



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/mmoirespourser08lena>

MEMOIRES

POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS
des Auteurs originaux :

AVEC UNE CHRONOLOGIE OU L'ON FAIT
un abrégé de l'histoire ecclesiastique ; & avec des Notes pour
éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME HUITTIEME.

QUI CONTIENT LES VIES DE S. ATHANASE,
& des Saints qui sont morts depuis l'an 378 jusques en 394,
& les histoires des Priscillianistes & des Messaliens.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

SECONDE EDITION.

Revue & corrigée.



A P A R I S ,

Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques,
au Palmier.

M D C C X I I I .

AVEC APPROBATION, & PRIVILEGE DU ROY.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

C-2

BX

167

. 1642

1701

V. 8

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE HUITTIEME VOLUME.

T A B L E des citations.	page v
Table des Articles & des Notes.	xiiij
Le grand Saint Athanase Archevesque d'Alexandrie, Docteur de l'Eglise, & Confesseur.	1
Saint Ephrem Diacre d'Edesse, solitaire, & Docteur de l'Eglise.	259
S. Eusebe Evesque de Samofates, & Martyr.	319
S. Publie Abbé pres de Zeugma en Syrie.	337
S. Melece Evesque d'Antioche, & Confesseur.	341
Ascole Evesque de Thessalonique.	378
S. Servais Evesque de Tongres.	382
S. Damase Pape.	386
S. Allire Evesque de Clermont en Auvergne.	424
S. Cyrille Evesque de Jerusalem, Docteur de l'Eglise, & Confesseur.	428
S. Isidore Prestre de Sceté, & Confesseur.	440
S. Pambon Prestre, Abbé, & Confesseur.	445
S ^{te} Monique veuve, mere de S. Augustin.	455
S. Marcien solitaire au diocese de Calcide.	478
S. Besarion solitaire de Sceté.	485
L'heresie des Priscillianistes.	491
Les Messaliens ou Massaliens heretiques.	527
S. Pacien Evesque de Barcelone.	537
S. Philastre Evesque de Bresse, & Confesseur.	541
S. Just Evesque de Lion, & solitaire.	546
Diodore Evesque de Tarse, & Confesseur.	558
Pior disciple de S. Antoine, Prestre de Nitrie, & solitaire des Cellules.	569

iv		TABLE DES TITRES.	
S. Macaire d'Egypte, instituteur des solitaires de Sceté, & Confesseur.			574
Crone disciple de Saint Antoine, & Isaac, Prestres & Abbez de Nitrie, avec Hierax aussi disciple de Saint Antoine.			620
Saint Macaire d'Alexandrie, Prestre des Cellules, & Confesseur.			626
Notes sur S. Athanase.			651
Notes sur S. Ephrem.			735
Notes sur S. Eusebe de Samofates.			759
Notes sur S. Melece.			760
Notes sur Ascole Evêque de Thessalonique.			768
Notes sur S. Servais de Tongres.			769
Notes sur S. Damase Pape.			773
Notes sur S. Cyrille de Jerusalem.			779
Note sur S. Isidore de Sceté.			787
Notes sur S. Pambon.			788
Note sur S. Befarion.			790
Notes sur les Priscillianistes.			791
Notes sur les Messaliens.			798
Note sur S. Philastre.			798
Notes sur S. Just de Lion.			798
Notes sur Diodore de Tarse.			802
Note sur Pior.			804
Notes sur S. Macaire d'Egypte.			805
Notes sur S. Macaire d'Alexandrie.			811
Chronologie.			815
Table des matieres.			827



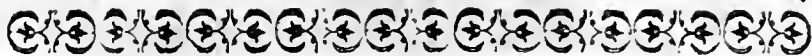


TABLE DES CITATIONS.

A

ACTA Martyrum sincera & selecta per D. Theodoricum Rurnart : Parisiis anno 1689.

Adonis cronicon Basileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonensi.

Natalis Alexandri Dominicani histeria ecclesiastica, tomo seu volumine 3; Paris. an 1677.

Leonis Allatii notæ in Methodii convivium : Romæ an. 1656.

Rerum Aquitanicarum libri V. posteriores quibus continentur gesta Regum & Ducum Aquitanæ : Tolosæ an. 1657.

Concilii Auleienseis acta apud Ambrosium tomo 5, editionis Parisiensis an. 1603.

Sic denotatum novissima Ambrosii editio per Benedictinos : Paris. an. 1691. Si B. desit, est Parisiensis an. 1603.

Ambrosii sermo 1 de diversis, tom 5.

Ambrosii epistola 46, tom. 5. ... in psalmum 36, tomo 2.

Ambrosii vita per Paulinum Diaconum, tom. 1.

Ammianus Marcellinus ex primâ recensione Henrici Valisii : Paris. an. 1636.

Valesii notæ in eundem Marcellinum.

Homiliæ Amphilochio tribuæ per Combissium : Paris. an. 1644.

Joannis Mabillon Analæctorum tom. 4: Luteciæ an. 1685.

Anastasius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat : Paris. an. 1549.

Josephi Ar. lani de initiis Ecclesiæ orogulienfis &c. Aquis-secundis an. 1680.

Pauli Aringhi Roma subterranea : Aring l. 3; Coloniae an. 1659.

Athanasii epistola ad Adelphium Episcopum, tom. 1, editionis Parisiensis an. 1627.

... ad Africanos Episcopos, tom. 1. ad Afr p 936.

... ad Dracontium Episcopatum fugientem, tom. 1. ad Dr p 956.

... ad Epictetum Episcopum Corinthiorum, tom. 1. ad Epiet p 581.

... ad Joannem & Antiochum Presbyteros, tom. 1. ad Jo. & Ant. p. 95.

... ad Jovianum Augustum, Ibid. ad Jov. p. 46.

... ad Maximum, tom. 1. ad Max p 165.

... ad Palladium Presbyterum, tom. 1. ad Pall p 952.

... de salutari adventu Domini contra Apollinarium, tom. 1. adv. p. 635.

... apologiæ prima quæ est ad Constantinianum, tom. 1. ap. p. 6, 61.

... nova per Bened. Canos editio. B.

... de blasphemia in Spiritum Sanctum, tom. 1. bl. p. 571.

... epistola catholica ad orthodoxos Episcopos, tom. 1. cath. p. 570.

Arianorum cum Joviano Augusto colloquiorum fragmentum tertium, apud Athanasium, tom. 2. coll. 3. p. 29.

Athanasius de communi essentia &c. tom. 1, si tamen Athanasii. com. ess. p. 230.

Concilii Alexandrini epistola ad Eusebium Vercellensem de Antiochenâ Ecclesia, apud Athan. tom. 1. de Ant. p. 574.

Athanasii epist. de Arii morte ad Serapionem, tom. 1. de Ar p. 670.

... de Nicænis decretis contra Eusebianos, tom. 1. dec. Nic. p. 267.

... pro sententia Dionysii Alexandrini, tom. 1. de D p. 555.

... de parabola feminantis, tom. 1. de fem. p. 1062.

... Spiritum Sanctum non esse creaturam, ad Serapionem Episcopum, tom. 1. de Sp. 175.

T A B L E

de syn.p.869.	... de synodis Arimini & Seleucia habitis , tom.1.	4 ad Renatum aliosque scripti : Lov.t.7.p.486, Ben.t.10.p.338.	
de Trin.1.3.p. 200.	Dialogi de Trinitate qui Maximi putantur , apud Athan. tom. 2.	... de agone christiano : Lov.t.3.p. 292, Ben.t.6.p.245.	agor
fug.p.713.	... de fugâ suâ , tom. 1.	Hæc littera B. novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam : Si absit est Lovaniensium an. 1586.	B.
hæret.p.177.	... sermo contra omnes hæreticos, apud Athan. tom. 1.	Augustini de beata vitâ : Lov. & Ben.tom.1.	b.v.
in Ar.or.4.	Athanasii oratio 4 in Arianos, ut in editis numeratur tom. 1.	... breviculus collationis Carthaginensis in gestis diei tertiæ : Lov. t.7 p.220, Ben.t.9.p.545.	col.d.30
inc.p.597.	... de carne à Verbo Deo assumta , tom. 1.	... confessionum libri : Lovan. & Ben.t.1.	conf.
in gent.	... in gentes seu de Incarnatione Verbi , tom. 1.	... de doctrina Christiana : Lov. & Ben.t.3.	do.chr.l.22
oct.	Athanasii & aliorum nomine quædam edita per Andræam Arnoldum in octavo : Luteciæ anno 1685.	... epistolæ : Lov. & Ben.t. 2.	ep.
or.2.p.363.	Athanasii in Arianos oratio secunda, ut in editis numeratur , tom. 1.	... de hæresibus ad Quodvultdeum hæret.9: Lov.t.6.p.7, Ben.t.8.p.7.	h.9.
orth.p.950.	... ad ubique orthodoxos epistola , tom. 1.	... in Cresconium : Lov.t.7.p.179, Ben.t.9.p.389.	in Cre.
para.p.508.	In Sanctam Parasceven sermo , apud Athan. tom. 2.	... opus postremum seu perfectum seu imperfectum in Julianum. Ex- trat in supplementi Vigneriani tom. 2, Ben.t.10.p.374.	op imp. serm.
pasch.p.38.	Athanasii fragmentum epistolæ paschalis 39, tom. 2.	... de opere monachorum : Lov.t.3. p.304, Ben.t.6.p.475.	op.mo.
prot.p.366.	Populi Alexandrini proestatio de nocturnâ Ducis Syriani inva- sione , tom. 1.	... de ordine . Lov. & Ben.t.1.	ord.
sol.p.357.	Athanasii ad solitariam vitam agentes , tom. 1.	... quæstionum Evangelicarum lib. 1.q.23: Lovan.tom.4.p.142, Ben.t.3. parte 2.	qv.ev.l.12
syn.p.155.	... synopsis sacræ Scripturæ, tom.2.	... sermones quos semper & nume- ramus & citamus ex Ben.to.5.etiam B. non addito.	f.
v. Ant.p.453.	... de vitâ Sancti Antonii , tom. 2.	... sermo 217 in appendice , tom. 5. Benedictinorum.	fap.217.
vie,	Vie de S. Athanase par M ^r Her- mant ; à Paris en 1671.	... de unitate Ecclesiæ contra Pe- tilianum : Lov.t.7.p.151, Ben.t.9.p. 337.	unit.
vir. seu B.v.	Athanasii vita ad Benedictinos adornata ac novæ eorum editioni præfixa : Paris. an. 1698.	Traduction de l'Eglise sur l'Au- mosne chrétienne & ecclésiastique ; à Paris en 1651.	Aum.
Auct.2.	Auctuarium 2. ad Bibliothecam Patrum per Combesium : Paris. an.1648.		
Aug ad Con.p.14.	Augustini contra mendacium ad Consentium: Lovaniensium tom.4, Benedictorum tom. 6. p. 447.		
ad Or.	... ad Orosium contra Priscillia- nistas & Origenistas, unaque Oro- sii ad Augustinum consultatio : Lov.tom.6.p.267, Ben.tom.8.p.611.		
ad R.	... de animâ ejusque origine libri	B. ARONI apparatus ad annales articulo 19. ... annales in anno Christi 34. § 34: Antuerpiæ an.1612.	Bar.app.519. 34.5314-

DES CITATIONS.

vij

384. app. 3. aug. c.	... in appendice ad annum 384. ... in martyrologium Romanum ad 3 augusti diem notâ c. seu 3: Antuerpiæ an. 1613.	... in psalmum 21 versu 18, tom. 2. novissimæ per Benedictinos edit. Cassiani collatio: Paris. an. 1642. ... de Incarnatione contra Nestorium. ... institutionum seu de institutis cœnobiorum. Chronicon Alexandrinum à Raderio editum: Munachii an. 1615. Joannis Chrysostomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Paladii dialogo: Paris. an. 1680. ... homiliæ in Actus Apostolorum. Græca editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612. Ejusdem Savilii notæ in postremam octavi tomi partem conjectæ. Chrysostomi oratio seu hom. 2, primi tomi, & sic de aliis tomis. Origines de la ville de Clermont en Auvergne par Savaron; à Paris en 1662. Roberti Coci censura veterum patrum: Londini an. 1614. Codicis regularum per Benedictum Anianensem collectarum pars secunda: Paris. an. 1665. Cod. cis Theodosiani lib. 9. tit. 40. lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665. ... appendix à Sirmondo edita: Paris. an. 1631. ... chronologia ex legibus confecta per Gothofredum tom. 1. præfixa. Theodosii & aliorum novellæ leges quæ codicis Theodosiani tomo 6, adjunctæ sunt. Gothofredi commentarii in hunc codicem, tom. 6. Caroli le Cointe annales ecclesiastici Francorum, ad annum Christi 279: Paris. an. 1665. Veterum Romanæ Ecclesiæ monumentorum collectio ab Holstemon edita Romæ an. 1662. Concilia generalia editionis Bignonianæ, tom. 1.	ps. l. v. 18. Cass. coll. r. de iuc. inst. Chr. Al. Chry. de Di. in Act. S. J. sav. sav. n. t. 1. or. su hom. 2 Cler. ori. Coc. Cod. reg. t. 2. Col. Th. 9. r. 4. l. 136 ap. p. 99. chr. nov. t. 6. Coimt. 279. §. 2. Col. r. Conc. B. seu G. r. r.
a. de Sp. c. 27.	Basilii Magni de Spiritu Sancto, ad Amphiloichium tom. 2: editionis Parisiensis an. 1637.		
ap. 338. p. 330. hex. h. 4. l. 1.	... epistola 338, tom. 3. ... in hexaemeron, hom. 4. tom. 1. Basiliicon, seu juris græco-romani, tomi duo, per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.		
sa.	Samuelis Basnagi exercitationes de rebus sacris: Ultrajecti an. 1692.		
ud.	Le dictionnaire géographique de Ferrarius augmenté par Baudrand, à Paris en 1670.		
ll.	Bellarminus de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1658.		
b. P.	Bibliotheca Patrum Parisiis edita an. 1634, quâ semper utimur.		
ond p. 159.	De la primauté en l'Eglise par D. Blondel; à Geneve en 1641.		
ll. 20. jan.	Bollandus seu ejus continuatores ad diem januarii 20, & sic in reliquis mensibus.		
13. may. g. 12.	Acta quæ græcè habentur pro die 13 maii ad finem voluminis p. 12.		
pont. s. prop. p. 58.	... conatus in catalogum Romanorum pontificum in propylæo ad mensum maium.		
ona, seu Bon. lit.	Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.		
anc.	Vies des Saints d'Auvergne par le P. Jacques Branche; au Puy en 1652.		
ch. p. seu cycl. p.	Ægidii Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclo paschalibus: Antuerpiæ an. 1633.		
lt. occ.	Histoire de l'Ordre de S. Benoist ou des moines d'Occident par M. Buteau à Paris en 1684.		
ld. in p. c. 11.	C ASSIODORI Senatoris in psalterium præfatio, editionis novissimæ per Benedictinos, tom. 2.		
inst.	... de institutione scripturarum, seu de divinis lectionibus.		

- Conc. r. 2. Conciliorum postrema editio per Labbeum : Paris. an. 1671.
- Cotel. g. t. 3. Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelierum : Paris. an. 1686.
- Cyr. ad C. p. 247. Cyrilli Jerosolymitani ad Constantinum Augustum epist. de cruce. ... Catecheses : Paris. an. 1640.
- cat. 17. ... Catechesis 4. ex mystagogicis.
- myst. 4. Cyrilli Alexandrini epistolæ editionis Parisiensis an. 1638.
- Cyr. Al. ep. Eiusdem Cyrilli homilia Paschalis 22, tom. 5, parte 2.
- hom. P. 22.
- D
- Dav. Des jugemens canoniques des Evêques par M^r David ; à Paris en 1671.
- Dext. Lucii Dextri pseu depigraphum chronicon : Lugduni an 1627.
- Dio. l. 60. Dionis Cassii historiarum lib. 60: Typis Vecchelianis an. 1606.
- v. n. p. 670. Eiusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium : Paris. an. 1634.
- Dor. l. 1. p. 748. Dorothei Archimandritæ de vitâ rectè & piè instituenda liber, seu doctrina 1: Bib. Pat. Pa. is. to. 11.
- Du P. p. Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques par M^r du Pin; à Paris en 1686. On suit toujours la premiere edition.
- E
- Eck. ep. VIGINTI epistolæ ab Abrahamo Eckellenfi S. Antonio tributa : Paris. an. 1641.
- reg. p. 119. S. Antonii regula sermones, vita per Abrahamum Eckellensem : Parisiis an. 1646.
- Ep. ad P. p. 302. Hymenæi & aliorum Episcoporum epistola ad Paulum Samosatenum : Bibliothecæ Pat. tom. 11.
- Eph. c. conf. p. 465. S. Ephræm. Edesseni Diaconi confessio & sui ipsius reprehensio : Antuerpiæ an. 1619.
- op. 111 p. 440. ... opusculum 111, quod est de penitentia.
- 13 or. 27. p. 560. ... opusculum 27 tom. 3, prout à Vossio numerantur, uno sæpius in plura diviso.
- ... testamentum, ibidem.
- Epiphani Panarium adversus hæreses hæresi 30, tom. 1, editionis Petavianæ : Luteciæ an. 1622.
- ... ancoratus, tom. 2.
- ... brevis expositio fidei Catholicæ, tomo 1.
- Evagrii Scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita : Paris. anno 1673.
- Eusebii Cæsariensis chronicon græcum ex editione Scaligeri : Lugduni Batavorum an. 1658.
- Scaligeri notæ in hoc Eusebii chronicon.
- Eiusdem Eusebii historia ecclesiastica ex editione Valesii : Paris. an. 1659.
- Aenrici Valesii notæ in historiam Eusebii ecclesiasticam cui subiiciuntur in editione suâ. Paris. an. 1659.
- Eusebii de Preparatione evangelicâ : Paris. an. 1628.
- ... de vita Constantini.
- Historica græca ad Eusebii chronicon per Scaligerum addita : Lugduni Batavorum an. 1658.
- F
- FACUNDI Hermianensis pro defensione trium Capitulorum : Paris. an. 1629.
- Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum : Parisiis an. 1670. Quandoque adduntur litteræ f. r. &c. ut sub quâ litterâ quarendum sit distinguas.
- ... martyrologium universale ad diem 18 maii, & ita de singulis mensibus : Vehetiis an. 1625.
- Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum : Lucæ anno 1668.
- Venantii Fortunati de vita S. Martini : ex editione Broweri. Morguntia an. 1603.
- Frontonis calendarium Romanum : Paris. an. 1652.
- test p. 602.
- Epi. p. 30. c. 4 p. 118
- aac. p. 36.
- fid. c. 22. p. 105.
- Eva. l. 3.
- Euf. chr.
- chr. n.
- l. 2. seu h. l. z.
- n p.
- præp.
- v. Conf. l. 3.
- z.
- Fac. l. 1. c. 3.
- Ferr. p.
18. may.
- Flor. p. 336.
- Fort. v. Mart. p. 341.
- Front. cal. p. 100.

Fulg de gr. 1. 2. 542. Fulgentii Ruspensis Episcopi de veritate prædestinationis & gratiæ, inter alia ejus opem : Paris. an. 1684.

G

Gal. chr. t. 3. **G**ALLIA christiana San-Mathanorum, tomo 3: Luteciæ an. 1656.

Gaud h. seu l. 17. p. 60. Gaudentii Brixiani homilia 17: Bib. Pat. tom. 2.

Gel. C. seu cyz. Gelasii Cyziceni de Nicæno Concilio : Luteciæ an. 1600. Edidit & Labbeus Conciliorum tomo 2.

Gen. c. 46. seu v. ill. Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in bibliot. Miræ: Antuerp. an. 1639.

Geo sac. Geographia sacra, seu noticia, antiquorum episcopatum, per Carolum à S^{to} Paulo Fullensem: Paris. an. 1641.

Greg. 1. 1. dial. Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: edit. Paris. an. 1675.

in ev. h. 33. ... homilia 33. in Evangelium, to. 1

1. 9. ep. 24. ... lib. 9. epistolarum epist. 4, to. 2.

Gr. T. gl. C. Gregorii Turonensis de gloria Confessorum: Paris. an. 1640.

h. Fr. ... historia Francorum: Basileæ an. 1568.

v. Pa. ... vitæ Patrum quæ miraculorum libris subjunguntur.

H

Her. 1. 3. **H**ERODIANI historiarum libri tres, in historia Augusta: Francofurti edita an. 1590.

Hier. an. 21. seu chr. Hieronymi chronicon, anno Christi ut ibi numeratur 21, ex recensione Scaligeri: Amstelodami an. 1658.

ep. 150. q. 4. ... epistola 150 ad Hedibiam quaestione 4, tom. 3.

ex Didy. p. 397. De Spiritu Sancto liber ex Didymo ab Hieronymo versus, tom. 9.

in Is. 46. Hieronymo in Isaiæ cap. 46, to. 5.

in Luci. ... contra Luciferianos, tom. 2.

v Hil. ... de vita Hilarionis, tom. 1.

v. ill. ... de viris illustribus, seu de scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apost.

Hist. Eccl. Tom. VIII.

toli seu Apostolici non scriptores, tom. 1.

... de vita S^{ti} Pauli eremitæ, to. 1.

Hilarii Pictaviensis libellus ad Constantium, ipsique à sancto præfule oblatus, ex editione Parisiensi an. 1572.

... novissima per Benedictinos editio: Paris. an. 1693.

... fragmentorum à Pichæo editorum Parisiis an. 1598, parte 2.

... contra Auxentium Arianum.

... contra Constantium.

... de synodis.

Lucæ Holstenii notæ in geographiam sacram, cum aliis ejus geographicis: Romæ an. 1666.

I

IDDATI chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum: Luteciæ anno 1685.

Prolegomena Ufferii in Ignatium: Oxoniæ an. 1644.

Joannis Damasceni de his qui in fide dormierunt, ex editione græcâ: Basileæ an. 1575.

... de hæresibus.

... de imaginibus lib. 2: Ibid.

Isidori Hispalensis hebraicarum originum: Paris. an. 1580.

... originum sive etymologiarum, lib. 6, pag. 37, colum. 3.

... de scriptoribus ecclesiasticis, p. 161, item apud Miræum p. 80.

Isidori Pelusiota epistolarum lib. 4, ep. 69: Paris. an. 1638.

Juliani Augusti epistolæ, tom. 2, ex editione Petavii: Luteciæ an. 1630.

... oratio 1, tom. 1.

L

PHILIPPI Labbei de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1660.

Lampridii de vitâ Alexandri Imperatoris; in historia Augusta: Parisiis edita an. 1620.

Palladii historica Lausiaca: Bib. Patrum tom. 23, Paris. an. 1644.

v. Pat.
Hilad Conf. 1. 3.
B.
fr. 2.
in Aux.
in Conf.
syn.
Holf. geo.
Idat. chr. seu an.
Ign. prot. c. tr.
Jo. D. de sp. 420.
de hæ. p. 466.
im. 1. 2.
H. H. heb. ori.
tit. l. 6. p. 37. 3.
sc. c. 4.
H. P. l. 4. ep. 69.
Juli ep.
or. 1. p. 150.
Lab. scri.
Lamp. v. Alex.
Lausc. 67. p. 999.
6

P A B L E

Leo, ep.	Leonis Magni epistolæ à Paschasio Quesnel editæ, tom. 1: Luteciæ an. 1675.	Maximi Abbatis & Confessoris Maximæ Dialectholia in Dionysium Areopagitam cum quo edita sunt: Luteciæ an. 1644.
Q. t. 2.	Dissertationes & notæ Quesnelii, tom. 2.	Menæa magna græcorum die in Men. p. 80. textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis octogesima: Venetiis an. 1528.
Leod.	Historici Leodiensium Episcoporum collecti per Joannem Chappeauville: Leodii an. 1612.	Garnerii in Marium Mercato- Merc. n. t. 1. rem notæ: Paris. an. 1673.
Leon. in Eut. seu in N. & Eu. sic 8. sup.	Leontii Byzantini in Nestorium & Eutychen: Bib. Pat. to. 4. parte 2. ... de sectis actione 8: Ib. tom. 11. ... de scriptis quæ Patribus ab Eutychianis supposita sunt: Bib. Pat. tom. 4, parte 2.	Joannis Meursii. Meur. Ep. 129. Joannis Moschi, seu Sophronii Mosc. 6. 1. p. 1018. Pratum spiritale: Bib. Pat. tom. 13. N.
Lex. seu Lit.	Chronologia Lerinensium per Vincentium Barralem: Lugduni an. 1613.	G REGORII Nazianzeni carmen 140, ab ejus vita incipiendo tom. 2, illius operum: Paris. an. 1630.
Lib. or. 11.	Libanii oratio undecima secundi tom. prout numeratur in indice, in textu est nona; & sic de cæteris: Paris. an. 1627.	... epistolæ, tom. 1. ep. ... oratio 16: Ib. or. 16.
vit.	... vita per seipsum quæ est secundi tom. oratio prima.	Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium, tom. 2. Nicetæ Choniatæ thesaurus orthodoxæ fidei: Luteciæ an. 1580.
Liber. a. 10.	Liberati Diaconi breviarium causæ Eutychianæ: Paris. an. 1675.	Henrici Cardinalis de Noris Nor. fast. fasti consulares, quædamque alia epochis subjecta: Florentiæ anno 1689.
Luci. de Ath. l. 1. p. 554.	Luciferi Caralitani ad Constantium pro Athanasio: Bibliotheca Patrum tom. 9.	Ejusdem historia Pelagiana: Patavii an. 1673. h. p.
ep. p. 1013.	Epistolæ Luciferi, sive de Lucifero.	Nicephori Callisti historia ecclesiastica: Parisiis an. 1630. Nphr. l. 2. c. 36.
mori. p. 1097.	Luciferi moriendum pro Dei filio.	Gregorii Nysseni epistola ad Eustathiam, Ambrosiam &c. tom. 3, editionis Parisiensis an. 1638. Nys. ad Eust.
Lup. app.	Christiani Lupi de Romanis appellationibus: Moguntiæ an. 1681.	... de Basilio Magno, tom. 3. de Bas.
can. r. 1.	Ejusdem notæ & scholia in canones: Bruxellis an. 1673.	... de euntibus Jerosolyma, tom. 3. de Jer.
Macar. h. 12, p. 72.	M ACARII homiliæ cum Gregorio Thaumaturgo editæ: Paris. an. 1622.	... de S ^{to} Ephraim, tom. 3. in Ephr.
Marc. conc.	Petri de Marca de concordia sacerdotii & imperii: Paris. an. 1699.	... in Eubomium lib. 1, tom. 2. in Eun. l. 1.
Mar. & F.	Marcellini & Faustini Luciferianorum libellus precum ad Theodosium: Paris. an. 1650.	... de vita Sanctæ Macrinæ sororis suæ, tom. 2. v. Ma.
Marc. an. 398. seu sbr.	Marcellini comitis chronicon à Sirmondo editum. Paris. an. 1619, ad annum Christi 398.	... oratio in funere magni Meletii, tom. 3. v. Mel.
		O
		O P T A T I I Milevitani contra Parmenianum libri tres: Parisiis anno 1631. Opt. l. 3.
		Origenis de principiis, seu $\pi\epsilon\upsilon$ Ori. princ. l. 4. s. 1.

DES CITATIONS.

- ἱστορίαι*, editionis latinæ, tom. 1.
 Oros. l. 7. p. 109. Pauli Orosii historia : Biliothecæ Patrum tom. 15.
- Oudin, Supplementum de scriptoribus ecclesiasticis per Casimirum Oudin Præmonstratensem : Paris. an. 1686. P
- Pacat. p. 252. **L**ATINI Pacati Drepanii panegyricus ad Theodosium, inter veteres panegyricos duodecimus : Antuerpiæ an. 1599.
- Paci. ep. 2. p. 56. Paciani Barcinonensis epistola 2 : Bibliothecæ Patrum tom. 3.
 ... in Novatianos, lib. 3 : lb.
 ... hortatio ad pœnitentiam : lb.
1. 3. p. 68. pœnit. Palladii dialogus de vitâ Joannis Chrysofomi à Bigotio editus : Lutecix anno 1682.
- Paul. ill. Paulinus illustratus per P. Chifletium : Divione an. 1662.
- P. Aur. sp. c. 7. p. 115. Petri Aurelii ad Hermannii Læmelii spongiam responsio capite 7, seu de septimâ propositione, tom. 2.
 ... orthodoxus adversus antirheticum.
- P. de N. l. 2. Petri de Natalibus lib. 2 : Lugdudi an. 1543.
- Pearf. post. Pearsonii opera postuma : Londini an. 1688.
- Pet. dog. t. 5. Dionysii Petavii dogmatum theologicorum, tom. 5 : Parisiis anno 1650.
 ... Rationarium temporum parte 2, lib. 1 : Paris. an. 1652.
- rat. 2. l. 1. Philastri Brixienfis caput seu hæresis 89, si jam ante Christum ab Ophitis numeres : Bibliothecæ Pat. tom. 4, parte 1.
- Phila. c. 89. Philostorgii historia ecclesiastica ex editione Jacobi Gothofredi : Genevæ an. 1643.
- Plin. l. c. r. Plinii majoris historia naturalis : Francofurti an. 1599.
- Præd. h. Historia Prædestiniana per Jacobum Sirmundum : Paris. an. 1648.
- Prof. chr. Prosperi Aquitani chronicon ad annum Christi 422, Hieronymiano fere subjectum.
- Prudentii *περὶ στασιασῶν*, seu de coronis Martyrum.
- R
- A**NDREÆ Riveti criticus Riv. l. 1. sacer : Genevæ an. 1660.
 Rufini historia ecclesiastica, seu ex Eusebio versa, seu Eusebio addita : Antuerpiæ an. 1548.
 ... de adulteratis Origenis libris, inter Origenis opera, tomo 1 : Basileæ an. 1620.
 ... contra Hieronymum, ipsius Hieronymi tomo 4.
 ... de vitis Patrum qui apud Rosweidum liber est secundus : Antuerpiæ an. 1615.
- S
- C**ARTES graphiques de Sanf. Sanfon.
 Andree du Saussay martyrologium Gallicanum : Paris. an. 1637.
 Scaliger de Antiocheno Concilio : Antuerpiæ an. 1681.
 Abrahami Sculteti medulla Patrum : Francofurti an. 1634.
 Apollinaris Sidonii epistolarum liber 1, epistola 7.
 Dissertatio historica de Sancto Servatio Episcopo Tungrinfi ejus nominis unico, per Guillelmum Slusium : Leodii an. 1684.
 Socratis historia ecclesiastica ex editione Valesii : Paris. an. 1668.
 Valesii notæ in Socratis historiam.
 Sozomenis historia ecclesiastica, ex editione Valesii : Paris. an. 1668.
 Valesii notæ & prolegomena in hanc historiam.
 Ezechielis Spanhemii dissertatio seu liber 5, de præstantia & usu numismatum : Amstelodami anno 1671.
 Stephani de urbibus : Amstelodami an. 1678.
 Suidæ lexicon in littera *α. β. & γ.* sic de cæteris : Genevæ an. 1619.
 Sulpicii Severi historix sacræ lib. 1. 2.

- 2: Antuerpiæ anno 1574.
 ... dialogus 1.
 ... de vita S^u Martini.
 Surius primo die novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniae an. 1618.
 Symmachi epistolarum, lib. 9. epistola 70: an. 1587.
 Synesii Cyrenæi epistolarum 5: Luteciae an. 1640.
- T
- C**ORNELII Taciti annalium lib. 13: Paris. an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.
 Titi Antonini Pii vita per Capitolinum in historia Augusta: Paris. edita an. 1620.
 Theophili Raynaudi, tomo 2: Lugduni an. 1665.
 Theodori Lectoris lib. 2, ex. editione Valefii cum Evagrio &c. Parisiis an. 1673.
 Traduction de Theodore le Lecteur par M^r Cousin; à Paris en 1673.
 Theodoretii dialogus 1, contra Eutychianos, tomo 4.
 ... epistolæ, tom. 3.
 ... historiae ecclesiasticæ liber 3, tomo 3, si addatur v. designatur editio Valefii: Paris. an. 1673.
 Henrici Valefii notæ in ejus historiam ecclesiasticam: Parisiis an. 1673.
 Theodoretii religiosa historia seu de vitis Patrum, tom. 3.
- Traité sur les festes par le Pere Thom. fest. Thomassin de l'Oratoire; à Paris en 1683.
 Theophanis chronographia: Paris. Thphn. rif. an. 1665.
 Trevirensium antiquitates & annales per Christophorum Browerum: Leodii anno 1670.
 Joannes à Trittenham Abbas Trit. Spanhemensis de scriptoribus ecclesiasticis: Coloniae an. 1531.
- V
- D**IONIS Cassii & aliorum Val. exc. 100. historicorum excerpta per Valefium: Paris. anno 1634.
 Basilii Menologium ab Ughello Ugh. p. 1140. editum in sua Italia sacra, tom. 6: Romæ an. 1653.
 Ughelli Italiae sacrae, tomi 1, t. 1. 2. p. parte 2.
 Vigilius Tapfensis in Eutychianos, Vig. in Eut. l. 4. lib. 4, cum Victore Vitensi: Divione an. 1665.
 Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum: Paris. an. 1667.
 Vitæ Patrum per Rosweidum vit. P. editæ: Antuerpiæ an. 1615.
 Appendix ad vitas Patrum: Ib. app. p. 994.
 Jacobi Ufferii annales veteris & usi p. novi Testamenti: Paris. an. 1673.
- Z
- Z**ONARÆ commentarii in Zon. can. p. 145. canones: Paris. an. 1618.
 Zofimi Comitis historiarum lib. Zof. l. 2. p. 686. 2, in historia Augusta: Francofurti an. 1590.



T A B L E

DES ARTICLES ET DES NOTES.

LE GRAND SAINT ATHANASE.

ARTICLE I.	<i>D</i> ES parens & de la naissance de Saint Athanase: Son education & ses études. page 1
II.	<i>S.</i> Athanase est fait Diacre: Il resiste aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée: Ses qualitez naturelles. 4
III.	Saint Athanase est fait Evêque d'Alexandrie; calomnies des Ariens contre son election: Dieu revele sa vertu à Saint Pacome. 6
IV.	Idee generale de l'episcopat de <i>S.</i> Athanase. 9
V.	Du courage de <i>S.</i> Athanase à defendre la verité: Il ordonne <i>S.</i> Frumence Apostre de l'Ethiopie. 11
VI.	<i>Melece</i> renouvelle son schisme en mourant, & en fait chef <i>Jean Arcaph</i> : Les schismatiques presseꝝ par Saint Athanase de se réunir à l'Eglise, se liquent contre luy avec les <i>Eusebiens</i> . 14
VII.	Saint Athanase refuse d'admettre <i>Arius</i> à la communion, nonobstant les menaces d' <i>Eusebe</i> de <i>Nicomédie</i> , & mesme de <i>Constantin</i> . 16
VIII.	Premieres calomnies des <i>Meleciens</i> contre <i>S.</i> Athanase. 18
IX.	Histoire d' <i>Isquyras</i> laïque, qui se pretend Prestre. 20
X.	<i>Isquyras</i> se plaint que Saint Athanase a fait rompre son calice par <i>Macaire</i> : Il se retracte, & demande pardon au Saint. 21
XI.	<i>S.</i> Athanase est accusé d'avoir tué l'Evêque <i>Arsene</i> . 24
XII.	On informe du meurtre d' <i>Arsene</i> , qui se trouve vivant. 25
XIII.	<i>Constantin</i> reconnoist & condanne l'imposture des <i>Meleciens</i> . 27
XIV.	<i>Arsene</i> & les <i>Meleciens</i> se réunissent à <i>S.</i> Athanase, qui visite la haute <i>Thebaïde</i> . 29
XV.	Les <i>Eusebiens</i> obtiennent le Conoile de <i>Cesarée</i> . 31
XVI.	Convocation du Concile de <i>Tyr</i> ; quels Evêques s'y trouverent. 34
XVII.	Le Concile est domine par le Comte <i>Denys</i> : Saint Athanase est contraint d'y venir: Lettre de <i>Constantin</i> au Concile. 36

XVIII.	Calomnies proposées dans le Concile de Tyr contre le Saint.	38
XIX.	Actions genereuses de Saint Potamon & de Saint Paphnuce Confesseurs.	40
XX.	S. Athanase refuse en vain ses ennemis; il refute sans parler une horrible calomnie.	42
XXI.	Confusion des Eusebiens sur la mort d' Arsene.	45
XXII.	Les ennemis de S. Athanase refusez par luy, sont envoyez dans la Marcote informer du calice d'Isquyras.	47
XXIII.	Les Evesques d'Egypte s'opposent à la nomination des commissaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.	50
XXIV.	Les commissaires assisteZ par Philagre vont informer à la Marcote: On y chasse les Prestres qui demandent à y assister.	52
XXV.	Procédure informe des commissaires Eusebiens.	53
XXVI.	Protestations du Clergé d'Egypte contre les commissaires: Violences commises à Alexandrie.	55
XXVII.	Saint Athanase quitte Tyr: Les Eusebiens le déposent; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.	57
XXVIII.	Saint Athanase demande justice à Constantin; qui fait venir les Eusebiens: ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.	60
XXIX.	Constantin relegue S. Athanase à Treves; mais ne veut pas que l'on mette un Evesque à sa place.	63
XXX.	S. Athanase est bien receu à Treves par Constantin le jeune & par l'Evesque S. Maximin: La ville d'Alexandrie & S. Antoine demandent en vain son retour.	65
XXXI.	S. Athanase est rappelé par Constantin, & retourne en Egypte peu après la mort de ce prince.	68
XXXII.	Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanase, & les portent jusqu'aux Empereurs & au Pape Jule: Ils donnent Piste pour l'Evesque aux Ariens d'Alexandrie.	71
XXXIII.	Les Evesques d'Egypte & d'autres écrivent pour Saint Athanase.	73
XXXIV.	Saint Athanase appelé par le Pape, va à Rome avec quelques solitaires.	75
XXXV.	Les Eusebiens font Gregoire Evesque d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche: Quel estoit ce Gregoire: Saint	

DES ARTICLES: xv

	<i>Paul ermite meurt dans la communion de Saint Athanase.</i>	77
XXXVI.	<i>Saint Athanase retourne à Alexandrie : Gregoire y entre en armes.</i>	78
XXXVII.	<i>Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.</i>	80
XXXVIII.	<i>Saint Athanase se retire à Rome : Etat deplorable de son Eglise.</i>	82
XXXIX.	<i>S. Athanase écrit à tous les Evêques contre Gregoire ; est déclaré innocent par le Concile de Rome.</i>	84
XL.	<i>Violences de Gregoire dans toute l'Egypte : Amour de S. Pacome & de tous les autres Catholiques d'Egypte pour Saint Athanase.</i>	86
XLI.	<i>Constant veut voir S. Athanase ; obtient pour luy de Constance son frere le Concile de Sardique.</i>	89
XLII.	<i>Assemblée du Concile de Sardique : Des Evêques qui y vinrent de l'Occident.</i>	92
XLIII.	<i>Les Eusebiens & leurs accusateurs viennent à Sardique.</i>	95
XLIV.	<i>Les Eusebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Aster les quittent, & se joignent au Concile.</i>	97
XLV.	<i>Les Eusebiens demandent que Saint Athanase & quelques autres soient exclus de l'assemblée ; ce que le Concile rejette.</i>	99
XLVI.	<i>Les Eusebiens pressés de comparoître, se retirent de Sardique.</i>	100
XLVII.	<i>Le Concile ne veut rien écrire sur la foy ; absout les Prelats accusez.</i>	103
XLVIII.	<i>Le Concile depose les principaux des Eusebiens.</i>	105
XLIX.	<i>Diverses lettres du Concile.</i>	107
L.	<i>Le Concile excommunique ceux qui changent d'evêché ; permet aux Evêques d'appeller au Pape.</i>	109
LI.	<i>Reglemens du Concile sur les Evêques qui s'absentent de leurs Eglises.</i>	111
LII.	<i>Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Thessalonique, & sur d'autres matieres : De l'autorité du Concile.</i>	113
LIII.	<i>Les Eusebiens s'irritent par leur condamnation, & S. Athanase est obligé de demeurer encore en Occident.</i>	115
LIV.	<i>Constant oblige son frere, en le menaçant, à rappeler Saint Athanase.</i>	117

xvj
L V.

T A B L E

L V.	<i>Malice diabolique des Ariens contre les deputez du Concile de Sardique & de Constant.</i>	118
L VI.	<i>Constance écrit à S. Athanase pour le rappeler : Mort de Balac & de Gregoire.</i>	121
L VII.	<i>S. Athanase retourne en Orient : il voit Constance à Antioche qui donne divers ordres en sa faveur.</i>	123
L VIII.	<i>Le Saint elude adroitement l'arifice des Eusebiens, qui demandoient une eglise à Alexandrie.</i>	125
L IX.	<i>Constance écrit encore en faveur du Saint ; qui est receu par S. Maxime & le Concile de Jerusalem.</i>	127
L X.	<i>Fruit merueilleux du retour du Saint à Alexandrie.</i>	129
L XI.	<i>Ulfice & Valens retrahent tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanase.</i>	131
L XII.	<i>S. Athanase combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Constance, qui luy promet néanmoins sa protection.</i>	134
L XIII.	<i>S. Athanase, prie pour Constance, qui se declare son ennemi, mais ne peut encore luy nuire.</i>	136
L XIV.	<i>Le Pape Libere successeur de Jule tenté de se separer de Saint Athanase, s'unit néanmoins à luy : Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle persecution des Ariens.</i>	138
L XV.	<i>Les Ariens veulent tirer S. Athanase de son Eglise par les men songes de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine a Alexandrie.</i>	141
L XVI.	<i>Saint Athanase depute à Constance : De S. Scrapion Evêque de Thmuis.</i>	143
L XVII.	<i>S. Athanase oblige Draconce à accepter l'episcopat.</i>	145
L XVIII.	<i>S. Athanase bastit la grande eglise d'Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fut dediee.</i>	147
L XIX.	<i>Diogene & le Duc Syrien taschent en vain d'intimider Saint Athanase pour le faire sortir d'Alexandrie.</i>	150
L XX.	<i>Irruption nocturne de Syrien pour prendre S. Athanase, que Dieu sauve miraculeusement.</i>	152
L XXI.	<i>Procès verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par Syrien, qui sont néanmoins avouées par Constance.</i>	155
L XXII.	<i>Nouvelles cruantez exercées contre les Catholiques.</i>	158
L XXIII.	<i>Quel estoit George intrus à la place de S. Athanase.</i>	160
L XXIV.	<i>Entrée de George dans Alexandrie.</i>	161
L XXV.	<i>Etranges violences de George & des Ariens.</i>	163

LXXVI.

DES ARTICLES.

xviij

LXXXVI.	<i>Martyre de S. Eutyque & de divers autres.</i>	165.
LXXXVII.	<i>Nouvelles cruautéz des Ariens le deuxieme de juin.</i>	167
LXXXVIII.	<i>Persecution generale des Evescques d'Egypte.</i>	170
LXXXIX.	<i>Les principaux Evescques d'Egypte bannis sous George.</i>	171
LXXX.	<i>Qualitéz des Evescques intrus par les Ariens.</i>	174
LXXXI.	<i>Persecution & constance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Histoire d'Oxyrinque.</i>	176
LXXXII.	<i>Tyrannie de George à l'égard des Chrétiens, & des payens mesmes.</i>	178
LXXXIII.	<i>S. Athanase veut aller trouver Constance, mais il est obligé de se retirer dans le desert.</i>	180
LXXXIV.	<i>Conduite de S. Athanase dans sa solitude : Quelques particularitez de sa retraite.</i>	182
LXXXV.	<i>On va chercher S. Athanase à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en se retirant dans le desert.</i>	184
LXXXVI.	<i>S. Athanase écrit aux Evescques d'Egypte, adresse une apologie a Constance, console les vierges persecutées, & son peuple, sur leur expulsion des eglises.</i>	186
LXXXVII.	<i>S. Athanase justifie sa retraite.</i>	188
LXXXVIII.	<i>De l'epistre aux solitaires & des quatre oraisons contre les Ariens.</i>	190
LXXXIX.	<i>Seconde partie de l'epistre aux solitaires, & seconde apologie du Saint.</i>	192
XC.	<i>S. Athanase écrit son livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.</i>	194
XCI.	<i>S. Athanase adresse divers écrits à S. Serapion pour defendre la divinité du S. Esprit.</i>	196
XCII.	<i>Saint Athanase rapporte à S. Serapion la mort d'Arius : Constance meurt, Julien luy succede, & rappelle tous les Evescques bannis.</i>	198
XCIII.	<i>George est massacré par les peuples d'Alexandrie.</i>	200
XCIV.	<i>Julien fait semblant de se fascher contre les payens qui avoient tué George.</i>	202.
XCV.	<i>S. Athanase revient a Alexandrie, & y assemble un Concile avec S. Eusebe de Verceil.</i>	204.
XCVI.	<i>Reglement important du Concile touchant les Evescques tombez dans l'Arianisme.</i>	206
XCVII.	<i>Lettre à Lucifer touchant l'Eglise d'Antioche : Etablissement de la divinité du S. Esprit.</i>	208

XCVIII.	<i>Le Concile assoupit autant qu'il peut les disputes qui s'ele- voient sur le mot d'hypostase.</i>	210
XCIX.	<i>Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Atha- nase reçoit des reliques de S. Jean Baptiste.</i>	211
C.	<i>Julien persécute S. Athanase & l'oblige à sortir d'Alexan- drie.</i>	213
CI.	<i>S. Athanase elude la poursuite de ceux qui le cherchoient pour le tuer : De l'esprit de prophétie que Dieu luy avoit donné.</i>	216
CII.	<i>S. Athanase apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy deman- de une instruction sur la foy.</i>	218
CIII.	<i>Jovien mande Saint Athanase à Antioche : Les Ariens taschent d'en obtenir quelque chose contre le Saint.</i>	221
CIV.	<i>Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.</i>	222
CV.	<i>S. Athanase fait une visite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort : Son union avec les solitaires, & son estime pour eux.</i>	225
CVI.	<i>S. Athanase fait la vie de S. Antoine.</i>	227
CVII.	<i>De Sainte Synclétique v. & je a Alexandrie.</i>	229
CVIII.	<i>Amour extraordinaire d'une dame pour la patience : De S. Iere Ev. sque de Pto. maide.</i>	231
CIX.	<i>Valens persécute S. Athanase, mais il est obligé de le laisser en repos.</i>	235
CX.	<i>S. Athanase écrit à tous les Evêques des environs contre les Ariens : De Diodore de Tyr Confesseur.</i>	237
CXI.	<i>D'une lettre du Pape Libere à Saint Athanase : Damase successeur de Libere condamne les Ariens dans un Concile : Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.</i>	238
CXII.	<i>S. Athanase écrit à Epictete sur l'Incarnation.</i>	242
CXIII.	<i>Divers écrits de S. Athanase sur l'Incarnation contre les Apollinariâtes.</i>	243
CXIV.	<i>Saint Athanase excommunie un Gouverneur de Libye : Defend l'honneur de S. Basile.</i>	245
CXV.	<i>Estime de S. Basile pour S. Athanase : Leur union dans le service de l'Eglise.</i>	247
CXVI.	<i>Mort de Saint Athanase.</i>	249
CXVII.	<i>Eloges donnez à Saint Athanase : Quelques particularitez de sa vie.</i>	251

- CXVIII. *Ecrits de Saint Athanase contre les payens , à Maxime , & sur les decrets de Nicée.* 253
- CXIX. *Apologie de S. Denys d' Alexandrie : Ecrit à Marcellin , & quelques autres.* 255

SAINT EPHREM DIACRE D' EDESSE.

- ART. I. *E*STINE du nom & des écrits de S. Ephrem. 259
- II. *N*aissance , education , & jeunesse de S. Ephrem. 262
- III. *S.* Ephrem encore jeune est mis en prison sur un accident , avec deux autres personnes. 264
- IV. *S.* Ephrem dans la prison a plusieurs visions & diverses preuves de la providence & de la justice de Dieu. 266
- V. *S.* Ephrem est delivré de prison. 270
- VI. *S.* Ephrem se retire dans un monastere : Ses austerez , sa pauvreté , sa chasteté. 271
- VII. *Douceur* de S. Ephrem ; humilité ; don des larmes. 274
- VIII. *De Saint Julien dont Saint Ephrem a écrit Saint Ephrem vient à Edesse.* 276
- IX. *De la ville d' Edesse & de ses Abgares.* 278
- X. *Edesse embrasse la premiere le Christianisme.* 281
- XI. *Rencontres que Saint Ephrem eut à Edesse avec deux courtisanes.* 283
- XII. *Saint Ephrem est fait Diacre d' Edesse , y presche la penitence : Ses etudes.* 285
- XIII. *S.* Ephrem reçoit miraculeusement le don de la science & de la parole. 287
- XIV. *De l' esprit de componction & du don des larmes qu' a eu Saint Ephrem : La charité l' oblige à prescher.* 289
- XV. *S.* Ephrem vit autant qu' il peut dans la retraite d' un monastere : Des anacorettes ou pasteurs de Mesopotamie. 290
- XVI. *Il se glisse quelques abus parmi les solitaires de la Mesopotamie.* 292
- XVII. *Des saints solitaires de la Mesopotamie.* 294
- XVIII. *S.* Ephrem s' applique à la meditation & à la priere. 297
- XIX. *Saint Ephrem écrit pour instruire divers Religieux qui le consultent.* 298
- XX. *Zele* de S. Ephrem contre les heretiques. 300
- XXI. *Excellente oraison de Saint Ephrem sur la perle de l' Evangile.* 303
- XXII. *S.* Ephrem fuit le martyre qu' il desiroit ; raporte à la colere de Dieu les tremblemens & les pestes. 305

XXIII.	<i>S. Ephrem visite S. Basile de Cesarée.</i>	307
XXIV.	<i>Action de charité que fit Saint Ephrem peu avant sa mort.</i>	309
XXV.	<i>Du testament de S. Ephrem.</i>	311
XXVI.	<i>Dernieres circonstances de la vie de Saint Ephrem : Il fait un miracle en mourant , & un autre après sa mort.</i>	313
XXVII.	<i>Des disciples de S. Ephrem.</i>	315
XXVIII.	<i>Des écrits de Saint Ephrem : Estime que l'antiquité en a faite.</i>	317

S. EUSEBE EVESQUE DE SAMOSATES.

ART. I.	<i>ACTION genereuse de S. Eusebe sous Constance.</i>	319
II.	<i>S. Eusebe fait elire S. Basile Eveſque : Ses travaux pour l'Eglise.</i>	321
III.	<i>S. Basile vient voir S. Eusebe ; luy écrit diverses lettres.</i>	323
IV.	<i>Saint Eusebe travaille pour l'Eglise de Tarse : Quelques autres affaires.</i>	324
V.	<i>S. Eusebe est banni en Thrace par Valens.</i>	326
VI.	<i>S. Gregoire de Nazianze & S. Basile écrivent à S. Eusebe sur son exil.</i>	327
VII.	<i>Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Eusebe : S. Basile maintient la paix à Samosates.</i>	329
VIII.	<i>Diverses lettres de S. Eusebe : Antioque neveu du Saint banni par Luce successeur d'Eunome.</i>	331
IX.	<i>S. Eusebe est traité à Rome d'Arien : Il est rappelé par Gratien , ordonne divers Evêques.</i>	333
X.	<i>Martyre de S. Eusebe : Antioque luy succede</i>	335

SAINT PUBLIE ABBE'.

337

S. MELECE EVESQUE D'ANTIOCHE.

ART. I.	<i>IDE'E generale de la vie & des vertus de S. Melece : Il accepte l'evêché de Schaſte , & le quitte.</i>	341
II.	<i>Etat de l'Eglise d'Antioche : Elle demande Saint Melece pour Eveſque.</i>	343
III.	<i>Honneurs extremes rendus à S. Melece dans son entrée à Antioche : Il se declare pour la Consubstantialité.</i>	345
IV.	<i>S. Melece est banni par Constance : Calomnies repandues contre luy.</i>	347
V.	<i>Ceux de la communion de Saint Melece se separent des Ariens ;</i>	

DES ARTICLES.

xxj

- mais les Eustathiens ne veulent pas se joindre à eux. 349
- VI. S. Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche. 352
- VII. Lucifer ordonne Paulin Evêque des Eustathiens, & augmente le schisme. 354
- VIII. Concile d'Antioche pour la foy de Nicée. 357
- IX. S. Athanase vient à Antioche : Saint Melece en est chassé deux fois par Valens : Paulin y demeure. 359
- X. De ce que fit S. Melece dans son exil. 361
- XI. S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuse. 363
- XII. Le schisme augmente & se repand : S. Melece ordonne quelques Evêques. 365
- XIII. S. Melece tient un grand Concile à Antioche. 367
- XIV. Les Eglises d'Antioche ostées aux Ariens, sont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariste, & contre Paulin. 369
- XV. Accord entre S. Melece & Paulin. 371
- XVI. S. Melece preside à Constantinople au Concile œcumenique; établit S. Gregoire de Nazianze Evêque de cette ville; & y meurt. 373
- XVII. Honneurs rendus au Saint après sa mort : Son corps est porté à Antioche. 374
- XVIII. Estime que l'on a faite de S. Melece après sa mort, 376

ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE. 378

S. SERVAIS EVESQUE DE TONGRES. 382

SAINT DAMASE PAPE.

- ART. I. **D**E ce qu'on sçait de Damase jusqu'à son episcopat : Il est élu Pape, & Ursin après luy. 386
- II. Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Ursin est banni : Passage d'Ammien sur le luxe des Evêques. 389
- III. Ursin est rappele, & banni une seconde fois : Valentinien remet au Pape le jugement des Evêques. 391
- IV. Les Ursiniens troublent encore Damase, & sont bannis. 393
- V. Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des environs. 396

VI.	<i>Les Orientaux demandent secours à Damase : Grand Concile à Rome contre les Ariens : Il écrit aux Evêques d'Illyrie.</i>	398
VII.	<i>De S. Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie se retire à Rome : S. Basile se plaint de Damase.</i>	402
VIII.	<i>Rescrit à Simplicie : Florent de Pouzoles condamné : Luciferiens de Rome poursuivis par Damase.</i>	404
IX.	<i>Damase est presque surpris par Vital ; est consulté par S. Jerome ; condamne les Apollinaristes dans un Concile.</i>	406
X.	<i>Orsen s'unit aux Ariens ; est élu à Cologne ; fait accuser Damase par Isaac, qui est condamné par Gratten : Damase est absous par le Concile de Rome.</i>	407
XI.	<i>L'Eglise est troublée par les Evêques de Parme & de Pouzoles, par Restitute, & par Claudien Donatiste : Lettre du Concile de Rome à Gratten, qui récrit à Aquilin.</i>	410
XII.	<i>Damase écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée défend l'innocence de ce Pape.</i>	413
XIII.	<i>Grand Concile à Rome : Damase fait Ascole & Anse de Thessalonique ses Vicaires en Illyrie.</i>	415
XIV.	<i>Damase emploie beaucoup Saint Jerome ; poursuit les Luciferiens.</i>	418
XV.	<i>Mort de Damase : Ses poesies.</i>	420
XVI.	<i>Des lettres de Damase : Son éloge.</i>	422

S. ALLIRE EVESQUE DE CLERMONT. 424.

S. CYRILLE EVESQUE DE JERUSALEM.

ART. I.	<i>S</i> <i>AIN</i> T Cyrille est élevé à l'episcopat ; écrit à Constance sur l'apparition de la Croix.	428
II.	<i>S. Cyrille est depôsé par Acace, rétabli à Seleucie, depôsé de nouveau à Constantinople, & banni.</i>	430
III.	<i>S. Cyrille est rappelé sous Julien ; chassé encore une fois par Valens.</i>	433
IV.	<i>S. Cyrille gouverne en paix son diocèse sous Theodose : Sa mort honorée de toute l'Eglise.</i>	434
V.	<i>Des Catéchèses de S. Cyrille.</i>	436
VI.	<i>De Gelase Evêque de Cesarée en Palestine.</i>	438

SAINT ISIDORE DE SCETE. 440

SAINT PAMBON. 445

SAINTE MONIQUE VEUVE.

- ART. I. **N**AISSANCE & education de la Sainte. 455
 II. Elle gagne par sa douceur son mari & sa belle-mère. 458
 III. Diverses vertus de Sainte Monique : Elle veille pour le salut de S. Augustin. 460
 IV. Elle pleure S. Augustin devenu Manichéen : Dieu luy promet sa conversion. 462
 V. Elle suit S. Augustin à Milan ; se rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens. 465
 VI. Elle veut marier son fils, & se rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite conversion : Son respect pour Saint Ambroise. 467
 VII. Saint Augustin fait entrer sa mère dans ses entretiens de philosophie : Elle y fait paroître son grand sens & sa piété. 470
 VIII. Sainte Monique ne soupire plus qu'après Dieu, sans se mettre en peine de son corps : Sa dernière maladie. 473
 IX. Elle meurt à Oſte & y est enterrée. 475

SAINT MARCIEN. 478

SAINT BESARION. 485

L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.

- ART. I. **O**RIGINE des Priscillianistes : Leurs dogmes sur la divinité. 491
 II. Erreurs des Priscillianistes sur le monde ; sur l'ame &c. Leurs livres apocryphes. 492
 III. Mœurs des Priscillianistes & de Priscilien : Ils cachent leurs sentimens. 495
 IV. Quel estoit Priscilien : Il gagne quelques Evêques : Hygin & Idace s'opposent à luy. 497
 V. Le Concile de Saragoce condamne les Priscillianistes : Ithace est chargé de les poursuivre. 499
 VI. Priscilien fait Evêque d'Avila, est chassé d'Espagne avec ses sectateurs ; séduit Eucrocie & Procule ; est rejeté de Damase & de S. Ambroise. 501
 VII. Les Priscillianistes sont rétablis, & Ithace contraint de se cacher. 503
 VIII. Concile de Bordeaux contre Priscilien, qui appelle à Maxime :

	<i>Saint Martin tâche d'empescher sa mort.</i>	504
IX.	<i>Maxime à la poursuite d'Ithace, fait executer à mort Priscillien, Eucrocic & d'autres de la mesme secte : Ecrits de quelques uns d'eux.</i>	506
X.	<i>Lettre de Maxime sur les Priscillianistes : Ithace auteur de leur mort en est condanné par les payens mesmes.</i>	508
XI.	<i>Saint Martin se separe des Ithaciens quoiqu'absous par un Concile : Il leur cede un moment, & en est repris par un Ange.</i>	510.
XII.	<i>Saint Ambroise condanne les Ithaciens : De Saint Felix de Treves.</i>	512.
XIII.	<i>Les Ithaciens condannez par le Pape Sirice & le Concile de Turin ; Ithace depose & banni.</i>	515.
XIV.	<i>L'heresie de Priscillien se fortifie dans la Galice : De Symphose. & Diétine : Ecrits du dernier.</i>	517
XV.	<i>S. Ambroise écrit pour la réunion des Priscillianistes : Ils se presentent au Concile de Toledo.</i>	519
XVI.	<i>Decrets memorable du Concile de Tolde sur la reception des Priscillianistes.</i>	520
XVII.	<i>Diétine & d'autres Evesques Priscillianistes sont réunis à la communion de l'Eglise.</i>	523
XVIII.	<i>Les Priscillianistes continuent à troubler l'Espagne : Ecrits de S. Augustin, & loix des Empereurs contre eux.</i>	524

LES MESSALIENS OU MASSALIENS
HERETIQUES. 527

S. PACIEN EVESQUE DE BARCELONE. 537

S. PHILASTRE EVESQUE DE BRESSF. 541

SAINT JUST EVESQUE DE LION. 546

DIODORE EVESQUE DE TARSE. 558

PIOR DISCIPLE DE SAINT ANTOINE,
ET PRESTRE DE NITRIE. 569

SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

ART. I. **D**E divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte. 574.

II. *S. Macaire d'Egypte se retire à la campagne, & puis au desert de Sceté.* 576.

III. Du

DES ARTICLES.

xxv

III.	<i>Du desert de Sceté habité premierement par S. Macaire.</i>	579
IV.	<i>S. Macaire va voir S. Antoine : Est elevé au sacerdoce.</i>	581
V.	<i>Vie austere de S. Macaire.</i>	582
VI.	<i>Amour du Saint pour la priere & pour la solitude.</i>	584
VII.	<i>Charité du Saint envers ses freres.</i>	587
VIII.	<i>Diverses actions & paroles de S. Macaire.</i>	590
IX.	<i>Vertu de deux jeunes solitaires, & de deux femmes mariées.</i>	592
X.	<i>Predictions & visions de S. Macaire.</i>	595
XI.	<i>Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.</i>	599
XII.	<i>Le Saint fait encore parler divers morts.</i>	601
XIII.	<i>Divers autres miracles du Saint.</i>	603
XIV.	<i>Les solitaires d'Egypte défenseurs de la Consubstantialité, sont persecutez par Valens.</i>	606
XV.	<i>Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ses soldats.</i>	608
XVI.	<i>Les SS. Macaires & trois autres sont bannis en une isle, qu'ils convertissent & sont rappellez.</i>	611
XVII.	<i>Persecution de Rufin & des autres solitaires : Evagre est disciple de S. Macaire.</i>	614
XVIII.	<i>Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses disciples.</i>	616
XIX.	<i>Des écrits de S. Macaire.</i>	617

CRONE DISCIPLE DE SAINT ANTOINE,
ET ISAAC, PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE,
AVEC HIERAX AUSSI DISCIPLE DE S. ANTOINE. 620

SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

ART. I.	<i>S</i> AINTE Macaire est quelque temps disciple de Saint Antoine.	626
II.	<i>Saint Macaire est fait Prestre des Cellules : Il condamne un solitaire qui avoit laissé de l'argent.</i>	628
III.	<i>Extremes austeritez de S. Macaire : Il va à Tabenne.</i>	629
IV.	<i>Autres austeritez de S. Macaire.</i>	632
V.	<i>Saint Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.</i>	634
VI.	<i>S. Macaire surmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.</i>	637
VII.	<i>Saint Macaire voit l'état de ceux qui prient ou qui communient.</i>	639
VIII.	<i>Des miracles de Saint Macaire : Il agit & souffre pour la verité.</i>	641

<i>Pallade est disciple de Saint Macaire, & témoin de divers miracles.</i>	643
<i>Pa'lade & Paul consultent S. Macaire: Illusion de Valens.</i>	645
<i>Mort de S. Macaire: D'Isaac son disciple.</i>	648



NOTES SUR SAINT ATHANASE.

NOTE I. <i>D</i> E quels parens il parle en 361.	651
II. <i>Sur l'histoire du baptesme donné par S. Athanase enfant.</i>	651
III. <i>S'il a étudié la religion sous quelque Martyr.</i>	653
IV. <i>Comment il a esté A cete.</i>	653
V. <i>Faux dialogue attribué à S. Athanase entre luy & Arius.</i>	654
VI. <i>Fausse narration de S. Epiphane sur l'elction de S. Athanase.</i>	655
VII. <i>Calomnies des Ariens sur l'ordination de S. Athanase.</i>	655
VIII. <i>Qu' Arius est retourné à Alexandrie pour y estre receu dans l'Eglise par S. Athanase.</i>	656
IX. <i>Que la lettre menaçante de Constantin à S. Athanase en faveur d'Arius, n'est point un effet des calomnies des Meleciens.</i>	656
X. <i>Faute de Theodoret sur les calomnies des Meleciens contre Saint Athanase.</i>	656
XI. <i>A qui & par qui est adressé l'ordre de bastir une eglise pour Isquyras.</i>	657
XII. <i>Qu' Arsene estoit Evêsqe.</i>	657
XIII. <i>Que Jean l'accusateur de S. Athanase, estoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.</i>	657
XIV. <i>Qu' Arsene fut decouvert avant le Concile de Tyr.</i>	658
XV. <i>Qu' Arsene dans sa lettre à S. Athanase, ne marque point une réunion generale des Meleciens.</i>	658
XVI. <i>Temps de la vîsîte que S. Athanase fit de son patriarcat.</i>	659
XVII. <i>Temps du Concile de Cesarée contre S. Athanase.</i>	660
XVIII. <i>Theophile mis apparemment au lieu de Theodore à Heraclée dans le Concile de Tyr. Macedone qui y assista est l'Evêsqe de Mopsueste.</i>	660
XIX. <i>Sur l'apostasie d'Eusebe de Cesarée.</i>	661
XX. <i>Sur ce que dit Sozomene de S. Maxime de Jerusalem.</i>	661
XXI. <i>Que S. Athanase recusa les Eujèbiens des son entrée dans le Concile de Tyr.</i>	662
XXII. <i>Sur l'ordre de ce qui se traita dans le Concile de Tyr.</i>	662
XXIII. <i>Sur le renouvellement de l'histoire d' Arsene dans le Concile de Tyr.</i>	663
XXIV. <i>Fable débitée par les Ariens pour excuser leur fourberie du meurtre d' Arsene.</i>	663
XXV. <i>Que S. Athanase plutoût que Jean Arcaph se retira après la manifestation d' Arsene.</i>	664
XXVI. <i>Sur l'eloge que Saint Gregoire de Nazianze fait de Philagre Prefet d' Egypte.</i>	664
XXVII. <i>Que S. Athanase se retira de Tyr avant le retour des commissaires de la Maroite.</i>	665
XXVIII. <i>Que S. Athanase n'alla pas de Tyr en Egypte, mais droit à Constantinople.</i>	665

- XXIX. *Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanase ne fut pas condamné à Tyr.* 666
- XXX. *Qu'Arsene ne fut point receu comme Eveſque dans le Concile de Tyr.* 666
- XXXI. *Faute de Socrate ſur Alamance, Anubion &c. Eveſques d'Egypte.* 666
- XXXII. *Quand & comment les Eveſques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanaſe.* 666
- XXXIII. *En quel temps S. Maximin Eveſque de Treves y receut honorablement S. Athanaſe.* 667
- XXXIV. *Sur le ſymbole attribué à S. Athanaſe; dont on ne ſçait point l'auteur.* 667
- XXXV. *Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.* 671
- XXXVI. *Que S. Athanaſe n'a joui de ſon rappel par Conſtantin qu'en 338.* 671
- XXXVII. *Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene ſur les ordinations ou depoſitions faites par S. Athanaſe.* 672
- XXXVIII. *Qu'il faut mettre en 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.* 672
- XXXIX. *Si Jule a ſuſpendu la communion avec S. Athanaſe.* 673
- XL. *Sur les dix huit mois que S. Athanaſe paſſa à Rome.* 674
- XLI. *Quel Gregoire S. Gregoire de Nazianze accuſe de ſ'etre elevé contre S. Athanaſe qui l'avoit bien traité.* 676
- XLII. *Qu'il faut mettre en 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.* 676
- XLIII. *Que dans la lettre aux Orthodoxes, ſelon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piſte au lieu de Gregoire.* 677
- XLIV. *Que S. Athanaſe ſ'eſt apparemment retiré directement à Rome après les violences de Gregoire.* 679
- XLV. *Si la Synopſe de l'Ecriture eſt de S. Athanaſe.* 680
- XLVI. *Que S. Athanaſe fut mandé en l'an 345 à Milan par Conſtant.* 680
- XLVII. *Paſſage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.* 680
- XLVIII. *Sur le nombre des Eveſques Catholiques du Concile de Sardique.* 681
- XLIX. *Des Eveſques qu'on dit avoir eſté legats du Pape au Concile de Sardique.* 682
- L. *Eveſques qui ſe trouvent avoir aſſiſté au Concile de Sardique.* 683
- LI. *Qui eſtoit Eveſque de Theſſalonique au temps du Concile de Sardique.* 685
- LII. *Sur divers Eveſques du conciliabule de Philippople.* 686
- LIII. *Que S. Paul de Conſtantinople n'aſſiſta point apparemment au Concile de Sardique.* 686
- LIV. *Sur un paſſage obſcur du Concile d'Ancyre en 358.* 687
- LV. *Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.* 687
- LVI. *Si avec S. Athanaſe, Marcel, & Aſclepas, il y a eu d'autres Eveſques jugez & absous par le Concile de Sardique.* 688
- LVII. *Que Maris, Urſace & Valens, n'ont point demandé pardon dans le Concile de Sardique.* 688
- LVIII. *Sur le III. Canon de Sardique.* 688
- LIX. *De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.* 689
- LX. *Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zuſine comme de Nicée.* 689
- LXI. *Savoir ſi le Concile de Sardique eſt œcumenique.* 689
- LXII. *Que Conſtant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de Saint Athanaſe.* 692

LXIII.	<i>En quel temps Constance écrivit à S. Athanase pour le rappeler.</i>	693
LXIV.	<i>Temps du retour de S. Athanase, & du Concile de Jerusalem.</i>	693
LXV.	<i>Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Ursace & de Valens.</i>	694
LXVI.	<i>Qu'Ursace & Valens ne furent point absous dans le Concile de Milan en l'an 347.</i>	694
LXVII.	<i>Quelques difficultez dans la retractation d'Ursace & de Valens.</i>	695
LXVIII.	<i>Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanase.</i>	695
LXIX.	<i>Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Ariens.</i>	696
LXX.	<i>Sur S. Serapion de Thmuis.</i>	696
LXXI.	<i>Si par τὰς ἀπτάς il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux solitaires.</i>	697
LXXII.	<i>De divers Eveques d'Egypte bannis ou persecutez sous George.</i>	697
LXXIII.	<i>Que Saint Athanase n'avoit pas sans doute ignoré jusques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.</i>	698
LXXIV.	<i>Que Saint Athanase n'est point demeuré six ans retiré chez une vierge à Alexandrie.</i>	698
LXXV.	<i>En quelle année Saint Athanase a écrit sa lettre circulaire aux Eveques d'Egypte.</i>	699
LXXVI.	<i>Que cette lettre circulaire n'a aucun rapport aux quatre discours contre les Ariens.</i>	701
LXXVII.	<i>Sur le livre De la virginité attribué à S. Athanase.</i>	701
LXXVIII.	<i>En quel temps S. Athanase a écrit son apologie sur sa fuite.</i>	702
LXXIX.	<i>Si les quatre discours contre les Ariens, sont la premiere partie de l'ouvrage adressé aux solitaires.</i>	703
LXXX.	<i>Quand S. Athanase a écrit son epistre aux solitaires.</i>	703
LXXXI.	<i>Quand S. Athanase a écrit sa seconde apologie.</i>	703
LXXXII.	<i>Si S. Athanase estoit à Seleucie durant le Concile.</i>	705
LXXXIII.	<i>Qu'il écrit son livre Des synodes de Rimini & de Seleucie dans le temps mesme qu'ils se tenoient.</i>	705
LXXXIV.	<i>Que le traité du Saint Esprit que nous avons dans S. Athanase, est véritablement de luy.</i>	706
LXXXV.	<i>Pourquoi Diodore raçoit les enfans.</i>	707
LXXXVI.	<i>Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Eusebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.</i>	707
LXXXVII.	<i>Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie est adressée à S. Eusebe & à S. Astere.</i>	707
LXXXVIII.	<i>Si S. Athanase demeura caché à Alexandrie jusqu'à la mort de Julien.</i>	708
LXXXIX.	<i>Que nous avons la lettre de S. Athanase & du Concile à Jovien.</i>	708
XC.	<i>Que l'écrit contre la lettre du Concile à Antioche n'est point de Saine Athanase.</i>	708
XCI.	<i>Que S. Athanase n'oblige point à mettre la mort de S. Theodore plus tard que 367.</i>	708
XCII.	<i>Que la vie que nous avons de S. Antoine n'est point supposée.</i>	709
XCIII.	<i>En quel temps la vie de S. Antoine a esté écrite, & à qui elle a esté adressée.</i>	710
XCIV.	<i>Si la vie de Sainte Syncretique est de S. Athanase,</i>	710
XCv.	<i>En quel temps on peut mettre cette Sainte.</i>	711
XCVI.	<i>Quand Valens commença à persecuter S. Athanase.</i>	711

DES NOTES.

xxix

XCVII.	Que la lettre aux Evesques d'Egypte, de Syrie, &c. est apparemment écrite en l'an 367, ou depuis.	712
XCVIII.	Que Diodore à qui S. Athanase écrit est l'Evesque de Tyr, non de Tarse.	712
XCIX.	Que la lettre des Evesques d'Egypte releguez à Diocesaree, s'adresse à Diodore de Tyr.	713
C.	Sur deux Confessions de foy attribuées à Libere & à S. Athanase.	714
CI.	A quels Evesques la lettre aux Africains est adressée.	714
CII.	Que l'écrit de l'apparition du Verbe est de S. Athanase.	715
CIII.	Si l'écrit sur l'Incarnation en forme de confession de foy est de S. Athanase.	715
CIV.	Si les traite ^x intitulez Que J. C. est un ; De l'apparition du Verbe &c. sont de S. Athanase.	718
CV.	Meprise de Baronius sur un passage de S. Basile.	719
CVI.	Année de la mort de S. Athanase.	719
CVII.	En quel jour il est mort.	722
CVIII.	Sur le recueil des passages pour la consubstantialité des trois Personnes.	723
CIX.	Si Saint Athanase est auteur de l'Exposition de la foy qui est parmi ses œuvres.	724
CX.	Sur tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez.	725

NOTES SUR SAINT EPHREM.

NOTE I.	Sur l'elogie de S. Ephrem par S. Gregoire de Nyffe.	735
II.	Sur l'autorité du testament de S. Ephrem.	736
III.	Sur la confession de S. Ephrem.	736
IV.	Sur ce que dit S. Gregoire de Nyffe de la famille du Saint.	738
V.	Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.	739
VI.	Des deux histoires de l'emprisonnement de S. Ephrem.	739
VII.	Que Sozomene a confondu deux Juliens solitaires.	740
VIII.	Difficultez sur la lettre de S. Ephrem à Jean.	741
IX.	Sur l'opuscule 16 de S. Ephrem.	741
X.	Sur l'histoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem.	742
XI.	Si c'est de S. Ephrem & en sa presence que S. Gregoire de Nyffe parle dans un de ses discours.	743
XII.	Que S. Ephrem n'a point sceu le grec, & n'a point esté Prestre.	743
XIII.	Sur l'elogie de S. Basile par S. Ephrem.	744
XIV.	Du temps de la mort de S. Ephrem.	744
XV.	Comment le testament de S. Ephrem a esté écrit.	745
XVI.	Sur les écrits de S. Ephrem en general & en particulier.	746

NOTES SUR SAINT EUSEBE DE SAMOSATES.

NOTE I.	EN quel temps S. Basile luy écrit sa lettre 251.	759
II.	Qu'il est mort en 380.	760

NOTES SUR SAINT MELECE.

NOTE I.	SIL a signé le formulaire des Acaciens dans le Concile de Selcucie.	760
II.	Quand S. Melece fut Evesque de Sebaste.	761
III.	Si S. Melece a esté Evesque de Berée en Syrie.	762
IV.	En quoy les Ariens violoient, selon Theodoret, les loix de l'Eglise, en fai-	

	<i>sant Saint Melece Evêque d'Antioche.</i>	763
V.	<i>Si S. Melece differa à se déclarer pour la Consubstantialité.</i>	763
VI.	<i>Difficulté d'accorder Saint Epiphane avec S. Chrysostome sur l'exil de Saint Melece.</i>	763
VII.	<i>Sur le jugement de l'avantageux que fait S. Jerome sur la foy de S. Melece.</i>	764
VIII.	<i>En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en possession de la Palestine.</i>	764
IX.	<i>Evêques moins connus qui composoient le Concile d'Antioche sous Jovien.</i>	764
X.	<i>Sur le temps du second exil de S. Melece.</i>	765
XI.	<i>Temps de son troisieme exil.</i>	766
XII.	<i>Sur sa reception au retour de ce troisieme exil.</i>	766
XIII.	<i>Que Zenon fut fait Evêque de Tyr du vivant de S. Melece.</i>	767
XIV.	<i>Comment Flavien répondoit à Paulin sur la communion avec Damase.</i>	767
XV.	<i>Sur l'accord fait entre S. Melece & Paulin.</i>	767
XVI.	<i>En trois obscur de S. Gregoire de Nyse sur S. Melece.</i>	768

NOTES SUR ASCOLE DE THESSALONIQUE.

NOTE I.	<i>Sur les noms d'Ascole & de Basile qu'on luy donne quelquefois.</i>	768
II.	<i>À quel Concile les Orientaux l'appellerent.</i>	768
III.	<i>Qu'apparemment il est mort vers le commencement de l'an 384.</i>	769

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

NOTE I.	<i>Que toutes les histoires qu'on en a ne valent rien du tout.</i>	769
II.	<i>S'il y a eu deux Servais Evêques de Tongres au IV. & V. siecle.</i>	770

NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

NOTE I.	<i>Sur la vie de Sainte Irenne sa sœur, & si leur pere estoit d'Espagne.</i>	773
II.	<i>Que la basilique de Sicine est apparemment celle de Libere.</i>	773
III.	<i>Quel ordre il faut donner aux deux rescrits pour le rappel d'Ursin.</i>	773
IV.	<i>Sur divers rescrits touchant Ursin, donnez par Baronius.</i>	774
V.	<i>Sur la date du rescrit à Pretextat en l'an 368.</i>	774
VI.	<i>Que ce n'estoit apparemment qu'une extension de la loy adressée à Damase, & non une nouvelle loy qui excluoit les Ecclesiastiques & les moines de toutes donations.</i>	774
VII.	<i>Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, est le texte original &c.</i>	774
VIII.	<i>Que c'est S. Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Basile, & à qui ce Saint récrivit sa lettre 324.</i>	775
IX.	<i>Que S. Chromace succeda immédiatement à S. Valerien.</i>	775
X.	<i>Que le Concile de Rome où Damase fut absous, se tint à la fin de l'an 378.</i>	775
XI.	<i>Si c'est de l'Evêque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.</i>	776
XII.	<i>Temps de la mort de Damase.</i>	777
XIII.	<i>Que Damase rétablit seulement l'église de S. Laurent.</i>	778
XIV.	<i>Sur les actes de Damase.</i>	778
XV.	<i>Divers decrets attribuez au Pape Damase.</i>	778
XVI.	<i>De l'anagramme sur l'église de S^ce Agnès.</i>	779

NOTES SUR SAINT CYRILLE DE JERUSALEM.

- NOTE I. **E**N quel temps il a fait ses Catecheses. 779
 II. **E** Sur son entrée dans l'episcopat, & sur sa foy. 780
 III. Temps de l'apparition de la Croix à Jerusalem. 781
 IV. Sur les Evêques substituez à S. Cyrille dans ses diverses depositions. 782
 V. Que Saint Cyrille fut rétabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose. 783
 VI. Sur l'authenticité des Catecheses de S. Cyrille. 784
 VII. Sur un sermon de la Purification attribué à S. Cyrille. 786
 VIII. Sur l'histoire ecclesiastique de Gelase. 786

NOTE SUR SAINT ISIDORE DE SCETE.

DISTINCTION des quatre Isidores. 787

NOTES SUR SAINT PAMBON.

- NOTE I. **E**N quel temps il le faut mettre, & s'il faut distinguer deux Saints Pambons. 788
 II. Sur Paese & Isüe; s'il en faut distinguer plusieurs de ce nom. 789
 III. Sur le lieu de l'exil de S. Pambon. 789

NOTE SUR SAINT BESARION.

Si c'est luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles. 790

NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

- NOTE I. **S**UR Marc de Memphis. 791
 II. Qu'Idace estoit apparemment Evêque de Merida. 791
 III. Sur l'année & les decrets du Concile de Saragoce contre les Priscillianistes. 791
 IV. Sur l'evêché d'Ithace. 792
 V. Si quelques loix de 381, 382, & 383, sont contre les Priscillianistes. 792
 VI. Si Orige fut fait Evêque de Celenes à la place d'Instance. 792
 VII. Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, doit estre changé en Idace. 793
 VIII. Temps du Concile de Bordeaux. 793
 IX. Que Priscillien appella à l'Empereur avant le jugement des Evêques. 793
 X. Temps de l'execution de Priscillien. 793
 XI. Sur la deposition d'Orsace ou Nardace. 794
 XII. Dictum mis pour Diétinii dans les anciennes editions de S. Augustin. 794
 XIII. Sur ce que dit le Concile de Toledo, que le Pape Sirice a parle en faveur de Symphose. 794
 XIV. Sur le temps & les actes du Concile de Toledo, où Symphose se presenta. 795
 XV. Sur la confession de foy attribuée au Concile de Toledo. 796
 XVI. Sur la confusion que les loix font des Phrygiens ou Cataphryges, & des Priscillianistes. 797

NOTES SUR LES MESSALIENS.

- NOTE I. **Q**U'ILS ne s'appelloient point Saccophores. 798
 II. Si le Concile de Side preceda celui d'Antioche contre les Messaliens. 798

NOTE SUR SAINT PHILASTRE.

SUR quelques dates que marque S. Philastre.	798
--	-----

NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

NOTE I. F AUTE d'Adon sur le diaconat de S. Just.	798
II. Que S. Just n'a point esté sous la conduite de S. Honorat à Lerins.	799
III. Si c'est le mesme que Just député des Gaules au Concile d'Aquilée.	799
IV. Sur le jour de la mort de S. Just.	799
V. Sur Martin Evêque de Lion.	799
VI. Quelques Evêques marquez dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, non dans les souscriptions.	800
VII. D'où estoit Evêque S. Paul honoré le premier de fevrier.	800
VIII. Sur la vie de S. Euvvert d'Orleans.	800

NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

NOTE I. Q UE Diodore estoit apparemment d'Antioche.	802
II. Quand il fut fait Evêque.	802
III. Que S. Chrysostome n'estoit que Prestre lorsque Diodore fit son eloge.	803
IV. Que Diodore estoit peuteestre mort des 392.	804

NOTE SUR PIOR.

D IFFICULTEZ sur le temps de sa vie & de sa retraite.	804
--	-----

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

NOTE I. S UR sa vie donnée par Bollandus.	805
II. Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene.	806
III. Quel Macaire a le premier habité Sceté.	806
IV. Quel Macaire fut vraiment disciple de S. Antoine.	806
V. Temps de la premiere loy de Valens contre les moines.	808
VI. Qu'il faut distinguer deux loix de Valens contre les moines.	808
VII. En quelle année S. Macaire d'Egypte est mort.	809
VIII. Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire.	809
IX. Si les 50 homelies sont de S. Macaire d'Egypte.	810
X. Sur quelques defauts de ces 50 homelies.	810

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

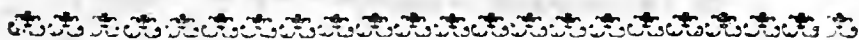
NOTE I. Q UE ce n'est pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs.	811
II. Que c'est luy qui voyoit donner la communion à Marc.	811
III. Que l'histoire de l'hyene appartient plustost à Marc qu'à S. Macaire.	811
IV. Qu'il faut distinguer Paul de Phermé de Paul d'Oxyrinque.	813
V. Que Paul n'estoit point Superieur des 500 moines de Phermé.	813
VI. Qu'Isaac decouvert par un asne, estoit apparemment de Sceté.	813





Simul abierunt in confusionem fabricatores errorum Jo. 45. 18.

LE GRAND
 S. ATHANASE,
 ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE,
 DOCTEUR DE L'EGLISE,
 ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

*Des parens & de la naissance de S. Athanase : Son education
 & ses études.*



L feroit à souhaiter que Saint Gregoire de Nazianze eust fait non seulement le panegyrique, J'mais aussi l'histoire parfaite de toutes les actions de Saint Athanase, comme il témoigne en avoir eu le desir, & que comme il dit que S. Athanase en décrivant la vie de S. Antoine, a composé les regles de la vie monastique, [il nous eust aussi tracé un parfait modele de toutes les vertus, en nous depeignant avec les couleurs si vives de son eloquence, les actions d'un Saint] qu'on ne sauroit louer, comme il nous l'apprend, sans louer la

Naz or. 11. p. 375-376.

p. 376. 2.

p. 373. c. d.

vertu mesme ; parceque toutes les vertus ont esté renfermées dans son ame, [& ont paru avec eclat dans ses actions.

Cette entreprise estoit digne d'un aussi grand homme que Saint Gregoire ; car il n'y a que les Saints qui meritent de faire l'eloge des Saints. Aussi nous n'avons garde de former un tel dessein : nous ne pretendons autre chose que de recueillir avec toute la simplicité & l'exacritude possible la suite des actions de ce Saint. Nous la tirerons principalement de ses propres ouvrages, & encore des plus anciens auteurs, & des historiens ecclesiastiques les plus fideles.] Car pour les vies que nous en avons, soit celles qui sont dans ses ouvrages, dont l'une est d'un auteur incertain, & &c. l'autre est de Metaphraste ; soit celle dont Photius nous a conservé l'extrait ; les fautes visibles qui s'y trouvent, sont voir que leurs auteurs ne sont ni fort anciens, ni fort exacts.

Boll. 2. may, p.
186. § 2 | 249. 250.

Bib. P. 1. 9. p. 1115.
d.

Socr. l. 4. c. 13.
p. 225. c | Soz. l. 6.
c. 12. p. 654. b.
a Ath. ap. 2. p.
769. c | 770. a.
b p. 769. a.
c in Ari. or. 1. p.
301. d.
d fol. p. 817. a. b.

[Nous ne trouvons rien de la famille de Saint Athanase. On voit seulement par une de ses lettres, qui se trouve en latin avec les œuvres de Lucifer, & qui peut estre écrite vers l'an 361,] qu'il se plaint de ne pouvoir pas mesme voir ses parens, tant les Ariens avoient soin d'observer tous les chemins, & d'examiner tous ceux qui fortoient de la ville [d'Alexandrie. Il paroist en effet que sa famille estoit d'Alexandrie,] puisqu'il se cacha durant quatre mois sous Valens dans le tombeau de son pere. ^a Aussi Constance le rappelant en cette ville, dit qu'il le veut rétablir dans sa patrie, ^b & dans sa maison paternelle : ^c & luy mesme prend sa patrie & son Eglise pour la mesme chose. ^d Il parle en un endroit de sa tante qui estoit morte durant la tyrannie de Gregoire, vers l'an 342. Ce barbare après l'avoir persecuté durant sa vie, ne voulut point permettre qu'on l'enterrast après son decés. Elle fust en effet demeurée sans sepulture, si ceux qui luy rendirent ce devoir, ne l'eussent fait passer pour un autre mort qui leur appartenoit.

NOTES.

Boll. 2. may, p.
246. b. c.

Julie. p. 55. p. 211.

Théod. l. 1. c. 25.
p. 57. b.
c Boll. 14. may,
g p. 85. f.

[Il n'est pas fort important de connoistre son extérieur ; & ainsi nous nous mettrons peu en peine de savoir] si la description qu'en font les Grecs dans leurs Ménées, ou celle qu'on en peut tirer de quelques images qu'on croit anciennes, a quelque fondement &c. solide. Il paroist seulement par la maniere dont en parle Julien l'apostar, que son corps estoit petit, & n'avoit rien qui marquast la grandeur & l'elevation de son ame.

μὲν δὲ αὐτῆς
αἰχμῶν παρτί-
σιν ἰσχυρῶς

[Nous ne pouvons point non plus rien dire de certain du temps de sa naissance.] On voit seulement qu'il estoit encore jeune lorsqu'il assista au Concile de Nicée en l'an 325, ^c & lorsqu'il fut

SAINT ATHANASE.

fait Evêque [l'année suivante. Il faut dire encore qu'il estoit peu agé au temps de la persecution de Diocletien ;] puis-
 que quand il en parle, il ne dit pas ce qu'il a vu, mais ce qu'il a ap-
 pris de ses peres. Les Benedictins mettent sa naissance vers 295
 ou 296, sur ce qu'ils soutiennent qu'il écrivit avant l'herésie
 d'Arius ses deux discours contre les Gentils. [Nous aurons une
 preuve fort claire qu'il fut élevé à Alexandrie des son bas age,
 & qu'il ne pouvoit avoir que huit ou dix ans à la fin de l'an 312,
 si nous recevons] ce que Rufin & d'autres après luy, raportent
 du baptesme qu'il donna en se jouant à d'autres enfans. [Mais
 cette narration est embarassée de difficultez qui la rendent au
 moins fort suspecte: & il seroit difficile de croire que S. Athana-
 se ait eu beaucoup moins de quinze ou seize ans en 312, pour en
 avoir environ trente quand il fut élevé à l'episcopat.

Ath. fol. p. 852.
863.
vit. B. p. 13. 167.

NOTE 2.

Ruf. l. 1. c. 14. p.
244 | Soz. l. 2. c.
17. p. 466 | Soz. l.
1. c. 15. p. 44. 45.

Cela n'empesche pas que nous ne puissions recevoir ce qu'a-
 joutent les mesmes auteurs,] que Saint Alexandre, [peutestre
 mesme avant que d'estre Evêque,] prit un soin tout particulier
 de le faire elever par l'Eglise. Après qu'il eut employé quelque
 temps à apprendre à écrire, & à s'instruire dans la grammaire
 & dans les autres sciences ordinaires, S. Alexandre le retira
 d'entre les mains de ses parens, & l'eleva comme un autre Sa-
 muel dans le temple du Seigneur, [& dans la maison episcopale:]
 Il le faisoit manger à sa table, & l'occupoit à écrire sous luy.
 Saint Athanase ne s'appliqua aux lettres profanes que pour ne
 paroistre pas ignorer entierement ces connoissances qu'il avoit
 resolu de mepriser: il ne voulut pas permettre que l'excellence
 & la grandeur de son ame fust toute occupée par cette étude
 moins utile; [& neanmoins on ne laisse pas de voir par ses écrits
 qu'il en avoit une connoissance tres étendue.] On trouve qu'il
 savoit le latin, [ce qui estoit peu ordinaire aux Grecs; mais il
 peut l'avoir appris dans le temps qu'il passa en Occident durant
 ses persecutions.]

Ruf. p. 244.
Naz. or. 21. p.
376. b.
4 Ruf. p. 244.
Soz. p. 467. c.
Naz. p. 376. b.
Conc. 4. p.
1768. c.

&c.

Sulpice Severe luy donne letitre de jurisconsulte, ce qui a fait
 croire à Baronius qu'il avoit fort étudié le droit civil. D'autres
 l'entendent du droit ecclesiastique, d'autant qu'on ne voit point
 qu'il ait fait paroistre aucune science extraordinaire du droit
 civil; & que cette étude ne convenoit ni au dessein que S. Ale-
 xandre avoit de le consacrer à l'Eglise, ni à l'impatience que le
 Saint avoit luy mesme de quitter les lettres humaines, pour
 s'adonner tout à fait aux lettres saintes.

Sulp. l. 2. p. 154.
6 Bar. 311 § 63.
6 Boll. 2 may. p.
189. § 24.

NOTE 3.

Il s'instruisit donc des son enfance dans les sciences divines,

Thdr. l. 1. c. 15.
p. 576. a | Naz. or.
21. p. 376. b.

Naz. p. 376. c.

6.

5.

'& s'appliqua à une serieuse & profonde meditation de l'ancien & du nouveau Testament, dont il possédoit tous les livres avec plus de perfection que les autres n'en savent un seul en particulier. Il fut aussi élevé des le commencement dans l'étude de la morale Chrétienne. Ainsi il acquit en même temps les richesses de la contemplation, & les thresors d'une vie sainte & eclatante, se servant de l'innocence de sa vie pour regler & pour conduire sa contemplation, & de la contemplation comme d'un feu qu'il imprima fortement sur toute la conduite de sa vie. Car la crainte du Seigneur est le commencement & comme le berceau de la sagesse. Et lorsque la sagesse a passé la crainte pour nous elever jusques à la charité, elle nous fait amis & enfans de Dieu, d'esclaves que nous estions auparavant.

Ath. ap. 2. p. 726. d.

[On peut juger de la vie qu'il avoit menée avant son episcopat, par le témoignage que le peuple rendit à sa pieté en l'elisant.] Car on le combla d'eloges, & on s'écria que c'estoit un homme^{σ πρὸς θεῶν, ἰσχυροβή.} vertueux, religieux, [solidement] Chrétien, l'un des Ascetes, & déjà un veritable Evesque. [Les Ascetes estoient ceux qui s'appliquoient à la priere, à la mortification, à la retraite, & à toutes sortes de saints exercices, soit à la campagne, soit dans les villes : & ainsi cela ne nous oblige point de dire que S. Athanase ait quitté la maison de son Evesque pour aller passer du temps dans les deserts, ^{NOTE 4.} comme quelques uns l'ont cru. Il peut neanmoins avoir esté quelquefois visiter Saint Antoine,] puisqu'il l'avoit vu souvent. Dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine, on lit que ce Saint avoit vu descendre l'Esprit de Dieu sur S. Athanase avant qu'il fust fait Evesque.

v. Ant. p. 451. d.
Boll. 14. may. 8.
p. 71. c.
a Eckel. reg. p.
207.



ARTICLE II.

Saint Athanase est fait Diacre : il resiste aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée : Ses qualitez naturelles.

Naz or. 21. p.
376. d. | Thdrt. l.
1. c. 25. p. 576. b.

'ATHANASE fut élevé & nourri de la sorte, c'est à dire comme le devoient estre tous ceux qui sont destinez à gouverner un jour l'Eglise. La providence divine qui prend de loin les mesures de ses grands ouvrages, l'eleva bientôt à la clericature, & le fit monter par tous les degrez jusques à l'episcopat. Il se rendit admirable dans chacun de ces degrez ; mais l'histoire ne nous a rien conservé en particulier que de son diaconat, ou plustost son archidiaconat, comme le qualifie Theo-

Thdrt. p. 576. b.

doret. Il avoit cette dignité des le Concile de Nicée; & mesme il estoit Diacre des le temps de l'excommunication d'Arius [en l'an 319,] comme un Concile d'Alexandrie le marque assez clairement: & ainsi c'est apparemment luy mesme qui est marqué le quatrieme entre les Diacres d'Alexandrie qui soucrivirent une lettre de S. Alexandre contre Arius.

b. & alii.
Ath. ap. 2. p. 725.
d.
Gel. Cyz. l. 2. c.
3. p. 60 | Boll. 2.
may, p. 190. c.

'Ceux qui conversoient alors avec luy, admiroient non seulement sa science, mais encore la sagesse & la gravité de son esprit.

Soz. l. 2. c. 17. p.
467. d.

'Saint Alexandre son Evesque l'aimoit tres particulierement à cause de la vivacité de son genie qui penetroit tout, & à qui rien n'estoit impossible, de son incomparable prudence, & de ses autres grandes qualitez. Julien l'apostat mesme en se declarant son ennemi, l'appelle un homme adroit & ingenieux, plus capable que personne d'agir & de conduire une affaire, & qui faisoit gloire d'exposer sa teste & sa vie. [Son principal caractere paroist en effet avoir esté cette fermeté intrepide de son ame, une prudence qui l'empeschoit de rien faire de temeraire, une sage condescendance pour ceux qui avoient moins de courage que luy, & une humilité profonde dans l'eclat de sa vertu, & dans la sublimité de ses lumieres. Ce thresor estoit veritablement enfermè dans un vase de terre.] Car, comme nous avons dit, il estoit assez petit de corps, & son exterieur n'avoit rien qui le relevast.

Cyr. Al. ep. 1. p.
4. c.
Juli. ep. 51. p. 217.

Ibid.

[Il faut dire que ses grandes qualitez eclatoient beaucoup] des le temps de son diaconat, avant mesme qu'elles parussent dans le Concile de Nicée, puisqu'Eusebe de Nicomedie & les autres de sa faction, étonnez de voir S. Alexandre demeurer inbranlable à toutes les sollicitations qu'ils luy faisoient pour le rétablissement d'Arius, commencerent deslors à haïr Saint Athanase; [ne doutant pas que ce ne fust ce jeune Diacre qui soutenoit ce saint vieillard.] Et en effet, S. Alexandre l'avoit presque toujours auprès de luy, & mesme il témoignoit en faire une estime tres particuliere. [Ainsi il ne faut pas douter que S. Athanase n'ait eu beaucoup de part à ce grand nombre de lettres que S. Alexandre écrivit de tous costez pour la défense de la foy, & à tant de fatigues qu'il endura pour combattre l'Arianisme.] Nous trouyons aussi que S. Alexandre luy donna le soin de défendre son innocence contre ses calomniateurs; de quoy Athanase s'acquita comme un bon fils le peut faire pour son pere.

Ath. ap. 2. p. 725.
d.
d) Soer. l. 1. c. 8. p.
20. b.
Soz l. 2. c. 17. p.
465. d.

'Comme donc S. Alexandre connoissoit fort bien son merite

Cyr. Al. ep. 1. p.
4. c.

ἀντιμαρτυρία...
ἰσχυρῶς ἀγαν.
συνεργῶν.

αὐτὸ ἐπισημῶς
ἐντελής.

διὰ πάντων
ἐγῶν.

Ath. ap. 2. p. 715.
d' Ruf. l. 1. c. 14. p.
244. & c.
2 Ruf. l. 1. c. 5. p.
237.
b Thdr. l. 1. c. 25.
p. 576. b.
c Cyr. Alep. 1. p.
1. c. d.
d Soz. l. 1. c. 17. p.
43. b.
Naz. or. 21. p.
381. a. b.

Ruf. l. 1. c. 14. p.
244.

Soz. p. 431. b.
Soer. l. 1. c. 8. p.
10. b.

Thdr. p. 576. b.

Hil. fr. 1. p. 35.
Naz. p. 381. a.

extraordinaire, il le prit avec luy pour le mener [en l'an 325] au grand Concile de Nicée, où il en receut beaucoup d'assistance tant pour le conseil que pour tout le reste. ^bCar quoiqu'il fust encore jeune, il avoit tant de sagesse qu'il conduisoit les pas de ce bienheureux vieillard qu'il regardoit comme son pere, & luy monstroit en toutes rencontres le chemin qu'il devoit tenir. Ainsi il fut admiré de tout le monde en cette illustre assemblée. ^dIl y eclata extremement, y parut comme la premiere personne de ce Concile, où le Saint Esprit avoit rassemblé l'elite de toute l'Eglise.

Il y fit admirer la vivacité de son esprit & sa vigilance extraordinaire dans les affaires ecclesiastiques, en decouvrant avec une lumiere & une penetration merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des heretiques. Il n'y signala pas moins sa suffisance & sa generosite. Car il resista courageusement à Eusebe de Nicomedie, à Theognis, & à Maris, qui estoient les principaux protecteurs de l'Arianisme. Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy : ce qui luy attira les louanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité. Et il fut mesme un des principaux auteurs du symbole qui y fut dressé. Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette illustre assemblée, il n'étoufât entierement la peste de l'Arianisme.

V. le Conci-
le de Nicée,
58.

NOTE 5.



ARTICLE III.

Saint Athanase est fait Evêque d'Alexandrie ; calomnies des Ariens contre son election : Dieu revele sa vertu à S. Pacome.

L'AN DE JESUS CHRIST 326, DE S. ATHANASE I.

Ath. ap. 2. p. 725.
d.

Thdr. l. 1. c. 25.
p. 576. b. c.

c.

a.

a.

LE courage avec lequel S. Athanase combatit l'impieté des Ariens à Nicée, fut une grande preuve de sa pieté : & ce fut en mesme temps un des principaux sujets de cette haine implacable qu'ils eurent toujours depuis contre luy. Ces ennemis du Fils de Dieu ayant connu par une si sensible experience avec quelle vigueur il avoit entrepris la défense de sa divinité, [le regarderent toujours comme leur ennemi capital.] Mais s'ils le craignoient déjà lorsqu'il n'estoit encore que Diacre, leur crainte s'augmenta beaucoup lorsqu'ils le virent elevé sur la chaire d'Alexandrie, ce qui arriva aussitost après.

Car S. Alexandre estant retourné en Egypte après le Concile,

L'an de J.C.
326, de Saint
Athanaſe I.
* V. Saint
Alexandre
d'Alex. note
9.

ne ſurvécut qu'environ cinq mois, [* & mourut au pluſtard le
17 ou 18 avril de l'an 326,] ſi l'on peut dire qu'un pere meure
lorſqu'il laiſſe un fils ſemblable à luy, [ou encore plus excellent
que luy.] Il avoit vu la vertu [d'Athanaſe] durant ſa vie, & elle
avoit fait toute ſa joie. C'eſt pourquoy en mourant il n'eut point
de ſujet d'eſtre dans la triſteſſe, & il ne rougit point devant ſes
ennemis, parcequ'il laiſſoit à ſa maiſon, [ou plutoſt à la maiſon
de Dieu,] un fils capable de la défendre contre ceux qui la
haiſſoient, & de rendre à ſes amis la reconnoiſſance [& la pro-
tection qu'il leur devoit.] Ce fut luy meſme qui le choiſit pour
renir ſa place, ^a ayant ordonné en mourant qu'on n'établifſt au-
cun autre Eveſque que ce ſaint Diacre. ^b Le Clergé & toute la
ville furent témoins de cette volonté & de ce choix. ^c Il ne fai-
ſoit en cela que ſuivre l'ordre de Dieu, & ce qu'il avoit fait con-
noiſtre de ſa volonté, comme Sozomene le dit après Apollinaire;
& il en raporte ſur cela des particularitez conſiderables, [que
nous omettons néanmoins, parceque nous les avons déjà miſes
ſur l'hiſtoire de S. Alexandre.

Eccli. 30. v. 4. 2.

Ruſſ. l. c. 14. p.
244.

^a Epi. 68. c. 6. p.
722. d. | 59. c. 11. p.
735. d. | 736. a.

^b 68. c. 6. p. 722.
c.

^c Soz. l. 2. c. 17. p.
465. 466.

Ibid. 514.

S. Athanaſe eſtoit alors abſent, ſoit qu'il s'en fuſt enſui pour
éviter cette election meſme, comme Sozomene dit qu'on le
croyoit, ſoit qu'il euſt eſté envoyé à la Cour par S. Alexandre,
ſelon S. Epiphane. ^d Et Baronius croit qu'il avoit menagé cet
emploi peu de temps avant la mort de S. Alexandre, pour éviter
de luy ſuccéder. [Nous ſuivons plus volontiers Sozomene,] par-
cequ'il eſt autoriſé par Apollinaire. [Mais ce qui eſt certain, c'eſt
que] S. Athanaſe fut contraint de céder au choix que S. Alexan-
dre avoit fait de luy ſuivant le commandement de Dieu. [Nous
en apprendrons l'hiſtoire du Concile tenu à Alexandrie treize
ans après,] & dont la pluſpart des Peres avoient eux meſmes
aſſiſté à ſon election.

p. 465. d.

Epi. 68. c. 6. p.
722 | 69. c. 11. p.
735.

^d Bar. 326. 55.

Soz. p. 465. 466.

Ath. ap. l. 2. p. 726.
d.

NOTE 5.

Ils nous aſſurent donc que S. Athanaſe fut demandé publi-
quement pour Eveſque par tout le peuple de l'Egliſe Catholi-
que d'Alexandrie, qui en diſoit tous les biens imaginables.
Tous les Fideles, comme s'ils n'euffent eu qu'un corps & qu'une
ame, adreſſerent tout d'une voix leurs prieres à JESUS CHRIST
pour l'obtenir. Ils conjurerent les Eveſques qui s'eſtoient af-
ſemblez de tous les coſtez [de l'Egypte] de le leur accorder, &
ils ne voulurent point ſortir de l'Egliſe durant pluſieurs jours &
pluſieurs nuits, ni permettre aux Prelats d'en ſortir, [juſqu'à ce
que ſon election euſt eſté conclue.]

c.

d.

c.

Epi. p. 723. d.

Ath. p. 726. c.

Toute la ville & toute la province fut témoin de ce conſen-

c.

Soz p. 465. 466.

tement unanime en faveur de Saint Athanasie. Il s'estoit caché, comme nous avons dit, pour eviter une dignité [dont il estoit d'autant plus digne qu'il s'en jugeoit plus indigne.] Mais Dieu [qui luy avoit inspiré de se cacher,] le fit trouver [par ceux dont il devoit estre le pere:] & ainsi il fut élevé sur le throne de Saint Marc par les suffrages de tout le peuple, pour estre non moins le successeur de sa pieré que de sa dignité, & l'heritier de sa foy aussibien que de sa chaire. Il y monta, dit Saint Gregoire de Nazianze, non [comme Gregoire & comme George] par le meurtre & la tyrannie, mais par des voies toutes apostoliques & dignes de l'Esprit de Dieu: non par la force & le violement des loix, mais par l'observation de toutes les regles les plus exactes, & parcequ'on le contraignit d'y monter. Aussi fut-il le premier successeur de ce saint Evangeliste dans l'ordre de la vertu, quoiqu'il en fust fort éloigné dans celui du temps, estant conté pour le 19^e des Evesques d'Alexandrie par S. Jerome & les autres qui n'y comprennent pas Saint Marc. Il fut sacré par une grande partie des Evesques d'Egypte, comme ils le témoignent eux mesmes; & cela non en cachette, mais en la presence & au bruit des acclamations de tout le peuple. [Ce ne fut apparemment qu'après le 2 de may de cette année.]

Naz. or. 21. p.
377. c.

d.

c.

d.

c.

Ath. ap. 2. p. 726.

d.

V. la note
104.

b.

b. c.

b.

Boll. 14. may, g.
p. 65. f.

Ath. p. 727. b.

p. 726. d.

p. 727. a.

Les Ariens qui se montrerent toujours ennemis implacables de S. Athanasie, ne rougirent pas mesme de blasmer une election si glorieuse; mais ils ne le purent que par des mensonges. Ils porterent néanmoins leurs calomnies jusques aux oreilles des Princes, esperant qu'au moins elles pourroient obscurcir de quelques nuages une vertu si eclatante. [Les auteurs raportent une partie de ces calomnies; mais nous n'avons point cru en devoir embarasser cette narration.] Ces calomnies venoient de quelques personnes qui ne demandoient qu'à dechirer l'Eglise, & qui pour cela osoient blamer le jugement de Dieu mesme, & condanner une election qui estoit louée & estimée de tout le monde. Eusebe de Nicomedie fut un de ceux qui entreprit de la décrier. Et il estoit vraiment digne de combatre une election si canonique & si sainte, luy qui ayant abandonné l'Eglise de Beryte sa premiere epouse, s'estoit emparé contre toutes les loix de celle de Nicomedie, & avoit encore quitté cette seconde pour en prendre une troisieme, [savoir celle de Constantinople qu'il usurpa quelque temps après.]

NOTE 7.

Mais si les méchans faisoient des efforts extraordinaires contre l'election de Saint Athanasie, Dieu se plaisoit au contraire à l'autoriser

l'autoriser même par des voies extraordinaires.] Car des qu'il fut établi dans l'episcopat, l'Esprit de Dieu dit à S. Pacome :
„ J'ay établi Athanasie pour estre la colonne & la lampe de l'Eglise : il aura à souffrir bien des tribulations & des calomnies de la part des hommes pour défendre la foy & la pieté : mais comme il sera toujours fortifié par J. C , il surmontera toutes les tentations, & annoncera aux Eglises la verité de l'Evangile.

Boll. 14. may, g.
P. 65. 66.

Sozomene après avoir raporté les calomnies des Eusebiens contre son election, dit qu'il est persuadé que ce Saint ne fut élevé à l'episcopat que par un ordre tout particulier de Dieu. Car il avoit, dit-il, de grands avantages pour l'intelligence de la verité, [beaucoup de facilité] pour l'expliquer aux autres, & [un courage inébranlable] pour résister aux persecutions : & c'est ce qu'il falloit pour un temps comme le sien. Personne aussi ne fut jamais plus propre que luy pour la predication, & les autres fonctions sacerdotales : il sembloit y estre né.

Soz. l. 1. c. 17. p.
466. c.



ARTICLE IV.

Idee generale de l'episcopat de Saint Athanasie.

IL est difficile de juger, dit S. Gregoire de Nazianze, si Dieu appella S. Athanasie à l'episcopat pour le recompenser de sa vertu, ou pour le rendre une source de grace & de vie pour l'Eglise. Elle avoit une extreme besoin que ce Saint l'arrosast des eaux de la verité, qu'il luy donnast une nouvelle vie en la delatant de la soif extreme qui la dessechoit ; qu'il luy servist de pierre angulaire pour en unir toutes les parties, & que sa doctrine comme un van mystereux, separast les dogmes qui avoient la legereté de la paille, de ceux qui ont la solidité du froment. Et veritablement le temps où il a vécu demandoit un homme comme luy qui excellast également dans la parole, & dans le conseil, & capable comme il estoit, de résister à tous les efforts des heretiques.

Naz. or. 21. p.
377. a.

b.

Soz. l. 1. c. 17. p.
466. c.

Aussi parut-il le chef de toute la terre, [moins par la dignité de son siege, quoiqu'il fust le second de l'Eglise,] que par cette charité universelle qui luy faisoit prendre le soin de tous ceux qui estoient à Dieu, & par cette qualité eminente de Pere de la foy orthodoxe, comme l'appelle S. Epiphane ; [ce qui le rendoit en quelque sorte le centre de la communion de l'Eglise:] Et par

Naz. p. 177. a.
Basilep. 22. p.
313. a. b.

Epi. 69. c. 1. p.
728. b.

Athap. 2. p.
772. c.

x. C'est le sens que M. Valois donne à *κεφαλαιος*.

Bas. ep. 337. p.
329. c.
a Ruf. l. c. 19.
20. p. 247.

Ath. fol. p. 838.
c.

Naz. or. 11. p.
377-379.
b p. 377. d.

p. 378. a.

b.
c.

d.

p. 379. b.

c.

l'aveu mesme de ses ennemis, personne n'estoit estimé Catholique qu'autant qu'il estoit attaché à la communion de S. Athanasie. L'estime de sa vertu estoit, au jugement des Saints, la plus grande marque de vertu qu'on püst avoir. ^a Ses persecuteurs au contraire n'osoient pas entreprendre de faire condamner la verité, qu'après avoir fait condamner celui qui en estoit le défenseur intrepide, & l'obstacle le plus capable d'arrester leur mauvaise volonté: & signer contre luy, c'estoit au jugement mesme des Ariens, embrasser l'impicté d'Arius.

[On pourroit avec raison demander quelque idée generale de la conduite episcopale de ce Saint; mais il seroit inutile d'en chercher d'autre que la description admirable qu'on en peut lire dans S. Gregoire de Nazianze.] ^b Après, dit ce Pere, qu'Athanasie eut esté élevé à cette eminente dignité, on ne le vit point ^c s'enfler d'une vaine joie, comme il arrive à ceux qui entreprennent de purifier les autres avant que de s'estre purifiez eux mesmes. S'il estoit élevé par la grandeur de ses actions, il se rabaissoit par l'humilité de son cœur. Aucun ne pouvoit approcher de sa vertu, & tous approchoient sans peine de sa personne. Il estoit plein de bonté, insensible à la colere, tres sensible à la pitié, agreable dans ses discours, & encore plus dans ses actions. Il avoit le visage d'un Ange, & il en avoit encore plus l'esprit. Ses reprimendes estoient pleines de douceur, & ses louanges estoient des leçons: sans excéder jamais dans l'un ni dans l'autre, il reprenoit en pere, & louoit avec la gravité d'un magistrat. Sa douceur estoit sans molesse, & sa force sans severité & sans rigueur. Sa bonté & sa charité paroissoient dans l'une, ^d son zele dans l'autre, & sa sagesse dans toutes deux. Il instruisoit tellement par son exemple, qu'il avoit peu besoin de parler; & ses paroles avoient tant de force & d'efficace, qu'il estoit encore plus rarement obligé d'avoir recours à la verge, [& au chastiment:] mais pour retrancher [de la communion,] c'est ce qu'il ne faisoit presque jamais.

^e Infatigable dans les veilles & dans le chant des pseaumes, il jeünoit & prioit comme s'il n'eust point eu de corps. Il fut le protecteur de tous ceux qui estoient dans l'affliction, un front d'airain pour les grands & les superbes, & un pere plein de condescendance pour les humbles. Les vierges reveroient en luy un mediateur de leur alliance avec J.C; les femmes mariées, un directeur qui leur inspiroit la temperance; les solitaires, un homme capable de les elever jusqu'au ciel; ceux qui vivoient

ὁ βελῖος δὲ
τῶν ἁγίων.

φθὴν ἤμας;

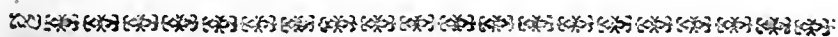
dans le commerce du monde, un législateur [d'une prudence admirable;] le simple peuple, un guide éclairé; les contemplatifs, un vray theologien; ceux qui estoient dans la prosperité, un frein qui les retenoit dans la moderation; les affligez, un puissant consolateur; les vieillars, un appui pour se soutenir dans leur foiblesse; les jeunes gents, un maistre & un conducteur; les pauvres, un thresor où ils trouvoient tous leurs besoins; les riches, un sage dispensateur de leurs biens.

[Il ne renfermoit pas sa charité & sa sollicitude episcopale dans la vaste étendue de la ville d'Alexandrie.] Il alloit souvent visiter les Eglises voisines [qui estoient de son diocèse,] particulièrement celles du canton de la Mareote. On remarque que dans cette visite il estoit toujours accompagné des Prestres, des Diacres, & d'une grande partie du peuple de ce canton. Nous le verrons aussi aller plusieurs fois visiter les diocèse de l'Egypte & de la Thebaïde, toujours suivi d'un fort grand nombre de personnes, & monté sur un asne.

Epi. 68. c. 6. p.
723. a.

Ath. ap. 2. p.
735. c. [792. c. d.]

Boll. 14. may, p.
761. f. [8. p. 49. d.]



ARTICLE V.

*Du courage de S. Athanasie à défendre la verité : Il ordonne S. Frumence
Apostre de l'Ethiopie.*

[SAINTE Gregoire de Nazianze ajoute encore plusieurs choses à celles que nous avons tirées de luy pour donner l'idée de l'episcopat de S. Athanasie.] & il finit cet éloge en disant que si toutes ses vertus sont bien grandes, il trouve néanmoins que ce n'est encore rien, en les comparant à cette grandeur de courage qu'il a fait paroître pour la défense de la foy; & entreprendre, dit-il, de faire un éloge digne de cette vertu heroïque, c'est un dessein qui surpasse la portée de l'homme. Aussi, dit Rufin, il a souffert de si grands combats pour l'integrité de la foy, qu'on ne peut luy appliquer ce qui se lit dans les Actes touchant S. Paul : *se luy montrera combien de choses il faut qu'il endure pour mon nom.* Car tout le monde s'est uni par une conjuration publique pour luy faire les plus cruels persecutions. Les Princes de la terre se sont élevez pour le perdre : les nations, les royaumes & les armées ont conspiré contre luy. Il a combattu un million de fois, selon les termes d'un Concile, pour les dogmes evangeliques. Les Tribuns, les Generaux, les Comtes, & les armées entieres ont esté employées à le chercher pour obeir

Naz. or. 21. p.
379. d.

p. 380 a.

Rufin. l. c. 14. p.
244.

Fac. l. c. 14. p.
318. a.

Rufin. l. c. 18. p.
246.

aux edits imperiaux : on a promis des recompenses à ceux qui le livreroient vif à ses ennemis, ou au moins qui leur apporteroient sa teste: enfin toutes les forces de l'Empire Romain ont esté occupées à combatre un seul homme; & tout cela inutilement, parcequ'il avoit Dieu pour son protecteur.

Ath. ap. 2. p.
725. d.

Thdr. l. 1. c. 25.
p. 576. c.

Ath. p. 726. a.

p. 725. c.

p. 726. a.

[Les Eusebiens furent les auteurs & les acteurs de toute cette tragedie, si on peut l'appeller ainsi.] Ils le haïssioient depuis qu'ils eurent reconnu que c'estoit luy qui fortifioit contre eux le courage de Saint Alexandre: Leur haine s'estoit beaucoup augmentée lorsqu'ils se virent si fortement refutez par luy dans le Concile de Nicée: Mais quand ils le virent élevé sur le throne de l'Eglise d'Alexandrie, ils crurent que l'augmentation de sa puissance estoit la ruine de la leur. A la haine qu'ils avoient depuis longtemps contre luy, se joignit la crainte que leur donnoit la pureré de sa foy, & sa constance inébranlable à combatre leur impieté. Car ils n'avoient pas en effet d'autre dessein que d'exterminer ceux qui défendoient la foy orthodoxe, pour pouvoir après cela publier leur heresie avec toute sorte de liberté.

Ainsi ils occuperent toute la force de leur cabale à luy dresser divers pieges, & à luy susciter des persecutions continuelles. Ils animèrent contre luy Constantin [& ses successeurs.] Ils le menacerent de le faire condanner par des Synodes. Ils l'exécuterent en effet, [le chassèrent quatre fois de son siege & de son Eglise, l'obligerent à chercher de toutes parts des lieux de retraite jusque dans des puits & dans le tombeau de son pere, à demeurer caché pendant plusieurs années; à estre pres de vingt ans hors de son diocese, qui cependant estoit occupé par les personnes les plus indignes; & après avoir mis le trouble par toute l'Eglise pour son sujet, ils ne cesserent point de le poursuivre que quand Dieu leur en eut osté la puissance.]

ibid.

Thdr. l. 1. c. 19.
p. 567. d.

Eusebe de Nicomedie eut la principale part à tout ceci. Car outre l'intérest commun de son heresie, il craignoit encore pour son particulier, dit S. Athanasé, à cause des fourberies dont il se sentoit coupable. [Ces fourberies regardoient peutestre la signature qu'il avoit faite du Concile de Nicée par la seule crainte de l'exil, & sans changer de sentiment. C'estoit peutestre encore] les artifices dont luy & Theognis de Nicée s'estoient servis pour tromper Constantin, & rentrer dans leurs Eglises dont ils avoient esté chassés, ou pour chasser eux mesmes de saints Evêques de leurs sieges.

v. le Conci-
le de Nicée
§ 10.

v. les Ariens
§ 11, 12, 14, 17.

[Mais quoiqu'il fust le premier objet de leur haine, Dieu ne

L'an de J. C.
326, de Saint
Athanaſe 1.

leur permit néanmoins de l'exercer contre luy qu'au bout de quelques années, & lorsque le temps ordonné par ſa providence fut arrivé. Il vit meſme Eufebe & Theognis depoſez & bannis durant les trois premières années de ſon epiſcopat. Après qu'ils eurent eſté rappellez vers la fin de 328, il leur fallut quelque temps pour rétablir le credit qu'ils avoient perdu dans l'eſprit de Constantin. Ils commencerent vers l'an 331 à declarer ouvertement la guerre aux principaux défenſeurs de la verité; mais ils attaquèrent d'abord S. Eufarthe d'Antioche, Aſclepas de Gaza, & Eutrope d'Andrinople: après quoy ils virent enfin à S. Athanaſe vers l'an 332. Ainſi ce Saint paſſa cinq ou ſix ans dans une aſſez grande tranquillité; au moins on ne voit pas qu'il ait pu eſtre troublé durant ce temps là, ſi ce n'eſt par le ſchiſme des Meleciens.

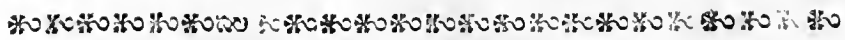
Mais avant que d'entrer dans cette matiere, il faut remarquer la conſolation que Dieu donna à Saint Athanaſe] dans les premières années de ſon epiſcopat, en le rendant le pere d'un nouvel Apoſtre en la perſonne de S. Frumence. "Car ce Saint ayant commencé la conversion des Ethiopiens d'Auxume, n'eſtant encore que laiſque, vint rapporter à S. Athanaſe cette œuvre de Dieu, pour le prier d'envoyer un Eveſque à ces peuples tres diſpoſez à recevoir la lumiere de l'Evangile. S. Athanaſe entendit ce recit avec la meſme joie [que les Apoſtres apprirent de la bouche de S. Paul la conversion de divers peuples.] Il examina avec ſoin la propoſition que faiſoit S. Frumence de donner un Eveſque à l'Erhiopie, & ne jugeant perſonne plus propre pour cette fonction que Frumence meſme, il l'obligea de recevoir de ſa main l'ordination epiſcopale, & l'envoya achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. S. Frumence obéit, & s'acquitta de cet emploi, moins en ſimple Eveſque qu'en Apoſtre; & il rapportoit, diſent les Grecs, à la benediction epiſcopale qu'il avoit receue [de S. Athanaſe,] les grands effets de grace qu'on voyoit en luy. [Nous aurons encore occaſion de parler de ce Saint ſur l'année 356.]

Ruf. l. r. c. 9. p.
164. 165.

V. Saint
Frumence.

Men. 30. nov. p.
499.





ARTICLE VI.

*Melece renouvelle son schisme en mourant, & en fait chef Jean Arcaph:
Les schismatiques pressés par S. Athanasie de se réunir à l'Eglise,
se liguent contre luy avec les Eusebiens.*

[N]ous voudrions avoir plus de choses à dire des premières années de Saint Athanasie ; mais & luy & ceux qui ont parlé de luy ne se sont presque attachez qu'à ses persecutions, qui font la plus grande, la plus importante, la plus celebre, & la plus glorieuse partie de sa vie. Il faut donc y entrer, & en rapporter ce que S. Athanasie mesme, & les plus anciens auteurs nous en apprennent, avec le plus d'ordre & de distinction que nous pourrons ; car nous avouons que jusques à l'an 334, nous n'avons pas de lumieres aussi certaines que nous souhaiterions pour marquer les années precises des evenemens.

Les Meleciens furent les premiers que nous sachions avoir exercé sa patience. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons dit^a autrepart de leur schisme, & du soin que prit le Concile de Nicée pour l'appaier. Melece qui l'avoit formé, se réunit en effet à l'Eglise, & se soumit à S. Alexandre avec une partie au moins de ceux de sa secte. Mais ce calme dura peu.] Melece mourut bientost après sa réunion, [& après S. Alexandre.]^a Car quoique Theodoret dise qu'il continua à troubler l'Egypte & la Thebaïde sous S. Athanasie, néanmoins Saint Athanasie le dit seulement des Meleciens, [& il faut donner ce sens à Theodoret si nous voulons l'accorder avec Sozomene, quoiqu'il soit vray selon le dernier mesme, que Melece a esté cause du renouvellement du schisme. Car cet homme factieux ayant vécu dans le trouble & dans le schisme, voulut mourir de mesme ;] & estant pres de rendre l'esprit, il donna à l'Eglise un nouveau sujet de division & de scandale, en établissant en sa place un de ses partisans nommé Jean, contre l'ordonnance du Concile. [C'est sans doute ce] Jean Arcaph dont S. Athanasie parle comme du chef des Meleciens. [Il y a encore assez lieu de croire que c'est ce] Jean Evesque Melecien de Memphis que Constantin avoit resserré plus que les autres, [parcequ'il estoit sans doute plus capable de brouiller.]

^b Le trouble recommença ainsi dans l'Egypte : les Meleciens continuerent nonobstant la mort de Melece, à tenir leurs assiem-

Soz. l. 2. c. 21. p.
471. c.
Thdit. l. 1. c.
25. p. 576. c.
Ath. ap. 2. p.
777. d.

Soz. l. 2. c. 21. p.
471. c.

Ath. ap. 2. p.
787. b. d.

p. 789. b. c.

Soz. l. 1. c. 21. p.
471. b. c. Ath.
ap. 2. p. 777. d.
^b Epi. 68 c. 6. p.
722. d. [69. c. 11. p. 736. a.

V. S. Pierre^e
d'Alex. § 8.
* V. le C. de
Nicée § 12.
& S. Alexan-
dre d'Alex.
§ 10, 11.

blées particulieres, diviserent partout les peuples, & remplirent l'Egypte de factions & de schismes. S. Athanasie^a qui bru-
loit d'amour & de zele pour l'Eglise, en ressentit une tres vive
douleur. Il employa les instructions & les exhortations pour les
réunir, & il ne put jamais les y porter. Il y joignit les repre-
hensions, les menaces, & mesme l'autorité & la force, [Con-
stantin ne refusant jamais sa protection pour appaiser les divi-
sions & les troubles.] Mais tout le fruit qu'il retira de son zele
[devant les hommes,] fut d'estre haï de ceux qu'il vouloit sau-
ver, d'estre calomnié, persecuté, & comme accablé par l'union
que les Meleciens firent avec les Eusebiens, comme nous allons
bientost dire, & les efforts mesmes qu'il fit pour les sauver, ser-
virent de fondement & de pretexte à ceux^b par lesquels ils taf-
cherent de l'opprimer. Ils fondoient leur schisme sur les de-
fauts pretendus de son ordination, ou plutoist ils y chercherent
des defauts, parcequ'ils vouloient se separer.

Eusebe[de Nicomedie revenu de son exil & rétabli dans son
siege vers l'an 328,] ayant appris ce renouvellement de troubles,
& voulant faire un coup d'importance en faveur de l'Arianis-
me, deputa vers les Meleciens, les attira à son parti, & à celui
d'Arius, par les grandes promesses qu'il leur fit, & contracta
secrettement avec eux une alliance indissoluble. Ces deux fac-
tions des Meleciens & des Ariens se combattoient auparavant;
& selon S. Epiphane, Melece avoit esté fort opposé à l'impieté
d'Arius, ^aauslibien que ses sectateurs, qui en quittant l'Eglise en
avoient neanmoins conservé la foy. ^bMais alors voyant que le
peuple suivoit les Prelats Catholiques, la jalousie qui leur estoit
commune à tous contre l'Eglise, particulièrement contre le
Clergé d'Alexandrie, leur fit oublier leurs querelles particu-
lieres. [Ils s'estoient mesme disposez à cette ligue des l'an 325, selon
S. Epiphane,] qui dit que quelques Evesques Meleciens avoient
receu des ce temps là les Ariens à leur communion pour meri-
ter la protection d'Eusebe. Ainsi demeurant toujours opposez
dans les pretentions qu'ils avoient chacun de leur costé, ils ne
firent aucune difficulté de se lier contre J. C, comme firent au-
trefois Herode & Pilate, & de s'entr'aider à faire la guerre
contre la verité, & contre tous ceux qui la défendoient, aux
depens mesme de leurs propres interests.

Car cette union fut tout à fait pernicieuse aux Meleciens,
dont la plus grande partie corrompit sa foy par le commerce
avec les ennemis du Verbe; & tous au moins se souillerent par

p. 723. 2.

Soz. l. 2. c. 25. p.
479. 480.

p. 480. a. b.

Boll. 14. may,
g. p. 65. f.

Ath. ap. 2. p.
777. d. in Ari.
or. 1. p. 304. d.

in Ari or. 1. p.
304. d. Soz. l. 2.
c. 21. p. 471. d.
Epi. 68. c. 4. p.
719. c.
a. c. 5. p. 721. c.
b. Soz. l. 2. c. 21.
p. 471. 472.

Epi. 68. c. 5. p.
721.

Ath. in Ari. p.
304. c. d.

E. i. p. 721. c. d.

Soz.p.472.a.

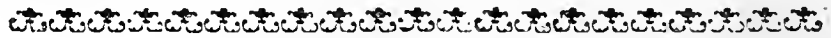
b|Ath.in Ari.
p.304.d.

Epi p.721.c.

Ath.in Ari.or.
1.p.306.a.b|ap.
2.p.788.c.ap.2.p.777.d|
778.c.
a Socr.l.1.c.27.
p.63.c.

leur communion.' Leur union estoit si grande,* qu'on les confondoit ensemble, & que dans l'Egypte les Ariens estoient souvent appelez Meleciens.' Mais ces schismaticques trouvoient dans cette ligue le moyen de satisfaire leur ambition pour les dignitez, & leur passion pour l'avarice; & les Ariens y fondoient l'établissement de leur impieté, laquelle sans cela estoit pres de tomber par terre.

'Ils accorderent donc entre eux que les Meleciens, qui estoient habiles dans les fourberies & dans les calomnies par l'exercice qu'ils en avoient fait contre les predecesseurs de S. Athanasé, formeroient contre luy les accusations qu'on leur marqueroit, afin que les Eusebiens en se rendant les juges de ces accusations, eussent l'occasion de le persecuter & de le perdre, se reservant de leur marquer le temps propre pour agir.* Eusebe avoit pour principaux associez dans sa cabale contre S. Athanasé, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, [& les autres qui avoient tasché de soutenir Arius dans le Concile de Nicée,] avec Ursace de Singidon dans la haute Mesie, Valens de Mursè dans la Pannonie; Theodore d'Heraclée en Thrace, Macedone de Mopsueste en Cilicie, [& d'autres qu'on a pu voir avec ceux-ci sur le titre des Ariens.]



ARTICLE VII.

S. Athanasé refuse d'admettre Arius à la communion, nonobstant les menaces d'Eusebe de Nicomedie, & mesme de Constantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 331, DE S. ATHANASE 5, 6.

[EUSEBE ne prit pas d'abord la voie de la calomnie contre S. Athanasé. Il tenta auparavant la fermeté de sa foy;] & le pria de s'unir au moins exterieurement avec leur impieté, & il le menaça en mesme temps de faire tout ce qu'il pourroit pour le perdre, s'il le refusoit : mais le Saint aima mieux éprouver toutes sortes de persecutions, que de se rendre, dit-il, imitateur de la trahison de Judas. [Eusebe effectua bientost ce qu'il avoit promis,] & il commença par vouloir trouver à redire à l'entrée du Saint dans l'episcopat. Il n'y réussit pas néanmoins, & le Saint demeura toujours paisible dans la possession de son Eglise. Mais comme aussi il continuoit à combattre avec ardeur pour les dogmes de Nicée, Eusebe en vint à une entreprise plus considerable, qui fut de rétablir Arius [dans l'Eglise] d'Alexandrie, croyant

Ath.in Ari.p.
305.d.Socr.l.1.c.23.p.
57.c.
b c. d.

d.

L'an de J. C.
331, de Saint
Athanasie 5,
6.

SAINT ATHANASE.

17

croyant que c'estoit le seul moyen d'en bannir la foy, & d'y introduire l'Arianisme.

V. les Ariens
§ 10, 13 & le
C. de Nicée
§ 11.

[Nous avons remarqué^a autrepars qu'Arius après avoir esté anathematizé par le Concile de Nicée, avoit esté relegué dans l'Illyrie par Constantin, qui le rappella au bout de quelques années, s'estant laissé persuader par une facilité tres pernicieuse à l'Eglise, qu'il avoit embrassé la foy orthodoxe. Il est difficile de marquer le temps de ce rappel. Il y a néanmoins assez d'apparence qu'il fut bientoit suivi de l'entreprise que fit Eusebe d'obliger S. Athanasie à le recevoir dans l'Eglise, s'il n'en vouloit estre chassé luy mesme.] Socrate dit qu'il forma ce dessein aussitost après qu'il eut depesché S. Eustathe d'Antioche, [c'est à dire en l'an 331; & cet ordre nous paroist fort conforme au raport des historiens & à la suite de l'histoire.]

c. 14. p. 50. a.

NOTE 8.

^aArius ayant donc obtenu de Constantin la liberté^b de retourner à Alexandrie, pour y estre receu dans l'Eglise; ^aEusebe de Nicomedie écrivit à S. Athanasie pour le prier de recevoir cet heresiarque: Mais en mesme temps qu'il usoit de prieres par ses lettres, il le faisoit menacer par ceux qui en estoient les porteurs. Néanmoins Saint Athanasie ne ceda ni aux prieres ni aux menaces, & répondit qu'il ne pouvoit pas recevoir dans l'Eglise ceux qui estoient les auteurs de l'heresie, & qui avoient esté anathematizés par le Concile œcumenique: De sorte qu'Arius voyant bien qu'il ne pouvoit pas esperer d'estre receu [dans l'Eglise] par S. Athanasie qui ne le regardoit qu'avec horreur, semit à brouiller tout de nouveau dans Alexandrie, pour travailler à y établir son heresie.

c. 26. 27. p. 62. c.
d.
a Ath ap. 2. p.
778. a.

Socr. l. 1. c. 27. p.
62. d.

etc.

[Eusebe ne se rebuta pas de la réponse de S. Athanasie à laquelle il s'attendoit bien.] Il récrivit au Saint, & luy fit aussi écrire par Constantin. Et^c sur le refus que fit de nouveau Saint Athanasie de recevoir Arius, ce prince luy écrivit une seconde fois tout en colere, dit Socrate, qui rapporte une partie de cette seconde lettre. Nous la trouvons aussi dans S. Athanasie, ^bmais il ne dit point^c qu'elle eust esté précédée d'une autre. Constantin l'écrivit à la sollicitation d'Eusebe^c & de Theognis, lesquels luy representoient [sans cesse] que le Saint estoit l'auteur de tous les troubles, en ne voulant pas recevoir ceux qui ne demandoient que de rentrer dans l'Eglise; que tout seroit appaisé si on leur accordoit cette unique grace.

p. 63. a.

NOTE 9.

^cConstantin estoit animé d'un bon zele pour la paix & l'unité de l'Eglise; [mais il ne prenoit pas toujours assez les interets

Ath. ap. 2. p. 778.
b.
b. 2.
c. Soz. l. 2. c. 11. p.
473. b.

Socr. l. 1. c. 27. p.
63. b.

L'an de J.C.
331, de Saint
Athanaſe 6,
6.

V. Saint
Alexandre
d'Alex. 5 11.

trois Meleciens, & peutestre ceux que Melece dans la liſte de ſes Prelats appelle Eveſques d'Athribi, de Tanis, & de Peluſe, ces deux-ci dans la premiere Auguſtannique, & Athribi dans la ſeconde. Callinique de Peluſe s'eſtoit déjà ſignalé par une autre deputation [l'an 325,] où il avoit commencé à communiquer avec les Ariens. Ces deputes allerent donc faire leurs plaintes à Conſtantin qui eſtoit à Nicomedie. Mais il ſ'y rencontra en meſme temps par hazard deux Preſtres de S. Athanaſe, Alype [ou plutost] Apis, & Macaire, qui les reſuterent en preſence de l'Empereur, & firent voir que tout ce qu'ils diſoient contre S. Athanaſe, eſtoit faux. Ainſi Conſtantin ſe crut obligé d'écrire une lettre pour condamner Iſion & les autres accuſateurs du Saint. Il ordonna meſme au Saint de le venir trouver: & quand il fut arrivé, il le receut avec beaucoup de joie, & ne luy parla que comme à un homme de Dieu.

Mais Euſébe qui ſachant que Conſtantin le mandoit, avoit retenu ſes denonciateurs, les porta quand il fut arrivé, à former deux accuſations tout à la fois, l'une contre Macaire [dont nous venons de parler,] qu'ils accuſoient d'avoir briſé un calice, [comme nous l'expliquerons autrepert,] l'autre contre le Saint meſme qu'ils accuſoient de vouloir ſe revolter contre le Prince, & d'avoir envoyé un cofre plein d'or à un Philumene qui vouloit uſurper l'Empire, [mais qui eſt demeuré inconnu. Theodoret, ſ'il n'y a point de faute dans les editions ordinaires, dit] qu'ils employerent quelques ſoldats pour cette accuſation.

Cette ſeconde calomnie réuſſit comme la premiere. Car Conſtantin ecouta les défenſes de S. Athanaſe à Pſammathie, qui eſt un fobourg de Nicomedie, quoique Theodoret diſe que ce fut à Conſtantinople. Il condamna les accuſateurs, & renvoya S. Athanaſe en Egypte avec une lettre adreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, dans laquelle il fait une longue invective contre ceux qui troubloient ſi indignement la paix & l'ordre de l'Egliſe pour ſatisfaire leur jaloſie. Il aſſure les Fideles que ces calomniateurs n'ont pu rien faire contre Athanaſe, donc il parle avec beaucoup d'eloges, & finit en les exhortant à l'union & à la charité mutuelle, & en remettant à S. Athanaſe meſme le ſoin de leur apprendre ce qui s'eſtoit paſſé en cette affaire; tant il avoit de confiance en ſa moderation & en ſon amour pour la paix. Theodoret raporte un endroit de cette lettre: mais Saint Athanaſe nous l'a conſervée toute entiere.

n.p. 15. r. c Ath.
ap. 2. p. 789. b.

Geo. ſac. p. 280.

Epi. 68. c. 5. p.
721.

Soer. p. 63 d.

Ath. ap. 2. p.
778. d. Soz. p.
474. d.

a Soer. p. 63. d.

b Ath. p. 778. d.

c Soer. p. 63. d.

d Ath. ap. 2. p.
778. d.

e p. 780. d.

p. 778. d.

p. 779. a. Soz. l.
2. c. 22. p. 474. c.

Thdr. l. 1. c. 15.

p. 576. c.

Ath. p. 779. a.

Soer. l. 1. c. 27. p.
64. a.

f Thdr. p. 576.
d.

g Ath. p. 779. a.

h p. 779. 780.

p. 780. d.

p. 781. a.

Thdr. p. 576.
577.

i Ath. p. 779.
7. 1.

V. Conſtan-
tin 5 75.

N O T E 10



ARTICLE IX.

Histoire d'Isquyras laïque, qui se pretend Prestre.

L'AN DE JESUS CHRIST 332, DE S. ATHANASE 6, 7.

Ath.ap.2.p.
782.c.d.

p.781.a.b.

p.782.d.

Epi.68.c.6.p.
723.a.

CONSTANTIN examina aussi au mesme lieu de Psammathie & en presence de Saint Athanasé, l'accusation intentée contre Macaire touchant le calice rompu, & il reconnut que c'estoit une pure calomnie. Les Meleciens ne laisserent pas de la renouveler quelque temps après, [apparemment en l'an 332:] & quoique Constantin l'eust rejetée de nouveau, [ils continuerent toujours à la publier comme un crime indubitable;] en sorte qu'ils en ont mesme persuadé S. Epiphane. [Et l'ayant fait enfin tomber sur Athanasé, ils en firent à Tyr l'un des principaux chefs de sa condamnation. Cependant il n'y eut jamais rien dont la fausseté fust si manifeste. [Voici quelle est la verité du fait.]

Ath.ap.2.p.
802.b.
a Thdrt.1.1.c.
28.p.581.b.
b Ath.p.802.b.

Socr.1.1.c.27.
p.64.b.c.
c Ath.ap.2.p.
802.b.
d p.791.d|793.
c.d.
p.782.d.
p.802.b.c.

Il y avoit dans le territoire d'Alexandrie un canton nommé la Marcote, ^a du nom d'un celebre lac [dont il est voisin.] ^b Il estoit immediatement soumis à l'Evesque d'Alexandrie, sans avoir jamais eu d'Evesque particulier, ni mesme de Corevesque. Il consistoit en divers grands villages, qui avoient chacun leur Prestre, & des eglises magnifiques en assez grand nombre. S. Athanasé dit que ces villages estoient au nombre de dix, ou plus: ^d & l'on voit par la requeste adressée au Concile de Tyr, qu'il y avoit en tout quinze Prestres, & autant de Diacres dans ce canton. Nous trouvons les noms de quelques uns de ces villages dans un acte dont nous parlerons dans la suite. Il y avoit aussi quelques hameaux qui n'avoient pas d'eglises, parcequ'ils estoient trop petits.

p.803.a.
c.d.

e Soz.1.3.c.12.p.
514.b.
f Ath.ap.2.p.
764.17.1.b.
g p.792.b.c.
h a|781.b.
i Hil.fr.1.p.21.
k Ath.p.792.a.
l p.731.b|747.
a.
m p.731.b|764.
b.
n p.788.d.748.
2.

Dans un de ces hameaux appellé ^m la Paix de Secontaruse, ⁿ Eiqvru. demouroit un nommé Isquyras, ^o ou Isquirion comme l'appelle Sozomene, ^p homme de mechante vie, ^q & qui estoit connu publiquement pour tel. ^b Il n'avoit aucun degre dans l'Eglise, ⁱ & ainsi il n'estoit pas mesme Diacre, quoique S. Hilaire l'ait dit. ^k Neanmoins il luy prit fantaisie de se faire passer pour Prestre sans avoir esté ordonné ni dans l'Eglise Catholique, qui ne le reconnoissoit que pour laïque, ^m ni mesme par les Meleciens, comme ceux d'entre eux qui s'estoient réunis, le témoignoient: ⁿ & en effet, Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il

Ath. ap. 1. p.
781. c.

causa une infinité de troubles dans l'Eglise.] Car Isquyras estant guéri, & voyant que son pere & ses parens l'empeschoient [de faire le Prestre,] s'enfuit vers les Meleciens. Ceux-ci communiquèrent l'affaire aux Eusebiens. Ils envoyerent mesme Isquyras jusques à Nicomedie, si nous en croyons Socrate; & le resultat de leurs deliberations, fut de publier que Macaire [en venant chercher Isquyras,] avoit rompu un calice sacré, brisé un autel, brulé des livres sacrez, jetté mesme à terre les sacrements de nostre salut, renversé la chaire sacerdotale, & demoli l'Eglise jusqu'aux fondemens. Car ils pretendoient que Macaire estoit entré lorsque le Prestre, (c'est à dire Isquyras,) estoit à l'autel & offroit le sacrifice; quoique, comme nous avons remarqué, il n'y eust aucune Eglise, ni aucun Prestre en ce lieu; que le jour mesme auquel on marquoit que cela estoit arrivé, ne fust point un dimanche, ni par conséquent un jour de sacrifice; & qu'Isquyras estant laïque & demurant dans un logis particulier, ne pust avoir chez luy aucun vase sacré; puis que ces sortes de vases, que l'on ne peut rompre sans un crime enorme, ne se trouvoient alors que chez les personnes qui estoient établies legitimement dans le sacerdoce.

Socr. l. 1. c. 27. p.
64. c.
a Ath. p. 781. c.

p. 782. b.

p. 735. 764. a]

802. c.

b Hil. fr. 1. p. 22.

c Bar. 34. 7. § 36.

d Ath. ap. 2. p.

800. b.

e p. 731. d] 802. c.

p. 731. d] 732. b.

p. 732. c.

p. 731. d.

p. 782. b.

f p. 732. c] 781. d.

p. 758. a] 764. b.

c] 781. d.

g Socr. l. 2. c. 16.

p. 101. 102.

h Ath. ap. 2. p.

732. d.

i Hil. fr. 2. p. 30.

k fr. 1. p. 21.

l Ath. ap. 2. p.

802. c.

m d.

p. 732. d.

p. 802. d] Hil. fr.

1. p. 21.

n Hil. fr. 1. p. 21.

Ath. p. 801. c. d.

Isquyras mesme fut choisi pour publier ces calomnies; & afin de l'autoriser davantage, on luy donnoit hautement la qualité de Prestre, à laquelle on ajouta mesme sous Constance celle d'Evesque, sous le titre d'Evesque de Mareote, ce qui paroist s'estre fait vers l'an 339. Il signa en cette qualité la lettre du faux Concile de Sardique [en 347.] Les Eusebiens luy donnerent ce titre, afin qu'au moins le mensonge fust plus croyable dans la bouche d'un Evesque; mais ils ne purent pas luy trouver des peuples qui voulussent se soumettre à sa conduite. On luy obtint aussi des ordres de Constantin pour luy faire bastir une Eglise dans son hameau, ce qui est une preuve bien evidente qu'il n'y en avoit pas auparavant, & mesme cet ordre ne fut pas executé: ce qui donne sujet à S. Hilaire de se moquer de cette calomnie, & de dire qu'assurément la religion s'estoit abolie en ce lieu, ou que cette Eglise profanée par le crime de Macaire, avoit esté abyssinée. Ainsi comme il estoit Prestre sans avoir receu l'ordination de personne, il devint aussi Evesque de nom seulement, n'ayant ni peuple, ni Eglise, & estant au contraire rejeté de tout le monde comme un chien.

1. que quelques uns appelloient *vox dæm*, dit S. Epiphane *l. 1. c. 1. p. 723. a. b.*2. Le texte à *Qu. 11. 3.* mais il faut assurément lire *Ilchyrius*, [Ischyras.] ou *Ischyrien*. On le voit surtout par *Sozomene l. 3. c. 12 p. 514. b.*

11

21

NOTE II.

L'an de J. C.
33., de Saint
Athanasie 6,
7.

SAINT ATHANASE.

Quelque méchant que fust Isquyras, ce ne fut pas néanmoins de luy mesme qu'il publia les calomnies dont nous avons parlé, mais seulement par crainte & par force. Car il y fut contraint par la violence des Meleciens, qui le battirent mesme pour cela. Ceux qui executerent envers luy cette violence estoient entre autres, Isaac de Lete, un autre Isaac, & Heraclide. Melece nomme entre ses Evesques, Isaac de Lete, Heraclide de Nicie, & Isaac de Cleopatride, qui sont trois villes de la premiere Egypte. La premiere se nommoit aussi Latople.

p. 735. b.

b|782. b.

p. 782. b.

p. 789. a. b.

Geo. sac. p. 179.

[Cette violence rendit peutestre Isquyras plus susceptible] des reprimendes que luy firent ses parens. Il vint donc fondant en larmes trouver S. Athanasie, pour luy demander sa communion: & sur ce que le Saint luy reprocha les calomnies qu'il avoit publiées contre Macaire, il luy avoua que toutes ces choses estoient fausses, & qu'il ne les avoit inventées qu'à la suggestion des Meleciens, s'excusant sur la violence qu'on luy avoit faite. Il luy en donna mesme un acte par écrit en présence de six Prestres, [qui apparemment estoient des Curez de la Marcote,] & de sept Diacres partie d'Alexandrie, partie de la Marcote.

Ath. p. 781. d.

p. 782. a.

a|781. d.

p. 735. b|747.

a|781. d|782.

c|792. d.

a p. 782. a.

c.

c.

Ce desaveu si formel écrit de la main mesme du calomniateur, ne parut pas néanmoins suffire encore pour luy faire meriter la grace de la communion Catholique; [car je ne voy pas quel autre sens on peut donner à ce que dit le Clergé de la Marcote,] qu'on ne le receut point: [& selon l'ordre des Canons, un calomniateur tel qu'il estoit, pouvoit à peine esperer à la mort la reconciliation & la paix. On voit aussi dans la suite qu'il demeurera toujours lié avec les Meleciens. Mais ce qui peut paroistre de plus étrange,] c'est que ce desaveu mesme ne fut point capable d'étoufer la calomnie qu'il avoit inventée. Les Meleciens continuerent toujours à la publier, & eurent mesme l'effronterie de la porter de nouveau jusqu'aux oreilles de Constantin. Ils luy en avoient parlé premierement à Psammathie, comme nous avons dit, lorsqu'ils accuserent S. Athanasie d'envoyer de l'argent à Philumene; & ce prince les traita alors de calomniateurs sur l'un & sur l'autre point. Ce jugement, [qui comme on le peut tirer de la suite de S. Athanasie, précéda le desaveu d'Isquyras,] les fit demeurer quelque peu de temps en repos. Mais le desir de servir ceux à qui ils s'estoient vendus, leur donnant un nouveau courage, ils ne firent nulle difficulté de retourner à la Cour y pro-

d|792. d.

p. 782. 6.

p. 778. 779.

p. 779. a|782. d.

p. 781. a.

b.

p. 781. c.

1. La traduction de Nannius joint Pisté à Isquyras pour l'invention & la retractation de cette calomnie, & ajoute qu'il ne put non plus que luy obtenir la reconciliation.

Ath. l. 1. p. 91. f.

duire de nouveau leur calomnie, quoiqu'étouffée par la main propre de celui qui luy avoit donné l'estre.



ARTICLE XI.

S. Athanase est accuse d'avoir tué l'Evesque Arfene.

[C'ESTOIT quelque avantage aux Meleciens & aux Ariens de perdre un Prestre Catholique, & un cooperateur de Saint Athanase.] Ils esperoient mesme faire deposer avec luy son Evesque, parcequ'il l'avoit envoyé; & ils s'efforçoient pour cela de faire retomber cette accusation sur le Saint, [supposant qu'il avoit commandé tout ce qui avoit esté fait par Macaire.] 'Mais comme ces voies estoient trop longues, ils l'accusoient quelquefois luy mesme de ce crime, & disoient qu'il estoit entré avec violence [dans l'eglise d'Isquyras,] qu'il avoit emporté par force le calice du lieu le plus sacré, qu'il l'avoit rompu en pieces de ses propres mains, & qu'il avoit commis toutes les autres choses que l'on reprochoit à Macaire. Et c'est pourquoi Isquyras dans sa retractation justifie principalement S. Athanase.

εδεν συνοιδωσ
σε περιηκε
ναι.

Socr. l. 1. c. 27. p. 64. 65. Ath. ap. 2. p. 731.

p. 735. d. p. 785. c.

Bar. 347. § 86. Ath. p. 782. b.

p. 785. d.

p. 731. a.

p. 781. d. / 782. d.

Conc. B. t. 2. p. 567. b.

'Neanmoins cette inconstance & cette metamorphose de Macaire en Athanase, estoit une preuve plus claire que le jour qu'ils n'avoient d'autre dessein que d'opprimer cet Evesque; & d'ailleurs aucun des témoins qu'ils avoient eux mesmes apostez, n'avoit l'impudence de charger S. Athanase. Il falloit donc chercher quelque autre machine qui fust plus propre pour leur malheureux dessein. Et aussi lorsqu'ils porterent pour la seconde fois à l'Empereur la calomnie d'Isquyras, & du calice rompu, ils y joignirent en mesme temps celle d'Arfene, [qui estoit bien autrement importante, & avoit encore moins de fondement. C'est celle dont parle S. Cyrille d'Alexandrie,] lorsqu'il dit que les parasites de l'impieté d'Arius, (c'est ainsi qu'il appelle les Eusebiens, & les Meleciens,) ne pouvant plus souffrir la force avec laquelle Athanase les combattoit, & ne se contentant pas des mensonges ordinaires par lesquels ils s'estoient efforcez de le décrier, eurent recours à une invention toute nouvelle que leur fournit l'esprit de calomnie.

Ath. ap. 2. p. 786. c. / Socr. l. 1. c. 27. p. 65. a. / Thdr. l. 1. c. 2. s. p. 579. c.

'Arfene estoit un Evesque d'Hypsele [dans la premiere Thebaïde,] du parti des Meleciens, comme il le reconnoist luy mesme. [Il n'est point dans la liste de Melece, soit que ce soit une omission, comme il y a quelques autres fautes; & c'est le plus vraisemblable;

NOTE II.

L'an de J.C.
332, de Saint
Athanasie 6,
7.

SAINT ATHANASE.

semblable; soit qu'il n'ait esté fait Evefque que depuis le renouvellement du schisme.] Les ennemis de S. Athanasie s'aviferent donc de faire cacher Arsene, afin que quand on ne le verroit plus, ils pussent faire croire qu'il estoit mort, & que S. Athanasie l'avoit tué. Arsene faisoit ceci de concert avec les Eusebiens; & on luy avoit donné de l'argent pour l'obliger à se cacher.

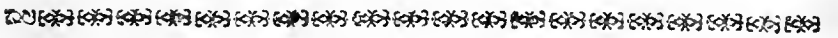
NOTE 13.

^aJean surnommé Arcaph, ^bou Achab selon Socrate, [chef de la secte des Meleciens,] ^cestoit celui qui conduisoit toute cette intrigue, ^d& se rendoit le denonciateur contre S. Athanasie.

^eArsene se cacha donc à la priere de ce Jean & des autres Meleciens, ^fsoit dans les monasteres que les Meleciens avoient dans la Thebaïde où on le trouva quelque temps après, comme nous le dirons, ^gsoit dans quelque province audelà des mers, comme le Concile d'Alexandrie le semble marquer. ^hEt ils l'eussent volontiers envoyé en un autre monde, s'ils l'eussent pu, ou bien ils l'auroient fait mourir eux mesmes [si Dieu le leur eust permis,] pour avoir plus de sujet de poursuivre la mort de Saint Athanasie comme auteur de ce meurtre feint ou veritable.

'Aussitost donc qu'Arsene fut disparu, ils commencerent à publier qu'il avoit esté tué par Athanasie, ⁱ& Jean surtout s'acquitta fort bien de sa commission. Ils demandoient mesme avec des larmes feintes, qu'au moins il leur rendist le corps de celui qu'ils favoient estre vivant: & pour mieux jouer leur jeu, ils portoient partout ^k dans une boeste ^l de bois une main droite qu'ils avoient bien sechée. ^m Ils l'avoient coupée à quelqu'un, ⁿ qu'ils avoient peutestre eux mesmes tué, dit Socrate, ^o & ils disoient que c'estoit celle d'Arsene qu'Athanasie luy avoit coupée. ^p Rufin & Socrate ajoutent qu'ils publioient qu'Athanasie l'avoit coupée pour s'en servir à des operations magiques. ^q Car l'on voit par les historiens ecclesiastiques & profanes, que les heretiques & les payens accusoient ce Saint d'estre un magicien, ^r attribuant à cet art criminel l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.

Ath. ap. 2. p. 729. a | 781. d.
p. 783.
Secr. l. 1. c. 29. p. 66. b.
a Ath. ap. 2. p. 783. b.
b Secr. l. 1. c. 30. p. 67. b.
c Ath. p. 784. a. b.
d Secr. l. 1. c. 30. p. 67. b.
e Thdr. l. 1. c. 28. p. 579. c.
f Ath. p. 784. c. p. 729. n. a. b.
p. 729. a | 758. b. & c.
i p. 784. a. p. 758. b.
p. 781. d | Conc. B. t. 2. p. 567. b.
k Epi. 68. c. 6. p. 723. b.
l Thdr. l. 1. c. 28. p. 579. c.
m Conc. B. t. 2. p. 567. b.
n Secr. l. 1. c. 27. p. 65. a.
o Ath. ap. 2. p. 781. d | Conc. B. t. 2. p. 567. b.
p Ruf. l. 1. c. 15. p. 249 | Secr. l. 1. c. 27. p. 65. a.
q Soz. l. 4. c. 10. p. 549. c. Amm. l. 15. p. 47.
r Soz. p. 549.



ARTICLE XII.

On informe du meurtre d'Arsene, qui se trouve vivant.

LEs Meleciens couroient ainsi de tous costez publier le meurtre d'Arsene, tant dans les assemblées du peuple, que dans celles des magistrats; & ils tromperent assez longtemps le

Soz. l. 2. c. 23. p. 473. c.
Conc B. t. 2. p. 567. c.

Ath.ap.2.p.782.
c d|Soct.l.i.c.7.
p.65.b.
2 Epi.68.c.6.p.
723.l.
6 Ruf.l.i.c.15.p.
245.
Ath.p.782.d.

monde par cette imposture. Ils la porterent, comme nous avons dit, jusqu'aux oreilles de Constantin, avec leur calomnie du calice rompu. ^aIls porterent aussi jusque là la main pretendue d'Arfene, ^b& la firent voir à l'Empereur. [Ceci se fit à peu pres en l'an 332.]

d.
Soct.p.65.b.

Constantin avoit déjà reconnu & condanné à Psammathie tout ce qu'on disoit de ce calice rompu; [& ainsi il n'en fit pas d'état.] Mais pour le meurtre d'Arfene, ^{il}il écrivit à Antioche au Censeur Dalmace [son frere,] d'examiner cette affaire, de

b.

faire venir les accusez, & de punir les coupables. Il envoya mesme Eusebe & Theognis, dit Socrate, afin qu' Athanasé fust jugé en leur presence. [Et c'est apparemment pour ce sujet,] que S. Athanasé dit, qu' Arfene estant trouvé, Constantin fit revenir les Eusebiens qui estoient venus contre luy en Orient, [c'est à dire en Syrie.]

Ath.p.783.a.

p.782.d.

Dalmace [ayant receu la commission de Constantin,] écrivit à S. Athanasé de se preparer à se défendre sur l'accusation dont il avoit à connoistre. De sorte que ce Saint qui d'abord l'avoit negligée, parcequ'il en favoit la fausseté, voyant par là qu'elle avoit fait impression sur l'esprit de Constantin, crut devoir prendre toutes ses furetez. Ainsi il en écrivit aux Evêques d'Egypte [pour apprendre où estoit Arfene,] car il ne l'avoit pas vu depuis 5 ou 6 ans; & envoya un Diacre pour le chercher partout, [appuyé de l'autorité des magistrats.] Arfene estoit alors caché dans un monastere^c de la [premiere] Thebaïde, nommé Ptemencyrce dans le territoire de la ville d'Antée, dont un nommé Pinne estoit Prestre [& Superieur.] Le Diacre de Saint Athanasé estant venu dans cette province, & s'informant soigneusement de tout, apprit de quatre [¹Meleciens,] dont l'un estoit Prestre, qu' Arfene estoit où nous avons dit. Il s'y en alla aussitost avec quelques autres personnes; mais ne l'y trouva plus. Car dans ce moment mesme Pinne ayant sceu qu' Arfene estoit decouvert, le fit monter sur un vaisseau accompagné d'un moine nommé Elie, pour s'en aller [sur le Nil] dans les provinces inferieures, c'est à dire dans la basse Egypte. ^dDe sorte que quand le Diacre arriva pensant le surprendre, il trouva qu'il estoit echapé. Il se saisit de Pinne, & d'un [autre] Elie aussi moine^e à qui il semble que l'on avoit particulièrement confié le soin de cacher Arfene: [mais il pouvoit ne s'estre pas trouvé

p.784.b|Soz.l.2.
c.23.p.475.d.
e Ath.p.784.b.

b.c.

e.

Soz.l.2.c.23.p.
476.a.
d Ath.ap.2.p.
784.c.

1. Puisque ces quatre savoient où estoient Arfene, & qu'ils l'avouèrent, ἀμελόγηται, on ne peut pas douter que ce ne fussent des Meleciens,

L'an de J. C.
332. de Saint
Athanaſe 6,
7.

prest à s'enfuir avec luy.]Cet Elie & Pinne furent conduits jusques à Alexandrie & presentez au Duc, c'est à dire au General de toute la milice d'Egypte, auquel ils furent contraints d'avouer qu'Arſene n'avoit point esté tué, mais qu'il vivoit, qu'il avoit esté caché chez eux, & qu'il estoit alors dans l'Egypte.

c.
Soz. p. 476. a.
Ath. p. 784. d.
Soz. p. 476. a.

'Une confession si importante fut sceue aussitost de toute la province, & il fut impossible de la cacher. Pinne mesme en manda la nouvelle à Jean auteur de toute la calomnie, l'avertissant de ne plus accuser Athanaſe sur ce point, & avouant par consequent qu'ils n'avoient caché Arſene que pour faire croire qu'il estoit mort. Saint Athanaſe nous a conservé toute entiere cette lettre qui decouvre tant de mysteres. Il est remarqué à la fin qu'elle fut écrite par un Paphnuce moine du monastere de Pinne, qui est peutestre ce mesme moine Melecien que Saint Epiphane releve avec de trop grands eloges.

Ath. p. 784 c.
b.
d.
a.d.

*Non seulement S. Athanaſe fut assuré de la vie d'Arſene par les depositions dont nous venons de parler, mais mesme ses gens

Bar. 326. § 12
Epi. 68. c. 5. p.
720. 721.
Ath. p. 783. a.

NOTE 14.

le trouverent depuis caché à Tyr. Socrate raporte que cela arriva par le moyen des serviteurs du Gouverneur nommé Archelaüs, lesquels ayant oui dire dans un cabaret qu'Arſene, qu'on disoit avoir esté tué, estoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui le disoient, & en avertirent leur maistre. Archelaüs l'ayant fait chercher sans perdre de temps, le trouva effectivement, le mit en sure garde, & en donna avis à S. Athanaſe, [ou plutoſt à quelqu'un qui estoit là de sa part.] Arſene se voyant pris, & voulant encore garder le pacte qu'il avoit fait avec les Eusebiens, nia qu'il fust Arſene : mais il fut appellé en jugement devant Paul Eveſque de Tyr, qui le connoissoit depuis longtemps. Il fut donc convaincu d'estre luy mesme, s'il est permis de parler ainsi ; & contraint de l'avouer, n'ayant pas l'effronterie de le nier [devant un homme qui le connoissoit.]

Socr. l. 1. c. 39. p.
66. b. c.

Ath. p. 783. a.

Socr. p. 66. c.

Ath. p. 783. a.



ARTICLE XIII.

Constantin reconnoist & condamne l'imposture des Melecians.

'ARSENE ne refusoit à Tyr de se reconnoistre pour ce qu'il estoit, que parceque son aveu ruinoit toute l'intrigue que les Eusebiens fondoient sur sa mort: Et cela arriva en effet.

Ath. ap. 2. p. 783.
a. b.

Car S. Athanasé écrivit à l'Empereur qu'Arfene estoit trouvé, & le fit ressouvenir des calomnies que l'on avoit publiées contre le Prestre Macaire, & dont luy mesme avoit esté témoin à Psammathie. Il envoya apparemment cette lettre par Macaire, [qui n'estoit pas le Prestre dont nous venons de parler, mais un autre qui n'estoit que Diacre: ce que nous jugeons] par la lettre d'Alexandre de Thessalonique dont nous parlerons bientoit.

'Constantin fut fort indigné qu'on eust accusé Athanasé d'avoir osté la vie à un homme qui estoit encore vivant. Il manda à Dalmace de cesser la poursuite de cette affaire, commanda aux Eusebiens qui estoient déjà venus en Orient contre Saint Athanasé, de s'en retourner [à leurs Eglises,] & écrivit au Saint une lettre que nous avons encore. Après l'avoir exhorté d'animer son peuple à la moderation & à la pieté, n'ayant rien qui luy fust si cher, il condanne avec les termes que l'amour de la justice luy inspire, l'emportement des Meleciens contre ce saint Evesque, tant sur le sujet d'Arfene, que sur celui du calice rompu. Il veut que Saint Athanasé lise souvent sa lettre en public, pour faire davantage connoistre à tout le monde l'excés d'une malice si noire. Il finit en disant que si ces calomniateurs continuent dans leurs entreprises, il s'en rendra luy mesme le juge, & les traitera non selon l'indulgence des loix de l'Eglise, mais selon la rigueur des loix civiles: [ce qui fait voir que quand il avoit connu des accusations de S. Athanasé, ce n'avoit pas tant esté comme juge que comme ami commun & comme arbitre.] 'Le Concile d'Alexandrie parle de cette lettre, & en cite particulièrement les paroles les plus fortes qui y sont employées contre les Meleciens. [Car Constantin ne connoissoit pas que c'estoient ses principaux favoris qui estoient l'ame de toute cette noire conspiration & les auteurs de ces calomnies, qui avec raison luy paroissent si detestables.

La nouvelle de la decouverte d'Arfene se repandit bientoit en beaucoup de lieux.] Le Diacre Macaire qui estoit à Constantinople le manda à Alexandre Evesque de Thessalonique, lequel en écrivit à S. Athanasé pour luy témoigner la joie qu'il avoit de voir les calomnies d'Arcaph confondues. S. Athanasé nous a conservé cette lettre qu'Alexandre écrivoit aussi pour répondre à ce que le Saint luy avoit mandé touchant un Serapion qui luy avoit rendu sa lettre.

'Voilà quel fut [pour lors] le succès de ces grandes batteries que l'on avoit dressées contre cette tour inébranlable de la ve-

Bar. 333. 5 1.

Ath. p. 783. d.

p. 730. b.

p. 783. b.

p. 785.

p. 786. a.

b.

p. 730. b.

p. 783. d.

c. d.

p. 788. a.

Thdtt. l. 1. c. 24.

p. 575. d.

L'an de J. C.
332, de Saint
Athanasie 6,
7.

SAINTE ATHANASE.

rité. Si les Eusebiens n'en furent pas convertis, au moins les Meleciens demeurèrent accablez sous la confusion dont ils se virent couverts. Et la crainte des menaces de l'Empereur les obligea de demeurer en repos durant quelque temps ; [c'est à dire assez probablement durant l'année 333.]

Ath.ap.2.p.785;
a.
Soz.1.2.c.2.23.p4
476.c.



ARTICLE XIV.

Arsene & les Meleciens se réunissent à Saint Athanasie, qui visite la haute Thebaide.

L'AN DE JESUS CHRIST 333, DE S. ATHANASE 7, 8.

NOSTRE Saint eut encore la consolation de voir ses calomniateurs non seulement terrassez, mais mesme se reconcilier avec luy & rechercher sa communion. Arsene après avoir esté trouvé vivant lorsqu'il se cachoit, luy écrivit une lettre que nous avons encore, tant pour luy qu'au nom des Prestres & des Diacres de son Eglise d'Hypsie qui avoient autrefois esté sous Melece, [c'est à dire dans son parti & dans son schisme.] Il dit dans cette lettre qu'il embrasse la paix & l'union avec l'Eglise Catholique dont ce Saint estoit le chef; qu'il veut se soumettre au Canon ecclesiastique selon l'ancienne pratique, [par où il peut marquer ce que le Concile de Nicée avoit ordonné sur la reception des Meleciens;] qu'il promet de n'avoir plus aucune communion avec ceux qui demeureroient dans le schisme; qu'il ne fera aucune chose ni touchant les ordinations des Evesques, ni sur tout ce qui regarde les affaires communes de l'Eglise qu'avec luy qui estoit leur metropolitain; qu'en un mot il suivra en tout l'exemple des autres Evesques [Catholiques,] qu'il le supplie de luy écrire promptement, & d'écrire aussi aux autres Evesques pour les assurer qu'il estoit dans la communion Catholique; qu'il salue son Clergé, & qu'il espere de l'aller bientost trouver.

Ath.ap.2.p.
729.b.
b.786.c.
p.786.c.
d.
p.787.a.b.

NOTE 15.

[Quoiqu'il meritaist peu la grace qu'il demandoit; on peut juger neanmoins que Saint Athanasie la luy accorda, & qu' Arsene demeura depuis uni avec luy, & avec l'Eglise Catholique. Cela paroistra par ce que nous verrons de luy dans le Concile de Tyr.] Le Concile d'Alexandrie [en 339,] témoigne qu'il estoit alors dans la communion de l'Eglise & de S. Athanasie, bien loin d'en avoir horreur comme d'un homicide, on de le haïr comme un homme dont il auroit reçu du mal: & le Pape Jule écrit [en

p.729.a.b.730.
d.
p.729.b.
p.746.b.

p.736.c.

p.768.a.

p.787.c[736.a.

p.787.d.

c.d.

d[788.a.

Soz.l.2.c.23.p.
476.c.

Boll.14.may,g.
p.30.c]Sur.14.
may,p.200.§
26.

Boll.14.may,
§.P.30.ŷ 20.c.

341,]qu'il estoit mesme lié d'amitié avec celui que l'on accusoit de luy avoir osté la vie.'Il vivoit encore en l'an 347, au temps du Concile de Sardique;& son nom se trouve parmi ceux qui ont souscrit ce Concile en faveur de S. Athanase.

'Jean mesme cet infame calomniateur de ses freres,témoigna se repentir.'Il demanda la paix , & l'amitié de S. Athanase, & embrassa la communion de l'Eglise.'Il manda luy mesme toutes ces choses à Constantin ;& ce prince luy témoigna par sa réponse qu'il ne pouvoit jamais recevoir une plus agreable nouvelle ; & pour luy faire voir quelle estoit sa satisfaction, il luy ordonne de prendre un des chariots publics, & de s'en venir promptement à la Cour, tant pour le rejouir pleinement, que pour recevoir tous les effets qu'il pourroit desirer de sa liberalité.

'La honte & l'epouvente des Meleciens donna donc quelque treve à S. Athanase : & l'Eglise d'Egypte gouvernée par un si illustre chef, se multiplioit de jour en jour, par ceux qui abandonnoient ou le paganisme, ou les diverses heresies, pour renaistre dans son sein.

[S.Athanase peut bien avoir employé le repos que luy donna cette espece de treve, à aller faire la visite de tout son patriarcat. Car nous trouvons] qu'il voulut aller vers ce temps-ci dans la haute Thebaïde, & jusqu'à Syene, [qui terminoit alors l'Egypte & l'étendue de l'Empire Romain du costé du midi. Durant ce voyage il instruisit les peuples en la foy de JESUS CHRIST par une doctrine salutaire, & affermit les Eglises [dans l'amour de la verité.] Il arriva, en suivant le Nil, jusques à Tabenne, où Saint Pacome avoit déjà assemblé un grand nombre de Religieux. Cet Abbé ayant donc sceu qu'Athanase venoit en ces quartiers là, alla audevant de luy avec tous ses solitaires, qui en chantant des pseaumes & des hymnes, receurent avec une extreme joie ce sacré Pontife de J.C. Mais S. Pacome au lieu de se presenter à luy, se cacha dans cette grande multitude de solitaires, sachant que Serapion Evesque de Tentyre, dans le diocese duquel est Tabenne, avoit parlé de luy à ce saint Prelat, luy disant que c'estoit un homme admirable, & un vray serviteur de Dieu qu'il pouvoit elever pour son merite à la dignité du sacerdoce, & l'établir pere des solitaires [de ces quartiers là.]

'Il se contenta donc d'avoir vu de son bateau le saint Evesque, & le laissa passer de la sorte sans se presenter à luy, quoiqu'il le reverast à un tel point, qu'il ne croyoit pas que son siecle portast

L'an de J. C.
333, de Saint
Athanasie 7,
8.

SAINTE ATHANASE:

31

un plus grand personnage. Car il connoissoit la sainteté de sa vie, & les persecutions qu'il avoit déjà souffertes de la part des Ariens, [& des Meleciens,] pour la confession du nom de J. C, sans parler de celles qu'il devoit souffrir à l'avenir, [& que Dieu pouvoit bien avoir fait connoître à Saint Pacome, comme tant d'autres choses qu'il luy reveloit.] Il estoit aussi dans une admiration toute extraordinaire pour sa charité envers tout le monde, & particulièrement envers les solitaires; & ainsi il l'honoroit avec une affection non pareille, aussi bien que tous ceux qui estoient comme luy dans la pureté de la foy. Il le mettoit entre les trois merveilles que Dieu avoit fait voir de son temps en Egypte pour le salut du genre humain; ce que S. Theodore son disciple n'oublia pas. Nous avons déjà vu d'autres marques de l'estime de S. Pacome pour le Saint, & nous en verrons encore de nouvelles dans la suite.

§ 87. c.

g. p. 65. § 6.

g. p. 44. § 73.

V. 53.

V. 54.

ARTICLE XV.

Les Eusebiens obtiennent le Concile de Cesarée.

L'AN DE JESUS CHRIST 334, DE S. ATHANASE 8, 9.

[L]es succès si favorables à la verité & à S. Athanasie, dont nous avons parlé sur l'an 333, ne plaisoient nullement aux Eusebiens.] Ils ne pouvoient pas se résoudre de demeurer en repos. La honte des Meleciens ne les touchoit guere. Cen'estoient pas eux dont ils se mettoient en peine. Ils ne songeoient qu'à leur Arius, & ils craignoient de ne le pouvoir faire rentrer dans l'Eglise, si les Meleciens venoient à leur manquer, & qu'ils n'eussent plus d'acteurs pour la tragedie qu'ils avoient tant d'envie de faire jouer. Ils les exciterent donc tout de nouveau à prendre courage, [& à reprendre encore une fois le personnage de calomniateurs. Il n'est pas étonnant qu'ils en aient pu venir à bout. Mais ce qui est tout à fait étrange, c'est que Constantin ait pu se laisser encore surprendre à leurs artifices.] Et en effet, Eusebe mesme n'a pu s'empescher d'avouer que parmi les excellentes qualitez de ce grand prince, on ne pouvoit approuver que sa bonté, (ou plutost sa facilité,) allast jusques à l'excès; ce qui produisoit, dit-il, en ce temps là divers desordres par l'hypocrisie de ceux qui s'introduisoient artificieusement dans l'Eglise, & qui prenoient le nom de Chrétiens pour se cacher & se deguïser. La douceur & la bonté de ce prince, l'integrité de

Ath. ap. 2. p. 788. a. b.

Euf. v. Conf. l. 4. c. 54 p. 553. c. d.

c. 55. p. 554. a.

n. p. 249. 2. d.

Bar. 334. § 1.

§ 4. f.

Ath. ap. 2. p. 736.
a. b.Soz. l. 2. c. 25. p.
479. 481.Thdr. l. 1. c. 26.
p. 577. b.

81

sa foy, & la ſincerité qui paroifſoit dans toute la conduite de ſa vie, luy firent prendre ſouvent pour de veritables Chrétiens ceux qui n'en avoient que l'exterieur & l'apparence, & donner trop facilement ſa confiance à des gents qui avoient l'adreſſe & l'artifice de luy donner audehors des marques d'une veritable affection. S'eſtant abandonné à eux plus qu'il ne devoit, il a peuteſtre, dit Euſébe, fait quelquefois des choſes qui n'eſtoient pas dignes de luy : 'mais la juſtice de Dieu leur a bientoft fait porter la peine qu'ils meritoient. [Soit qu'Euſébe ait voulu par là taxer S. Athanaſe, qui avoit eu quelquefois plus de pouvoir ſur l'eſprit de Conſtantin que les Ariens n'euffent ſouhaité :] 'ſoit qu'il regarde Ablave Prefet du Pretoire, comme quelques uns le croient; [il ne pouvoit mieux verifier ce qu'il dit que par ſon propre exemple, & par celui des autres complices de ſa faction, qui ſurprirent la facilité de Conſtantin d'une maniere encore plus étonnante dans ce que nous allons rapporter, que dans tout ce que nous avons vu juſques à preſent.

Saint Athanaſe ne nous apprend point de quels artifices ils uſerent en cette rencontre pour le tromper.] Baronius croit qu'ils gagnèrent de nouveau l'eſprit de Jean le Mele cien, lequel, comme nous venons de voir, avoit eſté mandé en Cour, & qu'ils luy perſuaderent de dire qu'Athanaſe l'avoit contraint luy & les autres Mele ciens de ſe réunir à ſa communion, & de ſe deſiſter de leurs pourſuites; que pour ce que l'on diſoit, qu'Arſene eſtoit trouvé, ce n'eſtoit qu'un conte & qu'une impoſture d'Athanaſe qui avoit ſuppoſé un faux Arſene pour le veritable. [Si cette conjecture eſt vraie, il faut dire que Jean couvert de confuſion par la decouverte d'Arſene, avoit laiffé quelque temps le Saint en reſoſavant que de luy demander ſa communion. Ce qui eſt certain,] c'eſt que Jean après avoir témoigné abandonner ſes calomnies, & ſ'en repentir, & après avoir communiqué avec S. Athanaſe, voyant depuis que les Euſebiens n'oſoient porter ouvertement les Ariens, & qu'ils cherchoient des perſonnes ſous le nom deſquelles ils puſſent agir, s'offrit avec ceux de ſa dependance pour leur rendre ce ſervice.

'Sozomene rapporte une infinité de calomnies que les Euſebiens firent publier par les Mele ciens contre S. Athanaſe : [nous les rapporterons en traitant du Concile de Tyr.] Theodoret dit ſeulement qu'ils ſuſciterent les Mele ciens contre le Saint, & les preſenterent à l'Empereur, en leur faiſant dire qu'Athanaſe avoit commis des crimes tout à fait noirs & horribles, & ces inſtigateurs

instigateurs ne manquoient pas de les appuyer, en disant que c'estoient des choses qui n'estoient nullement tolerables, mais si étranges, qu'on n'osoit pas seulement les exprimer. Ces Eusebiens estoient principalement Eusebe mesme de Nicomedie, Theognis de Nicée, & Theodore de Perinthe ou Heraclée, [qui avoit succédé à Pederote depuis le Concile de Nicée.]

Ils importunerent si fort Constantin, qu'enfin il leur accorda de faire tenir un Concile des Evesques d'Orient à Cesarée en Palestine, pour y juger Athanasé, ne croyant pas pouvoir refuser cette grace à des Evesques: car il ignoroit absolument leurs mauvais desseins. Ce fut le premier Concile assemblé contre S.

c|Soz.l.2.c.25.p.
479.b.c|482.b.

Thdrt.l.1.c.26.
p.577.c.

Bar.347.587.

Soz.p.482.b.

p.479.c|Thdrt.
l.1.c.26.p.577.c.

Soz.p.482.b.

p.479.c|Thdrt.
p.577.c.

Bar.347.587.
l. Soz.p.479.c.

Thdrt.p.577.c.

d.

Ath.ap.2.p.797.

a.

NOTE 17.

Athanasé. Il fut tenu un an avant celui de Tyr: [c'est à dire en l'an 334, vers le mois d'aoust ou de septembre.] Quoique ce fust [proprement] une assemblée d'Evesques d'Orient, néanmoins Eusebe de Nicomedie s'y trouva aussi bien que celui de Cesarée, avec divers autres ennemis de S. Athanasé. Ce Saint eut ordre de l'Empereur de s'y presenter, & le Concile l'attendit longtemps. Mais comme il connoissoit la malice de ceux qui y devoient estre ses juges, il ne s'y voulut jamais trouver, ni luy, ni ses amis, quelque contrainte dont on usast pour l'y obliger. Il fonda peutestre en partie son refus sur l'heresie, & sur la haine d'Eusebe de Cesarée contre luy. On le peut tirer de Theodore, & encore de ce que les Evesques d'Egypte dirent l'année suivante, qu'on savoit bien pourquoi Eusebe de Cesarée estoit depuis un an ennemi de S. Athanasé.

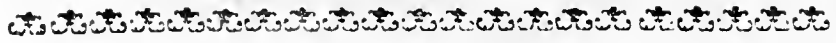
[On ne voit point que S. Athanasé parle jamais de ce Concile: ce qui vient peutestre de ce que son opposition fit qu'il n'eut aucun effet.] Elle donna néanmoins un grand pié à ses adversaires, pour ajouter aux autres titres qu'ils luy donnoient, ceux de superbe, de tyran, de desobeissant à l'Empereur. Et en effet, ils mirent ce prince en colere contre luy par ce moyen; parce qu'il avoit une aversion toute particuliere pour ces vices. Mais surtout il estoit inexorable lorsqu'il s'estoit persuadé que quelqu'un mettoit le trouble & la division dans l'Eglise. Il changea néanmoins le lieu du Concile, & le transféra à Tyr, croyant que S. Athanasé pouvoit avoir la ville de Cesarée pour suspecte, à cause d'Eusebe qui en estoit Evesque, [au lieu que Paul Evesque de Tyr avoit témoigné dans l'affaire d'Arsène qu'il ne luy estoit point opposé.]

Thdrt.p.577.c.
d.

Soz.l.2.c.31.p.
492.a.b.c.

Thdrt.p.577.d.





ARTICLE XVI.

Convocation du Concile de Tyr; quels Evêques s'y trouverent.

L'AN DE JESUS CHRIST 335, DE S. ATHANASE 9, 10.

[**N**OUS voici donc arrivez au Concile de Tyr, l'un des plus celebres de l'Eglise, mais seulement pour la maniere irreguliere dont il a este assemblée; pour la conduite encore plus irreguliere avec laquelle il a agi; & pour les plaies qu'il a faites à toute l'Eglise, par la condamnation criminelle de celui qui estoit le plus invincible appui de la verité.] Il s'est tenu certainement en l'année 335, comme on le voit par Eusebe & par Socrate, qui disent que ce fut en la 30^e année de Constantin, & plus assurément encore par l'acte de protestation du Clergé de la Marcote fait durant ce Concile, & daté du 10 du mois Thoth, sous les Consuls Constance & Albin, [c'est à dire le 8 de septembre 335.]

Euf. v. Conf. l. 4.
c. 40. 41. p. 545.
546 | Socr. l. 1. c.
23. p. 65. d.
a Ath. ap. 2. p.
795. a.

p. 788. b.
b Euf. v. Conf. l.
4. c. 42. p. 547. a.
c c. 40. p. 545. d.

c. 41. p. 546. b. c.

'Il fut obtenu à la sollicitation des Eusebiens, sous le specieux pretexte de réunir ceux qui estoient divisez, & de rendre la paix à l'Eglise. La grande eglise [de la Resurrection] que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, estoit alors en état d'estre dediée. Comme ce prince vouloit que cette dedicace fust celebre par le concours de quantité d'Evêques, il fut aisé aux Eusebiens de luy persuader qu'avant que d'offrir à Dieu un si illustre present, il falloit bannir toutes les divisions qui se trouvoient parmi les Prelats. [Ce desir estoit extremement saint; mais il ne leur servoit que de pretexte pour opprimer l'innocence de leur confrere, & introduire l'heresie dans l'Eglise sous la protection d'une illustre assemblée dont ils esperoient que leurs artifices les rendroient aisément les maistres.]

c. 42. p. 547. b.

b. c.

Ils possedoient en effet tellement l'esprit de l'Empereur,] qu'il ne fit pas conscience de suivre exactement tout ce que ces Evêques luy prescrivirent. Il manda pour le Concile les Prelats qu'ils luy marquerent: Il y envoya le Comte Denys pour faire venir ceux qu'il faudroit, pour prendre garde à tout ce qui se passeroit, & surtout pour y maintenir l'ordre: [c'est à dire selon l'usage qu'ils en sceurent faire, pour opprimer la liberté de l'Eglise, & faire regner paisiblement les Eusebiens.]

b.

On peut donc juger quels estoient les Evêques de ce Concile;] puisque Constantin reconnoist les avoir choisis au gré des Eu-

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

SAINT ATHANASE.

sebiens. Ils estoient assemblez, dit Eusebe, de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Asie, de l'Europe, ou comme disent les Eusebiens, de la Macedoine, de la Pannonie, de la Bithynie, & de toutes les provinces de l'Orient. Mais ils estoient pour la pluspart fauteurs des Ariens, & ennemis declarez de S. Athanasie. Et c'estoit en cette qualite qu'ils avoient este nommez pour l'assemblée. Les deux Eusebes estoient les chefs de cette faction, & les autres les suivoient. Les plus celebres apres eux, estoient Narcisse de [Neroniade en] Cilicie, Flaccille ou Placille [d'Antioche,] Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Patrophile [de Scythople,] Theophile [dont on ignore le siege, si on ne veut croire qu'il faut lire Theodore,] Ursace [de Singidon,] Valens [de Murse,] Macedone [de Mopsueste,] George [de Laodicée en Syrie. On peut voir sur le titre des Ariens quels estoient ces Evesques & les autres de la mesme secte, dont on aura à parler dans la suite.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 41. p. 546. b.
a Bar. 347. 587.

Ath. ap. 2. p.
728. b. c.

Epi. 68. c. 7. p.
723. c.
b Ath. p. 728. e.
c p. 727. c. Thdr. l. 1. c. 28. p. 581. b.

NOTE 18.

Il y avoit aussi quelques Evesques qui n'estoient pas de la faction des Eusebiens. Et il faut mettre en ce rang S. Maxime de Jerusalem, comme nous le verrons par la suite, Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Thessalonique, selon la lettre que nous avons raportée de luy à S. Athanasie, & selon ce qu'il fit mesme dans le Concile. Mais il n'eut pas assez de force pour resister à l'injustice, & il ceda à la violence que luy firent les Eusebiens pour l'obliger à entrer dans leurs interets. Theodoret dit qu'Asclepas de Gaza [depose en 331 par les Eusebiens,] s'y trouva aussi avec quelques autres, accutez de corrompre la foy orthodoxe par leurs erreurs, [c'est à dire peuteestre d'estre trop zelez pour la verité. Mais nous n'avons pas de lumiere sur ce point.]

Ath. ap. 2. p.
725. c.

p. 794. c.
p. 728. c.

Ruf. l. 1. c. 16. p.
245.
d Soz. l. 2. c. 33.
p. 494. 495.
e Ath. ap. 2. p.
793. c. d. 735. a.
f a.

Thdr. l. 1. c. 27.
p. 579.

Socrate conte soixante Evesques dans le Concile, [ce qui ne se peut entendre au plus que de ceux que Constantin avoit mandez à la sollicitation des Eusebiens. Car pour les autres, nous verrons que] de l'Egypte seule S. Athanasie en amena 49 qui ne l'abandonnerent jamais, & il faisoit le 50°. [Ainsi il n'eust eu garde d'estre opprimé dans ce Concile s'il n'y eust eu que 60 Evesques.]

Socr. l. 1. c. 18.
p. 65. d.

Ath. p. 797. b. c.





ARTICLE XVII.

Le Concile est dominé par le Comte Denys : S. Athanasie est contraint d'y venir : Lettre de Constantin au Concile.

[**P**LACILLE d'Antioche servoit apparemment de president, autant qu'on le peut juger tant de la dignité du siege où il s'estoit intrus,] que de la maniere dont le Comte Denys en parle. Mais le veritable chef de cette assemblée estoit celui que mesme le tres illustre Comte Flave Denys, comme on le qualifioit, qui se montra ennemi déclaré de S. Athanasie. Constantin qui l'y avoit envoyé à la priere des Eusebiens, l'appelle ancien Consulaire. En effet, il se trouve qu'il avoit gouverné la Phenicie en cette qualité l'an 328. On marque qu'il avoit esté Vicaire en l'an 314, & qu'il fut Prefet du Pretoire en 339, sous Constance. [Je ne sçay si c'est le mesme que] Denys de Sicile, dont Libanius fait l'eloge, & qui après avoir eu quelque gouvernement dans la Syrie, [dont la Phenicie fait partie,] residoit vers l'an 345 à Constantinople, & y estoit fort honoré. Il y avoit plusieurs personnes commises par l'Empereur pour faire observer l'ordre dans le Concile. Outre le Comte Denys, Rufin marque le Gouverneur de la Palestine, & Archelaüs Comte de l'Orient, [c'est à dire gouverneur en chef de toutes les provinces enfermées entre l'Egypte, l'Asie mineure, & le Tigre. Nous avons vu que quelque temps auparavant] il estoit Consulaire, [c'est à dire gouverneur de la Phenicie:]^d & il paroist qu'il n'estoit pas ennemi de S. Athanasie.

[S. Athanasie ne parle que de Denys, qui ayant esté envoyé exprés de la Cour, y avoit sans doute la principale autorité.] Il y estoit accompagné d'officiers d'armée qui assistoient aux deliberations de l'assemblée. Il y avoit pour faire entrer les Evesques non des Diacres, mais un greffier public. C'estoit ce Comte qui parloit; & les Evesques se taisoient, ou plustost obeissoient aveuglément aux moindres paroles du Comte. Si quelqu'un se ressouvenant qu'il estoit Evesque, ouvroit librement quelque bon avis, la volonté du Comte en empeschoit aussitost l'effet. Il n'avoit qu'à commander, & l'on voyoit les Prelats trainez par une soldatesque impudente. Neanmoins pour parler plus veritablement, c'estoient les Eusebiens qui

1. Il appelle tout le Concile τὰς πρὸς Φλαμίανον.

Ath.ap.2.p.
799.a.
a p.728.c[797.
c.

p.729.c.
b Euf.v.Confl.
4.c.42.p.547.b.
n.p.247.1.dj
Bar.335.64.
c Cod.Th.1.6.
p.357.2.
Lib.vit.p.14.c.
d.

Thdr.1.1.c.28.
p.581.a[Soz.1.2.
c.25.p.481.c.d.
Ruf.1.1.c.16.p.
245.

Socr.1.1.c.29.p.
66.b.
d b[Ruf.1.1.c.
17.p.246.

Ath.ap.2.p.
728.c.

d.

1.

speculator.

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

SAINTE ATHANASE.

37

donnoient les ordres, & le Comte n'estoit que l'exécuteur de leurs volontez. Ces soldats estoient les gardes & les ministres de ces Evêques: & le Comte s'en servoit pour empêcher que l'on ne dist ou que l'on ne fist quelque chose qui ne fust pas à leur gré. Quelles definitions pouvoit-on donc attendre de cette assemblée, sinon des arrests de bannissement & de mort, si la volonté du Prince eust suivi la violence de leur passion?

p. 730. c. | 788. b.
p. 734. b.
p. 728. d.

On y vit d'abord amener d'Alexandrie le Prestre Macaire chargé de chaines, & conduit par des soldats qui le trainoient de tous costez sous le pretexte de cette accusation ridicule du calice rompu [détruite en tant de manieres.

p. 788. b. | Socr. l.
1. c. 28. p. 65. 66.
a Ath. ap. 1. p.
733. c.

Mais il manquoit encore à leur satisfaction de voir Athanasie mesme à leurs piez. Ce Saint qui connoissoit quelle estoit leur malignité, refusoit de venir à Tyr, non tant, dit Socrate, à cause des accusations dont on le chargeoit, et tant assez assuré de son innocence; que dans la crainte qu'il avoit de voir renverser les decrets de Nicée par cette assemblée. Mais les Eusebiens obtinrent des lettres de Constantin pour contraindre ceux qui ne vouloient pas venir. Il y menaçoit d'envoyer des personnes qui chasseroient de sa part ces pretendus rebelles, & les feroient repentir d'avoir obey aux ordres que le Prince avoit établis pour la verité, [comme il se l'imaginoit.] Il écrivit en effet de cet air à S. Athanasie, le menaçant que s'il n'alloit pas volontairement à Tyr, il l'y feroit mener de force; & ainsi il fut contraint malgré luy d'y aller.

Socr. l. 1. c. 28. p.
66. 2.

Ath. ap. 1. p.
730. c.

Euf. v. Conf. l.
4. c. 42. p. 547. c.

Ath. ap. 1. p.
788. b.

b Socr. p. 66. a.
Ath. p. 788. b.

Il amena avec luy divers Evêques d'Egypte, jusqu'au nombre de 49, entre lesquels il y avoit plusieurs grands personnages incorruptibles pour leur foy, & eminens pour la sainteté de leur vie, [dont S. Potamon & S. Paphnuce sont les plus celebres.] Ce grand nombre d'Evêques qui l'accompagnoient, donna mesme sujet à ses ennemis de dire qu'il estoit venu avec une grande suite, afin d'exciter du trouble dans le Concile.

p. 795.
c p. 797. b. c.
d Ept. 68. c. 7. p.
723.

[On commença apparemment le Concile par la lecture] de la lettre que Constantin luy avoit adressée, & qui est rapportée par Eusebe, & ensuite par Theodoret. [C'est là que l'on voit que ce prince animé d'un bon desir de mettre l'Eglise dans la paix & dans le calme, mais malheureusement trompé dans le choix des moyens propres pour parvenir à cette fin, avoit accordé aux Eusebiens tout ce qu'ils luy avoient demandé pour jeter l'Eglise dans un trouble & une confusion perpetuelle; & l'effet le fit bientôt voir.]

Soz. l. 2. c. 25. p.
481. b.

Euf. v. Conf. p.
546. 547. | Thdr. l.
1. c. 27. p. 578.
579.



ARTICLE XVIII.

Calomnies proposées dans le Concile de Tyr contre le Saint.

Ath. ap. 1. p.
728. d.

Bar. 335. § 17.

Soz. l. 2. c. 25. p.
480. b.

Ath. p. 788. c.

Epi. 68. c. 7. p.
723. d.
A Ath. p. 731. b.
Soz. l. 2. c. 25. p.
479. c.

Ath. p. 736. c.

Soz. p. 479. d.

Bar. 347. § 86.

[C]E que S. Athanasie avoit prévu arriva. Les Eusebiens joignirent la violence à l'artifice, pour opprimer en sa personne l'innocence & la verité. Dans ce dessein ils rechercherent une infinité des calomnies.] Ils renouvelerent celles du meurtre d'Arfene, & du calice d'Isquyras rompu par Macaire; à ces anciennes ils en ajouterent beaucoup de nouvelles raportées par Sozomene, & par les Ariens mesmes dans leur faux Concile de Sardique. Baronius croit neanmoins qu'elles y ont esté ajoutées depuis dans le Concile, d'autant qu'il ne s'en trouve rien dans S. Athanasie. [Mais cela ne nous dispensera pas de les rapporter.]

'Sozomene dit qu'en cette rencontre ceux à qui l'on s'attendoit le moins, & mesme que S. Athanasie croyoit estre ses amis, se declarerent ses accusateurs. Il n'estoit neanmoins accusé par aucun des cent Evêques de l'Égypte, de la Thebaïde, & de la Libye. Aucun Prestre, aucun laïque mesme d'entre les Catholiques, n'avoit aucune plainte à faire contre luy. Les Meleciens seuls s'estoient chargez de l'accuser, ou plustost de le calomnier: 'C'est pourquoi ils furent aussi appellez au Concile; quoique comme schismatiques & ennemis de l'Église, ils fussent incapables de rendre aucun témoignage en cette rencontre. 'Callinique Evêque [de Peluse,] & le Prestre Isquyrion, tous deux de la faction de Jean [chef des Meleciens,] l'accusoient donc d'avoir rompu un calice, (car on luy attribuoit le crime pretendu de Macaire,) & d'avoir renversé un siege episcopal. 'Le Concile d'Alexandrie parle de ce dernier point, mais il ne l'explique pas. [Il faut neanmoins que ce soit quelque autre chose que l'histoire d'Isquyras. Car personne ne pretendoit alors qu'il fust Evêque.]

'Ils ajoutoient qu'Athanasie avoit souvent retenu enfermé Isquyrion l'un des deux accusateurs, qu'il l'avoit mesme fait mettre dans les prisons publiques, en l'accusant souvent contre la verité devant Hygin Prefet d'Égypte d'avoir jetté des pierres contre les statues de l'Empereur. [Cet Isquyrion peut bien estre Isquyras mesme.] 'Et en effet, les Ariens après avoir parlé du renversement pretendu de l'autel & de l'église, disent qu'Athanasie avoit mis en garde entre les mains des soldats le Prestre

L'an de J.C.
335, de Saint
Athanasé 9,
10.

mesme, 'qui estoit, disent-ils, un homme grave & juste.'

1. 'Les accusateurs du Saint ajoutoient, que Callinique estant, comme il le pretendoit, Evêque de l'Eglise Catholique de Peluse, & dans la communion d'Alexandre, Athanasé l'avoit depose sans autre raison, sinon que Callinique refusoit de communiquer avec luy jusqu'à ce qu'il se fust justifié sur ce qu'on disoit d'un calice rompu; Qu'il avoit fait au mesme Callinique toutes sortes de mauvaistratemens, l'avoit fait appeller devant les juges, & luy avoit fait donner des gardes, & qu'il avoit de plus fait Evêque de Peluse un nommé Marc, qui avoit esté depose estant Prestre. Cinq autres Evêques Meleciens, Euplus [qui n'est pas dans la liste de Melece,] Pacome ou Paquyme de 2. Tentyre dans la seconde Thebaïde, Isaac de Lete ou de Cleopatrie dans la premiere Egypte, Achille de Cuses dans la premiere Thebaïde, & Hermée ou Hermeon de Cyne & Bufiris dans la seconde Egypte, l'accusoient de les avoir battus.

Soz.p.479.481

p.480.a|Ath.p.
788.a.b|Geo.lac.

Soz.p480 a.

3. 'Mais tous ces calomniateurs ensemble blasmoient l'election du Saint, pour les raisons que nous en avons raportées ci-dessus, & pretendoient que c'estoit pour cela qu'ils s'estoient separez de sa communion, à laquelle il avoit voulu les ramener, non par les persuasions & les prieres, mais par la violence, & en les faisant jetter dans des prisons. Les Eusebiens marquent encore entre les crimes qui firent deposer le Saint à Tyr, que dans les jours sacrez de la feste de Pasque il avoit commis des cruautez dignes d'un tyran, en se faisant accompagner par des Generaux & par des Comtes, qui à sa priere envoioient les uns en prison, faisoient battre & fouetter les autres, & tourmentoient le reste par divers supplices, pour les contraindre de communiquer avec luy. On lut aussi un acte plein de clameurs populaires, par lequel on pretendoit montrer qu'à cause de luy le peuple d'Alexandrie ne pouvoit se resoudre de se trouver aux assemblées de l'Eglise. [Je ne sçay si ce seroit autre chose que ce que dit Saint Athanasé,] que les Eusebiens firent donner au Concile une lettre au nom des Meleciens, Colluthiens, & Ariens, contre les Evêques Catholiques d'Egypte.

Bar.347.586.

Soz.l.2.c.25.p.
480.b.

A:h.ap.2.p.796.
d.

4. 'S. Athanasé avoit indubitablement employé tout ce qu'il avoit de zele pour empescher les Meleciens de se separer de l'Eglise, & pour les obliger de s'y réunir. [Mais il estoit incapable d'y employer des voies indignes de la moderation episcopale; &

Epi.68.c.6.p.722.
d|59.c.11.p.736.
a.

1. Il est nommé Narqués. C'est une faute de copie.
2. Il y a Tetyre pour Tentyre.

des calomnieurs de profession qui estoient visiblement coupables de schisme, n'estoient guere propres pour le persuader à des payens mesmes qui eussent eu quelque equité. Aussi on ne se contenta pas de ces sortes de crimes, & on voulut attaquer la pureté de la vie du Saint par des accusations infames. Mais nous verrons qu'elles ne servirent qu'à la honte & à la confusion de ses ennemis.]



ARTICLE XIX.

Actions genereuses de S. Potamon & de S. Paphnuce Confesseurs.

Conc. t. 4. p. 80.
a.

p. 96. c.
2 p. 116. c. d.

Bar. 335. 57.

Epi. 68. c. 7. p.
723. 724.

p. 724. a. | Ath. fol.
p. 816. d.
6 Epi. p. 723. 724.

[**Q**UOIQUE le Concile de Calcedoine fust proprement assemblé contre Dioscore, comme celui de Tyr l'estoit contre S. Athanasie,] on luy garda neanmoins le rang dû à son siege, jusqu'à ce qu'il fallust proceder actuellement contre luy; & alors mesme il demeura assis, quoiqu'en une autre place.^a Le Conciliabule mesme d'Ephese eut encore ce reste d'equité pour S. Flavien, & on crut seulement avoir sujet de se plaindre de ce qu'on ne luy avoit donné que la cinquieme place. [Ainsi quand S. Athanasie eust esté aussi coupable qu'il estoit innocent,] on eust dû neanmoins luy donner la preface comme le demandoit la dignité de son siege. Cependant des qu'il entra dans l'assemblée, on l'obligea de demeurer^b debout [comme accusé,]^c pendant qu'Eusebe de Cesarée [& les autres] estoient assis en qualité de juges. S. Potamon Evêque d'Heraclee [dans la province d'Egypte appellée depuis Arcadie,] ne put souffrir une si grande indignité. Cet illustre Confesseur qui avoit autrefois perdu un œil pour J. C. durant la persecution,^b & qui avoit un zele extreme pour la verité & la foy orthodoxe, ressentir une si vive douleur de cet étrange renversement, qu'il ne put retenir ses larmes. Et comme il avoit une franchise & une liberté toute particuliere à soutenir la verité, sans faire acception de personne, il s'écria: Comment Eusebe! vous estes assis, & Athanasie tout innocent qu'il est, demeure debout pour estre jugé par vous? Qui peut souffrir une chose si indigne? Et dites moy un peu, n'estions nous pas ensemble en prison durant la persecution? Pour moy j'y perdis un œil pour la verité: mais vous il ne semble pas que vous y ayez perdu aucun de vos membres. On ne voit aucune marque que vous ayez rien enduré pour J. C, mais vous voilà ici plein de vie, & avec toutes les parties de vostre corps bien

335, de S.
Athanasé
9, 10.

» bien saines & bien entieres. Comment avez vous pu sortir en
 » cet état de la prison, si ce n'est que vous ayez promis de com-
 » mettre le crime auquel les auteurs de la persécution nous vou-
 » loient contraindre, ou parceque vous l'aviez déjà commis ?
 Eusebe s'emporta de colere à ce reproche, & rompit la séance
 » [pour ce jour la,] en prononçant ces paroles: Vraiment il paroist
 » bien que vos accusateurs ont raison, puisque vous avez la har-
 » diesse de nous parler de la sorte. Si vous venez ici faire les
 » tyrans, il faut que vous en fassiez bien d'autres en vostre pays.

[Ce recit qui est de S. Epiphane, est d'autant plus considera-
 ble qu'il est autorisé par le Concile d'Alexandrie,] lequel nous
 assure qu'Eusebe de Cesarée fut accusé par les Confesseurs
 d'avoir sacrifié aux idoles. [Second de Tigife Primat de Numi-
 die fut accusé dans le Concile de Cirthe en l'an 305, d'avoir livré
 les livres sacrez sur une raison presque pareille à celle de Saint
 Potamon contre Eusebe,] savoir qu'estant tombé entre les
 mains de la justice, il avoit esté renvoyé. Et S. Augustin recon-

Athap. 2. p.
720. c.

Cp. l. 1. p. 39.

Aug. coll. d. 3. c.
15. p. 225. 2. b.

NOTE 19.

noist que ce raisonnement estoit bien pressant: [mais il l'est par-
 ticulierement à l'égard d'une personne presente, & qui n'y ré-
 pond que par des injures & par des violences comme fit Eusebe.]
 On trouve d'ailleurs qu'Eusebe estoit prisonnier à Cesarée avec
 S. Pamphile [en l'an 308, & cependant jamais il ne le dit. Jamais
 il ne s'attribue la gloire d'avoir confessé J. C, luy qui remarque
 assez ce qui est à son avantage. La generosité de S. Potamon fut
 enfin recompensée par le martyre vers l'an 342, comme on le
 pourra voir en son lieu.

Phot. c. 115. p.
296. 297.

V. 540.

S. Athanasé avoit amené avec luy un autre illustre Confesseur
 qui avoit esté autrefois condamné par Maximin à travailler aux
 mines après avoir eu l'œil droit arraché, & le jarret gauche
 brulé, & par qui Dieu faisoit des miracles, comme autrefois par
 les Apostres, soit pour chasser les demons, soit pour rendre la
 vue aux aveugles, soit pour guerir les paralytiques, & toute
 autre sorte de maladie. C'estoit S. Paphnuce Evêque dans la
 haute Thebaïde, [qui avoit déjà beaucoup paru dans le Concile
 de Nicée, & y avoit reçu des honneurs tout extraordinaires
 du grand Constantin.] Bollandus croit que c'est luy dont parle
 S. Athanasé dans la vie de S. Antoine, comme d'un des princi-
 paux disciples de ce Saint, qu'il appelle moine & Confesseur :
 à quoy Evagre ajoute qu'il avoit eu un œil arraché sous Maxi-
 mien ; & cela se pourroit confirmer par Socrate, qui parlant
 de ce qu'on dit qu'il empescha le Concile de Nicée d'ordonner

Soz. l. 1. c. 10. p.
414 d. Ruf. l. 1. c.
4. p. 237.Soz. l. 1. c. 5. p.
20. a.Boll. 17. jan. p.
116. 117. Ath.
v. Ant. p. 485. c.Eod. 17. jan. p.
133. 138.
v. Soz. l. 1. c. 11. p.
40. b.V. le Conci-
le de Nicée
§ 3.

la continence aux Diaeres & aux autres ministres superieurs, ajoute qu'il avoit luy mesme toujours gardé le celibat, ayant esté élevé des l'enfance dans un monastere, & qu'il estoit tres celebre pour sa parfaite pureté.

Ruf. l. i. c. 17. p. 245, Soz. l. 2. c. 25. p. 482. d.

'Cet homme de Dieu, comme l'appelle Rufin, voyant donc S. Maxime de Jerusalem aussi Confesseur, assis avec les ennemis de S. Athanase, dont sa simplicité luy faisoit ignorer la cabale, eut la hardiesse de passer tout au milieu de l'assemblée, & prenant Maxime par la main; Ayant, dit-il, l'honneur de porter les mesmes marques que vous, de ce que nous avons enduré pour J. C, & ayant perdu avec vous l'un de ces yeux corporels, pour jouir plus abondamment de la lumiere divine, j'en ne saurois souffrir de vous voir assis dans une assemblée de fourbes & de méchans, & tenir rang avec les ouvriers d'iniquité. Ainsi l'ayant fait sortir, il l'instruisit de toutes choses, & le joignit pour toujours, dit Rufin, à la communion de S. Athanase.

NOTE 20.

* * * * *

ARTICLE XX.

Saint Athanase refuse en vain ses ennemis; il refute sans parler une horrible calomnie,

Ruf. l. i. c. 17. p. 245.

Ath. ap. l. p. 788. c. d. | 795. c. d. & alibi.

p. 793. a | 728. c. p. 797. d.

p. 795. c.

p. 733. a. a p. 728. c. b p. 797. a. p. 728. c.

p. 797. d.

p. 795. d.

'CE que nous venons de rapporter de la generosité de Saint Paphnuce & de S. Potamon, n'empescha pas les Eusebiens de poursuivre le jugement de S. Athanase. Les Evêques d'Egypte les recuserent des le commencement par la bouche de S. Athanase, & soutinrent qu'ils ne devoient point estre de ses juges, ni assister au jugement, tant parce qu'ils estoient ses ennemis à cause del'heresie Arienne qu'ils défendoient, que pour diverses autres choses dont ils les accusoient. Ceux qu'ils recusoient nommément, estoient les deux Eusebes, Narcisse, Placille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile s'il est different de Theodore; Macedone, Urface, & Valens. Ils reprochoient à Eusebe de Cesarée son apostasie, & son inimitié ouverte contre S. Athanase. Ils firent voir aussi que George [de Laodicée] avoit esté depose par S. Alexandre, [& ainsi il ne faut pas douter qu'ils ne l'aient recusé comme les autres.] Mais on n'eut aucun égard à leur recusation; [& on voulut que des ennemis declarez de meurassent juges.]

NOTE 21.

V. la note

17.

in interpretando

'Nonobstant cette injustice, la confiance qu'avoient les amis du Saint dans la force de la verité, fit qu'ils se mirent en état

L'and J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

SAINTE ATHANASE.

43

de montrer son innocence, & la fausseté des accusations des Meleciens. Mais les Eusebiens firent ce qu'ils purent pour les empêcher, & faire rejeter toutes les preuves qu'ils alleguoient: tantost ils intimidoyent par des menaces ceux qui vouloyent avoir quelque égard à la justice: tantost ils les decourageoyent par leurs injures; & tout cela dans le dessein de faire réussir leur malheureuse conjuration contre le Saint. Athanasie, dit Sozomene, comparut souvent dans cette assemblée, refuta une partie des calomnies dont on le chargeoit, & demanda du temps pour verifiser les réponses qu'il faisoit aux autres: Cependant il estoit dans une grande inquietude, voyant une si grande correspondance entre ses accusateurs & ses juges; & il redoutoit ce grand nombre de témoins Meleciens & Ariens que l'on avoit ramassés contre luy, surtout voyant qu'on leur donnoit une entiere impunité, lorsqu'en se justifiant de ce qu'ils luy imputoyent, il avoit fait voir qu'ils estoient des méchans & des calomniateurs. Les Evêques d'Égypte se plaignent aussi de la protection qu'on donnoit aux Meleciens.

Soz. l. 2. c. 25. p.
480. b.

αὐτῶν ἐπίσκοποι
ψυ.

[Pour venir aux calomnies que l'histoire témoigne avoir esté plus particulièrement agitées dans le Concile, celle d'Ischyras & du calice rompu fut la plus celebre, & qui produisit de plus grands effets. Mais nous nous croyons obligés pour suivre S. Athanasie, de la mettre la dernière. Il y avoit encore deux crimes principaux dont on vouloit que ce grand Saint fust coupable, savoir d'avoir tué Arsène, & d'avoir violé une vierge:] ce dernier fut examiné le premier; & les Evêques s'estant assembles, prevenus la pluspart contre S. Athanasie, on fit paroître au milieu d'eux, une malheureuse femme qui avoit passé toute sa vie dans la prostitution, laquelle vint dire impudemment, qu'ayant voué sa virginité à Dieu, Athanasie qu'elle avoit logé chez elle de bonne foy, l'avoit violée malgré toute sa résistance, & luy avoit donné ensuite quelques presens [pour l'appaiser. Une imposture toute semblable avoit suffi aux Eusebiens pour déposer S. Eustathe] il n'y avoit que quatre ans. Mais Dieu qui donne les bornes qu'il veut aux vagues de la mer & à la malice des hommes, ne permit pas qu'elle leur réussist de mesme à l'égard de S. Athanasie. Ce Saint avoit eu connoissance de l'accusation que ses ennemis luy preparoient:] & il estoit convenu avec un

Ath. ap. 2. p.
787. d.

NOTE 22.

x.

v. son titre.

Ruf. l. 1. c. 17. p. 7
245 | Thdr. l. 1. c. 28. p. 579. d.
" Ruf. l. 1. c. 17. p. 245.
6 Thdr. l. 1. c. 28. p. 579. d.
p. 30. a | Ruf. p. 245.

Soz. l. 2. c. 25. p.
480. c.

Ruf. p. 245.

1. Les Benedictins disent que ce fait approche plus de la fable que d'une véritable histoire: [mais des silences dont nous ne sommes point obligés de rendre raison, & des argumens négatifs ne nous peuvent pas faire rejeter des témoignages positifs qui n'ont rien d'improbable.]

Ath. v. r. p. 222. d.
t. 1. p. 222.

Thdr. l. 1. c. 23.
p. 58. a.
Ruf. l. 1. c. 17.
p. 245.
Thdr. l. 1. c. 23.
p. 58. a.

Thdr. p. 580. a.

Ruf. p. 245.

Soz. l. 2. c. 25. p.
480. d.
Thdr. p. 580.
b.

Ruf. p. 245.

Thdr. p. 580. b.

Ruf. p. 245.

Thdr. p. 580. b.

Ruf. p. 245.

Soz. l. 2. c. 25. p.
481. a.

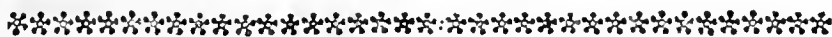
Phisg. l. 2. c. 12.
p. 17. 18.

Bar. 3. 10. 587.

de les Prestres nommé Timothée, qui estoit un homme de grand merite, que ce Prestre répondroit au lieu de luy. Lors donc qu'on l'eut fait entrer pour répondre au crime dont cette femme venoit l'accuser, il ne dit mot, comme si cela ne l'eust pas regardé; & Timothée se retournant vers la femme: Quoy, luy dit-il, vous pretendez que j'ay jamais logé chez vous, & que j'ay fait violence à vostre pudeur? Alors cette malheureuse elevant sa voix, étendant sa main vers Timothée, & le montrant au doigt: Oui, oui, s'écria t-elle; c'est vous mesme qui m'avez forcée; c'est vous qui m'avez ravi ma pudicité en un tel lieu, en un tel temps, & tous les autres discours que l'on peut attendre d'une femme de cette sorte, à qui l'accoutumance du crime a fait perdre toute pudeur.

Les assistans ne savoient s'ils devoient rire ou rougir d'une accusation si atroce, mais si ridicule, & qu'Athanasé avoit si bien refutée sans dire un seul mot. Pour les inventeurs de la calomnie & les juges qui en estoient complices, (car il y en avoit quelques uns,) on peut s'imaginer quelle fut leur confusion & leur honte. Ils firent aussitôt sortir cette femme, nonobstant l'opposition du Saint qui la vouloit faire demeurer pour l'interroger, & savoir qui estoit l'auteur d'une fausseté si punissable. Mais les accusateurs mesmes du Saint estoient les maîtres absolus de l'assemblée; & ils ne voulurent [ni approfondir eux mesmes cette affaire, ni] souffrir que les magistrats le fissent, & qu'ils missent cette femme à la question.

Cet accident ne se trouvoit point dans les actes du Concile, ou l'on ne voulut pas l'y mettre, comme croit Sozomene, sous pretexte qu'il n'en falloit pas deshonorer la gravité en y mêlant une matiere si infame & si ridicule. [Mais comme cette falsification ne suffisoit pas pour effacer leur ignominie, Philostorge qui dit toutes choses sans fondement, & se trompe presque toujours dans les choses mesmes indifferentes,] s'est avisé d'écrire que c'estoit S. Athanasé qui avoit fait entrer cette courtisane pour accuser Eusebe de Nicomedie. [Outre que cette imposture se détruit visiblement d'elle mesme, elle n'auroit pas esté supprimée, mais étendue bien au long dans les actes du Concile: & les Ariens n'auroient pas manqué de reprocher à S. Athanasé une action si noire,] parmi les autres crimes qu'ils luy imposent dans leur lettre du faux Concile de Sardique.



ARTICLE XXI.

Confusion des Eusebiens sur la mort d' Arsene.

[N OUS allons voir les Eusebiens confondus encore sur un autre point, d'une maniere non moins surprenante & non moins sensible.] Arsene qu'ils publioient avoir esté tue par S. Athanasé, s'estoit trouvé vivant par l'aveu des ministres mesmes de leur faction. On l'avoit arretee à Tyr, & on l'avoit contraint de se reconnoistre vivant à la face de la justice. Constantin en avoit esté tellement assuré, qu'il avoit traité sur cela les Meleciens d'imposteurs & de calomniateurs dignes de la malediction de tout le monde. Arsene mesme au lieu de se faire passer pour mort, recherchoit & embrasloit la communion de celui qu'on disoit luy avoir osté la vie. [Il est inconcevable après cela, comment on a eu ençore l'effronterie de soutenir une calomnie publiquement ruinee en tant de manieres.] C'est neanmoins ce que les Eusebiens firent à Tyr. S. Athanasé le témoigne: Le Concile d'Alexandrie l'assure; [les Ariens mesmes le confirment,] en mettant entre les sujets de la condamnation du Saint, qu'il fut accusé d'avoir fait mourir un Eve sque. [Enfin tous les historiens en tombent d'accord.

Ath.ap. 2. p. 784.

p. 783. a.

p. 785. 786.

p. 786. 787.

p. 789. d.

p. 730. d.

Bar. 347. 586.

NOTE 23.

Pour diminuer un peu l'éronnement de cette impudence, & rendre croyable ce que nous allons rapporter, il faut dire qu'Arse ne n'avoit point paru d'abord dans le Concile de Tyr, soit que quelque maladie l'eust empesché de venir avec les autres, soit que S. Athanasé l'eust fait cacher exprés pour confondre ses colomniateurs, soit qu'estant tombé entre les mains des ennemis du Saint, ils l'eussent retenu caché,] ce qui peut paroistre plus probable que le reste, ou pour quelque autre raison que nous ignorons. Car de dire qu'il fust rentré dans la faction des Eusebiens, & se fust caché de nouveau, pour donner encore une fois lieu de dire que S. Athanasé l'avoit tué, c'est ce que personne ne dit, & ce qu'on pourroit à peine se persuader sur des autoritez incontestables.

Boil. 2. may. p. 127. d.

[Arsene ne paroissant donc point à Tyr,] ou estant retenu autrepars par les Eusebiens, si nous voulons suivre Rufin & Sozomene, ne sceut pas plustoit le danger où estoit S. Athanasé à cause de luy, qu'il s'enfuit secrettement durant la nuit, & s'en vint à Tyr, où estant abordé la veille du jour que cette affaire

Rufin. l. 1. c. 17. p. 226. Soz. l. 2. c. 25. p. 481. a.

se devoit juger, il vint se presenter à S. Athanasé, qui luy dit de demeurer caché chez luy sans que personne le sceust. [Le lendemain le Saint estant allé au Concile, confondit ses accusateurs de la maniere que nous avons vu sur le sujet de cette courtisane. Eux qui pensoient avoir trouvé le moyen de s'en venger,] & qui vouloient empescher qu'on ne portast plus loin la discussion de cette affaire, dirent avec tumulte qu'il y avoit des crimes bien plus importans que celui là à examiner, & dont on ne se justifoit pas par subtilité & par artifice; qu'on n'en avoit jamais vu de pareils, & qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en estre convaincu, sans qu'il fust besoin d'y employer les paroles. Ils ouvrirent aussitost la boeste celebre, & firent paroistre le bras seché qu'ils portoient de tous costez. Ce bras coupé, dirent-ils, est vostre accusateur, Athanasé. Voilà la main droite de [l'Evesque] Arsène. C'est à vous à nous declarer comment & pour quel usage vous l'avez coupée.

Thdr. l. i. c. 28.
p. 580. b.

Ruf. l. i. c. 17. p.
245.

Thdr. p. 580. c.
Ruf. p. 245.

Thdr. p. 580. c.

c] Ruf. p. 245.

Ruf. p. 245.

p. 245 | Thdr.
p. 580. c. | Soz. l. 2.
c. 25. p. 480. d.
a Socr. l. i. c. 29.
p. 66 d.
b Ruf. p. 245.
c Thdr. p. 580.
c.
d d, Ruf. p. 246.

Socr. l. i. c. 29.
p. 66. 67.

p. 57. d.

'A ce spectacle tout le monde jeta un grand cri; tant ceux qui croyoient que ce crime fust veritable, que ceux qui en connoissoient la fausseté; mais qui s'imaginoient qu'Arsène estoit encore caché. On eut peine à appaiser ce bruit; mais enfin Athanasé ayant obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie avoit connu Arsène, pour juger si c'estoit là sa main. Il s'en leva aussitost plusieurs, & quelques uns mesme qui n'estoient pas de la faction, lesquels dirent qu'ils l'avoient fort connu, & en mesme temps Athanasé demanda que l'on fist entrer un de ses gents dont il avoit affaire. Il envoya aussitost querir Arsène, & l'ayant fait entrer les deux mains cachées sous son manteau, il luy fit lever la teste pour faire voir son visage à tout le monde, & demanda si c'estoit là cet Arsène qu'il avoit tué, & à qui ses ennemis avoient coupé le bras après sa mort. ^d Ceux qui venoient de dire qu'ils connoissoient Arsène, furent obligés d'avouer que c'estoit luy mesme.

'On peut s'imaginer combien un accident si inopiné frapa les yeux de toute la compagnie. Quelques uns neanmoins qui ne favoient point le secret, crurent que peuteestre on luy avoit seulement coupé une main sans le tuer. Et le Saint ne les voulant detromper que peu à peu, tira un costé du manteau d'Arsène pour decouvrir une de ses mains; ce qui les fit encore douter s'il les avoit toutes deux. Il les mit bien plus en peine lorsqu'il le tira un peu par derriere, [comme pour luy dire de s'en aller.] 'Mais au mesme instant, developant l'autre costé de son manteau

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
30.

S A I N T A T H A N A S E.

il fit paroistre sa seconde main : & alors s'adressant au Concile :
"Voila, dit-il, Arsene avec ses deux mains; Dieu ne nous en a
pas donné davantage, & ainsi je ne croy pas que personne en
demande une troisieme. Neanmoins je laisse à mes accusateurs
à chercher en quel endroit elle pouvoit estre: sinon c'est à vous
à examiner d'où vient celle que l'on vous a fait voir ici, & à punir
ceux qui sont coupables de l'avoir coupée. S. Athanasie
ne parle point de tout le particulier de cette histoire, & se contente
de dire qu'Arsene, dont on avoit publié de tous costez
qu'il avoit esté l'homicide, paroissoit luy mesme publiquement,
& confondoit par sa vie l'impudence de ses calomnieurs.

NOTE 24

'La presence d'Arsene couvrit comme d'une nuit obscure & de tenebres epaisses les yeux des ennemis d'Athanasie. Ils ne savoient ni que faire, ni de quel costé se tourner. Et neanmoins une conviction si palpable ne servit qu'à faire voir que ce Concile estoit assemblé pour opprimer le Saint, & non pas pour le juger. Car ses accusateurs & ceux des juges qui estoient complices de leur crime, au lieu de souhaiter que la terre s'ouvrist en cet instant pour cacher leur infamie, remplirent toute l'assemblée d'un nouveau tumulte & de cris seditieux, traitant le Saint de magicien; & disant que par ses prestiges & ses enchantemens ordinaires, il trompoit les yeux de tout le monde. Ils estoient mesme prests de le mettre en pieces, & de commettre veritablement en sa personne le crime qu'on l'accusoit si faussement d'avoir commis en celle d'Arsene, & sur lequel ils avoient pretendu le condamner. Mais ceux que l'Empereur avoit commis pour faire garder l'ordre dans le Concile, & nommément le Comte Archelaüs, arresterent leur fureur, & arracherent le Saint d'entre leurs mains.

NOTE 25

Ruf. l. i. c. 17. p. 246.
z Thdr. l. i. c. 23 p. 580. d.
Socr. p. 67 a.
Ruf. l. i. c. 17. p. 24.
b Soz. l. 2. c. 25 p. 480. d.
c Ath. ap. 2. p. 709. d.

Ruf. p. 246.

Thdr. p. 580. d.

d) 81. a) Ruf. p. 246.

Ruf. p. 246.
p. 246) Thdr. p. 581. a.



A R T I C L E X X I I.

Les ennemis de Saint Athanasie refusez par luy, sont envoyez dans la Mareote informer du calice d'Isquyras.

[I L faut venir enfin à la calomnie d'Isquyras, détruite & par la bouche & par la main mesme de son auteur, & qu'on ne laissa pas de faire revivre pour en faire le crime capital du Saint, & le principal sujet de sa deposition. Isquyras commença cette action par une fausseté honteuse & visible, qui suffisoit pour le faire rejeter d'abord par des juges qui eussent eu quelque

Socr. l. i. c. 31. p.
67. c.
A Ath. ap. 2. p.
788. b | 789. c.

equité,]'en prenant dans l'acte de son accusation le titre de Prestre ; car S. Athanasé soutint qu'il ne l'estoit point, & le prouva invinciblement ; parceque ne le pouvant estre que de Melece, (& c'estoit apparemment ce qu'il pretendoit,) Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il avoit donné des Prestres qu'il avoit dans le diocèse d'Alexandrie. Mais toute cette preuve estoit bien foible contre des accusateurs qui ne cedoient pas à la raison, parcequ'ils avoient pour eux un Comte qui contraignoit d'obeir, & des soldats qui usoient de violence contre ceux qui resistoient. Ainsi Isquyras demoura avec sa qualité de Prestre sans avoir jamais esté ordonné ; quoiqu'il eust avoué luy mesme dans le Concile qu'il n'avoit pas plus de sept personnes dans ses assemblées.

p. 789. d.

p. 796. b.

p. 789. d.
p. 733. a.
c | 789. d | 746. c.

'Mais la verité n'en demoura pas moins victorieuse, quelque preparez que fussent ses ennemis à la combatre. Car Isquyras ne put jamais rien prouver contre Macaire, [qu'il accusoit, d'avoir rompu le calice.] Ainsi il fut convaincu d'estre un calomniateur, & sa conviction devoit estre la ruine de la cabale des Eusebiens. Mais la confusion qu'ils en receurent ne servit qu'à les irriter de nouveau lorsqu'ils se virent arracher la proie qu'ils pensoient tenir.

p. 733. a.

p. 789. d.

d.

'Ils persuaderent donc au Comte Denys qu'il falloit envoyer à la Marcote, pour voir si l'on ne trouveroit point de preuve de cette accusation sur les lieux ; ou plustost pour y former en l'absence du Saint quelque nouveau pretexte de le calomnier ; car c'estoit leur veritable intention, & ils pouvoient esperer d'en venir aisément à bout par le trouble qu'ils mettoient dans l'esprit des peuples pendant que leurs Evesques demouroient à Tyr, & en faisant deposer tout ce qu'ils voudroient par les Ariens, les Colluthiens, & les Meleciens, qui tous estoient ennemis de l'Eglise Catholique.

p. 796. a.

p. 790. a.

'S. Athanasé remontra que ce voyage de la Marcote estoit tout à fait inutile ; qu'il y avoit assez long temps qu'on meditoit & qu'on agitoit cette accusation pour s'estre préparé sur tout ; qu'il n'y avoit donc aucun sujet de differer, & que ces delais n'estoient qu'une marque de l'impuissance où l'on se trouvoit de prouver ce que l'on avoit avancé. Que s'il falloit néanmoins faire une descente dans la Mareote, au moins l'on n'y envoyast point de personnes suspectes & recusés. Le Comte convenoit de ce dernier point, & écrivit mesme au Concile qu'il falloit que les commissaires fussent nommez d'un commun avis, & le Concile demeura d'accord de cet article.

p. 799. b.

p. 798. c.

Le

L'an de J.C.
335, de Saint
Athanaſe 9,
20.

SAINTE ATHANASE.

'Le Comte ſe montra raifonnable ſur ce point, parcequ'il craignoit qu'une injuſtice manifeſte ne donnast trop viſiblement lieu a S. Athanaſe de ſe plaindre d'avoir eſté opprimé. [Et neanmoins on n'executa pas meſme ce qui avoit eſté conclu.] Car au lieu qu'au paravant ils agiſſoient publiquement lorſqu'il fallut nommer les deputez, & qu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien faire en preſence de S. Athanaſe, ils ſe retirerent en leur particulier, & là delibérerent ſur les moyens qu'ils prendroient pour perdre le Saint, & établir l'heréſie; car c'eſtoient toutes leurs preſentations. Ils firent donc de cette ſorte en ſecret la nomination des deputez, ſans en avertir ceux meſmes qui n'eſtoient pas liez particulièrement à S. Athanaſe; & ils choiſirent pour cela tous ceux que le Saint avoit recuſez. [Au moins ils en faiſoient la plus grande partie, & ils eſtoient tous de ce nombre.]

p.799.a.b.
d.
p.800.a.
p.733.a.
p.728.c.

'Ces deputez eſtoient Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Urface, & Valens, [qui ſont trop ſouvent repetez dans S. Athanaſe, pour ne pas s'étonner] que Theodoret y ait encore joint Narciffe. Le Concile de Sardique appelle ces deputez de jeunes gens les plus méchants & les plus perdus du monde, indignes du moindre degré de l'Egliſe, [ce qui ſemble ſe rapporter principalement à Urface & à Valens,] qui effectivement eſtoient encore jeunes d'age auſſi bien que de mœurs, [& qui eſtoient ſans doute les plus conſiderables de cette commiſſion,] puis que S. Epiphane parle ſeulement d'eux deux.

p.754.c. & alibi.
Theod. l.1.c.28.
p.581.b.
& Ath.ap.2.p.
757.c.
p.772.a.
Epi. 18.c.3.p.
24.b.

'Ces illuſtres commiſſaires après avoir déjà fait un ſi long voyage pour ſe venir rendre à Tyr les juges de leur ennemi, ne craignirent point d'en entreprendre un ſecond pour ſe rendre encore témoins contre luy, & faire voir qu'ils ne cherchoient que les moyens de le perdre quels qu'ils fuſſent, & qu'il n'y avoit point de fatigue qu'ils ne ſupportaſſent volontiers pour venir à bout de leur entrepriſe. Mais leur conſpiration paroiſſoit ſur tout, en ce que quatre jours avant [leur nomination,] Jean & les autres Melecienſes qui eſtoient à Tyr, avoient envoyé [en Egypte] quelques uns des leurs pour preparer quelque nouvelle fourberie, comme ſachant déjà par avance les reſolutions des Eveſques, & le ſoir meſme de [la nomination] ils envoyerent en poſte pour avertir les Melecienſes d'Egypte de venir à la Mareote où il n'y avoit perſonne de leur communion, & pour rasſembler de tous coſtez en ce meſme lieu les Colluthienſes & les Ariens.

Ath.p.733.b.
p.726.a.b|728.c.
p.796.b.





ARTICLE XXIII.

Les Evêques d'Egypte s'opposent à la nomination des commissaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.

- [C]EPENDANT comme une deputation faite en secret par quelques Evêques n'avoit point d'autorité,] les Eusebiens pour faire paroître qu'elle partoît d'une deliberation commune, allerent de tous costez demander la signature de chaque Evêque en particulier, en les menaçant s'ils la refusoient.
- 'Ce fut pour empescher ce coup que les saints Evêques d'Egypte se resolurent de faire promptement un dernier effort, & presenterent pour cet effet une requeste aux Evêques du Concile, que nous avons encore avec leurs noms au nombre de 49. 'Après leur avoir representé que la cabale des Eusebiens contre eux & contre S. Athanasé, s'estoit rendue trop visible par ce qui s'estoit passé jusques alors pour en douter, ils conjurent le Concile par la crainte de Dieu, & par le conte qu'il luy faut rendre au jour du jugement, d'avoir égard à la verité & non aux menaces ni à la malice de leurs ennemis, & de ne point accorder la souscription qu'on leur demande, de peur de se rendre participans des mauvais desseins des autres. Ils s'adreslerent particulierement à Alexandre de Thessalonique, luy témoignèrent leur trouble & leur inquietude, de voir ces bestes furieuses déjà agacées & toutes prestes à partir pour aller porter la terreur dans leurs Eglises, en faisant accroire au peuple qu'on les livroit aux Meliciens. Alexandre fut touché de leurs plaintes, & il écrivit au Comte Denys, que cette nomination de deputez estoit une preuve trop visible qu'il y avoit une cabale formée contre Saint Athanasé; qu'on y avoit violé les promesses que l'on avoit données, & qu'elle estoit tres dangereuse pour l'Eglise: qu'ainsi il le prioit d'empescher que l'on ne precipitast rien dans cette affaire, & de prendre garde aux inconveniens qui en pourroient arriver, & qui feroient accuser le Concile d'avoir rendu un jugement injuste. [Alexandre estoit un des principaux Prelats de l'Eglise, & pour son antiquité,] puisqu'il qualifie Saint Athanasé son fils, tout Patriarche d'Alexandrie qu'il estoit, & par la dignité de son siege qui le rendoit metropolitain de la Macedoine, & le Comte Denys l'appelle le seigneur & le maître de son
- Ath.ap.2.p.796.
c.
- d.
- e.
- f.795.796.
- f.796.797.
- p.798.c.
- d.
- e.
- d.
- p.783.c.
- Eus.v.Conf.l.4.
c.43.p.548.b.
- Ath.ap.2.p.99.
a.

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasé 9,
10:

ame. Aussi S. Athanasé a cru que sa lettre estoit digne d'estre conservée toute entiere à la posterité; & le Pape Jule aussibien que le Concile d'Alexandrie, l'alleguent comme un témoignage authentique de l'injustice des Eusebiens. Le dernier semble citer non la lettre au Comte, mais une autre au Concile sur ce sujet mesme; de quoy néanmoins S. Athanasé ne dit rien.

p. 769. c. d.

p. 746. 747.

735. a.

p. 735. a.

Le Comte Denys fut touché de cette lettre & des plaintes que faisoit S. Athanasé d'estre opprimé, moins par horreur d'un procedé si injuste, que de peur qu'on n'en apperceust l'injustice. Il écrivit un billet aux Eusebiens pour les avertir de prendre garde à ce qu'ils avoient à faire en cette rencontre, & il leur envoya la lettre qu'Alexandre luy écrivoit. Il témoigne assez l'approuver; & il ajoute que ce ne seroit pas un petit sujet de blâmer ce qu'ils auront fait, s'il paroist que cet Evêque n'est pas de leur sentiment.

p. 799. a. b.

[Mais les Eusebiens s'estoient trop avancez pour reculer, & quelque infame que fust le moyen qu'ils prenoient, ils n'en avoient point d'autre pour executer leurs desseins.] Ainsi les Evêques d'Egypte furent contraints d'écrire encore une protestation, ou plustost un acte d'appel en forme de lettre adressée au Comte Denys, par laquelle vu la conjuration manifeste des Eusebiens contre eux, & qu'on n'avoit point eu d'égard à la récusation qu'ils avoient faite, ils le prioient de réserver cette affaire au jugement de l'Empereur, comme il estoit raisonnable qu'il le fist, n'ayant esté envoyé que par luy; qu'ils le conjuroient une seconde fois par l'honneur de Dieu & par le salut du Prince, & de ses enfans, de ne plus parler de leur affaire dans le Synode, & de la laisser dans l'état qu'elle estoit jusques à ce qu'elle pût estre portée à l'audience de l'Empereur, à qui ils croyoient pouvoir confier la cause de l'Eglise & la justice de leur droit. Ils ajoutent à la fin, qu'ils ont déclaré la mesme chose aux Evêques orthodoxes; par où ils semblent marquer un acte d'appel à l'Empereur semblable à celui-ci, plustost que la requeste dont nous avons parlé, par laquelle ils prient seulement les Evêques de ne pas signer la deputation de Theognis & des autres. Néanmoins Saint Athanasé ne nous a point conservé d'acte d'appel signifié au Concile, mais seulement celui qui fut adressé au Comte.]

p. 737. c. d.

p. 795. a. b.

b.





ARTICLE XXIV.

*Les commissaires assistez par Philagre vont informer à la Marcote :
On y chasse les Presbres qui demandent à y assister.*

[TOUTES les protestations des Evesques d'Egypte contre la nomination des deputez, furent alors inutiles.] Car les Eusebiens ne suivoient point d'autres regles dans leurs actions que leur volonté. La puissance l'emporta sur la raison.^a Alexandre mesme fut contraint de ceder à leur violence, & leur donna lieu par sa foiblesse de le conter comme un des leurs, & de le faire passer pour complice de leur cabale. Ainsi les deputez partirent pour aller en Egypte; & par une nouvelle injustice ils emmenerent avec eux Isquyras qui estoit l'accusateur, pour assister à toutes leurs procedures; pendant qu'Athanasie & les Evesques d'Egypte demeuroient à Tyr,^b & que Macaire qui estoit l'accusé, y estoit retenu malgré luy par des soldats comme un prisonnier. Car n'ayant pu rien prouver contre luy quand il avoit esté present, ils esperoient pouvoir au moins inventer quelque menfonge pendant qu'il n'y seroit pas.

[Il semble que le Concile ait écrit quelque lettre publique sur cette deputation.] Car le Clergé de la Marcote dit qu'il avoit appris de luy cette maxime, que le témoignage des ennemis ne pouvoit avoir de force. On écrivit aussi au Prefet d'Egypte, [(& peutestre que ce fut le Comte Denys,) afin qu'il assistast ces commissaires;] & on leur fit donner des soldats pour les accompagner, [(& pour executer leurs volontez.]

Ce Prefet d'Egypte estoit Philagre, qui n'estoit pas seulement un étranger & un payen,^d qui adoroit ouvertement les idoles,^e mais aussi un apostat qui avoit abandonné la foy Chrétienne.^f Il estoit de Cappadoce: ses mœurs n'estoient pas honnestes, dit S. Athanasie,^g & il s'estoit déclaré contre l'Eglise en faveur des Eusebiens, sous la protection desquels il s'estoit mis.^h Aussi il les servit si fidelement en cette rencontre, qu'ils luy obtinrent une seconde fois la mesme dignité sous Constance, pour établir Gregoire sur le throne d'Athanasie. Il eut encore diverses charges dans la Thrace, & dans la Cappadoce.

Les commissaires entrerent donc [hautement] à Alexandrie comme pour insulter à l'Eglise & au peuple Catholique, ayant toujours Isquyras, qui logeoit, mangeoit, & buvoit avec eux; &

Ath. ap. 2. p.
799. c.

p. 733. a.
a p. 735. a.

p. 790. a. b.

p. 733. b. [795. a.]
798. d. p.
b p. 790. b. [733.
c] 749. d.
p. 790.

p. 793. b.

p. 790. b.

c.
ep. 75. o. a.
d p. 948 b.
e b [790. c] 815.
c.
forth p. 944. b.
945. b. [Naz. or.
21. p. 390. c.
g Ath. orth. p.
946. b.
h fol. p. 815. c.
p. 820. d.
p. 813. d.
ap. 2. p. 733. b.
c.
p. 794 d.

NOTE 26.

L'an de J.C.
336, de Saint
Athanasie 9,
10.

SAINT ATHANASE.

qu'ils faisoient toujours passer pour Prestre. Ils y prirent le Prefet Philagre pour les accompagner avec ses officiers^a qui estoient des soldats payens; ^b afin que les menaces & la crainte de l'épée leur donnassent le moyen de faire ce qu'ils pretendoient: & avec cette escorte ils partirent pour aller à la Marcote, où ces ministres de la passion d'Eusebe, & de la leur propre, choisirent la maison mesme de l'accusateur pour loger, & pour travailler à leurs informations pretendues, dont ils ne voulurent point qu'il y eust d'autres témoins qu'eux mesmes avec l'accusateur, & Philagre.

Les Prestres d'Alexandrie & ceux de la Marcote leur reprocherent qu'ils vouloient instruire une affaire sans partie adverse, contre l'ordre de la justice; & ils demanderent à y estre au moins presens, puis que ni Macaire ni leur Evesque n'y estoient pas; qu'ils estoient instruits de l'affaire, & savoient ce qu'il y avoit à répondre à Isquyras; qu'ils pourroient juger des témoins qu'il produiroit, & faire connoître quels ils estoient; ce qui serviroit à éclaircir la verité & confondre le mensonge, & à les persuader eux mesmes du crime de Macaire s'il se trouvoit veritable. Mais quelque instance qu'ils en pussent faire, on leur refusa absolument une chose si juste, ^d & on les chassa mesme avec injures ^e par le moyen de Philagre; parce que les Eusebiens craignoient de se voir refutez & convaincus dans la Marcote aussi hautement qu'ils l'avoient esté à Tyr.

p.733.c|723.e.
p.734.b|750.a.
a p.710.c.
b p.723.c.

p.732.c.
c p.734.b.

p.733.c|791.a.
b.

p.734.a|791.a.
p.750.c|791.a.

p.760.e.
p.733.d|793.
p.757.c.
p.791.a.

p.733.d|735.c.
d 746.c|750.a|
757 d|791.a.
d p.757.d.
e p.793.b.
f p.790.d.



ARTICLE XXV.

! *Procédure informe des commissaires Eusebiens.*

EN mesme temps que les deputez des Eusebiens rejettoient les Prestres de leurs assemblées, ils y admettoient non seulement des catecumenes, ^g mais encore des Juifs, ^h & des payens. C'estoit devant eux qu'ils traitoient une cause où il s'agissoit des mysteres les plus secrets & les plus augustes de nostre religion, ^k & où l'on ne parloit que du corps & du sang de J.C. C'estoient ceux que l'on interrogeoit, que l'on prenoit pour témoins dans une affaire dont ils ne pouvoient avoir de connoissance, ^m & dont mesme on ne doit jamais parler devant ces sortes de personnes. ⁿ Aussi on ne les interrogeoit pas pour leur faire declarer les veritez qu'ils savoient, mais pour leur faire dire les mensonges qu'on leur avoit suggeréz.

Ath. ap. 2. p.
810.b|731.a|
747.c|763.d|
757.d.
g p.70.a|800.b.
h p.750.a|720.
c.d|731.a|733.d|
753.d|757.d.
i p.731.a|750.a.
b.
k p.760.b.
l p.800.b|763.
d|733.d
m p.731.a|b|
750.a|b.
n p.757.d.

p.750.a.

L'autorité de S. Arhanafe n'estoit pas capable de faire croire un ſi grand excés, s'il n'eust esté justifié par les actes meſmes & par le procès verbal de l'information. [Et il eſt vray qu'il n'y a rien qui les condannast davantage.] Car c'estoit par ces actes meſmes que l'on juſtifoit qu'Isquyras y avoit esté preſent, que ni Saint Athanaſe ni Macaire n'y avoient point esté; que les Preſtres de S. Athanaſe avoient demandé à y aſſiſter, & avoient esté rejettez. Et ainſi cette procedure eſtant faite en preſence d'une des deux parties ſeulement, elle eſtoit ſuſpecte & nulle par le conſentement de tout le monde.

p.746.c.

[Pour ce qui eſt des témoins, outre ce que nous avons dit de ceux qui eſtoient catecumenes, Juifs, ou payens,] les commiſſaires firent depoſer devant eux & devant le Prefet ſeulement, diverſes perſonnes qu'ils ſoutenoient avoir esté enlevées par l'autorité du Threſorier general, & à la ſollicitation de Saint Athanaſe, en des lieux que perſonne ne ſavoit: & après s'estre ſervis de leur témoignage, ils continuerent toujours à publier, meſme par écrit, qu'on ne ſavoit ce qu'ils eſtoient devenus, voulant faire entendre qu'Athanaſe les avoit fait mourir auſſi-bien qu'Arſene.

p.742.d|799.c.

p.734.a|800.c.

p.734.a.

'Avec tout cela ils ſe virent en état non ſeulement de ne pouvoir verifier aucun veritable crime, [mais meſme de n'en pouvoir trouver aucun faux,] & de faire par là reconnoiſtre à tout le monde que cette affaire n'eſtoit qu'une calomnie par laquelle on s'efforçoit d'opprimer l'innocence de S. Athanaſe. Ainſi ils furent reduits à faire depoſer ceux qu'ils voulurent par quelques Ariens, & par les parens d'Isquyras. Et quoiqu'ils ne receuſſent pour témoins que ceux qu'ils jugeoient propres à favoriser leur cabale, ils les intimidoient encore par les menaces & l'autorité des Ariens, & par la crainte meſme de Philagre, qui ne ſouffroit point que perſonne rendiſt témoignage à la vérité. Les commiſſaires marquoient par ſignes aux témoins ce qu'ils avoient à répondre; le Prefet les y forçoit par ſes menaces; & les ſoldats frapoient & outrageoient les armes à la main ceux qui oſoient leur reſiſter.

p.793.a.

b.

a.b.

p.734.b.

p.800.d.

'Ils ne purent empêcher avec toutes ces violences, que les depoſitions meſmes de leurs témoins ne fiſſent voir leur impoſture. Car 1^o ayant publié partout que Macaire eſtoit entré lorſque le Preſtre Isquyras eſtoit debout & offroit le ſacrifice, les témoins à qui ils demandoient où eſtoit Isquyras lorſque Macaire eſtoit veu, répondoient qu'il eſtoit malade, couché dans une petite

c.d.

b.c|747.c|758.
2.

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

SAINT ATHANASE.

55

chambre selon l'un, ou derriere une porte selon l'autre; ^a& cela se justifioit par la propre deposition d'Isquyras. ²^o, ^bDes catecumenes à qui l'on demandoit où ils estoient quand Macaire avoit renversé la table [sacrée,] répondoient qu'ils estoient dans [l'assemblée.] On n'avoit donc garde d'y offrir le sacrifice, puisque les catecumenes y estoient encore. ³^o, Le jour mesme auquel ils disoient que tout ce vacarme estoit arrivé n'estoit pas un dimanche; & ainsi ce n'estoit pas le jour d'offrir le sacrifice. ⁴^o, Isquyras dit encore que l'on avoit alors brulé des livres: mais ses propres témoins le convinquirent de mensonge, & assurerent que celan'estoit point dutout.

p. 747. c. d.
a p. 758. a.
b p. 747. c. d. | 800. c.
b.

p. 731. d.

b.

p. 748. b. 800. c.

p. 800. c.

Il ne faut donc pas s'étonner s'ils cachèrent autant qu'ils purent les actes de cette information, selon que Saint Athanasie nous en assure: & ainsi s'ils l'envoyerent à Constantin, comme Theodoret le semble dire, [il le faut seulement entendre d'un extrait, ou d'un abrégé qu'ils composerent à leur fantaisie.] Car pour les actes entiers, ils en prirent seulement une copie pour eux, & défendirent au greffier d'en donner à qui que ce fust. Mais ils furent depuis contraints de les envoyer à Rome au Pape Jule par Hesyque & Martyre leurs deputez, & Jule les envoya à S. Athanasie qui les lut par ce moyen au grand depit des Eusebiens. Et pour les rendre plus authentiques, Dieu conserva longtemps en vie celui qui avoit servi de greffier dans cette information.

d.

Thdr. l. 1. c. 28.

p. 581. b.

Ath. ap. 2. p. 800.

d.

d | 746. c.

p. 746. c.

c p. 800. d.

v. 561.

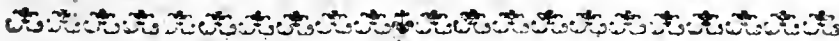
Mais ce qui ruine encore absolument cette procedure, c'est la retractation d'Urface & de Valens, ^dqui par un écrit signé de leur main qu'ils donnerent au Pape Jule, declarerent [en l'an 349,] que tout ce que l'on publioit de crimes pretendus de S. Athanasie, estoit absolument faux & contraire à la verité.

Epi. 68 c. 8. p. 724.

c.

d Ath. ap. 2. p.

776. b.



ARTICLE XXVI.

Protestations du Clergé d'Egypte contre les commissaires: Viceries commises à Alexandrie.

Les Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote ne se contenterent pas des efforts qu'ils avoient faits pour assister à cette procedure. Voyant qu'on le leur refusoit, ils eurent recours à diverses protestations pour en faire voir l'injustice, & servir de témoignage à la verité si on venoit à traiter un jour cette affaire dans un veritable Concile. Saint Athanasie

Ath. ap. 2. p. 791.

b.

c. d.

p. 750. d.
p. 791. a. b.

b. c.

d.

p. 793. c. d.

p. 791. d.

* p. 792.

p. 773. a.

a. b.

b.

a.

p. 735. c.

p. 794. a. b.

c. d.

p. 795. a.

b.

Pet. rat. 2. l. l. c.

73. p. 42.

Z. Ath. ap. 2. p.

793. c.

nous en a conservé trois, dont la premiere signée de seize Prestres & de cinq Diacres d'Alexandrie, s'adressent aux Evesques deputez, à qui ils declarent que vu l'injustice de leur procedé, dont ils se plaignent avec beaucoup de liberté, ils leur écrivent cette lettre, afin que tout le monde en soit instruit, & sache qu'ils les tiennent pour suspects & pour ennemis, & que de peur qu'ils ne suppriment encore cette protestation, puisque leur conduite precedente leur donne lieu de tout craindre d'eux, ils en ont donné une copie à un officier nommé Pallade.

'Le second acte raporté par S. Athanasie, est une lettre de tous les Prestres & Diacres de la Marcote, au nombre de quinze de chaque ordre, écrite au Concile [de Tyr]^a pour declarer la verité du fait d'Isquyras, savoir qu'il n'avoit jamais eu d'eglise, & n'avoit jamais esté Prestre que de l'ordination de Colluthe, declarée nulle; que ce qu'il disoit du calice rompu & le reste, n'estoit qu'une pure fable; qu'ils en pouvoient rendre un témoignage authentique; & qu'Isquyras l'avoit luy mesme signé de sa main. Qu'en effet les Evesques deputez n'en avoient rien trouvé dutout, (ce qui marque que cet acte n'a pas esté dressé des l'arrivée de ces deputez;)' & que c'est ce qui les avoit obligez d'entendre des témoins apostez & intimidéz par Philagre. Ils se plaignent aussi qu'on ne leur avoit point permis d'assister à l'information pour examiner les témoins. Ils finissent en protestant qu'ils disent la verité toute pure, dans la vue de Dieu & de son dernier jugement; qu'ils souhaiteroient d'aller tous à Tyr pour y faire à tous les Evesques la mesme declaration qu'ils leur envoient par quelques uns d'eux. Ceux qu'ils avoient chargez de cette declaration allerent en effet à Tyr, mais on ne leur permit jamais de dire la verité.

'Le troisieme acte est des mesmes Prestres & Diacres de la Marcote, adressé à Philagre, à Pallade dont nous avons parlé, & à un Flave Antonin^b Commissaire des vivres, & Centenier dans la milice des Prefets du Pretoire. Ils font à ces officiers la mesme protestation contre le pretendu sacerdote d'Isquyras, & les conjurent par l'honneur de Dieu, de l'Empereur, & des Cefars ses enfans, de faire savoir à ces princes qu'Isquyras n'estoit point Prestre, qu'il n'avoit point d'eglise, & que tout ce qu'il disoit de ce calice estoit une calomnie toute pure. Cet acte est daté du 10^e du mois Thoth, ce qui revient selon les principes du Pere Petau, au 8^e jour de septembre, sous le Consulat du Patrice Jule Constance frere du grand Constantin,

&

Σταρχου κεν-
τηνα 340 π
ετος.

L'an de J.C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

& de Rufin[ou Rufe] Albin, [c'est à dire en 335, & c'est l'epoque qui fixe particulièrement le temps du Concile de Tyr.

Il faut achever cette informe deputation par les malheurs tragiques qu'elle causa dans Alexandrie, & plus probablement au retour des deputez qu'à leur arrivée. Il la faut rapporter dans les propres termes du Concile d'Alexandrie tenu quatre ans seulement après.] C'est une chose, dit ce Concile, qui n'est inconnue à personne, puisq'ue le bruit s'en est repandu de toutes parts. On a tiré l'épée contre de saintes vierges. On a outragé à coups de fouet des corps qui sont honorables devant Dieu meisme. Les piez de ces chastes filles, dont l'ame s'est toujours conservée dans la pureté, & exercée dans toutes sortes de bonnes œuyres, sont devenus boiteux des coups dont on les avoit meurtris. On soulevoit contre elles les artisans & tout le peuple des payens que l'on excitoit à les depouiller toutes nues, à les fraper outrageusement, à les deshonorer par les excés de l'impureté & de la dissolution, & à les menacer d'autels & de sacrifices profanes. Et comme si le Prefet eust donné liberté de tout faire en faveur des Evesques Eusebiens, il se trouva un homme assez insolent pour prendre une vierge, & la trainer devant un autel profane qu'il rencontra, comme s'il eust voulu faire revivre la persecution, & le temps où l'on contraignoit de sacrifier au demon. Le lieu où l'on commettoit tous ces excés, où l'on mettoit les vierges en fuite, où l'on exposoit l'Eglise à la raillerie des payens, estoit le lieu meisme où ces Evesques logeoient, & où ils estoient alors actuellement. C'estoit chez eux, & comme pour leur donner du divertissement, que les vierges estoient exposées aux coups d'épées, aux affronts, aux injures, & à toutes sortes de dangers. Ce fut en un jour de jeûne que toutes ces violences se firent, & par des personnes qui fortoient de la table des Evesques, avec lesquels ils avoient fait festin dans ce meisme lieu. [Nous laissons à la pieté des lecteurs à faire sur cet evnement les reflexions qu'il merite.]

P.734.6

P.735.21

ἀπελθόντων
ἕνεκα αὐτῶν.



ARTICLE XXVII.

Saint Athanasie quitte Tyr: Les Eusebiens le deposent; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.

NOTE 27.

[QUAND les Evesques furent retournez de la Marcote à Tyr, ils y trouverent un grand changement par l'ab-sen-
H
Hijl. Eccl. Tome I III.

Ath. ap. 2. p.
729. c.

ce de S. Athanasé,] qui voyant que les Eusebiens ne suivoient point d'autres regles que leur volonté, crut devoir se séparer d'eux comme d'une assemblée de prevaricateurs & d'impies.

p. 729. c.

[Il ne crut pas devoir dissimuler davantage] la tyrannie que le Comte Denys exerçoit dans le Concile, où il témoignoit une grande passion pour le faire condamner, & il crut se devoir retirer pour éviter les effets de sa violence. Car sa vie même n'estoit pas en sureté à Tyr; & il avoit sujet de craindre que la haine de ses ennemis n'allast jusqu'à le faire assassiner. On prend que ses accusateurs, & le peuple [soulevé par eux,] demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminast, en l'appellant un forcier, un violent, un homme indigne du sacerdoce. Saint

Soz. l. 2. c. 35. p.
481. c. d.Epi. 68. c. 8. p.
724. d.
a Ruf. l. 1. c. 17. p.
246 | Thdr. l. 1. c.
28. p. 581. a.

Epiphane dit qu'il se retira de nuit; & sa retraite peut bien avoir esté favorisée par le Comte Archelais, comme quelques historiens semblent marquer, quoiqu'avec d'autres circonstances. Il prit la route de la mer, & s'en alla trouver l'Empereur à Constantinople.

Thdr. p. 581. a.
b Ath. ap. 2. p.
729. c | Soz. b | 304.
a.

[Desqu'il se fut retiré,] les Eusebiens rendirent contre luy un jugement par défaut. [Nous ne savons point ce qu'ils firent depuis jusqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoyé informer

c Socr. l. 1. c. 32. p.
68. b.

b.

dans la Marcote.] Mais quand ces commissaires furent revenus avec le procès verbal de leur information, alors ils prononcèrent contre luy une sentence, par laquelle ils le deposèrent de

b | Epi. 68. c. 8. p.
725. a. & alii.
d Soz. p. 481. d.

l'episcopat, & ils y joignirent une défense de demeurer dans Alexandrie, de peur, disoient-ils, que sa presence n'y rallumast les divisions & les troubles. En mesme temps ils receurent dans la communion de l'Eglise Jean le Melecien, & tous ceux de son parti, en les conservant dans tous leurs honneurs; & ajoutant même qu'on les avoit injustement persécutés.

p. 481. 482.

p. 482. d.

Plusieurs des Evesques du Concile ne consentirent nullement à la condamnation de Saint Athanasé. On le dit nommément de Marcel d'Ancyre, qui depuis cela ne voulut avoir aucune communion avec les auteurs de cette condamnation. Les Eusebiens

c. 33. p. 494. 495.

Bar. 347. 592.

publierent depuis dans leur faux Concile de Sardique, que S. Paul de Constantinople avoit assisté à la condamnation de Saint Athanasé, & l'avoit condamné luy même avec les autres en signant la sentence de sa main. [Il est difficile de juger quelle croyance l'on doit avoir à des imposteurs de profession. Ce qui nous paroît certain, c'est que S. Paul n'estoit pas alors Evesque, comme ils le semblent dire; & qu'ainsi il ne pouvoit assister au Concile qu'en qualité de Prestre, ou au plus de député de Saint

NOTE 29.

NOTE 30.

Alexandre l'un des plus intrepides défenseurs de la Confubstantialité.]

Les Eveques du Concile de Tyr ayant condamné S. Athanase, le manderent à Constantin. Ils écrivirent aussi à tous les Eveques de l'Eglise, de ne le point admettre dans leur communion, de ne luy point écrire, de ne point recevoir ses lettres; assurant qu'il avoit esté convaincu d'une partie des choses qu'on luy imputoit, & qu'il s'estoit reconnu par sa fuite coupable de toutes les autres. Ils fondoient sa deposition sur ce qu'il avoit refusé l'année precedente de se trouver au Concile que l'Empereur avoit fait assembler à Cesarée à cause de luy, & qui l'avoit longtemps attendu inutilement. Ils ajoutoient qu'il n'estoit venu à Tyr qu'avec une grande escorte, & qu'il avoit excité du trouble & du tumulte dans le Concile, tantost refusant de répondre pour sa justification, tantost faisant injure à chaque Eveque en particulier, quelquefois ne se mettant point en peine de leur obeir quand ils l'appelloient, & quelquefois declarant qu'il ne vouloit point les reconnoistre pour ses juges.

Ils avoient la hardiesse de soutenir qu'il estoit pleinement convaincu d'avoir brisé un calice, & ils citoient pour témoins fort authentiques les deputez qu'ils avoient envoyez à la Marelote. Ils faisoient aussi une petite deduction de tous les autres crimes dont ils vouloient qu'il fust coupable; & ils n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit rendre leur calomnie plus plausible & plus accomplie. Ils ne manquoient pas aussi d'y joindre les invectives les plus sanglantes, & ils ne rougirent pas mesme de le publier comme coupable de la mort d'Arseus. Ils se gardoient bien néanmoins de dire comment il les avoit confondus sur ce point. C'est ainsi qu'ils publierent par toute la terre comme des veritez constantes les plus noires impostures sur lesquelles ils avoient esté honteusement convaincus.

Baronius met comme une suite de la condamnation de Saint Athanase, les lettres que les Eusebiens obtinrent de l'Empereur pour bastir une eglise à Isquyras en recompense de ses calomnies. [Nous en avons parlé par avance sans en marquer le temps non plus que S. Athanase, quoique la conjecture de Baronius soit assez probable. Au moins il est comme certain que cela ne se fit ni avant le Concile de Tyr, ni après la mort de Constantin.

C'est ainsi que se termina le Concile ou plustost le Conciliabule de Tyr. Les Eusebiens n'eurent pas le loisir d'y faire de nouvelles plaies à la discipline & à la verité Catholique: l'dautant

Soz. l. i. c. 25. p.
482. a.

b.

b. c.

c.

Soz. l. i. c. 32. p.
68. b.
a b Ath. ap. 2. p.
730. d.

Ruf. l. i. c. 17. p.
246.

Bar. 33. § 39.

Eusev. Confl.
4. c. 43. p. 54. d.

Ath. de syn. p.
290. 391.

p. 391. 8.

que lorsqu'ils travailloient encore à l'exécution des ordres [pretendus] de l'Empereur, ce prince les envoya presser d'aller dedier l'église de Jerusalem. [Ce fut là où ces ennemis de l'Eglise commencerent à recueillir les fruits de tant de travaux qu'ils avoient enduréz pour le demon,] en recevant à leur communion Arius mesme & tous ceux qui avoient esté si justement anathematizez avec luy par S. Alexandre, & ensuite par le Concile œcumenique. Et c'estoit pour cela qu'ils avoient persecuté, condamné, & deposé S. Athanase, comme ils le disoient eux mesmes fort nettement en exhortant les Fideles d'Alexandrie à recevoir ces impies comme leurs freres. [Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parceque nous en avons parlé plus amplement en un autre endroit.]

V. les Ariens
S 19-22.

ARTICLE XXVIII.

S. Athanase demande justice à Constantin, qui fait venir les Eusebiens: Ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.

Ath. ap. 1. p. 729.
c.

[IL faut maintenant suivre nostre Saint à Constantinople,] où il alloit se plaindre à l'Empereur tant du Comte [Denys qui avoit dominé dans le Concile de Tyr,] que de l'injustice de ses juges, & luy demander qu'on assemblast un Concile legitime d'Evesques, [& non de Comtes & de soldats,] ou qu'il voulust luy mesme entendre sa justification; [croyant luy pouvoir porter ses plaintes contre le Concile de Tyr,] puisque c'estoit luy mesme qui l'avoit fait assembler, & qu'un de ses officiers y regloit toutes choses.

p. 304. 2.

[Constantin n'estoit pas alors dans la ville, mais il y vint peu après:] & lorsqu'il y entroit à cheval, S. Athanase se presenta tout d'un coup à luy au milieu de la rue, avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Constantin fut tellement surpris de cette vue inopinée, qu'il en eut mesme d'abord quelque frayeur, & il ne reconnut pas le Saint. Mais comme il demandoit qui c'estoit, ceux de sa suite le luy dirent, & luy firent mesme connoistre quelle injustice cet Evesque avoit soufferte. Le Saint ne manqua point aussi de l'en instruire. Il luy representa la mauvaise conduite du Comte Denys, & les moyens dont les Eusebiens s'estoient servis pour l'opprimer: & il le supplia de faire assembler un Concile legitime.

p. 303. b. Epi. 68.
c. 8. p. 725. a.
a Ath. p. 729. c.

Epi. p. 725. a.

Constantin qui presumoit plustost qu'Athanase le vouloit

L'an de J.C.
335, de Saint
Athanasé 9,
10.

tromper, que non pas que ses juges eussent eu tort, receut fort mal tout ce qu'il luy dit. Il ne voulut pas seulement luy parler ni luy répondre un mot, & quelques instantes prieres qu'Athanasé luy pust faire de l'écouter, il le refusa toujours; & peu s'en fallut qu'il ne le fist chasser de là. Le Saint ne perdit pas néanmoins courage, [& haussant la voix,] il luy dit cette parole terrible: Le Seigneur sera le juge de vous & de moy, puisque vous vous joignez avec ceux qui m'oppriment par leurs calomnies. Cela n'appaisa pas encore la colere de Constantin: & ainsi le Saint fut obligé de luy dire avec la confiance que luy donnoit son innocence, Qu'il ne luy demandoit autre chose, sinon qu'il fist venir ceux qui l'avoient condanné, afin qu'il pust se plaindre en leur presence des maux qu'il avoit soufferts; & l'avoit luy mesme pour juge des crimes dont ils l'accusoient.

Ath. ap. 1. p.
804. b.

Epi. 68. c. 3. p.
725. a.

Ath. p. 804. b.

p. 729. c.

Constantin ne put refuser une demande qui luy sembloit si juste & si raisonnable, & il écrivit aux Evesques qui avoient composé le Concile de Tyr, pour leur ordonner de le venir tous trouver sans delay, afin de rendre raison de leur jugement.

p. 804. b.

b. c. 803. c.

p. 804. b. c. d.

S. Athanasé rapporte cette lettre toute entiere, qui se trouve de mesme dans Socrate & dans Sozomene. Constantin y paroist un peu indigné de la maniere turbulente dont ils avoient agi dans leur assemblée; ce qui luy faisoit craindre qu'ils n'eussent eu aussi peu d'égard à la verité qu'à la charité & à la paix; mais il remet à juger de toutes choses lorsqu'ils seront tous venus.

p. 804. b. c.

a. Socr. l. 1. c. 34.

p. 69, Soz. l. 2. c.

28. p. 486. 487.

f. Ath. p. 729. d. l.

803. c. d.

V. les Ariens
§ 22.

Car il repete trois ou quatre fois le terme de tous. [Ils estoient en effet encore tous à Jerusalem. Mais cette condition estoit trop desavantageuse aux Eusebiens. Car assurément S. Athanasé n'eust pas eu de peine à faire avouer à beaucoup d'Evesques la verité de ce qui s'estoit passé dans sa condannation, & à en faire par consequent autant de témoins de son innocence.] Ainsi dans la peine où cet ordre les mettoit, ils aimerent mieux empêcher les autres Evesques d'aller à la Cour, pour n'avoir pas de témoins des crimes que leur conscience leur reprochoit, & se hazarder d'y aller seuls, favoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace, & Valens; Socrate y joint Maris [de Calcedoine.] Les autres se retirerent à leurs Eglises.

Socr. l. 1. c. 35. p.

71. a.

c. Ath. ap. 1. p.

805. a. l. Euseb.

Concl. 4. c. 46.

p. 550. a.

Socr. p. 71. a.

a. Soz. l. 2. c. 28.

p. 488. c.

Socr. p. 71. a.

c. b. Theod. l. 1.

c. 29. p. 682. a.

Ath. ap. 1. p. 729.

d. 803.

Quand ces Eusebiens furent arrivez à Constantinople, voyant bien qu'ils seroient trop aisément convaincus sur leurs anciennes calomnies, ils n'eurent plus la hardiesse de parler ni de calice, ni d'autel, ni d'Arsene; mais ils inventerent une nouvelle fausseté, savoir que le Saint avoit menacé d'arrester le

blé que l'on avoit accoutumé de transporter d'Alexandrie à Constantinople. [Il eſt tout à fait étrange qu'une impoſture qui n'avoit aucun fondement, ait eſté capable d'effacer dans l'eſprit de Constantin toutes les preuves qu'il avoit tant de l'innocence du Saint, que de la malice de ſes accuſateurs qui ſe condamnoient eux meſmes par cette variation ; & de luy faire commettre une action auſſi noire que celle que nous allons voir. Mais Dieu ſe plaît tantotſt à montrer qu'il peut ſauver ſes Saints des plus grands dangers, lorſqu'il veut confondre leurs ennemis, tantotſt à les laiſſer ſuccomber aux dangers les moins conſiderables, lorſqu'il veut eſprouver leur foy & leur patience.]

Soer. l. i. c. 35. p.
71. b.
a Bar. 336. § 10.

Ath. ap. 2. p. 805.
b.

p. 730. a.

p. 729. d.

p. 805. b.

Conc. B. t. i. p.
348. i. b.
b Ath. ap. 2. p.
805. b.
c p. 797. b.

Soz. l. 2. c. 28. p.
488. c. Bar. 347.
§ 87.

La croyance que Constantin avoit depuis long temps dans les accuſateurs, ſit qu'il crut leur accuſation veritable. ^a Et d'ailleurs il eſtoit ſi delicat ſur ces fortes de matieres, que ſur le ſouſçon d'un crime ſemblable, il ſit mettre en pieces le philoſophe Sopatre, ſ'il en faut croire Eunape. Auſſi des qu'il eut entendu cette calomnie contre le Saint, il ſe mit dans une étrange colere, & eclata en menaces contre luy, ſans vouloir écouter aucune raiſon. Le Saint penſoit ruiner cette accuſation par ſes proteſtations & par ſes larmes; & en repreſentant qu'un homme particulier, & pauvre comme il eſtoit, n'eſtoit pas capable d'une ſi grande entrepriſe. Mais Eufèbe [de Nicomedie] ne faiſant pas conſcience de paſſer publiquement pour impoſteur, jura qu'Athanaſe eſtoit riche, puſſant, & capable d'executer toutes choſes, afin qu'on cruſt auſſi qu'il avoit tenu les diſcours qu'on luy impoſoit. Quelques Eveſques d'Egypte qui eſtoient dans la chambre avec Saint Athanaſe, furent témoins tant de l'accuſation des Eufèbiens, que des menaces de Constantin contre le Saint. Ces Eveſques eſtoient ^a Adamance [de Cynople,] ^b Arbethion [de Pharbete,] qui avoient aſſiſté au Concile de Nicée; ^c Anubion, Agathammon, & Pierre. Ils eſtoient tous de ceux qui avoient ſoutenu l'innocence de S. Athanaſe à Tyr: [& ils l'avoient aſſez vraifemblablement ſuivi lorſqu'il ſe retira pour venir à Constantinople.

NOTES 31.

Il n'eſt pas hors d'apparence que les Eufèbiens voyant Constantin animé contre S. Athanaſe, taſcherent de l'enflammer encore davantage ;] & accuſerent alors le Saint de tous les crimes ſur leſquels ils l'avoient condamné à Tyr, alleguant l'information faite par leurs commiſſaires, pour montrer qu'il avoit veritablement rompu un calice. Les Ariens & Sozomène qui diſent qu'il fut accuſé de toutes ces choſes devant Conſtan-

L'an de J. C.
335, de Saint
Athanasie 9,
10.

tin, [s'accorderont par ce moyen avec les autres auteurs, selon lesquels on ne peut point dire que les Eusebiens l'aient fait d'abord, comme Sozemen le semble marquer.]



A R T I C L E X X I X .

Constantin relegue Saint Athanasie à Treves; mais ne veut pas que l'on mette un Evêque à sa place.

[E N F I N les Eusebiens obtinrent ce qu'ils demandoient depuis si longtemps, & ce qu'ils poursuivoient par tant de crimes; & Constantin dans un transport de colere aussi violent que mal fondé, bannit le grand Athanasie,] le ferme soutien de la verité, ^a & le relegua dans les Gaules ^b en la ville de Treves. Il noircit de cette tache la trentieme année de son empire: [Ainsi on peut mettre indifferemment cet exil de Saint Athanasie à la fin de l'an 335, ou au commencement de 336. Le Saint peut estre arrivé à Treves au mois de fevrier 336,] puisqu'il en partit vers le 17 de juin [338,] après y avoir demeuré deux ans & quatre mois.

Thdr. l. r. c. 7. p. 543. d.
a Ath. ap. 2. p. 805. b. c.
Thdr. l. r. c. 29. p. 582. a | Soz. l. 2. c. 28. p. 488. c.
Ath. p. 806. b.
Thdr. l. 2. c. 1. p. 583. c.

'Voilà comment le grand Athanasie, qui avoit dissipé par la force de ses prieres tant de cabales que les heretiques avoient faites pour l'opprimer, & qui avoit montré la fausseté de tant de crimes dont ils l'avoient voulu rendre coupable, se soumit à l'arrest des souverains qui l'envoyoient comme en exil dans un pays étranger. Mais plus les langues impies de ses ennemis s'efforçoient de le noircir par leurs calomnies, plus sa patience & ses autres vertus faisoient paroistre son innocence & eclater sa pieté. Ce fut par ces combats qu'il s'acquit à luy mesme la couronne du martyre, qu'il établit la Consubstantialité, qu'il terrassa la fausse doctrine d'Arius, qu'il releva la foy orthodoxe, & qu'il rendit illustre le throne de S. Marc. Le Pape Celestin allegue aussi les souffrances & le retour de S. Athanasie, qu'il appelle un homme apostolique, comme un exemple capable de consoler & d'encourager tous ceux qui souffrent pour la verité. Il dit qu'il fut chassé à la poursuite d'Arius, [c'est à dire de sa faction:] mais pour ce qu'il ajoute, qu'il souffrit la prison, [je ne voy pas que cela soit autorisé par d'autres.

Gene. B. t. 2. p. 423. c. 11.
p. 194. a.

Il falloit que la rage des Eusebiens fust bien animée contre nostre Saint, puisqu'on a considéré un bannissement si injuste, comme une faveur que Constantin luy avoit faite pour

Ath. p. 805. d.

l'arracher à la fureur de ses ennemis, & à la cruauté de ces hommes sanguinaires, dont la méchanceté le mettoit dans le danger de perdre la vie. C'est ainsi qu'en parle Constantin le jeune.

p. 806. b. fol. p.
844. b.
a. ap. 2. p. 722. c.
723. a.
p. 730. a. b.

'Saint Athanasie le prend de la mesme sorte. ^a Et le Concile d'Alexandrie dit aussi qu'ils l'eussent fait mourir par leurs calomnies, s'il n'eust rencontré un Prince plein de douceur & d'humanité. Mais la grace de Dieu ayant esté plus forte que la méchanceté des Eusebiens, porta Constantin à le traiter avec [quelque sorte de] bonté, & à se contenter de le bannir, au lieu de le condamner à la mort, pour tascher d'assouvir par cette satisfaction la haine de ceux qui estoient alterez de son sang; & qu'ainsi c'estoit proprement les calomnies des Ariens qui l'avoient banni, & non Constantin. Le desir de la paix que Constantin s'imagina pouvoir établir en ostant le Saint de l'Orient, put bien aussi avoir quelque part à cette action.

p. 723. d.
p. 729. c.

Soz. l. 2. c. 28. p.
488. c.

Ath. ap. 2. p. 737.
a.

'Les Eusebiens firent bannir dans le mesme temps que Saint Athanasie, quatre Prestres d'Alexandrie qui n'estoient pas seulement venus à Tyr, [bien loin d'y avoir esté convaincus d'aucun crime. Je ne sçay si ce seroient les mesmes que] les quatre qui furent rétablis par le Concile de Sardique, appelez Aphotone, Athanasie fils de Capiton, Paul, & Plution; lesquels avoient esté les uns bannis, les autres contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont on les menaçoit. Leurs noms se trouvent parmi ceux qui protesterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. [Il semble néanmoins que ceux qui furent bannis avec Saint Athanasie, ont dû estre rappelés avec luy avant le Concile de Sardique.]

p. 759. d.

p. 791. c.

Il n'y a pas de raison de croire que les Eusebiens aient davantage épargné Macaire, luy qui estoit le premier sujet d'accusation d'Isquyras, & à qui ils avoient déjà tant fait de maux sous ce pretexte. Nous n'en trouvons rien néanmoins;] & mesme Baronius croit qu'il ne fut point dutout banni, parcequ'il se trouva à Constantinople à la mort d'Arius, [l'an 336. Mais il se peut faire que] le Prestre Macaire qui s'y trouva en effe, [fust quelque autre du mesme nom.] ^b Alexandre de Thessalonique parle d'un Macaire Diacre, [qui estoit certainement different de celui que l'on accusoit d'avoir rompu le calice; & il pouvoit bien avoir esté fait Prestre depuis ce temps là.]

Bar. 336. § 12.

Ath. de Ari. p.
670. d.
3 ap. 2. p. 785. d.

p. 723. d.
p. 722. b.

'Tous les Evesques d'Egypte se crurent bannis par l'arrest qui bannissoit Saint Athanasie: Et ils eussent volontiers rendu deslors un témoignage public à toute l'Eglise de son innocence,

L'ande J. C.
336. de Saint
Athanasie,
10.

S A I N T A T H A N A S E.

& de la malice de ses calomniateurs, comme ils firent quelque temps après; mais ils ne crurent pas que le temps le leur permist. [En effet nous verrons que tous les efforts que feront le peuple d'Alexandrie, & les saints solitaires d'Egypte en faveur de leur Archevesque demeureront inutiles. Ils se contenterent donc de l'accompagner de leurs larmes jusques en France] Nous trouvons seulement dans Saint Hilaire, que les Evesques d'Egypte écrivirent au Pape Jule pour le prier de rendre la communion à Saint Athanasie banni. [Mais il y a mesme grand lieu de douter si cela se raporte à ce temps-ci.

Hil.fr. l. p. 37.

N O T E 32.

Quoique les Ariens semblaissent avoir tout gagné par l'exil de S. Athanasie, il manquoit encore une chose à leur satisfaction, & au desir qu'ils avoient de faire passer sa condamnation pour un jugement legitime & canonique. C'estoit de luy faire donner un successeur. Mais Constantin empescha l'effet de leur mauvaise volonté, & ils ne luy purent persuader d'envoyer à Alexandrie celui qu'ils avoient nommé pour remplir la place du Saint; au contraire, voyant qu'ils faisoient de nouveaux efforts pour venir à bout de ce dessein, il le leur défendit absolument avec des menaces tres rigoureuses. [Nous ne savons point quel est celui qu'ils avoient nommé pour cela; mais il estoit sans doute digne d'eux, & bien resolu de leur obeir en tout. Il y a apparence qu'ils en firent le choix dans le Concile] qu'ils tinrent en ce mesme temps à Constantinople sur l'affaire de Marcel d'Ancyre, [dont nous avons parlé en un autre endroit.]

Ath. ap. l. p. 748. c. d.

fol. p. 344. b.

Socr. l. r. c. 36. p. 72. b. c.

V. Marcel
d'Ancyre.



A R T I C L E X X X.

Saint Athanasie est bien receu à Treves par Constantin le jeune, & par l'Evesque S. Maximin: La ville d'Alexandrie & S. Antoine demandent en vain son retour.

L'ANDE JESUS CHRIST 336, DE S. ATHANASE 10, II.

[S A I N T Athanasie estant arrivé en France vers le mois de fevrier de cette année, selon ce que nous avons dit,] Constantin le jeune qui y commandoit, le receut & le traita toujours avec beaucoup de respect, [comme pour reparer en quelque sorte la faute de son pere:] & il luy fit fournir abondamment dans Treves où il demouroit, toutes les choses dont il pouvoit avoir besoin, estant porté à cela, dit-il, tant par l'affection que le peuple d'Alexandrie avoit pour luy, que par la majesté mesme

Ath. ap. l. p. 807. d.

p. 807. d.

p. 807. d.

p. 303. 806.

d'un ſi grand homme. Mais il luy rend en meſme temps ce témoignage, que ſa vertu celebre par tout le monde, luy faiſoit mettre de telle ſorte ſa confiance dans l'aſſiſtance de Dieu, qu'il regardoit avec mepris l'accablement de la fortune la plus faſcheuſe.

[S. Maximin qui eſtoit alors Eveſque de Treves, ne ceda pas ſans doute à ce prince, dans l'aſſiſtance & les témoignages de reſpect qu'il luy rendit. S. Jerome nous aſſure dans ſa chronique qu'il le receut avec beaucoup d'honneur, quoiqu'il mette ceci en 348, auquel S. Athanaſe eſtoit à Rome plutoſt qu'à Treves. Il eut encore dans ſon exil la conſolation d'apprendre] que ſon Eglife avoit reſiſté genereuſement à tous les efforts qu'Arius avoit faits pour ſe faire recevoir à la communion dans Alexandrie. [Ce fut peu après cela qu'arriva la mort d'Arius. On en a vu ailleurs l'hiſtoire.] S. Athanaſe y adora avec joie le jugement que Dieu y avoit prononcé en faveur de l'Eglife contre l'heréſie; mais cette joie eſtoit accompagnée d'une humble frayeur qui l'empêcha d'insulter au malheur de l'heréſiarque. Ce ſont les ſentimens qu'il témoigne dans la lettre qu'il écrivit depuis ſur ce ſujet.

Ruf. l. 1. c. 11. p.
2431 Socr. l. 1. c.
37. p. 72. d. Soz. l.
2. c. 29. p. 489. a.Ath. de Ari. p.
670. 672.V. S. Ale-
xandre de
Conſtanti-
nople.

p. 670. d.

Bar. 336. 557.

[Baronius croit que] cette condamnation ſi authentique de l'heréſie, comme parle le Saint, fit prendre à Constantin le deſſein de rappeler S. Athanaſe. [Ce ſentiment a d'abord aſſez d'apparence : mais ſi nous ſuivons l'ordre de Sozomene, il vaut micux croire que le rappel du Saint fut un deſeffets du bapteme que Constantin receut l'année ſuivante; & il auroit pu eſtre executé des celle-ci, ſi Constantin l'eust ordonné auſſi-toſt après la mort d'Arius.] Cette mort, dit Sozomene, n'appaifa pas les diſputes que ſes dogmes avoient excitées, & n'oſta point à ſes diſciples la volonté de perdre tous ceux qui leur reſiſtoient. Cela parut à l'occaſion de S. Athanaſe. Car le peuple d'Alexandrie qui ſouhaitoit ardemment ſon ſaint paſteur, ne pouvoit ſ'empêcher de le témoigner continuellement, & de demander ſon recour dans les prieres qu'il faiſoit à Dieu, [& peut-eſtre auſſi à l'Empereur, comme la ſuite le ſemble demander.] Le grand Antoine, lequel avec tous les autres ſolitaires, eſtoit fortement attaché à la foy de Nicée, écrivit auſſi fort ſouvent en faveur de S. Athanaſe, & conjuroit Constantin de n'ajouter aucune foy aux Meleciens, parceque toutes leurs accusations n'eſtoient que des impoſtures.

Soz. l. 2. c. 31 p.
491. d. Thdr.
h. l. 4. c. 1. p. 234.
c.Ath. ap. 2. p.
805 b.
a Soz. p. 491. d.

l. 3. c. 13 p. 515. c.

l. 2. c. 31. p. 491. d.

d. 492. a.

Mais toutes ces choſes ne purent perſuader Constantin. Il

écrivit au peuple d'Alexandrie, & le traita de fou & de turbulent. Il commanda aux Ecclesiastiques & aux vierges sacrées de demeurer dans le repos, declarant qu'il ne pouvoit pas changer de sentiment, ni rappeler Athanasé, qu'il appelloit un homme seditieux, & condanné par le jugement d'un Concile. Il répondit aussi à S. Antoine qu'il ne pouvoit pas mepriser le jugement d'un Concile: Qu'un petit nombre de personnes pouvoient estre soupçonnées de juger par passion ou par affection; mais qu'il n'estoit pas probable qu'un si grand nombre d'Evesques pieux & savans fussent unis ensemble par de si mauvais principes; qu'au reste, Athanasé estoit un insolent, un superbe, un brouillon, un seditieux. [Voilà les titres qu'il donnoit à l'un des plus grands Saints que Dieu ait donnez à son Eglise. p. 492. a. b.]

Dieu voulut néanmoins faire paroître encore un autre effet de sa justice sur Jean ce chef insigne des impostures & des calomnies, aussi bien que du schisme des Meleciens. Les Eusebiens l'avoient receu dans l'Eglise au Concile de Tyr avec tous ceux de sa secte. Mais Constantin ayant sceu qu'il divisoit l'Eglise d'Alexandrie, & y formoit un parti contre S. Athanasé, il se mit en colere contre luy, & le bannit aussitost; & ni le decret de Tyr, ni toute l'autorité des Eusebiens, qui en furent bien faschez, ne l'en purent garantir. Car Constantin estoit inflexible lorsqu'il croyoit qu'un homme mettoit quelque division dans l'Eglise. b. c.

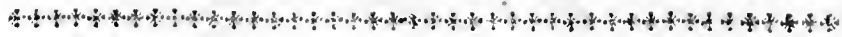
[S. Athanasé attendit donc en paix dans la ville de Treves, que Dieu rendist justice à son innocence.] La tradition de cette ville est qu'il a passé sept ans caché dans un puits qu'on montre encore aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Maximin, & que c'est là qu'il a composé le symbole que l'Eglise latine chante à Prime tous les dimanches. [On voit assez combien cette tradition est contraire aux auteurs originaux,] & pour le symbole qu'on attribue aujourd'hui à S. Athanasé, & que d'autres avec aussi peu de fondement veulent qu'il ait fait à Rome; des personnes tres habiles jugent qu'il n'a point d'autre auteur que Vigile Evesque de Tapse en Afrique, qui vivoit à la fin du V. siecle. p. 57 760. l. c. Q. 2.

Quicumque
ait
est.

NOTE 34.

NOTE 35.





ARTICLE XXXI.

Saint Athanasé est rappellé par Constantin, & retourne en Egypte peu apres la mort de ce prince.

L'AN DE JESUS CHRIST 337, DE S. ATHANASE II, 12.

Thdr. l. 1. c. 30.
p. 582. b.

b. c. Ath. ap. 2. p.
806. a.

Thdr. p. 582. b.
c.

Soz. l. 3. c. 2. p.
498. b.

Il y avoit un an & quelques mois que S. Athanasé estoit à Treves, lorsque Constantin tomba dans la maladie [dont il mourut le 22 de may 337.] Et une des actions par lesquelles il se prepara à la mort, fut d'ordonner que le grand Athanasé revendroit à Alexandria; ce qu'il fit malgré l'opposiion d'Eusebe de Nicomedie, dans le diocèse duquel ce prince mouoit, [& de qui il venoit de recevoir les sacremens de l'Eglise.] On pretend qu'il marqua exprellément son rappel dans son testament.

v. Constau-
tin 377.

L'AN DE JESUS CHRIST 338, DE S. ATHANASE 12, 13.

Thdr. p. 583 c.

Boll. 2. may, p.
204. f.

Soz. l. 2. c. 2. p.
82. d.

Ath. p. 805. 806.

p. 805. d.

Epi. 68. c. 9. p.
725. c.

Le Saint ne put néanmoins quitter Treves qu'après y avoir passé deux ans & quatre mois; & vers le milieu de l'an 338, soit que Constance qui avoit l'Orient pour partage, & que le retour du Saint regardoit plus que les Empereurs les treres, se fust déjà laissé gagner par les Ariens; [soit à cause des brouilleries qui agiterent l'Empire après la mort de Constantin. L'histoire marque] que les Eusebiens avoient fait de grands efforts par le credit qu'ils s'estoient acquis à la Cour de Constance pour empêcher que S. Athanasé ne revinst à Alexandria, & pour mettre en sa place un Eveque de leur faction; mais qu'ils furent prevenus par le retour du Saint. Nous avons dans S. Athanasé mesme, [& dans tous les historiens ecclesiastiques,] la lettre que le jeune Constantin écrivit aux Fideles d'Alexandrie, en leur renvoyant leur saint pasteur. Il l'appelle un prophete & un prelat de la loy adorable de J. C, & traite au contraire ses calomnieurs comme ils le meritent. Cette lettre est datée de Treves le 17 de juin.

NOT 36.

V. es Ariens
§ 26.

S. Epiphane dit que le Saint fut rappellé par les deux Princes Constantin & Constant, avec le consentement de Constance qui estoit à Antioche. Il ajoute que tous ces trois princes en écrivirent tant à S. Athanasé qu'à l'Eglise d'Alexandrie, & qu'il fut receu avec de grands témoignages d'estime & d'affection, à Rome & dans toute l'Italie. [Ces choses seroient plus considerables, s'il n'estoit à craindre que Saint Epiphane ne se soit

1. Le texte a *Enost* : *meu* : ce qui est contre la fuite.

L'an de J. C.
338, de Saint
Athanasie
2., 13.

un peu brouillé en cet endroit, & n'aït confondu ce premier retour du Saint avec celui qui suivit le Concile de Sardique.] 'Il est certain neanmoins que son rétablissement se fit au nom des trois enfans de Constantin.

Ath. fol. p. 314.
c. d.

v. Constan-
ce 52.

[Il y a toute apparence que le jeune Constantin qui estoit encore à Treves le 17 de juin, le mena avec luy en Pannonie, où il devoit aller conférer avec ses freres sur le partage de l'Empire, & que ce fut en cette occasion que] 'S. Athanasie vit Constance à Viminac ville de la Mesie, & on y parla sans doute non seulement de son rappel, mais encore de celui des autres Evêques bannis sous Constantin. 'Car il se fit aussi par l'ordre des trois Empereurs.

c. d.

v. les Ariens
527.

[S. Athanasie contribua beaucoup au rétablissement des autres, autant que l'on en peut juger par les plaintes que les Ariens firent depuis contre luy.] 'Car ils dirent que dans son retour de France à Alexandrie, il ne travailloit qu'à la ruine de l'Eglise, qu'il rétablissoit quelques Evêques condannez, qu'il faisoit esperer à d'autres de les rétablir, qu'il donnoit des evêchez à des infideles lorsque les Evêques legitimes estoient encore vivans, employant pour cela la violence & le meurtre par le secours des payens, d'autant qu'il n'avoit aucun égard aux loix, & ne songeoit qu'à satisfaire sa passion & son desespoir. [Tous ces nuages d'injures & de calomnies, n'empeschent pas qu'on n'y apperçoive quelque lumiere de verité.]

Bar. 347. 588.

N. 97 537.

'Socrate & Sozomene disent aussi que S. Athanasie de posoit en diverses provinces les Evêques Ariens pour y en mettre de Catholiques: [& il peut l'avoir fait par ses conseils & par son autorité, mais non par son ministère. Car le Pape Jule ne reconnoist point qu'il eust fait aucune fonction hors de sa province. Le Saint ne s'en défend point non plus. Nous voyons seulement qu'il met cette plainte en la bouche des Eufébiens,] que les Evêques rappellez avoient armé contre eux rous ceux que ces Ariens avoient forcé d'entrer dans leur faction en bannissant ces Evêques.

Socr. l. 1. c. 24. p.
115. b] & Soz.
l. 3. c. 22. p. 534. c.

Ath. fol. p. 315. c.

'Nous apprenons de S. Athanasie qu'il [passa par Constantino- ple, où] il trouva que S. Paul banni dans le Pont par Constantin, [estoit déjà réabli,] & que Macedone qui fut depuis mis en sa place, communiquoit avec luy, & estoit Prestre sous luy. [Les paroles dont il se sert, montrent qu'il assistoit avec eux au saint Sacrifice.

p. 313. c.

Ce fut apparemment dans la suite du mesme voyage, que] 'S.

Ath. ap. l. p.
p. 276. c. d.

Juli.or.1.p.36.

Ath.ap.1.p.
676.d.ap.1.p.725.a.
a Bar.338.3.8.

§ 8.

Ath.ap.2.p.
748.d.Thdr.1.1.c.1.
p.584.c.

Ath.p.728.a.

Naz.or.21.p.
390.b.c.

p.390.391.

Ath.ap.2.p.
723.d|728.a.
p.724.a.

p.728.a.

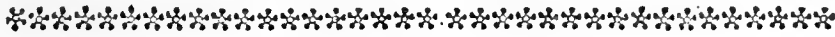
p.728.b.c.

p.723.c.

Athanasie qui avoit vu Constance à Viminac, le vit encore à Césarée en Cappadoce, ce prince qui après avoir réglé les affaires avec ses frères dans la Pannonie, se halloit d'aller en Syrie contre les Perses, [l'ayant aisément rattraint en ce lieu.] Dans l'une & l'autre de ces occasions le Saint garda cette moderation de ne point parler contre Eusebe de Nicomedie & les autres de qui il avoit reçu de si mauvais traitemens, & dont il avoit tant de justes sujets de se plaindre. Il passa en Syrie, & c'est à ce temps-ci, [ou à l'année suivante,] qu'il faudroit rapporter la dispute qu'on pretend qu'il eut contre Arius devant un juge payen à Laodicée en Syrie. Mais les raisons que Baronius alleguë contre cette piece, sont plus que suffisantes pour en montrer la supposition, sans y en ajouter de nouvelles.

Il arriva enfin en Egypte, où il trouva son Eglise vacante, [qui l'attendoit avec impatience, & avec cette consolation de n'avoir point esté souillée par aucun pasteur illegitime.] Il fut reçu dans Alexandrie avec une joie toute particuliere de ceux de la ville & de la campagne, des magistrats & du peuple. On voyoit les peuples courir avec une extreme allegresse, & s'empresser pour assister à un spectacle qu'ils souhaitoient depuis si longtemps. Toutes les eglises estoient pleines de marques de joie, & d'actions de graces que l'on rendoit au Seigneur. Tous les ministres & les officiers de l'Eglise ressentirent en le voyant une satisfaction incroyable au fond de leurs ames, & ils ne croyoient pas avoir jamais vu un jour qui leur fust si agreable. S. Gregoire de Nazianze compare cette entrée du Saint avec celle qu'il fit sous Julien, dont il dit des choses presque incroyables; & il fait voir que les entrées des Empereurs mesmes ne s'y pouvoient pas comparer.

Les saints Evêques d'Egypte qui s'estoient cru exilés par son bannissement, se croyant aussi rappelés par son retour, changerent leur affliction & leurs larmes en joie & en actions de graces, & le receurent avec un contentement qui ne se peut exprimer. Ils crurent que ce retour de leur Archevesque seroit l'entiere confusion de ses ennemis, & qu'ils rougiroient de l'avoir calomnié par des impostures si visibles, sans qu'ils fussent obligés de prendre la plume pour en faire voir la fausseté. Ils ne douterent pas qu'au moins leur vengeance ne fust satisfaite par tant de maux qu'ils luy avoient fait souffrir. [Mais ils se trouverent trompez dans leur attente.]



ARTICLE XXXII.

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanaſe, & les portent juſqu'aux Empereurs & au Pape Jule: Ils donnent Piſte pour Evêſque aux Ariens d'Alexandrie.

LE retour du Saint ne fit qu'irriter de nouveau ſes ennemis, & les porter à de nouvelles entrepriſes encore plus criminelles que les premières, fondées comme les autres ſur le menſonge & la calomnie. Leur paſſion s'enflammoit encore par la crainte qu'ils avoient que ſi le Saint venoit à voir Conſtance, [& à l'entretenir avec liberté,] il ne l'inſtruifiſt de la vérité de noſtre foy, & ne le detrompaſt de leur heréſie. C'eſt ce qui les porta à le décrier autant qu'ils purent dans l'eſprit de ce prince, & à le luy repréſenter comme un homme noirci de toutes ſortes de crimes. [Nous avons vu ce qu'ils diſoient touchant ſon voyage.] Pour ſon entrée dans Alexandrie, quoiqu'elle fuſt telle que nous l'avons décrite, ils ne laiſſèrent pas de dire qu'elle n'avoit cauſé que des ſéditions, des gemiſſemens, & des pleurs parmi le peuple qui ne vouloit point le recevoir; qu'après ſon entrée, il avoit pillé les eglifeſ de la ville, & avoit joint à ce crime les violences, les meurtres, & le carnage. Mais S. Athanaſe n'avoit garde d'eſtre ni l'auteur, ni meſme la cauſe d'aucun meurtre. Les carnages & les empriſonnemens eſtoient des choſes entièrement éloignées de l'Egliſe Catholique. Il n'avoit livré perſonne entre les mains du bureau. Il avoit toujours laiſſé autant qu'il avoit pu, les priſons vides & fermées. Les autels qu'il avoit ſous ſa charge, eſtoient toujours demeurez dans leur pureté, n'ayant eſté conſacrez que par le ſang de J. C, & par le culte que la pieté des Fideles luy rendoit. Il n'avoit donné la mort ni à des Preſtres, ni à des Diacres. Perſonne n'avoit eſté banni à cauſe de luy que luy meſme.

Ath. ap. 2. p.
723. c.

Ruſſ. l. 1. c. 15. p.
245.

Atk. p. 728. a.
p. 727. d.

Bar. 347. § 88.
§ 88. Ath. p.
724. q. Soz. l. 3.
c. 5. p. 501. 502.
Ath. p. 724. c.

d.

p. 7. §. a.

Ainſi les Eusebiens pour le rendre plus coupable à quelque prix que ce fuſt, eſtoient reduits à luy reprocher des exécutions qu'ils avoient eux meſmes avoir eſté faites par le Gouverneur d'Egypte, pour divers ſujets, & non pour aucune cauſe eccléſiaſtique, comme on le juſtifoit par des actes originaux; & cela meſme lors que S. Athanaſe revenoit de France & qu'il eſtoit encore en Syrie, avant que d'eſtre entré dans l'Egypte.

b.

a.

[Ils luy impoſèrent encore un autre crime de tres grande con-

Thdr. l. 1. c. 10.
p. 552. a.

Conc. t. 4. p. 329.
c.

Ath. ap. 2. p. 737.
b. c.

p. 738. a.

p. 737. d.

c] Socr. l. 2. c. 17.
p. 94. c.

Ath. fol. p. 819. a.

Socr. l. 2. c. 3. p. 81.
d] c. 8. p. 85. a] Soz.
l. 3. c. 5. p. 502. a.
a Ath. ap. 2. p.
727. c. d] 742. a.

p. 737. a.

p. 723. b.

p. 722. d.

d] 723. c.
l' p. 723. a.
cb.
Bar. 338. 56.

Ath. fol. p. 815. a.

ſequence.] Constantin après le Concile de Nicée, avoit ordonné que l'on fourniroit dans chaque ville une certaine quantité de blé pour les vierges, les veuves, & les Eccleſiaſtiques, & particulièrement pour offrir le ſaint Sacrifice dans les endroits où il ne venoit pas de blé, comme dans la Libye. Saint Athanaſe diſtribuoit ce blé dans la Libye & dans quelques endroits de l'Egypte, ſans en retirer autre choſe que la ſatisfaction qu'il avoit de contribuer par ſon travail à cette œuvre de charité. Tous ceux ſur qui elle devoit s'étendre, en recevoient les effets, & le témoignoit ouvertement, bien loin de ſe plaindre qu'on les privast de la liberalité du Prince, comme on le pouvoit voir par les atteſtations qu'en donnerent les Evêſques de Libye & d'Egypte. Cependant les Eufébiens qui trouvoient un grand avantage à décrier S. Athanaſe, à priver les miniſtres de l'Egliſe de leur ſubſiſtance, & à enrichir les Ariens de leurs dépouilles, s'efforcèrent de faire croire qu'il vendoit tout ce blé, & en retenoit l'argent à ſon profit. [Ce que nous diſons, qu'ils vouloient faire donner ce blé aux Ariens, a d'autant plus d'apparence,] que ce fut la première choſe qu'ils firent depuis, lorsqu'ils voulurent perſécuter le Saint en l'an 354.

Ils luy faiſoient encore un crime d'eſtre entré de luy meſme dans ſon Eglife, & non par le jugement d'un Synode, relevant [pour cela] autant qu'ils pouvoient leur Conciliabule de Tyr, comme s'ils euſſent eſté fort jaloux des decrets des Conciles, eux qui ne faiſoient rien que pour ruiner, s'ils euſſent pu le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, DE S. ATHANASE 13, 14.

Voilà donc quelles furent les machines que dreſſerent les Eufébiens pour perdre un Evêſque qu'ils ne haïſſoient que parce qu'ils ne le pouvoient faire ceder à leur impiété, ni l'obliger à tolerer leur heréſie. Pour faire réuſſir leur deſſein, ils portèrent ces accuſations non devant un Gouverneur, ou devant quelque autre magiſtrat des plus éminens, mais devant les trois Auguſtes. Et ils le firent par des lettres de mort & de ſang qu'ils leur écrivirent, dans le deſſein d'obtenir ou ſa mort, ou au moins un ſecond banniſſement, ſans que la longueur des chemins puſt arreſter ou refroidir leur paſſion. Ils le firent en l'an 339, au pluſtard, puis que Constantin l'aiſné des trois Auguſtes fut tué des les premiers mois de l'an 340. Ils ne remporterent néanmoins que de la honte & de la confuſion des voyages qu'ils firent vers Constantin & Conſtant, d'autant que S. Athanaſe y envoya

L'an de J.C.
339, de Saint
Athanaſe
23, 14

envoÿa des perſonnes pour ſoutenir ſon innocence, qui refute-
rent pleinement tout ce que les Eufebiens avançoient dans leurs
lettres. [Il y a apparence qu'il leur écrivit auſſi ſur ce ſujet ; au
moins je ne vöy pas que l'on puiſſe bien raporter à un autre
temps ce que dit ce Saint,] que les Eufebiens ayant écrit à Con-
ſtant pour l'accuſer, il fut contraint de luy écrire d'Alexandrie
où il eſtoit encore, pour ſe défendre. Pour Conſtance, comme
ils avoient déjà gagné ſon eſprit, & luy avoient perſuadé que
le retour de S. Athanaſe eſtoit une ſource de maux pour ſon Em-
pire, & qu'il troubloit non ſeulement toute l'Égypte, mais en-
core la Phenicie, la Paleſtine, & les provinces voiſines, ils en
obtinrent une lettre par laquelle il accuſoit le Saint de divertir
à ſon profit le blé qui ſe devoit diſtribuer : [& ce fut apparem-
ment cette lettre qui obligea] les Eſevques de donner des at-
teſtations pour juſtifier que le Saint diſtribuoit ce blé comme
il le devoit, & que perſonne n'en faiſoit aucune plainte.

4p. 2. p. 675. 676.

Thdr. l. 2. c. 2. p.
585. d.

Ath. ap. 2. p. 737.

p. 738. a.

'Ce fut auſſi vers ce temps là que les Eufebiens entreprirent
de donner un Eſevque aux Ariens d'Alexandrie. Pour cela ils
choiſirent Piſte chaffé de l'Egliſe par Saint Alexandre & par le
Concile de Nicée; & Second de Ptolemaïde auſſi coupable que
luy, fut celui qui luy conféra cette dignité. [Comme ils vou-
loient rendre S. Athanaſe criminel devant routes ſortes de per-
ſonnes,] ils deputerent contre luy au Pape Jule, & [par une
providence particuliere de Dieu,] ils luy envoyerent l'infor-
mation de la Marcote. Elle tomba par ce moyen entre les mains
de S. Athanaſe, qui en tira de grands avantages. La neceſſité de
ſe défendre l'obligea auſſi d'envoyer au Pape des deputez, qui
confondirent tellement leurs adverſaires, que ceux-ci [ſoit pour
gagner temps, ſoit pour faire quelque nouvelle intrigue,] prie-
rent le Pape de vouloir connoiſtre luy meſme de cette affaire
dans un Concile. Le Pape accepta cette propoſition, & manda
à S. Athanaſe de le venir trouver, luy laiſſant cependant à choi-
ſir le lieu du Concile.

4743 b. c. (Epi. 69.
c. 8. p. 733. d.

v. les Ariens.
527.

v. S. Jule
Pape § 7. S.

Ath. ap. 2. p. 741.
b. 745. a. d.
4 p. 746. b. 800.
d.
p. 743. c.
p. 741. c. d.

p. 748. c. [fol. p.
815. b.



A R T I C L E X X X I I I.

Les Eſevques d'Égypte & d'autres écrivent pour S. Athanaſe.

D U R A N T que toutes ces choſes ſe paſſoient à Rome, Saint
Athanaſe eſtoit à Alexandrie. [Ce fut auſſi dans ce temps
meſme,] que tous les Eſevques d'Égypte voyant un ſi furieux

Ath. ap. 2. p. 743.
b.
p. 722. c. d.

orage qui se formoit pour accabler leur Patriarche, crurent qu'il n'estoit plus temps de se taire, mais d'entreprendre hautement sa justification. Ils s'assemblerent donc des provinces d'Egypte, de Thebaïde, & de Libye, à Alexandrie, au nombre de pres de cent Prelats, dit S. Athanasé. Il y en avoit 80 selon le Concile de Sardique, [& ce nombre se trouve presque toujours dans les Conciles d'Egypte. Ce qui vient apparemment de ce] qu'y ayant environ 90 Evêques dans l'Egypte [qui comprend la Thebaïde,] & dans la Libye, ils estoient tellement unis ensemble dans les mesmes sentimens, qu'ils avoient accoutumé de signer les uns pour les autres, lorsque quelques uns d'eux se trouvoient absens.

Ceux qui s'assemblerent [cette année] écrivirent une excellente lettre adressée à tous les Evêques de l'Eglise, & envoyée particulièrement au Pape Jule, pour le prier de rendre, [c'est à dire de conserver] la communion à S. Athanasé. [Le Saint l'a inserée toute entiere dans sa seconde apologie.]

Ces Prelats y font voir d'abord que c'est la passion tout à fait étrange des Eusebiens contre Saint Athanasé, qui les oblige à défendre publiquement son innocence, & particulièrement à cause des lettres que ses accusateurs avoient écrites contre luy aux trois Empereurs. Ils refutent leurs nouvelles calomnies, & les violences qu'on publioit que le Saint avoit faites depuis son retour; & ils demandent que la fausseté visible de ces impostures fasse juger de tous les crimes qu'on luy a imposez à Tyr. Ils montrent qu'on ne le perfecutoit que parcequ'il avoit toujours esté ennemi de l'Arianisme. Ils font voir que son election avoit esté entierement canonique, & que ce n'estoit nullement à Eusebe à y trouver à redire, luy qui avoit si souvent changé de siege, & qui avoit mesme esté déposé de l'episcopat aussibien que Theognis complice de ses calomnies.

Ils refutent ensuite amplement le Concile de Tyr, & les principales accusations que l'on y avoit formées contre le Saint, savoir celle d'Arsene & celle d'Isquyras, avec ce qui en depend. Ils refutent aussi la nouvelle accusation de Constance, qui se plaignoit que le Saint vendoit le blé de l'Eglise à son profit. Ils representent enfin le dernier excès des Eusebiens qui communiquoient avec les Ariens, & leur avoient donné un Evêque. Ils conjurent les Prelats de défendre l'innocence d'Athanasé, & de punir tant de crimes que les Eusebiens avoient commis: ils les avertissent que si les Eusebiens alleguoient pour eux le

a.
p. 710. b.
p. 717. a. | Hil. fr. i.
p. 16.

Ath. ad Afr. p.
940. d.

ap. 1. p. 712. a.
p. 739. a. | 763. d.
Hil. fr. i. p. 37.

Ath. ap. 2. p. 722.
723.
p. 723.

p. 724. 725. 727.
728.

p. 724. b. | 725. b. c.
728 b.
4 p. 725-727. d.

p. 726.
p. 726. 727.

p. 727. a.

p. 728. 730.

p. 731. 736.
p. 737. 738.
p. 738. b. c.

c. d.

d. 730. a.

L'an de J.C.
339, de Saint
Athanasie
13, 14.

témoignage de quelques Evêques d'Egypte, c'estoient seulement des Meleciens, qui outre le schisme estoient coupables de divers crimes qu'ils pourroient apprendre de ceux qui leur rendroient cette lettre.

Ils joignirent à leur lettre diverses pieces considerables, comme les procès de ceux que le Gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de Saint Athanasie, la lettre que Constantin avoit écrite lorsqu'il sceut qu'Arzene vivoit, celle d'Alexandre de Thessalonique sur le mesme sujet, la retractation d'Isquyras, les protestations des Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote, les attestations de divers Evêques d'Egypte & de Libye, qui justifioient que le Saint avoit distribué comme il devoit le blé qu'on l'accusoit d'avoir vendu; & la premiere lettre des Eusebiens en faveur des Ariens, [c'est à dire apparemment la lettre du Concile de Jerusalem pour leur rétablissement. Voilà tout ce que nous savons de ce saint Concile.]

NOTE 38.

'que Baronius & d'autres mettent en l'an 339, [& nous ne voyons pas qu'il soit aisé de le mettre en aucune autre année.

Les Evêques d'Egypte ne furent pas les seuls qui défendirent S. Athanasie. Il s'en trouva environ 63 autres des provinces d'Asie, de Phrygie, & d'Isaurie, qui firent la mesme chose avant le Concile de Sardique, comme on le voyoit par leurs lettres, & au moins une partie d'entre eux l'avoit déjà fait avant le Concile de Rome que Jule avoit convoqué.

p. 725. b.
p. 730. b. | 735. d.
p. 735. d.
p. 738. a.

Bar. 339. § 21
Blond. prim.
p. 176.

Ath. ap. 2. p.
768. d.
p. 745. d.



ARTICLE XXXIV.

S. Athanasie appelé par le Pape, va à Rome avec quelques solitaires.

SAIN T Athanasie ayant reçu les lettres que le Pape luy écrivoit sur le Concile, s'en alla à Rome sans différer, tant afin de se trouver au Concile indiqué, que pour éviter la fureur des heretiques qu'il ne connoissoit que trop, ayant mesme déjà entendu quelque bruit, [non de l'envoi de Gregoire, auquel apparemment on ne songeoit pas encore, mais du dessein qu'ils avoient en general de le persécuter, & de mettre un autre Evêque en sa place,] comme on le peut juger par Theodoret. [Il pouvoit de plus avoir sceu la vision de S. Antoine,] par laquelle Dieu luy avoit fait voir les maux que les heretiques, representez par des mulets qui renversoient à coups de piez tout ce qui estoit sur l'autel, devoient faire deux ans après à l'Eglise.

Ath. ap. 2. p.
748. b. c.
a Thdr. l. 2. c. 3.
p. 186. b.
b Ath. sol. p.
816. a.

Thdr. p. 186. a.
Ath. v. Ant. c. 3.
p. 497. 498.

&c.

Bar. 339. § 19.
Eoll. 17 jan.
p. 110 § 17.

Ath. ap. 1. p.
677. d.
b. Amm. n. p. 3.
c. Ath. p. 677. d.
p. 678. a.

ap. 2. p. 770. 771.
Bat. 340. § 6.

Hier. ep. 16. t. 1.
p. 119. 2.

Socr. l. 4. c. 23.
p. 238. a.

Laus. c. 12. p. 914.

c. 1. p. 901. d. e.

a. b.

Ath. ap. 2. p. 748.
b.

Boll 2. may, p.
206. § 135.

S. Chrysofome parle de cette vision, qu'il faut mettre en cette année 339, si elle regarde les maux que Gregoire fit souffrir à l'Égypte en 341, comme il y a assez d'apparence.

'Le Saint fut fort bien reçu à Rome de diverses personnes, entre autres d'Eutropie tante de Constance^b & de ses freres, & sœur du grand Constantin.^c Après elle il nomme avec eloge Abutere, & Sperance. [On ne peut pas douter qu'il n'ait esté aussi bien recu par le Pape Jule,] qui témoigne dans une lettre publique une estime extraordinaire pour sa vertu, quoique peutestre la circonstance du temps ne luy ait pas permis d'en donner alors tous les témoignages extérieurs qu'il souhaitoit: [& je ne scay mesme si pour faire voir plus d'égalité entre les deux partis, il ne se sera point cru obligé de suspendre quelque temps la communion avec ce Saint, non qu'il doutast de son innocence, mais parcequ'il le recevoit presque comme appellant d'un Concile qui l'avoit depose de l'episcopat.

NOTE 39.

S. Athanasé ne pouvoit manquer d'estre bien reçu dans la premiere Eglise du monde, puisque outre la qualité de sa personne, il exposoit une vertu aussi éminente qu'elle estoit nouvelle en ce pays, en donnant à Rome la connoissance de Saint Antoine qui vivoit encore, des monasteres que S. Pacome avoit établis dans la Thebaïde, & de la conduite qu'observoient les vierges & les veuves consacrées à Dieu, dont S^{te} Marcelle voulut [depuis] se rendre la premiere imitatrice. [Il avoit mesme amené avec luy des portraits vivans de cette vie divine en la personne de quelques solitaires qui l'accompagnoient,] dont l'un nommé Ammone negligant toutes les autres raretez de Rome, ne voulut voir que les tombeaux des saints Apostres S. Pierre & S. Paul. Il vécut jusques au temps de Theophile d'Alexandrie. [Ainsi ce pourroit bien estre ce mesme Ammone si celebre dans l'histoire de Saint Chrysofome.] L'histoire Lausique jointe à Socrate, si le témoignage du dernier est véritable, nous oblige absolument de le dire. [Nous le pouvons aussi assurer du celebre Isidore grand hospitalier d'Alexandrie chassé par Theophile.] 'Car il est assez visible que c'est luy mesme qui vint alors à Rome avec S. Athanasé, & qui fut connu par tout le Senat, & par les principales dames de la ville. Il pouvoit avoir 21 an en 339, selon le conte de Pallade.

'S. Athanasé demeura 18 mois à Rome à attendre inutilement ses adversaires.] 'Et comme ces 18 mois se doivent apparemment terminer vers le mois de juin de l'an 341, il faut qu'il y soit venu

NOTE 40.

L'an de J. C.
341, de Saint
Athanasie
15, 16.

SAINTE ATHANASE.

sur la fin de l'an 339. [Maisee que nous disons qu'il passa ce temps là à Rome, n'empesche pas qu'il n'ait fait cependant un voyage à Alexandrie, comme nous le verrons bientoist.]



ARTICLE XXXV.

Les Eusebiens font Gregoire Evêsqe d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche : Quel estoit ce Gregoire : S. Paul ermite meurt dans la communion de S. Athanasie.

L'AN DE JESUS CHRIST 341, DE S. ATHANASE 15, 16.

Les Eusebiens n'avoient point cru que S. Athanasie pult se
refoudre à aller à Rome. C'est pourquoi ils furent fort
troublez quand ils apprirent qu'il y estoit; & ne doutant point
que toutes leurs impostures ne fussent aisement confondues [par
sa presence,] ils se resolurent à n'y point aller, & à abandonner
un jugement qu'ils avoient demandé eux mesmes. [Ils aimerent
micux se rendre les juges de leur propre cause, & tinrent un
Concile à Antioche au commencement de l'an 341,] où ils de-
clarerent qu'un Evêsqe qui après avoir esté depose, repren-
droit de luy mesme ses fonctions sans l'autorité d'un nouveau
Concile, ne pourroit jamais estre rétabli. [Sur cela, sans exami-
ner les nullitez de leur Concile de Tyr, ni si S. Athanasie avoit
esté obligé de se soumettre à une loy qui n'estoit pas encore
faite, ils le regarderent comme entierement dechu de la dignité
episcopale, & ne songerent qu'à mettre le comble à leurs sou-
haits, en établissant à Alexandrie un Evêsqe de leur faction,
ce qu'ils n'avoient jamais pu obtenir de Constantin.]

Ath. ap. 2. p.
739. b.

V. les Ariens
530.

Ils choisirent d'abord un Eusebe qui aimamieux accepter l'evê-
ché d'Emese dont il esperoit jouir plus paisiblement: & sur son
refus ils jetterent les yeux sur un Gregoire, qui estoit de Cappa-
doce, ^a qui n'avoit point esté battizé à Alexandrie, ^b & qui y avoit
[peutestre seulement] passé quelque temps pour étudier. "Saint
Athanasie l'y avoit parfaitement bien reçu, luy ayant témoigné
autant de bonté qu'à un fils, & autant de confiance qu'à un ami
intime: & néanmoins on tenoit que se soulevant contre son pere
& son protecteur, il avoit eu beaucoup de part à la fable du
meurtre d'Arzene. La suite fit bien voir que c'estoit un veritable
Arien; & en effet, il n'avoit esté demandé que par les Ariens,
^d n'estant pas mesme connu à Alexandrie de la pluspart du
monde.

Conc. t. 2. p. 553,
b.

Socr. l. 2. c. 9. 10.
p. 35 b. 36. c.

Ath. sol. p. 860.
d. orth. p. 944 b.
4 ap. 2. p. 749. a.
5 Naz. or. 21. p.
381. d.

NOTE 41.

Ath. orth. p.
950. d. ap. 2. p.
743. a.
c. orth. p. 948. d.
d. ap. 2. p. 749. a.

p. 748. d. orth.
p. 944. a. b.orth. p. 944. b.
c. d.

ap. 2. p. 749. a. b.

orth. p. 944. d.

" ap. 2. p. 748. c.
749. a.

p. 749. b. c.

fol. p. 817. c.

'Cette intrusion ne pouvoit avoir aucun pretexte, puisque l'Eglise d'Alexandrie estoit alors dans une entiere paix sous la conduite de S. Athanasie; que les Evêques d'Egypte avoient la charité & la paix entre eux & avec leur saint Archevesque; que personne d'entre les Catholiques, soit Evêque, soit Prestre, soit quelque autre que ce fust, ne faisoit aucune plainte contre luy. Mais quand il eust fallu luy donner un successeur, il le falloit faire selon les regles de l'Eglise décrites par S. Athanasie, & par le Pape Jule, & non pas aller choisir un Arien, à le nommer & l'ordonner Evêque à Antioche, c'est à dire à 36^{''} journées d'Alexandrie, & l'envoyer accompagné de soldats, au lieu d'Ecclesiastiques. Son administration répondit à une vocation si irreguliere, & toute sa conduite fut une preuve qu'il avoit esté établi par la volonté de la Cour, & non selon les regles de l'Eglise & des Apostres.

marfones.

Hier. v. Paul. p.
239. b.

Bar. 343. § 6.

[Avant que de continuer ce recit, nous croyons devoir remarquer ici, qu'en mesme temps que les Eusebiens rejettoient si ouvertement la communion de S. Athanasie, Dieu luy rendoit un témoignage authentique par la conduite qu'il inspiroit à ses Saints.] Car ayant envoyé S. Antoine [au commencement de cette année] visiter S. Paul ermite, afin que nous eussions quelque connoissance d'une vertu si extraordinaire, entre les autres entretiens qu'ils eurent ensemble, S. Paul [qui ne pouvoit sçavoir que ce que Dieu luy avoit revelé,] témoigna qu'il connoissoit l'Evêque Athanasie, & voulut estre enseveli dans un manteau qu'il avoit donné à S. Antoine, pour marquer qu'il mouroit dans la communion de ce grand Evêque.

V. S. Antoi-
ne § 8.

ARTICLE XXXVI.

S. Athanasie retourne à Alexandrie: Gregoire y entre en armes.

Bar. 341. § 49.

[N]ous avons dit que S. Athanasie estoit allé à Rome vers la fin de l'an 339. Après y avoir passé assez de temps pour faire voir qu'elle ne craignoit nullement les accusations de ses adversaires, comme il vit que le temps marqué pour le Concile estoit encore assez éloigné, il crut devoir⁴⁰ venir faire un tour à Alexandrie, [soit par le simple desir de voir son peuple, & de passer avec luy le sacré temps du Careme & la solennité de Pasque,] soit dans la crainte que son absence ne donnast lieu aux Eusebiens de faire quelque entreprise contre son Eglise. Il

V. la note
40.

L'an de J.C.
341, de Saint
Athanase
15, 16.

avoit peuteftre eu la nouvelle du Concile qu'ils vouloient tenir à Antioche, & il ne doutoit pas d'ailleurs qu'ils ne fussent capables de tout. Si ce fut là sa pensée, il ne se trompa pas dans ses conjectures, comme nous venons de le voir. [Il trouva néanmoins que toutes choses estoient encore dans le calme à Alexandrie.] Il y tint les assemblées ordinaires avec toute sorte de tranquillité. Les peuples s'y trouvoient avec beaucoup de joie, & s'avançoient de jour en jour dans la piété: & il avoit la satisfaction de voir les Evêques d'Egypte, de la Thebaïde, & de la Libye, uni avec luy, & entre eux mesmes; lorsqu'un coup [Philagre] Prefet d'Egypte fit afficher publiquement des lettres en forme d'edit, qui portoient qu'un certain Gregoire de Cappadoce venoit de la Cour pour succeder à Athanase.

Ath.orth.p.
944.a.

NOTE 42. b.
NOTE 43. b.

'Tout le monde fut troublé de cette nouvelle dont on n'avoit point encore entendu parler, personne n'ayant eu jusques alors aucune connoissance de cette affaire. [Cependant elle n'estoit que trop vraie:] & Gregoire s'en venoit d'Antioche à Alexandrie, suivi non des Evêques d'Egypte, non des Presbires & des Diacres d'Alexandrie; mais d'une troupe de soldats, & avec le train d'un Gouverneur de province, pour s'établir par la violence & l'autorité des magistrats seculiers, sur un siege qui ne luy appartenoit pas. Ces magistrats estoient particulièrement le Prefet Philagre, [qui s'estoit déjà signalé en l'an 335,] l'eunuque Arface, & le Duc Balac. Gregoire fit bien aussi paroître que les Eusebiens l'avoient envoyé pour estre l'Evêque des Ariens, puisqu'on ne voyoit qu'eux autour de luy. Il avoit mesme choisi pour secretaire un nommé Ammon, chassé autrefois de l'Eglise par S. Alexandre, tant pour son impiété que pour divers autres crimes. Et ayant eu l'impudence d'envoyer [quelque temps après] des deputez au Pape Jule, il prit pour cela le Prefre Carpone & quelques autres, tous excommuniés par S. Alexandre comme sectateurs d'Arius.

b.
p.945.a.

ap.2.p.749.a.

affol.p.815.dj
817.c.
a fol.p.817.c.
b orth.p.945.a.
fol.p.815.c.d.

p.816.d.
c orth.p.944.c.

p.950.d.

ap.1.p.743.a.b.

* V. Saint
Alexandre
d'Alex. 4,
5 les Ariens
4 3, 5, 7.

'Le peuple d'Alexandrie voyant toutes ces choses, s'assembla avec encore plus de soin dans les eglises pour s'attacher davantage à son Evêque, & empescher que l'impiété Arienne ne se melast avec la foy Catholique. Il rémoigna en mesme temps l'indignation qu'il avoit de cette entreprise, par ses cris, & par les protestations qu'il en fit, prenant à témoin [non pas Philagre, mais] les autres magistrats, & toute la ville. S. Athanase rapporte le contenu de ces protestations.

orth.p.944.b.

p.945.b.

p.944.c.d.945.
a.



ARTICLE XXXVII.

Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.

[**L**A conduite de Gregoire devoit répondre à sa vocation & à son entrée.] Il estoit envoyé à Alexandrie non comme un pasteur, mais comme un étranger & un mercenaire, [ou plustost comme un loup.] Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'il ait fait toutes sortes de maux à un peuple qui ne luy appartenoit pas, surtout dans la nécessité où il se voyoit de se rendre maître des eglises, de peur de passer pour un Arien, & de tomber par là dans l'anatheme & l'execration de tous les Evêques.

Il trouva un fidele ministre de ses cruautés en la personne du Prefet Philagre, qui voyant l'horreur que le peuple avoit de Gregoire, & l'ardeur avec laquelle il s'assembloit dans les eglises [avec S. Athanasie], ramassa une troupe de payens & de Juifs, méléz de vachers, de bergers, & de la jeunesse la plus insolente & la plus vile. Il les anima par des promesses qu'il accomploit ponctuellement, & les envoya armez d'épées & de massues se jeter sur le peuple Catholique dans les eglises. Ils attaquèrent l'eglise de Quirin, où ils firent des desordres epouvantables, dans le seul dessein d'obliger le peuple à se joindre aux Ariens, & à recevoir Gregoire que l'Empereur leur envoyoit.

[C'est apparemment aussi dans la mesme eglise qu'arriva ce que nous allons rapporter.] Les vierges sacrées estoient depouillées, & reduites ou à souffrir des choses infames, ou à estre en danger de la vie: les solitaires estoient foulez aux piez, & ecrasés jusques à rendre l'ame. Il y eut diverses personnes bleffées à coups d'épées & de massues, quelques uns mesme en moururent: & d'autres furent en cet état trainez en prison, ou bannis. Les Prestres souffrirent les mesmes violences que le peuple. Les saints Mysteres mesme furent emportez & jettez à terre par les payens. Ils sacrifierent des oiseaux & des pommes de pin sur la sainte table; & au milieu des eglises, ils chantoient des hymnes à leurs idoles, & prononçoient des blasphemies contre J. C. Ils brulerent aussi les divines Escritures. Les payens & les Juifs estant entrez dans le saint baptistere, y commirent des infamies que la pudeur ne permet pas d'exprimer: & quelques uns de ces impies prenant par force les vierges & les femmes qui gardoient la continence, les contraignoient de renoncer J. C.

L'an de J. C.
341, de Saint
Athanasie
15, 16.

SAINT ATHANASE.

ou les frapoient à coups de piez & de poings quand ils le-refu-
foient. S. Athanasie marque parmi les crimes des Ariens, qu'ils
avoient fait ce qu'ils avoient voulu à la [sainte] table en presen-
ce des payens qu'ils contraignoient de s'assembler avec eux.

v. Ant. p. 442. b.

'Voilà ce qui se patia à l'entrée de Gregoire dans Alexandrie,
& les rejouissances que l'on en fit. Mais pour ne pas laisser sans
recompense les payens & les Juifs qui luy avoient fait gagner
une si illustre victoire, il leur laissa l'Eglise en proie. Avec cette
permission les uns emportoient tout ce qu'ils rencontroient, les
autres partageoient entre eux les provisions de l'Eglise, ou les
depots de quelques particuliers. Comme ils y trouverent beau-
coup de vin, ils s'en remplirent avec excès, ou le repandoient,
ou l'emportoient: ils pilloient l'huile: ils emportoient les portes
& les baluitres comme des depouilles: ils detachioient les lam-
pes & les jettoient à terre contre la muraille; ils ailumoient les
cierges de l'Eglise devant leurs idoles; en un mot, l'Eglise n'estoit
pleine que de sac & de carnage. Enfin on brisa l'autel, & on
mit le feu à l'Eglise, & au baptistere; ce que S. Athanasie met
avant tout le reste; [& il se peut faire que l'on ait attaqué plus
d'une Eglise à la fois.] On a dit mesme que l'Eglise de S. Denys
avoit esté brulée dans ce temps-ci: néanmoins Saint Athanasie
témoigne assez clairement que tous ces grands excès ne se com-
mitent que dans une seule Eglise.

ap. 2. p. 749. c.

orth. p. 546. b.

c.

c.

Bar. 347. 5. 38.

25 38 | Ath. ap. 2.

p. 749. c. orth. p.

945.

orth. p. 945. c.

c. Socr. l. 2. c. 8. p.

89. b.

d. Ath. orth. p.

947. c.

Ces desordres exciterent les larmes, les gemissemens, & les
plaintes de toute la ville, qui ne put retenir son indignation,
& protesta hautement contre cette violence. Mais les Ariens
au lieu d'en avoir de la honte, y ajouterent des excès encore
plus grands & plus cruels que les premiers. Car on vit plusieurs
Presbres & laïques couverts de plaies, & traitez avec autant
d'ignominie que de cruauté. On vit déchirer des femmes à
force de les trainer publiquement devant les magistrats, les
prendre par les cheveux, & leur faire mille outrages. On vit
des vierges conduites toutes dévoilées devant le tribunal du
Prefet, & de là jettées dans les prisons. Les autres personnes
estoit les unes vendues publiquement, ou bien faites esclaves
du public, les autres fouettées, les autres bannies. On osta aux
ministres de l'Eglise & aux vierges le pain qui leur appartenoit.

c. d.

p. 946. c.

'Le Pape Jule dit qu'il y eut aussi des Eveques mis en prison.

ap. 2. p. 749. c.

fol. p. 815. d.

orth. p. 946. c.

d.

fol. p. 815. d.

e. d. 816 | orth. p.

946. d.

ap. 2. p. 749. c.

ἐξιδωσαν.

ἀποκαφάρσι-

ζομένης.

ἐδάκρυον.

1. τὰς ἀποκαφάρσιδας πῶν περιζήτας. Les termes portent plustost au dernier sens.

2. σκῦλα, comme porte un ancien manuferit, selon les Benedictins: les autres ont σκῶβλα, dont la signification ne convient pas à cet endroit.

Ath. E. 4. p. 114. b. d.

Orth. p. 246. d.

Euch. p. 47.
a Ath. orth. p.
246. d.

p. 246. 247.

p. 247. a.

c. d.

[Mais comme S. Athanase n'en parle point, il y a plus d'apparence que cela se doit rapporter à la visite que Gregoire fit dans l'Egypte vers le mois de juin. Il est mesme difficile qu'il y eust alors beaucoup d'Evêques dans Alexandrie.] Car tous ces desordres y arriverent durant le jeûne du Carême & vers Pasque, 'qui tomboit en l'an 341 au 19 d'avril.^a Ce fut donc dans ce saint temps, que Gregoire prenant le personnage de Caïphe, & faisant porter à Philagre celui de Pilate, ils représenterent la Passion du Sauveur, par les maux qu'ils firent souffrir à ses saints adorateurs.

Ils les renouvelerent le propre jour du vendredi-saint. Car estant tous deux entrez dans l'église avec une troupe de payens, & tout le monde ayant témoigné avoir horreur de Gregoire, Philagre à l'instigation de Gregoire, fit prendre, fouetter publiquement, & mettre en prison à la mesme heure 34 personnes, dont quelques uns estoient hommes de condition, d'autres des vierges, & des femmes mariées. Il y eut entre autres une de ces vierges qui faisoit profession d'étudier les lettres saintes, laquelle ayant encore son pfeautier à la main, ne le quitta pas mesme durant qu'on la fouettoit devant tout le monde. Mais les boureaux le luy arracherent enfin, & la mirent en prison. Le propre jour de Pasque ne fut pas assez saint pour arrester leur fureur. Ils firent emprisonner divers Catholiques en ce saint dimanche, & changerent ce jour de joie en un jour de larmes. C'estoit sans doute pour accomplir les promesses que Gregoire avoit faites aux Eusebiens.



ARTICLE XXXVIII.

S. Athanase se retire à Rome : Etat deplorable de son Eglise.

Ath. orth. p. 247.
a. b.

b. c.

b.

[L]A mort de S. Athanase manquoit néanmoins encore à leur satisfaction.] Ayant donc sceu qu'il demeroit ordinairement en ce temps là dans une autre eglise, ils resolurent d'étendre aussi leur fureur sur celle-ci, dans l'esperance d'y prendre le Saint mesme, & de le tuer. Mais Saint Athanase qui voyoit par ce que ces furieux avoient fait dans l'autre eglise [de Quirin,] de quelles extremitez ils estoient capables, aima mieux se dérober aux yeux de son peuple, & se retirer selon le precepte de l'Evangile. [On ne voit pas qu'il y ait rien eu de particulier dans sa retraite.] Il dit néanmoins qu'il n'eust pu eviter la mort,

L'an de J. C.
341, de Saint
Athanase
15, 16.
N^o T E 44.

SAIN T A T H A N A S E.

33

si la grace de J. C. ne l'eust assisté. Il est visible qu'il ne se retira c.
qu'après Pasque.

'Il s'en alla aussitost à Rome, [& il n'avoit garde de manquer
à s'y trouver pour le Concile qui y devoit examiner sa cause au
mois de juin. Il y a toute sorte d'apparence que c'est de ce
voyage que parle le Saint,] lorsqu'il dit qu'au sortir d'Alexan-
drie il alla droit à Rome. [Il estoit en effet dans la necessité de
quitter l'Égypte & tout l'Orient, pour eviter l'effet des lettres
meurtrieres] que les Eusebiens firent écrire [par Constance] à
Philagre. Car elles portoient un ordre exprés de le chercher
luy & [quelques uns de] ses Prestres, & de leur trancher la teste.
Et cette cruelle sentence eust assurément esté executée, si le
Saint ne l'eust prevenue par la fuite.

'Cependant les violences du Prefet mirent Gregoire & les
Ariens en possession de toutes les eglises; & ainsi le peuple &
le Clergé Catholique se vit réduit ou à communiquer avec leur
heresie detestable, ou à estre privé de l'entrée de l'eglise. On
n'avoit pas mesme la consolation qui restoit sous Diocletien de
pouvoir prier & administrer les sacremens en secret; car on
deferoit à Philagre ceux qui prioient dans les maisons particu-
lieres; & il observoit si exactement les ministres de l'Eglise, que
plusieurs personnes se trouvoient en danger de ne pouvoir rece-
voir le battefme, & que les malades estoient privez des visites
qu'on avoit accoutumé de leur rendre dans leur affliction, ce
qui leur estoit encore plus facheux que la maladie.

'Mais le peuple avoit tant d'horreur des Ariens, qu'il aimoit
mieux endurer toutes ces extremitez que de souffrir la main de
ces heretiques sur leur teste. Plusieurs aimerent mieux s'en aller
de costé & d'autre porter les tristes nouvelles de la desolation
de leur Eglise; ce qu'ils firent aussi par l'ordre de S. Athanase.
'Les autres soit du Clergé, soit du peuple, ne pouvoient faire
autre chose que de se tenir en leur particulier. [Tout cela ne
suffisoit pas encore à Gregoire.] Car il fit tourmenter les ma-
telots & d'autres personnes qui alloient sur mer, pour les con-
traindre de consentir à son intrusion, & de recevoir ses lettres;
& par le moyen de Philagre il fit donner la question aux uns, &
enfermer les autres chargez de chaines dans la prison. Il fit
aussi ce qu'il put pour oster la vie à S. Athanase: [& n'en pou-
vant venir à bout,] il persecuta ses amis, en sorte qu'ils furent
tous obligez de s'enfuir dans la crainte qu'on ne les fist mourir.

'Pour aslouvoir encore autant qu'il luy estoit possible, la soif

Socr. l. 2. c. 11. p.
82. b. | Soz. l. 3. c.
6. p. 505. b.

Ath. ap. l. p.
675. d.

fug. p. 703. a. b.

orth. p. 947. d.

p. 948. b.

c.

c. d.

p. 943. b. c.

p. 950. b.

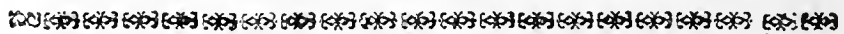
p. 948. a.

p. 949. b.

p. 948. a. b.

qu'il avoit du sang de ce Saint, il fit faire par Philagre au nom de la ville un écrit adressé à Constance, conçu en des termes si injurieux & si violens contre le Saint, qu'il estoit capable de le faire condamner non à l'exil, mais à souffrir mille morts. Cet écrit prétendu, composé par un idolatre & un apostat, [rel qu'estoit Philagre,] fut signé par les payens, par les prestres des idoles, & avec eux par les Ariens. [Il n'y a pas à douter qu'on n'y chargeast le Saint de tout ce qui estoit arrivé, surtout de l'embrasement de l'église, & du renversement de l'autel;] puis que les Ariens eurent depuis l'impudence de l'en accuser: [& c'est apparemment de ce faux bruit qu'est venu] ce que disent Socrate & Sozomene, que les Catholiques indignez de l'intrusion de Gregoire, brulerent l'église de S. Denys; [car c'est un fait qui n'a aucune apparence de verité.

Les lettres que Gregoire vouloit donner aux matelots, comme nous l'avons marqué, estoient sans doute] des lettres de communion qu'il vouloit envoyer aux Evêques Catholiques. Car il ne trouvoit personne pour les porter que ceux qui y estoient contraints par les violences du Prefet, ceux qui le faisoient meritant d'estre traitez comme des impies & des ministres de son crime. Il deputa mesme, comme nous avons dit, Carpone & quelques autres Ariens au Pape Jule; mais ils furent reconnus pour tels qu'ils estoient.



ARTICLE XXXIX.

Saint Athanasé écrit à tous les Evêques contre Gregoire; est déclaré innocent par le Concile de Rome.

COMME il pouvoit arriver que des Evêques se laissassent surprendre par les fourberies de Gregoire, & par les lettres que les Eusebiens ne pouvoient pas manquer d'écrire en sa faveur, Saint Athanasé se hastia de prevenir ce malheur par sa lettre aux Orthodoxes, qu'il écrivit aussitost après sa retraite. C'est une lettre circulaire adressée à tous les Evêques, selon le titre que les Benedictins luy ont donné dans leur edition sur l'autorité d'un excellent manuscrit. Dans les autres editions & manuscrits elle est adressée à tous les Catholiques: mais il n'y parle qu'aux Evêques. [Le style en paroist plus negligé que dans ses autres écrits; ce qui peut venir] de la haste qu'il avoit de faire connoistre à toute l'Eglise l'état où estoit un de

Bar. 347. § 88 |
Socr. l. 2. c. 15. p.
92. a.
Socr. l. 2. c. 11. p.
89. c | Soz. l. 3. c.
6. p. 505. b.

Ath. orth. p.
950. b. c.

b.

ap. 2. p. 743. a. b.

Ath. orth. p.
950. b. c.

p. 947. b | Bar.
342. § 20.
Ath. B. t. 1. p.
110.
orth. p. 942. b.

p. 943. a.

ses principaux membres, comme il le declare.

'Pour en donner d'abord une idée generale, il raconte l'histoire du Levite dont la femme avoit esté violée, comme il est raporté dans le livre des Juges. Il fait voir que le crime commis contre son Eglise est beaucoup plus grand, & qu'ainsi les Evêques doivent faire paroître encore plus de zele pour le venger, que les Israelites n'en eurent alors. Il dit qu'ils y sont d'autant plus obligez, que c'est le moyen unique de conserver le sacré depost de la foy, & de la discipline qu'ils ont receu de leurs peres. Après avoir representé les maux que les Ariens avoient faits à son Eglise, il reprend le mesme discours, & exhorte les Prelats à s'animer contre ces violences, tant par l'union qui les rend membres les uns des autres, que parcequ'ils doivent tous apprehender les mesmes injustices, s'ils les laissent impunies. Enfin il les exhorte à déchirer les lettres de Gregoire & celles que les Eusebiens leur pourroient écrire en sa faveur, & à témoigner par les réponses qu'ils luy feroient, combien ils abhorroient son intrusion. Il dit qu'il ne fait que l'abregé des particularitez de cette invasion sacrilege & sanguinaire, & qu'il laisse le recit du reste à ceux qui portoient ses lettres. On peut remarquer avec quelle liberré il parle des Eusebiens & de Philagre dans ce traité fait pour estre vu de toute la terre.

p. 942. 943.

p. 943. a. b.

c. d.

p. 944. 949.

p. 949.

p. 950. b. c.

d.

p. 943. d.

p. 944. c. | 945. b.

946. d. | 948. a.

b. | 949. a. d. | 950.

a.

'Il semble qu'il y ait eu d'autres Evêques d'Egypte qui aient aussi écrit pour publier partout une violence si étrange: Car Jule cite en general ce que les Evêques en avoient écrit.

Bar. 342. § 26.

Ath. ap. 2. p.

749. c.

[Il est difficile de dire où S. Athanasé écrivit sa lettre aux Orthodoxes. Neanmoins il témoigne assez qu'il l'écrivit le plustost qu'il luy fut possible; & ainsi l'on peut presumer que ce fut avant que d'aller à Rome.]

'Il nous assure que sortant d'Alexandrie, il n'alla rouver ni Constant, ni aucun autre, mais qu'il vint droit à Rome, où après avoir exposé son affaire à l'Eglise, qui estoit la seule chose qu'il jugeast devoir faire, il n'eut point d'autre occupation que de se trouver aux assemblées des Fideles. [Cette exposition regarde apparemment ce qu'il fut obligé de dire pour sa défense dans le Concile de Rome, dont nous ne parlerons pas ici, parceque nous en avons fait l'histoire sur celle du Pape Jule, qui est proprement une partie de celle de nostre Saint. Ainsi il suffit de dire que son innocence y fut pleinement reconnue par les 50 Evêques de ce Concile; qu'on y confirma avec luy la paix & la charité; & que les Eusebiens ayant écrit au Pape pour se plain-

ap. l. p. 675. a.

dre de ce qu'il le favorifoit, le Pape ſoutint ſon jugement par une
excellente lettre, qu'on peut dire eſtre une tres belle apologie
de S. Athanaſe. Voilà tout ce que nous favons des actions d'un
fi grand Saint,] durant plus de trois ans qu'il paſſa à Rome en
cet état.]

p. 676. a.

'Ce fut ſans doute dans ce temps là qu'il compoſa¹ quelque
ouvrage ſur l'Ecriture, à la priere de Conſtant qui le luy avoit
demandé; & après l'avoir fait, il le luy envoya avec une lettre,
[qui n'eſt pas venue juſques à nous. Cet ouvrage pourroit bien
eſtre la Synopſe de l'Ecriture que nous avons dans le ſecond
tome de S. Athanaſe, qui eſt comme une table de tous les livres
ſacrez, avec un abregé de ce qu'ils contiennent." Et nous ne
voyons pas ſujet de douter que cet ouvrage ne ſoit effectivement
de luy, quoiqu'on puiſſe y avoir ajouté quelque choſe à la fin
quin'eſt plus du meſme ſujet.]

p.

πικρία τῶν
ἱερογγραφήων

NOTE 45.



ARTICLE XL.

*Violences de Gregoire dans toute l'Egypte: Amour de S. Pacome &
de tous les autres Catholiques d'Egypte pour S. Athanaſe.*

Ath. ſol. p. 816.
c.

[Les ennemis de S. Athanaſe ne demeuroident pas dans le
meſme repos que luy.] Ils ſcourioient tout l'Orient comme
des lions rugiffans, pour voir ſ'il y avoit quelqu'un qui leur re-
ſiſtaſt encore, & le faire bannir auſſitot par leurs calomnies.
Ils avoient retenu juſques alors les legats que Jule leur avoit
envoyez pour les preſſer de venir accuſer S. Athanaſe dans le
Concile de Rome: 'Ils les avoient, diſ-je, retenus juſques au
mois² de juin qui eſtoit le temps marqué pour le Concile, pour
les rendre témoins de tant de tragedies qu'ils avoient excitées
dans l'Orient. 'Et dans le meſme temps qu'ils les laiſſerent aller,
ils prirent une reſolution digne d'eux. Ne pouvant pas l'empor-
ter [ſur S. Athanaſe] par un jugement eccleſiaſtique, ils entre-
prirent au moins de montrer qu'ils n'avoient rien perdu de leur
audace ordinaire.

ap. 2. p. 744. d.
p. 740. b.

v. S. Juié
NOTE 2.

ſol. p. 816. c.

'Ils écrivent donc à Philagre qu'il eſtoit bon qu'il parcouruſt
l'Egypte avec Gregoire. 'Ils le firent l'un & l'autre, menant avec
eux le Duc Balac, qui eſtoit auſſi un cruel perſecuteur des Ca-
tholiques, & l'eſſet de cette viſite patriarcale fut de fouetter,
d'emprifonner, de bannir, non ſeulement des ſolitaires, mais
auſſi les plus ſaints Eveſques, & les vierges, & de condamner

c.
d.
v. Ant. p. 499.
500.
ap. 2. p. 749.
c] 751. c] ſol. p.
816. d.
b v. Ant. p. 500. a.
c ap. 2. p. 751. c.

L'année J.C.
341, de Saint
Athanasie
15, 16.

ceux qui avoient vieilli dans la dignité & dans les travaux de l'episcopat, au ministère servile des travaux publics. Ces exécutions se faisoient en présence de Gregoire, assis comme sur un tribunal avec le Duc Balac; & quand ces Saints avoient esté bien maltraitez, ce miserable les exhortoit à communiquer avec luy.

fol. p. 816. d.

p. 817. a.

'S. Athanasie nous a particulierement conservé la memoire de deux de ces saints Prelats, Sarapammon, & Potamon [d'Heraclée.] Ils avoient autrefois tous deux confessé JESUS CHRIST; & le dernier au moins avoit eu un œil arraché durant la persecution. Il est aussi marqué entre ceux qui assisterent au Concile de Nicée. Ils avoient tous deux défendu à Tyr l'innocence de leur saint Archevesque. Mais comme S. Potamon s'estoit le plus signalé en cette rencontre, [aussi il remporta en celle-ci une plus glorieuse couronne.] Car Sarapammon fut banni; & Potamon ayant esté battu sur le cou jusqu'à ce qu'on le crut mort, demeura longtemps étendu par terre en cet état. Il en revint néanmoins après quelques heures par la volonté de Dieu & par le soin qu'on eut de le panser: mais il mourut peu après de la douleur de ses plaies, remportant en J.C. la gloire d'un double martyr. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain au 18 de may. Il est difficile d'en marquer l'année précise aussi bien que des autres particularitez que nous allons rapporter de la persecution de Gregoire.

p. 816. d.

Conc. B. t. 1. p.

348. 1. b.

1 Ath. ap. 2. p.

797. b.

b Epi. 68. c. 7. p.

723. d.

c Ath. fol. p. 816.

d.

Boll. 18. may, p.

156. § 7.

d § 6.

'Il commit encore tant d'autres cruautez, qu'elles surpassent tout ce que l'on en peut croire: Elles luy ont fait meriter d'estre appelé par Saint Athanasie un insensé, un homicide, un bourreau, un insolent, un fourbe, un profane, en un mot un ennemi de J.C. Il persecuta la tante du Saint tant qu'elle vécut; & quand elle fut morte il voulut qu'on la laissast sans sepulture. Elle en eust en effet esté privée, si ceux qui luy rendirent ce dernier devoir, ne l'eussent enlevée comme quelque autre corps qui leur appartenoit. Gregoire témoigna encore son impieté à l'égard de quelques pauvres enfermez à qui on avoit accoutumé de donner l'aumosne: car il fit piller tout ce qu'on leur portoit, & briser les vaisseaux où on leur portoit du vin & de l'huile.

Ath. fol. p. 817. b.

c.

e a.

a. b.

b.

'C'estoient là les fruits de l'entrée irreguliere de Gregoire; & comme il estoit venu plustost en qualité de magistrat que d'Eves-

c.

v. S. Athanasie dit la tante de l'Evesque: [mais comme cela ne se peut rapporter à aucun autre Evesque, il faut qu'il l'entende de luy mesme: Et en effet dans tout ce traité il parle de luy en troisième personne.] Ath. fol. p. 817. a. b.

V. 5. 19.

missé d'ou.

que, aussi il se mettoit beaucoup plus en peine d'acquiescer la faveur des magistrats & des officiers, que l'amour des Evêques & des solitaires. S'il arrivoit donc que S. Antoine luy écrivist de la montagne, il témoignoit pour ses lettres la mesme aversion qu'un impie peut avoir de la piété. Mais quand il recevoit quelque lettre de l'Empereur, ou d'un General, ou de quelque autre officier, il en faisoit paroître la mesme joie que fait le pecheur dans ses maux selon l'Ecriture, & donnoit mesme des presens à ceux qui la luy apportoient.

[Voilà ce que nous trouvons s'estre passé en Egypte durant l'administration de Gregoire.] Il eut pour un des principaux complices de ses crimes Auxence, depuis usurpateur du siege de Milan, qui estoit de Cappadoce comme luy; & il le fit Prestre dans l'Eglise Arienne qu'il gouvernoit à Alexandrie.

[Mais toutes les persecutions que Gregoire fit aux Catholiques, ne servirent qu'à éprouver & à faire connoître à tout le monde la solidité de leur foy.] Ils observerent toujours soigneusement les instructions qu'ils avoient receues de S. Athanasé, & demurerent invincibles dans la doctrine de la verité. Ce saint Prelat estoit toujours present à leur esprit: & ils rendirent mesme un témoignage illustre de leur fidelité envers luy par les lettres qu'ils écrivirent, & par les deputez qu'ils envoyerent [en l'an 347] au Concile de Sardique, pour défendre son innocence. Ils nourrirent aussi, s'il faut ainsi dire, & rassasierent par leurs écrits si salutaires, la soif ardente & le desir dont son cœur bruloit pour eux, [en luy écrivant peutestre en mesme temps.] De son costé il demeura toujours uni d'esprit avec eux; & il ne perdit jamais le souvenir de la charité qu'ils avoient pour luy, & de l'impacience où ils estoient de le revoir, jusqu'à ce qu'enfin la vie si pure de l'un, & les prieres si ardentes des autres obtinrent de Dieu cette grace.

Durant ces troubles Saint Pacome s'informoit avec soyn des nouvelles de l'Eglise [d'Alexandrie.] Il sentoit une extreme douleur de l'état deplorable où elle estoit reduite par la tyrannie de Gregoire, & par la privation d'Athanasé cet Evêque si rempli de J. C. Il prioit Dieu de la delivrer de tous ces maux, & merita enfin de connoître que Dieu luy accorderoit bien-
tost cette grace. Pour Saint Athanasé, il l'estimoit heureux au milieu de tant d'ennemis qui le combatoient, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur de son innocence & de sa foy. Il regardoit ce saint défenseur de la foy de J. C., comme un grand miracle que

ce saint défenseur

la

e. Adv. Ant. p. 500.
2.

fol. p. 817. d.

ad Afr. p. 941. a.

fol. p. 815. a.
a. Hil. in Aux. p.
122. 1. c.

Ath. ap. 2. p. 770.
c. d.

d.

p. 771. d.

p. 756. c. 763. d.

p. 771. b.

a.

p. 770. d.

Boll. 14. may, g.
p. 44. b. c.

p. 48. c.

L'an de J. C.
341, de Saint
Athanasie
15, 16.
* ΠΑΤΡΙΑΡΧΗΣ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ

la misericorde de Dieu faisoit alors paroître sur la terre pour l'avantage* de ceux qui ne negligeroient pas d'en profiter.

[Pour ce qui est des actions de Gregoire qui ne regardent pas la persecution de l'Eglise, nous n'en savons rien autre chose, sinon] qu'il commença le bastiment de la grande eglise d'Alexandrie appelée la Ccstarée; [de quoy nous parlerons plus amplement autre part.]

Epi. 69. c. 1. p. 728. b.

N. 5 68.



A R T I C L E X L I .

Constant veut voir Saint Athanasie ; obtient pour luy de Constance son frere le Concile de Sardique.

L'AN DE JESUS CHRIST 345, DE S. ATHANASE 19, 20.

LY avoit trois ans entiers que S. Athanasie attendoit à Rome avec patience que Dieu prist sa défense contre ses ennemis [qui dechiroient son troupeau d'une maniere si cruelle;] & il estoit [bien avant] dans la quatrieme année de son exil; lorsqu'il receut une lettre de Constant, qui luy mandoit de le venir trouver à Milan, [où il pouvoit estre venu" cette année sur la fin du mois de may.] Le Saint proteste avec serment qu'il ignoroit alors pour quelle raison Constant le mandoit; mais s'en estant informé, il apprit que ce prince avoit écrit & deputeré à son frere pour faire assembler un Concile qui pust terminer sa cause, [& appaiser tous les autres troubles de l'Eglise.] Constant avoit écrit cette lettre à la priere de quelques Evesques qui l'estoient venu trouver, [c'est à dire sans doute de ceux qui avoient tenu cette année mesme un Concile à Milan, "où l'on avoit rejetté le nouveau formulaire que les Eusebiens y avoient envoyé presenter.]

Ath. ap. t. p. 676. a b.

NOTE 46.

V. les Ariens § 38.

'Les Evesques qui contribuerent particulièrement à luy faire prendre la resolution de demander un Concile, furent Maxime [ou Maximin de Treves,] Osius, & le Pape Jule [qui sans doute n'estoit pas venu à Milan,] mais qui avoit informé Constant, & peutestre des l'an 342, des violences que les Ariens commettoient dans l'Orient. Saint Athanasie nous assure en effet que ce prince écrivit pour faire assembler un Concile lorsqu'il eut appris ce qui s'estoit passé au Concile de Rome, & les violences exercées par les Ariens contre les Eglises, soit à Alexandria, soit dans tout le reste de l'Orient, [devant & après ce Concile,] sans que l'excellente lettre de Jule eust pu arrester leur impudence.

Hil. fr. 1. p. 16.

Soz. l. 3. c. 10. p. 510. c.

Ath. fol. p. 8. & c.

ap. 2. p. 754. c.

Th. lrc. l. 2. c. 3. p.
586 c. d. | Socr. l.
2. c. 10. p. 101. d |
Soz. l. 3. c. 11. p.
511 c. d.

Hil. fr. 2. p. 16.

Ath. ap. 1. p. 676.

a. b.

Th. drc. p. 586. c.

c. d.

Bar. 345. § 1 | 346.
§ 1. | Cod. Th.
chr. p. 345.

Ath. ap. 1. p. 674.
a. l.

c. d.

p. 675. a. b.

p. 674. 675.

p. 675. b.

c.

Theodoret, Socrate, & Sozomene disent que S. Athanase mesme & les autres Prelats deposéz, luy firent la demande d'un Concile œumenique, en luy representant qu'il y alloit autant de la verité de la foy que de leurs personnes ; & qu'ayant luy mesme écrit depuis peu pour leur rétablissement, les seditions du peuple avoient rendu son intervention inutile. [Il y a en effet quelque apparence qu'ils avoient sollicité leurs amis de demander ce Concile,] comme les Eusebiens le reprochent fort mal à propos à Saint Athanase ; [ou qu'au moins ils contribuerent à l'execution de ce dessein, & peutestre à en faire écrire Constant une seconde fois.] Mais il est certain, comme nous avons vu, que Constant en avoit déjà écrit à son frere avant que S. Athanase en eust encore aucune connoissance.

'Saint Athanase estant arrivé à Milan, fut fort bien receu de l'Empereur, qui luy declara mesme ce qu'il avoit fait pour la paix de l'Eglise. Le Saint de sa part luy raconta avec larmes les entreprisedes Ariens contre luy, & la guerre qu'ils avoient declarée à la foy apostolique. Il le fit reslouverir de la gloire de son pere, de ce grand Concile qu'il avoit assemblé, & où il avoit voulu se trouver, & des ordonnances qu'il avoit faites pour en appuyer les decret. Ce prince animé par ces discours du desir d'imiter son pere, en écrivit aussitost a Constance [pour la seconde fois,] le priant de conserver sans tache la pieté dont leur pere leur avoit laissé un si bel exemple. Mais comme Constance estoit occupé à la guerre de Perse, aux extremitez de la Mesopotamic, [il ne faut pass'étonner si ce dessein ne put s'executer que deux ans après.]

'On fit depuis un crime à Saint Athanase des entretiens qu'il avoit eus avec Constant, & on l'accusa mesme par écrit de luy avoir mal parlé de Constance, & de l'avoir animé contre luy. Mais il proteste avec de grands sermens que jamais il n'a fait une chose qu'il ne pouvoit faire sans avoir perdu l'esprit, & sans violer le commandement de Dieu : Qu'au contraire toutes les fois qu'il a parlé de luy, il en a toujours parlé avec beaucoup d'honneur & d'avantage. Il ajoute à cela qu'il n'a jamais parlé à Constant qu'en presence de l'Evesque de la ville où il estoit, & des autres personnes qui s'y rencontroient. Il nomme divers Evesques qui avoient esté témoins de toutes ses paroles, comme Fortunatien d'Aquilée, Crispin de Padoue, Lucille de Verone,

1. Socrate & Sozomene le disent particulierement de S. Paul de Constantinople ; & le representent toujours ensuite en Occident. Mais il estoit apparemment alors prisonnier en Orient. V. son titre
1011. 7. p. 257. 699 700.

345, de Saint
Athanase
19, 20.
I.

L'an de J. C.
345, de Saint
Athanasie
19, 20.

SAINT ATHANASE.

91

Denys de Lodi, Vincent de [Capoue en] Campanie, Osius, Saint Maximin de Treves, Protas de Milan. Il prend encore pour témoin Eugene grand Maître du palais, qui selon la fonction de sa charge estoit devant le rideau, d'où il entendoit tout ce qui se disoit.

cf Amm. n. p.
317.

Philostorge a fondé une autre calomnie contre S. Athanasie, sur l'affection que Constant avoit pour luy, disant qu'il avoit gagné à force de presens les principaux de la Cour, principalement Eustathe Intendant du domaine.

Philog. l. 3. c. 12.
p. 45.

Comitem
privatarum.

Protas de Milan dont nous venons de parler, est honoré par l'Eglise au nombre des Saints le 24 de novembre, & on garde son corps dans l'Eglise de S. Victor. Il assista, comme nous verrons, au Concile de Sardique en 347. [Mais il estoit mort avant l'an 355, auquel S. Denys tenoit sa place. L'loge que le martyrologe Romain fait de luy n'est point fondé. Il fut apparemment successeur de S. Eustorge.] On en cite une histoire où l'on remarque des fautes.

Ferr. p. 730.

V. les Dona-
tistes § 13.

Lucille de Verone [qui assista aussi au Concile de Sardique,] est marqué comme le sixieme Evêque de cette Eglise dans un monument du IX. siecle. Ughellus qui l'appelle S. Lucide, dit qu'il est mort le 26 d'avril, auquel on l'a mis dans le martyrologe Romain, & que son corps est dans l'Eglise de S. Estienne. [C'est assurément le mesme que] S. Lucille Evêque de Verone patron d'une chapelle dans l'Eglise de Saint Zenon où on dit qu'il est enterré. On l'honore sous ce nom le 31 d'octobre, [n'estant pas rare qu'un mesme Saint ait deux festes, & qu'on croie avoir son corps en deux endroits.] Il eut pour successeur Gricin, & après luy S. Zenon [qui a esté connu de S. Ambroise.] Car pour Saint Maxime honoré le 29 de may, quoique quelques uns le fassent succéder à S. Lucille, Ughellus ne le met qu'après Syagre successeur de S. Zenon, [& ainsi au plustost à la fin du IV. siecle.] Il y a une Eglise & un monastere de S. Maxime auprès de Verone.

Anal. t. 1. p. 373.

Ugh. t. 5. p. 571
Boll. 6. apr. p.
423.

Ugh. t. 5. p. 552.

p. 552. a] Ferr. p.
686.

Anal. t. 1. p. 373.
Ferr. p. 3. 5.

Ugh. t. 5. p. 578.

L'AN DE JESUS CHRIST 346, DE S. ATHANASE 20, 21.

[Nous n'avons rien à remarquer pour l'histoire de S. Athanasie en l'année 346, qui se passa toute dans l'attente & dans les preparatifs du Concile de Sardique. On y peut mettre néanmoins ce que dit S. Athanasie,] qu'après qu'il eut demeuré quelque temps à Milan, Constant l'appella en France, [où il estoit retourné] après le 21 de juin, auquel il estoit encore à Milan selon

Ath ap. 1. p.
676. b.

Cod. Th. cl. p.
346.

1. αὐτὸ τὸ βῆμα, ante velum, & non βῆμα, lumen.

2. Le texte d'Ughellus a le 26 de septembre : C'est une faute de copiste.

Ath. ap. 1. p.
676. b.

le Code. [Cela ſe pourroit auſſi différer juſqu'en l'an 347, auquel le Concile ſe tint.] S. Athanaſe ſe trouva dans les Gaules avec Oſius, & ils y demurerent tous deux juſques à ce qu'il falluſt partir pour aller à Sardique.

ARTICLE XLII.

Aſſemblée du Concile de Sardique : Des Eveſques qui y vinrent de l'Occident.

L'AN DE JESUS CHRIST 347, DE S. ATHANASE 21, 22.

Thdr. l. 2. c. 3.
p. 85. d.Ath. ap. 2. p.
761. a.
a. p. 720. b.
b. & alibi.Thdr. p. 85. d.
b. Bar. 347. § 2.

Ath. ſol. p. 818. d.

Marc conc. l.
7 c. 3. p. 216.
1 up. t. 1. p. 190.
Bar. 347. § 2.Ath. ap. 2. p.
761. a. | H. l. fr.
2. p. 16.
c. Ath. ap. 2. p.
761. a.
d. Thdr. l. 2. c.
6. p. 89. b.
e. Bar. 347. § 48.Soer. l. 2. c. 10. p.
101. d. | So7. l. 3. c.
12. p. 524. b.
Ath. ſol. p. 89.
b. c.

d.

CONSTANCE ne put refuſer à Conſtant ſon frere une choſe auſſi juſte qu'eſtoit le Concile qu'il luy avoit demandé, [pour finir les maux de l'Egliſe.] Ainſi le Concile fut accordé par tous les deux Empereurs, & aſſemblé par eux, ^a & par leur ordre, tant de l'Orient que de l'Occident. Pour le lieu, ils choiſirent Sardique 'ville d'Illyrie, metropole des Daces, ^b commode en ce qu'elle eſtoit comme la borne des deux Empires. Baronius ajoute qu'elle ne pouvoit eſtre ſuſpecte aux Eufebiens, puis que elle eſtoit de l'Empire de Conſtance, & il eſt favoriſé par ce que nous verrons que les Orientaux y eſtoient logez dans le palais. 'Neanmoins M^r de Marca dit qu'elle eſtoit de l'Empire d'Occident, [qui appartenoit à Conſtant; & il me ſemble que c'eſt ce que toute l'hiſtoire nous oblige de reconnoiſtre.] Elle eſtoit conſiderable des auparavant, puis que les diverſes loix de Conſtantin qui en ſont datées, font voir qu'il y faiſoit aſſez ſouvent ſa demeure. [Mais le Concile dont nous parlons, eſt ce qui la fait plus connoiſtre aujourd'hui que tout le reſte.]

'Les deux Empereurs écrivirent aux Eveſques d'Orient pour les exhorter de ſ'y trouver, ^c particulierement afin d'y juſtifier les plaintes qu'ils avoient ſouvent faites contre S. Athanaſe, Marcel, ^d & Aſclepas. ^e Baronius croit qu'ils écrivirent auſſi au Concile, [& c'eſt ce qu'on voit ſ'eſtre pratiqué au ſiecle ſuivant. Mais ^f la raiſon par laquelle il pretend particulierement le prou- NOTE 47.

'Le Concile fut aſſemblé en la onzième année depuis la mort de Conſtantin, lorſque Rufin & Eufebe eſtoient Conſuls, [c'eſt à dire en l'an 347, après le 22 de may;] & il paroiſt en effet que c'eſtoit dans le temps que Conſtance eſtoit en campagne contre les Perſes; ^g c'eſt à dire plutost vers la fin de l'année que vers le commencement.] Il eſtoit compoſé de plus de 35 provinces, [ſans

V. S. Maxi.
min de Tre-
ves note 2.

L'an de J. C.
347, de Saint
Athanasie
21, 22.

conter les Orientaux qui se retirerent.] Il s'y trouva tout compris, des Evêques d'Espagne, des Gaules, d'Italie, de Campanie, de Calabre, de l'Apouille, d'Afrique, de Sardaigne, des Pannonies, des Melies, des Daces, de Norique, de Sicile, de Dardanie, de Macedoine, de Thessalie, d'Acadie, d'Epire, de Thrace, de Rhodope [partie de Thrace,] de Palestine, d'Arabie, de Candie, d'Egypte, d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellepont, des deux Phrygies, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de Cilicie, de Pamphylic, de Lydie, des Cyclades, de Galacie, de Thebaïde, de Libye, de Phenicie, de Syrie, de Mesopotamie, d'Isaurie, de Paphlagonie, d'Europe, de la province de Thrace appelée Hemimont, & de la Massylie [qu'on ne connoist point entre

ap. 2. p. 756. a. b.

Thdr. l. 2. c. 6.
p. 583. d.

Hil. fr. 2. p. 7.

syn. p. 129. 2. a.

NOTES 48. les provinces Romaines." Pour le nombre des Evêques orthodoxes qui assisterent à ce Concile, (car nous parlerons des Eusebiens en particulier,) il n'est pas aisé de le savoir, les anciens ne s'accordant pas en ce point. Il y en a qui en content jusqu'à 250, ou 300 : d'autres en mettent beaucoup moins. On ne peut néanmoins douter qu'il n'y en eust un nombre considerable,] 'puisqu'il y en vint beaucoup de tous costez.

Ath. ap. 2. p.
854. c.

[Le grand Osius de Cordoue estoit assurément consideré comme le pere & le chef de ce Concile. [S. Athanasie l'en appelle tantost le premier, en quoy il est suivi par Theodoret, tantost le pere. Sozomene voulant marquer tout le Concile des Orthodoxes, dit que c'estoient ceux qui estoient avec Osius. Le Concile en corps le releve au dessus de tous les autres par un eloge magnifique. Celui de Calcedoine dit qu'il estoit le chef des sentimens de cette assemblée. C'est luy aussi qui signe le premier la lettre circulaire, & celle que le Concile écrivit à Jule. La maniere dont les Eusebiens le traitent, [confirme encore cette presidence:] & un homme tres habile dit que personne ne doute qu'il n'y ait presidé. Baronius l'en fait au moins le patron, & luy donne pour charge de proposer les matieres qu'il falloit traiter, & de demander les avis.

fol. p. 819. c.

Thdr. l. 2. c. 12.
p. 606. d.

Ath. fol. p.
818. b.

Soz. l. 3. c. 12.
p. 513. b.

Ath. ap. 2. p.
761. d.

Conc. t. 4. p.
8. 6. c.

Ath. ap. 2. p.
766. d. 767. a.

Hil. fr. t. p. 18.
g. fr. 2. p. 17-27.

Marc. conc.
l. 5. c. 4. § 1. p. 7.

Bar. 347. § 10.
Ath. ap. 2. p.

767. a.
k. fr. il. fr. t. p. 6.

'Les Prestres Archidame & Philoxene sont nommez après luy dans S. Athanasie, comme ayant signé au nom du Pape Jule. On y joint quelquefois avec eux un Diacre nommé Leon, [qui paroist par là avoir esté aussi legat du Pape ; néanmoins on ne voit pas qu'il ait eu seance dans le Concile en certe qualité: & Baronius ne reconnoist point d'autres legats qu'Archidame & Philoxene. [Il paroist que le Pape avoit esté prié de se trouver au Concile.]

Bar. 347. § 10.

'Mais il s'en excusa sur la crainte des maux qui pourroient

Hil. fr. t. p. 15.

22991.

128078 775
2101275.

NOTES 49.

arriver à ſon Eglise par ſon abſence, & le Concile témoigna eſtre ſatisfait de ſes raiſons.

Ath. ap. 2. p.
767. a.
a Soz. l. 3. c. 12. p.
513. 514.
b Hil. fr. 2. p. 17.
19.

'Protogene de Sardique meſme, où ſe tenoit le Concile, ſuit dans S. Athanaſe après les legats du Pape. ^a Il tenoit le premier rang parmi les Occidentaux avec Oſius, ſelon Sozomene. ^b Et les Orientaux joignent diverſes fois Oſius & Protogene, comme reſeprésentant le corps du Concile. [Il pouvoit eſtre conſiderable par ſon antiquité auſſi bien qu'Oſius:] 'au moins Constantin luy avoit dreſſé un reſcrit en faveur de l'Eglise des l'an 316. ^c Il avoit aſſiſté au Concile de Nicée, & on pretend meſme qu'il y avoit tenu l'un des premiers rangs. 'Les Eufebiens luy reprochent des crimes horribles, [auſſi peu prouvez que le meurtre d'Arſene,] & diſent qu'à cauſe de cela Jean de Theſſalonique n'avoit jamais voulu communiquer avec luy. [Mais ſon veritable crime eſtoit] qu'ayant d'abord ſigné à ce qu'ils pretendent la condamnation de Marcel d'Ancyre & de S. Paul de Constantinople, il les avoit depuis receus à ſa communion, & défendoit alors leur cauſe avec celle de S. Athanaſe.

Cod. Th. chr.
p. 12.
c Conc. t. 2. p.
54 b. 2. 8. c.
Hil. fr. 2. p. 20.

Ath. ap. 2. p.
767. c.

'A la teſte des 34 Eveſques des Gaules qui ont ſigné les decrets du Concile de Sardique, S. Athanaſe met Maximien & Veriſſime, 'dont le ſecond eſtoit Eveſque de Lion, [& le premier eſtoit indubitablement le celebre S. Maximin de Treves, qui ne peut avoir manqué de venir ſoutenir la verité en cette rencontre, comme il avoit fait en tant d'autres;] & les anathemes lancez contre luy par les Eufebiens, [nous en fourniffent une grande preuve.]

Hil. fr. 1. p. 20.

fr. 2. p. 25. 26.

fr. 1. p. 19.

'On peut remarquer "entre les autres Eveſques qui aſſiſterent à ce Concile, S. Protas de Milan, Fortunatien d'Aquilée, Saint Severe de Ravenne, S. Lucille de Verone, Vincent de Capoue, tous Eveſques d'Italie; 'Gratus de Carthage chef de tous les Eveſques d'Afrique, ^d Alexandre de Larille [metropole] de la Theſſalie, "Aece de Theſſalonique capitale de la Macedoine, NOTE 50.

Conc. t. 2. p. 715.
c.
d p. 662.

Hil. fr. 2. p. 25. 26.

Gaudence de Naïſſe dans la Dace, 'qui merita auſſi les anathemes des Eufebiens, parcequ'il n'avoit pas condamné leurs ennemis comme Cyriaque ſon predeceſſeur, & qu'il avoit meſme défendu avec beaucoup de generoſité S. Paul de Constantinople. 'Les Grecs diſent que Regin Eveſque de Scopele dans l'Archipelage, dont les Ariens firent depuis un Martyr, avoit aſſiſté au Concile de Sardique. 'Arſene qu'on pretendoit avoir eſté rué par S. Athanaſe, paroïſt y eſtre auſſi venu pour rendre rémoignage par ſa vie meſme à l'impudence des calomniateurs de ce Saint.

Boll. 25. feb. p.
495.

Ath. ap. 2. p.
755 b. c.



ARTICLE XLIII.

Les Eusebiens & leurs accusateurs viennent à Sardique.

[VOILA quels estoient les principaux Evesques du Concile legitime de Sardique, que nous pouvons appeller le Concile occidental, parcequ'il n'y avoit presque que des Evesques d'Occident.] Il y eut aussi [76 ou] 80 Evesques qui y vinrent à Sardique de diverses provinces de l'Orient, presque tous attachez au parti des Eusebiens, par passion ou par crainte, [& peut-estre quelques uns par ignorance.] Leurs noms se trouvent

NOTE 52. encore à la fin d'une de leurs lettres, quoiqu'avec quelque corruption. Les principaux estoient Theodore d'Heraclee, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese; avec Ursace de Singidon en Mesie, & Valens de Murſe en Pannonie, [qui quoiqu'ils fussent d'Occident, estoient toujours liguez avec les Eusebiens d'Orient. Il y faut joindre] Maris de Calcedoine, & Macedone de Mopsueste, puisqu'ils avoient esté deputez par le Concile de Tyr à la Mareote: car tous ces deputez se trouverent à Sardique, hors le seul [Theognis de Nicée qui estoit mort.]

On y peut encore remarquer dans leurs souscriptions, Quintien usurpateur du siege de Gaza, Marc d'Arethuse, Eudoxe de Germanicie, Basile d'Ancyre, Dion de Cesarée, qui est le mesme que Dianée de Cesarée en Cappadoce, Vital de Tyr, Proeresse de Sinope, Bithynique de Zelone (en Armenie,) Olympe de Dolique en Syrie, dont les trois derniers ont assisté comme on croit au Concile de Gangres, Callinique de Peluse [ce grand Melecien qui s'estoit déclaré accusateur de S. Athanaſe dans le Concile de Tyr;] Demophile de Coœ (ou de Berée,) Eutyque de Philippople [où ils estoient assemblez,] & le fameux Iſquyras, à qui en recompense de ses calomnies l'on avoit donné le titre d'Evesque de la Mareote. Le Concile mesme témoigne assez clairement qu'il estoit venu à Sardique avec les Eusebiens. S. Athanaſe ne pouvoit pas manquer de se trouver à Sardique, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaza y estoient de mesme, aussibien que divers autres, tant de ceux que les Eusebiens avoient accusez, que de ceux qui venoient pour les accuser eux mesmes des violences qu'on leur avoit fait souffrir. On y voyoit non seulement ceux qu'ils avoient bannis, mais aussi les chaines

V. les Ariens
538.

Hil. fr. 2. p. 17.

p. 23.

Ath. ap. 2. p. 765.
a. b.

p. 774. c.

Hil. fr. 2. p. 138.

p. 29.

p. 30.

a p. 29.
b Blond. prim. p.

30.

c Hil. fr. 2. p. 29.

d p. 30.

e p. 28.

f Blond. p. 30.

g Hil. fr. 2. p. 31.

h p. 32.

p. 30. [Socr. l. 2. c.

20. p. 101. 102.]

Soz. l. 3. c. 12. p.

514. b.

i Ath. ap. 2. p.

764. c.

k Hil. fr. 2. p. 16.

l Ath. ap. 2. p. 761.

p. 762. b.

& les fers dont ils avoient chargé des innocens. Il y avoit aussi des Evesques ou d'autres personnes qui y venoient porter les plaintes de leurs parens & de leurs amis qui estoient encore en exil, ou à qui l'animosité des Eusebiens avoit fait perdre la vie, leur procurant en mesme temps l'honneur & la gloire du martyre. Et en effet, ils en estoient venus à un rel excès de fureur, qu'ils avoient attenté à la vie des Evesques mesmes. C'est ainsi que Theodule [de Trajanople] avoit esté en danger de perdre la vie par leurs calomnies : & il ne s'estoit garanti de ce peril que par la fuite. Entre divers autres Evesques qu'ils avoient persecutez, il y en avoit un present au Concile qui monroit encore les chaines & les fers qu'ils luy avoient fait porter : [ce pouvoit estre S. Luce d'Andrinople ;] d'autres monroient les coups de couteaux qu'ils avoient reccus ; & d'autres se plaignoient d'estre presque morts de faim.

Hil.fr. 1. p. 17.

Ath.ap. 2. p. 762.

c.

d.

Diverses Eglises y avoient aussi deputed pour représenter les violences qu'elles avoient endurées par l'épée des soldats, par les insultes d'une multitude armée de massues, par la terreur & les menaces des juges ; & pour se plaindre des lettres que l'on avoit supposées : car Theognis en avoit fait de ce genre pour irriter les Empereurs contre Saint Athanase, Marcel, & Asclepas, comme on le verifia par ceux qui avoient esté ses Diacres. On n'oublioit pas non plus les vierges depouillées, les eglises brulées, les ministres de l'Eglise emprisonnez ; & tout cela sans autre sujet que parcequ'on ne vouloit pas communiquer avec l'heresie des Ariens, & d'Eusebe, comme parle le Concile. L'Eglise d'Alexandrie avoit écrit au Concile sur ce sujet ;^a & l'on y vit venir diverses personnes tant de la ville que de la Marcote, & des autres endroits [d'Egypte.] On y remarque particulièrement deux Prestres de cette Eglise qui avoient autrefois esté dans le parti de Melece, mais qui ayant esté receus par S. Alexandre, demeuroient unis à S. Athanase.

Hil.fr. 1. p. 17.

Ath.ap. 2. p. 756.

c.

a p. 763. d.

p. 764. b.

Hil.fr. 2. p. 19.

[C'est sans doute ce grand concours de personnes que les Eusebiens veulent marquer, lorsqu'ils disent avec leurs mensonges ordinaires,] que l'on voyoit arriver d'Alexandrie & de Constantinople à Sardique une multitude prodigieuse de scelerats & d'hommes perdus, coupables d'homicides, de meurtres, de carnages, de brigandages, de pilleries, de voleries, en un mot de tous les crimes & de tous les debordemens imaginables ; qui avoient rompu les autels, brulé les eglises, pillé les maisons des particuliers, profané les mysteres de Dieu, foulé aux piez les *proditores.*
sacremens

sacremens de J.C; & massacré cruellement les plus sages d'entre les Prestres, les Diacres, & les Evesques, pour établir la doctrine impie des heretiques contre la foy de l'Eglise. Et neanmoins, ajoutent les Eusebiens, Osius & Protogene^{ll} les reçoivent dans leurs assemblées, & les traitent avec honneur.

NOTE 53.



ARTICLE XLIV.

Les Eusebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Asteré les quittent, & se joignent au Concile.

[**O**N ne peut douter que les Eusebiens n'aient toujours fort redouté le Concile de Sardique.]^a La crainte [du succès qu'il pourroit avoir,] empêcha George de Laodicée de quitter l'Orient pour y venir. [Et c'est sans doute pour ce sujet] qu'ils parlerent depuis de la convocation de ce Concile comme d'une chose tout à fait criminelle qui avoit troublé presque tout l'Orient & l'Occident. Ils se plainquirent que l'on avoit contraint les Evesques d'abandonner toutes les affaires ecclesiastiques, le peuple de Dieu, & la predication de la doctrine; que l'on avoit fait faire un si long voyage à des vieillars chargez d'années, foibles de corps, & accablez de maladies, qu'on les avoit trainez de costez & d'autres, & qu'ils avoient esté reduits à abandonner leurs freres qui demuroient malades sur les chemins.

Ath.ap.2.p.766.
b.
Hil.fr.2.p.23.
24.

Ils se flatoient neanmoins de quelque esperance que leurs adversaires n'oseroient pas se trouver au Concile; ^a & ils s'imaginoient mesme y pouvoir dominer à leur ordinaire par la puissance & la protection du Comte Musonien. [dont nous avons parlé^{ll} autrepars;] ^b & d'un officier d'armée appellé Hesyque, ayant mené ces deux personnes avec eux pour leur servir de protecteurs, & pour défendre leur cause; au lieu que les autres y estoient venus seuls, n'ayant personne à leur teste que l'Evesque Osius.

Ath.fol.p.818.dj
ap.2.p.755.c.
a fol.p.818.b.cj
ap.2.p.734.d.
Amm.1.15.p.56.
57|n.p.99.
b Ath.fol.p.
818.b.c.
b|ap.2.p.754.d.
c fol.p.818.b.

v. Constantin 569.

Ces esperances firent donc venir les Eusebiens assez volontiers, & avec assez de promptitude. ^d Mais ayant appris [en chemin] que ce seroit un jugement purement ecclesiastique, ^e où les soldats ni les Comtes n'auroient point de place, ^f que leurs adversaires au lieu de fuir se presentoient avec joie, ^g que l'on y envoyoit de toutes parts pour les accuser & les convaincre, alors le remors de leur conscience leur fit redouter un jugement qui devoit avoir pour regle non leur fantaisie & leur caprice,

c.
d.
d.c.
e ap.2.p.754.d.
f p.755.c. fol.p.
818.d.
g fol.p.818.c.
ap.2.p.754.d.

p. 765. b.

p. 765. a.

mais la loy de la verité. Ainſi ils ſe trouverent dans un étrange embaras, [qui les obligea] de tenir en divers endroits ſur le chemin des aſſemblées & des conférences. Ils avoient honte d'avouer les crimes dont ils ſe ſentoient coupables, [ce qu'ils ne pouvoient éviter ſ'ils venoient au Concilè;] parcequ'il n'y avoit plus moyen de les couvrir : & ils craignoient d'autre part de ſe reconnoiſtre auſſi coupables, ſ'ils n'y venoient pas.

p. 765. b.

Ils convinrent donc enſemble qu'ils viendroient effectivement juſqu'à Sardique, mais qu'ils ne comparoiſtroient pas en jugement, & ne viendroient pas meſme dans le Concile; mais qu'auffitot qu'ils ſeroient arrivez, & qu'ils auroient comme fait acte de leurs diligences, ils ſ'enfuiroient promptement. Ils ajouterent à cela de grandes menaces d'exercer les dernieres violences contre ceux qui ſe ſepareroient d'avec eux : & pour cela ils obligeoient tous les Eveſques d'Orient de demeurer dans un meſme logis, ne ſouffrant pas qu'ils fuſſent jamais en particulier. Cela n'empescha pas neanmoins que pluſieurs ne les quittaſſent ſur le chemin, diſant qu'ils eſtoient malades.

c.

d.

Hil. fr. 2. p. 24.

Soz. 1. 3. c. 11. p. 512. 2.

Sozomene raporte que les Orientaux ſ'eſtant aſſemblez à Philippople avant que de venir à Sardique, écrivirent aux Occidentaux qu'ils ne pouvoient pas ſe joindre à eux ſ'ils recevoient dans leur aſſemblée & meſme dans leur communion, Athanaſe & les autres condannez. [Mais comme cette circonſtance n'eſt pas remarquée par d'autres, elle ne peut manquer d'eſtre ſuſpecte.]

Ath ſol. p. 818. d.

ap. 2. p. 765. b.

Hil. fr. 2. p. 16.

Ath. ap. 2. p. 765. c. ſol. p. 818. c. d.

ap. 2. p. 765. c.

Quand ils furent à Sardique ils ſe logerent dans le palais, & ſ'y tinrent tellement renfermez, qu'ils ne laiſſerent la liberté à aucun d'entre eux ni de venir au Concile, ni meſme d'entrer dans l'églife, où il eſt aſſez viſible que le Concile ſe tenoit. [Il y en eut deux neanmoins qui eſtant plus genereux que les autres,] abandonnerent leur impieté, & ſe joignirent au Concile, où après avoir deploré la violence qu'on leur avoit faite, ils decouvriront les mauvais deſſeins & la foibleſſe des Eufebiens, & ajouterent qu'il y en avoit pluſieurs venus avec eux, qui eſtoient dans de tres bons ſentimens, mais qui eſtoient retenus par les menaces qu'on leur faiſoit.

p. 765. c.

de Ant. p. 580. a] ſol. p. 820. d. a Geo. ſac. p. 217. 217.

Ath ſol. p. 818. d. 820. d. Hil. fr. 1. p. 23. 20.

Ces deux Eveſques eſtoient Macaire de Paleſtine, & Aſtere d'Arabie. Ils ſont tous deux qualifiez Eveſque de Petra ou des Pierres. En effet on met deux villes de Petra, l'une dans la premiere Paleſtine, & l'autre dans la troiſieme, qui fait auſſi quelquefois partie de l'Arabie. Macaire eſt preſque toujours

L'an de J.C.
347, d. Saint
Athanasie
21, 22.

nommé Arius, & on pretend que c'est son vray nom. ^aAstere est
aussi nommé Estienne dans Saint Hilair e. ^bLa generosité de ces
deux Evesques leur fit meriter aussitost après le Concile d'estre
bannis dans la haute Libye, où ils furent extremement maltraite-
rez, & enfin d'estre honorez par l'Eglise au nombre des Saints,
Astere le 10 de juin, Macaire le 20 du mesme mois. [Nous ne
savons rien davantage de Macaire; pour Astere nous aurons
encore sujet d'en parler.]

Thes. a. p. 107.
d.
a. Hil. fr. 1. p. 13.
b. Ath. ap. p. 820.
d.
Bar. 348. 5. 3.



A R T I C L E X L V.

*Les Eusebiens demandent que Saint Athanasie & quelques autres soient
exclus de l'assemblée; ce que le Concile rejette.*

[L Es Eusebiens qui, comme nous avons dit, n'estoient venus
à Sardique que pour s'en retourner aussitost, en cher-
choient tous les pretextes imaginables.] Les Peres du Concile
avoient receu dans leur assemblée Saint Athanasie & les autres
accusez, & souffroient non seulement qu'ils eussent seance avec
eux, mais aussi qu'ils celebraissent les divins Mysteres. Les
Eusebiens prirent de là sujet de dire qu'ils ne pouvoient pas
communiquer avec eux, à moins qu'ils ne se separassent de ces
Evesques condannez par des Conciles. [Ils rebatoient là dessus
leurs vieilles accusations contre le Saint, selon ce que dit Luci-
fer,] qu'ils l'accuserent d'homicide devant le Concile Catho-
lique de Sardique, mais sans le pouvoir prouver.

Hil. fr. 2. p. 16.
P. 17.

Aussi le Concile rejetta leur proposition comme estant hon-
teuse & impossible, après le jugement si authentique & si bien
fondé, que le Pape avoit rendu en faveur de S. Athanasie, & le
témoignage que 80 Evesques [d'Egypte] avoient rendu à son
innocence.

Luci. de Ath.
bib. P. t. 2. p.
1017. c. d.
Ath. ap. 2. p.
757. c.
ca. Hil. fr. 1. p. 16.
d. Hil. fr. 1. p. 16.

[Leur demande estoit mesme d'autant moins recevable,] que
les Empereurs avoient permis au Concile de discuter de nou-
veau toutes les matieres depuis leur origine; & ainsi elles
devoient estre remises au mesme état où elles s'estoient trou-
vées avant le commencement de la dispute, c'est à dire avant le
Concile de Tyr: & c'est apparemment ce que vouloient dire les
Peres,] lorsqu'ils soutenoient au raport des Eusebiens, qu'ils
estoit les juges des juges mesmes, & qu'ils devoient examiner
de nouveau ce que les autres avoient déjà jugé. Sozomene dit
que le Concile declara dans sa réponse, que l'Occident ne
s'estoit jamais separé de S. Athanasie & des autres.

p. 16.
fr. 2. p. 18.
Soz. l. 3. c. 11. p.
512. a.



Hil. fr. 2. p. 261
1. p. 19. 20.

'Les Orientaux ne demandoient pas qu'on chassast seulement Athanafe & Marcel, mais encore Denys d'Edique ou peutestre d'Elide dans le Peloponnese, & Basile de Diocletiane en Macedoine. Ils disoient que le premier avoit esté depofé par les Occidentaux mefines; que le fecond qui avoit esté fait Evesque par eux après avoir esté banni de Syrie pour les crimes dont on l'avoit convaincu, estoit tombé depuis dans de plus grands dereglemens, & avoit aussi esté depofé par les Occidentaux. [On ne feait quelle estoit la verité de tous ces reproches, mais on feait que ceux qui les font sont des menteurs de profession.

fr. 2. p. 18.
Ath. ap. 2. p.
758. c.p. 757. b.
2 p. 761. d.
6 p. 755. a.

Voilà les Prelats que les Eusebiens vouloient qu'on fist sortir du Concile si l'on vouloit qu'ils y vinssent. Et comme ils avoient befoin de ce pretexte, ils s'y tinrent obstinément,] & firent durant plusieurs jours la mefime demande. Les Peres souhaitoient beaucoup de les voir se presenter au jugement, & prouver leurs accusations. Ils les y exhorterent autant qu'ils purent, ' & par écrit & de vive voix, ' non une fois ni deux, mais souvent. ' Ils leur representoient qu'estant venus au lieu du jugement, ils ne pouvoient pas refuser de comparoistre; Qu'ils ne devoient point venir dutout, ou qu'estant venus ils ne devoient pas se cacher: que c'estoit se condanner eux mefines ouvertement: Qu'Athanafe & les autres qu'ils accusoient en leur absence, estoient là presens; que s'ils avoient des preuves contre eux, il estoit temps de les produire; que s'ils ne le faisoient pas, il ne leur serviroit de rien de dire qu'ils ne le vouloient pas; que l'on croiroit que c'est par impuissance; qu'ainsi ils passeroient pour des calomnieurs; que le Concile n'en pourroit pas juger d'une autre maniere; & qu'il seroit obligé de reconnoistre Athanafe & les autres pour innocens, & de prendre leur protection. ' Ils ajoutoient à cela qu'ils violoient les ordres de l'Empereur par leur refus; que leur schisme estoit mefime honteux à la ville de Sardique, [& capable d'y faire soulever le peuple contre eux.]

Hil. fr. 2. p. 18.

p. 21.
p. 20.

ARTICLE XLVI.

Les Eusebiens pressent de comparoistre, se retire de Sardique.

Ath. ap. 1. p.
763. a. b.

'**S**AINT Athanafe de son costé, avec Marcel & Asclepas, prioit les Eusebiens de comparoistre, les en pressoit, les en conjuroit avec larmes, & protestoit hardiment que non seule-

ment il ſe purgeroit de toutes leurs calomnies, mais auſſi qu'il les convaincroit d'opprimer les Eglifeſ par leurs violences. 'Oſius & les autres Eveſques leur declaroient fort ſouvent ce déſi d'Athanaſe & des autres, & ils reconnoiſſent eux meſmes que ces illuſtres accuſez demandoient d'eſtre jugez devant eux. [Ils ne firent pas apparemment de meilleure réponſe à tour cela, que celle qui ſe voit dans la lettre qu'ils écrivirent auſſi-toſt après à Philippople,] dont les deux principaux points ſont, l'un qu'on introduiſoit une nouvelle loy dans l'Egliſe, & qu'on faiſoit injure à l'Orient de vouloir que les jugemens qu'il avoit rendus, fuſſent revus & examinez par l'Occident; l'autre que ces affaires ne pourroient plus eſtre jugées, puis que les juges, les témoins, & les accuſateurs eſtoient morts. [Le Pape Jule avoit déjà fort bien répondu au premier; & pour le ſecond, ils en reconnoiſſoient eux meſmes la nullité,] puis qu'ils diſent que de ſix Eveſques qui avoient informé à la Marcote, il y en avoit encore cinq de reſte, qui eſtoient à Sardique meſme.

'Ils firent cette propoſition, que chacun des deux coſtez enverroient des Eveſques ſur les lieux où on pretendoit qu'Athanaſe avoit commis les crimes dont il eſtoit accuſé, pour faire une information exacte de la verité; à condition que ſi les faits ſe trouvoient faux, eux demeureroient depoſez ſans pouvoir s'en plaindre ni à l'Empereur, ni au Concile, ni aux Eveſques; & que ſ'ils ſe trouvoient veritables, ceux qui avoient communiqué avec Athanaſe & Marcel, & qui les défendoient, ſeroient traitez de la meſme ſorte. [Ils propoſoient ce parti avec beaucoup d'aſſurance.] Car ni Oſius, ni Protogene, ni les autres, n'avoient garde d'accepter [une voie ſi longue qu'elle ruinoit le Concile; ſi inutile, puis que toutes les perſonnes neceſſaires eſtoient preſentes, & que S. Athanaſe n'en demandoit pas d'autres; & ſi dangereuſe, puis que dans le credit que les Euſebiens avoient en Egypte par la terreur de leur puiſſance, il leur euſt eſté aiſé de faire violence à la juſtice, & de faire faire une information telle qu'il leur euſt plu.

S'ils n'euffent demandé que la paix, ils euſſent bien plu-toſt conſenti à la propoſition que leur fit Oſius, [lors qu'ils le vinrent trouver dans l'Egliſe où il demouroit. Car il les exhorta deux différentes fois à expoſer ſans crainte tout ce qu'ils avoient à dire contre Saint Athanaſe. Il les aſſura qu'ils n'avoient rien à apprehender, qu'on ne feroit aucun jugement qui ne fuſt juſte: Que ſ'ils ne vouloient pas propoſer leurs accuſations en plein

p. 761. 762. fol.
p. 819.
a Hil. fr. 2. p. 15.

p. 15. 18. 20. 24.

p. 15.

p. 18.

p. 19.

p. 19.

Ath. fol. p. 339. a.

b.

Concile, au moins ils le firent devant luy seul; qu'il leur promettoit que si par cet examen Athanasé se trouvoit coupable, les Occidentaux mesmes l'abandonneroit & l'excommunieroit: que quand mesme il se trouveroit innocent, & qu'il auroit convaincu ses adversaires d'estre des calomniateurs, si néanmoins ils avoient encore trop de repugnance à le recevoir, il luy persuaderoit de s'en venir avec luy en Espagne. Saint Athanasé mesme s'accordoit à cette condition qui luy estoit si desavantageuse, [& monroit bien par là qu'il ne cherchoit absolument que les interets de J. C. & de l'Eglise, & non les siens propres:] mais ses adversaires refusèrent tout.

b.

b.

a p. 819.

ap. 2. p. 762. a]

763. b.

b fol. p. 819. a.

a. b.

Leur conscience leur faisoit trop craindre cet examen; & plus on les pressoit de justifier leurs plaintes, plus l'impossibilité où ils se voyoient de le faire, les confirmoit dans la resolution qu'ils avoient prise de se retirer, & d'avouer par cette fuite honteuse qu'ils estoient des calomniateurs, ^bplutost que d'avoir la confusion d'en estre convaincus en leur presence dans le Concile. Car pour les suites que pourroit avoir leur retraite, ils savoient bien que quand on les auroit condamez en leur absence, ils avoient toujours en Constance un puissant protecteur, qui ne souffriroit pas que les peuples les chassassent de leurs Eglises, & qu'ainsi ils trouveroient toujours moyen de défendre leur heresie.

Epi. 73 c. 2. p.
846. c.

On agita aussi diverses choses touchant la foy. Les Occidentaux firent plusieurs questions aux autres sur chaque article de leur doctrine, & ceux-ci y répondirent comme ils purent. C'est ce qu'on peut tirer d'un endroit du Concile d'Ancyre en l'an 358, qui est assez obscur.

NOTE 54.

Hil. fr. 2. p. 18.

Soz. 1. 3. c. 11. p.

512. b.

c Ath. fol. p. 812.

b. c.

Après donc que plusieurs jours se furent écoulés à disputer sur les Prelats que les Eusébiens vouloient exclure du Concile, & le terme marqué pour décider les affaires estant déjà passé, ils inventerent un pretexte pour s'en aller, encore plus ridicule que celui dont ils s'estoient servis à Antioche pour ne pas venir au Concile de Rome, savoir que l'Empereur leur avoit mandé qu'il venoit de remporter une victoire sur les Perles; & ils n'eurent pas de honte de faire dire au Concile par un Prestre de Sardique nommé Eustathe, que cette raison les obligeoit de se retirer. [Ils n'osèrent alleguer cette raison dans la lettre qu'ils écrivirent un peu après pour leur justification,] & se contentèrent de dire qu'ils s'estoient voulu retirer à cause que les Peres ne vouloient pas se separer d'Athanasé & des autres, y ajoutant

Hil. fr. 1. p. 22.

p. 20.

qu'on avoit ſoulevé le peuple , & qu'on avoit excité une ſediti-
on contre eux dans la ville.

'Cependant le Concile ſe moqua de leur pretexte impertinent,
& leur écrivit clairement qu'ils euſſent à ſe venir défendre des
calommies & des autres crimes dont on les accuſoit, ou qu'ils
ſeuſſent que le Concile les en declaroit coupables, & qu'il re-
connoiſſoit Athanaſe & les autres pour abſous & entierement
innocens de tout ce qu'on leur imputoit. Mais la crainte que
donnoit leur conſcience fut plus forte que cette lettre. La
frayeur que leur cauſoit la vue de ceux qu'ils avoient traitez ſi
indignement, ne leur laiſſa pas meſme la liberté de ſe tourner
vers ceux qui leur parloient [de la part du Concile ;] & ils n'eurent
point d'autre penſée que de s'enfuir en diligence durant
la nuit. ["Nous avons vu en un autre endroit ce qu'ils firent en-
ſuite, & les traits qu'ils lancerent en fuyant contre l'innocence
& la verité, mais il faut voir ici ce que firent les ſaints Eveſques
qui compoſoient le Concile.]

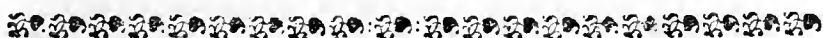
Ath. fol. p. 819. c.

cj Hil. fr. 2. p. 18.

Ath. fol. p. 819. d.

Hil. fr. 1. p. 20.

V. les Ariens
539, 40.



A R T I C L E X L V I I.

Le Concile ne veut rien écrire ſur la foy ; abſout les Prelats accuſez.

LE Concile avoit trois points à traiter, le premier regardoit
la foy, le ſecond les Prelats accuſez par les Eufebiens, &
le troiſieme les crimes & les violences dont les Eufebiens meſ-
mes eſtoient accuſez. Pour le premier point, il y eut quelques
perſonnes qui demanderent qu'on fiſt quelque choſe ſur la foy,
comme ſi le Concile de Nicée ne l'avoit pas aſſez éclaircie. Ils
eurent meſme la hardieſſe d'y travailler : Mais le Concile le
trouva fort mauvais, & declara qu'il ne falloir plus rien écrire
ſur la foy, mais ſe contenter du ſymbole de Nicée.

Hil. fr. 1. p. 16.

Ath de Ant. p.
576. a.

'Cela n'empescha pas neanmoins qu'on ne fiſt courir peu de
temps après un écrit touchant la foy, attribué au Concile de
Sardique. Mais S. Athanaſe & les autres Eveſques aſſemblez au
Concile d'Alexandrie l'an 362, declarerent que cet écrit eſtoit
ſuppoſé, & défendirent de le lire & de s'en ſervir jamais. Saint
Eufebe de Verceil en ſignant ce Concile, fit un article expreſ
pour rejeter cet écrit.

c. d.

p. 580 d.

'Il eſt étrange qu'après cette declaration ſi authentique,
Theodoret, Socrate, Sozomene, & Vigile, n'aient pas laiſſé de
recevoir cette fauſſe piece. Le premier nous l'a conſervée toute

Socr. l. 2. c. 20. p.
10. c. j. Vig. m.
Iud. 5. p. 58 59.
Théod. l. 1. c. 6. p.
520. 527.

&c.

Soz. l. 3. c. 12. p.
513. d. § 14. d.

entiere* au bout de la lettre circulaire du Concile; & Sozomene ajoute qu'Ofius & Protogene écrivirent au Pape Jule pour justifier cette confession de foy, & faire voir qu'elle n'avoit esté faite que par nécessité. [Il y a apparence que cette lettre est une piece encore plus supposée que l'autre, puisque nous avons encore la lettre du Concile au Pape, où il n'y a pas un mot sur ce sujet.]

Ath. ap. 2. p. 763.
b.

'La fuite des Eusebiens estoit une grande conviction & de la fausseté des crimes qu'ils imputoient à leurs adversaires, & de la verité de ceux dont on les accusoit eux mesmes. Neanmoins le Concile ne s'en voulut pas contenter, de peur de leur faire trouver dans la honte mesme de leur fuite un nouveau pretexte de persécution & de calomnie. Il receut donc Athanasie & les autres accusez à prouver leur innocence. Il examina toutes choses avec tous les soins nécessaires pour en éclaircir la verité. Et aussi il n'eut pas beaucoup de peine à la trouver. La vie d'Arseue estoit une conviction bien manifeste de l'imposture de ceux qui disoient qu'Athanasie l'avoit tué; & il semble qu'Arseue fust luy mesme present au Concile.

f. l. p. 819. d.
ap. 2. p. 763. b. c.

c. § 58. b.

p. 758. c.

p. 763. c. d.

'Il estoit aisé de juger par cette accusation, de quelle qualité estoient les autres; c'est à dire celle du calice rompu. Mais le Concile fut encore convaincu de sa fausseté. 1°, Par la deposition de diverses personnes venues d'Alexandrie, entre autres des deux Prestres de Melece dont nous avons parlé, & ces témoins furent confrontez avec le Saint. 2°, Par le témoignage que 80 Evêques d'Egypte en avoient rendu dans leur lettre au Pape Jule. 3°, Par l'information mesme de la Marcote, qui non seulement ne pouvoit avoir d'autorité, puisqu'il n'y avoit eu qu'une des parties presenté, que ceux qui en estoient les commissaires ne meritoient aucune croyance, que les témoins estoient incapables de déposer du fait: mais qui se combattoit encore & se détruisoit visiblement elle mesme. 4°, Par le refus que les Eusebiens avoient fait de venir à Rome, quoique le Pape leur eust écrit, & leur eust envoyé des Prestres pour les appeller.

p. 764. b.

H. l. fr. 1. p. 20.

Ath. ap. 2. p. 757.
a.

c.

p. 758. a. | 763. d. |
764. a.

p. 761. c. d.

p. 757. b.

p. 755. b.

b. c.

p. 757. a. b.

p. 755. c. | fol. p.
320 a.

'Le Concile fut surpris d'une imposture si visible & si grossiere. Il reconnut qu'en effet les Eusebiens avoient eu quelque raison de s'en faire. Et l'équité du jugement que le Pape avoit rendu en faveur du Saint, parut si claire & si manifeste, que tous les Evêques le confirmèrent sans la moindre difficulté dans la communion de l'Eglise. Ils le receurent donc comme un innocent injustement persécuté, & confirmèrent plus que jamais
avec

L'an de J. C.
347, de Saint
Athanase
21, 22.

avec luy la charité & la paix. [Ainsi c'est avec raison] que l'on soutint dans l'affaire de S. Chrysostome, que le Canon d'Antioche par lequel il estoit défendu d'écouter un Evesque lorsqu'il s'estoit rétabli sans Concile, avoit esté condamné & rejeté à Sardique par les Eglises de Rome, d'Italie, d'Illyrie, de Maccedoine, & de Grece.

Pall.v.Chry.p.
78.

Les Peres de Sardique receurent de mesme & declarerent innocens quatre Prestres d'Alexandrie, qui avoient esté bannis par les Eusebiens, ou contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont ils estoient menacez. Ces Prestres estoient Aphthone, Athanase [fils] de Capiton, Paul, & Plution, dont les noms se trouvent parmi ceux qui protesterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. Le Concile les declara heureux & dignes de louanges d'avoir merité de souffrir quelque chose par la perfecution des heretiques, pour l'honneur & le culte dûs à J. C.

Ath.ap.2.p.752.
d.

p.791.c.

p.760.a.

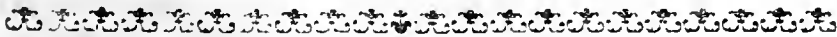
[On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre,] que ses accusateurs reduisoient à un livre qu'il avoit composé [longtemps auparavant contre eux.] Ce livre fut lu, & le Concile n'y trouva rien que d'orthodoxe. Pour Asclepas, nous savons seulement qu'il produisit des actes faits à Antioche en presence de ses accusateurs, & d'Eusebe de Cesarée; & qu'il fit voir son innocence par les sentences de ceux qui l'avoient jugé, [c'est à dire apparemment de ceux qui l'avoient condamné.] Ainsi le Concile declara innocens ces trois Evesques, & peutestre encore quelques autres: [Car cela n'est pas clair dans l'histoire.]

Hil.fr.2.p.8.10.

fr.1.p.25/Ath.
ap.2.p.764.c.d.
Ath.ap.2.p.
764.d.

p.766.a.

NOTE 55.



A R T I C L E XLVIII.

Le Concile depose les principaux des Eusebiens.

[L]A justification des Prelats estoit une grande conviction contre les Eusebiens leurs accusateurs: mais elle n'estoit pas la seule. Ils estoient accusez de bien d'autres crimes, dont les Peres avoient les preuves devant les yeux en la personne de ceux mesmes qu'ils avoient si cruellement perfecutez, lesquels estoient venus de tous costez à Sardique. On fit voir de plus que Theognis avoit supposé de fausses lettres pour animer les Empereurs contre Athanase, Marcel, & Asclepas; & on prouva cette supposition par ceux mesmes qui avoient alors esté Diacres de Theognis. Le Concile ne put souffrir aussi que les Euse-

p.764/Hil.fr.1.p.
16.17.

Ath.ap.2.p.762.
d.

p.765.a.

biens eussent receu[à la communion]ceux qui avoient esté deposez & chassez à cause de l'heresie d'Arius, & que non seulement ils les eussent receus, mais qu'ils eussent encore elevé les Diacres au sacerdoce, & les Prestres à l'episcopat, sans autre raison que pour semer & repandre de plus en plus leur heresie, & corrompre la foy veritable.

d.

'Il crut ne pas devoir tolerer davantage tant de desordres, ni laisser sans punition ces Evesques qui calomnioient leurs freres, qui emprisonnoient, qui bannissoient, qui tuoient, qui barattoient, qui supposoient de fausses lettres, qui outrageoient & qui depouilloient les vierges; qui ruinoient & qui bruloient les eglises, qui passioient d'un petit evesché à un plus grand, comme avoit voulu faire Valens, & surtout qui s'efforçoient de relever l'heresie detestable d'Arius.

Hil.fr.1.p.17.

Ath.ap.2.p.765.

d.

p.766.a.b.

'Il ordonna donc à l'égard de Gregoire, Basile, & Quintien, qui estoient entrez comme des loups dans les Eglises d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, qu'on n'auroit aucune communication avec eux, qu'on ne leur écriroit point, & qu'on ne recevrait point leurs lettres; qu'on ne les regarderoit ni comme Evesques, ni mesme comme Chrétiens, & que les ordinations de Gregoire[& des autres]seroient cassées sans qu'on en parlât jamais.

fol.p.820.b]

Thdrt.1.2.c.6.p.
594.c.

a Ath.fol.p.820.

b.

b ap.2.p.765.c.d]

760.b|765.a.b]

fol.p.820.a.b]

Hil.fr.1.p.18.

Ath.ap.2.p.765.

c|Thdrt.p.594.

d.

Ath.p.765.b.

in Ari.or.1.p.

290.a.

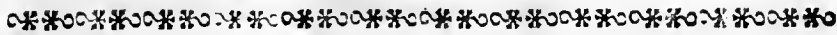
Thdrt.1.2.c.13.

p.608.a.

^b Pour les autres Eusebiens, il en deposa les principaux, savoir Theodore d'Heraclee, Narcisse de Neroniade, Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, Urface de Singidon, Valens de Murse, Menophante d'Ephese, & George de Laodicée, qui furent non seulement deposez tout d'une voix, mais aussi anathematizez, privez de la communion des Fideles, & entierement separez de l'Eglise, de mesme qu'ils separoient le Fils de la substance & de la divinité du Pere. George n'estoit pas venu à Sardique avec les autres; mais il avoit esté autrefois depose par S. Alexandre; & il n'estoit pas moins Arien, ni moins criminel que les autres. S. Athanase met en un endroit Patrophile de Scythople entre ceux qui furent deposez à Sardique; [mais son nom ne se trouve jamais dans ce catalogue."Nous n'oserions non plus nous arrester à ce que nous lisons dans un seul endroit de l'histoire,] que Maris, Urface, & Valens, presenterent des requestes au Concile pour demander pardon de la fausse information qu'ils avoient faite contre Saint Athanase dans la Marcote. ["Nous n'osons encore assurer que Photin ait esté condanné à Sardique, quoiqu'il y ait des raisons & des autoritez pour le croire.]

V. les Ariens
note 40.

NOTES 57.



ARTICLE XLIX.

Diverſes lettres du Concile.

[LE Concile ne ſe contenta pas de rendre témoignage à la verité par ſon jugement.] 'La compaſſion qu'il avoit de tant de Fideles & de tant d'Eglifeſ opprimées par la tyrannie des Euſebiens, l'obligea d'écrire aux Empereurs pour les ſupplier de mettre en liberté ceux qui gemiſſoient encore ſous l'oppreſſion. Il demandoit que la foy fuſt libre, que les Eglifeſ ne fuſſent plus infectées par la contagion des Ariens, que l'on ne parlaſt plus de chaines, de boureaux, de tribunaux, & de nouvelles tortures. Il ſupplioit particulierement les Empereurs de défendre aux juges qui ne devoient prendre connoiſſance que des affaires civiles, de ſe mêler de juger les Eccleſiaſtiques, ni de rien entreprendre" contre les Fideles ſous pretexte de ſervir l'Egliſe.

Ath. ap. 2. p.
759. a. b.

Hil. ad Conf. l.
2. p. 118. 2. d. c.

Ath. p. 759. b.

'Il avoit mandé toutes les choſes qui ſ'eſtoient paſſées, dans ces lettres aux Emperents, & nous y trouverions beaucoup de remarques importantes, ſi elles eſtoient venues juſques à nous, comme nous l'apprenons de S. Hilaire, qui avoit inferé pour ce ſujet dans ſon traité ſur le Concile de Rimini, celle qui avoit eſté écrite à Conſtance. [Et c'eſt peuteſtre cette lettre dont] 'Saint Athanaſe dit à Conſtance qu'il n'a rien à ajouter au témoignage que tant de Prelats luy ont rendu en ſa faveur. 'Le Concile ne ſe contenta pas de luy écrire, mais il luy envoya encore une celebre deputation dont nous parlerons" dans la ſuite.

Hil. fr. 1. p. 17.
p. 35.

Ath. ap. 1. p.
673. c.

Hil. ad Conf. l.
2. p. 118. a. d.

'Il écrivit auſſi aux Eglifeſ d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, afin de les aſſurer chacune de l'innocence de leur Eveſque, & les exhorter de rejeter abſolument ceux qui avoient uſurpé leurs ſieges. 'S. Athanaſe dit qu'il leur manda la meſme choſe à toutes, [c'eſt à dire que ces lettres eſtoient fort ſemblables.]

Ath. ap. 2. p.
755. d. | 766. a. b. |
ſol. p. 820. a.

ap. 2. p. 755. d.

'Il nous a conſervé celle qui fut écrite à l'Egliſe d'Alexandrie, laquelle devoit eſtre commune pour toute l'Egypte & la Libye. 'Le Concile conſole ces peuples affligez pour la verité, par la compaſſion qu'il témoigne de leurs maux, & d'une perſecution ſi injuſte; & il les exhorte à endurer genereuſement juſques au bout, tant par l'eſperance de participer par ce moyen à la gloire du martyr, que par l'exemple de leurs freres qui ne ſouffroient pas moins qu'eux. 'Une partie de cette lettre eſt employée à

p. 756-760.

p. 760. a. | ſol. p.
820. a.

ap. 2. p. 756.

p. 758. d.

p. 759. a.

p. 757-758.

&c.

V. 554.

p. 759. c. d.

décrire la justification de S. Athanasie, & à parler de la deposition de Gregoire, dont il exhorte tous les Fideles de se separer pour se réunir à l'Eglise Catholique. Les Peres ajoutent à cela la reception des quatre Prestres dont nous avons parle; quoique ce fust, disent-ils, à Athanasie à leur mander cette nouvelle; mais il avoit desiré que le Concile le fist aussi: [ce qui marque que S. Athanasie écrivit alors à son Eglise.]

p. 760. 2.
p. 760. 2561
Thér. l. 2. c. 6.
p. 569-595.
Hil. fr. 1. p. 7-15.

'Le Concile écrivit aussi une lettre circulaire à tous les Evêques de l'Eglise, qui nous a esté conservée en grec par S. Athanasie & par Theodoret, & en latin dans les fragmens de Saint Hilaire. [Ce n'est presque qu'un narré de ce qui s'estoit passé à Sardique dans la fuite des Eusebiens, dans la justification de S. Athanasie, de Marcel d'Ancyre, & d'Asclepas, & dans la condamnation des Eusebiens.] La fin est remarquable, parceque les Peres y prient tous les Evêques de s'unir avec eux, & de témoigner qu'ils consentent à leurs decrets en les souscrivant, 'Et mesme ils mandent aux Ecclesiastiques d'Alexandrie qu'ils leur envoient cette lettre circulaire, afin que leur pieté joigne son suffrage à leurs decrets.

Ath. ap. 2. p.
766. d.

p. 760.

p. 766. d.
a p. 767. a.

'Osius signa le premier la lettre circulaire, ensuite duquel S. Athanasie met le Pape Jule par ses legats, Protogene de Sardique & les autres qui la signerent, soit dans le Concile mesme, soit depuis. [Les plus remarquables de ces Prelats, outre ceux dont nous avons déjà parlé, sont] en Egypte S. Paphnuce, S. Serapion [de Thmuis;] dans l'isle de Cypre S. Spiridion & Triphylle son disciple; & en Palestine S. Maxime de Jerusalem. [Le Concile de Calcedoine marque apparemment cette lettre,] lorsqu'il dit que ceux qui avoient combatu à Sardique contre les restes des Ariens, avoient envoyé à ceux d'Orient le jugement qu'ils avoient rendu.

p. 768. a. c. Bar.
347. § 11.

Conc. t. 4. p.
826. f.

Hil. fr. 1. p. 15. 16.

'Nous avons encore dans les fragmens de S. Hilaire une autre lettre du Concile adressée au Pape Jule. Les Peres luy mandent peu de particularitez de ce qui s'estoit passé, supposant qu'il les apprendroit par la bouche de ses legats, par la lecture des actes du Concile qui comprenoient tout ce qui s'y estoit fait & ordonné, & par la lettre que l'on avoit écrite aux Empereurs. Ils le prient de faire savoir aux Evêques de Sardaigne, de Sicile, & d'Italie, ce qui avoit esté ordonné, de peur qu'ils ne receussent par megarde quelques lettres des Evêques deposedz.

p. 17.
b p. 17. 18.

p. 17.

'On peut remarquer dans cette lettre que le Concile declare que ceux qui estoient morts par les persecutions des Eusebiens,

L'and de J. C.
347, de Saint
Athanasie
21, 22.

avoient indubitablement acquis la gloire & l'honneur du martyre. Ils y appellent l'heresie Arienne l'heresie d'Eusebe. Il y faut aussi remarquer qu'ils disent qu'il est tres bon & tres raisonnable que de toutes les provinces les Evesques raportent ce qui s'y passe à [leur] chef, c'est à dire au siege de l'Apostre Saint Pierre. Blondel pretend que cet endroit est suspect de supposition: mais il n'en aiegue point d'autre preuve que la barbarie de quelques paroles du latin, [ce qui n'est pas fort considerable en une lettre dont les auteurs se mettoient plus en peine de bien defendre la verité, que de parler avec politesse, & qui peut bien avoir esté écrite originairement en grec. Ce qui pourroit estre plus considerable, c'est que ces paroles n'ont aucune liaison avec ce qui precede, & en ont peu avec ce qui suit, rompant plutoist la suite du discours qu'elles ne l'éclaircissent.]

p. 15.

Blond. prim p:
106.

r.



ARTICLE L.

Le Concile excommunie ceux qui changent d'evesché ; permet aux Evesques d'appeller au Pape.

QUAND les Peres disent au Pape qu'il apprendra de ses legats & de la lecture des pieces tout ce qu'ils avoient ordonné, [ils peuvent bien avoir voulu marquer les Canons qui furent dresséz à Sardique.] Il nous en reste vingt selon le texte grec, & 21 selon le latin, où l'on a suivi une autre division, & mesme un ordre different. Ils sont proposez par divers Evesques, la pluspart par Osius, & quelques uns par Gaudence [de Naïsse,] Aece [de Thessalonique,] Alype [de Megare,] & Olympe que nous croyons estre celui d'Enos.]

Hil. fr. 1. p. 17.

Conc. t. 2. p. 628.
644.

Les deux premiers regardent les Evesques qui changeoient d'Eglise, ce qu'ils ne faisoient que par ambition ou par avarice; comme il estoit aisé de le juger, puisqu'on n'en trouvoit pas un seul qui eust passé d'une plus grande Eglise à une plus petite. Le Concile voulant donc user d'une plus grande severité qu'on n'avoit fait jusques alors pour reprimer cet abus, ordonne que ces Evesques seront privez mesme de la communion laïque: & parcequ'il prevoyoit que quelques uns se couvroient de la demande du peuple qu'ils auroient eux mesmes sollicité; au lieu d'avoir égard à ce vain pretexte, il les prive de la communion laïque, mesme à la mort,

p. 628.

r. valde congruentissim. um esse videbitur.

p. 629.

'Le troisieme après avoir défendu aux Evêques d'aller dans une autre province pour faire les fonctions ecclesiastiques selon Zonare, à moins qu'ils n'y soient appellez, défend encore à ceux qui auront des differens entre eux, d'appeller des Evêques d'une autre province pour les juger : [ce qui n'oste pas ce droit au corps du Concile.]

p. 652 c.

p. 629.

'Le reste de ce Canon fait le quatrieme dans la version d'Isidore, & en effet c'est une matiere assez nouvelle. Le Concile y ordonne que si un Evêque se croit mal condanné, ses juges en écriront au Pape, qui pourra, selon qu'il le trouvera à propos, ou confirmer le premier jugement, ou ordonner qu'il sera revu par des Evêques voisins qu'il nommera. Osius demande que le Concile accorde cet honneur à la memoire de S. Pierre; ce qui est bien fort pour marquer que c'estoit un droit que le Pape n'avoit pas eu jusques alors. Le IV. Canon selon le grec, ajoute au precedent, que l'on ne doit point mettre un Evêque en la place de celui qui est condanné par les Evêques voisins, jusques à ce que le Pape ait jugé sur cela. M^r de Marca l'entend du premier jugement des Evêques de la province, & prouve par là que les Evêques qui appelloient de ce jugement, demeueroient toujours deposez jusques à ce qu'ils eussent esté absous par le second jugement. [Ce sens est en luy mesme beaucoup plus clair & plus probable, & est tout à fait conforme au titre 60 de Ferrandus.] Il faut néanmoins avouer que les termes grecs "semblent bien forts pour marquer le second jugement. [Mais aussi il y a peu ou point d'apparence qu'un second appel ait esté établi par un mot dit en passant.]

Marc. conc. l. 7.
c. 3. § 8. p. 219.§ 10. p. 219 | § 11.
p. 220.

David, p. 459.

p. 455.

'Le V. Canon est le VII. dans Denys le Petit, en quoy on remarque qu'il y a faute. Il ajoute au III, que si l'Evêque condanné dans sa province veut estre jugé par le Pape, & demande que le Pape envoie de ses Prestres pour le juger de sa part avec les Evêques, le Pape pourra luy accorder sa demande. Zonare & d'autres Grecs ont cru que ce Canon marquoit un second appel du second jugement : ce qui est refuté par M^r de Marca. Ce Canon fut cité par Zosime sous le nom du Concile de Nicée dans l'affaire d'Apitarius, dans les mesmes termes qu'il est rapporté par Denys le Petit; hormis quelques paroles plus conformes au grec que celles de Denys.

Marc. conc. l.
7. c. 3. § 11. & c. p.
219. 220.Conc B. t. l. p.
885. 1. c. d.

La premiere partie du VI. Canon qui fait le V. dans Denys

1. Au lieu de ces paroles de Denys, *si appellaverit qui dejectus est*, il y a conformément au grec, & *appellasse Episcopus videtur*.

L'an de J.C.
347, de Saint
Athanasie
21, 22.

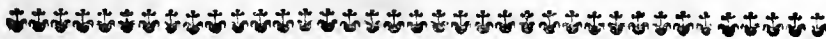
le Petit, ne semble signifier autre chose selon le grec, sinon que tous les Evêques de la province se devant trouver à l'ordination d'un Evêque élu, si quelqu'un y manque par negligence, le Metropolitan luy doit écrire sur cela & l'attendre. Que s'il ne vient point, il faut passer outre à l'ordination. Mais le latin de Denys suit bien un autre sens, qui suppose que dans une province où il y a beaucoup d'Evêques, il n'en demeure plus qu'un, lequel negligé d'en ordonner un autre. Ce cas est si extraordinaire, qu'il est difficile que le Concile ait voulu remédier à un mal, qui n'est peutestre pas encore arrivé une seule fois : & quand mesme une province se trouveroit reduite à un seul Evêque, ce qui peut arriver, quoique rarement, il ne faudroit pas alors regler ce que l'on devoit faire en cas que cet Evêque restant, omist par negligence à ordonner d'autres Evêques, puisque c'est une chose comme impossible, mais ce qu'il devoit faire pour en ordonner. Neanmoins ce sens se trouve non seulement dans Denys le Petit, mais encore dans le titre 151 de Cresconius, & mesme dans le commentaire de Zonare.

'Ce Canon ajoute dans le grec, que pour elire un Metropolitan il faut appeller les Evêques de la province voisine, [à quoy il y a peu d'apparence.] Le reste de ce Canon qui fait le VI. de Denys le Petit, défend d'établir des Evêques dans les petites villes, & dans tous les lieux où il n'y en a pas d'antiquité, à moins que l'augmentation d'un lieu n'y oblige. L'ordination d'Ischyrras en qualité d'Evêque de la Marcote, peut avoir donné occasion à cette ordonnance, [qui a toujours esté la pratique de l'Eglise,] quoiqu'on ne l'ait pastoujours suivie dans l'Arabie & dans l'isle de Cypre.

Conc. t. 2. p. 632.

Bar. 347. § 54.

Soz. l. 7. c. 19. p. 734. G.



A R T I C L E L I.

Reglemens du Concile sur les Evêques qui s'absentent de leurs Eglises.

LE VII. Canon qui est le VIII. de Denys, se plaint des longs & frequens voyages des Evêques à la Cour, & de leur importunité qui les y rendoit meprisables. Il declare qu'ils n'y doivent point aller que par l'ordre de l'Empereur, ou pour obtenir la grace de ceux qui avoient recours à l'Eglise. Le VIII. ajoute que pour les affaires moins considerables des pauvres & de l'Eglise, il est plus à propos d'envoyer seulement des Diacres à la Cour,

Conc. t. 1. p. 632.

Le IX. qui avec le precedent fait aussi le 1X. de Denys, * ordonne selon le sens qui paroist le plus natuel, que tout Evêque qui enverra un Diacre en Cour, l'enverra premierement au Metropolitan [de sa province,] afin que [s'il approuve ce voyage,] il donne au Diacre des lettres de recommandation pour les Evêques qui sont à la Cour. Il ajoute en particulier que quand ces Diacres iront à Rome, le Pape Jule examinera leur requeste, & s'il l'approuve, il y joindra ses sollicitations pour en obtenir l'effet. Et le XXI. qui fait partie de l'XI. dans Denys, ordonne que les Evêques des villes qui sont sur le grand chemin, s'informeront de mesme soigneusement des Evêques qui passeront par chez eux; que s'ils trouvent qu'ils aillent à la Cour sans nécessité, ils ne souscriront point à leurs lettres, & mesme ne communiqueront pas avec eux. L'article qui regarde le Pape dans le IX. Canon, fait le X. de Denys le Petit, avec un mot de l'Evêque Alype qui n'est pas dans le grec, & qui represente seulement le peu de nécessité que les Evêques avoient souvent d'aller en Cour.

Le X. Canon selon le grec, qui est le XIII. de Denys, ordonne que les personnes du bareau qui seront elus Evêques, doivent estre considerez comme neophytes, & n'estre sacrez qu'après avoir exercé les fonctions de Lecteur, de Diacre, & de Prestre, (Denys dit, *ou de Prestre*.) & estre demeurez longtemps dans chacun de ces degrez, afin que l'on s'assure de leur foy, & de leurs bonnes mœurs, de leur fermeté, & de leur douceur.

Le XI. qui est le XIV. de Denys, défend aux Evêques d'estre plus de trois semaines hors de leurs Eglises, representant les maux qu'ils faisoient quelquefois en demeurant trop longtemps dans les autres Eglises. [On en peut voir un exemple dans ceux que fit Severien de Gabales à Constantinople du temps de S. Chrysostome.] Or sus dans ce Canon cite assez clairement le XXI. Canon d'Elvire. Le XII. Canon qui est le XV. de Denys, ordonne aussi le mesme terme de trois semaines pour les Evêques qui auront de grands biens hors de leur diocèse, ordonnant que durant ce temps ils celebreront dans la paroisse la plus proche, sans aller trop souvent dans la ville episcopale. Zonare dit que ces biens estoient ceux de l'Eglise & non de l'Evêque; mais le terme du texte grec qu'il suit, marque plutost le contraire. Il peut avoir plus de raison en ce qu'il dit que la celebration permise à ces Evêques dans une paroisse étrangere, n'est pas d'offrir le Sacrifice, mais de s'y trouver & de faire ses prieres
avec

L'an de J. C.
347, de Saint
Arhanafé
21, 22.

SAINTE ATHANASE.

avec les autres Fideles. Denys le Petit ajoute que les Evêques pourront s'absenter de mefme pour aller visiter leurs parens, ce qui n'est pas dans le grec.

Ce que ces Canons ordonnent touchant les Evêques, est appliqué à tous les Ecclesiastiques par la bouche d'Ofius, selon le grec, dans le XVI. Canon, qui est le XX. dans Denys. Il fut demandé par Acce[de Theflalonique,] qui se plaignit que les Clercs des autres Eglises demeuroient trop longtems à Theflalonique.

Mais comme il pouvoit arriver que des Evêques estant injustement chassés de leurs sieges, & mefme excommuniez, se trouveroient obligez de se retirer en d'autres villes, & d'y demeurer plus de trois semaines, comme on en avoit déjà vu trop d'exemples; le Concile ordonne par le XVII. Canon, que ces Evêques feront receus partout avec toute sorte de charité & d'affection. Olympe[Evêque d'Enos] qui donna cet avis par le moyen d'Ofius, [en avoit, comme nous avons dit ailleurs, éprouvé luy mefme la necessité.]

x.

v. les Ariens.
§ 29, 41.



ARTICLE LII.

Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Theflalonique, & sur d'autres matieres: De l'autorité du Concile.

LE XIII. Canon qui est le XVI. de Denys, défend aux Evêques de donner la communion aux Clercs qu'ils fauront en avoir esté privez par leur Evêque, sur peine d'en répondre devant le Concile.

Le XIV. Canon qui est le XVII. dans Denys, ordonne selon le mefme Denys, que les Prestres & les Diacres depofez par leur Evêque, pourront faire juger de nouveau leur cause par les Evêques voilins; & le titre 102 de Ferrandus ne dit rien d'avantage. Le grec porte qu'ils se pourront faire juger par le Metropolitan de la province, ou en son absence par celui de la province voifine: ce que M^r de Marca croit estre une mauvaise paraphrase pour expliquer les paroles latines, supposant qu'elles sont les originales; & au contraire d'autres prennent le grec pour l'original, & le latin pour une version. Zonare pretend que cette ordonnance qui permet aux Clercs d'estre jugez par le Metropolitan voifin, est injuste, & dit qu'elle ne se pratiquoit

NOTES 60.

Ferr. p. 12.

Marc. conc. l. c.
14. § 3. p. 1. o.

P. Aur. in spong.
c. 4. p. 10. c. 104
à Zon. in can. p.
372.

1. C'est ainsi que Zonare entend le mot *neighbouring* du Canon XV II.

point, ne s'estoit peutestre jamais pratiquée. Il cite ſur cela le 29[ou 31^e] Canon de la collection Africaine, qui permet aux Clercs de ſe faire juger par les Evesques voiſins, & d'appeller d'eux aux Metropolitains de leurs provinces, mais non audelà des mers. Zofime allegua encore ce Canon dans l'affaire d'Apriarius, dans les meſmes termes qu'il eſt dans Denys le Petit.

Conc. t. 2. p. 1048.
a) 1591. c.

Le XIV. Canon ordonne encore que les Clercs excommuniés demeureront en cet état juſqu'à ce que leur cauſe ait eſté pleinement examinée. Le reſte de ce Canon eſt obſcur dans le grec. Il commande ſelon Denys, que ſi les Evesques reconnoiſſent que le Clerc ſoit veritablement coupable, ils le reprendront ſeverement de ſa deſobeiſſance.

Le XV. Canon renouvelle ceux qui avoient déjà eſté faits pour défendre aux Evesques ſous peine de nullité d'ordonner un Clerc d'un autre Evesque. Il eſt demandé ſelon le grec par Oſius, & ſelon le latin par luy & par Janvier [de Benevent.] Car Denys le Petit en fait le XVIII. & le XIX. Canon. Gratus cite ce Canon dans le premier Concile de Carthage, mais'il en change un peu les termes, & fonde ſur ce changement la défenſe d'ordonner meſme un laïque d'un autre diocèſe : [ce qui ne ſe trouvera peutestre pas avoir eſté ordonné avant ce Concile, ni avoir eſté ſuivi que longtems après.

p. 715. c.

p. 641.

Nous avons déjà parlé du XVI. & du XVII. Canon.] Le XVIII. & le XIX. qui ne ſont point dans Denys, regardent l'Egliſe de Theſſalonique, où il y avoit de grands troubles, [peutestre après la mort de Jean,] dont parlent les Eufebiens, & qui pouvoit avoir eſté de leur faction. On voit donc qu'Eutychien & Muſée s'eſtoient tous deux pretendus Evesques de Theſſalonique, & y avoient ordonné diverſes perſonnes. Ce trouble ayant eſté appaiſé par l'ordination d'Acce, le Concile ordonne que ni Eutychien ni Muſée ne pourront prendre le nom ni la qualité d'Evesques, & ne pourront eſtre recuus qu'à la communion laïque s'ils la demandent. Gaudence prie neanmoins Accé de recevoir tous ceux qu'ils avoient ordonnez, s'il n'y avoit point en eux de cauſe particuliere qui l'empeschast, afin d'oſter toutes les ſemences de diviſion. Oſius mêle à cela des choſes qui ne paroiffent pas avoir de rapport aux troubles de Theſſalonique, mais à ce qu'avoit dit Accé dans le XVI. Canon contre les Eccleſiaſtiques qui quittoient leurs Eglifes pour s'habiter en d'autres villes.

Hil. fr. 2. p. 20.

Conc. t. 2. p. 641.

640.

1. Au lieu qu'il y a dans le grec *ἐκκλησιαστικόν*, & dans Denys, *ministerium ecclesiasticum*, Gratus lit ſimplement *hominem*.

Le XX. Canon qui fait le commencement du XI. dans Denys le Petit, est une menace de deposition contre les Evesques qui violeront ou tous les Canons du Concile selon l'ordre du grec, ou selon Denys ceux qui regardent les voyages des Evesques à la Cour.

Voilà quels sont les 20 ou 21 Canons du Concile de Sardique. Ils ont esté écrits en latin selon la preface de Denys le Petit : & en effet, les deux Canons alleguez par Zosime sont presque mot à mot comme dans Denys; au lieu que dans la version greque de la lettre de Zosime, ils sont fort differens pour les termes, de ceux qui sont dans les Conciles & dans Zonare. Nous avons aussi remarqué qu'il y a des endroits où le latin est plus ample & fait un meilleur sens que le grec; mais nous avons vu qu'il y en a d'autres où l'on trouve tout le contraire. D'où l'on peut juger que l'une & l'autre copie a souffert quelque alteration, & qu'on peut les corriger l'une par l'autre. M^r de Marca dit nettement que le grec est une version, & non l'original.

Marc. conc. l. 6.
c 14. § 3. p. 110.

NOTE 61.

[Pour ce qui est de l'autorité de ces Canons, elle semble dependre de celle du Concile en general, de laquelle on ne convient pas. Il est certain qu'il n'augmente pas le nombre des Conciles œcumeniques, & qu'il n'empesche point que le Concile de Constantinople ne soit conté universellement pour le second. Il est certain d'autre part qu'il a esté convoqué pour représenter toute l'Eglise; que la justification qu'il a faite de S. Athanaſe a esté bientôt acceptée de tous les Orthodoxes, quoique la pluspart n'aient pas reçu de mesme celle de Marcel; & que ses Canons après avoir esté longtems peu ou point connus hors de Rome, où l'on croyoit qu'ils estoient du Concile de Nicée, ont enfin esté reçeus de l'Eglise latine & de la greque.]



ARTICLE LIII.

Les Eusebiens s'irritent par leur condamnation, & S. Athanaſe est obligé de demeurer encore en Occident.

[S]I les affaires de l'Eglise ne se fussent gouvernées que par l'autorité ecclesiastique, Saint Athanaſe après la sentence du Concile, qui avoit achevé de mettre la dernière main à sa justification, n'auroit eu qu'à aller gouverner paisiblement son troupeau. Mais les Eusebiens appuyez par Constance n'avoient garde de le souffrir. Des qu'ils furent sur les terres de ce prince leur protecteur, après s'estre enfuis de Sardique, ils s'assemble-

Ath. ap. 1. p.
721. a. b.

V. les Ariens
§ 39.

rent à Philippople dans la Thrace, & de là ils écrivirent une grande lettre qu'ils daterent de Sardique, pleine d'injures & de calomnies, non seulement contre S. Athanasé & les autres qu'ils estoient accoutumez de persecuter, mais aussi contre ceux qui avoient soutenu leur innocence. "Ils passerent mesme jusques à cette insolence de pretendre excommunier le Pape Jule, Osius, S. Maximin de Treves, & quelques autres Evêques, "à quoy ils ajouterent bientôt après, des effets encore plus réels & plus sanglans de leur animosité contre les défenseurs de la divinité du Verbe.]

V. les Ariens

§ 40.

Ibid. § 41.

Aug. in Cre. l.
3. c. 34. t. 7. p.
186. d. d.
4 Ath. fol. p.
810. d.
6 p. 821. c.

'Comme leur fureur estoit particulièrement animée contre S. Athanasé, ils firent bannir en Armenie deux Prestres & trois Diacres d'Alexandrie :^b & de peur que [le Saint & les autres Evêques,] se confiant sur le jugement du Concile de Sardique, ne voulussent rentrer dans leurs Eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulièrement écrire aux magistrats d'Alexandrie, que si Athanasé ou quelqu'un des Prestres qu'ils nommoient, se trouvoit estre entré dans la ville ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teste [sans autre forme.]

L'ANDE JESUS CHRIST 348, DE S. ATHANASE 22, 23.

[S. Athanasé voyant donc par la disposition des choses qu'il ne pouvoit pas encore esperer de s'en retourner en son Eglise,] se retira à Nesle ou Naïsse 'ville celebre de la Dace superieure, où l'on pretend qu'est né Constantin. Il y reçut des lettres de Constant, qui l'obligerent d'aller trouver ce prince à Aquilée, & il demeura depuis dans cette ville jusqu'à ce que Constance le rappella en Orient [l'an 349.] Durant qu'il estoit à Aquilée il y vit tenir les assemblées dans des eglises que l'on bastissoit encore. Constant¹ s'y trouvoit avec les autres Fideles. Dans l'entretien que le Saint eut avec Constant lorsqu'il demouroit à Aquilée, ce prince estant venu à parler de Constance, le Saint au lieu de l'aigrir contre luy, & de luy en dire aucun mal, en parla d'une maniere qu'il souhaitoit que Constance mesme l'eust entendu.

r.

συνηχθη.

[C'est tout ce que nous savons des actions de Saint Athanasé jusqu'à ce que Dieu, plutost que les hommes, le fit retourner à Alexandrie l'an 349, en la maniere que nous le dirons bientôt. Mais il se passoit cependant diverses choses qui le regardoient,

Boll. 2. may, p. 212.
6.

1. Les Espagnols veulent qu'il se soit retiré en Espagne &c. comme on le peut voir dans Bollandus, qui le met entre leurs fables.

ap. 1. p. 676. b.
Amm n. p. 196.
Ath. ap. 1. p. 676.
b.
p. 683. a.
p. 674. 675.

L'an de J. C.
348, de Saint
Athanasie
22, 23.

& qui par cette raison doivent entrer dans son histoire.

Durant que les hommes s'opposoient sur la terre à son retour, Dieu l'accordoit dans le ciel aux prieres de ses Saints.]'Car S. Pacome qui s'adressoit souvent à luy pour en obtenir le rétablissement de l'Eglise d'Alexandrie, dit un jour à quelques uns de ses freres, qu'il esperoit en celui mesme qui avoit permistant de persecutions pour eprouver ses fideles, qu'il les en delivreroit bientost; que rien ne vaincroit Athanasie, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur; & qu'on verroit bientost accomplir en luy cette parole: Toute voix s'elcvera contre vous pour vous juger, & vous les vaincrez tous. Il paroist qu'il dit cela cette année un peu avant Pasque, [& ainsi dans le temps mesme que Dieu contraignoit Constance de rappeler S. Athanasie à son Eglise. Voici comme cela arriva.]

Boll. 14. may, 3.
P. 44. § 73.

V. S. Paco-
me § 25.

§ 74.

A R T I C L E L I V.

Constant oblige son frere, en le menaçant, à rappeler Saint Athanasie.

LE Concile de Sardique qui avoit ordonné le rétablissement des Evesques chassés par les Eusebiens, avoit aussi député à Constance pour obtenir l'exécution de ce decret, Vincent Evesque de Capoue metropole [civile] de la Campanie, & Euphrate de Cologne metropole de la Gaule superieure, [c'est à dire de la Germanie inferieure.] Baronius croit que Vincent est celui mesme qui estant Prestre de Rome, avoit esté legat de S. Silvestre au Concile de Nicée; [& cela a quelque probabilité, quoique nous n'y voyions pas de certitude. On trouve seulement] qu'il avoit une grande connoissance des affaires de S. Athanasie, & de l'Arianisme, & qu'il avoit souvent assisté avec Osius aux assemblées où l'on en avoit traité. Il trompa néanmoins [en 353] les grandes esperances qu'on avoit conceues de luy sur ce sujet: [mais il rentra depuis dans la défense de la verité;] & une des raisons qu'un grand Concile de Rome allegue contre le Concile de Rimini, c'est qu'il n'avoit point esté receu par Vincent qui avoit vécu tant d'années avec honneur dans l'episcopat; [ce qu'on ne peut guere entendre que de celui de Capoue.]

Ath. fol. p. 322. a.

Bar. 348. § 1.

Hil. fr. 1. p. 47.

p. 47 [Ath. ap. 1. p. 692. a.]

Thdr. 1. 2. c. 17. p. 618. c.

ἀσπίλωσ.

Constant qui par le resultat du Concile reconnoissoit d'une part la foiblesse & la facilité de son frere, & de l'autre la méchanceté & les artifices de ceux qui avoient abusé de sa douceur pour faire de si grands maux à l'Eglise; n'ayant pas moins de

c. 6. p. 597. d.

L'an de J.C.
348, de Saint
Athanasie
22, 23.

SAINT ATHANASE.

119

la resolution ; mais Estienne comme exercé en ce métier , se chargea seul de la faire réussir. C'estoit luy qui gouvernoit alors, ou plutoſt qui faisoit perir le vaisseau de l'Eglise d'Antioche. Entre plusieurs emissaires qu'il avoit pour executer les violences par lesquelles il tyrannizoit en routes manieres les défenseurs des dogmes apostoliques, il y avoit un jeune homme nommé Onagre, nourri dans l'insolence, & tres deregle dans ses mœurs, qui non seulement enlevoit les hommes de force au milieu des places publiques pour leur faire insulte & les fraper outrageusement ; mais mesme alloit jusqu'au fond des maisons pour en entrainer impudemment les hommes & les femmes les plus honnestes. [Ce fut luy qu'Estienne choisit pour estre le ministre de l'action que nous allons rapporter.]

Thdrt.l.2.c.7.p.
598.c.

On estoit alors dans les jours mesmes de Pasque, qui en l'an 348 tomboit au 3^e d'avril.] Mais cela n'empescha pas [Onagre] d'aller trouver une femme publique, en la compagnie de quelques Ecclesiastiques d'Estienne, comme la suite le fait voir, & de faire prix avec elle, disant que quelques étrangers arrivez depuis peu la demandoient. Il gagna aussi par argent un des serviteurs de la maison où les deux Evesques Euphrate & Vincent estoient logez, afin qu'il leur ouvrist la porte ; & ayant pris quinze seditieux comme luy, il les fit cacher [pres de la maison] dans les mazures & les haies qui en estoient proches : car c'estoit au pié de la montagne [qui borne Antioche du costé du midi.]

Ath.fol.p.822.b.

d.

b.

Thdrt.l.2.c.7.p.
598.d.
a p.599.a.

p.598.d.

¶ *ἡ δὲ πόλις*
Tout estant disposé, Onagre vint sur le soir prendre la courtisane pour la mener au logis des deux Evesques ; où ayant vu par le signal dont il estoit convenu que ses gents estoient prests, & ayant trouvé la porte de la sale ouverte, il y fit entrer la courtisane, & luy montra la porte de l'antichambre où estoit couché Euphrate le plus agé des deux Prelats, luy disant qu'elle n'avoit qu'à entrer ; & puis il sortit pour aller querir ses gents. Cette courtisane qui s'imaginoit trouver quelque jeune homme qui l'attendoit, fut bien surprise de ne voir là qu'un homme endormi, qui ne pensoit à rien moins ; & mesme en le considerant davantage [à la clarté de la lune,] elle vit que c'estoit un vieillard, qui avoit la mine d'un Evesque, [ce qu'elle reconnut peut-estre à sa tonsure, ou à ses habits qu'il avoit auprès de luy.]

p.599.d.

a p.598.d.

Ath.fol.p.822.b.

c.

Euphrate l'ayant entendu marcher, [& s'estant reveillé à ce bruit,] demanda qui c'estoit, parcequ'il n'y avoit pas de lumiere dans la chambre ; cette femme luy répondit : Euphrate fort surpris, & fait de crainte d'entendre la voix d'une femme, crut

Thdrt.l.2.c.7.p.
599.b.

p.600.a.
b p.599.b.

Ath. fol. p. 822. c. que c'estoit un demon, & invoqua le nom de J. C. 'La courtifane de son costé s'écria qu'on luy avoit fait violence [pour la faire
 Thdr. l. 2. c. 7. p. 599. b. venir là,] & d'autre part Onagre qui ne sçavoit pas moins employer contre les gens de bien les piez que les mains, [la diligence que la violence,] estoit déjà rentré avec ses satellites, [qu'il pretendoit sans doute rendre témoins du crime d'Euphrase.] Il fit ce qu'il put pour obliger la courtifane à se taire & à accuser l'Evesque. 'Et pour luy il se mit à crier que c'estoit une honte, que des gens qui pretendoient estre venus pour rétablir les loix, violassent eux mesmes les loix.

b. c. 'On peut juger quel bruit s'excita là dessus: Tous ceux de la maison y accoururent: Vincent qui couchoit dans une chambre plus reculée, se leva en mesme temps pour y venir. On fit fermer la porte de la cour, & ainsi l'on prit sept de ceux qui estoient venus avec Onagre; mais luy & les autres avoient déjà pris la fuite. On fit garder les prisonniers aussi bien que la courtifane.

Ath. fol. p. 822. c. 'Des que le jour fut venu, cette affaire s'estant divulguée, toute
 Thdr. p. 599. c. la ville accourut au logis, & les deux Prelats ayant mandé le
 p. 598. General [Salien] venu avec eux, qui logeoit en un autre endroit, ils s'en allerent avec luy au palais, se plaignant hautement de l'effronterie d'Estienne, & criant que ses crimes estoient si visibles & si noirs, qu'ils n'avoient besoin ni de jugement, ni d'information. [Ils pouvoient avoir sceu des prisonniers que cette fourberie venoit de luy.] 'Le General estoit celui qui en parloit le plus hautement.

Ath. fol. p. 822. c. 'Toute la Cour fut emue de cet accident; & comme on ne
 Thdr. p. 599. c. d. pouvoit comprendre ce que c'estoit, chacun jugea qu'il falloit éclaircir cette affaire jusqu'au fond. Salien pria l'Empereur de la faire examiner non selon l'ordre des Canons, mais par la rigueur des loix civiles, & offrit les Cleres des deux Evesques pour estre appliquez les premiers à la question, pourvu que ceux d'Estienne y fussent mis ensuite. Estienne au contraire tâchoit ouvertement d'éviter cet examen, soutenant qu'il ne falloit pas fouetter ainsi des personnes du Clergé. Surquoy l'Empereur & tous les grands resolurent que la question se donneroit dans le palais, [& non pas publiquement.]

d. 'On interrogea premièrement la courtifane, pour sçavoir qui l'avoit menée chez les deux Evesques: elle répondit que c'estoit un jeune homme; & elle raconta le reste conformément à ce que nous avons rapporté. Les juges firent venir ensuite le plus jeune des sept qui avoient esté pris en cette action; lequel sans attendre

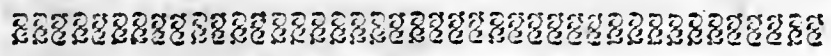
L'an de J. C.
348, de Saint
Athanasie
22, 23.

attendre qu'on le fouettaft , decouvrit toute la piece , & avoua qu'Onagre en avoit esté l'auteur : & Onagre ayant esté amené , reconnu qu'il l'avoit fait par le commandement d'Estienne. 'On interrogea aussi la maistresse de la courtifane , qui declara que les Clercs d'Estienne estoient venus trouver cette femme , & ces Clercs accuserent leur Evesque. [Ils estoient apparemment venus avec Onagre, comme nous l'avons dit, si ce n'est que l'on trouve qu'Onagre mesme , tel que nous l'avons décrit , & ceux de sa suite , estoient dignes du Clergé d'Estienne.] Au moins Nicetas donne à Onagre la qualité de Lecteur. ^a Les juges estant donc convaincus qu'Estienne estoit l'auteur d'une action si noire & si méchante , le remirent, pour estre deposé , entre les mains des Evesques , qui ne purent s'exemter de rendre cette justice à l'Eglise.

Ath. fol. p. 822. c. d.

Nic. orth. l. 5. c. 30 p. 303.
^a Th. art. l. 2. c. 8. p. 600 b.

Ath. fol. p. 822. d.



A R T I C L E L V I .

Constance écrit à Saint Athanasie pour le rappeler : Mort de Balac, & de Gregoire.

[S'IL ne plut pas à Dieu de detromper entierement Constance de la croyance qu'il avoit à des heretiques qui venoient d'estre surpris dans une malice aussi diabolique qu'estoit celle qu'Estienne avoit voulu faire à deux illustres Evesques,] il se fervit neanmoins de cette experience pour luy faire un peu ouvrir les yeux, & le faire rentrer en luy mesme. Ainsi il commanda aussitost qu'on fist revenir les [deux] Prestres & les [trois] Diacres d'Alexandrie bannis en Armenie, & écrivit à Alexandrie pour défendre en termes formels de persecuter ceux du parti d'Athanasie tant ecclesiastiques que laïques. Il manda aussi alors S. Athanasie, [s'il ne l'avoit déjà fait,] & les autres Prelats condannez.

Ath. fol. p. 822. d.

Socr. l. 2. c. 23. p. 107. b.

V. les Ariens
144.

["Nous avons parlé autre part du retour des autres. Pour celui de S. Athanasie, il fut differé jusques à l'année suivante.] Socrate en attribue la cause à la juste défiance qu'avoit le Saint de la malice de ses calomnieateurs; & Constance mesme entra dans cette pensée.

b.

Ath. fol. p. 823. a. ap. 2. p. 769. b.

L'ANDE JESUS CHRIST 349, DE S. A T H A N A S E 23, 24.

'Mais Dieu pour luy faciliter son retour, osta la vie à Gregoire son adversaire environ dix mois après l'accident arrivé à Euphrate, [& ainsi ce fut en janvier ou fevrier de l'an 349. Ce qui

fol. p. 823. a.

Bar. 3. 48. § 13.

NOTE 63.

Thdr. l. 2. c. 3. p.
586. c.

Ath. fol. p. 823. a.
Thdr. p. 586.
c. 9. p. 601. b.

fait juger que Gregoire a tyrannisé l'Eglise d'Alexandrie durant pres de huit ans,] quoique Theodoret ne luy en donne que six, [ne contant peute estre que jusqu'au Concile de Sardique qui le depoua.] Saint Athanasé dit seulement qu'il mourut; mais Theodoret nous assure par deux fois qu'il fut tué par ses propres brebis, qu'il avoit traitées avec plus de barbarie que n'eust fait un tigre.

6. a.

Ath. v. Ant. p.
500. a. fol. p. 817.
d.

fol. p. 817. d.
b v. Ant. p. 500.
a. b.

fol. p. 817. d.
c v. Ant. p. 500. b.
b. fol. p. 817. d.

Naz. or. 21. p. 391.
b.
d Ath. v. Ant. p.
500. b.

b fol. p. 817. d.

v. Ant. p. 500. c.
c fol. p. 817. d.

fol. p. 823. a.

ap. 2. p. 768. d.
769. b.
c p. 769. b. c.
f fol. p. 823.
g p. 828. d.

b.

[Sa punition fut precedée de peu par celle du Duc Balac l'un des ministres de sa haine contre l'Eglise, où l'on vit manifestement le doit de Dieu. Comme ce Duc étendoit ses cruautéz jusque sur les solitaires,] S. Antoine luy écrit à peu pres en ces termes; Je voy la colere de Dieu qui vous menace. Cessez donc de persecuter les serviteurs de JESUS CHRIST, si vous ne voulez qu'elle tombe sur vous, ainsi qu'elle est tres proche. Balac se moqua de cette lettre, la jetta par terre, & cracha dessus à la persuasion de Gregoire, & après avoir fort maltraité ceux qui la luy avoient apportée, il leur commanda de dire de sa part à Antoine, Puisque tu prens tant de soin des solitaires, je m'en vas te persecuter toy mesme.

Mais la justice de Dieu ne tarda guere à le punir, & elle l'accabla avant que le cinquieme jour fust passé. Car s'en allant avec Nestor Prefet d'Egypte, à Cherée, qui est la premiere journée d'Alexandrie, étant tous deux montez sur des chevaux de Balac les plus doux de son écurie; comme ils estoient en chemin, ces chevaux, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, commencerent à se jouer ensemble, & tout d'un coup celui que montoit Nestor, & qui estoit encore plus docile que l'autre, se jetta sur Balac, & luy mordit la cuisse de telle sorte qu'il le jetta par terre, & se jettant après sur luy, il luy déchira tellement cette cuisse, qu'on fut obligé de le rapporter à l'heure mesme dans la ville, où il mourut au bout de trois jours.

Après donc que Gregoire fut mort, Constance manda Saint Athanasé avec toute sorte d'honneur, & luy écrit sur ce sujet trois lettres pleines de témoignages d'affection, & de promesses d'une entiere surté. Il écrit en mesme temps à Constant, afin qu'il permist au Saint de retourner à Alexandrie, ou plustost qu'il l'y exhortast; & il luy promettoit de ne rien faire touchant le Saint, qu'avec le consentement du peuple & l'agrément du Saint mesme. Les Ariens firent tout ce qu'ils pu-

1. Nestor estoit Prefet en 349, quand S. Athanasé revint en Egypte: Ainsi Balac doit estre mort en 348 ou 349.

rent pour empêcher ce rappel de S. Athanasé. Ils représen-
toient à Constance que c'étoit ruiner leur parti; qu'Athanasé
en avoit toujours esté l'ennemi déclaré; qu'il ne cessoit point
encore de l'anathematizer. Mais tous leurs efforts furent inu-
tiles.

'Nous avons encore les trois lettres que Constance écrivit à S.
Athanasé pour le rappeler. Le Saint mesme & Socrate nous les
ont conservées. La seconde se lit aussi dans Theodoret.^a Elles
estoit en latin.^b Constance fait excuse dans la premiere de ce
qu'il avoit attendu si longtems à écrire au Saint pour le rappel-
ler; & dit que c'est parcequ'il croyoit qu'il reviendroit de luy
mesme. Il l'exhorte donc à ne pas tarder davant age à le venir
trouver sans rien craindre, pour estre aussitost rétabli dans son
Eglise & dans sa patrie. La seconde ne contient rien de parti-
culier, que l'ordre de prendre une voiture publique. Ces deux
lettres, ou l'une d'elles, furent ce semble écrites d'Edesse en
Mesopotamie en presence des Prestres du Saint, & portées par
l'un d'eux, pour luy donner une assurance plus entiere.

ap. 2. p. 769. 770.
Socr. l. 2. c. 23. p.
107. 108.
Thdr. l. 2. c. 9.
p. 60. 60r.
a Socr. p. 107. c.
b Ath. ap. 2. p.
769. a. b.

'Mais Constance voyant qu'il ne venoit point, quoiqu'il eust
receu ses lettres depuis longtems, & croyant que c'étoit la
crainte qui le retenoit, il luy écrivit sa troisieme lettre, & luy
envoya en mesme temps un Diacre nommé Aquite, pour l'assu-
rer entierement de sa bonne disposition envers luy. Il luy fit
mesme écrire par divers seigneurs à qui S. Athanasé pouvoit
se fier plus aisément, savoir par les Comtes Poleme, Datien,
Bardion, Thalasse, Taurus, & Florent. Il le faisoit assurer qu'il
l'attendoit depuis une année entiere, [à prendre apparemment
depuis l'accident d'Euphrate,] & qu'il n'avoit point souffert
qu'on fist aucun changement [dans son Eglise,] ni qu'on établist
personne [à la place de Gregoire,] afin que les eglises luy fussent
conservées.

fol. p. 823. a.
ap. 2. p. 769. d.
fol. p. 823. a.
ap. 2. p. 770. a.
fol. p. 823. b.



A R T I C L E L V I I.

*S. Athanasé retourne en Orient : Il voit Constance à Antioche qui
donne divers ordres en sa faveur.*

L E Saint estoit encore à Aquilée lorsqu'il receut ces lettres;
[au moins les premieres.] Il se resolut donc enfin d'aller
trouver Constance, en remettant à Dieu les evenemens de son
retour, & de ramener avec luy ceux qui avoient esté les compa-

Ath. ap. 1. p. 676.
b. ap. 2. p. 770. b.
c. fol. p. 823. b.

ap. 2. p. 771. b.

ap. 1. p. 676. b.
ap. 2. p. 770. a.

gnons de tous ses travaux. Il fit néanmoins auparavant un nouveau voyage en France, où il estoit appellé par Constant. Il alla aussi à Rome pour dire adieu à l'Eglise & à l'Evesque [de cette ville. On ne voit pas si ce fut devant ou après son voyage de France.]

Socr. l. 2. c. 23. p.
108. d.
a d[109] Ath.
ap. 2. p. 770. b.

Il montra à Rome les lettres que Constance luy avoit écrites. Toute cette Eglise eut une extreme joie de son retour; & le Pape² Jule la voulut rémoigner publiquement par une lettre qu'il en écrivit aux Prestres, aux Diacres, & au peuple d'Alexandrie. Les autres Evesques par les Eglises desquels il passa dans son voyage, le receurent & le conduisirent avec les témoignages ordinaires de paix & de communion. Il passa par Andrinople, où il vit les monumens des saints Martyrs que les Eusebiens y avoient fait executer à leur retour de Sardique.

V. son titre
§ 9.

Ath ap. 2. p.
770. b.

fol. p. 820. b.

Il arriva enfin avec ceux qui l'accompagnoient, au lieu où estoit Constance, c'est à dire à Antioche, qui fut la troisieme & la dernière fois qu'il vit ce prince. Il en fut receu³ avec toutes les marques d'une affection sincere qu'il pouvoit souhaiter. Constance luy fit néanmoins quelques petits reproches, selon Rufin, mais il luy permit enfin de retourner en toute assurance dans son pays & dans son Eglise, & comme il avoit écrit auparavant aux officiers qui estoient sur les lieux, de garder les passages, pour empêcher le retour du Saint, il leur envoya alors des ordres tout à fait contraires.

230. d. 15.

p. 823. b. c.
p. 839. b. Ruf. l. 1.
c. 19. p. 246.
b Ath. ap. 1. p.
676. d.
c ap. 2. p. 772. a.]
fol p. 823. c.
d Ruf. l. 1. c. 19. p.
246.
e p. 246 Ath. fol.
p. 823. c.
f Ath. fol. p. 823.
c.

c.

S. Athanasie se plaignit avec justice dans cet entretien, de tous les maux qu'on luy avoit faits, & de tant d'ordres qui avoient esté donnez contre luy. Il garda néanmoins une telle moderation, qu'il ne dit aucun mal des Eusebiens qui l'avoient exercé par tant de souffrances, ni d'aucun de ceux qui l'avoient persecuté d'une maniere si injuste & si outrageuse. Il se contenta de demander que ses ennemis ne fussent plus en état de le charger à l'avenir de nouvelles calomnies quand il seroit en Egypte; & supplia pour ce sujet l'Empereur de les faire venir devant luy, ou tous, ou quelques uns d'eux, puisqu'ils estoient alors dans Antioche mesme; afin qu'ils le convainquissent des crimes dont ils l'accusoient, comme ils le pouvoient aisément, s'il estoit coupable; ou que s'il les convainquoit [d'estre des calomniateurs,] comme il se promettoit de le faire, ils s'abstinsent de le calomnier en son absence. Mais Constance rejeta bien fort cette proposition, & les Ariens n'eurent garde de l'accepter.

ap. 1. p. 676. d.

fol. p. 823. c.

c. d.

p. 839. b.

c.

p. 823. d.

Constance ordonna néanmoins que tout ce qui avoit esté écrit

L'an de J. C.
349, de Saint
Athanasé
23, 24.

SAINT ATHANASE.

125

auparavant contre le Saint, & contre ceux de sa communion, seroit cassé, & tous les actes biffés, & tirez des greffes tant du Duc que du Gouverneur, soit d'Egypte, soit de l'Augustamni- que, de la Thebaïde, ou de la Libye. Nous avons encore deux rescrits sur ce sujet, l'un adressé à Nestor qui estoit alors Prefet d'Egypte, & envoyé dans les mesmes termes aux Gouverneurs des autres provinces pour leur ordonner de biffer tout ce qui se trouveroit avoir esté fait contre ceux de la communion du Saint, & de laisser jouir son Clergé de l'immunité qu'il avoit auparavant, & dont les autres jouissoient. L'autre rescrit qui paroist citer le premier, est adressé au mesme Nestor, & luy ordonne d'envoyer à la Cour tout ce qui se trouveroit dans son greffe capable de blesser la reputation du reverendissime Evê- que Athanasé, comme il l'appelle. Un Conseiller de ville nom- mé Eusebe, fut envoyé pour tirer tous ces actes des greffes où ils estoient.

d'ap. 2. p. 774. a. b.

ap. 2. p. 774. b. c.

fol. p. 824. c.

ap. 2. p. 774. a.

αὐθαινοῦντες

δὲν ἐλάω.

Constance ajouta à ces ordres une promesse de ne plus souffrir qu'on luy fist aucun mauvais raport contre le Saint, mais de conserver toujours ferme & immuable l'affection qu'il avoit pour luy, & de ne rien faire qui le regardast, qu'avec le consentement du peuple, & queluy mesme n'eust agreable. Il confirma mesme sa parole par un serment, appellant Dieu à témoin de ses promesses. [Mais la suite nous apprendra combien il se faut peu fier aux paroles les plus solennelles, & aux sermens les plus religieux des Princes qui ont une fois perdu la crainte de Dieu, & violé la foy qu'ils luy doivent].

fol. p. 823. d.

p. 823. d.

d' 823. d.



ARTICLE LVIII.

Le Saint elude adroitement l'artifice des Eusebiens, qui demandoient une eglise à Alexandrie.

DURANT le temps que S. Athanasé fut à Antioche, il evita, dit Sozomene, la communion de Leonce qui y tenoit le siege des Ariens [au lieu d'Estienne,] & se trouva aux assemblées que les Eustathiens faisoient dans des maisons particulieres. [C'estoit assez pour faire juger aux Eusebiens avec quelle vigueur il se conduiroit dans son Eglise d'Alexandrie. Ainsi ils resolurent de faire encore un effort pour l'empescher d'y retourner, & s'aviserent d'un artifice capable de ruiner toutes les affaires du Saint, si sa generosité episcopale n'eust esté accompa-

Soz. l. 3. c. 10 p. 532. d.

gnée d'une sage discretion & d'une prudence vraiment divine.]
 'Ces impies conseillers de Constance,^a qui avoient tout pou-
 voir sur son esprit, luy remontrèrent donc qu'il estoit raisonna-
 ble que ceux qui ne vouloient pas communiquer à Alexandrie
 avec Athanase, eussent une eglise pour s'assembler, & le por-
 terent à faire cette proposition au Saint.^b Ainsi ce prince luy
 representa qu'il l'avoit rétabli dans son Eglise, & qu'il estoit
 tout prest à faire executer les promesses qu'il luy avoit faites :
 qu'il estoit juste aussi qu'il luy accordast la demande qu'il luy
 faisoit : qu'après tout, ce que les Evêques souhaitoient de luy,
 ne valoit pas la peine de leur estre refusé.

'Mais le Saint par une inspiration particuliere de Dieu, trouva
 aussi le moyen de sortir adroitement d'un pas si fâcheux. Il dit
 à l'Empereur qu'il n'y avoit pas moyen de luy rien refuser, &
 qu'il pouvoit commander ce qu'il luy plaisoit ; mais qu'il le sup-
 plioit aussi de luy accorder une petite faveur qu'il avoit à luy
 demander. Constance luy promit toutes choses, quelque diffi-
 ciles qu'elles fussent, pourvu qu'il voulust luy accorder une
 eglise. Et alors le Saint luy dit que comme il avoit aussi à An-
 tioche des personnes de sa communion, qui ne pouvoient pas
 communiquer avec les autres, il le supplioit de mesme de leur
 faire donner une des eglises de la ville. Socrate dit qu'il deman-
 da la mesme chose pour toutes les villes dominées par les Ariens.

'Constance trouva la réponse du Saint fort juste ; il la receut
 avec joie, & dit qu'il la falloit executer. Mais en ayant parlé à
 son conseil, les chefs de l'Arianisme aimerent mieux ne point
 avoir d'eglise à Alexandrie, que d'en donner une à Antioche
 aux Catholiques, songeant plus à leur propre avantage qu'à
 celui de ceux qui estoient absens ; & voyant bien d'ailleurs
 qu'ils ne pourroient pas faire un grand progrès dans Alexan-
 drie, où S. Athanase seroit assez capable de maintenir les siens, &
 mesme de gagner les autres ; au lieu que les Eustathiens auroient
 un grand avantage, si outre le grand nombre qu'ils estoient, ils
 avoient encore la liberté de tenir des assemblées [publiques,] &
 de s'attirer du monde ; que mesme on ne pourroit jamais les
 empêcher de faire de nouvelles entreprises, puisque dans la
 possession où estoient les Eusebiens de toutes les eglises de la
 ville, le Clergé & le peuple orthodoxe de leur communion ne
 les suivoit pas toujours dans le service. Ils aimerent donc mieux
 abandonner cette affaire, en la remettant à une autre fois, &
 laisser Constance faire comme il le voudroit. Ainsi ce prince

V. les Ariens
S 43.

Ruf. l. c. 19. p.

246.

a Thdr. l. 2. c. 9.

p. 601 a.

a) Ruf. l. 1. c. 19. p.

246 | Socr.

b Socr. l. 1. c. 23. p.

111.

c Soz. l. 3. c. 20. p.

532.

Ruf. l. 1. c. 19. p.

246.

p. 246.

1b) Thdr. p. 601.

a) Socr. l. 1. c. 23. p.

111. b. c) Soz. p.

532. d.

Ruf | Thdr | Socr.

Ruf | Thdr | Soz.

Socr. p. 111. c.

Ruf | Thdr | Soz.

Ruf. l. 1. c. 91. p.

246.

d Soz. l. 3. c. 20. p.

532.

Socr. l. 2. c. 23. p.

111.

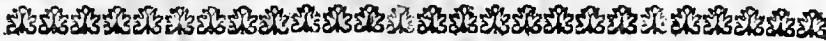
Ruf. l. 1. c. 19. p.

246 | Thdr. l. 2. c.

9. p. 601. b.

admirant l'adresse du Saint, l'envoya promptement à son Eglise.
'Socrate & Sozomene disent que Constance rétablit alors S. Paul, Marcel, & Aselepas dans leurs eveschez. [Mais il semble par Socrate mesme que cela s'estoit fait des l'année precedente.]

Socr. l. 2. c. 23. p.
111 | Soz. l. 3. c.
24. p. 537. c.



A R T I C L E L I X .

Constance écrit encore en faveur du Saint ; qui est reçu par Saint Maxime & le Concile de Jerusalem.

[C O N S T A N C E ne se contenta pas de renvoyer S. Athanasie à son Eglise;] mais il l'appuya encore par divers rescripts faits en sa faveur. [Nous avons déjà parlé de ceux qu'il adressoit aux Gouverneurs d'Egypte, & des autres provinces du patriarcat d'Alexandrie.] Il en écrivit encore deux, l'un aux Evesques & aux Prestres de l'Eglise Catholique [d'Egypte,] l'autre au peuple Catholique d'Alexandrie. Dans le premier, il l'appelle le tres reverend Athanasie, le patron & le protecteur de sa patrie & de son Eglise. Il casse tout ce qui avoit esté fait contre luy ou contre ceux de sa communion. Il rétablit les Ecclesiastiques qui l'avoient suivi dans leurs anciennes immunitéz. Il declare mesme que ceux qui s'uniront avec luy feront un choix tres judicieux, qu'ils embrasseront le meilleur parti, & qu'ils donneront une preuve de leur bonne disposition.

Socr. l. 2. c. 23 p.
112-114.

Ath. ap. 2. p. 772.
773 | Socr. p. 112,
113.
Ath. ap. 2. p. 772.
b.

b. c.

c.

'La lettre au peuple d'Alexandrie qui est citée par Lucifer, [n'est pas moins honorable au Saint.] Car Constance y dit qu'il estoit celebre dans tout le monde pour la pureté & la rectitude [de sa foy,] & pour la sainteté de ses mœurs. Il reconnoist qu'Alexandrie avoit esté longtemps sans Evesque; [quoique Gregoire ne fust mort que depuis peu.] Il exhorte le peuple à recevoir avec joie & dans toute l'étendue de leur cœur, le pasteur que Dieu leur rendoit, à l'embrasser, & à le cherir, à l'honorer & à le respecter en routes manieres, à le faire leur intercesseur & leur protecteur auprès de Dieu, & à garder entre eux l'union & la paix sous sa conduite, afin que leur pieté attirast promptement à la foy ceux qui estoient encore dans le paganisme; & il ajoute qu'il avoit ordonné aux magistrats de punir selon les loix ceux qui feroient quelques seditions.

Luci. de Ath. l. 2.
lib. P. t. 9. p. 1017.
d.
a Ath. ap. 2. p.
773. b.

d.

p. 774. a.

p. 772. b. c.

d.

[S. Athanasie & Socrate nous ont conservé ces deux lettres: mais il faut qu'il y en ait eu encore quelque autre écrite au peuple d'Alexandrie, s'il est vray, comme le dit Lucifer,] que

Luci. de Ath. l. 2.
p. 977. b.

Ath. fol. p. 813. d.

Constance ait juré à ce peuple par ses lettres, qu'il ne feroit plus jamais aucun mal à S. Athanasie. 'Ce Saint parle d'un serment semblable, mais qui fut fait à luy mesme de vive voix.

p. 815. b.

'Toutes choses s'estant ainsi passées [à Antioche,] S. Athanasie après avoir pris congé de tout le monde, se mit en chemin pour retourner en Egypte. 'Dans toutes les villes où il passoit, il s'efforçoit de persuader à tous les Evcsques d'embrasser la

Phisg. l. 3. c. 12. p. 46.

Ath. fol. p. 815. b.

Consubstantialité. 'Il fut receu par ses amis dans ce voyage avec la joie qu'on se peut imaginer. Les autres ne le pouvoient voir sans rougir de honte. Il y en eut qui se cachèrent, n'osant paroistre devant luy, & d'autres témoignèrent se repentir de ce qu'ils avoient écrit contre cet illustre Evcsque.

[Apollinaire le fils, depuis heresiarque, fut sans doute du nombre des premiers.] 'Car il avoit toujours esté un des plus grands défenseurs de la foy de Nicée, & cheri comme l'un des premiers d'entre les Orthodoxes, particulièrement par Saint Athanasie. 'Et cette union si étroite commença, selon Sozomene, dans ce voyage, lorsque le Saint passa par Laodicée en Syrie, dont Apollinaire estoit alors Lecteur. 'Cet historien ajoute, que George Evcsque de Laodicée, qui comme les autres Ariens detestoit la communion du Saint, ayant excommunié Apollinaire pour ce sujet, & ne l'ayant jamais voulu recevoir, quelque instance qu'il en fist, le deuit qu'il en conceut le porta à former une nouvelle heresie. [Mais nous avons traité" autrepars tout ce qui regarde Apollinaire.]

Epi. 77. c. 24. p. 1018. c.

c. 2. p. 996. c.

Soz. l. 6. c. 25. p. 671. 672.

p. 672. b. c.

V. les Apol-
linaristes 5
4-11.

Ath. ap. 2. p. 774. c.

A fol. p. 815. b. c.

'Le Saint ayant traversé la Syrie, entra dans la Palestine, où à l'exception de deux ou trois Evcsques qui estoient suspects [d'Arianisme, comme Patrophile de Scythople, & Acace de Cesarée,] tous les autres le receurent fort bien, embrasserent sa communion, & s'excuserent mesme de ce qu'ils avoient signé auparavant [contre luy,] disant qu'ils ne l'avoient pas fait volontairement, mais par contrainte. 'Ils firent ces choses dans un Concile" qu'ils tinrent à Jerusalem, composé de seize Prelats nommez par S. Athanasie, à la teste desquels estoit S. Maxime [Confesseur & Evcsque de Jerusalem.] 'Socrate dit que ce fut S. Athanasie qui demanda le Concile, & que S. Maxime manda aussitost pour cet effet quelques Evcsques de Palestine & de Syrie. [Neanmoins Saint Athanasie ne marque point qu'il y eust d'autres Evcsques que de Palestine:] '& dans les souscriptions du Concile de Sardique où ils sont tous, à l'exception de Macrin, il les met entre les Evcsques de Palestine.

ap. 2. p. 774. c.

p. 775. c. d.

Socr. l. 2. c. 24. p. 114. c.

NOTE 64.

Ath. ap. 2. p. 768. c. d.

Ces

L'an de J. C.
329, de Saint
Athanasie
2, 24.

'Ces Prelats ne se contentant pas d'avoir receu Athanasie à leur communion, en voulurent laisser un témoignage par écrit, & adresserent pour cela une lettre de joie & d'action de graces aux Evesques d'Egypte & de Libye, & à toute l'Eglise d'Alexandrie, rapportée par S. Athanasie & par Sozomene; dans laquelle ils reconnoissoient que par l'absence du Saint cette Eglise avoit esté sans pasteur.

p. 775. b.

b|774. d.

p. 774. 775. Soz.
l. 3. c. 22. p. 535.
et Ath. ap. 2. p.
775. a.

'Cette action irrita extremement les Ariens contre S. Maxime, que Philostorge reconnoist aussi avoir embrassé en cette rencontre l'opinion de Saint Athanasie; & mesme au rapport de Socrate, ils le deposerent pour en mettre un autre en sa place.

Socr. l. 2. c. 24. p.
112. a.
6 Philog. l. 3. c. 12.
p. 46.

V. les Ariens
5 45.

Philostorge dit qu'Acce Evesque de Palestine [qui estoit à ce Concile,] estant accusé d'adultere, pensa couvrir sa honte en se mettant du costé d'Athanasie; mais qu'il ne put eviter la punition de son crime, ses parties secretes s'estant tellement corrompues, qu'il en sortit quantité de vers, jusqu'à ce qu'il mourut peu de temps après. [Il n'y a en cela rien d'incroyable s'il estoit rapporté par d'autres.] Nous avons vu qu'Arius avoit conté Acce de Lydde ou Diospolis au nombre de ses sectateurs des le commencement de son heresie. Et ce pourroit bien estre celui-ci, puisqu'il est nommé le premier après S. Maxime comme le plus ancien. On voit neanmoins par S. Epiphane, qu'il y avoit vers ce mesme temps un Acce Evesque d'Eleutherople. Et il faut que celui de Lydde soit mort des l'an 331 ou 332, si nous recevons quelques particularitez que Sozomene rapporte de l'election de S. Maxime de Jerusalem, [mais qui sont allez suspects.]

Socr. l. 2. c. 38. p.
141. d.
et Philog. p. 46.

Thdr. l. 1. c. 4. p.
537. 538.

Philog. n. p. 144.

Epi. 40. c. 1. p. 130.

Soz. l. 2. c. 20. p.
470. d.

Ib. note 14.



A R T I C L E L X.

Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie.

SAIN T Athanasie rentra enfin en Egypte & à Alexandrie, comme S. Pacome l'avoit predit, & il y rentra avec gloire. [Il seroit inutile d'en vouloir sçavoir le detail.] Il nous suffit d'estre assuré qu'il y fut receu avec un concours universel tant des Evesques que des peuples de toute l'Egypte, & avec une joie qui ne se peut exprimer. L'image seule de cette entrée avoit par avance rempli de joie le saint Pape Jule, comme il le témoigne dans sa lettre à l'Eglise d'Alexandrie. Ces peuples fideles ne se rejouissoient pas seulement du retour si peu esperé de ceux qu'ils aimoient de tout leur cœur, mais aussi de ce qu'ils

Boll. 14. may. g.
F. 44. c.

Ath. fol. p. 825.

ap. 2. p. 771. b. c.

fol p. 825. c.

Théart. l. 2. c. 9. p.
c01. b. c.

ſe voyoient delivrez du joug des heretiques qu'ils redoutoient comme des tyrans & comme des chiens enragez. Auſſi ils témoignoient leur extreme contentement par les actions de graces qu'ils rendoient à Dieu, & meſme par des feſtins publics & des feſtes ſolemnelles.

Ath. fol. p. 825. c.

'Cette joie faiſoit qu'ils s'animoient les uns les autres avec plus d'ardeur à la pieté dans les aſſemblées [de l'Egliſe, & à profiter des inſtructions qu'ils y recevoient de leur ſaint paſteur.] Combien de filles preſtes à marier, dit le Saint, conſacroient leur virginité à J.C? Combien de jeunes gents embraſſoient à l'exemple des autres la vie ſolitaire? Combien de peres exhortoient leurs enfans à ſe conſacrer aux ſaints exercices de la perfection Chrétienne? Et combien d'enfans ſupplioient leurs peres de leur permettre de prendre une ſi ſainte reſolution? Combien de femmes perſuadoient à leurs maris, & de maris à leurs femmes, de s'employer quelque temps à la priere ſelon le commandement de l'Apoſtre? Combien de veuves & d'orſelins qui eprouvoient auparavant les incommoditez de la faim & de la nudité, ſe trouvoient alors non ſeulement raſſaſiez, mais encore habillez par la promte charité des peuples? En un mot il y avoit partout une ſi ſainte emulation pour la vertu, que chaque famille & chaque maiſon paroifſoit eſtre une eglife à cauſe du zele & de la pieté de ceux qui y habitoient, & des prieres qu'ils y adreſſoient à Dieu.

d.

p. 826. a.

Boll. 14. may, g.
p. 44. c. f.

'S. Pacome qui avoit predit le retour du Saint, eſtoit mort [des l'an 348,] & Petrone ſon ſucceſſeur l'ayant ſuivi peu de jours après, Orfiſe avoit eſté fait en ſa place chef de toute la congregation de Tabenne. Il envoya deux de ſes Religieux à Alexandrie lorſque S. Athanaſe y fut retourné. Le Saint les receut avec toutes ſortes de marques d'affection, & d'autant plus qu'ils luy apportoitent des nouvelles de S. Antoine, & une lettre qu'il luy écrivoit.

p. 45. c.
c.

Hil. fr. 2. p. 42.

[La joie & le triomphe de l'Egliſe eſtoit la confuſion des Ariens] qui ſe trouvoient reduits à tenir [en ſecret] leurs conventicules à part. Et cela n'empeſcha pas néanmoins encore George [de Laodicée,] de communiquer avec eux par lettres. Du reſte il y avoit une paix profonde & tout à fait merveilleuſe entre les Eglifes; les Evesques écrivoient de tous coſtez à S. Athanaſe, & recevoient de luy les lettres ordinaires de paix & de communion. Il s'en trouvoit plus de 400 tant de l'Italie, de l'Afrique, des Gaules, de l'Angleterre, de l'Eſpagne, que de l'Illyrie, de

Ath. fol. p. 826 a.

p. 827. c. d.

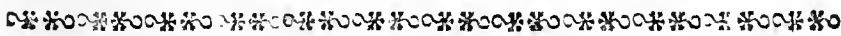
L'an de J. C.
349. de Saint
Athanaſe
23, 24.

la Grece, des ifles de Candie, & de Cypre, de la Lycie, de la Paleſtine, de l'Ifaurie, & de l'Egypte. Philoſtorge meſme reconnoit que S. Athanaſe fit entrer alors quantité d'Eveſques dans ſes ſentimens.

Philog. l. 3. c. 12. p. 46. 47.

On voyoit pluſieurs des ennemis du Saint ſe repentir de l'avoir perfecuté ; ceux qui l'avoient calomnié luy en venir faire des excuſes ; ceux qui l'avoient haï rechercher ſon amitié ; ceux qui avoient déchiré ſa repuration par des écrits publics, en faire des retractations ſolennelles. Beaucoup de perſonnes que la neceſſité plutoſt que la volonté engageoit avec les Ariens, venoient trouver le Saint durant la nuit pour excuſer leur conduite. Ils condannoient avec anatheme l'heréſie d'Arius, mais ils le ſupplioient de leur pardonner ces engagements involontaires, & de croire que la crainte ſeule d'eſtre accablez par les violences & les calomnies des Ariens, les portoit à eſtre encore preſens de corps dans leurs aſſemblées, quoiqu'ils ſe trouvaſſent preſens de cœur avec S. Athanaſe, & qu'ils fuſſent toujours attachez à ſa communion. [Le Saint ne dit point ce qu'il répondoit à ces derniers qui paroifſoient avoir plus de crainte des hommes que de Dieu : mais il ne pouvoit manquer de ſe rejouir beaucoup du changement des autres.]

Ath. ſol. p. 827. a.



A R T I C L E L X I.

Urſace & Valens retractent tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanaſe.

[D E tous ces changemens il n'y en eut point de plus important pour le Saint que celui d'Urſace & de Valens qu'il faut mettre en cette année. Car quoique leur retractation ne fuſt qu'un effet de leur politique, & non une véritable penitence ; il ne ſe pouvoit néanmoins rien faire de plus avantageux & de plus authentique pour ſa juſtification, que de voir deux de ſes plus ardens ennemis, & qui avoient eu le plus de part à ſa perfecution, reconnoiſtre qu'il eſtoit innocent, & avouer que tout ce qu'ils avoient publié contre luy eſtoit une pure calomnie.

Il y avoit déjà deux ans qu'Urſace & Valens ſe voyant ſeparez de la communion de l'Egliſe [par le Concile de Sardique,] s'eſtoient adreſſez à celui qui s'eſtoit tenu à Milan [ſur la fin de

Hil. fr. 1. p. 2572. p. 341 Ath. de ſyn. p. 877. d.

NOTE 65. V. les Ariens s'eſtoient adreſſez à celui qui s'eſtoit tenu à Milan [ſur la fin de 347. Les anciennes éditions ont *et mis survenus etc.* où nous ne voyons pas de ſens.] Les Benedicins ont trouvé *dit* dans deux manuscrits : [ce qui peut former le ſens que nous avons ſuivi. Si *dehonorati* ſe pouvoit entendre du paſſé, on traduiroit peut-eſtre mieux *les avoit portez* au lieu de *les portoit encore*. Mais ſeroient-ils venus la nuit faire leurs excuſes, s'ils ſe fuſſent ſeparez des aſſemblées des Ariens ?]

Ath. B. 1. p. 360. a.

la mefine année 347,] & pour obtenir d'estre rétablis dans la communion, ils y avoient presenté un acte par lequel ils demandoient pardon de leurs fautes, & anathematizoient Arius avec tous ceux qui tenoient son heresie. [Mais on ne voit point qu'ils eussent de mefine retracté ce qu'ils avoient écrit contre Saint Athanafe. Et aussi il y a lieu de croire que le Concile ne leur accorda point le pardon qu'ils demandoient, mais les laissa dans la condannation prononcée contre eux. On ne trouve pas neanmoins qu'on ait mis d'autres Evesques en leur place, & peutestre qu'on ne le pouvoit pas, parceque leurs peuples ne vouloient pas se separer d'eux,] comme ceux de Sirmich maintenoient dans le mefine temps l'heresiarque Photin contre l'autorité de l'Eglise.

NOTE 66.

Hil. fr. 2. p. 26.

[Mais enfin ces Evesques qui suivoient la foy du temps plustost que celle de l'Evangile, voyant S. Athanafe rétabli glorieusement, honoré des deux Empereurs, & reveré de tout le monde; se resolurent à embrasser sa communion, & à la rechercher avec celle de l'Eglise par les soumissions les plus humbles.] Ils écrivirent premierement au Saint une lettre de paix & d'amitié, sans qu'il leur eust écrit auparavant. Le Saint nous l'a conservée, & Sozomene après luy, & nous l'avons en latin dans Saint Hilaire. C'en est qu'un compliment fort leger, par lequel ils témoignent neanmoins embrasser la paix & la communion avec luy, & le prient de leur récrire. Ils l'envoyerent d'Aquilée par un Prestre nommé Musée.

Ath. fol. p. 826. a.]
839. d.

p. 826. b.

a Soz. l. 3. c. 24. p.

537. b.

b Hil. fr. 1. p. 25.

26.

c Ath. ap. 2. p.

777. c.

d p. 776. a.

fol. p. 826. b.] 839.

e.

e p. 828. a.] 839. c.

f Hil. fr. 1. p. 24.

p. 26.

p. 26.

'Estant ensuite venus à Rome de leur propre volonté, ils allerent trouver le Pape Jule pour le supplier de les recevoir par grace dans l'Eglise, & de les admettre à la communion, Jule prit conseil sur cela, & crut qu'il estoit avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandoient, parceque c'estoit diminuer d'autant les forces des Ariens, & augmenter celles de l'Eglise; & que leur confession mefine estoit une confirmation du Concile de Sardique.

p. 24.

g p. 24.] Ath. fol.

p. 828. a.] 839. c.

h Ath. fol. p. 828.

a.

i p. 839. c.] ap. 2.

p. 776. b.

k fol. p. 826. b.

l Hil. fr. 1. p. 24.

25.

m Ath. ap. 2. p.

777. c.] Soz. l. 3. c.]

23. p. 536. b. c. d.

'Mais avant que d'estre receus, ils écrivirent & donnerent un acte de leur confession & de leur penitence, ce qu'ils firent dans l'Eglise, où chacun a une entiere liberté, & où l'on n'a rien à apprehender que Dieu seul, & en presence de l'Evesque & des Prestres. Ils l'écrivirent en latin, comme nous l'avons encore dans S. Hilaire. S. Athanafe & Sozomene l'ont inserée en grec dans leurs ouvrages. Urface & Valens y reconnoissent que tout ce qu'ils avoient publié jusques alors contre S. Athanafe, estoit

L'2nd de J.C.
349, de Saint
Athanasie
23, 24.
* &c.
† NOTE 67.

SAIN T A T H A N A S E.

133

absolument faux & inventé à plaisir; qu'ainfi ils*embrassoient tres volontiers sa communion; qu'ils anathematizoient l'heresie d'Arius & ses défenseurs, † comme ils avoient, disent-ils, toujours fait. Valens écrivit cet acte de sa main, & Ursace le signa.^a Ils disent qu'ils avoient déjà obtenu du Pape le pardon de leur erreur avant que de donner cet acte,^b c'est à dire qu'ils l'avoient obtenu à cette condition. Leur acte fut envoyé à S. Athanasie par S. Paulin Evêque de Treves, [qui se trouva donc alors à Rome.]

Ath.ap 2.p.776.
c.d|Hil.fr.1.p.
24.
a Ath.ap.2.p.
776.b.
b Hil.fr.1.p.26.
c Ath.p.775.d|
fol.p.826.b.
fol.p.826.d.

V. S. Maxi-
min de Tre-
ves note 3.

Ils firent encore un autre acte de reconciliation avec le Saint; car ils soucrivirent à des lettres de paix à l'occasion de Pierre & Irenée Prestres d'Alexandrie, & d'Ammoné laïque, qui passoient, quoique le Saint ne leur eust point non plus écrit par cette voie. [Cet endroit nous donne quelque lieu de croire que S. Athanasie envoyoit ainsi par les provinces prier les Evêques de signer des lettres de paix & de communion avec luy, afin de se fortifier de plus en plus contre les efforts qu'il se doutoit bien que ses ennemis feroient un jour contre luy. Le traducteur latin paroist l'avoir cru, & l'exprime assez clairement.

S. Hilaire semble avoir confondu ces secondes lettres d'Ursace & de Valens à S. Athanasie, qui n'estoient proprement qu'une signature, avec les premières qu'ils luy écrivirent d'Aquilée par Musée. [Car il dit que celles-ci ne furent écrites que quelque temps après l'acte donné à Rome, au lieu qu'Osus nous assure qu'elles precederent cet acte,^d en quoy S. Athanasie le favorise extrêmement.

Hil.fr.1.p.25.
Ath.fol.p.839.c,
d.
p.826.a.b.

[Les Eusebiens pour eluder à quelque prix que ce fust la preuve invincible qu'on tiroit de la retractation d'Ursace & de Valens pour justifier l'innocence de S. Athanasie, & pour les convaincre d'estre eux mesmes des menteurs & des imposteurs,] estoient réduits à dire que la crainte de Constant l'avoit fait faire. Cependant ce pretexte estoit tout à fait ridicule. Car Constant n'agissoit point de la sorte. Il ne bannissoit point les Evêques, il ne se trouvoit point aux jugemens de l'Eglise; on ne voyoit point ces ministres forcer personne de soucrire contre qui que ce fust. Et pour l'affaire particuliere d'Ursace & de Valens, il n'y a point eu d'officier d'armée qui y fust present de la part de ce prince, point de ministre, point de secretaire d'Etat. Constant y estoit encore moins luy mesme, & mesme elle s'estoit faite sans qu'il en eust seulement eu connoissance. Ursace & Valens ne furent pressés de la faire par qui que ce fust, si ce n'est par les

p.827.d, 839.d.
p.839.d.
p.828.a.
p.839.c.
p.828.a.
p.826.a.

p. 28. 2839. c.

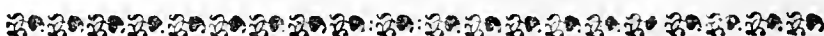
remors de leur conſcience, & ils ne firent rien que d'eux meſmes & tres volontairement.

Hil. fr. 1. p. 23.
24.

S. Hilaire dit que le Concile tenu cette année à Sirmich contre Photin, donna occaſion à Urface & à Valens de demander la reconciliaction de l'Egliſe, [ce qui pourroit ſignifier que le deſir de ſe trouver à ce Concile, les porta à demander la paix.] 'D'autres l'entendent de la crainte qu'ils eurent d'eſtre encore appelez [& condannez] par ce Concile, [& qu'il ne leur donnaſt des ſucceſſeurs.

V. les Ariens
541.Blond. prim p.
108.

Ce que nous avons dit que S. Paulin de Treves avoit envoyé à S. Athanaſe l'acte de la retractation d'Urface & de Valens, nous apprend que Saint Maximin ſon predeceſſeur eſtoit mort au pluſtard en cette année, comme nous l'avons marqué ſur l'hiſtoire de cet illuſtre défenſeur de l'innocence opprimée.]



ARTICLE LXII.

S. Athanaſe combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Conſtance, qui luy promet neanmoins ſa protection.

[SAINTE Athanaſe qui eſtoit enfin rentré dans ſon ſiege après une perfecution de huit années, ne ſongeoit pas par une fauſſe politique, à demeurer dans le repos, & à ne point faire de bruit pour menager l'eſprit de Conſtance, & ne pas irriter de nouveau ſes ennemis.] Il écrivoit au contraire de tous coſtez contre les Ariens, & s'eſſorçoit d'animer contre eux toute la terre. Il depoſoit ceux qu'il voyoit eſtre attachez à cette erreur, & mettoit en leur place des perſonnes dont il avoit éprouvé la vertu, leur recommandant ſur toutes choſes de conſerver ſoigneuſement la foy de Nicée. On pretendoit meſme qu'il en avoit uſé de la ſorte dans les autres provinces par où il avoit paſſé, quoiqu'elles ne fuſſent pas de ſa juridiſtion, lorsqu'il y avoit trouvé les Eglifes occupées par des Ariens; & s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ce fut un des principaux points ſur leſquels on renouvela ſa perfecution; [quoique Saint Athanaſe n'en diſe rien dutout dans ſa premiere apologie.]

Ath. ſol. p. 28.

Soz. 1. 3. c. 21. p.
534. b. c.c. Socr. 1. 2. c. 24.
p. 115. a. c. 26. p.
116. d.Socr. 1. 2. c. 24. p.
115. a. b.e. 26. p. 116. d.
Soz. 1. 4. c. 1. p.
538. b.

'Depuis qu'il fut arrivé à Peluſe en entrant en Egypte, il alloit preſcher par toutes les villes, pour exhorter le peuple à avoir les Ariens en horreur, & à recevoir avec joie ceux qui confeſſoient la Conſubſtantialité. Il tint auſſi dans Alexandrie un Concile des Evesques d'Egypte, qui confirmerent ce que les Conciles de

Sardique & de Jerusalem avoient fait en sa faveur. [Ce fut peutestre en cette rencontre que] les 93 Evesques d'Egypte nommez par le Saint, signerent la lettre circulaire du Concile de Sardique. Ath. ap. 2. p. 767. 768.

[On ne peut non plus rapporter qu'à ce temps-ci] la reconnaissance que douze Prelats de Cypre firent de son innocence, en signant la lettre circulaire du Concile de Sardique; [n'y ayant point d'apparence ni qu'ils aient esté à Sardique, ni qu'ils aient depuis osé se declarer pour Saint Athanasie, jusques à ce que Constance l'ait rétabli dans son siege. Entre ces Prelats, Saint Spiridion [de Trimythonte,] & S. Triphylle [de Ledres, sont de beaucoup les plus illustres.] p. 768. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 350, DE S. ATHANASE 24, 25.

'S. Athanasie estoit donc alors plus honoré que jamais, tant parcequ'il estoit rentré si glorieusement malgré toutes les poursuites & la resistance de ses ennemis, que parcequ'on vit qu'il estoit tout à fait soutenu par la faveur de Constant. [Mais il perdit bientost cet appui, afin que toute la terre connust que sa force, son courage, & son esperance n'estoit point fondée sur la foiblesse de l'homme, mais sur la toute puissance de Dieu, qui est aussibién immortel qu'il est invincible. Soz. l. 2. c. 21. p. 534. b. c.

Constant fut tué par une conspiration de rebelles des le mois de janvier 350, & sa mort fut suivie de beaucoup de troubles & de guerres, pendant que S. Athanasie demouroit paisible dans Alexandrie. Ses ennemis au contraire, dont le bonheur ou le malheur dependoit de l'état des affaires seculieres, parcequ'il estoit tout du siecle & de la terre, commencerent aussitost à se remuer, pour profiter de la mort d'un Prince qui ne leur avoit pas esté favorable.] Ils assiegerent tout de nouveau Constance par leurs calomnies. Ils travaillerent à luy persuader qu'Athanasie renverroit toute l'Egypte & la Libye: & ils s'efforçoient déjà d'epouventer le Saint par des bruits vagues & confus. ^a Il paroist que Philippe Prefet [du Pretoire] estoit celui dont on le menaçoit le plus. Secr. l. 2. c. 26. p. 116. c. d.
Ath. fol. p. 824. 825.
a p. 845. a.

[Mais Constance qui dans l'état embarassé de ses affaires n'avoit garde de s'attirer quelque sedition dans l'Egypte en persecutant le Saint, tacha au contraire de le rassurer.] Il envoya pour cela un ordre exprés à Felicissime Duc d'Egypte, & à Nestor qui estoit [encore] gouverneur de la mesme proviince, d'empescher que ni Philippe, ni aucun autre, ne pust faire aucun tort au Saint. Cet ordre fut porté par le Comte Astere qui avoit esté Duc d'Arme- a ap. 1. p. 89. a.
fol. p. 845. a ap. 1. p. 688. c.

L'an de J. C.
350, de Saint
Athanafe
14, 25.
* *latin*
Magister.
1.

fol.p.825.a.

nie, & par Pallade qui avoit esté * grand Maistre du palais. Ces deux officiers apporterent aussi à Saint Athanafe ¹ une lettre de l'Empereur, qui l'appelloit son tres cher pere, & qui le prioit de ne rien apprehender, quelque bruit que l'on fist courir, mais de s'employer en toute asurance à l'instruction de son peuple & au service de Dieu; & il luy protestoit qu'il demeroit ferme dans la resolution de le conserver dans son evesché.

p.844.d.

'Constance écrivit encore deux autres lettres au Saint pour l'assurer qu'il ne changeroit point de disposition à son égard, 'mais qu'il luy rendroit toujours les témoignages d'affection qu'il luy avoit donnez avant la mort de son frere.' Il continua en effet quelque temps à accorder au Saint ce qu'il luy demandoit touchant les affaires de l'Eglise. [Neanmoins cette affection ou plustost cette dissimulation ne dura guere; & nous verrons bientoit que les effets seront fort differens des promesses, lorsque Dieu aura humilié les ennemis de Constance sous la puissance de ses armes, pour le rendre luy mesme de plus en plus l'esclave & le ministre des demons.

ap.1.p.679.c.
p.686.

Hil.fr.1.p.27.

Cependant les ennemis du Saint qui prevoyoient que cela pourroit arriver, se preparent de bonne heure le chemin pour profiter de l'occasion.] 'C'est pourquoi les Occidentaux leur ayant écrit [sur la fin de l'année precedente,] touchant la condamnation qu'ils avoient faite de Photin, "eux qui estoient habi-
les dans le crime, subtils pour faire le mal, & opiniatres dans leur malice, en répondant sur le sujet de Photin, y mélerent le nom de Marcel, comme du maistre & du docteur de toutes ces nouvelles impietez; afin d'affoiblir l'autorité du Concile de Sardique qui avoit absous Marcel, & reveiller en mesme temps l'affaire de S. Athanafe qui avoit aussi esté absous par ce Concile.

V. les Ariens
145.

p.27|Sulp.1.2.p.
156.

A R T I C L E L X I I I.

Saint Athanafe prie pour Constance, qui se declare son ennemi, mais ne peut encore luy nuire.

[C]ONSTANT avoit esté tué par la faction de Magnence, "qui demeura le maistre de ses Etats, & envoya Clemence, Valens, & quelques autres en ambassade à Constance, pour

V. Constance
16, 18-20.

Ath. fol. p. 824, 825 |
ap. 1. p. 688, 689.
* fol. p. 824, c, d.

1. 'Cette lettre est raportée par S. Athanafe de deux manieres differentes dans les termes, par ce que sont deux differentes traductions de l'original qui estoit latin. [La traduction qui est dans l'epistre aux solitaires est la meilleure.]

taschet

L'and.]. C.
350. d. Saint
Athanase
24, 25.

SAINTE ATHANASE.

137

tascher de faire quelque accommodement avec luy. Ces ambassadeurs, entre lesquels on croit qu'estoit S. Servais Eveque de Tongres, passerent par Alexandrie où S. Athanase les vit :] & s'entretenant de Constant avec Clemence, il ne put s'empescher de repandre quantité de larmes. Valens estoit venu par la Libye; & cela fit craindre à Saint Athanase que Magnence ne voulust prendre la mesme route pour venir perdre tous les amis de Constant; parcequ'en ce cas il se fust vu des premiers exposé à sa fureur, ne pretendant pas estre un des moins affectionnez à la memoire de ce prince;] & l'Egypte estoit la premiere province que ce tyran rencontroit par ce chemin.]

Ath ap. 1. p. 679.
a. b.

Il ne dit autre chose [au peuple à la venue de ces ambassadeurs, sinon : Prions pour le salut du tres pieux Empereur Constance; & aussitost le peuple s'écria tout d'une voix : J. C. assiste Constance; & cette priere dura longtemps. Il y avoit divers officiers presens à cette action, savoir Felicissime Duc d'Egypte, Rufin receveur general, Estienne "Mestre de camp d'Egypte, le Comte Astere, Pallade, qui avoit esté grand Maistre du palais, Antioque & Evagre du nombre de ceux qu'on appelle Agens dans les affaires du Prince. [Nous avons vu qu'une partie de ces officiers estoient ceux par qui Constance avoit écrit à S. Athanase.

d|680.a.

p. 679. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 351, DE S. ATHANASE 25, 26.

L'embaras où Constance se trouvoit occupé à soutenir une grande guerre contre Magnence, n'empescha pas les Eusebiens de le venir importuner contre Saint Athanase.] Les principaux d'entre eux le vinrent trouver tous ensemble, pour luy représenter le tort que leur avoit fait le rappel d'Athanase; Qu'ils estoient pres d'estre abandonnez de tout le monde, d'estre traitez d'heretiques, & de tomber dans un mepris & une aversion aussi generale qu'estoient les Manichéens; Que cela retomberoit sur l'Empereur mesme qui s'estoit déclaré leur protecteur; Qu'enfin le seul remède de ce mal estoit de renouveler la persecution [contre Athanase & ses fauteurs.] Ils luy représenterent encore pour l'y exciter, que la consideration d'Athanase l'avoit mis mal avec Constant, & avoit pensé rompre tous les liens de la nature & du sang pour les jeter dans une guerre civile. [Et ce fut peuteestre en cette rencontre] qu'ils accusèrent le Saint mesme par écrit d'avoir mal parlé de Constance à son frere, & de l'avoir irrité contre luy dans les divers entretiens qu'ils avoient eus avec ce prince.

fol. p. 318. b. c.

Thdrt. l. 2. c. 10.
p. 601. c.

Ath. ap. 1. p. 674.
a. d.

fol. p. 823. c. d.

d.

p. 829. a.

Constance estoit d'autant plus susceptible de ces impressions, qu'il estoit déjà irrité & tout en feu d'avoir reconnu dans son expedition contre Magnence, l'union que les Evesques avoient avec nostre Saint. Ainsi il changea entierement de disposition à son égard, & son zele pour l'impiereté luy fit oublier routes les promesses & tous les sermens qu'il avoit faits, soit au Saint mefme, soit à Constant: ce qu'il ne faut pas trouver étrange, dit le Saint, puisque Pharaon en a fait autant. Il commença deslors à forcer chaque Evesque en particulier de se separer du Saint, [l'éstat des affaires ne luy permettant pas d'en faire alors davantage: & quelque desir qu'eussent les Eusebiens de chasser Saint Athanase d'Alexandrie, Dieu voulut neanmoins que malgré tous leurs efforts, il y demeurast encore paisible jusques en l'an 356.]



ARTICLE LXIV.

Le Pape Libere successeur de Jule tenté de se separer de Saint Athanase, s'unit neanmoins à luy: Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle persécution des Ariens.

L'ANDE JESUS CHRIST 352, DE S. ATHANASE 26, 27.

[**S**AINTE Athanase perdit cette année l'un des plus illustres de ses défenseurs en la personne du Pape Jule,] qui mourut le 12 d'avril. Libere fut mit en sa place le 22 de may, [& se signala par des actions si différentes tantost de foiblesse, tantost de courage, qu'il n'est pas aisé de savoir quel jugement on en doit porter. Cette varieté paroist des l'entrée de son pontificat, qu'il semble avoir commencé en se separant de la communion de S. Athanase pour s'y réunir aussitost après. C'est un point tres obscur & tres embarassé, que l'on peut neanmoins reduire en cette suite tirée de divers endroits des fragimens de S. Hilaire.

Les Orientaux s'imaginant pouvoir gagner quelque chose sur l'esprit de Jule, soit par la terreur de Constance, qui par la bataille de Murse se voyoit en état d'estre bientost maistre de l'Occident, soit par l'illusion de quelques nouveaux crimes dont ils chargeoient Saint Athanase,] & peutestre des ordinations qu'on pretendoit, comme nous avons vu, qu'il avoit faites hors de sa jurisdiction: ces heretiques, dis-je, écrivirent au Pape Jule contre Athanase. Les Egyptiens, [c'est à dire les Ariens d'Alexandrie, ou les Meleciens,] écrivirent aussi pour accuser le

Buch. p. 273]
Bar. 352. 51.Blond. prim p.
79.Hil. fr. 1. p. 36.
fr. 2. p. 40.

Saint des mesmes crimes que les Orientaux luy reprochoient.

[Jule estant mort avant que ces lettres arrivaient,] Libere les receut, les fit lire publiquement devant le peuple assemblé, & mesme devant le Concile. 'car les Conciles estoient tres communs à Rome. Il écrivit ensuite aux Orientaux une lettre [dont nous ne savons pas le contenu.] Il écrivit aussi à Saint Athanasie, & luy envoya trois de ses Prestres, Luce, Paul, & Elien, pour luy dire de venir à Rome, afin que l'on y ordonnast promptement sur son affaire ce que demandoit la discipline de l'Eglise; luy declarant en mesme temps par sa lettre que s'il ne venoit, il estoit separé de la communion de l'Eglise Romaine.

fr. 1. p. 36.
fr. 1. p. 40.
Bar. 342. § 34.
Hil. fr. 2. p. 40.
fr. 1. p. 36.

[Cette façon d'agir surprit assurément & affligea S. Athanasie, & soit qu'il craignist quelque entreprise sur sa vie, soit pour d'autres raisons, dont il y en avoit assez, il ne voulut point sortir d'Alexandrie.] Les Prestres de Libere retournerent donc à Rome, & dirent qu'Athanasie n'avoit point voulu venir; & sur cela Libere récrivit aux Evêques d'Orient qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & avec tous les Prelats de l'Eglise Catholique; & qu'au contraire Athanasie estoit separé tant de sa communion que de l'Eglise Romaine, & du commerce des lettres ecclesiastiques.

p. 36.

Nous avons encore cette lettre, [plus honteuse pour son auteur que pour celui qu'elle traite si indignement.] Baronius & les Benedictins la maintiennent fausse, & il seroit à souhaiter qu'ils en eussent de bonnes preuves, sans quoy il est difficile de rejeter une piece mêlée avec plusieurs autres qu'il faut avouer estre tres bonnes. Mais quelque probable que puisse estre leur sentiment, il semble que l'on peut répondre à une partie de leurs instances,]'en disant que Libere rentra aussitost en luy mesme après avoir envoyé cette lettre; [ou plustost qu'ayant reçu avant que de l'envoyer, les lettres du Concile d'Egypte, dont nous allons parler, il la retint, & ne la donna que depuis, lorsqu'ayant condanné publiquement Saint Athanasie, il fit tout ce qu'il put pour pagner l'affection des Orientaux. Quelques autres pourroient dire qu'il la supposa luy mesme alors, & qu'il feignit d'avoir fait ce qu'il n'avoit jamais fait. On refoudroit assurément par là toutes les difficultez; mais je ne sçay si ces presomptions suffisent pour accuser Libere d'une si infigne fourberie.

p. 36.
Bar. 352. § 12-20
Hil. B. p. 1327
Ath. vit. p. 51. 1.

Blond. prim. p. 80.

Ce qui nous fait croire qu'il n'envoya point alors cette lettre, & qu'il ne donna aucune marque publique de rupture avec S. Athanasie,]'c'est que les Ariens se plainquirent depuis, qu'il avoit supprimé les lettres qu'ils avoient écrites contre S. Athanasie;

Hil. fr. 2. p. 40.

& dit luy mesme deux ans après, qu'il n'avoit pu deferer à ces lettres des Orientaux, ni croire les crimes dont ils accusoient le Saint; parcequ'il estoit défendu en mesme temps par quatre-vingts Evescques d'Egypte. [D'où nous apprenons que le Saint se voyant accusé de nouveau, & cité, si nous voulons, par le Pape, assembla un Concile.] Ce fut donc là que 75 ou 80 Evescques d'Egypte écrivirent pour l'innocence de leur Archevesque, & prièrent Libere de luy conserver la communion, comme [treize ans] auparavant ils avoient prié Juic de la luy rendre. S. Hilaire nous avoit voulu conserver cette lettre en l'inscrivant dans un de ses ouvrages: [mais cet endroit a esté perdu.]

p. 40 | Luc. ep. t.
9 p. 1116. c.
4 Hil. fr. 1. p. 37.

fr. 2. p. 40. 41.

p. 41.

Libere l'ayant receue la fit lire [devant son Clergé,] & l'envoya aux Evescques d'Italie; & voyant que les Evescques qui défendoient S. Athanasie estoient en plus grand nombre que ceux qui l'accusoient, il n'eut [plus] garde de rien croire de ce qu'on disoit contre luy. Il dit qu'Eulebe qui avoit esté envoyé, & qui se hastoit d'aller en Afrique, luy avoit laissé ces écrits. [Il semble vouloir dire que c'estoit luy qui avoit apporté la lettre du Concile d'Egypte. C'est tout ce que nous savons sur cette affaire, où l'on s'étonnera sans doute de la conduite si precipitée de Libere, bien indigne de la generosité qu'il fit paroître depuis durant un temps, pour la défense de S. Athanasie,] & des protestations qu'il fit que l'ordre de la discipline & la tradition des Apostres ne luy permettoit nullement de condamner cet Evescque en son absence, après la maniere dont il avoit esté absous

Ath. fol. p. 533. a.
b.

Boltz 4. may, g.
65. a.
6 p. 63. f. | 70. d. c.

p. 63. f.

[C'est à cette année,] un peu plus d'un an depuis que Gallus eut esté fait Cesar, & trois ans & demi avant la persecution du Saint, qu'il faut rapporter ce que dit Ammon Evescque d'Egypte, dans une lettre à Theophile d'Alexandrie; que Saint Athanasie representoit avec tant de force dans l'Eglise la vie sainte des moines & des vierges, & qu'il parloit avec une si grande estime de la recompense qui leur est promise dans le ciel, que l'entendant parler de la sorte, il en fut touché, & resolut d'embrasser la vie monastique à l'age de 17 ans, n'estant pas mesme encore baptezé. Il voulut d'abord suivre un moine de Thebaïde qui se rencontra à Alexandrie: mais en ayant consulté Paul Prestre de l'Eglise de Perée, [ou de la Persee,] ce Prestre examina le moine, & reconnut que c'estoit un heretique. De sorte qu'il conseilla à Ammon de se retirer à Tabenne, & de s'y en aller avec deux moines de cet Ordre que S. Theodore, qui en estoit alors Supérieur, avoit envoyez à S. Athanasie avec des lettres de sa part,

[On n'en marque point le sujet.] Ammon suivit cet avis, passa trois ans sous S. Theodore, & puis par le conseil de ce Saint, il se retira à Nitrie. p.70.e.

'Une des premieres choses qu'il apprit de Saint Theodore dans le temps qu'il estoit auprés deluy, fut que la perfecution que les Ariens faisoient déjà à l'Eglise, augmenteroit beaucoup; & qu'avant qu'elle finist, on verroit regner un Prince payen qui s'efforceroit de ruiner le mystere de J. C: que J. C. confondroit son audace, & feroit aussi cesser enfin la perfecution des Ariens; mais qu'il falloit crier vers Dieu pour obtenir de luy cette grande misericorde en faveur de son Eglise. p.64.a.b. f;70.f. p.64.b.



A R T I C L E L X V.

Les Ariens veulent tirer Saint Athanasie de son Eglise par le mensonge de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 353, DE S. ATHANASE, 27, 28.

LORSQUE Constance estoit encore en Italie, [avant que d'aller triompher de Magnence dans les Gaules, c'est à dire apparemment vers le commencement de l'an 353,] & 26 mois avant que Diogene vint à Alexandrie, [en 355, comme nous le dirons bientôt,] un officier du palais nommé Montan, vint apporter à Saint Athanasie une lettre de Constance, par laquelle supposant que le Saint luy avoit demandé permission de le venir trouver en Italie pour y regler quelques affaires de l'Eglise, il luy accordoit cette permission, & donnoit mesme les ordres necessaires pour luy faire faire commodément le voyage. Saint Athanasie n'avoit pas seulement songé à demander cette permission. Ainsi il n'eut pas de peine à reconnoistre que c'estoit une fourberie deses ennemis; [qui eussent sans doute esté bien aises de le tirer d'Alexandrie.] Cependant ni luy ni son peuple ne savoient ce qu'il estoit à propos de faire dans une occasion si difficile. Il se resolut néanmoins de ne point fortir d'Alexandrie, & pour le faire agréer, il rémoigna à Montan qu'il ne refusoit pas d'aller trouver l'Empereur; mais qu'apparemment il n'avoit pas affaire de luy, puisqu'il ne luy commandoit pas de venir, mais le luy permettoit seulement sur la demande qu'il supposoit qu'il en avoit faite; & que comme cette demande estoit fausse, il ne pouvoit pas legitimement quitter son Eglise sur cela, ni aller honnestement trouver l'Empereur, & donner

Ath.ap.1 p.636.
c.
p.688.b.
p.586.c.
Soz.1.4.c.9.p.
547.d.
Ath.ap.1.p.687.
c.d.
p.686.d.
d.687.d.

pretexte à ses calomnieurs de dire qu'il se rendoit importun à sa pieté.

p. 687. d.

'Il écrivit la mesme chose, [peutestre à Constance mesme,] & en attendant ses ordres, il se prepara à partir, comme Montan le favoit; afin que si l'Empereur le luy mandoit, il le pust faire sans tarder, n'ayant garde de desobeir à ses ordres, luy qui n'eust pas voulu seulement resister à un Prevost de ville. Constance ne luy manda pas de venir, & cependant ses ennemis ne laisserent pas de le décrier dans son esprit comme un desobeissant & un rebelle. [Nous ne voyons pas néanmoins que l'on ait rien dit ni rien fait au Saint durant les 26 mois qui se passerent depuis, jusqu'à l'arrivée de Diogene dont nous parlerons sur l'an 355.]

p. 686. b.

p. 688. a.

p. 686. a.

2025 75.

d.

'Il témoigne que cette demande qu'on luy faisoit faire à Constance, estoit semblable à la lettre qu'on luy avoit fait écrire à Magnence. Car les Ariens avoient tasché de le rendre odieux à Constance, en publiant qu'il avoit écrit à ce tyran. Une calomnie si noire le mit comme hors de luy, & il ne pouvoit se persuader que personne eust esté assez impudent & assez fou pour l'accuser d'un crime si peu vraisemblable. Mais quand il seut qu'ils se vantoient d'avoir donné cette lettre [à Constance,] il en passa les nuits sans dormir, disputant & refusant ses calomnieurs, comme s'ils eussent esté presens. Il ne put mesme s'empescher de gemir, de pleurer, & de jeter de grands cris, en demandant à Dieu la grace de se purger de cette calomnie devant Constance.

p. 687. a. b.

b.

b. c.

p. 677-681.

'Il le fit en l'an 356, d'une maniere tres ingenieuse, tres forte, & tres invincible. Il supplia Constance de s'informer à fond de cette affaire, & le pria d'interroger pour cela ceux qui avoient accoutumé d'écrire sous luy: Mais les Ariens n'avoient garde de le souffrir, de peur qu'on ne trouvast le veritable auteur de ces lettres supposées. Cependant c'estoit par ces sortes de calomnies, que Constance n'avoit pas soin d'éclaircir, qu'ils faisoient dans son esprit des plaies incurables, qui produisirent une infinité de troubles dans toutes les Eglises. Car ces maux n'eurent point d'autre fondement que la condamnation de S. Athanasie; & toutes les autres causes que l'on allegua n'en furent que les pretextes.

p. 680. b.

p. 681. d.

b. c.

[Ce fut, comme nous croyons, dans ces derniers 26 mois où S. Athanasie demeura à Alexandrie sous Constance avec quelque tranquillité, & où néanmoins il se voyoit déjà menacé de la persecution qui eclata en l'an 356,] que Saint Antoine en estant

NOTE 69.

L'an de J. C.
353, de Saint
Athanasie
27, 28.

S A I N T A T H A N A S E .

prié par les Evesques & par tous les freres, mais particulièrement par S. Athanasie, descendit de sa montagne, & vint à Alexandrie pour y rendre témoignage à la foy Catholique, & confondre les Ariens qui publioient qu'il estoit de leur sentiment. Il alla par toute la ville pour assurer tout le monde qu'Athanasie estoit un predicateur apostolique, & que les Ariens estoient les ennemis de la verité. Saint Athanasie décrit plus au long ce qui se passa en cette rencontre, & remarque qu'il reconduisit luy mesme ce Saint lorsqu'il sortit de la ville pour s'en retourner à sa montagne.

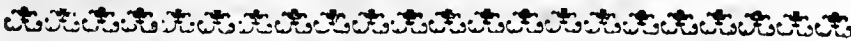
Hier.ep. 33. t. 1.
p. 206. a.
a Ath. v. Ant. p.
491. c.
Thdr. l. 4. c. 24.
p. 699. c.

Ath. v. Ant. p.
491. 492.
b p. 492. b.

[S. Antoine ne fut pas le seul des solitaires qui quitta sa solitude à la priere de S. Athanasie.] Car Rufin nous apprend que Saint Pambon & plusieurs autres avec luy firent aussi la mesme chose. Socrate le marque aussi de S. Pambon, & l'histoire des vies des Peres, en raporte quelques particularitez. Ainsi ces hommes divins faisoient voir qu'ils savoient fort bien ce qui convenoit à chaque temps, & discerner quand il falloit demeurer dans le repos de la solitude, & quand il falloit preferer les villes à leurs deserts,

Vit. P. l. 3. c. 164.
p. 524. 2.

Socr. l. 4. c. 23. p.
233. 234.
c Vit. P. p. 524.
d Thdr. l. 4. c.
24. p. 699. c. d.



A R T I C L E L X V I .

S. Athanasie depute à Constance : De S. Serapion Evesque de Thmuis.

SOZOMENE fait precéder la lettre de Constance qui appelloit le Saint à la Cour, par une circonstance [fort considerable, mais qui ne se trouve rapportée que par luy seul.] Car il dit que Saint Athanasie voyant les mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & ne croyant pas qu'il luy fust ni seur ni utile d'y aller luy mesme, y envoya cinq Evesques d'Egypte, entre lesquels estoit S. Serapion Evesque de Thmuis, & trois de ses Prestres, pour rascher d'adoucir l'esprit de l'Empereur, refuter les calomnies de ses ennemis, & faire toutes les autres choses qu'ils jugeroient à propos pour le service de l'Eglise. [Je ne sçay si l'on peut rapporter à ceci ce que dit Saint Athanasie] d'un Ammoné Evesque qui avoit esté en voyage avec Serapion. [Sozomene ne dit pas quel fut le succès de cette legation.]

Soz. l. 4. c. 9. p.
547. c. d.

Ath. ad Drac. r.
1. p. 957. d.

Il loue beaucoup la pieté & l'eloquence de S. Serapion, [& comme cet Evesque est fort celebre, nous dirons ici un mot de sa vie.]

Soz. l. 4. c. 9. p.
547. c. l. 3. c. 14. p.
522. d.

Si c'est luy, comme le croit Baronius, qui rendit à Alexandre de Thessalonique une lettre que Saint Athanasie luy écrivoit [vers

Bar. 21. mars] Ath. ap. 1. p. 783. d.

Ath. ap. 2. p. 783.
c. d.

l'an 333,] nous trouvons dans la réponse d'Alexandre, qu'estant fils d'un pere qui avoit laissé après luy une grande estime de pieté, il augmentoit encore sa reputation par sa vertu & sa douceur, & qu'estant encore jeune il ne travailloit qu'à embellir son ame par une vie toute sainte. On peut tirer de ce mesme endroit qu'il avoit esté élevé dans le Clergé d'Alexandrie, & sous la discipline de S. Athanasé, plutôt que dans le desert comme quelques uns No 70: l'ont cru.

p. 768. b.

Conc. B. t. r. p.
348. 1. b.
Hier. in If. 46.
p. 172. a.v. ill. c. 99. p. 298.
c.Boll. 21. mars, p.
260. f.
b Ath. v. Ant. p.
505. c.Hier. v. ill. c. 99.
p. 298. e.
ep. 84. t. 2. p. 327.
b.d v. ill. c. 99. p. 298.
c.
Ath. ad Ser. t. r.
p. 207. d. / de Ari. t.
r. p. 672. d.
f Hier. v. ill. c. 99.
p. 298. b.Epi. 66. c. 21. p.
638. c.
Bib. P. t. 4. 2. p.
257.Socr. l. 4. c. 23. p.
237. c.Leont. in N. &
Eu. p. 1010. b.

[Selon ce que nous venons de citer de Sozomene, il doit avoir esté fait Eveque avant l'an 353, & il l'estoit peutestre des l'an 349,] puis que nous trouvons deux Serapions entre les Eveques d'Egypte qui ont signé le Concile de Sardique. [Il pouvoit avoir succédé à Caius] qui est nommé Eveque de Thmuis, selon quelques uns, dans le Concile de Nicée. On remarque que Thmuis en egyptien signifie un bouc, & que la ville de Thmuis en avoit pris le nom à cause que cet animal y estoit adoré selon la superstition extravagante, mais ordinaire des Egyptiens. [S. Serapion eut part à la persecution de Saint Athanasé,] & acquit le titre de Confesseur sous Constance. Il estoit ami particulier de S. Antoine, lequel luy disoit quelquefois par un esprit prophetique ce qui se passoit bien loin de là dans l'Egypte; & en mourant [l'an 356,] il luy laissa une de ses tuniques.

μυλωντιω.

S. Jerome a loué aussi bien que Sozomene, l'esprit, l'eloquence, & les belles lettres de ce saint Eveque, & il dit, qu'il avoit mérité pour son esprit le titre de Scolastique. S. Athanasé le prioit de corriger ce qu'il trouveroit à redire dans les ouvrages qu'il luy envoyoit. [Car nous verrons dans la suite que S. Serapion luy donna occasion d'en écrire plusieurs en l'année 361.]

f Il en composa luy mesme quelques uns qui luy font tenir rang parmi les auteurs ecclesiastiques. S. Jerome remarque un livre contre Maniché, qu'il loue comme un ouvrage excellent, un autre sur les titres des Pseaumes, & diverses lettres fort utiles. S. Epiphane parle de son traité contre les Manichéens, que nous avons encore aujourd'hui dans Canisius: [& quoique ce ne soit qu'une traduction, néanmoins l'esprit & la solidité qui y paroist ne dement point l'idée que S. Jerome nous en donne. On y peut mesme remarquer de belles choses pour la pieté.] Socrate rapporte quelques paroles de ce Saint, citées par Evagre de Pont qui le qualifioit l'Ange de l'Eglise de Thmuis.

'Apollinaire se glorifioit du nombre infini de lettres qu'il recevoit du grand Athanasé, de Serapion, & des autres qui estoient alors

L'an de J.C.
353, de Saint
Athanasie
27, 28.

SAIN T A T H A N A S E.

alors les astres & les flambeaux de l'Eglise, & les défenseurs de la verité. [C'est à luy apparemment] qu'il écrivit la lettre intitulée A Serapion, où il approuvoit, comme nous croyons, la lettre de S. Athanasie à Epictete. Apollinaire luy écrivit pour répondre à une lettre qu'il avoit receue de luy sur quelque affaire particulière. L'Evesque Serapion apprit de la bouche mesme de Philagre le martyr de S. Paul de Constantinople.

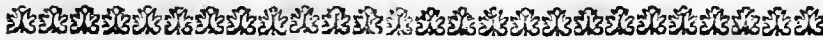
sup.p.1031.c.d.

V. les Apol-
linaristes 5
4.

[Nous ne savons point le temps de sa mort, sinon que S. Athanasie luy adressoit encore ses écrits en l'an 361. Mais s'il est vray qu'Apollinaire luy ait écrit sur la lettre à Epictete, il ne peut pas estre mort avant l'an 369, auquel nous mettons cette lettre.] Le martyrologe Romain met la feste le 21 de mars, quoique les anciens marquent en ce jour S. Serapion moine, qui paroist mesme avoir esté Martyr sous Diocletien, & non Evesque.

Ath.fol.p.814.a.

Bar.21.mars.
4 Boll 21.mars,
p.259.260.



A R T I C L E L X V I I.

Saint Athanasie oblige Draconce à accepter l'episcopat.

1. [N O U S pouvons mettre vers ce temps-ci l'affaire de Draconce,] qui arriva quelque temps avant Pasque, lorsque l'on commençoit à apprehender de voir l'Eglise dans une rude persecution, & ce semble dans le temps mesme que S. Serapion estoit allé à la Cour de Constance. [Aussi son nom ne se trouve point parmi ceux qui ont signé en 349 le Concile de Sardique.] Ce Draconce estoit un solitaire Abbé d'un monastere, & apparemment Prestre. S. Athanasie l'appelle toujours son cher Draconce. [Il paroist qu'il avoit une grande reputation.] Car il fut élu Evesque dans le pays d'Alexandrie avec un consentement si unanime de tout le monde, que c'estoit une chose tout à fait extraordinaire; & son election fit que divers payens promirent d'embrasser la foy Chrétienne. S. Athanasie en receut aussi beaucoup de consolation & de joie, esperant trouver en luy un collègue de ses travaux & de ses combats.

Ath.ad Droc p.
959.a.
b p.953.c.d.
p.957.d Boll.2.
may, p.225.b.

Ath.ad Droc p.
957.c.
c p.959.a.b.
d p.957.b & alibi.
e p.954.a.

[Mais Draconce ne pouvoit se résoudre à accepter cette charge.] Il alleguoit qu'il estoit trop jeune pour prescher; qu'il avoit mesme la langue empeschée, & la voix trop foible; qu'il n'avoit pas assez de force; & qu'il ne pourroit conserver dans l'episcopat le pen de vertus qu'il avoit acquises. Il avoit quelques moines avec luy qui luy inspiroient ces sentimens, & luy

b.
p.957.b.

p.956.d.
f.c.
g p.957.b.
p.958.a.

βουδύλωτ-
055.

1. Les Benedictins mettent cette histoire en l'an 354 ou 355.

Ath. vir p.16.1.c.f.
1 p.263.

p. 956. b. d.

representoient l'episcopat comme une occasion & un pretexte de commettre beaucoup de pechez. Tout cela fut cause qu'il protesta que si on l'établissoit Eveſque, il ne demeureroit pas où on l'auroit établi. En effet il fut établi dans cette dignité, & reçeut la grace de l'episcopat, mais il s'enfuit & se cacha [aussitost,] les moines dont il prenoit conseil, luy representant qu'il estoit obligé de tenir la promesse qu'il en avoit faite, & qu'il la devoit considerer comme un serment.

p. 954. b. c.

p. 959. c.

a. fol p. 859. a.
b. ad Diac. p. 959.
c.

'Saint Athanaſe qui ressentit une extreme douleur de sa fuite, luy envoya Hierax Prestre, ^a depuis Confesseur, ^b & Maxime Lecteur, pour luy persuader de revenir, en luy representant sa disposition [& sa douleur, comme une chose capable de le toucher;] aussibien que le danger où Draconce s'estoit mis luy mesme par ce violement de l'ordre & des regles de l'Eglise.

p. 953-959.

'Il luy écrivit mesme une lettre excellente que nous avons encore, [& qui nous fait regretter d'en avoir perdu beaucoup d'autres semblables, où nous verrions que la grace qu'il avoit reçeue, n'estoit pas bornée à la défense de la divinité de J. C.] Il luy parle d'abord du danger où il mettoit son salut par le mauvais exemple qu'il donnoit aux autres de quitter aussi leurs Eglises pour éviter la persecution dont elles estoient menacées; par le peril de son Eglise, qui ne pouvoit manquer de se diviser autant sur l'election d'un autre qu'elle s'estoit trouvée unie dans la fienne; & qui mesme tomberoit apparemment entre les mains des méchans; [c'est à dire des Ariens,] & par la perte de beaucoup de payens prests à se convertir à cause de luy.

p. 953. c. d.

p. 954. a. 957. b.

p. 954. b.

c. d. 957. a. b.

p. 955. 956.

p. 954. 955.

p. 955. a. 957. b.

p. 955. b. c.

p. 958. c. d.

a. b.

p. 957. c. d.

p. 956. c. d.

p. 956. 957.

'Il luy represente ensuite l'obligation indispensable de nourrir le peuple dont Dieu l'avoit établi pasteur, & d'imiter en cela l'exemple des Saints. Il le conjure aussi de ne le pas accabler de douleur en l'abandonnant, & de témoigner d'autant plus de courage qu'il y avoit plus à craindre à cause des circonstances du temps. Que si on luy donne du mepris pour l'episcopat, on le trompe d'une maniere indigne de luy, vu la necessité absolue de cette fonction, & qu'elle est instituée par J. C. mesme: Qu'on s'y peut aussibien sauver que dans l'état monastique, & mesme qu'on y peut acquerir plus de merite, comme il le montre par l'exemple des Apostres & des Prophetes, & encore de divers saints Eveſques de son temps tirez de l'état religieux.

'Pour la protestation qu'il avoit faite, il dit qu'ayant imité en cela Moÿse, Jeremie, & Jonas, il doit aussi apprendre d'eux comment il la devoit observer. Que s'il a de la foiblesse & de

L'an de J. C.
353, de Saint
Athanasie
27, 28.

S A I N T A T H A N A S E .

l'incapacité, il doit se confier en Dieu, & ne songer qu'à s'acquitter du ministère que le Seigneur luy avoit confié, de peur d'ajouter à ses autres pechez la malediction que meriteroit sa negligence. Il le prie donc de revenir promptement, parceque la feste de Pasque estoit proche, & de venir premierement chez luy comme chez une personne qui l'aimoit uniquement, pour s'en aller de là à son Eglise, & se souvenir de luy dans les prieres qu'il y offriroit à Dieu.

p. 99. a.
p. 97. c.

[Il n'y a pas lieu de douter qu'une lettre si forte & si touchante, écrite par le grand Athanasie, n'ait eu son effet tout entier.] Et aussi l'on convient assez que ce Draconce à qui elle est écrite, est celui mesme qui fut banni par Constance en l'an 356, qui fut visité dans son exil par S. Hilarion; [ce qui convient fort bien à un Evêque qui avoit esté celebre entre les solitaires,]^b & que c'est luy encore qui assista en l'an 362 au Concile d'Alexandrie, où il est nommé Evêque de la petite Hermopole, [que l'on met auprès d'Alexandrie, ce qui s'accorde fort bien avec ce que dit Saint Athanasie,] que Draconce avoit esté fait Evêque dans le territoire d'Alexandrie. [Et cet evêché estoit fort favorable à la pieté de Draconce, & à l'amour qu'il avoit pour la vie solitaire, si c'est cette mesme] Hermopole dont dependoit le desert de Nitrie, & dont Saint Isidore Confesseur estoit Evêque lorsque Melanie l'ayeule vint visiter les solitaires avec lesquels elle le trouva; [c'est à dire vers l'an 371.] Aussi les moines de Nitrie ayant receu une lettre de Saint Theodore de Tabenne, qui les assuroit que la persecution des Ariens finiroit dans quelque temps, eurent un soin particulier de l'envoyer au tres saint Evêque Draconce qui estoit alors en exil. L'auteur original qui nous apprend ce fait, ajoute que Dioscôre successeur d'Isidore Evêque de la petite Hermopole, devoit avoir cette lettre. [Tout cela confirme ce que nous disons, que Draconce estoit Evêque de Nitrie & de la petite Hermopole.] Pallade dit que Origene celebre disciple de Pambron, estoit neveu de l'illustre & admirable Draconce.

Bar. 356. § 46.

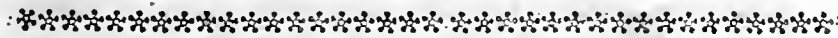
Ath. fol. p. 853. d.
4 Hier. v. H. l. p.
248. d.
6 Ath de Ant. p.
580 b.

ad Diac. p 94.
a.

Lausc. 117. p.
103. c.

Boll. 14. may. g.
p. 71. b.

Lausc. 10. p 912.
b.



A R T I C L E L X V I I I .

Saint Athanasie bastit la grande eglise d' Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fust dediee.

[C O N S T A N C E demeura enfin possesseur paisible de tout l'Empire au mois d'aoust 353, par la mort de Magnence

V. les Ariens § 125.

V. S. Amon de Nitrie § 6.

ſon adverſaire. Le plus grand uſage qu'il fit de cette puiffance & de cette paix que Dieu luy avoit donnée, fut de perfecuter l'Egliſe & Saint Athanaſe. Ce fut pour cela qu'il aſſembla un Concile à Arles vers la fin de cette année, & un autre bien plus nombreux à Milan en 355, qu'il perfecuta tous les Saints de l'Occident, qu'il bannit S. Paulin de Treves, S. Eufebe de Verceil, S. Denys de Milan, Lucifer de Cagliari, le Pape Libere à la place duquel il mit Felix, le grand Oſius, S. Hilaire de Poitiers, & Rhodane de Toulouſe. Tant de grands evenemens font partie de l'hiſtoire de S. Athanaſe,] puiſque les plus grands efforts des perfecuteurs eſtoient occupez à faire condanner ſon nom, pour combattre avec plus de liberté la divinité de J. C. [comme ſi luy ſeul euſt eſté capable de la défendre; & puiſque les Saints employoient tout leur courage & toute leur patience pour ne le pas abandonner, & ne pas conſentir à ſa depoſition,] eſtant perſuadez que de ſigner contre Athanaſe, c'eſtoit trahir la foy, c'eſtoit embrasser l'heréſie des Ariens, c'eſtoit repandre le ſang innocent. [Neanmoins comme il ne paroît pas avoir eu d'autre part à tout ce qui ſe fit alors en Occident que par ſa charité, par ſa douleur, par ſes prieres, & par ſes larmes; nous avons mieux aimé rapporter toutes ces choſes dans l'hiſtoire des Ariens, ou des Saints qui y eurent part, & abreger d'autant celle de noſtre Saint, qui n'eſt déjà que trop longue pour ceux qui ne conſiderent pas aſſez l'étendue des matieres qu'elle renferme.

L'AN DE JESUS CHRIST 355, DE S. ATHANASE 29, 30.

C'eſt en cette maniere que nous ne trouvons rien en l'an 354 pour l'hiſtoire de S. Athanaſe. On peut mettre l'année d'après, ce qu'il nous apprend au commencement de 356, eſtre arrivé quelque temps auparavant durant le Careſme & la ſolemnité de Paſque, touchant l'egliſe appellée la Ceſarée.]

'Il y avoit [avant S. Athanaſe] pluſieurs eglifes à Alexandrie, & S. Epiphane en nomme neuf, ſavoir de S. Denys, de Pierius, de Serapion, de la Perſée, de Dizye, de Mandidie, de S. Anien, de Baucale, & de Theonas : celle-ci baſtie par S. Alexandre eſtoit la plus grande. ^a Il y en avoit encore quelques autres, ^b comme celle de Quirin. ^c Mais il n'y en avoit pas encore aſſez; & elles eſtoient trop petites pour la multitude du peuple.

'Il y avoit dans la ville un lieu que l'on appelloit alors l'Academie royale ou de Licinius, qui avoit auparavant porté le nom d'Adrianée, [c'eſt à dire que c'eſtoit] un temple baſti autrefois par l'Empereur Adrien pour eſtre conſacré à J. C. [Ce deſſein

Ruſl. l. c. 19. p.
171. 2.

Ath. ſol. p. 838. c.
d.

Ep. 69. c. 2. p.
728. c.

Ath. ap. l. p. 683.
2.
^a Ep. p. 728. c.
^b Ath. ſol. p. 815.
^c ap. l. p. 682. c.

Ep. p. 728. b.

Lamp. v. Alex. p.
37. 271.

s'executa au temps que Dieu avoit ordonné,] & Gregoire qui estoit alors intrus à la place de S. Athanasie, commença à y bastir une eglise [avec la permission & aux depens mesme de Constance;] puis que Saint Athanasie dit que c'estoit ce prince qui la bastissoit, ^a que c'estoit son lieu, & qu'on admiroit son bonheur en voyant un si grand nombre de peuple assemblé dans cette eglise. Aussi elle porta le nom de l'Empereur, & fut nommée la Cesarée, tant à cause de son fondateur, que parcequ'elle estoit en un quartier qui portoit ce nom, comme on le voit par Saint Athanasie.

Epi. 69. c. 2. p.
728. b.

Ath. ap. 1. p. 684.
d | 686. a.
^a p. 683. c. d | 684.
d.

Epi. p. 728. b.

Ath. fol. p. 860.
b | 848. a.

'Gregoire ne fit que la commencer, & S. Athanasie l'acheva. 'Elle n'estoit pas encore dediée en l'an 356. [Ainsi elle le fut apparemment par George: & comme si Dieu eust voulu purger le defaut de sa fondation & de sa dedicace,] il permit qu'elle fut brulée sous Julien; ^b ensuite de quoy elle fut rétablie par Saint Athanasie.

Epi. p. 728. b.

Ath. ap. 1. p. 686.
a.

Epi. p. 728. b |
Amb ep. 17. t. 5.
p. 213. f.
^b Epi. p. 728. c.

'Vers le temps où nous sommes, & lorsque cette eglise n'estoit pas encore achevée, ^c quoiqu'elle fust déjà toute fermée de murs, & mesme de portes; ^d il y eut un grand trouble dans Alexandrie. 'Car le nombre des Chrétiens étant fort grand, & les eglises petites, il arriva que durant le Carefme on remporta des assemblées beaucoup d'enfans, & de femmes tant jeunes que vieilles, & mesme plusieurs jeunes gents à demi étouffez par la presse. Dieu permit qu'il n'en mourut aucun: mais cela excita un grand murmure parmi le peuple, qui craignant que ces accidens ne fussent encore plus frequens & plus dangereux le jour de Pasque, demanda qu'on s'assemblast dans la grande eglise.

Ath. ap. 1. p. 682.

a.
c p. 684. b.
d p. 682. c.

b.

d.

'S. Athanasie rascha de les calmer, & les exhorta d'attendre encore un peu [jusques à ce que cette eglise fust achevée & dediée,] & de voir cependant si les autres ne suffiroient point pour s'assembler. Mais il n'en put venir à bout, & le peuple aimoit mieux aller celebrer la feste en pleine campagne, que de changer ce jour de joie en un jour de pleurs & de tristesse, [comme il fust arrivé sans doute si quelqu'un estoit mort dans la presse.]

c.

d.

'Ainsi le Saint fut obligé de ceder, & fit l'office le jour de Pasque dans la grande eglise, où tous les Fideles d'Alexandrie se trouverent rassemblez, & prièrent pour le salut de l'Empereur: & l'on voit que l'on continua ensuite à y faire le service.

p. 683. a. b.

c. d.

p. 682. c | 684. c.
e fol. p. 847. a |
848. a. b | 860. b.

'On voulut depuis en faire un crime au Saint devant Constance. 'Mais il se défendit tant sur la nécessité qui l'y avoit contraint, que sur l'exemple de son predecesseur, & de quelques autres

ap. 1. p. 682. a.

p. 683. a.

p. 682. a.

b.

p. 685.

p. 686. a.

p. 682. a. b.

Prelats, qui avoient tenu les aſſemblées dans des eglifes qui n'eſtoient pas dediées ni achevées. [Il paroift que l'on avoit voulu faire croire à Conſtance que le Saint avoit dedié cette eglife ſans ſa permiſſion, ou empescher en y faiſant l'office qu'on ne la dediaſt.] Car le Saint declare fort qu'il n'avoit point pretendu la dedier; qu'il n'avoit fait aucun appreſt pour cela, qu'il n'avoit appellé aucun Eveſque, ni aucun autre Eccleſiaſtique, & que le ſervice qu'on y avoit fait n'empeschoit point qu'on ne la dediaſt, comme on avoit fait d'autres eglifes. Il prie meſme Conſtance par l'apologie qu'il luy adreſſa en l'an 356, de venir, afin qu'on en fiſt la dedicace: qu'elle eſtoit entierement achevée, qu'il ne luy manquoit plus pour eſtre parfaite que cette ſolennité, & qu'elle n'attendoit pour cela que ſa preſence. 'Il dit qu'il ne luy euſt pas eſté permis de la dedier ſans le commandement de l'Empereur: [de quoy il faut moins s'étonner, puis que nous avons remarqué que c'eſtoit l'Empereur qui la faiſoit baſtir.]

ὁ θεομιτρον ἔργον.



A R T I C L E L X I X .

Diogene & le Duc Syrien taſchent en vain d'intimider S. Athanaſe pour le faire ſortir d'Alexandrie.

Luci. de Ath. l. 2.
p. 109. c.Ath. fol. p. 842. c.
d.

ap. l. p. 688. a. b.

fol. p. 829. a.

p. 843. a.

Théot. l. 2. c. 10.

p. 601. c.
Ath. fol. p. 862.
b.

[DURANT tous les troubles qui, comme nous l'avons marqué en un mot, agiterent l'Occident en 355, S. Athanaſe par une conduite particuliere de Dieu, demouroit toujours à Alexandrie;] où durant qu'il adreſſoit à Dieu de tres ferventes prieres à l'exemple de Sufanne, Dieu ſuſcitoit tous ſes ſerviteurs. comme des Daniels, pour défendre genereuſement la verité de ſon innocence que ſes ennemis vouloient opprimer. C'eſtoit néanmoins à deſſein que les Ariens differoient de l'attaquer, & le reſervoient pour le dernier. Ils vouloient auparavant avoir la ſouſcription de tout le monde, pour ne faire l'injuſtice que dans les formes de la juſtice, & mettre le Saint en état de n'avoir pas un ſeul Eveſque à qui il puſt avoir recours dans ſon affliction. 'Ainsi après avoir tenté de le tirer d'Alexandrie ſur une lettre ſuppoſée, on ne voit point que durant 26 mois ils aient fait aucun effort contre luy. Mais après qu'ils eurent fait tout ce qu'ils avoient voulu dans [le Concile de] Milan, ils échaufferent Conſtance contre luy, en luy repreſentant qu'il s'eſtoit vu en état à cauſe de luy d'avoir la guerre contre ſon frere Conſtant. Le

courage mesme avec lequel les Saints défendoient l'innocence de cet Evesque, au lieu de le toucher, contribuoit encore à l'irriter. On vit donc aussitost partir des ordres & des lettres^a de l'Empereur, ^badressées au Prefet d'Egypte ^cnommé Maxime, ^dpour commander d'oster à Athanasie, & de donner aux Ariens, le blé[que Constantin avoit accordé aux Eglises;]& permettre à tout le monde de maltraiter ceux de la communion du Saint. Il y avoit aussi des menaces contre le Duc, ses officiers, ^e& contre tous les magistrats, s'ils refusoient de communiquer avec les Ariens.

p. 929. a.
a p. 843.
b p. 829. a.
c ap. 1. p. 688. b.
d fol. p. 829. a. b.

p. 843. a.
e p. 829. b.

'Diogene & Hilaire, tous deux notaires[ou secretaires du Prince,]vinrent avec d'autres officiers du palais[pour faire executer ces ordres.]Ils se firent accompagner des magistrats d'Egypte, & firent beaucoup de maux au Clergé du Saint. Ils voulurent mesme obliger S. Athanasie de fortir d'Alexandrie. Mais luy & tout le peuple ayant demandé où estoient les lettres de l'Empereur pour cela, 'Diogene[qui estoit le chef de cette persecution,]n'en put produire aucune,& n'osa pas mesme dire qu'il eust receu[de vive voix]aucun ordre de luy commander de sortir. Il ne vit pas seulement Saint Athanasie. Sozomene dit que le peuple se mit en état de défendre le Saint par les armes, & que ce fut ce qui obligea l'officier[Diogene]de se retirer sans rien faire, jusques à ce qu'on eust fait venir les legions qui estoient en Egypte & en Libye; ce qui se fit aussitost après.

fol. p. 843. a [ap.
1. p. 688. b.
Soz. l. 4. c. 9. p.
548. a] Ath. vit.
p. 54. 2. d. e.

Ath. fol. p. 845. a.

ap. 1. p. 688. b.

Soz. p. 548. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 356, DE S. ATHANASE 30, 31.

'Tout ce que nous avons vu jusques ici, ne fut donc que comme le prelude de ce qui arriva ensuite sous le Duc Syrien. Des qu'il fut entré dans Alexandrie, les Ariens firent courir une infinité de bruits, & se vanterent que l'on alloit executer ce qu'ils demandoient. Il paroist que Syrien voulut aussi obliger S. Athanasie de fortir. Mais comme le Saint n'estoit entré dans Alexandrie qu'avec des lettres de Constance, & que ce prince luy avoit ordonné depuis d'y demeurer toujours, & de ne se pas soucier de tout ce qu'on luy pourroit dire au contraire, il dit qu'il se tiendroit punissable s'il sortoit d'Alexandrie sans en avoir un ordre exprés; n'estant pas permis à un Evesque d'abandonner son troupeau.

Ath. fol. p. 829. b.
ap. 1. p. 688. b.

p. 689. c.
c.
a] fol. p. 825. a.
ap. 1. p. 689. c.
p. 591. a. b. c.

'Il demanda donc à Syrien s'il avoit apporté des lettres de l'Empereur pour luy faire ce commandement: & comme on luy dit qu'il n'en avoit point, il demanda qu'au moins Syrien ou

p. 688. b.

p.691.a.b.

Maxime Prefet d'Egypte , luy donnaſſent cet ordre par écrit. 'Mais ils ne voulurent ni luy donner cet ordre , ni meſme dire poſitivement qu'ils avoient commiſſion de l'Empereur pour faire ce qu'ils faiſoient. Au contraire , ils agiſſoient toujours comme d'eux meſmes , non avec la hardieſſe de ceux qui executent les volontez d'un Empereur , mais avec la timidité de ceux qui ſuivent les inductions d'un particulier contre ſon ennemi. En eſſet , on les voyoit toujours environnez de quantité d'Ariens. Ils mangeoient avec eux , & ils deliberoient avec eux de tout ce qu'ils avoient à faire. Comme cette conduite les rendoit ſuſpects à S. Athanaſe , il ſe croyoit d'autant plus obligé de leur demander des lettres de l'Empereur.

p.689 c[fol.p. 345.a. a ap.1.p.689.c.d.]

'Le peuple ſe joignit à luy pour faire la meſme demande , & tout le [menu] peuple avec les Preſtres , & la plus grande partie au moins [des plus qualifiez] de la ville , s'en alla trouver Syrien qui eſtoit alors avec Maxime & Hilaire , & demanda ou que l'on donnaſt à S. Athanaſe un ordre par écrit , ou que le peuple euſt permiſſion de deputer vers l'Empereur ; & que juſqu'à ce qu'on en euſt eu réponſe , les eglifes demeuraſſent en repos , [ce qui marque qu'on les vouloit déjà mettre entre les mains des Ariens.]

d.

'Comme le peuple perſiſtoit à faire cette priere , Syrien qui en voyoit bien la juſtice , jura par le ſalut de l'Empereur qu'il ne troubleroit plus les aſſemblées , & qu'il écriroit de toute cette affaire à l'Empereur.

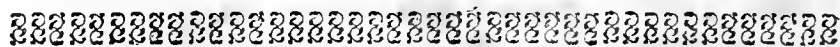
d.

[Ceci arriva , ſelon la ſuite , le 17 de janvier 356 , qui comme nous verrons , eſtoit le jour meſme de la mort de Saint Antoine.]

'Tous les officiers du Duc & du Prefet furent témoins de ce qui ſe paſſa en cette rencontre , & les actes en furent conſervez par le Maire de la ville. On y voyoit que ni le Saint ni aucun autre n'avoit témoigné vouloir s'oppoſer à la volonté de l'Empereur , 'comme on le fit cependant entendre au prince.

πρόταξις.

p.691.d.



A R T I C L E L X X .

Irruption nocturne de Syrien pour prendre Saint Athanaſe , que Dieu ſauve miraculeuſement.

Ath.ap.1.p.690. b. c. prot.p.857.a.b. blap.1.p.690 c[fug p.716.d.]

'L E peuple ſe fiant ſur la parole de Syrien , ſ'aſſembla ſans crainte & avec joie dans les eglifes.^b Mais 23 jours après cette promeſſe ſi ſolennelle , c'eſt à dire la nuit qui commençoit le vendredi 9 de fevrier , l'orſque Saint Athanaſe eſtoit avec une partie

partie

L'on de J. C.
266 de Saint
Athanasie
20, 31.
su. 2815
166. 2216

partie du peuple dans l'eglise de S. Theonas [autrefois] Evêque [d'Alexandrie,] pour y passer la nuit en prieres selon la coutume, à cause qu'on devoit celebrer le sacrifice le vendredi qui estoit le lendemain ;^b Syrien s'en vint tout d'un coup à l'eglise sur le minuit avec beaucoup de legions, c'est à dire avec plus de cinq mille hommes, ^d qui avoient le casque en teste, l'épée nue à la main, ^e des arcs, des dards, des massues, ^f & toute autre sorte d'instrumens de guerre.

^g Ils avoient dessein de tuer Saint Athanasie ;^h & les Ariens les accompagnoient, tant pour montrer le Saint aux soldats que pour les animer au combat : car ils estoient les chefs & les conseillers d'une entreprîse si digne d'eux, en laquelle ils firent tout ce qu'ils voulurent, & tout ce dont ils s'estoient vantez des auparavant. Le secretaire Hilaire y estoit aussi avec Syrien, & c'estoit luy qui conduisoit toute l'affaire.

Lors donc que le peuple estoit actuellement occupé à la priere & à entendre la lecture, ⁱ Syrien fit environner l'eglise par ses soldats qu'il mit tout autour, afin que personne n'en pust sortir sans qu'ils le sceussent.

Dans cette confusion, S. Athanasie crut devoir s'exposer pour tout son peuple, & ne pouvoit pas legitimement l'abandonner. C'est pourquoy demeurant assis sur son throne, comme il l'appelle, il fit lire un pséaume par le Diacre, (c'estoit ce semble le 135^e.) & pria le peuple de l'ecouter, & de s'en retourner chacun chez soy [durant qu'on le chanteroit.] Mais cependant le General usa de violence pour entrer. Les soldats rompirent les portes & les enfoncerent de force ; & Syrien ayant donné l'ordre, les uns jetterent des fleches, les autres commencerent à crier comme dans une bataille ; & l'epouvente s'augmentoît encore par le bruit effroyable des armes, & par la lueur des épées qui brilloient à la clarté des luminaires de l'eglise.

On vit alors tout ce qui peut suivre une action de cette nature. Diverses personnes estoient foulées aux piez ; le peuple s'étoufoit en se jettant l'un sur l'autre pour fuir les soldats ; quelques hommes tomboient morts des fleches dont ils estoient percez. Il y eut aussi des soldats qui se mirent à piller, & qui depouillerent toutes nues des vierges qui craignoient plus le moindre attouchement d'un homme que la mort mesme. Il y en eut mesme de massacrées, & beaucoup de tuées à coups de fleches, ^k qui remporterent ainsi l'honneur du martyre, sous le [pretendu] tres pieux Empereur Constance. Le martyrologe Romain fait me-

Boil. 14. may, g.
p. 70. c. Secr. l. 4.
c. 8. p. 301. d.
Ath. ap. 1. p.
690. c. fug. p. 716.
717. prot. p. 867.
b.
l. prot. p. 867. b.
c. fug. p. 717. a.
d. prot. p. 867. b.
e. fug. p. 717. a.
f. prot. p. 867. b.
g. d.
h. fug. p. 716. d.
ap. 1. p. 690. c.

prot. p. 867. d.
Soz. l. 4. c. 9. p.
548 b.
Ath. prot. p. 867.
b.
i. fug. p. 717. a.

a. b.

d.
prot. p. 867. b. c.

Boil. 14. may, g.
p. 70. c.
k. Ath. prot. p.
857. 858.

p. 87. d.

Boll. 23. j. 10. p.
84. c. 2. may. p.
226. d.

Ath. fug. p. 717.

b.

a. b. prot. p. 867.

c.

b. fug. p. 717. b. c.

d.

ap. r. p. 690. c. d.

fug. p. 717. c. d.

ap. r. p. 690. d.

c. prot. p. 866. c.

p. 867. d.

fol. p. 843. b.

prot. p. 868. a.

moire d'elles & des autres personnes qui furent tuées cette nuit; car il y en eut un grand nombre: & il les honore comme des Martyrs; mais il les met le 28 de janvier, parceque Baronius trompé par les traductions, a mis en ce jour l'irruption de Syrien, quoique cela ne se puisse soutenir.

Comme les soldats songeoient principalement à prendre Saint Athanasie, ils environnerent^a le chœur, où il estoit encore assis sur son throne à exhorter tout le monde à la priere.^b Les laïques & les ecclesiastiques qui s'y trouverent, le presserent & le conjurerent tout haut de se sauver, mais il répondit qu'il ne le feroit point jusqu'à ce que tout le monde fust sorti, & s'estant levé pour ordonner de prier, il conjura encore tous les assistans de se retirer, disant qu'il aimoit bien mieux s'exposer que de mettre personne en danger à cause de luy. Enfin la pluspart du peuple estant déjà sorti & le reste suivant à la file, les moines qui estoient là avec luy, & quelques uns du Clergé, monterent où il estoit, & l'en firent sortir en le tirant, & alors estant conduit & gardé de Dieu, il passa sans estre apperceu au milieu des soldats, dont les uns environnoient le chœur, & les autres couroient par route l'eglise, Ainsy il evita ce danger par une conduite toute extraordinaire de la Providence, comme ceux qui estoient alors avec luy le pouvoient témoigner; & il rendit à Dieu de grandes actions de graces, de ce qu'il estoit echapé des mains de ceux qui le cherchoient sans avoir abandonné son peuple, & après l'avoir au contraire fait retirer avant luy.

Depuis cela il demeura toujours caché. Et c'est pourquoy le peuple d'Alexandrie qui fit aussitost une protestation publique de cette violence de Syrien, declare qu'il ne savoit ce que son saint pasteur estoit devenu. Il ajoute que le Saint fut trainé & presque dechiré, & qu'estant tombé en défaillance, il fut emporté comme mort. [S. Athanasie ne parle point de cela lorsqu'il décrit ce qui se passa alors; & néanmoins il semble l'avouer en un autre endroit,] puisqu'il renvoie aux attestations du peuple d'Alexandrie qu'il avoit inserées à la fin de sa lettre aux solitaires. [Et en effet il n'est pas impossible que dans la confusion & la foule, il luy soit arrivé quelque accident semblable, qui aura mesme contribué à le faire passer plus aisément au milieu des soldats sans estre connu.]

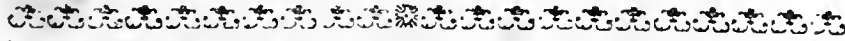
Outre toutes les violences que nous avons dites, on battit des Diacres dans l'eglise mesme, & on les y enferma comme dans une prison: après cela on laissoit entrer toute sorte de

L'an del C.
356, d. Saint
Athanasie
30, 31.

monde dans l'eglise, & jusque dans les lieux mesmes où les Chre-
tiens n'ont pas la permission d'entrer, & on leur permettoit de
rompre les portes, de fouiller partout, & d'emporter tout ce
qu'ils vouloient, comme Gorgone^a capitaine ou bailli de la ville
en estoit témoin.

'Les corps de ceux qui avoient esté tuez furent exposez au
public; & ceux des saintes vierges furent entertez dans les
tombeaux.' Les armes, les arcs; ^a les fleches & les épées des sol-
dats demeurèrent dans l'eglise, pour servir d'une conviction
publique d'une si étrange violence.

p. 866.c.
p. 867.d.
p. 866.c.
^a p. 868.a.b.



ARTICLE LXXI.

*Procès verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par
Syrien, qui sont néanmoins avouées par Constance.*

CE fut apparemment des le jour qui suivit cette sanglante
nuit, ^b que les Catholiques d'Alexandrie firent un acte &
une protestation publique de ce qui s'estoit passé. Elle n'est pas
venue jusques à nous; mais il semble qu'elle ait esté inserée dans
celle que les mesmes Fideles furent obligez de faire le 12 du mes-
me mois de fevrier contre les nouvelles violences de Syrien.

Boll. 2. may, p.
226.c.
^b Ath. prot. p.
866.a.
p. 868.c.d.

'Car ce General [voulant effacer la honte de son action,]
s'efforça de faire desavouer ce premier acte par le peuple, &
de luy faire dire au contraire qu'il n'estoit arrivé aucun trouble,
& que personne n'avoit esté tué. Les Catholiques le vinrent
trouver pour le prier de ne faire violence à personne sur ce sujet;
& luy sans considerer que c'estoient des Chrétiens, les fit assom-
mer à coups de bastons. Il commanda aussi aux soldats d'enlever
& de cacher les corps des morts, & envoya souvent le boureau
de sa justice & le prevost pour oster les armes de ses soldats qui
estoit encore pendues dans l'eglise; mais le peuple l'empescha
durant plusieurs jours, voulant que tout le monde fust témoin
de cette preuve de la violence qui s'estoit faite.

p. 866.d.
c.
p. 867.d.
p. 868.b.

'Les Catholiques voyant donc que l'on vouloit étoufer la
memoire de cet accident, s'efforcèrent de le rendre encore
plus public par un second acte qui est à la fin de l'epistre de S.
Athanasie aux solitaires, & qui est daté du 12 de fevrier après le
Consulat d'Arbetion & de Lollien; [c'est à dire de cette année
356.] Ils y exposent les raisons qui l'ont fait dresser, avec l'abre-

p. 866.
p. 867. 868.

1. L'edition de Paris en 1627, a Collien, ee qui est une faute visible.

8111101
5 0211231.

g^e des violences dont nous venons de parler. Ils y conjurent par le Dieu toutpuissant, & par le salut de l'Empereur, tant Maxime Prefet d'Egypte que les officiers appelez Curieux ou surveillans, de faire rapport de toutes ces choses à Constance & au Prefet du Pretoire; & ils conjurent aussi tous les pilotes d'en repandre la nouvelle de tous costez & dans tous les tribunaux.

p. 867. a.

p. 868. b.

c.

p. 866. d.

b.

Ils y disent encore que si l'Empereur a donné ordre de les persecuter, ils sont tout prests de s'exposer au martyre: mais que si cela se fait sans son ordre, ils prient Maxime & tous les officiers de la ville d'obtenir la cessation de ces violences. Ils les conjurent enfin de demander à Constance qu'on ne leur envoie point un autre Evêque, parcequ'ils n'en veulent point d'autre qu'Athanaſe; & qu'ils esperent que sa majesté ne violera pas les sermens qu'elle a faits en les renvoyant. [Il y a de l'apparence qu'ils deputerent mesme à Constance,] puiſqu'ils disent que quelques uns d'eux le devoient bientost aller trouver. Cet acte fut souſcrit; [mais nous n'en avons pas la souſcription.]

fol. p. 843. a. b.

ap. l. p. 693. d.

fol. p. 843. c. d.

p. 844. a. b.

c.

p. 843. c.

Toutes ces choses servoient beaucoup à justifier l'innocence de S. Athanaſe, à montrer la violence criminelle de ses ennemis, & à satisfaire la conscience de son peuple; mais elles estoient fort inutiles pour appaiser la persecution. Car quelque cruauté que l'on eust commise, & quelque excés qu'on eust fait souffrir aux vierges, Constance avoua tous ces maux, & écrivit une lettre au Senat & au peuple d'Alexandrie, par laquelle il commandoit à tous les jeunes gents de s'assembler & de poursuivre Athanaſe, s'ils ne vouloient se declarer ses ennemis. [Saint Athanaſe parle apparemment de cette lettre,] lorsqu'il dit que Constance avoit ordonné qu'on le chercheroit jusque dans les pays barbares, pour l'amener dans les prisons des Prefets, & que tout le monde seroit contraint de communiquer avec les Ariens sur peine de la vie: [ce qui ne se trouve point dans les deux lettres qu'il rapporte ensuite.]

τὸς ἰσαπέμψ

εἰς τὴν λιγύ-
ρθημα κρημ-
τῶν λαῶν.

Constance raschoit par cette lettre de donner quelque pre-
texte à son changement envers le Saint, mais n'en pouvant
trouver de raisonnable, il estoit réduit à dire qu'il ne l'avoit
rappelé pour un temps qu'à cause de son frere Constant de
sainte & divine memoire; & à avouer ainsi qu'il ne se soucioit ni
de ses promesses ni de son frere. Il se vanroit aussi de suivre la
volonté de son pere, qui avoit autrefois banni le Saint dans les
Gaules, & d'observer les Canons de l'Eglise.

Le Comte Heraclé fut envoyé pour estre l'executeur de cette

L'an de J. C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

SAINT ATHANASE.

157

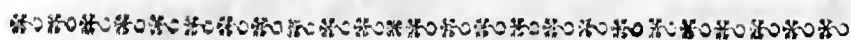
declaration, & preparer le chemin à George que l'Empereur envoyoit pour estre le tyran & non l'Evesque d'Alexandrie. [Il semble que l'on changea en mesme temps les officiers: car nous verrons que Cataphrone estoit Prefet, & Sebastien Duc ou General de la milice.]

'Heracle estant arrivé, fit afficher publiquement la declaration, & ajouta comme par ordre de l'Empereur, que si l'on n'y obeïssoit, l'on osteroit le pain [que l'on distribuoit au peuple,] l'on ruinerait toutes les idoles, & l'on mettroit en prison un bon nombre d'officiers & des bourgeois de la ville; & comme si ses menaces ne l'eussent pas encore satisfait, il n'eut point de honte de dire à haute voix devant tout le monde que l'Empereur ne vouloit point d'Athanasie, & qu'il commandoit de mettre les eglises entre les mains des Ariens. Chacun fut étrangement surpris de ce commandement. On se regardoit, & l'on se demandoit l'un à l'autre si Constance estoit devenu heretique.

'Heracle au lieu d'en rougir, s'efforçoit encore plus de contraindre les Senateurs & les magistrats payens, & les ministres des idoles, de souscrire un acte par lequel ils promettoient de recevoir celui que l'Empereur voudroit envoyer pour Evesque. Il fit donc souscrire cet acte par les payens, qui estoient bien aises de racheter par ce moyen la ruine de leurs idoles; & encore par quelques gens de boutique, qui malgré eux cederent aux menaces qu'on leur faisoit, & signerent ce qu'on voulut, comme si c'eust esté quelque juge qu'on leur eust voulu envoyer. [Il semble mesme que ces artisans fussent payens, puisque Saint Athanasie ajoute aussitost,] que des payens ne pouvoient pas faire autre chose que ce que vouloit l'Empereur.

[Il ne faut pas douter que les Ariens & les Meleciens ne fissent la mesme chose sans menaces: & cette grandeliste de noms ayant esté sans doute envoyée à Constance, luy donna lieu de louer, comme nous verrons, l'obeïssance & la soumission de la ville d'Alexandrie. [Mais les Catholiques n'eurent aucune part à tout cela; & c'est ce qui donna occasion à ce que S. Athanasie rapporte comme arrivé fort peu après l'entrée d'Heracle; & assurément avant celle de George, puisque les Catholiques estoient encore maîtres de la grande eglise.]





ARTICLE LXXII.

Nouvelles cruautés exercées contre les Catholiques.

Ath. fol p. 347.

a.

ap. 86c. b.

l. d. 1847. a. b.

p. 849. b.

p. 847. b.

c.

b.

c.

c. d.

#1848. a.

b.

p. 860. b.

TOUT le peuple estant assemblé un mécredi dans la grande eglise, c'est à dire dans la Cesarée, le Comte Heracle, qui outre sa suite avoit avec luy Cataphrone Prefet d'Egypte, Faustin receveur general, d'autant plus digne acteur des tragedies des Ariens, qu'il avoit l'ame plus basse, & les mœurs plus dereglées; & un Bithyne qui estoit heretique, alla assembler les plus dereglez de la jeunesse & des idolatres, & les excita à aller lapider le peuple dans l'eglise, les assurant que c'estoit la volonté de l'Empereur, & pour les encourager davantage, les Ariens se mélerent avec eux.

Le service estoit déjà fini, & la pluspart du peuple estoit sorti de l'eglise; mais il y restoit encore quelques femmes, [& quelques vierges] qui s'estoient assises après la priere. Ces jeunes impies s'en vinrent donc à elles armez de pierres & de bastons, & n'eurent point de honte de lapider des femmes, & de meurtrir à coups de bastons les corps sacrez des vierges. Ils leur tiroient les voiles pour leur decouvrir la teste, & lorsqu'elles resistoient, ils leur donnoient de grands coups de piez. Mais comme ils savoient que la modestie des ces vierges redoutoit moins les pierres & les épées qu'une parole deshonneste, ces infames n'en avoient point d'autres en la bouche: & les Ariens les y excitoient [sans doute,] & en disoient peutestre eux mesmes, puisqu'on les voyoit ecouter avec plaisir & en riant ce que les vierges & les femmes chastes fuyoient comme des piquures d'aspics.

Leurs desseins, & les ordres du Comte & du Receveur general alloient encore plus loin. Ils prirent donc pour les executer, les bancs [des Ecclesiastiques,] le throne [episcopal,] la table [de l'autel] qui estoit de bois, les voiles & les tentures de l'eglise, en un mot tout ce qu'ils purent emporter, & les brulerent dans la grande place devant la porte de l'eglise. Mais ce qui fut de plus abominable en cette action, c'est que ces payens jetterent de l'encens dans le feu, en louant leurs idoles, & en disant avec joie: Constance a embrassé la religion des Grecs; les Ariens reconnoissent nos mysteres. [C'est sans doute ce qui a fait dire à S. Athanasé,] que l'on avoit fait des sacrifices, & qu'on avoit proferé des blasphemes contre JESUS CHRIST dans la grande

eglise de la Cesarée ; & l'on se van-
toit que c'estoit par l'ordre de
Constance. Outre ce sacrilege, les payens prirent une genisse qui p. 348. 15.
servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins de ce quartier ap-
pellé le *Cesarée*, dans le dessein de l'immoler, & ils l'eussent fait
si leur superstition leur eust permis d'immoler des vaches. Et
cependant les Ariens ne faisoient pas difficulté de participer à
routes ces abominations, & d'agir comme des payens, parcequ'ils
s'imaginoient trouver en cela la honte des Catholiques & l'appui
de leur heresie.

'Dans ce desordre, Dieu donna quelques marques de sa justice. b.
'Car l'un de ces jeunes emportez ayant eu l'insolence de monter c.
dans le siege episcopal, & de s'y asseoir, pour y donner des mar-
ques publiques de son impureté ; & ayant ensuite voulu tirer de
force ce siege à luy [pour l'emporter,] il s'en rompit un eclat qui
luy entra dans le ventre, & luy fit sortir les intestins comme à
Judas. Il tomba par terre, & ayant esté emporté de là, il mourut
le lendemain. Un autre estant entré dans l'eglise avec des bran- d.
ches d'arbre, & les branlant de la main selon l'usage des payens,
pour se moquer de nostre religion, fut tout d'un coup tellement
faisi d'un eblouissement, qu'il perdit entierement la vue, & ne
savait où il estoit. Il estoit mesme pres à tomber par terre comme
le precedent, si ceux qui estoient là ne l'eussent soutenu, & ne p. 349. a.
luy eussent donné la main pour le conduire dehors ; & il revint
à peine le lendemain, sans avoir aucune connoissance de ce qu'il
avait fait, ni de ce qui luy estoit arrivé.

'Ces deux exemples eurent assez de force pour epouventer les a.
payens, & les empêcher de rien faire davantage: mais ils ne firent
qu'endurcir les Ariens. Après avoir commis tant de desordres a. b.
par le moyen des payens, ils en firent par eux mesmes beaucoup
d'autres qui n'estoient pas moins criminels. Ils eurent l'effron- p. 353. c.
terie, après tant de cruantez commises contre les Catholiques, de
les accuser encore deyant l'Empereur, pour en obtenir contre
eux une condannation encore plus rigoureuse que l'exil. [Nous
en verrons d'étranges suites. Mais comme il semble que ce que
nous avons à en rapporter, ait plustost suivi que precedé la venue
de George, il faut faire voir ici quel estoit ce second usurpateur
du siege de S. Athanaſe.]





ARTICLE LXXIII.

Quel estoit George intrus à la place de S. Athanasie.

Amm. l. 22. p.
223.
a Ath. in Ari. or.
1. p. 260. c. fol. p.
861. a. de syn. p.
911. a. de fug. p.
704. b.
b Soz. l. 3. c. 7. p.
507. a.
c Naz. or. 21. p.
380. a.
d Nyf. in Eun. l. 1. r.
p. 294. c.
Naz. p. 382. a. b.

AMMIEN Marcellin dit que George estoit d'Epiphanie en Cilicie.^a Mais S. Athanasie témoigne en plusieurs endroits qu'il estoit de Cappadoce; en quoy il est suivi par Sozomene. [Et la chose doit estre bien indubitable, puisque S. Gregoire de Nazianze qui estoit de cette province, & qui la releve autant qu'il peut,] reconnoist neanmoins que George en estoit.^b Saint Gregoire de Nyffe l'appelle aussi Cappadocien & Farbasthenite, [apparemment parcequ'il estoit né dans quelque village de ce nom sur les confins de la Cappadoce & du territoire d'Epiphanie.] Car ce monstre de Cappadoce venoit des extremitez de cette province.

a. b.

'Il estoit encore plus corrompu, [& plus meprisable] par les mauvaises qualitez de son esprit que par le defect de sa naissance, quoiqu'il ne fust pas tout à fait libre, estant à peu pres, par le mélange de son extraction, ce que sont les mulets parmi les bestes.

Amm. l. 22. p. 223.
e Naz. p. 382. b.

'Il estoit fils d'un foulon selon Ammien.^c On le connut d'abord comme un parasite, comme un homme qui se seroit vendu pour une soupe & pour un ragouft, & qui avoit appris à dire & à faire toutes choses pour son ventre. S'etant ensuite voulu mettre dans les affaires, il y eut le dernier de tous les emplois, & fut receu à Constantinople d'une des fermes du thresor, mais de celle du salé que l'on donnoit aux soldats. Il s'en acquita mesme sans aucune fidelité, y ayant detourné tout l'argent à son profit, pour satisfaire son ventre.^d C'est pourquoy il est appellé d'un nom qui signifie voleur & mangeur du thresor.

Ath. fol. p. 861. a.
Naz. p. 382. b.

Ath. fol. p. 861. a.
f Naz. p. 382. c.
g Ath. fol. p. 844. c.

'Enfin réduit à n'avoir plus que son corps, ^hil fut contraint de s'enfuir, & erra durant quelque temps comme un fugitif par les provinces & par les villes, (^kce que marque peutestre S. Athanasie lorsqu'il dit qu'il estoit chassé de toute la terre,) ^ljusqu'à ce qu'il s'empara de la ville d'Alexandrie pour la ravager, comme s'il eust esté une plaie d'Egypte & un fleau public de l'Eglise, & y estre, dit un payen, le malheur commun des autres & de luy mesme. Et neanmoins il fallut encore que les Ariens ^ml'achetaf-

Naz. p. 382. c.
h Ath. fol. p.
861. a.
i Naz. p. 382. c.
k Ath. de syn. p.
880. d.
l Naz. p. 382. c.
Amm. l. 22. p.
223.

Ath. in Ari. or. 1.
290. c.

'Au reste c'estoit un homme de neant, qui n'avoit nulle teintures des belles lettres, qui n'avoit rien d'agreable dans la conversation,

Naz. p. 382. c. d.

το μισοφωδης

μισοπιστοι

L'and.] C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

versation, quine se mettoit pas mesme en peine de couvrir ses autres defauts par un masque & une apparence de pieté; & il n'y avoit personne dans tout le reste du monde qui eult plus de disposition que luy à faire de mauvaises actions & du desordre. C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner s'il n'avoit acquit nulle part aucune reputation. [Il se méloit néanmoins d'avoir des livres;] & il en presta plusieurs à Julien l'apostat qui estoit alors en Cappadoce, avant l'an 351.

Ath. in Ari. cr. r.
P. 290. c.
Jul. ep. 9. p. 123.

Pour sa religion, outre que ce que nous venons de dire nous en peut assez faire juger,] Saint Athanasie nous assure qu'il estoit proprement idolatre & non Chrétien, n'ayant pris ce nom que pour s'accommoder au temps, & faire un trafic honteux de la pieté; en sorte qu'il n'y avoit aucun sujet de trouver étrange qu'il se trompast dans sa foy, luy qui ignoroit entierement ce qui la regarde, & qui se tenoit trop heureux de suivre les autres.

Ath. in Ari. p.
290. c. d. de syn. p.
912. a.
æ de syn. p. 912.
a.

'Mais outre toutes ces qualitez, il avoit encore celle d'estre naturellement cruel; & c'est ce qui le fit choisir par les Ariens, [pout estre envoyé à Alexandrie,] comme un homme fort capable de perdre, ravir, & massacrer, [comme il le fit parfaitement bien connoistre, mesme aux payens,] outre que d'ailleurs il paroissoit agissant & fort zelé pour leur heresie.

in Ari. p. 290. c. d.

Soz. l. 3. c. 7. p.
507. a.

[Ce fut sans doute par ces qualitez qu'il merita que] Constance l'appellast le reverendissime George, un homme audeffus de toutes les louanges, un maistre tres habile, le docteur le plus parfait & le plus accompli, soit en œuvres, soit en paroles, un guide tres assuré & tres expert du chemin du ciel, & un homme dont la compagnie estoit tout à fait capable de servir à des Saints qui avoient vieilli dans les fonctions de l'apostolat, & mesme de corriger leurs defauts.

Ath. ap. r. p. 695.
b.
b p. 694. b.
c p. 695. a.
p. 697. a.



ARTICLE LXXIV.

Entrée de George dans Alexandrie.

SOZOMENE dit que pour l'établissement de George il se tint à Antioche une assemblée d'environ trente Evêques Ariens, entre lesquels estoient Narcisse de Cilicie, Theodore de Thrace, Eugene de Nicée, Patrophile de Scythople, & Menophante d'Ephese. Et que ces trente écrivirent à tous les autres prelatz, & leur manderent de ne plus communiquer ni écrire à Athanasie, mais à George qu'ils avoient élu pour mettre en sa

Soz. l. 4. c. 3. p.
546. b. c.

place. [Ce recit de Sozomene a beaucoup de vraisemblance; & néanmoins outre qu'il n'est pas autorisé des autres, la cause qu'il fait dire à ces Evêques de la deposition de Saint Athanaſe, qu'il estoit retourné à Alexandrie contre les Canons par la seule faveur de ſes partisans, & ſans avoir eſté jugé innocent par un Concile, ne ſe pouvoit alleguer avec aucune apparence après le Concile de Sardique. Nous avons vu auſſi¹¹ autrepart que Theodore estoit mort des le commencement de l'été en l'an 355 au pluſtard. Je ne voy pas qu'Eugene de Nicée ſe trouve nommé en d'autres endroits,] excepté par Philoſtorge qui parle de ſa mort arrivée en l'an 370.

V. les Ariens
§ 59 | not: 48.Philſg. l. 9. c. 8. p.
126.Soz. n. p. 112. 2. c.
Ath. de fug. p.
701. b. c.

'Quelques uns raportent à ce Concile ce que dit S. Athanaſe, 'que Leonce d'Antioche, Narcisse de Neroniade, George de Laodicée, & les autres Ariens de leur compagnie, ſe plaignoient fort de luy meſme, & l'accuſoient d'eſtre un laſche; parcequ'il s'eſtoit enfui, au lieu de ſe livrer à la mort qu'ils avoient voulu luy faire ſouffrir.

p 704. b.

ſol. p. 861. a. b.

Amm. l. 23. p.
240.Ath. ſol. p. 850. a.
Amm. n. p. 254.

Ath. ſol. p. 851. c.

[Quoy qu'il en ſoit de ce Concile,] George entra dans Alexandrie durant le Careſme, [entre le 21 de fevrier & le 6 d'avril,] 'accompagné ſelon l'ordre de Conſtance par des troupes de ſoldats, & appuyé par toute la puiſſance du General [Sebaſtien, qui comme nous le pouvons juger, avoit ſuccédé à la charge de Syrien,] & qui de Duc d'Egypte ayant eſté fait Comte, eut des emplois tres conſiderables ſous Julien l'apostat, [& perit enfin l'an 378 avec l'Empereur Valens qui estoit alors le chef de l'Arianisme.] C'eſtoit un jeune homme insolent, qui avoit quitté l'étude de l'eloquence que ſon pere nommé Antiphile luy vouloit faire apprendre ſous Libanius, pour embrasser la profeſſion des armes; & qui eſtant Manichéen, n'avoit, ſelon l'eſprit de ſa ſecte, aucune compaſſion pour les pauvres.

V. Valens §
10.

ap. 1. p. 694. 695.

p. 693. c.

p 694. b.

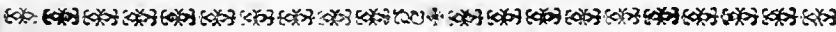
[Il y a bien de l'apparence que George n'entra pas dans Alexandrie ſans apporter des lettres de Conſtance pour autoriser ſon uſurpation, & toutes les violences ſur leſquelles il estoit neceſſaire de l'établir.] Nous avons dans S. Athanaſe une lettre de cet Empereur au peuple d'Alexandrie, [qui ſemble avoir pu eſtre écrite pour ce ſujet. Il y a néanmoins encore plus d'apparence qu'elle ne vint que quelque temps après, puisqu'elle paroist ſuppoſer que George estoit déjà en poſſeſſion.] Et en eſſet S. Athanaſe témoigne n'avoir appris la nouvelle de cette lettre qu'après celle de la perſecution des Evêques.

'Conſtance par cette lettre remercie les Alexandriens de s'eſtre

L'an de J. C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

si parfaitement & si promptement soumis à ses ordres en chassant Athanasie & en s'attachant à George, à l'un & à l'autre desquels il donne des epithetes [aussi peu propres, qu'elles s'accordent mal avec ce que le mesme Constance avoit écrit au mesme peuple en l'an 349. Et ce qui est encore plus ridicule,] c'est qu'il a fait un crime au Saint de s'estre enfui, disant que par là il se declaroit coupable, puisqu'il n'attendoit pas qu'on l'eust jugé: [car on s'estoit assurément fort mis en devoir de le juger dans les formes.] Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort mesme, ceux qui oseront demeurer encore dans son parti, remarquant en mesme temps que cet ordre avoit déjà esté donné auparavant aux magistrats. p. 695. b. c.

Il semble craindre dans cette lettre que le Saint ne se retirast sur les terres des barbares, c'est à dire hors de l'Empire. [Et ce fut peutestre ce qui l'obligea] d'écrire aux Princes d'Auxume la lettre que S. Athanasie en raporte encore. [Saint Frumence, comme nous l'avons dit dans l'histoire de ce Saint, avoit le premier porté la foy dans cette partie de l'Éthiopie, & en avoit esté consacré Evêque par S. Athanasie.] Constance écrivit donc à ces Princes, pour les prier d'envoyer promptement Frumence en Egypte, afin qu'il y fust instruit & examiné par George, & ce semble mesme pour en recevoir une nouvelle ordination, [comme nous verrons que fit Theodore d'Oxyrinque.] Car on remarque que c'estoit la coutume des Ariens dans l'Orient, mais principalement dans l'Egypte, de mettre au rang des laïques ceux qui avoient esté ordonnez par les Catholiques, après leur avoir fait signer leur impiété, & puis de les ordonner de nouveau. p. 694. d. p. 696. Mar. & F. p. 45.



ARTICLE LXXV.

Etranges violences de George & des Ariens.

L'ETABLISSEMENT de George dans Alexandrie fut la fin des ses fuites, & le commencement de l'exercice de sa malignité, dont les effets se rendirent celebres par tout le monde. Car il encherit encore sur les cruantez dont les Ariens luy avoient donné l'exemple. Il commença des Pasque & les dimanches suivans, particulièrement celui d'après la Pentecoste. Aussitost après la semaine de Pasque, on vit les vierges menées en prison, les Evêques liez & trainez par les soldats. On pilla les Naz. or. 21. p. 38. c. d. Ath. sup. p. 704. b. ap. 1. p. 692. c. sup. p. 704. d.

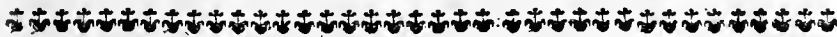
c. maifons & le pain meſme des orfelins & des veuves: on viſt attaquer & ſeculer les logis des particuliers: on enleva les Chrétiens durant la nuit, & les freres des Eccleſiaſtiques ſe trouverent en danger à cauſe de leurs freres.

c. 'S. Athanaſe témoigne que tout ceci arriva entre Paſque & la Pentecoſte. [Mais il le décrit autrepart bien plus en particulier.]
fol. p. 349. a. 'Ces heretiques, dit-il, qui avoient leurs eſperances en un Roy de la terre, & en des eunuques, s'efforcèrent de ſurpaſſer la méchanceté la plus inhumaine, & la cruauté meſme des boureaux. Quelle maiſon n'ont-ils point pillée? Quel jardin n'ont-ils point ravagé? Quel tombeau n'ont-ils point ouvert? Leur prétexte eſtoit qu'ils cherchoient Athanaſe, mais leur véritable deſſein eſtoit de voler & de depouiller tout le monde. Combien ont-ils ſcellé de maiſons? A combien de perſonnes ont-ils emporté les preſens [les plus curieux] pour les donner aux ſoldats, qui eſtoient les miniſtres de leur fureur? Qui a pu s'échaper à leurs violences? Qui ne s'eſt pas caché quand il les a rencontrez, meſme dans les places publiques? Qui n'a pas eſté contraint d'abandonner ſa maiſon pour aller paſſer [les jours &] les nuits dans les deſerts? Qui n'a pas perdu une partie de ſon bien, quelque ſoin qu'il euſt de le mettre en ſureté? Qui n'a pas mieux aimé s'expoſer à tous les dangers de la mer, quelque peu d'experience qu'il en euſt, que d'attendre l'effet de leurs menaces? Combien de perſonnes ont changé de maiſon ou de rue, ou ont paſſé de la ville aux fobourgs, [pour n'en eſtre pas connus?] Combien ont eſté contraints de payer de grandes ſommes, & ont meſme emprunté de l'argent à uſure pour ſe délivrer des embuſches de ces enragez? Car ils ſe rendoient formidables à tout le monde, & traitoient tout le monde avec insolence, ayant toujours le nom du Prince en la bouche pour epouventer les autres. Ils ruinerent des monaſteres, & voulurent meſme en jeter les Religieux dans le feu. Ils entrèrent de force chez des perſonnes de condition, où l'Eveſque [Athanaſe] avoit mis divers depoſts. Ces miſérables s'en emparèrent & en priverent ceux à qui ils appartenoient.

p. 350. a. 'Ils avoient pour miniſtres de leur méchanceté le Duc Sebaſtien, le Prefet [Cataphrone], le Comte [Heraclé], & le receveur general [Fauftin.] Sous cette protection, ils chafſoient de chez elles, ou maltraitoient dans les rues beaucoup de vierges; parcequ'eiles eſtoient aſſez éclairées pour connoiſtre la verité, & aſſez genereuſes pour condamner leur heréſie: & ils leur fai-

L'an de J.C.
356, de Saint
Athanaſe
30, 31.

ſoient arracher leur voile par les jeunes gents de leur ſecte. Ils permettoient à leurs femmes de faire aux autres telles inſultes qu'il leur plaiſoit. De ſorte que l'on voyoit les femmes Catholiques, venerables par leur modeſtie, ſe retirer & leur ceder la place quand elles les rencontroient. Celles-ci au contraire, b. courant de toutes parts comme des furies & des megeres, ſe croyoient malheureuſes quand elles ne trouvoient pas occaſion de faire quelque outrage : Elles paſſoient avec douleur les jours auſquels elles n'avoient pu exercer leur méchanceté. En un mot ces heretiques eſtoient ſi brutaux & ſi inhumains, qu'il n'y avoit perſonne qui ne les appellast des boureaux, des meurtriers, des ſclerats, des delateurs, des miſerables, & enfin tout autre choſe que des Chrétiens. Les payens meſmes ne pouvoient p. 852. a. b. ſ'empêcher de les maudire comme des boureaux.



A R T I C L E L X X V I.

Martyre de S. Eutyque & de divers autres.

EN T R E les autres cruautéz que les Ariens commirent alors, Ath. fol. p. 850. b. on marque qu'ils firent prendre un Soudiacre nommé Eutyque, qui ſ'acquitoit fort bien de ſon miniſtere; & luy ayant c. déchiré le dos à coups de nerfs de bœuf, juſqu'à le faire preſque mourir ſur la place, ils obtinrent qu'on le condannast aux mines de Pheno, où les criminels que l'on y envoyoit duroient à peine quelques jours. Ils ne voulurent pas ſeulement ſouffrir qu'on luy donnaſt quelques heures pour panſer ſes plaies; & ils le firent partir à l'heure meſme, diſant que cela epouventeroit les autres, & les feroit obeïr. Mais ce Saint mourut auſſi-toſt après en chemin avant que d'arriver à Pheno, rempli de joie & honoré de la couronne de martyre. Le marryrologe marque Boll. 26. mars, p. 610. 621. le 26 de mars la feſte de ce Saint & de tous les autres qui ont ſouffert par la perſecution de George.

Le martyre d'Eutyque fut une occaſion aux Ariens de faire Ath. fol. p. 810 d. encore une action diabolique. Car quantité de perſonnes eſtant venu demander qu'on le traitast plus humainement, les Ariens en firent prendre quatre qui eſtoient des perſonnes d'honneur, & entre autres un Hermie qui avoit quelque charge dans la police de la ville: le Duc les fit déchirer de coups, & jeter en b. priſon. C'en euſt eſté aſſez pour des Scythies, mais non pour des Ariens. Ils murmuroient donc de ce que ces gents n'eſtoient pas

ἀντίον τῶν
ἀντιόχων.

p. 851. a.

morts dans le supplice; & menaçoient mesme d'en écrire aux eunuques, & de se plaindre que le Duc ne battoit & ne fouettoit pas bien à leur fantaisie. Sebastien ne put entendre ce discours sans crainte, & fut contraint pour leur plaire, de faire fouetter encore une fois ces hommes si innocens. Et eux connoissant pour quel sujet on les traitoit de la sorte, & qui estoient leurs parties, ne dirent autre chose dans ce supplice, sinon; C'est pour la verité que l'on nous fouette. Nous n'entrons point dans la communion de heretiques: Frappez, frapez comme il vous plaira; mais vous en rendrez bientost conte à Dieu. Ces impies voulurent mesme les faire mourir dans la prison: mais le peuple de Dieu prit une occasion favorable, & obtint leur delivrance au bout de sept jours au moins.

b.

Comme il sembloit aux Ariens qu'on leur faisoit un grand tort par cette delivrance, iis s'en vengerent par une cruauté toute nouvelle, mais digne d'une heresie qui fait profession de combattre J. C. Le Duc les avoit mis en possession des eglises; & les pauvres ni les veuves ne pouvoient plus y demeurer: les Ecclesiastiques à qui l'on avoit commis le soin de ces personnes, assignerent d'autres lieux aux veuves pour y recevoir les aumônes que la charité des Fideles leur fournissoit de tres bon cœur. Les Ariens ne le purent souffrir. Ils chasserent les veuves à coups de piez, & defererent au Duc par un soldat nommé Dynamis, ceux qui leur faisoient la charité. Sebastien fut ravi de cette rencontre, & l'on y vit alors une audience assez nouvelle: la misericorde y passoit pour crime: celui qui avoit secouru son frere y estoit accusé comme coupable: on y fouettoit comme criminel celui qui avoit receu secours dans la necessité: enfin on aimoit mieux voir un pauvre souffrir les rigueurs de la faim, que de permettre à ceux qui le vouloient, de l'assister & de le nourrir.

b. c.

c. 859. c.

p. 851. c.

d.

p. 852. b. c.

p. 858. a. b.

p. 859. a.

p. 852. b. c.

Mais il est impossible d'exprimer toutes les cruantez qu'ils exercerent contre les Prestres & les Diaeres. Car ils chasserent & bannirent ces dignes ministres de l'Eglise établis par Saint Pierre & par Saint Alexandre, pour mettre en leur place ceux mesmes qui avoient esté chassés de l'Eglise par Saint Alexandre avec Arius. Saint Athanasie nomme particulièrement les deux Prestres Hierax & Dioscore, bannis, dit-il, dans la Soïne. [C'estoit apparemment quelque desert d'Egypte.] Leur cruauté alla jusqu'à arracher & déchirer les membres de quelques uns d'eux, tantost des vivans & tantost des morts, en accompagnant

L'an de J. C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

cette barbarie de toutes fortes d'indignitez. Après en avoir ban-
ni d'autres par l'autorité du Duc & des magistrats, ils étendirent
leur haine jusque sur ceux qui leur appartenoient, & employe-
rent la violence des soldats & de Gorgone^a capitaine de la ville
pour les chasser de chez eux.

'Les Ariens non contens d'estre les boureaux de tant d'inno-
cens, vouloient encore obliger les autres d'en estre les traitres ;
& ils persecutoient également ceux qu'ils haïssoient & ceux qui
recevoient chez eux ces saints fugitifs pour les cacher.

P. 853. b.



A R T I C L E L X X V I I .

Nouvelles cruautéz des Ariens le deuxieme de juin.

'I l faut venir enfin à ce qui arriva le dimanche d'après la Pen-
tecoſte, qui estoit en cette année le 2 de juin. [S. Athanasie en
traite en trois endroits differens. Car le raport des circonstances
fait assez voir qu'il parle de la mesme chose, quoique le temps
ne soit marqué qu'en un endroit,] & qu'en un autre il raconte en
general ce qui se passa à Pasque & les dimanches suivans.

Boll. 2. may, p.
218. d.

'La semaine d'après la Pentecoste, le peuple ayant jeûné, sortit
pour aller prier en un lieu desert à la campagne^a pres du cimeti-
ere, ^b personne ne pouvant se résoudre à communiquer avec
George. [Ce jeûne est remarquable, parceque selon la suite il faut
que cette assemblée ait esté le samedi au soir pour le sacrifice
du dimanche ; & ainsi le jeûne avoit esté assez visiblement le
samedi ; ce qui est fort extraordinaire en Orient.] Mais les histo-
riens remarquant que l'Eglise d'Alexandrie suivoit la Romaine,
en ce qu'elle ne celebroit point le samedi, ^c comme faisoient,
disent-ils, presque toutes les autres Eglises, [il est aisé de croire
qu'elle la suivoit encore pour le jeûne que la Romaine obser-
voit en ce jour durant toute l'année, hormis dans le temps de
Pasque.]

Ath. ap. 1. p. 691.
c.

de fug. p. 704. c.
ap. 1. p. 691. c.
a c] de fug. p. 704.
c.
b de fug. p. 704.
c.

Socr. l. 5. c. 22. p.
286 d] Soz. l. 7. c.
19. p. 735. b.

Boll. 2. may, p.
218. § 3.

'George ayant donc appris que le le peuple estoit assemblé pres
du cimetiere, anime le courage de Sebastien. ^c Ce General prend
avec luy plus de trois mille hommes, ^d bien armez, avec les arcs,
les fleches, & l'épée nue à la main, & vient se jeter sur ce peuple,
'le dimanche mesme lorsque la plupart des Fideles s'estoient
déjà retirez à cause de l'heure, [c'est à dire apparemment que le
service qui se faisoit le dimanche au matin estoit déjà fini.]

Ath. de fug. p.
704. c.
cap. 1. p. 691. c.
d c] de fug p 704.
d.

de fug p. 704. l.

'On peut s'imaginer ce que fit en cette rencontre un Mani- &

527778.

&c.

ap. 1. p. 692. d.
de fug. p. 704. d.
fol. p. 859. a.
de fug. p. 704. d.

chéen instruit dans l'école des Ariens, contre des femmes & des enfans qui ne faisoient autre chose que prier Dieu. Il fit allumer un grand feu, & ayant fait mettre tout auprès les vierges, & quelques laïques qu'il avoit pris; il les vouloit obliger de dire qu'ils suivoient la foy d'Arius. Mais ces vierges [& les autres] surmonterent tous ses efforts, & se moquerent du feu dont il les menaçoit. Il eut donc assez de cruauté pour faire depouiller toutes nues ces saintes vierges, & il les fit tellement battre sur le visage, que longtemps après elles estoient encore meconnoissables.

d|ap. 1. p. 692. d.
de fug. p. 704. d.

p. 705. d.
fol. p. 859. b.

Mais par une cruauté encore plus nouvelle & plus barbare, ayant pris des branches de palmier toutes fraîches & qui avoient encore leurs pointes, il en fit tellement battre ces vierges, que les unes en moururent cinq jours après, & les autres souffrirent des douleurs encore plus grandes que la mort mesme, ayant esté obligées de se mettre entre les mains des chirurgiens pour oster ces pointes de palmier qui estoient entrées dans leur chair. Ces Saintes invoquoient le nom de J. C. durant qu'on les maltraitoit de la sorte; & plus elles le faisoient, plus les Ariens grinçoient les dents & témoignoient de fureur contre elles. Ils traiterent de la mesme maniere 40 hommes qu'ils avoient pris, & dont quelques uns moururent aussi dans les douleurs [de l'operation qu'il fallut faire pour les panser, ou dans le supplice mesme.] Ceux qui rechaperent hommes & vierges, furent ensuite releguez en la grande Oasis, [qui est un desert fort celebre :] & pour ceux qui moururent de leurs blessures on ne voulut pas mesme donner leurs corps à leurs parens pour les enterrer; mais on les cacha, & on les jetta dans les champs sans seulement les mettre en terre, afin qu'ils fussent mangez des chiens, & les Ariens avoient tant de peur que les vierges ne fussent enterrées, qu'ils faisoient fermer les tombeaux, & se tenoient auprès comme des demons, dit le Saint, pour empescher qu'on n'y mist leurs corps.

de fug. p. 705. a.

a|fol. p. 859. a.
de fug. p. 705. a.
a|ap. 1. p. 692.
d|fol. p. 859. b.

fol. p. 859. b|de
fug. p. 705. a. b.
a de fug. p. 705. a.
ap. 1. p. 692. d.
b Thdr. l. 2. c. 11.
p. 604. c.

Ath. fol. p. 859. c|
de fug. p. 705. a.
c fol. p. 859. c.

de fug. p. 705. b.

ap. 1. p. 692. c.

Boll. 21. may, p.
28.

Ils vouloient par là étouffer le bruit de leur cruauté; mais ils n'en purent venir à bout, parceque toute la ville en avoit esté témoin, & les detestoit comme des boureaux, des scelerats, & des voleurs. Et mesmes les plaintes des parens qui se rejouissant de la constance & de la gloire des morts, demandoient néanmoins leurs corps avec larmes, faisoient encore eclater davantage une impieté si inhumaine. Enfin néanmoins on racheta secrettement ces corps pour beaucoup d'argent. Mais il falloit bien prendre garde qu'on n'en sceust rien. Le martyrologe Ro-

main

main marque le 21 de may la memoire de ces Saints & de ces vierges qui souffrirent à Alexandrie vers la Pentecoste.

[Les vierges eurent encore d'autres cruautez à souffrir de la part de ces ennemis de leur Epoux.] Car Saint Athanase rapporte comme une chose toute differente de ce que nous venons de dire, & arrivée quelque temps après, que les juges pour satisfaire les Ariens firent depouiller & suspendre des vierges sur le chevalet, où on leur déchira les costez jusques à trois fois, plus qu'on ne le faisoit aux plus criminels; & que quand on reprochoit ces choses aux Ariens, au lieu d'en rougir, ils répondoient que c'estoit par ordre de l'Empereur. En effet Lucifer reproche à Constance qu'un seul de ses traits de plume avoit fait mourir une infinité de personnes dans Alexandrie, dont les uns avoient esté precipitez du haut des rochers, d'autres tuez par l'épée, beaucoup de consumez par la faim & par la soif, plusieurs étouffez dans les prisons, & quantité étranglez. Il dit qu'il ne vouloit pas qu'on enterrast les corps qu'il avoit fait déchirer, & qu'il défendoit de donner l'aumône. [Saint Hilaire fait aussi en peu de mots une description parfaite de la persecution de l'Eglise d'Alexandrie.] Voyez Alexandrie, dit-il à Constance, voyez cette ville agitée par tant de guerres, qui tremble sans cesse au bruit de tant d'armées qu'on envoie contre elle. On a moins longtemps combattu contre les Perfes que contre une seule ville. On a changé de Prefets, on a cherché des Generaux d'elite, on a employé toutes sortes d'artifices pour corrompre & pour soulever les peuples, on a fait marcher de bien loin des legions: on a tout fait: Et pourquoi? De peur qu'Athanase ne püst prescher J. C.

Ath. ap. l. p. 698. d.

d.

p. 599. a

Luci. mor. t. 9. p. 1104. c. d.

p. 1099. c.

Hil. in Const. l. 1. p. 114. 1. 2.

V

[Il y a bien de l'apparence que les Catholiques firent des actes publics & authentiques de toutes ces violences,] puisque Lucifer dit que l'on peut connoître quel estoit George en lisant ses actions dans les protestations des Alexandrins, [ce que l'on ne peut pas rapporter à celles dont nous avons déjà parlé, lesquelles ne regardent que ce qui se fit sous Syrien, un mois ou deux avant l'arrivée de George.

Luci. de Ath. l. 1. p. 460. b.

'Les Ariens croyoient par la conduite qu'ils tenoient & par la terreur qu'ils jetteroient dans les esprits, s'assujettir toute la ville. Mais il leur arriva tout le contraire, car ils ne firent qu'augmenter l'averfion & l'horreur que tout le monde & les payens mesmes avoient conceue contre eux. Et ceux qu'ils tourmentoient considerant les supplices qu'on leur faisoit endurer comme un veritable martyre, les souffroient avec joie plustost que

Ath. fol. p. 852. a.

ἐπι τῶν νε-
κρωμένων ἐξ-
ουθεν ἐξου-

c.d.

de trahir leur foy, & renoncer à la pieté qu'ils devoient à J E S U S
C H R I S T. Ces fourbes prenoient auſſi quelquefois une voie
toute oppoſée, & s'efforçoient de gagner les ſimples en leur
promettant leur faveur, & meſme en leur donnant de l'argent.
[Mais il ya bien de l'apparence qu'ils ne réuſſiſſoient pas beau-
coup ni d'une façon ni d'une autre,]& Lucifer ne conte que
deux Preſtres d'Alexandrie nommez Maquete & Didyme, qui
euſſent eu la laſcheté d'abandonner le Chriſtianiſme & de ſe fai-
re Ariens.

Luci.de Ath.p.
10.1.b.

ARTICLE LXXVIII.

Perſecution generale des Evesques d'Egypte.

[N O U S n'avons encore parlé juſqu'ici que de ce qui ſe paſſa
à Alexandrie. Mais l'état de cette illuſtre teſte de toute
l'Egypte, fait aſſez connoiſtre quel eſtoit celui de ſon corps.]
'S. Athanaſe dit en un mot que toutes les Eglifeſ d'Egypte & de
Libye furent troublées & agitées par cette tempeſte. Auſſi
Conſtance n'y attaqua pas les Evesques l'un après l'autre. Mais
par un ordre general il commanda que tous les Evesques Catho-
liques fuſſent chaſſez de leurs Eglifeſ & de leurs provinces, &
que leurs Eglifeſ fuſſent toutes remiſes entre les mains des
Ariens.

Ath. fol. p. 857. c.
p. 858. a.
a] 857. c.ap. 1. p. 697. d.
a p. 692. c] fol. p.
357. c.

fol. p. 857. c. d.

a.
b p. 858. c.

p. 857. c.

ap. 1. p. 697. d.

'Tous les peuples furent indignez d'un commandement ſi
étrange. Mais Sebaſtien ayant commencé à l'exécuter, & ayant
écrit aux Prevosts & aux Capitaines qui eſtoient ſur les lieux,
on vit auſſi-toſt les veritables Evesques chaſſez, & envoyez liez
en exil, auſſi-bien que les Preſtres & les ſolitaires que l'on char-
geoit de chaines après les avoir fouettez juſqu'à rendre l'ame.
'On ne ſe contenta pas meſme de les chaſſer de leurs provinces,
ſelon l'ordre de Conſtance, mais des perſonnes qui avoient vicilli
dans l'epiſcopat, eſtoient releguées en des lieux deſerts, & ſepa-
rez de leurs provinces par deux ou trois autres; & on envoyoit
ceux de la Libye dans la grande Oaſis, [en Thebaïde,]& ceux
de la Thebaïde dans la Libye appellée Ammoniaque.

p. 692. c.
ad Afr. p. 940. d.
fol. p. 859. a.

'Il y eut pres de 90 Evesques envelopez dans cette perſecu-
tion, c'eſt à dire autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte.
'Quelques uns d'eux furent bannis, d'autres condannez à tra-
vailler dans les carrieres, & d'autres contraints de ſ'enfuir pour
éviter la mort dont ils eſtoient menacez, ou virent ravir tout ce

L'an de C.
357, de Saint
Athanasie
30, 31.

qu'ils avoient. Il y en eut aussi qui cederent par une malheureuse hypocrisie. On marque entre autres Theodore d'Oxyrinque qui se fit mesme ordonner de nouveau par George.

ap. r. p. 692. c.
Bar. 356. 551
Mar. & F.

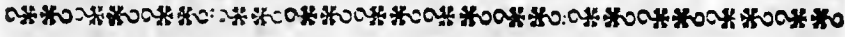
Mais les fideles serviteurs du Sauveur qui estoient veritablement Evesques, qui avoient une foy vive & sincere, & qui ne vivoient pas pour eux, mais pour J. C. ces defenseurs, dis-je, & ces predicateurs de la verite, aimerent mieux souffrir l'exil & toutes sortes de maux que de signer contre S. Athanasie, & communiquer avec les Ariens; ne doutant point que leur constance ne fust recompensee dans le ciel par une joie & une gloire immortelle. On en voyoit plusieurs parmi eux qui avoient este etablis Evesques par S. Alexandre, apres avoir vecu dans les saints exercices des Ascetes & des solitaires, & d'autres avoient este ordonnez par Achillas, & par S. Pierre mesme [qui avoit este martyrizé des l'an 311.]

Ath. fol. p. 864.
c.
d.
d] 865. a.
ap. r. p. 693. b]
fol. p. 858. d.
fol. p. 863. a.

Il y eut seize Evesques bannis, & plus de trente contrainsts de s'enfuir. Ammone qui estoit Evesque des le temps de S. Alexandre fut banni à Oasis, & six autres aussi anciens, dans la Libye Ammoniaque. On ne leur faisoit faire un si long chemin, qu'afin qu'ils mourussent dans les deserts par lesquels il falloit passer. Car on voyoit que les Ariens n'avoient pas seulement pitié de ceux qui estoient malades, & ils les contraignoient de partir quelque foibles qu'ils fussent. De sorte que l'on fut contraint de les mettre sur des brancars, & de porter apres eux tout ce qui estoit necessaire pour les enterrer: & l'un d'eux estant mort [sur le chemin,] l'on ne permit pas que son corps fust porté à ses parens. Les neuf autres furent aussi tellement maltraitez par les chemins, que quelques uns d'eux moururent apres estre arrivez au lieu de leur bannissement, & d'autres avant mesme que d'y arriver.

ap. r. p. 697. c]
705. b.
a de fug. p. 705. e.
b fol. p. 858. c. d.

de fug. p. 705. b.



ARTICLE LXXIX.

Des principaux Evesques d'Egypte bannis sous George.

NOTE 72. [ON peut voir en un autre endroit les noms de ces 16 Evesques & de quelques autres qui furent obligez de s'enfuir pour eviter la fureur des Ariens. Les plus celebres d'entre les bannis sont Draconce d'Hermopole, que S. Athanasie avoit obligé de se charger du poids de l'episcopat, Adelphe d'Onuphis, & Philon dont on ne marque pas le siege;] mais on sçait qu'il fut

Ath. fol. p. 858. d.

banni à Babylone [sur le Nil dans la seconde Augustamnique,] où S. Hilarion alla le visiter sur la fin de l'an 358. Le mesme Saint visita encore Draconce banni au chasteau de Theubate dans les deserts proches de Clyfina, [ville de l'Arcadie sur le bord de la mer Rouge,] & à trois journées de Babylone. Draconce fut extrêmement consolé de la presence d'un si grand homme.

'Mais il semble que Philon soit depuis tombé [dans le schisme de Lucifer.]^b Car S. Jerome dit que Lucifer, Gregoire d'Espagne, & Philon de Libye, ne s'estoient jamais mélez dans la corruption des heretiques; [c'est à dire qu'ils n'avoient jamais voulu communiquer avec ceux qui renonçoient à l'Arianisme, & que l'Eglise recevoit conformément au decret qu'en fit nostre Saint en l'an 362 dans le Concile d'Alexandrie.]^c Synese parle d'un Philon Evêque de Cyrene en Libye^d sous Valens, oncle d'un autre Philon. Il dit qu'il pratiquoit assez pour le reste les preceptes de J. C, mais que pour ce qui estoit de commander, il suivoit plustost sa hardiesse naturelle que l'ordre des loix & des Canons. Et en effet, il ordonna seul l'Evêque Sidere. [Le nom, le lieu, & l'esprit, conviennent assez à celui dont parle Saint Jerome. Neanmoins de la maniere dont en parle Synese, il n'a point cru qu'il fust jamais sorti de l'Eglise.]^e Et mesme quoiqu'il eust ordonné Sidere sous Valens, [& par consequent depuis que Lucifer eut fait schisme;]^f S. Athanasie ne laissa pas d'employer ce Sidere, & mesme de le transferer à Ptolemaïde, qui estoit la metropole de la province.

'Nous avons une lettre de S. Athanasie à Adelphe Evêque & Confesseur, par laquelle il paroist que cet Evêque avoit eu, [sans doute depuis son rappel en 362,] quelque conference avec des Ariens, qui avoient rejetté l'adoration de J. C. incarné, parceque la chair estant créée, c'eust esté adorer une creature. Adelphe les ayant repris & refutez du mieux qu'il luy estoit possible, en écrivit à S. Athanasie, qui luy répondit par la lettre dont nous parlons, non tant pour refuter ces heretiques, à l'égard desquels il jugeoit qu'il estoit plus à propos de garder entièrement le silence, que pour empescher qu'ils ne surprissent les simples par leurs artifices. On la met entre ses ouvrages indubitables. Il y dit de fort belles choses touchant l'incarnation; & il y condamne également les erreurs où sont tombez depuis Nestorius & Eutyche. Il semble dire à la fin qu'Adelphe peut montrer cette lettre au Prestre Hierax^g qui estoit aussi un Confesseur.

Hier. v. Hil. p.
248. d.
e Ath. fol. p. 858.
d.

Hier. v. Hil. p.
248. d.

Bell. 21. may, p.
50. § 11.
b Hier. chr.

Syn. ep. 67. p.
210. a.
c p. 209. d.
d p. 210. a.

p. 202. d.

p. 210. d.

Ath. t. 1. p. 155-
162.

p. 156. b. c.

p. 155. c.

e p. 156. d.

p. 157. a.

Sculpt p. 423.

Ath. ad Ad. p.
162. b.
f fol. p. 859. a.

[Il ne faut pas oublier à la gloire de ces saints Confesseurs, & pour ne rien omettre de ce qui les regarde,] que Muis, Ammone, Agathe [du nombre des bannis,] & Appollon [l'un de ceux qui furent contraints de s'enfuir,] avoient esté tirez de la vie monastique pour monter à la dignité episcopale, & qu'ils avoient souffert ce changement sans resistance, en se proposant l'exemple d'Élie, d'Elisée, & des Apôtres. Et en effet, au lieu de rien perdre dans cet état de la vertu qu'ils avoient acquise dans le repos de la solitude, ils y avoient ajouté de nouvelles couronnes, par la fidelité avec laquelle ils s'estoient acquitez des soins & des travaux de leur ministère. Ils s'estoient toujours avancez dans la vertu, & y avoient fait avancer les autres par leurs exhortations. Ils avoient converti beaucoup d'idolâtres : ils avoient fait quitter à beaucoup d'autres leurs pratiques [superstitieuses &] diaboliques : ils avoient acquis à J. C. un grand nombre de serviteurs. Ils avoient persuadé aux filles d'embrasser la virginité, & aux jeunes gents de se conserver dans la chasteté & la continence ; & ils s'estoient ainsi rendus admirables à tout le monde par ces excellens miracles.

ad Drac. p. 957. d.

p. 9. 2.

'Ces vies des Peres des deserts remarquent d'un Ammone solitaire & depuis Evesque, que lorsqu'il estoit encore solitaire, S. Antoine luy promit un jour qu'il avanceroit beaucoup dans la crainte de Dieu ; & l'ayant mené hors de sa cellule, il luy commanda de dire des injures à une pierre qu'il luy montrait, & de luy donner de grands coups : ce qu'Ammone ayant fait, il l'assura qu'il arriveroit à une telle vertu, que quoy qu'on luy pust faire, il ne croiroit jamais avoir sujet de se plaindre, non plus que cette pierre ne s'estoit pas plainte lorsqu'il l'avoit battue & injuriée.

Vit. P. l. 7. c. 9. §
3. p. 668. 2.

'Depuis qu'il fut fait Evesque, on luy amena une fille se trouvoit grosse, quoiqu'elle eust fait profession de virginité, & on luy disoit qu'il falloit donner penitence à celui qui avoit fait cette faute avec elle, [ou plutoit à la fille mesme.] Mais il se contenta de faire le signe de la croix sur le ventre de cette fille, & commanda qu'on luy donnast six draps, afin, dit-il, que si elle ou son enfant vient à mourir lorsqu'elle acouchera, elle ait de quoy estre ensevelie. Ceux qui l'avoient amenée, fort surpris de cet ordre, luy repetoient encore qu'il luy falloit donner penitence. Mais il leur répondit, [comme penetrant dans l'avenir] par un esprit de prophetie : Vous voyez, mes freres, qu'elle est proche de sa mort, & que puis-je faire davantage ? La douleur

§ 8. p. 994.

disciplin. 23.

& la confusion qu'elle souffre, est une assez grande peine. Et ainsi il la renvoya sans la condamner d'une autre maniere.

Bib. P. t. 11. p.
788. 789.

'Dorothee rapporte une action differente, mais d'un esprit & d'une conduite semblable de l'Abbé Ammonas; [ce pouvoit estre avant son episcopat.]

Hier. v. ill. c. 99.
p. 268. c. 1. p. 48. p.
327. b.

'S. Serapion de Thmuis, dont nous avons parlé ci-dessus, se rendit celebre dans la persecution de Constance par une glorieuse confession de la verité.

Hil. in Conf. l. 1.
p. 114. 2. d.

[Mais quelque generale que fust cette persecution contre les saints Evêques d'Egypte, on ne put empescher qu'il n'en demeurast plusieurs qui continuerent toujours à defendre invinciblement la Consubstantialité du Verbe.] 'S. Hilaire dit que les Prelats d'Egypte furent les seuls qu'il trouva dans cette disposition au Concile de Seleucie [en 359. Il y en pouvoit avoir 12 de cette sorte dans ce Concile.]

V. les Ariens
585.



ARTICLE LXXX.

Qualitez des Evêques intrus par les Ariens.

Ath. fol. p. 859. c.
d. 1. p. 693. a. b.

[L'EXTREME douleur qu'eurent les peuples de se voir arracher leurs Evêques, ne fut rien encore en comparaison de ce qui suivit,] & que Saint Athanasie appelle un attentat digne d'athées, & capable de faire fremir tout le monde. Car après avoir chassé de saints Evêques qui avoient blanchi dans cette charge, on mit en leur place de jeunes impudens qui n'estoient encore que catecumes, ou qui estoient mesme tout à fait payens; qui estoient bigames, ou dans d'autres defauts encore plus grands; à qui l'on ne demandoit point d'autre condition que de faire profession de l'Arianisme; & qui n'avoient point d'autre disposition pour cette dignité sacrée, que l'autorité que leurs charges leur donnoient dans leurs villes, ou les grandes richesses qu'ils possedoient. Car on n'examinait pas si un homme estoit sans tache, mais on faisoit Evêque ceux qui donnoient plus d'argent. Et après avoir fait promptement toutes les ceremonies, on envoyoit ces gens, qui venoient d'acheter le nom d'Evêques comme dans un marché, s'installer dans les Eglises avec des compagnies de soldats, & quelques [Ariens] à leur suite pour les mettre en possession.

fol. p. 863. a.
p. 859. d.

ap. 1. p. 693. a.

fol. p. 859. d.

f. 863. a.

a.

'Les Meleciens fournissoient aisément grand nombre de ces sortes de personnes. Car la plupart d'entre eux, pour ne pas

L'an de J.C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

dire tous, n'estoient pas d'une vie fort sainte; ils ne connoissoient guere la veritable foy de J.C: en un mot ils ne savoient point du tout ce que c'estoit que le Christianisme, ni mesme quelles sont les Eeritures des Chrétiens. La plus grande partie [de leur clergé] estoit compolée d'idolâtres, ou de personnes sujettes aux charges publiques, qui estant bien aises de jouir d'une malheureuse exemption & de la protection [que les Empereurs donnoient aux Ecclesiastiques,] Jobtenoient des anciens Meleciens d'y estre admis, avant que d'avoir seulement esté instruits des premiers principes de la foy. Et quand ils l'auroient esté, quelle foy auroient-ils pu apprendre des Meleciens? Voilà quelles estoient les personnes, à qui, comme à des enfans, l'on donnoit tout d'un coup le nom d'Évesques.

Aussi l'ayant acquis de cette sorte ils n'en faisoient pas un grand état, & ne mettoient pas grande difference entre la pieté & l'impieté. Ils passoient tres volontiers du Melecianisme à l'arianisme, prests à changer encore si le prince l'eust desiré. Car ils se mettoient fort peu en peine de se laisser aller à tous vents, pourvu seulement qu'ils eussent l'exemption qu'ils desiroient, & la protection des hommes. Mais peuteestre vaut-il mieux dire qu'ils ne changeoient point du tout, & qu'ils demeuroient ce qu'ils avoient toujours esté: car ils estoient les mesmes dans la profession du Christianisme qu'ils estoient dans le paganisme. Ils consideroient le ministère de l'Eglise comme une charge & une magistrature civile; & quoiqu'ils entraissent dans la participation du nom sacré du Sauveur, ils n'avoient pas d'autres sentimens de leurs idoles, qu'ils en avoient estant payens, & ne cessoient pas de faire parmi les Chrétiens les mesmes folies qu'ils faisoient auparavant dans leurs temples. Ils ajoutoient encore à leurs autres qualitez, le titre de partisans par les exactions qu'ils faisoient sur le peuple, [comme nous le verrons particulierement de George.]

d.

p. 660. a.

Luci. epi. p. 113. d.

C'est ainsi que les Ariens abolirent autant qu'ils purent la discipline établie par les Apostres; d'où ils tirerent cet avantage funeste, de pouvoir commettre en assurance toutes leurs abominations, & d'avoir alteré la pureté de l'Eglise d'Egypte en faisant au moins parler de leur heresie dans cette province qui seule s'estoit conservée jusqu'alors cet avantage, que l'on y profchoit partout la foy orthodoxe avec une liberté toute entiere.

Ath. ap. 1. p. 693. b.

bi. p. 863. d.





ARTICLE LXXXI.

Persecution & constance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Histoire d'Oxyrinque.

Ath. fol. p. 359.
360.

C E P E N D A N T comme les Fideles n'avoient que de l'horreur pour ces faux pasteurs qu'ils ne connoissoient point, & qui estoient comme à la solde de leurs ennemis, ils estoient fouettez, ^{id est percuti.} proscrits, emprisonnez par le General Sebastien, qui estant Manichéen, acceptoit volontiers la commission de les contraindre par toutes sortes de vexations à oublier leurs legitimes pasteurs, & à recevoir ces miserables. Les saints moines, les vierges, & les meilleurs d'entre les laïques, estoient accablez de toutes fortes de mauvais traitemens à Alexandrie & par toute l'Egypte, & appliquez à des questions si rudes que plusieurs en moururent durant qu'on les fouettoit, ou qu'on leur dechiroit les costez.

Ath. fol. p. 364. a.

Mais plus on faisoit de violence aux peuples fideles, plus on faisoit croistre dans leur ame l'horreur & l'aversiō de l'heresie. L'esperance des recompenses du ciel estoit plus puissante sur leur esprit que tout le reste. Ainsi leur foy se fortifioit & leur courage augmentoit parmi ces tempestes. Ils condannoient les persecuteurs, & s'unissoient de cœur & de volonté avec ceux qui estoient persecutez pour avoir part à la couronne de leur confession. Ils souhaitoient tous tres ardemment le martyre, mais en mesme temps penetrez d'une extreme douleur à cause de cet étrange renversement des Eglises, ils demandoient à Dieu avec gemissement & avec cris qu'il pardonnast à son peuple, & qu'il se hastast de les delivrer de la main de ces impies.

p. 365. a. b.

p. 364. a. b.

[Nous souhaiterions beaucoup d'avoir quelque connoissance du detail de tant de persecutions que souffrirent les Catholiques d'Egypte, & qui ne pouvoient manquer d'y faire beaucoup de Martyrs. Mais Saint Athanaſe ne nous en a rien conservé que] la mort de S. Second Prestre de Barca^a dans la Libye Cyrenaique ou Pentapole. ^bUn autre Second qui estoit ce miserable Evesque de [Ptolemaïde] dans la mesme province, & un Estienne l'associé de ses crimes, qui estoit aussi Evesque dans la Libye, ^cvoyoient avec douleur que ce saint Prestre ne se soumettoit pas à eux; & croyant que quelque mal qu'ils pussent faire, la qualité d'heretiques suffisoit pour excuser tout, ils luy donnerent tant

p. 353. d.

^a Geo. fac.

^b Ath. fol. p. 353.

d.

Phisg. l. 8. c. 2. p.

108.

^c Ath. fol. p. 353.

d.

de coups de piez qu'il en mourut. Pour luy, à l'imitation de Saint Estienne, il disoit seulement durant qu'on le traitoit de la sorte, „ Que personne ne demande aux juges justice de cet outrage; j'ay „ J. C. pour qui je souffre, qui me la rendra. Ses bureaux ne purent estre flechis ni par ces paroles, ni par le respect du sacré temps de Careme, durant lequel ils commirent cette inhumanité sans exemple. Il est difficile de le juger par S. Athanase, si ce fut en cette année ou en la suivante. On a mis S. Second au 21 de may dans le martyrologe Romain.

Boll. 21. may, p.
27. c. 2. a. b.

[L'Eglise d'Oxyrinque si celebre pour sa pieté, & dont il n'est pas besoin de rien dire ici, d'autant que ce qu'en raporte Rufin] est trop connu de tout le monde; avoit alors un chef indigne d'elle nommé Theodore. Cet Evesque fut assez lasche pour condamner la veritable foy par une soufcription impie, & mesme pour souffrir d'estre ordonné de nouveau par George: une partie du peuple & du Clergé se separa de sa communion avec un nommé Paul, qui passoit pour le chef de tous les solitaires de cette ville, & qui fut dans une tres grande reputation durant sa vie, & après sa mort.

Ruf. v. Pat. c. 5 p.
459. b.
2. Mar. & F. p.
76.
6 p. 77.
9 p. 76. 77.

Ce peuple demeura ainsi quelque temps gouverné par les Diacres & par les Prestres. Mais quelque temps après, les Evesques Catholiques, dit le Prestre Marcellin schismatique Luciferien, luy donnerent pour Evesque un nommé Heraclide, dont cet auteur dit des merveilles. Mais on voit par cet auteur mesme, qu'il fut un des principaux appuis du schisme de Lucifer. [Il est mesme assez vraisemblable qu'il n'a esté fait Evesque que dans le schisme & par les schismatiques. Car s'il avoit esté établi Evesque avant le Concile d'Alexandrie de l'an 362, ce Concile l'auroit dû maintenir contre Theodore, ce qu'assurément il ne fit pas,] puisque Theodore par l'aveu de Marcellin, passoit pour l'Evesque Catholique d'Oxyrinque. [C'est ce qui nous dispense de rapporter tout ce que dit ce Prestre, des persecutions qu'il pretend avoir esté faites à son Heraclide & à ceux de son parti. Nous remarquerons seulement qu'outre ces dex Evesques d'Oxyrinque, Theodore & Heraclide,] il y en avoit encore un troisieme pour les Meleciens nommé Apollone, lequel assista au Concile de Seleucie en 359, comme partisan d'Acace.

p. 77.

p. 80. & c.

p. 81. 82.

p. 82.

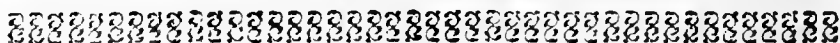
Epi. 73. c. 26. p.
874. b.

[Les Fideles estoient extremement animez à défendre la verité, non seulement par l'exemple & les exhortations des solitaires, mais encore par leurs propheties.] Car au milieu de cette persecution S. Theodore de Tabenne écrivit aux solitaires de

Boll. 14. may, p.
71. a.

Nitrie pour les assurer que bientost Dieu auroit pitié des souffrances de son Eglise, & la rendroit bientost victorieuse de l'Arianisme ; qu'ainsi il falloit exhorter les Fideles à ne se point decourager , &"attendre avec patience que les iniquitez des Ariens fussent montées à leur cõble. Il paroist que Dieu avoit revelé la mesme chose à un Prestre ne Nitrie nommé Agie.

a. b.



A R T I C L E L X X X I I .

Tyrannie de George à l'égard des Chrétiens , & des payens mesmes.

ON ne peut douter que George d'Alexandrie n'ait eu la principale part à la persécution des Catholiques d'Egypte. Ce cruel estoit le chef de tant de maux que les Ariens mettoient & contre les Evesques & contre les peuples. Ne voyant personne , dit S. Gregoire de Nazianze, qui fust capable de l'arrester , parcequ'Athanasie s'estoit retiré , il courut toute l'Egypte pour la ravager , il pilla toute la Syrie , & emporta dans tout l'Orient ce qu'il y trouva de foible & de malade. Il surprit la simplicité du Prince , & acheta les eunuques & ceux d'entre les magistrats qui avoient moins d'amour pour J. C. que pour l'or, dont il se trouvoit fourni en abondance , parcequ'il y employoit l'argent des pauvres ; combatant la verité par ses thresors , & rendant un instrument d'impieté ces mesmes richesses qui n'avoient esté amassées que pour servir à la pieté, C'est ainsi qu'il merita d'estre regardé comme la main droite de son parti,

Boll. 14. may, g.
p. 70. f.
Naz. or. 11. p.
385. d.

p. 386. b.

Ath. 60. p. 347. a.

Ce n'estoit pas sans raison, comme remarque Saint Athanasie, que Constance avant que de l'envoyer à Alexandrie, avoit voulu avoir le consentement des payens. Il savoit qu'il n'envoyoit pas tant un Evesque pour gouverner des Chrétiens, qu'un chicaneur pour tourmenter tout le monde. [En effet, s'il se montra cruel à l'égard des Catholiques, il ne merita guere moins l'averfion des payens par ses tyrannies,

Ruf. 1. c. 23. p.
247.

Epi. 76. c. 1. p. 51.
2.

Rufin dit en general qu'il exerçoit avec beaucoup d'insolence un episcopat que la violence seule luy avoit acquis, en forte qu'il sembloit exercer plutost un office tout seculier & une charge de judicature, qu'une dignité ecclesiastique, qui ne doit estre occupée qu'en des devoirs saints & sacrez. Il ravissoit aux personnes les choses mesmes qu'ils avoient heritées de leurs peres. Il prit tout entier le parti du salpestre. Il tascha aussi de se rendre maistre des marais de papier & de jonc , & des salines de l'Egypte

nitri.
p. 277.

te. Il avoit une telle avarice qu'il ne negligeoit pas les moindres gains, quelque honteux qu'ils pussent estre ; & ce fut pour cela qu'il fit faire un certain nombre de bieres pour porter les corps en terre, particulièrement ceux des étrangers; ce qu'il ne faisoit pas par amour de l'hospitalité, mais, comme on disoit, pour en tirer de l'argent. Car il n'estoit permis à personne d'enterrer un corps. Il falloit que ce fussent de ses gents, parcequ'il tiroit un certain droit de chaque mort.

'Je ne parle point, dit S. Epiphane, de la vie voluptueuse, de la cruauté, & des autres vices de cet homme, qui comme une vipere ne cessoit de piquer & de mordre. Car oubliant tout à fait sa profession, qui ne porte qu'à la justice & à la douceur, (ce sont les termes d'un historien payen,) il faisoit le métier barbare des delateurs. Il accusoit tantost les uns, tantost les autres comme rebelles aux ordres de Constance, dont les oreilles estoient toujours ouvertes à ces sortes d'accusations. Nous trouvons entre autres un medecin nommé Zenon, que George avoit fait bannir d'Alexandrie. Julien l'apostat le rappella depuis, & luy écrivit une lettre pleine d'eloges, [ce qui donne lieu de croire qu'il estoit plustost payen que Chrétien.]

'On accusoit mesme George d'avoir donné malicieusement avis à Constance d'un nouvel impost, en luy disant que toutes les maisons d'Alexandrie ayant esté premierement basties par Alexandre de l'argent du domaine, elles devoient aussi de droit appartenir au domaine. Comme donc il n'estoit pas seulement cruel envers les défenseurs de S. Athanasé, qu'il faisoit déchirer à coups de fouet, autant les femmes que les hommes, mais qu'il taschoit encore de se rendre formidable à tout le monde, il n'avoit point aussi d'autre estime que celle d'un tyran.

'Cette haine universelle ayant enfin fait soulever tout le monde contre luy, ou vint un jour se jeter sur luy lorsqu'il estoit dans l'église, & il eut bien de la peine à se sauver de ce danger, & à s'enfuir vers l'Empereur. [Je ne sçay si ce ne seroit point en l'an 359, auquel il estoit à Sirmich auprès de Constance au mois de may.] Les défenseurs de Saint Athanasé rentrent alors dans la possession des eglises, selon Sozomene; mais ils ne les conserverent pas longtems. Car le General d'Egypte les en chassa pour les rendre au parti de George; & un des secretares de l'Empereur envoyé pour punir cette sedition, fit souffrir la question & les supplices à beaucoup de personnes dans Alexandrie. George revint bientoit luy mesme plus redouté, mais plus

Ibid.

Amm. l. 22. p. 223.

p. 223 | Soz. l. 4. c. 10. p. 550. c. | Juli. ep. 10. p. 124.

Juli. ep. 45. p. 198.

Amm. l. 22. p. 223.

Soz. p. 550. b.

b.

c.

Vie de J. C.
36, d. Saint
Athanase
30, 31.

Ariens obfedoient tous les chemins, examinoient tous ceux qui sortoient de la ville, fouilloient les vaisseaux, couroient les deserts, renversoient les maisons, tourmentoient les particuliers, inquietoient tout le monde. Et ceux qui estoient soupçonnez de recevoir le Saint, estoient mis en justice comme rebelles au Prince & comme criminels d'Etat. Car Constance vouloit absolument l'avoir mort ou vif, & il avoit promis une tres grande recompense à ceux qui au moins luy apporteroient sa teste.

Soz. l. 4. c. 10. p. 549. a. b.

Thdr. l. 2. c. 11. p. 604. d.

[S. Athanase n'avoit pas encore appris toutes ces choses dans sa retraite : mais la seule violence de Syrien les luy pouvoit assez faire presager.] Cependant il eut assez de courage pour entreprendre d'aller trouver Constance, dans l'assurance que son innocence luy donnoit, & dans l'esperance de flechir ce prince, qui agissoit plus par des impressions étrangères que par ses propres mouvemens : car il se persuadoit que Constance n'avoit pas encore entierement oublié tant de sermens qu'il avoit faits de le proteger toujours.

Ath. ap. r. p. 691. d.

fol. p. 356. d.

ap. r. p. 691. d.

Il s'estoit déjà mis en chemin pour cela, & estoit, dit-il, sorti de son desert, lorsqu'il apprit la nouvelle de toutes les violences que l'on avoit faites en Occident à son occasion. D'abord le recit qui luy en fut fait luy parut incroyable : mais il reconnut dans la suite qu'il n'estoit que trop vray. Le bruit de ce qui s'estoit passé en Occident fut bientôt suivi par celui de ce qui venoit d'arriver à Alexandrie & dans toute l'Egypte depuis le temps de sa retraite ; & les larmes de ceux qui le luy raporterent, furent comme un miroir où il vit les inhumanitez que l'on commettoit partout. Tout cela neanmoins ne le put decourager. Il se hastoit au contraire d'achever son voyage ; esperant de faire cesser tous ces maux en parlant à Constance, d'autant qu'il ne pouvoit se persuader que ce prince approuvast ni mesme qu'il sceust tant de desordres que l'on commettoit sous son nom.

p. 691. a. b.

p. 692. 693.

p. 677. b.

p. 693. c.

Mais enfin lorsqu'il eut appris par une troisieme nouvelle les lettres que Constance mesme avoit écrites aux Princes d'Auxume, & au peuple d'Alexandrie ; & les ordres barbares qu'il avoit donnez contre les Catholiques & contre luy en particulier, il crut que la fureur de ses ennemis qui alloit si loin, ne luy permettroit jamais d'approcher de Constance, de peur qu'il ne le defabulast ; mais qu'ils feroient tout leur possible pour l'assassiner.

c. d.

p. 7. c.

Ainsi ne voyant aucune fureté à continuer son voyage, & jugeant que les ordres que l'on donnoit contre luy, luy estoient une défense bien expresse d'aller à la Cour, il aima mieux re-

b.

NOTE 74.

Aug. ep. 180. p.
306. 1. d.

P. 307. 1. a.

tourner dans le desert, & priver son peuple des devoirs qu'il pouvoit attendre de son ministere, mais que la fureur de ses ennemis, animez particulièrement contre sa personne, luy rendoit alors impossibles. Il se contenta de les servir [par ses prieres, par ses écrits,] & par les autres ministres qu'il leur laissa. Et la fuite fit assez voir combien la conservation d'un Athanasie estoit necessaire à l'Eglise, & quel avantage nous avons tiré de la prudence qu'il eut de ne se pas exposer temerairement à la discretion de ses ennemis. C'est, dit Saint Augustin, ce que sçait la foy Catholique défendue contre les Ariens par la bouche de ce Saint, & soutenue par son amour pour la verité.

[Le desert fut apparemment son sejour ordinaire jusques à la mort de Constance, quoiqu'il puisse bien aussi en estre sorti quelquefois secrettement, selon qu'il le jugeoit necessaire. Ainsi ce que nous dirons ici de sa retraite comprend tout ce qui se passa jusqu'à la fin de l'an 361, auquel Constance mourut.]



ARTICLE LXXXIV.

Conduite de S. Athanasie dans sa solitude: Quelques particularitez de sa retraite.

Naz. or. 21. p.
384. b.

d.

SAINT Athanasie se retira, dit S. Gregoire de Nazianze, dans ces divines ecoles, & dans ces saints monasteres de l'Egypte, où il jouissoit pleinement de la conversation de ces hommes qui ne vivoient que pour Dieu. Et là, selon cette grace que Dieu luy avoit donnée de pacifier & de réunir tout le monde, il allia la vie solitaire à celle de la societé religieuse. Et ajoutant encore cette philosophie toute spirituelle à la grace de son sacerdoce, il unit tellement en sa personne le repos de la solitude avec l'action & le travail de l'episcopat, que tout le monde fut persuadé que la vie solitaire consistoit dans la tranquillité & l'uniformité des actions, plutost que dans la separation du corps & la retraite exterieure.

P. 385. a.

e.

Cette maniere d'agir faisoit que les plus parfaits d'entre les solitaires paroissent encore beaucoup au-dessous de ses rares qualitez, & que contribuant peu de choses pour l'accomplissement de son sacerdoce, ils recevoient de luy de grands avantages pour acquerir la dernière perfection de la vie religieuse. Aussi ses sentimens leur servoient de loix: ils detestoient toutes les choses que ce grand homme n'approuvoit pas. Ses dogmes

leur estoient aussi augustes que les tables de Moÿse, & ils avoient plus de veneration pour luy que les hommes n'ont accoutumé d'en avoir pour les plus grands Saints.

'Mais les heretiques n'eurent aucun respect pour ces compagnies sacrées, & ils ne craignirent pas d'en violer le silence pour y chercher celui qu'ils haïssoient si fort. Lors donc que les ennemis du Saint, qui ne l'avoient pu trouver nulle part, furent venus aussi dans ces deserts pour l'y chercher, comme ils eussent fait une beste sauvage, ces solitaires ne voulurent jamais leur dire un seul mot; mais se contenterent de tendre le cou pour recevoir la mort dont ils les menaçoient; estant persuadez qu'en s'exposant pour Athanasie, ils s'exposoient pour J. C. & que ce qu'ils pourroient endurer pour sa cause, leur seroit plus avantageux & plus glorieux que de jeûner longtems, que de coucher sur la terre, & que de pratiquer toutes les autres austeritez dont ils avoient toujours fait leurs delices.

[Il ne put pas néanmoins demeurer toujours dans cette retraite si agreable pour luy & pour ses hostes.] Car voyant que les Ariens avoient envoyé des soldats le chercher dans ces deserts, & qu'ils étendoient leur fureur jusque sur ces saints ermites, dont leur cruauté faisoit des Martyrs: il craignit que ceux qui l'avoient receu chez eux ne fussent aussi inquietez à cause de luy, & il se retira encore plus loin en un lieu où il ne pouvoit jouir de la compagnie de ses freres, quelque desir qu'il en eust, ni voir ses parens qui vivoient encore, ni mesme, dit-il, jouir librement de la vue de l'air. Il voyoit seulement un Fidele qui luy apportoit les choses dont il avoit besoin, & les lettres qu'on luy écrivoit, & encore avec beaucoup de peine & de danger; tant la persecution des Ariens estoit violente.

Cen'est donc pas sans sujet qu'il dit luy mesme, que les travaux de la fuite sont plus difficiles à endurer que les rigueurs de la mort, & qu'il met un des principaux devoirs de ceux qui sont persecutez pour la verité, à supporter ces peines sans impatience & sans ennui.

L'état où nous avons dit qu'il estoit, sur ce qu'il en écrit dans une lettre qui peut estre de l'an 360 ou 361, a un tres grand rapport avec ce que dit Rufin & Sozomene après luy, & qu'ils plaçant avant la mort de Constant, ce qui ne peut estre. Ils disent donc que le Saint demeura longtems caché dans le fond d'une citerne seche, sans voir seulement le soleil, & sans que personne en sceust rien, excepté le maistre & la maistresse du lieu, & une

or. 25. p. 434. b.

or. 21. p. 385. b.

c.

Luci. epi. t. 9 p.
1114. b.

Naz. or. 25. p.
434. b.

Luci. p. 1114. b.
d.

p. 1115. d.

p. 1114. d.

d.

d/1115. d.

Arb. de fug. p.
712. b.

d/716. a.

Bar. 356. § 81. 85:
83.

Ruf. l. 1. c. 13. p.
246 | Soz. l. 4. c. 10.
p. 548. 549.

servante qui luy apportoit ses besoins. Mais que cette servante l'ayant decouvert, il en sortit comme par inspiration du S. Esprit la nuit mesme qu'on venoit pour le prendre. Le maistre & la maistresse prirent la fuite, & la servante fut punie comme ayant donné un faux avis. [Cette histoire n'a rien qui ne s'accorde fort bien avec ce que S. Athanase & S. Gregoire nous apprennent, pourvu seulement que nous ne disions pas que le Saint soit demeuré six ans entiers dans cette citerne, comme fait Rufin, mais sans l'assurer.]



ARTICLE LXXXV.

On va chercher S. Athanase à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en se retirant dans le desert.

Bar. 360. 5 13.
Ath de Spitt. 1. p.
175. d.

Boll. 14. may, g.
p. 20. f.

p. 43. c.

d.

2.

'**S**AINT Athanase dans un écrit qu'il fit, comme on croit, en 360, témoigne aussi qu'il souffroit alors une persecution tres violente, & qu'on le cherchoit avec grand soin pour le tuer. [On ne peut pas en effet mettre plustost la persecution que luy fit le Duc Arteme, si cet Arteme est celui qui estoit encore Vicaire de Rome après le 25 aoust 359. Quoy qu'il en soit,]' Arteme qui succeda à Sebastien dans la charge de Duc d'Egypte, luy succeda encore dans la persecution des Catholiques, [quoiqu'il fust Chrétien.] On leur attribue à l'un & à l'autre les memes violences, ou au moins d'avoir banni les Evesques, & d'avoir fait donner la question à divers Orthodoxes avec tant de cruauté que plusieurs y avoient perdu la vie.

V. Constance
ce 550.

'Arteme chercha aussi partout Saint Athanase par ordre de Constance & à la sollicitation des Ariens. On crut qu'il pourroit estre caché parmi les moines de Tabenne, parcequ'il les aimoit ; & aussitost Arteme monta sur le Nil pour y aller avec des troupes. Il fit environner le monastere appellé Pabau par ses soldats armez comme pour aller combattre un ennemi, & il y entra accompagné de plusieurs archers. Il dit à Psarphie qui gouvernoit la maison en l'absence de l'Abbé Theodore, qu'il avoit ordre de l'Empereur de chercher chez eux l'Evesque Athanase ; surquoi Psarphie luy répondit qu'Athanase estoit effectivement leur pere ; mais que pour luy il ne l'avoit jamais vu. Il chercha le Saint par toute la maison sans le trouver, ensuite de quoy il demanda aux moines qui estoient assemblez dans l'eglise, qu'ils priaient pour luy : mais luy répondi-

rent

L'an de J.C.
356, de Saint
Athanasie
30, 31.

SAINTE ATHANASE.

rent qu'ils ne pouvoient prier avec ceux qui favorisoient le parti d'Arius ; & on croyoit qu'il avoit amené avec luy un Evefque Arien. Ainsi ils le laisserent prier seul dans l'Eglise, d'où on le vit sortir ensuite tout troublé & tout effrayé ; & il avoua qu'il avoit eu une vision, où il avoit à peine obtenu de Dieu la conservation de sa vie.

[C'eust esté une grande consolation pour Saint Athanasie lorsqu'il fut obligé de se retirer dans le desert, d'y pouvoir jouir de la conversation du grand S. Antoine.] Il l'avoit vu plusieurs fois. Il luy avoit donné un manteau & une couverture sur laquelle ce Saint couchoit. [Il l'avoit même fait venir à Alexandrie pour y rendre un témoignage illustre de la verité contre l'impiete Arienne :] & il avoit pour luy une telle veneration, qu'il ne pouvoit seulement s'en souvenir qu'avec une joie singuliere & un fruit merveilleux. Nous avons vu que quoiqu'il aimast beaucoup les moines de Tabenne pour eux mesmes, il les receut neanmoins encore en 349 avec une joie toute particuliere, parcequ'ils venoient avec une recommandation & des lettres de S. Antoine. [Mais Dieu avoit retiré ce grand Saint du monde des le 17 janvier 356, c'est à dire peu de jours avant que S. Athanasie fust obligé de quitter Alexandrie.]

Ce Saint affermit encore ses disciples quelques mois avant sa mort contre les persecutions des Ariens, & les assura qu'on verroit bientost la destruction de cette heresie. Il voulut mesme mourir dans la communion de S. Athanasie, ordonnant qu'on luy donnast l'une de ses tuniques, & la couverture qu'il avoit recue toute neuve de ce grand Evefque. S. Athanasie conserva ses presens comme des choses de tres grand prix : en les voyant il croyoit le voir luy mesme, & il ne pouvoit les porter sans joie, à cause qu'en estant revêtu, il croyoit l'estre aussi de ses pensées. Il composa sa vie, comme nous le dirons dans la suite, lorsqu'il fut revenu à Alexandrie.

Après la mort de S. Antoine on fut trois ans sans avoir de pluie dans l'Egypte : ce qui faisoit dire aux habitans que les elemens mesmes regrettoient la mort de ce Saint. [Mais ce pouvoit estre aussi une punition de tant de crimes que les Ariens y commettoient.]

Ath. v. Ant. p.
451. d.
z Hier. v. Paul. t.
1. p. 239. b.
b Ath. v. Ant p.
503. c.
c p. 451. b.

Boll. 14. may, g.
P. 45. d. c.

V. S. Antoi-
ne 513.

Ath. v. Ant. p.
502. a.
p. 503. c.

d.
p. 504. a.

Boll. 17. jan. p.
113. 535.

Hier. v. Hil. p.
249. a.





ARTICLE LXXXVI.

Saint Athanasie écrit aux Evêques d'Egypte, adresse une apologie à Constance, console les vierges persécutées, & son peuple, sur leur expulsion des églises.

QUOIQUE la persécution que l'on faisoit à S. Athanasie, sembloit luy oster tous les moyens de défendre son innocence & la verité de l'Eglise autrement que par ses souffrances & ses prieres, néanmoins il la défendit encore par divers écrits : & outre ce qui en peut avoir esté perdu, les principaux ouvrages qui nous restent de luy sont des fruits de sa solitude.

Ath. in Ari. or. 1.
p. 283.

p. 291. a. & c.

p. 287. d. | 289. d.

p. 287. d.

Celui que nous pouvons mettre le premier de tous,]'est une lettre circulaire que S. Athanasie écrit aux Evêques d'Egypte & de Libye,]pour les exhorter à rejeter une confession de foy qui n'avoit rien de formellement mauvais; mais que les Ariens assemblés en assez petit nombre,]avoient composée, & vouloient envoyer dans les provinces pour la faire signer, sous peine d'exil pour ceux qui la refuseroient : & ils commençoient déjà à tourmenter les Evêques de la province où estoit le Saint. Néanmoins ayant connu la fermeté des Evêques d'Egypte, & les mauvais desseins de ceux qui leur demandoient cette signature, ils estoient résolus de s'y opposer, mesme aux depens de leur vie, [Ces Evêques peuvent bien estre ceux de la Palestine, parmi lesquels S. Cyrille qui avoit succédé à Saint Maxime de Jerusalem eclatoit alors.] Car nous avons vu que Saint Athanasie après s'estre caché quelque temps au sortir d'Alexandrie, sortit de sa retraite pour aller trouver Constance. [Le Concile d'Ariens auteur de la confession de foy que l'on pretendoit faire signer, peut bien estre aussi celui d'Antioche]'qui avoit ordonné George, selon Sozomene. [Il y a des raisons assez fortes pour mettre cette lettre circulaire en 361,]mais nous croyons en avoir encore de plus fortes pour la mettre des les premiers mois de 356,]avant que George fust encore arrivé en Egypte. [On la met dans les anciennes éditions à la teste de quatre grands discours du Saint contre les Ariens, & on veut mesme qu'elle fasse une premiere partie de cet ouvrage,]quoiqu'elle en soit entierement detachée & n'y ait aucun rapport.]

ap. 1. p. 692. a. b.

Soz. l. 3. c. 7. p.
507. a.

in Ari. or. 1. p.
290. b.

Boll. 2. may. p.
230. a. | 232. a. | Ath.
B. t. 1. p. 294.
a Ath. ap. 1. p.
699. 700.

L'un des premiers fruits de la retraite de Saint Athanasie, fut apparemment l'apologie qu'il adressa à Constance. Il semble

NOT 57

NOT 57

par la fin qu'il l'ait composée non pour l'envoyer à ce prince, mais pour la prononcer en sa presence, ou au moins pour la luy presenter luy mesme en cas qu'il en pust trouver l'occasion. On voit qu'il l'a faite dans le desert, lorsqu'il habitoit, dit-il, parmi les bestes, & hors d'Alexandrie, où il promet de ne point rentrer, jusqu'à ce qu'il en eust obtenu sa permission.

p. 699. c.

p. 691. d.

[Il s'y défend particulièrement contre quatre accusations,] l'avoit d'avoir mal parlé de Constance à Constant, d'avoir écrit à Magnence, d'avoir fait l'office dans la grande eglise avant qu'elle fust achevée, de n'avoir point voulu sortir d'Alexandrie, ni aller trouver Constance, quelque commandement qu'il en eust receu de luy. [Nous avons assez parlé de ces choses pour ne nous y pas arrester davantage.]

p. 674-677.

a p. 677-681.

b p. 682-686.

c p. 686-700.

S. Athanase declare dans cet écrit qu'il se justifioit contre ses accusateurs, parcequ'il ne s'agissoit pas [d'argent, ni] de terres, [ni d'autres choses semblables,] mais de la gloire & de l'interest de l'Eglise, à laquelle il estoit honteux que l'on crust des Chrétiens & encore plus des Evêques capables des choses dont on l'accusoit: Qu'il luy estoit bien sensible de voir toute l'Eglise troublée par ces calomnies, & tant d'illustres Evêques bannis parcequ'ils communiquoient avec luy; que la verité seule pouvoit apporter le remede à tant de maux, qui s'augmentoient toujours, parceque l'on negligeoit de la rechercher. Daignez donc, dit-il à Constance, approfondir cette affaire. Faites venir mes accusateurs, & examinez ce qu'on vous dit contre moy: mais prenez la verité pour vostre compagne dans cet examen; puis-que c'est elle qui conserve les Rois, & que sans elle leur autorité est mal affermie. Que si vous ne jugez pas à propos d'entrer dans cette discussion, il est donc juste que vous donniez au moins autant de croyance à l'accusé qu'aux accusateurs, & à un accusé qui s'offre de donner des preuves de son innocence. Si j'estois calomnié devant d'autres, j'appellerois à vostre pieté, comme S. Paul; mais puis-que c'est devant vous mesme qu'on a la hardiesse de me calomnier, à qui puis-je appeller de vous qu'au Pere de celui qui dit qu'il est la Verité, afin qu'il ouvre vostre cœur, & qu'il le porte à la clemence? Sur cela il s'eleve à Dieu, & le prie de luire dans le cœur du Prince, afin qu'il discerne la verité du mensonge, qu'il ecoute avec bonté sa justification, & qu'il fasse connoître à tout le monde que ses oreilles ne peuvent recevoir que la verité.

p. 681. b.

c.

b.

p. 680. c.

p. 681. b.

p. 680. d.

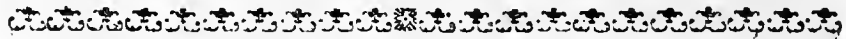
1. *ἀποκρίσεις*, sont affermies & munies par la verité.

Tandr. l. 2. c. 11.
p. 604. c.A h de vierg. l. 2.
p. 1043. & c.Hier. v. ill. c. 87.
p. 295. c.
a Phot. c. 229. p.
808. b.Ath. B. t. 1. p.
968.

Pour continuer la suite des écrits que S. Athanase peut avoir faits dans les commencemens de sa retraite, comme les Ariens sembloient avoir eu dessein d'exercer particulièrement leur cruauté sur les vierges,] aussi le Saint eut un soin tout particulier de consoler celles qui avoient le plus souffert dans cette persecution. Il leur écrivit pour cela un livre dont Theodoret nous a conservé un passage. Nous en avons encore aujourd'hui parmi les œuvres de S. Athanase un livre adressé aux vierges ; [mais il est visible que ce n'est pas celui dont parle Theodoret. Le sujet mesme en est tout différent, puisqu'il n'est fait que pour regler la conduite ordinaire des vierges, sans dire un seul mot de la persecution. C'est pourquoi il est fort bien intitulé *De la virginité*.] Mais il y a quelque sujet de douter s'il est véritablement de Saint Athanase. S. Jerome témoigne que nostre Saint avoit fait un livre sous ce titre. S. Ephrem d'Antioche cite son epistre aux vierges pour l'unité de la personne de J. C.

NOTE 77.

Les Benedictins nous ont donné deux fragmens latins d'une lettre que le Saint écrivit à son peuple en l'an 356, après qu'on eut osté les eglises aux Catholiques. Il les console là dessus, & leur dit que s'ils ont perdu des bastimens, ils ont conservé en eux mesmes [le grand edifice de] la vraie foy. Il leur laisse à juger qui sont les plus heureux, ou d'eux qui estoient demeurez stables dans la doctrine apostolique, ou de ceux qui l'ayant abandonnée s'estoient emparez de ces temples materiels. Il veut qu'on n'estime ces lieux que par la pureté de la doctrine qu'on y presche, & par la sainteté de ceux qui s'y assemblent. Quoiqu'il espere qu'ils rentreront en possession des eglises, il les exhorte néanmoins à ne s'en pas beaucoup embarrasser, & à se bien convaincre que [le thresor de] la foy leur suffit.



ARTICLE LXXXVII.

Saint Athanase justifie sa retraite.

[ON peut mettre sur la fin de l'année 357, ou au commencement de la suivante, l'apologie que S. Athanase fit de sa retraite, & son epistre aux solitaires. Il ne peut avoir fait ces deux ouvrages ni plustost,] puisqu'il y parle de la chute d'Osius;

Ath de fug. p.
704. a fol. p. 341.
Ath. b. v. p. 67. d.
p. t. 1. p. 1134. c.
Th. l. 2. c. 11. p.
602. c.
a Ath. B. t. 1. p. 1134.
c.

1. Les Benedictins croient qu'il s'adressoit indifferemment à tous les Fideles : Ils se fondent sur ces paroles εἰς παντοφύλους ἑκείνους φρονεῖται qui se trouvent, disent-ils, dans les imprimez : [au lieu qu'il faudroit παντοφύλους, s'il ne parloit qu'à des vierges.] Dans l'edition de Paris en 1642, dont nous nous servons, il y a παντοφύλους ; & les Benedictins l'ont ainsi fait imprimer eux mesmes.

v. les Ariens
570.

[ni aussi plustard,] parcequ'il y suppose^o Leonce d'Antioche comme vivant, [au lieu que sa place fut remplie par Eudoxe au commencement de 358 pour le plustard.] L'apologie semble avoir precedé l'autre; puisqu'il n'y est parlé que du bannissement de Libere & non de sa chute.^a Quelques uns neanmoins pretendent que ce qui est dit des fautes d'Osius & de Libere dans ces deux écrits, y a esté ajouté après coup par S. Athanase mesme, ce qui fait qu'ils mettent l'apologie entre les écrits que le Saint fit en 356.

de fug. p. 701. b.
fol. p. 812. c.

de fug. p. 703. c.
d) 709. d.
a) Boll. 2. may, p.
231. b. c.

Il la composa pour répondre aux reproches des Ariens, nommément de Leonce d'Antioche, de Narcisse, & de George de Laodicée, qui ayant tous les regrets du monde de ce qu'il leur estoit echapé, l'accusoient d'estre un lasche, parcequ'il s'estoit enfui. Il y témoigne d'abord sa moderation en laissant tout ce qu'il eust pu dire contre ses calomniateurs, dont il dit neanmoins quelque chose à la fin. Il fait voir ensuite par les cruautez qu'ils avoient exercées contre les autres Evesques & contre tous ceux qui avoient parlé pour luy, qu'ils n'avoient point d'autres desseins en l'accusant de timidité, eux qui estoient la timidité mesme, que de l'obliger à se venir mettre entre leurs mains.

Ath. de fug. p.
701. b. c.

Mais il montre qu'il ne pourroit le faire qu'en meconnoissant la grace que Dieu luy avoit faite de le sauver par un miracle; qu'en desobeissant aux commandemens qu'il nous a donnez luy mesme, nous dont toute la gloire & la perfection consiste à observer ses commandemens, & en ne suivant pas l'exemple que J. C. & que les Saints nous ont donné: qu'après tout s'il y a de la honte & du mal à fuir, il y en a encore plus à persecuter les autres.

c.
p. 718. c. d.
p. 701-707.

p. 716. 717.

p. 717. 718.
p. 708. c.
p. 707. & c.
p. 705. d.

[Il dit de fort belles choses sur la conduite des Saints dans les persecutions. On les peut reduire à ces maximes:] Qu'il faut fuir quand on nous poursuit; & nous cacher quand on nous cherche, & ne point tenter Dieu en nous exposant temerairement au danger, de peur que nostre temerité ne soit punie par la lascheté; Qu'il faut attendre paisiblement l'heure que Dieu a marquée pour nostre mort, ou pour telle autre chose qu'il luy plaira de faire de nous, sans nous lasser & nous ennuyer des travaux qui accompagnent ces sortes de retraites, & qui sont plus difficiles à supporter que la mort mesme: Et enfin qu'il faut nous tenir prests quand nous seront pris, à souffrir constamment jusqu'à la mort pour la verité. C'est, ajoute-t-il, ce que tous les saints Martyrs ont pratiqué; & si quelques uns d'eux se sont pre-

p. 715. d.

p. 712. d.
p. 715. d.
p. 716. a.
p. 712. b.

p. 716. a.

a) 711. d.

p. 719. a. b.

sentez eux mesmes au martyre, la constance avec laquelle ils l'ont enduré a esté un témoignage qu'ils ne l'avoient fait que par un mouvement particulier du S. Esprit. Il ajoute à la fin, que si les Ariens croient souffrir une injustice lorsque leurs mauvais desseins ne réussissent pas, il prie Dieu de leur faire souvent souffrir cette injustice.

p. 718. d.

Thdr. l. 2. c. 10.

p. 601. d. [605]

Socr. l. 3. c. 18. p.

118. 122. l. 3. c. 8.

p. 176. 180.

Socr. l. 3. c. 8. p.

176. d.

Phot. c. 31. p.

20.

c. 139. p. 315.

'On peut remarquer dans ce traité qu'il y appelle Constance heretique, tout vivant & regnant qu'il fust. Theodoret & Socrate en citent divers endroits sous le titre d'apologie touchant sa fuite. Le dernier dit que le Saint lut ce discours dans le Concile d'Alexandrie [en 362;] mais il reconnoist qu'il l'avoit composé assez longtemps auparavant. Photius le met au rang des epistres de S. Athanase. Il dit que le style en est clair, elegant, magnifique, qu'il est tout ensemble agreable & propre à persuader, & mesme qu'il a une beauté & une grace qui ne se trouve dans aucun des autres écrits du mesme Saint.

ARTICLE LXXXVIII.

De l'epistre aux solitaires, & des quatre oraisons contre les Ariens.

Ath. fol. p. 803. c.

p. 309. a.

p. 308. c. mor.

Ari. p. 670. b. c.

fol. p. 808. d.

p. 309.

L'E C R I T ou l'epistre aux solitaires fut accordée aux instances souvent reiterées que luy en avoient fait ces Saints, ensuite de quelques disputes qu'ils avoient eues avec d'autres personnes. S. Athanasey avoit entrepris deux choses, la refutation du dogme des Ariens, & le recit des persecutions qu'ils avoient fait souffrir & à luy & à l'Eglise.

'Dans la lettre qui sert de preface à tout l'ouvrage, il dit que la premiere partie luy avoit donné beaucoup de peine, parceque plus il s'efforçoit de contempler la divinité du Verbe, plus il connoissoit qu'elle est inconcevable; plus il penetrait dans ce mystere, plus il voyoit combien il est impenetrable, & que toutes ses pensées les plus sublimes, ne pouvant former dans son esprit qu'une ombre obscure de la verité, ses paroles mesmes ne pouvoient exprimer cette lumiere quelque foible qu'elle fust. Cette difficulté pensa luy faire abandonner son dessein; mais la crainte d'attrister ses amis, & de donner cet avantage à ses ennemis, l'obligea de continuer; & il crut que s'il estoit impossible de faire comprendre la verité, il n'estoit pas difficile de confondre & de faire abhorrer le mensonge & l'heresie, ce qui suffisoit aux

Il y a de fort belles choses sur ce sujet dans l'histoire de S. Polycarpe.

Fideles pour embrasser la verité. Il prie les solitaires de recevoir son écrit de cette maniere, & de luy pardonner s'il y manque quelque chose. Et je croy, dit-il, que tout y manquera. Il se recommande fort à leurs prieres.

Mais son humilité paroist principalement dans la priere qu'il leur fait, de luy renvoyer promptement son écrit après l'avoir lu, sans en donner aucune copie, ni en retenir mesme pour eux : Car il n'est pas seur, dit-il, de faire passer à la posterité les écrits d'un homme qui ne fait que begayer, & qui est aussi ignorant que moy; & il est aisé que dans des matieres si relevées, & où il est difficile de se bien exprimer, l'on ne donne quelque occasion de scandale & quelque prise à ceux qui sont bien aisés d'en trouver. Il envoya depuis le mesme écrit à l'Evesque Serapion; mais il le fit avec la mesme condition qu'il dit avoir donnée aux solitaires. Il luy accorda neanmoins permission de le lire à quelques personnes, & le pria d'y ajouter ce qu'il croiroit y manquer. Il semble luy marquer quelque accident particulier arrivé de ce qu'on avoit communiqué quelqu'un de ses écrits.

[Cette partie de la lettre aux solitaires est entierement perdue, si ce n'est que l'on en ait fait quelque autre écrit separé.]

Quelques uns croient en effet que nous l'avons toute entiere dans les quatre discours ou oraisons contre les Ariens, qu'on aura separez du reste, parceque beaucoup de personnes se contentoient d'avoir ce qui regardoit le dogme, comme d'autres se sont plus mis en peine de ce qui regardoit l'histoire & la justification du Saint. [Il est certain que ces quatre discours, quoique fort longs chacun en particulier, semblent neanmoins ne faire qu'une seule piece qu'on aura partagée tantost en quatre, comme nous l'avons aujourd'hui, tantost en cinq,] puisque Photius marque cinq livres de Saint Athanase contre les dogmes des Ariens, qui ne faisoient qu'un seul corps. [Je croy qu'on peut remarquer encore dans tous les ouvrages de Saint Athanase, qu'il n'en entreprenoit guere que par des occasions & des necessitez particulieres; & nous ne voyons pas neanmoins ce qui luy en a fait entreprendre un si important & si long, d'où nous avons lieu de juger qu'il y manque au moins quelque prefacc.] On voit seulement par le commencement de la premiere oraison, que tout ce grand ouvrage est adressé à quelques personnes, à la priere desquelles S. Athanase l'avait entrepris. [Et cela s'accorde fort bien avec l'ouvrage adressé aux solitaires. Mais si ce n'est effectivement

NOT 79. vement qu'une partie de cet ouvrage, il faut avouer qu'elle en a

p. 302. d.
p. 310. a.

a. b.

mor. Ari. p. 672.
673.

de Ari. p. 670. c.
4 p. 672. d.

Boll. 2. may, p.
187. § 8. 9.

Phot. c. 140. p.
316.

Ath. in Ari. or. 2.
P. 307. c.

V. la note
76.

πεντάβιβ-
βιον,

esté séparée & partagée, comme nous l'avons aujourd'hui, pres- que aussitost après la mort de S. Athanase.]

Phot. c. 140. p.
319.

Photius remarque que ces oraisons contre le dogme des Ariens, sont, aussibien que les autres livres du Saint, un ouvrage clair pour la phrase, simple, & sans avoir rien de superflu; mais plein de sens, de vivacité, & de raisonnemens forts & solides. Car pour le fruit qu'on en peut tirer, il est audeffus de tout ce qu'on en peut dire. On y voit, dit-il, toutes les regles de la dialectique employées, non à decouvert & dans les termes de l'ecole, comme font les enfans & les jeunes gents qui veulent faire paroistre qu'ils savent ce qu'on vient de leur montrer, mais seulement par les principes qui y sont appliquez d'une maniere digne d'un homme grave & veritablement habile. Les passages de l'Écriture & les preuves que le Saint en tire sont comme les nerfs qui donnent la force à ce corps. Enfin ce livre suffit seul pour ruiner toutes les défenses de l'Arianisme. Et l'on peut dire sans crainte de se tromper, que c'est dans cette source que Saint Gregoire de Nazianze & le divin Saint Basile ont puisé tout ce qu'ils ont écrit de plus beau & de plus fort contre cette secte. Cet ouvrage est cité par Saint Cyrille d'Alexandrie, par le Concile œcumenique d'Ephese, par celui de Calcedoine, par l'Empereur Justinien, & par Facundus. Il finit par ce que Saint Augustin dit, que Saint Athanase a soutenu avec beaucoup de force contre les Ariens par l'autorité des Écritures & par un raisonnement tres solide, que Dieu n'est point visible aux yeux du corps dans la propriété de sa nature, mais seulement quand il prend une creature pour se faire voir.

Cont. t. 3. p. 22. e |
507 d.

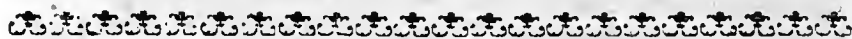
t. 4. p. 830. b.

Conc. B. t. 4. p.
345. f.

b Fac. l. 3. c. 3. p.
109 a | 116. b.

c Aug. ep. 111. p.
198. i. c.

diligentia sua
disputationis.



ARTICLE LXXXIX.

Seconde partie de l'epistre aux solitaires, & seconde apologie du Saint.

[**N**OUS avons dit que l'ouvrage adressé aux solitaires, comprenoit non seulement la refutation de l'heresie des Ariens; mais encore l'histoire des persecutions qu'ils avoient faites à nostre Saint.] Nous avons encore aujourd'hui cette seconde partie, mais non entiere. Car elle ne commence qu'à la reception d'Arius dans le Concile de Jerusalem en 335, quoique la suite fasse voir qu'elle comprenoit l'histoire du Concile de Tyr, [& il est aisé de juger que S. Athanase la commençoit des son entrée à l'episcopat. Il est visible qu'il y a beaucoup de choses

Boll. 2. may. p.
187. d.

d Ath. sol. p. 810.
b.

e p. 815. d.

ses

ses oubliées après la peface ;] ce qui la fuit immédiatement n'y ayant aucune liaifon. Le Saint dans cette epiftre ne conduit fa narration que jufqu'à ce qui fuit l'intrufion de George, & nous n'y trouvons rien qui foit pofterieur à la chute de Libere & à la mort d'Ofius. C'eft pourquoy rien ne nous empêche de la mettre fur la fin de l'an 357, lorsque Leonce vivoit encore, ou avant que le bruit de fa mort fut venu jufqu'au lieu où S. Athanafe eftoit caché.

p. 810. d.

'Il faut remarquer que S. Athanafe ne fait pas cet écrit en fon nom, y parlant toujours de luy en tierce perfonne ; & il y a particulièrement un endroit qui pourroit faire croire qu'il eft de quelqu'un de fes Ecclefiastiques compagnon de toutes fes perfecutions, fi outre les autres raifons, il ne fe decouvroit clairement en d'autres, furtout lorsqu'il dit que Conftance envoya un Prestre & un Diacre à Athanafe, afin qu'il ne craignift point de revenir.

Boll. 2. may, p. 233. b. Ath. fol. p. 347. a.

p. 838. a. p. 823.

&c.

„ Car, dit-il, il croyoit que je me mettois peu en peine de retourner. [Il ne fe vouloit peutefte pas avouer auteur de cette piece à caufe de la maniere dont il y parle de Conftance, qu'il traite d'Antechrift.] Il le reprend mefme de divers defauts qui ne regardoient pas la religion, comme de fon extreme legereté, des cruautéz qu'il avoit commifes contre fa famille, & de ce qu'il avoit marié à des barbares, (c'eft à dire au Roy d'Armenie,)

p. 856. 357. p. 856. c. c. d.

N O T E 30. Olympiade fiancée à l'Empereur Conftant."

Cet écrit nous renvoie quelquefois à un autre qui devoit fuivre, & qui femble avoir esté un recueil où il avoit mis les pieces entières. Bollandus croit que ce recueil n'eft autre chofe que ce que l'on appelle la feconde apologie de S. Athanafe, où l'on trouve en effet toutes les pieces auxquelles l'écrit aux folitaires nous renvoie, & qui n'eft proprement qu'un recueil des lettres qui pouvoient fervir à fa justification. Il y parle tres peu ; & hors la peface & la conclusion qui font fort courtes, il ne fait prefque dans le refte que joindre enfemble les pieces originales qu'il rapporte. La premiere partie renferme ce qui s'eft paffé depuis le Concile d'Alexandrie en 339, jufqu'à fon retour à Alexandrie, & la retractation d'Urface & de Valens en 349. La feconde contient l'histoire des calomnies publiées contre luy, & l'injufté procedé du Concile de Tyr, avec fon banniffement à Treves.

p. 815. a. 824. a. b. 826. c. d. Boll. 2. may, p. 187. c. f.

Boll. p. 188. a.

[Nous ne voyons rien qui nous empêche de croire avec Bollandus que c'eft effectivement ce que S. Athanafe appelle fon recueil,] & qu'il l'avoit mis à la fin de fon epiftre aux folitaires pour en faire comme une troifieme partie. [Mais cela n'empê-

z.

che pas que ce ne soit aussi une apologie du Saint, & qu'on ne luy puisse donner ce titre sans erreur, n'y ayant rien de plus fort pour la justification que ces pieces qu'il y ramasse.] Et tous les manuscrits luy donnent le titre de seconde apologie. Il nous assure luy mesme qu'il l'a composée pour faire une apologie de son innocence, & fermer la bouche à ses ennemis. Il y montre que sa cause ne peut plus estre jugée de nouveau, comme quelques uns vouloient faire alors, après l'avoir esté solennellement par les Conciles d'Alexandrie, de Rome, & de Sardique, dont le jugement avoit esté confirmé par la retractation d'Urface & de Valens : & que le jugement rendu en sa faveur a esté fondé sur la verité & la justice, & non sur aucune consideration humaine. Il adresse cet écrit à quelques uns de ses amis qu'il ne marque pas particulièrement. [Il est assez difficile de dire en quel temps il a esté fait. Ce qui nous paroist de plus probable, c'est que ç'a esté sur la fin de 356, ou peu après.]

c.

Ath. B. t. 1. p. 118.

ap. 2. p. 720. a.

a. d.

c.

p. 777. a. b. | 805.

c.

p. 720. a. | 777. b.

NOTE 31.



A R T I C L E X C .

Saint Athanase écrit son livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.

L'AN DE JESUS CHRIST 359, DE S. ATHANASE 33, 34.

[N O U S ne trouvons rien dans l'histoire de nostre Saint que nous puissions dire appartenir à l'an 358. L'année suivante est celebre par les Conciles de Rimini & de Seleucie, qui penserent ruiner la foy de l'Eglise, si elle n'eust esté appuyée sur la puissance invincible de J. C. Il semble que S. Athanase soit sorti de sa retraite pour se trouver secrettement à l'une de ces assemblées, & sans doute à celle de Seleucie. Il aima mieux exposer sa vie que de manquer à rendre quelque service à la verité dans une occasion si importante.] Il vouloit au moins rendre à l'Eglise un témoignage authentique de ce qui s'y seroit passé, & en pouvoir parler sur ce qu'il auroit vu luy mesme. C'est ce qu'il fit aussitost dans l'ouvrage qu'il composa Des Synodes de Rimini & de Seleucie.

NOTE 32.

NOTE 33.

Ath. de syn. p.
859. c.Socr. l. 2. c. 37. p.
134. b.Ath. de syn. p.
869. b.

c.

'Ce traité, selon la remarque de Socrate, est comme une lettre qu'il écrit à ses amis, [& assez vraisemblablement aux solitaires,] puisqu'il dit que ceux à qui il écrit, ont peutestre entendu parler du Concile qui faisoit alors tant de bruit. Il leur mande donc ce qui s'estoit passé dans cette assemblée divisée en deux, à Rimini & à Seleucie, presumant qu'ils seroient ravis de l'ap-

prendre. Il leur raporte mesme ce qui s'estoit fait tout publiquement pour la convocation du Concile. [Et cela donne encore lieu de croire qu'il écrivoit à des solitaires.] Les Benedictins croient qu'il l'écrivoit plustost au peuple Catholique d'Alexandrie, parce, disent-ils, qu'il semble parler à une assemblée. [Cela ne paroist point autrement: & d'ailleurs les solitaires tenoient leurs assemblées.] Ils se contentent néanmoins ailleurs de regarder nostre pensée comme une conjecture bien foible.

Ath. vit. p. 76. 2.
c.

t. I. B. p. 714. 715.

'Après avoir traité ce point, le Saint fait voir les divers changemens des Ariens, qui ne tendoient tous néanmoins qu'à établir les heresies de leurs Patriarches. C'est pour cela qu'il raporte premierement les blasphemes d'Arius & de ses premiers sectateurs, & ensuite les differens Conciles qu'ils avoient tenus, & les formulaires qu'ils avoient faits depuis le Concile de Jerusalem [en 335,] qu'il conte pour le premier, [parceque le Concile de Tyr n'avoit point traité de la foy] jusqu'au Concile de Seleucie, & selon l'addition qu'il y fit depuis, jusqu'à celui d'Antioche [en 361,] qui fut le dernier tenu sous Constance.

de syn. p. 883. b.
c.

p. 883. 889.

p. 890-907.

[Comme tous ces Conciles n'avoient esté tenus que pour abolir le Concile de Nicée & le terme de Consubstantiel,] le Saint entreprend la défense de ce terme dans tout le reste de son écrit, premierement contre ceux qui faisoient profession de l'Arianisme, & puis contre Basile d'Ancyre & les autres qui témoignoiient en approuver le sens & n'en rejeter que l'expression. Il refute toutes leurs raisons; mais particulièrement ce qu'ils disoient, que ce terme avoit esté condanné par le Concile tenu à Antioche [vers 269,] contre Paul de Samosates.

p. 908-915.

p. 915-929.

p. 917-922.

'Nous avons une lettre d'un nommé Potame écrite à Saint Athanase peu après le Concile de Rimini, qui relève le Saint par son exil, & dit qu'il avoit chassé l'heresie, qu'il avoit condanné les parjures, terrassé les perfides, & d'autres choses du mesme air. [Mais nous ne savons ce que tout cela veut dire dans une piece qui s'explique tres peu, dont le style est fort obscur, & dont l'auteur nous est entierement inconnu. Car je ne croy pas que ce Potame puisse estre l'Evesque de Lisbonne dont il est parlé dans l'histoire d'Osius, & qui paroist devoir estre mis luy mesme au rang des perfides.]

Spic. t. 2. p. 366.

L'AN DE JESUS CHRIST 360, DE S. ATHANASE 34, 35,

[Ce fut apparemment en cette année que] S. Athanase envoya un Diacre nommé Eutyque à Lucifer Evesque de Cagliari en Sardaigne, [qui après avoir mérité l'exil en défendant de bou-

Luci. epi. t. 9. p.
113. c.

de la verité de la foy & l'innocence de Saint Athanafe dans le Concile de Milan, defendit encore l'une & l'autre par divers écrits pleins d'une liberte & d'une force extraordinaire.] Saint Athanafe luy écrivit donc par Euryque, pour le prier de luy envoyer ses ouvrages, & après les avoir receus, il luy en écrivit une seconde pour luy témoigner l'estime qu'il en faisoit. Il traduisit mesme en grec quelques uns de ses écrits.

Mar. & F.

172.

[Saint Athanafe dans la derniere de ses lettres nous apprend diverses particularitez de l'état où il estoit alors, que nous avons rapportées autrepart, & nous nous contenterons de dire ici que la persecution des Ariens qui se renouvelloit toujours, l'avoit contraint de chercher sa sureté dans la retraite la plus resserrée qu'on se puisse imaginer,] ce qu'on voit encore dans un écrit adressé à S. Scrapion, que l'on met aussi en 360 ou 361. [Sa grande retraite ne l'empeschoit pas néanmoins d'avoir commerce avec quelques Confesseurs,] au nom desquels il pria Lucifer de luy envoyer ses écrits,

Ath. de Spi. p.

173.

4 Bar. 358. § 23.

Luci. epi. p. 1114.

a.

p. 1117. c. Ath. t. 1.

p. 967.

'Nous avons une autre lettre de S. Athanafe, & digne de luy, adressée aux solitaires, sur ce que diverses personnes infectées de l'Arianisme, ou qui communiquoient avec les Ariens, venoient assez souvent exprés dans les monasteres pour pouvoir se vanter qu'ils avoient communiqué avec ces Saints qui les habitoient. Comme cela caufoit divers scandales parmi les Fideles, Saint Athanafe fut obligé à l'instance de ses amis, de prier ces solitaires d'examiner avec soin la foy de ceux qui les venoient visiter, afin de rejeter ceux qui seroient dans la doctrine des Ariens; & pour ceux qui seroient seulement dans leur communion, il leur conseille de les exhorter à les abandonner, & de communiquer avec eux s'ils le promettent, ou de les éviter s'ils demeurent obstinez à communiquer avec les heretiques. [Nous ne voyons pas quand elle a esté écrite.]

*o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o* *o*o*

ARTICLE XCI.

*S. Athanafe adresse divers écrits à S. Scrapion pour defendre
la divinité du Saint Esprit.*

L'AN DE JESUS CHRIST 361, DE S. ATHANASE 35, 36.

[L'EGLISE se trouva cette année dans la plus grande tempeste qu'elle ait peuteestre jamais eprouvée, par les signatures ou heretiques ou equivoques que l'on exigeoit de tous les

L'andé J.C.
361, de Saint
Athanase
35, 36.
* V. les
Ariens 95.

Evesques. Nous en avons vu tout le detail* en un autre endroit, & nous n'en parlons ici que pour dire que pendant toute cette confusion, S. Athanase demouroit dans sa retraite, d'autant plus connu de Dieu qu'il estoit plus inconnu aux hommes. Il y travailloit sans doute comme il avoit accoutumé, à défendre l'Eglise par sa plume, ne le pouvant plus faire par la parole & par les actions.

Outre ce que nous avons déjà dit des écrits qu'il a faits durant sa retraite, nous pouvons en ajouter encore ici quelques uns, comme la lettre à Serapion,] que l'on croit avec beaucoup de raison estre le celebre Evesque de Thmuis. Cette lettre est écrite contre ceux qui suivant la doctrine Catholique touchant le Filis, pretendoient que le S. Esprit estoit une creature, & mesme l'un des Esprits ministres de Dieu, different des Anges, non en nature, mais en rang, [c'est à dire contre les Macedoniens,] lesquels s'estoient alors separez des Ariens, & faisoient exterieurement profession de les combattre; ce qui les faisoit hair d'eux; mais leurs blasphemés contre le Saint Esprit les faisoit condanner de tout le monde. [On voit donc que c'estoit après le schisme de Macedone qui suivit sa deposition en 360.]

Bar. 360. § 23.
A. h. de Spi. t. 1. p.
174. a. b.

a. b. | 107. b.

p. 107. b. §

'Saint Serapion ayant sceu quels estoient leurs sentimens sur le S. Esprit, le manda avec douleur à Saint Athanase, qui estoit alors dans le desert assez embarassé à fuir la persecution cruelle qu'on luy faisoit, & à eviter ceux qui le cherchoient partout à dessein de le tuer. Il ressentit de la consolation dans ses maux en recevant les lettres de Serapion, mais il la perdit aussitost qu'il les eut ouvertes. Et quelque resolution qu'il eust faite alors de ne rien écrire, ils y sentit neanmoins obligé, tant pour refuter cet excés d'impieté, que pour satisfaire à la priere que Serapion luy en avoit faite. Il crut que l'impudence des ennemis de la verité l'obligeoit à leur faire voir leur egarement, & à mepriser pour cela ceux qui voudroient se moquer de luy, à cause que les paroles des hommes sont toujours bien basses & leurs raisonnemens bien foibles, [lorsqu'il s'agit de prouver des veritez si sublimes.]

p. 174. a.

p. 173. d.

d. | 174. a.

p. 107. d.

Il composa donc pour cet Evesque, quoiqu'avec beaucoup de peine, comme il le dit, l'écrit que nous avons encore, où il entreprend de défendre la divinité du S. Esprit. Il l'appelle une petite lettre, [quoique ce soit un traité considerable.] Il proteste qu'il n'y a rien de luy mesme, & qu'il n'y a écrit que ce que la tradition des Peres luy avoit appris touchant la foy qu'ils avoient

p. 174. c.

p. 107. d.

NOTE 24.

L'an de J. C.

361, de Saint

Athanasé

35, 36.

s'estoit trouvé à une conference avec quelques Ariens, où l'on avoit reduit toute la difficulté à savoir si Arius estoit mort dans la communion de l'Eglise ; & il paroist que ceux qui disputoient contre la verité avoient promis de se rendre en cas qu'il fust mort dans l'excommunication. S. Serapion écrivit donc à Saint Athanasé pour savoir l'histoire de cette mort, & le pria en mesme temps de luy envoyer la suite de ses persecutions, & une refutation de l'heresie Arienne.

'S. Athanasé satisfit avec joie aux deux derniers points, en luy envoyant l'épistre aux solitaires [qu'il avoit faite vers la fin de l'an 357.] Mais pour la mort d'Arius il eut peine à luy en écrire, de peur qu'il ne semblast insulter à ce malheureux. Il jugea néanmoins enfin que cela estoit nécessaire pour appaiser les disputes; & ainsi il se resolut à luy écrire la lettre que nous lisons encore aujourd'hui sur ce sujet, & que Theodoret a citée sous le nom de la lettre à Apion, [au lieu de Serapion.]

p. 670. c.

c. d.

Thdr. l. i. c. 13. p. 558. c.

'Constance vivoit & persecutoit encore l'Eglise quand elle fut écrite. [Mais il mourut enfin le troisieme novembre 361, lorsqu'il plut à Dieu de rendre la paix à l'Eglise par celui mesme qui en estoit le plus cruel ennemi. Car Julien l'apostat qui succeda à Constance, ne songeant qu'à ruiner la religion Chrétienne qu'il avoit abandonnée, crut qu'un des moyens les plus assurez, & en mesme temps les moins odieux, estoit de laisser une entiere liberté à toutes les sectes qui faisoient profession d'adorer J. C, dans l'esperance qu'elles se détruiroient les unes les autres. Ce fut donc dans cette vue] qu'il rappella d'exil tous ceux qui avoient esté bannis par Constance à cause de la foy, & leur fit rendre leurs biens qui avoient esté confisquez. Il ne pretendit pas néanmoins permettre par là aux Evêques deposedez de rentrer dans la possession de leurs Eglises ; au moins ce fut un pretexte qu'il prit pour persecuter Saint Athanasé, comme nous le verrons dans la suite. [Ce Saint ne se hasta pas néanmoins d'user de la liberté que Julien luy donnoit de retourner à Alexandrie, & il attendit, selon les historiens, que Dieu luy en eust ouvert le chemin par la mort de George. Nous avons vu par combien de cruautéz cet usurpateur s'estoit emparé du siege de S. Athanasé, & il faut voir maintenant comment celui qui avoit tiré l'épée, non pour défendre J. C, mais pour le combattre, perit luy mesme par l'épée.]

Ath. de Ari. p. 672. b.

v. la perf. de Julien § 3.

Jul. ep. 26. p. 155 |
ep. 31. p. 164 | ep.
52. p. 214 | Thdr.
p. 639. a | Hier. in
Luci p. 143 c |
Chr. Al. p. 688.
Socr. l. 3. c. 1. p.
168. c | Soz. l. 5. c. 5
p. 601. a | Jul. ep.
52 p. 212.
6 Jul. ep. 26. p.
155.



ARTICLE XCIII.

George est massacré par les peuples d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 362, DE S. ATHANASE 36, 37.

[JULIEN après avoir passé les premiers mois de son regne à Constantinople, vint à Antioche sur la fin du mois de juillet.] V. Julien 5
 Une des premières actions qu'il y fit, fut de faire trancher* la ^{15.} teste à Arteme Duc d'Egypte, que nous avons vu chercher S. de Julien 5
 Athanasie jusque dans les cellules des moines de Tabenne. ^{24.}

Amm. l. 22. p.
222.
a Boill. 14. may,
p. 48. c.
Amm. p. 223.

Aussitôt qu'on eut sceu sa mort à Alexandrie, [les payens] de cette ville qui avoient poursuivi sa condamnation, estant delivrez de la crainte que leur donnoit son autorité, tournerent leur fureur contre George. [Nous avons déjà marqué ci-dessus les V. 582.
 sujets qui les animoient contre luy. Ses cruautez l'ayant déjà fait chasser une fois d'Alexandrie. Cet accident ne le corrigea pas de ses vices,] & estant revenu de la Cour, [après le Concile de Seleucie,] il n'y tyranniza pas moins tout le monde qu'il avoit fait auparavant, & ne s'y rendit pas moins odieux ni moins insupportable, soit aux Catholiques, soit aux payens. Il n'épargna pas mesme les Ariens, & les contraignit par force de signer la condamnation d'Acc. Ainsi il se fit haïr de tout le monde, des grands comme un superbe qui les meprisoit & vouloit leur commander, & du peuple comme un tyran dont personne ne pouvoit arrester les violences.

Socr. l. 2. c. 45. p.
160. a. b. | Soz. l. 4.
c. 30. p. 589. c.

Phisg. l. 7. c. 2. p.
86.

Soz. l. 4. c. 30. p.
589. c.

d.

Mais les payens surtout estoient animez contre luy, [en partie] parcequ'il les empeschoit de faire leurs festes & leurs sacrifices, & parcequ'ayant fait entrer des soldats dans la ville avec le Duc, que Julien appelle par ironie le Roy d'Egypte, & qu'on croit estre le mesme Arteme dont nous venons de parler, il avoit pillé par son moyen les statues, les dons, & tous les ornemens d'un temple. Les payens ayant voulu faire quelque resistance, le Duc avoit fait venir les soldats contre eux, usant de cette voie de fait autant par la crainte de George, dit Julien mesme, que par celle de Constance. C'estoit là ce que les payens alleguoient principalement comme la cause de leur haine contre luy.

Juli. ep. 10. p.
124.
b Amm. n. p. 228.
c Juli. ep. 10. p.
124. | Soz. l. 4. c.
30. p. 589. d.

Amm. p. 223.

Ammien ajoute que quand il fut revenu de la Cour, passant un jour devant un temple du Genie, accompagné à son ordinaire de beaucoup de monde, & jettant les yeux sur ce temple qui

qui estoit fort beau, il dit ces paroles: Ce sepulcre durera-t-il encore longtemps? Ce fut comme un coup de foudre pour les payens, qui craignant qu'il ne taschast aussi d'abatre ce temple, ne cessèrent depuis ce temps là de chercher tous les moyens possibles de perdre George.

[Mais ce qui acheva d'enflammer leur fureur, fut selon Socrate & Sozomene, la confusion de voir leurs abominations decouvertes.] Il y avoit, dit Socrate, un lieu dans Alexandria desert & abandonné depuis longtemps, rempli d'ordures & de poussiere, où les payens avoient fait autrefois leurs sacrifices à un de leurs dieux nommé Mithras, à qui ils sacrifioient des hommes. Constance avoit des auparavant donné ce lieu à l'Eglise d'Alexandrie, & George ayant dessein d'y bastir une eglise, ordonna de le nettoyer. Lorsqu'on y travailloit, on rencontra une cave tres profonde, où tous les mysteres des payens estoient cachez. On y trouva quantité de testes d'hommes jeunes & vieux, que l'on tenoit avoir esté egorgez autrefois par les payens pour servir à leurs ceremonies sacrileges, lorsque l'on consultoit les entrailles des hommes pour connoistre l'avenir, & qu'on s'efforçoit par l'art de la magie de faire revenir les ames des morts.

Socr. l. 3. c. 1. p.
170. a.

b.

b.

Les Chrétiens ayant donc trouvé ce sanctuaire abominable, ne manquèrent pas d'exposer publiquement ces mysteres du paganisme pour les rendre ridicules & odieux. Ils étalèrent tous ces cranes à decouvert, & les firent voir à tout le monde. Les payens ne purent souffrir cette honte, & transportez de colere, ils firent armes de tout ce qui se rencontra pour se jeter sur les Chrétiens sans distinction. Ils en tuerent plusieurs à coups d'épées, de bastons, & de pierres; en étranglerent d'autres avec des cordes, en crucifierent quelques uns pour se moquer de la Croix, & blessèrent presque tout le reste.

c.

d.

Ce fut par la suite de la mesme sedition, selon Socrate, qu'ils traiterent George comme nous allons marquer. Sozomene au contraire met la sedition des devant la mort de Constance. Mais Rufin raporte sous l'episcopat de Theophile & le regne de Theodose une histoire si semblable à celle-ci, particulièrement pour son origine, [qu'il est difficile de croire que ce ne soit pas la mesme chose; & en ce cas comme Rufin parle d'une chose qu'il pouvoit luy mesme avoir vue, il ne faudra pas douter que Socrate & Sozomene ne se trompent, lorsqu'ils la mettent sous Constance ou sous Julien; ce qui ne leur est que tres ordinaire.

Soz. l. 5. c. 7. p.

603. 604.

a Ruf. l. 2. c. 22. p.

260. 261.

Amm. l. 22. p. 223.

Soz. l. 5. c. 7. p.

603. b.

a) Epi. 76. c. 1. p.

912. d.

b) Epi. p. 912. d.

c) Soz. p. 603. b.

d) Amm. l. 22. p.

223.

e) Epi. p. 912. d.

f) Naz. or. 21. p.

389. d) Socr. l. 3. c.

2. p. 170. d) Soz. p.

603. c.

g) Amm. p. 223]

Chr. Al. p. 686.

h) Epi. p. 912. d.

i) Soz. p. 603. b. c.

k) Ibid.

l) Amm. p. 224]

Philsg. l. 7. c. 2. p.

86.

m) Epi. p. 912. d.

n) Socr. l. 3. c. 2. p.

171. a.

o) Epi. 68. c. 10. p.

726. b) 76. c. 1. p.

912. d.

p) Amm. p. 224.

Epi. 76. c. 1. p.

12. d.

'Quoy qu'il en soit, Ammien écrit que le peuple [payen] ayant appris avec beaucoup de joie la mort d'Arteme, s'alla jeter en criant sur George, comme pour le tuer à l'heure mesme. Ils se retinrent néanmoins, & se contenterent de le mettre en prison, où ils luy firent souffrir beaucoup de maux. Mais peu après estant accourus en foule des le matin, ils le tirerent de la prison, & le trainerent les piez ecartelez avec des crocs, le foulerent aux piez, & le battirent à coups de bastons.

^f Chacun demeure d'accord qu'il fut mis sur un chameau & promené en cette sorte par toute la ville. Mais Ammien & la chronique d'Alexandrie disent que ce fut après sa mort, au lieu que S. Epiphane raporte que ce fut auparavant, en quoy il semestre suivi par Sozomene.

^k Après qu'on se fut bien diverti durant tout le jour à le maltraiter, enfin lorsqu'il fut fort tard, on le jetta dans le feu avec beaucoup d'os de bestes, avec le chameau mesme qui avoit servi à son supplice, & on en jetta les cendres au vent, ou dans la mer, de peur qu'on ne luy elevast des eglises comme aux Martyrs. Mais George estoit bien éloigné de pouvoir meriter le titre & les honneurs du martyr.

ARTICLE XCIV.

Julien fait semblant de se fâcher contre les payens qui avoient tué George.

Amm. p. 223.

424.

ON fit mourir avec George, & on traita comme luy, Draconce Intendant de la monnoie, & le Comte Diodore; le premier parcequ'il avoit ruiné un autel qu'on avoit mis depuis peu dans la cour de la monnoie; & Diodore parcequ'ayant la charge de faire bastir une eglise, il prenoit la liberté de couper les cheveux des enfans, [qui affectoient de les porter] longs & frisez, regardant cet usage comme une pratique de l'idolatrie.

NOTE 5

Socr. l. 3. c. 3. p.

171. a) Soz. l. 5. c. 7.

p. 603. c.

7) Naz. or. 21. p.

390. 2.

f) Epi. 76. c. 1. p.

912. a.

g) Amm. l. 22. p.

223. 224.

'Les Ariens firent depuis courir le bruit que c'estoient les partisans de Saint Athanasie qui avoient traité George de la maniere que nous avons dit. Et S. Gregoire de Nazianze paroist l'avoir cru. Neanmoins il est visible par Saint Epiphane & par Ammien, qu'on n'en peut accuser que les payens. Le dernier, quoique payen luy mesme, dit seulement que George & les deux autres eussent bien pu estre défendus par les Chrétiens, s'ils n'eussent esté animez de haine contre George auslibien que les

payens. Philostorge, quoiqu'Arien & Eunomien, attribue aussi la mort de George aux payens; mais ils ne le faisoient, s'il n'en faut croire, qu'à l'induction d'Athanafe, [qui estoit peuteestre encore alors dans le desert.] Enfin Julien mesme, qui n'auroit eu garde de rendre ce témoignage contre les payens, s'il n'y avoit esté contraint par la force de la verité, les charge seuls de toute la haine de cette action.

Phisg. l. 7. c. 2. p.
86.

Soz. p. 604. b.
Socr. p. 171. c. d.

'Ce prince ayant appris ce qui s'estoit passé à Alexandrie, s'anima, dit Ammien, pour en faire la vengeance, & estoit prest de faire punir les coupables avec la derniere rigueur, mais il fut adouci par ses plus proches parens, c'est à dire par son oncle nommé aussi Julien, qui avoit autrefois esté Gouverneur d'Egypte, & qui estoit encore plus ennemi des Chrétiens que luy. Il se contenta donc d'envoyer un edit severe aux Alexandrins, que nous avons tant dans ses ouvrages que dans Socrate, où blasinant le peuple d'Alexandrie en general, & nommément les payens, de ce qu'ils avoient fait mourir & dechiré George sans forme de justice, il le leur pardonne neanmoins pour diverses considerations, n'estant en effet fasché contre eux qu'en apparence & de paroles. Il eut la curiosité de se faire envoyer à Antioche la bibliotheque de George qui estoit fort grande & remplie de toutes sortes de livres, soit de philosophie, soit de rhetorique, soit de la religion Chrétienne. Il dit qu'il eust voulu que ces derniers eussent esté entierement abolis; & neanmoins il ne laisse pas d'ordonner qu'on les recherche avec soin. Nous avons encore deux lettres qu'il écrivit pour cela, l'une à Ecdice Prefet d'Egypte, & l'autre à Porphyre son receveur general. Il paroist par la premiere que le peuple avoit entierement pillé les biens de George.

Amm. l. 22. p.
224.

Jul. ep. 10. p. 126.

Soz. p. 604. b. c.

Amm. l. 22. p.
224.

a Socr. p. 171.
172.

b Jul. ep. 10. p.
125. 127.

Soz. p. 604. b.

Bar. 362. § 190.

c Jul. ep. 9. p. 122.
36. p. 176.

'Aussitost après la mort de George, selon Socrate & Sozomene, les Ariens mirent en sa place un nommé Luce, [dont d'autres neanmoins ne parlent qu'après la mort de S. Athanafe. Et la suite fera voir evidemment qu'il n'estoit encore que Prestre sous Jovien, quoique les Ariens d'Alexandrie l'aient pu reconnoistre comme leur chef aussitost après la mort de George.] Il estoit d'Alexandrie mesme, & y avoit esté fait Prestre par George.

Socr. l. 3. c. 4. p.

173. c. Soz. p.
603. b.

Soz. l. 6. c. 5. p.

643. a.





ARTICLE XCV.

*Saint Athanase revient à Alexandrie, & y assemble un Concile avec
Saint Eusèbe de Verceil.*

Naz. or. 21. p. 389.
390 | Epi. 68. c. 10.
p. 726 | Secr. 1. 3. c.
4. p. 173. b | Soz. l.
5. c. 7. p. 603. a.

Hier. in Luc. p.
143. c.
Naz. or. 21. p.
390. 391.
p. 391. c.

Boll. 2. may. p.
218. cl 235. cl Ath.
vit. p. 47. l. a. b.

Socr. p. 173. b |
Soz. p. 603. a.

Naz. or. 21. p.
392. a.

b.

391

C'EST seulement après la juste punition de ce tourbillon d'iniquité, de ce corrompueur de la pieté, de ce precurseur de l'Antechrist, (ce sont les epithetes que l'on donne à George,) qu'Alexandrie receut son Athanase, selon Saint Gregoire de Nazianze, S. Epiphane, Socrate, Sozomene, & la chronique de S. Jerome. [La suite de l'histoire ne permet guere de le mettre ni avant le mois d'aoust, ni aussi plus tard.] Il fut receu comme un victorieux qui triomphe; & S. Gregoire de Nazianze emploie toute la grandeur de son eloquence pour décrire la reception magnifique que l'on luy fit. Il entra monté sur un asne, comme ce Pere le semble dire, [& nous le verrons aller avec cette monture visiter l'Egypte.] Quelques uns veulent que ce qu'on dit de la celebrite de son entrée à Alexandrie sous Julien, se doive raporter à celle qu'il y fit sous Constance en 349, laquelle fut assurément fort solennelle: [mais nous ne voyons pas qu'ils aient des raisons assez fortes pour combattre l'autorité des Peres.] Toutes les eglises furent aussitost remises entre les mains de S. Athanase; & les Ariens se virent reduits à tenir secretement leurs assemblées dans des maisons inconnues.

Comme toute la vie de Saint Athanase estoit un modele aussi uniforme que parfait de la pieté la plus eminente, il n'eut garde de ternir l'eclat d'une entrée si glorieuse par aucune des actions qui la suivirent. Des qu'il eut repris le gouvernement de son Eglise, bien loin de se laisser emporter à aucun mouvement de colere, il crut devoir agir avec plus de moderation que jamais; & il se conduisit en effet de telle sorte, que ceux mesmes qui l'avoient offensé ne pouvoient pas dire que son retour leur eust esté desagreable.

Il purgea le temple à l'imitation de son maistre, de ces negocians infames qui font un commerce impie de J. C: mais au lieu de fouet il n'employa que les persuasions & les paroles. Il reconcilia tous ceux qui avoient quelque differend ou entre eux, ou avec luy mesme, sans avoir besoin pour cela d'aucun autre entremetteur. Il delivra ceux qui estoient opprimez par une injuste tyrannie, sans considerer s'ils estoient pour luy ou contre

triumphato-
m suum.

L'an de J.C.
362, de Saint
Athanasie
36, 37.

SAINTE ATHANASE.

luy. La verité [presque] abatuë se vit relevée par luy. La Trinité sainte d'une seule divinité fut remise sur le chandelier. Elle jetta dans les ames son eclatante lumiere, & on recommença à la prescher avec une entiere liberte.

p.392.c.d.

'Il parut en cette occasion comme le legislateur de toute la terre; & il gagna tous les esprits écrivant des lettres aux uns, mandant les autres pour leur parler, & instruisant ceux qui venoient le trouver d'eux mesmes. En un mot comme il avoit la force du diamant pour resister à tous les efforts de ceux qui le persecutoient, il avoit aussi l'attrait de l'aymant pour réunir ceux qui estoient divisez les uns des autres. Pour cela il louoit les uns, & reprenoit les autres avec douceur: il reveilloit la paresse des lasches, & reprimoit l'ardeur des temeraires: Il donnoit aux foibles des precautions pour ne point tomber, & des remedes à ceux qui estoient tombez pour se relever de leurs chutes. [Nous allons voir comment il pratiqua excellemment toutes ces choses dans le Concile d'Alexandrie, dont voici l'histoire.]

p.396.c.d.

'S. Eusebe de Verceil & Lucifer qui avoient esté releguez par Constance vers l'Egypte, c'est à dire dans la haute Thebaïde, furent rappellez de leur exil par Julien [avec tous les autres Evêques. Sachant que S. Athanasie estoit à Alexandrie,] Saint Eusebe pria Lucifer qu'ils allaissent tous deux ensemble trouver ce grand Saint, pour deliberer avec luy & avec les autres Prelats touchant les affaires de l'Eglise, & particulièrement pour la réunion de l'Eglise d'Antioche, où les Orthodoxes qui avoient esté

Ruf.l.1.c.27.p.248.
a Socr.l.3.c.5.p.173.d.S=z.l.5.c.12.p.612.a]
Thdr.l.3.c.2.p.539.b.
b Ib.Ruf.p.248.
Thdr.p.639.d.

longtemps unis de communion avec les Ariens, s'en estant enfin separez au commencement de l'an 361, n'avoient pu obtenir des Eustathiens qui estoient les anciens Catholiques de la mesme ville, qu'ils voulussent s'unir à eux.] Theodoret dit que Saint Eusebe pria Lucifer d'aller à Alexandrie, s'offrant pour luy d'aller à Antioche travailler à cette réunion. Il est toujours certain que Lucifer voulut aller à Antioche, & non à Alexandrie, où il envoya néanmoins un Diacre par lequel il promettoit de consentir & d'approuver ce qui se feroit dans le Concile [qui s'y devoit assembler.] Il s'y trouva mesme deux Diacres de sa part, Herennie & Agapet.

d.Ruf.p.248.

'S. Eusebe estant donc allé à Alexandrie, y assembla avec S. Athanasie un Concile, où il se trouva peu d'Evêques si on conte le nombre, & beaucoup si l'on considere la pureté de la foy & les merites: car c'estoit une assemblée [de Saints &] de Confes-

Ruf.p.248.
c Ib|Socr.l.3.c.6.p.173.a.
d Ath.de Anti.p.580.a.

S. Eusebe estant donc allé à Alexandrie, y assembla avec S. Athanasie un Concile, où il se trouva peu d'Evêques si on conte le nombre, & beaucoup si l'on considere la pureté de la foy & les merites: car c'estoit une assemblée [de Saints &] de Confes-

Socr.l.3.c.7.p.174.c.
e Ruf.l.1.c.28.p.242.Vigilin
Euty.l.5.53.p.58.

&c.

V. les Ariens
541, 42, 101 |
S. Eustathe
d'Antioche |
Lucifer 53.

NOTE 36.

Ath. de Ant. p.
580.

seurs. Outre S. Athanasie, & S. Eusebe, il y avoit S. Astere de Petra en Arabie, Caius de Paretoine, Agathe de Phragonée, Ammone de Pacnemune, Agathodemon de Squedie, Draconce d'Hermopole, Adelphe d'Onuphe, Hermion de Tanis, Marc de Zigres, Paphnuce de Saïs, Marc de Philes, [qui avoient tous esté chassés par les Ariens.] Il y en avoit encore quelques autres de nommez, jusqu'au nombre de vingt, outre ceux qui ne le font pas.

p. 574. c.

p. 580. a.

Thdr. l. 3. c. 2. p.
640. a.

Ath. p. 580. a.

b Bar. 362. § 231.

Ath p. 579. c.

Il y avoit aussi les deux Diacres de Lucifer, deux autres nommez Maxime & Calimere, envoyez par Paulin qui estoit Prestre & chef des Eustathiens d'Antioche; & quelques moines envoyez par l'Evesque Apollinaire, que Baronius croit estre l'heretique mesme. Voilà ceux qui estoient encore à Alexandrie lorsqu'on y écrivit la lettre à Lucifer dont nous parlerons: les autres s'estoient déjà retirez pour la pluspart en leurs Eglises, [d'où l'on peut tirer que les decrets du Concile furent faits par un plus grand nombre de Prelats.]



ARTICLE XCVI.

Reglement important du Concile touchant les Evesques tombez dans l'Arianisme.

Ruf. l. 1. c. 18. p.
248. b.

CE Concile peut passer pour l'un des plus considerables qui se soient jamais tenus, moins encore pour la sainteté des Prelats qui le composoient, que pour la qualité & l'importance de ses decisions. On y rechercha avec tout le soin & toute la diligence possible quels estoient les moyens les plus propres pour rendre la paix & le repos à l'Eglise après les tempestes de de l'heresie & les orages de la perfidie qui venoient de l'agiter. Il y en eut à qui leur ferveur & leur zele pour la foy fit croire qu'on ne devoit admettre à l'exercice de l'episcopat aucun de ceux qui s'estoient souillez de quelque maniere que ce fust par la communion des heretiques.

p. 248.

Mais ceux qui à l'imitation de l'Apostre cherchoient l'utilité publique, & non la leur propre, & qui vouloient suivre l'exemple de J. C. qui estant la vie de tous les hommes, s'estoit humilié pour leur salut, & s'estoit rabaisé jusqu'à souffrir la mort pour donner la vie aux morts; ceux-ci, dis-je, trouvoient qu'il estoit plus à propos de condescendre un peu à la foiblesse de ceux qui estoient tombez, & de se courber pour relever ceux qui estoient

L'an de J.C.
362, de Saint
Athanasé
36, 37.

SAIN T A T H A N A S E.

207

abatus. Persuadez qu'ils ne devoient pas s'attribuer à eux seuls le royaume des cieus comme leur appartenant à cause de la pureté de leur foy; ils croyoient qu'ils y entreroient d'autant plus glorieusement qu'ils y feroient accompagnez d'un plus grand nombre de personnes : Ainsi ils estoient d'avis de retrancher seulement les auteurs d'une si noire perfidie; & que si les autres vouloient abjurer l'heresie pour embrasser la foy & les ordonnances de leurs peres, il ne falloit pas leur fermer la porte, mais se rejouir de leur conversion, selon la parabole de l'enfant prodigue.

Cet avis fondé sur l'autorité de l'Evangile, fut suivi par le Concile, qui resolut que ceux qui avoient esté les chefs & les défenseurs de l'heresie pourroient obtenir le pardon par la penitence, mais qu'ils ne pourroient demeurer dans le clergé; & que ceux qui avoient esté entraînez par la violence des autres, seroient conservez dans leur dignité, pourvu seulement qu'ils signassent le Concile de Nicée.^a Il faut dire mesme que l'on comprit dans cette indulgence, ceux qui avoient receu une nouvelle ordination des heretiques, si l'histoire de Theodore d'Oxyrinque est veritable.

C'est ainsi qu'on secourut un grand nombre de personnes prestes à perir par le poison de l'Arianisme; & un conseil si salutaire attacha le monde des dents du serpent infernal.^b S. Athanasé le confirma depuis par diverses lettres qu'ils en écrivit à S. Basile,^d & à un autre Evêque nommé Rufinien.^e La lettre qu'il écrivit à ce dernier a esté raportée dans le second Concile de Nicée. Elle est toute pleine de tendresse & d'une affection de pere. Le Saint y demande que ceux qui reviennent de l'heresie, anathematizent nommément les dogmes heretiques d'Euzoïus & d'Eudoxe, qui qualifioient le Fils creature, & s'estoient declarez les protecteurs & les chefs de la secte d'Arius.

L'exemplaire de cette lettre qui est dans le second Concile de Nicée, porte que la resolution du Concile fut mandée à Rome & entierement approuvée par l'Eglise Romaine. Saint Jerome nous assure en effet que l'Occident suivit l'avis du Concile d'Alexandrie; & nous avons une lettre du Pape Libere aux Evêques d'Italie, qui confirme la mesme chose en citant assez clairement les Conciles d'Egypte & d'Acacie. Elle paroist écrite après le schisme de Lucifer. [C'est peutestre cette lettre dont le Pape Sirice parle à Himere de Tarragone, lorsque combatant quelques Evêques d'Espagne qui vouloient rebattizer ceux qui se

c. 19. p. 249.

Ath. ad Ruf. l. 2.
p. 41. a.

Bas. ep. 75. p. 131.
c. d.

^a Mar. & F. p. 76.
& c.

Aug. ep. 50. p. 87.
2. b.

^b Hier. in Luci.
c. 7. p. 144. d.

^c Bas. ep. 75. p. 131.
c. d.

^d Ath. ad Ruf. l. 2.
p. 40. a. 1.

^e Bar. 362. § 235.
236.

Ath. ad Ruf. p.
41. d.

Bar. 362. § 235.

Hier. in Luci. c.
7. p. 144. d.

Hil. fr. 1. p. 37. 38

p. 37.

Conc. B. t. 1. p.
637. 1. E.

quosdam de
fratribus
nosfris.

convertissoient de l'Arianisme à l'Eglise, il dit que cela estoit défendu par les decrets generaux que le Pape Libere avoit envoyez dans les provinces après que le Concile de Rimini eut esté cassé. [Il est vray que la lettre de Libere ne défend pas expressément de rebaptizer les Ariens; mais c'est assez qu'entre les conditions qu'elle demande pour les recevoir, elle ne fait point mention du baptesme.]

Ath. ad Ruf. p.
40. d.

4 Bas. ep. 75. p.
151. d.

Ath. ad Ruf. p.
40. 41.

Bar. 362. § 235.

'Le Concile d'Acaïe dont elle parle, est celui que S. Athanasie dit avoir esté tenu sur ce sujet dans la Grece, & où tous les Evêques de Macedoine & d'Acaïe embrassèrent & suivirent l'avis de celui d'Alexandrie. Les Prelats d'Espagne & de toutes les autres provinces se trouverent estre du mesme sentiment dans leurs Conciles. La lettre à Rufinien rapportée dans le second Concile de Nicée, y ajoute nommément les Gaules.

Aug. ep. 50. p. 87.
2. b.

ago. c. 30. p. 232. 1.
c.

1. a.

Ruf. l. 1. c. 29. p.
249.

[S. Jerome a presque fait tout son traité contre les Luciferiens pour montrer la justice de ce decret.] S. Augustin condanne la dureré de Lucifer, qui comme on a vu dans son histoire, ne voulut pas consentir à cette indulgence. Et en un autre endroit il dit que cette resolution estoit veritablement digne de la sainteté Catholique & des entrailles de misericorde de la sainte Eglise. Aussi ce remede corrigea & fit rentrer dans l'Eglise beaucoup d'Evêques, qui condannerent ce qu'ils avoient cru ou en effet ou en apparence. Rufin dit que le Concile commit S. Astere & quelques autres pour faire executer cette ordonnance dans l'Orient, & Saint Eusebe pour faire la mesme chose dans l'Occident.



ARTICLE XC VII.

Lettre à Lucifer touchant l'Eglise d'Antioche : Etablissement de la divinité du Saint Esprit.

[I]l y avoit, comme nous avons dit, une difficulté particuliere pour l'Eglise d'Antioche. Les Eustathiens qui s'estoient toujours conservez purs de la communion aussi bien que de l'heresie des Ariens, ne vouloient pas se soumettre à S. Melece, qui avoit esté dans la communion des heretiques & fait Evêque par eux. Les Peres du Concile croyant apparemment que la decision de cette affaire dependoit beaucoup des dispositions particulieres de chaque personne, j'eussent voulu pouvoir aller eux mesmes à Antioche pour ce sujet principalement. Mais comme ils en estoient

Ath. de Anti. p.
575. b. c.

estoyent empeschés par les affaires pressantes de leurs Eglises, ils prièrent S. Eusebe & S. Astere d'y aller au nom d'eux tous ; & crurent que ces Saints suppléeroient suffisamment à leur défaut, lorsqu'ils se joindroient à ceux qui estoient déjà à Antioche, savoir Lucifer, Cymace de Palte, & Anatole d'Eubée, dont les deux premiers au moins estoient Confesseurs. [Le dernier pourroit bien estre] Anatole de Beréc [en Syrie,] marqué dans le Concile d'Antioche de l'année suivante, où l'on trouve aussi Patrice de Palte, [ce qui peut marquer que Cymace estoit mort.]

p. 574. b. § 80. 2.
a fol. p. 812.

Socr. l. 3. c. 25. p.
204. d.

'Astere & Eusebe acceptèrent la commission que le Concile leur donnoit, & la prefererent au pouvoir qu'ils avoient de retourner deslors à leurs Eglises; de quoy le Concile les remercia.

Ath. de Anti. p.
575. c.

NOTE 87. 'Il écrivit en corps aux trois Evesques Lucifer, Cymace, & Anatole, une lettre que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Athanasie.

p. 574. b.

'Les Peres témoignent beaucoup de joie par cette lettre de ce que les Meleciens vouloient se réunir avec ceux du parti de Paulin, [qui estoient les Eustathiens.] Il exhorte les Evesques à qui il écrit, de les traiter avec beaucoup de douceur, & de ne leur demander autre chose que de recevoir la confession de Nicée, & d'anathematizer l'heresie Arienne avec ceux qui disoient que le Saint Esprit estoit creature & non consubstantiel à J. C. & avec les folies impies de Sabellius, de Paul de Samofares, de Valentin, de Basilde, & des Manichéens. Ils déclarent que cela doit suffire pour exempter & eux & les autres de tout soupçon, & que ceux de Paulin ne leur doivent demander rien davantage.

p. 575. c. d.

p. 576. a. b.

'Ils prient les Evesques de lire publiquement leur lettre dans le lieu ordinaire de leur assemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudront se réunir, & que quand les Fideles seront réunis, on choisira d'un commun consentement le lieu où il faudra tenir les assemblées & y chanter tous ensemble les louanges de Dieu. [Ils n'y parlent point d'autout de Saint Melece, laissant apparemment à la prudence des Prelats à vider cette difficulté.] Le Concile rejette aussi par sa lettre un écrit prétendu du Concile de Sardique touchant la foy. Il declare qu'il n'est point de ce saint Concile, & qu'on ne le doit point lire, ni en faire aucun état.

a.

c. d.

[Il ne faut pas s'étonner] si les Peres recommandent avec grand soin dans cette lettre, qu'on anathematize ceux qui mettent le S. Esprit au nombre des creatures. [C'estoit une precau-

p. 575. 576.

Ruf. l. 1. c. 29. p.
249 | Vigil. in
Euty. l. 5. c. 3. p.
58.

Naz. or. 21. p.
394. c. d.
a Vigil. in Euty.
l. 5. c. 3. p. 58.

tion absolument nécessaire contre la nouvelle secte des Macedoniens.] On avoit traité pleinement ce point dans le Concile, & l'on avoit déclaré qu'il falloit croire que le Saint Esprit avoit la mesme substance & la mesme divinité que le Pere & le Fils, n'y ayant rien dans la Trinité ni de créé, ni de postérieur, ni d'inférieur : en quoy Saint Gregoire de Nazianze releve beaucoup la genereuse liberté de Saint Athanasie, qui soutenoit hautement la verité, sans se mettre en peine si Macedone pouvoit dire avec quelque vraisemblance, comme il le dit effectivement, qu'on innovoit, qu'on changeoit la doctrine des Peres, & qu'on violoit le symbole de Nicée [qui ne decide pas ce point en termes formels.]



ARTICLE XCVIII.

Le Concile assoupit autant qu'il peut les disputes qui s'elevoient sur le mot d'hypostase.

Ruf. l. 1. c. 29. p.
249. a.

ON traita encore dans le Concile, & mesme par écrit, la difficulté qui troubloit toute l'Eglise sur le mot d'hypostase ou substance. Car les Latins qui par ce terme entendoient la substance mesme, ne vouloient reconnoistre en Dieu qu'une seule hypostase, & accusoient d'Arianisme ceux qui en admettoient trois. Les Grecs au contraire qui par le mot d'hypostase entendoient la personne, soutenoient qu'il estoit nécessaire d'en mettre trois, de peur de tomber dans l'heresie de Sabellius.

Socr. l. 3. c. 7. p.
175. b. c.

Socrate dit qu'Onus avoit déjà examiné ce point dans le Concile qu'il tint à Alexandrie [en 324,] & que le Concile de Nicée ne voulut pas s'amuser à une chose qui sembloit si peu considerable.

Naz. or. 21. p.
395. 396.

Mais la dispute s'échauffa depuis jusqu'à un tel point, que l'Eglise estoit pres de se diviser sur un mot & sur des syllabes, comme sur une chose fort importante à la foy, quoique dans le fond tout le monde fust dans les mesmes sentimens.

p. 396. a. b.

Saint Athanasie qui estoit si habile dans la conduite des ames, crut donc qu'il ne devoit pas negliger un si grand mal, quelque petite qu'en fust la cause; mais trouver un remede capable de le guerir, à quoy la connoissance qu'il avoit de la langue latine le rendoit encore plus propre. Il fit venir tous les deux partis avec sa bonté & sa douceur ordinaire. Il les pria avec le Concile de se contenter tous deux du symbole de Nicée, sans s'arrester à ces nouvelles questions. Il demanda néanmoins aux uns &

Cont. t. 4. p. 176. b.

c.
b Naz. or. 21. p.
396. b.
c Ath. de Anti. p.
576. d.
d p. 577. 578 | Naz.
p. 396. b.

L'an de J.C.
362, de S. Athanase
36, 37.

aux autres ce qu'ils croyoient ; & connoiffant par leurs réponfes qu'ils estoient tous dans les mefmes fentimens, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que celle de l'Eglife, il leur permit d'ufer chacun du terme d'hypoftafe comme il leur plairoit, puis qu'ils convenoient dans le fens. Il leur fit néanmoins avouer qu'il valoit mieux fe contenter des termes du Concile de Nicée, fans y ajouter rien de nouveau. Il les réunit ainfi les uns avec les autres, & étouffa par la grace de Dieu une divifion qui pouvoit eftre fort dangereufe. Je ne fçay à quoy fongeoit Socrate lorsqu'il a dit que le Concile avoit aufli ordonné de ne fe point fervir du mot de fubftance comme n'estant point dans les Ecritures.

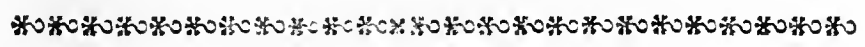
Naz. p. 396. b.
Ath. de Anti. p. 58. a.
Conc. t. 4. p. 1768 b. c.
Socr. l. 3. c. 7. p. 1751 n. p. 42.

Le Concile infera ce qui s'estoit passé sur ce fujet dans la lettre à Lucifer ; & S. Eufèbe de Verceil témoigna en particulier en la fignant qu'il confentoit à cet article. Paulin d'Antioche qui la figna aufli depuis, fit la mefme chose ; & S. Jerome témoigne que l'Occident se joignit à ce decret du Concile d'Alexandrie.

Ath. de Anti. p. 577. 578. a. p. 580. c. b. p. 581. a.
Hier. ep. 57. t. 2. p. 131. a. b.

S. Gregoire de Nazianze releve cette action de S. Athanase par dessus toutes les veilles, tous les jeûnes, & toutes les mortifications semblables, par dessus tous les écrits, & mefme par dessus tous les travaux & tous les exils qu'il avoit soufferts pour la foy. [Elle n'eut pas néanmoins tout le succès que l'on en pouvoit raisonnablement attendre, & l'on voit par la fuite de l'histoire, que l'Eglife fut encore longtemps troublée par le mot d'hypoftafe. Mais cela n'arriva que parce qu'on n'eut pas soin d'observer ce que S. Athanase avoit ordonné sur ce fujet.]

Naz. or. 21. p. 356. b. c.



ARTICLE XCIX.

Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Athanase reçoit des reliques de Saint Jean Baptiste.

LE Concile agit de la mefme maniere sur un autre fujet, & établit puisflamment la doctrine de l'Incarnation contre l'herésie qu'Apollinaire foutint un peu après tout ouvertement, & qu'il commençoit peutestre deffors à enseigner, quoiqu'il se cachast encore. Car y ayant déjà quelque difpute sur ce fujet, le Concile fit venir les uns & les autres. Il leur fit expliquer leurs fentimens, & trouva, comme il le témoigne luy mefme, qu'ils tomboient tous d'accord de la verité, favoir que J. C. estoit né

Ruf. l. 1. c. 29. p. 249 | Socr. l. 3. c. 7. p. 174. c. d.
Ath. de Anti. p. 578.

N. 2. or. 52. p.

703.

S. 1. c. 7. p.

175. 7.

p. 170. a] n. p. 41.

42.

Ath. de Anti. p.

578.

p. 579. a.

Socr. l. 3. c. 8. p.

176. d.

Ath. de Anti. p.

575. d.

a p. 580. c. d.

d] 581.

p. 581. c.

de fug. p. 702.

703.

Socr. l. 3. c. 9. p.

181. c.

Lab. scri. t. 1. p.

110. 111] Thdr.

v. Pat. c. 2. p.

786. d.

Bar. 10. jun.

de Marie, qu'il estoit veritablement homme selon la chair, & qu'il n'avoit pas pris un corps sans ame, sans sentiment, & sans intelligence. Mais les Apollinaristes trouvoient bien le moyen d'avouer toutes ces choses sans abandonner leur heresie.

'Socrate s'étend un peu pour montrer que la doctrine établie sur l'Incarnation par ce Concile n'estoit pas nouvelle, mais fondée sur la tradition. Il cite sur cela la lettre d'un ancien Concile assemblé touchant Cyrille Evêque de Philadelphie en Arabie. On croit qu'il veut parler de Berylle Evêque de Bostres, qu'Origene retira de quelques erreurs sur l'Incarnation. Le Concile d'Alexandrie manda donc encore cette resolution à Lucifer & aux autres Prelats qui estoient à Antioche. Il les pria de ne pas juger temerairement, & de ne pas condamner ceux qui se serviroient d'expressions suspectes, pourvu qu'ils les expliquassent en un bon sens; mais de les exhorter à ne s'interroger pas sur ces sortes de questions, & à ne disputer pas inutilement sur des mots. Il veut au contraire qu'on fuie comme des personnes dont la foy est suspecte ceux qui refusent de confesser clairement la doctrine de l'Eglise, & de donner un sens Catholique aux termes equivoques dont ils se servent.

'Socrate dit que Saint Athanase lut ou recita dans le mesme Concile l'écrit qu'il avoit fait longtemps auparavant touchant sa fuite & sa retraite.

'Le Concile écrivit plusieurs lettres: [mais nous n'avons aujourd'hui que celle à Lucifer dont nous avons parlé.] Elle fut signée en latin par S. Eusebe de Verceil, qui confirme en particulier par sa signature tous les points qui y sont traitez. Paulin d'Antioche la signa aussi avec étendue lorsqu'on la luy eut apportée d'Alexandrie [sous Jovien, comme nous verrons dans la suite.] Et elle fut encore signée par Cartere: [c'estoit peut-estre] l'Evêque d'Antarade qui estoit aussi du nombre des Confesseurs. [S. Eusebe alla ensuite à Antioche selon tous les historiens. Personne ne le dit de S. Astere, lequel mourut peut-estre en ce temps là. Au moins nous ne voyons point que l'histoire en fasse depuis aucune mention:] & il semble que S. Eusebe ait pris le soin, [dont S. Astere avoit esté chargé,] de faire executer en Orient les decrets du Concile d'Alexandrie. Il est vray que le P. Labbe pretend que c'est Saint Astere de Petra qui alla querir S. Julien Sabbas [vers 370.] Mais l'histoire de Theodoret qu'il cite, fait voir que c'est un Astere Abbé qui ne fut jamais Evêque. Le martyrologe Romain fait memoire de l'Evêque

V. Origene

523.

V. S. Eusebe

de Verceil

515.

L'an de J. C.
362, de Saint
Athanasie
36, 37.

au nombre des Saints le 10 de juin : Baronius dit que les Grecs en font autli. [Je ne le trouve pas néanmoins ce jour là dans leurs livres.

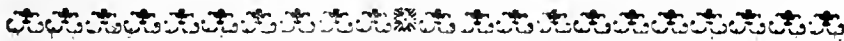
v. Lucifer
55.

"Les soins que S. Athanasie & le Concile d'Alexandrie avoient pris pour la paix de l'Eglise d'Antioche, n'eurent pas le succès que l'on esperoit. Saint Eusebe en arrivant à Antioche y trouva l'état des choses tout à fait changé par la precipitation de Lucifer qui avoit ordonné Paulin pour Evesque du parti des Eustathiens. Il ne put approuver cette ordination qui fit durer le schisme d'Antioche durant environ 40 ans. Et Lucifer fasché de ce qu'on n'approuvoit pas sa conduite, ne voulut pas non plus approuver ce que le Concile d'Alexandrie avoit ordonné en faveur des Evesques qui renonceroient à l'Arianisme. Il se separa mesme pour ce sujet de la communion de S. Athanasie, & de tous les autres qui approuvoient sa condescendance, c'est à dire de toute l'Eglise Catholique, & forma un schisme à qui il a donné son nom.

v. la perf. de
Julien 5 16.

Durant le peu de temps que Julien souffrit Saint Athanasie à Alexandrie, [Philippe Abbé de Jerusalem luy envoya par Julien Diacre & depuis Evesque de Palestine, "quelques reliques de S. Jean Battiste, que ses Religieux avoient sauvées de la fureur des payens qui avoient brulé le reste. Saint Athanasie les enferma secrètement dans un endroit de la muraille de l'eglise, qui estoit creux, pour servir, dit-il, à la posterité : & l'evenement verifia sa prophétie sous l'episcopat de Theophile & le regne de Theodose.

Ruf. l. 2. c. 28. p.
264.



A R T I C L E C.

Julien persecute S. Athanasie & l'oblige à sortir d'Alexandrie.

[C O M M E ce que S. Athanasie venoit de faire dans son Concile pour le repos de l'Eglise, luy attiroit de Dieu des benedictions toutes particulieres, selon S. Gregoire de Nazianze, il ne faut pas douter autli que cela n'augmentast beaucoup contre luy la rage & la persecution du demon.] Cet ennemi de Dieu ne pouvoit souffrir de voir que l'Eglise estoit par les soins de ce saint Evesque en état de recouvrer bientôt son ancienne gloire & sa premiere santé. Il souleva contre luy l'Empereur Julien le compagnon de son apostasie, & le fidele disciple de sa malice. Il luy fit voir que ce n'estoit rien pour luy de vaincre

Naz. or. 21. p.
393. a.

Juli.ep.6.p.120.

tous les Chrétiens, s'il ne surmontoit Athanase, qui s'opposant à ses desseins, en ruinoit entierement l'effet, par sa prudence & par la force de ses exhortations, & remplissoit par la conversion des payens tous les vides que ce persecuteur s'efforçoit de faire par la chute des Chrétiens. Julien avoue luy mesme qu'il le haïssoit, parcequ'il avoit eu la temerité de baptizer sous son empire quelques dames de condition.

Thdrt.l.3.c.5.p.
643.c.

[Les historiens Ecclesiastiques disent aussi qu'il fut animé contre luy par les ministres du demon.] Car cet esprit infernal ne pouvant plus supporter la force des paroles & des prieres de ce divin athlete, arma la langue de tous ses supposts pour crier contre luy, & demander qu'on chassast ce protecteur de l'impieté: c'est le titre que ces impies luy donnoient: à quoy ils ajoutoient que si Athanase demeuroit davantage dans Alexandrie, il n'y laisseroit aucun adorateur des dieux, mais qu'il attireroit tout le monde à la religion Chrétienne. Ces plaintes si honorables pour le Saint furent raportées à Julien. Car les magiciens, les philosophes, les aruspices, les augures, qui comme des serpens sortoient alors de leurs cavernes, & recommençoient leurs ceremonies sacrileges dans Alexandrie aussibien que dans Athenes, jusqu'à egorger des enfans pour fouiller dans leurs entrailles & manger mesme de leur chair, s'en allerent trouver cet apostat, pour se plaindre qu'Athanase ruinoit toute l'Egypte, qu'il le falloit chasser de la ville: & ils l'assurerent tout d'une voix qu'il ne pouvoit esperer aucun succès de leur art, s'il n'ostoit Athanase qui leur estoit un obstacle perpetuel.

Ruf.l.1.c.33.p.
250.Socr.l.3.c.13.p.
185.b.

b; Ruf.p.250.

Socr.p.185.c.

Ruf.p.250.

Ib; Naz.or.21.p.
393.d.Soz.l.6.c.12.p.
653.c.a Juli.ep.26.p.
155.156.

p.155.

Julien ne put donc garder en cette rencontre le faux masque de moderation & de douceur dont il se couvroit ordinairement, & il persecuta Athanase seul, en mesme temps qu'il rappelloit tous les autres. Il envoya un edit à Alexandrie que nous avons encore, par lequel il luy ordonna d'en sortir des le jour mesme qu'il l'auroit receu, le menaçant faute d'obeir, de le traiter d'une maniere bien plus rigoureuse. Le pretexte qu'il prit pour cela, fut qu'ayant esté banni plusieurs fois & par plusieurs Empe-reurs, il devoit au moins attendre un ordre pareil pour revenir. Et parcequ'il estoit aisé de luy répondre qu'il avoit luy mesme rappellé tous ceux que Constance avoit bannis, il dit qu'il leur a seulement permis de retourner en leur pays, mais non pas de rentrer dans leurs eveschez, comme faisoit Athanase, au grand deplaisir, dit-il, de toutes les personnes pieuses d'Alexandrie, [c'est à dire des payens.

Comme ces personnes pieuses, quoiqu'appuyées de l'Empereur, ne pouvoient pas estre les maistres en une ville qui avoit Athanasie pour Evêque,] la ville d'Alexandrie écrivit ou deputa en corps à Julien pour luy demander la conservation de son pasteur. [Nous avons la réponse que Julien fit sur cela. Elle est toute contre S. Athanasie, & rien cependant ne luy peut estre plus avantageux.] 'On voit les reproches que Julien fait aux Alexandrins de l'amour & de l'attache qu'ils avoient à J. C. & à leur Athanasie. ^a Cet apostat est obligé d'y reconnoître que le Saint faisoit gloire de mettre sa teste en danger, & que cette generosité le rendoit le maistre de tout le monde. 'On y apprend aussi par les injures qu'il luy dit, que le Saint avoit la reputation d'estre extremement ingenieux, & plus capable que nul autre d'agir & de conduire une affaire. On y voit encore qu'il avoit formé de tres illustres disciples, en sorte que cet apostat dit que beaucoup d'entre eux n'estoient pas moins habiles que leur maistre pour l'explication des Escritures, & pour satisfaire au lieu de luy, l'ardeur qu'avoient les peuples pour la parole de Dieu : c'est pourquoy il les exhorte à établir quelqu'un d'eux Evêque en sa place, [afin de diviser & de déchirer cette Eglise.]

'La conclusion de sa lettre fut qu'ayant ordonné auparavant qu'Athanasie sortiroit d'Alexandrie, il vouloit alors qu'il fortist de toute l'Egypte. 'Et en effet écrivait à Ecdice gouverneur de cette province, il le blasme de ne luy avoir point écrit, au moins touchant Athanasie, quoiqu'il sceust depuis longtemps ce qu'il avoit ordonné contre cet ennemi des dieux. Il jure donc par son grand Serapis que s'il n'est hors d'Alexandrie & d'Egypte avant le premier jour de decembre, il fera payer cent livres d'or à ses officiers; à quoy il ajoute de sa propre main qu'il ne pouvoit souffrir le mepris qu'on faisoit des dieux, & que rien ne luy pourroit estre plus agreable que de voir le detestable Athanasie chassé d'Egypte. Il semble y avoir eu quelque ordre exprés pour le releguer dans la Thebaïde.

[Cette lettre à Ecdice fixe le temps de tout ce que nous avons dit. Car S. Athanasie ne pouvant estre sorti d'Alexandrie avant le premier de decembre, ce qu'on ne peut entendre que de cette année; & ayant demeuré assez longtemps à Alexandrie pour y meriter l'indignation de l'enfer & de Julien, on ne peut manquer à mettre son retour le plustost qu'il se peut, c'est à dire vers le mois d'aoust, puisqu'il suivit l'arrivée de Julien à Antioche au mois de juillet, l'execution d'Arteme, & la mort de George. Il

ep. 51. p. 107.

p. 207-210.

p. 211.

^a p. 211. 212.

p. 211.

p. 212.

ep. 6. p. 119.

p. 120.

Boll. 14. may. g.
p. 71. b.

y a de l'apparence que le Concile d'Alexandrie se tint aussitost après le retour de S. Athanase.]

L'an de J. C.
362, de Saint
Athanase
36, 37.



ARTICLE CI.

*Saint Athanase elude la poursuite de ceux qui le cherchoient pour le tuer :
De l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.*

Naz. or. 21. p. 393.
d.

Thdrt. l. 3. c. 5. p.
643. c.

a Bar. 362. § 270.

Ruf. l. 1. c. 34. p.
250.

Amb. ep. 17. t. 5.
p. 213. f. [Epi. 69. c.
2. p. 728. b.

b Epi. p. 728. b. c.
Ruf. l. 1. c. 34. p.
250.

Thdrt. p. 643. d.
d] Ruf. p. 250.

Soz. l. 5. c. 15. p.
615. b.

Ruf. l. 1. c. 34. p.
250.] Thdrt. p.
643. 644.] Socr. l.
3. c. 14. p. 185. c. d.

ibid.

POUR retourner à ce dernier exil de Saint Athanase, qui luy estoit necessaire pour remporter une victoire pleine & accomplie ; Theodoret nous assure que Julien avoit ordonné non seulement de le chasser, mais encore de le tuer ; soit qu'il l'eust commandé secretement en envoyant les ordres publics de son exil, comme le croit Baronius, [soit qu'il eust envoyé ce troisieme ordre après les deux autres dont le peuple d'Alexandrie empeschoit peutestre l'execution : & cela conviendroit assez bien à ce que dit Rufin,] qu'il fallut de nouveau envoyer des Generaux, faire marcher des armées, & attaquer l'Eglise pour prendre Athanase. Nous savons aussi que la grande eglise d'Alexandrie qui estoit la Cesarée, fut brulée sous Julien par les payens & par les Juifs ; & S. Athanase la fit rebastir depuis.

V. la perf. de
Julien § 13.

Le Saint estant donc obligé de sortir d'Alexandrie, se vit environné par les Fideles qui venoient [luy dire adieu] avec beaucoup de douleur & de larmes. [Pour les consoler ;] il leur promit que ce trouble ne dureroit pas, les assura par esprit de prophetie qu'ils ne devoient point s'inquieter, que cet orage n'estoit qu'une petite nuée, & qu'elle passeroit bientoit. Il leur dit adieu en mesme temps, en remettant le soin de son Eglise à ceux de ses amis qui en estoient les plus capables. Il se retira lorsqu'il sceut que ceux qui estoient envoyez pour le tuer estoient arrivez, & monta sur un vaisseau qu'il trouva sur le bord du Nil pour aller en Thebaïde.

Le Comte qui estoit chargé des ordres de Julien, ayant sceu que le Saint s'estoit mis sur le Nil, le poursuivit en diligence par la mesme voie ; & fut neanmoins prevenu par un des amis du Saint qui le rencontra en un lieu où il avoit pris terre, & l'assura qu'on estoit pres de l'atteindre s'il ne se fauvoit. Tous ceux qui l'accompagnoient alors luy conseilloyent de s'enfuir promptement dans le desert. Mais il les pria de ne rien craindre, & d'aller mesme audevant de son meurtrier, Pour luy faire voir, disoit-il, que celui qui nous protege est plus grand que celui qui nous persecute.

perſecute. Il fit donc tourner vers Alexandrie : & le perſecuteur les voyant paſſer, & n'ayant garde de ſ'imaginer que c'eſtoient ceux meſmes qu'il cherchoit, leur fit demander ſ'ils ne ſavoient point où pouvoit eſtre Athanaſe. Ils répondirent qu'ils l'avoient vu aſſez pres de là, & qu'il ne pouvoit pas eſtre bien loin : l'exécuteur paſſa outre en diligence, ſe haſtant inutilement d'avancer pour atteindre celui qu'il avoit devant ſes yeux. Ainſi Athanaſe défendu par la vertu de Dieu revint à Alexandrie, & y demeura caché en ſureté durant quelque temps.

'Sozomene dit que ce fut par une revelation divine qu'il ap- prit qu'on le pourſuivoit de pres ; & c'eſt pourquoi il met cet evenement entre ceux qui faiſoient voir que Dieu luy avoit donné la grace de la prophetie. [Mais ce que le Saint avoit dit de la perſecution de Julien en eſt une preuve plus evidente & plus certaine.] Sozomene dit qu'il y avoit beaucoup d'autres marques

Soz. l. 4. c. 10 p.
549. b.

de la meſme choſe, & il rapporte celle-ci, Qu'un jour S. Athanaſe allant par la ville, & eſtant arrivé qu'une corneille vint voler autour de luy avec ſon cri ordinaire, divers payens qui ſ'y rencontrerent, luy demanderent pour ſe moquer de luy, ce que vouloit dire cette corneille, à quoy le Saint ſouriant tout doucement, répondit que le chant de cet oiseau, qui en latin ſignifie "le lendemain, leur marquoit que le jour ſuivant ne leur ſeroit pas agreable, & qu'il viendrait des ordres de l'Empereur pour leur défendre de celebrer une feſte ſolennelle à laquelle ils ſe preparent pour le lendemain meſme. Et en eſſet cette réponſe qui parut d'abord ridicule, ſe trouva vraie. Quelques uns veulent que ceci ſoit arrivé à la fin de 353. [Mais ils ſe fondent ſur des choſes embarraſſées de diverſes difficultez.]

c. d.

Boll. 2. may, p.
222. I.

'Ce don de prophetie qu'avoit le Saint le faiſoit traiter de magicien par les payens & les heretiques ; & nous voyons par Marcellin que le bruit commun eſtoit que cet Eveſque s'elevoit au-deſſus de ſa profeſſion, & ſe méloit de la connoiſſance des choſes étrangères ; & qu'on diſoit qu'il avoit quelquefois predit l'avenir par la profonde connoiſſance qu'il avoit de la ſcience des ſorts & des augures qui ſe tirent des oifeaux.

Soz. p. 549. c.

Amm. l. 15. p. 472

1. On cite auſſi cette hiſtoire comme rapportée par S. Epiphane. Mais on luy fait dire que ce fut lorsqu'on apprit la mort de Julien : [Et S. Athanaſe ne ſe monroit point en ce temps là.] Cotel. g. t. 1. p. 426.





ARTICLE CII.

Saint Athanasé apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy demande une instruction sur la foy.

L'AN DE JESUS CHRIST 363, DE S. ATHANASE 37, 38.

[**I**L y a apparence que Julien sceut enfin que Saint Athanasé estoit caché dans Alexandrie, ce qui l'ayant mis en colere,] il donna de [nouveaux] ordres pour luy faire oster la vie [immédiatement avant que d'entrer en Perse au commencement d'avril.] Le Saint en eut avis par des amis fideles qu'il avoit [jusque dans la Cour de son persecuteur,] & se retira à Antioé. Pammon Abbé des solitaires d'autour de cette ville, & Saint Theodore Abbé de Tabenne l'y vinrent voir. Ils s'y rencontrerent tous deux ensemble : & par l'avis [de l'un & de l'autre] il se resolut de s'en aller [dans la Thebaïde] chez S. Theodore pour s'y cacher, Il monta donc sur son bateau qui estoit entierement couvert, & Pammon y entra aussi pour luy tenir compagnie, durant que les moines qui estoient venus avec Theodore tiroient le bateau parce que le vent estoit contraire.

Boll. t. 4. may. g.
p. 71. c.

d.

[Comme Dieu permet quelquefois que les Saints eprouvent qu'ils ne font que foiblesse par eux mesmes,] S. Athanasé avouoit depuis qu'il s'estoit trouvé alors tout accablé de tristesse. [Mais au lieu de s'abatre] il avoit recours à Dieu par la priere. Pammon s'occupoit à le consoler, & à luy représenter qu'on est heureux de souffrir & de mourir mesme pour J. C, lorsque Theodore en le regardant se mit à sourire, & Pammon luy répondit par un souris. S. Athanasé leur demanda si c'estoit qu'ils se moquoient de sa foiblesse & de sa timidité ; & alors Theodore luy dit que Julien venoit d'estre tué dans la Perse, & qu'il avoit pour successeur un Prince Chrétien & excellent, mais qui dureroit peu. C'est pourquoy il luy conseilla de ne plus songer à la Thebaïde, mais de s'en aller secrettement droit à la Cour pour trouver le nouveau Prince avant qu'il fust arrivé [à Antioche ;] qu'assurément il en feroit fort bien receu, & auroit ensuite toute liberté de retourner dans son Eglise.

1. Le texte est embrouillé en cet endroit, ce qui a donné occasion au traducteur latin, p. 355. e. f. à faire dire ceci à S. Athanasé. Mais je croy qu'on trouvera que le sens qu'on a suivi est plus conforme au grec & plus naturel.

L'an de J. C.
363, de Saint
Athanasie
37, 38.

'Cela arriva de la sorte, [mais non pas en tout. Car il semble que S. Athanasie au lieu d'aller droit trouver Jovien, qui fut fait Empereur après la mort de Julien le 27 juin 363, ait jugé plus à propos d'attendre que ce prince le mandast, & ie soit contenté de retourner [à Alexandrie,] où il receut une nouvelle assurance de la mort de Julien, par la revelation que Didyme celebre aveugle en avoit eue avec ordre de la luy faire favoir. [Il se trouva ainsi en état de reprendre le gouvernement de son Eglise,] comme Socrate dit qu'il fit aussitost après la mort de Julien, [ou plustost des que la nouvelle de cette mort y eut esté apportée. Ce fut assez probablement en cette occasion, plustost que] l'année precedente aussitost après la mort de George, comme le veut Sozomene, qu'il parut tout d'un coup au milieu de son Eglise, & rejouit son peuple par une surprise si agreable, [si cette rencontre luy est jamais arrivée.]

d.e.

2. may, p. 561. d. f.

1. auf. c. 4. p. 905.

2) Soz. l. 6. c. 2. p. 638. a.

Socr. l. 3. c. 24. p.

202. d.

Soz. l. 5. c. 7. p.

603. a.

v. Jovien &c. 'Sa confiance s'accrut beaucoup & chassa entierement toute crainte, lorsqu'il eut receu une lettre de Jovien, par laquelle non seulement il cassa l'arrest de son exil & le prioit de reprendre la conduite de son Eglise, mais donnoit encore de tres grands eloges à la sainteté de sa vie & à ce courage invincible avec lequel il avoit défendu la foy malgré les plus violentes tempestes.

Socr. l. 3. c. 24. p.

202. d.

Naz. or. 21. p.

394. b.

4 Ath. t. 2. p. 33.

34.

'Jovien ne se contentant pas encore ce cela, pria par une lettre tres respectueuse ce genereux défenseur de la verité de luy envoyer par écrit une instruction exacte sur la doctrine de la foy, qui se trouvoit alors embarassée par tant d'opinions & de sectes qui la divisoient & la dechiroyent; & de luy apprendre de quelle maniere il se devoit conduire dans le reglement des affaires de l'Eglise, afin de réunir toute la terre par l'assistance du S. Esprit, ou au moins de connoistre luy mesme plus parfaitement] la verité pour ne s'en écarter en aucun point, pour l'appuyer de son autorité, & pour en recevoir l'appui [que la verité mesme nous promet.]

Thdr. l. 4. c. 2. p.

661. c) Ruf. l. 2. c.

1. p. 253.

Naz. or. 21. p.

394. b.

6 Ruf. p. 253.

Naz. p. 394. b.

1. 'Le Saint assembla sur cela les plus habiles Evêques au nom de tous ceux qui estoient dans l'Egypte, la Thebaïde, & la Libye. **NOTES.** ^d Et il écrivit avec eux à Jovien la lettre que nous avons encore rant parmi ses ouvrages que dans l'histoire de Theodoret. ^e Il n'y propose à ce prince autre chose à croire que le symbole mesme de Nicée qu'il infere dans sa lettre, & qu'il soutient estre reconnu

Thdr. l. 4. c. 2. p.

661. c.

c. 3. p. 661. d.

d) Ath. ad Jov.

t. 1. p. 245.

e) Thdr. l. p. 663.

b.

1. M. Valois croit que S. Athanasie l'écrivit à Antioche. 2. mais les Benedictins soutiennent que ce fut à Alexandrie: [ce qui est beaucoup plus probable.]

Thdr. n. p. 20.

2. Ath. l. 1. p. 773.

par toute la terre, à l'exception de peu de perſonnes; & il declare qu'il le ſçait tant par luy meſme que par les lettres qu'il en avoit entre les mains.

Ath. ad Ep. i. r. p.
582. a. ad Afr. p.
931. d.
ad Afr. p. 931. d.

p. 932. a.
ad Ep. p. 582. b.
ad Afr. p. 932. a.

'Nous voyons en eſſet que dans ce peu d'années où Dieu donna quelque liberté à l'Egliſe, il ſe tint grand nombre de Conciles, tant en France, en Eſpagne, & à Rome, qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres iſles, en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Iſaurie, en Egypte, & en Arabie, pour maintenir la foy Catholique, & ne reconnoiſtre aucun autre Concile que celui de Nicée. On admiroit le grand nombre d'Eveſques qui ſignoient partout, & on s'étonnoit qu'il puſt encore reſter quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianisme, & ſ'il en paroifſoit quelqu'un, on le coupoit auſſitôt & on le retranchoit de l'Egliſe. [Ainſi c'éſtoit ſans aucune exageration que S. Athanaſe alleguoit à Jovien ce conſentement univerſel des Eglifeſ.]

T. 6 d. r. p. 662. d.
664. b.
Naz. or. 21. p.
394. b.
d. 395.
p. 394. d.

Th. d. r. l. 4. c. 4,
p. 664. b. c.

'Il explique dans la meſme lettre & ſoutient la divinité du S. Eſprit avec un peu plus d'étendue que les autres articles. Et c'eſt ce que S. Gregoire de Nazianzey a particulierement admiré. Il dit que c'eſt de cet écrit que tous ceux tant de l'Occident que de l'Orient avoient appris la verité ſur ce point: & c'eſt pourquoi il l'appelle un preſent magnifique digne d'eſtre offert à un Roi. Auſſi Jovien recut [avec joie] cette lettre qui le confirma beaucoup dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité.

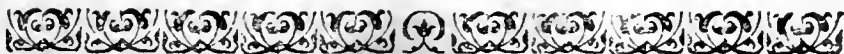
Boſſ. 14. may, g.
p. 71. c.

c.
c.
c.

[Pammon Abbé auprès d'Antinoé, dont nous avons parlé dans cet article, eſt inconnu d'ailleurs dans l'hiſtoire. Car ce qu'on trouve quelquefois de l'Abbé Pammon dans les vies des Peres, appartient à Saint Pammon de Nitrie. Ainſi ç'a eſté un de ces grands Saints, que Dieu cache aux hommes & durant leur vie, [& après leur mort. Mais ſi nous en ſavons peu de choſes, nous les ſavons de Saint Athanaſe, & il nous ſuffit] d'apprendre de la bouche d'un ſi illuſtre panegyriſte que ç'a eſté un grand homme de Dieu, digne meſme d'eſtre comparé par luy à S. Antoine. Il eſtoit mort dans une grande & une heureuſe vieilleſſe, aſſez peu avant que S. Athanaſe luy rendiſt un témoignage ſi avantageux dans la grande eglife d'Alexandrie en preſence de ſon Clergé & de pluſieurs Eveſques, en 367 au pluſtoſt.

367, 368





ARTICLE CIII.

Jovien mande Saint Athanasie à Antioche: Les Ariens taschent d'en obtenir quelque chose contre le Saint,

v. Jovien 5
9.

JOVIEⁿ ne fut pas longtemps sans souhaiter de voir Saint Athanasie mesme. Et ce Saint qui s'estoit déjà resolu à ce voyage par le conseil de Pammon, de Theodore, & de ses autres amis, comme jugeant qu'il pouvoit estre utile à l'Eglise, ne fit point difficulté de l'aller trouver à Antioche. Il en fut receu avec toutes les marques possibles d'estime & d'affection; & il luy donna les instructions dont il jugea qu'il avoit besoin.

Epi. 68. c. 10. p.
725. b) Soz. l. 6. c.
5. p. 642. d) 643.
b) Boll. 14. may,
8. p. 71. d.

NOTE 90.

[Il peut aussi avoir contribué au Concile que S. Melece tint alors avec divers Evesques de l'Orient, qui embrassèrent tous le symbole de Nicée.]

S. Basile semble dire qu'il se passa encore d'autres affaires en ce temps-ci entre les Evesques, & que S. Athanasie écrivit une lettre à Paulin dont ses partisans tirerent depuis avantage contre Saint Melece, quoiqu'ils cachassent le sujet particulier qui avoit obligé S. Athanasie à luy écrire. S. Epiphane dit que Paulin donna à S. Athanasie pour se justifier comme une confession de sa foy, laquelle il raporte; & c'est la signature mesme qu'il fit du Concile d'Alexandrie auquel elle a raport. Il ajoute qu'elle estoit ou toute ou en partie écrite de la main de S. Athanasie.

Bas. ep. 349. p.
344. d.
Epi. 77. c. 20. 21.
p. 1015.
Ath. de Anti. p.
580. 581.
a Epi. p. 1015. a c.

[De ces deux passages joints ensemble, on peut ce semble tirer que Paulin estant accusé ou de Sabellianisme ou d'Apollinarisme, S. Athanasie luy en écrivit d'Alexandrie, comme à un Evesque de sa communion; & puis luy fit signer l'écrit dont nous parlons. Il ne faut pas douter que cela ne soit arrivé en ce temps-ci auquel S. Athanasie estoit à Antioche, aussi bien que ce que raporte encore S. Basile;] Que S. Athanasie estant venu d'Alexandrie, vouloit tout à fait s'unir de communion avec Saint Melece, mais que quelques mauvais conseillers luy persuaderent de remettre cette jonction à un autre temps.

Bas. ep. 315. p.
319. c.

Lorsque S. Athanasie après avoir terminé les affaires de l'Eglise ne songeoit plus qu'à s'en retourner à Alexandrie avec la permission de Jovien, [les Ariens firent un effort pour le ruiner dans l'esprit de ce prince, & le faire persecuter de nouveau s'ils eussent pu.] Sozomene touche cette histoire, mais ne la décrit pas tout à fait exactement, comme on le voit par les actes qui

Soz. l. 6. c. 5. p.
647. d.
Epi. 68. c. 10. p.
726.
Soz. p. 642. 643.
Ath. coll. t. 2. p.
27.

s'en sont conservez dans S. Athanasie, [lesquels nous ne croyons pas que personne puisse accuser de supposition. Ils ne sont pas moins à l'avantage de Jovien qui y fait paroître beaucoup d'esprit & de pieté ; qu'à la honte des Ariens dont on y voit l'emportement tout à fait deraisonnable. Voici donc ce qu'ils contiennent.

p. 27. a. b.

'Lorsque Jovien sortoit d'Antioche par la porte Romaine pour aller à la campagne, Luce, Bernicien, & d'autres Ariens le prirent de les écouter. Il leur demanda qui ils estoient, d'où ils venoient, & ce qu'ils desiroient de luy. Nous sommes, dirent-ils, des Chrétiens d'Alexandrie, & nous conjurons vostre majesté de nous donner un Eveque. J'ay ordonné, dit Jovien, qu'Athanasie que vous aviez auparavant reprendroit son throne. Il y a, dirent-ils, beaucoup d'années qu'il est accusé & banni. Alors un soldat animé de zele, s'adressant tout d'un coup à Jovien, Je vous supplie, seigneur, luy dit-il, considerez vous mesme quels gents se sont ici : ce sont des restes & des productions de la Cappadoce qui viennent encore du malheureux George, & qui ont deserté la ville & tout le pays. L'Empereur l'ayant entendu, donna un coup d'éperon & s'en alla à la campagne.

c.

c. d.

d.

d.

[Une autre fois les Ariens estant revenus,] dirent qu'ils avoient des accusations & des preuves contre Athanasie, qui depuis 10 & 20 ans avoit esté banni par Constantin, par Constance, & par le tres aimé de Dieu, le tres grand philosophe, & le tres heureux Julien. [C'est ainsi que ces faux Chrétiens parloient d'un apostat & d'un impie.] Jovien répondit à cela, que des accusations de 10, 20, & 30 ans estoient passées, & il ajouta, Ne me parlez plus d'Athanasie ; je sçay bien pourquoi il a esté accusé & pourquoi il a esté banni. [Cette réponse si vigoureuse est bien éloignée de la facilité ou plutost de la legereté de Constantin.]

p. 28. a.



ARTICLE CIV.

Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.

Ath. coll. p. 28. a.

E.

[Les Ariens ne se rebutant pas pour avoir esté repoussez deux fois, revinrent une troisieme,] & dirent qu'ils avoient encore de nouvelles accusations contre Athanasie. [Et l'Empereur voyant apparemment qu'ils venoient en foule, & remarquant d'autre part une troupe du peuple Catholique d'Egypte,] dit que tant de bruit & tant de monde ne servoit à

Jovien ; & qu'il ne pouvoit pas répondre à ce que chacun disoit ; qu'il suffisoit que deux d'entre eux portassent la parole, & deux autres de mesme pour le peuple. Alors ceux du peuple dirent, " Voilà les rejettons de cet impie George qui a depeuplé nostre " province. Ils ont bien laissé dans la ville..... Les Ariens prenant " la parole, Nous vous supplions, seigneur, Qui vous voudrez " hormis Athanasie. 'Je vous l'ay dit, reprit l'Empereur, Ce qui " regarde Athanasie est déjà réglé. Et se mettant en colere, 'quoiqu'il fust fort doux, il dit à ses gardes de fraper [pour faire retirer les Ariens.] Ils ne cederent pas neanmoins, & luy dirent que s'il envoyoit Athanasie, toute la ville estoit perdue, & que personne ne se trouvoit avec luy aux assemblées, à quoy ayant reparti qu'il s'en estoit pourtant informé soigneusement, & qu'il luy avoit trouvé de tres bons sentimens, qu'il estoit tres orthodoxe, & qu'il instruisoit fort bien ; ils firent une réponse digne " d'eux. Il est vray, dirent-ils, ce qu'il dit est bon, mais les sentimens qu'il cache dans son ame sont tres mauvais. [Il reparti à cela d'une maniere aussi ingenieuse] que digne de la pieté que " S. Gregoire de Nazianze loue dans luy: Puisque vous luy rendez " vous mesme témoignage qu'il ne dit & n'enseigne rien que de " bon, cela suffit. Que si son ame dement par de mauvais sentimens le bien que sa langue dit & enseigne, c'est Dieu qui en est " le juge. Nous qui sommes hommes, nous entendons les paroles, " Dieu seul voit ce qui est dans le cœur.

Naz. or. 21. p.
394. a.
Ath. coll. p. 28. c.

Naz. p. 394. a.
Ath. coll. p. 28. c.
d.

[Les Ariens n'eurent rien à repliquer, mais n'estant pas aussi capables de ceder à la verité,] & voulant tirer au moins quelques paroles dont ils se purent prevaloir, ils dirent à Jovien, " Commandez que nous nous assemblions ; à quoy il répondit, Et " qui vous en empesche ? [Car il laissoit à tout le monde une entiere " liberté pour la religion.] Mais, continuerent les Ariens, il " nous appelle des heretiques & de [nouveaux] dogmatiques. " Il a " raison, dit Jovien, & c'est ce que doivent faire ceux qui enseignent comme il faut. Ils ajouterent, nous ne saurions le supporter, il nous a osté les terres des Eglises. C'est donc, reparti " l'Empereur, pour vos interets & pour de l'argent que vous estes " venus ici, & non pas pour la foy. Allez & tenez vous en repos. " Allez vous en à l'eglise ; vous y avez demain une assemblée, après " laquelle chacun, [s'il veut,] signera sa confession de foy. Il y a " ici des Evêques, & Nemesin, [qui estoit peutestre un greffier :] " Athanasie y est aussi. Ceux qui ne sont pas instruits dans la foy, " l'apprendront de luy. Je vous donne demain & après demain, " je m'en vas à la campagne.

v. Jovien
55. 6.

ἐξ ἑστῶν ὁμολογῶν
ἐν τῷ πῶ.

τὴν περιουσίαν.

d.

d.

d. 29. a.

p. 29. a.

'Un avocat qui eſtoit un cynique prit la parole, & dit, Je vous ſupplie, ſeigneur, le Threſorier general m'a enlevé mes maiſons ſous le pretexte d'Athanaſe. Si le Threſorier vous a pris des maiſons, dir l'Empereur, qu'eſt-ce que cela a de commun avec Athanaſe? Un autre avocat nommé Patale qui eſtoit un payen, ayant dit, J'ay une accusation à faire contre Athanaſe; Jovien luy répondit: Et vous qu'avez vous à deméler avec des Chrétiens? [Voilà quels eſtoient ceux que les Ariens employoient contre noſtre Saint.]

b.

b.

c. d.

'Alors quelques perſonnes du peuple d'Antioche prirent Luce & le preſenterent à Jovien, en luy diſant, Voyez, ſeigneur, la figure de cet homme qu'ils ont voulu faire Eveſque. [Il falloit apparemment que ce fuſt un homme de bien mauvaiſe mine, & fort ridicule.] Il eut néanmoins la hardieſſe de s'aller preſenter à Jovien [en quelque autre occasion,] & de luy parler à la porte de ſon palais. Jovien l'entendant s'arresta & luy dit, Et quoy! Luce, comment eſtes vous venu ici? Eſt-ce par mer ou par terre? Je ſuis venu par mer, répondit Luce: & Jovien ſe moquant de luy, Luce, luy dit-il, que le Dieu du monde, & le ſoleil & la lune, puiſſent punir ceux qui eſtoient avec vous de ce qu'ils ne vous ont pas jetté dans la mer, & que le vaiſſeau qui vous a porté, n'ait jamais un vent favorable, qu'il ſoit toujours agité par les tempeſtes, & que ni luy ni tous ceux qui y ſeront n'arrivent jamais au port.

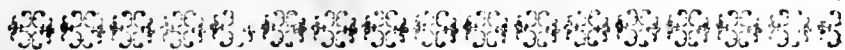
a.

Soz. l. 6. c. 5. p.

643. b.

'Les Ariens s'efforcèrent encore de trouver quelque faveur auprès de Jovien par le moyen de Probace & des autres eunuques ſucceſſeurs d'Eufebe [Chambellan de Conſtance,] & d'un [officier] nommé Bardion; & Euzoïus leur avoit menagé le credit de ces perſonnes. Mais Jovien l'ayant ſceu fit chaſtier les eunuques, & menaça de traiter de meſme tous ceux qui le viendroient ſolliciter contre les Chrétiens. Voilà comment ſe paſſa cette affaire. Et la communion qu'eut Jovien avec S. Athanaſe, ayant encore beaucoup augmenté l'affection qu'il avoit pour luy, il le renvoya en Egypte, pour y gouverner les Eglifes & le peuple, ſelon qu'il le jugeoit à propos, donnant de grandes louanges à ſa pieté, à ſon eloquence, & à ſa ſageſſe.





ARTICLE C V.

S. Athanase fait une visite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort: Son union avec les solitaires, & son estime pour eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 364, 365, 366, D'E S. ATHANASE 38-41.

[L'EMPEREUR Jovien ne regna que tres peu, comme Saint Theodore l'avoit predit à S. Athanase, & il mourut des le 17 fevrier de l'an 364. Valentinien qui fut declaré Empereur au lieu de luy le 26 du mesme mois, faisoit aussi profession de suivre le Concile de Nicée, mais se contentant de gouverner l'Occident, il donna l'Orient à Valens son frere, qui se laissa bientost surprendre par les artifices des Ariens, & d'Eudoxe leur Evesque à Constantinople. Il ne se declara pas neanmoins absolument contre l'Eglise jusques en l'an 367, qu'il voulu recevoir le baptesme par les mains d'Eudoxe; & ainsi les Catholiques jouirent encore de quelque repos & de quelque liberté durant les trois premieres années de son regne.]

'Il paroist que durant ce calme, S. Athanase voulut faire une visite generale de l'Egypte, & mesme de la Thebaïde, [apparemment en l'an 365.] il fit ce voyage partie en bateau sur le Nil, partie monté sur un asne, accompagné de beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de moines qui le suivoient sur l'un & l'autre bord du Nil lorsqu'il estoit sur ce fleuve. On portoit aussi autour de luy une grande quantité de cierges & de flambeaux, [soit par honneur, soit lorsqu'il marchoit la nuit.] Saint Theodore de Tabenne sachant qu'il estoit parti pour ce voyage, prit avec luy les plus considerables de sa congregation, & ceux qui savoient le mieux chanter, & s'en alla avec eux audevant du Saint jusques aude là d'Hermopole [la grande en Thebaïde.] Après que Theodore eut salué S. Athanase, les freres commencerent à chanter, & Theodore prit la bride de l'asne sur lequel le Saint estoit monté. S. Athanase admira son courage, sa patience, & son humilité, par des paroles qui font voir qu'il estoit luy mesme extremement humble.

'Il employa quelques jours à visiter les villes d'Antinoé & de Hermopole, où il edifia les Fideles par des discours tout divins. Il alla ensuite visiter les monasteres que la congregation de Ta-

1. Les Benedictins mettent cette visite en l'an 358: [mais nous croyons avoir fondement pour ne la mettre qu'en 365. V. S. Theod. lors note 6.]

Boll. 1. may, p. 761. f.

14. may, g. p. 49. d.

λαμπάδες
αυγίαι.

&c.

e.

d.

e.

e.

Ath. vit. B. p. 74. l. 11 p. 867.

bonne avoit [dans le diocèse d'Hermopole,] & il y vit avec joie la pieté sincere des freres, ce qui luy donna sujet de glorifier le Seigneur. Il voulut voir l'église, le refectoire, & jusques aux moindres lieux; & témoigna estre fort satisfait de l'ordre qui s'y observoit partout. Il en loua Theodore, & encore plus la grace de Dieu qui se repandoit sur eux à cause de leur pere [Saint Pacome] le premier auteur de leur institut. On estoit alors proche de Pasque, que Theodore selon les regles de Tabenne devoit aller passer [dans le principal monastere.] S. Athanase l'obligea de s'y en aller, & luy donna une lettre pour Orlise, [qui ayant esté Superieur de cette congregation, s'estoit dechargé de son autorité sur Theodore.] Il luy témoignoit la joie qu'il avoit eu de voir cet Abbé & les autres de sa congregation. Theodore en s'en allant luy laissa son bateau avec quelques moines à qui'il recommanda d'obeir ponctuellement au Saint comme à celui qui pouvoit disposer absolument de leurs corps mesmes.

364-366, de
S. Athanase
38 41.

f.

p. 50. e. f.

f] 51. a.

p. 51. a.

'S. Theodore mourut quelque temps après, [en 367, apparemment] le 27 d'avril. S. Athanase fut extremement touché de sa mort, non pour luy, (car il se tenoit fort assuré du bonheur que son merite luy avoit acquis,) mais pour ses freres à qui sa conduite & sa sagesse avoit esté tres utile. Il leur témoigna ses sentimens par une lettre tres tendre qu'il leur écrivit, tant pour les consoler, que pour les animer à s'avancer de plus en plus dans la vertu. Il leur recommanda de prier pour la conservation de la paix dont l'Eglise jouissoit encore alors.

NOTRE SI.

&c.

Lauf. e. 20. p. 932.
a.

[S. Theodore ne fut pas le seul d'entre les illustres Peres des deserts qui eut une veneration particuliere pour S. Athanase. Nous avons vu ci-dessus les témoignages que S. Pacome, S. Paul, S. Antoine, & S. Pambon en avoient donnez; & nous y pouvons ajouter Saint Marc solitaire des Cellules, de la vertu duquel nous parlerons sur l'Abbé Silvain. Mais il faut dire ici] qu'ayant receu d'une hyene une peau de mouton comme pour recompense de ce qu'il avoit rendu la vue à son petit, il donna ce present miraculeux à S. Athanase, [des mains duquel] il passa à Saint Macaire d'Alexandrie qui le donna à la grande Melanie.

v. S. Macaire
d'Alex. 5
8 note 3.

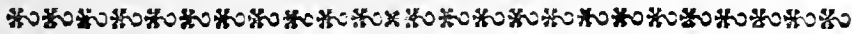
Boll. 14. may, g.
p. 71. c.

[Saint Athanase de sa part n'avoit pas moins d'affection & de respect pour ces grands hommes que Dieu cachoit dans le secret de sa face, afin de les dérober aux langues & au tumulte des hommes.] Car peu après la mort de S. Theodore, s'entretenant dans la grande église d'Alexandrie en presence de divers Eccle-

L'an de J. C.
364-366, de
S. Athanase
38-41.

siastiques, avec les Evesques Ammone d'Elearquie [Confesseur,] & Hermon de Bubaste, il assura ces Evesques qui admiroient la vertu de S. Antoine, avec qui on sçait combien il estoit uni, que ce Saint n'estoit pas seul digne de leur admiration; & il leur rapporta ce que S. Theodore & S. Pammon luy avoient appris sur la mort de Julien. Il ajouta ensuite, qu'il ne doutoit point qu'il n'y en eust beaucoup d'autres cachez dans les solitudes semblables à ces Saints, comme Saint Amon de Nitrie. Sur cela il appella Ammon auteur de tout ceci, qu'il avoit ce semble tiré du desert de Nitrie pour le mettre dans son Clergé, luy fit conter ce qu'il favoit de divers solitaires de Sceté, & de S. Theodore de Tabenne; & comme Ammon rapportoit des choses fort extraordinaires de ce dernier, il témoigna les admirer, mais non pas en estre surpris; parceque ce qu'il avoit vu luy mesme de ce Saint, luy faisoit croire que ce qu'Ammon en disoit estoit veritable.

V. 5102.



ARTICLE CVI.

Saint Athanase fait la vie de S. Antoine.

[SAIN T Athanase donna une grande marque de son estime pour les saints solitaires, & contribua en mesme temps beaucoup à repandre leur sainte maniere de vivre dans toute l'étendue de l'Eglise, & dans la suite des siècles, par la vie qu'il écrivit du grand S. Antoine; & Dieu a voulu que cet excellent ouvrage se soit conservé jusques à nous.] Il le composa lorsqu'il estoit paisible dans Alexandrie, comme le prologue de cette vie le montre assez clairement, & ainsi sous le regne de Jovien, ou [plustost] sous celui de Valens. Il l'écrivit à la priere de quelques solitaires qui commençant à former des Monasteres dans un pays qui n'est pas marqué, mais qui estoit hors de l'Egypte, & desirant connoistre au vray quel avoit esté S. Antoine, & si les merveilles que l'on en publioit estoient veritables, s'estoient adressez à luy, & luy avoient écrit pour le prier de leur en faire l'histoire.

NOTE 92.

NOTE 93.

Ath. v. Ant. t. 2.
P. 451. c. d.

Boll. 16. jan. p.

113. 535.

2 Ath. v. Ant. p.

450. 451. Boll.

14. may, g. p. 41.

c.

6 Ath. v. Ant. p.

451. a.

Le Saint receut ce commandement, comme son humilité le luy fait qualifier, avec beaucoup de joie pour le profit qu'il tiroit de la memoire d'un si grand Saint, & pour celui qu'il esperoit que les autres tireroient de ses exemples. Il voulut envoyer querir quelques uns des solitaires qui avoient esté le plus longtemps avec S. Antoine, pour s'informer plus particulièrement

Ac

de ses actions ; mais le temps & celui qui attendoit sa réponse ne luy donnant pas ce loisir, il se contenta de marquer ce qu'il en favoit par luy mesme, l'ayant vu souvent, & ce qu'il avoit appris d'un de ses principaux disciples, qu'on croit avoir esté Amathas ou Macaire.^a C'est pourquoy il rémoigne ne dire que peu de choses de ses grandes actions ; & il exhorte les solitaires à qui il écrit de s'informer soigneusement du reste.

364-366, de
S. Athanase
38-41.

V. la note 4.

[Cet ouvrage de la vie de S. Antoine a esté tres celebre dans l'antiquité, & il seroit inutile de marquer tous ceux qui en ont parlé ; mais nous ne pouvons omettre ceux qui en ont dit quelque chose de particulier.] S. Gregoire de Nazianze dit que S. Athanase en décrivant la vie de S. Antoine, avoit fait la regle de la vie monastique & solitaire, [en nous y representant l'exemple & les preceptes de ce Saint.] S. Jerome appelle cette vie un volume tres considerable.^b S. Chrysostome en cite la vision de S. Antoine touchant l'Arianisme, & exhorte tout le monde à lire ce livre comme capable de servir extremement.^c Saint Augustin raporte la conversion de deux officiers de la Cour, touchez par la lecture de cet ouvrage qu'ils avoient trouvé à Treves chez des solitaires avant l'an 387.^d Pallade en cite sous le nom de S. Athanase une histoire touchant Saint Amon & Theodore, qui est aussi citée par l'ancien auteur de la vie de S. Pacome ; & Denys le Petit ajoute dans sa traduction, qu'Athanase estoit veritablement digne d'écrire la vie d'Antoine, comme il avoit fait à la priere de quelques freres.^e Socrate en cite encore une autre histoire touchant le mesme S. Amon,^f & il dit qu'il ne veut point parler des miracles de S. Antoine, de ses combats, & de ses victoires contre les demons, parceque S. Athanase l'avoit fait dans le livre de sa vie. On ajoute encore le rémoignage de S. Ephrem & de Saint Jean de Damas, qui en rapportent des endroits, & de l'Empereur Justinien dans l'épistre à Menne de Constantinople. Evagre alors Prestre, & qui fut depuis Evesque d'Antioche, la traduisit en latin à la priere d'Innocent qu'il appelle son tres cher fils,^g & qui estoit mort, comme l'on croit, en l'an 370.^h Il fait une petite preface à cet Innocent que S. Jerome raporte toute entiere, sans en nommer l'auteur, mais marquant clairement qu'elle n'est point de luy ; quoique quelques uns aient pris sujet de cet endroit mesme de le faire auteur de cette traduction, [qui devint bientost fort celebre.] Outre ce que S. Jerome & Rufin en disent,ⁱ on voit par S. Augustin qu'elle avoit esté portée jusques à Treves des devant l'an 387, & qu'elle estoit alors

Boll. 17. jan. p.
117. § 33.
a Ath. v. Ant. p.
451. c.

Naz. or. 21. p.
376. a.

Hier. v. ill. c. 88.
p. 296. c.
b Chry. in Mar.
h. 8. p. 97. Boll.
17. jan. p. 115. §
46.
c Aug. conf. l. 8.
c. 6. p. 61. 1.
Lauf. c. 8. p. 910.
a.

Boll. 14. may. g.
p. 26. a. Sur. 14.
may. p. 196. § 4.

Socr. l. 4. c. 23. p.
231. d
d l. 1. c. 21 p. 54. d.

Vit. P. p. 30. b.
Conc. B. t. 4. p.
3-5. d. e.

Hier. v. ill. c. 125.
p. 302. d.
e Boll. 17. jan. p.
120. 1.
f p. 115. 43.
g Hier. ep. 101. r.
2. p. 367. a.

Boll. 17. jan. p.
114. 338.

Hier. v. Paul. p.
237. a. Ruf. l. 1. c.
8. p. 240.
h Aug. conf. l. 8.
c. 6. p. 61. 1. c.
i a. b.

L'and J. C.
364-366, de
S. Athanase
38-41.

fort celebre parmi les Chrétiens. [Il faut dire aussi qu'elle fut traduite en syriaque des devant l'an 379, si S. Ephrem est le veritable auteur d'un discours qui porte son nom,] où il y a plusieurs passages raportez de la vie de S. Antoine par S. Athanase.

Ephr. or. 32. t. 2.
p. 264. 265.



ARTICLE CVII.

De Sainte Syncretique vierge à Alexandrie.

COMME S. Athanase s'est rendu le legislateur des solitaires en écrivant la vie de S. Antoine,] on a cru qu'il avoit fait la mesme chose à l'égard des vierges en faisant celle d'une vierge illustre d'Alexandrie, sçavoir de S^{te} Syncretique, [dont l'histoire tres edifiante & tres sainte, ne peut aussi manquer d'estre tres ancienne,] puisqu'on en trouve divers endroits raportez par les plus anciens auteurs qui ont esté remarquez par d'autres.

NOTE 94. ["Mais il y a des raisons qui obligent de douter si elle n'est point de quelque autre auteur. Quoy qu'il en soit, on voit que] c'est un auteur qui avoit vu la Sainte mesme, & qui s'estoit encore informé de son histoire de ceux qui l'avoient connue des le commencement de sa vie. [Ainsi il ne peut pas avoir esté fort éloigné du temps de Saint Athanase; car il paroist que cette Sainte a honoré l'Eglise d'Alexandrie ou du temps mesme de ce Saint, ou assez peu après luy.]

Nphr. l. 8. c. 406
p. 218. f.

Boll. 5. jan. p.
246. c. & c]
Cotel. g. t. l. p.
216. & c.

Cotel. g. t. l. p.
201. 202.

L'estime de la piété qui fleurissoit dans la ville d'Alexandrie, y fit venir ceux dont elle tiroit sa naissance, quoiqu'ils tinssent un rang considerable dans la Macedoine; & y ayant trouvé encore plus que ce que la renommée leur avoit fait concevoir, ils s'y habituerent entierement. On peut juger avec quel soin ils eleverent leur fille dans la crainte & dans l'amour de Dieu: ce qui n'empescha pas que quand elle fut venue en age, ils ne luy proposassent diverses personnes qui souhaitoient de l'epouser. Mais elle declara qu'elle ne vouloit que J. C. pour unique epoux. C'est pourquoy elle vivoit autant qu'elle pouvoit dans la retraite pour ne converser qu'avec luy seul. Elle fermoit les portes de ses sens à tous les plaisirs humains, & n'ouvroit ses oreilles qu'aux entretiens où elle esperoit trouver quelque utilité pour son ame. Elle faisoit tellement ses delices du jeûne, que quand elle estoit obligée de manger plustost qu'à son ordinaire, la peine qu'elle en ressentoit paroissoit jusque sur son corps. Elle s'accoutumoit ainsi dans la maison de son pere à

p. 202. 203.

p. 203. b. c.
c]. 04. 205. b.

p. 204. 205.

p. 206.

p. 207.

tous les travaux de la retraite la plus austere.

p.206.c.

p.203.

p.207.

p.203.a|206.c.

p.207.a.

p.755.

p.207.b.

p.207.208.

p.208.209.

p.209.b.

p.207.b.c.

p.208.b.

p.209.210.

p.213.214.

'Son pere & sa mere en mourant [la laisserent leur heritiere,] parceque deux freres qu'elle avoit eus n'avoient pas vécu. Elle vendit tout son bien, prit avec elle une sœur unique qu'elle avoit, qui estoit aveugle, & qui entroit dans tous ses sentimens, & se retira dans un monument qui estoit sur les terres d'un de ses parens. Là ayant fait venir un Prestre elle se fit couper les cheveux, ou se les coupa elle mesme, pour declarer qu'elle renonçoit à tous les ornemens du siecle. Car quoique l'Eglise ait quelquefois défendu à celles qui renonçoient au monde de se couper les cheveux, c'estoit néanmoins la pratique & de la Syrie & de l'Egypte. Elle ne commença qu'alors à porter le titre de Vierge. Elle s'appliqua plus que jamais à s'avancer dans la vertu, sans tomber dans les inconveniens qui arrivent souvent à celles qui embrassent la vie solitaire avant que de s'estre assez éprouvées. Elle pratiquoit de grandes austeritez, & avoit encore plus de soin de les cacher. Elle vivoit dans une grande separation de toutes sortes de personnes hommes & femmes. Au lieu de s'élever d'avoir abandonné son bien, elle se regardoit comme encore bien éloignée de ce qu'elle estoit obligée de faire; & elle ne travailloit pas moins à purifier son ame de l'envie, de la vanité, & des autres vices interieurs, qu'à ne posséder rien audehors. Lorsqu'elle se trouvoit attaquée de quelque tentation, son premier recours estoit à la priere; & lorsque Dieu pour l'éprouver ne la delivroit pas aussitost, elle pratiquoit des austeritez extraordinaires. Elle ne prenoit que du pain de son, & en tres petite quantité; elle ne buvoit que tres peu ou point d'autout d'eau, & elle couchoit sur la terre nue. Elle faisoit la mesme chose quand elle estoit tombée dans quelque petite fautes.

'Après qu'elle eut pratiqué quelque temps ces vertus & plusieurs autres, l'odeur de sa pieté se repandant audehors, plusieurs femmes commencerent à la venir visiter, & à luy demander des instructions. Elle s'en défendoit autant qu'elle pouvoit, & se contentoit souvent de les edifier par son silence, par ses gemissemens, & par les larmes qu'elle versoit lorsqu'on vouloit l'obliger à parler de Dieu; mais son humilité mesme les obligeoit à la presser davantage. Alors contrainte de céder à leurs instances, elle leur disoit ce que Dieu luy avoit appris. [Ce sont ces instructions qui font la plus grande & la plus importante partie de son histoire. Et l'on en trouve plusieurs dans les recueils qu'on a faits autre-

L'an de J. C.
364-366, de
S. A. Athanase
38-41.

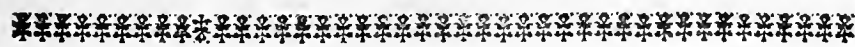
fois des paroles les plus remarquables des Peres des deserts.]

Le demon pique d'envie contre elle, demanda à Dieu permission de la tenter comme Job; & l'ayant obtenue lorsqu'elle avoit déjà 80 ans, il la tourmenta durant trois ans & demi par une maladie qui attaqua son poumon, & par des fievres continues qui la minoient peu à peu. Elle ne s'abatoit pas pour cela, & elle ne cessoit point d'encourager les autres à combattre contre celui qui luy faisoit une si rude guerre. Il s'en vengea par une maladie, [qui estoit apparemment un cancer,] laquelle luy mangea tout le visage, avec les douleurs & les autres incommoditez qu'on se peut imaginer. Elle la souffrit néanmoins toujours avec une generosité admirable; & envisageant moins sa maladie que le demon qui s'efforçoit par là de la vaincre, elle ne voulut jamais faire aucun remede, & souffrit à peine qu'on luy ostant les chairs qui estoient pourries. Elle endura ce martyre durant plus de trois mois, & se vit peu à peu reduite à n'avoir plus ni parole ni vue, & à ne pouvoir prendre ni nourriture ni repos. Le temps de sa victoire arriva enfin. Elle fut consolée par diverses visions qu'elle eut, après lesquelles estant revenue à elle mesme, elle eut encore la force de consoler & d'encourager celles qui estoient auprès d'elle, leur dit qu'elle se separeroit d'elles dans trois jours, leur en marqua mesme l'heure precise, & lorsque cette heure fut arrivée, elle s'en alla recevoir de la main du Seigneur la couronne des combats qu'elle avoit soutenus pour l'amour de luy.

P. 271. 272.
P. 273. 274.
P. 275. 276.
P. 277. a.
a. b. 274. c.
p. 275. b. c.

[On a mis sa feste le 5 de janvier dans le martyrologe Romain,] quoique les Grecs la fassent le 4. Baronius a beaucoup regreté de ce que de son temps on ne trouvoit point la vie de cette Sainte. Mais on l'a enfin tirée de divers manuscrits. Bollandus l'a donnée le premier en latin, d'autres en françois, & enfin M^r Cotelier nous en a donné le texte grec.

Men. p. 76 | Ugh.
t. 6. p. 1179.
Bar. 5. jan. b.
b Boll. 5. jan. p.
242 | 2. may. p.
245. 246.
c Vies des PP. t.
2.
d Cotel. g. t. 1. p.
201. 754.



ARTICLE CVIII.

*Amour extraordinaire d'une dame pour la patience : De Sidere
Evesque de Ptolemaïde.*

[I]l est difficile de fixer le temps de ce que nous avons dit dans ces derniers articles; & on le peut encore moins faire dans l'histoire que nous allons rapporter. Elle est tirée de Cassien qui

x. Le menologe d'Ughellus t. 6 p. 1179. 1180, veut qu'elle ait vécu 90 ans, & rapporte encore des particularitez de sa maladie, différentes de ce que nous lisons dans son histoire.

Mosc, c. 206. t. 13.
p. 1157.

passa plusieurs années avec les solitaires d'Egypte ; & c'est apparemment la mesme chose] qui est rapportée en abrégé par Jean Mosc, quoiqu'au lieu d'Alexandrie il la mette à Cesarée en Palestine.

Casn. coll. 18. c.
1. p. 693.

'Cette histoire est celle d'une sainte femme qui s'appliqua avec tant d'ardeur à la pratique de la patience, que non seulement elle ne fuyoit point les sujets de souffrir qui se presentoient, mais qu'elle se les procuroit mesme volontairement, pour s'accoutumer par un exercice continuel à surmonter les mouvemens de l'impatience. Elle estoit d'une bonne famille de la ville d'Alexandrie où elle demouroit, & servoit Dieu avec beaucoup de pieté dans une maison que ses parens luy avoient laissée.

ibid.

'Elle vint trouver un jour l'Evesque Athanase pour le prier de luy donner quelqu'une des veuves que l'Eglise entretenoit, afin qu'elle la nourrist chez elle ; & pour exprimer la demande qu'elle fit à ce saint Prelat en ses propres termes, Donnez moy, luy dit-elle, quelqu'une des sœurs à qui je puisse faire charité. Saint Athanase louant le zele que cette dame témoignoit pour exercer la charité, donna ordre qu'on luy choisist une veuve que sa sainteté & sa gravité rendist preferable à toutes les autres, de peur que le desir que cette dame avoit de faire charité ne se refroidist par l'imperfection de celle qui la recevroit, & qu'au lieu d'une recompense eternelle qu'elle taschoit de se procurer en soulageant cette pauvre femme, elle ne fust en danger de perdre la recompense de sa foy par l'aversion qu'elle auroit du dereglement de ses mœurs.

ibid.

'Cette dame ayant donc reçu chez elle cette veuve, & luy rendant tous les devoirs de la charité, elle remarqua que cette bonne veuve qui estoit extremement douce & modeste, luy rendoit à tous momens des témoignages de son extreme reconnoissance pour tous les bons offices qu'elle en recevoit. Elle s'en retourna peu de jours après à S. Athanase. Mon pere, luy dit-elle, je vous avois prié de me donner une veuve que je pusse nourrir, & à qui je pusse rendre service. Ce saint homme ne comprenant pas encore la pensée ni le desir de cette dame, crut que celui à qui il avoit donné ordre d'exécuter sa demande, l'avoit negligé, & comme il se plaignoit de cette paresse avec un peu de chaleur, on luy dit qu'on avoit obéi à ses ordres, & qu'on avoit donné à cette dame une veuve d'excellente vertu. Alors le saint Prelat se doutant de la pensée de cette dame,

commanda

commanda en secret qu'on luy donnast celle de toutes les veuves qu'on jugeroit la plus causeuse, la plus pointilleuse; la plus violente, & la plus colere. On n'eut pas tant de peine à choisir celle là que la premiere. On la mena aussitost au logis de cette dame qui la receut avec la mesme affection, & la servit avec le mesme soin que l'autre, & mesme avec encore plus de tendresse. Mais elle n'en receut pour recompense de ses services que des injures, des insultes, & des reproches continuels. Cette veuve luy disoit à tous momens par une calomnie detestable, qu'elle ne l'avoit demandée à l'Evesque Athanase que pour la tourmenter & non pas pour l'assister; & qu'en venant chez elle où elle esperoit d'estre mieux, elle avoit passé au contraire d'un état tres doux à un état tres penible. La violence de sa mauvaise humeur alla mesme jusqu'à la fraper: mais cette sainte dame la servant avec encore plus d'ardeur & de soumission, s'étudioit non à reprimer son iniolence en luy resistant, mais à se vaincre elle mesme en s'y assujettissant; & quoiqu'elle en receust les traitemens les plus rudes & les dernieres indignitez, elle s'efforça toujours neanmoins d'appaier par un excès de douceur & d'humilité la furie & les emportemens de cette femme.

Enfin cette dame s'estant pleinement affermie dans la vertu p.694.

par ces saints exercices, & se trouvant dans la possession de cette parfaite patience qu'elle avoit tant desirée, elle retourna à Athanase pour luy rendre de tres humbles actions de graces de la sagesse de son choix, & des avantages qu'elle avoit receus par cet exercice. Elle luy avoua qu'il avoit parfaitement accompli son desir, & qu'il luy avoit donné une tres digne maistresse de patience; qu'elle sentoit que cette vertu s'estoit comme nourrie & fortifiée en elle par les injures continuelles que cette veuve luy disoit. Enfin, mon Pere, dit-elle, vous m'avez donné une veuve à qui je pusse faire charité; car pour l'autre elle m'estoit plustost à charge, & elle ne faisoit que m'attrister & me nuire par l'excès de sa complaisance & de sa douceur.

[On voit dans cette histoire l'exemple d'une patience & d'une humilité tous à fait extraordinaire du costé de cette dame, & on y remarque aussi la sagesse de la conduite & de la discretion du Saint.

Nous y joindrons un autre exemple de cette mesme prudence du Saint, non dans la conduite particuliere d'une ame, mais dans le gouvernement d'une Eglise & d'une province entiere. Nous n'en savons pas precisément le temps: mais il est certain

Syn. ep. 67. p. 209.
210.

que c'estoit sous Valens, & peutestre depuis que cet Empereur se fut declaré ennemi des Orthodoxes, c'est à dire en 367, ou après.] Synese qui écrivoit environ 42 ans après ceci, raporte donc que du temps de Valens, il y avoit à Erythres dans la Libye un Evefque nommé Orien, plus doux ce semble que le temps ne le demandoit, & comme il vécut fort longtemps, les habitans de Palebisque & Hydrax deux bourgs de son diocese, n'ayant pas la patience d'attendre qu'il fust mort, voulurent avoir un Evefque, & choisirent pour cela Sidere officier de Valens, homme jeune & agissant, capable de défendre ses amis & d'attaquer ses ennemis. On crut qu'un homme de cette nature seroit assez propre en un temps où les Ariens estoient si puissans & si forts en nombre. Ainsi on le fit Evefque de Palebisque, mais sansy observer l'ordre necessaire. Car il falloit qu'il fust ordonné à Alexandrie, ou au moins par trois Evefques avec le consentement de celui d'Alexandrie. Cependant Philon de Cyrene qui n'estoit pas fort scrupuleux ni fort exact dans l'observation des Canons, l'ordonna seul.

p. 210. a. b.

'Neanmoins comme le temps & le peu de liberté que les Catholiques avoient alors ne souffroient pas qu'on se tint si rigoureusement aux regles de la discipline, le tres grand Athanase, dit Synese, tolera cette ordination; & mesme il transféra peu après Sidere à l'evesché de Ptolemaïde, qui estoit la metropole [de la Pentapole,] comme un homme capable d'un plus grand emploi [que n'estoit l'evesché de Palebisque,] & qui pouvoit entretenir & augmenter la petite étincelle de la foy Catholique que Dieu conservoit encore à Ptolemaïde, [malgré l'impicté de Second qui en avoit esté longtemps Evefque.]

24

'Saint Basile imita peu d'années après" cette sage discretion de S. Athanase, en transferant Euphrone Evefque de Colonie en Armenie, à Nicople qui estoit la metropole de cette province. [Et S. Athanase eut encore cet avantage, que l'humilité extraordinaire de Sidere fit voir qu'il avoit merité d'estre élevé.] Car lorsqu'il se vit vieux, il retourna aux Eglises des bourgs [pour lesquelles il avoit d'abord esté ordonné,] & il y finit ses jours sous l'episcopat de Theophile, [qui commença en 385.]

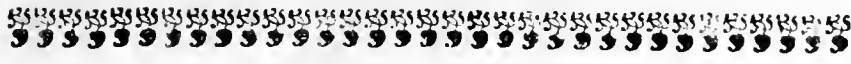
V. S. Basile

319.

25



L'an de J. C.
367, de Saint
Athanasie
41, 42.



ARTICLE CIX.

Valens persecute S. Athanase, mais il est obligé de le laisser en repos.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. ATHANASE 41, 42.

[L'EMPEREUR Valens qui après s'estre déclaré pour l'impiété Arienne, persecuta presque durant tout son regne la foy Catholique, tantost avec plus & tantost avec moins de violence, recut le baptesme au commencement de l'an 367, des mains d'Eudoxe chef des Ariens."Des la mesme année, à ce qu'on croit,] il fit un edit par lequel il ordonnoit aux Gouverneurs des provinces de chasser de leurs Eglises tous les Evêques qui ayant esté deposez sous Constance, s'estoient rétablis sous Julien. Eudoxe de Constantinople qui estoit l'auteur de cette persecution, fit envoyer cet edit à Alexandrie par les Prefets du Pretoire. Il portoit de tres grosses amendes pecuniaires contre tous les Gouverneurs, officiers, & magistrats des villes sans distinction, s'ils negligeoient de l'executer, & mesme les menaçoit de les punir en leurs corps. On voulut donc l'executer en Egypte, & chasser Saint Athanase de son siege & de la ville d'Alexandrie. Et ainsi ce Saint se trouva engagé tout de nouveau dans les bruits, les troubles, & les persecutions qu'il avoit si souvent éprouvées.

Il ne fut pas néanmoins pour cette fois chassé de son siege. Les Catholiques s'assemblerent au bruit du dessein qu'on en avoit, & prierent le Gouverneur d'examiner avec soin la declaration de Valens, representant qu'elle ne regardoit point Athanase pour deux raisons, puisqu'ayant esté chassé sous Constance, il avoit esté rétabli par le mesme prince; & qu'il n'avoit pas depuis esté rétabli par Julien qui l'avoit mesme chassé, mais par Jovien son successeur. Leurs remontrances furent inutiles; mais ils continuerent toujours à s'opposer au Gouverneur, & à empêcher qu'on ne fist aucune violence à leur Evêque. De sorte que le Gouverneur voyant que leur nombre croissoit de plus en plus, & que la ville estoit dans un trouble & une emotion universelle presté à en venir à une sedition ouverte, il accorda que S. Athanase demeurast dans la ville, & envoya à l'Empereur la relation de ce qui s'estoit passé; & la ville de sa part deputa aussi en faveur de son Evêque. On pretend que ce Gouverneur estoit Taticn, qu'on voit en effet avoit esté Prefet d'Egypte en 367.

NOT 96.

Soz. l. 6. c. 12.
653. a.

Socr. l. 4. c. 13.
225. b.

Soz. p. 653. b.

a. b.

Epi. 68. a. 10. 1.
726. c.

c.
Soz. 653. p. b.

d.

Epi. p. 726. c.

Phor. c. 258. p.
1443 Ath. vit. p.
89. d.

a Cod. Th. chr.
p 79.

&c.

Soz. p. 653. d.

Quelque temps après, lorsque la sédition estoit tout à fait appaisée, le Saint se retira un soir fort secrettement, sortit de

367, de Saint Athanase 41, 42.

Soer. l. 4. c. 13. p.

22. [Soz. l. 6. 12.

p. 653. a.

Thdit. ep. 145. p.

1020. d.

a. Soer. p. 225. c.]

Soz. p. 654. a.

Soz. p. 654. a.

la ville, & s'alla cacher à la campagne, où il demoura durant quatre mois caché dans le tombeau de son pere: [& c'est ainsi que se verifie ce que dit Theodoret,] qu'il a voit esté cinq fois chassé de son siege. Les uns disent qu'il le fit de peur qu'on ne luy imputast les maux que pourroit produire la sédition d'un peuple furieux & emporté: d'autres croient qu'il a voit esté averti ou par un avis secret, ou plutoist par une revelation divine, qu'on formoit des desseins contre sa personne. [Et l'evenement rend ce sentiment fort vraisemblable.] Car la nuit mesme le Gouverneur qui voyoit que le peuple estoit appaisé, & qui croyoit pouvoir executer sans tumulte la volonté de l'Empereur en venant surprendre le Saint durant que tout le monde estoit endormi, vint en effet avec le General des troupes se saisir de l'eglise où le Saint faisoit sa demeure. Mais on fut bien étonné qu'après l'avoir cherché par toutes les chambres depuis le bas jusqu'au haut, il fut impossible de le trouver.

p. 653. d.

p. 654. a.

Soer. p. 225. c.

c.] Soz. p. 654. b.

Soz. p. 654. b. c.

Cependant le peuple ayant appris son absence, se porta jusqu'à la sédition par le desir qu'il avoit de le revoir; de sorte que Valens fut obligé d'écrire à Alexandrie, qu'il pouvoit demeurer en paix dans la libre possession des eglises. Sozomene croit qu'il fut contraint malgré luy de le laisser en repos à cause de la grande reputation de ce Saint, & de la crainte qu'il avoit que ses amis & ses partisans qui estoient en grand nombre, ne fissent quelque soulèvement, ou que Valentinien mesme ne se tint offensé en sa personne. Et il ajoute que les chefs de l'Arianisme ne presserent pas fort Valens sur ce sujet, dans la crainte de voir encore ce qui estoit arrivé sous Constance, c'est à dire que le Saint ne fust obligé de s'aller plaindre aux Empereurs, & qu'il ne fist changer de sentiment à Valens par ses discours, ou qu'il ne l'obligeast à le rétablir hautement par la crainte d'irriter Valentinien.

Ruf. l. 1. c. 12. p.

253.

b. Soer. p. 225. c.

c. Soz. p. 654. 655.

Voilà ce qui fit que par une protection particuliere de la puissance divine, ce grand Saint & son Eglise d'Alexandrie, & toute l'Egypte mesme, demurerent dans un grand repos jusqu'à la mort du Saint, pendant que tout le reste de l'Orient gemissoit sous une persecution presque aussi violente qu'avoit esté celle des payens. Luce que les Ariens avoient fait ordonner à Antioche ou en quelque autre lieu semblable, pour estre leur Eveque à Alexandrie, demanda souvent à Valens la permission

Fpi. 68. c. 1. p.

726.

d'y venir ; mais il ne la put obtenir tant que le Saint vécut , par la crainte qu'on avoit des soulèvemens du peuple.



ARTICLE CX.

*S. Athanasie écrit à tous les Evêques des environs contre les Ariens :
De Diodore de Tyr Confesseur.*

[C O M M E Saint Athanasie aimoit non son repos , mais son devoir , & qu'il savoit que le calme dont il jouissoit estoit moins un effet de la volonté des hommes que de la puissance de Dieu , il n'avoit garde de vouloir se conserver ce repos par des menagemens indignes de luy , & en cessant de combattre les heretiques. S'il aimoit la paix , ce n'estoit néanmoins qu'après la verité , laquelle le Prophete met la premiere.

NOTES 97. C'est'en effet à ce temps-ci & à la persecution de Valens, qu'il faut rapporter] une lettre Catholique ou circulaire qu'il adressa à tous les Evêques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inébranlables dans la persecution qui s'élevoit alors contre l'Eglise. Il les assure que de sa part il tasche à se sauver luy mesme avec ceux qui estoient sous sa conduite, en combattant depuis longtemps l'heresie Arienne & dans ses impietez visibles & dans celles qu'on s'efforçoit de deguïser un peu pour tromper les simples ; qu'il se separe entierement de leur conduite pleine de trouble & de desordre ; qu'il pleure tous leurs dereglemens qui rendoient le nom de J. C. odieux ; & qu'il tasche de conserver dans l'Egypte la pureté de la foy & de la morale.

Ath. cath. t. i. p.
570. c. d.

Il nous y apprend que la plupart des peuples & des Evêques conservoient la pureté de la foy, quoique beaucoup d'Evêques cachassent leurs sentimens & en fissent paroistre de faux, les uns par ambition de s'élever, les autres par la crainte de ceux qui gouvernoient les plus grandes villes : ce qui paroïssoit parceque quand ils n'estoient pas engagez dans ces passions, ils reconnoïssent la verité sans aucune peine. Il y recommande fort particulièrement la divinité du S. Esprit, [à cause de la nouvelle heresie des Macedoniens.] Il écrit cette lettre avec d'autres Evêques, & il dit que si ceux à qui il l'adresse luy veulent écrire & communiquer avec luy sur les affaires de l'Eglise, il recevra

p. 571. a. b.

b.

c. d. [570. c.

p. 570. b.

p. 571. a.

1. Les Benedictins doutent de cette lettre, mais sur des raisons fort legeres qui ne nous peuvent empêcher de la recevoir.

A h. t. i. F. 71 p. 614
23.

avec beaucoup de joie cette marque d'union & de charité. [Il y parle avec l'autorité que son antiquité, son merite, & les grands combats qu'il avoit soutenus pour la foy luy avoient acquise.

Le caractere de cette lettre, c'est à dire une autorité de charité & un soin general de toute l'Eglise, paroist beaucoup dans une autre que Facundus nous a conservée, écrite à Diodore Evêque de Tyr, qui après avoir vicilli dans l'Eglise Catholique, & avoir esté éprouvé par plusieurs tentations, avoit esté ordonné Evêque par les Confesseurs sur le témoignage de S. Athanase, [assez vraisemblablement sous Julien ou sous Jovien, lorsque les Confesseurs rappelés d'exil eurent la liberté de travailler à rétablir les Eglises.] Dieu benit la perseverance de Diodore, & Tyr apprit la doctrine de la pieté. S. Athanase qui luy avoit écrit autrefois sans en recevoir de réponse, ne put néanmoins demeurer dans le silence lorsqu'il eut appris une nouvelle si agreable pour luy, par ce que Diodore en avoit mandé [ou à luy ou à quelque autre,] & il luy écrivit la lettre dont nous parlons. Il le qualifie son tres cher fils. Il l'exhorte à luy écrire souvent. Il se rejouit comme pere des heureux succès de son fils, & encore plus [comme Evêque] du progrès d'un predicateur de l'Evangile. Enfin il luy témoigne partout un amour tres tendre: mais c'est néanmoins à Dieu qu'il rend la gloire & l'action de graces de tout le bien qu'il avoit fait. Il luy conseille de ne s'amuser point à disputer contre les heretiques, de ne répondre à leurs longs discours que par le silence, & de vaincre leur malice par sa douceur. C'est le moyen assuré qu'il luy donne pour faire aimer la verité dans sa bouche lorsqu'elle seroit assaisonnée [par sa moderation,] & pour faire condanner par tout le monde la passion de ses adversaires. [Diodore profita sans doute de cet avis;] car on loue particulièrement en luy sa modestie.

[Comme ce Prelat qui paroist avoir eu beaucoup de merite, quoiqu'il soit aujourd'hui assez peu connu, a esté si aimé de S. Athanase, & qu'on peut dire mesme que c'est luy qui l'a élevé à l'episcopat, nous ramasserons ici ce qui s'en trouve dans l'histoire.] Pierre successeur de S. Athanase & les saints Evêques d'Egypte releguez à Diocesarée sous Valens, se plaignent comme d'une entreprise tout à fait insupportable, de ce que l'heretique Apollinaire & Timothée l'un de ses disciples, vouloient excommunier plusieurs Prelats des plus illustres de l'Orient, entre lesquels ils mettent S. Basile & Diodore; [ce que diverses

NOTE 98.

NOTE 99.

Fac. l. 4. c. 2. p.
143. 149.Ruf. l. 2. c. 21. p.
136. 2.Fac. l. 4. c. 1. p.
149.Ruf. l. 2. c. 21. p.
136. 2.Fac. l. 4. c. 2. p.
150. 159. 160.

circonstances nous obligent d'entendre de celui de Tyr plutost que de Diodore. qui fut fait Evêque de Tarse vers l'an 379.]

&c.

'Timothée frere & successeur de Pierre [en 381] luy écrivit une lettre que nous avons encore, tres respectueuse, & pleine d'estime pour la vertu & la perfection de sa vie, & pour le zele de sa foy toute pure & toute apostolique. Il cite la lettre que S. Athanasie avoit autrefois écrite à ce mesme Diodore, & il dit que c'estoit ce Saint dont il estoit disciple, qui luy avoit appris à l'aimer. Il marque que Diodore avoit mesme souffert pour J. C. [de sorte qu'on luy peut donner le titre de Confesseur.]

p. 155.

'S. Epiphane ne témoigne pas moins de veneration pour luy dans une réponse qu'il luy fait sur ce qu'il luy avoit demandé un ouvrage pour l'explication des pierres du Rational du grand Prestre; & il composa en effet cet ouvrage à sa priere, comme nous le voyons par ce qui nous en reste encore aujourd'hui, & qui est adressé à Diodore.

p. 158. 159.

Epi. t. 2 p. 225.

[Après avoir souffert pour J. C. & de la part des Ariens sans doute, il souffrit encore de la part des Catholiques.] Car comme les Evêques estoient partagez au sujet de Paulin & de S. Melece, qui se pretendoient tous deux Evêques d'Antioche, ceux du parti de S. Melece mettoient des Evêques dans les lieux où il y en avoit qui communiquoient avec Paulin. Rufin qui nous apprend ce desordre, se plaint particulièrement de ce qu'on mit un Evêque à Tyr au prejudice de Diodore dont on meprisoit la modestie. [Cela se fit des l'an 379,] auquel Zenon assista au Concile d'Antioche en qualité d'Evêque de Tyr; & deux ans après il se trouva au Concile de Constantinople.

Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2.

Coll. R. t. 7. p. 176 [Conc. t. 2. p. 555. c.

ARTICLE CXI.

D'une lettre du Pape Libere à S. Athanasie : Damase successeur de Libere condamne les Ariens dans un Concile: Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE S. ATHANASE 42, 43.

[LE Pape Libere qui avoit eu à gouverner l'Eglise Romaine durant les plus violentes tempestes de l'Arianisme, qui après avoir fait naufrage, n'avoit pas laissé de s'opposer avec une nouvelle vigueur à la violence des flots, & qui ensuite avoit fait paroître toute la sollicitude & la douceur d'un pere pour sauver ceux que la mesme tempeste avoit abatus,] s'estoit enfin

Mar. & F p. 4. 5] Hier. chr.

allé reposer en paix le 24 septembre de l'an 366.

Ath. ad Lib. t. 1. p.
243. 244.

'Nous avons une lettre, ou plustost l'extrait d'une lettre qu'il écrit à S. Athanasé, & où il fait une confession de foy oppoſée aux erreurs des Ariens, des Macedoniens, & des Apollinaristes, & à celles que l'on attribuoit à Marcel d'Ancyre. Il n'y reconnoist qu'une seule substance & une seule hypostase en Dieu, selon le sens que les Latins donnoient alors à ce terme. Il y parle à S. Athanasé comme à un frere qu'il aimoit extremement; mais il le conjure par le jugement de Dieu de luy mander si ses sentimens estoient conformes à cette profession de foy qu'il luy envoyoit, & qui estoit, dit-il, la seule foy receue dans l'Eglise Catholique, afin qu'il pult avoir une entiere confiance en luy, & faire sans difficulté les choses dont il l'avoit prié. On met après cela une autre confession de foy comme une réponse adressée par S. Athanasé à ce Pape, qui rejette les mesmes erreurs, mais moins formellement celle des Apollinaristes. Le mot d'hypostase y est aussi employé pour la nature. Il faudroit sans doute mettre ces deux écrits dans les dernieres années de la vie de Libere: ["mais nous ne croyons pas les pouvoir regarder que comme des

p. 244. 245.

Boll. 2. may, p.
343. d.

42, 43.

NOTE 100.

· "Damascé succeda à Libere la mesme année 366, & peuteſtre v. son titre des le 2 d'octobre. Mais il fut sans doute assez occupé en cette année là & en la suivante à combattre le schisme qu'Ursin avoit formé contre luy, sans avoir beaucoup de loisir pour songer aux maux publics de l'Eglise. De sorte que nous pouvons raisonnablement commencer en 368 ou 369 ce qu'il fit contre les Ariens.] 'Car nous n'en pouvons marquer le temps plus assuré. Nous favons donc qu'il assembla à Rome un Concile de beaucoup d'Evêques, où il prit un grand soin tant de relever les Prelats tombez dans l'Arianisme, que de faire connoistre quels estoient les auteurs & les chefs de cette herésie. Urface & Valens y furent excommuniés avec ceux qui suivoient leurs sentimens: 'mais on n'y parla point d'Auxence, ["qui avoit usurpé le siege de Milan sur Saint Denys des l'an 355. On craignoit peuteſtre d'irriter l'Empereur Valentinien qui estoit entré dans sa communion.] Ce Concile écrivit une lettre [ou à tous les Prelats en general, ou au moins à ceux d'Egypte.] Car S. Athanasé & les Evêques de sa jurisdiction qu'il avoit assemblez, écrivirent à Damascé pour le remercier d'avoir sauvé l'unité de l'Eglise Catholique en condamnant Urface & Valens; mais ils témoignèrent estre surpris de ce qu'on n'avoit pas encore déposé & chassé de

Bar. 369. f. 36.
a Ath. ad Afr. p.
931. c.
b d.

p. 941. b.

a.

p. 931. c.
p. 941. a. b.

Ibid. 56.

v. les Ariens

551.

de

de l'Eglise Auxence qui s'estoit intrus dans l'Eglise de Milan, & qui outre le crime de l'Arianisme estoit encore coupable de beaucoup de maux qu'il avoit commis avec Gregoire, & dont ils luy faisoient le recit.

[Damase eut sans doute beaucoup d'égard à cette remontrance de Saint Athanaſe.] Au moins nous avons une lettre de luy & de 90 autres Evesques d'Italie & de France adressée aux Prelats d'Illyrie, par laquelle ils condamnent Auxence, ou declarent qu'il avoit déjà esté condamné. Mais quelque effort que pussent faire contre Auxence & le Pape & les Evesques de France & d'Espagne, il demeura plusieurs années dans son siege, & n'en put estre depossédé que par la mort.

Thdr. l. 2. c. 17.
p. 617.

Ath. ad Epi. p.
582. a.

Bar. 369. § 37.

NOTE 101. 'Le Concile d'Egypte dont nous avons parlé, écrivit aussi aux Evesques d'Afrique pour les conjurer de conserver l'unité episcopale, & de ne se point laisser aller à ceux qui vouloient encore faire subsister le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée, sous pretexte de l'obscurité du terme de Consubstantiel. C'est pourquoi tout ce traité est employé à faire voir que le Concile de Rimini tant qu'il avoit esté libre, n'avoit voulu rien ajouter à celui de Nicée, qu'il avoit mesme excommunié Ursace, Valens, & Auxence qui le vouloient alors faire valoir. Il fait voir aussi quelle est l'autorité du Concile de Nicée, pourquoi il s'est servi du terme de Consubstantiel, & quel est le sens de ce terme. La fin parle en peu de mots de la divinité du S. Esprit.

Ath. de Afr. p.
241.

c. d.

'Il faut remarquer ce qui est dit dans cette lettre, que le mot d'hypostase n'est autre chose que celui de substance. Elle nous apprend encore qu'il y avoit environ 90 Evesques dans l'Egypte, la Libye, [& la Thebaide,] si parfaitement unis entre eux, qu'ils signoient toujours les uns pour les autres lorsqu'il y en avoit d'absens: & il est visible que c'est seulement en cette maniere qu'il y en avoit 90 dans ce Concile, comme il est porté par le titre. Theodoret cite deux grands endroits de cette lettre. [Elle produisit sans doute un tres bon effet, puisque la foy Catholique a toujours dominé dans l'Afrique sans aucune contradiction jusqu'à l'invasion des Vandales.]

p. 234. d.

p. 240. d.

p. 237. b. c.

Thdr. l. 1. c. 7. p.
543-545 l. 2. c. 13.
p. 619. 620.





ARTICLE CXII.

Saint Athanasé écrit à Epictète sur l'Incarnation.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE S. ATHANASE 43, 44.

[L'AMOUR que S. Athanasé avoit pour la foy estant véritablement Catholique, le rendoit également sensible à toutes les plaies qui blessoient la verité. C'est pourquoy comme nous venons de voir qu'il écrivoit en Afrique pour défendre la Consubstantialité, son zele le fit de mesme écrire à Corinthe pour soutenir le mystere de l'Incarnation.] Il s'estoit elevé une dispute dans cette Eglise [metropole de la Grece,] entre des personnes qui faisoient profession de suivre la foy de Nicée, mais qui tomboient dans deux extremitez opposées & également dangereuses. Les uns soutenoient, [comme Apollinaire ou ses disciples,] que le corps de J. C. estoit consubstantiel à la divinité, & qu'ainli c'estoit la divinité mesme qui avoit souffert, avec toutes les suites horribles de ce principe; & les autres pretendoient que le Fils de Dieu & le Verbe n'estoit pas le mesme que le Christ qui avoit souffert la croix, mais que le Verbe estoit descendu sur luy de mesme que sur les anciens Prophetes. Les uns & les autres avoient neanmoins abandonné enfin leurs erreurs, & s'estoient réunis dans la foy veritable & Catholique.

Epictète qui estoit alors Evêque de Corinthe, envoya les actes de cette dispute à S. Athanasé, qui fut sensiblement touché de voir qu'on osast seulement proferer de si grandes impietez. Il les refuta pleinement dans la réponse qu'il fit à Epictète, où il reprend assez fortement cet Evêque d'avoir souffert qu'on eust proposé ces choses. Il dit qu'il eust dû imposer silence aux parties & leur exposer la vraie foy, afin qu'ils demeurassent en repos, ou passassent pour heretiques s'ils refusoient de se rendre; & S. Epiphane dit que par là il condamne & excommunie ceux qui soutiennent ces erreurs.

Le Saint marque dans cette lettre qu'Auxence & les autres Ariens cachez avoient esté anathematizez par les Conciles de France, d'Espagne, & de Rome: ce qui nous oblige à la mettre au plus tost en 371. [On y voit son humilité ordinaire] dans la priere qu'il fait en la finissant à Epictète & à tous ceux qui la liront, d'excuser un homme ignorant dans le langage, & incapable comme luy, s'ils y trouvent quelque chose qui ne soit pas

Ath. ad Epi. p.
583. c. d.

p. 582. d. | 583.

p. 583. c. d.

p. 591. a.

p. 582. d. | 583. d. |
Epi. 77. c. 2. p.
997. a.
Ath. ad Epi. p.
583. d.

Epi. p. 997. b.

Ath. ad Epi. p.
582. a.

vit. p. 88. a. | t. I. B.
p. 901.
6 ad Epi. p. 591.

ἀπεκηρύχθη

exprimé dans la force & dans la perfection que son sujet demanderoit, & de corriger ce qu'ils trouveront y manquer pour la doctrine en luy en donnant avis.

'Saint Cyrille d'Alexandrie dit que cette lettre est remplie de tout ce qu'il y a de plus pur dans la croyance orthodoxe. [Elle a esté tres celebre dans l'antiquité.] S. Epiphane l'a inserée toute entiere dans son ouvrage contre les heresies. Theodoret en cite divers endroits dans ses dialogues. S. Leon la cite encore dans son epistre 134, aussibien que Justinien dans son epistre à Menne, d'à l'exemple du Concile d'Epheuse. Le Concile de Calcedoine s'est fait un honneur de la suivre.

'S. Cyrille remarque plus d'une fois, que comme cette lettre estoit tres forte pour faire voir l'impieté des sentimens d'Apollinaire, & que les Catholiques s'en servoient avantageusement dans les disputes pour confondre les défenseurs de cette erreur, ces heretiques desesperant d'y pouvoir faire aucune réponse raisonnable, l'avoient corrompue en y retranchant & y ajoutant diverses choses, pour faire croire que S. Athanasie estoit de leur sentiment. En effet Paul Evesque d'Emese qui estoit dans le parti de ceux qui défendoient au moins la personne de Nestorius, ayant objecté cette lettre à Saint Cyrille, ce Saint luy répondit qu'il la recevoit en tout; mais qu'il prist garde si sa copie n'estoit point de celles qui avoient esté falsifiées. Paul la conféra avec les anciens exemplaires qui estoient à Alexandrie, & il y trouva beaucoup de difference. De sorte qu'il pria S. Cyrille d'en envoyer à Antioche une copie fidele & veritable. Et le Saint en envoya tant à Antioche qu'en d'autres endroits pour empescher le tort que cette alteration pouvoit faire. [Le texte que nous en avons dans Saint Athanasie est tout semblable à celui qui est dans S. Epiphane, sans aucune difference considerable; & ainsi il y a apparence que c'est le texte original.]

Cyr.ep.38.p.
140.c.
Epi.77.c.3-13.p.
997-1007.
a Thdr.dial.1.
p.30.a|39.40|2.
p.92.a|3 p.159.
160.
b Leo,Q.p.707.
c Conc.B.t.1.p.
326.c.
d t.2.p.267.f.
e t.4.p.826.c.
f Cyr.ep.38.p.
140.c.d|34.p.
109.a.b.

35.p.120.a.b.c|
38.p.140.d.c.



ARTICLE CXIII.

Divers écrits de S. Athanasie sur l'Incarnation contre les Apollinaristes.

NOUS avons encore d'autres discours dans S. Athanasie contre l'heresie d'Apollinaire,] comme celui qui est intitulé De l'avenement salutaire de J. C. Quelques uns pretendent qu'il n'est pas de S. Athanasie, [mais ils n'en alleguent point de raison, & je ne voy pas qu'ils en aient aucune.] Au contraire

Ath.t.1.p.633.
Cocus,p.88.
Leont.N. & Eu:
t.4.2.p.999.c.

il est cité par Leonce de Byzance [à la fin du VI. siècle,] comme un véritable ouvrage de S. Athanafe, sous le titre de second livre contre Apollinaire. Scultet me sive le met entre ceux qui sont indubitables. ^a Photin est condamné nommément dans cet écrit.

Scult. p. 424.
463.
Ath. t. 1. p. 650.
a.

b p. 514.

Scult. p. 414.
460.
Ath. B. t. 1. p.
921.

t. 2. p. 3.

^b Le traité sur l'Incarnation est aussi contre Apollinaire. [Il y a de belles choses : mais le style obscur, imparfait, & serré, paroît assez différent de celui de Saint Athanafe.] Scultet le met néanmoins entre les pièces dont on ne doute point; & les Benedictins le soutiennent aussi en un endroit comme un véritable ouvrage de Saint Athanafe. Ils y trouvent cependant ailleurs beaucoup de conformité pour le style avec un autre ouvrage dont ils doutent fort. [Ce traité refute Apollinaire sans le nommer, ce qui peut faire juger qu'il est écrit aussitôt après la naissance de cette herésie.] Le commencement & la fin font voir que c'est une réponse à un ami qui avoit demandé instruction sur les contestations du temps.

in Apol. p. 614.
c. d | 633. a.

Ath. t. 1. p. 595.

^c Le traité intitulé *De l'apparition du Verbe Dieu incarné*, est aussi bien contre Appollinaire que contre les Anoméens, s'il en faut juger par le titre. [Mais on ne voit point qu'il dise rien contre le premier.] Aussi les meilleurs manuscrits l'intitulent simplement contre les Ariens. Les Benedictins croient qu'il n'a pu être écrit qu'après l'an 365, en même temps que l'onzième des livres sur la Trinité qu'ils soutiennent être de S. Athanafe, & non de Vigile de Tapse à qui on attribue tous ces onze livres.

t. 1. B. p. 870.

p. 969 | vit. p. 84.
2. a.

t. 2. p. 30.

^d Le petit écrit sur l'Incarnation fait en forme de confession de foy, est célèbre par l'expression d'une seule nature incarnée [qui a fourni sujet à beaucoup de disputes; & il l'est encore par la difficulté qu'il y a de savoir s'il est de S. Athanafe, quoiqu'il luy soit attribué dans les écrits de S. Cyrille & dans plusieurs autres anciens.] La même expression d'une nature incarnée se trouve dans une lettre à Jovien, [qui est aussi très douteuse pour ne rien dire de plus.

p. 34. d.

Le traité intitulé *Que J. C. est un*, paroît refuter Apollinaire : car il est fait pour prouver qu'il n'y a en J. C. qu'une seule personne & deux natures. [Quelques uns croient que c'est une homélie faite pour le jour de Noël. [Il y a de belles choses pour montrer le danger des questions trop curieuses dans ce qui regarde la foy.] Mais il y a sujet de douter s'il est de S. Athanafe.

Pet. dog. t. 2. l. 1.
c. 13. § 5. p. 74 | l.
4. c. 1. § 8. p. 315.

NOT 1104.

Conc. t. 7. p. 859.
860.

On peut mettre encore entre les travaux de Saint Athanafe contre les Apollinaristes, la lettre à Eupsyque Prestre de Cesarée, dont nous avons un grand endroit dans le VII. Concile. Elle

est qualifiée dogmatique; & il paroist que le Saint y traitoit le dogme de l'Incarnation. Il est certain qu'on a pretendu l'attribuer à S. Athanasie: [ce que nous remarquons,] parceque Theodoret cite une lettre sur l'Incarnation adressee aussi à Euphyque, mais écrite par Attique de Constantinople.

Thdret. dial. 2. p. 100. a.

'Facundus met entre les écrits de S. Athanasie faits contre les Apollinaristes, une lettre à ceux d'Anioche dont il raporte plusieurs passages. [Il y a des termes un peu durs,] & qui peuvent favoriser les Nestoriens: mais cela ne vient apparemment que de la mauvaise traduction dont s'est servi facundus. 'Car Pierre successeur du Saint recommande la lecture de cette lettre, où tout estoit, dit-il, expliqué avec beaucoup d'exactitude. 'Facundus assure mesme qu'eile avoit une telle autorité dans l'Eglise, qu'on la faisoit signer à ceux qui renonçoient à l'heresie d'Apollinaire. [Ainsi je ne voy pas qu'il y ait lieu de douter qu'elle ne soit veritable,] comme le P. Petau dit qu'on pourroit faire. Aussi il s'arreste moins à ee doute, qu'a faire voir qu'on peut donner un bon sens à toutes les expressions de cette lettre.

Fac. l. 11. c. 2. p. 471. b. a. p. 468-471. b. p. 471. b. uot.

p. 469. b.

a.

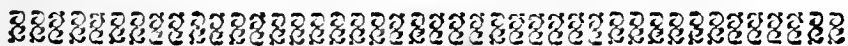
Pet. dog. t. 4. l. 6. c. 14. § 3 p. 574-576.

[Saint Athanasie ne nomme jamais Apollinaire dans tous les écrits qu'il fait contre luy: ce qui marque que cet heresiarque ne se declaroit pas encore ouvertement contre l'Eglise.] Au contraire nous avons un fragment d'une lettre qu'Apollinaire écrit à Serapion, où nous croyons qu'il approuve la lettre de S. Athanasie à Epictete. [C'est pourquoy il ne faut pass'étonner que] le Saint ait écrit à Damase pour luy recommander Timothée disciple d'Apollinaire, qui parut depuis l'un des plus impies de cette secte.

Leont. in Apol. t. 4. 2. p. 103. c. d.

p. 1042 a. Fac. l. 7. c. 3. p. 277.

V. les Apollinaristes § 4.



ARTICLE CXIV.

Saint Athanasie excommunié un Gouverneur de Libye: Défend l'honneur de Saint Basile

L'AN DE JESUS CHRIST 370, 371, 372, DE S. ATHANASE 44-47.

[L'ANNEE 370 est remarquable dans l'histoire de l'Eglise par l'election du grand Basile qui fut fait Evêque de Cesarée metropole de la Cappadoce, vers le mois de septembre. Dieu l'unit tres étroitement avec S. Athanasie, & nous en verrons beaucoup de marques dans le peu de temps qu'ils eurent à gouverner ensemble l'Eglise de Dieu: mais nous ne les touchons qu'en passant, & nous en laisserons la discussion exacte à l'histoire de S. Basile.

V. S. Basiles § 11.

Les grands travaux que S. Athanase avoit endurez pour la foy, n'occupoient point tellement son ame, qu'il ne veillast encore avec soin pour la conservation de la discipline. Il fit paroistre que l'une & l'autre estoient également de Dieu ; & il n'eut pas moins de zele pour la pureté de la morale que pour celle de la doctrine.] Car y ayant un Gouverneur ou un General d'armée dans la Libye, qui y commettoit beaucoup de crimes par ses cruautez & par ses debauches, S. Athanase [l'excommunia,] & en écrivit à Saint Basile ou plutoist à toute l'Eglise, pour deplorer le malheur de cet officier, & demander qu'on n'eust communion avec luy ni de feu, ni d'eau, ni de convert, comme parle S. Basile. Car ce Saint ayant receu la lettre de S. Athanase, luy récrivit & luy promit que luy & tout son peuple à qui il avoit montré cette lettre, le traiteroient de la sorte, pour voir si cette condamnation universelle le pourroit faire rentrer en luy mesme. Il assura aussi le Saint qu'il feroit voir sa lettre à toutes les personnes qu'il pourroit, amis ou étrangers.

Basilep. 47. p. 75.

[Ces deux grands Saints avoient l'un pour l'autre un respect & une affection toute singuliere. S. Athanase témoigna celle qu'il avoit pour S. Basile dans deux rencontres importantes.] Deux Prestres nommez Jean & Antioque luy écrivirent de Jerusalem sur quelques personnes qui y troubloient la foy des simples par diverses questions, [& sur quelques bruits qu'on faisoit courir contre S. Basile:] S. Athanase condanne par sa réponse la curiosité inquiete des premiers, & exhorte tout le monde à aimer la simplicité aussibien que la pureté de la foy, & à mettre son principal soin à craindre Dieu & à observer ses commandemens : à quoy il ajoute, J'ay esté fort étonné de la hardiesse de ceux qui osent parler contre l'Evesque Basile nostre cher frere & veritable serviteur de Dieu. Cette impudence suffit pour faire voir qu'ils n'aiment pas veritablement la foy des Peres.

Ath. ad Jov. t. 1.
p. 951. 952.

ad Pal. t. 1. p. 952.
213.

Un autre Prestre nommé Pallade luy manda que les moines de Cesarée s'opposoient à S. Basile, apparemment à cause des condescendances dont usoit ce Saint. S. Athanase écrivit à ces moines ce qu'il jugea propre pour les remettre dans l'obeissance qu'ils devoient à leur Evesque : & répondant à Pallade ; il dit que si S. Basile eust esté suspect dans la foy, ils eussent eu raison de s'élever contre luy ; mais que puisque l'on pouvoit dire avec verité, comme luy & tous les autres le disoient, qu'il estoit la gloire & l'ornement de l'Eglise, qu'il ne combattoit que pour la verité, & qu'il travailloit à donner instruction à ceux qui en

L'annee J.C. 370-372, de S. Athanase 44 47.

avoient besoin, ils ne doivent pas se scandalizer sans sujet de ce qu'il estoit foible avec les foibles pour les gagner à J.C, mais approuver son dessein & la sagesse de sa conduite, & glorifier le Seigneur d'avoir donné à la Cappadoce un Evesque tel que toutes les provinces souhaiteroient d'en avoir.

V.S. Basile 71.

["Il ne peut guere avoir écrit ces deux lettres qu'à l'extremite de sa vie en 372, ou 373.] Pallade à qui la derniere est adresee, s'estoit retiré avec un nommé Innocent Italien de naissance sur la montagne des Olives, & ils vivoient tous deux du travail de leurs mains, comme on le voit par une lettre que S. Basile leur écrivit à tous deux ensemble.

p.952.c.
Basilep.325.p.319.a.
ep.184.p.192

ἐν τῷ ἔργῳ.

[La condescendance de S. Basile qui scandalizoit ses moines, estoit apparemment la maniere dont il parloit du Saint Esprit, à qui il ne donnoit pas le titre de Dieu, pour les raisons qu'on verra sur son histoire. Peutestre aussi que c'estoit en partie la facilité avec laquelle il recevoit les Ariens, pourvu qu'ils signassent le symbole de Nicée:] en quoy il ne faisoit que suivre la lettre que S. Athanase luy avoit écrite sur ce sujet. S. Basile la montroit à tout le monde pour sa justification, ne doutant pas qu'on ne dust obeir à un si grand homme. S. Athanase luy avoit allegué l'exemple & l'autorité des Evesques de Macedoine & d'Acacie.

ep.75.p.131.c.

NOTA 105.



ARTICLE CXV.

Estime de Saint Basile pour Saint Athanase: Leur union dans le service de l'Eglise.

POUR ce qui est de l'estime que S. Basile avoit pour Saint Athanase, il faudroit transcrire tous les endroits où il en parle, puisqu'il n'en parle jamais qu'avec eloge, mesme lorsqu'il souhaitoit qu'il eust agi autrement qu'il n'avoit fait.] Il suffit de remarquer qu'il l'appelle son pere spirituel, & qu'il dit que le temps & l'experience augmentoient de plus en plus l'opinion & l'estime qu'il en avoit toujours eue; qu'Athanase avoit receu plus que personne les conseils & la sagesse de l'Esprit de Dieu; que la marque la plus assurée & la plus visible qu'on est dans la veritable foy & dans une solide pieté, c'est d'avoir de l'amour & de l'estime pour le tres heureux Athanase; que Dieu l'avoit établi le medecin de tous les maux de l'Eglise, dont on devoit toujours esperer la guerison, quelque grands qu'ils fussent, pourvu qu'il voulust l'entreprendre.

Basilep.51.p.79.
b.
ep.52.p.79.c.
p.80.a.
ep.337.p.329.c.
ep.51.p.78.c.d.

ep. 52. p. 79. d.

'Il le loue de n'avoir pas moins de soin de toutes les Eglises que de celle que Dieu luy avoit particulièrement commise, & de ne cesser jamais de parler, d'écrire, d'envoyer, & de reprendre dans toutes les occasions où les necessitez publiques le demandoient; parcequ'il n'y avoit personne qui ressentist plus que luy les plaies & les blessures de l'Eglise. C'est pour ce sujet qu'il s'adresloit à luy dans toutes les occasions qui se presentoient pour la servir; & croyant qu'il estoit utile d'envoyer à Rome demander secours aux Occidentaux, pour guerir les maux & les divisions de l'Orient, il prie S. Athanase [en l'an 371,] d'en prendre soin, & d'y envoyer quelques uns de ses Ecclesiastiques.

ep. 48. p. 75. d. e.

p. 76. a. b.

c.

d. e.

ep. 48. p. 74.

ep. 50. p. 77. 78.

'Mais il le supplie surtout de rendre la paix à l'Eglise d'Antioche, comme il le pouvoit, dit-il, faire par luy mesme, estant digne d'estre le ministre de Dieu pour un si grand bien. Il entendoit par là qu'il établist S. Melece paisible Eveque de tous les Orthodoxes de cette Eglise, comme il le luy declara par une seconde lettre, à la priere de Dorothee Diacre de S. Melece, [qui apparemment devoit porter ces deux lettres. Nous ne pouvons savoir parfaitement ces histoires, parceque nous n'avons pas les réponses de S. Athanase.]

ep. 52. p. 80. a.

ep. 51. p. 79. a. b.

'S. Basile luy écrivit encore depuis sur la paix de sa province en particulier, qui s'y trouvant disposée, pourvu que S. Athanase commençast le premier à leur accorder sa communion. S. Basile le pria d'envoyer à tous ces Eveques une mesme lettre, où il marqueroit ce qu'il faudroit faire, [& où il leur donneroit aussi sa communion.] Mais comme plusieurs de ces Eveques, peut-estre ceux qui avoient esté autrefois dans la faction des Ariens, & qui passoient toujours pour Semiariens, pouvoient avec raison estre suspects à S. Athanase, S. Basile le prie de luy envoyer ces lettres, [qui estoient toutes la mesme chose,] par le Diacre Dorothee, ou par quelque autre personne fidele, luy promettant de ne les rendre à chacun d'eux qu'après avoir receu leurs réponses [& les assurances necessaires,] & s'engageant s'il y manquoit, à demeurer toute sa vie dans son indignation; ce qui luy eust esté, dit-il, une plus grande peine qu'à Juda l'indignation de Jacob son pere.

ep. 52. p. 79. c.

Blond. prim. p.

159.

2 Bas. ep. 52. p.

79. c.

6 p. 10. a. b.

[Dorothee estant depuis retourné vers Saint Basile,] Saint Athanase envoya à ce Saint, pour estre l'entremetteur de la paix, Pierre l'un de ses Ecclesiastiques, qui paroist estre différent de celui qui fut son successeur. Saint Basile le receut avec beaucoup de joie, & il renvoya Dorothee à S. Athanase pour aller

aller de là à la premiere occasion trouver le Pape avec des lettres & des deputez du Saint, à qui il écrit pour cela. Il marque quelques unes des conditions necessaires pour la paix de l'Orient, entre lesquelles il insiste principalement sur la condamnation de Marcel d'Ancyre. Les Occidentaux ayant depuis écrit à S. Basile, [en 372,] ils adresserent la lettre à S. Athanase, qui la luy envoya.

ep. 61. p. 50. c.

[Nous avons encore une autre lettre de S. Basile sur les maux de l'Eglise en general, ausquels il dit que tout le monde croyoit S. Athanase capable de remedier : c'est pourquoi il luy demande ses prieres & ses lettres, estant assuré, dit-il, qu'il ne perdrait jamais aucune occasion d'en écrire, s'il savoit combien elles estoient utiles. Il luy témoigne le grand desir qu'il avoit de le voir, & la consolation extreme qu'il eust receue, de pouvoir mettre dans l'histoire de sa vie, qu'il avoit parlé à cet homme apostolique : [C'est ce qui nous fait admirer la puissance de la grace qui avoit lié si étroitement ces deux grands Saints, sans qu'ils se fussent jamais vus. Nous avons cru devoir ramasser ici en abrégé tout ce qui s'estoit passé entre eux, reservant à un autre endroit à en faire un plus grand detail.]

ep. 49. p. 77. c. d.

d.



A. R. T I C L E C X V I.

Mort de S. Athanase.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE S. ATHANASE 47.

NOUS voici enfin arrivez au terme de la vie de S. Athanase, & il ne nous reste plus qu'à le voir mourir paisiblement dans Alexandrie entre les bras de son peuple comme Saint Jean l'Evangeliste ; après avoir passé presque toute sa vie dans un trouble, dans une agitation, dans une persecution, ou pour mieux dire ; dans un martyre continuel. Et ce qui est de plus étonnant, c'est que Dieu le faisoit jouir de cette paix dans le temps mesme que les Ariens excitoient partout l'Orient une tres sanglante guerre contre l'Eglise. C'estoit, dis-je, durant ce temps qu'ils laissoient en paix cet Athanase qui avoit toujours esté l'objet de leur fureur, sans qu'on puisse dire qu'il achetast ce calme par une lasche condescendance & une inaction criminelle ; puisqu'au contraire ce qu'il a fait avec Saint Basile, & les autres choses que nous avons raportées de luy depuis l'an 367, font bien voir qu'il n'a jamais cessé de combattre pour l'Eglise

tant qu'il a vécu. C'estoit donc Dieu seul qui le faisoit jouir du calme de la paix durant la persecution de Valens, vouloit montrer qu'il est le maistre absolu de toutes les choses de la terre, & qu'il sçait quand il luy plaist, donner des loix aux tempestes les plus furieuses, & leur preferire les bornes jusqu'où il leur est permis de s'étendre.

Ce repos temporel que Dieu luy donnoit au milieu de la persecution, fut comme le presage de la felicité eternelle à laquelle il alloit bientoſt l'appeller. On ne marque rien de particulier dans sa mort, s'ſimon que comme on luy parla de son successeur, il choisit Pierre qui avoit esté le compagnon de ses voyages & de ses travaux, & ce choix fut approuvé par un consentement & un applaudissement universel.

Ruf. l. 1. c. 3. p.
26. Thdr. l. 4. c.
17. p. 684. c.
Thdr. p. 684. c.

Naz. or. 23. p.
417. a.

or. 21. p. 397. a. b.

'C'est ainsi, dit S. Gregoire de Nazianze, que cet œil sacré de l'univers, ce grand Pontife des Pontifes, ce ferme appui de la foy, cette seconde lampe, & cet autre precurſeur de J.C, s'il est permis de parler ainsi, s'alla reposer en paix dans une heureuse vieillesse, auprès de la Trinité sainte, pour laquelle il avoit enduré tant de travaux & souffert tant de calomnies. Il causa par sa mort un regret extreme dans tout son peuple, & laissa dans les esprits une opinion & une estime de luy plus grande que tout ce qu'on en peut concevoir; & pour conclure en un mot, on luy fit encore de plus grands honneurs à ses funerailles, qu'on ne luy en avoit jamais fait dans aucune entrée.

Ath. de Anti p.
504. b.

Bar. 372. § 65.

'Quoique la coutume des Egyptiens fust de conſerver les corps de ceux pour qui ils avoient un respect particulier, sur de petits lits dans leurs maisons, au lieu de les mettre en terre; [neanmoins on peut assurer qu'ils n'en usèrent pas ainsi à l'égard de S. Athanaſe, puisque la maniere dont il parle de cette coutume dans la vie de S. Antoine, fait bien voir qu'il n'avoit garde de la souffrir dans son Eglise;] & S. Jean de Damas témoigne positivement que pour l'abolir, il ordonna de mettre en terre les reliques des Saints, & non de les enfermer dans des urnes.

Boll. 1. may. p.
246. d. e.

p. 250. 257.

p. 258. a. b. c.

'Bollandus croit sur diverses conjectures, que son corps a esté apporté à Constantinople du temps de S. Germain Patriarche de cette ville, ou encore plustost; & qu'il a esté gardé longtemps dans l'eglise de Sainte Sophie, jusqu'à ce qu'on en ait basti une de son nom où il fut transporté. On ajoute que de cette eglise il fut porté à Venise l'an 1455, & mis dans l'abbaye des Religieuses de Sainte Croix, où il est encore. On a une histoire de cette derniere translation écrite dans le temps qu'elle fut faite. Le corps qui

est à Venise est sans chef, que les Espagnols pretendent avoir. Il y a aussi une paroisse au diocèse de Tours, dans le village du Seririn pres de Samblançay, où l'on pretend avoir le chef de ce Saint. Ce que quelques uns trouvent assez probable, dautant que ce lieu a autrefois appartenu aux Comtes d'Anjou celebres dans les guerres d'Orient, [& que cette eglise est peuteestre la seule en France qui porte le nom de S. Athanasie.] On trouve qu'en l'an 1210, Pierre Cardinal de S. Marcel, apporta de Constantinople un bras de S. Athanasie, qui fut envoye au mont Cassin.

c. d. e.

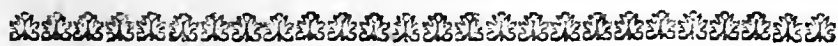
Ugh. t. 2. p. 1027.

2.

NOTE 106. [L'année de sa mort n'est pas tout à fait certaine, y ayant des autoritez & des raisons pour la mettre en 371 & en 373. Nous suivons cette derniere opinion comme la plus receue aujourd'hui parmi les personnes habiles; & elle nous oblige d'ajouter quelques mois aux 46 ans que toute l'antiquité donne à son episcopat. Il y a peu de lieu de douter qu'il ne soit mort le 2 de may, comme on le lit dans une histoire des Evesques d'Alexandrie.] C'est le jour auquel l'Eglise d'Egypte l'honore aussibien que la greque & la latine, quoique la greque en fasse encore le 18 de janvier, comme il paroist que quelques Latins en ont fait autrefois le 13 d'octobre.

NOTE 107.

Boll. 2. may. p.
249 a.
a. Man. p. 317.
Florent. p. 915.
916.



ARTICLE CXVII.

Eloges donnez à S. Athanasie : Quelques particularitez de sa vie.

SAINTE Gregoire de Nazianze honora, selon Baronius, le jour de sa feste par la celebre oraison qu'il prononça à sa louange dans Constantinople, & qu'il finit par une invocation & des prieres qu'il adresse à ce saint Confesseur pour luy & pour tout le peuple Catholique de cette Eglise.

Bar. 2. may. p. 71.
§ 6. Boll. 2. may.
p. 249 a.
N. z. or. 21 p. 580.
c.
b. p. 397. b. c.

[Il n'est pas le seul qui ait donné des eloges à S. Athanasie. Il n'y a presque pas d'auteur ecclesiastique qui n'en ait parlé: & je croy que personne n'en a jamais parlé, hors les ennemis de l'Eglise, qu'avec des témoignages d'une estime & d'un respect extraordinaire. Ce seroit une chose infinie de ramasser ce que les autres en ont dit. Mais nous ne pouvons pas omettre,] que Saint Epiphane luy donne le titre de pere de la foy orthodoxe. Lucif.

Epi. 69. c. 1. p. 78.
b.
c. Lucif de Ath. l.
1. p. 276. b.

1. On en a cité plusieurs, comme le Pape Jules, S. Basile, Lucifer, Rufin, Socrate, Sozomene, Theodore, S. Augustin ap. 180. p. 305. i. d. 307. 1. a. On y peut ajouter S. Ildore de Peluse l. 1. ep. 323. p. 86. d, le Pape Celestin dans sa lettre au peuple de Constantinople c. ont. B. t. 2. p. 193. 104, Cassien de Inc. l. 7. c. 29 p. 106 2, Vigile de Tapfe in Euz. l. 2. c. 22, Jean Maxence b. b. P. t. 4. 1. p. 435. b, S. Gregoire de Nazianze or. 2. 7. 2. 425. 23. p. 4: 7. a. b, Facundus p. 151. b. 160. 133. 1. 3: 8. a. 44: 1. c. 445, S. Fulgence de grat. l. 2. c. 42. p. 478.

fer l'appelle un Evêque"en qui l'on voyoit l'idée parfaite de la justice. notius justitia. Saint Cyrille d'Alexandrie qui le regardoit particulièrement comme son pere, dit que c'estoit une regle"immuable & αδιαιτητος. infallible de la veritable foy; Que tout le monde rend témoignage à la pureté & à la saintete de sa doctrine; Qu'il a opposé une prudence invincible & toute apostolique à tout ce que les heretiques pouvoient inventer de plus specieux; Qu'il a rempli tout le monde de l'odeur si agreable de ses écrits comme d'un baume excellent; Que c'est luy particulièrement qu'il veut suivre entre tous les Peres, sans s'en écarter en la moindre chose.

Aug. op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. 2. d. 'D'autres"ont dit que lorsque presque toute la terre avoit abandonné la foy des Apostres, Athanase avoit opposé au torrent & Julien le Peulagien. à ce temps d'impieté, une foy tres pure & une constance invincible; Qu'il"avoit combatu pour la foy des Chrétiens contre edit de Justien. toutes les heresies; Qu'il avoit soutenu la verité de la Trinité moins par sa plume que par ses souffrances, & par le martyre continuel de sa vie. [C'est indubitablement à cause de luy que] 'S. Gregoire de Nazianze dit de l'Eglise d'Egypte, qu'elle nourrissoit presque toute la terre de la veritable doctrine, & repandoit partout la foy que nous devons avoir du Verbe.

[Nous n'avons point trouvé de lieu propre pour mettre ce que S. Augustin remarque de S. Athanase,] qu'il faisoit chanter les Pseaumes avec si peu d'inflexion de voix, que celui qui les recitoit, sembloit plutost parler que chanter. L'auteur du Pré spirituel raporte que quelques personnes demandant à S. Athanase ce qu'il falloit croire de ceux qui estoient baptez sans avoir la foy Chrétienne, quoique d'autres considerations les obligeassent de faire semblant de croire en J. C. Il répondit qu'ils avoient le feu du baptesme, & qu'ils estoient veritablement baptez; & il raconta sur cela que beaucoup de personnes se faisant baptez par la crainte de la mort durant une mortalité, un Ange s'estoit apparu à S. Pierre qui gouvernoit alors l'Eglise d'Alexandrie, & luy avoit dit ces paroles: Nous enverrez vous toujours ces sacs cachetez & scellez à la verité, mais vides & où il n'y a rien dedans?





ARTICLE CXVIII.

Ecrits de S. Athanase contre les payens, à Maxime, & sur les decrets de Nicée.

[IL nous reste encore à marquer ici quelques écrits de Saint Athanase dont nous n'avons pas eu occasion de parler, & sur lesquels néanmoins il y a quelque chose de considerable à dire. Les premiers qui se présentent selon l'ordre de l'édition des œuvres de nostre Saint à Paris en 1627,] sont les deux livres contre les payens, ^a qui ont esté connus de S. Jerome. [Car quoique le second de ces livres soit imprimé sous le titre particulier de l'Incarnation, comme un ouvrage différent de l'autre;] néanmoins les premières lignes montrent visiblement que c'est une suite du précédent, lequel demande aussi nécessairement cette seconde partie. Et Leonce de Byzance en la citant l'intitule le livre contre les idoles. [Comme ce livre est fait pour ruiner le paganisme, Saint Athanase y fait paroître beaucoup plus qu'en aucun autre] cette science des lettres humaines & profanes que Saint Jerome remarque en luy. ^b Il le composa à la priere d'un Chrétien nommé Macaire à qui il l'adresse. ^c Il dit qu'il n'avoit pas alors les livres des Peres, [ce qui semble pouvoir faire croire qu'il a fait cet ouvrage durant ses persecutions, lorsqu'il estoit obligé de se cacher.] Les Benedictins jugent qu'il le composa avant l'an 319, parcequ'il n'y parle jamais contre les Ariens, qu'il avoit occasion de combattre autant que d'autres qu'il nepargne pas. [C'est peutestre luy faire faire bientôt un tel ouvrage, & je ne sçay pourquoi il n'eust pu avoir les livres qu'il dit qui luy manquoient alors. Néanmoins comme le style en est bien fleuri, il convient mieux à ses premières années.] Il semble qu'il conust peu alors ce qui se pratiquoit à Rome. [Ainsi il écrivoit apparemment ceci avant que d'y avoir esté.] Theodoret cite trois ou quatre passages du discours sur l'Incarnation. ^d S. Germain de Constantinople cite un passage du discours de S. Athanase contre les idoles. Les Iconoclastes en alleguent un qui est dans le livre contre les Gentils.

[L'amour que Saint Athanase témoigne pour le silence dans beaucoup de ses écrits,] paroît encore dans sa lettre à Maxime, qu'il qualifie philosophe; ^e & ainsi ce pourroit bien estre celui qui usurpa depuis le siege de Constantinople. ^f Ce Maxime

Bell de Ath. p.

99.

^a Hier. v. ill. c.

87. p. 296. c.

Ath. de Inc. p. 53.

b.

in gent. p. 2. c. d.

Leont. N & Eu.

l. 2. p. 999. 1000.

Hier. ep. 84. t. 2.

p. 327. b.

^b Ath. in gent. p.

1. a. 2. d.

^c p. 1. b.

vit. B. p. 1. 3. 167.

in gent. p. 11. b.

Thdr. dial. 3. p.

161. 162.

^d Conc. t. 7. p.

777. e.

p. 852. d.

Ath ad Max p.

162. d.

^e t. 1. B. p. 917.^f ad Max. p. 162.

ayant eu ce semble quelque conference avec des Ariens qui tomboient dans l'erreur de Paul de Samofates, & ne vouloient pas que le Verbe fust le mesme que J.C. crucifié, à cause de la honte de la Croix, il en écrivit à S. Athanase, & refuta en mesme temps ces heretiques par sa lettre.

p.165.b.

b.

p.162.d.

'S. Athanase approuva ce qu'il avoit écrit.^a Mais il eut peine à s'engager à écrire contre des gens qui combatoient des veritez si manifestes, croyant que cela ne serviroit qu'à augmenter leur impudence; & il allegue fort à propos sur cela l'exemple de J.C, qui ne voulut plus répondre un seul mot à Pilate, des qu'il eut vu que ce gouverneur, quoique convaincu de la verité, ne laissoit pas d'écouter ses calomniateurs. Neanmoins après avoir differé longtemps sa réponse, il l'accorda avec peine au respect qu'il avoit, dit-il, pour le zele de Maxime, à qui il conseille neanmoins d'eviter d'orenavant ces personnes, si ce qu'il luy écrit ne leur sert de rien. Cette lettre paroist faite depuis la naissance de l'heresie des Macedoniens, [mais avant celle des Apollinaristes qu'il semble favoriser dans ses termes, & ainsi vers l'an 361.] Il y est dit que nous sommes faits dieux non en participant au corps d'un homme, mais en prenant le corps du Verbe mesme de Dieu. S. Ephrem d'Antioche la citoit dans ses écrits.

p.163.a.

b.

p.165.c.

p.164.a.

Phot.c.229.p.
808.c.Ath.dec.Nic.p.
248.

'Le traité des decrets de Nicée est fait pour répondre aux plaintes que faisoient les Ariens de ce que ce Concile s'estoit servi de termes qui n'estoient pas de l'Ecriture. Le Saint après y avoir refuté l'Arianisme tant par plusieurs autres raisons, que parceque les deux Eusebes qui en estoient les peres, ne sachant plus comment le défendre dans le Concile, avoient esté obligez de l'abandonner & de signer le symbole, fait voir qu'on n'avoit employé le mot de substance & de Consubstantiel, que par la seule necessité de fermer la bouche aux Eusebiens, & de ruiner toutes leurs evasions par des termes clairs & sans equivoque. Il justifie ensuite le terme de Consubstantiel par l'autorité des Ecritures, & par la tradition des Peres, savoir de Theognoste, de S. Denys d'Alexandrie, de S. Denys de Rome, & d'Origene.

Boll.2.may,p.
233.e.f.Ath.dec.Nic.p.
251.d.

'Boilandus croit sur des raisons [assez legeres] que ce traité a esté fait avant le Concile de Sardique, & peutestre mesme assez peu après celui de Nicée, dans le temps que les Eusebiens retracterent la souscription qu'ils avoient faite de ce Concile; [ce qui va à le mettre vers l'an 330.] Il est certain neanmoins qu'il n'a esté fait qu'après la mort d'Eusebe de Cesarée, & durant l'epif-

copat d'Acace son successeur, c'est à dire après l'an 338. Il est certain encore que ç'a esté sous le regne de l'Arianisme, [c'est à dire apparemment sous Constance.] Il y a un endroit dont il semble qu'on peut tirer que c'estoit assez longtemps après la mort d'Eusebe de Nicomedie, [& après l'an 341.] Les Benedictins le mettent entre 350 & 354.

Boll. 2. may, p. 233. f.
 Ath. de Nic. p. 250. b. | 251. d.
 p. 252. c.
 Ath. B. t. 1. p. 207. 208.

Il fut fait à l'occasion d'une dispute qu'un des amis du Saint avoit eue avec des Ariens en presence de plusieurs Catholiques, dans laquelle les Ariens se voyant entierement confondus, s'estoient reduits à demander pourquoi le Concile avoit employé des termes qui n'estoient pas de l'Ecriture. Celui qui disputoit contre eux & qui estoit un homme habile & eloquent, refuta encore ce vain pretexte. Il en écrivit neanmoins à Saint Athanase, & le pria de luy mander ce qui s'estoit passé sur ce sujet dans le Concile; à quoy le Saint satisfit aussitost pour l'amour de luy, & non à cause des Ariens qui ne meritoient point de réponse. Et c'est pourquoi il le prie à la fin de lire en son particulier l'écrit qu'il luy envoyoit: & s'il n'y trouvoit rien à redire, de le montrer aux Fideles qui avoient esté presens à cette dispute. Il témoigne avoir déjà envoyé à la mesme personne une refutation plus ample de l'heresie Arienne, que nous n'avons point.

p. 248. c.

d.

e.

p. 250. b.

p. 282. d.

p. 253. d.

Boll. 2. may, p. 233. f.



ARTICLE CXIX.

Apologie de Saint Denys d'Alexandrie: Ecrit à Marcellin, & quelques autres.

Ce fut encore sur une conference avec les Ariens qu'il écrivit pour la défense de Saint Denys l'un de ses plus illustres predecesseurs. Car ces heretiques qui ne trouvoient point d'autre moyen de se défendre, ayant allegué que cet Eveque avoit esté dans leurs sentimens, cela obligea Saint Athanase de faire un écrit que nous avons encore, où il montre que Saint Denys n'avoit point eu d'autres sentimens que ceux de l'Eglise & du Concile de Nicée, & qu'il estoit entierement contraire à l'heresie d'Arius. Le Saint semble l'adresser à l'Evesque du lieu où s'estoit tenu la conference. Il y témoigne qu'il estoit curieux de ces sortes de nouvelles. [Nous ne voyons point de marque du temps où il a esté fait.] Les Benedictins croient sur quelques conjectures qu'il a esté écrit en mesme temps que le traité des

Ath. de Dio. p. 548. 549.

p. 548. d.

Ath. B. t. 1. p. 242.

Thdr̄t dial. 1. p.
38. 39.
a Conc. t. 5. p.
712. 713.

Fac l. 10. c. 5. p.
442-445.

Ath. in Paul. S.
p. 592. a. b.

p. 594.

Scalt. p. 424.

468.

b Ath. t. 2. B. p.
33. a.

ad Epi. p. 583. c.
d.

t. 2. B. p. 33. a.

c.

in pf. p. 959. 960.

Hier. v. ill. c. 87.
p. 296. c.

Coc. p. 88 89.

Hier. v. ill. c. 87.

p. 296. c.

c Casl. inf. c. 4. p.

541 | in pf. pr. c.

16. p. 82 | pf. 150.

p 502. 2.

decrets de Nicée. Theodoret en raporte plusieurs passages. *Justinien dans son edit cite cet ouvrage d'Athanase le grand maistre des Eglises, pour montrer qu'il faut juger des auteurs non par quelques endroits particuliers, mais par tout le corps & toute la suite de leur doctrine. Facundus en cite un passage, avec d'excellentes reflexions, & de fort beaux eloges de Saint Athanase.

'Le traité de l'Incarnation du Verbe contre Paul de Samosates, est une lettre adressée à des particuliers, dont quelques uns avoient des peines sur ce sujet, & souhaitoient d'estre éclaircis par luy sur la foy. Il y remarque que peu de personnes sont capables de rechercher & de comprendre la verité des mysteres, & que ce qui fait le salut de la pluspart du monde, c'est de croire à la parole de Dieu, & de se soumettre à la foy. [Il y a plusieurs autres choses considerables dans cette lettre.] Le signe de la Croix y est établi fort clairement, & neanmoins les heretiques la mettent au nombre des écrits indubitables du Saint. ^bLes Benedictins n'en portent pas le mesme jugement. Ils croient au contraire qu'il n'a esté fait qu'après la naissance de l'heresie de Nestorius, parcequ'il combat trop formellement l'infidelité qui admettoit deux personnes en J. C. Mais cette heresie n'est guere moins clairement marquée & combatue dans la lettre à Epictete. 'Les autres raisons qu'ils alleguent pour leur sentiment, sont purement negatives; [& on sçait le peu de fond qu'il y a à faire sur de pareilles raisons. Aussi nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de douter que cet écrit ne soit de S. Athanase.] Ils retranchent du titre ces mots Contre Paul de Samosates, qui ne se trouvent dans aucun manuscrit.

'Sur la fin du premier volume de nostre Saint, nous avons un écrit sur les Pseaumes adressé à un solitaire nommé Marcellin, que le Saint loue d'aimer beaucoup l'Ecriture, & particuliere-ment les Pseaumes, & de continuer toujours dans ses saints exercices nonobstant une grande maladie qu'il avoit soufferte avec beaucoup de patience. [Ce traité n'est pas celui] que Saint Jerome dit qu'il a fait sur les titres & les inscriptions des Pseaumes, [puisqu'il ne fait que representer les avantages qu'on peut tirer de cette partie de l'Ecriture sans dire un seul mot de leurs titres. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour dire qu'il n'est pas de S. Athanase,] comme font quelques uns sans en alleguer aucune preuve; puisque S. Jerome reconnoist qu'il omet une infinité d'ouvrages de ce saint Docteur, & il est cité avec eloge.

par

par Cassiodore en trois endroits differens. Le VII. Concile en cite quelques paroles, & il dit que S. Athanase l'avoit mis à la teste de son commentaire sur les Pseaumes. Le Saint n'y parle pas en son nom, mais raporte le discours qu'il avoit entendu faire à un saint vieillard. Il y a à la fin de fort belles choses sur le respect & la force des paroles que l'Esprit de Dieu a inspirées soit aux auteurs canoniques, soit aux autres Saints. Les Benedictins nous ont donné une explication des Pseaumes fort abrégée : mais comme il parcourt la pluspart des versets de chaque Pseaume, [le titre que S. Jerome donne à l'ouvrage qu'il cite ne luy conviendrait pas mieux.] On peut voir le jugement que les Benedictins en portent. Ils croient que ce n'est pas l'ouvrage entier de S. Athanase dont les copistes auront omis beaucoup de choses : & ils y remarquent aussi quelques passages d'autres auteurs.

Conc. t. 7. p. 378.
b.
Ath. in p. f. p. 960.
a. b.
p. 963. 964.
t. 1. B. p. 1009.
1439.

p. 1004.
p. 1008.

[Il y a quelque apparence que le traité sur cet endroit de l'Evangile, *Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme, &c.* & sur le peché contre le Saint Esprit, est la suite de l'écrit à Marcellin.] Car il est visible par le commencement de celui du peché contre le S. Eprit, que c'est la suite d'un autre : & en le finissant avec les marques ordinaires de son humilité, il dit à celui à qui il l'adresse, Recevez ceci de moy, non comme une instruction parfaite, mais comme une occasion que je vous presente de recueillir vous mesme une ample moisson, tant de cette parole de l'Evangile, que des Pseaumes. Il n'y nomme point celui à qui il l'adresse, & qui luy avoit demandé l'explication de la parole de l'Evangile qui fait le sujet de cet écrit. Il eut de la peine à luy accorder sa demande, de peur, dit-il, que ma paresse & mon incapacité que vous connoissez, ne m'empeschent de comprendre le sens d'une parole si mystérieuse.

quic. p. 970. c.

p. 983. b. c.

p. 970. c.
c. d.

Il commence son explication par deux passages, l'un d'Origene, à qui il donne les titres de savant & de laborieux, & l'autre de Theognoste qu'il appelle un homme admirable. [Ces deux passages portent d'eux mesmes à un sens assez contraire à la verité ;] & Theophile d'Alexandrie n'a pas manqué de s'en servir pour condamner Origene. Saint Athanase remarque assez ce mauvais sens, [mais comme il n'avoit point chassé des Saints de la montagne de Nitrie,] au lieu de condamner ces passages, il dit qu'ils ont besoin d'un examen plus particulier, pour voir s'ils n'ont point un sens plus caché qui soit véritable. Et la suite de celui d'Origene fait voir en effet que son sens est tres Catho-

p. 971. b.

Thph. ep. 1. bib.
P. 23. p. 87. d. e.
a Ath. quic. p.
971. c. d.

Orig. de princ. l. 1.
c. 3. r. 1. p. 676.
677.

peché de
c.

que. Car ce passage paroist estre tiré d'un endroit du livre Des principes, dont S. Athanase ne met que le sens, en retranchant diverses choses.

Lab. ser. t. 1. p.
727. 728.

M^r du Perron a pretendu que ce livre n'est pas de S. Athanase, & a assuré qu'il n'y en a nulle mention dans l'antiquité, & néanmoins il a esté cité comme de S. Athanase dans le Concile de Latran sous le Pape Martin I. en 649. On le peut encore autoriser par Estienne Gobar [auteur du VI. siecle,] qui dit que S. Athanase parle plusieurs fois de Theognoſte, & dans ce qui nous reste de luy, il n'en parle que dans ce traité & dans un autre. Aussi cette pensée de M^r du Perron a esté rejettée par les heretiques & abandonnée par les Catholiques.

Hier. v. ill. c. 87.
p. 296. c.

Dans le catalogue que fait S. Jerome des ouvrages du Saint, il y met ses lettres Pascales, comme on appelloit celles que les Archevesques d'Alexandrie écrivoient pour annoncer le jour auquel on devoit celebrer la feste de Pasque. Nous avons un fragment de la 39, où il fait un catalogue des livres des Escritures. [Que s'il n'y a point de faute au nombre de 39, c'est celle qu'il écrivit en 365, & il faut dire qu'il en écrivoit tous les ans, quelque caché & quelque persecuté qu'il fust, puisqu'il n'a pas esté 30 ans dans la jouissance & dans le gouvernement de son Eglise.] Scultet a voulu douter de cette lettre, parceque le catalogue qu'on y lit des livres sacrez, est copié sur sa Synopse. [On voit assez combien cette raison est foible. Nous avons parlé ci-dessus d'un autre fragment latin que les Benedictins nous ont donné.

Ath. t. 2. p. 38.

Scul. p. 430.

Il y auroit encore bien des choses à dire sur les écrits de ce Saint. Nous en reservons une partie pour les notes, & nous en omettons beaucoup d'autres pour abreger & pour finir par ce mot d'un ancien solitaire;] Quand vous trouverez quelque chose des ouvrages de S. Athanase, & que vous n'aurez pas de papier pour l'écrire, écrivez-le sur vos habits. [C'est pourquoy nous ne voulons point omettre] les paroles de ce flambeau de l'Egypte que Socrate nous a conservées les ayant apprises d'Evagre. Ce n'est pas sans sujet que Moÿse avoit reçu ordre de placer la table [des pains] du costé du septentrion. Que les personnes éclairées comprennent quel est ce [vent froid] qui souffle contre eux; qu'ils souffrent avec courage toutes sortes de tentations, & qu'en mesme temps ils nourrissent avec joie ceux qui s'adressent à eux. [Evagre ne dit point si ces paroles estoient tirées de quel qu'un des écrits du Saint, ou recueillies de ses discours.]

Mosc. c. 40. t. 13.
p. 1070.

Secr. l. 4. c. 23. p.
237. b. c.

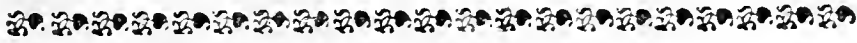
NOTES
108, 109, 110

102, 103, 104

v. 586

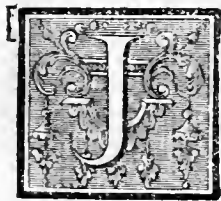


SAINT EPHREM, DIACRE D'EDESSE, SOLITAIRE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.



ARTICLE PREMIER.

Estime du nom & des écrits de Saint Ephrem.



JESUS CHRIST qui a promis de recompenser au centuple des cette vie ceux qui auroient abandonné quelque chose pour l'amour de luy, nous en donne une preuve illustre en la personne de S. Ephrem. Car comme entre les graces qu'il a receues, il paroist en avoir eu une toute particuliere de fuir la gloire du monde, & d'aimer à passer pour une personne tres defectueuse & tres imparfaite, & mesme pour un tres grand pecheur; Dieu luy a donné une reputation tout à fait extraordinaire, & l'a fait reverer des Fideles, non seulement comme l'un des plus celebres Peres des deserts, mais comme l'une des plus grandes lumieres qui ait éclairé l'Eglise au temps où elle estoit la plus eclatante & la plus feconde en grands Saints.]

S. Basile admiroit les dons que Dieu avoit mis en luy, & estoit surpris de sa science; & le jugement de ce grand Saint, qui par le consentement de tout le monde, estoit le plus habile & le plus savant homme de son temps, estoit suivi generalement par tous ceux qui excelloient alors en eloquence parmi les Grecs: ce qui estoit d'autant plus admirable, que Saint Ephrem n'avoit jamais étudié les sciences, [& qu'il ne savoit pas mesme d'autre langue que la syriacque. On croit que c'est luy que S. Basile a marqué,] lorsque dans son Hexameron il dit avoir appris l'explication d'un passage de la Genese, d'un homme de Syrie aussi éloigné de la science du monde, qu'il approchoit de la veritable science; & lorsque dans son livre sur le Saint Esprit il remarque

Soz. l. 3. c. 16. p. 525. G.

a.

Bas. hex. l. 2. c. 7. p. 21. C.

de Spi. c. 19. t. 1. p. 360.

quelque propriété de la langue de Mesopotamie, qu'il avoit scue, dit-il, d'un homme de ce pays là, tres instruit dans sa langue, comme il estoit tres pur dans sa foy. [Nous verrons plus particulièrement dans la suite ce qui se passa entre ces deux Saints.

Saint Gregoire de Nyffe a toujours fait profession de suivre les sentimens de S. Basile son frere : Ainsi il ne se faut pas étonner s'il a prononcé, "comme on le croit, un éloge magnifique de S. Ephrem le jour de sa feste, où il l'appelle le Docteur de l'univers. & il s'efforce d'autant plus de le relever par ses louanges, que ce Saint avoit eu plus de soin de s'humilier en défendant expressément qu'on le louast. On pretend que S. Amphiloque l'un des plus illustres Prelats du second Concile œcumenique, a aussi écrit quelques unes de ses actions.

Nyffin Eph. p.
601. c. 615. a.
p. 595. 596.

Boll. i. feb. p. 49.
§ 6. 7.

Hier. v. ill. c. 115.
p. 300. d.
p. 301. a.

Lauf. c. 101. p.
1021. a.

d.

Conc. t. 2. p. 219.
d.

Thdr. ep. 145.
p. 1026. d. l. 2. c.
36. p. 633. c.

Soz. l. 3. c. 16. p.
527. c.

p. 525. a.

b. c.

p. 526. c.

'S. Jerome écrit en l'an 392, que ses ouvrages estoient si celebres & si reverez, qu'on les lisoit publiquement en quelques Eglises après l'écriture sainte ; & ils conservent, dit-il, dans les langues où on les traduit, la vivacité & le feu que cet esprit sublime leur a donné dans le syriaque. [Pallade qui ne nomme que luy & S. Julien Sabbas entre les solitaires de Mesopotamie, rapportant une action illustre de charité par laquelle il couronna sa vie,] dit qu'il ne s'écarta jamais du droit chemin ; qu'il marcha jusques au bout dans la voie du S. Esprit, d'une maniere qui luy fit meriter des faveurs extraordinaires ; qu'il persevera avec perfection dans le repos de la solitude ; & que ses écrits sont dignes de l'estime des personnes les plus habiles.

'Basile & les autres moines de Constantinople dans leur requeste contre Nestorius en 430, mettent S. Ephrem entre les Peres de la tradition ecclesiastique. Theodoret qui fait la mesme chose, le qualifie l'admirable Ephrem & un excellent écrivain, la lyre du S. Esprit, & le canal qui arrosoit tous les Syriens des eaux de la grace. Sozomene qui en parle amplement, & qui dit néanmoins que ceux du pays en savoient & en raportoient encore plus qu'il n'en dit, ne craint pas d'avancer que sa reputation surpassoit celle de tous les grands hommes de son temps, [c'est à dire du temps de Constantin, de Constance, & de Valens ;] & que nul autre n'honoroit plus que luy [la sainteté de] l'Eglise Catholique. Il confirme & appuie par de fortes raisons, le jugement que S. Basile avoit fait de sa science ; ajoutant que s'il avoit esté eminent en lumiere & en genie, il ne s'estoit pas rendu moins illustre par la splendeur de ses actions, & par la pureté parfaite de sa conduite.

L'auteur de l'homelie contre les faux docteurs & sur le jugement dernier, que quelques uns croient estre S. Jean Chrysolto-
me, [& d'autres Jean de Jerusalem, quoiqu'apparemment il ne
soit pas si ancien;] cet auteur, dis-je, après avoir deploré la
mort des plus illustres Prelats & Docteurs qui avoient jusques
alors éclairé l'Eglise, & en avoir fait l'eloge en un mot, s'étend
» seulement sur S. Ephrem. Où est, dit-il, le celebre Ephrem, la
» force de ceux qui manquoient de fermeté & de courage, le frein
» & le modérateur des jeunes gents, le guide & le directeur des
» penitens, l'épée[de l'Eglise] contre les heretiques, le vase & la
» demeure du S. Esprit?

Lab. scri. t. 1. p.
772.

Chr. t. 6. or. 53.
P. 401. c.

[Les vies des Peres rapportent quelques unes de ses actions.]

Gennade en parle comme d'un Prophete.^a Un autre S. Ephrem,
qui gouvernoit l'Eglise d'Antioche[des l'an 526,] cite quelques
uns de ses sermons pour autoriser la foy de l'Eglise; & Leonce
de Byzance, [qui écrivoit au commencement du VII. siecle,]
fait la mesme chose en divers endroits.^b Photius marque un
grand nombre de ses ouvrages, & en fait un fort bel eloge, [que
nous rapporterons dans la suite.]^c Il dit qu'Eusebe en a parlé:
'mais il y a apparence qu'il se trompe, & qu'il prend Sozomene
pour Eusebe, [qui est mort des 340, lorsque S. Ephrem ne pou-
voit pas encore estre fort celebre. Nous ne disons rien de Meta-
phrasse, de Nicephore, ni des autres auteurs modernes, qui ont
suivi ce que les anciens en avoient écrit.

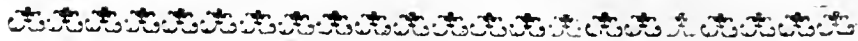
Genn. v. ill. c. 3.
a Phot. c. 229. p.
820.
Leont. in N. &
Eu. l. 1. p. 979. 2. l.
2. p. 1001. c. 1. 3. p.
1026. b.
b Phot. c. 196. p.
512.
c p. 516.
Bell. l. 1. f. b. p. 53.
529.

Nous employerons pour faire l'histoire de sa vie, ce qu'en ont
dit S. Gregoire de Nyssie, S. Jerome, Pallade, Theodoret, So-
zomene, & les vies des Peres. Nous y ajouterons une petite vie
qu'on a jugé digne d'estre traduite en François, quoiqu'elle ne
soit peutestre pas bien ancienne. Nous tâcherons aussi de ra-
masser ce qu'on en trouve dans les ouvrages mesmes de Saint
Ephrem, particulièrement dans celui qu'on appelle sa confes-

NOTE 2. sion, & dans son testament. Car quoiqu'il y ait quelque difficulté

NOTE 3. à accorder ces deux pieces l'une avec l'autre, elles paroissent
neanmoins l'une & l'autre trop autorisées pour en abandonner
aucune des deux. Mais pour ce qui regarde Saint Amphiloque,
v. S. Basile c'est à dire la vie de Saint Basile qui porte son nom, chacun
note 82. convient que c'est un ouvrage plein de fautes, & auquel on ne
peut avoir aucun égard.]





ARTICLE II.

Naissance, education, & jeunesse de Saint Ephrem.

Ephr.conf.p.
469.2.a.

NOSTRE Saint nous apprend luy mesme que ses ancestres estoient des étrangers [venus de quelque autre lieu à Nisibe en Mesopotamie, où] ils vivoient de ce qu'ils gaignoient du travail de leurs mains, & des aumones qu'on leur faisoit; que ses ayeuls s'estant un peu avancez, avoient esté laboureurs; & que son pere & sa mere avoient vécu de mesme dans la condition basse de ceux dont ils avoient tiré la vie. Ils avoient des terres auprès de la ville. [Mais si le monde ne voyoit rien que de bas dans sa famille, le Saint y trouvoit une noblesse veritablement illustre,] puisqu'il estoit uni par le sang à des martyrs, & que son pere & sa mere avoient confessé le nom de J. C. devant les juges. [C'estoit sans doute durant la persecution de Diocletien.]

op.92.p.217.2.d.

conf.p.469.1.c.

Boll.1.feb.p.50.
512.

p.74.5 1.

51|51.5 19.

Nyfl.v.Eph.p.
604.b.

Ephr.test.p.601.
1.c.

a Soz.1.3.c.16.p.
525.a.

b a|Nyfl.v.Eph.
p.597.b.&c.
c Soz.1.6.c.33.p.
690.c.34.p.

691.c.d.&c.

d Ephr.test.p.
598.2.c.

e Boll.1.feb.p.
74.5 1.

f Ephr.conf.p.
472.2.e.

g p.469.1.c.

h Nyfl.v.Eph.p.
612.d.

p.598.c.

'Car il est né sous Constantin, selon les Grecs; [& on juge par le temps de sa mort que c'estoit plustost avant qu'après le regne de ce premier Empereur Chrétien.] Sa petite vie dit qu'il vécut sous Constantin & les Empereurs suivans; mais [elle se trompe] avec d'autres Grecs de dire qu'il naquit à Edeffe: ce qui est contraire à S. Gregoire de Nyfle, comme la suite le fera voir. Le Saint mesme dit assez clairement qu'il estoit étranger à Edeffe; & Sozomene nous assure qu'il estoit de Nisibe. Il est fort souvent qualifié Ephrem de Syrie. Mais il est visible que l'on comprenoit alors & Nisibe & tout le reste de la Mesopotamie sous le nom de Syrie. Son nom est le mesme que celui du second fils du Patriarche Joseph: [& il est souvent appelé Ephraïm dans les auteurs: Mais nous sommes accoutumez à Ephrem.]

La pieté de ses parens, qu'il place dans la beatitude du ciel, est fit qu'ils luy apprirent à craindre Dieu. Il eut encore l'exemple de la vertu qu'il voyoit pratiquer à plusieurs de ses voisins, & des souffrances qu'il entendoit dire que beaucoup de personnes avoient endurées pour J. C. Il fut consacré à Dieu des le berceau comme un autre Samuel, & commença des ses plus tendres années à ecouter sa voix divine. Des l'enfance il fut élevé & nourri dans la meditation des Escritures sacrés. Il desaltera sa soif dans les canaux eternels de la grace, & arriva, selon l'Apotre, à la mesure de l'age de J. C.

A peine avoit-il passé les premieres années de son enfance,

p.605.c|Vit.P.I.
5.c.18.5 5.p.636.

2.

lorsque Dieu luy fit connoistre dans une vision le talent qu'il luy devoit donner un jour pour repandre sa parole dans les cœurs des peuples. Car il vit sortir de sa langue une vigne chargée de fruits, qui s'augmenta si fort, qu'elle remplissoit toute la terre, & que tous les oiseaux venant manger de ses fruits, plus ils en prenoient plus il en restoit. Sa vie dit que ce furent ses parens qui eurent cette vision.^a Mais S. Gregoire cite ce qu'il en dit de S. Ephrem mesme, qui le raportoit neanmoins comme si cela fust arrivé à un autre.

Boll. t. feb. p. 74:

^a 1.
a Nyf. v. Eph. p. 605. c.

[L'humilité profonde de nostre Saint, qui est le principal caractère de sa vertu,] l'a fait quelquefois parler de son enfance d'une maniere assez differente de ce que nous venons de dire: [& il parle souvent de mesme de ses autres ages.] La pureté de sa lumiere luy faisoit voir¹ les legeretez & les autres fautes de l'enfance dans la disproportion qu'elles ont avec la sainteté de Dieu, qui est le modele des Chrétiens, & non selon la bassesse de nos idées, qui content pour rien les fautes communes & ordinaires. [Selon un écrit qui peut estre de luy,] il a quelquefois assisté aux spectacles de l'amphitheatre. ^b Il estoit Chrétien lorsqu'il tomboit dans les fautes dont il se plaint, [mais simple catecume- ne :] & il acquit ensuite une nouvelle pureté par le baptesme, qu'il receut [peutestre agé d'environ dixhuit ans.

Ephr. conf. p. 469. 2. b.

op. 103. p. 362. 2.

^c 1.
b conf. p. 469. 2. b.

p. 472. 2. b. Boll. 1. feb. p. 60. 1.

Quelles qu'aient pu estre les fautes qu'il avoit faites auparavant, elles n'ont pas empesché qu'on n'ait écrit de luy, qu'il parut toujours irreprehensible depuis son enfance jusques à sa mort. Luy mesme loua Dieu dans les derniers momens de sa vie de ce qu'il avoit conservé inviolablement la fey Catholique qu'il avoit apprise des ses plus tendres années, sans la laisser ebranler [par toutes les tempestes de l'heresie qui s'eleverent de son temps, & qui emporterent presque tout l'Orient.] Sa plus grande consolation fut toujours de n'avoir jamais dans toute sa vie formé aucun blaspheme contre le Seigneur, & de n'avoir point laissé sortir de sa bouche aucune parole contraire au respect qu'il luy devoit. Il ne s'eloigna jamais en quoy que ce fust de la foy Orthodoxe recuee dans toute la terre, ni de la communion de l'Eglise Catholique & Apostolique.

Boll. p. 74. § 1.

Ephr. test. p. 603. 2. c.

^c 1.

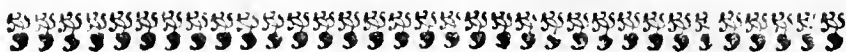
p. 599. 1. c. d.

Sa charité pour le prochain suivit en cela celle qu'il avoit envers Dieu, & tant qu'il vécut il ne parla jamais contre personne, & n'eut jamais aucune dispute qu'avec les heretiques.

Nyf. v. Eph. p. 600. d.
ep. 601. a. Ephr. test. p. 598. 2. c.



La note 3.



ARTICLE III.

Saint Ephrem encore jeune est mis en prison sur un accident, avec deux autres personnes.

[C O M M E l'homme interieur a ses degrez, & ses ages s'il faut ainsi dire, aussi bien que l'homme exterieur, ce que nous venons de dire de la vertu de S. Ephrem dans sa jeunesse ne nous doit pas faire croire qu'elle fust sans defect, & aussi parfaite qu'elle a paru dans la suite de sa vie.] Sozomene dit qu'avant que d'embrasser la vie monastique, il se laissoit aisément aller à [des mouvemens] de colere. Outre ce qu'il dit luy mesme en general des fautes où il estoit tombé autrefois, il se plaint beaucoup de ce que dans sa jeunesse, & avant que d'avoir renoncé au siecle, le demon luy avoit presque persuadé que tout arrive par hazard. [Mais on peut juger que c'estoit plustost de simples pensées, qu'un vray doute,] puisqu'il proteste à sa mort avec serment, qu'il n'avoit jamais douté de la puissance de Dieu. Il paroist que ce fut pour le tirer de ces pensées, & d'une tentation si dangereuse, que Dieu permit qu'il tomba dans l'accident que nous allons dire, [& qui fait une partie considerable de son histoire.]

Soz.l.3.c.16.p.
527.a.

Ephr.conf.p.
469.2.b.
a p.465.1.b.

test.p.599.1.d.

conf.p.465.1.b.
c|466.2.c.

ep.92.p.216.2.b|
217.2.d.
b conf.p.465.1.
c.
e op.92.p.216.2.
c.
d conf.p.465.1.
c.

op.92.p.216.2.c|
217.2.d.
e conf.p.465.2.
e.

op.92.p.216.1.c.
d|217.2.c.

p.216.2.d.
d.e|217.1.a.b|
conf.p.465.1.c.d.

Ses parens l'ayant un jour envoyé à des terres qu'ils avoient auprès de la ville, ^b lorsqu'il estoit encore fort jeune; comme il alloit par la campagne au fond de la Mesopotamie, ^c il passa par une forest, ^d où il trouva sur le soir la vache d'un pauvre étranger couchée. Soit par malice, comme il le dit, [soit par une folie & une indiscretion de jeunesse,] il fit ^e lever cette vache à coups de pierres, & la poursuivit quelque temps: ^e ce qui fut cause qu'une beste l'ayant rencontrée ensuite, la déchira, parcequ'estant pleine, & toute entreprise de froid, [elle n'eut pas la force de se défendre.] Quelques uns ajoutent, que ayant rencontré après cela l'étranger à qui la vache appartenoit, & qui la cherchoit en pleurant; & cet homme luy demandant s'il ne l'avoit point vue, il ne luy répondit que par des injures.

NOTE 6.

Un mois après qu'Ephrem eut fait cette faute, comme ses parens l'envoyoient encore à leur maison des champs, se trouvant surpris de la nuit, il s'arresta avec un berger qui le retint chez luy. Mais le berger s'estant enivré, les loups entrerent la nuit

nuit durant qu'il dormoit dans la bergerie, & dispersèrent tout le troupeau. Ceux à qui estoit le troupeau arrivez là dessus, se faisisent d'Ephrem aussibien que du berger, l'accusant, quoy qu'il püst dire, d'y avoir fait entrer les voleurs; de quoy il sem-
 ble que le berger l'eust accusé pour se disculper. Il fut mené devant le juge. [Je ne sçay si ce ne seroit point à Edesse metropole de l'Osrhoene, & qui l'estoit peutestre aussi alors de la Mesopotamie:] & là nonobstant ses sermens & ses défenses, le juge l'envoya en prison en attendant que l'affaire fust éclaircie. Le berger fut mis dans une prison differente.

conf.p.47.6.2.b.
 p.465.1.d]op.
 92.p.216.c.

conf.p.465.1.d.

Après Ephrem, on avoit présenté au juge un [bourgeois] accusé d'adultere: Et le juge ayant remis son affaire avec celle d'Ephrem, ils furent menez tous deux ensemble à la prison, où ils trouverent un paysan accusé d'homicide. Luy & le bourgeois estoient également innocens, aussibien qu'Ephrem, du crime dont on les accusoit, mais coupables d'un autre dont la justice de Dieu les vouloit punir. [Voici quel estoit celui du bourgeois que l'on accusoit d'adultere.]

d'e'op.92.p.216.
 2.c.

op.92.p.216.2.e]
 217.1.b.c]conf.
 2.465.1.d.

Il estoit arrivé deux ans auparavant, que deux freres qui estoient dans les armées, ayant beaucoup herité de leur pere; & leur sœur unique, qui estoit une jeune veuve^a fort pieuse, & qui avoit beaucoup de crainte de Dieu, demandant à avoir sa part dans la succession; ils publierent pour l'en exclure qu'ils savoient qu'elle avoit vécu dans le desordre, & qu'ils en avoient des témoins. Elle qui se sentoit innocente, soutenoit avec serment que c'estoit une calomnie, & elle ne craignit point de promettre en presence de témoins, que si elle pouvoit estre convaincue d'avoir rien fait contre son honneur, elle renonçoit absolument à la succession de son pere. Alors les deux freres vinrent trouver le bourgeois dont nous parlons, le prièrent de vouloir soutenir en justice à leur sœur, le crime dont ils l'accusent, & luy promirent cinquante pieces d'argent. L'affaire se passa comme ils souhaitoient. On vint devant les juges; le bourgeois proteste qu'il sçait constamment que la veuve a manqué à son devoir; elle est declarée dechue des biens de son pere; ses freres les partagent entre eux, & le faux témoin reçoit ses cinquante pieces.

op.92.p.217.1.e.
 e]conf.p.465.2.

^a
^a op.92.p.218.
 2.2.

^b p.217.2.a.b].
 conf.p.465.2.2.
 b.

[Deux ans après,] l'un des deux freres estant à la ville pour quelques affaires, commit un crime avec une femme; & comme ils estoient ensemble, son faux témoin vint pour demander quelque chose à emprunter à cette femme dont il estoit voisin. L'a-

conf.p.465.2.d.

i. d. e.

d.

Ephr. conf. p.
465. 2. c.

p. 466. 1. 2.

p. 465. 1. d. e.

2. a] op. 92. p. 17.
1. d. e.

adultere se sauva par la fenestre [durant qu'il entroit,] & la femme ayant donné à son voisin ce qu'il luy demandoit, elle le pria de la vouloir aussi descendre par la fenestre, parce, disoit-elle, que ses creanciers venoient pour la mettre prisonniere. Mais comme il se mettoit en devoir de la descendre, (ou plustost qu'il achevoit de le faire,) le mari survint, l'arresta, & le fit mettre en prison comme adultere, de sa femme, qui se sauvoit cependant; [se constituant luy mesme] prisonnier en une autre prison, [pour estre puni en cas qu'il ne prouast pas le crime dont il accusoit le bourgeois.] L'accusé fut mis, comme nous avons dit, dans la mesme prison où estoit S. Ephrem, & en mesme temps que luy; & l'accusateur dans celle où estoit le berger. [Nous verrons dans la suite comment Dieu punit le veritable adultere, tant pour ce crime, que pour celui qu'il avoit commis contre sa sœur.]

Son frere, [qui estoit son parfait imitateur,] s'estant aussi laissé emporter à un amour dereglé pour une femme mariée, en tua le mari un jour qu'il s'estoit allé promener après dîné à une terre qu'il avoit à la campagne. Car s'estant approché de luy comme pour le saluer, [il le poignarda] & s'enfuit. Les parens du mort accourus au bruit, ne trouverent personne sur qui ils en pussent rejeter le crime, qu'un paysan qui estant lassé du travail s'estoit endormi auprès; & ainsi croyant que c'estoit luy qui avoit fait le meurtre, ils le prirent, & le firent mettre en prison; & le corps du mort fut porté pour servir à l'instruction du procès, dans la prison où estoit le berger dont nous avons parlé. Ce paysan estoit donc innocent du crime dont on l'accusoit. Mais il estoit arrivé peu de jours auparavant, que passant sur un pont, & deux hommes qui le suivoient de quelques pas, s'estant mis à se quereller, celui qui se trouva le plus fort, jetta l'autre dans la riviere, qui y fut noyé, sans que le paysan qui le voyoit, & que ce pauvre homme appelloit à son secours, se mist en devoir de le sauver, comme il eust pu faire, en luy donnant seulement la main.



A R T I C L E I V.

Saint Ephrem dans la prison a plusieurs visions & diverses preuves de la providence & de la justice de Dieu.

IL parut bientost que Dieu avoit permis qu'Ephrem se trouvast en prison avec ces deux personnes, pour le convaincre de la justice de sa providence par des evenemens qui en estoient

des effets & des preuves si visibles.] Car après y avoir passé sept jours, le huitieme il vit comme il dormoit^a un jeune homme terrible de visage, mais d'une voix fort douce :^b & dans son testament il parle d'un^c Ange qui avoit accoutumé de le reprendre quand il faisoit mal.

Ephr. conf. p. 465. 1. c.
^a op. 92. p. 216. 2. c.
^b test. p. 601. 2. d.

*Angelus
 apprehensor
 meus & re-
 dargutor.*

[Cet Ange donc, ou quelque autre ministre de Dieu,] s'estant apparu à luy, luy demanda ce qu'il faisoit dans la prison. Il luy dit en pleurant que c'estoit sur ce qu'on l'accusoit d'avoir fait voler un troupeau, de quoy il estoit innocent. Le jeune homme
 » en souriant, luy dit : Je sçay bien que vous n'estes pas coupable
 » de cela, mais je sçay bien aussi ce que vous avez fait il y a peu de
 » jours. Souvenez vous de ce que vous avez pensé, & de ce que
 » vous avez fait ; & vous reconnoistrez par vous mesme que vous
 » meritez bien de souffrir ce que vous souffrez. Demandez aussi
 » à ceux qui sont avec vous ce qu'ils ont fait ; & vous verrez que
 » quoiqu'ils soient innocens des crimes pour lesquels on les a mis
 » en prison, ils meritent bien neanmoins d'y estre mis. Avouez
 » donc que Dieu est juste, & que ses jugemens sont des abysses :
 » Vivez dans la pieté, & vous reconnoistrez quelle est la provi-
 » dence divine. Il semble qu'Ephrem ait vu dans cette vision les
 deux compagnons de sa prison, avec un autre criminel que luy
 & les autres ne connoissoient point.

op. 92. p. 217. 1. a. b.

conf. p. 465. 1. c.

op. 92. p. 217. 1. b.

conf. p. 465. 1. c.

2. b.

Quand il se fut éveillé, il pensa en luy mesme quelle faute il pouvoit avoir faite. Il se ressouvint de la vache dont nous avons parlé ; & ayant raporté ce songe aux autres, ils luy avouèrent tous deux ce qui leur estoit arrivé. Ce recit le toucha extrêmement, & le fit rentrer en luy mesme, jugeant bien qu'un songe dont il voyoit la verité en trois personnes differentes, ne pouvoit estre une imagination ni un hazard, comme il eust pu croire, si cela ne l'eust regardé que luy seul.

1. c. 2. a.

2. b.

S'estant encore endormi, [apparemment la nuit suivante,] il
 » revit la mesme personne ; qui luy dit, Vous verrez demain ceux
 » que vous avez offensez, ou plustost, ceux qui vous font souffrir
 » par leurs calomnies. Cela le rendit tout inquiet & tout triste, dans la crainte de ce qui devoit arriver le lendemain ; car il n'avoit plus garde de s'imaginer que rien n'arrivast que par hazard. Et les autres luy ayant demandé pourquoi il estoit triste ; ils ne le furent pas moins que luy, quand il leur eut dit sa vision.

b. c.

Boll. 1. f. b. p. 60.

54.

c. Ephr. conf. p.

465. 2. c.

Des que la nuit fut passée, le Gouverneur s'estant assis sur son tribunal, fit dresser le chevalet, & tous les autres instrumens de la question ; & il ordonna qu'on y appliquast les prisonniers.

c.

d. op. 92. p. 217. 2.

c.

Les archers vinrent aussitôt les querir, & avant que de les faire fortir de la prison, on leur chargea tout le corps de chaînes. On presenta en mesme temps au juge cinq personnes qu'on venoit d'arrester, entre lesquels estoient les deux freres qui avoient depouillé leur sœur par leurs calomnies.

1b.1.

op.92.p.218.1.a.

b.

π p.465.2.e.

cop.92.p.218.1.b.

'On commença la procedure par les deux qui estoient en prison avec S. Ephrem. Nonobstant la protestation qu'ils faisoient de leur innocence, ils furent appliquez à la question, & rigoureusement fouettez; & puis on les remena en prison. Durant qu'on les tourmentoit, Ephrem trembloit de peur & fondoit en larmes, croyant aller souffrir les mesmes tourmens; & les assistans se moquoient encore de luy, & luy disoient, Mon enfant, qu'as-tu à pleurer? Tu ne craignois rien quand tu faisois ton crime; & maintenant que cela t'est inutile, tu t'amuses à pleurer. Va, va, ne crains rien; ton tour viendra bientôt, aussi bien qu'aux autres. Neanmoins on ne luy fit rien souffrir, & il demeura spectateur du jugement, après mesme que ses deux compagnons furent remenez en prison.

2.e.

c conf.p.465.2.e.

e.d.

d'op.92.p.218.1.

e.

d' conf.p.465.1.

d.

e op.92.p.218.2.

d.

f' conf.p.465.2.

d.e.

g op.92.p.218.2.

d.

h' conf.p.465.2.

d.e.

e|466.1.a.

'On commença donc à examiner les cinq qu'on venoit de prendre; & on interrogea premierement les deux freres. Ils estoient accusez l'un d'homicide, l'autre d'adultere, & étant mis à la question, & étendus durant plusieurs heures avec des poulies, non seulement ils reconnurent le crime dans lequel on les avoit surpris, mais mesme étant pressé de dire s'ils n'avoient point commis d'autres, ils confessèrent l'injustice qu'ils avoient faite à leur sœur, & de plus, l'un avoua avoir commis l'adultere, & l'autre l'homicide dont nous avons parlé, & dont on accusoit les deux qui estoient prisonniers avec Ephrem. Ils declarerent aussi où estoient les femmes, l'une dont l'homicide avoit abusé, & l'autre dont l'adultere avoit encore tué le mari. Après cette confession, on les envoya en prison, pour y estre gardez jusqu'à ce qu'on eust amené ces femmes.

p.466.1.a.b.

'On interrogea ensuite les trois qui restoit, accusez, l'un d'avoir mis le feu à des blez, & les deux autres d'avoir esté complices d'un homicide. On les fouetta legerement; & comme ils ne confessoient rien, le juge les fit remener en prison, pour estre examinez par son successeur qu'il attendoit: Et on y remena aussi Ephrem, sans l'avoir examiné.

op.92.p.218.1.c.

conf.p.466.1.b.

1.b.c.

2.b.

1.b.c.

'Comme ils furent tous ensemble assez longtemps dans la prison, [à cause du changement de Gouverneur,] c'est à dire environ deux mois, ils firent connoissance les uns avec les au-

ad gymnasium

1016.

tres ; & les deux freres y ayant reconnu celui qui avoit porté faux témoignage en leur faveur contre leur sœur, ils en furent extrêmement surpris. Ils commencerent tous à regarder Ephrem comme un homme de pieté, & ils le prioient de leur donner, s'il pouvoit, quelque bonne esperance du succès de leurs affaires. Mais il ne revit plus celui qui luy estoit apparu d'abord, jusques aux derniers jours de leur prison.

'La mesme personne luy apparut donc alors pour la troisieme fois, & elle luy dit, Hé bien, Ephrem, estes vous enfin bien assuré que Dieu gouverne le monde par un jugement tres equitable, & qu'il n'y a point d'injustice dans sa conduite? Oui, Seigneur, répondit Ephrem, je ne puis douter que ses œuvres ne soient merueilleuses, & que ses regles ne soient tout à fait impenetrables. Mais puisque vous m'avez déjà fait cette misericorde, ajouta-t-il en pleurant, de consoler ma foiblesse en vous decouvrant à moy, ayez encore pitié de vostre serviteur, & tirez moy de cette prison, afin que je puisse me faire moine, & servir J. C. mon Seigneur. L'autre luy répondit en souriant, qu'il seroit interrogé encore une fois, & puis delivré; & Ephrem luy disant qu'il ne pouvoit supporter les menaces du juge, & les douleurs de la question; il ajouta, Il eust bien mieux valu que vous n'eussiez rien fait contre vostre devoir, & vous n'auriez pas esté mis en prison. Mais puisque vous avez merité par vostre faute d'y estre enfermé, que vous puis-je faire? Neanmoins ne craignez pas, vous ne souffrirez pas beaucoup. Il viendra un nouveau Gouverneur qui vous tirera d'ici.

'La mesme personne luy fit encore connoistre qui estoient les trois derniers prisonniers. Ces trois sont coupables comme les deux premiers,] de crimes differens de ceux dont on les accuse; & ils en seront punis comme ils le meritent. Ephrem leur dit ce qu'il avoit appris : & deux d'entre eux luy avouerent qu'un malheureux ayant tué une personne pour avoir sa vigne qui estoit proche de la sienne, ils avoient attesté en jugement que cette vigne appartenoit au meurtrier, & que le mort s'estoit tué luy mesme en tombant du haut d'une roche. Le troisieme avoua qu'estant en colere contre un homme, il l'avoit tellement poussé, que contre son dessein il l'avoit fait tomber du haut d'une maison en bas, & qu'il s'estoit tué de cette chute. Enfin au bout d'environ 70 jours qu'il avoit passé dans la prison, il vit la mesme personne qui luy dit en songe, Vous serez demain delivré, & les autres jugez chacun selon qu'ils le meritent.



ARTICLE V.

Saint Ephrem est delivré de prison.

Ephr.conf.p.
466.1.d.

c.

LE lendemain donc tous les prisonniers ayant esté amenez devant le nouveau juge, après qu'il eut examiné leur cause, il renvoya absous les deux premiers prisonniers, & fit mettre à la question les deux femmes adulteres pour savoir si elles n'estoient point coupables de quelque autre crime. L'une d'elles confessa qu'elle avoit mis le feu aux blez d'un homme en haine de ce qu'il avoit decouvert son adultere; & que ceux qui estoient accourus ayant trouvé un autre homme qui s'enfuyoit à cause de ce feu, ils l'avoient pris, croyant qu'il en estoit l'auteur. C'estoit celui mesme qui estoit prisonnier: & se trouvant dechargé par cette deposition, il fut renvoyé absous.

c].2.a.

L'autre femme déclara que l'un des freres calomniateurs de leur sœur veuve, & qui estoit son adultere à elle, l'ayant un jour trouvée avec un autre homme, il avoit tué cet homme, & l'avoit jetté dans un carrefour: Que comme le peuple y accoutoit, il estoit arrivé que deux hommes couroient après un voleur qui avoit derobé un bouc; & que le peuple les voyant courir, & croyant qu'ils fuyoient, les avoit pris comme auteurs du meurtre, & qu'on les avoit mis en prison. Le juge s'informa avec soin qui estoient ces deux personnes, & ayant reconnu que c'estoient deux de ceux qui estoient alors devant son tribunal, il les déclara innocens, & les renvoya absous. Pour les deux freres, & ces miserables femmes, il les condamna à estre dechirez des bestes.

2.b.

2.b.

b]op.92.p.219.1.

c.
a conf.p.466.1.

b.
b op.92.p.219.1.

d.
c conf.p.466.2.

b.
d]op.92.p.219.

1.d.
c conf.p.466.2.b.

[Ephrem restoit seul à juger;] & il se rencontroit que le Gouverneur estoit de son pays, & connoissoit fort particulièrement ses parens; ^a de quoy Ephrem n'avoit encore rien sceu. ^b Lors donc qu'il parut pour estre examiné, presque nud, & chargé de chaines, le juge le reconnut; ^c & il eust bien souhaité de luy témoigner l'affection qu'il luy portoit: ^d mais il falloit agir selon la rigueur des loix. ^e Il l'interrogea donc, & après qu'il luy eut dit comment il avoit esté mis en prison, il fit appliquer le berger à la question, & l'obligea par le fouet à confesser la verité. Ainsi il verifia l'innocence d'Ephrem, & le renvoya absous du crime dont on l'avoit accusé.

[Voilà de quelle maniere cette histoire est raportée particulièrement dans l'écrit intitulé la Confession de S. Ephrem. Les

circonstances en sont tres remarquables ; & nous ne voyons pas moyen de douter qu'elles ne soient vraies, cette Confession ayant un trop grand caractere de sincerité, & mesme de grandeur & de sainteté, pour croire que ce ne soit qu'un de ces pretendus pieux romans trop communs parmi les Grecs. Après tout, les exemples de ceux qui estant coupables devant Dieu, sont punis par les hommes pour des crimes qu'ils n'ont point commis, n'ont jamais esté rares dans le monde. Il n'y a que l'amas, s'il faut ainsi dire, qu'on en voit ici, qui puisse paroistre extraordinaire. Mais aussi c'estoit une occasion extraordinaire où Dieu vouloit persuader fortement d'un des plus importans principes de la religion, un homme qu'il destinoit à estre un jour l'une des plus grandes lumieres de son Eglise.]

Ephrem demeura toujours depuis vivement touché du malheur qu'il avoit eu de n'en avoir pas esté assez fortement persuadé. Il ne s'eleva point dutout des visions qu'il avoit eues, quoiqu'il ne pust douter de leur verité : il se comparoit à Pharaon qui en avoit eu aussi sans se convertir : il s'humilioit dans l'incertitude s'il avoit suffisamment satisfait pour une faute qu'il regardoit comme presque irreparable. Il supplioit tous ses freres de luy accorder leurs prieres pour luy aider à en obtenir le pardon, à appaiser Dieu, & à guerir cette plaie profonde de son ame. Il tascha de reparer encore cette faute en publiant les louanges [de la sagesse] de Dieu, & en faisant quelques écrits pour défendre la verité de sa providence. Mais je ne sçay pas, disoit-il, s'il a agréé ce que j'ay écrit & ce que j'ay dit.

z.c.d.

c.d]468.z.d.e.

ARTICLE VI.

Saint Ephrem se retire dans un monastere : Ses austeritez, sa pauvreté, sa chasteté.

LA nuit d'après que Saint Ephrem eut esté absous & mis en liberté, il revit en songe la mesme personne qui luy estoit apparue dans la prison ; & elle luy dit, Retournez en vostre pays ; faites penitence de vostre iniquité ; & ne doutez plus qu'il n'y ait un œil [& une providence] qui veille sur toutes choses. Il luy fir de grandes menaces s'il manquoit à ce qu'il luy ordonnoit ; Et depuis cela, je ne l'ay plus vu, dit le Saint dans sa Confession, faite lorsqu'il estoit honoré de tout le monde, & qu'il avoit déjà écrit beaucoup d'ouvrages.

Ephr.conf.p. 466.z.c.

p.459.470.472. 2c.

*p.474.z.c.

v. Il n'y estoit donc pas ?

[Il ne différa pas d'un moment à exécuter l'ordre qu'il avoit reçu, & les promesses qu'il avoit faites luy mesme à Dieu dans son affliction.] Il se hastâ d'aller trouver un vieillard venerable & tres saint, qui demouroit sur une montagne: Il se jeta à ses piez, luy raconta tout ce qui luy estoit arrivé, & obtint enfin de luy qu'il le receust pour vivre solitaire avec luy. Le grand S. Jacques de Nisibie, [avec lequel nous verrons que nostre Saint estoit uni,] avoit vécu solitaire sur les montagnes avant son episcopat, [& ce pouvoit bien estre autour de Nisibie,] dont il estoit originaire.

'Saint Gregoire de Nyffe, [qui assurément n'avoit point vu la Confession de S. Ephrem,] n'attribue sa retraite qu'à la crainte du jugement dernier, dont cet homme si éclairé a toujours esté penetré tres vivement. Ce fut par cette crainte qu'il abandonna & le monde & toutes les choses du monde, qu'il s'en éloigna autant qu'il put, qu'il s'enfuit, & qu'il habita dans la solitude, appliqué à luy seul, & à Dieu dont il attendoit d'y recevoir l'accroissement de sa vertu. Car il savoit fort bien que la vie solitaire nous delivre, si nous le voulons, de tous les embarras & de tous les troubles du siecle, & que par le repos qui luy est propre, elle nous fait jouir de la conversation des Anges, & eleve nostre esprit jusqu'à voir & à contempler la divinité, autant que nostre nature en est capable. Il vécut dans une congregation de Religieux avec un saint solitaire nommé Julien, dont il a depuis écrit la vie, comme nous verrons dans la suite. Ils demouroient dans deux cellules voisines, & se visitoient souvent.

'Il embrassa la solitude des sa jeunesse; [de sorte] qu'il ne put apprendre la philosophie des hommes, [parcequ'il se hastâ d'apprendre celle de Dieu] pour obtenir sa grace, & la remission de ses pechez, qu'il preferoit aussibien à toutes les sciences, qu'à toutes les richesses du siecle. Il ne songeoit qu'à s'exercer dans les devoirs de la vie monastique.^b Il aimoit extremement le repos; ^c& il s'y rendit tres parfait.^d Il mortifia toutes les voluptez sensuelles, en abatant son corps par la continence, afin de l'affujettir à la raison qui en doit estre la conductrice; & il le dompta tellement par les jeûnes, qu'il le rendit insensible à tous les mouvemens dereglez, & prompt à tous les travaux utiles & qui pouvoient contribuer au bien des ames. Ce luy estoit une chose ordinaire de passer plusieurs jours de suite sans manger.

'La nuit mesme ne l'empeschoit point de s'avancer à grands pas dans le chemin de la vertu, & ne le trompoit point par les fantosmes

op.92 p.215.d.e.

Thdtt.v P.c.1 t.
3.p.764.d.

d.

Nyf.de Eph.p.
604.a.b.Ephr.or.138.p.
582.a.Boll.1.feb.p.74.
51.
a Ephr.op.109.
p.407.1.d.Soz.1.3.c.16.p.
525.a.

b p.525.c.

c Lauf.c.101.p.
1021.a.d Nyf.de Eph.p.
606.d.e.

Soz.p.525.c.

Nyf.de Eph.p.
606.c.

1. fantosmes que cause ordinairement le sommeil.' Quand elle venoit , elle se trouvoit dans la vigilance où il avoit passé la journée , & en se retirant elle le laissoit encore dans la mesme vigilance. Car il prenoit garde avec grand soin que la main du prince des tenebres ne le trouvast jamais assoupi.' Ainsi il ne prenoit de sommeil qu'autant qu'il estoit necessaire pour vivre , & pour ne se pas donner la mort en renversant par une violence excessive l'ordre & l'œconomie de la nature. Il employoit beaucoup de moyens pour combattre le sommeil , & empêcher cet ennemi de s'emparer de ses yeux ; mais les principaux & les plus efficaces estoient de coucher par terre , & d'affliger son corps par toutes fortes de mortifications & de rigueurs.

p. 607. a.

' Comme il ne donnoit point de bornes à ses jeûnes , à ses veilles , & à ses autres austeritez , aussi son depouillement de toutes fortes de biens estoit sans aucune reserve.' Il pratiquoit la pauvreté de mesme que nous lisons qu'ont fait les Apostres ; & en un tel degré qu'on peut justement l'appeller le modele de cette vertu.

p. 599. a.

p. 607. a.

Car c'est de luy que nous avons cette parole qu'il laissa comme „ une regle à ses disciples en s'en allant au ciel : Ephrem , leur dit- „ il , n'a jamais eu ni bourse , ni baston , ni besace , ni or , ni argent , „ ni aucune autre possession sur la terre. Car ayant appris que „ mon Roy dont la bonté est incomparable , dit à ses disciples dans „ l'Evangile , Ne possédez aucune chose sur la terre ; je n'ay jamais „ pu avoir d'affection pour rien de semblable.

b) Ephr. test. p. 599. 1. c.

' Il s'accuse en un endroit de ne s'estre pas appliqué au travail des mains , [voulant peuteestre dire qu'il s'estoit contenté d'en tirer sa subsistance , sans s'y appliquer aussi fortement que d'autres faisoient.] Il est certain d'une part qu'il n'a jamais esté à charge à personne pour sa subsistance ; [& il est encore certain de l'autre qu'il a beaucoup estimé le travail des mains , aussibien que tous les Saints de ce temps là.] Il marque entre les vertus de Saint Julien avec lequel il avoit demeuré dans le monastere , ' qu'il travailloit de ses propres mains à faire des voiles de navires.' Les écrits qu'on luy attribue , parlent souvent de cette pratique de pieté comme ordinaire aux monasteres de Mesopotamie , ' où mesme l'on imposoit à chaque Religieux une tasche dont il devoit rendre conte au bout de la semaine , [comme cela se pratiquoit en Egypte.]

Fphr. conf. p. 475. 1. a.

op. 138. p. 581. 2. a.

d.

op. 80. t. 1. p. 332. 1 b) 3. p. 225. 1. c. & alior. op. 87. c. 57. p. 351. 2. a.

2. ἀκεραῖος ὄψις. - ' Il avoit une simplicité , ou plustost une integrité & un bon sens naturel , qui le portoit à fuir toutes les choses qui luy pou-

Nyf. de Eph. p. 605. b.

Σ. ἡ φύσις αὐτῆς ἡμερῶν ἀεχέλου, γὰρ ὅτι ἡ ἀρετὴ μὴ ποιεῖ τὴν ψυχὴν ἀκαταμάχητον.

voient nuire , luy apprenant à connoître le bien qu'il devoit faire , & le mal dont il se devoit garder. C'estoit par là encore qu'il jugeoit de ses pensées, & qu'il admettoit celles qui estoient pures & solides , celles qui le portoient au bien , & principalement celles qui luy estoient utiles pour l'instruction des autres.

p. 602 a. b.

' Il conserva son corps & son ame dans toute la pureté dont la nature est capable , & mesme plus que ne peut la nature ; puisque la chasteté est un don & une faveur de la grace. Il ne laissa point perdre à son ame le rang que le veritable ordre luy attribue. Elle eut toujours en luy la supériorité & l'empire ; repandant sur son corps [comme pour le reeompenser de sa soumission,] la splendeur & l'eclat [de sa pureté.] 'On vit une preuve de sa chasteté dans ce qui luy arriva avec une femme publique , qui l'ayant voulu tenter , fut tellement touchée de ses discours , qu'elle embrassa elle mesme la vertu qu'elle avoit voulu luy faire perdre , [comme nous le dirons "ci-dessous plus amplement.] Sa modestie luy faisoit tellement apprehender toutes sortes de soupçons, qu'il evitoit mesme avec soin de voir une femme. 'Son amour pour la pureté & la chasteté l'a fait comparer au Patriarche Joseph.

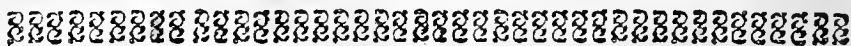
b. c.

Soz. l. 3. c. 16. p. 526. c.

Nyf. de Eph. p. 611. d.

1.

v. § 11.



A R T I C L E V I I.

Douceur de Saint Ephrem ; humilité ; don des larmes.

Soz. l. 3. c. 16. p. 527. a.] Ephr. Op. 53. p. 110. 2. b.

Boll. t. feb. p. 75. § 8. Vit. P. l. 5. c. 10. § 21. p. 598. 1. Soz. p. 527. 2.

' C E Saint, comme nous avons dit , estoit naturellement sujet à la colere. Mais il surmonta tout à fait ce vice ; & on assure que depuis qu'il se fut rendu solitaire , il ne s'y laissa jamais aller. 'En effet, il est appelé un homme doux , patient , paisible , & on écrit qu'on ne l'a jamais vu en colere ni en dispute contre personne. ^b Un jour qu'il estoit sur le point de manger après avoir jeûné plusieurs jours à son ordinaire , celui qui le servoit laissa tomber le pot de terre où estoit ce qu'il luy avoit préparé , & le cassa. Le Saint le voyant saisi de confusion & de crainte, luy dit [d'un visage gay,] Courage, mon frere ; [il n'y a rien de perdu.] ^c Mais puisque le souper ne vient pas à nous , allons nous-en à luy ; ^c Et s'estant assis auprès de son pot cassé , il soupa [du mieux qu'il ^c put sans se troubler.]

Boll. t. f. b. p. 75. § 7.] Vit. P. l. 5. c. 10. § 21. p. 598. 1.

' Comme il passoit un jour par une ville , une femme de mau-
^{1.} *instrement* , & le corps avoit pour partage la splendeur & l'eclat [que la pureté de l'ame repandoit sur luy.]

vaise vie, incitée par quelque autre personne, l'aborda avec des discours impudiques, pour tascher de le porter dans le peché, ou au moins de le mettre en colere. Il luy répondit, Suivez moy, Et lorsqu'ils approcherent du lieu de la ville où il y avoit le plus de peuple, il luy dit, Venez ici, & je ferai tout ce que vous voudrez. Cette femme voyant une si grande multitude de gents, repliqua, Comment cela se pourroit-il en ce lieu-ci, & n'aurions nous point de honte d'estre vus de tant de Personnes? Si vous avez honte, repartit le Saint, de pecher en la presence des hommes, combien en devez vous avoir davantage de pecher en la presence de Dieu qui penetre jusque dans le fond des abysses? Ces paroles remplirent d'un tel étonnement cette impudente creature, qu'elle s'en alla toute confuse sans avoir pu donner au Saint le moindre mouvement de colere.

^a Il ne mettoit son esperance qu'en Dieu seul; & par la confiance qu'il avoit en luy, il meprisoit toutes les choses du monde.

Nyf. de Eph. p. 601. b.
a d.
b p. 599. a.
c p. 607. c.
d Ephr. conf. p. 473. 474. & c.

^b Il estoit monté jusqu'à la perfection de l'humilité. ^c Tous ses écrits ne preschent autre chose que cette vertu; & s'il falloit prendre à la rigueur ce qu'il dit de ses fautes dans plusieurs ouvrages qui portent son nom, il auroit assurément la satisfaction qu'il a tant souhaitée dans son testament, de passer pour un tres grand pecheur, & non pour un Saint. [Mais comme l'humilité des Saints est toujours jointe à la verité,] il a esté obligé de reconnoistre que tout le mal qu'il voyoit en luy, n'y estoit point connu par les autres, & qu'au lieu de les scandalizer par ses defauts, il ne faisoit rien qui ne les edifiast & qui ne leur donnast de l'estime pour luy: en quoy il trouvoit encore une nouvelle occasion de s'humilier, voyant, dit-il, quelle confusion ce luy seroit lorsque ceux qui le regardoient comme un homme parfait & irreprehensible, l'entendroient condamner au dernier jour.

op. 34. 54. p. 66. 2.
d [67. 1. d] 113. 1. b.

^c Il fuyoit tellement la gloire des hommes, qu'une personne le louant un jour en sa presence, on le vit tout inquiet, qui changeroit souvent de couleur, qui baissoit les yeux contre terre, qui suoit par tout le corps, & tellement couvert de confusion, qu'il ne pouvoit dire un mor. On l'avoit une fois élu Evesque d'une ville, & l'on cherchoit comment on le pourroit prendre pour le faire consacrer. Des qu'il en eut la nouvelle, il s'en alla au milieu de la place, où contrefaisant la demarche d'un fou, déchirant ses habits, & mangeant devant tout le monde, il fit si bien que ceux qui venoient pour le prendre, crurent qu'il avoit effectivement perdu l'esprit, & ne songerent plus à l'emmenner;

Nyf. de Eph. p. 607. d.

Soz. l. 3. c. 16. p. 527.

Quand il vit qu'ils le laissoient là, il prit son temps pour s'enfuir, & demeura caché jusqu'à ce qu'il sceut qu'on en avoit élu & sacré un autre.

Nyf.de Eph p.
607.c.d.

p.602.c.d.

'Les pleurs & les larmes dans lesquelles il vivoit toujours, luy estoient un grand preservatif contre les attaques de la vaine gloire. Il luy estoit presque aussi naturel d'en repandre continuellement, qu'il est naturel aux autres hommes de ne point cesser de respirer. Jour & nuit ses yeux estoient baignez de larmes : & l'on ne pouvoit pas trouver un seul moment où elles ne coulassent pas avec abondance. [Les motifs ne luy en pouvoient pas manquer.] Tantost il pleuroit les pechez de tous les hommes, & tantost les siens propres, comme il disoit, & ses propres miseres. Ses larmes succedoient à ses soupirs ou plustost ses soupirs estoient l'effet de l'abondance de ses larmes ; & par un circuit merveilleux les larmes produisoient les soupirs, & les soupirs produisoient les larmes, sans qu'on pust discerner lequel des deux estoit la cause de l'autre, parcequ'ils se suivoient toujours sans aucune interruption.

p.603.a.

'Cela paroist assez dans ses ouvrages, dit S. Gregoire, où l'on voit les larmes qu'il repand, non seulement dans ceux qui sont sur la penitence ou sur d'autres sujets de morale, mais mesme dans les panegyriques, où les autres ont accoutumé de faire paroistre plustost de la joie que de la tristesse. C'est ce don des larmes & cet esprit de componction dont il estoit plein, ^aqui donne tant de force à ses écrits, ^bcomme il en donnoit de son vivant à ses exhortations. ^cEt mesme lorsqu'il demeuroit dans le silence, son seul regard sembloit instruire ceux qui le voyoient. ^dCe fut cet abyfine de componction, comme parle sa vie, qui le rendit digne d'estre rempli de la grace du S. Esprit.

a] Boll. 1. feb. p.
75. 88.

Nyf. de Eph. p.
603. a.

b c.

c p. 608. b] Boll.
1. feb. p. 75. 88.

Boll. p. 74. 51.

Nyf. de Eph. p.
601. d.

d p. 599. a] Boll.
p. 75. 88.

'A ses larmes il joignoit une meditation continuelle de l'ancien & du nouveau Testament, ^d& une oraison sans relasche.

A R T I C L E V I I I.

De S. Julien dont S. Ephrem a écrit la vie : S. Ephrem vient à Edesse.

Ephr. op. 31. p.
182. 2. a.

'S A I N T Ephrem vécut quelque temps, comme nous avons dit, dans une congregation de Religieux, & en la compagnie de S. Julien. La conversation & l'entretien de ce Saint luy servit beaucoup. Il admiroit d'autant plus sa lumiere, que c'estoit un barbare, originaire d'Occident. [Il estoit peutestre

Got, ou de quelque autre nation ennemie des Romains:] Car il avoit esté longtems esclave à Heliople dans le mont Liban ; & ainsi ayant connu la verité en cet état, il avoit beaucoup souffert pour la foy, à cause de l'attachement que son maistre avoit à l'idolatrie, [aussibien que les autres habitans de cette ville.]

'Il eut encore beaucoup à souffrir dans le monastere par la persecution de quelques Religieux negligens. Il y a apparence que S. Ephrem qui n'avoit pas moins de zele que luy, eut part à ses peines, & qu'il les surmonta aussibien que luy par son humilité & sa patience.

'S. Ephrem luy demanda un jour en voyant quelques livres qu'il avoit, d'où venoit qu'ils estoient tous gastez, parceque dans tous les endroits où estoit le nom de Dieu, ou du Seigneur, ou de J. C, ou du Sauveur, les lettres en estoient toutes effacées.

„ Julien luy répondit sur cela ; Je ne puis vous rien cacher. Quand
 „ la femme pecheresse s'approcha du Sauveur, elle atrosa ses piez
 „ de ses larmes, & les essuya de ses cheveux ; De mesme, partout
 „ où je trouve le nom de mon Dieu, je l'arrose de mes larmes, pour
 „ obtenir de luy la remission de mes pechez. Ephrem luy repartit
 „ en souriant : Je souhaite que Dieu selon sa bonté & sa misericor-
 „ de, recompense vostre devotion. Mais néanmoins je vous prie
 „ d'epargner les livres.

'Le mesme Julien ayant eu une fois la pensèe de tenir compagnie à un frere qui vouloit s'en aller dans le fond du desert, pour y chercher des personnes contemplatives, (c'est à dire des anacorettes,) il en demanda conseil à un autre frere, [qui estoit vraisemblablement S. Ephrem.] Et ce frere qui connoissoit avec quel fruit il travailloit dans sa cellule, luy dit : Il vaut mieux se tenir en repos, & chercher dans ce repos la perfection. Car de courir le desert pour chercher de petites choses, peu considerables & fort incertaines, cela n'est point dutout necessaire.

'Il mourut, [ou plutoft il quitta la terre,] pour aller jouir de la beatitude eternelle, après avoir passé plus de 25 ans dans le monastere, toujours dans l'obeissance & dans la persecution. [Le martyrologe Romain marque sa feste le neuvieme de juin. Sa vie a trop peu de raport à celle du grand Julien Sabbas pour ne les pas distinguer l'un de l'autre ; "quoiqu'il semble que Sozomene les ait confondus.]

NOT 7.

'La douleur qu'eut Saint Ephrem de se voir separé de ce saint homme, luy fit repandre beaucoup de larmes : [ce qui nous donne tout lieu de juger qu'il estoit demeuré jusques alors avec luy

Thdr. l. 2. c. 26.
p. 633. c.

dans ce monastere.] Il estoit encore à Nisibe durant le grand siege que Sapor Roy de Persey mit [en 350,] & ce fut luy qui pria S. Jacque de monter sur la muraille pour maudire les ennemis. V. Constan-
c: § 15.

Nyfd: Eph. p.
604. b.

[S'il falloit s'arrester à des conjectures, on pourroit croire que la mort de S. Jacque, qui paroist estre arrivée la mesme année 350, auroit donné sujet à S. Ephrem de quitter son pays, où la pieté de ce grand Saint l'avoit retenu jusques alors.] Mais la veritable raison de son changement de lieu, fut l'obeissance qu'il rendoit autant qu'aucun autre aux commandemens de Dieu, & qui l'empescha toujours de resister au S. Esprit qui le conduisoit, toutes les fois qu'il luy ordonna de passer d'un lieu en un autre pour l'utilité de ses freres: d'où vient que S. Gregoire met ses changemens de retraite entre ses plus grandes vertus. Ce fut donc par cet ordre qu'il quitta son pays comme un autre Abraham, & qu'il s'en vint à Edesse, parcequ'il n'estoit pas juste que ce soleil demeurast plus longtemps caché sous la terre.

p. 599. a.
p. 604. b. c.

'Pour le Saint, son dessein en venant à Edesse, fut d'y reverer les choses saintes, [c'est à dire peuteestre le corps de S. Thomas, que l'on honoroit en cette ville;] & principalement d'y conferer avec un habile homme, & recevoir ses lumieres, ou luy communiquer les siennes. Il y avoit alors plusieurs solitaires illustres autour d'Edesse, [comme nous le dirons dans la suite; principalement] le grand Julien Sabbas. [S. Barse qui confessa si glorieusement la divinité de J. C. sous Valens, & qui estoit mort des l'an 379, pouvoit bien estre Evesque d'Edesse des l'an 350.] V. les Ariens
§ 119.

Soz. l. 3. c. 14. p.
520. c. | l. 6. c. 34. p.
691. c.
Laut. c. 102 p.
1022. a.

ARTICLE IX.

De la ville d'Edesse & de ses Abgares.

QUOIQUE la ville d'Edesse ne soit pas celle qui a donné naissance à nostre Saint, comme l'ont cru quelques Grecs; neanmoins puisque] c'est celle où il a établi sa demeure ordinaire jusques à sa mort, autant qu'on le peut juger par Theodoret & par Sozomene, [qu'il y a mesme tenu le rang de Diacre, & qu'il y a presché la penitence; il ne fera point mauvais de ramasser ici ce qui s'en trouve de plus remarquable.]

Thdr. l. 4. c. 26.
p. 700. c. | Soz. l. 6.
c. 34. p. 691. c.

Isid heb. orig. l.
35. c. 1. p. 97. h.

S. Isidore de Seville écrit qu'elle a esté fondée par Nembroth, & qu'elle a porté d'abord le nom de Jaré. [Je pense qu'il l'a pris

1. Le grec est brouillé en cet endroit: mais nous ne croyons pas qu'on y puisse raisonnablement donner d'autre sens que celui que nous avons pris après le traducteur latin.

de S. Jerome,] qui au lieu de Jaré met Arach.^a D'autres l'appellent Callirhoé, ou Antioche d'Osrhoene, [du nom de la province où elle est située,] nommée auparavant la Parthyenne. Cette province s'étendoit depuis l'Euphrate jusques à l'Adiabene où commençoit l'Empire des Perses dans le V. siècle. [On la comprend ordinairement dans la Mesopotamie, qui est néanmoins quelquefois prise pour une province différente plus à l'Orient.] Edesse, [qui estoit la capitale de l'Osrhoene,] reccut ce nom des Macedoniens, à cause de la ville d'Edesse en Macedoine : & elle le reccut lorsqu'elle fut rebastie par Seleucus premier Roy de Syrie; d'où vient qu'elle suivoit l'ere des Seleucides, qui commençoit en la premiere année de la 117^e Olympiade, au mois de septembre ou d'octobre, 311 ans & quelques mois avant l'ere commune de J. C.^b C'est encore aujourd'hui une ville considerable du Diarbek, où on l'appelle Orfa selon les uns, & Rhoas selon les autres. [Elle est toujours nommée Rohas dans Abulfaraje.

Hier. l. heb. t. 3. p. 206. d.
^a Baud. p. 263.
 Thdr. v. Par. c. 2. p. 772. d.

Euf. chr. n. p. 130.
 1 | Steph. p. 253.

Euf. chr. n. p. 179.
 Hier. chr. p. 139 |
 Euf. n. & c.

Euf. chr. n. p. 128.
 2 | Uff. r. l. p. 442.
 6 Baud. p. 263.

Cette ville a eu longtemps ses Rois particuliers,] qui se qualifioient Princes d'Edesse, ou de l'Osrhoene.^d Ils prenoient tous le mesme nom d'Augare, Abgare, Abbare, Abagare, Agbare, ou Acbare : Car on met tous ces noms indifferemment. M. Valois prefere celui d'Abgare à tous les autres, hormis à Acbare qu'il croit le meilleur, particulierement parceque ce mot en Arabe signifie un homme puissant. Spanheim soutient que selon les medailles & les plus anciens monumens, il faut preferer Abgare, qui signifie le *grand*, comme le nom d'Asbare qui signifie le *petit*, se donnoit, dit-il, aux enfans de ces mesmes Princes.

Euf. l. i. c. 13. p. 32. b.
 cl. i. c. i. p. 38. d.
 d. n. p. 21. a. a. b. |
 exc. 100 | Tac. an. 12. p. 176 | Boll. r. feb. p. 62. c.

Spanh. l. 2. p. 86.

l. 5. p. 421.

Le premier Abgare Prince d'Osrhoene marqué dans l'histoire, est celui qui trahit Crassus, & fut cause de sa défaite.^e Il est aussi appelé Prince d'une nation des Arabes.

Dio. l. 40. p. 129.
 1. o. 131. b. c.
 e Val. exc. 100.

Le second dont nous parlerons encore dans la suite, regnoit du temps de Tibere & de J. C.^f S. Ephrem le qualifie fondateur du royaume d'Edesse : [& il pouvoit l'avoir rétabli ou augmenté ;] Eusebe l'appellant un tres puissant Prince des nations d'au-delà de l'Euphrate.

Euf. l. i. c. 13. p. 31. c.
 f | Boll. r. feb. p. 63. d.

Euf. p. 31. c.

C'est le mesme Abgare ou son successeur, que Tacite appelle Abbare Roy des Arabes sous Claude, mais dependant, ce semble, de l'Empire des Parthes. Il l'accuse d'avoir trahi Meherdate Roy des Parthes, en le retenant plusieurs jours à Edesse, [sous pretexte de civilité,] & puis en l'abandonnant lorsqu'il estoit pres de donner bataille à ses ennemis.

Tac. an. 12. p. 14. 1. 5.

- Dio, l. 68. p. 779. 'On parle encore d'un Augare d'Osrhoene qui receut Trajan V. Trajan 5
à Edesse, * & acquit son amitié par le moyen d'Arbande son fils. 19, 20.
1780. d. c. * & c.
- Suid. l. p. 1018. b. 'Il luy conseilla d'aller dans le pays d'Anthemusie. [Neanmoins il
Dio, l. 68. p. 785. se revolta contre luy.] 'Car Lucius que Trajan avoit envoyé V. Trajan 5
b. contre les rebelles, força, saccagea, & brula Edesse. 23.
- T. Ant. v. p. 57. 'Capitolin parle du Roy Abgare sous Tite Antonin : mais on
n'entend pas bien ce qu'il en dit. C'est apparemment le mesme] xi
- Epi. 56. c. 1. p. 477. 'Abgare Prince d'Edesse, que S. Epiphane appelle un homme
a. tres saint, & avec lequel il dit que Bardesane avoit beaucoup
d'union, travaillant & étudiant ensemble : Mais il mourut le
premier, & Bardesane vécut jusqu'au temps de Marc Aurele.
Euf. præp. l. 5. c. [C'est sans doute encore le mesme] Roy Abgare dont Bardesane
10. p. 279. d. dit que voyant que beaucoup de personnes se faisoient eunu-
ques en l'honneur de Cibeles, il commanda qu'on leur coupast
encore les mains, & que cette rigueur ayant tout d'un coup aboli
une si méchante coutume, personne ne se mutila plus depuis
dans l'Osrhoene.
- Herod. l. 3. p. 129. 'Abgare Roy d'Osrhoene se joignit à Severe lorsqu'il alla as-
Dio, l. 79. p. 914. sieger inutilement la ville d'Atra; & il vint [depuis] à Rome sous
b. Severe mesme, où il fit une entrée tres magnifique. Dion parle
a val. p. 746. d'Abgare Roy d'Osrhoene sous Caracalla, qui ayant, dit-il,
enfin acquis l'Empire de sa nation, abusâ étrangement de son
autorité, & exerça toutes sortes de cruautéz contre les plus il-
lustres de ses sujets. [Il en fut bientôt puni.] Car Caracalla
l. 77. p. 875. d. l'ayant mandé comme ami, le retint prisonnier, & s'empara de
ses Etats sans aucune difficulté.
- Euf. chr. p. 218 ['Il semble qu'on devoit mettre ici la fin de la monarchie
26. p. 84. d'Edesse & des Augares.] Neanmoins Eusebe apres Africain,
p. 231. 2. marque encore sous Maerîn un Abgare Roy d'Edesse, qu'il ap-
pelle un homme sacré; & Scaliger remarque qu'on trouve dans
des medailles un Roy Abgare du temps de Gordien. [Seroit-ce
un Abgare ou Prince de quelque autre pays?]
- Spanh. l. 9 p. 775. 'Edesse estant tombée sous la puissance des Romains, ils en
1. 2. p. 90. firent une colonie des le temps de Caracalla, & luy conserverent
Geo. sac. p. 303. la dignité de capitale ou metropole de l'Osrhoene, dont tous les
Evesques reconnoissoient celui d'Edesse pour leur metropoli-
tain.

1. *Abgarium regem ex Orientis partibus solâ autoritate deduxit.*





A R T I C L E X .

Edeſſe embrasse la premiere le Christianisme.

[**L**E plus celebre de tous les Princes d'Edeſſe est celui qui vivoit du temps de Tibere,] & qu'Eusebe fondé sur les memoires trouvez dans les archives publiques de la ville d'Edeſſe, dit avoir écrit à J. C. & en avoir receu une lettre, où il luy promettoit de luy envoyer un de ses disciples qui le gueriroit de ses maux, & luy donneroit la vie à luy & aux siens. S. Thomas y envoya en effet Thaddée l'un des septante Disciples, qui fit beaucoup de miracles, guerit le Roy mesme, & prescha la foy aux habitans de cette ville. [Il est aisé de juger que cette divine semence ne demeura pas inutile dans une terre qui avoit tant de disposition à la recevoir.] En effet elle embrassa aussitost toute entiere la foy Chrétienne : [& ce que nous avons dit de ses Princes, marque assez qu'au moins plusieurs faisoient profession du Christianisme.]

S. Chrysoſtome dit que quelques Saintes d'Antioche s'y retirerent durant la persecution de Diocletien, comme dans le lieu le plus digne de leur servir de refuge & de port : A quoy il ajoute que cette ville estoit moins polie que beaucoup d'autres, mais qu'elle avoit aussi plus de pieté. Rufin l'appelle la ville des peuples fideles. Theodoros dit que quoiqu'elle fust tres grande & tres peuplée, elle n'avoit rien qui la rendist plus considerable que la pieté de ses habitans, qui la faisoient rechercher par les Saints, comme Saint Aphraate, [& fuir par les ennemis de J. C. comme Julien l'apostat,] qui ne voulut point y entrer lorsqu'il alla en Perse, à cause de la pieté qui y fleurissoit. Et il en avoit auparavant privé l'Eglise de toutes ses richesses & de toutes les terres qu'elle possédoit. [Mais jamais elle ne fut plus glorieuse que sous Valens, lorsque l'Evesque S. Barſe en fut banni, que 80 Ecclesiastiques eurent le mesme honneur, & que le reste avec tout le peuple jusqu'aux femmes & aux enfans, merita la colere de l'Empereur, & le titre de Confesseurs.]

Il ne faut pas néanmoins s'étonner si fort de ce miracle de la grace,] puisque la coutume de cette ville estoit d'élever les enfans dans l'étude des lettres saintes, avant que de leur faire apprendre les lettres humaines. S. Ephrem l'appelle la mere & la ville des sages ou des sçavans. Dans le V. siecle il y avoit un

Hist. Eccl. Tome VIII.

N n

Eusl. l. i. c. 13. p. 32. a. b.

p. 33. a.

p. 33. 35.

l. i. c. i. p. 39. a. b.]
Soz. l. 6. c. i. p. 633.

Chry. t. i. or. 57. p. 65. c.

Rufin. l. i. c. 5. p. 179. c.
a Thdr. v. Par. c. 8. p. 812. d.

l. 3. c. 21. p. 658. d.]
Soz. p. 635. b.
b] Jul. ep. 43. p. 196.

Soz. l. 3. c. 6. p. 593. c.

Ej. h. t. p. 600. 2. c.
c] Const. t. 4. p. 654. d.

V. Saint Thomas.

V. la pers. de Julien 58.

7. les Ariens 119.

Thdr. L. n. p.
164. 2. c.

l 2. p. 55. b. c. | 566.
c.

Ephr. op. 54. p.
112. 1. c.
a test. p. 600. 2. c.
d.

Aug. ep. 263. p.
367. 1. c.

Evag. l. 4. c. 26. p.
587. c. f.

Ruf. l. 2. c. 5. p.
254. & alii.

Euf. 28. p. 22.

Conc. l. 4. p. 647.
c.
b p. 653. b.

Ephr. test. p. 600.
2. c.

Epi. 56 c. 1. p.
476. 477.

Diacon qui lisoit en syriaque les ouvrages [des anciens] dans l'Eglise de S. Ephrem. On croit qu'il faut entendre d'Edesse ce que Cassiodore dit de Nisibe, Qu'il y avoit de son temps une ecole pour y apprendre la science & les dogmes de l'Eglise. Il y avoit à Edesse une ecole particuliere de la doctrine Chrétienne pour les Perles; mais l'Empereur Zenon la ruina sous le pretexte [vray ou faux] qu'on y enseignoit l'heresie de Nestorius.

'Ce n'est donc pas sans sujet que Saint Ephrem appelle Edesse une ville de benediction. Elle a esté benie, dit-il, de la bouche de J. C. par ses disciples qui ont esté nos Apostres, lorsqu'admirant la foy du Roy Abgar, il en affermit les fondemens pour jamais par la benediction qu'il luy donna, & qui y demeurera toujours jusqu'à ce qu'il descende du ciel pour juger les hommes. [Cela a quelque raport à ce que] le Comte Darius écrit à S. Augustin, Que J. C. avoit ordonné que la ville seroit imprenable aux ennemis. Evagre remarque que quoique cela ne fust point dans la lettre de J. C. c'estoit néanmoins la croyance commune des Fideles, laquelle se fortifia beaucoup sous Justinien, lorsque Cosrhoés Roy de Perse, qui y avoit mis le siege avec une puissante armée, fut contraint de le lever. [Néanmoins les pechez des hommes ont merité que Dieu l'ait enfin abandonnée aux infideles, aussibien que tout le reste de l'Orient.]

'Cette ville estoit encore celebre par l'Eglise où reposoit le corps de l'Apostre Saint Thomas, que l'on y venoit reverer de tous costez. Jule Africain remarque que l'on y conservoit aussi la tente où Jacob avoit demeuré lorsqu'il conduisoit les troupeaux [de Laban,] jusqu'à ce qu'elle fut brulée du tonnerre sous le regne d'Antonin: [Je pense que c'est d'Antonin Caracalla, sous qui Africain écrivit.]

'Les revenus dont l'Eglise d'Edesse jouissoit dans le V. siecle, estoient extrêmement grands. Le Clergé en estoit composé d'environ 200 personnes.

'Quoique Saint Ephrem l'appelle la mere des savans, [nous ne voyons pas néanmoins dans l'Eglise beaucoup de personnes illustres qui en soient sorties. Mais il faut moins s'en étonner, puisque parlant & écrivant en syriaque, il estoit difficile qu'ils fussent beaucoup connus des Grecs & des Latins. Tatien disciple de S. Justin, & qui a esté si celebre dans l'Eglise avant que de tomber dans l'heresie, estoit Assyrien.] Bardesane qui a eu le mesme sort, & qui a paru comme un genie extraordinaire, avoit esté élevé à Edesse dans le sein de l'Eglise Catholique. [Harmo-

v. Saint
Thomas.

v. Bardesane.

ne son fils , dont nous aurons à parler dans la suite , herita de sa reputation & de son malheur.] Eusebe d'Emese celebre par son eloquence , estoit aussi natif d'Edesse , & il y avoit receu les premieres instructions des lettres sacrées. Mais ayant quitté son pays , il tomba malheureusement entre les mains d'Eusebe de Cesarée & de Patrophile de Scythople, [desquels il suça le venin de l'Arianisme.

Soz. l. 3. c. 6. p. 503. c.

Voilà ce que nous avons cru devoir remarquer de cette ville, qui paroist avoir eu l'honneur de se consacrer la premiere à J. C, de l'adorer publiquement pendant que tout le reste du monde persecutoit son nom & ses serviteurs, & de commencer à verifiser cette prophetie qui a paru longtemps presque impossible, Que tous les Rois de la terre l'adoreroient.]



A R T I C L E X I .

Rencontres que S. Ephrem eut à Edesse avec deux courtisanes.

C O M M E S. Ephrem arrivoit à Edesse, il demanda à Dieu que celui qu'il y rencontreroit le premier, fust quelque personne qui aimast les livres [sacrez] & qui luy parlast de l'Ecriture sainte. Neanmoins la premiere personne qu'il rencontra à la porte mesme de la ville, fut une courtisane ; [comme il le jugea à la maniere dont elle estoit vêtue.] Il la regarda avec chagrin, dans la douleur qu'il avoit de voir contre son attente une personne de cette sorte, & dit en luy mesme : J. C. mon Seigneur, il paroist bien que vous n'avez pas exaucé la priere de vostre serviteur, puis que je n'ay pas sujet d'esperer que cette femme entre en discours avec moy sur le sujet de vos Ecritures. La courtisane s'estant arrestée, & voyant qu'il la regardoit, elle commença aussi à le regarder fixement, soit pour le porter au mal, soit pour quelque autre dessein. Il s'en apperceut, & luy dit : Pourquoi vous arrestez-vous, & me regardez-vous si attentivement ? J'en ay sujet, répondit-elle, & je fais ce que je dois faire, puis qu'estant femme, j'ay esté tirée de vous qui estes homme. Mais vous au lieu de me regarder, regardez la terre dont vous avez esté tiré. Ephrem surpris de ces paroles, loua extremement la puissance incomprehensible de Dieu, qui nous accorde les graces que nous attendons de luy par les voies qui nous y paroissent les moins propres, & il avoua qu'il avoit tiré beaucoup de profit de cette rencontre. Sozomene raconte la mesme chose

Soz. l. 3. c. 16. p. 506. d. Nyf. de Eph. p. 604. c. d. J. Boll. 1. feb. p. 74. 54.

Soz. p. 526. d.

avec quelque différence pour les circonstances : & il ajoute que S. Ephrem en fit un livre qui estoit l'un de ses ouvrages que les Syriens estimoient le plus. [Nous ne l'avons pas parmi ses ouvrages.]

Boll. i. feb. p. 74.
55.

Il entra ensuite dans la ville, & logea dans une maison, auprès de laquelle il se rencontra qu'une autre courtisane demouroit. Après qu'il y eut passé plusieurs jours, cette courtisane luy dit : Mon pere, donnez-moy vostre benediction. Il tourna les yeux vers la fenestre, [pour voir qui c'estoit ;] & ayant apperceu cette femme qui le regardoit, il luy répondit : Je prie Dieu qu'il vous benisse. Elle ajouta : Vous manque-t-il quelque chose dans cette hostellerie ? Oui, répartit le Saint ; il me manque trois ou quatre pierres, & un peu de terre pour boucher cette fenestre par laquelle vous voyez ici. Elle repartit, Vous me traitez bien rudement pour la premiere fois que je vous parle. Je voulois dormir avec vous, & vous ne me permettez pas seulement de vous parler. Si vous voulez faire ce que vous dites, repliqua le Saint, venez au lieu que je vous dirai. Je suis toute preste, répondit-elle. Venez donc au milieu de la ville, dit Ephrem. Mais la vue de tant de gents, repliqua-t-elle, ne nous feroit-elle pas rougir ? Alors ce grand serviteur de Dieu prenant la parole, luy dit : Si nous avons honte de commettre une telle action devant les hommes, ne devons nous pas beaucoup plutost avoir de la honte & de la crainte de la commettre devant Dieu : il connoist non seulement ce qui se passe à la vue de tout le monde, mais aussi nos pensées les plus cachées ; & quand il viendra un jour juger tous les hommes, il rendra à chacun selon ses œuvres. Cette femme fut si touchée de ces paroles, que l'estant venu trouver toute fondante en larmes, elle se jeta à ses piez, & luy dit : Serviteur de J.C, mettez-moy dans la voie du salut, afin que Dieu me pardonne tant de crimes que j'ay commis. Le saint vicillard l'ayant confirmée dans le desir de la penitence par plusieurs paroles de l'Ecriture sainte, la mit dans un monastere, & retira ainsi cette ame de la fange de ses pechez. [C'est apparemment cette mesme histoire] que S. Gregoire de Nyssé rapporte en abrégé pour preuve de la chasteté de Saint Ephrem, [comme nous l'avons remarqué ci-dessus.]

Nysl. de Eph. p.
602. b. c.





A R T I C L E X I I .

S. Ephrem est fait Diacre d'Edesse ; y presche la penitence : Ses études.

[S A I N T Ephrem paroist s'estre arresté à Edesse,] puis-
 que Theodoret dit que ce fut en cette ville qu'il eclata sous
 Valens : & Sozomene dit qu'il exerçoit là autour sa divine phi-
 losophie. ^a Nous lisons dans ses ouvrages, qu'estant un jour sorti
 d'Edesse de fort grand matin avec deux de ses freres & de ses
 disciples, la vue de la beauté eclatante des étoiles le fit aussitost
 penser à la gloire dont jouiront les Saints dans le ciel après la
 resurrection. Il fut extremement honoré du peuple d'Edesse :
 tout le monde le regardoit comme un homme de Dieu : & on
 avoit avec sujet une tres haute idée de sa vertu.

Thdr. l. 4. c. 26.
 p. 70. c.

Soz. l. 6. c. 34. p.
 691. c.
^a Ephr. op. 54. p.
 112. c. d.

test. p. 600. 2. b.
 Lauf. c. 101. p.
 102. 1. c.

' Il y fut elevé au diaconat. [Et il n'y a pas d'apparence qu'il
 ait esté Diacre comme S. Jerome & S. Paulin ont esté Prestres,
 c'est à dire sans estre attachez à aucune Eglise ; puis-
 que cela est contre l'ordre des Canons, & contre la pratique ordi-
 naire de ce temps là ; ce qui fait qu'on ne le doit pas presumer
 sans en avoir de preuves ;] on voit qu'il a esté qualifié Diacre de
 l'Eglise d'Edesse par S. Jerome & par Pallade ; [au lieu qu'on ne
 trouvera jamais que S. Jerome ait cité appellé Prestre d'Antio-
 che, ou S. Paulin Prestre de Barcelone.

^a Soz. l. 3. c. 16. p.
 528. b.

Hier. v. ill.
 Lauf. c. 101. p.
 102. 1. a.

Je croy mesme qu'on peut juger] par son testament & par
 d'autres de ses ouvrages, aussibien que par ce que nous allons
 dire, qu'il y preschoit publiquement la parole de Dieu.] Il tra-
 vailloit aussi à la conversion des Gentrils : [la charité, & sans
 doute aussi l'obeissance qu'il devoit à son Evêque, l'obligeant
 de s'elever au dessus des fonctions ordinaires du diaconat, pour
 imiter les premiers & les plus illustres de tous les Diacres, Saint
 Estienne & S. Philippe.] Le discours sur le sacerdoce qu'on met
 à la teste de ses ouvrages, est un sermon fait au Clergé. ^b Il s'y
 met au nombre de ceux qui avoient receu le sacerdoce & le S.
 Esprit par l'imposition des mains. [Et le diaconat est le troisieme
 degré du sacerdoce selon le langage des Peres.]

Ephr. test. p. 599.
 2. a.

cp. 123. p. 512. 1.
 d.

op. 1. p. 9. 2. c. 11.
 1. a.
 6 p. 20. 1. c.

' Mais quoiqu'il ne fust que dans ce dernier degré, sa vertu le
 rendit [aussi considéré &] aussi celebre non seulement que ceux
 qui estoient elevéz à des degrez plus eminens, mais que ceux
 mesmes qui joignoient à l'eminence de leur dignité, celle de la
 vertu & de la science, Il tenoit rang entre les docteurs & les

Soz. l. 3. c. 16. p.
 528. b.

NyC. de Eph. p.
 612. 2.

conducteurs du peuple. S'il imitoit Joseph dans sa pureté & sa chasteté, il l'imitoit encore davantage en distribuant le pain de la parole de Dieu. Il avoit demeure dans le desert comme le saint Precurſeur: & la parole de Dieu s'estant auſſi adreſſée à luy, l'avoit rendu un predicateur de la penitence, pour apprendre aux hommes à confesser[& à pleurer] leurs pechez.

La ſimplicité & la pureté de ſon cœur contribuoit beaucoup à le rendre capable de cet emploi, en luy faiſant diſcerner la verité de l'erreur, & les choſes qui eſtoient les plus propres pour l'inſtruction de ſes auditeurs, de celles qui l'eſtoient moins.

Il ſ'y preparoit par la priere & par les larmes, ne ceſſant de prier que pour pleurer, & ne donnant des bornes à ſes larmes que par l'obligation d'inſtruire les autres. Ainſi il ne s'engageoit point temerairement à un miniſtere ſi difficile, mais ſeulement après avoir invoqué la Parole eternelle, qui donne aux autres la grace de la parole. Il avoit ſoin en aſſiſtant les autres par ſes inſtructions, de leur demander qu'ils l'aſſiſtaſſent luy meſme par leurs prieres; & il le leur demandoit avec une extreme humilité, les regardant comme meilleurs qu'il n'eſtoit. Il ne finiſſoit ſes diſcours que pour retourner à la priere; [& y trouver] de quoy donner encore aux autres de ſa plénitude, afin que tout ce qu'il diſoit fuſt de Dieu.

[Pour les ſecours extérieurs,] il avoit acquis une grande connoiſſance des dogmes de l'Egliſe & des fauſſes opinions des heretiques, quoiqu'il ſemblat tout occupé à autre choſe; & cette connoiſſance luy eſtoit tres utile pour défendre la verité contre les heretiques, [qui dominoient alors dans l'Orient.] On trouve S. Irenée cité en un endroit de ſes ouvrages, auſſi bien que la vie de S. Antoine écrite par S. Athanaſe. Il s'eſtoit ſurtout rempli de la ſageſſe divine qui ſe puſe dans l'étude des Ecritures.

Il avoit meſme quelque étude des lettres humaines, & il avoit appris avec ſoin ce qui regardoit la pureté de la langue ſyriaque dont il ſe ſervoit, & qu'il ſavoit fort bien. [Nous verrons] qu'il ſ'enrichit meſme par diverſes poeſies qu'il compoſa. Il avoit auſſi fort étudié [la logique &] les regles du raiſonnement; ayant pris de ces ſciences ce qui pouvoit luy eſtre utile, & rejetté ce que la balance de la juſtice [& de la raiſon] luy faiſoit voir eſtre inutile & ſuperflu.

Neanmoins tout ce qu'il pouvoit avoir acquis de ſcience humaine, n'a pas empêché de dire qu'il eſtoit auſſi rabaiſſé pour la ſageſſe du monde, qu'il eſtoit élevé dans la connoiſſance des

p. 613 a. b.

p. 605. b.

p. 606. d.

Ephr. op. 35. p. 69. 2. a.

a. & ſup. i. d. s.

op. 110. p. 428. 2. a. b.

* Nyf. p. 606. d.

p. 603. c. d.

Ephr. op. 97. c. 8.

p. 247. 1. c.

b op. 98. c. 10 p.

264. 2. d.

c Nyf. v. Eph. p.

60. 2.

d a.

Thdr. l. 4. c. 26.

p. 700. c. d.

e Baſ de Spi. c. 29.

1. 2. p. 60 c.

f Thdr. p. 700.

d] Soz. l. 3. c. 16. p.

526. c] Nyf. v.

Ephr. p. 600. b.

g Nyf. p. 602. a.

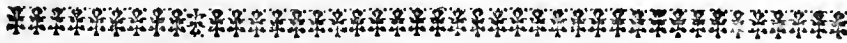
Baſ. hex. h. 2. p.

31. c.

το τῶν νοητῶν
των βιβλίων

choses veritables[& eternelles.] Il n'avoit pu, comme il dit, apprendre la philosophie des hommes.^a Pour les sciences des Grecs, il n'en avoit aucune teinture.

Ephr.op.107.p.
407.1.
Thdrt.1.4.c.26.
p.700.d|Soz.1.3.
c.16.p.526.b.



ARTICLE XIII.

S. Ephrem reçoit miraculeusement le don de la science & de la parole.

ON n'eust donc jamais pu esperer rien de considerable de nostre Saint pour la parole, s'il n'eust esté aidé que par les études qu'il avoit faites. Mais il reccut de Dieu pour recompense de la fidelité avec laquelle il le servoit, la grace de la connoissance des choses naturelles, suivie de la penetration des choses divines, & enfin de la beatitude[eternelle.]

Soz.1.3.c.16.p.
525.a.
Laut.c.101.p.
1021.2.

'Certe grace[de la science &]de la parole parut tout d'un coup en luy. Il en avoit receu la promesse des son enfance, comme nous avons déjà vu.[Mais lorsque Dieu luy en voulut donner l'effet,] un vieillard tres éclairé, apperceut en songe une troupe d'Ange, qui en descendant du ciel tenoient un livre écrit dedans & dehors, & s'entredisoient, A qui faut-il donner ce livre ?

Soz p.525.s.
Nyl.de Eph.p.
605.c.
p.605.606|Vit.
P.c.5.p.637.1|
Boll.1.feb.p.74.
53.

Surquoi quelques uns d'entre eux nommoient l'un une personne, & l'autre une autre de ceux qui paroïssient le plus en ce temps là. Mais après les avoir bien examinez, ils disoient tous ensemble : Il est vray que ce sont des Saints & des serviteurs de Dieu ; mais on ne peut pas leur donner ce livre. Enfin après avoir encore nommé beaucoup d'autres Saints qui vivoient alors, & ne les avoir pas trouvé propres, ils s'accorderent tous en disant, Ce livre ne peut estre confié qu'à Ephrem si doux & si humble de cœur ; & ils le luy donnerent aussitost. Le matin ou des la nuit mesme, celui qui avoit eu cette vision, s'estant levé & estant allé à l'eglise, il y entendit Ephrem qui preschoit avec une abondance de paroles qui couloient de sa bouche comme d'une fontaine, & une grace qui faisoit recevoir avec plaisir les instructions qu'il donnoit pour imprimer dans les ames la crainte de Dieu & l'amour de la penitence. Il n'eut pas de peine à deviner ce que vouloit dire son songe. Il ne douta pas que ce ne fust le S. Esprit qui inspiroit à Ephrem ce qu'il disoit audehors. Il admira le don que Dieu avoit mis dans son Saint, & il en glorifia le Seigneur.[Cecin'arriva que depuis que S. Ephrem fut Diacre, puisqu'il preschoit des ce temps là.

Sa vie qui rapporte cette histoire, en raconte encore une autre,

que je croirois volontiers n'estre que la mesme un peu abregée.]

Boll 1. feb. p. 74.
32.

'Un tres homme de bien & fort éclairé de Dieu, porte cette histoire, vir aussi en songe un homme dont le regard estoit terrible, lequel tenant un livre à la main, demanda: Qui est-ce qui est digne de recevoir ce livre & d'accomplir ce qu'il contient? Et il luy sembla qu'en mesme temps il ouit une voix qui répondit: Nul autre qu'Ephrem mon serviteur; lequel se trouvant present & ouvrant la bouche devora ce livre. Et soudain il en sortit une source de paroles qui procedoient de Dieu, & qui pleines des plus grands & des plus vifs sentimens de la penitence, imprimoient dans les esprits la crainte de ce jugement universel, par lequel le Roy des Rois nostre Seigneur J.C, dans la majesté & la gloire de son second avenement, rendra à chacun selon ses œuvres. Et il luy sembla encore qu'il luy voyoit écrire dans des livres les maximes divines de la foy & de la verité Catholique.

Ephr. test. p. 598.
1. d.

P. 599. 2. a.

'Le Saint dit luy mesme dans son testament, qu'il le laisse à ses disciples, comme un monument de la doctrine de la verité qui luy avoit esté accordée par le don & par la grace [de Dieu:] & il y recommande extremement aux habitans d'Edesse, de n'oublier jamais les exhortations, les preceptes, & les conseils qu'il leur avoit donnez; & de se bien garder de les mepriser & de n'en faire pas d'état comme des paroles d'un homme, parcequ'il ne leur avoit dit que ce qu'il avoit receu de la grace & de l'inspiration de Dieu. Il dit en un autre endroit en se reprochant son ingratitude, que Dieu avoit bien voulu le rendre un vaisseau & un instrument de sa grace, pour faire entendre à tout le monde les paroles du salut.

ep. 54. p. 113. r. c.
d.

Nyl. de Eph. p.
606. b. c.

'L'Esprit saint luy avoit donné une source si merveilleuse de science, que quoique les paroles coulassent de sa bouche comme un torrent, elles estoient encore trop lentes pour exprimer ses pensées. Quelque prompte que fust sa langue, elle succomboit à cette foule d'idées que son esprit luy fournissoit. Elle egaloit la vitesse des autres esprits, mais non pas la rapidité du sien. Et c'est pourquoi l'on dit de ce grand homme, qu'il pria Dieu de moderer ce flux inepuisable qu'il luy avoit donné, en luy disant: Retenez, Seigneur, les flots de vostre grace. Car cette mer de science qui cherchoit sans cesse à se decharger par sa langue, l'accabloit de ses flots, & la mettoit dans une agitation & une tempeste continuelle, parceque les organes de la parole ne fournissoient pas ce que l'esprit vouloit produire pour l'instruction des autres.

A R T. X I V.



ARTICLE XIV.

*De l'esprit de componction & du don des larmes qu'a eu S. Ephrem :
La charité l'oblige à prescher.*

COMME les predications du Saint estoient toutes de Dieu, Nyfl.v.Eph.p. 706.d.
&c. ^a aussi elles avoient la force de toucher les ames les plus insensibles, de flechir les esprits les plus opiniatres, ^b & de faire verser des larmes à des cœurs de pierre; ce qui venoit particulièrement de cet esprit de componction & de larmes dont elles estoient toujours animées. Qui peut jetter les yeux, dit Saint Gregoire de Nyffe, sur ce qu'il a écrit du jugement & du second d.
avenement de J. C, sans se croire devant ce terrible tribunal, sans trembler comme prest à recevoir son dernier arrest. Car cet esprit plein de la lumiere & de l'ardeur des Prophetes, nous rend [si clair &] si present ce qui doit arriver alors, que la realité seule nous en peut donner une idée plus vive. p.604.2.

'Ce n'estoit pas seulement dans ces sortes de sujets, & dans les discours qu'il faisoit sur la penitence & sur les mœurs, qu'on sentoit ce don particulier qu'il avoit de faire passer la componction de son cœur dans ceux des autres. On l'éprouvoit jusque dans les panegyriques qu'il faisoit [des Saints,] où les autres ne taschent ordinairement qu'à donner des sentimens de plaisir & de joie. Quelque matiere qu'il traitast, il revenoit toujours à la penitence & au dernier jour, comme à des choses qu'il falloit mediter sans cesse: [d'où vient] qu'il a esté appelé le predicateur & le heraut de la penitence. Cet esprit saint de componction s'est conservé dans ses ouvrages, qui ont encore la force, dit S. Gregoire, de faire rentrer [dans la pieté &] dans la vraie vie, presque tous ceux [qui en font ou] qui en entendent la lecture. p.603.2.

[Si l'obligation d'instruire les autres effraie tous ceux qui en connoissent la difficulté & l'importance, on peut juger] combien elle estoit onereuse à un Saint aussi [éclairé, & aussi humble] que S. Ephrem, qui eust bien mieux aimé recevoir les instruction des autres, que de faire écouter les siennes, & qui tout penetré d'un sentiment tres vif des fautes qu'il voyoit, [ou qu'il croyoit voir] en luy, craignoit toujours de se condamner luy I phr op. 55 ca. p. 122. d. d.
» mesme lorsqu'il reprenoit les autres. Mais quoy? dit-il admirablement, me tairai-je, de peur de me condamner? Et quel autre op. 123. p. 522. a. b. c.

moyen ay-je, mon Dieu, de vous témoigner mon zele & mon amour? Je parlerai donc, & je ne cesserai point de parler: Car j'aime mieux estre condanné, pourvu que j'accomplisse le ministère que vous m'avez confié. Je veux bien mourir pourvu que vous soyez glorifié. . . Que les payens connoissent par là quelle est la force & la puissance de l'amour: Que les Juifs voient quelle est l'ardeur du zele que j'ay pour vous; & que je puis mourir pour vous, sans que ni le fer, ni le feu, ni les autres supplices m'ostent la vie. On voit les mesmes sentimens dans beaucoup d'autres de ses discours.

p. 36. 2. c. | 45. 2. d.
e | 51. 2. c. | 86. 1. c.
100. 2. d. | 538. 2. b.
557. 1. d. & c.

op. 98. pr. p. 251 |
Nyl. de Eph. p.
605. e.

Ephr. op. 100. pr.
p. 269.

op. 98. c. 10. p.
265. a. b.

op. 55. c. 2. p. 122.
2 d.
a c. 1. p. 121. 1. c.

op. 53. p. 110. 2. b.
op. 42. p. 95. 2. b.

[C'estoit donc son amour pour Dieu & pour le prochain qui luy faisoit exercer le ministère de la parole,]'croyant que sa première obligation estoit de distribuer aux autres le talent dont J. C. luy avoit confié une part si abondante, & de le faire profiter en le repandant dans les cœurs de ses auditeurs. Il ne pouvoit se résoudre à voir perir ses freres ou par l'ignorance de leurs devoirs, ou par de mauvais conseils, ou par les seductions des faux docteurs, sans faire tout ce qu'il pouvoit pour les sauver. Il esperoit qu'en profitant aux autres, il gagneroit beaucoup pour luy, comme on se perd en faisant perir les autres; & qu'en guerissant les autres il expieroit ses propres pechez. Il esperoit aussi s'animer luy mesme, & se retirer de la langueur où il se plaignoit d'estre, en s'efforçant d'encourager les autres, & de les animer à la vertu.

Il taschoit de parler toujours aux autres d'une maniere pleine de douceur & d'affection. Mais il ne laissoit pas d'y joindre la force, & des reprehensions vehementes quand il le jugeoit necessaire; aimant mieux guerir les plaies avec le feu, que de laisser perir ceux qu'il aimoit; de peur de leur faire un peu de douleur.

ARTICLE XV.

*Saint Ephrem vit autant qu'il peut dans la retraite d'un monastere:
Des anacortes ou pasteurs de Mesopotamie.*

[L'E ministère de la predication & les fonctions du diaconat, n'empeschoient pas S. Ephrem de vivre dans la retraite & la solitude,] puisqu'il est toujours mis au nombre des solitaires, Dans ses écrits il parle toujours comme faisant profession de la vie monastique; & on y voit aussi quelquefois qu'il en avoit retenu l'habit. [Autant que nous pouvons juger de la maniere dont

Laufc. 101. p.
101. 1. a. | Soz. 1. 3. c.
16. p. 525. a. | l. 6. c.
34. p. 691. c.
b Ephr. op. 42. 53.
p. 83. 2. a. | 110. 2. b.

il vivoit, par le peu que nous en trouvons dans les autens,]'son Lausc. 101. p. 102. a.
 sejour ordinaire estoit son monastere & sa cellule, où il recevoit
 ceux qui venoient le chercher pour s'edifier de ses discours, sans
 en sortir que pour des occasions necessaires : & il passa ainsi
 beaucoup d'années dans un saint repos. Il honoroit les diverses Ephr op. 61 p. 138. 2. b. c.
 manieres, & mesme les plus extraordinaires, par lesquelles quel-
 ques solitaires de ce temps là abatoient leur corps pour procu-
 rer la santé à leur ame : mais il se contentoit de s'humilier de ce
 que sa lascheté, disoit-il, l'empeschoit de rien faire de semblable.
 Il se plaint mesme qu'il n'estoit pas de ceux qui recevoient la
 couronne de l'obeissance, [soit qu'il fust alors luy mesme supe-
 rieur de ses freres, soit que le diaconat l'empeschast de vivre
 dans l'obeissance absolue comme les simples Religieux.] op. 95. p. 227. 228.
 Instruisant un jeune Religieux, qui s'estoit converti ensuite d'une vi-
 sion, & qu'il conduisoit, il luy propose à imiter non son exemple,
 mais celui des freres avec qui il estoit uni, dont il represente à
 cette occasion les differentes vertus. [On ne peut guere douter
 que ces freres ne fussent ceux du monastere où il vivoit, & qu'il
 conduisoit apparemment, soit par luy mesme, soit par un autre
 qu'il avoit mis en sa place.]

'Car nous avons une lettre selon laquelle il dit qu'il avoit op. 94. p. 224. 2.
 commis le soin de son monastere à un frere nommé Jean, & que
 depuis cela il ne pouvoit recevoir personne avec luy sans en
 consulter cet Abbé. De sorte qu'un nommé Theodore à qui il
 n'avoit pu persuader de demeurer dans le lieu où il estoit, l'ayant
 extremement pressé de le recevoir dans son monastere, il le ren-
 voya à Jean, qui le recut avec beaucoup de charité ; & Saint
 Ephrem l'en remercia.

NOTE S. [C'est une grande marque d'humilité dans S. Ephrem, si cette
 epistre est de luy ; ce que nous disons, "parcequ'il y a quelques
 raisons qui en peuvent faire douter. Elle n'en est pas néanmoins
 indigne. Et il est mesme aisé que pour jouir plus aisément]'de Lausc. 101. p. 102. a.
 ce grand repos qu'il se conserva toujours, selon Pallade, [& satisfi-
 faire davantage son humilité, il ait voulu se demettre de l'hon-
 neur & des soins de la superiorité, & vivre en simple particulier
 sous pretexte de l'obligation qu'il avoit d'estre souvent à E desse
 pour satisfaire aux devoirs du diaconat. Car si ce sacré ministere
 ne l'a pas empesché de vivre dans la solitude,]'aussi sa solitude Nyl de Eph. p. 612. a. | 613. a. b.
 ne l'a pas empesché de conduire le peuple, & de prescher la pen-
 itence.

[Ce qui peut porter encore à croire que la lettre à l'Abbé Jean

foibles dans la vertu, soit qu'ils s'ennuyassent de vivre dans l'obeissance du monastere, dans le service mutuel qu'ils rendoient à leurs freres, & dans le travail des mains, soit qu'ils voulussent acquerir l'estime des hommes, soit par une simple legereté d'esprit, quittoient leur maison malgré les avis de leurs Superieurs, pour mener cette vie si austere, & par consequent pleine de danger; & comme ils manquoient de force pour en soutenir le poids, ils tomboient dans des accidens tres funestes. Aussi c'estoit souvent le demon qui se servoit du pretexte de cette vie, que des Saints avoient menée, pour les tirer du port de l'obeissance, & de la sainte societé de leurs freres.

op. 100 c. 24. p.
296. 2. b. c.

'S. Ephrem raporte que de son temps il y en avoit eu qui pour imiter les pasteurs, s'estoient engagez ainsi avec indiscretion dans des deserts sablonneux où on ne trouvoit ni eau ni aucune nourriture. Après y avoir extremement souffert, ils voulurent retourner dans des lieux habitez; mais jamais ils n'en purent trouver le chemin, parcequ'en effet cela estoit fort difficile. Enfin accablez de faim, de soif, & de l'extreme chaleur du soleil, ils tomberent par terre, & y furent morts, comme cela estoit arrivé à d'autres, si par la providence de Dieu ils n'eussent esté rencontréz par des passans qui les mirent sur leurs chevaux, & les menerent en des lieux habitez. Par ce moyen ils eviterent la mort que leur indiscretion leur devoit faire souffrir, mais ils demeurèrent fort longtemps tres incommodez.

op. 94. p. 225. a. b.

[C'est ce semble à ces mesmes personnes qu'il faut rapporter ce que dit] 'S. Epiphane contre certains solitaires orthodoxes de Mesopotamie, qui entendant mal quelques paroles de J. C. ne vouloient que prier sans travailler des mains, & avoient par là donné occasion à l'heresie des Messaliens, [qui abusoient contre la regle generale,] d'une exception qui peut estre tres legitime & tres sainte dans des occasions particulieres. Il dit que c'estoient ceux qui demeuroient dans les monasteres ou "bergeries: [Mais je pense que par les monasteres il entend generalement tous les lieux qui servoient de retraite à des solitaires & à des moines.] 'Car la lettre à l'Abbé Jean, dont nous venons de parler, est une grande preuve que le travail des mains n'estoit pas moins en usage dans les monasteres & les communautez de Mesopotamie, que dans les autres. [Et l'on trouve souvent la mesme chose dans les autres écrits qui portent le nom de S. Ephrem.] 'On voit dans un les divers métiers ausquels on occupoit les Religieux.

Epi. 80. c. 3 4. 6. p.
1070 a. b. | 1073.
a.

Aug. op. mon. c.
23. p. 301. l. c.
a Epi. 80. c. 6 p.
1073. a.

Ephr. op. 92. p.
225. l. c. | 2. d.

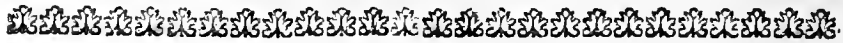
op. 160. c. 47. p.
337. 338.

Epi. 80. c. 6. p.
10. a. b.

c. 7. a. b. c.

Ephr. op. 1. o. p.
588. a. b. 589. 1. c.

'S. Epiphane reprend encore ces solitaires. de Mesopotamie, qu'il appelle ses chers freres, de ce qu'ils portoient de grands cheveux de femmes contre la défense de S. Paul; de ce qu'ils faisoient une profession trop exterieure de penitence, & de ce qu'ils se rasoient la barbe contre les constitutions des Apostres. Les deux premieres pratiques estoient ordinaires aux pasteurs, [qui pouvoient faire avec simplicité ce que ce Pere condanne avec raison dans ceux qui le feroient par vaine affectation de singularité, ou par un esprit de vanité & d'ostentation. Ils pouvoient mesme bien faire l'un par un esprit sincere de penitence, & tous les deux par l'extreme pauvreté dans laquelle ils vouloient vivre, & qui ne leur donnoit pas mesme d'instrumens pour se couper les cheveux: & par la mesme raison aussi il est à presumer qu'ils ne se coupoient point la barbe.]



ARTICLE XVII.

*Des saints solitaires de la Mesopotamie.*Casm. inf. c. 1. p.
38.Bas. ep. 79. p. 141.
b. c.Ruf. l. 11. c. 8. p.
381. 2.Ephr. op. 61. p.
138. 2. b. c.

[QUELQUES defauts qu'il pust y avoir dans quelques solitaires de la Mesopotamie, ils n'ont pas empesché] que cette province n'ait esté mise entre celles où la discipline monastique fleurissoit particulièrement. S. Basile qui y vint [vers l'an 357,] en parle avec la mesme admiration que des autres provinces qu'il avoit vues. Rufin dit que la Mesopotamie avoit, auslibien que l'Egypte, des hommes celebres qui excelloient dans la vertu monastique; qu'il en avoit vu luy mesme quelques uns à Edesse [où S. Ephrem pouvoit estre encore,] & vers Carrhes, & qu'il en avoit oui parler de beaucoup d'autres.

'Les uns pratiquoient la vertu dans l'obeïssance, les autres dans les deserts & les solitudes: quelques uns se couvroient d'un sac, & se chargeoient de chaines qui les tenoient toujours courbez vers la terre; d'autres s'enfermoient dans des sepulcres pour y servir Dieu dans le jeûne [& dans une entiere retraite;] & il y en avoit qui combatant attachez à des colonnes, acqueroyent [par un assujettissement si penible] une vertu [& une liberté] parfaite. [On en voit divers exemples dans ce que Theodoret a écrit des moines de Mesopotamie & de Syrie, comme nous le pourrons marquer autrepert.

Soz. l. 6. c. 33. p.
691. b.

Pour dire ici quelque chose de ceux qui fleurissoient dans la Mesopotamie en mesme temps que S. Ephrem,] Sozomene dit

qu'on tenoit que c'estoit Aone qui avoit commencé le premier dans la Syrie, (il entend la Mesopotamie,) cette philosophie sublime & cette retraite exacte qui nous separe de tous les hommes, comme S. Antoine l'avoit commencée en Egypte. [Je ne sçay s'il l'entend en general de la vie des anacorettes, ou en particulier de celle des pasteurs dont il avoit parlé peu auparavant. Neanmoins s'il fleurissoit encore du temps de Valens, comme il le faut dire selon la suite du mesme auteur, il est difficile qu'il ait commencé avant S. Jacque de Nisibe, qui a pratiqué l'une & l'autre de ces vies. Mais Aone peut les avoir continuées le premier jusques à la mort.] Il demouroit en un lieu nommé a. Phadana, qui estoit celui mesme où Jacob avoit autrefois rencontré Rachel [en arrivant à Carrhes,] & avoit donné à boire à son troupeau. Il avoit avec luy Gaddane & Aziz, qui s'effor- c.34.p.691.c.

çoient d'estre les imitateurs de sa vertu. 'Batthée, Eusebe, Barge, Abbos, Lazare, Abdalée, Alas, & c.33.p.690.c.d. Heliodore le vicillard, sont ceux à qui Sozomene donne particulierement le nom de Pasteurs. Ils demouroient sur une montagne appellée Sigoron vers Nisibe; où ils occupoient tout leur loisir à benir Dieu, à le prier, & à chanter des hymnes selon l'ordre de l'Eglise. 'Lazare fut fait Evêque, non d'aucune ville, c. mais seulement dans son monastere pour honorer sa vertu, dit #c.34.p.691.d. Sozomene, [qui est d'autant moins recevable dans un fait si extraordinaire,] qu'il le dit de mesme de S. Barse & de S. Euloge, c.d. [que l'on sçait positivement avoir esté Evêque d'Edesse.] Il p.692.a. ajoute que Batthée vivoit dans une telle abstinence, & une si grande diete, que ses dents [se pourrissoient,] & engendroient des vers; qu'Alas fut plus de 80 ans sans manger un morceau de pain, & qu'Heliodore passoit la pluspart des nuits sans dormir, & des a. semaines entieres sans manger.

'Outre Aone, dont nous avons déjà parlé, Sozomene met à c.33.p.691.a. Carrhes S. Protogene, qui en fut fait Evêque [après l'an 381,] ' & Eusebe qui employoit sa pieté à demeurer enfermé volontairement. [On pourroit croire que cet Eusebe est celui] dont a. Theodoret dit qu'il demeura longtemps renfermé dans une Thdr.v.Pat.c. petite maison où il n'y avoit pas seulement une fenestre, & où il 4.p.795.d. il ne parloit à personne, si l'on ne voyoit que celui-ci demouroit p.794.d. [bien loin de Carrhes] vers Antioche & Berée.

'Pour Edesse, Sozomene reconnoist que ceux qui y eclatoient Soz.l.c.c.34.p. davantage, estoient S. Ephrem, S. Julien [Sabbas,] S. Barse, & 691.c. S. Euloge. 'S. Aphraate demouroit aussi auprès d'Edesse jusqu'à Thdr.v.Pat.c. p.82.d.

V. les Ariens § 119, 120

Ibid. § 120.

ce que son zele le porta à aller à Antioche [vers l'an 371. Il y faut v. son titre
 joindre sans doute S. Abraham,] dont nous avons la vie écrite ^{note 2.}
 par S. Ephrem, qui avoit encore fait un livre de ses vertus: [mais
 nous ne l'avons plus aujourd'hui. Nous le mettons entre les so-
 litaires d'autour d'Edesse,] parceque S. Ephrem estoit tres par-
 ticulierement uni avec luy, le visitoit quelquefois, savoit ce qui
 luy arrivoit, y prenoit part, instruisoit sa niece S^{te} Marie: Il pria
 & pleura avec luy pour la conversion de cette mesme niece, lors-
 qu'elle fut tombée dans le peché. Ainsi ce fut à la douleur & aux
 gemissemens de l'un & de l'autre, [que Dieu accorda son salut,
 & la penitence qui l'a rendue sainte.] Il paroist avoir assisté à la
 mort du mesme S. Abraham. [Nous parlerons^a autrepars en par- ^{v. § 27.}
 ticulier des disciples de S. Ephrem, qu'on peut mettre aussi entre
 les solitaires qui ont honoré le diocese d'Edesse.]

Soz 1. 6. c. 33. p.
 690 c.
 a 1. 3. c. 13. p. 520.
 c.

Tous ces Saints, selon Sozomene, vivoient sous le regne de
 Valens.^a Mais des le temps des enfans de Constantin, [vers 340,]
 la Mesopotamie fleurissoit déjà par la reputation que luy don-
 noit un grand nombre de Fideles qui y faisoient voir une philo-
 sophie toute divine, surtout dans le territoire d'Edesse & dans
 celui d'Amide, vers la montagne que l'on appelloit Gaugale.
 De ce nombre estoient Daniel & Symeon, [dont le dernier pour-
 roit passer pour estre] ce Symeon que Theodoret surnomme
 l'Ancien, ^b si l'on ne trouvoit que celui-ci a donné sa benediction
 à la mere de Theodoret: [ce qui est difficile à croire d'un homme
 qui fleurissoit des devant l'an 350.]

Thdr. v. P. c. 6.
 p. 806. b.
 l. p. 810. d.

Soz 1. 6. c. 34. p.
 691. d.

Sozomene parlant conjointement des solitaires de Mesopota-
 mie & de Perse, dit qu'ils avoient tous cela de commun, qu'ils
 prenoient un tres grand soin de leur ame, qu'ils s'efforçoient de
 la preparer & de l'accoutumer à abandonner toutes les choses
 d'ici bas, & qu'ils employoient le plus de temps qu'ils pouvoient
 à prier, à jeûner, & à chanter des hymnes à Dieu. Pour ce qui
 est de l'argent, des soins & des affaires du siecle, des aises & des
 commoditez du corps, ils ne s'en mettoient nullement en peine.
 C'est particulierement à leur pieté qu'on doit la conversion d'un
 grand nombre de Perfes & de Sarrazins.

p. 692. a.

p. 695.





A R T I C L E X V I I I .

S. Ephrem s'applique à la meditation & à la priere.

[V O I L A ce que nous avons cru devoir dire des solitaires de la Mesopotamie à l'occasion de S. Ephrem, qu'on peut assurer en avoir esté l'ornement ; cette province n'ayant peut-estre jamais donné aucun Saint à l'Eglise, qui ait eu plus de reputation & plus d'eclat. Il vivoit, comme nous avons dit, dans la retraite & la solitude, autant que le luy pouvoit permettre l'obligation où il se trouvoit de servir & les Religieux & le peuple d'Edesse par le ministere de la parole.] C'estoit là son exercice, qu'il n'interrompoit que pour l'entremêler [& l'arroser] par ses prieres & par ses larmes, passant sans cesse de la priere à la predication & à l'instruction, & de l'instruction à la priere.

Nys.de Eph.p.
606.

'Ainsi la parole qu'il preschoit audehors, estoit un don de la Parole eternelle ; ou pour mieux dire, c'estoit cette Parole divine qui parloit par sa bouche, puisque la predication mesme ne servoit qu'à le tenir plus continuellement occupé à la contemplation de Dieu. [C'estoit l'effet] d'une grace que Dieu n'accorde qu'à un petit nombre de personnes qu'il destine pour gouverner son Eglise, & qu'il ne fait ni à ceux qui s'engagent dans les fonctions ecclesiastiques par l'amour d'un honneur temporel, ni à ceux qui estant particuliers recherchent une vie embarrassée dans les emplois exterieurs qui dissipent leur esprit ; au lieu que les uns & les autres eussent pu se diviniser, s'il faut ainsi dire, s'ils fussent demeurez dans le repos.

Aug.ep.116.p.
211.1.d.

'Il jouissoit donc, comme Moÿse, de la vue de Dieu, autant qu'un homme en est capable ;^a & il eut souvent, comme les Prophetes, diverses revelations.^b Comme Jacob avoit vu une échelle où les Anges montoient & descendoient, aussi il vit une fois une colonne de feu qui alloit jusques au ciel, & qui luy marquoit d'une maniere magnifique¹ la profondeur du mystere [qu'il meditoit.]

Nys.de Eph.p.
612.a.
^a p. 613.a.
^b p. 611.d.

'Une autre fois lorsqu'il estoit déjà vieux, c'estant assis tout seul en un lieu tranquille, & meditant avec larmes sur les miseres de cette vie, & sur la negligence avec laquelle nous la passons, il

Ephr op.33.p.
65.1.d.
^c p.64.2.

1. Une histoire à qui l'on donne le nom de S. Amphiloque, porte que Dieu luy fit voir cette colonne de feu pour luy faire connoistre la vertu de S. Basile : [ce qui ne peut servir qu'à faire connoistre de plus en plus la fausseté de cette piece.]

Am, h. p 102. c. d.

p. 65. 1. b.

c.

2. a.

c.

a. b.

op. 54. p. 112. 1. c.

d.

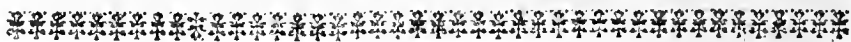
c.

2. c.

p. 113. 1. b.

leva tout d'un coup les yeux au ciel ; & estant presque ravi hors de luy mesme, il vit des yeux du cœur la majesté divine assise avec toute sa gloire, qui luy faisoit de grands reproches. Il fut tout faisi de crainte, & entra dans la confusion & le tremblement, jusqu'à chercher où il se pourroit cacher. Il se jetta enfin aux piez du Seigneur, & le pria par une priere tres vive & très humble d'avoir pitié de luy. Il ajoute qu'la bonté divine exauça ses prieres & ses larmes, [en le faisant peuteestre rentrer dans la confiance & dans la paix de son cœur.] Il mit cette rencontre par écrit, & la fit connoistre à ses freres, afin, dit-il, que leurs prieres luy obtinssent misericorde ; & il dit que toutes les fois qu'il se souvenoit du jour & de l'heure où cela luy estoit arrivé, tout son corps en trembloit encore, & sa douleur se repandoit audehors par ses gemissemens & par ses larmes.

'Un jour qu'il estoit sorti d'Edesse avant la fin de la nuit, la clarté des étoiles l'ayant fait penser à la gloire des Saints qui paroistront au dernier jour avec J E S U S C H R I S T, l'idée de ce dernier jour [auquel il pensoit plus qu'à toute autre chose,] le frapa aussitost si vivement, & penetra son ame d'une telle crainte, que tout le corps commença à luy trembler, & ses yeux à repandre des ruisseaux de larmes, qui estoit l'effet du trouble & du faississement de son cœur. Le sujet de son trouble & de ses pleurs, estoit la crainte que son humilité luy donnoit d'estre mis en ce jour terrible au rang des boucs, comme il l'avoua à deux de ses disciples qui l'accompagnoient. Car les larmes qu'ils luy voyoient repandre, & qui les obligeoient de pleurer eux mesmes, les ayant portez à luy demander quel estoit le sujet de sa douleur, il leur dit entre autres choses : Je crains fort, mes tres chers enfans, que tous ceux qui voyant mon exterieur, me font passer pour bienheureux, & louent la pieté & les bonnes œuvres que jen'ay qu'en apparence, ne se moquent enfin de moy, lorsqu'ils me verront tourmenter dans les flammes eternelles. Car je sçay trop quelle est ma tiedeur & ma negligence.



A R T I C L E X I X.

S. Ephrem écrit pour instruire divers Religieux qui le consultent.

[C O M M E la persecution est la suite ordinaire de la pieté, Celle n'a pas sans doute manqué à S. Ephrem. Nous n'en trouvons rien de particulier.] Mais à la mort il loua Maras l'un

de ses disciples, d'avoir combattu dans l'esperance du secours de Dieu, & de l'avoir assisté dans les troubles qu'il avoit eus. On cite de luy une priere tres humble, où il demande à Dieu qu'il luy plaise de le delivrer de quelque tribulation. Mais ce n'est qu'un modele qu'il donne de la maniere dont il faut s'adresser à Dieu dans ces rencontres.

[Dieu ne l'éprouva peutestre pas beaucoup par des afflictions exterieures, non plus que la plupart des saints solitaires : la rigueur dont il usoit envers luy mesme, luy tenoit lieu d'un grand martyr; & les fautes où il pouvoit tomber quelquefois estoient bientoist lavées par ses larmes continuelles, abyfmées dans son extreme humilité, & purifiées par le feu de la charité qu'il exerceoit sans cesse pour le prochain. Car outre les instructions publiques qu'il faisoit à Edesse,] outre celles qu'il donnoit dans sa cellule à [ses Religieux & aux autres] qui luy venoient demander avis, [beaucoup de ses écrits sont des réponses qu'il fait à des personnes éloignées qui le consultoient comme un excellent maistre de la vertu, & surtout de la vie & de la pieté monastique.]

'Son humilité avoit peine à souffrir ces marques d'estime & de respect : mais comme elle estoit ingenieuse & charitable, elle luy fait dire que ceux qui le consultoient ainsi, l'obligeoient à leur parler de la vertu, pour luy faire voir combien il en estoit éloigné, pour le rendre vigilant de lasche qu'il estoit, pour fortifier sa foiblesse, pour combattre sa paresse & sa tiedeur ; Qu'ainsi il leur parlera en rougissant, & leur donnera des avis en se condannant luy mesme. C'est ce qu'il dit dans un écrit qu'il adresse à des Religieux qui estoient venus de fort loin pour luy demander ses instructions, & qu'il represente comme des personnes fort elevées dans la pieté. Photius les appelle les moines Metebins, en faisant un abregé de ce traité.

'S. Ephrem répond avec la mesme humilité à Amoc, qui ayant embrassé depuis peu la vie monastique, l'avoit prié plusieurs fois de luy donner quelques regles pour sa conduite. En instruisant un moine nommé Euloge, il dit qu'il le fait parcequ'Euloge le luy avoit commandé, & pour se nourrir du fruit de l'obeissance. On lit dans ses ouvrages que plusieurs moines l'estoient venu trouver de divers endroits, pour des avis dont leurs monasteres avoient besoin. Il ne put les satisfaire alors, parcequ'il estoit malade, & dans de violentes douleurs, qui l'empescherent mesme de leur parler : mais quelque temps après il leur adressa un écrit pour leur edification.

cc.

p. 528. 2. d.

op. 104 p. 371. x.

Lauf. c. 101. p. 102. 1. b.

Ephr. op. 16. p. 36. 1. 2.

i. e.

2. a.

Phot. c. 196. p. 513. f.

Ephr. op. 29 p. 51. 2. c.

op. 100. c. 46. p. 334. 2. d.

op. 105. p. 362 r. 2. b.

NOTE 9.

op. 113. p. 474. 2.
d.
op. 100. c. 1. p.
275. 2.
op. 113. p. 474.
2. a.
op. 96. c. 1. p.
231.

'Il a souvent ainsi écrit pour l'instruction des moines, qui s'adressoient à luy pour connoistre les regles de la verité :^b Et quoique son humilité luy fist craindre qu'il ne se condannaist luy mesme en instruisant les autres, & en disant ce qu'il ne faisoit pas ;^c neanmoins il s'abandonnoit à la charité qui luy faisoit desirer d'obeir à ses freres, & de contribuer à leur consolation & à leur salut ; & il leur disoit avec simplicité ce qu'il jugeoit leur estre utile, sans rechercher aucun art, ni aucun ornement du langage, afin d'estre entendu par les plus simples, & par ceux qui n'avoient aucune étude.

op. 100. p. 269.

op. 113. p. 474. 2.
d. c.

op. 32. p. 33.

'Il n'écrivoit pas seulement pour instruire & pour animer les autres, mais aussi pour reprendre & pour corriger leurs fautes, [comme on le voit assez souvent dans ses ouvrages.] Le 32^e est une reprimende pleine de zele, de charité, & d'humilité, qu'il fait aux moines sur leur relaschement, & sur divers defauts qu'il remarquoit parmi eux, particulièrement sur ce qu'ils ne vouloient pas se soumettre les uns aux autres. Il dit dans un autre, qu'en mesme temps que son indignité & ses pechez le portent à demeurer dans le silence, la douleur qu'il a de voir le grand relaschement qui s'introduit dans l'ordre monastique, qu'il appelle son ordre, l'oblige à parler aussibien qu'à pleurer, pour tâcher d'y apporter quelque remede.

op. 110. p. 422. 1. c.
d.



A R T I C L E X X.

Zele de Saint Ephrem contre les heretiques.

Nyl. v. Eph. p.
610. a. b.

Ephr. test. p. 598.
599.

[C]E que nous venons de dire fait voir que si la grace avoit donné une grande douceur à S. Ephrem, comme nous l'avons remarqué, c'estoit une douceur toute de charité, sans lascheté & sans mollesse.] Quelque affection qu'il eust pour cette vertu, elle ne diminueoit rien de son zele, & il se conduisoit en toutes choses par les regles de la sagesse selon que le temps le demandoit. Il souffroit quand il falloit souffrir : mais quand il s'agissoit de combatre, surtout si c'estoit pour la foy, il le faisoit avec toute la force & la vigueur necessaire. Car un berger, comme il dit luy mesme, chasse un chien, & mesme le tue, s'il voit que quand les loups entrent dans la bergerie, il negligé le troupeau, & manque à aboyer & à poursuivre les loups. Aussi tant qu'il vécut, il ne cessa jamais d'instruire, de convaincre, de confondre par les paroles des Saints, les apostats & les here-

riques qui estoient de son temps en si grand nombre.] Theodor³⁰¹et luy donne mesme pour principal emploi, d'écrire contre les ennemis de la doctrine veritable & Chatholique. Il lançoit contre eux en sa langue naturelle les traits que la force de la grace luy fournissoit. Et sans avoir besoin de l'erudition des Grecs, il poursuivoit les payens par tous les detours où leurs egaremens innombrables les faisoient errer, & decouvroit à nud la foiblesse des heretiques, malgré les artifices & les impostures dont ils s'efforçoient de la couvrir.

Thdr. l. 4. c. 26.
p. 700. c.
d.

'Ce zele estoit en luy selon les Saints, une vertu autant & plus considerable, que ses longs jeûnes, que ses larmes intarissables, que ses prieres continuelles; puisque toutes ces choses n'estoient que pour son utilité particuliere, au lieu que son zele estoit avantageux à toute l'Eglise, & servoit à retirer quantité de personnes des pieges des heretiques.

Nyl. v. Eph. p.
610. b.

'Il avoit une mesme horreur pour les deux impietez contraires de Sabellius & d'Arius: [& quoique celle-ci domina de son temps dans l'Orient,] il glorifie hautement dans ses écrits la Trinité sainte, increee, & consubstantielle. Il veut que nous regardions cet article de nostre foy comme nostre teste, sans laquelle nous ne pouvons avoir de vraie vie, & pour laquelle nous devons tout exposer plustost que de souffrir qu'on la blesse.

p. 596. d.

'Il renouvelle encore à la mort la profession qu'il avoit toujours faite de cette foy. Il ferma la bouche aux Anoméens par les puissans écrits qu'il laissa à l'Eglise contre leur erreur, [mais qui ne se trouvent pas parmi ses ouvrages. Son livre Du S. Esprit, loué si fort par S. Jerome, estoit fait sans doute pour en prouver la divinité contre les Macedoniens.]

Ephr. op. 35. 77
113 p. 69. 2. b. | 174.
1. c. | 468.
2 op. 28. 5 46. p.
48. 2. c.

'Il refute aussi dans ses écrits les Marcionites, les Manichéens: & en prouvant contre eux les deux natures de J. C, & leur union parfaite, [il a détruit par avance les heresies d'Eutyche & de Nestorius,] que l'Eglise a en effet combatues par ses paroles & par son autorité.

test. p. 599. 1. c. d.
Nyl. de Eph. p.
600. a.

'Nous avons quelque chose de luy pour établir la penitence contre les Novatiens: S. Gregoire de Nyfle dit que ces heretiques, quelque audacieux qu'ils fussent, ne purent se soutenir contre la force avec laquelle Ephrem les attaqua par ses écrits. Il sembloit à le voir les combattre, qu'on vist un athlete expérimenté & victorieux, contre un enfant qui n'a point encore de force. Il se moque en un endroit des folles & basses imaginations des Millenaires.

Ephr. op. 113. p.
513. 2. c. | Leont.
N. & Eut. l. 1. 3.
bib P. t. 4. 2. p.
979. 2. | 10. 6. b.

Ephr. op. 111. p.
453. 2. 3 453.
6 Nyl. de Eph. p.
600. a.

Ephr. op. 111. p.
448. 4. 2.

Thdr. h. l. 1. c.
22. p. 209. a.
Soz. l. 3. c. 16. p.
526. a.

a.

b. c. Thdr. l. 4. c.
26. p. 700. 701.

Thdr. p. 701. 2.

Nyf de Eph. p.
599. d.

Ephr. test. p. 603.
1. d.

Nyf. p. 600. b.

Ephr. op. 123. p.
512. 2. b. c. 5. 0. 2.
a.

3ef. p. 604. 1. a.

p. 603. 1. d.

'Il refuta[particulièrement]avec beaucoup de vigueur les erreurs où estoient tombez Bardefane & son fils Harmone, qui avoient autrefois esté fort celebres dans l'Osroene; [& il travailla mesme d'une maniere toute nouvelle à purger ce pays de leur heresie.] Car Harmone qu'on tient avoir le premiet composé des vers nombrez & des aits de musique en syriaque à l'imitation des Grecs, s'estant servi du plaisir que les Syriens prenoient à chanter ses vers, pour faire couler insensiblement dans leurs ames le venin de l'heresie, méla ses fausses opinions dans les hymnes qu'il composoit. S. Ephrem qui remarqua le tort que cela faisoit à la verité, s'appliqua à comprendre les mesures qu'Harmone avoit observées, & composa sur les mesmes chants de nouvelles hymnes pleines de veritez Catholiques, tant en l'honneur de Dieu & des Saints, que sur divers autres sujets. Le peuple s'instruisit donc dans ces chants ausquels il estoit accoutumé, [non plus des erreurs d'Harmone, mais] des veritez orthodoxes; & ils servirent encore dans la suite du temps à rendre les festes des saints Martyrs plus solennelles & plus gaies.

[Apollinaire ne parut ouvertement heretique que depuis l'an 370, & vers l'an 376, c'est à dire à l'extremité de la vie de Saint Ephrem: ce qui n'empescha pas que] ce Saint ne conceust une extreme averfion pour son dogme impie: & il employa tous ses soins pour le bannir des cœurs de tous les Chrétiens. Il maudit à la mort les Apollinariistes sous le nom de Vitaliens, [à cause de Vital qui estoit leur chef à Antioche.]

'Il ne combatit pas seulement les heresies qui avoient déjà paru; mais il ruina par avance celles qui devoient naistre un jour; Dieu les luy ayant fait connoistre par la lumiere de la prophetie, comme on le voit, dit S. Gregoire, dans ses poesies, & dans ses autres ouvrages. [Nous l'avons remarqué des deux heresies capitales de Nestorius & d'Eutyche. On le pourroit dire encore de plusieurs autres anciennes & nouvelles, surtout de celle des Pelagiens, son humilité estant étrangement opposée à leur orgueil.] Il se plaint quelquefois qu'il sent en luy le poids de la corruption d'Adam, à cause duquel il ne peut s'unir à la loy de Dieu, comme il le voudroit.

'Dans les exhortations qu'il fit en mourant à ses disciples & aux habitans d'Edesse, il leur recommande surtout d'estre constants & immobiles dans la vraie foy, & de se donner de garde de ceux qui la combattent, comme estant tous des ouvriers d'iniquité, des fous & des seducteurs. Il donne nommément sa

vani'loqui.

malediction aux Ariens, aux Manichéens, aux Novatiens, aux Ophites [anciens heretiques,] aux Marcionites, aux Eunomiens, aux Cauchites [dont on n'a point d'autre connoissance,] aux Paulianistes [disciplines de Paul de Samofates,] aux Valentiniens, aux Vitaliens [ou Apollinaristes,] & aux infames Borboriens [ou Gnostiques,] à tous ceux qui adorent du bois, des pierres, le soleil, la lune, [ou toute autre creature,] & avec eux à ceux qui s'arrestent aux augures & [aux vanitez de l'astrologie.] Il y joint aussi les Euchites [ou Messaliens, qui venoient de Mesopotamie, & estoient, d'autant plus dangereux, que sous un habit de moine qu'ils portoient, au moins pour la pluspart, & sous la profession exterieure d'une vie sainte & d'une priere continuelle, ils renouvelloient les impietez & les infamies des Manichéens. Ce sont apparemment ceux qu'il marque encore ensuite,] lorsqu'a-
 prés avoir averti qu'on se gardast de tous les ennemis de la foy, il veut particulièrement qu'on se garde avec grand soin de ceux qui portoient des habits de deuil & de penitence. Le 46^e de ses opuscules paroist aussi estre contre eux.

V. leur titre.

p. 604. 1. b.

op. 46. p. 69. 2. b.]
97. 2. a.

[On peut encore mettre ses écrits sur la providence, entre ceux par lesquels il a défendu l'Eglise & combatu ses ennemis,] quoiqu'il les ait fait principalement pour reparer les doutes qu'il avoit eus autrefois sur cette verité capitale de la religion. Il s'étend beaucoup sur cela dans l'écrit de sa Confession; mais il semble qu'il en avoit fait des auparavant quelque autre ouvrage.

conf. p. 466. 2. d.

e.
a p. 466. 2. d.



ARTICLE XXI.

Excellente oraison de S. Ephrem sur la perle de l'Evangile.

[N O U S n'avons presque marqué aucun temps certain dans tout ce que nous avons dit jusques ici, parceque nous n'avons rien trouvé pour nous fixer. Nous le pourrons faire un peu davantage dans ce qui nous reste à dire.]

'La ville de Nicomedie fut ruinée par un furieux tremblement de terre [le 24 aoust 358.] S. Ephrem fit un poeme pour deplorer ce malheur, comme nous l'apprenons de Gennade.

Genn. v. 11 c. 66]
Marc. ch. 11.
359.

[Trois ans après, Constance mourut le 3^e novembre 361, Julien l'apostat qui se trouva maistre de l'Empire, menaça l'Eglise d'une horrible persécution.] Ce fut, comme nous croyons, en ce temps là, lorsque les fondemens du temple de Jerusalem,

Ephr. op. 123. p.
512. d.
b p. 520. 1. c.

[qui furent¹ entièrement demolis au commencement de 363,] V. la pers. de Julien § 30.
 subsistoient encore, que S. Ephrem prononça une homelie sur la perle de l'Évangile, [qu'on peut appeller un chef-d'œuvre d'humilité, de generosité, de force, & de vivacité d'esprit. Elle est veritablement digne de la reputation & de l'estime qu'ont eu les ouvrages de S. Ephrem, & c'est par cette piece que l'on doit juger des autres. Car elle n'est pas seulement la plus belle de toutes celles qui portent son nom, mais encore la plus assûrée,] puisqu'il y en a trois endroits de citez, l'un par S. Ephrem d'Antioche, [qui vivoit au commencement du VI. siecle,]^a & les deux autres par Leonce de Byzance, [qui écrivoit au commencement du suivant.]

Ephr. op. 123. p. 514. r. a] Phot. c. 229. p. 820. m.
 a Ephr. p. 514. r. 2] 516. r. d] Leon. N. & Eut. l. 1. 3. p. 972. a] 1026. b.
 b Leon. p. 1026. b.
 c Phot. c. 229. p. 820.
 d Ephr. op. 123. p. 513. r. c.

^b Leonce l'appelle l'oraison sur la perle contre Marcion, ^c & S. Ephrem d'Antioche sur l'Incarnation & sur la perle, ^d parcequ'en effet à l'occasion de l'Évangile de la perle qu'on avoit lu, il y traite tout le mystere de l'Incarnation, qu'il compare à la naissance de la perle. Il y combat Marcion, Maniché, & tous les autres heretiques qui avoient dit que J. C. n'avoit pris qu'une chair apparente & non veritable, & refute par avance Nestorius & Eutyche.

p. 512. b. c.

c. d.

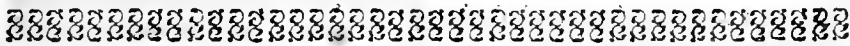
[Nous avons raporté ci-dessus] ce qu'il dit dans cette homelie du combat qui estoit entre son humilité qui le retenoit dans le silence, & son amour pour Dieu qui le portoit à prescher la verité, mesme, dit-il, en se condannant luy mesme, ce qu'il appelle une mort. Il ajoute ensuite : Les ennemis de la foy recon-
 noistront peuteestre par cette espece de mort, que je suis prest, mon Dieu, de souffrir pour vous la mort visible & sensible. Mais je ne sçay si je ferois ce que je dis. Car je crains, si vous me quittez, que la nature ne me surmonte. Faites moy donc voir, s'il vous plaist, que vous m'assisterez dans le combat. Faites que je persuade vostre verité aux Gentils, pour pouvoir esperer que je souffrirai leurs supplices. Donnez moy ce gage que vous aurez pitié de moy dans les tourmens; & je declare desà cette heure, [que je me mets au nombre de vos athletes.] Je veux, dis-je, me depouiller [pour combatre] & entrer en lice avec les ministres & les satellites des idoles. Car on entend déjà la trompette des Gentils qui sonne la charge, & qui oblige vos serviteurs à se mettre en état de soutenir leurs attaques. J'entens les menaces que nous fait l'Occident, & le bruit des supplices dont il s'effor- 1.

1. Constantinople, Antioche, & presque tout l'Empire, estoit à l'occident à l'égard d'Édesse & de la Mesopotamie.

» ce de nous effrayer. Je tremble, mon Dieu, parceque vous haïssez
 » les pecheurs; & pourtant je suis rempli de joie, parceque vous
 » estes mort pour les pecheurs.

[Il continue encore à représenter cette humble confiance,
 » qu'il avoit en J. C;] & à la fin de l'homelie il dit ces paroles : Je
 » souhaite de mourir pour cette foy. Assemblez vous, Juifs &
 » heretiques; joignez vous avec les payens & les barbares; faites
 » moy souffrir la mort pour J. C. Je ferai fâché de vostre crime,
 » & je serai ravi de mourir. Il est vray, quand je me confidere moy
 » mesme, je crains la mort: mais J E S U S C H R I S T est mon espoir
 » & ma confiance. Je crains en moy, & j'espere en luy: Je suis par
 » ma foiblesse, & je demeure ferme par sa force. Je rougis & je
 » tremble quand je me regarde; & je reprens courage quand je
 » jette les yeux sur luy.

Ephr. op. 123 p.
50. 1. c.



A R T I C L E X X I I .

*S. Ephrem fait le martyre qu'il desiroit; raporte à la colere de Dieu
 les tremblemens & les pestes.*

[J U L I E N n'osa pas se commettre à éprouver la foy de Saint
 Ephrem, & des autres habitans d'Edesse: & comme nous
 avons déjà dit, la pieté qui regnoit dans cette ville, luy fit ap-
 prehender d'y entrer, quoique ce fust son chemin,] & que la
 ville luy eust envoyé une couronne pour l'en prier; [car la reli-
 gion Chrétienne nous oblige également & à desobeir aux Prin-
 ces lorsqu'ils exigent de nous ce que Dieu nous défend, & à
 leur rendre en tout le reste l'obeissance & les respects qui sont
 dus au rang où Dieu les a mis.

Zofl. 3. p. 714.

Quelque desir que S. Ephrem eust du martyre, il semble qu'il
 ait esté obligé de se retirer pour ne s'y pas engager temeraire-
 ment de luy mesme.] Car il dit en un endroit, qu'il ne merite pas
 de porter le nom de Chrétien, parcequ'il a fui la tribulation,
 qui luy eust acquis la couronne de gloire; Qu'il n'ose à cause de
 sa lascheté parler des Martyrs, parceque le remors de sa con-
 science, comme une beste cruelle, vient aussitost se jeter sur luy,
 & luy reprocher qu'il estoit indigne de louer dans les autres
 une vertu qu'il n'imitoit pas; & que toutes les fois qu'il veut
 entrer dans cette matiere, les larmes & la honte de sa foiblesse
 l'arrestent. Il s'anime néanmoins en mesme temps par la vue
 de la bonté de Dieu, & fait violence à son humilité dans l'espe-

Ephr. op. 57 p.
125. b.

rance que ses freres profiteront de ses paroles, puisqu'il ne peut pas leur proposer son exemple à imiter.

[La mort de Julien fut suivie au bout de deux ans d'un furieux ^{v. Valens 5} tremblement de terre, marqué le 21 de juillet 365. Je ne sçay si ^{1.} c'est de ce tremblement] que S. Ephrem rapporte diverses particularitez considerables, & mesme qu'on avoit vu les montagnes d'Armenie se choquer les unes les autres, en sorte que de loin on croyoit en voir sortir du feu & de la fumée; & puis se retrouver en leur situation ordinaire. Il rapporte cela pour montrer que c'est Dieu qui est le veritable auteur de ces grands mouvemens où la raison humaine ne peut rien comprendre.

op. 39. p. 78. 79. Ibid. op. 40 p. 79. 'Il parle pour la mesme raison d'une peste qui estoit arrivée à Constantinople; & il marque entre autres choses la mort d'un medecin nommé Domnus, qui s'estant laissé aller à la fausse sagesse des Grecs, [en renonçant peutestre au Christianisme sous Julien,] vouloit attribuer cette contagion à l'infection des lieux où demeuroient ceux qui en estoient frapez, plustost qu'au jugement & à la conduite de la providence. Mais il n'eut pas plustost commencé à debiter ces réveries, qu'il fut frapé luy mesme deux ou trois jours après, quoiqu'il demeurast dans une maison fort belle & bien aerée. Un autre medecin nommé Macedone, qui estoit de ses auditeurs ordinaires, l'ayant rencontré lorsqu'on le portoit au fobourg déjà presque mort, se fit sage par son malheur; & Dieu l'ayant preservé de la mortalité, il quitta le monde & embrassa la vie monastique.

Bar. 340. § 33. 'Baronius semble rapporter ce que S. Ephrem dit du tremblement de terre, à celui qui arriva l'an 340. [Je ne sçay néanmoins si S. Ephrem s'employoit des ce temps là à la predication.] Il rapporte encore sur cela un autre endroit où S. Ephrem parle des tremblemens, de deux eclipses de soleil, & des ravages des Perles dans la Mesopotamie, comme des marques que Dieu donnoit de sa colere, pour porter les hommes à la penitence. [Il le faut rapporter au temps de Constance, sous lequel les ravages des Perles furent ordinaires dans la Mesopotamie.] Il paroist néanmoins qu'ils y entrerent encore en l'an 373 sous Valens. [Il faudroit ^{Ibid. § 12.} voir quand l'on trouve deux eclipses de soleil en peu de temps.]

Amm. l. 19. p. 383 a.





ARTICLE XXIII.

S. Ephrem visite S. Basile à Cesarée.

LE mesme Esprit de Dieu qui avoit amené S. Ephrem de [Nisibe] sa patrie en la ville d'Edesse, le conduisit encore [d'Edesse] à Cesarée en Cappadoce, pour y voir le grand Basile cette bouche de l'Eglise, [qui en avoit esté établi Evêque vers la fin de l'an 370. Il y vint^a au plustost en l'an 372, après la persecution que Valens avoit voulu faire à S. Basile au commencement de la mesme année, comme nous le dirons dans la suite.]^b Saint Basile avoit déjà oui parler de luy, ^c soit lorsqu'il avoit visité les solitaires de Mesopotamie [vers l'an 357; soit par le moyen de S. Eusebe de Samosates, ^d qui estoit venu assister à son election, & qu'il visita ensuite à Samosates sur la fin de l'an 372.]

Nysf. de Eph. p. 605. a.

Boll. i. feb. p. 75. § 6. a Bas. ep. 79. t. 3. p. 141. b. c.

Ephr. op. 133. p. 554. 2. a. b. c. e Nysf. de Eph. p. 605. a. Boll. i. feb. p. 74. § 6. d Cotel. g. t. 3. p. 58. b.

Ephr. op. 133. p. 554. 2. b. e. f b. c. Nysf. de Eph. p. 605. a. Boll. i. feb. p. 74. § 6. g Nysf. p. 605. a. Boll. § 6.

Boll. 6. b Cotel. p. 59. b. B. ii. § 6.

§ 6. Cotel. p. 59. b. Cotel. p. 59. b. k Boll. § 6.

^e S. Ephrem estant, comme il dit luy mesme, dans une certaine ville, ^b dont il est visible que S. Basile estoit Evêque, ^c c'est à dire dans Cesarée, ^d & Dieu voulant luy faire ressentir des effets de sa miséricorde sur luy, il entendit une voix qui luy disoit : Levez vous, Ephrem, & allez recevoir des pensées & des instructions dont vous pourrez vous nourrir. Il répondit avec l'empressement que sa faim spirituelle luy donnoit : Seigneur où les pourrai-je trouver ? La voix répondit : J'ay dans ma maison un vase fort beau & fort magnifique, qui vous fournira cette nourriture.

^e Ephrem ravi d'admiration de ce qu'il avoit entendu, ^f s'en alla à l'Eglise, où estant arrivé, & regardant du vestibule par la porte, ^f il vit S. Basile ce veritable vaisseau d'election qui prioit pour son peuple, & qui le nourrissoit de sa divine doctrine; ^g & comme il voyoit des yeux de l'esprit ce qui estoit caché aux autres, il apperceut une colombe blanche comme la neige, & resplendissante de lumiere, assise sur l'épaule droite de ce Saint, qui luy disoit à l'oreille les choses qu'il preschoit au peuple. Il commença à luy donner des eloges à haute voix, ^h & à louer la bonté & la sagesse de Dieu, qui sçait si bien glorifier ceux qui le glorifient : Surquoi quelques uns des assistans, [qui entendoient peutestre le syriaque,] demanderent qui estoit cet étranger qui louoit ainsi leur Evêque, ou plustost qui le flatoit, disoient-ils, afin qu'il luy donnast quelque chose.

ⁱ Après la fin du sermon ou de l'assemblée, ⁱ S. Basile l'envoya querir, & luy parlant par un interprete, ^k luy demanda, [après

Qq ij

NOTA II.

v. s. Basile § 51.

2c.

α. κ. 29 κ. τ. 1. α. 0. 1

qu'il luy eut dit son nom,]d'où venoit qu'il l'avoit ainsi loué devant tout le monde. Le Saint luy répondit que c'estoit à cause de la colombe qu'il avoit vue : Et alors S. Basile par l'inspiration de cette colombe mesme, c'est à dire du S. Esprit dont il estoit rempli, ayant reconnu qui il estoit, ou plutoſt l'ayant connu des devant que de le mander, comme on le lit dans S. Ephrem, luy dit ces paroles : N'estes vous pas Ephrem le Syrien, qui selon ce que l'on m'a raporté, & que je le voy maintenant, avez tant d'amour pour la solitude? Il est écrit dans le Prophete David, Ephrem est ma force; & vostre douceur, vostre bonté, & vostre simplicité sont si manifestes, que comme une claire lumiere, elles se font voir à tout le monde.

§ 6] Nyf. de Eph.
p. 6. s. a] Cotel. p.
59. b.

Boll. i feb. p. 74.
56.

Cotel. g. t. 3. p. 59.
60.

'Il luy dit encore, Estes vous cet Ephrem qui avez baissé le cou d'une maniere si glorieuse pour vous charger du joug salutaire de J. C? Je suis cet Ephrem, luy répondit-il, qui me suis écarté de la voie qui conduit au ciel. Alors Saint Basile le prit, l'embrassa, & l'honora de son saint baiser. Il luy dressa une table chargée non de viandes corruptibles, mais de veritez eternelles, de ces mets qui peuvent faire les delices d'une ame remplie de sagesse, de sainteté, & de foy. O mon pere, s'écria S. Ephrem en fondant en larmes, ^{custodi}ayez pitié d'un lasche & d'un paresseux! conduisez moy dans la voie droite : amollissez mon cœur de pierre : le Dieu de nos ames m'a conduit à vous, afin que vous preniez soin de la mienne : soulagez ce vaisseau [qui genit sous le poids de ses iniquitez,] & conduisez-le aux eaux [vivifiantes] du repos [eternel.]

Nyf. de Eph. p.
605. b.

Ephr. op. 133. p.
554. d. c.

p. 555. 555.
a p. 555 i a' op.
134. p. 557. 2. b.
é Soz. l. 3. c. 15. p.
525. c.

'Ces deux Saints jouirent ainsi quelque temps de la joie qu'ils avoient de s'entretenir ensemble des choses spirituelles : & S. Ephrem n'eut point de regret à la fatigue qu'il avoit soufferte en ce voyage. Il témoigne avoir tiré beaucoup de fruit des instructions de S. Basile; [& ce fut sans doute de sa bouche qu'il apprit ce qui luy estoit arrivé dans le demêlé qu'il avoit eu avec Valens,] & que S. Ephrem rapporte amplement. S. Basile luy apprit aussi l'histoire des Quarante soldats martyrizés à Sebaste, & l'exhorta d'en faire l'eloge. S. Basile de son costé reconnut cette profonde erudition de S. Ephrem, qu'il admira toujours depuis, & qu'il fit admirer à tous les savans. [Mais il ne luy ob-

NOTE II.

Basile p. 170. p.
267. b. c.

'S. Basile se plaint dans une de ses lettres à S. Antioque neveu de S. Eusebe de Samosate, qu'il n'avoit pu avoir le bonheur de

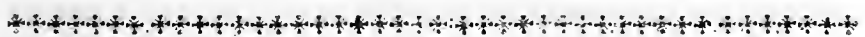
le voir durant l'été, comme il l'avoit esperé ; & que la visite des autres n'avoit pas esté assez longue pour le satisfaire pleinement ; quoique ceux qui aiment, aient toujours de la joie de voir ce qu'ils desirerent, quand mesme ils ne le verroient qu'en songe. [Ces autres pourroient bien estre Saint Ephrem & ceux qui l'avoient accompagné, qui avoient asurément passé par Samofates pour venir à Cesarée, & qui estant des Saints, ne pouvoient estre inconnus à d'aussi zelez défenseurs de la foy Catholique, qu'estoient S. Eusebe & S. Antioque.]

'S. Ephrem ne manqua point de faire l'eloge des SS. Quarante Martyrs auquel S. Basile l'avoit engagé :^a mais ce ne fut qu'après avoir fait l'eloge de Saint Basile mesme ;^b & nous avons encore aujourd'hui l'un & l'autre parmi ses œuvres. On nous a mesme donné le dernier^c en grec depuis peu d'années. [Nous n'avons proprement que ces deux discours qu'on puisse dire estre] de ces panegyriques que S. Gregoire de Nyse dit que Saint Ephrem a faits. De la maniere dont il parle de la tyrannie de Valens dans l'eloge de S. Basile, [il est difficile de ne pas croire que ce prince estoit mort alors. Ainsi ce fut une des dernieres actions de Saint Ephrem, Valens estant mort le 9 d'aoust 378, & l'autorité de S. Jerome ne nous permettant guere d'étendre la vie de nostre Saint^d audelà du mois de septembre de la mesme année. Ainsi il faut dire que S. Basile vivoit encore lorsqu'il en faisoit l'eloge.]

NOTE 13.

NOTE 14.

Ephr. op. 134. p. 517. 2. b.
 a a.
 b op 133. p. 553.
 Cotel. g. t. 3. p. 54.
 Nyf. de Ephr. p. 603. a.
 Cotel. g. t. 3. p. 61.



A R T I C L E X X I V .

Action de charité que fit S. Ephrem peu avant sa mort.

[A VANT que de venir à la mort de S. Ephrem, il faut nous arrester à une action insigne de charité qui occupa toute la dernière année de sa vie, Dieu luy ayant donné cette occasion pour le preparer à la finir,] & pour ajouter une nouvelle couronne à celles que ses autres vertus luy avoient acquise, afin qu'un Saint si doux [& si humble] meritaist par un nouveau titre la possession de la terre qui est promise à ceux qui sont doux, [& les recompenses destinées à ceux qui auront exercé la misericorde.]

Lauf. 101. p. 1021. d.

'Il y avoit bien des années qu'il demeueroit [autant qu'il pouvoit] dans le repos de la solitude, sans cesser neanmoins d'edifier [par ses instructions] ceux qui le venoient trouver. Mais peu de temps avant sa mort il quitta sa cellule, pour venir assister la

a. b. [Soz. l. 3. c. 16. p. 527. c.]

ville d'Edeffe, affligée par une fort grande famine. Il avoit [sur-tout] pitié des pauvres gents de la campagne ruinez entierement par ce fleau. Cependant l'abandonnement qu'il avoit fait de tout ce qu'il avoit de bien, ne luy avoit rien laiffé qu'il pust leur donner. Mais ne pouvant leur faire l'aumosne par ses mains, il la leur fit par sa langue, en excitant la compassion des autres par ses ardentés exhortations.

Nyf. de Eph. p.
608. a. b.

Laufc. 101. p.
102. b. c. | Soz. 1. 3. c.
26. p. 527. c.

'Il reprit aigrement les riches de leur dureré. Il leur reprocha qu'ils n'avoient aucun soin d'assister leurs freres qu'ils voyoient accablez de necessitez & de miserés, eux qui en avoient jusqu'à l'excés pour conserver leurs richesses, & pour amasser des biens en si grand nombre, qu'ils estoient contraints de les laisser pourrir, ne pouvant pas les depenser : Il leur fit voir que cette avarice tourneroit un jour à leur propre perte & au tourment de leur ame ; laquelle il leur monroit sagement qu'ils devoient preferer à tous leurs biens temporels, à leurs corps mesmes, & à toutes choses ; quoiqu'il parust par leurs œuvres qu'ils n'en faisoient aucun conte. C'est ainsi qu'il distribuoit comme Moysé, un pain celeste à ses auditeurs, n'y ayant point de nourriture plus propre pour fortifier l'ame & la faire approcher avec confiance du pain divin & mystique descendu du sein du Pere pour nostre salut, que de rompre aux autres le pain de la charité.

Nyf. de Eph. p.
612. c.

3. 608. b. c.

[Ses exhortations eurent le succès qu'il souhaitoit.] Car ses paroles, sans mesme qu'on vist son visage, estoient comme une clef divine, capable d'ouvrir les thresors des riches pour les distribuer aux pauvres ; & son visage où l'on voyoit la simplicité, la douceur, & une image de probité jointe à la majesté d'un Ange, suffisoit sans mesme qu'il dist une parole, pour porter les plus impitoyables à la compassion & à la misericorde envers leurs freres ; & il n'y avoit point d'homme assez effronté pour le regarder sans rougir, & sans rentrer dans la modestie qu'il avoit perdue.

Laufc. 101. p.
102. b. c. | Soz. 1. 3.
c. 26. p. 527. d.

'Comme la veneration que l'on avoit pour luy & pour ses paroles, ne permettoit point qu'on luy resistast, les riches pour s'excuser d'abord par quelque pretexte specieux, luy dirent, qu'ils n'estoient pas attachez à leur argent, mais qu'ils ne fa voient à qui en commettre la distribution, parcequ'ils voyoient presque tous ceux [qui eussent pu s'en charger,] si ardents au gain, qu'ils ne desiroient d'estre les dispensateurs de leurs charitez, que pour en trafiquer & s'en enrichir. [Ils pouvoient mesme dire cela avec quelque verité, puisque Valens avoit privé Edeffe de

S. Barfe son Evesque, & de 80 des plus saints de son Clergé.] Pour leur oster donc cette excuse, Ephrem cet homme si eminent en vertu, leur demanda : Et moy pour qui me prenez vous ? Que croyez vous de moy ? Comme il avoit acquis une tres grande reputation par son merite, & qu'il estoit generalement estimé de tout le monde, ils luy répondirent selon leur veritable sentiment, qu'ils le tenoient pour un homme de Dieu, d'une probité & d'une fidelité irreprochable, & en un mot tel qu'il estoit dans la croyance de tout le monde. Si vous avez cette opinion, répondit le serviteur de J. C, confiez moy le soin des pauvres. Plust à Dieu, répondirent ces riches, que vous en voulussiez prendre la peine ! Alors cet élu de Dieu leur dit ; Oui, pour l'amour de vous, je me charge tres volontiers des aujourd'hui de l'administration & de la nourriture des pauvres.

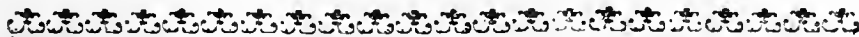
Ayant ensuite receu leur argent, & ayant fait disposer environ trois cents lits dans des galeries publiques, qu'il avoit fait fermer, il fournissoit par jour de l'argent qu'on luy donnoit, à tous les besoins de tous ceux qui le venoient trouver, soit de la ville, soit de la campagne. Il nourrissoit les pauvres, pansoit les malades, & ensevelissoit les morts ; & non content d'estre le docteur & le predicateur de la charité, il vouloit l'exercer luy mesme. C'est ainsi que comme Josué ouvrit autrefois aux Israelites le passage de la terre promise au milieu des eaux du Jourdain, Saint Ephrem ouvrit les mains des riches auparavant fermées pour les bonnes œuvres & pour les aumosnes, & leur fit posséder le royaume que Dieu a promis [à la misericorde,] non sur la terre, mais dans le ciel.

ἰμβόλοις.

Laufc. 101. p.
1021. c. d | Soz. l. 3.
c. 16. p. 28. a.

Nyf. de Eph. p.
608. a.

p. 611. d.



ARTICLE X X V.

Du testament de S. Ephrem.

A PRES que S. Ephrem eut employé un an dans cet exercice, la famine estant cessée, & l'abondance des grains estant revenue ; comme chacun fut retourné chez soy, Ephrem qui ne voyoit pas qu'on eust davantage besoin de luy, s'en retourna chargé de gloire dans sa cellule, où il mourut au bout d'un mois, après avoir esté assez peu malade. Toute la ville d'Edesse fut presente à sa mort, qu'elle accompagna de ses larmes, [& fut témoin de ses derniers sentimens. Dieu les a conservez jusques à nous, par le moyen de son testament, qui est tres souvent cité

Laufc. 101. p.
1021. d | Soz. l. 3. c.
16. p. 28. a.

Boll. t. feb. p. 25.
58.
a Eph. test. p.
604. c.

NOTE 15.

par S. Gregoire de Nyffè, & c'est de là sans doute que Sozomene a tiré les noms de ses disciples.]

p. 598. 1. d.
A 2. d.

d. e. | 599. 1. e. | 603.
2. c.

p. 598. 2. e. | 599.

p. 603. 1. d. | 2. c. d.

p. 599. 1. | 603. 2. c.

p. 603. 2. c.

p. 602. 603. | Nyff.
de Eph. p. 611. d.

Ephr. test. p. 603.
2. a. b. c.

'S. Ephrem se sentant donc pres de mourir, ^aparceque les forces luy manquoient, & que la violence de la douleur l'accabloit entierement, 'il voulut laisser à ses disciples un modele qu'ils pussent imiter; & c'est pour cela qu'il fait dans son testament une protestation solennelle de la pieté dans laquelle il avoit vécu, de son averfion pour l'impiereté des heretiques, à qui il donne sa malediction, & de son attachement inviolable à la foy & à la communion de l'Eglise. 'Il exhorte ses disciples à l'imiter en cela de la part de Dieu mesme, au nom & par l'ordre duquel il les assure qu'il leur parle. 'Il y donne aussi diverses benedictions à la ville d'Edeffe. Il en donne de mesme à ses disciples, tant en general qu'en particulier, comme Jacob avoit fait à ses enfans. 'Mais il y en a deux qu'il maudit au contraire d'une maniere terrible. [^bNous parlerons des uns & des autres en un autre endroit. V. 527.]

Ces benedictions & ces maledictions qu'il donne, sont véritablement prophetiques: & on peut dire qu'on voit encore l'air & l'esprit d'un Prophete dans les endroits où il semble se relever un peu, comme Samuel avoit fait autrefois en se demettant de la conduite du peuple de Dieu; & S. Paul à Milet en disant adieu aux Chrétiens d'Asie. Il est visible que la charité seule l'a fait parler en cette occasion, pour encourager ses disciples à estre ses imitateurs: & quand il y auroit en cela quelque chose qui pourroit raisonnablement faire de la peine, sa sainteté estoit si eminente, qu'on ne pouvoit prendre ses paroles que dans le sens & l'esprit de pieté par lequel on estoit assuré qu'il les disoit.

'La vanité est le vice qu'on pouvoit le moins soupçonner y avoir de part, puisque l'humilité estoit le propre caractère de Saint Ephrem. Elle est l'ame de tous ses écrits: & dans son testament mesme rien n'y paroist davantage que son humilité, & l'humble sentiment qu'il avoit de sa personne. [^cCar outre ce qu'il dit qu'il a passé la vie dans la vanité & dans les pechez, ^bil l'emploie presque tout entier à défendre fort severement qu'on le loue, [& qu'on luy rende aucun honneur après sa mort.] ^cIl ne veut pas qu'on l'enterre ni sous l'autel, ni en aucun autre endroit du temple de Dieu, ni qu'on le mette avec les Saints, se croyant indigne de leur compagnie, ni qu'on le conduise à la sepulture avec pompe & solennité, ni qu'on le reveste d'habits magnifiques, ni qu'on l'embaume, ^dni qu'on allume des cierges à cause de

p. 599. 2. a. | 600. 1.
c.

b p. 600. 1. b. c.

Nyff. de Eph. p.

596. a. | 607. d.

c Ephr. test. p.

599. 2. a. b.

p. 600. 1. a. b.

d | 601. 1. d.

p. 600. 1. d. | 601. 1.
c.

d p. 601. 1. a.

de luy, ni qu'on le mette dans un tombeau particulier, ni qu'on prenne rien de ses habits pour le garder comme des reliques. Il veut qu'on le prenne sur les epaules, & qu'on se haste de l'enterrer, comme un homme qui n'est digne que de mepris, sans aucune solennité, que celle des pseauxes & des prieres, & sans le revêtir d'autre chose que de sa tunique & de son manteau ordinaire, & qu'on le mette dans le cimetiere avec les étrangers, comme il dit qu'il l'avoit promis à Dieu.

c] Nyf. de Eph. p. 608. a.
 a] Ephr. test. p. 599. 2. c.
 b] p. 600. 1. b.
 p. 601. 2. e.
 e] p. 600. 1. d.
 p. 601. 1. 2.] Nyf. de Eph. p. 609. a.

[Il le recommande avec des maledictions & des fulminations terribles contre ceux qui y manqueront :] mais il demande avec la mesme instance qu'on ait soin de se souvenir de luy dans les prieres; qu'on fasse pour luy de frequentes oblations, & qu'on fasse encore memoire de luy le trentieme jour [d'après sa mort.]

Ephr. test. p. 598. 1. c.] 2. d.] 01. 1. d.
 p. 601. 2. e.
 d] p. 602. 1. a.



A R T I C L E X X V I .

Dernieres circonstances de la vie de S. Ephrem : Il fait un miracle en mourant, & un autre après sa mort.

[I]l y a bien d'autres choses remarquables dans le testament de S. Ephrem, surtout pour son humilité, que les humbles y liront avec plaisir. On y voit aussi sa charité pour les pauvres. Car n'ayant rien à leur laisser, il conjure par le nom de J. C. tous ceux d'Edesse, qu'il appelle ses peres, ses freres, ses enfans, & ses disciples, de mettre la tout ce qu'ils avoient resolu d'employer pour sa sepulture, afin qu'on le distribuast aux pauvres, puisque pour luy, il estoit tres satisfait de leur charité & de l'honneur qu'ils luy avoient rendu jusques alors, & que mesme il esperoit que ces aumosnes qui leur seroient utiles pour leur salut, le seroient encore à luy mesme par la recompense que Dieu donneroit à sa bonne velonté & au conseil qu'il leur en avoit donné. Il ne se contenta pas de les y exhorter, mais il leur protesta que celui qui cacheroit quelque chose, auroit part à la punition d'Ananie, aussibien qu'à son peché.

Ephr. test. p. 606.
 Nyf. de Eph. p. 613. c. d.
 Ephr. test. p. 600. 2. a. b.

[Dieu verifia à l'instant cette menace terrible.] Car on vit l'un des plus considerables des assistans estre possédé du demon, tomber & se rouler à terre au pié de son lit, en ecumant & en jettant de grands cris. Le Saint luy dit que ce n'estoit pas sans sujet qu'il estoit tombé dans ce malheur, & l'exhorta à confesser la faute qu'il avoit faite. A ce commandement, il se leva, & avoua qu'ayant apporté un habit fort riche pour en revêtir le corps

e] 601. 1. a.] Nyf. de Eph. p. 613. 614.

du Saint, & voyant qu'il défendoit absolument qu'on luy rendist ces honneurs, il avoit resolu de garder cet habit sans en parler, puisqu'il avoit d'ailleurs assez de quoy donner aux pauvres. Le Saint touché de compassion, après luy avoir encore ordonné de luy donner pour les pauvres ce qu'il avoit resolu, pria pour luy, luy imposa les mains, & le guerit.

Ephr. test. p. 604.
2. c. d.

'Durant qu'il parloit en pleurant, environné de tout le peuple de la ville qui pleuroit aussi, une jeune dame nommée Lamprotate, fendit la presse pour se venir jeter à ses piez, & le conjura de souffrir qu'elle luy fist faire quelque petit cercueil pour mettre son corps, puisque ce n'estoit point une chose qu'il eust défendue. Il le luy accorda, ²pourvu qu'on ne luy fist point de tombeau de marbre; il l'avertit ensuite de ne point aller dans des chaires portées par des hommes, n'estant ni permis ni conforme à la pieté qu'un homme baïsse sa teste, & emploie ses epaules à porter une femme, ce qui est mettre J. C. mesme sous le joug. Elle promit avec serment qu'elle ne se feroit jamais porter de cette sorte. Sur cela, le Saint luy donna sa benediction, & luy promit, ou au moins luy souhaita non seulement la gloire & le salut eternal; mais encore que la doctrine des Saints subsistast dans sa posterité jusques à la fin des siecles, [c'est à dire autant qu'elle dureroit.]

c.
p. 605. l. 2.

b.

'Le bienheureux Ephrem, ajoute le testament, après avoir dit ces choses & plusieurs autres, rendit son ame à Dieu, mourant dans [la paix du] Seigneur, & dans l'état le plus heureux *in optimo vite statu* que l'on puisse souhaiter: & l'on enterra son corps de la maniere qu'il l'avoit recommandé à ses disciples. [Personne ne marque son age: mais on peut juger qu'il a vécu longtemps, puisqu'on le qualifie assez communément le vieillard.]

Boll. 1. feb. p. 50. §
12.
Menæa, p. 592.
597.

Conc. t. 4. p. 654.
d.

Quoiqu'il soit mort, comme nous avons dit, vers le mois de septembre,] les Latins des le temps d'Usuard en marquent la feste le premier jour de fevrier, & les Grecs le 28 de janvier, auquel ils en font leur grand office. Ils l'honorent principalement à Constantinople dans l'Eglise de St^e Aquilîne pres de la grande place. [Je ne sçay si c'est qu'on y avoit transporté son corps.] Il paroist³ qu'il y avoit à Edesse un lieu destiné à l'honorer, qui portoit son nom, & où des Ecclesiastiques avoient accoutumé

1. *nomine Lamprotate*. Ce mot signifie *Clarissima*, qui estoit le titre des femmes & des filles des Senateurs Romains. Neanmoins Bollandus ne marque point que *nomine* ne soit pas dans le grec. Elle est appellée fille du grand Aristide. Nous ne le trouvons point dans l'histoire de ce temps là.

2. Il ajoute, & *alias hoc facere volentes ne impuleris*: ce que je n'entens pas.

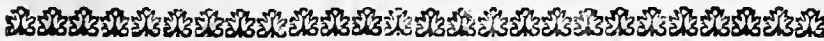
3. *ὁ τῆς συντάγματος κατὰ τὸν τόπον τῆς μεγαλειᾶς Ἐφραὶμ λόγων.*

de lire au peuple soit ses ouvrages, soit d'autres livres pour l'instruire.

[L'honneur que l'Eglise rend aujourd'hui à sa memoire, a commencé aussitost après sa mort,] puisque ce fut au jour où l'on celebrait tous les ans sa feste, que Saint Gregoire de Nyffe, [qu'on ne voit pas avoir vécu jusques au V. siecle,] prononça publiquement son eloge. Outre l'utilité que l'on reçoit de publier les actions des Saints, il en fut encore pressé par un autre Ephrem, qui desiroit reconnoître en cette maniere une grace singuliere qu'il avoit receue de ce Saint. Car ayant esté pris par les Ismaelites [ou Sarrazins; & s'estant echapé, ou ayant enfin obtenu la liberté] de s'en retourner en son pays, après en avoir esté longtemps separé; comme il n'en favoit pas le chemin, [il eut recours à Saint Ephrem,] & par son assistance miraculeuse il ne s'egara jamais dans son voyage. Il arriva une fois qu'il tomba dans une embuscade que les barbares luy avoient dressée, & il n'attendoit plus que la mort. Mais dans cet extreme danger, s'estant souvenu du nom du Saint, & ayant dit seulement: S. Ephrem assistez moy, il evita tous les pieges qu'on luy avoit tendus, & se rendit en son pays sans aucune mauvaise rencontre.

Nyff. v. Eph. p. 597. b.

p. 615. b. c. d.



ARTICLE XXVII.

Des disciples de Saint Ephrem.

[Nous n'avons point voulu interrompre l'histoire de la mort du Saint, pour marquer ce que son testament nous apprend de ses disciples.] Il en avoit sans doute un assez grand nombre. Mais les plus celebres qu'il benit nommément à sa mort, & qui ont aussi esté remarquez par Sozomene, sont Abba, Abraham, Symeon, Maras qui estoit de Galilée, & Zenobe. S. Ephrem remarque les vertus qui estoient propres à chacun d'eux, & Sozomene assure qu'ils eurent une grande reputation parmi les Syriens, qui se glorifioient de les avoir eu pour maistres. Nous avons vu ci-dessus que Sozomene met entre les plus illustres solitaires de la Mesopotamie un Abbon ou Abbos, qui demouroit vers Nisibe & la montagne de Sigore. [Il pouvoit s'y estre retiré après la mort de S. Ephrem.]

Ephr. test. p. 602. 2/ Soz. l. 3. c. 16. p. 525. d.

Soz. l. 6. c. 33. p. 690. G.

'Sozomene ajoute encore sur les disciples du Saint, que les Syriens n'estimoient pas moins que les autres, Paulonas & Aranad pour ce qui est de l'eloquence; mais qu'ils n'avoient pas

l. 3. c. 16. p. 525. d.

Ephr. test. p. 603.
1. a. b. c.

conservé l'intégrité de la doctrine. C'est pourquoi S. Ephrem apres avoir beni les autres, maudit ces deux-ci, comme coupables de schisme & d'heresie, & les menace du jugement de Dieu, qu'il predit positivement devoir tomber sur Paulonas par quelque plaie horrible qu'il souffriroit en son corps. Il dit expressément qu'Arnad qu'il appelle Arvande ou Aronande, avoit ouvert sa bouche pour blasphemer contre le Verbe de Dieu. [Il les marquoit apparemment tous deux, lorsqu'il disoit à ses disciples,] qu'ils ne devoient point s'étonner de ce qu'il y en avoit qui apres avoir embrassé la discipline de l'obeissance, l'avoient depuis abandonnée.

p. 599. 1. a.

Genn. v. ill. c. 3.

Gennade parle d'un Paulin Prestre, disciple de S. Ephrem, & homme d'un esprit fort vif, qui estoit fort habile dans les Ecritures, & qui avoit paru durant la vie de S. Ephrem entre les plus illustres docteurs de l'Eglise, particulièrement par sa facilité à parler sur le champ. Neanmoins S. Ephrem reconnoissoit déjà par ses inclinations & par ses discours, qu'il cherchoit des nouveutez, & que s'il ne modereroit l'impetuosité de son esprit, il estoit pour se laisser aller dans l'heresie; d'où vient qu'il l'appelloit souvent un nouveau Bardefane.

Ibid.

Gennade suppose qu'il demeura dans la doctrine & dans la communion de l'Eglise, tant que Saint Ephrem avoit vécu, & il ajoute que ce Saint estant pres de mourir luy avoit dit, à ce qu'on tenoit: Prenez garde, Paulin, de ne vous pas laisser aller à vos pensées & à l'enflure de la vanité; & lorsque vous croirez avoir pleinement compris ce que c'est que Dieu, soyez persuadé que vous ne le connoissez point du tout. Gennade dit encore que après que le Saint fut mort, Paulin se separa en effet de l'Eglise Catholique par l'ambition d'avoir des sectateurs de son nom dont il fut chef; & qu'il écrivit beaucoup de choses contraires à la véritable foy. [Si ce Paulin est le mesme que Paulonas, comme il y a bien de l'apparence, puisque divers manuscrits de Gennade, & Honoré d'Autun qui l'a copié, le nomment ainsi, il faut avouer que Gennade ne s'accorde pas avec le testament de S. Ephrem, où l'on voit que Paulonas s'estoit déjà déclaré ouvertement contre l'Eglise. Mais Gennade pouvoit n'avoir pas vu cette piece, & parler de Paulin sur ce qu'il en avoit appris par d'autres voies moins assurées, comme ses termes le marquent ass-z. Ce qu'il fait dire à S. Ephrem, est digne de luy, & il peut l'avoir dit effectivement, mais longtemps avant sa mort.]





A R T I C L E X X V I I I .

Des écrits de S. Ephrem : Estime que l'antiquité en a faite.

[N O U S avons déjà remarqué au commencement de ce discours, ce que dit S. Jerome,] que des l'an 392, S. Ephrem estoit devenu si celebre, que l'on l'iloit publiquement ses écrits dans quelques Eglises après l'Ecriture sainte. On pretend que l'on s'en servoit de mesme dans l'Eglise latine il y a plus de 500 ans. Ils estoient écrits en syriaque : mais on en traduit plusieurs en grec tant de son vivant qu'après sa mort.

Hier.v.ill.c.115:
P.300 d.

Ephr n.p.531.I.
d.c.

Thdr.1.4.c.26.
p 700 d|Hier.p.
300 d.

Soz.1.3.c.16.p.
55.b.
b b.

Le jugement qu'en fait Sozomene, c'est qu'on y trouve ce qu'il y a de plus relevé dans la philosophie, avec un air si facile, & en mesme temps si noble, & un si grand nombre de pensées [vives &] solides, qu'ils surpassent tout ce qu'il y a de plus celebre parmi les écrivains Grecs. Et en effet, ajoute-t-il, si vous mettez en une autre langue les ouvrages les plus eloquens des Grecs, & que vous leur ostiez cet agrément qui vient de la beauté des termes grecs, vous voyez aussitost qu'ils perdent toute leur grace. Au lieu que les ouvrages de Saint Ephrem ne paroissent guere moins dans la traduction que dans l'original, [parceque leur beauté est dans le sens & non dans l'expression;] & on admire toujours ce Saint soit qu'il parle grec ou syriaque : C'est de là que vient ce jugement si avantageux que les plus habiles des Grecs en ont fait après S. Basile. S. Jerome avant Sozomene avoit déjà dit qu'en lisant un de ses ouvrages, il avoit reconnu mesme dans la traduction la vivacité de cet esprit si sublime.

Hier.v.ill.c.115.
P.301.a.

Photius en parle de mesme : On ne peut, dit-il, assez admirer dans les discours de ce saint homme, combien ils ont de force pour persuader, combien on trouve de plaisir à les lire, combien on est touché & enlevé de la maniere pathetique dont ils sont écrits. Et on ne doit pas s'étonner si ses termes sont d'un style familier & negligé: ce n'est pas sur l'auteur, mais sur le traducteur qu'il en faut rejeter la faute. Car ceux qui savent bien la langue syriaque trouvent une si grande elegance dans l'original, & tant de traits d'eloquence, qu'ils ont peine à juger si c'est de la beauté de ses expressions ou de la sublimité de ses pensées, que ses discours empruntent leur force & leur elevation. Il ne faut donc pas en les lisant se rebuter de la bassesse des termes: on doit

Phot.c.196.p.
513.

Nyff. de Eph. p.
603. a b.

plutost considerer l'utilité qu'on peut retirer des grandes veritez qu'il enseigne. [Mais pour ce profit que l'on retire de ses écrits, Saint Gregoire de Nyffe en decouvre la veritable source,] qui est cet esprit de penitence, de componction, & de larmes qui y est repandu partout, mesme dans les sujets qui y paroissent les moins propres.

Lauf. c. 101. p.
1021. d.
a Bell. 1. feb. p.
49. § 2.

'Pallade témoigne qu'il avoit laissé un grand nombre d'écrits, qui estoient autant de témoignages de son extreme vertu; & quoique plusieurs auteurs aient publié ses louanges, personne neanmoins, dit Bollandus, n'a plus relevé ses vertus que luy mesme dans ses propres écrits, quoiqu'il ne cherchast qu'à se cacher, & qu'il défendist mesme qu'on le louast après sa mort. [Il fait admirablement son eloge,] soit lorsqu'en condannant sa negligence, il raporte les dons de Dieu en luy, soit lorsque pour fortifier ses disciples dans la foy, ou pour leur inspirer l'amour de la pauvreté, ou pour les porter à quelques autres vertus, il leur propose sa conduite pour exemple. Et il n'auroit pas esté capable de parler des vertus d'une maniere aussi admirable qu'il fait dans ses écrits, qu'on ne peut lire sans en estre vivement touché, s'il n'en eust bien connu tous les devoirs, non par une froide & languissante speculation, mais par la pratique & par un long exercice. Que si l'on doit porter ce jugement de plusieurs autres écrivains, il y a dans S. Ephrem quelque chose de singulier qui y oblige particulièrement.

53.

'On remarque qu'un auteur de ce temps a donné un livre de sa vie & de ses vertus tiré de ses ouvrages, & quoiqu'il ait assez bien réussi dans ce travail, on pourroit neanmoins y ajouter encore quelque chose. Michel
Hoyer
Augustin.

Phot. c. 196. p.
516.
b Soz. l. 3. c. 16. p.
525. d.
Boll. 1. feb. p. 50. §
27. 28. Riv. l. 3. c.
21. p. 336.

'Photius raporte que les Syriens disoient que ce Saint avoit composé plus de mille ouvrages. ^b Sozomene luy attribue trois millions de vers, [outre ses écrits en prose, qui sans doute estoient les plus importans & en plus grand nombre.] Vincent de Beauvais & Tritheme remarquent que l'on avoit de leur temps quelques écrits traduits en latin, qui portoient le nom de S. Ephrem. On en a imprimé plusieurs à diverses fois, & enfin Vossius ou Voskens en a donné à Rome une edition la plus ample de toutes, divisée en trois tomes, tirée d'un manuscrit écrit selon l'inscription l'an de J. C. 531, [si neanmoins on contoit alors de cette maniere.] Bollandus se plaint avec sujet qu'il n'ait pas donné le grec avec le latin, comme il le pouvoit faire facilement. [Il est difficile de douter qu'il n'y ait dans cette edition

Ephr. p. 613.

Boll. 1. feb. p. 53.
528.

plusieurs piéces qui ne sont pas du grand S. Ephrem : mais nous ne craignons pas d'assurer qu'il y en a plusieurs aussi dont on ne peut douter qu'il ne soit auteur ; & c'est principalement de celles là dont nous nous sommes servis , & dont nous aurions pu tirer encore beaucoup d'autres choses , si nous avions entrepris de faire le portrait de son esprit & de ses vertus, & non le simple recit de ses actions. Il seroit trop long & trop ennuyeux de faire ici le catalogue de ses écrits , & la discussion de ceux qui sont de luy ou qui n'en sont pas. Mais nous l'avons fait en un autre endroit¹, autant que nous en avons esté capables. Il y en a quelques uns qu'on marque avoir esté écrits en vers dans leur langue originale.] Vossius dit que Saint Anastase Sinaïte & beaucoup d'autres citent divers endroits des écrits de S. Ephrem. [Il seroit à souhaiter qu'il les eust marquez.]

v. la note
16.

Ephr. p. 15. r. c]
216. 2. a.



S A I N T E U S E B E ,

E V E S Q U E D E S A M O S A T E S ,

E T M A R T Y R .



ARTICLE PREMIER.

Action genereuse de S. Eusebe sous Constance.



NOUS ne trouvons rien de la naissance de Saint Eusebe, sinon] qu'il estoit déjà vieux en l'an 372. ¹Antioque le compagnon de sa confession , & le successeur de son siege , estoit son²neveu³ fils de son frere : & la ville de Samosates dont il estoit Evesque , estoit aussi sa patrie. ^bCette ville autrefois capitale du royaume de Comagene , ^cestoit encore alors l'une des plus illustres de ce pays , qui avoit changé le nom de Comagene en celui d'Euphratesienne , [parcequ'il estoit bordé par l'Euphrate ,] sur lequel Samosates estoit assise. On marque qu'elle s'appelle aujourd'hui Scempfat , & on conte⁴pres de cent

Baf. ep. 259. p.
258. b.
a Thdr. l. 4. c. 13.
p. 577. 678.
Baf. ep. 251. p. 251.
b.
b Amm. l. 18. p.
120. b.
c P. 120. a.
Baud. p. 157.

αδ ελ φιδ ες.
1.

330 milles.

1. selon que le P. Sirmond , & M. Valois p. 168. d, traduisent αδ ελ φιδ ες.

Baf. ep. 261. p. 259. c.

lieues de là à Cefarée en Cappadoce. Il falloit environ un mois pour avoir réponse de l'une à l'autre.

Thdr. l. 2. c. 27. p. 234. d.

'S. Eusebe en estoit déjà Evêque [au commencement de l'an 361,] & il eut part en cette qualité à l'election de Saint Melece. [C'est la premiere occasion où il paroist dans l'histoire, & elle nous contraint d'avouer qu'il avoit alors le malheur d'estre dans la communion des Ariens. Mais nous ne craignons pas d'assurer que c'estoit par un pur defaut de lumiere, & non par aucun manquement de courage & de zele pour la foy, puisque toute la suite de sa vie luy a fait meriter le titre glorieux] de genereux défenseur de la verité que Theodoret luy donne des ce temps-ci mesme, [& qu'il s'acquit en effet alors par une action de courage qui fut admirée de ceux mesmes qui ne la pouvoient aimer.]

d.

'Les Ariens & les Orthodoxes [qui estoient dans leur communion,] estant convenus de choisir Saint Melece pour Evêque d'Antioche, deposerent le decret de cette election entre les mains de S. Eusebe. Mais comme S. Melece se declara aussitost pour la vraie foy, les Ariens & l'Empereur Constance leur protecteur, se resolerent de le deposer : de sorte que Saint Eusebe voyant qu'on violoit l'accord qu'on avoit fait, & dont on luy avoit confié l'acte, se retira [avec cet acte] en son diocese. Mais les Ariens qui redoutoient le témoignage si authentique que cet acte fournissoit contre eux, obtinrent de l'Empereur qu'il envoyast le redemander à Eusebe. Il y envoya donc en poste : mais Eusebe répondit qu'ayant receu ce deposit de plusieurs personnes, il ne s'en pouvoit decharger qu'en presence de tous ceux qui le luy avoient confié.

p. 635. b. c.

c. 28. p. 636. b.

x.

'Constance extremement en colere, renvoya à Eusebe, & luy écrivit mesme pour l'epouventer, que s'il ne rendoit le papier, il avoit donné ordre au porteur de luy couper la main droite, ce qu'il avoit pourtant défendu d'executer. Eusebe après avoir lu la lettre sans s'effrayer, presenta toutes ses deux mains au porteur, disant qu'il pouvoit les couper, mais qu'il ne rendroit jamais cet acte qui estoit une preuve trop convaincante du crime des Ariens. Constance admira toujours depuis une action si genereuse, [& ne dit plus rien à S. Eusebe.]

e. d.

d.

Naz. or. 4. p. 133. b. c. [n. p. 481. d.] 482. b. [498. b.]

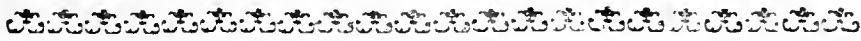
'Des auteurs anciens & illustres croient que c'est luy dont S. Gregoire de Nazianze releve si fort le courage entre les Confesseurs qui souffrirent [en l'an 362,] sous Julien l'apostat, & dont il dit qu'ayant eu tout le corps déchiré par les tourmens, & voyant une de ses jambes qui ne l'estoit pas encore, il se plaignit

aux

aux bureaux de ce qu'ils avoient deshonoré l'un de ses membres, en ne le traitant pas comme les autres. [Ce courage est digne de Saint Eusebe : mais Julien ne faisoit guere traiter des personnes si illustres avec tant de cruauté.

Jovien qui succeda à Julien, rendit une entiere liberté à l'Eglise.

Saint Melece revenu d'exil,]'assembla sur la fin de l'an 363 un Concile à Antioche, où S. Eusebe se trouva, & signa le symbole de Nicée ; [ce qui l'unit parfaitement aux Catholiques, Saint Athanase ayant déclaré l'année precedente que ceux qui signeroient ce symbole seroient receus dans la communion Catholique comme de veritables Evesques.]



ARTICLE II.

S. Eusebe fait elire S. Basile Evesque : Ses travaux pour l'Eglise.

NOTE I. [Il faut dire que S. Eusebe fut banni des les premieres années de Valens, s'il n'y a point de faute] dans le titre d'une lettre que Saint Basile luy écrit sur son exil, puisque ce titre porte que S. Basile n'estoit encore que Prestre. [Ce pourroit avoir esté des l'an 364, & il auroit esté rappelé peu après à cause de la revolte de Procope. Mais nous ne voyons pas que cet exil soit assez fondé. Ce qui nous paroist bien plus assuré,]'c'est que [des l'an 370 il avoit déjà donné de grandes preuves de la pureté de sa foy, de sa pieté, de sa charité, & de son zele pour les Eglises, pour lesquelles il avoit enduré beaucoup de travaux.

'Aussi Eusebe Evesque de Cesarée en Cappadoce estant mort, Gregoire Evesque de Nazianze qui cherchoit partout une personne capable de l'aider à maintenir la foy & l'unité dans cette Eglise, & d'y établir un pasteur aussi digne de Dieu que S. Basile, jetta les yeux sur S. Eusebe, & luy écrivit pour le supplier de venir incessamment travailler à ce grand ouvrage. Comme S. Eusebe estoit d'une province différente de la Cappadoce, [il ne devoit pas selon les regles ordinaires se mêler de cette affaire :] Mais le mouvement du S. Esprit éclairant son zele & sa pieté, le fit accourir en diligence : & son courage ayant encore animé celui de Gregoire, ils firent executer la volonté de Dieu à l'égard de Saint Basile, [malgré toutes les brigues & toute l'opposition des hommes.] Des que S. Gregoire de Nazianze le fils eut sceu son arrivée, il luy écrivit une lettre toute pleine d'eloges, & où l'on voit l'extreme joie que luy donnoit l'esperance d'un succès si

V. la perf. de Julien § 281 note 25.

V. S. Athanase 596.

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. c. d.

Bas. ep. 251. p. 250. c.

Bas. ep. 4. p. 48. a. b) Naz. or. 20. p. 342. d.

V. S. Basile note 32.

Bas. p. 47. 48.

Naz. or. 20. p. 342. d.

Ibid. § 1.

ep 29. p. 793.

Baf. ep. 255. p.
253. c.

avantageux à l'Eglise. Le peuple de Cesarée conceut aussi une affection toute particuliere pour S. Eusebe, & il ne souhaitoit rien tant que de le voir & de l'entendre.

ep. 4. p. 46. d.

'Il y avoit des auparavant quelque union entre luy & S. Basile, [Mais on ne peut pas voir plus d'amitié, plus d'estime, plus de confiance, qu'il en paroît dans les lettres que S. Basile écrivit depuis à S. Eusebe.] Il le prend pour son conseil dans les affaires les plus importantes, & il témoigne une confiance toute particuliere en sa charité sincere, en sa prudence parfaite, & en cette experience consommée qu'il avoit acquise en travaillant pour les Eglises de Dieu. Il dit que sans luy il ne peut resister aux moindres peines, & qu'avec cet homme d'un si grand cœur il est prest de s'exposer aux plus grands dangers. Il nous apprend qu'il estoit toujours accablé d'affaires, parcequ'il s'acquitoit de son ministere selon l'ordre & la volonté de Dieu. [En un mot, il paroît qu'il le regardoit comme le premier Eve sque qui fust alors dans l'Eglise, sans excepter S. Melece mesme.]

ep. 159. p. 257. b.

ep. 8. p. 51. b.

ep. 259. p. 257. b.

ep. 255. p. 253. c.

c.

'Il loue, [aussi bien que l'Evesque de Nazianze,] les peines infinies qu'il prenoit pour les Eglises; en quoy il peut bien marquer ce que nous lisons dans Theodoret. Car cet illustre Eve sque de Cyr dans la mesme province que Samosates,] écrit que S. Eusebe voyant la pluspart des Eglises destituées de pasteurs [par la persecution de Valens,] prenoit un habit de soldat avec un grand ^{na'egz} chapeau qui luy couvroit le visage, & s'en alloit en cet état par toute la Syrie, la Phenicie, & la Palestine, où il or donnoit des Prestres, des Diacres, & d'autres ministres; & mesme quand il rencontroit des Eve sques Catholiques, il établissoit [avec eux] des pasteurs pour les Eglises qui n'en avoient point.

Thdr. l. 4. c. 12.
p. 675. b.

ARTICLE III.

S. Basile vient voir S. Eusebe; luy écrit diverses lettres.

Baf. ep. 254. p.
252.

p. 253. c.

ep. 261. p. 259. d.
c.

[A PRES que Saint Eusebe fut retourné de Cesarée en son diocese,] S. Basile luy écrivit des le commencement de l'an 371, pour luy mander diverses nouvelles tant de son Eglise que des autres, mesme de celle d'Antioche, & pour le prier de le venir voir encore au printemps, pour jouir son Eglise qui le souhaitoit beaucoup, & la renouveler par ses excellentes instructions. [Nous ne voyons pas de marques qu'il ait fait ce voyage.] Nous trouvons seulement que Saint Basile devoit aller

v. S. Basile
565.

le voir cette année là mesme, mais il ne le put.

v. S. Basile f 83. 'Il signa[ⁿ au commencement de 372,] la lettre que S. Melece, ep. 69. p. 108. b. Saint Basile, & les autres Evesques d'Orient écrivirent à ceux d'Occident, pour leur demander leur protection dans les maux qui les accabloient: & il y est nommé le premier après S. Melece, avant Saint Basile mesme; [ce qu'on ne peut avoir deféré qu'à son merite extraordinaire, & non à son siege.]

ib. § 90, 91. 'S. Basile luy écrivitⁿ vers le mesme temps pour le prier qu'ils se pussent voir: & la lettre n'ayant pas esté portée, il luy écrivit de nouveau, pour luy mander que s'il vouloit venir à une assemblée d'Evesques qui se devoit tenir à Phargamon dans la petite Armenie au milieu de juin, il s'y trouveroit aussi. 'Mais Saint Eusebe luy répondit qu'il ne pouvoit pas y aller. Et S. Basile ne put aussi se résoudre à y aller sans luy, quelque desir qu'il en eust d'ailleurs. Ce fut ce qu'il luy manda dans une lettre où il luy parle de diverses affaires, & le consulte sur une difficulté. 'Il luy fait esperer de l'aller voir avec S. Melece; mais il le presse extrêmement de faire encore une fois le voyage de Cappadoce, pour soutenir cette province preste à tomber dans la dernière ruine, & qui avoit tout à fait besoin de luy. 'Il le pressa encore peu après de le venir voir à la feste de S. Euphyque pour l'assister à établir des Evesques, & à regler plusieurs autres affaires importantes. 'Il ne laissoit pas d'esperer toujours de l'aller voir luy mesme malgré ses infirmités & ses affaires. 'Cette lettre est une réponse à une qu'il avoit reçue de S. Eusebe, & qui l'avoit extrêmement consolé dans ses peines". ep. 261. p. 258. f 259. ep. 259. p. 257. a. f. 257. 258. p. 257. c. d. p. 258. b. ep. 256. p. 254. d. c. e. b.

&c. v. S. Basile f 94. 'S. Basile fit enfin [sur la fin de la mesme année, comme nous croyons,] le voyage de Samosates, & goustâ un peu, comme il dit, le miel si doux & si agreable de cette Eglise. 'S. Eusebe luy promit de l'aller aussi voir à Cesarée: & S. Basile rapporta cette promesse à son peuple qui en fut ravi de joie. ep. 301. p. 294. a. ep. 8. p. 51. b. ep. 255. p. 254. a.

ib. § 98 | note 62. 'Saint Basile luy en demanda l'exécution [l'année suivante,] en luy témoignant sa joie de ce que Jovin Evesque [de Perrhe] son disciple l'estoit venu consoler, & soutenir l'autorité des Canons. Il prie S. Eusebe de rendre grâces à Dieu de ce que ceux qu'il avoit elevez portoient partout le caractère de sa pieté & de sa force. 'Neanmoins Jovin se dementit depuis, & affligea le cœur de [S. Eusebe,] en entrant pour un peu de temps dans la communion des Ariens. [Eustathe de Sebaste, qui après avoir rompu avec Saint Basile,] trouvoit mauvais que ce Saint rompist avec luy, s'adressa à S. Eusebe afin qu'il menageast quelque accord. Thdr. l. 4. c. 33. p. 678. a. Bas. ep. 265. p. 263. 265.

voit, le zele déjà si ardent que ce Saint avoit pour l'Eglise, l'autre pour luy témoigner que luy & tout son peuple avoient esté affligez de ne le pas voir à une assemblée où on l'avoit attendu. S. Basile avoit déjà répondu à tout cela, & il ne laissa pas néanmoins de le faire encore par une lettre fort humble, où il dit p.260.c.

[Nous ne trouvons point si S. Eusebe vint alors à Cesarée.] Outre l'hiver dont on estoit proche, & les grandes occupations que son zele luy donnoit, Valens estoit alors [à Hieraple dans l'Euphratesienne,] assez pres de Samosates; ce qui l'obligeoit à ne se pas éloigner de son troupeau & de son Eglise. ep.6.p.49.c.
ep.255.p.253.d.

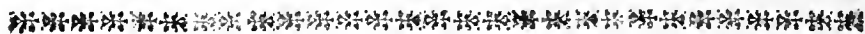
V. S. Basile
§ 112. ["Des le commencement de la mesme année 373,] S. Eusebe manda à Saint Basile qu'il falloit encore écrire aux Occidentaux sur quelques affaires de l'Eglise dont il luy envoyoit un memoire. Il le pria d'en dresser la lettre, afin qu'on la fist signer ensuite par tous les Evesques de la communion Catholique. [Il s'y rencontra diverses difficultez; de sorte que Dorothee qui devoit porter la lettre, n'estoit pas encore parti] lorsqu'Evagre arriva d'Occident à Cesarée [vers l'autonne:] Ce qu'il dit à Saint Basile, l'obligea de consulter S. Eusebe, [dont l'avis fut apparemment que Dorothee ne laissast pas d'aller à Rome, & que mesme Saint Gregoire de Nyse voulust bien y aller aussi. [On ne voit pas s'il le voulut, & on sçait seulement que Dorothee vint à Rome en l'an 374.] ep.58.p.86.b.c.

Ibid. § 113. S. Basile guerit de sa grande maladie par les prieres de Saint Eusebe, & après que l'hiver fut passé, il songea à l'aller voir. Mais ne le pouvant encore à cause d'une famine qui l'empeschoit de quitter son peuple, il luy écrivit pour le prier d'obtenir de Dieu qu'il pust enfin satisfaire à son desir, & se remplir à loisir de ces grands thresors de sagesse [que la Sageste eternelle] avoit mis en luy. La famine qui duroit encore l'empescha [quelque temps après] d'accompagner à Samosates un de ses parens malade, qui n'ayant pu obtenir dans la Cappadoce sa guerison de ceux qui avoient receu ce don de Dieu, [mais qui ne l'avoient pas receu pour luy,] voulut avoir recours aux prieres de S. Eusebe, qui connoissoit son mal, & avoit déjà travaillé pour le guerir. S. Basile écrivit au Saint par ce malade le pria de luy donner & à sa consideration, & par les entrailles de misericorde qu'il avoit pour les affligez, le secours qu'il avoit accoutumé de donner aux autres; & luy demanda qu'il fist venir chez luy les plus saints des freres [& des solitaires des environs,] ou si cela ne se pouvoit pas, ep.6.p.49.
ep.267.p.268.
268.

qu'il luy donnast des lettres pour les aller trouver de sa part.

ep. 258. p. 256.

'S. Eusebe envoya ce semble¹¹⁵ vers le mesme temps à S. Basile V. S. Basile un nommé Baruc, par lequel S. Basile luy manda qu'il persistoit toujours dans le desir de l'aller voir, & mesme qu'il n'en desespéroit pas, parcequ'il attendoit tout de la force de ses prieres: mais que cela luy estoit impossible alors, d'autant que depuis Pasque il estoit toujours malade.



ARTICLE V.

S. Eusebe est banni en Thrace par Valens.

[I]L paroist par tout ce que nous venons de dire, que par un miracle visible de Dieu, S. Eusebe demeura paisible dans son Eglise au milieu de la persecution de Valens, jusque vers le milieu de l'an 374,] Mais cet homme divin avoit trop bien combattu pour la foy & la verité, & s'estoit rendu trop celebre par ses sueurs & ses travaux apostoliques, pour ne pas recevoir de Dieu la recompense qu'il n'accorde pas mesme à tous ceux qui le craignent, c'est à dire l'honneur de souffrir pour son nom, [& la couronne d'un genereux Confesseur, qui fut enfin rehauscée par celle d'un glorieux Martyr.] Il falloit que sa vertu fust éprouvée par les tribulations. Il falloit qu'après s'estre conduit heureusement durant le calme, & y avoir gouverné les autres avec sagesse, il fist voir à toute la terre qu'il savoit posséder son ame en patience parmi les tentations les plus difficiles, & dans les orages les plus dangereux: qu'il estoit audeffus de tous les persecuteurs; & qu'il avoit un cœur assez genereux pour mépriser ce que les autres estiment le plus.

Bas. ep. 251. p. 251.
a] Thdrt. l. 4. c. 12.
p. 675. a. b.

Bas. ep. 251. p. 251.
a. b.

Thdrt. l. 4. c. 13.
p. 675. 676.

'Il receut ordre de l'Empereur de s'en aller en Thrace; mais il le receut d'une maniere qui fit également paroistre & sa prudence & son courage. Celui qui en estoit chargé arriva sur le soir. S. Eusebe l'avertit de n'en point parler, & de ne s'ouvrir avec personne du sujet de son voyage: Car si le peuple, luy dit-il, en avoit connoissance, comme il a esté élevé dans un zele ardent pour la religion, il vous jetteroit dans la riviere, & on me rendroit responsable de vostre mort. Après avoir parlé de la sorte, il celebra à l'ordinaire l'office du soir. Et lorsque tout le monde commençoit à prendre le repos de la nuit, le saint vieillard déclara la chose à un domestique en qui il avoit confiance, & il sortit à pié, suivi de ce domestique qui luy portoit un oreiller &

un livre. Lorsqu'il fut sur le bord de l'Euphrate qui arrose les murailles de la ville, il monta sur une barque, & ordonna aux rameurs de le mener à Zeugma, où il arriva après le soleil levé.

'La ville de Samosates retentissoit cependant de gemissemens Ibid. & de soupirs: Car des que ce domestique eut fait connoître aux amis de S. Eusebe ce que ce Saint luy avoit ordonné de leur dire, de qui il avoit voulu estre accompagné, & quels livres il vouloit qu'on luy portast, tous se mirent à pleurer l'enlèvement de leur cher pasteur, & ils s'en allerent en si grande foule après luy, que tout l'Euphrate estoit couvert de bateaux. Quand ils l'eurent atteint ils le conjurerent avec larmes & par tous les moyens les plus pressans, de ne les point abandonner, & de ne point exposer ses brebis à la rage & à la fureur des loups. Ils ne purent néanmoins le flechir, & il leur representa toujours le precepte de l'Apostre, qui commande d'obeir aux Princes & aux magistrats. Alors les uns luy offrirent de l'or, les autres des habits, & d'autres des valets, s'empresant tous de le soulager dans les besoins qu'il pourroit avoir durant un si long voyage & de son séjour dans ces pays étrangers. Il se contenta de recevoir fort peu de chose de ses amis particuliers, leur donna à tous des instructions, les exhorta à soutenir generousement la doctrine des Apostres, pria Dieu pour eux, & continua sa route. Ils s'en retournerent à Samosates, s'animant les uns les autres à tenir ferme contre les loups qui ne manqueroient pas de les venir attaquer.

'Ce grand Saint montra en cette rencontre que des Evesques P. Aur. sp. l. 3. c. 3. P. 26. 97. peuvent quelquefois abandonner leurs peuples pour ceder à la violence des Princes: Mais quoiqu'il se fonde sur l'obeissance que S. Paul nous ordonne de rendre aux souverains, sa conduite ne peut pas néanmoins passer pour une regle indispensable, que l'on soit toujours obligé de suivre dans de pareilles occasions, puisque S. Ambroise & d'autres Saints ont pratiqué le contraire. Ainsi c'est une chose que les circonstances seules & la prudence de la charité doivent regler.



ARTICLE VI.

S. Gregoire de Nazianze & S. Basile écrivent à S. Eusebe sur son exil.

[LE chemin de Saint Eusebe pour aller en Thrace, estoit de passer par la Cappadoce,] où néanmoins S. Gregoire de Naz. ep. 28. p. 79. a. b. Nazianze ne le put voir, estant retenu au lit par une maladie

tres dangereuse. [Il y a apparence que Saint Basile fut plus heureux.] Il est toujours certain qu'il avoit un peu joui de la conversation du Prestre Antioque neveu de S. Eusebe, ^a qui accompagnoit son oncle & le fortifioit mesme dans ce grand combat.

Bas.ep. 269. p.
2. 7 b.
a p. 256. c.

Naz. ep. 28. p.
792.

S. Gregoire de Nazianze fut sensiblement touché d'avoir esté privé de cette consolation; & il l'attribua à ses pechez, comme il le manda à S. Eusebe par une lettre fort humble. Il dit qu'il avoit souhaité de le voir comme un malade qui ayant un extreme besoin de remedes pour guerir les plaies de son ame, avoit esperé de les recevoir d'un medecin aussi habile que luy; & il le prie de suppléer au moins à ce defaut par ses prieres dont il esperoit toutes sortes de benedictions & pour le present & pour l'avenir, puisqu'il estoit persuadé par les prieres d'un homme persecuté comme il estoit, & qui combattoit pour la foy de l'Evangile, n'estoient pas moins puissantes que l'eussent esté celles d'un Martyr.

ep. 30. p. 794.

S. Eusebe luy écrivit aussi [de Thrace,] pour luy apprendre de ses nouvelles, & S. Gregoire luy répondit par une seconde lettre où il témoigne que sa lettre l'avoit fort rejoui, & où il fait l'eloge de la couronne qu'il remportoit dans son exil; dont il luy predict en quelque sorte qu'il sortiroit un jour glorieusement. Il se servit pour envoyer cette lettre, de l'occasion d'un nommé Eupraxe disciple de Saint Eusebe [qui passoit par la Cappadoce] pour l'aller trouver. S. Gregoire trouve que cet Eupraxe estoit heureux d'avoir l'honneur de demeurer auprès du Saint & d'en avoir un desir aussi grand que celui qu'il témoignoit.

Bas. ep. 263. p. 261.
a.
b ep. 316. p. 304.
d.

Saint Eusebe écrivit aussi à S. Basile par les officiers de quelque magistrat, & puis par une autre occasion, [peutestre] ^b par une personne venue de Thrace, fort bien instruite de la maniere dont il portoit son exil, ^c ce qu'il faisoit, & où il estoit. Saint Basile envoya la mesme personne à Otrée Evêque de Melitene [en la petite Arménie,] qui n'estoit pas moins touché que luy de l'éloignement & de la separation de leur commun pere: c'est ainsi qu'il parle de S. Eusebe. Il dit ^d qu'il ne luy peut rien mander par lettres de l'état de ce Saint, mais que le porteur l'instruira de tout. [Il semble donc que S. Eusebe fust caché mesme dans son exil, & s'il est permis d'en conjecturer quelque chose, on peut croire que c'estoit pour servir plus utilement l'Eglise de la mesme maniere qu'il faisoit avant son bannissement, comme nous l'avons marqué ci-dessus.]

Cette lettre est aussi la 251 parmi celles de S. Basile p. 250. Elle paroît avoir plustost l'air de S. Gregoire de Nazianze.

S. Basile

'S. Basile établit par la mesme lettre un commerce de pierre avec Otrée, en le priant de luy mander ce qu'il apprendroit de la constance du peuple de Samosates, [dont Theodoret nous va bientôt instruire,] & promettant de son costé de luy faire sçavoir les nouvelles qu'il recevroit de Thrace touchant S. Eusebe: C'est ainsi qu'ils tâchoient de se consoler l'un l'autre dans leur douleur.

[Saint Basile n'avoit garde de manquer à répondre aux lettres du Saint,] luy qui eust voulu luy pouvoir mander jour par jour tout ce qui luy arrivoit. ["Des le mois d'avril de l'année suivante"] il luy avoit déjà écrit plus de quatre fois, quoiqu'il l'eust fait encore moins souvent qu'il n'eust voulu, à cause de la difficulté qu'il y avoit à trouver des personnes qui pussent porter les lettres. [Mais nous avons perdu toutes ces lettres, hors une] que l'on attribue tantost à ce Saint, & tantost à Saint Gregoire de Nazianze. Celui qui l'écrivit après avoir remercié Saint Eusebe des lettres qu'il en avoit recues; l'assure qu'elles luy font mesme honneur à l'égard de beaucoup de personnes, & qu'il seroit ravi de l'aller embrasser [jusque dans la Thrace,] pour voir un modele de la veritable patience, si cela luy eust esté possible, & s'il n'eust mesme esté indigne de cet honneur.

'S. Basile écrivit aussi à S. Antioque & aux autres qui estoient alors auprès de S. Eusebe, pour les congratuler du bonheur qu'ils avoient de jouir avec une paix & une liberté toute entiere des grands dons de science & d'intelligence que Dieu avoit mis dans ce Saint, & de luy servir de consolation. Il semble leur prédire que Dieu leur donneroit aussi quelque part à ses combats & à sa couronne; & nous le verrons au moins verifié de Saint Antioque.

v. S. Basile
p. 118.

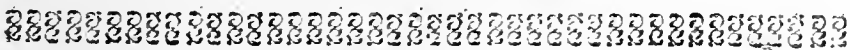
Basil. ep. 264 p.
262 d.

ep. 263. p. 261. 2.

ep. 262. p. 251]
Naz. ep. 204. p.
900.

Basil. ep. 269. p.
266. 267.

Th. dr. l. 4. c. 13.
p. 677. d.



ARTICLE VII.

Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Eusebe: S. Basile maintient la paix à Samosates.

'SAINT Gregoire de Nazianze doute encore dans une des lettres qu'il écrit à S. Eusebe, si son siege estoit occupé par un autre: [Mais les Ariens n'avoient garde de manquer à le remplir d'une personne de leur secte.] Celui qu'ils y mirent s'appelloit Eunome, [qu'il ne faut pas confondre avec l'heresiarque de mesme nom.] C'estoit un homme extremement doux: d'où

Hist. Eccl. Tom. VIII.

T

Naz. ep. 30. p.
794. c.

Th. dr. l. 4. c. 13.
p. 677. a.

p. 676. d.
a Basil. ep. 180. p.
273. a. b.

vient que S. Basile dit que Dieu avoit temperé la perfecution de l'Eglise de Samosates, & ne luy avoit opposé que des ennemis meprisables & aisez à vaincre.

p. 274. 2.

Thdrt. l. 4. c. 13.
p. 676. c. d.

Bas. ep. 280. p.
274. b.

ep. 294. p. 286.
287.

Thdrt. l. 4. c. 13.
p. 676. 677.

Bas. ep. 280. p.
273.

'Elle ne laissa pas d'y acquerir une gloire toute particuliere, par l'union indissoluble de tous ses membres en un seul corps, qui fit juger à toute la terre qu'elle estoit gouvernée par un seul cœur & une seule ame. Il n'y eut aucun habitant, ni riche ni pauvre, ni libre ni esclave, ni artisan, ni laboureur, ni jardinier, ni homme ni femme, ni vieillard ni enfant, qui voulust se trouver avec Eunome pour tenir les assemblées ecclesiastiques. Il demouroit tout seul : personne ne le voyoit ; personne ne vouloit luy parler : de sorte que tout ce que S. Basile souhaite aux Fideles de cette Eglise, c'est qu'ils demeurent semblables à eux mesmes, dautant que la vertu qu'ils avoient fait paroistre ne souffroit pas d'accroissement.

'Il releve particulierement le conseil de cette ville qui s'estoit rendu celebre par ses bonnes œuvres, & par la maniere dont il avoit souffert cette epreuve ; & dans une lettre qu'il écrit à ces magistrats, tant sur ce sujet, que pour les prier de luy écrire le plus souvent qu'ils pourroient, il dit que quoique les principales villes de Syrie eussent epruvé la mesme perfecution que celle de Samosates, il n'y en avoit néanmoins aucune où les officiers se fussent signalez comme en celle-ci.

'Theodoret raporte une rencontre assez agreable, qui fit voir quelle aversion ce peuple avoit pour l'heresie. Un jour que Eunome vouloit prendre le bain, ses valets en fermerent les portes, afin que personne n'y entrast. Mais voyant un grand nombre de personnes aux portes, il commanda qu'on les ouvrift, & qu'on permist, à ceux qui le voudroient, de se baigner avec luy. Il les prevint encore lorsqu'il estoit dans le bain ; & voyant qu'ils se tenoient debout devant luy, il les invira à prendre le bain avec luy. Et comme ils demouroient toujours en silence & en repos, il crut que c'estoit par respect qu'ils en usoient de la sorte ; c'est pourquoi il se leva & sortit à l'heure mesme. Ces personnes regardant l'eau comme souillée par l'attouchement de cet heretique, firent couler l'eau, & demanderent qu'on leur en donnast d'autre. Eunome l'ayant sceu se retira hors de la ville, persuadé qu'il estoit de la prudence & de son honneur de ne pas demeurer plus longtemps dans un lieu où il estoit l'objet de l'aversion & de la haine publique.

'Mais l'ennemi commun de nostre salut voyant les Fideles

de Samosates trop bien munis contre les attaques des ennemis étrangers, il sema entre eux mesmes des soupçons & des divisions, faisant accuser les uns par les autres. S. Eusebe[en ayant eu avis] leur en écrivit ;[& ce fut peutestre ce qui l'obligea à se priver de Saint Antioque pour le leur envoyer : car nous l'allons bientôt voir à Samosates. Saint Basile montra aussi par les soins qu'il prit pour appaiser ces commencemens de division, combien il aimoit la paix & J. C. qui en est l'auteur, aussi bien que S. Eusebe & ceux dont il estoit le pasteur.]



ARTICLE VIII.

Diverses lettres de S. Eusebe : Antioque neveu du Saint banni par Luce successeur d'Eunome.

[SAINTEUSEBE qui n'aimoit pas moins S. Basile que Saint Basile l'aimoit,] luy écrivit[en 375] pour se plaindre de ce qu'il recevoit trop rarement de ses nouvelles, & de ce qu'il ne luy envoyoit pas quelqu'un de ses Ecclesiastiques, s'il ne trouvoit pas d'autre voie pour luy écrire. S. Basile receut en ami ces plaintes d'un ami,] & le satisfit un peu après Pasque, en l'assurant qu'il n'avoit laissé passer aucune occasion ; mais que pour ses Ecclesiastiques ils n'estoient point en état de faire de si longs voyages : & il fut en effet obligé de faire venir une personne de la campagne pour porter cette lettre. Il y parle d'un Eusebe Lecteur qu'il avoit longtemps retenu en attendant que la saison fust plus favorable.[C'estoit apparemment un Ecclesiastique, ou mesme un parent du Saint] qui l'alloit trouver. Il parle de quelques troubles arrivez dans l'Orient, & ce semble à Samosates. [Je ne sçay si ce ne seroit point l'intrusion d'Eunome.]

Basilep.263.p.261.b.c.

p.262.a.

'Saint Basile écrivit encore à Saint Eusebe[vers le printemps,] pour luy mander la persecution que Demosthene Vicaire du Pont faisoit alors à l'Eglise ; mais il ne voulut point luy dire l'état de sa santé, parcequ'il ne vouloit ni l'affliger, ni mentir. Il continue l'histoire de la mesme persecution dans une autre lettre qu'il luy écrivit à l'occasion de S. Antioque, qui retournoit alors trouver le Saint pour luy apprendre des nouvelles[de son Eglise &] de la Syrie. Dorothee estoit alors revenu d'Occident ; & Saint Basile ne doutoit pas que S. Eusebe n'eust appris le premier toutes choses de luy. Mais comme il songeoit à y retourner, S. Basile prie Saint Eusebe de luy faire savoir comment il jugeoit à propos

ep.264.p.262.

p.263.d.

ep.10.p.53.

p.54.e.

V. S. Basile § 118.

V. S. Basile § 128 & les Ariens § 130.

V. S. Basile § 132.

qu'on luy écrivist ; & luy decharge en mesme temps son cœur sur la maniere peu obligante dont le Pape Damase en usoit envers les Orientaux : [ce qui , comme on le verra par la suite , pouvoit regarder particulièrement S. Eusebe,

Saint Antioque qui selon cette lettre alloit encore avec toute liberté trouver Saint Eusebe en Thrace vers le milieu de 376, retourna bientoit après à Samosates pour y acquerir la couronne de l'exil. Voici comment l'histoire nous apprend que cela arriva.] Eunome que les Ariens avoient mis à la place de S. Eusebe, s'estant retiré , ainsi que nous avons dit , les Ariens établirent au lieu de luy un nommé Luce , que Theodoret dit estre le mesme que Luce d'Alexandrie. [Mais le temps ne souffrant pas qu'il ait esté à Samosates avant que d'aller à Alexandrie , & n'y ayant aucune apparence que d'Alexandrie il soit venu à Samosates, il faut avouer que ce sont deux personnes différentes, quoique semblables de nom & de mœurs.]

Thdr. l. 4. c. 13.
p. 677.

c. 18. p. 685. b.

c. 13. 677. b. d.

'Car celui de Samosates fit aussi voir qu'il estoit un vray loup, selon l'etymologie greque de son nom, & l'ennemi du troupeau de JESUS CHRIST. Mais ce troupeau qui n'avoit plus de pasteur, se servit de pasteur à luy mesme, & conserva la doctrine des Apostres dans toute sa pureté. On vit dans une rencontre l'averlion que tout le monde avoit aussi conceue contre luy. Un jour qu'il passoit dans une place publique où des enfans jouoient à la paume, il arriva que la bale tomba entre les piez de son asne. Ces enfans s'écrierent, dans la croyance que leur bale estoit souillée. Lucius qui avoit entendu ce cry, commanda à un de ceux qui le suivoient, de s'arrester pour remarquer ce que feroient ces enfans. Ils allumerent du feu, firent passer leur bale par les flammes, & crurent qu'elle estoit ainsi purifiée. Quoique cette action ne soit qu'une action d'enfant, & peutestre mesme un reste de l'ancienne superstition, elle ne laisse pas de faire voir combien cette ville avoit l'Arianisme en horreur.

Au reste Luce, bien loin d'imiter la douceur d'Eunome, persuada aux Gouverneurs de bannir les principaux chefs du Clergé, & il fit exiler aux extremitez de l'Empire ceux qui soutenoient la verité de la foy avec plus de vigueur que les autres. Le Diacre Evolce fut relegué à Oasis, qui estoit une petite ville deserte ; & Antioque Prestre recommandable par plusieurs belles actions, & par l'avantage qu'il avoit d'estre neveu du grand Eusebe, fut envoyé aux confins de l'Armenie.



ARTICLE IX.

Saint Eusebe est traité à Rome d'Arien : Il est rappelé par Gratien ; ordonne divers Evêques.

V. S. Basile § 142.

["D O R O T H E E retourna à Rome en 377,] & il eut la douleur d'entendre mettre Saint Eusebe & Saint Melece au nombre des Ariens. [Ces deux Saints receurent sans doute cette injure avec le mesme esprit que David receut celles de Semei. Ils y regarderent plus Dieu que les hommes : ils s'en servirent pour s'humilier devant luy, & se servirent de cette humiliation pour achever d'effacer la faute qu'ils avoient faite autrefois, non d'estre Ariens, mais de communiquer avec les Ariens. Saint Basile en fut apparemment plus sensiblement touché qu'eux mesmes :] & il ne crut pas le devoir dissimuler à Pierre d'Alexandrie, qui avoit ou dit, ou souffert une parole si indigne de luy. Il luy protesta qu'il n'y avoit rien de si fort pour la verité orthodoxe, que ces deux Saints n'eussent dit hautement & avec une liberté toute entiere; mais que quand ils n'auroient point d'autre preuve de leur foy, ce qu'ils souffroient de la part des Ariens, en estoit une assez publique & assez illustre. [L'Occident leur a fait enfin justice, & bien loin de les anathematizer comme des Ariens, nous les honorons tous avec un profond respect comme des témoins, comme des Confesseurs, comme des colonnes de la verité.]

Basile p. 321. p. 314. c.

p. 315. a.

p. 314. b.

'Le peril que Saint Eusebe courut [aussitost après] au milieu des ravages que les Gots firent dans la Thrace [en 377 & 378, luy parut moins grand que celui là, puisqu'il ne s'y agissoit que de sa vie, & non de l'honneur de la foy.] Mais Dieu le sauva aussi des mains des barbares, & Saint Basile luy en écrivit [en 378,] pour luy témoigner la joie qu'il avoit de ce miracle : car c'est ainsi qu'il en parle. Il promet d'envoyer une personne pour le visiter de sa part des que les chemins seroient plus libres qu'ils n'estoient alors. Il luy dit qu'il est persuadé que la misericorde divine recevant les larmes des Eglises, & exauçant les gemissemens de tous les Fideles, le conservera parmi tant de perils, jusques à ce qu'il accorde son rappel à ceux qui le luy demandent jour & nuit, & qui attendent cette grace de sa bonté.

ep. 9. p. 52. b.

V. S. Basile § 143.

[On peut dire que ce fut une prophétie dont on vit bientôt l'effet : car de la même année, Valens fut obligé par la guerre des Gots de cesser la persécution, & même selon quelques uns, de rappeler les bannis. Il perit peu après dans cette guerre, & fut brûlé vif le 9 d'août, après quoy Gratien devenu maître de l'Orient, rendit entièrement la paix à l'Eglise.] Entre les Confesseurs qui revinrent alors d'exil, Theodoret remarque particulièrement le grand Eusebe [de Samosates], à quoy il ajoute aussitôt que ce Saint donna alors des Evêques à diverses villes : à Bérée, Acace dont le nom est si célèbre, à Hieraple, Theodote qui s'estoit rendu très illustre par sa douceur aussi bien que par la vie qu'il avoit menée dans la solitude ; à Calcide, Eusebe ; & à Cyr, Isidore, tous deux d'un rare mérite, & remplis du zèle de Dieu. Ils accompagnèrent tous quatre Flavien d'Antioche quand il vint visiter Saint Marcien célèbre solitaire du diocèse de Calcide. On dit que ce fut encore Saint Eusebe qui ordonna S.^e Euloge à Edesse, S. Barfe son prédécesseur étant mort.

V. les Ariens § 134.

V. les Ariens § 120.

[Ces Evêques se trouvent tous avoir assisté au Concile de Constantinople. Ils estoient de différentes provinces, sur lesquelles S. Eusebe n'avoit aucune juridiction pour y ordonner des Evêques ; & il ne paroît pas même qu'il fust métropolitain de l'Euphratesienne, où est Samosates. Il est certain que dans le siècle suivant, cet honneur appartenoit à l'Evêque d'Hieraple. Mais l'autorité de sa vertu pouvoit bien luy donner un droit que les Canons ne donnoient pas à son siège ; outre que l'on peut dire qu'il ordonnoit ces Prelats, parcequ'il estoit l'auteur de leur election, & assistoit à la cérémonie de leur sacre, comme il fit à celle de Saint Basile, avec ceux qui la devoient faire selon les Canons.] Baronius croit qu'il agissoit en vertu de la commission qu'il en avoit reçue du Concile d'Antioche : [mais il n'a pas pu ordonner en cette qualité Saint Euloge d'Edesse,] qui assista luy même à ce Concile avec Saint Eusebe, [sur la fin de l'an 379.] Saint Eusebe y est marqué le premier après Saint Melece.

Th. d. r. t. l. s. c. 4. p. 709. b. | v. P. G. 3. p. 789. b.

Bar. 377. § 53.

Col. r. t. i. p. 176. 277.





ARTICLE X.

Martyre de S. Eusebe: Antioque luy succede.

MORT. [SAINT Eusebe voulut encore rendre ce service à l'Eglise avant que d'achever glorieusement sa course, "comme il fit peu de temps après ou la mesme année 379, ou la suivante. Il mourut en travaillant encore pour l'Eglise & pour la foy.] Il avoit déjà ordonné Maris Evesque pour la petite ville de Dolique [en Syrie,] alors infectée de l'Arianisme; & il ne restoit plus qu'à l'introniser pour le mettre en possession de cette Eglise, & en état d'y travailler à la conversion du peuple.] Ce Maris estoit un homme de tres grand merite, & recommandable par d'excellentes qualitez. S. Eusebe vint donc a Dolique pour l'établir dans le siege episcopal. Comme il entroit dans la ville, une femme prevenue de la doctrine impie d'Arius, luy cassa la teste d'une tuile qu'elle luy jetta de dessus le toit. La plaie qu'elle luy fit termina bientost sa vie, ou plustost le fit passer à une meilleure. [Mais si cette femme eut la principale part au martyre du Saint, d'autres Ariens voulurent aussi y contribuer.] Car les plus habiles entendent de S. Eusebe ce que S. Gregoire de Nazianze dit aux Ariens, quand il leur redemande cette victime qu'ils venoient d'immoler en plein midi & au milieu d'une ville; ce pere & ce vieillard vraie image d'Abraham, qu'ils avoient receu à coups de pierres au retour de son exil.

Thdrt. l. 5. c. 4. p. 709. c.

c. d.

Naz. or. 25. p. 434. d. | n. p. 888. b.

Thdrt. p. 709. d.

'Se voyant pres d'expirer, il obligea ceux qui estoient presens, de luy promettre avec ferment de ne point poursuivre en justice la femme qui l'avoit blessé. Il voulut ainsi imiter son Seigneur qui pria sur la croix pour ceux qui l'avoient crucifié, en disant: „ Mon pere, pardonnez leur, parcequ'ils ne sçavent ce qu'ils font; & Saint Estienne serviteur de J. C. comme luy, qui accablé sous les pierres qu'on luy jettoit, s'écria: Seigneur ne leur imputez pas ce peché: Les officiers de la justice ne laisserent pas de vouloir poursuivre ceux qui estoient coupables de cette mort; mais les Catholiques mesmes obtinrent leur grace.' Telle fut la fin de la vie sainte, de tant de combats, & de si glorieux travaux du grand Eusebe. Après avoir echape à la fureur des barbares dans la Thrace, il ne put eviter la cruauté des heretiques: mais leur inhumanité ne servit qu'à luy acquerir la couronne du martyre. L'Eglise greque honore solennellement sa memoire

Naz. or. 25. p. 434. d. | n. p. 888. c.

Thdrt. p. 710. a.

Menez. p. 157-161. Typic. p. 53. L

336 SAINT EUSEBE DE SAMOSATES.

Bar. 21. jun. c.

le 22 de juin, auquel elle en fait son principal office, avec un abrégé de son histoire [tiré de Theodoret.] 'Baronius l'a mis le 21 dans le martyrologe Romain, pour en ôter le nom d'Eusebe de Cesarée qui s'y estoit glissé au lieu du sien dans divers martyrologes, par la faute, dit ce Cardinal, de ceux qui ne connoissoient ni l'impieté de cet Eusebe, ni l'eminente sainteté de celui de Samosates.

Thdr. l. 4. c. 13.
p. 677. 678.

'On luy donna pour successeur le Prestre Antioque son neveu, [dont nous avons fait l'histoire en faisant celle de son oncle. Mais il y faut encore ajouter] ce qu'il fit à son ordination, d'où l'on peut bien juger de la generosité avec laquelle il soutint dans la fuite la pureté de la foy. Lors donc qu'Eusebe cet homme divin, qui avoit remporté autant de victoires sur l'heresie qu'il luy avoit livré de combats, eut enfin consommé sa vie par le martyre, le Concile de la province s'assembla selon la coutume. Jovin Eveque de Perrhe, qui avoit suivi durant quelque temps la communion des Ariens, s'y trouva avec les autres Eveques. Tous elurent Antioque pour remplir la place de son oncle. On l'amena à l'autel, & on le fit mettre à genou [pour recevoir l'ordination.] Ayant apperceu en se retournant, que Jovin étendoit la main sur sa teste pour la luy imposer [comme les autres,] il la repoussa, & dit qu'il ne pouvoit souffrir l'imposition d'une main qui avoit receu des mysteres consacrez dans l'impieté. 'Antioque assista l'an 381. au Concile œcumenique de Constantinople, avec Maris de Dolique' qui est le dernier Eveque que Saint Eusebe avoit donné à l'Eglise. ["Nous ne voyons rien qui empesche de croire que le neveu de Saint Eusebe est cet"] 'Antioque Prestre, à qui Saint Athanasé répond [vers l'an 372, sinon que] cet Antioque luy avoit écrit de Jerusalem, [où il pouvoit néanmoins estre venu par occasion.]

15.

Conc. B. t. 1. p.
664. 2. f.

Thdr. l. 5. c. 4. p.
702. c. | Conc. P.
664. 2. f.

Ath. ad Jo. l. 1. p.
251. c.

V. S. Basile
571 & Saint
Athanasé
114.

Il y a Perge dans Theodoret, au lieu de Perrhe.



S. PUBLIE.



SAINT PUBLIE,

ABBÉ

PRES DE ZEUGMA EN SYRIE.



SAINT Publie vivoit selon Theodoret, du temps que Saint Eusebe, [qui comme nous croyons, estoit déjà Abbé de Teledan, à la fin du regne de Constance:] & selon ce que Theodoret dit des successeurs de Saint Publie, [il ne doit pas avoir esté moins ancien que cela.] Theodoret dit plus expressément qu'il estoit l'un des plus illustres solitaires de la Syrie du temps de Valens.

Thdr. v. P. c. 5. p. 802. b.

p. 051

hist. l. 4. c. 25. p. 700. a. 1

'Il estoit de la ville de Zeugma sur l'Euphrate, fils d'un Senateur de la mesme ville, & extremement avangé, soit pour les qualitez du corps, soit pour celles de l'ame. Cependant des que son pere fut mort, il vendit tous les grands biens qu'il avoit heritez, les distribua aux pauvres, & se retira en un petit logement qu'il bastit sur une eminence à une lieue & demie de la ville. Là son unique soin fut de chercher les moyens de se rendre agreable à celui qui l'avoit appellé [au salut,] & pour cela d'augmenter de jour en jour l'austerité de sa vie. Il ne prenoit aucun moment de relasche. Après qu'il avoit donné une partie du temps au chant des pscaumes, à la priere, & à la lecture de l'Ecriture sainte, il employoit le reste à exercer l'hospitalité envers ceux qui venoient [le voir ou qui passoit par là,] & à divers ouvrages qui se rencontroient à faire.

v. P. c. 5. p. 802. b.

c.

c.

d.

p. 803. a.

'L'odeur de sa pieté luy attira divers disciples, qu'il faisoit loger separément dans des cellules proches l'une de l'autre; & il les y visitoit fort souvent le jour & la nuit, pour les animer à la vertu, & pour prendre garde s'ils s'acquiroient de leur devoir. Mais des personnes de pieté luy conseillèrent ensuite de les rassembler tous dans un mesme logement, afin qu'il pust veiller plus aisément sur eux, & que chacun pust

a. b. &

c. d.

p.804.a.

b.

imiter les vertus qu'il verroit pratiquer aux autres. 'Il n'avoit d'abord que des Grecs pour disciples; mais quelques Syriens

p.805.d.

ayant demandé à avoir part à la mesme grace, 'il bastit un second logement pour eux, avec une eglise où les uns & les autres venoient celebrer les louanges de Dieu le matin & le soir. Ils les chantoient alternativement chacun en leur langue, [les uns repetant apparemment en syriaque ce que les autres avoient dit en grec.] Cet ordre continuoit encore du temps de Theodoret.

p.803.a.b.

'Le Saint avoit exclu de sa maison tout ce qui vient de la vigne, mesme le vinaigre & les raisins secs. Il leur avoit aussi défendu le lait & le fromage. Pour l'huile, ils s'en servoient seulement dans le temps de Pasque. 'Leur pain estoit réglé & pesé, & on n'en séparoit point le son.

p.805.d.

Menæa, p.437]

Boll. 25. jan. p.

621.c.

Vit. P. 1. 6 c. 2. 5

12. p. 650. 2.

[Voilà l'abregé de ce que Theodoret a écrit de Saint Public,] 'Ayant appris de diverses personnes, & de ses propres disciples. 'Les Grecs en ont copié le commencement pour en faire la leçon du jour de sa feste, qu'ils celebrent le 25 de janvier.

[Nous avons marqué autrepars,] qu'on dit [qu'en 363^o il ar- V. Julien l'apostat 23. resta par une priere continuelle de dix jours, un demon que Julien l'apostat envoyoit de Perse où il faisoit alors la guerre, pour savoir ce qui se passoit en Occident.] On ajoute qu'un des Generaux de Julien ne fut pas plutoit revenu de cette malheureuse expedition, qu'il donna tout son bien aux pauvres, vint se rendre disciple du Saint, & parvint [sous sa conduite] à une grande perfection.

Thdr. v. P. 6. 5.

p.804.c.

'Theotecne & Aplitone succederent tous deux ensemble à S. Public, & gouvernerent, selon l'expression de Theodoret, le premier la langue greque, & l'autre la syriaque. Mais ils estoient tous deux des images vivantes des perfections de Public; en sorte que ni dans la maison, ni dehors, on ne put point s'appercevoir que la mort du Saint y eust apporté aucun changement. Theotecne vécut peu. Pour Aplitone, il gouverna la maison plus de 40 ans, toujours suivant l'esprit & les regles de Saint Public: d'après quoy il fut élevé à l'episcopat, sans changer ni d'habit, ni de maniere de vie. Il ne quitta pas mesme le soin de son ancien troupeau: 'Il y venoit passer la pluspart du temps, assoupissoit les petits differens

c d.

p.805.b.

p.804.d.

p.805.b.

e.

1 Depuis Alexandrie le grand la Syrie estoit peuplée de ses anciens habitans appellz Syriens & des Grecs qui s'y estoient habituez. Ceux-ci fuissent communément la principale partie des habitans des villes, & les Syriens de ceux des villages & de la campagne.

qui y naissoient , consoloit ceux qui avoient quelques peines , & faisoit à tous des exhortations toutes divines. En mesme temps qu'il leur parloit , il s'occupoit a recoudre les habits des freres , à eplucher des lentilles, & à faire d'autres semblables actions d'humilité. Ainsi croissant toujours en vertu , & ajoutant encore un nouvel eclat à la dignité episcopale [par les pratiques de la vie monastique ,] il se rendit digne d'entrer chargé de merites dans le port celeste. [Theodore ne dit point d'où il estoit Eveque : mais on ne peut douter que ce ne fust de Zeugma , puisqu'il estoit si souvent dans son monastere à une lieue & demie de cette ville. Ainsi il peut avoir precedé] 'Heliade de Zeugma, qui vint en l'an 431 au Concile d'Ephese, [& qui estoit mort en l'an 451,] auquel Evorce Eveque de la mesme ville assista au Concile de Calcedoine. [Que si cela est, il faut que S. Publie soit mort des l'an 380, ou peu après: à quoy ce que nous allons dire revient assez.]

Conc. t. 3. p. 600.
b.
a t. 4. p. 84. c.

'Theodote Armenien de naissance , qui avoit pratiqué les regles de l'obeissance sous la conduite de Theotecne , luy succeda [vers l'an 390,] dans la conduite des Grecs ; & il y fit paroistre tant de vertu , qu'il obscurcit presque la gloire de ceux qui l'avoient precedé. Les flammes de l'amour de Dieu dont son cœur estoit embrasé , le faisoient fondre jour & nuit en larmes , & prier avec tant d'ardeur , que tous ceux qui estoient presens se contentoient de demeurer dans le silence pour ecouter les paroles toutes de feu qui sortoient encore plus de son cœur que de sa bouche : car on croyoit que cette seule attention estoit une excellente priere.

Thdrt. v. P. c. 5. p. 3
804. d.

p. 305. a.

'Nous avons deux lettres que Saint Chryostome écrivit de son exil [vers l'an 405,] à Aptonne , Theodote , & Quereas Prestres & moines ; & la seconde y joint toute leur congregation. Il leur demande leur amitié , leurs prieres & la consolation d'avoir de leurs lettres. On voit qu'il avoit mesme passé quelque temps avec eux ; [& il est aisé que durant qu'il estoit à Antioche , avant l'an 398, il ait visité une partie des monasteres de Syrie.] Il avoit toujours conservé depuis ce temps là une grande confiance en leur charité sincere , ardente , tendre , cordiale , ferme , & immuable. Il loue la vie sainte qu'ils pratiquoient , & marque en particulier que des nuits ils en faisoient des jours par leurs saintes veilles.

Chry. ep. 70. t. 4.
p. 719. d.

ep. 93. p. 732.

ep. 70. p. 720. c.

ep. 93. p. 732. c.

'Theodote & Quereas répondirent à ce Saint , & luy témoi-

ep. 145. p. 179. b.

1. La 93 est apparemment de 404. la 146 de 405, & la 70 de 406.

gnèrent qu'ils eussent voulu aller le voir sans les ravages des Imaures. Il les en remercia par une troisième lettre, où il les assure qu'il les regarde comme s'ils estoient avec luy, puisqu'il est assuré de leur charité; qu'il les porte aussi continuellement dans son cœur; qu'il ne laisse pas néanmoins de souhaiter beaucoup de les voir & de les entretenir; & qu'il l'espere tout à fait de la force & de l'assiduité de leurs prieres.

ep. 53. 69. 145.

[Il avoit peutestre écrit en particulier à Aphone,] comme il fait plusieurs fois au Prestre Nicolas, qu'il joint à Theodote & à Quereas dans la lettre 146, leur donnant à tous le titre de moines, [ce qui peut faire juger que ce Nicolas estoit aussi du monastere de Saint Public. S. Chrysostome luy témoigne une affection fort particuliere,] surtout parcequ'il prenoit un grand soin de faire prescher la foy dans la Phenicie, quoiqu'il en fust assez éloigné. Il y avoit envoyé divers moines, qu'il soutenoit dans leurs travaux par son courage & par ses lettres. Le Saint le prie de faire en sorte que deux saints Prestres, Geronce & Jean, voulussent y aller aussi travailler.

ep. 53. 69.

ep. 53. p. 708. b. c.

d. e.

Thdt. v. P. c. 5.
p. 805. a. b.

'Le saint Abbé Theodote après avoir gouverné 25 ans les Grecs du monastere de Saint Public, en augmentant chaque jour le thresor, qu'il se formoit dans le ciel, alla se joindre à ses peres dans une heureuse vieillesse, [peutestre vers l'an 415.] Il eut pour successeur [un second] Theotecne, son neveu par la naissance, & son frere par la vertu, qui ayant pratiqué des sa jeunesse toutes sortes de bonnes œuvres, mourut dans la mesme reputation de pieté que ses saints predecesseurs.

b.

c.

c. d.

'Gregoire qui luy succeda, vivoit encore en 440: & quoiqu'il fust dans une extreme vieillesse, il travailloit comme s'il eust toujours esté dans sa premiere vigueur, & observoit avec exactitude les regles les plus austeres de la maison.





SAINT MELECE,

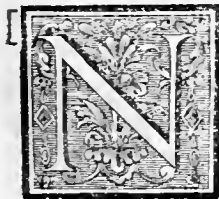
EVESQUE D'ANTIOCHE,

ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

Idee generale de la vie & des vertus de Saint Melece: Il accepte l'evesché de Sebaste, & le quitte.



NOUS pouvons employer pour commencer l'histoire de S. Melece,] les mesmes paroles de l'Ecriture par lesquelles il a commencé l'action la plus illustre & la plus importante de sa vie; Que la fin du discours vaut mieux que le commencement. 'Car ses plus grands amis ont esté obligez d'avouer qu'il y avoit eu du defaut dans le commencement de sa vie, & mesme dans l'origine de son episcopat. Mais il repara si avantageusement ce defaut par les grands combats qu'il soutint depuis pour l'Eglise, [& par les souffrances qu'il endura pour la foy, qu'on ne le connoist plus aujourd'hui que comme un illustre Confesseur du nom de J. C. Les grands dons que Dieu avoit mis en luy, luy ont attiré l'amour & la veneration de tout l'Orient d'une maniere si extraordinaire, que pour ne point tomber de ce comble de gloire dans le precipice de la vanité, on peut dire qu'il avoit besoin d'avoir des sujets extraordinaires de s'humilier, & que ce fut pour cela que Dieu permit qu'il tombast d'abord dans quelques fautes, qu'il fust privé toute sa vie de la communion de Saint Athanase & de l'Eglise Romaine, qu'il vist toujours son Eglise déchirée par un schisme tres fascheux,] ' & que dans ses dernieres années il fust traité d'Arien dans la premiere des Eglises, en mesme temps qu'il estoit persecuté & banni parcequ'il soutenoit la foy contre l'heresie & la puissance des Ariens.

Epi. 73. c. 29. p.
376. d.

Naz. car. 1. p. 24.
c.

Bas. ep. 221. p.
314. 315.

Nyl.v.Mel.p.

589.c

a Plusg.l.5.c.4.

p.8.]Chry.t.1.

or.15.p.546.e]

I all v.Chry.

b Basilep 187 p.

261.d.

c Thdrt.l.2.c.27.

p.534.c.

d Basilep 50.p.

78.a.

e Nyl.p.589.c.

p.591.c.

Thdrt.l.5.c.4.p.

708.a.]Naz.car.1.

p.24.c.

f Naz.p.25.b.

g p.24.b.

Nyl.p.590.a.

S02l.4.c.28.p.

587.b.

h Epl.73.c.34.p.

882.c.

c.35.p.883.a.

'Ce Saint estoit, comme il est dit de Job, d'une naissance illustre entre les Orientaux, ^aoriginaire de la ville de Melitene en la [petite] Armenie; ^b& l'on voit qu'il avoit une terre en Armenie nommée Gerases. [C'est pour ce que nous trouvons de ce qui regarde son homme exterieur.]

^c Aussi ce qui l'a rendu celebre a esté l'eclat de sa pieté, & les richesses de sa vertu. [On ne peut rien ajouter à ce que dit S. Basile;] ^d Que pour la sainteté de la vie, personne ne pouvoit entrer avec luy en comparaison. ^e Il estoit irreprehensible, juste, sincere, craignant Dieu, éloigné de toute sorte de mal. Il conserva toujours son corps chaste : en un mot il rassembloit en luy seul toutes les vertus qui avoient eclaté dans les plus grands Saints. Mais on remarque particulièrement qu'il estoit le plus doux de tous les hommes, ^f grand amateur de la paix, ^g simple, sans façon, qui portoit Dieu sur son visage, & la paix dans ses regards, d'un air où la generosité & la modestie reluisoient également. On voyoit la douceur & la paix dans ses yeux, un souris plein de gayeté sur ses levres, & ses mains toujours prestes à embrasser & à donner des benedictions. [Il ne faut pas s'étonner après cela,] ^h si ayant le don de la parole, il avoit encore celui de persuader. ^h Saint Epiphane mesme qui estoit dans le parti de Paulin son adversaire, dit qu'il avoit du respect & de l'affection pour luy, tant à cause de ce qu'il souffroit des Ariens, & à cause de la foy pure & veritable que les Fideles de sa communion avoient embrassée, que pour la pureté de sa vie, & la sainteté de ses mœurs qui le rendoient tout à fait aimable & cher au peuple, qui admiroit sa vertu.

[Comme les personnes d'un naturel doux & paisible sont sujettes à suivre beaucoup les inclinations de ceux avec qui ils se rencontrent, il estoit difficile que dans un temps où presque tout l'Orient estoit engagé ou dans les erreurs ou dans la communion des Ariens, Melece pust éviter entierement une corruption si universelle. Il paroist en effet que pour la communion il ne se separoit point de celle des Orientaux : ce qu'on peut dire mesme de Saint Basile jusqu'en 360, de Saint Gregoire de Nazianze, & generalement de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans l'Orient, hors peutestre ceux d'Egypte, & les Eustathiens d'Antioche. Il faut mesme avouer que jusqu'en 361, Saint Melece n'avoit rien fait qui eust paru pour la défense de la verité,] puisque les Ariens le croyoient estre

Thdrt.l.2.c.27 p.
634.b.c.

NOT B 1. dans leurs sentimens : [" mais il y a encore plus de sujet de croire qu'il n'avoit rien fait qui pût bleſſer la verité ,] puisſque les Orthodoxes ſe tenoient aſſurez de la pureté de ſa foy.

[Le commencement de ſon hiſtoire eſt fort embrouillé.]

2. Il eſt conſtant par tous les auteurs eccleſiaſtiques , qu'il a eſté Eveſque de Sebaſte en la petite Armenie. Socrate & Sozomene diſent que ce fut après la depoſition du celebre Euſtathe , [ce qui fait un embaras : " car Euſtathe a eſté depoſé deux fois par le Concile de Melitene , qu'il faut mettre apparemment vers l'an 357 , & par le Concile de Conſtantinople au commencement de l'an 360 . Il nous paroît néanmoins plus probable " que S. Melece fut ordonné pour luy ſucceder après qu'il eut eſté depoſé par le Concile de Melitene .] Mais ayant trouvé le peuple de Sebaſte extrêmement opiniâtre & deſobeiſſant , [peuteſtre à cauſe de l'affection qu'il conſervoit pour Euſtathe ,] la douleur qu'il en eut , luy fit quitter cette Eglife ; & il ſe retira en un autre endroit , où il vécut en repos. Il ſe retira apparemment à Berée en Syrie , dont quelques uns veu-

Socr. l. 1. c. 42. p. 155. a. | Soz. l. 7. c. 25. p. 584. b.

V. S. Baſileſ 40.

NOT B 2.

lent meſme qu'il ait eſté Eveſque , " quoique cela ſoit peu fondé , & contraire aux meilleurs auteurs.

Thdr. l. 1. c. 27. p. 637. b.

B. ord. pri p. 137 | Socr. l. 1. p. 81. c. 4 Socr. l. 2. c. 44. p. 157.

NOT B 3.

ARTICLE II.

Etat de l'Eglise d'Antioche : Elle demande S. Melece pour Eveſque.

[VOILA ce que nous trouvons de Saint Melece juſqu'au commencement de l'an 361 , auquel il fut fait Eveſque d'Antioche. Le ſiege de cette Eglife eſtoit alors vacant ,] S. Euſtathe qui en avoit eſté depoſé [en 331] par les Ariens trente ans auparavant , eſtant mort [il y avoit longtems , & Eudoxe que les Ariens y avoient établi après pluſieurs autres , ayant eſté porté par ſon ambition ſur le ſiege de Conſtantinople au commencement de l'année 360. " Cette vacance donna lieu à beaucoup de brigues & de diſſenſions , juſqu'à ce que Conſtance eſtant arrivé à Antioche à la fin de l'année 360 ,] & y ayant fait aſſembler un Concile en 361 , les Eveſques demanderent qu'avant toutes choſes on donnaſt un chef & un Paſteur à cette Eglife. [On peut dire en un ſens que tous ces Eveſques eſtoient Ariens ; car on ne peut pas douter qu'ils

Thdr. l. 3. c. 2 p. 69. c. | l. 2. c. 7 p. 635. c. | 636. b.

V. les Ariens 5101.

Socr. l. 2. c. 45 p. 159. b. | Thdr. l. 2. c. 27. p. 634. b.

1. S. Jerome dans ſa chronique en 361 , Ruſin l. 1. c. 24. p. 247 , Theodoret l. 2. c. 27. p. 634. b. Philoſtoige l. 5. c. 1. p. 77.

n'eussent tous signé le formulaire dressé à Nicé, & reçu ensuite par les Conciles de Rimini & de Constantinople, pour estre signé par tous ceux qui ne voudroient pas estre deposez :]' & ce formulaire aboloit absolument le terme de substance : [ce qui emportoit celui de consubstantiel, se contentant de dire du Fils qu'il est semblable au Pere selon les Ecritures. On ne laissoit pas néanmoins de distinguer parmi eux des Ariens, & des défenseurs des dogmes apostoliques, [quoiqu'on ne dise pas en quoy ils se distinguoient les uns des autres.] Acace de Cesarée en Palestine, & George de Laodicée en Syrie, estoient en cette occasion les chefs des premiers: ^a & Eusebe de Samosate devenu [depuis] si celebre par son courage, par sa pieté, [& enfin par son martyre,] est nommé seul des Orthodoxes.

[On voyoit la mesme confusion dans le Clergé & dans le peuple d'Antioche. Car quoique les Ariens après avoir depose S. Eustathe, eussent eu soin de ne luy donner pour successeurs que des Ariens, néanmoins la plupart des Orthodoxes les avoient reconnus pour Evêques, & se trouvoient dans leurs assemblées mélez avec ceux qui estoient aussi bien Ariens de croyance que de communion. Quelques Catholiques néanmoins n'avoient jamais voulu se soumettre aux Evêques Ariens, & avoient mieux aimé abandonner les eglises pour tenir leurs assemblées en particulier sous des Prestres qui avoient eu le mesme zele. On leur donnoit le nom d'Eustathiens, parcequ'ils avoient toujours reconnu S. Eustathe tant qu'il avoit vécu, comme leur unique Evêque : & c'estoit avec eux seuls que S. Athanase avoit communiqué quand il estoit venu à Antioche.

Comme ces Eustathiens estoient entierement separez de ceux qui dominoient à la Cour, & qui tenoient les eglises, on ne peut leur donner de part à l'election de Saint Melece. Mais pour les autres, quelque division qu'il y eust entre eux, & quelque puissantes brigues que l'on eust faites, leurs suffrages s'unirent tous en sa faveur,]' parceque chacun estoit persuadé de la sainteté de ses mœurs.^b Ce furent néanmoins les Ariens qui le proposerent & le demanderent à Constance, le croyant à eux, ^c soit qu'il eust quelque union particuliere avec Acace, ^d soit qu'il n'eust pu s'exempter du malheur ^e general de signer leur formulaire de Constantinople, [soit pour quelque autre raison.] ^e Ils esperoient qu'un homme

comme

Socr. l. 2. c. 41. p. 154. b. c.

Thdr. p. 634. b. c.

Epi. 7. c. 8 p. 376. | Hier. chr. | Ph. sig. l. 5. c. 1. p. 78.

^a Thdr. p. 634. d.

p. 634 c | Soz. l. 4. c. 28. p. 387. b.

^b Ibid | Epi. 73. c. 28. 34. p. 876. 882. b.

^c Socr. l. 2. c. 44.

p. 157. d | Epi. 73.

c. 21. 27. p. 870. c |

375. c.

^d Phiz. l. 5. c. 1. p. 78.

^e Soz. l. 4. c. 28. p. 387. b.

comme luy seroit capable d'attirer à leur parti toute la ville d'Antioche , avec celles d'alentour , & les Eustathiens mesmes.

'S. Epiphane semble dire neanmoins qu'Acace voulut par cette promotion se retirer un peu de l'impieté des autres , & s'approcher des Catholiques , aussibien que par celle de quelques autres qu'il fit elever alors à l'episcopat , parcequ'ils suivoient la foy de la Consubstantialité. Phinostorge dit la mesme chose , & la suite de l'histoire le confirme assez. [Et il est certain que ce chef des Ariens n'avoit proprement point d'autre foy que celle de sa passion , & de ses differens interests.] Quoy qu'il en soit , les plus grands amis de Saint Melece on reconnu que c'estoit une tache dans sa vie d'avoir esté fait Eve sque par une main étrangere : mais il effaça glorieusement cette grace qu'il avoit receue des Ariens , par les grands combats qu'il soutint depuis contre eux pour la foy.

'Neanmoins , comme nous avons dit , son election ne vint pas des heretiques seuls. Car les Orthodoxes qui savoient que sa foy n'estoit pas moins pure que sa vie , ayant sceu que les Ariens l'avoient demandé à Constance , y joignirent tres volontiers leurs suffrages , & firent mesme signer à tout le monde le decret de son election , qu'on remit ensuite d'un commun accord entre les mains de S. Eusebe Eve sque de Samosates , qui estoit un genereux défenseur de la verité , comme il le fit bientoist paroître.

NOTE 4.

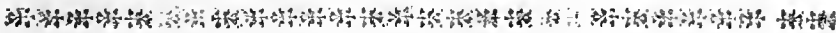
Epl. 73. c. 28 p. 870 a.

Phisg. l. 5. c. 1. p. 77. 78.

Thdr. l. 2. c. 27. p. 635 a.

Naz. car. l. 1. c. 2. p. 24. c.

Thdr. l. 2. c. 27. p. 634. c. d.



A R T I C L E III.

Honneurs extremes rendus à Saint Melece dans son entrée à Antioche: Il se declare pour la Consubstantialité.

'O N envoya à Melece l'ordre de l'Empereur pour le faire venir ^a de Berée , & la demande que toute la ville faisoit de luy. ^b Lorsqu'il arriva à Antioche , tous les Prelats , tout le Clergé , & tout le peuple allerent audevant de luy.

'Les Ariens & ceux de la communion de Paulin , (c'estoient les Eustathiens , dont le Prestre Paulin estoit chef ,) y vinrent avec un egil empressement , les uns pour voir un homme qui estoit déjà si celebre , & les autres pour voir quel parti il embrasseroit , & s'il suivroit la foy de Nicée , comme on le disoit. Les Juifs mesmes & les payens y accoururent pour savoir

Thdr. l. 2. c. 27. p. 634. d.

^a Socr. l. 2. c. 44. p. 17. d.

^b Thdr. p. 634. d.

^c Soz. l. 4. c. 28. p. 587. c.

Thdr. p. 634. d.

Nyfv. Mel. p.
191. b. c.

d.

Epi. 73. c. 28-33.
p. 876. c.

Thdr. l. 2. c. 27.
p. 635. 636.

p. 635. d.

Epi. 73. c. 35. p.
883. b. c.

c. 30. p. 878. c.

Thdr. l. 2. c. 27.
p. 635.

Soz. l. 4. c. 28. p.
187. c. d.

qui estoit ce fameux Melece. Son Eglise qui le vit alors pour la premiere fois, crut voir sur son visage l'image de Dieu; Elle admira cette fontaine de charité qui sortoit de sa bouche, cette grace^h repandue sur ses levres. Elle conçut pour luy &c. un ardent amour. Elle embrassa cet epoux avec de saintes & de chastes caresses.

'Nous avons encore^h le premier discours qu'il fit dans Antioche, comme pour y consacrer les premices de son episcopat. Constance luy en donna la matiere, ayant voulu que luy & les autres qui avoient quelque avantage pour la parole, expliquassent au peuple cet endroit celebre des Proverbes, où on lit selon les Septante: *Le Seigneur m'a créé comme le commencement de ses voies, pour ses ouvrages*: & il commanda en mesme temps à d'habiles écrivains d'écrire ce que chacun d'eux diroit, croyant que par ce moyen il auroit une explication exacte & accomplie de cet endroit.

'George de Laodicée commença le premier, & repandit l'odeur empoisonnée de son heresie. Acace qui le suivit, prit le milieu, & s'éloignant extremement des blasphemes du premier, il n'arriva pas néanmoins jusqu'à la pureté & à la sainteté de la doctrine apostolique, comme le troisieme; car S. Melece ayant parlé après luy, montra quelle estoit la regle de la verité & de la foy orthodoxe; & mesura tellement toutes ses paroles par cette regle & ce poids sacré, qu'il evita également & l'excès & le défaut. [Il ne s'y servit pas néanmoins du terme de Consubstantiel, ni d'aucun autre qui choquast ouvertement le formulaire de Rimini; mais il employa tellement celui de semblable & les autres que les heretiques n'osoient rejeter, qu'il ne laissoit aucun lieu de douter de son sentiment.] S. Epiphane y reprend quelques termes, sans ofer néanmoins les condamner, [& il n'est pas en effet difficile de les défendre.] Le Saint y exprime assez clairement qu'il rend ce témoignage en présence de Constance.

'Son discours fut reçu du peuple avec des acclamations & des cris de joie; & comme on le pria d'expliquer en peu de mots la doctrine de l'Eglise, il montra trois de ses doigts, & puis en ayant fermé deux pour n'en laisser paroître qu'un, il prononça cette admirable parole, dit Theodoret: *Nous concevons trois choses, mais nous en parlons comme d'une seule.* [Sozomene rapporte ceci d'une autre maniere.] Car il dit que comme Melece preschoit clairement la Consubstantialité,

NOTE 53

[quoiqu'en d'autres termes,] l'Archidiacre de l'Eglise ne le pouvant souffrir, luy mit la main sur la bouche pour l'empescher de parler; mais que se servant de sa main au lieu de langue, il leva premierement trois doigts, & puis un seul; que l'Archidiacre ayant quitté sa bouche pour prendre sa main, il avoit commencé à parler encore plus fortement, exhortant les auditeurs à soutenir les sentimens du Concile de Nicée, & les assurant que ceux qui en suivoient d'autres, n'estoient pas dans la verité. Il rendit ainsi diverses fois témoignage à la verité, tantost de la main, tantost de la langue, selon que l'Archidiacre laissoit l'une ou l'autre en liberté, & ce combat ne finissant point, les Eustathiens [& les autres Catholiques] jeterent de grands cris, & donnerent toutes les marques possibles de leur joie; & les Ariens demurerent pleins de confusion & de douleur. [On voit dans cette narration un combat entre un Patriarche & un Archidiacre, où l'on trouvera peutestre peu de vraisemblance.]

p.588.a.



A R T I C L E IV.

S. Melece est banni par Constance : Calomnies repandues contre luy.

[**Q**UOY qu'il en soit de cette narration de Sozomene,] Saint Chrysofome nous assure que dans le peu de temps que S. Melece demeura à Antioche, qui ne fut pas de 30 jours, il bannit de l'Eglise l'egarement de l'heresie, luy rendit une parfaite santé, en retranchant du reste du corps les membres pourris & incurables, & y établit si solidement l'edifice de la foy, qu'il demeura inbranlable malgré tous les vents dont il fut aussitost battu.

Chry.or.45.p.
525.a.
p.524.e.
p.525.a.

'En effet, les ennemis de la verité ne purent souffrir de la voir rétablie par ses soins. Ils eurent regret de l'avoir porté eux mesmes à cette dignité pour la ruine de leur heresie. Eudoxe s'efforça de luy faire retracter ce qu'il avoit dit; mais ne pouvant pas le faire changer, luy & les autres Ariens s'adresserent à Constance, devant qui ils accuserent le Saint de Sabellianisme, & persuaderent par leurs medifances à cet [esprit leger & inconstant comme un] Euripe, qui se laissoit aisément emporter au moindre vent, de chasser S. Melece de la ville, 30 jours au plus depuis qu'il y estoit entré, & de le bannir en son pays, c'est à dire à Melitene en Armenie.

p.524.e.
Epi.73.c.34.p.
882.b.
Soz.l.4.c.28.p.
588.a.b.
a a b|Chry.or.
45.p.521.c.
b Thdr.l.2.c.
27.p.635.c.
Chry.p.524.d.
p.525.a.b|Thdr.
ep.112.p.982.

c Thdr.l.2.c.27.p.635.c|Epi.73.c.34.p.882. d Phisg.l.5.c.5.p.80. e Chry.or.45.p.525.c. X x ij

Epi. 73. c. 34. p.
522. c.
a Chry. p. 525.
b. c.

'S. Epiphane dit qu'il fut contraint de sortir durant la nuit, ["ce qu'il est difficile d'accorder avec S. Chrysostome,] qui NOTES 6. remarque que le Gouverneur ayant mis le Saint auprès de luy dans son chariot pour l'emmener, & passant au milieu de la grande place, le peuple qui aimoit mieux perdre la vie que de se voir arracher son pasteur, attaqua cet Officier par une greffe de pierres qu'on luy jettoit à la teste de tous costez. Mais Saint Melece le couvrit de son manteau, faisant rougir ses ennemis par l'excès de sa moderation, & instruisant son peuple de la patience avec laquelle il faut souffrir les injustices des autres.

'h. d. r. l. 2. c. 28.
.636. b.

'Cependant Saint Eusebe de Samofates à qui on avoit donné en garde l'acte de l'accord fait pour l'election de Saint Melece, s'estant retiré dans son Eglise, lorsqu'il vit qu'on avoit violé l'accord; "Constance luy envoya ordre sur ordre de rendre cet acte si desavantageux aux Ariens, & si avantageux à Saint Melece. Mais ce Saint protesta qu'il perdrait plustost les deux mains que de le rendre: ce que Constance ne put s'empescher d'admirer.

V. S. Eusebe
de Samofa-
tes § 1.

Bas. ep. 325. p.
320. a
b Epi. 73. c. 35. p.
883. a. b.

[Comme S. Melece a eu ses ennemis aussi bien que ses admirateurs,] on publia diverses choses contre luy; ^b & il se trouva des personnes qui, soit par haine, soit par envie, soit pour se relever eux mesmes, publierent qu'il n'avoit pas esté banni pour la défense de la foy, mais pour des differens particuliers qu'il avoit avec son Clergé, & parcequ'il avoit reçu des personnes autrefois condamnées & anathematizées, [soit par ce Clergé mesme,] soit par un Concile; ^c c'est à dire, selon la chronique de Saint Jerome, parcequ'il avoit reçu des Prestres déposés par Eudoxe son predecesseur.

Chr. Al. p. 688.
c Hier. chr.

Bas. ep. 325. p.
320. a.

'Saint Basile ne vouloit rien écouter de ce qu'on disoit contre luy, parcequ'il n'est pas permis de condamner une personne en son absence. [Et Saint Epiphane qui communicoit avec les adversaires de S. Melece, n'a pu néanmoins se persuader que ce qu'on disoit de son exil fust veritable. ^d C'est pourquoi il est un peu surprenant qu'on l'ait pu persuader à S. Jerome,] usqu'à luy faire écrire que Melece avoit tout d'un NOTE 7. coup changé de foy pour tromper les simples, & leur persuader qu'il souffroit pour la verité l'exil qu'il avoit mérité par sa mauvaise conduite. [Car pour la chronique d'Alexandrie composée en partie par un Arica, nous ne nous étonnons point d'y lire] qu'il a esté déposé pour son impieté & ses autres crimes.

Epi. 73. c. 35. p.
883. b.
d Boll. 12. feb. p.
587. c.

Chr. Al. p. 688.

[Comme il est indubitable que S. Melece fut banni uniquement pour la défenſe de la toy,] on ſoutient avec beaucoup de railon que ſ'il a fait ce que S. Jerome luy reproche, il en a plutost meritè des louanges que du blaſme. Outre les autres railons que l'on en peut alleguer, le nom ſeul d'Eudoxe fait juger qu'on pouvoit eſtre depoſé de luy ſans eſtre fort criminel. [Et pour ne pas agir ſeulement par conjecture, nous favons que dans les premiers, & peuteſtre les ſeuls mois qu'il gouverna l'Egliſe d'Antiochē,] il en chaſſa diverſes perſonnes, "parcequ'elles s'oppoſoient aux deſſeins qu'il avoit en faveur d'Acce & de ſa doctrine impie. Entre ceux qu'on accuſe S. Melece d'avoir receus, on met un Diogene Preſtre, & Vital alors laïque, qui quitta depuis l'Egliſe pour ſe faire un des chefs des Apollinariftes.

Boll. 12. feb. p.
587 d' Bond.
prim. p. 1203.

Soz. l. 4. c. 12. r3,
p. 55. c. l. Thdr.
l. 2. c. 20. p. 623. b.
Chr. Al. p. 688.

[Au crime que S. Melece avoit fait de recevoir ces perſonnes, il en ajouta un ſecond de meſme nature,] & auſſi grand dans l'eſprit des Ariens. Car il purgea la ville de l'heretic, ſelon les termes de S. Chryſoſtome; il retrancha du corps de l'Egliſe les membres corrompus & incurables; & luy rendit ainſi la fanté: auſſi ce fut une des choſes qui luy fit meriter l'exil.

Chry. t. 1. h. 45.
p. 5. 4. c.



ARTICLE V.

Ceux de la communion de Saint Melece ſe ſeparent des Ariens; mais les Eufſathiens ne veulent pas ſe joindre à eux.

["CONSTANCE après avoir chaſſé d'Antioche le défenſeur de la verité, y établit Euzoïus le plus ancien & le plus intime diſciple d'Arius, condanné avec ſon maïſtre par le grand Concile de Nicée.]

'Les heretiques croyoient par l'exil de l'un [& l'intruſion de l'autre,] vaincre entierement la verité, & établir leur heretic: mais par l'ordre & la ſageſſe de Dieu 'on vit arriver tout le contraire. Car ce grand nombre d'Orthodoxes, qui depuis l'exil de S. Eufſathe eſtoient demeurez unis de communion avec les Ariens, & qui durant ces 30 années avoient ſouffert toutes leurs injures & leurs inſolences, en attendant toujours qu'il arrivast quelque changement qui les puſt delivrer de cette miſere; voyant en ce temps-ci que l'impieté des heretiques croiſſoit toujours, qu'ils ne ceſſoient point de

Chry. t. 1. h. 45.
p. 524. e.
p. 525. a.
Thdr. l. 2. c. 27.
p. 65 c. d. ep. 112.
p. 982. c. d.

V. les Ariens
572.

V. les Ariens
5101.

combattre tantost ouvertement, tantost par des artifices secrets, tous ceux qui soutenoient la doctrine apostolique; qu'ils avoient enfin banni le divin Melece, & établi au lieu de luy le protecteur de l'heresie, qui ne dissimuloit pas mesme son impieté; ils crurent qu'ils estoient obligez, selon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre sans différer les liens les plus étroits pour sauver leur ame. Ils se separerent donc d'avec les Ariens; & tous ceux qui voulurent se preserver de la maladie mortelle dont ces heretiques estoient infectez, s'assemblerent à part dans l'eglise des Apostres appellée la Vieille, ou dans la vieille [ville, qui n'estoit plus alors considerée que comme un fobourg. On tenoit que cette eglise dans sa premiere origine, (car elle fut plusieurs fois abatuë & rétablie,) avoit esté consacrée par les saints Apôtres.

NOTES

V. Vital & S. Philogone d'Antioche.

Cette separation des Orthodoxes d'avec les Ariens, eust esté tout à fait heureuse, si elle eust pu joindre en un seul corps ceux de Melece avec les Eustathiens,] comme ils estoient joints dans la mesme foy.^a Mais le diable qui haïssoit surtout l'Eglise d'Antioche comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le schisme [durant plusieurs années.] Ceux de S. Melece ne demandoient rien tant que d'estre unis avec les autres, & leur bonne volonté rejoüissoit extremement Saint Athanase & tous ceux qui aimoient l'Eglise.¹ Mais les Eustathiens le refuserent,^b parce que S. Melece avoit esté établi par les Ariens, & que ceux qui le suivoient avoient receu d'eux le baptesme: [ce qui estoit certainement une tres mauvaise raison, surtout depuis le Concile d'Alexandrie,] qui ordonna en 362 qu'on n'exigeroit autre chose de ceux qui quitteroient les Ariens, mais particulierement des Meleciens, qu'il appelle ceux qui s'assembloient dans la Palée,^c que l'anatheme de l'Arianisme, avec la confession de la foy de Nicée, & de la consubstantialité du Saint Esprit; ce que les Meleciens accorderoient tres volontiers.

τῶν ἐν τῇ παλαιᾷ συναινεῖσιν.

[Ceux qui suivoient S. Melece, c'est à dire presque tous les Orientaux, avoient donc raison en quelque sorte,] lorsqu'ils traitoient les autres de schismatiques, comme fait Attique de Constantinople, en écrivant mesme à Saint Cyrille d'Alexandrie, quoique l'Egypte eust toujours esté contraire à Saint Melece. Outre cette opposition que les Eustathiens

Hist. l. 2. c. 17. p. 635. c.

I. 3. c. 2. p. 39. b. c.
a Basileus. 325. p. 319. c. d.

Ath de Ant. t. 1. p. 576. b.

Thdr. l. 3. c. 2. p. 639. c. d.
b Soer. l. 2. c. 44. p. 158. b.

Ath de Ant. p. 575. 576.

Epi 72. c. 24. p. 302. c. d. | Thdr. l. 3. c. 2. p. 639. c.

Blond p. 219.

Cyr Al ep 56. p. 203. d.

avoient à l'union , ce qui fait l'essence du schisme ,] S. Melece avoit dans sa communion le plus grand nombre des Fideles d'Antioche. C'estoit donc comme le corps de l'Eglise , auquel par consequent les autres communions qui en estoient comme les membres & les parties, devoient chercher à se réunir. [Cela arriva en effet , mais ce ne fut que longtems après.]

Ruf.l.1.c.30.p.
249.
Bas.ep.50.p.73.
a.b.

'Neanmoins ni cette division si fascheuse des Orthodoxes d'Antioche , ni les persecutions des heretiques, ne furent pas capables d'branler ceux qui avoient Melece pour chef, quoiqu'il n'eust pas demeuré un mois avec eux. Ce vaisseau ne couloit point à fond , quoiqu'on luy eust osté son pilote, & l'eloignement de cer habile vigneron n'empeschoit point cette vigne de porter d'excellens fruits. Le pasteur & le troupeau demeuroient toujours parfaitement unis ; & ni la violence des tentations, ni la grandeur des dangers, ni la grande distance des lieux, ni la durée du temps, ne pouvoient separer ceux que le nœud de la charité joignoit si étroitement.

Chry.or.45.c.1
p.525.a.

'Cet amour des Fideles d'Antioche pour leur Evesque, estoit mesme si extraordinaire, que des qu'ils l'eurent reçu dans leur ville, ils n'avoient pas de plus grande joie que de donner son nom à leurs enfans. Ils consideroient ce nom comme l'ornement de leur famille, la sureté de leur maison, le salut de ceux qui le portoient, leur consolation dans son absence, & un exemple, qui estant sans cesse devant leurs yeux, les excitoit continuellement à la vertu. On entendoit partout nommer le nom de Melece, dans les carrefours, dans les places publiques, dans les champs, dans les grands chemins. Ils faisoient la mesme chose à l'égard de son image : car ils la faisoient graver sur leurs cachets & sur leur vaisselle. Ils la mettoient dans leurs chambres & en toutes sortes de lieux, taschant de se consoler dans l'absence de son corps par la presence de son nom & de son image.

p.524.a.

b.

c.

d.





ARTICLE VI.

Saint Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche.

[LE peuple d'Antioche signala encore davantage son courage & sa pieté dans la persecution de Julien l'apostat, que durant le regne de Constance. Nous avons mis dans l'histoire de cette persecution ce que les monumens de l'antiquité nous en ont conservé: & nous n'y trouvons rien qui regarde particulièrement S. Melece, sinon] qu'estant revenu à Antioche en 362, parceque Julien avoit rappellé tous les Evêques bannis sous Constance, il cacha chez luy un jeune enfant qui s'estoit converti; & pour le dérober davantage aux poursuites de son pere, qui estoit prestre des idoles [de Daphné,] il le mit entre les mains de Saint Cyrille, afin qu'il l'emmenast à Jerusale[m]. Il assista aussi Saint Bonose & Saint Maximilien dans le martyre qu'ils souffrirent au mois de janvier 363.

[Il se passoit en mesme temps bien des choses qui regardoient S. Melece. La division de l'Eglise d'Antioche touchoit tous ceux qui aimoient l'unité, & les plus grands Saints ne trouvoient rien de plus digne de leur application & de leur zele. S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Cagliari, tous deux illustres Confesseurs, tous deux également genereux; mais le premier plus sage & plus moderé, ayant esté relâché de leur exil, songerent à chercher quelque remede à ce mal. S. Eusebe vouloit qu'ils allassent tous deux trouver pour cela Saint Athanase. Mais Lucifer ayant voulu aller droit à Antioche, envoya à Alexandrie avec Saint Eusebe, un ou deux de ses Diacres,] à qui il donna pouvoir de consentir en son nom à tout ce qui y seroit ordonné.

[S. Athanase assenbla donc un Concile de Confesseurs, le plus important & l'un des plus illustres qui se soient jamais tenus dans l'Eglise.] Le Prestre Paulin [chef des Eustathiens] y envoya de sa part deux Diacres, Maxime & Calimere. [On ne dit point qu'il y ait eu personne de la part de Saint Melece. Ce Concile sauva l'Eglise par le decret qu'il fit pour recevoir avec charité, & conserver dans leurs fonctions ceux qui avoient esté malheureusement engagez dans la communion,

&c.

Thdr. l. 3. c. 2. p. 639. a. Chr. Al. p. 688.
Thdr. l. 3. c. 10. p. 648. a. b. d.

Act. M. p. 667. a.

Rufin. c. 10. p. 174. b. Soct. l. 3. c. 6. p. 174. a.

Ath de Ant. p. 580. 2.

V. la perfide Julien § 32.

lb. § 34.

V. S. Athanase § 95.
Lucifer § 3.
S. Eusebe de Verceil § 15.

V. S. Athanase § 96.

& meſme dans l'erreur des Ariens, s'ils y vouloient renoncer, & embrasser la foy de Nicée. C'est ce que S. Melece & ceux de ſa communion avoient fait, & d'une maniere qui meritoit encore plus la joie & la charité de l'Eglise, puis que c'estoit du vivant meſme de Conſtance, & au milieu de la perſecution. Ainſi il ne pouvoit y avoir de difficulté à les reconnoître pour Catholiques, & S. Melece pour Eveſque.

Mais comme il falloit néanmoins vaincre la repugnance qu'avoient les Eufſathiens de ſe ſoumettre à S. Melece]'les p.575.b.c.
 Peres du Concile qui ne pouvoient tous ſe transporter à Antioche, comme ils euſſent voulu faire, pour regler cette difficulté, prièrent S. Eufèbe de Verceil & S. Aſtere de Petra d'y aller au nom d'eux tous, ne doutant pas qu'ils ne puſſent ſuppléer à leur défaut, ſurtout eſtant joints aux Eveſques qui eſtoient déjà à Antioche, ſavoir Lucifer, Cymace de Palte p.574.b|580.a.
 [Confelleur,]& Anatole d'Eubée, [ou de Berée qui l'eſtoit peuteſtre auſſi.] 'Aſtere & Eufèbe"accepterent cette commiſſion, & la prefererent au pouvoir qu'ils avoient de retourner deſſors à leurs Eglises; de quoy les Peres les remercient.

'Le Concile en corps écrivit par eux une excellente lettre p.574.
 aux trois Eveſques Lucifer, Cymace, & Anatole. 'Il y témoigne beaucoup de joie de ce que les Meleciens vouloient ſe réunir avec ceux de Paulin: Il ſouhaite qu'on les traite avec beaucoup de douceur; & il ne veut point qu'on leur demande autre choſe pour les regarder comme des perſonnes exemptes de tout ſoupçon, que de recevoir la foy de Nicée, de confeſſer la Conſubſtantialité du Saint Eſprit, & d'anathematizer l'herèſie Arienne, avec celle de Sabellius, & les autres rejettées depuis longtems par l'Eglise. 'Il prie les Eveſques de faire p.575.c.d.
 lire ſa lettre dans le lieu ordinaire de leur aſſemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudroient ſe réunir; & que quand les Fideles ſeront réunis enſemble, on choiſira d'un commun conſentement le lieu où il faudra dans la ſuite tenir l'aſſemblée. p.576.a.

[L'aſſemblée à laquelle ces Eveſques ſe trouvoient dans Antioche, ne pouvoit eſtre que celle des Eufſathiens auxquels le Concile donnoit ainſi quelque avantage; mais un avantage tres juſte, puis que c'eſtoient les anciens Catholiques de la ville; & il le fait autant qu'il ſe peut ſans bleſſer les Meleciens. Il ne parle point dutout de S. Melece, laiſſant

Ibid. § 97.

apparemment à la prudence des cinq Evêques à regler ce point de la maniere qu'ils jugeroient la plus utile à l'Eglise & à la réunion des esprits, & presument sans doute de la pieté de S. Melece, qu'il consentiroit à renoncer à l'episcopat, si c'estoit l'avantage des peuples, pour lesquels seuls Dieu a établi les Evêques.]



ARTICLE VII.

Lucifer ordonne Paulin Evêque des Eustathiens, & augmente le schisme.

Ruf. l. 1. c. 27. p. 248.

p. 248 | Thdr. l. 3. c. 2. p. 640. 2.

Hier chr.

Ibid.

Ruf. l. 1. c. 27. p.

248.

2 Soz. l. 7. c. 27. p.

61. c.

6 Fac. l. 4. c. 2. p.

16. a.

7 Socr. l. 4. c. 2. p.

212. b | Soz. l. 6. c.

7. p. 627. e.

8 Hier. ep. 27. p.

171. b | Ruf. l. 3.

c. 7. p. 240. c.

Epi. 77. c. 20. p.

1014. d.

LA precipitation d'un seul homme rendit inutile une deliberation [si sage & si chrétienne, qui selon toutes les apparences alloit rendre la paix à l'Eglise d'Antioche, ou plutôt à toute l'Eglise Catholique.] 'Lucifer, comme nous avons dit, estoit venu à Antioche pour y pacifier toutes choses. Il y travailla effectivement avec zele, parla à ceux des deux partis; & on ne desespéroit pas de voir le trouble appaisé, pourvu qu'on eust choisi un Evêque agreable aux uns & aux autres; [ce qui verifie ce que nous avons dit du desinteressement de Saint Melece.] Mais Lucifer n'agit pas avec la prudence qu'il devoit dans un choix si important: & comme il trouvoit les Eustathiens plus opposez à [ceder quelque chose pour le bien de] la paix, il ne songea qu'à les satisfaire; & sans attendre la resolution du Concile d'Alexandrie, il ordonna Evêque le Prestre Paulin leur chef, assisté par deux autres Evêques Confesseurs, [qui peuvent estre Cymace de Palte, & Gorgone de Germanie.]

v. Lucifer 5
4.

'Paulin avoit esté fait Prestre par S. Eustathe mesme, & il ne s'estoit jamais souillé par la communion des heretiques. 'C'estoit un homme saint, & tout à fait digne de l'episcopat, pur dans sa doctrine, ^adoux, venerable par sa vie aussi bien que par son age; ^birreprehensible, tres religieux. ^cS'il en faut croire Socrate & Sozomene, ^dle respect qu'on avoit pour sa vertu, fit que les Ariens n'oserent le chasser d'Antioche du temps de Valens.] Il faut dire néanmoins qu'il avoit souffert quelque chose en sa personne de la part des Ariens, ^dpuisque Saint Jerome [qu'il eleva au sacerdoce vers l'an 378, sans l'attacher à aucune Eglise,] luy donne plusieurs fois le titre de Confes-

v. S. Jerome
5 19.

&c.

s'en purgea tres bien en presence de S. Epiphane. 'Aussi on ne l'en accusoit que parcequ'il ne reconnoissoit qu'une hypostase dans la Trinité, au lieu que les Orientaux en admettoient trois. Mais dans cette difference d'expression, en laquelle il aimoit mieux suivre les Occidentaux, il avoit comme eux la mesme foy que ceux de l'Orient: & c'est ce qu'assure formellement Acace de Berée, [qui ne peut nullement estre suspect quand il parle en faveur de ce Prelat.]

Cyr. Alex. ep. 13.
p. 64. b. c. [Thdr. t.
l. 5. c. 3. p. 707. d.]

'S. Basile l'accuse [en 377.] de suivre les dogmes de Marcel d'Ancyre, [que bien des Orthodoxes regardoient comme innocens,] & d'admettre sans difficulté ses sectateurs à la communion,]" ce que les Evesques d'Egypte bannis par Valens avoient fait aussi en 376. Le Pape Damase le regardoit certainement comme un homme entierement orthodoxe,] lorsqu'il luy adressa en 375" une celebre confession de foy, pour recevoir dans sa communion Vital l'Apollinariste, & les autres qui la signeroient. * Les mauvais bruits que les Apollinaristes repandirent contre luy en 376, ne peuvent que luy faire honneur.]

Basile ep. 74. p.
126. b.

V. S. Basile
§ 139.

V. les Apo-
linaristes §

9.
* Ibid. § 10.

'Cependant quelques bonnes qualitez qu'il eust, il n'estoit pas tel que tous les deux partis le voulussent avoir pour Evesque, [quand ce n'eust esté que parcequ'il avoit esté le chef des Eustathiens, qui par ce moyen eussent remporté tout l'avantage. Aussi les Meleciens ne l'ayant point voulu recevoir, son ordination ne fit qu'augmenter la division & le schisme, qui devint mesme universel. Car les anciens merites des Eustathiens ayant fait croire à Saint Athanase qu'il ne pouvoit pas les abandonner, il demeura uni avec eux & avec Paulin leur Evesque,] & non pas avec S. Melece. [L'isle de Cypre & l'Occident entrerent dans la mesme pensée:] Tout l'Orient au contraire s'attacha [avec beaucoup de chaleur] à S. Melece: [& cela forma une division tres fascheuse entre ces deux parties de l'Eglise universelle, qui ne put estre appaisée que par le zele de S. Chrysostome. Ce n'estoit pas neanmoins un schisme entier. Car hors S. Melece & Paulin, les autres Evesques communiquoient entre eux, quoiqu'avec quelque froideur. Il semble mesme que l'Occident ne rejettoit pas absolument la communion de S. Melece, comme nous le dirons à la fin de ce titre.]

Ruf. l. 1. c. 27. p.
248.

c. 30. p. 249.

L'ordination de Paulin produisit encore un autre schisme.] 'Car S. Eusebe de Verceil qui trouva en arrivant à Antioche toutes les mesures & les esperances de la paix rompues, ne put

p. 219 [Thdr. t.
3. c. 2. p. 640. b.]

V. Lucifer §
4, 5.

s'empescher d'en témoigner sa douleur, & se retira aussitost sans avoir voulu communiquer avec aucun des deux partis. Et Lucifer piqué de ce qu'on n'approuvoit pas sa conduite, se separa de la communion de S. Eulèbe, & ensuite de tous ceux qui recevoient les Evesques tombez dans l'Arianisme. Il fut suivi dans son schisme par quelques personnes d'Antioche, mais en petit nombre : elles ne s'estoient pas encore reunies en

379.

[C'est sans doute de l'ordination de Paulin que parle Saint Gregoire de Nyssè,] lorsqu'il dit qu'après le premier bannissement de S. Melece, son epouse luy conserva la chasteré & la foy conjugale qu'elle luy devoit ; que longtemps après lequel un racha de corrompre sa pureté par un adultere ; mais qu'elle se conserva sans souillure contre ses efforts.

Tout cela se passoit en l'absence de S. Melece selon Socrate & Sozomene, qui s'accordent à dire qu'il ne revint de son exil qu'après l'ordination de Paulin :^a & Saint Gregoire de Nyssè le confirme tout à fait. [Ainsi comme on ne la peut placer que durant le Concile d'Alexandrie, quelque temps après le retour de S. Athanase, & ainsi après le mois de juillet ; on peut mettre le retour de Saint Melece vers le mois de septembre.] Car il paroist par l'histoire de la conversion du fils du prestre de Daphné, que S. Melece estoit revenu à Antioche avant le 22 d'octobre de cette année 362. Trouvant donc à son retour son peuple qui l'attendoit, separé des autres, il se joignit à luy, & tint ses assemblées hors de la ville, dans l'eglise de la Palée. ^b Euzoïus chef des Ariens tenoit les autres eglises, [que Julien n'avoit pas fait fermer,] hors une petite de la ville qu'il laissa, ou qu'il donna mesme à Paulin, disent Socrate & Sozomene, ne l'ayant pas voulu chasser à cause du respect qu'il avoit pour sa vieillesse & pour la sainteté de sa vie. [Ce raport de deux historiens assez peu considerables a ses difficultez ; mais cela n'est pas de grande importance.] Il seroit aisé de trouver d'autres raisons de ce que Paulin estoit moins persecuté des Ariens que S. Melece.

1. Theodoret *l. 3. c. 2. p. 540. c.* dit après le retour des Evesques. [Mais cela n'oblige point à dire que tous absolument fussent déjà revenus en leurs Eglises.]



Socr. *l. 5. c. 5. p. 262. b.* | Soz. *l. 7. c. 3. p. 707. a.*

Nys. *v. Mel. t. 3. p. 591. d.*

p. 592. a.

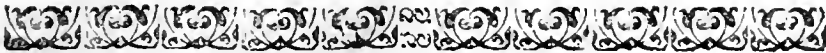
Socr. *l. 3. c. 9. p. 180. 181.* | Soz. *l. 5. c. 12. p. 612. c.*
a Nys. *p. 592. a.*

Thdit. *l. 3. c. 10. p. 648.*

Socr. *l. 3. c. 9. p. 181. a.*

Thdit. *l. 2. c. 2. p. 639. c.* | Chr. *Al. p. 488.*
b Socr. *l. 3. c. 9. p. 181. a.* | Soz. *l. 7. c. 13. p. 613. c.*

Blond. *prim. p. 1208.*



ARTICLE VIII.

Concile d'Antioche pour la foy de Nicée.

[JOV IEN prince tres Catholique qui succeda à Julien au milieu de l'an 363, vint à Antioche vers le mois d'octobre. On ne dit point qu'il en ait osté les eglises à Euzoïus ; & il vouloit laisser à tout le monde une assez grande liberté pour la religion.] Mais y ayant trouvé une eglise bastie depuis peu, il la donna aux Orthodoxés, [c'est à dire à ceux de la communion de S. Melece, comme la personne de Theodoret qui rapporte ceci, & la suite de son discours, ne permettent pas d'en douter :] & Socrate assure que Jovien avoit un grand respect pour ce Saint.

Thdr: l. 4. c. 27.
p. 296. b.

Socr l. 3. c. 25. p.
20. d.

'Cette consideration, & le zele que Jovien faisoit paroistre pour la foy de Nicée, obligea Acace de Cesarée qui tournoit toujours du costé des plus puissans, à venir conférer avec Saint Melece, & à s'unir avec luy dans la confession de la vraie foy. Ils tinrent pour cela un Concile à Antioche, où se trouverent 27 Evêques de diverses provinces, qui d'un commun accord presenterent une lettre à l'Empereur, où ils confessoient la Consubstantialité, & confirmoient la foy de Nicée, [quoique plusieurs d'entre eux se fussent declarez avec Acace en 359 dans le Concile de Seleucie, "pour les dogmes les plus impies des Ariens.] Les principaux de ces * 27 Evêques sont S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Samosates, Acace de Cesarée, Eutyque d'Eleutherople [ou Hebron,] Isacoquis, Josac ou Isaac de l'Armenie majeure, Tite de Bostres en Arabie, S. Pelage de Laodicée [en Syrie,] Athanase d'Ancyre, S. Ire-nion de Gaza, & Anatole de Berée [Confesseur.] Athanase & deux autres n'y assisterent que par des Prestres [qu'ils y avoient envoyez.]

c. d.

d]. 64. c. d.
p. 203. d.

V. les Ariens
§ 86.
*NOTE 9.

p. 204. c. d. n. p.
47. 2. c.

'Nous avons encore la lettre de ces Evêques à Jovien, où ils inferent le symbole de Nicée, dont ils font profession de recevoir la foy, & particulièrement le mot de Consubstantialiel, qu'ils disent marquer que le Fils est de la substance du Pere, qu'il luy est semblable en substance, & que ce terme ruine le blasphème des Ariens & des Anomécens, qui veulent que le Fils ait esté tiré du neant.

p. 207. 204. Soz. l.
6. c. 4. p. 308. 369.

'Il ne peut y avoir de declaration de foy plus claire & plus

Blond. prim. p.
2210. 2. 1. 1.

precise que celle là : mais comme le terme de semblable en substance approuvé par les Peres comme fort bon en luy mesme, quoique non suffisant, estoit aussi commun aux Semariens & aux Macedoniens ; il semble qu'il ait donné sujet à ceux qui avoient une mauvaise opinion de S. Melece & de ses amis, d'avoir encore leur foy suspecte. [S. Jerome qui suivoit Paulin contre S. Melece, le fait voir en cette rencontre.] Car il dit selon tous les exemplaires de sa chronique, que ce Concile ayant condanné la Consubstantialité & la difference de substance, établit le dogme Macedonien, qui tenoit le milieu entre les deux, c'est à dire la ressemblance de substance.

V. S. Athanase note: 89.

p. 122 | Hier.
chr. a. p. 257. 2.

[Ce qui pouvoit en quelque sorte favoriser l'erreur de ceux de ce parti, c'est que, comme dit S. Epiphane,] quelques uns de ceux qui paroissoient communiquer avec S. Melece & son synode, blasphemioient contre le S. Esprit, quoiqu'ils parlassent fort bien touchant le Fils : [& cela peut regarder Eustathe de Sebaste, & quelques autres peutestre de ses disciples, qui après avoir esté admis en 366 à la communion du Pape Libere & de l'Occident, furent receus un peu après dans celle des Orientaux par le Concile de Tyanes. On ne voit rien aussi dans le Concile d'Antioche qui appuie particulièrement la divinité du Saint Esprit.] Mais le mesme Saint Epiphane nous assure que le peuple qui suivoit Melece, n'estoit pas moins Catholique sur cette troisieme personne de la sainte Trinité, que sur la seconde.

V. les Ariens
5 110, 111.

Epi. 73. c. 34. p.
882. 883.

p. 882. c. d.

[Cela doit suffire pour ne point douter de la foy de S. Melece, quand ses souffrances, & tout le reste de sa vie ne nous en assureroit point.] S. Basile qui n'eust jamais voulu avoir de communion avec ceux qu'il eust vu biaiser dans la foy, assure S. Athanase dans une occasion importante, que le tres pieux Evêque Melece est irreprehensible en ce point, & il declare hautement qu'il n'y a point de verité orthodoxe que S. Melece & S. Eusebe de Samofates n'eussent preschée en sa presence dans toute sa force, & en prenant Dieu à témoin de la sincerité de leurs paroles. [Nous pouvons bien dire la mesme chose de S. Pelage de Laodicée, S. Irenion de Gaza, Athanase d'Ancyre, & Tite de Bostres. Pour les autres, & particulièrement pour Acace qui n'avoit pas témoigné jusqu'à cette heure avoir d'autre foy que celle de la Cour, il n'est pas impossible qu'ils aient signé le symbole de Nicée par politique autant que par une veritable croyance : mais il faut avoir des preuves pour l'assurer.]

Basile p. 327. p.
315. 1.
4 ep. 50. p. 78 a.

ep. 321. p. 315. a.



A R T I C L E I X .

S. Athanase vient à Antioche : S. Melece en est chassé deux fois par Valens : Paulin y demeure.

[**Q**UOIQUE S. Athanase ne püst pas approuver la maniere dont Paulin avoit esté fait Evesque , il crut neanmoins , comme nous avons dit , se devoit unir à luy ;] & il luy écrivit une lettre dont on ne manqua pas de tirer avantage contre S. Melece. [Il vint ensuite à Antioche en ce temps-ci mesme ,] & Paulin pour se justifier [de quelques faux bruits que l'on repandoit contre luy ,] luy donna une declaration de sa foy , qui estoit comme une signature du Concile d'Alexandrie , quoique deux Diacres y eussent déjà souscrit en son nom.

Baf. ep. 349. p. 344. d.

V. S. Athanase § 103.

Epi 77. c. 20. p. 1015. a.

Ath de Ant. p. 580. a. d.

'S. Basile assure à S. Epiphane que S. Athanase souhaita aussi beaucoup de s'unir de communion avec Saint Melece , [& le traiter aussibien que Paulin , comme un Evesque de la communion Catholique , en attendant qu'on püst terminer leur differend par la douceur.] Mais quelques mauvais conseillers le porterent à remettre cette jonction à un autre temps : ce qu'on peut assurer avoir fait beaucoup de tort à l'Eglise. [Quelques uns tirent d'un endroit de S. Basile ,] que ce fut Saint Melece qui ne voulut pas luy accorder sa communion. [Mais cela est si étrangement opposé & à la pieté & à tous les interets de Saint Melece , qu'il vaut mieux l'entendre d'un Athanase que nous trouvons avoir esté engagé dans l'erreur & dans le parti des Macedoniens.

Baf. ep. 325. p. 319. c.

ep. 273. p. 269. b.

V. S. Basile § 11.

Valens qui succeda à Jovien l'an 364 , dans l'Empire d'Orient , bien loin de succeder à sa pieté , fut au contraire un cruel persecuteur des Catholiques.] On écrit que des l'an 365 , il maltrai ta fort les Orthodoxes d'Antioche , pour les obliger à communiquer avec Euzoïus , & qu'il condamna mesme Saint Melece au bannissement. [" Nous ne trouvons point en effet de temps où nous puissions mieux placer le second de ses trois exils. Il ne fut pas apparemment fort long ; & la revolte de Procope qui se souleva cette année mesme contre Valens , put bien l'obliger de rendre S. Melece à son troupeau , pour s'acquérir l'affection de la ville d'Antioche en un temps où il avoit besoin de menager toutes choses.

Soer. l. 4. c. 2. p. 212. b. | Soz. l. 6. c. 7. p. 647. c.

NOUVE 10.

Pall. v. Chry. p.
40.

p. 41.

Nyfl. v. Mel. t. 3.
p. 521. b. | 59. a.

Tabl. l. 4. c. 12.
p. 675. b.

Bas. ep. 259. p.
257. c.
a ep. 342. p. 335.
a
b ep. 273. p. 268.
d.
c ep. 259. p. 257.
c.
d ep. 187. p. 201.
d.

ep. 50. p. 78. a.

Soer. l. 4. c. 2. p.
212. a. b. | l. 5. c. 2. p.
267. d. | Soz. l. 6. c.
7. p. 647. c.

Quoy qu'il en soit, nous ne voyons pas moyen de douter que Saint Melece ne fust à Antioche en 367, & dans les trois années suivantes. Car ce fut dans ce temps là] auquel S. Jean Chrysofome avoit quitté les écoles des sophistes [& les emplois du barreau,] & commençoit à s'appliquer à la science des Saints; que Saint Melece qui remarqua les grandes qualitez de ce jeune homme, qui aimoit la pureté de son cœur, & qui prévoyoit par une lumière prophetique ce qu'il deviendroit un jour, luy permit ou plutoft luy commanda de demeurer *interpen.* toujours auprès de luy. S. Chrysofome profita d'une occasion si favorable, receut de luy le Sacrement de la regeneration & l'office de Lecteur, & ne le quitta point durant trois ans, [c'eit à dire, jusqu'à ce] qu'il fut banni pour la troisieme fois: "ce qui arriva à la fin de l'an 370, ou l'année d'après.

NOTE II.

Nous ne savons rien de particulier sur cet exil, non plus que sur le second, si non] que S. Melece y fut encore banni dans l'Armenie, [ou peutestre qu'ayant seulement eu ordre de sortir d'Antioche, il se retira en cette province qui estoit son pays natal. Au moins il est visible qu'il estoit assez libre dans son exil,] puisque Saint Basile luy parle d'aller de là à Samofates, ^a quoiqu'en un autre endroit il dise qu'il ne le pouvoit pas venir voir à Cesarée. ^b Il offroit ses prieres à Dieu dans sa retraite, & raschoit d'obtenir sa misericorde pour tout le peuple Chrétien. ^c On voit qu'il demouroit vers Nicople [metropole de l'Armenie;] ^d & il avoit en ce quartier là une terre nommée Getases. [Ainsi il estoit sur les confins de la Cappadoce; & Dieu l'avoit ainsi ordonné, afin qu'estant plus proche de S. Basile, ils se pussent soutenir & consoler l'un & l'autre dans les calomnies & les persecutions qu'ils eurent à endurer.] Car ces deux Saints estoient unis en toutes manieres, comme la fuite le montrera.]

'En mesme temps que les ennemis de la verité chassoient S. Melece d'Antioche, ils souffroient que Paulin y demeurast librement; & Valens au milieu de cette guerre irreconciliable qu'il faisoit aux défenseurs de la Consubstantialité, ne luy fit néanmoins souffrir quoy que ce fust. [C'estoit peutestre parcequ'ayant peu de personnes dans sa communion, & n'estant point uni avec les Catholiques de l'Orient, il ne faisoit pas d'ombre à l'Arianisme, & ne l'empeschoit pas de dominer. Peutestre aussi que comme les Occidentaux estoient fort unis à Paulin, Valens craignoit, s'il le persecuroit, qu'ils

qu'ils ne prissent sa protection, & n'engageassent Valentinien à la prendre aussi : & nous avons vu que cette mesme crainte l'obligeoit de laisser S. Athanase en repos.] 'Socrate & Sozomene disent que c'estoit par le respect qu'on avoit pour la pieté de Paulin. [C'est une consideration assez foible sur des heretiques toutpuissans, & elle eust dû sans doute garantir S. Melece, S. Basile, & un grand nombre d'autres Prelats autant ou plus que Paulin.]

Socr. l. 4. c. 2. p. 212. a. b. | Soz. l. 6. c. 7. p. 647. c.

'Flavien & Diodore demurerent à Antioche pour y tenir la place de S. Melece, & y défendre l'Eglise & la foy de J. C. [avec non moins de gloire qu'ils avoient fait sous Constance étant laïques, mais avec plus de grace & d'autorité,] 'puisqu'ils tenoient alors le rang de Prestres. [On ne peut douter que ce ne fust Saint Melece qui les avoit elevez à cette dignité, pour recompenser leurs merites, & pour rendre leur vertu plus eclatante & plus utile à l'Eglise. Nous ne dirons rien d'avantage de ce qui se passa à Antioche pendant l'absence de Saint Melece, parcequ'on le peut voir dans le titre des Ariens; & nous nous renfermerons dans ce qui se passa entre luy & Saint Basile.]

Thdr. l. 4. c. 22. p. 696 | v. Pat. c. 2. 8. p. 780. d. | 815. d.

v. P. c. 2. 8. p. 780. d. | 815. d.

v. les Ariens § 117, 118.



ARTICLE X.

De ce que fit S. Melece dans son exil.

[I]L faut peutestre mettre des l'an 370, & dans le commencement de l'episcopat de S. Basile, son epistre 56, où il se plaint de ce que S. Melece avoit manqué une occasion de luy écrire. Il y témoigne une estime & un respect tout particulier pour ce Saint & pour ses lettres. Il paroît qu'il ne l'avoit pas encore vu, & il avoit voulu faire pour cela le voyage [d'Antioche ou d'Armenie;] mais on l'en avoit detourné pour des raisons que le porteur devoit dire à S. Melece.

Bas. ep. 56. p. 84.

'On croit qu'il vouloit prendre des mesures avec luy pour travailler à la réunion de l'Eglise d'Antioche. 'Car sa charité le rendoit extremement sensible aux maux de cette Eglise, qu'il regardoit comme la teste de tout l'Orient. On voit sa douleur depeinte dans quelques lettres qu'il écrivit en 371 à Saint Athanase, pour le presser de s'employer à réunir les Orthodoxes d'Antioche, & à les soumettre tous les uns aux autres dans la charité. 'Mais il suppose que cela ne se peut qu'en

Du P. t. 2. p. 470. Bas. ep. 48. p. 76. 77.

ep. 50 p. 77. 78.

v. S. Basile § 66.

ep. 52. p. 80. a.

leur donnant à tous Saint Melece pour Eveſque. Il aſſure que tout l'Orient le ſouhaitoit, & que l'Occident meſme en eſtoit d'accord, comme on le voyoit par quelques lettres. Il écrivit ceci par Dorothee Diacre de S. Melece, [ce qui marque qu'il ne le faiſoit qu'avec ſa participation. On ne voit pas ce que S. Athanaſe fit ſur cela; & il ne vécut guere qu'un an depuis.

ep. 57. p. 85. 86.

Toutes les Eglifeſ de l'Orient avoient beſoin de ſecours auſſi bien que celle d'Antioche, à cauſe de la perſecution de Valens. S. Baſile reſolut avec S. Athanaſe d'envoyer pour cela le Diacre Dorothee en Occident. Mais il l'envoya auparavant à Saint Melece avec un memoire qu'il avoit dreſſé, afin que ſ'il l'approuvoit, il compoſaſt les lettres qu'il faudroit écrire, & l'inſtruction de ce que Dorothee auroit à faire. &c.

ep. 273. p. 268. 269.

p. 259. c.

p. 268. d. e.

ep. 69. p. 108.

[Dorothee revint d'Occident au commencement de 372, & en apporta diverſes lettres:] Et comme il falloit faire des réponſes, S. Baſile pria encore S. Melece de les dreſſer & de les luy envoyer auſſitot après Paſque. Il luy parle de l'Orient, [c'eſt à dire de la Syrie,] d'une maniere qui fait bien voir que Saint Melece n'y eſtoit plus; [& c'eſt ce qui nous a fait dire qu'il avoit eſté banni en Armenie en 371 au pluſtard.] Il luy demande ſes prieres, & témoigne un tres grand deſir de le voir pour profiter de ſes inſtructions ſi excellentes & ſi utiles aux ames. Nous avons encore aujourd'hui la lettre aux Occidentaux, que S. Baſile avoit demandée à S. Melece: & le nom de S. Melece y paroît à la teſte de 32 Prelats d'Orient qui la ſignerent.

ep. 261. p. 257. a. b.

ep. 259. p. 257.

ep. 287. p. 200-202.

[Vers le commencement de la meſme année,] S. Melece avoit prié S. Baſile de ſe trouver vers la mi-juin en un lieu nommé Phargamon, où il devoit ſe rendre de ſon côté, tant pour ſatisfaire à l'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre, que pour delibérer enſemble ſur les affaires [de l'Egliſe.] S. Baſile qui ne ſouhaitoit rien davantage, aima mieux néanmoins pour quelques raiſons differer un peu à voir Saint Melece, & l'aller trouver à Nicople, ou faire avec luy le voyage de Samofates, ſ'il ſ'y vouloit engager. [S. Melece ſ'excufa apparemment de ce voyage,] & S. Baſile vint le viſiter chez luy à Getafes, où il le trouva avec le Preſtre Diodore. Theodote Eveſque de Nicople y vint auſſi, & ils convinrent enſemble de quelques articles rouchant Eufſathe de Sebaſte.

[Ces articles n'eurent pas l'effet qu'on en eſperoit, & Saint

v. s. Baſile
5 68.v. s. Baſile
5 83.

Ibid.

Ib. 5 90.

Ib. 5 91.

Ib. 5 92.

Ib. ſico, 101

Basile se vit enfin contraint l'an 373, de rompre entierement avec Eustathe. On commença vers le mesme temps à publier quelques nouveaux blasphemes d'Apollinaire : & comme il ne se declaroit pas encore contre l'Eglise,]'S. Melece témoigna à S. Basile qu'il avoit peine à croire que ce qu'on disoit de luy fust veritable. S. Basile luy répondit par son epistre 59, où il luy parle encore de quelques autres affaires, "& le prie de dresser une nouvelle lettre pour les Occidentaux, s'il jugeoit que cela fust necessaire. Il luy avoit écrit quelque temps auparavant sur la mesme affaire, & sur quelques autres.

ep. 59. p. 87.

p. 87. 88.

ep. 58. p. 86.

v. S. Basile
s 111.

ib. s 113.

[" Sur la fin de la mesme année, Evagre Prestre d'Antioche, que S. Eusebe de Verceil avoit amené avec luy il y avoit dix ans, revint d'Occident à Antioche.] Il passa à Cesarée, où il promit à Saint Basile d'embrasser la communion de Saint Melece : & cependant des qu'il fut arrivé à Antioche, il se joignit à Paulin. Il ne laissa pas d'écrire à Saint Basile, & de le prier de s'employer auprès de Saint Melece pour procurer la réunion. S. Basile le souhaitoit encore plus que luy : mais il luy manda bien nettement qu'il ne l'esperoit pas par cette voie.

ep. 342. p. 335. d.

p. 334. c. d.

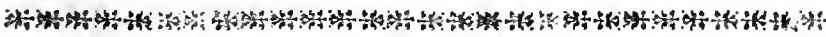
ib. s 115.

'S. Basile fit divers voyages [en l'an 375,] dont il rendit conte à S. Melece par une lettre ; "& il luy parle en mesme temps de quelques lettres de l'Occident, dont ceux de Paulin triomphoient, parcequ'elles leur estoient tres favorables, & tres defavantageuses à S. Melece. [On peut voir dans l'histoire de S. Basile ce qu'on sçait sur cette affaire. On se declara encore plus outrageusement à Rome contre luy deux ans après,] & on luy fit l'injure de le mettre au nombre des Ariens. Mais on luy donnoit pour compagnon S. Eusebe de Samofates, [à qui Dieu accorda bientôt après la couronne du martyre : & il n'est point necessaire de repeter ici ce que nous avons dit sur ce sujet à son occasion.]

ep. 372. p. 368.

ep. 321. p. 314. e.

v. S. Eusebe
de Samofates
s 9.



A R T I C L E X I .

S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuse.

[E N F I N la persecution de Valens finit par la vengeance visible que Dieu en fit, en abandonnant ce malheureux prince aux feux des Gots le 9 aoust 378.] Gracien rappella aussitost les Evêques exilez, & Antioche revit pour la

Socr. l. 5. c. 5. p. 261. d.

Chry. or. 45. l. 1.
p. 206. b. c. d.

fieme] fois son saint pasteur. Toute la ville fortit audevant de luy; & ceux que la foule empeschoit d'en approcher, tenoient heureux d'entendre sa voix, ou au moins de voir son visage. NOTE 124

[Cette joie si universelle n'empescha pas neanmoins Paulin & ceux de son parti, de continuer dans la division qui duroit depuis si longtemps. Saint Melece fit assurément tout ce qu'il put pour l'appaiser. Mais pour la maniere dont les choses se passerent, les auteurs en parlent si diversément, qu'on ne sçait si c'est qu'ils aient mêlé des faussetez dans leur narration, ou s'ils l'ont embrouillée faute de bien distinguer les temps. Mais comme le dernier est toujours plus favorable que l'autre, nous le suivrons autant qu'il nous sera possible, & nous tascherons de donner une telle suite à ce qu'ils rapportent, que nous faisons trouver presque tout ce qu'ils ont dit, ou véritable ou possible.]

Socr. l. 5. c. 5. p.
261.

'Paulin, comme nous avons déjà dit, estoit toujours demeuré à Antioche, nonobstant les persecutions de Constance & de Valens. Lors donc que S. Melece après s'estre rendu illustre par les [trois] bannissemens qu'il avoit soufferts, fut enfin revenu en vertu de l'edit de Gratien; tous ceux qui estoient de sa communion s'efforcèrent de le faire asseoir avec Paulin dans un mesme throne.

Thdet. l. 5. c. 3. p.
702. a. b.

'Pour luy, comme il estoit le plus doux de tous les hommes, [non seulement il y consentoit,] mais il en pressoit mesme Paulin par des paroles pleines de civilité & d'affection: Puisque le maistre du troupeau, luy disoit-il, m'a confié la garde de ses brebis, & que vous estes chargé du soin des autres, & que les unes & les autres ont la mesme foy, rassemblons-les toutes, je vous prie, en une seule bergerie, & terminons enfin cette dispute que nous avons pour leur conduite. Faisons-les toutes paistre ensemble, & gardons-les par un soin & une vigilance commune. Que si ce throne où l'Evesque a accoutumé de s'asseoir au milieu du Clergé, forme entre nous quelque dispute, je trouverai bien moyen de la terminer. Mettons le saint Évangile sur le throne, & asseions nous aux deux costez. Que si je finis mes jours devant vous, vous aurez tout seul l'intendance du troupeau; & si vous mourez le premier, je tascherai aussi d'en prendre tout le soin qu'il me sera possible.

p. 708. d. Socr. p.
251. 262. Soz. p.
706. c.
2 Socr. p. 262. a.]
Soz. p. 706. c.

[Voilà la proposition que fit Saint Melece.] 'Mais Paulin ne la voulut point accepter; au moins pour ce qui estoit de la com-

munauté de l'episcopat , pretendant qu'il ne pouvoit pas recevoir pour collegue un homme qui avoit esté fait Evesque par les Ariens. Sur ce refus les communicateurs de Saint Melece, qui estoient en fort grand nombre, s'estant saisis par force d'une eglise , l'y placerent sur le throne episcopal. Cette eglise qui estoit hors la ville , [estoit apparemment celle de la Palée , l'ancienne eglise de la communion de S. Melece : de sorte que la violence dont le peuple usa pour s'en saisir , n'estoit pas contre ceux de Paulin , mais contre les Ariens ,] qui en avoient chassé les Orthodoxes sous Valens.

Thdr. l. 4. c. 21.
p. 696. b.



A R T I C L E X I I .

Le schisme augmente & se repand : Saint Melece ordonne quelques Evesques.

LA dissension s'alluma ensuite avec plus de force qu'au paravant entre l'un & l'autre parti , & on estoit pres de voir dans la ville une sedition toute formée , lorsque le trouble s'appaisa par l'accord dont nous parlerons l'année suivante.

Socr. l. 5. c. 3. p.
261. 262. | Soz. l. 7.
c. 3. p. 706. 707.

'Cette division venoit moins de ceux qui en paroissent estre les chefs , que de ceux de leur parti , qui allumoient ce feu de part & d'autre pour y trouver leurs interets. Chacun pretendoit défendre la foy ; mais ce n'estoit qu'un faux pretexte dont ils se couvroient. 'Car pour la difficulté que l'on faisoit sur les mots d'*hypostase* & de *personne* , il estoit visible que ce n'estoit qu'une difference de mots , & que les sentimens estoient les mesmes. 'Cependant l'Orient & l'Occident estoient divisez l'un de l'autre pour des choses si peu importantes : ce qui faisoit gemir ceux qui avoient de l'amour pour l'Eglise , comme S. Gregoire de Nazianze.

Naz. car. 1. p. 25.
a. b.

or. 32. p. 520. 522.

car. 1. p. 25. a. b.

p. 24. 25.

[Saint Ambroise animé du mesme esprit estoit aussi dans les mesmes sentimens.] 'Car dans la lettre que luy & les autres Evesques du concile d'Aquilée écrivirent l'an 381 à l'Empereur Theodose , il nous apprend que les Occidentaux ayant reçu des lettres de l'Orient , & particulierement des deux parties qui divisoient l'Eglise d'Antioche , ils avoient resolu d'y envoyer quelques personnes de leur part , & ce semble mesme des Evesques , pour travailler comme amis communs à y rétablir la paix : mais les troubles de la guerre [des Gots qui commença en 377 ,] arresterent l'execution de ce dessein.

Cod. Th. ap. p. 76.

de nostro numero.

p.103.

[Après que Theodose eut esté élevé à l'Empire,] les Occidentaux luy écrivirent pour demander que Paulin & Melece qui se pretendoient tous deux Evesques d'Antioche, convinssent entre eux de quelque accord conforme aux Canons, puisqu'on estoit persuadé qu'ils estoient tous deux dans la vraie foy; ou qu'au moins il luy plust d'empescher qu'on ne mist un Evesque à la place de celui des deux qui mourroit le premier, jusqu'à ce que l'autre fust mort aussi. [Ce que nous disons ici des Occidentaux paroist se devoir entendre particulièrement de S. Ambroise & de ceux de sa juridiction.

Thdr. l. 3. c. 4. p.
708. 709.Conc. B. t. r. p.
664. c.
a Thdr. p. 708.
709.

Nous ajouterons encore ici touchant S. Melece, qu'il ordonna alors, selon Theodoret, Diodore Evesque de Tarse, Jean d'Apamée, & Estienne de Germanicie. [Nous parlerons plus amplement de Diodore en un autre endroit.] Jean qui V. son titre. assista au Concile de Constantinople, estoit illustre par sa naissance, & se rendit encore plus illustre par ses propres merites que par ceux de ses ancestres. Il estoit également recommandable & par son eloquence & par sa vie. C'estoit luy qui durant la tempeste de l'Arianisme avoit gouverné à Antioche l'Assemblée des Orthodoxes, secondé par Estienne, qui outre la science de l'Eglise dans laquelle il avoit esté nourri, possédoit encore toute la litterature des Grecs. Ce fut ce qui le fit choisir par S. Melece pour Evesque de Germanicie, croyant qu'il avoit assez de suffisance pour remedier aux maux de cette Eglise, infectée par la mauvaise doctrine d'Eudoxe, [qui en avoit autrefois esté Evesque.] Et il ne trompa point les esperances que l'on avoit de luy. Car il sceut si bien se conduire, & parut un si habile pasteur, que par ses instructions il changea ces loups en brebis.

Rusl. l. 2. c. 11. p.
360.

[Ces promotions d'Evesques eussent donné à l'Eglise une joie pure & entiere, si elles ne se fussent faites que dans les lieux qui n'avoient point d'Evesques orthodoxes.] Mais le schisme de l'Eglise d'Antioche se repandant dans le reste de l'Orient, fut cause qu'on ordonna en plusieurs villes de nouveaux Evesques au lieu de ceux qui y estoient, quand ils aimoient mieux communiquer avec Paulin qu'avec Melece; ce qui produisit d'étranges confusions en beaucoup d'endroits. On le remarque particulièrement de Tyr, où [Zenon] fut établi, quoique Diodore homme d'un merite extraordinaire, en fust Evesque [depuis plusieurs années:] & il continua encore depuis à estre regardé comme Evesque par Timothée

Ez. l. 4. c. 2. p. 157.

V. S. Atha-
nase § 110.

d'Alexandrie, [& par les autres de la communion de Paulin.]



ARTICLE XIII.

Saint Melece tient un grand Concile à Antioche.

NOTE 13.

ZENON fut ordonné au plustard en l'an 379,] puisqu'il assista au Concile d'Antioche, qui se tint neuf ou dix mois après la mort de Saint Basile, [c'est à dire au mois de septembre ou d'octobre de l'année 379. Le monument le plus illustre qui nous reste de ce Concile, est celui qui nous a esté donné depuis peu dans la Collection Romaine d'Holstenius;] où après quelques fragmens d'une lettre d'un Concile de Rome sous Damase, b il est dit que cette lettre ayant esté envoyée en Orient, toute l'Eglise Orientale assemblée à Antioche, la receut d'un commun accord, & tous les Evêques la confirmerent par leurs signatures : Cette Collection marque nommément S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Samofates [mort en 380,] S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, S. Euloge d'Edesse, Bemace de Malle [en Cilicie,] & Diodore de Tarfe, ajoutant que les autres Evêques d'Orient signerent de mesme jusques au nombre de 146, dans lesquels il faut apparemment comprendre les sept nommez. [Ainsi l'on voit que c'est un Concile de tout l'Orient, & l'un des plus illustres qui se soient tenus dans l'Eglise, quoiqu'il ne s'en trouve quoy que ce soit dans les historiens.] S. Gregoire de Nyfle estoit un de ceux qui le composoient.

Col. r. t. i. p. 176.
N₂ f. v. Macr. t. 2.
p. 187.

Coll. r. t. i. p. 165.
175.
a p. 176.

Ny. f. v. Macr. t. 2.
p. 187. d.

Coll. r. t. i. p. 169.
175.

p. 177.

Thdr. l. 5. c. 9. p.
217. a.

Conc. t. 2. p. 109.
a] D. v. p. 117.

On y receut, comme nous avons dit, & on y signa une lettre d'un Concile de Rome, qui autorisoit la foy de l'Eglise sur la Trinité, particulièrement sur la divinité du Saint Esprit, & qui condannoit les erreurs d'Apollinaire, sans néanmoins qu'il soit nommé dans les fragmens qui nous en restent. Il paroist que les signatures des Orientaux furent envoyées à Rome,] puisqu'il est dit que l'original s'en conservoit dans les archives de l'Eglise Romaine. [Le Concile d'Antioche ne se contenta pas de souscrire à ce qui avoit esté défini en Occident.] Il confirma amplement les mesmes articles de nostre foy par un écrit ou un tome qu'il composa, comme nous l'apprenons d'un autre Concile de l'an 382, qui y renvoie les Occidentaux. [Cela confirme ce que] quelques uns disent, que cette définition de foy fut envoyée au Pape & aux autres Evêques de l'Occident,

le Synodi-
que.

Bas. ep. 74.

On ajoute qu'elle anathematizoit Marcel [d'Ancyre,] Photin, & Apollinaire : ce qui par soy mesme est tres croyable.

Bar. 378. § 38.
39. Blond. p. 192.

[Il est difficile de douter que tant d'Evesques & de Confesseurs assemblez à Antioche, n'aient pas taché de donner la paix à cette Eglise.] Baronius & Blondel semblent mesme dire que c'estoit le principal sujet de la convocation du Concile :

Nys. v. Macr. t. 2.
p. 192. G.

[Et on le pourroit peutestre appuyer] sur ce que S. Gregoire de Nyse se plaignoit vers la fin de cette année, qu'après la persecution que Valens luy avoit faite, la confusion qui estoit dans les Eglises, l'avoit engagé dans les travaux & dans les combats, [s'il n'y avoit lieu de juger que cela se raporte plustost à la commission qu'il eut d'aller visiter les Eglises d'Arabie. Ainsi nous ne trouvons rien de positif sur ce sujet.]

Blond. l. p. 192.

'Blondel rapporte à ce Concile l'accord qui se fit, selon Socrate & Sozomene, entre S. Melece & Paulin, que l'on ne donneroit point de successeur à celui d'eux deux qui mourroit le premier. [Il ne suffiroit peutestre pas d'objecter contre cela l'autorité de Theodoret qui ne s'y accorde pas, eomme nous le verrons bientost. Mais je ne conçois pas comment ce concordat auroit esté violé par le Concile de Constantinople, s'il avoit esté fait deux ans seulement auparavant par une assemblée si considerable d'Orientaux. Il est plus certain que ce Concile confirma S. Melece dans sa dignité, puisqu'il se trouve souscrit à la teste, comme le chef & le president, ce qui ne luy fut pas sans doute un avantage peu considerable.]

Bar. 378 § 49]
Nys. t. 3. p. 653. d.
Nys. n. p. 79. 1.

'Baronius rapporte à ce Concile la commission qu'eut Saint Gregoire de Nyse d'aller visiter les eglises d'Arabie, que d'autres attribuent au Concile de Constantinople : [mais nous traiterons^a autrepart cette question.]

V. S. Gregoire de Nyse § 12.
* V. S. Chrysostome § 11.Pall. v. Chry. p.
41.
b p. 42.

[* S. Chrysostome qui avoit passé dans la solitude une partie du temps de l'exil de S. Melece, revint à Antioche quelque temps après que ce Saint y eut esté rappelé :] & S. Melece qui l'avoit fait autrefois Lecteur, ^b l'eleva au diaconat [en l'an 380 ou 381,] puisque les cinq ans qu'il passa dans le ministere des autels, [finirent en 385 ou 386.]





A R T I C L E X I V .

Les eglises d'Antioche ostées aux Ariens, sont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariste, & contre Paulin.

[L'EMPEREUR Theodose regnoit alors dans l'Orient, où il travailloit à rétablir la foy & l'unité Catholique, en ruinant les heresies, particulièrement celle des Ariens. Il receut le sacrement du baptesme en l'an 380, & des le dixieme janvier de l'année suivante, il ordonna par une loy celebre que toutes les eglises tenues par les heretiques leur seroient ostées & mises entre les mains des Catholiques.] Le General Sapor qui avoit ordre de faire executer cette loy, s'acquita sans peine dans toutes les provinces de la commission qu'il avoit receue. Mais il trouva bien de la difficulté à Antioche, 'par la division de Paulin & de Melece, tous deux Orthodoxes, & par le schisme des Apollinaristes, qui s'estant ouvertement separez de l'Eglise vers l'an 376, avoient établi Vital leur Evesque à Antioche. Nous avons vu que Vital avoit esté receu par S. Melece dans sa communion, des l'an 361. Il n'estoit alors que laïque : & comme il avoit esté nourri dans la doctrine apostolique, que ses mœurs estoient saintes, & sa conduite edificante, il fut élevé à la dignité de Prestre dans l'Eglise d'Antioche sous S. Melece. Il prenoit un grand soin de ceux qui estoient sous sa charge, dit Sozomene, 'ce qui, joint à ses mœurs, le fit extremement honorer & aimer du peuple.

[Mais la suite de sa vie donna sujet de dire] qu'il n'avoit jamais esté qu'un imposteur, [qui sous une pieté apparente couvroit un grand fond d'orgueil & d'ambition.] Car il se piqua contre S. Melece, peutestre parcequ'il en estoit moins consideré que Flavien, & fit schisme [vers l'an 374,] avec un grand nombre de personnes, qui s'attachoient à luy à cause de ses bonnes qualitez exterieures. [Il voulut d'abord se joindre à Paulin;] & enfin il se jeta avec ceux qui le suivoient, dans le parti d'Apollinaire, qui l'ordonna Evesque de sa secte dans Antioche. [C'estoit donc pour luy que] les Apollinaristes demandoient les eglises de cette ville, taschant pour cela de deguifer leur heresie autant qu'ils pouvoient : [& après tout, ils ne combattoient pas au moins ouvertement la foy de la Trinité, de laquelle seule la loy de Theodose parloit expressément.

Hist. Eccl. Tom. VIII.

A a a

v. Theodo-
se note 6.

Thdr. l. 5. c. 3. p.
706. c.

c.

c. 4. p. 708. d. 5.
d|Epi. 77. c. 20. p.
1014. c|Soz. l. 6.
c. 25. p. 670. d.
a Soz. p. 670. d.

d|671. a.

Chr. Al. p. 688.

p. 688|Soz. p. 671.
a.

v. les Apol-
linaristes ;
9.

Thdr. l. 5. c. 4. p.
708. d.
6 c. 3. p. 707. e.

Cod. Th 16. t. 1.
l. 2. p. 45.

Thdr. l. 5. c. 2. p.
706. a.
n. c. 3. p. 707. c.

Theodose avoit publié une autre loy le 28 fevrier 380, par laquelle il ne reconnoissoit pour Catholiques que ceux qui suivoient la foy du Pape Damascé & de Pierre d'Alexandrie ; 'ee qui sembloit demander aussi qu'on fust dans leur communion. [Mais cela ne decidoit pas la difficulté.]^a Car les Apollinaristes mesmes pretendoient estre dans le parti, [c'est à dire au moins dans la foy] du Pape Damascé. [Cela pourroit paroistre incroyable ; "puisqu'Apollinaire avoit déjà esté condamné & depose à Rome par Damascé & par Pierre d'Alexandrie ; si nous ne savions que l'impudence des heretiques est capable de tout.]

V. les Apol-
linaristes 5
11.

c. Theodoret écrit que durant qu'on disputoit sur cela, Saint Melece demouroit en paix sans rien dire ; mais Flavien Prestre de sa communion soutenoit fortement ses interets. 'Il n'eut pas beaucoup de peine à refuter la pretention qu'avoit Apollinaire d'estre dans la foy de Damascé. [Il n'est pas si aisé de voir "comment il répondoit à Paulin, qui estoit assurément

NO 15. 14.

Neanmoins , quelque avantage qu'il pust prendre tant du nombre de ses partisans & du peuple qui le suivoit , beaucoup plus grand que ceux du parti de Paulin , que des trois bannissemens qu'il avoit endurez pour la foy ;]'comme il avoit une extreme douceur , il fit ce qu'il put pour s'accommoder avec Paulin , & luy fit [ou luy renouvela] l'offre de gouverner ensemble cette Eglise , à la charge qu'on ne donneroit point de successeur à celui qui mourroit le premier des deux. 'Mais Paulin ne voulut point accepter ses offres : de sorte que Sapor devant qui tout cela se passoit , donna les eglises à Saint Melece , & laissa Paulin gouverner ceux qui s'estoient separez depuis le bannissement de Saint Eustathe [en l'an 330.]

e. 3. p. 708. a.

c.





ARTICLE XV.

Accord entre S. Melece & Paulin.

NOTE 15.

PAULIN consentit¹ néanmoins enfin que celui des deux qui survivroit à l'autre, gouverneroit seul tous les Orthodoxes; ce que nous apprenons non seulement de Socrate & de Sozomene, ¹ mais encore des Conciles tenus en Italie en 381 & 382. ² Ainsi quand Theodoret dit qu'après la mort de S. Melece on ne voulut pas laisser les eglises à Paulin, parceque celui qui n'avoit pas voulu accepter l'offre de ce Saint, n'estoit pas digne de succeder à son siege; [il semble avoir ignoré ce qui s'estoit passé; ou peutestre qu'il n'a eu égard qu'à la principale partie de l'offre de Saint Melece, de gouverner conjointement toute l'Eglise, & que les Evesques de la province d'Orient ne voulurent point tenir l'autre partie, soit qu'elle eust esté accordée sans leur participation, soit pour quelque autre raison bonne ou mauvaise, qu'il n'est pas necessaire de deviner.]

Socr. l. 5. c. 1. p. 262. b. | Soz. l. 7. c. 3. p. 706. 707.

Cod. Th. ap. p. 76. 77. 103. ² Thdr. l. 5. c. 23. p. 736.

Après cet accord, Saint Melece écrivit aux Occidentaux pour leur demander [de nouveau] leur communion. [Ils ne la luy refuserent pas sans doute, quoique nous n'en ayons pas de preuves positives.] Mais nous trouvons qu'ils écrivirent à Theodose, pour le prier [de confirmer] l'accord fait entre Melece & Paulin, [& d'employer son autorité] pour faire que quand l'un des deux mourroit, les eglises fussent remises entre les mains du survivant, sans que personne entreprist de luy donner un successeur.

Cod. Th. ap. p. 77.

p. 76.

Socrate & Sozomene ajoutent que l'on prit six personnes que l'on pouvoit juger plus probablement devoir un jour estre elus Evesques d'Antioche, entre lesquels estoit Flavien; & qu'on leur fit faire serment qu'ils ne feroient elire personne, & qu'ils n'accepteroient point eux mesmes l'episcopat, tant que Paulin ou Melece vivoient. [Une chose si considerable & si desavantageuse à l'honneur de Flavien, qui accepta depuis le siege d'Antioche du vivant de Paulin, & que néanmoins l'Orient a toujours regardé comme un Saint, ne sauroit manquer d'estre fort suspecte, n'estant autorisée que par le témoignage de ces deux auteurs;] surtout voyant qu'on ne l'a jamais alleguée dans toutes les disputes qui se sont élevées

Socr. l. 5. c. 5. p. 262. a. b. | Soz. l. 7. c. 3. p. 706. 707.

Blond. p. 237. 233.

sur l'episcopat de Flavien. [Mais quelque espece d'accord que l'on eust pu faire, il paroist que les esprits demeuroient toujours alienez, tant entre les Chrétiens d'Antioche,] que mesme entre ceux de l'Orient & de l'Occident.

Naz. car. 1. p. 24.
25.

Soer. l. 5. c. 5. p.
27. b] Soz. l. 7. c.
3. p. 707. a.

'Les mesmes historiens ajoutent que les Luciferiens se dividerent alors, se plaignant qu'on eust receu Melece comme Evesque, luy qui avoit, disoient-ils, esté ordonné par les heretiques. [Nous ne savons que dire de cela, puisque Lucifer avoit formé son schisme, & mesme estoit mort beaucoup d'années auparavant.

Puisque l'histoire de S. Melece nous a engagez à rapporter aussi une grande partie de ce qui regarde Paulin, nous ajouterons ici le peu qui reste à en dire. Nous venons de marquer qu'après la mort de S. Melece les Orientaux ne voulurent point luy laisser gouverner l'Eglise d'Antioche. * S. Ambroise prit tout à fait ses interests, & à sa sollicitation l'on tint un grand Concile à Rome en l'an 382. Paulin s'y trouva,] & anima tout à fait par ses vertus, dit S. Jerome, l'ardeur que Sainte

Hier. ep. 27. p.
171. a.

b] in Ruf. l. 3. c. 7.
p. 240. c.

Soer. l. 5. c. 15. p.
273. d] Soz. l. 7. c.
15. p. 723. c.
* Hier. v. ill. c.
125. p. 302. d.
† Thdrt. l. 5. c. 23.
p. 756. d.
Cyr. Al. ep. 13.
p. 64. b.
‡ ep. 56. p. 203. d.

Thdrt. l. 5. c. 39.
p. 755.

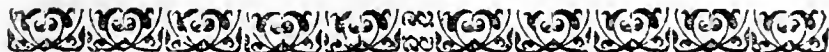
Paule avoit déjà pour la vertu, quoiqu'il ne logeast pas chez elle. [Mais Flavien élu par les Orientaux demeura toujours en possession de l'Eglise d'Antioche.] Saint Jerome & Sainte Paule estant venus à Antioche [au commencement de 386,] y jouirent un peu, dit le premier, de la charité & de la communion du saint Confesseur Paulin, qui voulut mesme les conduire [hors de la ville,] lorsqu'ils en partirent au milieu de l'hiver. Il mourut, selon Socrate, vers le mesme temps que Theodose défit Maxime [en 388 :]^a & Evagre estoit certainement Evesque [des Eustathiens] d'Antioche en 392. [Mais il est facheux]^b qu'on assure que Paulin mesme l'avoit ordonné contre les Canons pour luy succeder, & qu'il l'avoit ordonné seul. Neanmoins Acace de Berée n'a pas laissé de le traiter de Bienheureux, [Flavien]^c ayant mis son nom & celui d'Evagre dans les diptyques, pour faciliter la réunion des peuples, Theodoret leur donne place aussi entre les Evesques d'Antioche.

V. S. Flavien
d'Antioche.
* V. S. Am-
broise 535.

37.

V. son titre.





ARTICLE XVI.

*Saint Melece preside à Constantinople au Concile œcumenique; établit
Saint Gregoire de Nazianze Evêque de cette ville;
& y meurt.*

[SAINTE Melece pouvoit à peine estre en possession des
Eglises d'Antioche, lorsqu'il les quitta] pour aller au
Concile œcumenique de Constantinople, où il mena ses
Presbres Flavien & Elpide. Le dernier qui demouroit avec luy
dans la maison episcopale, & qui estoit une image parfaite
de sa vie & de ses vertus, fut depuis Evêque de Laodicée,
après S. Pelage [qui vivoit encore en 381, & avant l'an 394,]
auquel Elpide assista au Concile de Constantinople. Il
estoit alors l'un des plus illustres Prelats de l'Orient; & il se
rendit encore plus illustre en défendant avec beaucoup de
courage [en l'an 404] l'innocence de S. Chrysostome [son an-
cien confrere dans l'ecole de S. Melece, comme on le verra
ailleurs plus amplement.

Conc. t. 2. p. 955.
d. c.

Thdr. t. 1. s. c. 274.
p. 741. d.

Conc. t. 2. p. 1151.
c.

Thdr. t. p. 741.
d.

Pall. v. Chry.
p. 79. 195.

ΕΥΧΑΡΙΣΤΙΑΣ.

v. S. Chry-
sostome s
202.

Pour retourner au Concile œcumenique, Saint Melece y
estoit sans doute attendu plus qu'aucun des autres Prelats,
& pour la qualité de son siege, & parceque Theodose, quel-
ques jours avant que d'estre élevé à l'Empire, l'avoit vu en
songe qui le revêtoit de la pourpre imperiale, & luy mettoit
le diademe. C'est pourquoi quand il fut arrivé à Constanti-
nople, & qu'il voulut aller saluer l'Empereur avec les autres
Evêques, ce prince défendit qu'on le luy monstret, voulant
voir s'il le reconnoistroit bien par ce songe; & cela arriva de
la sorte. Car lorsque tous les Prelats furent entrez dans le pa-
lais [pour le saluer, il le reconnut aussitost,] & laissant tous les
autres, il accourut à luy, l'embrassa, comme un fils qui n'a
vu de longtems son pere, & luy baïsa les yeux, la bouche,
la poitrine, la teste, & la main qui luy avoit mis la couronne
sur la teste, comme il le dit à tout le monde, en racontant la
vision qu'il en avoit eue.

Thdr. t. 1. s. c. 6. p.
711. b.

c. 7. p. 712. b. c.

[Un des principaux sujets de la convocation du Concile,
estoit de donner un Evêque à l'Eglise de Constantinople;]
& c'estoit pour ce sujet que Saint Melece y estoit venu.
[On n'eut pas de peine à faire ce choix, puisqu'il y avoit déjà
du temps que Saint Gregoire de Nazianze y estoit destiné

Nyfl. v. Mel. p.
592. a.

Naz. car. 1. p. 24.
c.

Nyfl. v. Mel. p.
592. a. l. [Thdr. c. l.
5 c. 8. p. 713. a.
a Naz. car. 1. p.
24. b.

Nyfl. v. Mel. p.
589. b.
b p. 587. c.

p. 588. a. [Thdr. l.
5 c. 8. p. 713.

Chr. or. 45. t. 1.
p. 52. d. e.

p. 517. b. c.

Nyfl. v. Mel. p.
592. l. c.

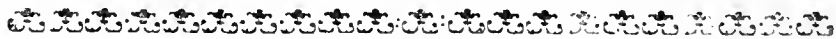
Naz. car. 1. p. 25.
b.

par les vœux & le jugement de tout le monde.] S. Melece & les autres Evesques firent donc violence à sa modestie, & le placerent malgré luy sur le throne episcopal. Ainsi S. Melece donna un epoux à l'Eglise de Constantinople, & couronna ce saint mariage par sa benediction.^a Car c'estoit luy qui presidoit alors au Concile œcumenique; [& il n'y avoit en effet aucun Evesque qui püst luy disputer ce rang par la dignité de son siege.] Tous les autres Peres du Concile se consideroient comme ses enfans,^b le regardant comme leur pere & leur chef.

'La joie que l'inthronization du nouvel Evesque avoit donnée, fut bientost changée en deuil par la mort de celui qui en avoit esté le principal auteur. Car Dieu qui avoit ce semblable fait venir Saint Melece à Constantinople, pour repandre sa gloire dans toutes les nations dont les Prelats s'estoient assemblez en cette ville, & pour leur faire voir à tous le modele d'un veritable pasteur; le retira à luy au milieu de ce grand nombre d'Evesques qu'il avoit rendu témoins de sa pieté, de sa sagesse, de son zele pour la foy, & de toutes les autres vertus episcopales.

'Dans le peu de temps qu'il avoit esté à Constantinople, il avoit souvent desalteré la soif du peuple par le vin si agreable de ses discours, & l'avoit nourri avec abondance des mets delicieux de la parole divine. Il commençoit le premier pour benir les autres, & [les Prelats] ses disciples parloient après.

'Il portoit toujours ses amis à la paix & à l'union; & il le fit à ce que l'on tient, jusques au dernier soupir, après lequel, dit S. Grégoire de Nazianze, il alla se joindre au chœur des Anges, comblé d'années, selon l'expression de l'Ecriture, autant des eternelles (qui sont les vertus) que de celles qui se mesurent par le cours des astres.



ARTICLE XVII.

Honneurs rendus au Saint après sa mort : Son corps est porté à Antioche.

Nyfl. v. Mel. p.
588. a. b.
a p. 594 d.

'LA mort de Saint Melece fut extremement pleurée par tous les Prelats.^a L'Empereur mesme en témoigna de la douleur : [& il estoit difficile de la pleurer autant qu'elle

meritoit de l'estre à cause des grands maux dont elle fut suivie, & dont elle fut en quelque sorte la cause, tant dans le Concile] où elle troubla tout, [que dans Antioche. Elle peut estre arrivée sur la fin du mois de may, "auquel il paroist que le Concile commença : mais nous ne pouvons rien dire de plus precis.] Son corps fut envelopé dans le lin & dans la soie. On l'embauma de parfums avec abondance, par la liberalité d'une Dame, [pour le pouvoir transporter à Antioche.] Il fut mis ce semble en depost dans l'église des Apostres.

Lup.t.1.p.231.

Nyfl.v.Mel.p. 59c.b.

p.594.d.

' Ses funerailles furent accompagnées d'une infinité de peuple qui environnoit son corps. On y portoit une si grande quantité de cierges, que l'on ne voyoit que du feu autant que la vue se pouvoit étendre. On chantoit des pseumes à plusieurs chœurs en diverses langues. On dechiroit les linges qu'on luy mettoit sur le visage, pour les distribuer à plus de personnes, qui les conservoient comme des preservatifs.

c.

d.

c.d.

' Tous ceux qui avoient quelque reputation d'eloquence, firent son oraison funebre, ^a comme Saint Gregoire de Nyssé, ^b dont nous avons encore le discours adressé au peuple de Constantinople, ^c lorsque le corps du Saint estoit encore en cette ville, ^d & que mesme la nouvelle de sa mort n'estoit pas encore arrivée à Antioche. ^e On voit par ce discours que d'autres avoient déjà fait la mesme chose, ^f & avoient raconté les merveilles de sa vie, ^g les persecutions qu'il avoit endurées pour la foy. C'est pourquoi Saint Gregoire se contente de deplorer la perte que l'Eglise avoit faite par sa mort. Il proteste devant une assemblée si considerable que S. Melece intercede pour le peuple. D'autres Evesques devoient aussi parler sur le mesme sujet après luy.

Thdr.t.1.5.c.8.p.

713.a.

^a Socr.1.5.c.9.p.

266.c.

^b Nyfl.v.Mel.p.

588.a.b.

c.d.e.

^d p.593.a.

^e p.587.c.

^f p.589.c.

^g p.591.a.

p.594.a.

p.595.a.

NOTES 16.

' Le corps de Saint Melece fut reporté comme un sacré thresor à son Eglise d'Antioche. ^h Toute la ville de Constantinople sortit pour le conduire, & jamais le nombre de ses habitans ne parut plus grand. On dit que dans tout le chemin il fut receu dans l'enceinte des villes par ordre de Theodose contre la coutume des Romains, & accompagné avec le chant des pseumes par ceux sur le territoire desquels il passoit. Il fut receu à Antioche avec la douleur qu'on pouvoit attendre d'un peuple qui l'avoit tant aimé, & qui eust esté tout à fait inconsolable, si la providence divine ne l'eust préparé à la supporter, en permettant que le Saint mourust bien loin de là.

Naz.can.1.p.15.

b.

^b vit.t.1.p.29.

30.

Soz.1.7.c.10.p.

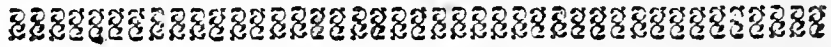
717.a.f.

Chry.or.45.t.1.

p.527.c.d.

Soz.l.7.c.10.p.
716.717]Chry.
in Gent.t.1.p.
646.b.c.
a Chry.p.646.b.
c.

'Il fut inhumé auprès de S. Babylas l'un de ses plus illustres predecesseurs, dans l'église que luy mesme avoit fait bastir peu auparavant à l'honneur de ce saint Martyr, audelà de la riviere [d'Oronte,] & pour laquelle il avoit tant d'affection, que ne se contentant pas d'écrire continuellement à l'Empereur [Theodose] & aux Prefets, [pour les depenses necessaires,] il y alloit tous les jours, nonobstant les chaleurs de l'été, & souvent mettoit luy mesme la main à l'ouvrage.



ARTICLE XVIII.

Estime que l'on a faite de S. Melece après sa mort.

Chry.or.45.t.1.
p.527.c.

p.523.a.b]528.a.
b.

p.523.b.c.

d.

p.524-526.

p.526.

p.526-528.
b.p.528.c.d.

LE temps ralentit la douleur que le peuple d'Antioche sentoit de sa mort ; mais il enflammoit de plus en plus l'amour & le souvenir de sa vertu ; & plusieurs années après toute la ville accouroit encore à son tombeau avec le mesme empressement & la mesme ardeur que le premier jour. C'est par où Saint Chrysostome commence l'eloge qu'il fit de luy le jour de sa feste au bout de cinq ans qu'il estoit mort, [c'est à dire en 386.] Il y represente l'amour extreme que le peuple avoit pour le nom mesme de ce Saint, qu'il montre par ce qui estoit arrivé des sa premiere entrée, & ensuite de son premier bannissement sous Constance [en 361.] Il décrit aussi de quelle maniere il avoit esté receu au retour de son dernier exil [après la mort de Valens :] & puis il parle de sa mort. Il finit en exhortant tous ses auditeurs de demander à Dieu d'estre aussi pres de S. Melece dans la gloire de l'éternité, qu'ils l'estoient alors de son tombeau, & d'employer pour cela l'intercession de ce Saint mesme, qui avoit alors encore plus d'autorité auprès de Dieu, & plus d'amour pour son peuple, qu'il n'avoit eu durant sa vie.

Thdr.t.1.s.c.8.p.
712.d]713.a.&
alibi.
e Nyss.v.Mel.p.
187.a.

'Voilà quelle a esté la mort du divin Melece, de ce nouvel Apôstre qui a augmenté le nombre des Apôstres, [s'il est permis de se servir de cette expression avec S. Gregoire de Nyssé. Il a esté honoré d'une maniere toute particuliere par l'Orient. Mais quelques eloges qu'en aient pu faire ou Saint Basile, ou Saint Gregoire de Nyssé, ou S. Chrysostome, ou Theodoret, rien n'est plus considerable que] ce qu'en dit S. Gregoire de Nazianze, qui s'estoit mis audessus de l'inclination que l'Orient avoit pour luy, & ne l'aimoit que par la charité com-

Naz car.1.p.24.
b.c.

mune

muné & Catholique. Le témoignage de Saint Epiphane luy est encore beaucoup plus avantageux, puisqu'il estoit tout à fait uni avec Paulin & avec les Occidentaux ses adversaires.

Epi. 73. c. 34. 35.
P. 882. 883.

'On a surtout loué sa douceur extreme, & son humilité, [ce qui fait bien juger que ce n'estoit pas luy qui entretenoit le trouble de l'Eglise d'Antioche, & que s'il n'eust tenu qu'à se déposer, il luy eust bientôt rendu la paix : mais on peut juger par la connoissance que nous avons de la disposition des Orientaux, qu'ils n'eussent jamais consenti à recevoir Paulin pour Evefque, quelque cession qu'eust pu faire Saint Melece ; & c'est ce que l'évenement ne verifia que trop.

Nyfv. Mel. p.
591. c] Naz. car.
1. p. 24. b c]
Thdr. l. 5. c. 3. p.
708. a.

Au reste quoique l'Occident fust tout à fait uni avec Paulin, & quoique l'on ait traité à Rome S. Melece & S. Eusebe de Samofaces d'heretiques & d'Ariens, il semble néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, que l'on n'y rejettoit pas absolument la communion de S. Melece, puisqu'il composoit les lettres que l'on envoyoit en Occident, & que son nom y paroist encore à la teste de tous les autres ; ce qui n'empeschoit pas que les Occidentaux ne les receussent, & n'entretinssent commerce avec l'Orient, quoiqu'avec plus de froideur qu'on ne devoit attendre du zele qu'ils faisoient paroistre en d'autres choses. "Saint Basile employa longtemps Dorothee Diacre de Saint Melece pour écrire & pour parler à Saint Athanase & au Pape. L'Occident luy a fait enfin justice, & il l'honore aujourd'hui, non seulement comme un membre de l'Eglise Catholique, mais comme l'un de ses protecteurs, en l'invoquant dans le martyrologe Romain comme un saint Evefque d'Antioche, le mesme jour] que les Grecs en font la feste & leur principal office, c'est à dire le 12 de fevrier, [qui peut estre le jour que son corps fut reporté & inhumé à Antioche, ou plutôt celui auquel il en avoit esté établi Evefque ; y ayant trop de temps depuis la fin de may, qu'il estoit mort, à moins qu'on ne l'ait encore gardé quelques mois à Antioche avant que de l'enterrer, pour achever l'Eglise où on le vouloit mettre, ou pour quelque autre raison semblable.] Quelques Latins des derniers temps marquent encore sa feste en d'autres jours. Il gouverna l'Eglise d'Antioche 20 ans & quelques mois, dans lesquels nous comprenons les neuf ou dix années que peuvent avoir duré ses trois exils.

Menæa, p. 135-
140.

Boll. 11. feb. p.
60. 596.

'Nous apprenons d'une lettre de Jean d'Antioche à Saint
Hist. Eccl. Tom. VIII.

Cyrt. 5 p. 193. 1.

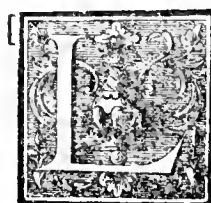
V. S. Basile.

Cyrille d'Alexandrie, que ce tres saint Evesque avoit laissé quelques écrits dont ce Patriarche son successeur allegue l'autorité. [Mais il ne nous reste rien de luy que le sermon qu'il fit entrant à Antioche, qui nous a esté conservé par Saint Epiphane.]



A S C O L E,

EVESQUE DE THESSALONIQUE.



Le nom d'Ascole est celebre dans l'Eglise par les eloges que luy ont donné Saint Basile, Saint Ambroise, le Pape Innocent, & Sozomene. Mais son plus grand panegyriste est Saint Ambroise, dans les deux lettres qu'il écrivit aussitost après sa mort aux Evesques de Macedoine, & à Anyse son disciple & son successeur. Il est nommé Ascole par les Grecs, & Acole par les Latins. Il estoit de Cappadoce.^a Mais il s'enferma estant encore enfant dans les monasteres de l'Acacie,^b où il passa sa jeunesse; & quand ses parens l'y venoient chercher, il répondoit avec J. C, qu'il n'avoit point de parens que ceux qui faisoient la volonté de Dieu.

NOTE I.

Bas.ep.339.p.
332.a.
Amb.ep.21.r.5.
p.230.c.
6ep.22.p.231.g.

ep.21.p.230.c.

ep.22.p.231.g.h.

p.230.f.
Bar.372.c.46.
Ath.2p.1.p.692.
b.
Amb.ep.21.p.
230.c.

Sa reputation se repandant beaucoup audelà de la petite cellule où il se cachoit, les peuples de Macedoine le conjurerent de vouloir estre leur Archevesque [en qualité d'Evesque de Thessalonique qui en estoit la metropole,] & les Prelats l'elurent pour cette dignité, sachant que quoiqu'il fust encore assez jeune d'age, il y avoit longtemps qu'il s'exerçoit dans la vertu. Il mourut fort agé [en l'an 384 au plus tard. Ainsi] il semble qu'il ait succédé à Ereme, que la violence de Constance avoit fait tomber vers l'an 355, [d'où vient peut-estre ce que dit S. Ambroise,] qu'il fut fait Evesque de Thessalonique, afin que le mur & le fondement de la foy y fust rétabli par un Prelat, comme la porte de la foy y avoit esté fermée par un Prelat.

ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE. 379

'Il vint comme David pour rétablir la paix parmi le peuple. ep. 22. p. 231. l. i.
 Il vint comme un vaisseau chargé de toutes les richesses spirituelles. Il vint comme la colombe avec des ailes d'argent, & avec ce sommeil mystérieux où son ame endormie pour tous les plaisirs des sens, demuroit dans une sainte tranquillité qui operoit plus que tous les travaux des autres. 'Toute la Macedoine estoit l'an 380 [sous sa conduite,] dans l'union de la charité, & dans la verité de la foy. Soz. l. 7. c. 4. p. 707. d.

'S. Ambroise l'appelle après sa mort le mur de la foy, de la „ grace, & de la sainteté. ^a Il dit à son successeur : Je vous con- „ gratule, mon frere, de ce qu'on a trouvé en vous tant de me- „ rite, qu'on n'a pas delibéré un seul moment à vous choisir „ pour le successeur d'un si grand homme. Mais ce vous est aussi „ une tres grande charge d'avoir à soutenir une si haute reputa- „ tion. On veut voir revivre en vous Ascole, sa vertu, sa regu- „ larité, & le courage invincible de ce genereux vieillard. ' Il dit f | 331. g.
 qu'il couroit partout, à Constantinople, en Acaïe, en Epire, en Italie, avec tant de promptitude & tant de vigueur, que ceux qui estoient plus jeunes & plus robustes ne pouvoient le suivre, parceque son corps luy estoit tellement assujetti, qu'il n'en dependoit en aucune maniere.

'Comme il estoit de Cappadoce, il rechercha des l'an 371 l'amitié de S. Basile, ^b qui s'en sentit fort obligé, & estima particulièrement l'affection qu'il témoignoit pour S. Athanasé. Bas. ep. 339. p. 321. d.
 'Ascole luy envoya quelque temps après le corps de S. Sabas qui avoit souffert le martyre en Gotthie l'an 372, avec l'histoire de son martyre qu'il paroist luy meime avoir écrite sous le nom de l'Eglise des Gots; & il semble non seulement qu'il ait animé ceux qui combattirent alors parmi ces peuples; ^c mais encore qu'il ait eu part à leurs combats & à leurs souffrances. b ep. 337. p. 328. 329. ep. 338. 339. p. 330. 332.
 'Il peut bien avoir encore envoyé depuis à S. Basile le corps d'un autre Martyr. 'S. Basile en luy répondant sur ce sujet, & luy témoignant avoir une haute opinion de sa vertu, dit que c'est l'estime que tout le monde faisoit de luy. ep. 338. p. 330. d. c. ep. 339. p. 332. a. a. b. ep. 339. p. 331. 332.

[Ce qui le rend fort celebre dans l'histoire, c'est que Dieu le choisit pour le rendre le pere spirituel du grand Theodose, en l'enfantant à J. C. par les sacremens de l'Eglise.] 'Car ce prince estant tombé malade à Thessalonique [au commencement de l'an 380] & s'estant resolu à recevoir le baptesme, il s'informa avec soin quel estoit l'Evesque du lieu, & lorsqu'il eut appris qu'Ascole estoit non seulement tres pur dans sa

V. S. Basile
 546 & S. Sabas
 Sabas Mar-
 tyr.

V. Theodo-
 se.

Soz. l. 4. c. 5. p. 262. d.

p. 262 a' Soz. l. 7. c. 4. p. 707.

380 ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE.

foy, mais encore excellent dans ses œuvres, & qu'il avoit, dit Sozomene, toutes les vertus necessaires à un Prelat, il receut avec joie de sa main le seau sacré de la regeneration, [& les autres sacremens qui le rendirent un parfait Chrétien.] Il voulut aussi sçavoir de luy l'état où estoit l'Eglise; & on croit que ce fut sur ce qu'Ascole luy en dit, & sur les avis qu'il luy donna, que Theodosé fit diverses loix tres dignes de sa pieté dans le temps qu'il passa à Thessalonique, jusque sur la fin de la mesme année.

Cod. Th. t. 6. p. 6.
1.

Naz. car. 1. p. 16.
c.
Coll. r. t. 1. p.
37.

p. 39.

p. 42. 43.

p. 42.

p. 43.

p. 42.

David.

p. 42. 49.

Naz. car. 1. p. 28.
d.

Cod. Th. ap. p.
193.

[Ce fut luy sans doute qui fit que] Theodosé rejetta alors Maxime le cynique.^a Il écrivit aussi contre son intrusion au Pape Damase, conjointement avec cinq autres Evêques [qui pouvoient estre de ses suffragans.] Damase les avoit souvent avertis de prendre garde qu'il ne se fît rien de semblable : & il leur récrivit amplement sur ce sujet, dont il parle encore dans une lettre particuliere à Ascole, en recommandant à sa sainteté, (car c'est ainsi qu'il parle,) un officier de Gratien qui alloit en ces quartiers là. Il le qualifie son seigneur & honoré frere. Il le prie de s'employer [par le credit qu'il avoit sur l'esprit de Theodosé & des Evêques,] à faire donner un bon Evêque à Constantinople; & il fait la mesme chose dans la lettre qu'il écrit à luy & aux cinq autres Evêques, marquant qu'il le fait sur ce qu'il a appris qu'on devoit tenir un Concile à Constantinople. Quelques uns tirent de là que Damase le fit son legat pour ce Concile, qui est le second œcumenique, tenu en 381. [Mais cette preuve est assurément tres foible, & Ascole ne fut mesme mandé que pour la fin de ce Concile. Ce qui est bien plus certain, c'est que] Damase par la connoissance qu'il avoit de ses merites, luy donna le soin de gouverner [en son nom] les diverses provinces qui composoient l'Illyrie Orientale; [de quoy nous allons parler amplement en un autre endroit. Il ne fut pas mandé d'abord, comme nous venons de dire, au Concile de Constantinople.] Mais après la mort de Saint Melece on y appella les Evêques de Macedoine & d'Egypte, dans l'esperance qu'ils contribueroient à y établir la paix & l'union; & les Orientaux attendirent le jugement d'Ascole avant que de terminer leur Concile, ce qu'on marque comme une deférence extraordinaire qu'ils luy rendirent. [Il s'y joignit aux Evêques d'Egypte, comme on le peut voir en un autre endroit.]

V. S. Gre-
goire de
Naz. § 78.

V. S. Damase § 17.

NOTE 2.

ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE. 381

'Il se trouva sur la fin de l'année d'après au Concile de Rome, où il vint* le premier voir S. Ambroise qui estoit alors malade: & deslors ces deux Saints se trouverent liez ensemble par l'amitié la plus étroite, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus. Ils s'embrasserent mutuellement avec toute l'affection la plus tendre. Ils deplorerent les malheurs de leur temps: & la douleur sensible dont ils estoient touchez pour tant de maux leur fit repandre une si grande abondance de larmes, qu'ils en arrosferent les habits l'un de l'autre, en se tenant embrasiez dans cette entrevue qu'ils desiroient depuis si longtemps & avec tant d'ardeur. S. Ambroise regarda la visite d'Ascole comme une grace qu'il en avoit receue, & dont il luy estoit d'autant plus obligé qu'il l'avoit desirée plus fortement. Il conserva toujours depuis une estime extraordinaire pour luy, comme on le voit par les grandes louanges qu'il luy donne.

'Son episcopat se rencontra au milieu des ravages que les Gots & divers autres barbares firent dans la Thrace & dans l'Illyrie [depuis 377 jusqu'en 382.] Dans ce temps si malheureux, il conserva souvent Thessalonique contre la fureur des ennemis: & ces peuples barbares, qui pilloient en liberté toutes les autres villes, estoient contrains de demander la paix, lorsqu'ils venoient à Thessalonique. Il les chassa mesme de toute la Macedoine, non par la force des armes, (car il n'y avoit point de troupes dans la province,) mais par celles de ses prieres, qui obtrinent que Dieu envoyast la peste dans leur armée, ce qui les contraignit de s'enfuir & de demander

la paix. [Ainsi il semble que ce fut une des raisons qui obligerent les Gots de se soumettre à Theodose le 3^e octobre 382.] 'De sorte qu'après avoir rendu la tranquillité aux autres, il alla luy mesme jouir dans le ciel du repos qu'il s'y estoit acquis par ses merites. Cet ancien soldat de J.C. qui souhaitoit depuis si longtemps d'abandonner la terre, mais qui estoit retenu comme l'Apostre par les vœux & par les besoins de tous les hommes, s'envola enfin dans le ciel à l'aide de ces ailes spirituelles que l'Ecriture attribue à la colombe.

'Cette mort plus sensible à son peuple que la guerre des barbares, arriva durant l'hiver, [et apparemment vers le commencement de 384.] S. Ambroise qui avoit toujours en l'esprit l'image de ce saint Evêque, estoit actuellement appliqué à considerer ses actions, lorsqu'il receut la nouvelle de sa mort. Il ne pouvoit dire qui la luy avoit apportée, mais il

B b b iij

V. S. Ambroise 5 36.
* Ibid. 5 38.

Thdr. l. j. c. 9. p. 714. c.
2 Amb. ep. 22. p. 230. a. b.

ep. 21. 22. p. 223. 235.

p. 229. b. c.

c. e.

V. Theodose 13.

ep. 22. p. 229. c.

NOTE 3.

ep. 30. m. p. 228. m.

m.

donne lieu de croire qu'il en eut la connoissance de quelque maniere extraordinaire, & par la revelation du Saint mesme; les chemins estant alors fermez par mer & par terre. Nous parlerons autrepars d'Anyse son disciple & son successeur, dont la vertu fut une nouvelle preuve de celle de son maistre.]

V. S. Am-
broise 541.



SAINT SERVAIS, EVESQUE DE TONGRES.



Le siege episcopal qui est aujourd'hui à Liege, estoit auparavant à Mastricht, où on pretend que S. Servais l'avoit transporté en quittant la ville de Tongres.] Car cette ville ample & peuplée, qui faisoit avec Cologne [la gloire *epifosa.* &] la force de la seconde Germanie, a été la premiere residence, & le titre original des Evêques de ce diocèse. On dit beaucoup de choses de l'origine de cette Eglise, & de ses premiers pasteurs, mais toutes fort incertaines. Et il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point eu d'autres Evêques que ceux de Treves, jusqu'à ce que Saint Materne qui assista au Concile d'Arles en 314, divisa son diocèse en trois, celui de Cologne qu'il garda pour luy, celui de Treves dont Saint Agrege fut fait Evêque, & celui de Tongres.]

Amm. l. 15. p. 54.

Sulp. l. 2. p. 166.

Ce qui est certain, c'est que Saint Servais estoit Evêque de Tongres en 359, & paroïssoit alors entre les plus illustres & les plus genereux Evêques des Gaules. [Nous aurions bien des choses à en dire, si nous voulions nous en rapporter aux longues histoires que nous en avons.] Mais elles ne sont au plus que du X. ou XI. siecle, & pleines de narrations visiblement fabuleuses & insoutenables: ce qui nous oblige à nous contenter de ce que nous en trouvons dans les auteurs des six premiers siecles. NOTE I.

Il y avoit déjà plusieurs années que S. Servais estoit Evêque de Tongres, lorsqu'on tint en 346 le Concile de Colo-

gne dont nous venons de parler, s'il faut avoir égard aux actes de cette assemblée,] 'puisqu'il le Saint y dit qu'il s'estoit souvent opposé à Euphrate en particulier & en public, en présence de Saint Athanase, [& en d'autres occasions.] Son nom se trouve entre les Evêques des Gaules qui assistèrent en 347 au Concile de Sardique, ou qui le signèrent. Ce peut bien estre aussi l'Evêque Servais que Magnence deputa à Constance avec quelques autres [l'an 350,] comme nous l'apprenons de Saint Athanase, qui témoigne assez clairement avoir vu ces deputez [à Alexandrie.] Il fut encore depuis au Concile de Rimini [en 359,] où, comme on a vu dans un autre endroit, luy & Saint Phebade d'Agen parurent les chefs des Prelats les plus intrépides & les plus fermes pour la verité, quoiqu'ils n'aient pas eu tout à fait assez de lumiere pour des ennemis aussi artificieux qu'estoient les Ariens.

Conc. t. p. 617.
b.
Ath. ap. p. 767.
c.
ap. i. p. 679. a]
Bar. 350. s. 28.

V. Constantin
cc 520.

V. les Ariens
§ 82.

Sulp. l. 2. p. 166,
167.

NOTES 2. Saint Gregoire de Tours parle aussi de S. Servais Evêque de Tongres, mais dans une suite qui va à mettre sa mort en l'an 450: [& c'est ce qui a obligé quelques personnes habiles à croire qu'il y avoit eu deux SS. Servais à Tongres, l'un dans le IV. siecle, & l'autre dans le V. Que si l'on veut soutenir qu'il n'y en a qu'un, il faut avouer que Saint Gregoire se trompe dans l'epoque qu'il luy donne. Quoy qu'il en soit,] il nous assure que celui dont il parle, estoit un Evêque d'une pieté admirable, toujours dans les veilles & dans les jeûnes, & souvent trempé de ses larmes. Il pratiqua particulièrement ces exercices de penitence dans le bruit qui se repandit que les Huns estoient prests d'entrer dans les Gaules, [soit en 450, s'il a vécu du temps d'Attila, soit en 378, lorsque les Huns ravagerent toute l'Illyrie après la mort de Valens, ou vers l'an 384, lorsqu'ils s'approcherent du Rhem, si c'est celui qui avoit assisté au Concile de Rimini, comme nous le supposons, sans le vouloir assurer.]

Gr. T. h. Fr. l. 2. c.
5. p. 511. 53.

p. 53.

'Dans la crainte que l'on avoit de ces peuples barbares & infideles, Saint Servais s'appliqua beaucoup à demander à Dieu qu'ils n'entraissent jamais dans les Gaules. Cependant il connut par la lumiere du Saint Esprit, que les pechez des peuples empeschoient qu'on ne luy accordast cette grace. C'est pourquoy il s'en alla à Rome pour tascher de l'obtenir par l'intercession des Apostres. Il y fit des prieres continuelles sur le tombeau de Saint Pierre, & y joignit des penitences extraordinaires, jusqu'à passer deux ou trois jours de suite

p. 53.

p. 54.

fans prendre aucune nourriture. Cependant au bout de plusieurs jours S. Pierre luy apparut, & luy dit que c'estoit un decret immuable de la justice de Dieu, que les Huns [ou d'autres barbares] vinssent dans les Gaules, & y fissent de grands ravages; mais que Dieu le retireroit bientost du monde, avant que ce malheur arrivast.

p. 54. 55.
a P. 55.

Il revint donc à Tongres, d'où il partit aussitost pour se retirer à Maastricht, & il y mourut peu de temps après. Saint Gregoire ne dit point pourquoi il quitta Tongres, quoiqu'il semble avoir cru, comme on le peut juger par sa fuite, que c'estoit parceque cette ville devoit estre bientost ruinée.

Leod. epi. t. 1.
app. p. 38.
b Gr. Th. Fr. l. 2.
c. 9. p. 58. 59.

Elle peut effectivement l'avoir esté dans les ravages que les les François firent en ces quartiers là, jusqu'à faire trembler Cologne durant que Maxime estoit en Italie, [c'est à dire en 388. Elle peut encore l'avoir esté lorsque les Vandales & d'autres barbares ruinerent presque entierement les Gaules en l'an 407.] On écrit positivement qu'elle le fut [en 451,] par les Huns sous Attila. Les historiens de S. Servais disent qu'il avoit esté assez maltraité par son peuple, jusqu'à estre chassé de la ville. [Il paroist donc qu'on avoit peu profité de ses instructions & de son exemple, & que c'est ce qui avoit attiré sur cette ville la malediction de Dieu, dont nous avons encore vu les effets en nos jours, ce qui s'estoit pu rétablir des restes de l'ancienne Tongres, & qui en conservoit le nom, ayant esté réduit en cendres depuis peu d'années.]

Altif. chr. p. 62.
1] Coïnt. p. 451. 5
2.
c Leod. epi. t. 1. p.
31. 32.

p. 45.
d Boll. 13. may. p.
218. d. c.
p. 1. 3. c] Slus, de
Serv. p. 33.

On dit que S. Servais mourut le 13 de may, auquel sa feste est marquée par les martyrologes de S. Jerome, & par tous les Latins. On cite d'un monument de l'Eglise de Maastricht, que ce 13 de may estoit le lundi de la Pentecoste; ce qui a fait mettre sa mort par quelques personnes habiles en 384. [Cela s'accorde avec] ceux qui disent qu'il mourut en la 12^e année de l'episcopat de Saint Martin. Il fut enterré auprès du pont [de la Meuse,] & du grand chemin, & couvert d'une tombe de marbre. Les Fideles bastirent plusieurs fois des chapelles de bois sur son tombeau; & Saint Gregoire de Tours assure que le vent les abatit toujours; de sorte que son tom-

Leod. epi. t. 1. p.
40.
e Gr. Th. Gl. C. c.
72. p. 468. 469.

Et il. mais, t. 2. p. 19.
2.

2. Je ne sçay d'où Florus a pris ce qu'il fait dire à Saint Pierre, que toutes les villes des Gaules seroient ravagées par les Huns, hors Mets. [L'un & l'autre point se trouve faux dans l'evenement. V. Attila]

2. Par Bede, Florus, Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

3. Il faudroit voir si la Pentecoste alloit alors audelà du dimanche qui termine la cinquantaine.

beau

beau demouroi, à l'air, & neanmoins on ne le voyoit jamais couvert de neigeni de glace.

'Enfin S. Monulphe qui estoit Evesque de Mastrict en 562, p. 469 Boll. 13. m. 2; p. 125. b. bastit une magnifique eglise sous le nom du Saint, & y trantporta solennellement son corps, que Dieu honora en ce lieu par divers miracles. 'Cette translation se fit avec la dedicace de l'eglise le 13 de may, auquel le Saint estoit mort. Boll. 13. may, p. 218. d. a d. On marque que S. Monulphe jaisla tous ses biens à l'eglise de S. Servais, & aux Ecclesiastiques qu'il y avoit mis. Il y fut enterré, p. 216. f. 'aussi bien que plusieurs saints Evesques de Tongres ou de Mastrict. 'Dieu l'a conservée jusques à présent [entre les mains des Catholiques, quoique la ville ait esté souvent assiegée & prise depuis un siecle, & qu'elle soit depuis plusieurs années entre les mains des heretiques.] p. 214. b.

'Une victoire remportée sur les Sarrazins par Charle Martel vers l'an 726, le jour de la feste de S. Servais, p. 217. d. f. 118. a. donna une nouvelle occasion d'honorer son eglise. 'Saint Eubert alors Evesque de Mastrict, p. 218. a. b. c. tira mesme son corps du tombeau le 7 de juin, & le mit dans une chasle d'argent doré, d. 'ce qui arriva, à ce qu'on croit, des la mesme année 726, & la feste de cette translation est marquée dans quelques martyrologes. 'L'auteur qui en a écrit l'histoire avec beaucoup de circonstances, b. dit qu'on mit d'abord son cercueil devant l'autel, d. 'parcequ'on n'osoit pas encore entreprendre de rien mettre sur l'autel, hors le sacrifice, parceque c'est la table du Dieu des armées.

'Lan 742, Wando Abbé de Fontenelle au diocese de Rouen, apporra de Mastrict des reliques de Saint Servais, & les mit dans l'autel d'une eglise qu'il fit bastir dans son monastere sous le nom du mesme Saint. On assure qu'il sy fit divers miracles, & que la lampe y brula plusieurs années sans qu'on y mist de nouvelle huile. 'On marque encore quelques autres lieux où il y a des reliques de S. Servais. 'On pretend que du temps de Charlemagne il y avoit un livre de les miracles. 'Bollandus en raporte plusieurs, faits de ce temps là & depuis jusqu'à l'an 1660. e. f. p. 219. a. b. p. 12. d. p. 219-231.

'Ceux qui ont écrit l'histoire des Evesques de Liege, pretendent que le siege de Saint Servais demeura vacant jusqu'au temps de S. Remi, auquel il fut enfin rempli par Agricolaüs, & ensuite par sept successeurs, dont le dernier est Falco. 'Mais on voit en cela l'ignorance de ces auteurs, puisque Falco estoit Evesque des le temps de Saint Remi. Leod. epit. 1. p. 52. d. Boll. 13 may, p. 214. c.

ecc.

nequum pro-
sumisus etis

g. 6. feb. p. 660. 5
7 | 764.

& ses sept successeurs sont mis au nombre des Saints, & leur Eglise en fait memoire le 6 de fevrier ; [mais on n'en sçait rien de particulier qui soit asuré.]

p. 657. 660.

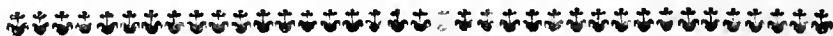
Bollandus a ramassé ce qu'on dit de S. Agricolaüs sur le 5 de fevrier, auquel quelques martyrologes en marquent la feste. Il y en a qui luy donnent cinq ans d'episcopat. ^a Ursicin qu'on dit avoir esté son successeur, est honoré le premier d'octobre, ^b Designat le 13 de janvier, René le premier de decembre, ^c Sulpice le 18 de janvier, ^d Quirille le 30 d'avril, ^e & Eucher le 20 de fevrier, avec Falco dont nous parlerons en un autre endroit. ^f Ils estoient qualifiez Evescques tantost de Tongres, parceque c'estoit l'ancien siége episcopal, tantost de Masticht, parceque c'estoit le lieu de leur residence : & depuis mesme que le siége a esté transporté à Liege par S. Hubert, on les a encore appelez quelquefois Evescques de Tongres.

p. 660. 57.
a p. 764 | Leod.
epi. t. 1. p. 52. b.
b Boll. 13. jan. p.
114.
c 18. jan. p. 196.
d 30. apr. p. 777.
e 20. febr. p. 177.
178.
f 13. jan. p. 814 |
13. may, p. 214.
d.



SAINT DAMASE,

P A P E.



ARTICLE PREMIER.

De ce qu'on sçait de Damase jusqu'à son episcopat : Il est élu Pape, & U sin apres luy.

Boll. apr. t. 1. p.
32. 1 | Anal. c. 3.
p. 21.



On pretend que S. Damase estoit Espagnol, fils d'un nommé Antoine, [quoiqu'on ne puisse guere douter qu'il ne soit né à Rome, & que son pere paroisse y avoir demeuré des ses premières années.] Car Baronius raporte une inscription, où il est dit que son pere avoit esté Ecrivain, Lecteur, Diacon, & Prestre dans l'Eglise de S. Laurent à Rome. Ce Saint avoit une sœur nommée Irene, qui fit profession de virginité, & mourut à 20 ans. Quelques Espagnols de ces derniers temps l'ont mis au nombre des Saintes le 21 de fevrier.

Bar 184. § 16.
in app.

Ibid.

Boll. 21. feb. p.
244. c.

'Il servit aussibien que son pere dans l'eglise de S. Laurent, jusqu'à un age fort avancé.^a Car il avoit plus de 60 ans quand il fut fait Pape.^b Il estoit Diacre de Rome lorsque Libere fut banni par Constance[en 355,]' & fit avec le reste du Clergé de Rome, un serment solennel de ne recevoir jamais d'autre Pape tant qu'il vivroit.' Il l'accompagna mesme quelque temps lorsqu'il alla[à Berée où il estoit relegué, & puis il revint à Rome.]' Ses ennemis ont écrit qu'il l'avoit abandonné, corrompu par l'ambition, & ils semblent mesme vouloir faire croire qu'il avoit suivi contre son serment, aussibien que beaucoup d'autres Ecclesiastiques de Rome, la communion de Felix fait Antipape contre Libere. ["Mais cela ne paroist point probable. Nous ne trouvons non plus aucune assurance à ce que d'autres disent, "que Libere ayant esté contraint de quitter Rome une seconde fois l'an 359, pour eviter la persecution de Constance après le Concile de Rimini, y laissa en sa place Damasc, qu'ils qualifient Prestre, pour estre son grand Vicaire.]

Bar. 384. § 16. in

3PP.

358.

6 Mar. & F. p. 3.

p. 23.

p. 2.

p. 2.

V. les Ariens
note 47.

lb. § 84.

V. les Ariens
§ 109.

V. les Lucif-
feriens § 7 |
note 5.

in Lucinis.

L'AN DE JESUS CHRIST 366, DE DAMASE I.
'Libere estant mort" le 24 de septembre 366, l'Eglise tomba dans un schisme tres fascheux par les elections contraires de Damasc & d'Ursin, [nommé par des nouveaux écrivains Ursicin,]' qui estoit Diacre de Rome.^c Les Prestres Marcellin & Faustins, ["s'ils sont veritablement auteurs de la piece qui porte leur nom,] ces deux Prestres, dis-je, qui se declarent pour Ursin contre Damasc, pretendent qu'Ursin fut élu dans la basilique de Jule par les Diaeres Amance & Loup, & par le peuple qui estoit toujours demeuré dans la communion de Libere, & Damasc" dans l'eglise de de Saint Laurent surnommée de Lucine, par ceux qui avoient suivi Felix [fait Antipape par les Ariens contre Libere;] Qu'Ursin fut ordonné le premier par Paul Evesque de Tivoli; Que Damasc l'ayant sceu, luy qui avoit toujours ambitionné l'episcopat, ramassa par argent une troupe de cochers & d'autres personnes viles & ignorantes, qui armez de bastons entrerent par force dans la basilique de Jule, & y firent durant trois jours de grands massacres; Que sept jours après il s'estoit emparé avec ceux qu'il avoit achetez, de la basilique de Latran, & y avoit esté ordonné Evesque.

Mar. & F. p. 4. 5.

p. 5 [Ruf. l. 2. c. 10.

p. 258.

c Mar. & F. p. 5.

6.

[Selon ce recit, Damasc a esté l'auteur de tout le mal & des cruautez dont le schisme fut suivi. Mais il vaut mieux

en juger par l'assemblée des Evêques les plus saints & les plus eclairez qui fussent alors dans l'Occident, & qui n'avoient point d'autre interest dans cette affaire que celui de la verité & de la justice ; je veux dire par le Concile tenu à Aquilée l'an 381,] qui attribué à la temerité d'Ursin tant de choses tragiques que l'on avoit vues, & dit que cet homme qui avoit déjà une tres mauvaise reputation dans Rome, s'estoit efforcé d'usurper par violence un degré qui ne luy estoit point du, & auquel il n'avoit pu arriver par les voies ordinaires & legitimes. Le Concile de Rome [tenu peuteitre en 378,] accuse la fureur d'Ursin, qui avoit tafché de ravir un honneur qui ne luy appartenoit pas. S. Ambroise dit que Damase avoit cité élu Evêque par le jugement de Dieu.

Cod. Th. ap. p. 68.
69.
a p. 71.
p. 69.

p. 80.

Amb. ep. II. t. 5. p.
195. g.

Bar. 367. § 17.

Hier. chr.

Amm. l. 27. p. 337

Mar. & F. p. 6. 7.

Flor. p. 730.

Socr. l. 4. c. 29. p.
247. a. b. c.

Rufin. 2. c. 10. p.
258.

Bar. 367. § 18]
Mar. & F. p. 5.
b Bar. 367 § 18]
Aug.
c Cod. Th. ap. p.
82.

Pour les particularitez de son election, S. Jerome qui pouvoit estre à Rome en ce temps là mesme, dit que Damase avoit esté ordonné Evêque, lorsqu'Ursin fut établi peu de temps après, & s'empara du Sicine, qui estoit une basilique où les Chrétiens tenoient leur assemblée, [dans le quartier appellé *Esquilie*, selon ceux qui ont fait la description de Rome.] La suite donne quelque lieu de croire que c'est celle qu'on appelloit aussi alors la basilique de Libere, & aujourd'hui S^{te} Marie Majeur.

Socrate dit que quand on fit l'election d'un Evêque, Ursin qui avoit presque autant de voix que Damase, en prit sujet de tenir ses assemblées à part, & de se faire ordonner dans un lieu obscur de la basilique de Sicine. Rufin assure aussi que Damase avoit déjà reçu le sacerdoce, lorsqu'Ursin ne pouvant souffrir qu'on le luy eust preferé, s'emporta à cet excès de fureur d'assembler une troupe de seditieux, par le moyen desquels il se fit ordonner Evêque dans la basilique de Sicin (ou Sicine,) malgré les loix, l'ordre [de de la discipline, & les regles] de la tradition, ayant gagné pour cela un Evêque fort ignorant & d'un esprit fort mediocre, qui estoit Paul Evêque de Tivoli ; au lieu que les Evêques de Rome avoient accoutumé d'estre sacrez par ceux d'Ostie. A son sacre illegitime, il ajouta une entreprise sacrilege, en ordonnant diverses personnes.

importund.

NOTE 2

regressi





A R T I C L E I I .

*Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Urfin est banni :
Passage d'Ammien sur le luxe des Evêques.*

' C O M M E le schisme caufoit de grands troubles dans Rome, Juvence qui estoit alors Prefet ou Gouverneur de la ville, & Julien qui y exerçoit la charge d'Intendant des vivres, des le mois de juin 366, selon le Code, benvoyèrent Urfin en exil avec ses Diacres Amance & Loup, pour plaire à Damase qui les avoit gagez, dit Marcellin. Cet auteur ajoute qu'après leur bannissement, Damase voulut forcer à coups de bastons & d'épées le peuple de leur parti à rentrer dans sa communion, & qu'il tascha de faire chasser de la ville par les officiers de la Justice sept Prestres d'Urfin, mais que le peuple les sauva, & les emmena dans la basilique de Libere.

Mar. & F.p.6j
Amm.l.27.p.337.
a Mar. & F.p.6.

Cod Th.14.t.15j
l.2.p.227.
b Mar.&c.F.p.6j

' Sur cette nouvelle, continue ce schismatique, Damase ramasse tous ses sectateurs & tout le Clergé, les arme de bastons, d'épées, de haches, & les amene investir la basilique le 25 octobre 366, à huit heures du matin. Les uns brisent les portes, ou y mettent le feu, & entrent par force; les autres decouvrent le comble, & attaquent le peuple à coups de tuilles: enfin il y eut 160 hommes ou femmes de tuez du parti d'Urfin, outre beaucoup de blesez, dont quelques uns moururent de leurs blessures: mais personne ne mourut du costé de Damase.

p.7j

' Rufin dit en general que l'ordination illegitime d'Urfin contre Damase, causa une telle sedition, ou plustost une guerre si futieuse entre le peuple qui se partageoit pour l'un ou pour l'autre, que les lieux de prieres furent remplis du sang des hommes. Ammien assure aussi que les partisans de Damase & d'Urfin estoient si animez les uns contre les autres, que diverses personnes receurent des blessures dans cette querelle, & mesme y perdirent la vie; & il est constant, dit-il, que dans la basilique de Sicine, on trouva pour un seul jour 137 morts: mais Damase demeura enfin victorieux par les efforts de son parti. S. Jerome reconnoist aussi que Urfin s'estant saisi de la Sicine, & le peuple du parti de Damase y estant accouru en foule, diverses personnes de

Rufin.l.c.10.p.
258.

Amm.l.27.p.
337.

Hier.cbr.

Amm. l. 17. p.
337.

l'un & de l'autre sexe y furent massacrées cruellement. La sedition fut si grande, que Juvence quelque prudent qu'il fust, ne pouvant ni punir ni adoucir les sediteux, fut contraint de se retirer hors de la ville. [Ce n'est pas une marque qu'il fust trop pour Damase, dont le parti estant le plus fort, luy estoit tout sujet de rien craindre.]

p. 337.
Mar. & F. p. 8.

'Les esprits demeurerent longtemps dans cette animosité avant qu'on les pust appaiser. Trois jours après les meurtres arrivez dans la basilique de Libere, [c'est à dire le 28 d'octobre,] le peuple d'Ursin s'estant rassemblé, cria contre Damase, & ils firent souvent la mesme chose, s'assemblant dans la basilique de Libere. Ils demandoient, dit Marcellin, que l'on assemblast les Evesques pour juger le differend; [& il y a bien de l'apparence que cela se fit: mais il ne nous en est pas resté de preuves.]

p. 9.
Bar. 367. § 10.

'Ils se moquoient de Damase à cause qu'il estoit fort aimé & fort supporté par les dames. Ils luy susciterent mesme depuis un accusateur, qui defera comme adultere un Prelat que Saint Jerome appelle un amateur de la chasteté, & un docteur vierge de l'Eglise vierge.^a Les cruantez que l'on commit en faveur de sa cause contre Ursin, rendirent odieux le nom de ce vertueux Prelat, qui en estoit innocent, dit ^b ni.

Hier. ep. 50. t. 1.
p. 109. a.
^a Ruf. l. 2. c. 10. p.
258.

Hier. ep. 49. t. 1.
p. 235. b.
^b Amm. l. 17. p.
337.

Rufin, & qui surmonta ses ennemis sans leur faire de tort après sa victoire.^b Ammien rend également coupable Damase & Ursin, qui bruloient, dit-il, d'une ardeur étrange pour le siege episcopal. Il ajoute à cela cette remarque celebre: 'J'avoue, dit-il, qu'à considerer le faste mondain [qui accompagne cette dignité,] il n'est pas étonnant que ceux qui l'aiment, fassent tous leurs efforts pour y parvenir. Ils sont bien assurez que s'ils en peuvent venir à bout, ils s'enrichiront par les oblations des dames; ils [ne] paroistront [plus] en public qu'assis sur des chars; ils seront vêtus magnifiquement; ils auront des tables splendidement couvertes, & si somptueuses, qu'elles l'emportent sur celles des Empereurs. [Mais qu'ils se trompent!] Ils pourroient estre vraiment heureux, si sans avoir égard à la grandeur de la ville, qui est le pretexte dont ils couvrent tous ces excés, ils suivoient l'exemple de quelques Evesques de province, que l'abstinence & la frugalité de leurs repas, leurs habits grossiers & pauvres, leurs yeux toujours baissés vers la terre, la pureté de leurs mœurs, & la modestie de toute leur

p. 337-338.

V. Gratiens

conduite, rendent agreables au Dieu eternel, & venerables à tous ses vrais serviteurs. [Cela a quelque raport avec la parole de Pretextat homme fort attaché au paganisme.] 'Car quoiqu'il fust dans les plus grands emplois de l'Empire, & qu'il soit mort designé Consul, il disoit neanmoins en riant au Pape Damase: Faites moy Evesque de Rome, & aussitost je ferai Chrétien.

Bar. 381. § 47.
Hier. ep. 61. t. 2. p.
165. 2.

'Baronius soutient que Damase estoit innocent de ce luxe dont on semble le taxer, & qu'il n'est nullement compris dans les reproches que fait Saint Jerome aux Evesques qui tombent dans ce defect: [mais quoy qu'il en soit, le passage d'Anmien est excellent pour montrer que les Prelats qui croient relever leur dignité, & s'attirer la veneration des peuples par cette magnificence exterieure, se trompent extremement, & que la modestie ne leur est pas moins avantageuse pour s'acquérir de l'estime, qu'elle leur est comn andee par l'Evangile, par les Canons, & par l'exemple des Saints.]

Bar. 367. § 12. 16.

ARTICLE III.

Ursin est rappellé, & banni une seconde fois: Valentinien remet au Pape le jugement des Evesques.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. DAMASE 1, 2.

[N OUS ignorons ce qui se passa à Rome dans les premiers mois de cette année; & nous savons seulement que] les schismatiques sollicitèrent puissamment auprès de Valentinien, [qui estoit alors dans les Gaules,] le rappel de Ursin leur chef, que Juvence Prefet de Rome avoit banni l'année precedente des devant le 26 d'octobre. Valentinien leur accorda enfin ce qu'ils demandoient, & Ursin revint à Rome le 15 septembre de cette année, avec ses Diacres Anance & Loup, & ses partisans allerent avec beaucoup de joie au devant de luy.

Mar. & F. p. 9.
p. 6. 7.
p. 2.

NOTE 3.

V. Valentinien. y 14.

["Je ne scay si l'on ne devoit point rapporter à ce retour d'Ursin,] le reserit donné au public par Baronius, où Valentinien mande à Pretextat, [qui fut Prefet de Rome à la fin de l'an 367,] que quoiqu'il trouvast tres juste le châtiment dont on avoit usé pour appaiser la faction qui s'est sic élevée dans l'Eglise & dans une affaire ecclesiastique, le

Bar. 368. § 4.

tumulte estant d'autant plus punissable, en ces choses, qu'elles portent d'elles mesmes à la modestie & à la paix; neanmoins il aime mieux user de douceur en faveur de la religion mesme qui avoit esté offensée; & qu'ainsi il luy ordonne de delivrer tous ceux qui avoient esté releguez depuis peu pour ce tumulte, & de les rétablir dans leur premier état; mais à la charge que s'ils continuent à troubler la paix, ils seront punis sans aucune misericorde.

[Il faut peutestre aussi rapporter à cette occasion ce que dit S. Jerome,]' que le Pape se trouva presque envelopé dans les filets que la faction luy avoit tendus; mais qu'il surmonta enfin ses ennemis par l'assistance d'Evagre, [alors Prestre, & depuis Evefque d'Antioche, que S. Simeon Eusebe de Verceil avoit amené en Occident vers l'an 363.] 'Car Evagre estant allé trouver Valentinien pour avoir la grace de cette femme de Verceil, [dont nous avons parlé autrepart, il prit peutestre cette occasion pour l'informer aussi de la verité de ce qui se passoit à Rome.] 'Le Prestre Marcellin pretend que Damase avoit gagné par argent toute la Cour de ce prince, & qu'il en obtint par ce moyen un edit, par lequel il ordonnoit d'envoyer Ursin en exil, pour faire cesser le trouble & la division de la ville. [Ce qui est constant, c'est qu'Ursin sortit de Rome par ordre de l'Empereur le 16 de novembre, [deux mois seulement après son retour,] s'estant luy mesme livré, dit Marcellin, entre les mains de ceux qui le cherchoient, pour epargner le sang du peuple. Il fut relegué en un endroit des Gauls, où il demoura jusque vers l'an 371, & on bannit avec luy sept de ses complices, nommez Gaudence, Ursé, Rufe, Auxanon, Auxane, Aneae, & Rufin: mais on les relegua ce semble en d'autres endroits, & on s'para d'avec luy ceux qu'il avoit liez a son parti pour exciter des troubles & des tumultes. 'Pr. textat app. tit. c. onc e, fin par son autorité, dit Ammien, & avec les justes suffrages de la verité, le tumulte que les querelles des Chrétiens avoient excité: & Ursin ayant esté chassé, tous les habitans de Rome unis dans un mesme sentiment, jouirent d'une profonde tranquillité.

V. Valenti-
nien l. 5. 17.

En mesme temps que l'Empereur condamna Ursin au commencement [du schisme,] il ordonna que l'Evesque de Rome examinerait la cause des autres Prelats, afin que ce ne fust pas des juges profanes qui jugeassent de la religion, mais

Hier. ep. 49. t. 1.
p. 31. b.

p. 236. G.

Mar. & F. p. 9. 10.

p. 10.

Bar. 371. § 2. 3. 4.

Cod. Th. ap. p.
80.

Amm. l. 27. p.
349.

Cod. Th. ap. p.
80.

mais un Pontife de la religion avec ses collegues. Il fit cette ordonnance pour rétablir le corps de l'Eglise que la fureur d'Ursin avoit ebranlé en le déchirant. [Ainsi il semble qu'elle regardoit proprement l'Evesque de Tivoli, & les autres qui pouvoient avoir suivi le schisme d'Ursin.] Elle fut fort approuvée par les Evesques assemblez à Rome en 378, & ils en demanderent l'execution à Gratien, parcequ'elle honoroit, disent-ils, le ministère divin [des Evesques,] parceque leur jugement estoit beaucoup plus assuré que celui des magistrats, & parcequ'il estoit bien fascheux à des Evesques de ne pouvoir prouver leur innocence que par les tourmens & les gesnes que les juges faisoient souffrir à des personnes innocentes.

p. 21.

Ces Prelats semblent entendre cette exemption des Evesques pour toutes sortes de matieres, soit Ecclesiastiques, soit civiles; & quoique Blondel dise que l'ordonnance de l'Empereur ne soumettoit au jugement du Pape que les Evesques de son ressort, nous verrons qu'ils s'en servirent pour y en faire soumettre bien d'autres. Ils parlent comme si cette ordonnance avoit esté faite par Gratien; & en effet il avoit esté associé cette année mesme à l'Empire par Valentinien son pere, outre qu'il semble que ce fust le style des Empereurs, de parler de ce qu'avoient fait leurs predecesseurs, comme s'ils l'eussent fait eux mesmes.]

Ibid.

Blond. prim. p.
165.

Cod. Th. ap. p.
83.
a p. 30.



A R T I C L E I V.

Les Ursiniens troublent encore Damase, & sont bannis

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE DAMASE 2, 3.

LA sortie d'Ursin appaisa sans doute beaucoup le trouble de la ville, comme le dit Ammien: Mais elle n'empescha pas que malgré l'Empereur, malgré le Gouverneur, malgré tous les soins de Damase, le peuple du parti d'Ursin ne continuast à tenir des assemblées dans les cimetières des Martyrs, sans avoir mesme aucun Ecclesiastique; [ceux de ce parti se tenant peutestre cachez; car nous verrons ensuite leur bannissement.] Ils tenoient encore une eglise; peutestre celle de Sainte Agnés, [hors de la ville.]

Amm. l. 27. p.
349.
6 Mar. & F. p. 10.

Bar. 368. § 2.
6 Mar. & F. p. 10.

Le Défenseur de l'Eglise Romaine; (car Valentinien avoit établi les Défenseurs peu d'années auparavant,) & Damase

Bar. 368. § 2.

en donnerent avis par une requête à ce prince, qui craignant que cette étincelle ne rallumast le feu qu'on avoit tâché d'éteindre, en ostant [& bannissant Ursin] qui l'avoit allumé, "commanda à Pretextat de mettre encore cette eglise dans la puissance de Damasc. NOT 4.

[Ce fut peutestre dans l'exécution de cet ordre qu'arriva ce que raporte Marcellin, en ajoutant sans doute à la verité pour la rendre odieuse, & en rapportant à Damasc ce que les magistrats faisoient en faveur de l'Eglise Catholique qu'il gouvernoit.] "Ce Prestre schismatique dit donc qu'un jour que ceux de son parti estoient assemblez en grand nombre à Sainte Agnés, Damasc y vint en armes se jeter sur eux avec ses satellites, & y fit un ravage & un carnage tout à fait étrange. Il faut peutestre rapporter à cet endroit ce que dit Rufin, que les meurtres causez dans Rome par le schisme, rendirent Damasc odieux "par la faute de Maximin Prefet [des vivres,] homme *fictione.* tres cruel, & que l'on informa mesme par les torures d'une affaire toute ecclesiastique; mais que Dieu protecteur de l'innocence n'abandonna point Damasc, & fit retomber la punition sur ceux mesmes qui avoient dressé le piege. [Il semble donc que les schismatiques aient demandé qu'on informast de ce qui estoit arrivé à Sainte Agnés; que Maximin l'ait fait avec son inhumanité ordinaire, "dont on a parlé amplement *V. Valentinien I. 524.* en un autre endroit; & que les schismatiques s'estant trouvez eux mesmes coupables, en aient esté punis. On voit en effet par l'histoire que Maximin fut Prefet des vivres à Rome depuis la fin de 367 jusqu'au commencement de 370. On pretend neanmoins qu'il ne commença à signaler sa cruauté que sur la fin de 369. Mais c'est peutestre qu'on ne contoit pour rien ce qui se faisoit dans les formes ordinaires de la justice, & contre des personnes du commun.

Mar. & E. p. 10.
11.

Ruf. l. 2. c. 10. p.
258.

Bar. 368. § 3.

Il faut ce semble rapporter à la mesme occasion] "le rescrit donné par Baronius, où l'on voit que Pretextat avoit banni diverses personnes, qui estoient les compagnons & les ministres d'Ursin. Valentinien ne veut pas qu'on les relegue en aucun lieu; & il leur accorde la liberté d'aller où ils voudroient, pourvu seulement qu'ils ne retournaissent point à Rome. [Ce ne sont donc pas ceux qui furent releguez en 367 avec Ursin, & qui ne furent relaschez que sous Ampele, & encore à l'exclusion des provinces suburbicaires, comme nous le verrons dans la suite.] "Ce rescrit à Pretextat "est apparemment du 12 NOT 5.

§ 3.

L'an de J.C.
378, de Da-
mase 2, 3.

de juin [plutost que] du 12 de janvier dont on le date aussi.

'Marcellin ajoute que les cruaucez exercées à Sainte Agnés, déplurent extremement aux Evesques d'Italie, & que Damase en ayant invité quelques uns à sa feste, (qui pouvoit estre au commencement d'octobre, si c'estoit le jour de son ordination, auquel en effet on voit par d'autres exemples que les Papes avoient alors accoutumé de prier les Prelats voisins,) Damase, dis-je, les ayant assemblez à Rome, tascha d'obtenir d'eux par argent & par prieres qu'ils condannassent Ursin : ce qu'ils refuserent en disant qu'ils estoient venus pour solenniser sa feste, & non pas pour condanner un homme sans l'entendre. [Cet auteur pretend donc faire croire qu'Ursin n'avoit point esté jugé jusqu'alors par aucun Concile ; ce qui seroit étrange ; mais on ne peut rien appuyer sur le témoignage d'un homme aussi passionné que celui-là.]

Mar. & Ep. 11.

'Marcellin & Faustine, (car ils sont toujours joints ensemble,) finissent enfin leur recit par leur propre histoire. Car ils disent que l'on tourmenta les Prestres [d'Ursin] de diverses peines, qu'on les exila & qu'on les dispersa en divers pays, & qu'eux mesmes ayant esté de ce nombre, presenterent une requeste aux Empereurs. [" Il y a quelque difficulté pour savoir si ce recit du schisme d'Ursin est effectivement de ces deux Prestres dont il porte le nom : mais il est certain qu'il est d'un homme de la faction d'Ursin, témoin oculaire de ce qu'il raporte.

p. 11. 12.

V. les Lucif-
feriens note
5.

'Baronius raporte quelques vers faits par Damase, ou par quelque autre de son temps, dont il tire que Damase avoit fait un vœu à des Martyrs, pour le retour des Ecclesiastiques qui suivoient Ursin ; & que ces Ecclesiastiques estant revenus à l'Eglise, il avoit orné par reconnoissance le tombeau de ces Martyrs. Il en tire encore que des personnes extremement animées pour Ursin, l'avoient tout d'un coup abandonné comme par miracle, & s'estoient rangez dans le parti de Damase.

Bar. 367. § 21. in
2PP.



ARTICLE V.

*Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines
exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des
environs.*

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE DAMASE 3, 4.

[C O M M E Damase ne paroist pas avoir esté libre des in-
sultes du parti d'Ursin avant l'an 369, nous y pouvons
Ath ad Afr p. 931. c. a d. 2
p. 941. a. b. 3
p. 931. c. 4
d. 5
V. S. Hilaire 517.
V. S. Atha- nase § 111.

mettre] le Concile qu'il tint, selon Saint Athanase, avec un grand nombre d'Evesques, & où il prit un grand soin tant de relever les Prelats tombez dans l'Arianisme, que de faire connoistre quels estoient les auteurs & les chefs de cete heresie. On y condanna Ursace & Valens, avec ceux qui suivoient leurs sentimens, [sans neanmoins toucher à Auxence qui tenoit l'Eglise de Milan, apparemment parceque Valentinien V. S. Hilaire trompé par ses deguifemens, le croyoit orthodoxe, & le soutenoit.] Le Concile écrivit une epistre synodique; & S. Athanase assemblé avec les Evesques d'Egypte, écrivit à Damase V. S. Atha- nase § 111. pour le remercier de ce qu'il avoit fait, & l'informer des crimes d'Auxence, afin qu'il fust depose.

S. Athanase marque en mesme temps un autre Concile tenu en Italie, [dont nous n'avons point d'autre connoissance. Ce fut peutestre en cete occasion que S. Athanase recommanda à Damase Timothée disciple d'Apollinaire, & que Damase luy donna des lettres pour Apollinaire. V. les Apol- linaristes § 7.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, DE DAMASE 4, 5.

Cod. Th. 16. t. 2. l. 20. p. 48. 1.
Valentinien donna en 370 une loy celebre adressee au Pape Damase, & lue dans les eglises de Rome le 29 de juillet. Elle défend aux Ecclesiastiques & à ceux qui faisoient profession de continence, de frequenter chez les veuves & les orfelines, & de rien recevoir des femmes à qui ils se feroient particulièrement joints sous pretexte de religion, ni par don, ni par testament, ni par fideicommiss, declarant que tout ce qui leur sera donné à l'avenir par ces personnes, sera confisqué. [Cete loy restreinte dans ses termes, qui n'excluent les ecclesiastiques que des donations des femmes auxquelles ils seront particulièrement unis, c'est à dire de ces sœurs spirituelles, contre qui les Peres & les Conciles se sont elevez tant de fois, n'a rien
non a leant.
&c.
appelées de germains.

Ath. vit. p. 85. d. d.

1. Les Benedictins le mettent en 368.

que de tres juste , & de tres utile pour l'honneur de l'Eglise;] & il n'est pas difficile de croire avec Baronius que ce fut Damase mesme qui la sollicita: ce qu'il fonde sur ce qu'elle fut lue dans les eglises contre l'ordre de la publication des loix; quoy qu'elle puisse aussi y avoir esté lue , comme quelques autres, parcequ'elle s'adressoit au Pape , & qu'elle regardoit les Ecclesiastiques. [" Mais il faut ou que l'usage & l'interpretation commune ait étendu cette loy à exclure generalement les Ecclesiastiques de toutes les donations que les personnes de pieté leur pourroient faire , ou que l'on en ait fait vers le mesme temps quelque loy expresse;] puisqu'on voit clairement par Saint Ambroise & par S. Jerome , que les Clercs & les moines estoient alors exclus de toutes les successions que les particuliers leur pouvoient laisser; & l'Empereur Marcien attribue cette Loy à Valentinien , Valens , & Gratien , quoiqu'il ne l'entende qu'à l'égard des veuves. On croit en effet que c'est celle qui fut amplifiée par la loy du premier decembre 372, laquelle comprend les vierges & les Evesques pour exclure les premieres du droit de donner , & les Evesques de celui de recevoir. Godefroy soutient que ces loix ne regardent que les particuliers , & non le corps de l'Eglise , à laquelle il estoit toujours libre de donner.

Cod.Th.16.t.2.
l.20.p.50.1]Bar.
370.5.125.
Cod.Th.t.6.p.
50.1.

Amb.ep.12.p.
200.1.]Hier.ep.
2.p.13.b.

Cod.Th.nov.3.
3.c.5.p.32.1.

16.t.2.l.22.p.5.]
not.

p.50.1.2.

'Baronius remarque sur divers passages qu'il raporte de S. Jerome , que l'avarice des Ecclesiastiques , particulierement de ceux de Rome , estoit montée à un tel excés , qu'il avoit fallu la reprimer par cette severité honreufe à l'Eglise, puisqu'elle estoit une preuve des vices de ses ministres; mais utile pour arrester au moins en partie le cours de leurs dereglemens. C'est pourquoy S. Jerome dit qu'il ne se plaint pas de la loy, mais qu'il est affligé de ce que nous l'avons meritée. Personne ne s'en plaint, dit excellemment S. Ambroise , parceque nous ne croyons pas perdre quelque chose , lorsqu'on ne nous oste que de l'argent. Aussi , ajoute-t-il , je n'en parle pas pour m'en plaindre , mais pour faire voir aux payens que je ne me plains point de ces fortes de pertes ; car j'aime mieux que nous ayons moins d'argent & plus de vertu & de grace. Saint Jerome nomme un Antoine & un Sophrone entre ceux dont la mauvaise conduite avoit deshonoré à Rome la profession monastique.

Bar.370.5.125,
125.

Hier.ep.2.t.1.p.
13.b.

Amb.ep.12.p.
200.k.

Hier.ep.12.p.
144.c.

'Theodose fit une autre loy 20 ans après , qui estoit encore plus severe à l'égard des Diaconissés : mais il la revoqua aussi-

Cod.Th.16.t.2.
l.27.28.p.60.64.

toit : & celle de Valentinien fut aussi enfin abrogée l'an 455 par Marcien.

371, de Damase, 5, 6.

L'AN DE JESUS CHRIST 371, DE DAMASE 5, 6.

Bas. 371-5 2-5.

§ 5:

[Les dates des Loix nous donnent sujet de croire qu'Ampele ayant esté Prefet de Rome des l'an 370, fut continué en 371, & jusqu'au mois de juillet 372.] Durant qu'il exerçoit cette charge, Valentinien donna quelque liberté à Ursin relegué en France, & à ses complices. Car il leur permit de se retirer où ils voudroient, pourvu que ce ne fust ni à Rome, ni dans les provinces suburbicaires. Baronius raporte les rescripts "qui en furent adressez tant à Ampele Prefet, qu'à Maximin [qui estoit en mesme temps] Vicair de Rome : & il paroist assez clairement par ce que Valentinien écrit au dernier, que les provinces suburbicaires sont celles mesmes qui estoient de la jurisdiction du Vicair de Rome. [Au moins il est visible qu'on ne peut entendre tout l'Occident par ce terme sans une étrange absurdité, puisque la grace que Valentinien accordoit à Ursin, auroit esté de le chasser de tout son Empire.]

V. Valentinien I. § 22, 26.

Ib. § 24.

A R T I C L E V I.

Les Orientaux demandent secours à Damase : Grand Concile à Rome contre les Ariens : Il écrit aux Evêques d'Illyrie.

Bas. ep. 220. p. 233. a. b.

ep. 50. p. 78. b. c.

ep. 220. p. 233. a. b.

[L'EGLISE d'Orient, que Valens menaçoit depuis quelques années d'une tempeste tres dangereuse, commença proprement en celle-ci à l'éprouver ; & ce qui estoit de plus fascheux, c'est que les Orthodoxes mesmes y estoient divisez entre eux par divers schismes, dont le plus important estoit celui de l'Eglise d'Antioche, où S. Melece soutenu par tout l'Orient, & Paulin qui avoit la communion de l'Occident & de l'Egypte, formoient deux partis opposez.] Les Orientaux avoient eu quelque esperance d'estre secourus par l'Occident, & Silvain de Tarse leur en avoit apporté des lettres, par lesquelles ils témoignoient consentir que S. Melece demeurast seul Evêque d'Antioche.

L'esperance de ce secours les avoit un peu fortifiez ; mais comme elle se fut bientôt évanouie, ["Saint Basile, que Dieu leur avoit donné depuis peu pour protecteur, en l'élevant sur la chaire de Cesarée en Cappadoce, metropole du Pont, & dont la charité estoit vigilante & industrieuse," se resolut avec

V. S. Basile

§ 51.

Ibid. § 68.

le confeil de Saint Athanaſe, d'écrire au Pape Damafé la lettre 220, par Dorothee Diacre d'Antioche, qui porta auſſi une lettre des Orientaux en corps aux Evesques d'Occident, pour les prier de leur envoyer des deputez, qui puſſent leur donner la paix & les autres ſecours neceſſaires.

[" Dorothee retourna en Orient des le commencement de l'année ſuivante avec le Diacre Sabin ;] & ils y rapporterent à S. Baſile & aux autres Prelats d'Orient, des lettres des Evesques d'Illyrie, d'Italie, & des Gaules. Sabin en avoit une particuliere de Saint Valerien [d'Aquilée] pour Saint Baſile.^a La lettre des Evesques d'Italie & des Gaules eſt appellée ſynodique, & elle contenoit une confeſſion de foy, écrite avec des caracteres apoſtoliques, qui exprimoient ſans aucune ambiguité ni aucune reſerve la croyance des SS. Peres.

[Ce que nous venons de dire nous obligeant de reconnoiſtre qu'il y avoit eu vers ce temps là un Concile des Evesques des Gaules & d'Italie, nous croyons que ce peut eſtre] celui de Rome dont Theodoret nous a conſervé la lettre adreſſée à ceux d'Illyrie : [ce qui nous paroît d'autant plus probable,] que dans un exemplaire latin de la meſme lettre, l'adreſſe eſt aux Evesques Catholiques de l'Orient, [ſans doute parcequ'on leur en avoit envoyé une copie : & ce qui le confirme,] c'eſt qu'à la fin Sabin Diacre de Milan & legat declare qu'il a donné cette lettre copiée ſur l'original. [Il y a donc toute ſorte d'apparence que ce Sabin eſt celui meſme qui alla en Orient avec Dorothee ; que cette attestation eſt celle qu'il donna aux Orientaux ; & que la confeſſion de foy que les Orientaux approuvoient ſi fort, eſt cette lettre meſme aux Prelats d'Illyrie. Car en effet elle autorife fortement la foy de Nicée, elle établit clairement la divinité du Saint Eſprit, & elle annulle abſolument le Concile de Rimini,] ce que les Orientaux demandoient expreſſément.

'Le Concile qui l'écrivit fut tenu à Rome, ^b par l'autorité d'un reſcrit imperial.^c Il ſ'y trouva 90 ou 93 Evesques ^d de pluſieurs pays, ^e c'eſt à dire de l'Italie & de la Gaule. Theodoret ne nomme que le Pape Damafé & Valerien.^f Le texte latin de la lettre qu'ils écrivirent, [& qui en eſt aſſurément l'original,] y en ajoute huit autres que nous ne connoiſſons point.

^g Cette lettre fut écrite ſur les plaintes qu'avoient faites les Evesques des Gaules & de la Venecie : & ces plaintes eſtoient,

Baſil. ep. 173. p. 269. a.

ep. 324. p. 317. d.
a ep. 69. p. 111. b.

Thdr. l. 2. c. 17. p. 617. b.

Col. r. t. 1. p. 165.

p. 169.

Baſil. ep. 52. p. 80. c.

Col. r. t. 1. p. 165]
Thdr. l. 2. c. 17. p. 617. b.

b Col. r. p. 165.
ep. 155] Thdr. p. 617. b.

d Soz. l. 6. c. 23. p. 667. 668.

e Thdr. p. 617.

f Col. r. p. 65. b. g p. 166.

Soz. l. 6. c. 13. p. 667. a. b.

Ib. 5 82.

NOTE 7.

dit Sozomene, contre Auxence & quelques autres, que l'on accuſoit de ſoutenir la doctrine des Anoméens. Les Evêſques de pluſieurs provinces s'eſtant donc aſſemblez en grand nombre à Rome pour ce ſujet, excommunierent Auxence & ſes adherans, confirmerent de nouveau la foy de Nicée, & declarerent nul & invalide tout ce qui s'eſtoit fait à Rimini.

[C'eſt à peu pres ce qu'on peut tirer de la lettre du Concile, ſelon le grec: Le latin eſt plus doux à l'égard des Prelats condannez:] 'car il dit ſeulement que les Prelats denoncez ne voyoient pas aſſez quel eſtoit le ſentiment des Peres qu'il falloit ſuivre, d'autant que leur eſprit eſtoit balancé par les differens Conciles alleguez de part & d'autres; ce qui ne venoit d'aucune affection qu'ils euſſent pour l'heréſie, mais de ſimplicité & d'ignorance: [de forte qu'on ne peut entendre ceci ni d'Urface ni de Valens, ni d'aucun autre heretique déclaré, que le Concile n'eut eu garde] d'appeller des Prelats de Dieu, comme il fait ceux-ci. Il parle d'Auxence auſſitoſt après: [mais je ne ſaurois entendre ce qu'il en dit ni ſelon le latin, ni ſelon le grec, ſi non qu'on voit qu'il avoit eſté condanné, ſans qu'on puiſſe dire comment, ni quand, ni par qui.] L'inſcription de la lettre porte dans le latin, que le Concile avoit eſté aſſemblé en partie pour examiner la cauſe d'Auxence. [Que ſi cela eſt, il faut qu'on y ait fait quelque autre decret contre luy avant que d'écrire la lettre.]

Ath. ad Epic. p.
582. a.

b.

'Saint Athanaſe dit dans ſa lettre à Epictete, qu'il s'eſtoit tenu en ce temps là divers Conciles, & que tous les Evêſques qui s'y eſtoient trouvez, avoient anathematizé tout d'une voix, comme animez d'un meſme eſprit, ceux qui ſuivoient encore les ſentimens d'Arius, quoiqu'ils taſſaſſent de ſe cacher, τὸς ἐν κρυπτῶν τοῖς πύλιν. ſavoir Auxence de Milan, Urface, Valens, & Caius de Pannonie: & comme ces heretiques pretendoient eſtre appuyez de l'autorité de divers Conciles, les Orthodoxes avoient écrit partout que l'Egliſe Catholique ne reconnoiſſoit point d'autre Concile que celui de Nicée.





A R T I C L E V I I.

*De Saint Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie se retire à Rome :
Saint Basile se plaint de Damasc.*

L'AN DE JESUS CHRIST 372, DE DAMASE 6, 7.

V. S. Basile
§ 82, 83.

[" S A B I N alla donc en Orient porter la lettre du Concile de Rome, avec celle de S. Valerien & quelques autres. Il y estoit arrivé assez longtems avant Pasque, & il en repartit quelque temps après cette feste pour retourner en Occident. Il y apporta diverses lettres, tant des Orientaux en corps avec le nom de S. Melece à la teste, que de S. Basile en particulier : Et ils conjuroient les Occidentaux par ces lettres de vouloir les assister plus puissamment, & mesme de leur envoyer un assez grand nombre de deputez pour pouvoir tenir lieu d'un synode.

V. S. Am-
broise § 14.

N O T E 8.

V. les Ariens
§ 69.

V. S. Am-
broise § 26.

bid. note. 2.

Nous esperons avoir une autre occasion de parler plus amplement de ce saint Diacre, qui fut fait depuis Evesque de Plaisance : mais nous pouvons ramasser ici ce qui regarde "S. Valerien d'Aquilée, l'un des plus illustres Evesques de ce temps là.] On croit qu'il avoit succédé à Fortunatien, [qui estant tombé dans l'Arianisme, y avoit fait tomber Libere l'an 357. Nous ne trouvons rien de S. Valerien dans l'histoire avant le Concile de Rome dont nous venons de parler. Il assista encore depuis à celui d'Aquilée en 381, où il est nommé, & signe avant S. Ambroise mesme, comme y presidant. Il assista aussi à celui de Rome en 382, & il y est mis avant les metropolitains de Thessalonique & de Sirmich, de quoy nous rendrons raison en un autre endroit.] S. Jerome dont la sœur avoit embrassé la vertu, souhaita que ce Saint luy écrivist pour la fortifier dans la pieté ; ce qu'il espere, dit-il, de sa charité qui souffre tout.

Bar. 372. § 4.

Hier. ep. 43 t. 1.
P. 217 a.

Bar 382. § 87.

An. b. v. t. p. § 3 b.
Hier. p. 650. 1.

Bar. 17. nov. 6.

'On croit qu'il peut estre mort en 388, parceque Saint Ambroise estoit à Aquilée dans les derniers mois de cette année là. [Et il falloit que ce fust pour quelque affaire aussi importante, qu'estoit la mort de l'Evesque, & le soin de luy donner un successeur,] puisque dans ce temps là Theodosie estoit à Milan. Les martyrologes de S. Jerome & Raban, marquent sa feste le 26 de novembre: le Romain & quelques autres la mettent le 27. Ce qui le releve davantage, est la gloire que

Hier. chr.

son Eglise acquit sous sa conduite. 'Car le Clergé d'Aquilée passoit alors pour une assemblée d'Anges & de bienheureux.

[Nous pourrons marquer en particulier quelques uns de ceux qui le composoient, "en examinant l'histoire de Saint Jerome V. S. Jerome 63-
Jerome, qui voulut luy mesme s'instruire de la pieté dans cette ecole.]

Rufin Hier. l. 1.
t. 4. p. 204. c.

'Chromace, [" qui fut depuis successeur de Valerien,] avoit NOTE 9:
exercé le sacerdoce sous luy. Jovin son Archidiaque, & Eusebe

Bar. 372. § 40.

[frere de Chromace] l'un de ses Diacres, furent aussi faits Evêques. 'Heliodore depuis Evêque d'Alcin, Nepotien son neveu, & diverses autres personnes eminentes en pieté, avoient aussi esté elevez dans la discipline de l'Eglise

Rufin Hier. l. 1.
p. 204. c.
Bar. 372. § 41.

d'Aquilée, selon Baronius. 'Rufin dit qu'il y avoit esté dans un monastere. "Baronius cite de Saint Jerome, que Valerien & le Clergé de son Eglise avoient entierement purgé Aquilée du venin de l'Arianisme dont elle avoit esté infectée. 'Neanmoins Saint Jerome ne le dit que de Saint Chromace & d'Eusebe son frere.

Hier. ep. 43. t. 1.
p. 217. b.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE DAMASE 7, 8.

[S. Athanase qui éclairoit l'Eglise depuis pres de 47 ans, mourut en 373, & Pierre "homme excellent, que les Catholiques luy avoient donné pour successeur, fut bientost chassé V. les Ariens 122.
d'Alexandrie par les Ariens, qui mirent Luce en sa place avec des cruantez & des violences horribles.] 'Damase avoit envoyé un Diacre à Alexandrie porter à Pierre des lettres de communion & de consolation. Ce Diacre tomba entre les mains des Ariens, qui l'envoyerent travailler aux mines de Pheno, après l'avoir tourmenté avec des inhumanitez étranges. [Pierre s'estant sauvé de leurs mains, "se retira à lb. § 124.
Rome, où il trouva l'assistance que le temps permit de luy rendre; & il y demeura jusqu'à l'année 378, qu'il retourna à Alexandrie.

Thdit. l. 4. c. 19.
p. 693. a.

Les Occidentaux avoient receu des l'an 372, des sollicitations tres pressantes de la part de S. Basile & des autres Orientaux, qui les conjuroient de leur envoyer une deputation solennelle, tant pour les réunir entre eux mesmes, que pour les soutenir contre la persecution des Ariens. Neanmoins ils ne purent rien obtenir, & mesme le Prestre Evagre, "qui retourna V. S. Basile
de Rome à Antioche sur la fin de l'an 373, témoigna que l'on 113.
n'estoit pas entierement satisfait en Occident de ce que les Orientaux y avoient écrit.

Il paroist que Saint Basile fut fort mecontent de cette conduite des Occidentaux, & se degoustoit de leur envoyer de nouveaux deputez, quoiqu'Evagre l'y exhortast : mais soit par le conseil de S. Eusebe de Samofates, soit par quelque autre raison, il tomba d'accord d'envoyer à Rome au commencement de l'an 374, le Prestre Dorothee, & mesme Saint Gregoire de Nyffe son frere ; mais on ne voit pas que cela se soit executé ; & il semble que Dorothee y vint seulement avec un autre Prestre nommé Sanctiilime, qui pouvoit estre venu d'Occident en 372, soit de luy mesme, soit au nom de quelques Evesques.]

'Dans la lettre où Saint Basile parle d'envoyer S. Gregoire de Nyffe à Rome, il taxe assez ouvertement le Pape Damase d'un esprit de faste & de grandeur, qui dedaignoit les autres Prelats comme beaucoup au-dessous de luy, & qu'il falloit traiter avec des flateries basses & indignes d'un homme de cœur. 'Dans

Pas.ep.250.p.
250.d.

une lettre qu'il écrivit en 376, il ne parle pas moins fortement du faste des Occidentaux, & en particulier du plus considerable d'entre eux, [c'est à dire du Pape. Et veritablement comme d'une part S. Basile, qui ne voyoit les choses que de loin, pouvoit se tromper dans le jugement qu'il faisoit de la disposition de ces Prelats, & la croire plus criminelle qu'elle n'estoit,]

ep.8.p.54.

'aussi de l'autre les Occidentaux ont reconnu par la bouche de S. Ambroise, qu'on les avoit souvent accusez de mepriser l'union des Orientaux, & de rejeter les offres qu'ils leur faisoient.

Cod.Th.ap.p.
98.

[Mais ce qui faschoit le plus Saint Basile en cela, estoit ce semble la maniere dont on agissoit à l'égard de Saint Melece, avec qui les Occidentaux ne se réunissoient point encore, & qu'ils traitoient mesme d'heretique aussi bien que S.Eusebe de Samofates, comme nous le pourrons marquer dans la suite, quoique ces deux Prelats fussent alors actuellement bannis pour la foy, & que S. Eusebe ait depuis ajouté la couronne du martyre à tous ses autres merites.]





ARTICLE VIII.

Rescrit à Simplicie : Florent de Pouzoles condamné : Luciferiens de Rome poursuivis par Damase.

L'AN DE JESUS CHRIST 374, DE DAMASE 8, 9.

Col. Th. 9. t. 29.
l. 1. p. 221 Amm.
n. p. 315.
Cod. Th. ap. p.
91.

SIMPLICIE estoit" Vicaire de Rome au commencement de cette année, selon la date d'une loy. [Nous pouvons donc raporter au mesme temps,] 'un rescrit que l'Empereur luy adressa en cette qualité, & par lequel il ordonnoit que tous ceux qui feroient des assëmlées illicites au mepris de la religion, [comme les Urfiniens,] seroient bannis a cent milles [ou 40 lieues] de Rome, afin qu'au moins leur obstination ne pust nuire qu'à eux mesmes, & que ceux qui auroient esté condannez par le jugement des Evesques Catholiques, ne pourroient plus retourner aux Eglises qu'ils avoient fouillées, 'c'est à dire apparemment qu'on les chasseroit de leur ville episcopale & de son territoire, & que mesme ils ne pourroient demander à l'Empereur qu'il fist revoir leur procès.

V. Valenti-
nien l. 529.

p. 62. 94.
p. 91.

[Il semble par la premiere partie de cet edit, que les Urfiniens avoient fait quelque nouveau trouble dans Rome. Florent de Pouzoles avoit pu donner lieu à la seconde.] 'Car ayant esté deposé à Rome par les Evesques, peutestre cette année mesme ou la precedente, il s'adressa à l'Empereur, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon que s'il avoit esté condamné à Rome par le jugement des Evesques, il luy estoit défendu de faire la moindre poursuite devant aucun tribunal. [Il ne laissa pas néanmoins de se vouloir maintenir, & de faire de nouveaux troubles cinq ou six ans après, comme nous verrons en 378.]

p. 83. 92.

Comme on ne marque point le sujet de la deposition de ce Florent, nous exposerons ici au jugement des lecteurs une conjecture sur ce sujet, qui pourroit n'estre pas vraie, mais qui n'est pas néanmoins sans apparence.] 'Car les Prestres Marcellin & Faustine parlent d'un Florent Evesque d'Ostie, de la communion de Damase, qui ayant scëu que Macaire Prestre Luciferien, banni à la poursuite de Damase, avoit esté enterré dans un vieux sepulcre, le fit transferer de là dans la basilique de S. Astere Martyr, & l'y fit enterrer parmi les Prestres Catholiques. [Une action de cette nature ne pouvant pas ce sem-

Mar. & F. p. 68.

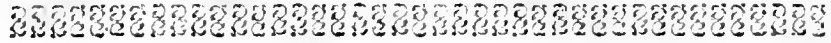
ble estre tolerée, il peut estre assez probable qu'au lieu d'Ostie, cela se passa à Pouzoles, & que ce fut le sujet de la deposition de Florent. Il est vray qu'on marque à Ostie, & non à Pouzoles, un S. Astere Martyr le 21 d'octobre : mais cela n'empesche pas qu'il n'y eust à Pouzoles une eglise de son nom.]' Les Prestres p.65. Marcellin & Faustine Luciferiens, louent beaucoup ce Macaire. Il vivoit, disent-ils, dans une merveilleuse abstinence, ne buvant point de vin, & ne mangeant point de viande, mais seulement des choses seches avec de l'huile, toujours dans le jeûne & dans la priere. Ils pretendent mesme qu'il chassoit les de- p.66. mons des possèdez.

'Ils ajoutent que l'Archevesque Damase persecutant les p.66. Luciferiens, & ne leur permettant point de s'assembler durant le jour, Macaire les fit assembler en une maison durant la nuit. 'Mais les Cleres de Damase l'ayant sceu, y entrerent avec des p.67. sergens, chasserent le peuple, & prirent Macaire, qui estant, disent-ils, trainé, plustost que mené, sur des cailloux, se fit une grande blessure à la cuisse. Il fut neanmoins presenté le lendemain devant le juge, qui le voyant obstiné à rejeter la communion de Damase, l'envoya en exil selon l'ordre de l'Empereur ; & estant arrivé à Ostie, [ou à Pouzoles, selon ce que nous avons dit, pour estre conduit dans son exil,] il y mourut de sa blessure.

'Ils ajoutent que Damase, en ayant receu pouvoir de l'Em- p.69. pereur, fit bannir par les juges plusieurs autres Prestres Catholiques, & mesme quelques laïques ; & ils disent qu'il faisoit plaider ces causes par des avocats payens : mais ils semblent pretendre que l'Empereur n'avoit rien decreté nommément contre les Luciferiens, & que Damase leur appliquoit les loix faites en general contre les heretiques.

'Les Luciferiens avoient un Evesque à Rome nommé Aure- p.65. le, que Damase racha souvent de chasser ; mais il y demeura jusqu'à la mort. [Après luy] ils y établirent Ephese, qui fut or- p.69. donné par un nommé Taorge, & que Damase racha aussi de chasser, comme nous verrons dans la suite. [Nous ne marquons point le temps où tout ceci est arrivé, parceque nous n'en avons point de connoissance.]





ARTICLE IX.

*Damase est presque surpris par Vital ; est consulté par S. Jerome ;
condamne les Apollinariſtes dans un Concile.*

L'AN DE JESUS CHRIST 375, DE DAMASE 9, 10.

NOUS avons dit que S. Baſile & les Orientaux avoient envoyé l'année precedente Dorothee & Sanctiſſime en Occident. Ces deux Preſtres en s'en retournant en Orient, y rapporterent ce ſemble des lettres d'un Concile que Damase avoit tenu à Rome. "Elles portoient que les Occidentaux avoient un grand deſir de ſecourir les Orientaux, mais qu'ils attendoient une occaſion propre pour cela. Ils y faiſoient voir auſſi leur foy ſur la divinité du Saint Eſprit, & ſur le myſtere de l'Incarnation. v. s. Baſile § 126.

Mais en meſme temps que Damase condamnoit tacitement Apollinaire par cette definition, (car on n'avoit encore rien prononcé nommément contre luy,) il penſa par megarde luy donner un grand avantage contre l'Egliſe. "Car Vital Preſtre de ſon parti eſtant venu à Rome cette année meſme, comme nous croyons, Damase approuva une confeſſion de foy ambiguë & equivoque qu'il luy preſenta. Il le renvoya enſuite à Paulin d'Antioche, pour eſtre receu dans la communion de l'Egliſe, "& écrivit ſur ce ſujet une lettre à Paulin meſme, dont ſes partiſans firent de grands trophées contre S. Melece. v. les Apollinariſtes § 9.
v. s. Baſile § 125.

Mais Damase s'eſtant douté de la ſurpriſe que Vital luy avoit faite, il récrivit à Paulin, & luy envoya une confeſſion de foy dreſſée dans un Concile de Rome, pour faire ſigner à Vital avant que de le recevoir. Il y a apparence que Vital le refuſa : "car il eſt certain qu'il fit ſchiſme contre Paulin en 377 au pluſtard. Nous avons encore cette profeſſion de foy adreſſée à Paulin, & elle eſt celebre dans l'hiſtoire : mais nous avons aſſez parlé en un autre endroit. v. les Apollinariſtes § 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 377, DE DAMASE 10, II.

Nous croyons qu'il faut mettre en 376 & 377, les lettres que S. Jerome écrivit du deſert de Calcide en Syrie au Pape Damase, pour le conſulter ſur la difficulté des hypotaſes, & ſavoir avec qui il devoit communiquer d'entre ceux qui ſe pretendoient Eveſques d'Antioche. On n'a pas de preuve v. s. Jerome § 17, 18.

L'an de J. C.
377, de Da-
mase 10, 11.

positive que Damase luy ait répondu: mais il est bien à presumer qu'il le fit, & qu'il luy conseilla de communiquer avec Paulin.

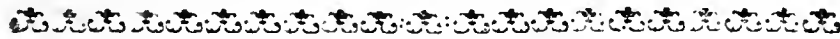
V. S. Basile
5 140.

"Dorothee & Sanctissime furent encore envoyez cette année par l'Orient aux Occidentaux, pour leur demander le secours dont ils continuoient toujours d'avoir besoin, & pour les prier de condamner Eustathe de Sebaste qui estoit retombé dans l'heresie des Macedoniens, & Apollinaire qui commençoit à se declarer ouvertement heresiarque. Ce fut en cette occasion que] Dorothee dans une conference qu'il eut avec le Pape & Pierre d'Alexandrie, eut la douleur d'entendre mettre au rang des Ariens Saint Melece & S. Eusebe de Samosates; de quoy Saint Basile se plaignit fortement à Pierre.

Basile p. 321. p.
314. c.

[On ne sçait pas s'il se fit quelque chose à l'égard d'Eustathe. Mais pour Apollinaire, il fut condamné solennellement dans un grand Concile que Damase convoqua à Rome sur la fin de l'an 377, ou au commencement de l'an 378. Pierre d'Alexandrie y assista. Apollinaire y fut mesme depolé de l'episcopat avec Vital & Timothée ses disciples.]

V. les Apol-
linaristes 5
11.



A R T I C L E X.

Ursin s'unit aux Ariens; est relegué à Cologne; fait accuser Damase par Isaac, qui est condamné par Gracien: Damase est absous par le Concile de Romé.

L'AN DE JESUS CHRIST 378, DE DAMASE II, 12.

[DAMASE donna au commencement de cette année une preuve sinon de son autorité, au moins de son affection pour la foy & pour l'Eglise, en accompagnant d'une lettre Pierre d'Alexandrie, qui retournoit prendre possession de son Eglise, où son peuple le rappelloit, & où Valens n'estoit pas en état de l'empescher de rentrer; de mesme que Jule avoit écrit pour S. Athanase l'an 349, en une rencontre semblable.

V. les Ariens
6 134.

Mais Damase qui se rejouissoit de voir les autres Prélats rétablis dans leur dignité, estoit continuellement troublé dans la sienne par la faction d'Ursin. Outre toutes les peines que ces schismatiques luy avoient causées dans les premieres années de son pontificat, Ursin à qui Valentinien avoit laissé vers l'an 371, la liberté d'aller où il voudroit, à l'ex-

Amb. p. 4. p.
121. c.

ception des provinces suburbicaires, abusa de cette grace ; & s'estant apparemment retiré à Milan,]'il n'eut pas de honte de s'unir aux Ariens dans le temps mesme qu'ils s'efforçoient par une conspiration detestable de troubler l'Eglise de Milan, [où Saint Ambroise qui en estoit Evesque depuis la fin de l'an 374, travailloit à rétablir la pieté.] Ursin s'assembloit donc secrettement avec ces ennemis declarez de J. C, tantost devant les portes de la synagogue, tantost dans les maisons des Ariens ; & n'osant pas se trouver ouvertement dans leurs assemblées publiques, il y envoyoit ses partisans pour leur donner les avis & les ouvertures qu'il jugeoit propres pour troubler la paix de l'Eglise, tafchant par ces bons offices de meriter de plus en plus l'assistance & la protection de ces heretiques, par le secours desquels il subsistoit jusques alors. 'Il s'uniffoit particulièrement avec Valens^a faux Evesque de Pectau dans la Pannonie, accusé d'avoir livré sa patrie aux ennemis.

Cod. Th. ap. p.
69.
a Amb. ep. 1. p.
167.Cod. Th. ap. p.
68.

p. 81.

p. 91.

p. 92.

'Il ne cessoit de tenter toutes sortes de voies pour surprendre Gratien, [qui estoit devenu maistre de l'Occident en 375, par la mort de Valentinien I. son pere. Mais au lieu d'en obtenir quelque chose,]'il fut enfin relegué par le jugement de Gratien à Cologne dans les Gaules, depeur qu'il ne troublast encore l'Eglise par son inquietude ordinaire. 'Il importuna souvent Gratien par ceux qu'il luy envoyoit, plustost qu'il ne luy demanda avec respect qu'il voulust l'ecouter ; & Gratien l'ecouta ensin, mais seulement pour le porter à abandonner ceux qui le suivoient, [& à renoncer au parti dont il estoit chef.

p. 84. 85.

Ne pouvant rien obtenir pour luy, il s'efforça de troubler au moins celui dont il fouhaitoit si ardemment d'occuper la place : & ce fut pour cela que]'sa faction suborna un Juif nommé Isaac, [qui non seulement avoit d'abord suivi les superstitions de ceux dont il tiroit sa naissance, mais qui ayant fait durant quelque temps profession du Christianisme,] profana les divins Mysteres en retournant à la synagogue. Les schismatiques pousserent, dis - je, cet homme à attaquer Damase, & à faire diverses fourberies sur ce sujet, pour repandre le sang des innocens, & depouiller l'Eglise [Romaine] de presque tous ses ministres, [en les occupant à défendre leur Evesque, ou en les faisant arrester sous pretexte d'instruire son procès, ou en les rendant eux mesmes complices du

du crime dont on l'accusoit, & qui n'est point exprimé.]

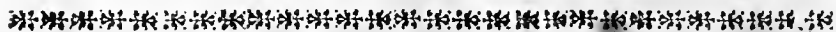
'Le dessein des Ursiniens estoit d'oster à Damase comme p.85.
estant accusé, l'autorité de juger les autres, [selon le devoir
de sa charge,] & l'ordre qu'il en avoit receu de l'Empereur.
'Mais Gratien par une inspiration de Dieu, rompit toutes p.85.
leurs machines: [Et ce fut apparemment en evoquant à luy]
'cette cause, qui avoit d'abord esté portée devant les juges p.87.
'civils.' Car ce fut par son jugement que l'innocence de Damase p.85.
fut reconnue, & que son integrité receut les louanges qu'elle
meritoit; & Isaac qui ne put prouver les crimes dont il l'accu-
soit, y trouva la juste punition de ses calomnies, 'ayant esté re- p.82.
legué en un coin d'Espagne.

[Le P. Sirmond nous a donné en 1630, un écrit sur la Tri-
nité & sur l'Incarnation, fait par un Isaac qui avoit quitté le
Judaïsme pour embrasser la religion Chrétienne.] Genn c. 26.
Gennade parle de cet écrit, fort embarrassé, dit-il, & fort obscur, mais
qui néanmoins établit la verité des trois Personnes, qui quoi-
que distinguées par leurs proprietés singulieres, ne sont nean-
moins qu'une seule divinité; & que dans l'Incarnation, les
deux natures subsistent, & ne forment que la Personne unique
du Fils de Dieu. Le P. Sirmond remarque dans sa preface,
que Gennade met cet Isaac entre les auteurs qui ont paru un
peu avant la fin du IV. siecle. [Ainsi nous ne voyons rien qui
empesche de croire que ce soit le calomniateur de Damase,
qui aura composé cet écrit dans le temps qu'il faisoit profession
du Christianisme.

Autant que nous en pouvons juger par les monumens de
ce temps là,]' Damase après avoir esté absous par Gratien, ce
qui luy estoit tout sujet de craindre les poursuites des hom-
mes, ne crut pas que cela dût suffire pour justifier la reputa-
tion d'un Evêque. Il se soumit encore luy mesme au jugement
des Prelats, dont l'examen est d'autant plus severe, qu'ils ne
se contentent pas des preuves que peut alleguer un accusateur, p.81 88.
mais regardent encore davantage les mœurs & la conduite de
l'accusé.' Car Damase consideroit que si [le jugement de l'Em- p.88.
pereur,] & la pureté de sa conscience, mettoient sa personne
hors de tout danger, se seroit néanmoins une tache à la reli-
gion, qu'un calomniateur pût encore déchirer ses ministres
[par des accusations qui auroient toujours quelque couleur
tant qu'il n'auroit point esté déclaré innocent par le jugement
des Evêques.

p. 89.

Cela se fit, comme nous croyons, dans le Concile de Rome "tenu, selon l'opinion des plus habiles, à la fin de cette année 378, & dont nous avons encore la lettre,]'puisque cette lettre dit qu'on ne doit point recevoir pour accuser des Pres- tres ou des Evêques, ni un ennemi, ni un calomniateur, ni des hommes tels que ceux qu'on avoit vu depuis peu se rendre de- nonciateurs : [ce qui paroist tout à fait se rapporter à l'histoire d'Isaac, qui fait un des principaux sujets de cette lettre, mais non l'unique : voici les autres.]



A R T I C L E X I .

L'Eglise est troublée par les Evêques de Parme & de Pouzolles, par Restitute, & par Claudien Donatiste : Lettre du Concile de Rome à Gratien, qui récrit à Aquilin.

Cod. Th. ap. p.
90. 91. 93.
a p. 82.

[V A L E N T I N I E N , comme nous avons vu , avoit ordon- né que les Evêques seroient jugez par celui de Rome.] 'Mais les magistrats n'agissoient pas avec assez de vigueur & de vigilance pour faire executer cette ordonnance; & quoi- qu'Ursin fust relegué [à Cologne,] ceux qu'il avoit ordon- nez, sollicitoient secrettement de sa part les personnes les plus viles. L'exemple de leur revolte animoit quelques mé- chans Evêques, qui par un attentat temeraire, & par un mepris profane, ne se mettoient pas en peine du jugement de l'Evêque de Rome : de sorte que se voyant condannez par luy, ou pres de l'estre à cause de leurs crimes, ils ache- toient le support du peuple, & contraignoient les juges de se retirer en les menaçant de les tuer. Ainsi chassant ou me- prisant ceux qui vouloient prendre connoissance de leurs af- faires, ils se conservoient le sacerdoce par le violement des loix.

p. 83.

p. 92.

p. 92.

'De ce nombre estoit l'Evêque de Parme, qui ayant esté N O T E 11. condanné par le Concile de Rome, demouroit toujours nean- 1. moins dans son Eglise, qu'il tourmentoit nonobstant sa depo- sition; & mesme il semble qu'il caufoit du trouble dans Rome. 'Le Concile de Rome qui avoit condanné cet Evêque, avoit esté tenu sous le predecesseur d'Aquilin Vicaire de Rome; [ainsi c'estoit assez vraisemblablement celui qui avoit condan- né les Apollinaristes.]

1. Je ne sçay s'il ne faudroit point lire de *Torso*.

'Outre l'Evesque de Parme, Florent de Pouzoles, qui, comme nous avons vu en 374, avoit esté deposé à Rome par la sentence des Evesques, confirmée par l'Empereur, à qui Florent avoit eu recours, estoit rentré secrettement dans Pouzoles, s'estoit emparé de l'Eglise, & avoit excité beaucoup de seditions dans la ville, 'en tenant des assemblées illicites, & corrompant par sa malignité ceux du peuple qui avoient assez peu de lumiere pour le suivre.

p. 83.

p. 92. 93.

'Restitute [Evesque] d'Afrique, avoit eu ordre de l'Empereur de répondre devant les Evesques [de sa province.] Mais au lieu d'obeir, il avoit assemblé une troupe de gents cruels & insolens pour éviter le jugement.

p. 83.

'Les Donatistes, [contre qui les Empereurs s'estoient sou-vent elevez,] s'estoient glissez jusque dans Rome, quoiqu'en petit nombre, & ils y avoient acquis le nom de Montagnars ou Rochistes, ^a parcequ'ils avoient commencé à y avoir une eglise sur une montagne [parmi des roches.] ^b Les Donatistes d'Afrique avoient accoutumé de leur envoyer des Evesques pour leur en ordonner un, ou de leur en envoyer un d'Afrique tout ordonné, [comme ils firent en ce temps là.] 'Car après Lucien, qui estoit leur quatrieme Evesque à Rome, Claudien dont parle S. Optat, fut choisi pour estre aussi envoyé à Rome en cette qualité. L'Empereur commanda qu'on l'en chassast, & qu'on le renvoyast en Afrique d'où il estoit: Mais quoiqu'on l'eust souvent mis en prison pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit néanmoins toujours, & continuoit non seulement à profaner par son batesme illegitime ceux qui n'avoient point encore participé aux mysteres, mais aussi à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déjà recus, en les battizant une seconde fois, 'donnant pour cela de l'argent aux pauvres, afin qu'ils souffrissent qu'on les rebattizast. [Voilà les scandales qui affligeoient les Evesques d'Italie.]

Opt. l. 2. p. 49.

Aug. de unit. c. 3.
t. 7. p. 142. 2. b. ep.
165. p. 287. 1. d.
^a Hier chr.
^b Aug. har. 69. t.
6. p. 12. 2. d.

Opt. l. 2. p. 49.

Cod. Th. ap. p.
83. 84.

p. 84.

'S'estant donc assemblez à Rome en fort grand nombre, de tous les endroits de l'Italie [somis à la metropole de Rome,] ils écrivirent à Gracien pour luy représenter ces desordres, & le supplier de faire executer l'ordre que luy mesme [avec son pere] avoit donné, que les Evesques fussent jugez par celui de Rome, & non par les magistrats seculiers. [Il y a bien de l'apparence que l'Empereur n'avoit pretendu autre chose que d'autoriser, à l'égard du Pape, les Canons de l'E-

p. 79.

p. 78. & c.

glise, qui rendent le metropolitain juge avec son Concile des Evêques de sa province dans les causes ecclesiastiques; & peutestre seulement qu'il luy avoit encore attribué la connoissance des causes civiles qui concernoient les Ecclesiastiques de sa province.

Co. I. Th. ap. p.
87, 88.

Mais il est certain que le Concile dont nous parlons, tâche d'étendre plus loin l'autorité du Pape;]' car il prie Gratien d'ordonner que ceux qui seront condannez par le jugement du Pape ou des autres Evêques Catholiques, & qui voudront demeurer dans leur Eglise après cette condamnation, seront bannis de leur evesché; & que ceux qui ne voudront point comparoître devant les Evêques où ils auront esté citez, seront contraints par le Prefet d'Italie ou par son Vicaire, de venir à Rome: Que si l'Evêque accusé est dans des provinces cloignées, il sera contraint par les juges des lieux de comparoître devant son metropolitain; & si le metropolitain luy est suspect, il pourra appeller au Pape, ou à un Concile de quinze Evêques voisins: Mais que si l'accusé est un metropolitain, il faudra necessairement qu'il vienne à Rome, ou qu'il comparoisse devant ceux que l'Evêque de Rome aura nommez pour estre ses juges: & que ceux qui auront esté condannez de cette sorte, seront obligez de demeurer en repos [sans faculté de se pourvoir autrement.]

p. 87.

p. 87-82.

'Le Concile demande ensuite en particulier pour le Pape, qui, quoique égal aux autres Prelats pour le ministere [de l'episcopat,] est néanmoins relevé au dessus d'eux par la prerogative du siege apostolique: le Concile, dis-je, demande qu'il ne soit pas assujetti aux juges civils, puisque les autres Evêques avoient esté exemptez de leur jurisdiction, mais qu'il puisse répondre devant le Concile, ou que l'Empereur se reserve à luy mesme la connoissance de ce qui le regardera, laissant aux juges ordinaires le soin d'examiner les faits, mais non l'autorité de prononcer.

p. 90-7 [Bar,
374-377.

[Nous ne savons pas ce que Gratien récrivit au Concile;] 'mais nous avons un rescrit adressé au Vicaire Aquilin, qui luy avoit ce semble demandé ses ordres, où reprenant presqu'avec tous les chefs de la lettre du Concile, après avoir blasiné fort rudement le peu de soin qu'avoient les officiers de faire executer les loix imperiales, il confirme absolument le rescrit envoyé à Simplicie [en 374,] jordonne sous de grandes peines que l'Evêque de Parme, Florent de Pouzoles, Clau-

dien le Donatiste, & tous ceux que les Conciles auront con-
dannez comme perturbateurs de la religion, seront chassés de
leur diocese, & bannis à cent milles de Rome. Il confirme
tout ce que le Concile luy avoit demandé rouchant le juge-
ment des Evesques, ajoutant au jugement du Pape, que c'est
celui qu'il aura rendu avec le conseil de cinq ou de sept Eves-
ques. Il ajoute à la fin une défense de recevoir des personnes
infames à se rendre denonciateurs contre les Evesques ; &
que ceux qui auront esté condannez, seront bannis seule-
ment de leurs Eglises, [mais non à 40 lieues loin. Il n'y parle
point de ce que le Concile avoit demandé pour le Pape en par-
ticulier.]



A R T I C L E X I I .

*Damase écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée
défend l'innocence de ce Pape.*

L'AN DE JESUS CHRIST 380, DE S. DAMASE 14, 15.

v. Theodo-
se 1. 55.

[" L' O R I E N T eut en 380 la joie de voir baptizer Theo-
dofe son Empereur, par les mains d'Ascole Archeves-
que de Thessalonique ; & on croit que ce fut ensuite de cela
qu'il publia sa loy du 28 de fevrier, " où il declare qu'il veut
que tous ses sujets suivent la foy que l'Eglise Romaine avoit
receue des Apostres, & qui estoit alors enseignée par le Pape
Damase & par Pierre d'Alexandrie.]

Ibid.

' Damase avoit souvent écrit aux Evesques de Macedoine, Coll. r t 1. p. 39.
de prendre garde qu'on ne fist rien de mal à propos à Con-
stantinople, [où S. Gregoire de Nazianze rétablissoit l'Eglise
Catholique entierement abatue par les Ariens, mais n'en vou-
loit pas accepter l'episcopat. Neanmoins la prevoyance de
Damase ne put empêcher que " quelques Evesques d'Egypte
n'entreprissent par une remerité insupportable d'y ordonner
pour Evesque un cynique nommé Maxime. " Le peuple le
chassa aussitost de la ville ; " & Theodofe qu'il alla trouver,
le rejetta de mesme. Les Evesques de Macedoine, dont As-
cole estoit chef, manderent ceci à Damase, qui fut fort in-
digné de ce que Maxime avoit esté ordonné Evesque, & fort
satisfait de ce qu'il avoit esté rejeté par l'Empereur. Il le
témoigna dans deux lettres que nous avons de luy, l'une qui

v. S. Gre-
goire de
Naz. 675.
Ib. 676.
Ib. 678.

est la réponse aux Evêques de Macedone, & l'autre qui s'adresse à Ascole en particulier.

L'an de J. C.
380, de Da-
masè 14, 15.

L'AN DE JESUS CHRIST 381, DE DAMASE 15, 16.

p. 41. Ont tint en 381 à Constantinople le second Concile œumenique, auquel neanmoins nous ne trouvons point que Damase ait eu aucune part, quoiqu'il ait sceu des l'année precedente le dessein qu'on avoit de l'assembler. [Nectaire fut élu Evêque de Constantinople,] & on écrit que Theodose envoya prier Damase de confirmer son election.

v. s. Greg.
de Naz. 185.

ibid. 5 93.

p. 77. [Les Occidentaux tinrent la même année un autre Concile à Aquilée, & entre plusieurs affaires importantes que l'on y traita, il y en eut une qui regardoit directement le Pape Damase. On ne marque pas précisément ce que c'estoit : mais on voit qu'Ursin, qui, selon ce que nous avons dit, estoit alors banni à Cologne, ne laissoit pas de troubler la ville de Rome par les lettres qu'il y envoyoit, & par les cabales d'un nommé Pascafin eunuque, qui s'efforçoit de soulever les payens & les gents perdus. Il faisoit en même temps à Gratien des choses qui bleissoient sa pudeur, & qui estoient également indignes, dit le Concile, & d'estre proferées par un Evêque, & d'estre entendues par un Empereur tel que Gratien.]

v. s. Am-
broise 5 31.

absciss.

alima ab of-
ficio & no-
ne sacerdotis.

Amb. ep. 4. p. 183.
h.

g.

Anaf. c. 38. p. 21
Boll. apr. t. 1. p.
37. f.

Cod. Th. chr. p.
104.

Amb. ep. 4. p.
183. h.

Cod. Th. ap. p.
83.

Amb. ep. 4. p.
183. h.

g.

'Le Prefet de Rome, qui estoit cette année Valerien, envoya à Gratien une relation de ce qui se passoit, [suivant peut-estre ce que le Concile de Rome avoit demandé en 378,] que les causes des Papes fussent renvoyées à l'Empereur même. Le peuple Romain attendoit avec beaucoup d'inquietude le succès de cette relation du Prefet; & les Prelats mêmes, [qui estoient hors la jurisdiction ordinaire de Rome,] croyoient avoir perdu leur repos & leur tranquillité par le trouble qui agitoit cette teste de tout le monde Romain, d'où le droit de la communion sacrée couloit sur tous les autres.

p. 82. d.

'Ursin au contraire [voulant profiter du trouble qu'il avoit suscité, sollicitoit continuellement auprès de Gratien, & l'importunoit même au milieu des guerres, pour rascher de le surprendre. Il avoit souvent esté rejeté; mais il ne se rebutoit pas. Il taschoit de toucher Gratien de compassion pour

e.

L'an de J. C.
381, de Da
mase 15, 16.

luy ; & luy representant sans cesse des choses honteuses, (c'est à dire apparemment le crime dont on accusoit le Pape,) il s'efforçoit, autant que nous en pouvons juger, d'obtenir non seulement d'estre rappelé de son exil, mais mesme d'estre établi Eve sque au lieu de Damase.

p. 183. g.

p. 182. c.

'Les saints Evesques assemblez à Aquilée, crurent donc que cette affaire estoit assez importante pour en écrire [à Gratien,] & le supplier de n'avoir aucun égard aux importunités d'Ursin, tant à cause du trouble que cela causeroit dans Rome, que parcequ'eux mesmes ne pourroient jamais avoir de communion avec un homme qui vouloit usurper une dignité qui ne luy appartenoit pas, qui s'estoit rendu odieux par les maux qu'il avoit causez, & que l'on avoit vu se joindre de parti & d'intrigue avec les Ariens contre l'Eglise Catholique de Milan.' Ils protestent que cette affaire leur causoit encore plus de douleur & d'inquietude que celle des Ariens, parcequ'elle estoit capable de troubler toute l'Eglise.

p. 182. 183.

p. 182. c. d.

[Nous ne savons point ce qui en arriva, sinon que Damase demeura toujours paisible possesseur du pontificat, honoré pour sa vertu aussi bien que pour sa dignité :] & c'est particulièrement pour sa pureté que S. Jerome le relève. Les Pontificaux disent que l'accusation d'adultere qu'on avoit formée contre luy, fut portée à un Concile de 44 Evesques, qui purgerent Damase, condannerent & chasserent de l'Eglise les Diacres Concorde & Calliste ses accusateurs.

Hier. ep. 50. p.

109. 3.

2 Boil. apt. t. 1. p.

32. 1.

A R T I C L E X I I I.

Grand Concile à Rome : Damase fait Ascole & Anyse de Thessalonique ses Vicaires en Illyrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 382, DE DAMASE 16, 17.

[I l y eut sur la fin de cette année un grand Concile à Rome, & qui peut presque passer pour œcumenique. Mais comme S. Ambroise semble avoir eu la principale part à sa convocation, & peutestre encore à ce qui s'y fit, nous le reservons pour son histoire.]

'Baronius rapporte de sa collection de Cresconius, un decret de ce Concile sur la prééminence du siége de Rome ; & sur l'autorité des Eglises d'Alexandrie & d'Antioche. [C'est le

Bar. 382. § 19.

mesme que celui de Gelase, sous le nom duquel les savans ont accoutumé de le citer, & je ne voy point que d'autres le citent d'un Concile sous Damase, quoique cela l'autorisast davantage.

[L'un des plus illustres Prelats qui se trouverent au Concile, fut Ascole Evêque de Thessalonique. Nous avons parlé de sa vertu dans un titre particulier ; & tout ce que nous en voulons dire ici, c'est que Damase le fit son Vicaire dans l'Illyrie orientale. Mais pour expliquer ceci, il faut savoir que depuis que Diocletien, ou Constantin au moins, avoit divisé l'Empire Romain en quatre parties, l'Illyrie qui comprenoit un grand nombre de provinces le long du Danube avec toute l'ancienne Grece, & dont la ville de Sirmich estoit comme la capitale, avoit toujours esté comprise dans l'Empire d'Occident. Mais en l'an 379, Gracien demembra la Grece & la Dace des autres provinces plus occidentales, & les joignit à l'Empire d'Orient en faveur de Theodose, ce qui forma le corps de l'Illyrie orientale, où Thessalonique metropole de la Macedoine estoit la ville la plus illustre.] v. Gracien 5^o.

Les Papes qui croyoient ce semble avoir quelque jurisdiction particuliere sur les pays de l'Empire d'Occident, ne voulurent pas perdre celle qu'ils pretendoient sur ces provinces de l'Illyrie, qui en avoient esté separées : & autant qu'on en peut juger, ce fut pour cela] & pour empescher que les Evêques de ce pays n'aimassent mieux se joindre [aux Evêques] de Constantinople & à leurs Conciles, auxquels on avoit commencé des l'an 381 à les appeller, & pour lesquels ils pouvoient avoir plus d'inclination que pour Rome ; ce fut, dis-je, pour les attacher à leur siege, que les Papes choisirent les Evêques de Thessalonique pour les y faire leurs Vicaires, & leur donner le pouvoir d'agir en leur nom [dans les occasions où ils croyoient avoir droit de se mêler des affaires de ces Eglises. Ainsi les Evêques de Thessalonique en soutenant les pretentions de Rome, devinrent comme les chefs & les Patriarches de toute l'Illyrie orientale ;] car on leur donne quelquefois le titre de Patriarches. [Cela ne se fit pas néanmoins sans difficulté, & sans quelque resistance des autres metropolitains, qui ne se croyoient peutestre pas obligez de reconnoistre pour superieur celui qui jusqu'alors avoit esté leur egal. Nous raportons le fait tel qu'il nous paroist

Lup. ap p. 627.
628.

Thdit. L. p. 580.
Ibid. p. 170. 2. d.

roist

roist par l'histoire, sans pretendre en examiner la justice, ni si ce qui s'est fait a dû ou pu se faire selon les Canons.]

'Nous apprenons du Pape Innocent I, que ses predecesseurs, (c'est à dire Damase sous qui Ascole mourut,) avoient commis à Ascole en consideration de ses merites, le soin de l'Acadie, de la Thessalie, des deux Epires, de la Candie, des deux Daces, de la Mesie, de la Dardanie, & la Prevalitaine. [C'estoit avec la Macedoine ce que comprenoit l'Illyrie orientale cedée par Gratien à Theodose.] Les Papes luy commirent, dit Innocent, le soin de ces provinces, pour juger en leur nom les causes qui y naistroient, & y estre le premier entre les Primats, sans prejudice neanmoins de la primauté de ces Eglises.

Col.r.t.i.p.48.
49.

p.48.49.

[Voilà donc quelle fut l'origine du Vicariat de Rome donné à Thessalonique,] que les Papes suivans, comme Jean VIII. & Nicolas I, commencent à Damase. [Pour les droits & les consequences de ce Vicariat, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Nous pouvons neanmoins remarquer que M^r de Marca soutient que ce Vicariat de Rome n'a point donné de nouvelle autorité à l'Evesque de Thessalonique, & n'a fait qu'appuyer davantage celle qu'il avoit de luy mesme comme Exarque [ou premier metropolitain] de l'Illyrie orientale. [Mais je ne sçay s'il seroit aisé de prouver ce qu'il suppose.

Blond,prim.p.
627.

Marc.conc.l.6.c.
5.53.p.78.

Après qu'Ascole fut mort,] Damase qui favoit quelle estoit la fainteré d'Anyse son successeur, & combien il estoit rempli d'amour pour la justice, luy remit la connoissance de tout ce qui se passoit en ces quartiers là, & luy donna le soin de juger en son nom les causes qui naistroient dans l'Illyrie orientale, comme avoit fait son predecesseur. Sirice successeur de Damase fit la mesme chose, & ordonna qu'on ne pourroit consacrer aucun Evesque dans l'Illyrie [orientale] sans le consentement de celui de Thessalonique; ce qui paroist neanmoins ne s'estre pas executé sitost.

Col.r.p.46.

p.48.49.

p.46.

p.43.

p.44.

[Il faut remarquer que quoique Damase eust déjà établi Ascole & Anyse ses Vicaires,] neanmoins lorsque Saint Leon donna le mesme droit à Anastase leur successeur, il ne parle point de Damase, mais dit qu'il suit l'exemple de Sirice, qui avoit le premier, dit-il, commis Anyse en sa place en une certaine maniere. On croit que cela se peut expliquer par cette certaine maniere: & que Damase avoit seulement commis Ascole & Anyse pour agir en son nom en quelques occasions particulieres, mais qu'il ne leur avoit pas donné ce pouvoir

p.145.

Marc.conc.l.5.c.
23.55.p.64.65.

aujourd'hui
l'Albanie en
partie.

&c.

7.Sirice.

ita tum
nitione.

par une commission fixe & perpetuelle, [ou ne leur avoit pas marqué précisément quel devoit estre l'exercice & l'étendue de ce pouvoir.]

Notis, h. Pell. l. r.
c. 20. p. 133.

'On pretend que ce Vicariat de Thessalonique a cessé lorsque Thessalonique se trouva separée de la communion de Rome sur la fin du V. siecle au sujet d'Acace de Constantinople, & qu'il fut transferé sous Justinien à l'Évesque d'Achride: ce qui n'empeschoit pas que celui de Thessalonique ne fust toujours regardé par les Papes comme le premier metropolitain de l'Illyrie.

ARTICLE XIII.

Damase emploie beaucoup S. Jerome; poursuit les Luciferiens.

Hier. ep. 11. p. 90.
c.
a Ruf. de Ori p.
197. a.

[S A I N T Jerome vint d'Orient à Rome sur la fin de cette V. S. Jerome
année 382,] & Damase se servit de luy pour répondre aux ^{S 22, 23.}
consultations que les Eglises luy adressoient. ^a Il luy fit dresser
dans le Concile qui se tint cette année mesme, une profession
de foy pour faire signer aux Apollinaristes qui voudroient se
réunir à l'Eglise.

Hier. ep. 124. t.
3. p. 32. c.

d.
a.
c.

'Damase n'avoit point de plus grande joie que de s'entretenir avec S. Jerome par lettre [& de vive voix] sur les saintes Ecritures: mais c'estoit à condition qu'il proposeroit les questions & les difficultez, & que S. Jerome les reïoudroit. Il prenoit conseil de luy pour ses lectures. Il lisoit avec un tres grand plaisir les écrits que Saint Jerome avoit faits, & il en prenoit copie; & de peur de le laisser endormir, comme il parle, en luy donnant le loisir de lire toujours sans rien écrire, il estoit bien aise de le reveiller, & luy envoyoit pour cela divers points à examiner. Ainsi ayant lu diverses explications du mot d'Hofanna dans plusieurs interpretes Catholiques, grecs, & latins, qui au lieu de s'éclaircir se détruisoient les unes les autres, il l'obligea à luy composer l'écrit que nous avons encore de luy sur cela.

toti avidi-
tate.

ep. 146. p. 126. c.

sp. 123. p. 20. b.

Bar. 382. § 27.

'Il luy demanda encore l'explication de la parabole de l'enfant prodigue, la traitant en mesme temps d'une maniere qui en facilitoit beaucoup l'explication. Ce fut aussi à la priere de Damase que ce Saint corrigea la version latine du Nouveau Testament, & on croit la mesme chose de la revue qu'il fit à Rome de la version latine des pseaumes sur le texte grec des V. S. Jerome
^{23.}
Ibid. § 24.

L'an de J. C.
382, de Da-
masé, 16, 17.

S A I N T D A M A S E .

419

V. Gratien
514.

Septante. [Mais pour la lettre par laquelle on pretend que Damase luy demande ce travail, elle est tout à fait indigne de luy. Vers la fin de la mesme année, Gratien fit oster du Senar l'autel de la Victoire, & priva les payens de diverses graces. Les Senateurs payens luy presenterent une requeste sur cela.] Mais les Senateurs Chrétiens leur en opposerent une toute contraire, & la mirent entre les mains de Damase, qui l'envoya à S. Ambroise pour la presenter à Gratien.

Amb.ep. 11. p.
195. 5.

L'AN DE JESUS CHRIST 383, DE DAMASE 17, 18.

V. Gratien
notes 19, 21.

[Ce fut apparemment en 383, qu'Anthemius ou Auchenius Bassus fut Prefet de Rome;] & ce fut durant sa prefecture que Damase se crut obligé de poursuivre Ephese que les Luciferiens avoient ordonné leur Evêque dans Rome. Mais ayant présenté une requeste sur ce sujet à Bassus par ses Défenseurs, Bassus, disent Marcellin & Faustin Luciferiens, rejetta son accusation, alleguant que les loix imperiales ne regardoient que les heretiques, & non des Catholiques qui conservoient la pureté de la foy sans rien prandre dans le siecle. [Marcellin ne dit point absolument que Bassus fust Chrétien, mais seulement] qu'il honoroit depuis longtemps la foy Catholique, & qu'il connoissoit fort bien Lucifer. [Ainsi ce pouvoit estre un payen qui avoit quelque affection pour Lucifer ou pour les siens.]

Mar. & F. p. 69.
70.

p. 69. 70.

Mais après tout, ce refus qu'on pretend qu'il a fait de bannir Ephese, peut assez justement paroistre suspect, puisque dans la mesme requeste de Marcellin, faite peu de temps après, [c'est à dire en 384,] il est dit qu'Ephese estoit sorti de Rome pour venir à Oxyrinque en Egypte; que de là il estoit venu à Eleutherople en Palestine, & qu'il estoit passé jusqu'en Afrique: [de sorte qu'il ne peut pas avoir beaucoup demeuré à Rome après les poursuites de Damase contre luy.] Godefroy, qui suivant une autre edition [bien moins correcte,] lit Euresé au lieu d'Ephese, croit qu'il se retira depuis en Asie, & que c'est cet Eurose marqué dans une loy d'Arcade datée du 3 septembre 395, & adressée à Aurelien Proconsul d'Asie, auquel Arcade declare que tout homme qui s'écarte en la moindre chose du jugement de l'Eglise Catholique, doit passer pour heretique; & qu'ainsi il faut traiter Euresé comme tel, & non pas comme un Evêque.

Cod. Th. t. 6. p.
144. 147.

L'AN DE JESUS CHRIST 384, DE DAMASE 18, 19.

V. S. Jerome
538.

[Nous croyons devoir rapporter à l'an 384, qui est la dernière année du Pape Damase,] une lettre que nous avons de luy à S. Jerome, pour luy demander l'explication de diverses difficul-

Hier. ep. 124. p.
32. d.

384, de Damase 18, 19.

Il estoit agé de pres de 80 ans.^a Il fut enterré, selon Anastase, dans une eglise qu'il avoit fait bastir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardea, auprès de sa mere & de sa sœur.^b C'est pourquoy ce lieu a esté quelquefois appellé le cimetiére de Damase. Il faisoit partie du cimetiére de Calliste.^c Il avoit voulu estre enterré en un lieu où estoient les reliques des compagnons de S. Sixte & de beaucoup d'autres Martyrs : mais il changea de dessein, craignant, dit-il, "de troubler les cendres des Saints. 'Baronius raporte quelques vers de luy mesme, à ce qu'il croit, qui sont comme son epitaphe, où il proteste qu'il espere la resurrection.

Hier. vill. c. 10.
 & Anast. c. 38. p. 21 | Boll. apr. c. 1. p. 32.
 b Aring. l. 3. c. 12. § 16. p. 28. 1.
 c Bar. 384. § 25. in app.

VENARE.

Sancti Laurentii in Damaso.

'Il y avoit encore dans Rome une eglise qui portoit "le nom de Damase conjointement avec celui de S. Laurent, & qu'on appelle quelquefois simplement le titre de Damase. 'On croit que c'est celle où luy & son pere avoient servi, qu'il fit ensuite rebastir, augmenter & embellir, & à laquelle il donna son nom. 'Baronius dit que son corps y fut depuis transferé,^d & on remarque qu'il y reposoit sous un autel du temps d'Adrien I. On l'y a trouvé en 1639, & remis sous le mesme autel en 1645.

Front. calp. § 6.

Bar. 384. § 16. p. 9. d.

§ 13. 2. 4.
 d Aring. l. 3. c. 12. § 17. 18. p. 281.

NOTE 13.

[On attribue divers decrets à ce Pape, mais tirez de Gratien, d'Yve de Chartres, ou d'autres pieces qui ont encore moins d'autorité, comme "ses actes, Anastase, & les autres Pontificaux, outre "les difficultez particulieres qui se trouvent dans presque tous ses decrets.]

NOTE 14.

NOTE 15.

'S. Jerome a mis Damase au nombre des écrivains ecclesiastiques, à cause de beaucoup de petits ouvrages en vers qu'il avoit publicz ; car il avoit beaucoup de genie pour la poesie. 'Il écrivit en vers & en prose sur la virginité : [mais il ne nous en reste rien aujourd'hui.] 'Nous avons seulement quelques poemes, ou plutost quelques epigrammes qui portent son nom, tant dans la Bibliotheque des Peres, que dans Baronius qui a ramassé avec soin celles que l'on avoit pu tirer des tombes, ou des inscriptions des eglises. 'On n'ose pas se tenir bien assuré "de toutes ces petites pieces, [& neanmoins il semble qu'on peut recevoir une partie de celles que Baronius raporte, comme celles où son nom est marqué, & qui avec cela ont de l'elevation & de l'elegance.

Hier. vill. c. 103. p. 299. a.

ep. 22. p. 141. b.

Bib. P. r. S. p. 84+.

Bar. 384. § 16. & c. & in app.

Du Pin, p. 454.

NOTE 16.

On en tire quelques preuves pour les eglises & les tombeaux qu'il a fait bastir ou orner. 'On voit qu'il avoit fait secher des eaux qui incommodoient le cimetiére "du Vatican,^e & qu'il avoit fait conduire une fontaine à S. Pierre du Vatican, pour

Bar. 384. § 18.

§ 19.

c § 18.

§ 13|Prud. de M.
12. p. 145.
a Gr. T. gl. M. c.
38. p. 58.

Bar. 384. § 18. in
app.

b Sur. 25 oct. p.
381. § 12.

c Bar. 384. § 18.
in app.

§ 15.

Du Pin, p. 454.

Boll. prop. p. 59.
d.

servir de fonts baptisinaux. On croit que c'est cette fontaine que décrit Prudence.^a Il fit quelque ouvrage au monument de S. Chrysanthe & S^ce Darie, & l'orna de ses vers, [que nous n'avons pas :]' mais nous avons ceux par lesquels il témoigne avoir orné le tombeau de S. Maur enfant, martyrized^b un peu avant S. Chrysanthe.^c Il fit orner encore celui de S. Felix & S. Audaucte, par un Prestre nommé Ver. Il trouva celui des SS. Prote & Hiacynte qui estoit couvert de terre. Il orna aussi de peintures l'église de S^ce Anastasie.

' Il y a [dans les Conciles] une petite histoire des premiers Papes, que quelques uns attribuent à Damase, & qu'on appelle son Pontifical; mais Baronius a souvent reconnu qu'elle n'estoit point de luy: & il est constant de l'aveu de tout le monde, qu'elle n'a esté composée que longtemps après la mort de ce Pape. On assure que ç'a esté au plustost après S. Gregoire, & peutestre qu'elle n'a mesme esté faite que dans le IX. siecle, par Anastase le bibliothecaire.



A R T I C L E X V.

Des lettres de Damase : Son eloge.

Boll. prop. p. 59.
a|Du Pin, p. 453|
Conc. t. 2. p. 861.

e.
d|Conc. t. 2. p. 869.
a|878. b.

c p 876. b.

f p. 883. d.

g Du Pin, p. 452.
453.

h p. 449|Conc. t.
2. p. 867. d. e.

i Boll. apr. t. 1. p.
4. c|prop. p. 58.

59. d.

[**R** I E N ne luy fait plus d'honneur que ses lettres; mais celles qui sont véritablement de luy,]' au nombre desquelles on ne peut mettre ni celle à Aurele de Carthage,^d ni celle à Estienne qualifié Archevesque du Concile de Mauritanie,^e ni celle à Prosper Primat de Numidie sur les Corevesques,^f ni celle aux Evêques d'Italie sur le jugement des Evêques:^g Car toutes ces lettres, & celles auxquelles quelques unes répondent, ne sont que des pieces supposées par Isidore Mercator.^h Il y faut joindre, comme nous avons dit, la lettre à S. Jerome pour luy demander une version des pseumes,ⁱ avec une autre où il luy envoie les actes des Papes ses predecesseurs, & qui ne peut estre que l'ouvrage d'un imposteur.

[Les veritables lettres de Damase sont donc les deux que nous avons parmi les œuvres de S. Jerome à qui elles s'adressent.]' Nous en avons encore deux à Ascole de Thessalonique dans la Collection d'Holstenius, & une grande à Paulin d'Antioche, dont Theodoret a raporté une partie dans son histoire. [Le mesme Theodoret en raporte encore celle aux Orientaux, sur le sujet de Timothée disciple d'Apollinaire. Nous avons

Col. r. t. 1. p. 37.
p. 180.

encore des epistres de divers Conciles de Rome, qu'on peut attribuer à celui qui en estoit le chef, comme celle aux Evêques d'Illyrie.

Les autres lettres de Damase font plus considerables pour l'Eglise. Mais on peut dire que les deux à S. Jerome, qu'on a lieu de juger estre encore plus proprement de luy que les autres, peuvent servir davantage à son eloge. Car la diction en est tres belle & tres elegante.] On en peut tirer qu'il favoit le grec. [On y voit dans un vieillard de pres de 80 ans, & accablé des plus grandes affaires, un esprit libre, gay, aisé, plein de vivacité & d'amitié.] On y voit avec cela son estime & son application pour l'Ecriture. Il ne trouve rien de plus doux & de plus agreable, rien de plus grand, que de s'en entretenir sans cesse. Il devoit, s'il faut ainsi dire, les ouvrages qui en traitoient; & au contraire il n'avoit que du degoust pour ceux qui ne traitoient point de la vraie religion & de la pieté, quelque bien écrits qu'ils fussent. [Dans le rang qu'il tenoit dans l'Eglise,] il faisoit sa joie & sa gloire d'interroger S. Jerome comme son maistre, quoiqu'il fust luy mesme fort habile dans la science des Ecritures.

[Pour le reste, nous avons déjà remarqué que malgré les calomnies de ses ennemis,] S. Jerome l'appelle un docteur vierge de l'Eglise vierge, un amateur de la chasteté qui recevoit avec avidité tout ce qu'on disoit pour louer la pureté sans y trouver jamais d'excès; ce qui l'avoit empesché de se choquer de ce que S. Jerome avoit dit sur le mariage dans son livre contre Helvide, & dans sa lettre à S^{te} Eustoquie. Il l'appelle en general un homme excellent. Theodoret le loue aussi comme un homme d'une vie tres sainte, qui estoit pres de dire & de faire toutes choses pour maintenir les dogmes apostoliques, & qui perçoit les Ariens de ses traits, quoiqu'ils ne l'attaquassent que de loin. Il l'appelle le celebre Damase, & le met à la teste des plus celebres docteurs de la grace [& de la verité] qui aient paru dans l'Occident.

Les Orientaux font profession en 431, de suivre les saints exemples de Damase Evêque de Rome, & des autres qui ont esté illustres dans la doctrine. Le Concile de Calcedoine en s'autorisant de sa lettre à Paulin, l'appelle l'honneur & la gloire de Rome pour [la pieté &] la justice.

[Toute l'Eglise latine confirme ce grand eloge, en honorant la memoire de Damase parmi les Saints. Son nom se trouve au

Hier. ep. 144. p. 125. a.

ep. 124. p. 32. c.

ep. 50. c. 7. t. 2. p. 109 a.

Thdr. 1. 5. c. 2. p. 705. a.

1. 4. c. 27. p. 701. c.

ep. 144. t. 3. p. 1020. d.

ep. 145. p. 1026. d.

Conc. 1. 3. p. 740. c.

t. 4. p. 826. b.

10^e de decembre dans les plus anciens martyrologes, qui portent le nom de S. Jerome; & plusieurs'autres la marquent l'onzieme, auquel diverses Eglises en font la feste.]



SAINT ALLIRE

EVESQUE DE CLERMONT

EN AUVERGNE.



E peu que nous favons de la vie de S. Allire, nommè en latin *Illidius*, est dû à S. Gregoire de Tours,]' qui avoit eprouvè en plusieurs rencontres la puissance de son intercession auprès de Dieu, & qui ayant esté nourri dans le sein de son Eglise sous l'Evesque S. Gal son oncle, & sous Avit successeur de S. Gal, n'a pu ignorer tout ce qui se savoit alors de S. Allire,]' & il nous assure qu'on n'en savoit que ce qu'il en a écrit. Les modernes y ajoutent plusieurs choses, [qui ont peu de probabilité par elles mesmes, & nous ne voyons pas où d'autres pourroient avoir appris ce que S. Gregoire a ignoré.]

'Ce Saint a esté le quatrieme Evesque de Clermont en Auvergne, ayant succedé à Legone^a ou Leogonce, qui avoit auprès de la ville avant le milieu du X. siecle, une eglise de son nom où estoit son corps. [Il semble que cette eglise subsiste encore aujourd'hui.]' On marque néanmoins que le corps de S. Leogonce a esté transferé à celle de S. Castie. Branche le met au 5^e de juin, [comme si on en faisoit ce jour là quelque memoire. Ferrarius n'en parle pas néanmoins,]' & M^r du Saussay le met dans le catalogue de ceux qu'on n'honore point en aucun jour particulier. [Il peut avoir gouverné vers le milieu du IV. siecle.]

'S. Allire élu après sa mort, a eclaté par une sainteté extraordinaire & par de grands miracles, qui repandirent sa reputation jusque dans les pays étrangers. Mais le seul qu'on sceust

Gr. T. v. Pat. c. 2.
p. 858.

p. 856.

p. 853.

p. 856.

Branc. p. 337.
&c.

Gr. T. h. Fr. l. 1. c.
44. 45. p. 31.
Clerm. ori. p.
365 [Gall. chr. l. 1.
p. 522. 2. b.

Branc p. 355.

Sausf. p. 1238.

Gr. T. h. Fr. l. 1. c.
45 p. 1 [v. Pat. c.
2. p. 854. 856.

1. Bede, Raban, Ufuard, Adon, Vandelbert &c.

au VI. siecle, & dont on peut voir les circonstances dans Saint Gregoire de Tours, est la guerison d'une possedee, fille de l'Empereur de Treves, selon l'expression de S. Gregoire. On croit avec beaucoup d'apparence que c'est Maxime, qui tint son siege à Treves depuis l'an 383, qu'il commença à regner, jusqu'en 387, qu'il alla mourir en Italie. Le Saint rejetta absolument tous les presens que ce prince luy offrit, & se contenta d'obtenir de luy que la ville de Clermont, appelée alors la ville d'Auvergne, payeroit le prix du blé & du vin qu'elle devoit fournir, sans estre obligée de le porter en nature où estoit la Cour. On pretend que cette fille de Maxime delivrée par Saint Allire, fut enterrée à Clermont, & que son corps y a esté trouvé en 1311, dans l'eglise du mesme Saint. [Et il n'est point improbable que profitant de la ruine de son pere & de sa famille, elle se soit retirée à Clermont,] S. Ambroise nous nous assurant que Theodose laissa la vie & la liberté aux filles de Maxime. Mais la qualité d'Empereur d'Allemagne donnée au pere de cette fille dans une inscription, [n'est pas pour autoriser beaucoup ce qu'on en dit.]

Clerm.ori.p.
47.

Gr.T.v.Pat.p.
555.

Clerm.ori.p.77.

Amb.ep.17.p.
216.g.h.
Clerm.ori.p.
77.

S. Allire mourut en chemin lorsqu'il revenoit de ce voyage de Treves, dans une fort grande vieillesse, & selon l'expression de l'Ecriture, plein de jours & de bonnes œuvres. Son corps fut raporté à Clermont, & enterré auprès de la ville dans la cave d'une eglise appelée S^{te} Marie d'entre-Saints, ce qu'on cite de son testament, [qu'on ne produit pas néanmoins, non plus que les preuves de ce qu'on dit,] que c'estoit S. Austre-moine qui l'avoit dediée sous le titre de Sainte Marie d'entre-Saints. [Ce qui est certain, c'est que] l'eglise où estoit le corps de S. Allire, portoit son nom au VI. siecle, & au X. L'abbaye que l'on y fonda, ou que l'on y rétablit vers l'an 958, porte aussi le nom de ce Saint. D'autres veulent que cette eglise ait esté bastie par S. Allire mesme sous le nom de S. Clement Pape, qui estoit le titre du principal autel. Mais on ajoute que Saint Allire en avoit apporté le bras du lieu où reposoit son corps: [& on pretend que le corps de S. Clement estoit alors dans la Querfonesse Taurique.]

Gr.T.v.Pat.p.
855.

b h. Fr.l.r.p.31.
c p.31]v.Pat.p.
855.

Clerm.ori.p.47.

Branç.p.351.

Gr.T.v.Pat.p.
857]gl.C.c.35.
36.p.407.410.
d Clerm.ori.p.
350.

e p.344 Gall.
chr.p.520.2.c.
f Clerm.ori.p.
350.

V. S. Cle-
ment Pape 5
5.

S. Gregoire de Tours assure qu'il se faisoit un grand nombre de miracles au tombeau de S. Allire. Il en rapporte deux en particulier, dont l'un s'estoit fait en sa faveur, ayant esté gueri d'une grande fièvre en priant à ce tombeau, & en promettant de [renoncer au monde pour] se donner à l'Eglise. Lorsqu'il fut

Gr.T.in.Fr.l.r.
c.45.p.31.32]v.
Pat.c.2.p.556-
560.

v.Pat.p.558.

- fait Evêques de Tours, il dedia des la premiere année une chapelle dans la maison episcopale, & y mit dans l'autel des reliques^h de S. Allire & de quelques autres Saints. On fait sa feste & c. à Clermont le 5 de juin, qu'on pretend estre le jour de sa mort, & encoie plus solennellement le 14 de decembre, [de quoy on ne donne point de raison.] On l'a mise le 7^e de juillet dans le martyrologe Romain, qui est le jour de son ordination, dit un auteur de ce temps, sans en alleguer aucune preuve. [On pourroit bien avoir confondu les nones de juin avec celles de juillet.] Mⁱ du Sautlay dit qu'on fait encore le 9 de decembre la memoire de l'elevation de son corps sous l'Evêque Aubert Aicellin l'an 1311. On cite une histoire imprimée de cette elevation : & on marque qu'un aveugle y recouvra la vue.
- ⁱ S. Allire avoit pour Archidiacre un nommé Juste, dont la vie répondoit tout à fait à un si illustre nom. Après qu'il eut consommé en bonnes œuvres le temps qui luy avoit esté donné, il fut enterré auprès de son saint Evêque ; & on conservoit encore son corps dans l'église de S. Allire au X. siecle. ² L'Evêque Aubert l'y chercha en 1311, & ne le put trouver. On fait sa feste le 21 d'octobre. On cite une inscription qui luy donne le nom d'Evêque de la ville d'Auvergne. [Ainsi elle est fausse,] ou elle se rapporte à Juste Evêque de Clermont, qui vivoit au commencement du V I I. siecle, comme l'a cru le P. Sirmond. Car c'est une imagination sans fondement, de croire qu'on ait donné à un Archidiacre le titre d'Evêque.
- ³ Savaron donne pour frere à S. Allire, S. Tigride honoré le 16 de fevrier: [mais on ne voit point sur quoy cela est fondé, non plus quod'autres choses qu'on dit encore de luy.] On veut qu'il ait esté Archidiacre de S. Allire ; & on luy donne en mesme temps un titre, [qui ne se donne guere à des Diacres. Un ancien breviaire de Clermont le qualifie mesme Evêque. *sacerdos.*] [Ainsi il faut se contenter] de ce qu'on trouve dans un monument du X. siecle, que S. Tigride reposoit dans l'église de S. André au fobourg de Clermont, qui est aujourd'hui aux Prémontrez. On marque que son tombeau est à gauche à costé du chœur.
- ⁴ S. Allire eut pour successeur S. Nepotien, ^b qui fit aussi paroistre une eminente piété dans sa conduite ; & son Eglise l'honore le 22 d'octobre. ^d Son tombeau estoit dans une eglise, qui porta depuis le nom de S. Venerand [l'un de ses successeurs,] pres de celle de S. Allire ; ^f & les malades qui avoient recours à son intercession, y estoient souvent gueris. ^g Il reposoit encore

Et inc. p. 344.
347.

Sauf. p. 355 | Ferr.

Sauf. p. 988.

Clerm. ori. p. 76.
77.

Gr. T. h. Fr. l. i.
c. 45. p. 31.

Clerm. ori. p.
350.
^a p. 351.

Sid. l. 4. ep. 11. n.
p. 47.

Branc. p. 604.

Clerm. ori. p. 16.
360 | Boll. 16. feb.
p. 287 | Branc. p.
227.

Gr. T. h. Fr. l. i.
c. 45. p. 32.
^b gl. C. c. 37. p.
412.
^c Ferr' Clerm.
ori. p. 42.
^d Gr. T. gl. C. c.
37. p. 412.
^e c. 35 p. 207.
^f c. 37. p. 413.

^g Clerm. ori. p. 349. 350.

dans cette eglise au X. siecle; & l'Evesque Aubert y chercha ses reliques en 1311, mais il ne les y put trouver. Il semble que quelques uns mettent un Isice entre S. Allire & Nepotien. [Nous ne savons ce que c'est, & nous suivons S. Gregoire de Tours après Savaron & M^{rs} de S^c Marthe.

legati.

Nepotien avoit esté fait Evesque en 387 au plustard, lorsque la Cour estoit encore à Treves,] puis qu'il y eut alors des Commissaires envoyez de Treves en Espagne. Arteme qui estoit de ce nombre, demeura en chemin malade à Clermont, où il fut visité par S. Nepotien, qui l'oignit de l'huile sainte. Dieu luy rendit la santé, & ce Saint l'exhorta si fortement à mépriser la terre, que quoiqu'il fust encore fort jeune, qu'il eust de grands avantages pour le siecle, & qu'il fust déjà fiancé à Treves, il abandonna toutes choses, se donna à l'Eglise, & fit un si grand progrès dans la vertu, qu'il merita de succéder à Nepotien.

Gr.T.h.Fr.L.I.
c.46.p.32.

[On ne sçait rien de son episcopat.] S. Venerand son successeur estoit celebre entre les Evesques lorsque S. Paulin n'estoit encore que Prestre, [c'est à dire apparemment avant l'an 409.] S. Gregoire de Tours donne à Arteme le titre de Saint: & l'Eglise l'honore en cette qualité le 24 de janvier. Il y avoit dans le X. siecle une eglise de son nom où estoit son corps, pres de S. Allire. Elle est ruinée aujourd'hui, mais le lieu s'appelle encore le vaz de S. Arteme, [peutestre à cause] d'un cercueil de pierre qu'on croit luy avoir servi de tombeau, & qu'on n'honore pas néanmoins comme le doit estre le tombeau d'un Saint. Ses reliques sont aujourd'hui dans la cathedrale, elevées sur le grand autel, quoiqu'il y ait aussi un autel particulier sous son nom.

l.2.c.13.p.69.

Boll.24.jan.p.
592.c.
a Clerm.ori.p.
47.359.

Clerm.ori.p.47.

&c.

S. Gregoire de Tours met vers le temps de l'episcopat de Nepotien, l'histoire d'Injurieux Sénateur d'Auvergne, qui ayant epousé une fille dont tout le desir estoit de demeurer vierge, vécut avec elle dans une perpetuelle chasteté, dont Dieu seul estoit témoin. [Mais il faut dire que dans la suite ils firent une profession publique de continence,] puisque le mari prit la tonsure pour entrer dans l'état ecclesiastique, & la femme l'habit de religieuse. [Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette histoire,] c'est que le mari ayant déclaré à la mort de sa femme, la grace que Dieu luy avoit faite de conserver sa virginité, Dieu fit un miracle pour l'avertir qu'il n'avoit point dû decouvrir ce secret, sans que rien l'y obligeast. Ils

Gr.T.h.Fr.L.I.
c.47.p.32-35|gl.
c.c.32.p.403.
404.

*religiosum
habitum.*

gl.C.c.3.p.
404.

Clerm. ori. p.
350.

Sauf. p. 304.

Blanc. p. 309.

Gr. T. h. Fr. p. 35]
gl. C. p. 404.
à Clerm. ori. p.
350. 352.

estoyent fort honorez des peuples dans le VI. siecle, & Injurieux est qualifié Saint dans un monument du X. siecle, avec une Scolastique, [qui peut bien estre sa femme.] M^e du Sauflay les met au nombre des Saints le 25 de may. Branche qui le suit, [ne cite point le breviaire de Clermont, comme il a accoutumé de faire. Ferrarius n'en parle point.] Leurs tombeaux réunis miraculeusement ensemble, estoient dans l'Eglise de S. Allire.



SAINT CYRILLE

EVESQUE DE JERUSALEM,

DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

Saint Cyrille est elevé à l'episcopat ; écrit à Constance sur l'apparition de la Croix.



Le commencement de l'histoire de S. Cyrille est embarrassé en bien des manieres. Nous mettrons ici ce que l'autorité & la pieté nous feront juger se devoir plustost croire d'un evesque qui a esté longtems persecuté par les plus grands ennemis de J. C.] qui a combatu en divers endroits contre les Ariens, qui a esté loué par un Concile general de l'Orient, [qui a enrichi la tradition ecclesiastique par des ouvrages tres utiles, & qui est honoré comme un Saint par toute l'Eglise.]

Thdit. l. 5. c. 9. p.
717. c.Boll. mars, t. 1. p.
87. a. | t. 2. p. 748.
b.
Hier. chr.v. ill. c. 112. p.
300. c.
6 Cyr. cat. 6. p.
56. b.
e 10. p. 224. c. | 14.
p. 145. b.

Les Grecs écrivent qu'il estoit né de personnes illustres par leur pieté, & qu'il merita l'episcopat par la vertu qu'il fit paroistre estant moine & solitaire. Il fut fait Prestre par Saint αὐρησιανός Maxime de Jerusalem; [& ce fut apparemment durant sa pres-trise qu'il fit les 23 Catecheses que nous avons encore de luy.] Car il les compoia dans sa jeunesse, b environ 70 ans depuis que ^a Manichée avoit paru dans l'Empire en 277 sous Probe, [* & ^c v les Manichéens 6 10. ainsi vers l'an 347.] Les 18 premieres Catecheses sont les inf-
*NOTE I.

tructions qu'il donna sur la fin d'un Carefme à ceux qui devoient recevoir le baptesme à Pasque: les cinq dernieres appellées myftagogiques, font pour les mefmes perfonnes déjà baptesmées. Le titre de chacune des 18 premieres semble dire qu'elles estoient faites sur le champ. Outre qu'il estoit occupé à l'instruction des catecumenes, il preschoit encore les dimanches dans l'assemblée publique de l'Eglise: [Par où il paroist que S. Maxime luy avoit tout à fait confié le soin de la parole, comme Flavien à Saint Chrystostome, & Valere à S. Augustin. Nous parlerons encore de ses Catecheses à la fin de cette narration.

p.4.

10.p. 83. d[14.p. 153.b.

27. d[14.p. 153.b.

V. les Ariens
S 45.

S. Maxime qui vivoit encore en 349, "estant mort bientoft après,] Saint Cyrille fut donné canoniquement pour pasteur à l'Eglise de Jerusalem la mere de toutes les Eglies. Il fut élu par les Evêques de la province, comme nous en assure le Concile general de l'Orient; & ce genereux défenseur des dogmes apostoliques fut honoré de la grace episcopale pour les soutenir avec autant d'autorité que de courage. [Comme Acace de Cesarée estoit le metropolitain de la province, S. Cyrille ne put peutestre pas se defendre de recevoir l'ordination des mains de ce Prelat l'un des premiers chefs des Eusebiens, & qui avoit mesme esté depofé par le Concile de Sardique, mais qui n'avoit pas laissé de se maintenir dans son siege: & c'est peutestre ce qui a fait courir plusieurs bruits tres fascheux contre l'ordination de S. Cyrille.]

Thdr. l. 1. c. 9. p. 717. d.

l. 1. c. 22. p. 624. d.

NOTE 2.

'Dieu honora le commencement de son episcopat par une grande apparition de la Croix. Elle commença sur les neuf heures du matin, & dura plusieurs heures; en sorte qu'elle fut vue de tous ceux qui estoient dans la ville de Jerusalem, Chrétiens & payens. Tous coururent aussitost à l'eglise en rendre gloire à J. C. C'estoit une grande Croix de lumiere si brillante, que le soleil mesme ne la pouvoit effacer. Elle s'étendoit depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Olives, ce qui comprenoit environ 15 stades ou trois quarts de lieues, & elle estoit large à proportion. Philostorge suivi par la chronique d'Alexandrie, dit qu'elle estoit environnée comme d'un Iris, ou d'une couronne de lumiere, [de quoy Saint Cyrille ne parle pas.] Comme il y avoit toujours dans Jerusalem des perfonnes de toutes sortes de pays pour prier & pour visiter les saints lieux, le bruit de ce miracle se repandit bientoft par toute la terre, & y causa un étonnement general. Saint Cyrille se crut

Cyr. ad Conf. p. 247. d[249. c.

p. 248 a. b.

p. 247. 248.

Soz. l. 4. c. 5. p. 541. b.

Phil. l. 1. c. 26. p. 58. c[Ch. 11 p. 678] Thgha p. 35. a.

Soz. l. 4. c. 5. p. 541. c.

Cyr. p. 246. 249. b. c.

obligé d'en écrire à Constance la lettre que nous en avons encore, qu'il dit estre la premiere qu'il luy écrit depuis son episcopat; ce qui nous fait juger qu'il n'y estoit entré que depuis peu.

[Il écrit à Constance en la maniere qu'on parle ordinairement aux Princes, c'est à dire avec des eloges: & S. Athanase & S. Hilaire n'en usent pas d'une autre maniere depuis mesme que Constance se fut déclaré bien plus ouvertement contre la foy, qu'il n'avoit fait jusques ici.] De sorte qu'il n'est nullement raisonnable de se fonder sur cela pour rejeter cette piece, [ou comme fausse, ou comme d'un Arien,] ainsi que font quelques heretiques, quoique pour l'Arianisme, a la glorification de la Trinité consubstantielle par laquelle elle finit, [l'exente fort de ce soupçon, & que pour le reste, tout y convienne fort bien à une piece tres legitime,] & telle que devoit estre celle que S. Cyrille écrivit certainement à ce prince, selon Sozomene. Glycas en transcrit une partie. [Mais plus cette lettre paroist veritable, plus elle deplaisoit pour cela mesme à Rivet & aux autres ennemis de la Croix de J. C. Ils ne la tiennent pas pour suspecte à cause des marques de fausseté qui y sont, mais ils y trouvent des marques de fausseté à cause qu'ils voudroient qu'elle fust fausse.] Blondel mesme l'allegue comme vraie, sans oser la contester.

'Cette apparition de la Croix est encore marquée par Socrate, par Philostorge, & par les chroniques d'Idace & d'Alexandrie. Elle arriva dans les saints jours de la Pentecoste, [c'est à dire dans les cinquante jours du temps pascal,] le 7^e jour de may, d auquel la feste en est marquée dans les Menées des Grecs, & ils en font ce jour là leur grand office. La chronique d'Alexandrie & celle d'Idace la marquent l'année d'après le Consulat de Serge & Nigrinien, & ainsi en 351. Socrate, Sozomene, & Philostorge s'y accordent, puisqu'ils la mettent aussitost après la creation de Gallus, [qui se fit le 25 mars de la mesme année.

NOTE 3.

Blond. prim. p. 140.

Thph. p. 35. a.

Rivet, crit. l. 3. c. 11. p. 297. a Cyr. ad Conf. p. 450.

Soz. l. 4. c. 5. p. 541. e.

Glyc. l. 4. p. 351.

Blond. p. 140.

Socr. l. 2. c. 28. p. 120 d | Phisg. l. 3. c. 28. p. 18. b Cyr. ad Conf. p. 247. d. c d | Chr. Al. p. 678. d Menæa, p. 51.

Socr | Phisg. ut sup.

ARTICLE II.

S. Cyrille est depose par Acace, rétabli à Seleucie, depose de nouveau à Constantinople, & banni.

[N O U S ne trouvons rien pour l'histoire de Saint Cyrille depuis l'apparition de la Croix jusqu'à la fin de l'an 357,]

V. les Ariens
571.

qu'il fut depofé par les intrigues d'Acace, avec qui il ne pouvoit s'accorder fur les droits de leurs Eglifes. Mais le pretexte que prit Acace pour le rendre odieux à Conftance, fut qu'il eftoit un trop genereux défenfeur de la divinité de J. C. & il voulut encore qu'il fust criminel, parceque dans une famine où il n'avoit pas d'autre moyen de fecourir les pauvres, il avoit vendu quelques uns des meubles & des ornemens que Conftantin avoit donnez à fon Eglife. Acace luy fubftitua apparemment Eutyque, marqué par S. Jerome comme Evefque de Jerufalem après S. Cyrille, [quoiqu'il ne foit pas connu des autres. On peut voir tout ceci plus amplement dans l'histoire des Ariens.]

Thdr. l. 2. c. 22.
p. 624. d. | Soz. l. 4.
c. 25. p. 583. b. c.

μζ ev.

S. Cyrille fit fignifier à ceux qui l'avoient depofé, qu'il appelloit de leur fentence à un jugement fupérieur, [& comme cela ne les put pas obliger à luy rendre juftice, luy voyant chaffé de Jerufalem, il fe retira à Tarse en Cilicie, où Silvain qui en eftoit alors Evefque, le receut fort bien; & malgré routes les plaintes d'Acace, il luy permit de faire toutes les fonctions, & d'inftituer mefme fon peuple, qui l'ecoutoit avec beaucoup de fatisfaction.

Socr. l. 2. c. 40. p.
152. a.

Thdr. l. 2. c. 22.
p. 624. 625.

[On fçait le malheureux état où l'Orient eftoit alors fous la domination de Conftance & des Ariens; ce qui obligeoit beaucoup d'Evefques ou à défendre avec moins de force qu'ils ne devoient la foy de l'Eglife, ou à s'unir au moins de communion avec fes ennemis, ce qu'ils pouvoient d'autant moins éviter, que les Ariens ne fe féparant point de la communion de l'Eglife, l'Eglife auffi ne prononçoit rien contre leurs perfonnes. Il y en avoit feulement eu quelques uns de depofez par le Concile de Sardique: mais cette depofition quoique tres juftte, n'avoit pu s'executer à caufe de la tyrannie de Conftance. Il ne faut donc point eftre furpris fi nous difons que S. Cyrille communiquoit avec eux: & neanmoins on ne voit pas que ç'ait efté avec d'autres] qu'avec les moins criminels d'entre eux, c'eft à dire avec ceux que l'on commença vers l'an 358 à traiter de Semiariens, comme Silvain mefme chez qui il fe retira, Eufathe de Sebaste, & Bafile d'Ancyre. On fit depuis un crime à S. Cyrille de s'eftre uni à Eufathe après s'eftre trouvé au Concile de Melitene en la petite Armenie, où Eufathe avoit efté depofé.

Thdr. p. 615 a |
Epi 73 c. 27. p.
375. d.

Soz. l. 4. c. 15. p.
583. a | Bafilep. 74.
p. 125. c.

V. S. Bafile
570.

["Cela pouvoit eftre arrivé vers l'an 356 ou 357.]

V. la note 2.

C'eft fans doute cette union avec les Semiariens qui a fait mefme condanner fa foy par quelques anciens, comme s'il eust efté

Ruf. l. c. 23. p.
47 | Hier chr.

dans le dogme aulibien que dans la communion des Ariens. 'Mais estant visible par ses écrits qu'il estoit dans la croyance orthodoxe avant sa persécution, [& tout le monde demeurant d'accord qu'il sui voit la foy de Nicée dans les dernieres années de sa vie, on ne fauroit montrer qu'il ait rien fait dans le reste du temps au prejudice de cette mesme foy. Tout ce qu'on peut craindre, sans qu'on en ait mesme de témoignage positif, c'est qu'il n'ait pas pu s'exemter de signer à Seleucie le formulaire d'Antioche, & ensuite celui de Rimini, non plus que S. Gregoire Evesque de Nazianze, S. Melece, & S. Eusebe de Samofates. De sorte qu'il aura pu avoir besoin de l'indulgence que l'Eglise accorda aux foibles en 362 par le Concile d'Alexandrie, sans qu'on ait droit de dire qu'il ait jamais erré dans la foy.]

Socr. l. 2. c. 40. p.
152. a. b.

'Comme S. Cyrille avoit appellé des Evesques qui l'avoient depose à un jugement superieur, & que Constance avoit agreé cet appel comme legitime, il s'alla presenter au Concile de Seleucie assemblé de tout l'Orient au mois de septembre 359, pour y faire juger son affaire. Il y estoit avec Basile d'Ancyre, Silvain, & les autres Semiariens, & il y demanda qu'Acace fust obligé de venir rendre raison de sa deposition. Acace au contraire pretendoit ne se pouvoir pas trouver au Concile tant que Cyrille qui n'estoit plus Evesque, y seroit: & quelques uns pour luy oster ce pretexte, conseilloient à S. Cyrille de se retirer, jusqu'à ce qu'on examinast son affaire. Il ne le voulut pas neanmoins, & Acace ne laissa pas de s'y trouver le premier jour: mais le troisieme on luy accorda que les Evesques bien ou mal deposez en fortiroient.

V. les Ariens
585.

Thdr. l. 2. c. 22.
p. 625. a.
Socr. l. 2. c. 40.
p. 152. b.
Thdr. l. 2. c. 22.
p. 621. a. b.

Socr. l. 2. c. 40. p.
149. a.
p. 148. c. d.

p. 151. 152.

Hier. chr.

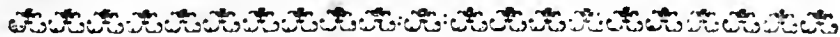
'Peu de jours après, & au commencement d'octobre, le Concile entreprit de juger l'affaire de S. Cyrille. Acace fut appellé plusieurs fois, & n'ayant point comparu, il fut depose. [On ne dit pas positivement que S. Cyrille ait esté rétabli: mais l'état où se trouvoient les choses ne permet pas d'en douter;] & S. Jerome le conte ici Evesque pour la seconde fois. [Nous le verrons mesme bientost dans la possession actuelle de son siege, sans qu'on trouve aucun nouveau Concile où il ait pu estre rétabli.

Acace depose à Seleucie, ne laissa pas de se trouver le plus fort par la protection que ses intrigues luy firent trouver auprès de Constance: & des le commencement de l'année 360, il se tint un Concile, où S. Cyrille fut depose de nouveau avec plusieurs autres Semiariens, qui après avoir esté deposez, furent aussi bannis en divers endroits. Les Grecs le disent nommément de

Saint

Soz. l. 4. c. 25. p.
583. a. | Socr. l. 2. c.
2. p. 155. a. | Phisg.
l. 5. c. 1. p. 76.
Boll. mars, t. 1.
p. 8. o. a. | Menza.

NOTE 4. S. Cyrille au jour de sa feste. "Erennie[ou Irenée]fut fait Evefque de Jerufalem au lieu de S. Cyrille, [Eutyque eftant peut-efre mort dans ce temps là.]



ARTICLE III.

S. Cyrille est rappellé sous Julien ; chaffé encore une fois par Valens.

[C O N S T A N C E eftant mort, & Julien ayant rappellé les Evesques, S. Cyrille revint avec les autres.] Il paroift qu'il eftoit à Antioche avec S. Melece vers le mois d'octobre 362, & qu'il en partit en ce temps là pour fe rendre en Paleftine, ayant avec luy un jeune homme nouvellement converti, fils du grand preftre de Daphné, qui fe convertit auffi depuis. C'eftoit S. Melece qui le luy avoit confié. [Ainsi il paroift qu'il eftoit uni d'amitié, de communion, & de foy avec cet illustre Evesque d'Antioche, qui avoit alors rompu toute union avec les Ariens. Nous pouvons donc juger la mefme chofe de Saint Cyrille, & le regarder des ce temps-ci comme entierement exempt de toute tache de l'Arianifme : & il ne faut pas douter qu'il ne foit entré en mefme temps dans la communion Catholique, puisque S. Athanafe avoit ordonné qu'on y recevroit ceux qui fe separeroient de celle des Ariens.]

'Les hiftoriens paroiffent fuppofer qu'il rentra actuellement des ce temps-ci dans le gouvernement des eglifes de Jerufalem ; & Socrate dit pofitivement qu'il en eftoit en poffeffion lors que Valentinien & Valens furent elevez à l'Empire, [au commencement de l'an 364, ce que la fuite confirme encore. Ainsi c'eft ici qu'il faut mettre fon fecond rétabliffement marqué dans la chronique de S. Jerome.] Il paroift qu'il eftoit à Jerufalem lors que Julien l'apoftat & les Juifs fe preparoient avec une grande ardeur [sur la fin de l'an 362,] à y rebastir le Temple de Salomon. Mais comme il avoit lu avec autant [de foy que] d'application les propheties de Daniel & les paroles de J. C, il fe moqua de tous leurs efforts, & foutint toujours qu'il leur feroit impossible de mettre feule ment une pierre fur l'autre, ce qui fe verifia aufitofte par de grands prodiges, [comme on le peut voir en un autre endroit, où l'on voit aufsi l'accompliffement de ce qu'il avoit dit 25 ans auparavant dans fes Catechefes,] qu'on pourroit bien demolir un jour ce qui reftoit du Temple, dans le defsein de le rebastir.

v. la perf. de Julien 532.

Thdr. l. 3. c. 10. p. 648. d.

Ruf. l. 1. c. 37. p. 251.

Socr. l. 4. c. 1. p. 211. c.

Ruf. l. 1. c. 37. p. 251 | Socr. l. 5. c. 20. p. 193. b. c.

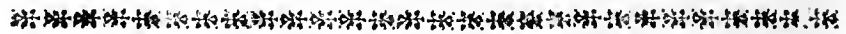
Ib. 535, 36.

Cyr. cat. 15. p. 165. a.

[Acace de Cesarée le persecuteur de S. Cyrille, mourut vers l'an 365, Saint Cyrille mit à sa place un nommé Philumene, & ensuite Gelase son neveu, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Mais les Ariens soutenus par Valens, mirent Euzoïus en possession de ce siege.

Il faut dire mesme qu'ils chasserent S. Cyrille de Jerusalem,] puis que S. Jerome après avoir marqué son second rétablissement, "parle d'un Hilaire [ou Hilarion,] comme substitué en sa place : ce qui est confirmé par Socrate & Sozomene, qui mettent encore un Heraçle avant cet Hilaire. S. Epiphane nous assure aussi que lorsqu'il écrivoit contre les Manichéens, [vers l'an 376,] l'Eglise de Jerusalem estoit possédée par un Hilarion diffamé à cause de la communion qu'il avoit avec les Ariens, [Cette expulsion de S. Cyrille fut apparemment un effet de l'edit que fit Valens en 367, pour chasser tous ceux qui ayant esté bannis par Constance, avoient esté rétablis par Julien. Comme on ne le persecutoit sans doute alors qu'à cause de sa fermeté dans la vraie foy, on ne luy peut refuser le titre de Confesseur.

L'histoire ne nous apprend point ce qu'il devint depuis cette dernière expulsion jusqu'à la mort de Valens en 378. S. Jerome tourmenté en Syrie sur le sujet des trois hypostases, dit vers l'an 377, qu'il avoit fait par écrit une profession de sa foy, & qu'il l'avoit mise entre les mains de S. Cyrille. Il y en a qui disent que c'est celui de Jerusalem.



ARTICLE IV.

S. Cyrille gouverne en paix son diocese sous Theodose : Sa mort honorée de toute l'Eglise.

Socr. l. 5. c. 3. p. 260. d. | Soz. l. 7. c. 2 p. 705. c.

SOCRATE nous assure que des que Theodose vint à l'Empire, le 19 de janvier 379, S. Cyrille gouvernoit le diocese de Jerusalem, & y estoit maître des eglises, quoique les Ariens possédassent encore celles de Constantinople & d'Antioche : [de sorte qu'on peut juger qu'Hilaire estoit mort en mesme temps que Valens, ou avoit esté obligé par le peuple de céder au Saint.

Nyfl. de Jer. t. 3. p. 653. d.

Il se tint en 379 un grand Concile à Antioche, où l'on parla des eglises de Jerusalem qui estoient dans le trouble, & avoient besoin d'un mediateur. S. Gregoire de Nyfle promit d'y aller

Hier. chr. an. 349.

Socr. l. 2. c. 46. p. 160. b. | Soz. l. 4. c. 30. p. 589. d. a Epi. 66. c. 20. p. 637. d.

Hier. ep. 77. p. 315. b.

Blond. p. 211.

V. la note 4.

V. les Ariens § III.

NOTES.

pour chercher avec les chefs des eglises du lieu quelque remede à ces maux. Il y vint [apparemment en 380,] & y trouva tout le monde uni dans la confession sincere de la Trinité, dont S. Cyrille faisoit hautement profession, mais partagé par des divisions, par des haines, & par des schismes qui alloient jusqu'à elever de nouveaux autels. Pallade dit que Melanie l'ayeule, & Rufin réunirent à l'Eglise tous les Macedoniens de Jerufalem, & 400 moines divifez au fujet de Paulin. [Mais néanmoins le trouble dont nous parlons, venoit proprement de l'heresie d'Apollinaire. Il y avoit déjà du temps, que Pallade folitaire de la montagne des Olives, avoit esté obligé d'en écrire à S. Basile:] & ce trouble se trouva si grand, que S. Gregoire ne put pas y remedier.

V. son titre
512.

V. S. Basile
571, 141.

ad Euf. p. 656.
657.

Soer. l. 5. c. 8. p.
264. c. | Soz. l. 7. c.
7. p. 711 d.
a Nyf. ad. Euf. p.
656. 657.
b p. 660. a. b.
c Lauf. c. 118. t. 13.
p. 1033. b.

Nyf. p. 656. a.

[Les mœurs n'y estoient pas moins corrompues que la foy:] & S. Gregoire dit que bien loin de trouver ces lieux qui avoient recçu l'impression sainte de la veritable vie, purgez de toutes les mauvaises épines, il les trouva au contraire infectez par toutes les faletez imaginables, par la malice, l'adultere, le larcin, l'idolatrie, les empoisonnemens, l'envie, & surtout par les meurtres, les hommes s'y egorgeant les uns les autres comme des bestes pour un peu d'argent; de sorte que l'on y commettoit des homicides plus facilement qu'en aucun lieu. [Le grand concours de toutes sortes de personnes qui venoient de tous les endroits du monde à Jerufalem, y causoit sans doute ce grand desordre, à quoy l'on peut ajouter que ce fut l'effet de la persecution des Ariens, qui avoit tenu S. Cyrille presque toujours absent de son diocese durant 21 an, & que ce fut aussi le fujet de son application dans la paix dont il jouit les huit dernieres années de sa vie.]

b.
p 653. b. c.

'Il se trouva [l'an 381] au Concile œcumenique de Constantinople, comme l'un de ces athletes de la verité, qui estoient pleins du zele de Dieu, & d'une sagesse admirable. Et l'année suivante le Concile des Evesques de l'Orient assemblé au mesme lieu parla de luy à ceux d'Occident avec beaucoup d'estime & de respect, en les assurant qu'il avoit souvent combatu contre les Ariens en divers endroits.

Thdrt. l. 5. c. 3. p.
713. b. c.
c. 9. p. 717. d.

[Voilà ce que l'histoire nous a conservé de ses actions.] Il vécut, comme nous avons dit, huit ans sous Theodose; [de sorte qu'il doit estre mort en 386, ce qui s'cloigne peu de Sozomene,] qui joint sa mort avec celle de Timothée d'Alexandrie, arrivée en 385. L'Eglise greque honore sa memoire, & en fait le

Hier. v. ill. c. 11
P. 300. c.
Soz. l. 7. c. 14. p.
722 c.
d Soer. l. 5. c. 12. p.
271. b. c.

e Menæa, p. 147-152 | Typ. p. 45. 1 | Boll. mars, t. 1. p. 870. a.

Boll. 18. mars, p.
625. b.

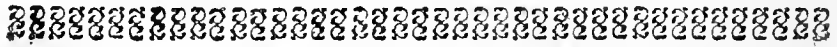
e.
e.

Thphn. p. 47. a.
b.

Thdr. l. 5. c. 35.
p. 747. d. Ruf. l.
2. c. 21. p. 160. &
alii.

principal office le 18 de mars, auquel il est marqué dans le Typique de S. Sabas, fait, comme on croit, pour les monasteres du diocese de Jerusalem. Son nom se trouve marqué le mesme jour dans un calendrier syriaque. [Ainsi il y a quelque sujet de croire que c'est le propre jour de sa mort.] Baronius l'a mis ce jour là dans son martyrologe, comme quelques autres Latins des derniers temps avoient déjà fait. Un martyrologe egyptien le met le 20, & un Synaxaire grec le 18 & l'onzieme du mesme mois. [Ainsi l'on voit qu'il est honoré dans toute l'Eglise.

Il a gouverné 35 ans depuis son ordination, qui est le temps que Theophane luy donne quelquefois. [Mais ses persecutions l'ont contraint de s'absenter de son diocese durant environ 16 ans.] Il eut Jean pour successeur, [dont le nom n'est que trop celebre dans l'histoire de S. Jerome, & dans celle des Pelagiens.]



ARTICLE V.

Des Catecheses de S. Cyrille.

Menza, p. 152.

Soz. l. 3. c. 14. p.
522. c. d.

Les Grecs qui donnent de grands eloges à S. Cyrille dans leurs Ménées, y font aussi une grande description de son exterieur, qu'ils concluent en disant qu'il sembloit tout à fait estre un payfan. [Mais quel que fust son corps, on voit par ses écrits que son esprit estoit tres poli & tres beau. Sozomene qui ne luy est pas d'ailleurs fort favorable,] le met entre ceux qui estoient alors les plus illustres dans l'Eglise par leur doctrine & leur eloquence, & qui ont donné des marques de leur erudition dans les ouvrages importans qu'ils nous ont laissez.

[Nous avons déjà parlé de ceux de S. Cyrille, qui consistent en sa lettre à Constance écrite en 351, & les 23 Catecheses qu'il fit vers l'an 347, n'estant encore que Prestre. Les heretiques voyant combien ces Catecheses ruinent leurs erreurs, & confirment la doctrine de l'Eglise Catholique, taschent d'en contester la verité, & néanmoins ils sont contraints de reconnoître qu'elles sont de luy, au moins pour la plus grande partie, & veritablement il n'y a rien de plus foible que les raisons qu'ils alleguent pour les infirmer, surtout quand on leur oppose] l'autorité de S. Jerome qui est formel, ^a celle de Theodorct qui cite la 4^c Catechese avec son titre & le titre mesme de l'article particulier, ^b celle de Sozomene qui n'a pas apparemment attri-

Hier. v. ill. c. 112.
p. 30. c.
a Thrt dial. 2.
p. 105. b. c.
b Soz. l. 3. c. 14. p.
522. d.

NOTA 6.

bué d'autres écrits à S. Cyrille, celle de Leonce de Byzance, qui cite aussi expressément la 4^e Catechese.^a On y pourroit joindre encore celle de S. Jean de Damas, de Theophane, & de Cypariffiote.^b Les Grecs les marquent dans l'office de sa feste, comme un monument [illustre] qu'il a laissé de luy à l'Eglise.^c On en a une version faite en esclavon avant qu'elles fussent traduites en latin & imprimées: & on assure que cette version se trouve toute conforme au texte grec que nous en avons.

On remarque dans ces Catecheses un style simple & naturel, beaucoup de netteté, de solidité, & d'erudition. Elles sont excellentes pour justifier la foy de S. Cyrille. Car quoiqu'il ne se serve pas ordinairement du mot de substance, néanmoins on ne peut rien desirer de plus exprés ni de plus fort pour la divinité du Fils & du Saint Esprit, que ce qu'il en dit en beaucoup d'endroits; & il y en a où il reconnoist expressément la consubstantialité, la divinité du Saint Esprit,^d & mesme des trois Personnes,^e quoique Theophane & M^r du Pin supposent qu'il ne le fait pas: & le premier montre qu'il peut avoir omis ce terme sans donner sujet de douter de la pureté de sa foy.^f Il attaque aussi assez clairement les Ariens, quoiqu'il ne les nomme pas.

En parlant des infamies des Manichéens, il assure qu'il les a tirées de leurs propres livres, qu'il avoit lus exprés, parce qu'il ne pouvoit croire ce qu'on luy en disoit, ayant esté obligé de s'informer de ces abominations pour en preserver les autres.

Car il ne parloit qu'à regret des folies des heretiques, sachant qu'elles souilloient la langue qui les proferoit, & les oreilles qui les entendoient. Mais il aimoit mieux se fallir un peu par certe bourbe, que d'y laisser tomber les autres, faute de les en avoir avertis, témoignant par là qu'il suivoit entierement les sentimens de S. Denys d'Alexandrie.

[On voit son humilité digne d'un docteur de l'Eglise dans ces mesmes Catecheses,] non seulement en ce qu'il proteste souvent qu'il ne veut point qu'on le croie qu'autant qu'il prouve ce qu'il dit par les Écritures,^g mais encore en ce qu'il exhorte les catecumenes à s'attacher pour leurs mœurs à la regle de l'Evangile, & non aux exemples des hommes; que s'il se perdoit luy qui les instruisoit, ils ne devoient pas se perdre avec luy; que les disciples pouvoient devenir meilleurs que leurs maîtres. Il cite les explications que les Peres & les interpretes avoient données à l'Écriture,

Leon. in. N. & E. l. 1. c. 4. 2. p. 979. b.

a Jo. D. im. l. 3. p. 527. k Thphn. p. 35. a. b. Du Pin, p. 425. 2.

b Menæa, 18.

c mars, p. 152.

d Boll. 18. mars, p. 632. b. c.

e Du Pin, p. 423.

f p. 427. l. Thphn. p. 35. a. b.

Cyr. cat. 21. p.

255. a.

d 17. p. 207. c.

e c. 8. d.

f Thphn. p. 35. a.

g Du Pin, p. 427.

1.

f Cyr. cat. 15. p. 162. a.

6. p. 63. a.

p 53. b.

Euf. l. 7. c. 7. p. 253. b.

Cyr. cat. 4. p. 30.

b 12. p. 108. 2. b.

& alibi.

g 16. p. 176. a.

13. p. 131. d.

[S'il est vray que S. Cyrille ait prononcé sur le champ ces Catecheses, comme le titre le porte, & qu'elles en ont assez l'air, il paroist néanmoins que c'est luy mesme qui les a recueillies en un corps, non tant à cause de la preface, puis que s'adressant à ceux qui estoient admis au baptesme, elle a pu estre prononcée comme le reste, & écrite par ses auditeurs, qu'à cause de la protestation qui est à la fin de cette preface, par laquelle il défend de montrer ces Catecheses ni à ceux qui n'estoient point dutout Chrétiens, ni mesme aux catecumenes, (c'est à dire à ceux qui n'estoient pas encore admis pour recevoir le baptesme,) sur peine d'en rendre conte à J. C. & il recommande à ceux qui les transcriront, d'y ajouter toujours cette protestation.

" Nous avons encore quelques pieces que l'on attribue à Saint NOT 5 7. Cyrille; mais il n'y a pas de preuve qu'elles soient de luy, ou il y en a mesme qu'elles n'en font pas.]

ARTICLE VI.

De Gelase Evesque de Cesarée en Palestine.

[**N**ous pouvons joindre à l'histoire de S. Cyrille ce que nous trouvons] de Gelase son neveu fils de sa sœur, & qu'il avoit fait Evesque de Cesarée en Palestine [vers l'an 367.] La puissance des Ariens qui portoient Euzoïus, l'empescha [d'abord] de faire les fonctions de sa charge. Mais Valens estant mort, & Theodose maistre de l'Orient, Euzoïus fut chassé, & Gelase rétabli sur ce siege, [qu'il tint jusqu'en l'an 395.] Il se trouva au Concile œcumenique de Constantinople.² Il assista l'an 394 [à la dedicace de l'eglise des Apostres au fobourg du Chefne, &] au Concile qui se tint en mesme temps le 24 de septembre à Constantinople. [Mais il mourut aussitost après,] puisque ce fut Jean Evesque de Cesarée qui ordonna S. Porphyre V. S. Porphyre. Evesque de Gaza [des le mois de mars ou d'avril 395.]

Theodoret l'appelle l'admirable Gelase, qui a cultivé son Eglise avec un grand soin, & que sa vie & sa doctrine rendoient celebre.⁶ S. Jerome loue son discours exact & poli, [& rend témoignage à son humilité,] en disant qu'il cachoit les ouvrages qu'on disoit qu'il composoit.⁴ Theodoret cite, contre les Eutychiens, un passage d'un discours qu'il avoit fait sur l'Epiphanie [ou l'Incarnation] du Seigneur.⁷ Leonce de Byzance

Epi. 73. c. 37. p. 385. c.

Hier. v. ill. c. 113. 130. p. 300. 303.

Thdrt. l. 5. c. 8. p. 713. c.

² Conc. t. 2. p. 1151. b. c.

Boll. 26. feb.

Thdrt. dial. 1. p. 31. c.

⁶ hif. l. 5. c. 8. p. 713. c.

^c Hier. v. ill. c. 130. p. 303. a.

^d Thdrt. dial. 1. p. 31. c.

Leon in N. & E. l. 1. p. 978. b. c.

cite deux passages d'un traité sur l'explication du symbole de S. Gelase Evêque de Cesarée en Palestine, & Confesseur, l'un des 150 Peres du Concile de Constantinople. Photius parle d'un traité de Gelase Evêque de Cesarée en Palestine contre les Anoméens, dont il estime beaucoup le style, quoiqu'il trouve quelque chose à redire dans sa composition. On ne croit pas que cet ouvrage soit le mesme que celui Des deux natures attribué au Pape Gelase, qui est divisé en deux livres, & est écrit contre Nestorius & Euryche.

Phot. c. 89. p. 209]
102. p. 276.

Lab. scri. t. 1. p.
340.

NOTE 8. 'Photius attribue' une histoire ecclesiastique à Gelase de Cesarée neveu de S. Cyrille de Jerusalem, qui estoit une continuation de celle d'Eusebe. C'estoit S. Cyrille qui l'avoit exhorté à entreprendre ce travail, comme on le voit par l'ouvrage mesme. Photius remarque que ce Gelase est bien plus élevé pour le style qu'un autre Gelase qui a écrit l'histoire du Concile de Nicée sous Zenon, [c'est celui qu'on appelle Gelase de Cyzic,] mais qu'il est encore beaucoup plus audeffous de celui qui a écrit contre les Anoméens, [qui par consequent doit estre différent du neveu de S. Cyrille,] soit qu'il ait aussi esté Evêque de Cesarée en Palestine, [soit qu'on luy ait donné ce titre à cause de celui dont nous parlons.

Phot. c. 89. p.
209.

c. 88. 89.

c. 88 p. 203.

Le titre de Saint dont Leonce de Byzance honore le neveu de S. Cyrille, & les eloges qu'en fait Theodorer, nous donnent sujet de croire que sa memoire a esté honorée publiquement par l'Eglise, quoique nous ne trouvions pas que cela se soit continué jusques à nous.]



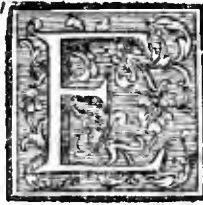


SAINT ISIDORE

PRESTRE DE SCETÉ,

ET CONFESSEUR.

Ruf. l. 2. c. 4. p.
253. | Thdit. l. 4. c.
18. p. 685. d.



NTRE les plus illustres Peres des solitaires qui acquirent le titre de Confesseurs sous Valens, en soutenant par leurs souffrances la divinité de J. C, l'histoire remarque particulièrement le nom d'Isidore, qui fut banni vers l'an 376, en une isle d'Egypte, avec les deux Saints

Macaires, S. Pambon, & Heraclide. On dit generally de ces Saints, qu'ils estoient disciples de S. Antoine, quoique cela puisse souffrir quelque exception; qu'ils conversoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes; & qu'ils estoient confiderez comme les chefs des autres solitaires, autant par le privilege de leur vertu que par le droit de l'antiquité. [Nous ne décrirons point ici l'histoire de ce bannissement, qu'on peut voir tout au long sur S. Macaire d'Egypte; mais il faut chercher quel estoit cet Isidore, & ramasser ce qui se peut trouver de ses actions & de ses paroles.

On ne peut de me sembler douter que ce ne soit ce mesme Isidore,] que Rufin met avec les deux Macaires & S. Pambon, entre les maîtres du desert & les amis de Dieu qu'il avoit trouvez dans la solitude un peu avant cette persecution; & celui qu'il dit avoir demeuré en Sceté, & luy avoir donné la benediction. S. Jerome met aussi un Isidore avec S. Macaire & S. Pambon, & les autres Peres des monasteres de Nitrie [& des environs.] Nous avons vu autrepart la sentence terrible qu'ils prononcèrent contre un moine qui avoit laissé quelque argent. 'Des devant l'an 373, Isidore Prestre des anacorettes se mettoit entre les plus illustres Peres de la montagne de Nitrie; [& ainsi &c. il faut que ce soit] le grand Isidore Prestre de Sceté, le conducteur de la penitence de S. Moyse le voleur qui le consultoit souvent, & celui encore que Cassien dit avoir esté Prestre (& Superieur)

Ruf. l. 2. c. 4. p.
253.

in Hier. l. 2. p.
223. b.

hif. l. 2. c. 8. p.
256.

Hier. ep. 22. p.
146. d.

Bell. 14. may. g.
p. 71. e.

Lauf. c. 22. p. 93.
d.

Cass. coll. l. 18. c.
15. p. 694.

v. S. Moyse.

Superieur) du desert de Scté avant Paphnuce surnommé Bubaie.

'Il ajoute que cet Isidore avoit receu de Dieu une grace si singuliere & une vertu si puissante contre les demons, que les possédez qu'on luy amenoit ne manquoient point d'estre aussitost gueris, avant mesme que d'avoir touché le seuil de sa porte:

p.695.

'& comme on luy demandoit une fois pourquoi les demons le craignoient si fort, il répondit: C'est parceque depuis que je suis moine, je tafche d'empescher que la colere ne monte jusqu'à ma langue. Il raportoit luy mesme qu'estant allé un jour au marché pour vendre quelques petits paniers, il sentit quelque mouvement de colere prest à s'allumer dans son cœur; mais aussitost il laissa là ses paniers, & s'enfuit.

Vit.P.l.5.c.4.5
22.p.564.

Cotel.g.t.1.p.
487.2.

'On raporte du mesme Isidore, (& Socrate le dit après Evagre) que ce Saint reconnoissoit que depuis 40 ans il sentoit bien les mouvemens & les suggestions du peché, mais qu'il n'avoit jamais consenti durant ce temps ni à aucun desir [de la chair,] ni à aucun sentiment de colere. [Cette parole paroist sans doute d'abord assez étrange, & favoriser ce que quelques uns ont cru, qu'Evagre avoit enicigné avant Pelage, qu'on pouvoit vivre exempt de toute sorte de faute. Neanmoins il n'est point necessaire d'y donner un sens si criminel. On peut estre exempt de la colere & des mouvemens de la chair, & estre sujets à d'autres defauts. On peut ne point consentir à aucune action extérieure de colere, & n'estre pas exempt des fumées que cette passion excite dans l'ame, qui sont toujours des imperfections & des sujets de gemissement, & quelquefois des pechez & des fautes considerables. Ce dernier sens est apparemment celui de S. Isidore, comme on le voit par ce qu'il disoit, qu'il tafchoit d'empescher que la colere ne montast jusqu'à sa langue, c'est à dire qu'elle ne le portast à des paroles qui témoignassent les mouvemens de colere qu'il sentoit dans luy.]

p.486] Vit.P.l.5.
c.4.5 23.p.569]
Socr.l.4.c.23.p.
233.c.

Mais pour montrer qu'il ne tomboit point dans l'erreur capitale des Pelagiens, qui croyoient qu'on pouvoit vaincre ses passions par les forces de la raison, sans avoir besoin de recourir à la grace;] on raporte de luy qu'estant interrogé par un frere,

Vit.P.l.6.c.4.5
20.p.560.1.

sur les pensées de fornication, il luy répondit: Il ne faut pas s'étonner que nous soyons attaquez par ces pensées, ni qu'elles occupent & qu'elles troublent nostre esprit, pourvu que quelque embarras & quelque peine qu'elles nous causent dans le chemin de la vertu, elles n'aillent pas jusques à nous faire faire

ce qu'elles veulent. Ce qu'un homme sage peut faire dans «
cette rencontre, c'est de tascher à cloigner de luy ces pensées, «
& à recourir aussitost à l'oraïson. «

§ 21. 'Il dit une autre fois sur le mesme sujet : Il faudroit estre sem- «
blable à des bestes pour n'avoir point de pensées. Mais comme «
l'ennemi exige de nous ce qui luy appartient, [c'est à dire les «
mauvaises pensées dont nous ne pouvons pas estre exemts,] «
faisons de nostre costé ce que nous devons : Appliquons nous à «
la priere, & l'ennemi sera mis en fuite. Appliquons nous à la me- «
ditation de Dieu, & nous demeurerons victorieux. La perfeve- «
rance dans le bien fait nostre victoire ; & si nous vainquons, «
nous serons aussi couronnez. «

[Ce n'estoit donc que les effets de la grace que ce Saint pu-
blioit, lorsque les besoins de ses freres l'obligeoient de leur de-
couvrir ce que Dieu operoit en luy ; & cette maniere en laquel-
le les Saints parlent de leurs vertus, est si peu opposée à l'esprit
de modestie & d'humilité qui est l'ame de la pieté Chrétienne,
que S. Augustin qui connoissoit bien sans doute la nature de
l'humilité en laquelle il excelloit,] ne craint point de dire à S.
Paulin, qu'il ne pouvoit peutestre rien faire qui fust plus digne
de sa charité, que d'avoir autant d'ardeur pour faire connoître
à tout le monde la vertu que Dieu luy avoit donnée, qu'il en
avoit eu pour acquerir cette vertu.

Aug. ep. 34. p.
49. 2. c.

Vit P. l. 7. c. 15. §
p. 672. 1.

[Mais S. Isidore estoit bien éloigné de se croire exempt de pe-
ché, si c'est de luy, comme il y a toute apparence, qu'un des au-
teurs des Vies des Peres rapporte ceci :] Un frere, dit cet auteur,
vint un jour trouver l'Abbé Pemen, pour luy dire : Mes pensées «
ne me permettent point de considerer mes pechez ; mais nos «
Peres disent que je suis obligé de le faire. Pemen pour luy ré- «
pondre, luy raconta cette hïstoire. Un jour que l'Abbé Isidore I.
fondoit en larmes dans sa cellule, son disciple qui demouroit
dans une autre, le vint trouver dans le temps mesme qu'il pleu-
roit ; & le voyant en cet érar, il luy dit : D'où vient, mon pere, «
que vous pleurez ? Mon fils, dit le Saint, je pleure mes pechez. «
Mais vous n'avez point de pechez, repliqua le disciple : Sur- «
quoi le vieillard luy dit : O mon fils, si Dieu faisoit voir mes «
pechez au monde, ni trois ni quatre personnes, ni davantage «
encore ne suffiroient pas pour les pleurer. «

c. 11. § 3. p. 669. 2 |
l. 3. c. 101. p. 516 |
Cotel. g. t. 2. p.
486.

'Le mesme auteur raconte sur le raport de Pemen, que l'Abbé
Isidore estoit le seul qui se connust veritablement luy mesme.

6. ot. l. g. t. 1. p. 419.

1. 2 Quelques uns disent ceci d'un Abbé Dioscore.

Car quand il sentoit des pensées qui le portoient à se croire un grand Saint, il se disoit à luy mesme : Suis-je tel que l'Abbé Antoine, ou au moins que l'Abbé Pambon, ou Piamon, ou que les autres Peres qui ont esté si agreables à Dieu ? Et de cette maniere il terrassoit le demon de l'orgueil, & mettoit sa conscience en repos. Et lors au contraire que le demon le vouloit troubler par la crainte de l'enfer, & le porter dans le desespoir, en luy disant qu'après tous ses travaux, il ne pouvoit encore éviter de tomber dans les supplices, il luy répondoit : Quand je devois estre condanné aux tourmens de l'enfer, tu y feras encore au-dessous de moy.

On raporte encore de l'Abbé Isidore Prestre de Sceté, que quand il se trouvoit des solitaires qu'on vouloit renvoyer parcequ'ils estoient infirmes, lasches, faineans, impatiens, negligens, ou querelleurs & sujets à dire des injures, il se les faisoit amener, & faisoit si bien par la patience qu'il leur témoignoit, qu'il les guerissoit enfin de leurs defauts. S. Pemen racontoit encore que l'Abbé Isidore se rencontrant à la mort d'un jeune solitaire de Sceté, nommé Zacarie, il dit en regardant au Ciel: Rejouissez vous, mon fils, de ce que la porte des Cieux vous est ouverte. Il avoit connu des auparavant par la lumiere de l'Esprit de Dieu, quelle estoit la vertu de ce Zacarie.

Vit. P. I. §. c. 16. §
5. p. 631. l.

c. 15. § 18. p. 623.
1.

On raporte de S. Isidore Prestre de Sceté, qu'estant jeune & demeurant dans sa cellule, il ne s'attachoit point à reciter un certain nombre de pseumes dans la priere, parcequ'il ne faisoit autre chose le jour & la nuit.

Vit. P. I. §. c. 11. §
17. p. 609. 2.

Il aimoit en mesme temps si fort le travail des mains, que quoiqu'il fust déjà fort agé, il ne cessoit pas mesme de travailler lorsque la nuit estoit venue. Les freres le prioient quelquefois de prendre un peu de repos, & alors il leur répondoit : [Et que pouvons nous faire,] en comparaison de ce que le Fils de Dieu a fait pour nous ? Quand on auroit brulé mon corps, & qu'on en auroit jetté les cendres au vent, [je ne me serois pas encore acquité de ce que je dois.]

l. 5. c. 7. § 14. p.
586. l. | Cotel. g. t.
1. p. 686.

Il dit une fois à l'assemblée des solitaires de Sceté : Ne sommes nous pas venus en ce lieu, mes freres, pour y souffrir quelques travaux, & quelques peines qui puissent nous faire mériter le repos de l'ame, [& la joie du Ciel ? Cependant qu'y souffrons nous aujourd'hui depuis que le grand nombre y a attiré les commoditez des villes ?] Pour moy, je m'en vas prendre ma peau de mouton, & chercher un lieu où j'aie quelque chose à souffrir.

p. 601 | Vit. P. I. §.
c. 7. § 14 p. 586.

Cotel. g. t. 1. p.
487. b. c.

'On raporte de luy cette parole, Que toute la science des Saints est de connoître la volonté de Dieu, [& de la suivre.] Car l'homme se met audeffus de tout, lorsqu'il se foumet à la verité, [parcequ'il rentre alors dans son ordre & dans son principe,] luy qui est l'image & la ressemblance de Dieu [qui est verité & justice.] Au contraire la plus dangereuse de toutes les tentations, est de suivre son cœur & ses pensées au lieu de la volonté de Dieu. Le plaisir qu'il y trouve se change bientost en amertume, & il n'a ensuite que le regret d'avoir ignoré le secret de la vraie beatitude, & la voie des Saints. C'est donc maintenant le temps de travailler pour le Seigneur, & de souffrir quelques tribulations, afin d'y trouver le salut qui s'acquiert par la patience.

a. b.

'Après que Theophile eut esté fait Evesque d'Alexandrie, [le 20 juillet 385,] l'Abbé Isidore alla le visiter. Lorsqu'il fut revenu à Sceté, les freres le prierent de leur dire des nouvelles de la ville, surquoi il leur répondit, qu'il n'y avoit vu personne que le Patriarche. Ils en furent surpris, & luy demanderent si c'estoit que la ville eust esté abyinée; ce qui l'obligea à leur dire clairement, qu'il avoit tellement retenu les yeux, qu'il n'y avoit vu personne.

Lanf. c. 22. p. 935.
936.Boll. 15. jan. p.
1015. 51.

[Il mourut sans doute peu de temps après, puisque] Pallade qui en parle avec eloge, [& en raporte des choses considerables qu'on pourra voir sur S. Moyse,] ne dit pas néanmoins qu'il l'ait vu à Sceté, où il vint en 391. [C'est apparemment] cet Isidore que presque tous les martyrologes joignent le 15 de janvier avec S. Macaire, quoique quelques uns le rapportent à d'autres personnes illustres du mesme nom & du mesme temps que celui dont nous parlons.

Cotel. g. t. 1. p.
485.
a. p. 501.
p. 502. b.

p. 501. b.

p. 502. b.

a.

'Le recueil grec des paroles des Peres, fait un titre d'Isidore NOTE. Prestre de Sceté, ^a & un autre de l'Abbé Isidore. Ce qu'on remarque particulièrement de celui-ci, c'est qu'il aimoit extrêmement la retraite de sa cellule, tant pour son utilité propre, que pour donner exemple aux autres. 'Un frere l'estant venu prier à dîner, il s'en excusa; & ce frere luy demandant si un homme comme luy craignoit de sortir de sa cellule, il luy dit: Oui, mon fils, je le crains, parceque le diable comme un lion rugissant, cherche toujours quelqu'un à devorer. 'Il disoit quelquefois: "si vous aimez le salut, faites tout ce qui vous y peut conduire." 'Il aimoit mieux qu'on mangeast de la chair, que de tirer vanité des jeûnes les plus austeres. "



SAINT PAMBON,

PRESTRE, ABBÉ, ET CONFESSEUR.



SAINT Pambon a esté l'un de ces Peres des solitaires de Nitrie, par la bouche desquels le Saint Esprit parloit aux hommes, l'un de ces maistres du desert & de ces amis de Dieu, qui n'enseignoient que ce qu'ils avoient eux mesmes appris de J. C; l'un de ces conducteurs de l'armée du Seigneur, que la sainteté de leur vie autant que le longtems qu'ils avoient passé dans la solitude, rendoient les chefs des autres moines; l'un de ces hommes [celestes] qu'on croyoit avoir plus de commerce avec les Anges qu'avec les hommes mortels; l'un de ceux qui par le merite de la simplicité de leur vie & de la pureté de leur cœur, avoient obtenu le don de faire des miracles & des prodiges dignes de la vertu apostolique; l'un de ceux dont la pieté estoit un des fondemens de la foy Catholique, parceque les peuples ne pouvoient pas douter que la verité ne fust où estoit une vertu si eminente; l'un de ceux enfin qui combatant à la teste des soldats de J. C, attestèrent cette mesme foy par leurs souffrances, & couronnerent les travaux de leur penitence par une illustre confession de la divinité de J. C.

NOTES I. [Il peut estre né vers l'an 317, ou mesme environ 20 ans plus tost.] Les historiens le mettent au nombre des disciples de S. Antoine. On raporte qu'il luy demanda un jour ce qu'il avoit à faire [pour se sauver.] Surquoy S. Antoine luy répondit: „ Ne vous confiez point en vostre propre justice: Faites en sorte „ que vous n'ayez point à vous repentir de ce que vous aurez „ fait: Retenez vostre langue & vostre appetit; ou comme d'autres le rapportent: Faites une veritable penitence de vos pechez.

[Il estoit sans doute encore bien jeune,] & ne s'avoit pas lire, lorsqu'il s'adressa un jour à un solitaire pour apprendre de luy quelque pseaume. Ce frere luy ayant dit le premier verset du

K k k iij

Hier.ep.22 p.
146.d.

Ruf.in Hier.l.2.
t.5.p.223.b.

hif.l.2.c.4.p.
253.

c.8. r.256 [Boll.
14.may, G.p.70.
c.f.

Soz.l.6.c.20.p.
661.c.d.

Ruf l.2.c.4.p.
253-254.

p.253 [Soz.l.6.c.
20.p.661.d.
2 V.t.P.l.5.c.1.5
2 p 562. [Cotel.
8.t.1 p.54 .a.

Eck reg.p.93.

Soer.l.4.c.23.p.
233-234.

pſeaume 38, J'ay dit en moy meſme : Je veillerai ſur moy en toutes choſes pour ne point pecher par ma langue, il ne voulut pas attendre le ſecond verſet, & s'en alla, diſant que le premier luy ſuffiſoit, & qu'il ſe contentoit de taſcher de l'apprendre par la pratique. Six mois après le meſme ſolitaire luy faiſant des reproches de ce qu'il ne l'avoit point vu tout ce temps, répondit qu'il n'avoit encore pu apprendre à pratiquer le verſet qu'il luy avoit dit, & beaucoup d'années après, un de ſes amis luy demandant ſ'il l'avoit enfin appris, il luy répondit qu'à peine en avoit-il pu venir à bout en 19 ans.

Lauf.c.10.p.913.
c]Co.el.g.t.1.p.
640.b.c]638.b.

Lauf.p.913.b.c.

'Aussi ſon exactitude dans ſes paroles, & la perfection avec laquelle il ſ'y conduiſoit eſtoit telle, que l'on tenoit qu'il avoit cette vertu à un plus haut point que le grand Antoine meſme, & que tous les autres Saints. Ceux qui eſtoient le plus ſouvent auprès de luy, luy rendoient ce témoignage, que lorſqu'on l'interrogeoit ou ſur l'Écriture ſainte, ou ſur quelque autre ſujet, il ne répondoit jamais ſur le champ, mais diſoit : Je ne ſçay pas ce que je dois vous répondre. Il demeuroid quelquefois trois mois ſans faire réponſe, diſant : Je ne ſçay pas encore ce que je dois vous répondre. Et il examinoit devant Dieu avec tant de ſoin ce qu'on luy propoſoit, que chacun recevoit ſes réponſes avec reſpect & avec crainte, comme venant de Dieu meſme. [C'eſt donc avec raiſon & ſans vanité,] qu'eſtant pres de mourir, il avoua à ſes diſciples qu'il n'avoit regret d'aucune parole qu'il euſt dite depuis qu'il s'eſtoit établi dans le deſert de Nitrie. Il ajouta auſſi qu'il ne s'eſtoit point paſſé de jours qu'il n'eueſt fait quelque ouvrage de ſes mains, & qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir reçu du pain de qui que ce fuſt ſans l'avoir gagné.

b]Vit.P.l.3.e.
160.p.523.]
Cotel.g.t.1.p.
639.c]640.a.b.

Cotel.g.t.1.p.
628.c.

p.602.c.

p.610.a.

'S. Pemen témoignoit qu'il avoit remarqué dans l'Abbé Pambon trois pratiques exterieures, [tres dignes d'eſtre imitées,] ſon jeûne qui alloit tous les jours juſqu'au ſoir, ſon ſilence, & beaucoup de travail des mains. Il raportoit qu'un frere luy demandant ſ'il eſtoit bon de louer les autres, il répondit qu'il valoit encore mieux ſe taire. Il diſoit encore que S. Antoine avoit rendu ce témoignage à Pambon, que la crainte qu'il avoit de Dieu, faiſoit repoſer en luy le Saint Eſprit.

Vit.P.l.3.c.146.
p.521.2]l.5.c.15.
542.p.625.2.
4 Ruf.l.2.c.8.p.
256.

[Pambon ne demeura pas toujours auprès de S. Antoine :] & quelques uns marquent qu'il vivoit dans le deſert de Screté. ^aRufin le place dans les Cellules, où il dit qu'il avoit reçu ſa benediſtion [vers l'an 374.] ^oPallade dit qu'il habitoit la

6 Lauf.c.10.p.912.

montagne de Nitrie, ^a où sa pieté luy faisoit tenir un des premiers rangs, & où il faisoit mesme l'office de Prestre en 355 & 356. ^b Ce fut à Nitrie que S. Macaire, S. Pambon, & S. Ilidore prononcerent un jugement terrible contre un moine qui estoit mort en laissant un peu d'argent. ^c Il est dit dans les vies des Peres que S. Macaire d'Egypte vint une fois de Sceté à la montagne de Nitrie au monastere de l'Abbé Pambon. [Je ne sçay si c'est que l'on ait quelquefois confondu les lieux, ou que ce Saint n'ait pas toujours demeuré en un mesme endroit.]

^d Il avoit luy mesme basti sa cellule. On remarque de luy & des autres anciens Peres, qu'ils portoit des habits usez & pleins de pieces: ^e & il ne vouloit point qu'un moine portast d'habit qu'il ne pust exposer aux passans, sans craindre qu'on les emportast. ^f Pior qui estoit un autre illustre solitaire, l'estant un jour venu voir dans sa cellule, apporta du pain avec luy, dont le Saint s'estant étonné, & luy ayant demandé pourquoi il en ufoit de la sorte, il luy dit que c'estoit de peur de l'incommoder. S. Pambon ne luy en parla point davantage, & ils se separerent de la sorte. Mais quelque temps après, l'estant aussi allé voir, il porta du pain trempé dans de l'eau, dont Pior luy ayant demandé la cause, il luy répondit: C'est que j'ay aussi eu

» peur de vous incommoder.

NOTE 2. ' Il y avoit deux freres nommez Paese & Isaie, enfans d'un marchand qui trafiquoit en Espagne, ou à Pane en Egypte. Lorsque leur pere fut mort, ils partagerent ensemble leur bien, qui se trouva monter à cinq mille écus, sans les meubles & les esclaves. Ils delibererent ensuite ce qu'ils feroient, & se dirent

» l'un à l'autre: Mon frere, quelle sorte de vie embrasserons
 » nous? Si nous continuons comme nostre pere a fait, d'exercer
 » la marchandise, d'autres jouiront de nostre travail après nostre
 » mort; & peutestre que durant nostre vie nous tomberons
 » entre les mains des voleurs, ou ferons naufrage. Embrassons
 » donc plutost la vie solitaire, afin de conserver le bien que nostre
 » pere nous a laissé, & ne pas perdre nos ames. Ils demurerent
 d'accord de ce dessein, & ne se rencontrerent pas toutefois
 dans le mesme sentiment pour l'exercer. Car ayant partagé
 leur argent, & le reste de ce qu'ils avoient, ils resolerent bien
 l'un & l'autre de n'avoir pour but que de plaire à Dieu; mais
 en diverses manieres. L'un sans se rien réserver, donna tout
 ce qu'il avoit aux monasteres, aux Eglises, & aux prisons,
 & ayant appris un métier pour gagner sa vie, il employoit tout

c.9.117.p.911)
 1031.c.
 * Boll.14. may,
 g.70.§2.f]Cotel.
 g.t.1.p.640.c.
 b Hier.ep.22.p.
 146.d]Vit.P.13.
 c.219.p.533.
 e Vit.p.l.6.c.3. §
 4.p.653.1.

1.3.c.160.p.523.
 2]Laut.c.10.p.
 913.b.
 d Vit.P.1.5.c.6. §
 9.p.583.1.
 e Cotel.g.t.1.p.
 639.c.
 f Laut.c.11.p.
 913.d.e.

16.p.916.d.

son temps au travail & à la priere. L'autre ne disposa de rien de son bien : mais ayant basti un monastere, & pris quelques autres solitaires pour y demeurer avec luy, il exerçoit l'hospitalité envers tous ceux qui y venoient, assistoit tous les malades, retenoit tous les vieillars pour en prendre soin, donnoit à tous les pauvres, & le samedi & le dimanche dressoit trois ou quatre tables, où il recevoit tous ceux qui estoient en necessité : & de cette sorte il employa tout son bien pour le soulagement des autres.

p. 917. a.

'Après que ces deux freres furent morts, les autres solitaires parloient diversément de la beatitude qu'ils possédoient, comme ayant vécu l'un & l'autre dans une parfaite vertu. Mais la vie de celui qui avoit renoncé à tout en une seule fois, plaisoit davantage aux uns, & celle de celui qui avoit distribué peu à peu aux pauvres tout ce qu'il avoit, agreoit davantage aux autres. Sur cette contestation & sur les diverses louanges qu'ils leur donnoient, ils s'en allerent vers le bienheureux Pambon, & après l'avoir informé du sujet de leur differend, ils le supplierent de leur dire laquelle de ces deux manieres de vivre estoit la meilleure : Il leur répondit : Ces deux freres „ font également parfaits devant Dieu, puisque l'un a imité „ Abraham dans la vertu d'hospitalité, & l'autre le zele du pro- „ phete Elic pour se rendre agreable à Dieu. Surquoi les uns & „ les autres se jetterent à ses piez, pour le conjurer de leur dire comment il se pouvoit faire qu'ils fussent egaux. Et ensuite ceux qui tenoient le parti de celui des deux freres qui avoit donné tout son bien, soutenoient qu'il devoit estre preferé à l'autre, puisqu'il avoit accompli le precepte de l'Evangile en vendant tout ce qu'il avoit, & en le donnant aux pauvres, en passant les jours & les nuits en oraison, en portant sa croix, & en suivant nostre Sauveur. Au contraire ceux qui tenoient le parti de l'autre frere, disoient que celui pour lequel ils parloient, avoit une si extreme compassion de tous les pauvres, qu'il alloit mesme dans les grands chemins, & s'y tenoit exprés pour assembler tous les affligez & les assister, & qu'ainsi il ne s'estoit pas seulement fait du bien à luy mesme, mais qu'il en avoit aussi fait aux autres en traitant & en secourant tous les malades.

p. 917. a.

'S. Pambon leur repartit : Je vous dis encore une fois qu'ils „ font tous deux egaux devant Dieu ; & je vas vous le faire voir. „ Si le premier n'avoit pas vécu dans une perfection, une auste- „ rité,

» rité , & une retraite aussi grande qu'il a fait , il ne seroit pas
 » digne d'estre comparé à la bonté de nostre Sauveur. Et l'autre
 » en pratiquant la vertu d'hospitalité , & assistant les pauvres
 » comme il a fait , s'est rendu egal , autant que cela est possible
 » aux hommes , à J. C. mesme , puis que nostre Seigneur a dit : Je
 » ne suis pas venu pour estre servi , mais pour servir. Ainsi encore
 » qu'il semble que ce service qu'il rendoit au prochain luy fust
 » penible , il y trouvoit néanmoins son soulagement & son repos.
 » Mais ayez un peu de patience jusques à ce que Dieu m'ait fait
 » connoistre ce qui en est , & puis je vous le dirai quand vous
 » reviendrez ici. Ensuite de cette réponse , ils retournerent quel-
 » ques jouts après vers ce grand Saint pour estre éclaircis de
 » leur doute , & il leur dit : Je vous parle en la presence de Dieu ,
 » & il sçait que c'est selon la verité. J'ay vu ces deux freres en
 » mesme rang & dans un mesme degré de merite dans le pa-
 » radis.

[Ce Paese pourroit bien estre le mesme que] l'Abbé Payfion ,
 dont S. Pemen raportoit qu'un frere luy demanda ce qu'il de-
 voit faire à son ame , parcequ'elle estoit devenue insensible &
 » ne craignoit point Dieu. Surquoy il luy répondit : Allez , & met-
 » tez vous avec quelqu'un qui craigne Dieu : car en demeurant
 » avec luy , vous apprendrez vous mesme à le craindre. Il y a en-
 » core un Payse appelé frere de l'Abbé Pasteur [ou Pemen : mais
 il semble plus jeune que celui-ci.]

Vit. P. l. 5. c. 11.
 § 13. p. 610. l. 2.

16. § 8. p. 631. 1.

'Deux solitaires vinrent une fois trouver Pambon , & l'un
 » des deux luy dit : Mon pere , je jeûne deux jours [de suite ,] &
 » je mange deux petits pains. Croyez vous que je me sauve en
 » vivant de cette sorte ? ou ne suis-je point dans l'illusion ? L'au-
 » tre luy dit : Pour moy je gagne tous les jours deux petites pie-
 » ces de monnoie du travail de mes mains. J'en retiens quelque
 » peu pour me nourrir , & du reste j'en fais l'aumosne. Croyez vous
 » aussi que je me sauve , ou que je sois trompé [par le demon ?]
 Ils le presserent fort de résoudre leur difficulté , mais ils n'en
 purent rien tirer. Quatre jours après comme ils estoient sur le
 point de s'en aller , des Ecclesiastiques qui estoient là , leur di-
 » rent : Ne vous attristez point , mes freres , Dieu vous donnera
 » la recompense [de vostre travail.] Et pour ce que le vieillard
 » [ne vous a rien dit ,] c'est son ordinaire de ne pas répondre si-
 » tost , jusqu'à ce que Dieu luy ait appris ce qu'il doit dire. Ils
 allerent le ensuite trouver le vieillard [pour prendre congé de

c. 10. § 65. p. 602.
 603.

1. ou bien , J'ay vu deux freres qui estoient debout en sens le dans le paradis en la presence de Dieu.

luy ;] & ils luy dirent : Mon pere, priez pour nous. Il leur répondit : Vous en allez vous ? Ouy, repliquerent-ils. Alors en les regardant, & parlant d'eux mesmes sous son nom, il disoit en écrivant sur la terre : Pambon jeûne deux jours de suite, & mange deux petits pains : Est-il moine pour cela ? Non. Et puis continuant : Pambon gagne tous les jours deux petites pieces, & les donne en aumône : Est-il moine pour cela ? Il ne l'est pas encore. Il se tut ensuite, & puis ajoura : Ce que tu fais est bon : mais si tu as soin de ne rien faire qui blesse & qui scandalize ton prochain, tu seras sauvé. Ces solitaires furent fort edifiez de sa réponse, & se retirerent pleins de joie.

566.p.603.a.

'Un solitaire luy disant un jour : Pourquoi les esprits [malins] m'empeschent-ils de faire du bien à mon prochain ? Il luy répondit : Ne parlez pas de la sorte ; car c'est accuser Dieu de mensonge : mais dites plutost que c'est vous qui ne voulez pas faire misericorde & assister les autres. Car Dieu a dit : Je vous donne le pouvoir de marcher sur les scorpions & sur les serpens, & de fouler aux piez toute la force de l'ennemi. Pourquoi donc ne foulez vous pas aux piez les esprits impurs, [puisqu'vous en avez le pouvoir.]' Theodore de Phermé [qui depuis devint illustre entre les solitaires,] le pressant un jour de luy dire une parole, tira enfin celle-ci avec peine : Allez, & exercez la misericorde envers tout le monde.

Cotel.g.t.1.p.
641 c.

p.638.c|Vit.P.L.
5.c.14.57.p.618.
1.

'Quatre freres vêtus de tuniques de peaux, vinrent un jour de Secté trouver S. Pambon ; & luy dirent les vertus les uns des autres, chacun estant absent lorsqu'on parloit de luy. Car l'un jeûnoit beaucoup, l'autre ne possédoit rien, le troisiemé avoit une grande charité, & le quatrieme persifloit depuis 22 ans à obeir aux anciens. Après les avoir entendu parler, il leur dit : Je vous assure que la vertu de ce dernier est la plus grande de toutes. Car chacun de vous pratique la sienne par sa propre volonté, mais celui-ci a renoncé à sa volonté pour se rendre esclave de celle d'un autre : & on peut dire de ceux qui perseverent jusqu'à la fin dans cet état, que ce sont des Confesseurs.

Vit.P.L.c.145.
p.521.b.

'Il envoya une fois son disciple en Egypte pour luy amener un chameau, afin d'envoyer vendre les paniers qu'il avoit faits. Son disciple amenant donc ce chameau, rencontra un vieillard qui luy dit : Si j'eusse sceu, mon frere, que vous alliez en Egypte, je vous eusse prié de m'amener aussi un chameau. Le disciple dit cela à son Abbé, lequel animé par sa charité, renvoya le chameau à ce vieillard, ordonnant à son disciple de luy

» dire : Nous ne sommes pas encore prests à envoyer nos ouvra-
 » ges ; ainsi vous pouvez vous servir du chameau , puis que vous
 » en avez besoin , & nous le ramener ensuite. Ainsi il trouva
 moyen de rendre service à ce frere , qui ayant depuis sceu la
 verité , dit en pleurant que la charité de Pambon luy avoit ravi
 le fruit [qu'il eust recueilli de sa patience , s'il eust attendu da-
 vantage.

Nous avons remarqué ci-dessus combien il estoit grave &
 reservé dans ses paroles.] On ajoute que jamais on ne voyoit
 le moindre souris sur son visage ; de sorte que les demons vou-
 lant l'obliger un jour à rire , attacherent une plume à un baston ,
 & la porterent ensuite avec de grands efforts , & de grands
 cris , [comme quelque chose de bien pesant.] Il se mit à rire en
 voyant une chose si ridicule ; mais quand les demons voulurent
 luy insulter sur cela , il leur répondit : " Je n'ay point ri , mais je
 me suis moqué de vostre foiblesse.

[Il falloit que sa vertu fust bien eminente , puis que] quand les
 plus illustres d'entre les solitaires se sentoient attaquez de
 quelque pensée de vanité , ils se disoient à eux mesmes : Suis-je
 tel que S. Antoine , ou que l'Abbé Pambon ? Aussi on remarque
 qu'il paroissoit sur son visage une majesté auguste comme d'un
 prince assis sur son throne , & mesme quelque chose de lumi-
 neux , comme sur le visage de Moysé ; en sorte que personne ne
 pouvoit le regarder en face. Il fut trois ans à demander à Dieu
 qu'il ne le glorifiast point [ainsi] sur la terre : Mais Dieu aima
 mieux [luy donner une humilité assez profonde pour n'estre
 point ebranlée par cette gloire.

S. Athanase connoissoit bien sans doute le merite] de S. Pam-
 bon , lorsqu'il le pria de quitter son desert pour venir à Alexan-
 drie , [ce fut apparemment pour le mesme sujet & dans le mes-
 me temps que S. Antoine , qui y vint vers l'an 355 , pour y rendre
 un témoignage authentique à la divinité de J.C. & à l'innocen-
 ce de S. Athanase.] S. Pambon y vint avec plusieurs autres freres ,
 » & on remarque que voyant des seculiers , il leur dit : Levez-
 » vous , & saluez ces moines afin qu'ils vous benissent. Car leur
 » bouche est sainte , parcequ'ils parlent souvent à Dieu. Il vit à
 Alexandrie une comedienne , & aussitost il se mit à pleurer. Et
 comme ceux qui estoient presens luy demandoient pourquoi il
 pleuroit , il dit que c'estoit pour deux choses , pour la perte de
 cette femme , & parce , dit-il , que je n'ay pas tant de soin de
 plaire à Dieu , qu'elle en a de plaire à des hommes infames &
 criminels.

Cotel.g.t.i.p.
641.

Vit.P.l.3.c.101.
p.516.1.

Cotel.g.t.i.p.
641.a.

p.637.c.

p.639.b[Socr.l.
4.c.23.p.234.a]
Vit.P.l.3.c.164.
p.524.2.

Vit.P.l.3.c.164.
p.624.2[ll.c.c.17.
341.p.653.2.

1.c.124.p.624.
2.c.5.c.3.p.34.p.
506.1.2 Socr.l.
4.c.23.p.234.2.

non riss.
sed derisi.

V.S. Antoi-
ne § 12'S.
Athanase §
55.

Lauf. c. 10. p. 91. c.

c. 117. p. 103. l. c.

c. 10. p. 912 c. d.

'Melanie l'ayeule vint de Rome en Egypte, [à la fin ce semble de l'an 366,] & ayant appris du bienheureux Prestre Ildore administrateur de l'hospital d'Alexandrie, quelle estoit la vertu de Pambon, elle vint aussitost le voir sur la montagne de Nitrie, accompagnée du mesme Ildore qui la conduisoit; & elle luy offrit trois-cents livres pesant d'argent, le suppliant de vouloir en les acceptant prendre quelque part au bien que Dieu luy avoit donné: Surquoy le Saint qui estoit assis & travailloit à faire des nattes, ne fit autre chose que de luy dire, comme pour la benir; Dieu recompensera vostre charité: & se tournant vers son disciple nommé Origene, il luy dit: Prenez ceci & le distribuez à tous les freres qui sont dans la Libye & dans les isles, dont les monasteres sont les plus pauvres de tous; mais n'en donnez rien à ceux de l'Egypte, parceque cette province est plus riche & plus abondante.

Ibid.

'Je me tenois toujours devant luy, disoit Melanie, en attendant qu'il me donnast sa benediction, ou qu'il me dist au moins une parole pour témoigner l'estime qu'il faisoit d'un present si considerable. Mais ne voyant rien de tout cela, je luy dis: Mon pere, je ne sçay si vous savez qu'il y a trois-cents livres d'argent: Surquoy sans me faire le moindre clin d'œil, ni jeter seulement les yeux sur le cofre où estoit cet argent, il me répondit: Ma fille, celui à qui vous avez fait ce present, n'a pas besoin que vous luy disiez combien il pese, puisque pesant mesme les montagnes & les forests dans ses divines balances, il ne fauroit ignorer quel est le poids de vostre argent. Que si vous me l'aviez donné à moy, vous auriez raison de me dire quel en est le poids. Mais si vous l'avez offert à Dieu qui n'a pas dedaigné de recevoir deux oboles des mains de la veuve, & les a mesme plus estimées que les grands presens des riches, n'en parlez pas davantage. Voilà, ajoutoit Melanie en parlant à Pallade mesme qui le raporte, ce que la grace de Dieu me fit rencontrer lorsque j'allai à cette montagne. Socrate semble avoir voulu marquer cette rencontre, qui fit voir qu'entre les grands & illustres avantages que possedoit le Saint, il en avoit un plus eclatant que tous les autres, qui estoit d'accomplir avec perfection le commandement que J. C. nous a fait, de mepriser l'or & l'argent.

Socr. l. 4. c. 23. p.

234. d.

a Lauf. c. 10. p.

912. b.

d.

'Le Saint mourut bientoist après, si nous en croyons Pallade. [Mais ou il y a eu deux Pambons, ce qu'une personne ne dit, ou Pallade se trompe assurément.] Car Rufin qui vint en Egypte

Rufin Hier. l. 1. t. 4. p. 223. b.

V. la note 1

[vers l'an 374,] & qui y demeura six ans, ne se contentant pas de l'erudition de Didyme & des autres grands hommes qu'il trouva à Alexandrie, ecouta encore & plus souvent & avec plus d'ardeur les saints maistrès du desert, entre lesquels il met S. Pambon, & il se glorifie d'avoir receu la benediction de ses

NOTE 3.

mains. S. Pambon receut encore de Dieu la grace d'estre banni à Diocesarée en Palettine l'an 376, comme défenseur de la divinité du Verbe, [& acquit ainti le titre de Confesseur. Il vivoit encore à la fin de l'an 385.]^b Car les Vies des Peres rapportent que Theophile d'Alexandrie, qui avoit esté fait Evesque [le 20 juillet 385,] estant venu dans le desert où il estoit, tous les freres s'assemblerent [pour le recevoir,] & prièrent l'Abbé Pambon de luy vouloir dire quelque chose dont il pust estre edifié. Il leur répondit : Si mon silence ne l'edifie pas, mes paroles n'auront garde de l'edifier. [Cela convient tout à fait bien à l'amour de S. Pambon pour le silence. Il ne vécut pas longtemps depuis :]^c Car il est vilible que Pallade, [qui vint à Nitrie en l'an 390,] ne l'a jamais vu. Melanie l'ayeule se trouva presente à sa mort : & elle raportoit depuis à Pallade que comme il achevoit une corbeille, & y faisoit le dernier point d'éguille, il l'appella & luy dit : Recevez de mes mains cette corbeille, afin de vous souvenir de moy : Car je n'ay pas autre chose à vous laisser. Estant pres de rendre l'esprit, & voyant auprès de luy Origene & Annone ses disciples, [il loua Dieu] de la maniere dont il avoit vécu dans la solitude, & ajouta que neanmoins il s'en alloit à Dieu, comme s'il n'eust pas seulement commencé d'entrer dans la pieté. Après cela il rendit l'esprit sans estre malade, sans sentir la moindre douleur, & sans avoir aucune fièvre. Melanie prit le soin de son corps, l'enfvelit, le mit en terre, emporta avec elle la corbeille qu'il luy avoit donnée, & elle la garda jusqu'à la mort. Quelques nouveaux marryrologes marquent la feste de S. Pambon le premier de juillet. L'Eglise des Moscovites l'honore le 18 du mesme mois, & son nom se trouve aussi dans un livre de l'office des Grecs. La vie de S. Macaire d'Egypte porte qu'il vint à Nitrie le jour de l'oblation, ou pour l'oblation de l'Abbé Pambon. [Je ne scay si cela veut dire que S. Pambon offroit le Sacrifice, ce qui seroit une nouvelle preuve qu'il estoit Prestre; ou qu'on offroit le Sacrifice pour luy après sa mort.]

Origene son disciple & son œconome estoit un homme celebre. Il estoit Prestre. Pallade dit qu'il estoit neveu de Dracon-

hif. l. 2. c. 8. p. 256.

a c. 4. p. 178. 2.]

Soz. l. 6. c. 10. p.

662. d. [Laul. c.

117. p. 1032. a.

b Cotel. g. t. 1. p.

452. 463. Vit. P.

l. 5. c. 15. 5. 42. p.

65. 2.

Laul. c. 117. p.

1032. a. b.

c c. 10. p. 913. a.

a. b. [Vit. P. l. 3. c.

161. p. 523. 2.

Laul. c. 10. p. 912.

d.

d p. 913 a.

Ferrarius.

Boll. my. t. 7. p.

36. 2.

15. jun. 1000. 12.]

Cotel. g. t. 1. p.

526. c.

Laul. c. 10. p. 912.

c 913. 2.

c b.

ce homme illustre & admirable. [Je croy que c'est de celui que S. Athanase fit Evêque d'Hermopole, & qui acquit le titre de Confesseur sous Constance.] Rufin parle d'un Origene homme admirable en toutes choses, & d'une extreme prudence, qui estoit encore des disciples de S. Antoine, lorsque celui au nom de qui il écrit vint à Nitrie, [c'est à dire vers l'année 395.] Il edifioit tout le monde par le recit qu'il faisoit des vertus de cet homme de Dieu son excellent maistre. Il animoit de telle forte ce qu'il en disoit, qu'il sembloit qu'on le vist des yeux; ce qui enflammoit extremement ses auditeurs. Sozomene en parle aussi entre les solitaires qui habitoient le desert de Screté sous le regne de Valens. [Je ne doute point que cet Origene n'ait eu assez d'humilité pour se soumettre à la conduite de S. Pambon après avoir eu celle de S. Antoine: mais néanmoins j'ay peine à croire que ce soit le mesme que celui dont parle Pallade,] qui témoignant luy avoir parlé [en l'an 390,] sans dire qu'il fust extraordinairement agé, ni qu'il eust vu S. Antoine, [nous porte à croire qu'il estoit postérieur à l'autre.]

Pour Ammone il fut disciple de S. Pambon avec ses freres, Dioscore depuis Evêque [d'Hermopole,] Eusebè, & Euthyme. [Ce sont les quatre grands freres si celebres par la persecution que leur fit Theophile.]

Rufin & Sozomene joignent assez souvent Heraclide à S. Pambon & aux autres solitaires les plus illustres: & ils luy donnent part à la couronne qu'ils remportèrent sous Valens par la cruauté des Ariens. [Ainsi ce peut estre] cet Heraclide, qui estant Prestre de Nitrie vers l'an 357, envoya à Draconce Evêque d'Hermopole, une lettre que S. Theodore de Tabenne avoit écrite à ceux de Nitrie. Du reste nous ne pouvons rien dire de luy, sinon qu'assurément ce n'est pas le mesme qu'Heraclide que S. Chrysostome fit Evêque d'Ephese en l'an 401. Celui-ci est sans doute bien postérieur à l'autre; & il est mesme qualifié disciple d'Evagre, [qui ne se fit pas solitaire avant la fin de l'an 382.]

Vir. P. l. 1. c. 27.
p. 479. l.

Soz. l. 6. c. 30. p.
685. b.

Laus. c. 10. p. 913.
b.

p. 912. b.

Ruf. l. 2. c. 4. p.
25. [Soz. l. 3. c. 14.
p. 516. b.] l. 6. c. 20.
p. 662. d.

Soz. l. 8. c. 6. p.
765. a.

V. S. Atha-
nase § 67.

V. S. Chry-
sostome §
66.

V. Evagre.

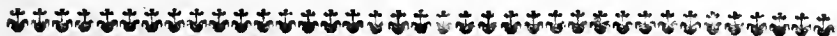




S^{TE} MONIQUE,

VEUVE,

MERE DE SAINT AUGUSTIN.



ARTICLE PREMIER.

Naissance & education de la Sainte.



Monni-
que.

ON peut avancer sans temerité qu'il n'y a point de veuve dans le monde à qui l'Eglise doive davanrage qu'à S^{te} Monique. Il y en a peu que l'on puisse dire luy avoir donné de plus grands Saints qu'a esté Saint Augustin. Mais celles là mesmes n'ont donné à leurs enfans qu'une naissance humaine, & qu'on peut presque appeller involontaire; ou au plus, que le soin de leur education. Mais celle-ci n'a pas moins contribué à la vertu extraordinaire de son fils, qu'à la formation de son corps.] Elle le conceut dans ses flancs afin de le faire naistre en cette vie temporelle, & dans son cœur pour le faire renaistre pour l'eternelle. Il fut le fils de ses larmes; & ce Saint aussi sincere que reconnoissant, avoue qu'il croit devoir attribuer à ses merites tout ce qu'il avoit de vie, [soit corporelle, soit spirituelle.

Aug. conf. l. 9. c.
8. p. 66. 2. a.

l. 3. c. 12. p. 8. 1. b.
2. b. vit. l. 1. p. 13.
1. e.

C'est donc avec raison que l'Eglise luy applique l'Evangile de la veuve de Naïm: & assurément on ne vit jamais un exemple plus illustre d'un fils ressuscité par les prieres de sa mere. Aussi il semble que Dieu ne l'eust mise au monde que pour cela.] Elle ne souhaita de vivre sur la terre que pour voir son fils serviteur de JESUS CHRIST. Quand Dieu luy eut accordé cette grace, elle ne savoit plus que faire en ce monde; & Dieu l'en retira presque aussitost. Que si son histoire est tres edifiante, elle a encore l'avantage de n'estre pas moins certaine. Car c'est S. Augustin mesme qui nous a fait la narration de sa vie & le tableau de ses vertus,] pour louer non des biens dont

conf. l. 9. c. 10. p.
68. 1. a.

c. 8. p. 66. 2. a.

Boll. 4. may, p.
473. b | 474.

13. jan. p. 830. b.
a sup. p. 578. f.

4. may, p. 473. c |
480: 481. f.

Aug. conf. 1. 9. c.
3. p. 66. 2. a. b.

1. b.

Ibid.

1. d.

elle eust esté la source, mais les dons de J. C. en elle. 'Bollandus nous a donné un recueil des endroits où ce Saint en parle, fait il y a environ 500 ans, par Vautier Chanoine Regulier de l'abbaye d'Arouaise' pres de Bapaume en Hainaut. 'C'est aussi sur ce Saint que François de Ribera Augustin a donné en espagnol une vie de S^{te} Monique imprimée à Seville en 1621. 'Pour la lettre que quelques uns citent de S. Augustin à sa sœur sur la vie de sa mere, on demeure d'accord que c'est une fiction assez nouvelle, & tres méchante.

'S^{te} Monique naquit [l'an 332] dans une maison fidele, l'une des mieux réglées de l'Eglise, où par un ordre favorable de J. C, elle fut instruite en la crainte de Dieu. 'Quand elle parloit de la maniere dont elle avoit esté élevée, elle se louoit encore moins du soin de sa mere, que de celui d'une servante extrêmement agée, qui vivoit dans une telle crainte de Dieu, que sa vertu aussibien que sa vieillesse avoient porté le maistre & la maistresse de cette maison toute Chrétienne à la respecter, & à luy donner la conduite de leurs filles. Elle s'en acquitoit avec un extreme soin. Lorsqu'il estoit nécessaire elle les reprochoit avec force, usant d'une sainte severité: mais au reste elle les instruisoit aussi avec beaucoup de discretion & de prudence.

'Hors les heures où elles mangeoient tres sobrement à la table de leur pere, quelque violente soif qu'elles eussent, elle ne leur permettoit pas seulement de boire de l'eau, les empeschant de prendre cette mauvaise habitude, & leur disant cette parole pleine de sagesse: Maintenant vous buvez de l'eau, parceque « vous n'avez pas le vin en vostre puissance: mais lorsque vous ferez mariées, & que vous serez maistresses des caves & des celliers, vous ne tiendrez conte de l'eau, & vous conserverez cette « coutume de boire. Par ces sages remontrances, & par l'autorité « qu'elle prenoit sur l'esprit de ces jeunes filles, elle arrestoit les desirs inconsiderez qui sont ordinaires en cet age, & leur apprenoit à regler tellement leur soif selon les regles de la temperance, qu'elles s'estoient accoutumées peu à peu à n'avoir pas mesme le desir de faire ce qu'elles savoient ne pouvoir faire honnestement.

'Neanmoins S^{te} Monique contoit à S. Augustin, que nonobstant tous les soins de cette sage domestique, il s'estoit glissé dans son cœur une inclination à boire du vin. Car lorsque selon la coutume son pere & sa mere luy commandoient comme à une fille tres sobre d'aller à la cave tirer du vin, ayant rempli le

le vaisseau avec lequel elle le tiroit du tonneau, elle en goustoit un peu du bout des levres avant que de le verser dans la bouteille, n'en pouvant prendre davantage à cause qu'elle y sentoit de la repugnance. Car elle ne le faisoit pas par un amour qu'elle eust alors pour le vin, mais par je ne sçay quels excès & mouvemens gais & libres qui s'elevent des bouillons & de la chaleur de la jeunesse, & qui ont besoin d'estre reprimez dans ceux de cet age par l'autorité des personnes qui les gouvernent. Or comme en meprisant les petites fautes on tombe insensiblement dans de plus grandes, il arriva qu'ajoutant chaque jour encore un peu à ce peu de vin qu'elle prenoit, elle se laissa emporter de telle sorte à cette mauvaise coutume, qu'elle en buvoit presque des coupes toutes pleines avec avidité & avec plaisir.

'Où estoit alors cette vieille femme si vigilante, dit S. Augustin? Qu'essoient devenues toutes ces défenses si severes? Et quel pouvoir eussent-elles eu de guerir cette maladie cachée, si la grace, qui est le remede de nos maux, ne veilloit sur nous? Lors donc que son pere & sa mere, & tous ceux qui avoient soin de sa nourriture, estoient absens; Vous, mon Dieu, continue S. Augustin, qui estes toujours present, qui nous avez créez, qui nous appelez à vostre service, & qui par l'entremise mesme des méchans, faites du bien aux ames pour les sauver, qui les retirez de leurs defauts par la conduite de vostre providence, & par la lumiere efficace de vostre esprit; que fistes vous alors, Seigneur? De quel moyen usastes vous pour remedier à cette imperfection de ma mere? Et de quelle sorte l'en delivraistes vous entierement?

'Vous vous servistes, continue S. Augustin, d'un reproche tres piquant & tres outrageux que luy fit une autre personne, ainsi que d'un fer salutaire pour retrancher tout d'un coup cette corruption qui s'estoit formée dans son ame. Une servante qui avoit accoutumé de la suivre quand elle alloit à la cave, disputant un jour avec sa petite maistresse, ainsi qu'il arrive quelquefois, & estant toutes deux seules, elles luy reprocha ce defaut avec une insolence insupportable, en l'appellant ivrognesse. Ce mot fut comme un aiguillon, qui la piqua de telle sorte, qu'elle reconnut aussitost sa faute, la condanna, & s'en corrigea. Julien le Pelagien eut la malignité d'attaquer à cause de cet endroit, l'honneur de cette sainte femme, qui ne luy avoit jamais fait aucun tort. Mais un ennemi de la grace devoit

op. imp. l. i. c. 68.
p. 22. l. b.
q. 2. a. b.

estre ennemi de celle que Dieu par sa grace avoit delivrée de ce défaut.

conf. l. 9. c. 13. p.
64. b.
4 a.

'Elle fut baptisée non à la mort, [comme cela estoit alors trop ordinaire,] mais beaucoup d'années auparavant, & elle vécut depuis de telle sorte, que la pureté de sa foy & de ses mœurs fit toujours louer le nom de Dieu.

ARTICLE II.

Elle gagne par sa douceur son mari & sa belle-mère.

Aug. conf. l. 9. c.
9 p. 67. 1. a.

MONIQUE fut donc élevée selon toutes les règles de l'honnêteté & de la tempérance, & plutôt soumise par la crainte de Dieu à ses parens, que par eux à Dieu. Ils la marièrent lorsqu'elle fut en âge. Elle obéit comme à son maître au mari qui luy fut donné, & travailla de tout son pouvoir pour l'acquiescer à Dieu: Mais sa plus forte exhortation estoit la pureté de ses mœurs. Dieu s'en servoit pour la rendre belle aux yeux de son mari, & l'obliger de l'aimer avec respect, & de joindre son admiration à son estime. Son mari se nommoit Patrice, bourgeois de Tagaste [en Numidie.] S'il avoit peu de bien, il ne manquoit pas néanmoins d'honneur & de probité; [mais il estoit encore payen.] Quoique Monique fust donc beaucoup meilleure que luy, elle ne l'aissoit pas, hors ce qui regardoit la religion, de luy estre soumise en toutes choses, parcequ'en cela mesme c'estoit à Dieu qu'elle estoit soumise, puisque c'estoit Dieu qui luy commandoit de luy obéir. [Elle eut de luy outre S. Augustin, un autre fils nommé Navige, & une fille.]

b.

l. 2. c. 3. p. 33. 2. b.

l. 1. c. 11. p. 31. 1. b.

l. 9. c. 9. p. 67. 1. a.

'Elle souffrit les infidélitez de son mari avec tant de douceur & de patience, qu'elle ne luy en fit jamais de reproches, attendant de la miséricorde de Dieu que la foy le rendist chaste, [comme cela arriva enfin.]

a.

b.

'Il estoit plein d'affection, mais prompt & fort violent. Monique estoit accoutumée à ne luy résister jamais, ni par ses actions, ni par la moindre de ses paroles, lorsqu'il estoit en colère: Quand il estoit revenu à luy, & qu'elle le jugeoit à propos, elle luy rendoit raison de sa conduite, s'il estoit arrivé qu'il se fust emporté inconsidérément contre elle. Lorsque plusieurs femmes dont les maris estoient beaucoup plus doux que le sien, portoient mesme sur leur visage les marques des coups qu'elles en avoient reçus, & que dans les entretiens qu'elles avoient quelquefois ensemble, elles attribuoient ce mauvais traite-

V. Saint Au-
gustin 5 r.

„ ment aux debauches de leurs maris, elle leur disoit: Attribuez-
 „ le plustost à voltre langue. Elle leur representoit comme en
 riant, mais avec beaucoup de sagesse, que des le moment qu'el-
 les avoient entendu lire leur contract de mariage, elles l'avoient
 dû contiderer comme un titre qui les rendoit servantes de leurs
 maris, & qu'aini se souvenant de leur condition, elles ne de-
 voient pas se soulever contre leurs maistres. Surquoi ces fem-
 mes qui savoient combien son mari estoit violent, nepouvoient
 assez admirer que l'on n'eust jamais entendu dire, ni qu'on se
 fust jamais apperceu que Patrice eust frâpé sa femme, ou qu'il
 y eust durant un seul jour le moindre mauvais menage entre
 eux. Et lorsqu'elles luy demandoient confidemment comment
 cela se pouvoit faire, elle leur rendoit raison de sa conduite,
 selon ce que nous venons de rapporter. Celles qui l'observoient,
 en reconnoissoient l'utilité par experience, & luy en faisoient
 de fort grands remerciemens; & celles qui ne l'observoient pas,
 demeuroient toujours dans le mesme deplaisir, sans en estre
 pour cela moins assujetties.

'Enfin la grace que Dieu avoit mise en elle, fut seconde par sa
 patience; & la conduite dont elle usa envers son mari, fut si
 puissante, qu'elle le gagna tout à Dieu sur la fin de sa vie. Il de-
 vint chaste en devenant Chretien, & ne luy donna point sujet
 depuis qu'il eut embrassé la foy, de pleurer en luy les mesmes
 desordres qu'elle avoit soufferts de luy avec tant de patience
 lorsqu'il estoit encore infidele. Il estoit encore nouveau cate-
 cumene lorsque S. Augustin avoit 16 ans, [vers l'an 370,]^a & il
 mourut l'année suivante.

c. 13. p. 69. 1. d.

c. 9. p. 67. 1. d.

l. 2. c. 3. p. 33. 2. c.

^d
 a l. 3. c. 4. p. 33. 2.

b.

l. 9. c. 9. p. 67. 1. e.

'S^e Monique gagna aussi de telle sorte par ses devoirs joints
 à sa patience & à sa douceur, l'esprit de sa bellemere, que les
 faux rapports de quelques servantes avoient au commencement
 aigri contre elle, qu'elle decouvrit d'elle mesme à son fils la
 malice de ces personnes qui troubloient ainsi leur union, le
 priant de les chastier: Et lorsque Patrice suivant la voronté de
 sa mere, & pour maintenir l'ordre dans sa famille, & y conser-
 ver la paix, eut chastié ces servantes aussi severement qu'elle le
 pouvoit desirer, elle declara que toutes celles qui pensant luy
 plaire, luy diroient quelque mal de sa bellefille, se devoient
 promettre d'elle de semblables recompens. Ainsy n'y en ayant
 pas une seule qui osast plus y penser, eiles vécutent toujours
 depuis dans une parfaite amitié.



ARTICLE III.

Diverses vertus de S^{te} Monique : Elle veille pour le salut de S. Augustin.

Aug. conf. l. 9. c.
9. p. 67. l. c.

DIEU avoit encore fait une grace particuliere à S^{te} Monique. Elle travailloit avec un soin & une adresse merveilleuse à mettre la paix entre les personnes qui se vouloient du mal. Il arrivoit souvent qu'elles venoient chacune de son costé luy faire leurs plaintes. Encore qu'elles luy dissent l'une contre l'autre des choses outrageuses, & telles que la colere dans sa premiere chaleur a accoutumé de les produire, lorsque l'aigreur de la haine se decharge contre une ennemie en presence d'une amie; elle ne raportoit néanmoins rien de l'une à l'autre que ce qui pouvoit servir à les reconcilier. C'est ainsi qu'elle agissoit, parceque Dieu l'avoit instruite comme son maître interieur & celeste dans le fond du cœur.

d.

l. 9. c. 9. p. 67. l. d. c.
13. p. 69. l. c. l. 5. c.
9. p. 46. 2. a.

'Elle avoit soin tous les jours d'assister à l'oblation sacrée qui se fait à l'autel. Elle ne manquoit jamais de se trouver à l'eglise deux fois le jour, le matin & le soir, non pour s'entretenir de vains discours & de ces contes que font la pluspart des vieilles gens, mais pour entendre Dieu dans sa parole divine, & pour estre entendue de luy dans ses prieres.

l. 6. c. 2. p. 48. l. d.

'Comme la coutume de porter du pain, du vin, & des viandes sur les tombeaux des Martyrs duroit encore alors en Afrique, elle portoit son petit panier plein des viandes qu'elle vouloit offrir en l'honneur des saints Martyrs, pour en gouter, & donner le reste aux pauvres, en usant de mesme à l'égard du vin, qu'elle trempoit extremement. Et s'il arrivoit qu'elle voulust honorer de cette sorte plusieurs Martyrs, elle ne portoit partout que la mesme chose. Ainsi le vin qu'elle buvoit n'estoit pas seulement fort trempé, mais encore fort chaud.' Elle en donnoit de mesme, & seulement aussi pour en gouter, à ceux qui l'accompagnoient en cette devotion, parcequ'en ces exercices religieux elle ne cherchoit qu'à satisfaire à sa pieté, & non pas à son plaisir, evitant l'abus qu'en faisoient beaucoup d'autres, & qui obligea les Saints à abolir cette pratique.

2. a.

2. d.

l. 5. c. 9. p. 46. 2. a.

l. 9. c. 9. p. 57. l. d.

l. 5. c. 9. p. 46. 2. a.

l. 9. c. 13. p. 69. l. b.

'Cette veuve chaste & sobre rendoit aussi toute sorte de soumission & de devoirs aux Saints, comme servante des serviteurs de J. C. Elle assistoit les pauvres par de frequentes aumofnes. Elle pratiquoit [toutes] les œuvres de misericorde, & pardon-

noit de tout son cœur les fautes qu'on avoit commises contre elle, pour obtenir le pardon de celles qu'elle commettoit contre Dieu. Aussi tous les serviteurs de Dieu qui la connoissoient, louoient, honoroient, & aimoient beaucoup Dieu en elle, parceque la sainteté de sa vie leur faisoit assez connoistre qu'il estoit present dans son cœur. Car selon ce que S. Paul desire des plus saintes veuves, elle n'a eu qu'un mari. Elle n'a pas moins rendu d'assilance à son pere & à sa mere, qu'elle en avoit receu d'eux: Elle a gouverné sa famille avec une tres grande pieté: Elle a rendu par ses bonnes œuvres des témoignages d'une vertu exemplaire: Elle a élevé ses enfans avec grand soin, les enfantant de nouveau autant de fois qu'elle les voyoit s'eloigner de Dieu.

1.9.c.9.p.67.1.dj
2.a.

'Elle n'eut pas plustost mis au monde son Augustin [le 13 de novembre 354, qu'agissant comme une personne qui avoit une ferme esperance en J. C, elle le fit mettre au nombre des catecumenes. Le Saint s'estant trouvé en danger de mourir lorsqu'il estoit encore enfant, le cœur chaste de sa mere se pressoit dans ce trouble de l'enfanter comme une seconde fois, en luy procurant par la foy la vie eternelle. Elle se sentoit plus animée d'ardeur & d'amour pour le mettre ainsi dans le Ciel, qu'elle ne l'avoit esté pour le mettre au monde. Elle se hastoit pour donner ordre à luy faire recevoir les sacremens divins & salutaires, afin qu'il fust purifié de ses pechez en faisant profession de croire en J.C. Mais son mal diminuant, la Sainte qui voyoit le danger où son ame seroit exposée en entrant dans la jeunesse, aima mieux differer de luy faire recevoir le baptesme, de peur qu'il ne profanast le divin caractère qu'il auroit receu dans ce sacrement.

1.1.c.11.p.31.1.a.

a.b.c.

'Son mari ne croyoit point encore alors en J.C, & il estoit le seul de la maison qui n'y crust pas: Mais il ne put surmonter dans l'esprit de son fils l'autorité si legitime que sa mere y avoit acquise par son insigne pieté. Car elle travailloit sans cesse afin que son fils eust plustost pour pere celui qui estoit son Dieu & son createur, que celui par lequel il en avoit receu la vie. Et la grace l'assistoit dans ce dessein, la rendant plus forte & plus puissante que son mari.

a.b.

'Lorsque S. Augustin arrivé à l'age de 16 ans, [vers l'an 370,] commençoit à entrer dans les feux de la jeunesse, & que son pere s'en jouissoit, Monique qui estoit plus avancée dans la pieté, & dans le cœur de laquelle Dieu avoit déjà commencé

1.2.c.3.p.33.2.c.
d.

à bastir son temple, & à y demeurer par la presence de son Esprit, fut touchée au contraire d'une crainte véritablement Chrétienne, apprehendant qu'il ne s'engageast dans les desordres.... Cette fidele servante de Dieu faisoit retentir aux oreilles de son fils les paroles que Dieu luy mettoit dans la bouche; & le prenant en particulier, elle l'avertissoit avec un extreme sentiment, de ne se pas laisser aller à des amours impudiques, & surtout de ne point commettre d'adulteres. Mais S. Augustin se plaint qu'après l'avoir averti d'estre chaste, elle n'eut pas assez de soin de donner des bornes à ses passions en les resterrant dans un legitime mariage: Et il dit que quoiqu'elle fust sortie du milieu de Babylone, elle marchoit néanmoins encore lentement dans le chemin de la pieté. Elle craignoit qu'en le mariant, on ne ruinaist toute l'esperance qu'on avoit conceue, qu'il deviendroit un jour habile dans les belles lettres; ce qu'elle desiroit avec une passion immoderée aussibien que son mari, luy parcequ'il fondoit sur cela des esperances toutes humaines, & elle parcequ'elle croyoit que ces sciences non seulement ne luy nuiroient pas, mais luy serviroient mesme pour connoistre Dieu & se donner tout à luy.

ARTICLE IV.

Elle pleure Saint Augustin devenu Manichéen : Dieu luy promet sa conversion.

Aug. conf. l. 3. c. 4. 36. l. l. a. c. 6. p. 36. d. b. c. 4. p. 36. 2. b. c. 11. p. 38. 2. c.

cur. m. c. 13. p. 292. 1. c.

conf. p. 38. 2. c.

PATRICE estant mort [vers l'an 371,] S^{te} Monique continua à entretenir son fils dans les études à Carthage, où il tomba dans l'heresie des Manichéens [en 373 au plustoit. ^aLo. f. que sa mere l'eut appris, elle le pleura avec une douleur plus sensible que les meres ne pleurent leurs enfans quand elles les voient porter en terre. Car elle le voyoit mort devant Dieu, & elle le voyoit par l'œil de sa foy, & par la lumiere de l'Esprit que Dieu avoit repandue en elle. Elle eut mesme tellement en horreur l'heresie detestable qu'il suivoit, qu'elle ne voulut point luy permettre de demeurer avec elle, & de manger à sa table. [On peut juger de la violence qu'elle se fit en cela,] elle qui aimoit son fils avec une telle tendresse, qu'elle ne pouvoit ni le voir triste, ni vivre sans luy. Vous avez ecouté ses vœux, dit S. Augustin en s'adressant à Dieu, & vous n'avez point meprisé ses larmes: car elle en versoit des torrens en vostre presence, dans tous les lieux où elle vous offroit sa priere.

'Dieu voulut l'assurer deslors qu'il l'avoit exaucée, par un e.
 songe qui ne pouvoit venir que de luy seul. Car il luy sembla
 qu'estant debout sur une longue regle de bois, & estant toute
 triste & toute accablée de douleur, elle vit venir à elle un jeune
 homme étincelant de lumiere, qui avec un visage gay & fou-
 riant, luy demanda le sujet de son affliction & de ses larmes
 continuelles, mais d'une maniere qui témoignoit assez qu'il ne
 le faisoit pas tant pour s'en informer, que pour la consoler &
 pour l'instruire. Surquoi luy ayant répondu qu'elle deplorait
 la perte de l'ame de son fils, il luy commanda de ne s'en mettre
 plus en peine, & de considerer que son fils estoit au mesme lieu d.
 où elle estoit. Alors regardant attentivement, elle s'apperceut
 que son fils estoit pres d'elle sur la mesme regle.

'Elle raconta ce songe à son fils, qui voulut l'interpreter à son d.
 avantage, en luy disant qu'il luy marquoit qu'elle pourroit estre
 un jour de son sentiment, & non pas qu'il dult entrer dans le
 sien. Mais elle luy répondit sur le champ sans hesiter : Cela ne
 » peut estre, parcequ'il ne m'a pas dit : Considerez que vous estes
 » où il est, mais considerez qu'il est où vous estes. Je vous con-
 » fesse, mon Dieu, dit S. Augustin, ce qui m'arriva pour lors,
 » autant que je m'en puis souvenir, & ce que j'ay dit souvent de-
 » puis, que cette réponse si soudaine de ma mere, par laquelle
 » sans se troubler du faux sens que j'avois donné à ses paroles
 » avec tant de vraisemblance, elle dissipa ce nuage en un mo-
 » ment, & vit tout d'un coup ce qui n'estoit pas aisé à decouvrir,
 » & dont je ne m'estois pas apperceu moy mesme avant qu'elle
 » me l'eust dit : Cette réponse, dis-je, me toucha deslors beau-
 » coup davantage que n'avoit fait le songe & la vision dont il
 » vous plut de favoriser sa pieté, ayant voulu pour la consoler
 » dans sa douleur, luy faire voir tant de temps auparavant, une
 » image de la joie dont vous deviez la combler un jour.'Ce songe c.
 la consola en effet si fort, qu'elle permit depuis à son fils de
 manger & de demeurer avec elle.

'C'estoit [sur la fin de l'an 377,] pres de neuf ans avant sa con- p.32.1.2.
 version, [qui arriva vers le mois d'aoust de l'an 386.] Durant a.
 tout ce temps, cette veuve chaste & pleine de pieté ne cessa
 point de genir devant Dieu pour son fils, s'animant de teile
 forte par la vive esperance des promesses qu'elle avoit receues,
 que bien loin d'en devenir plus negligente, elle ne donna ja-
 mais ni de relasche à ses soupirs, ni de treve à ses larmes, ni de
 fin à ses vœux & à ses prieres. Elle offroit continuellement pour l.5.c.7.p.45.a.b.
 c.

l. 5. c. 3. p. 46. l. a.
b.

luy en sacrifice le sang de son cœur qui jour & nuit couloit par ses larmes : 'Et les eaux du baptesme qu'il receut enfin à Milan, purent seules arrester ces torrens de larmes dont elle arrosoit tous les jours la terre.

l. 3. c. 12. p. 39. l. a.

b.

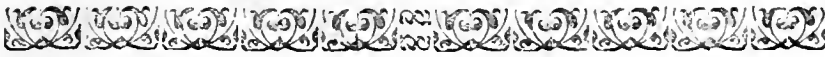
'Dieu ne se contenta pas de luy avoir donné cette premiere parole pour gage de ses bienfaits : Il luy en donna une seconde par un bon Evesque nourri dans le sein de l'Eglise & dans la connoissance des Ecritures. Elle le supplioit un jour de prendre la peine de conférer avec Augustin pour combattre ses erreurs, & le detromper de ses fausses opinions, en l'instruisant de la verité; ce qu'elle faisoit toujours lorsqu'elle rencontroit des personnes qui en estoient capables : 'Mais ce sage Prelat s'en excusa avec beaucoup de prudence, jugeant qu'Augustin estoit encore trop indocile pour écouter la verité, parceque la nouveauté de son heresie l'avoit rempli de presomption & de vanité, [aussibien que] les vaines subtilitez par lesquelles il avoit déjà embarassé plusieurs personnes ignorantes. Laissez-le, luy " dit ce saint homme; contentez vous de bien prier Dieu pour " luy; & vous verrez qu'il reconnoistra luy mesme l'erreur & " l'impieté de ces heretiques par la lecture de leurs propres livres: " [& cela arriva effectivement.]

b.

'Il luy conta ensuite que sa mere, qui estoit aussi tombée dans l'erreur des Manichéens, l'ayant donné tout petit à ceux de cette secte pour l'instruire, il avoit seulement lu, mais transcrit presque tous leurs ouvrages, & que sans que personne se mist en peine de disputer contre luy, ou de le convaincre par des argumens, il avoit decouvert de luy mesme combien cette heresie estoit detestable, & qu'ensuite il l'avoit abandonnée. Monique ne se satisfit pas néanmoins de cette réponse. Comme donc elle le pressoit avec encore plus d'instance, & que fondant en larmes, elle le conjuroit de voir son fils, & d'entrer en discours avec luy, il luy répondit enfin comme importuné de ses prieres : Allez, & continuez de faire ce que vous faites : Car " il est impossible qu'un fils pleuré avec tant de larmes perisse jamais. Elle receut cette parole avec la mesme confiance que si " Dieu la luy eust dite de sa propre bouche, comme elle le témoigna souvent à S. Augustin.

l. 5. c. 9. p. 46. l. a.

'Dieu luy donna encore d'autres assurances de la conversion de son fils, & c'estoit comme autant de gages, & comme une promesse signée de sa main divine, qu'elle conservoit dans son cœur, & qu'elle presentoit sans cesse à Dieu dans ses prieres, comme pour le faire souvenir de l'acquiter. ART. V.



ARTICLE V.

Elle suit S. Augustin à Milan; se rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens.

'SAIN T Augustin avoit au moins 29 ans^a lorsqu'il se resolut d'aller à Rome enseigner la rhetorique, [en 383 ou 384.]^b Sa mere à qui Dieu n'avoit point encore decouvert la misericorde qu'il luy vouloit faire par ce voyage, en fut extremement affligée, & le suivit à son depart jusques à la mer, s'opiniatrant à ne le point quitter, resolute de l'obliger à retourner avec elle, ou de le suivre. Son fils feignit donc que son dessein estoit seulement d'accompagner un de ses amis, jusqu'à ce que le temps estant devenu plus favorable, il se fust embarqué & eust fait voile. Elle ne pouvoit néanmoins se resoudre à s'en retourner sans luy: Mais enfin il luy persuada avec grande peine de passer la nuit suivante en un lieu proche du vaisseau, où il y avoit une chapelle de S. Cyprien, & il partit secrettement la nuit mesme.

» 'Je trompai ma mere de la sorte, dit-il, & une mere qui m'aimoit avec tant de passion, & je me degageai d'elle par un mensonge, durant qu'elle prioit & pleuroit pour moy. Et que vous demandoit-elle, mon Dieu, continue le Saint, sinon que vous empeschassiez mon voyage? Mais vous qui vouliez l'exaucer dans le plus grand de ses desirs, selon l'ordre & la profondeur de vos conseils, vous luy refusastes ce qu'elle vous demandoit alors, pour luy accorder, en m'attirant à vostre service, ce qu'elle vous demandoit toujours.

Aug. conf. l. 5. c. 3. p. 4. v. 2.
2 c. 8. p. 45. 2. c.
p. 46. 1. a.

b.

a.

b.

'Lorsqu'elle fut venue le matin sur le rivage, n'y trouvant plus son fils, elle fut outrée de douleur, & se plaignit de sa tromperie à Dieu mesme dans la violence de ses gemissemens & de ses soupirs. Mais Dieu n'ecoutoit pas ses plaintes, & permit que le fils fust emporté par le mouvement de ses passions au lieu où sa sagesse avoit resolu de les guerir. Il voulut que cette extreme affliction que la mere ressentoit, fust la juste punition de cette tendresse trop humaine qu'elle avoit pour son fils. Car elle ne pouvoit le quitter, & elle estoit attachée à luy comme les meres le sont d'ordinaire, & bien plus que beaucoup de meres. Ainsi elle regrettoit son absence, ne sachant pas que Dieu s'en servoit pour faire ce qu'elle souhaitoit si ardemment, & pour la combler de joie. Elle ignoroit le succès de ce voyage: c.

&c'est ce qui la portoit à se tourmenter & à s'affliger de la sorte: En quoy elle témoignoit qu'elle estoit heritiere de la faute & de la punition d'Eve, recherchant avec tant de douleurs celui qu'elle avoit enfanté dans les douleurs. Et neanmoins après s'estre plainte de cette tromperie qu'Augustin luy avoit faite, & de la cruauté avec laquelle il la traitoit, elle recommanda de nouveau à J. C. le soin de son ame, & puis s'en retourna chez elle.

l.5.c.9.p.46.1.d.

d.

2.a.

'S. Augustin estant arrivé à Rome, y tomba dans une grande maladie, dont il dit que Dieu le guerit par les prieres de sa mere, quoiqu'elle ne sceust pas l'état où il estoit. 'Que s'il fust mort dans l'heresie qu'il suivoit alors, ce coup eust blessé sa mere d'une plaie si profonde & si sensible, qu'elle fust demeurée inconsolable le reste de sa vie. Car on ne sauroit exprimer combien l'affection qu'elle avoit pour son fils estoit violente, & avec combien plus de peines & plus de douleurs elle taschoit de l'enfanter à Dieu par l'esprit, qu'elle n'en avoit ressenti dans le corps pour le mettre au monde. 'Aussi Dieu n'avoit garde de mepriser le cœur contrit & humilié de cette veuve, & les larmes par lesquelles elle luy demandoit non de l'or & de l'argent, ni quelque bien passager & perissable, mais la guerison de l'ame & le salut de son propre fils. Il ne pouvoit pas la rejeter dans cette demande, & luy refuser son assistance, luy qui luy avoit donné cette pieté mesme & cette foy avec laquelle elle avoit recours à luy.

l.6.c.1.p.48.1.b.

l.5.c.13.p.47.2.a.

cur.m.c.13.p.
292.2.c.

conf.l.6.c.1.p.
48.1.b.

· [Elle ne put pas demeurer longtemps separée de son fils.] 'Sa pieté genereuse ne trouvant rien de difficile, elle le suivit par mer & par terre, & le trouva enfin à Milan, où il estoit allé professer [en 384.] 'L'amour extreme qu'elle avoit pour ce fils, la portoit à le suivre par mer & par terre pour vivre avec luy. 'La confiance qu'elle avoit en Dieu, luy faisoit mepriser les plus grands perils; & dans le danger où elle se vit de faire naufrage, elle consoloit mesme les matelots, qui consolent d'ordinaire ceux qui n'estant pas accoutumez à la navigation, sont agitez de trouble & de crainte lorsqu'ils voient une tempeste, & elle leur assuroit qu'ils arriveroient à bon port, parceque Dieu le luy avoit promis dans une vision qu'elle avoit eue.

b.

el.5.c.13.14.p.

47.2.

al.5.c.14.p.48.

2.a.

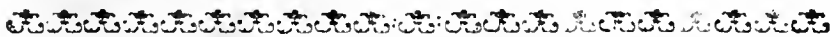
'Elle trouva son fils en un tres grand peril, par le desespoir où il estoit de connoistre la verité, mais qui neanmoins avoit abandonné les Manichéens, par les instructions de S. Ambroise alors Archevesque de Milan, & qui estoit resolu de demeurer

catecumene dans l'Eglise Catholique, jusqu'à ce qu'il eust trouvé quelque chose de certain. Lorsque je luy declarai, dit S. Augustin, que je n'estois plus Manichéen, elle ne s'emporta point de joie, quoique cette declaration qui la surprenoit [si agreablement,] la mist hors de peine en ce qui regardoit ce [principal] point de ma misere, qui avoit tiré tant de larmes de ses yeux, & l'avoit obligée si longtems à me pleurer comme mort, mais comme un mort que vous deviez, mon Dieu, resusciter, & qu'elle portoit continuellement dans le fond de sa pensée ainsi que dans un cercueil, afin que touché de compassion, vous disiez au fils de cette veuve: Jeune homme levez vous: Je vous le commande, & qu'ainsi il ressuscitast, il recouvrast la parole, & que vous le rendissiez à sa mere.

1.6.c.1.p.48 1.b.

'Son cœur donc ne tressaillit point d'une joie immodérée, b. lorsqu'elle apprit que Dieu avoit déjà fait une si grande partie de ce qu'elle luy demandoit tous les jours avec tant de larmes. c. Au contraire, comme elle savoit avec certitude que Dieu ne manqueroit pas d'accomplir la dernière partie qui restoit de cet ouvrage, parcequ'il luy avoit promis de l'achever tout entier, elle répondit à son fils avec un esprit tranquille & plein d'une extreme confiance, qu'elle s'assuroit en J. C, qu'avant qu'elle partist de ce monde, il luy feroit la grace de le voir bon Catholique.

'Mais en mesme temps elle redoubloit ses larmes & ses prieres c. envers Dieu, afin qu'il luy plust d'avancer son secours, & de dissiper bientôt toutes ses tenebres. Elle alloit à l'Eglise avec plus de soin & de ferveur que jamais. Elle estoit ravie d'entendre S. Ambroise, & de boire à cette fontaine des veritez evangeliques. Elle aimoit & reveroit ce saint Prelat ainsi qu'un d.2.a. Ange de Dieu, parcequ'elle savoit que c'estoit luy qui avoit reduit Augustin dans le doute où il estoit alors, lequel elle regardoit comme une crise, qui après l'avoir mis en quelque sorte plus en danger, le devoit faire passer dans une parfaite santé.



ARTICLE VI.

Elle veut marier son fils, & se rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite conversion: Son respect pour S. Ambroise.

[MONIQUE fut obligée d'attendre longtems à Milan l'entiere conversion de son fils.]

Aug. conf. l. 7. c. 13 p. 54. 2. a.

jouïssoit de voir qu'il s'y dispoisoit tous les jours de plus en plus, esperant de trouver dans la profession de sa foy, l'accomplissement de ses vœux & des promesses de Dieu.

a. 'Elle desiroit aussi qu'il fust marié avant que d'estre bapuzé,
 a. [craignant peutestre qu'il ne tombast dans quelque dereglement après son bapuzisme.] 'C'est pourquoy elle fit tout ce qu'elle put pour conclure un mariage qu'on luy proposa, & il fut enfin arresté, pour estre executé deux ans après.^a Durant qu'on
 b. le traitoit, Monique pour satisfaire tout ensemble à son propre
 a. a. mouvement, & a la priere de son fils, demandoit sans cesse à Dieu du plus profond de son cœur, qu'il luy plust de luy faire connoistre en songe quelque chose sur ce mariage: Mais elle ne put jamais l'obtenir. Elle voyoit seulement quelques images vaines & fantastiques causées par les efforts continuels de son esprit dans l'application violente qu'elle avoit à cette pensée.
 b. 'Elle les racontoit à S. Augustin avec mepris, & non avec la foy qu'elle avoit accoutumé d'ajouter aux choses que Dieu luy faisoit connoistre. Surquoy elle luy disoit qu'elle discernoit aisément par une certaine douceur que les paroles ne peuvent pas exprimer, ce que Dieu luy daignoit reveler durant son sommeil, d'avec ce que son imagination luy representoit dans ses songes.

16.c.1.p.48.1.d.

2.a.

1.d.

2.a.

' Nous avons vu qu'elle avoit accoutumé en Afrique de porter du vin & des viandes sur les tombeaux des Martyrs. 'S. Ambroise^{V.S. Ambroise.} avoit défendu certe pratique à Milan à cause des abus que l'on y méloit. 'S^{te} Monique qui ne le savoit pas encore, ayant donc apporté son offrande a son ordinaire, le portier de l'eglise luy dit qu'il ne pouvoit pas luy permettre de la presenter, à cause que l'Evesque l'avoit défendu. Elle receut cet ordre avec tant de respect & de soumission, que son fils, ou Saint Ambroise mesme, ne pouvoit voir sans admiration qu'elle se fust si facilement resolue à condamner plustost la coutume qu'elle suivoit, qu'à examiner pourquoy on ne luy permettoit pas de la suivre. Aussi l'intemperance n'avoit nulle part dans sa devotion, & l'amour du vin ne la portoit pas à la haine de la verité. 'Elle se departit donc tres volontiers de sa pratique, & au lieu d'un panier plein de fruits terrestres, elle apprit à apporter sur les tombeaux des Martyrs, un cœur plein de vœux purs & religieux; & se reservant de faire ailleurs ses aumosnes aux pauvres selon son pouvoir, elle se contentoit de participer dans

1. On lit *mirarer* & *miraritur*.

l'Eglise au Corps précieux de J.C, dans la celebration des divins Myſteres. S. Auguſtin croit neanmoins qu'elle euſt eu beaucoup de peines à quitter cette coutume, ſi elle luy euſt eſté défendue par un autre qu'elle n'eſt pas auſant honore & aimé qu'elle faiſoit S. Ambroïſe.

'Ce Saint de ſa part l'aimoit ſi fort à cauſe de ſa pieté exemplaire, qui la rendoit tres fervente dans l'exercice des bonnes œuvres, & tres aſſidue à l'Eglise, que lorsqu'il voyoit S. Auguſtin, il ne pouvoit ſ'empêcher de la louer, & de ſe rejouir ſouvent avec luy de ce qu'il avoit une telle mere. Ce fut pour elle que S. Auguſtin, qui ne ſe mettoit pas encore beaucoup en peine de ces fortes de choſes, conſulta S. Ambroïſe ſur le jeûne du ſamedi. Elle avoit accoutumé de jeûner ce jour là, parceque c'eſtoit la pratique de l'Eglise de Tagaſte, auſſi bien que de celle de Rome. Mais eſtant à Milan, comme on n'y jeûnoit pas le ſamedi, elle eſtoit inquietée & en peine de ce qu'elle devoit faire. S. Ambroïſe répondit ſur cela, qu'il ne pouvoit dire autre choſe que ce qu'il pratiquoit luy meſme. S. Auguſtin crut qu'il vouloit dire qu'il ne falloir pas jeûner le ſamedi non plus que luy. Mais il ajouta auſſi-toſt : Quand je ſuis ici, je ne jeune point le ſamedi, & je le jeûne quand je ſuis à Rome : Faites la meſme choſe, & ſi vous ne voulez point qu'on vous faſſe de peine, ni en faire aux autres, ſuivez toujours la coutume des Eglises où vous vous rencontrerez. S. Auguſtin ayant raporté cette réponſe à ſa mere, elle en fut ſatisfaite, & ne fit point difficulté d'y obeir.

ep. 86. p. 148. 149]
118. c. 2. p. 212. 1. 2.

[Ce fut durant qu'elle eſtoit à Milan, & avant la conversion de Saint Auguſtin, qu'arriva la perſécution que l'Impératrice Juſtine fit à S. Ambroïſe durant les années 385 & 386.] Le peuple Catholique paſſa durant ce temps là des nuits entières dans l'Eglise, reſolu de mourir avec ſon Eveſque. S^{te} Monique eſtoit des premières à veiller ; & prenant beaucoup de part à cette affaire de Dieu, elle ne vivoit que d'oraïſons.

cap. 6. §. 9. c. 7. p.]
66. 1. b.

[Les vœux & les ſoupirs de cette ſainte veuve furent enfin exaucez vers le mois d'août de l'an 386 ;] & cette voix du ciel rompit miraculeuſement tous les liens qui attachoient ſon fils au monde & à luy meſme. S. Auguſtin la vint auſſi-toſt trouver, pour luy faire part de ce qui eſtoit arrivé. Elle en fut ravie de joie, ſurtout lorsqu'elle en apprit les circonſtances : & elle ne pouvoit ſe laſſer de louer les miſericordes du Seigneur. Car elle voyoit qu'il luy avoit beaucoup plus accordé pour ſon fils,

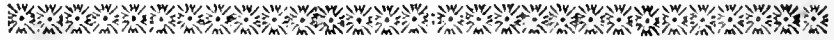
1. 8. c. 12. p. 63. 1.

v. S. Am-
broïſe.

v. Saint Au-
guſtin § 33.

2. c.

d. qu'elle n'avoit accoutumé de demander par ses gemissemens & par ses larmes, puisqu'il estoit converti de telle sorte, qu'il ne pensoit plus à se marier, & renonçoit à toutes les esperances du siecle, pour demeurer ferme dans cette regle de la foy où Dieu avoit montré tant d'années auparavant à la Sainte qu'il seroit un jour avec elle. Ainsi ses pleurs furent changées en une joie beaucoup plus grande qu'elle n'avoit osé delirer, & d'une maniere beaucoup plus chaste, & plus agreable pour elle, que si elle eust vu naistre les enfans qu'elle souhaitoit à son fils dans un legitime mariage.



ARTICLE VII.

S. Augustin fait entrer sa mere dans ses entretiens de philosophie :

Elle y fait paroistre son grand sens & sa pieté.

Aug. conf. l. 9. c.
2. p. 64. 1. b.

c. 4. p. 64. 2. d.
p. 65. 1. a.

b. vit. p. 213. 1. c.
a. 2. b. c.

p. 214. 1. a. b.

QUAND les vacations qu'on donne durant les vendanges furent arrivées, bientoist après la conversion de Saint Augustin, ce Saint se retira en une maison de campagne avec tous les siens; & sa mere se joignit à eux en cette retraite, ayant dans un corps de femme une foy maile & genereuse, une paix & une tranquillité d'esprit digne de son age, une affection de mere, & une pieté vraiment Chrétienne. [Elle prenoit part dans les entretiens les plus sublimes que S. Augustin y avoit avec ses amis.] Dans celui qui se fit le 13 de novembre, elle soutint que l'ame se nourrissoit de la science, de la meditation, &c. & de la connoissance des choses, & que pour estre heureux il falloit vouloir le bien & le posseder. En quoy S. Augustin dit qu'elle avoit reconnu le plus haut point de la philosophie, & qu'il ne luy manquoit que les termes pour avoir egalé Ciceron. Il lut ensuite un fort beau passage de l'Hortense de cet orateur, dont elle releva si bien l'excellence, que tous les assistans oubliant son sexe, croyoient avoir avec eux quelque grand homme. Pour moy, dit S. Augustin, je considerois avec route l'attention dont j'estois capable, la source divine d'où couloient de si belles choses.

d.

Elle ajouta dans la suite, que quand un homme possederait toutes les felicitez du monde avec assurance de ne les point perdre, il ne pourroit pas y trouver un entier repos, & seroit par consequent miserable, parcequ'il seroit dans l'indigence, personne n'estant heureux par la possession des biens de la ter-
fatiani.

2. a.

moderati ve.

re, maisⁿ par le reglement & la tranquillité de son esprit. Sur-
 quoy S. Augustin répondit qu'elle ne pouvoit rien dire de plus
 à propos, ni qui fust plus digne d'elle. Comme on luy eut dit ce
 que c'estoit que les Academiciens, [qui doutoient de tout,] elle
 répondit que c'estoient de vrais epileptiques. Elle parla encore
 dans la conference du lendemain.

p.215.1.c.

2.d|216.1.b.

'Dans celle du troisieme jour, s'agissant de savoir si tous ceux
 qui sont miserables parcequ'ils n'ont pas le souverain bien, sont
 » aussi dans l'indigence : Je ne voy pas bien, dit S^{te} Monique,
 » comment on peut separer l'indigence de la misere, ou la misere
 » de l'indigence. Car dirons nous qu'une personne est dans l'in-
 » digence lorsqu'il n'a point d'or ni d'argent, & qu'il n'y est point
 » lorsqu'il n'a pas la sagesse? Tout le monde s'ecria & admira
 cette parole; & S. Augustin fut fort aise que ce fust sa mere
 qui eust trouvé cette solution, qu'il reservoit pour la fin com-
 me une des plus belles choses qu'il eust apprises dans les livres
 » des philosophes : Et prenant la parole : Vous voyez, dit-il,
 » quelle difference il y a entre avoir étudié beaucoup de diffe-
 » rentes choses, & avoir l'esprit toujours attentif à Dieu. Car
 » n'est-ce pas de là que viennent ces paroles que nous admirons?

p.217.1.b.c.

'Sur la fin de la conference, S. Augustin ayant parlé de la
 Trinité, Monique y reconnut les paroles [de sa foy] qui luy
 estoient toujours presentes, & comme pour la reveiller, elle
 recita avec un grand zele ce verset d'une hymne de S. Ambroi-
 se : Trinité sainte, ecoutez nous favorablement ; à quoy elle
 ajouta: Personne ne peut douter que la vie bienheureuse ne soit
 cette vie parfaite à laquelle nous devons tendre, & où nous ne
 pouvons arriver que par la foy, par une vive esperance, & une
 ardente charité.

p.218.2.c.

'S. Augustin avoit toujours reconnu dans sa mere beaucoup
 de genie, & un esprit fort enflammé pour les choses de Dieu :
 mais dans cette conference il remarqua en elle une ame si ele-
 vée, qu'il jugea que personne n'estoit plus capable qu'elle de la
 veritable philosophie; & comme elle avoit assez de loisir, il
 voulut toujours depuis qu'elle fust presente aux entretiens
 qu'il avoit sur cela avec ses amis. Elle en avoit quelquefois de la
 » peine: Surquoy S. Augustin luy dit en un endroit: Soyez persua-
 » dée, ma mere, qu'il y aura beaucoup de personnes qui feront
 » plus satisfaites de vous entendre raisonner avec moy sur ces
 » matieres, que de tout ce qu'ils pourront trouver de plus im-
 » portant & de plus agreable dans ces livres-ci. Des femmes par-

ord l.2.c.1 p.
102.1.a.

l.1.c.11.p.201.1.
d.
2.b.

mi les anciens ont eu la philosophie, & la vostre me plaist tout à fait. Je ne vous introduirois pas dans la narration que je fais de nos entretiens, si vous n'aimiez pas la sagesse. Si vous ne l'aimiez que d'une maniere commune, je serois obligé de vous y donner place: à plus forte raison je ne puis pas me dispenser de vous rendre cette justice, si vous l'aimez autant que je l'aime. Mais puisque vous l'aimez plus que moy, quoique je sache combien vous m'aimez, & puisque vous y avez fait de si grands progrès, que vous n'estes ebranlée ni par quelque fascheux accident que ce puisse estre, ni par la vue de la mort mesme, ce que tous avouent estre le souverain point de la philosophie, pourquoi ne me ferois-je pas un extreme plaisir de me rendre vostre disciple? La pieté luy fit répondre à tout ce discours de S. Augustin avec la bonté d'une mere, qu'il n'avoit jamais si bien meurti.

l. 2. c. 17. p. 202. 1.
a/205. 2. a.

'Elle fut presente au second discours qu'il fit sur l'ordre, où elle ne dit que cette parole: Je ne croy pas qu'on puisse dire que rien se fasse sans l'ordre de Dieu: Car le mal mesme qui arrive, n'arrive à la verité en cucune maniere par l'ordre de Dieu: cependant sa justice ne permet pas qu'il demeure hors de l'ordre: elle le force d'y rentrer, & le reduit à celui qui luy convient: [par où elle vouloit dire ce semble ce qu'on trouve si souvent dans S. Augustin, que Dieu n'est pas l'auteur du peché, mais l'ordinateur.]

l. 2. c. 17. p. 210. 1.
b. c. d.

Mais nous ne pouvons pas omettre ce que S. Augustin luy dit en parlant de la geometrie, de la musique, & des autres arts liberaux.] Plusieurs personnes, dit-il, trouvent ces sciences fort difficiles à apprendre. Mais pour vous dont la penetration me devient tous les jours nouvelle, & dont je voy que l'esprit ou par l'age ou par un admirable reglement, est éloigné de toutes bagatelles, detaché des sens du corps, & fort appliqué à reflechir en luy mesme, vous les trouverez aussi aisées que des esprits lents & dereglez les trouvent difficiles. Si je disois que vous pouvez aisément acquerir la facilité de parler sans aucun defaut, soit dans la prononciation, soit dans les termes, je ne dirois pas vray. Mais meprisant ces choses ou comme pueriles, ou comme ne vous regardant pas, vous connoissez tellement la force admirable & la nature de la grammeire, que vous sen. bl. z en avoir pris l'esprit pour vous, pour en laisser le corps à ceux qui font profession d'eloquence. Et je puis dire la mesme chose des autres sciences de cette nature.

Voici

'Voici comme il luy parle encore dans la conclusion de ce traité : C'est particulièrement, à vous, ma mere, que nous re-
 » commandons de nous obtenir l'effet de nos vœux, vous aux
 » prieres de qui je croy fermement estre redevable de la disposi-
 » tion où Dieu m'a mis de ne plus rien preferer dutout à la re-
 » cherche de la verité, de ne penser, de ne desirer, de n'aimer
 » autre chose : Et je ne saurois ne pas esperer d'obtenir par vos
 » prieres la possession d'un si grand bien, puisqu'elles m'ont déjà
 » merité la grace de les desirer.

l.2.c.20.p.211.2.
b.

'Il y avoit alors avec S. Augustin un jeune homme nommé Licent, qui estant allé dans un lieu à l'écart pour satisfaire aux besoins de la nature, y chantoit tout haut ce verset du pseaume:
 » Dieu toutpuissant, convertissez nous; montrez nous vostre
 » visage, & nous ferons sauvez; & il le repetoit toujours. Cette
 religieuse femme ne le put souffrir, & elle l'en reprit, luy re-
 presentant qu'il estoit indigne de chanter des choses si saintes
 dans un pareil lieu.

c.8.p.199.2.b.



ARTICLE VIII.

S^{te} Monique ne soupire plus qu'après Dieu, sans se mettre en peine de son corps: Sa dernière maladie.

[C]E fut, comme nous croyons, le 25 d'avril 387, c'est à dire à la feste de Pasque, que S. Augustin receut enfin le baptesme avec quelques uns de ses amis, j'avec lesquels il continua encore quelque temps de vivre en societé. Monique prenoit autant de soin d'eux, que s'ils eussent tous esté ses enfans, & elle avoit autant de soumission pour eux tous, que si chacun d'eux eust esté son pere.

conf. l.9.c.9.p.
67.2.a.

'Ils s'en retournoient tous ensemble en Afrique, & estoient déjà arrivez à Ostie, où ils se preparoient à s'embarquer, lorsque S^{te} Monique mourut. ^b Quelques jours auparavant, estant déjà à Ostie, elle avoit eu avec son fils un entretien fort elevé sur la felicité eternelle, avec une espede d'ayvisse ment en Dieu. 'Ensuite de cette conference, comme tout ce qu'il y a de char-
 » mant & d'agreable dans le monde, ne leur sembloit à l'un &
 » à l'autre digne que de mepris, S^{te} Monique dit à S. Augustin :
 » Mon fils, je vous avoue que pour ce qui est de moy, il n'y a plus
 » rien en cette vie qui soit capable de me plaire, & je ne scay plus
 » ce que j'y fais, ni pourquoy j'y demeure davantage. Car la seule

c.8.p.66.2.a.
c.10.p.67.2.a.
c.8.p.66.2.a.
b c.10.p.67.2.

p.68.1.a.

chose qui me faisoit desirer de vivre encore, estoit de vous voir « Chrétien & Catholique avant ma mort. Dieu a plus fait, puis- « qu'il ne m'a pas seulement accordé une telle grace, mais aussi « celle de vous voir devenu entierement son serviteur, par le me- « pris que vous faites pour l'amour de luy, de tous les biens & de « tous les avantages de ce monde: Que fais-je donc ici davantage? »

c. II. p. 68. l. c.

'Un autre jour lorsqu'elle estoit aussi à Ostie, dans un discours qu'elle eut avec quelques amis de S. Augustin, (car pour luy il ne s'y trouva pas,) elle leur parla avec la mesme ouverture de cœur qu'une mere parle à ses enfans, du mepris de cette vie & du bonheur de la mort. Surquoi estant étonnez de voir dans une femme une si grande vertu; & luy ayant demandé si elle n'apprehendoit point d'estre enterrée en un lieu si éloigné de son pays: On n'est jamais loin de Dieu, répondit-elle, en quel- « que lieu du monde que l'on puisse estre: Et je n'ay pas sujet « d'apprehender que Dieu soit en peine de trouver mon corps « pour le resusciter avec tous les autres. »

b.

'Cette indifférence qu'elle avoit pour sa sepulture, estoit un effet de ces semences de grace que Dieu repand invisiblement dans le cœur de ceux qui luy sont fideles, & qui y produisent ensuite d'admirables fruits. Car cette Sainte avoit eu une passion fort grande pour sa sepulture, qu'elle avoit choisie & préparée auprès de celle de son mari. Car ayant vécu ensemble dans une extreme union, elle desiroit, (comme l'esprit humain est peu capable des choses divines,) d'ajouter à ce bonheur, que les hommes pussent dire un jour, qu'après avoir traversé la mer, & estre revenue d'un si grand voyage, elle avoit encore eu ce bien d'estre réunie après la mort avec son mari dans un seul tombeau, & que le corps ou plustost la terre de l'un & de l'autre fust couverte d'une mesme terre. Mais Dieu avoit depuis guéri cette foiblesse en elle, & rempli ce vide de son cœur par la plénitude de sa grace.

c.

c.

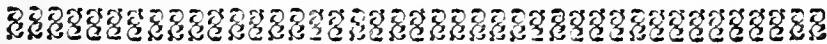
c.

'Elle l'avoit assez témoigné à S. Augustin, lorsqu'elle luy avoit dit dans l'entretien dont nous avons parlé: Que fais-je ici davantage? Mais comme il ne connoissoit pas sa disposition, il n'y prit pas garde: Il en eut en mesme temps de la joie & de l'admiration, lorsqu'elle la luy decouvrit plus ouvertement. Mais ce ne fut qu'à l'extremité de sa vie. Car environ cinq jours après l'entretien qu'elle avoit eu avec luy, elle tomba malade d'une fièvre, durant laquelle il luy prit une foiblesse qui luy fit perdre pour un peu de temps toute connoissance.

a. b.

» Nous y courusmes , dit S. Augustin ; mais elle revint aussitost ;
 » & nous voyant mon frere & moy debout auprès d'elle , elle
 » nous demanda comme une personne qui venoit de loin : Où
 » estois-je ? Et puis nous voyant dans l'étonnement & dans la
 » tristesse, elle ajouta : Vous enterrerez ici vostre mere : Surquoi
 » je ne répondis rien, & retins mes larmes. Mais mon frere ayant
 » dit quelque chose qui témoignoit qu'il eust souhaité pour sa
 » consolation particuliere , qu'elle fust plustost morte chez elle,
 » que non pas dans un pays étranger , elle le regarda d'un œil
 » severe, comme le reprenant de ce qu'il estoit dans ces pensées :
 » Et puis s'adressant à moy , elle me dit : Voyez ce qu'il vient
 » de me dire : Et nous parlant ensuite à tous deux , elle ajouta :
 » Enterrez ce corps où vous voudrez sans vous en mettre en au-
 » cune peine : La seule chose que je vous demande , est de vous
 » souvenir de moy à l'autel du Seigneur , en quelque lieu que
 » vous foyez.

'Ainsi elle ne pensa point à faire ensevelir son corps somp- c.13.p.69.1.c.
 tueusement , ni à le faire embaumer avec grand soin : Elle ne
 desira point non plus d'avoir un tombeau particulier , & ne se
 soucia pas mesme d'estre enterrée en son pays. Elle ne deman-
 da rien de toutes ces choses , mais seulement qu'on se souvinst
 d'elle à l'autel, où elle avoit assisté avec une devotion si particu-
 liere durant tous les jours de sa vie, ayant attaché son ame avec d.
 le lien d'une foy sincere au sacrement de nostre redemption.
 'Après avoir ainsi fait entendre sa pensée selon qu'elle en estoit c.11.p.68.1.b.
 capable en cet état , elle se tut ; & son mal se redoublant , elle
 souffroit beaucoup de douleur.



ARTICLE IX.

Elle meurt à Ostie, & y est enterrée.

'ENFIN cette ame si religieuse & si sainte fut separée de son Aug.conf.1.9.c.
 corps le neuvieme jour de sa maladie, en la 56^e année de 11.p.78.c.d.1
 son age, [peu avant le 13 novembre 387.] L'Eglise en fait nean-
 moins la feste le 4 de may, [de quoy nous ne voyons pas la rai-
 son.] Car on ne cite pour cela que quelques nouveaux marty-
 rologes. Boll. 4. may, p. 473. b.

'Lorsqu'elle fut morte , S. Augustin luy ferma les yeux ; & Aug.conf.1.9.c.
 quoique sa douleur le perçast jusque dans le fond du cœur, il 12.p.68.1.d.
 retint neanmoins ses larmes , & celles de son fils Adeodat. Car

il ne croyoit pas qu'il fust juste d'accompagner les funeraillles de sa mere, de larmes, de plaintes, & de foupirs, parceque sa mort n'avoit rien de malheureux, & qu'elle estoit encore vivante dans la principale partie d'elle mesme. C'est de quoy il estoit assuré & par la pureté de ses mœurs, & par la sincerité de sa foy, & par des raisons constantes & indubitables. L'un de la compagnie prenant un pscautier, commença à chanter ce pscame : *je chanterai, Seigneur, vos misericordes & vos jugemens.* A quoy tous les autres répondirent.

2 a.

a. b.

b. c.

b. e.

d.

p. 69. l. 2.

c. 13. p. 69. l. 1.

e.

d.

eur. m. c. 13. p.
292. 2. c.

'La mort de la Sainte ayant esté sceue dans la ville, plusieurs Chiériens & quantité de femmes de pieté vinrent au logis; & ceux qui avoient accoutumé de s'occuper aux enterremens des morts prirent soin des funeraillles. Le corps fut porté à l'église, & estant mis auprès de la fosse selon la coutume de ce lieu, on offrit pour elle le Sacrifice de nostre redemption.

'S. Augustin retint ses larmes durant tout ce temps :^a Mais quand il fut seul, & qu'il vint à se représenter la conduite de sa mere, si religieuse envers Dieu, si douce & si complaisante envers luy, il se resolut de pleurer en la presence de Dieu à cause d'elle & pour elle, ne croyant pas qu'on pust trouver mauvais qu'il pleurast un quart d'heure sa mere, que ses yeux confideroient comme morte, elle qui l'avoit pleuré tant d'années pour le faire vivre aux yeux de Dieu. Il prie encore pour elle dans ses Confessions, n'osant ne pas craindre encore pour une ame si sainte les perils où sont exposez tous ceux qui meurent dans cet état miserable des enfans d'Adam, quoiqu'il crust que Dieu luy avoit déjà accordé la faveur qu'il luy demandoit; & il le prie d'inspirer à ceux qui liront ses Confessions, de se souvenir à l'autel, de Monique & de Patrice.

[Il n'oublia jamais une si chere mere :] & l'on voit encore sa tendresse pour elle dans un ouvrage qu'il adressa à S. Paulin [vers l'an 421.] Il y dit que si les ames des morts estoient en état de prendre [communément] part à ce qui se fait sur la terre, & que si c'estoient eux mesmes qui nous parlaient lorsque nous le voyons en songe, il n'y auroit point de nuit que sa bonne mere ne le visitast. Car à Dieu ne plaise, dit-il, qu'en entrant dans une vie plus heureuse, elle soit devenue^u plus dure, & ^u *audelis.* qu'elle m'eust tellement oublié qu'elle negligéast de me venir ^u consoler lorsque mon cœur est pressé de quelque affliction, elle ^u qui m'a aimé plus qu'on ne peut dire. Assurément il faut dire ^u

„ ce que nous apprend le pſeaume : Mon pere & ma mere m'ont
 „ abandonné : mais le Seigneur m'a pris en ſa protection.

'Baronius dit qu'en l'an 1430, ſous le Pape Martin V, on
 transféra le corps de S^{te} Monique d'Oſtie à Rome, où il fut
 mis dans l'églife de S. Auguſtin, ^{Bar. 9. apr. k4} ou plutoſt dans celle des Au-
 guſtins appellée de S. Tryphon, & cinquante ans après dans
 une nouvelle qu'on leur fit baſtir ſous le nom de S. Auguſtin.
 Cette tranſlation de l'an 1430, fut accompagnée, dit-on, de
 divers miracles, qu'on fonde ſur un ſermon attribué au Pape
 meſme Martin V, & elle a eſté marquée dans le martyrologe
 Romain le 9 d'avril. ^{Boll. 4 may, p. 487-491.} Cependant on a une longue hiſtoire de
 Vautier Chanoine regulier d'Arouaiſe, qui raporte comment
 il vola luy meſme tous les os de S^{te} Monique dans ſon tombeau
 qui eſtoit à l'ancienne Oſtie alors toute ruinée, & les apporta
 à Arouaiſe l'an 1162. ^{* Boll. p. 491. e.} On fait encore à Arouaiſe la memoire de
 cette tranſlation le 20 d'avril : & l'églife collegiale de S. Amat
 à Douay pretend avoir reçu d'Arouaiſe le chef de la Sainte. ^{p. 481-488.}

[Il y auroit ce me ſemble bien des difficultez à faire ſur la
 narration de Vautier, qui paroift fort aimer à cauſer, & ne pas
 beaucoup craindre de mentir, ce qui rend ſon témoignage ſuſ-
 pect en tour.] On voit que ceux d'Arouaiſe meſme n'eſtoient
 pas tout à fait perſuadez ſur ſon raport qu'ils euſſent le corps
 de S^{te} Monique. Auſſi il pretend qu'en en fut aſſuré par divers
 miracles ; qui n'ont pas empeſché qu'un Chanoine regulier
 des Pays-bas n'ait écrit vers l'an 1500, qu'en 1260 on transféra
 le corps de S^{te} Monique à Oſtie, c'eſt à dire apparemment que
 de l'ancienne Oſtie on l'apporta à la neuve dans l'églife cathe-
 drale de S^{te} Aurée, d'où on pretend qu'il fut apporté à Rome
 en 1430. [Il y a auſſi des difficultez dans cette tranſlation de
 1430 à Rome.] & quoique Bollandus ne veuille rien decider,
 'il eſt néanmoins plus porté à croire que S^{te} Monique eſt à
 Arouaiſe, & que les Auguſtins de Rome peuvent avoir au lieu
 d'elle le corps d'une S^{te} Prime dont on ne ſçait rien. [C'eſt à
 ceux qui ſavent l'hiſtoire du XII. & du XV. ſiecle, à examiner
 ce point.] ^{p. 489. b.}

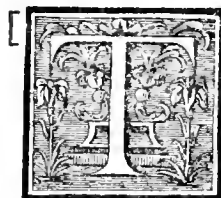
'Quoiqu'on regardaſt S^{te} Monique comme une Sainte avant
 l'an 1162, Bollandus croit néanmoins que l'on ne commença
 qu'alors à en faire une feſte ; & que les Chanoines reguliers
 d'Arouaiſe la mirent le 4 de may, pour la joindre à la feſte de
 la Conversion de S. Auguſtin, qu'ils fuſſoient le 5 de ce temps
 là. Quelques uns l'ont faite le 28 d'avril, [qui approche davan-
 t] ^{p. 484. e. f.}

rage du 25, auquel nous croyons qu'elle eut la joie de luy voir donner le baptesme par S. Ambroise.]



S. MARCIEN,

SOLITAIRE AU DIOCESE DE CALCIDE.



THEODORET a fait avec d'autant plus de soin l'histoire de S. Marcien, qu'il luy appartenoit en quelque sorte,] estant originaire de la ville de Cyr [dans la Syrie Euphratesienne, dont ce celebre auteur estoit Eve sque.] Il y naquit d'une famille illustre, & recut de

Dieu par sa naissance une taille extremement haute & avantageuse, avec un esprit¹ vif & adroit; ce qui le fit paroistre avec eclat dans la Cour. Mais son cœur ayant esté embrasé de l'amour de Dieu, il renonça à tout le reste, & vint se cacher dans le plus profond des deserts¹ du diocese de Calcide en Syrie, à quatre journées de Berée. C'est là qu'il combattoit genereusement¹ sous le regne de l'Empeteur Valens, [ayant apparemment commencé assez longtemps auparavant.]

Il s'y enferma dans une petite enceinte dont il ne sortoit jamais, & il y bastit une cellule si petite pour son grand corps, qu'il ne pouvoit ni s'y tenir debout, ni s'y coucher de son long. Il y recevoit le jour par une petite fenestre.^b Là toute son occupation estoit d'ecouter Dieu en lisant ses Escritures, ou de luy parler en chantant des pseumes & en priant. Ces exercices se succedoient l'un à l'autre; & il y trouvoit tant de joie qu'il ne pouvoit s'en rassasier.

Il aimoit mieux manger tous les jours que de jeûner plusieurs jours de suite.¹ Mais toutes sa nourriture estoit le quart d'une livre, c'est à dire trois onces de pain qu'il mangeoit le soir; de sorte qu'il souffroit une faim & une soif continuelle: & c'est ce qu'il appelloit un vray jeûne. [Cela ne luy suffisoit pas encore pour abatre son corps;] & il le chargeoit de 80 livres de fer.

1. à quatre gistes, *σολουὶς*. ce qui semble pouvoir marquer ou une demi-journée, ou une entiere. Le lexicon de Constantin le prend pour une journée entiere, & marque qu'il se prend quelquefois pour une espace de 28 milles & demi, ce qui fait pres de douze lieues. Le P. Sirmond traduit ici *quatuor dierum itinere*; & la suite de l'histoire le confirme tout à fait, p. 788. d.

Thdr. v. P. c. 3.
p. 784. c. | 791. b.

p. 784. d. | 785. d.

hif. l. 4. c. 25. p.
700. a.
v. P. p. 788. c.
hif. p. 700. a.

v. P. c. 3 p. 784. d.
d. | 786. c.

p. 786. d.
p. 785. a. b.

e.
b. c. | 790. d. | Me-
na, 1. nov. p. 26.

Thdr. p. 785. d.
p. 793. b.

'Il voulut d'abord vivre tout seul sans voir personne: ^{p.784.b|788.a.} mais au ^{a p.785.d.} bout de quelque temps il receut auprès de luy deux disciples, ^{p.786.b.c.} Eusebe & Agapet, qui avoient neanmoins leur logement séparé du sien, où ils prioient, chantoient des hymnes, & s'appliquoient à la lecture des livres saints. ^{d.} Eusebe avoit seul le privilège de prendre soin de luy, & de venir de temps en temps favoir s'il n'avoit besoin de rien. ^{p.788.a.b.} Il eut neanmoins quelquefois un[autre] vicillard qui avoit soin de le servir, & de venir pour cela en de certains temps reglez à sa cellule. ^{p.789.a.} Sur la fin de sa vie il souffrit qu'on le vinst voir après la feste de Pasque, & tout le monde y accouroit, [soit pour voir cette merveille,] soit pour ^{c.} prendre sa conduite pour le salut de leurs ames, ce que des personnes de qualité faisoient avec joie. ^{p.791.b.} Il paroist qu'il ne voyoit jamais les femmes.

'Comme beaucoup de personnes vouloient profiter de sa lumiere, il leur fit bastir un logement assez loin de luy, & Eusebe les conduisoit selon les avis qu'il luy venoit demander. ^{p.786.c.} Ce fut ^{p.793.c.} ainsi qu'il forma diverses personnes qui eclaterent par une vertu eminente, & qui repandirent l'odeur de leur pieté en ^{p.794.c|786.b.} divers endroits. Car ses disciples établirent un fort grand nombre de celebres monasteres, où ils faisoient observer les regles que le Saint leur avoit prescrites d'abord.

^{&c.} Il paroist qu'il ne faisoit pas de miracles, mais c'estoit parcequ'il ne vouloit pas, ^{p.787.c.d|789.a.} de peur de donner quelque occasion à la vaine gloire: & on peut juger combien il estoit capable d'en faire, par le seul qu'on raporte de luy, & qu'on deroba, s'il faut ainsi dire, à son extreme humilité. Car une personne de qualité ^{p.788.} qui avoit cité son intime ami dans le monde, n'ayant pu obtenir de luy parler pour luy demander la guerison de sa fille possédée du demon à Berée, il obtint avec beaucoup de peine, du vicillard qui le servoit alors, qu'il mist seulement une fiole d'huile à la porte de sa cellule, pour la luy rendre après cette espece de benediction. Cela ne se put faire si secrettement que Marcien ne s'en apperceust, & il en eut tant de douleur, qu'il menaça le vicillard de ne se plus servir de luy. Cependant dans ce temps là mesme on entendit le demon à quatre journées de là, qui erioit que Marcien le chassoit: & en mesme temps la fille fut delivré.

'On peut encore appeller un miracle de la foy du Saint, de ^{p.787.a.b.} ce qu'un dragon estant pres de se lancer sur luy, & Eusebe luy criant de s'enfuir, il reprit son disciple de cette timidité, com-

a|786.1.

me d'un mal tres dangereux, & puis faisant le signe de la croix, souffla contre le dragon, qui aussitost tomba par pieces. Le mesme Eusebe ayant voulu observer ce qu'il faisoit durant la nuit, il le vit qui lisoit l'Ecriture sans avoir de lampe, mais à la faveur d'une lumiere celeste qui eclatoit sur sa tette; ce qui le remplit de frayeur, & luy donna un nouveau respect pour le Saint.

P 789 a.

'S'il cachoit le pouvoir qu'il avoit de faire des miracles, il ne cachoit pas moins, autant qu'il pouvoit, la sagesse spirituelle qu'il avoit receue pour parler aux hommes, [& les vertus mesmes qui eclatoient le plus en luy.] Il y avoit dans un autre endroit du desert de Calcide un solitaire nommé Avite, mis entre les plus celebres de ceux qui y vivoient du temps de Valens. Il estoit plus agé que S. Marcien, & mesme plus ancien dans les travaux [de la solitude,] dans lesquels il excelloit. Il ne mangeoit jamais que le soir, & souvent au bout de deux ou trois jours. Neanmoins le bruit de la vertu de S. Marcien qui se repandoit de toutes parts, estant venu jusques à luy, il crut devoir interrompre un peu la retraite qu'il gardoit depuis fort longtemps, afin de le voir.

p.790.a|hisl.4.
c.25.p.700.a.

v.P.c.3.p.790.c.

b.

b.
a d.

b.

p.791.a.b.

b.

c.

d.

a:

'S. Marcien le receut avec beaucoup de joie; & luy qui ne mangeoit jamais que [trois onces de pain] après que le soleil estoit couché, dit à Eusebe de leur faire cuire des legumes & des herbes pour les trois heures, montrant par là qu'il savoit tres bien pratiquer chaque vertu en son temps. Après donc qu'ils se furent entretenus, & qu'ils eurent dit None ensemble, Eusebe ayant servi à manger, Marcien pria Avite de se mettre à table pour l'amour de luy, la foiblesse [que la charité luy causoit alors,] ne luy permettant pas, disoit-il, d'aller jusqu'au soir. Avite fut longtemps à s'excuser de manger de si bonne heure, jusqu'à ce que Marcien jettant un grand soupir, dit qu'il estoit bien malheureux d'avoir trompé son ami, qui s'estant donné tant de peine pour venir voir un moine sobre & penitent, ne trouvoit qu'un seculier delicat & un homme de bonne chere. Cette parole toucha vivement le bienheureux Avite; & il se rendit, en protestant qu'il auroit mieux aimé manger de la chair, que de l'entendre parler de la sorte: après quoy Saint Marcien luy avoua qu'il taschoit de pratiquer les mesmes austerez, que luy; mais qu'il croyoit devoir faire ceder le jeûne à la charité, l'un venant de nous & de nostre choix, & l'autre estant

Mene nov.p.221.8.
jan P.24.

1. Les Grecs qui aiment les miracles, disent que cela arrivoit toutes les nuits.

un commandement de Dieu mesme. Ils prirent ainsi un repas fort sobre, & passèrent ensuite trois jours ensemble; après quoy ils se separerent, demeurant parfaitement unis d'esprit.

'On vit combien S. Marcien estoit parfaitement detaché de la chair & du sang dans la visite que luy rendit sa sœur avec son fils nommé Alype. Ils y vinrent de Cyr pour le voir, & luy apporter toutes sortes de rafraichissemens : & comme c'estoit dans le temps de Pasque où il ouvroit sa porte à tout le monde, il voulut bien voir son neveu : mais sa sœur ne put jamais obtenir la mesme grace. Et comme Alype le pria d'agréer ce qu'il luy avoit apporté, il luy demanda s'il avoit fait la mesme liberalité aux monasteres où il avoit passé. Alype luy avoua que non : & alors il luy dit que puisqu'il luy apportoit ces presens comme à un oncle, & par un sentiment tout charnel, il n'en recevroit rien d'autout.

'Il vivoit dans un temps où le soleil de la verité estoit extrêmement obscurci par les tenebres de diverses heresies, entre lesquelles celle des Ariens [sembloit mesme dominer dans l'Orient,] estant appuyée par la puissance des Empereurs [Constantin & Valens. Mais il sceut toujours discerner la vraie foy de l'heresie, & il témoignoit mesme ouvertement son horreur pour les opinions des Ariens,] 'aussi bien que pour la doctrine d'Apollinaire. Il combatit genereusement les dogmes de Sabellius [contraires à ceux d'Arius,] & il s'opposa aussi à ceux qui reduisoient, dit Theodoret, les trois hypostases [de la Trinité] à une seule, [c'est à dire assurément à Paulin qui se pretendoit Eve sque d'Antioche contre S. Melece, & peutestre aussi à S. Jerome, qui se retira vers l'an 373 dans le desert de Calcide.] 'On voit d'ailleurs que S. Marcien estoit dans la communion de S. Melece, [comme presque tous les Orthodoxes de l'Orient.]

'S. Marcien témoignoit encore une extreme aversion pour les Euchites [ou Messaliens,] qui sous un habit de moines suivoient [dans la Syrie & la Mesopotamie] les impietez de Maniché. [Il estoit mesme important qu'il se declarast fortement contre ces derniers heretiques. Car ne travaillant point des mains, non plus qu'une partie des solitaires de ces quartiers là, on eust pu confondre le saint loisir que l'amour de la priere & le desir de contempler la verité leur avoit fait embrasser, avec l'oisiveté dont les Messaliens faisoient un des principaux de leurs dogmes, soit par paresse, soit par d'autres raisons encore plus criminelles.] 'Les Grecs louent S. Marcien d'avoir con-

v. leur titre.

verti beaucoup d'heretiques: [mais nous ne voyons pas d'où ils l'ont appris.]

Thdr. v. Pat. c.
3. p. 792. a. b.

Theodore loue beaucoup le zele & la vigueur avec laquelle il s'opposa à Abraham solitaire du mesme desert où il vivoit, venerable par son grand age, & encore plus par ses bonnes qualitez. Car c'estoit un homme excellent & admirable, qui eclairoit par toutes sortes de vertus, & particulièrement par une sainte componction, qui luy faisoit sans cesse verser des larmes. Cependant il ne pouvoit se resoudre, non plus que beaucoup d'autres, à quitter l'ancienne pratique de la Syrie touchant la feste de Pasque, pour se conformer à celle que toute l'Eglise avoit embrassée ensuite des decrets que le Concile de Nicée avoit faits sur ce sujet. Marcien travailla donc souvent par ses exhortations & ses instructions à le corriger de cette faute; & comme il resistoit toujours, il se separa absolument de sa communion; [declarant peutestre qu'il ne vouloit plus prier avec luy, ni mesme le voir.] Dieu benit la charité qu'il avoit eue pour luy; & Abraham s'estant soumis à la pratique de l'Eglise, acheva sa vie avec la gloire d'une entiere pureré. [C'est sans doute cet] Abraham qui est marqué avec Avite & Saint Marcien, entre ce grand nombre de solitaires qui vivoient sous Valens dans le desert de Calcide, & qui y faisoient voir dans un corps sujet aux infirmités de la nature, une vertu qui estoit audeffus du corps & de la nature. [Nous n'en avons point d'ailleurs d'autre connoissance.

c.

hisl. 4. c. 15. p.
700. a.

V. S. Abra-
hami Prestre
note 1.

L'Eglise ayant recouvré la paix par la mort de Valens, Flavien qui avoit esté fait Eve sque d'Antioche après S. Melece, à la fin de 381, vint visiter S. Marcien avec Acace de Berée, Eusebe de Calcide, Isidore de Cyr, & Theodote d'Hieraple; c'est à dire avec les plus illustres & les plus saints Eve sques qui furent alors [dans la Syrie.] Ils avoient tous quatre esté faits Eve sques [en l'an 379, par S. Eusebe de Samosates. Flavien estoit encore accompagné de quelques laïques considerables par leur qualité, & encore plus par la vive ardeur de leur foy.

v. P. c. 3. p. 789. b.

hisl. 1. c. 4. p.
502. b.
v. P. c. 3. p. 789.
b.

c.

Tant de personnes illustres demeuroient en silence, en attendant que Marcien voulust leur parler; mais il gardoit de son costé le mesme silence. Un de ses plus intimes amis le pria enfin de satisfaire au desir que ces saints Prelats & tout le reste des assistans avoient de profiter de ses instructions; & alors jettant un profond soupir; Dieu, dit-il, nous instruit tous les jours de « &c. nostre devoir, & par ses creatures, & par les Ecritures saintes; «

„ & nous ne l'écoutons pas. Comment donc les paroles de Mar- d.
 „ cien pourroient-elles être utiles, luy qui ne tire, non plus que
 „ les autres, aucun profit de tout ce que Dieu nous peut dire ?
 Les Evêques entrèrent ensuite en divers discours, après quoy
 ils se leverent, firent la priere, & se retirerent.

'Ils estoient venus dans le dessein de l'ordonner Prestre, mais d.
 aucun n'osant [luy faire cette violence,] ils se deferoient tous
 les uns aux autres l'honneur de luy imposer les mains, & pas
 un ne put se résoudre à l'entreprendre¹.

[L'age de S. Marcien faisant juger que la fin de sa vie estoit
 proche,] 'Alype son neveu, & beaucoup d'autres firent bastir p.792.d.
 des chapelles, dans l'esperance d'y pouvoir posséder son corps
 quand il seroit mort. Le Saint l'ayant sceu, obligea Eusebe de
 luy promettre par les plus grands sermens qu'on puisse faire,
 qu'il enterrerait son corps au lieu où il demeurait, avec deux
 autres de ses disciples en qui il avoit plus de confiance, & qu'ils
 ne deconviroient à qui que ce soit l'endroit où ils l'auroient
 mis, qu'après une longue suite d'années. Lors donc qu'il eut
 rendu l'esprit, Eusebe, & les deux autres se hasterent de l'en- p.793.a.
 terrer, & remplirent sa fosse en sorte qu'on ne put la remar-
 quer, & après cela ils declarerent aux autres qu'il estoit mort.
 Grand nombre de personnes vinrent chercher son tombeau,
 & aucun ne le put trouver.

'Enfin les chapelles qu'on luy avoit basties, ayant esté confa- a.b.
 crées par les reliques de quelque Martyr ou de quelque Apof-
 tre, l'un des trois qui l'avoient enterre, & qui restoit seul en vie,
 decouvrit le lieu où il estoit : Et les Religieux de son monastere
 luy firent un tombeau de pierre, où ils mirent ce qui restoit de
 son sacré corps. Cela arriva [vers l'an 438,] deux ans avant que
 Theodoret écrivist les Vies des Peres, & cinquante ans au moins
 depuis la mort du Saint, [que nous mettons pour cela vers l'an
 387.] 'Baronius a mis sa feste dans le martyrologe Romain le Bar.2.nov.
 deuxieme de novembre, à l'imitation des Grecs, qui en rapor- Men.2.nov.p.26.
 tent une assez longue histoire, [tirée de Theodoret, hors quel- 27.
 ques circonstances qu'ils y ajoutent.] 'On voit la mesme chose p.323.324.
 le 18 de janvier, auquel ils en font encore une memoire.

'Eusebe le plus cher de ses disciples fut l'heritier de son ermi- Thdre.v.P.63.
 tage, & de ses 80 livres de fer, qu'il ajouta aux six-vingts dont u 2 5 d.
 il s'estoit chargé des auparavant, & à cinquante autres qu'il # p.793.b.
 avoit de mesme herité d'Agapet [son condisciple: de sorte qu'il

1. Les Grecs dans leurs Ménées 2 nov p.27, paroissent avoir mal pris cet endroit.

portoit sur luy 250 livres de fer.] Et ce ne fut pas pour peu de temps qu'il affligea ainsi son corps par de tres grandes austeritez, comme un veritable imitateur de la vertu[& de la penitence] de S. Marcien. Il passa trois ans sans autre logement qu'une vieille citerne seche.

λακκοι.

c.
p.794.a.b.
p.793.c.d.
p.794.b.
p.793.d.
p.794 a.
a.b.
p.793.l.
Bult.ori.p.345.
Bar.321.68.
Thdrt.p.785.d.
d/786.c.d.
p.785 d.
p.786.a.
Conc.t.5.p.161.
c.d.

'Theodoret releve beaucoup Basile disciple de S. Marcien, particulierement son amour pour Dieu & pour l'hospitalité. Il ne parloit point aux femmes que dans des necessitez extraordinaires. Longtemps après[la mort de S. Marcien,] il fonda un monastere pres de la ville de Seleucobeles en Syrie, où il forma un grand nombre de disciples tres parfaits & tres éclairés. Le plus celebre est Sabin, qui tenoit le troisieme rang dans la maison. Ce Sabin aimoit si fort la penitence; & à mortifier ses sens, qu'il ne prenoit pour toute nourriture que de la farine trempée dans de l'eau: Et il en trempoit pour un mois entier, de sorte qu'elle estoit toute moisie & toute puante. Voilà comme il vivoit en son particulier; mais quand quelqu'un le venoit voir, il mangeoit sans distinction de tout ce qu'on avoit servi. Il delivra par ses prieres une fille possédée du demon, la mere qui estoit une dame des plus considerables d'Antioche, l'ayant vu en songe qui luy ordonnoit de recourir à son monastere. Theodoret en parle comme d'un homme déjà mort. Quelques uns veulent que Basile ait enfin esté fait Evesque de Seleucie[ou Seleucobeles] en Syrie.[Theodoret ne le dit point, & cela suffit pour ne le pas croire.] Pour ceux qui veulent que ce soit le celebre Basile de Seleucie en Isaurie, il y a plusieurs autres raisons qui combattent leur sentiment.

V. Basile de Seleucie.

'Agapet & Eusebe furent, comme nous avons dit, les deux premiers disciples de S. Marcien. Mais Agapet après s'estre formé sous luy dans la vie spirituelle, s'en retourna dans le diocese d'Apamée[en Syrie,] dont il estoit, & y porta les instructions qu'il avoit receues. Il y forma deux grands monasteres dans le bourg de Nicertes, dont l'un porta son nom, & l'autre celui de Symeon disciple aussi de S. Marcien. Vers l'an 440, ces deux monasteres avoient plus de quatre-cents Religieux, qui vivoient avec beaucoup de pieté, & travailloient à acheter le ciel par les travaux de la penitence: & Theodoret ajoute que ces deux maisons en avoient produit un grand nombre d'autres, où les âmes se fauvoient sous la discipline & les regles que S. Marcien avoit prescrites. Dans un acte fait à Antioche vers l'an 520, il est parlé des monasteres du bienheureux Aga-

1. Je n'y voy point d'autre sens.

pét & du bienheureux Symeon. Celui du bienheureux Agapet estoit certainement dans le diocèse d'Apamée, & avoit alors un Symeon Prestre pour Abbé.

p. 249. b.

'Agapet & Symeon estoient déjà les plus illustres solitaires de ces quartiers là du temps de Valens. [Nous reservons à parler de Symeon en un autre endroit.]^a Pour Agapet, après s'estre sanctifié dans les combats du monastere, il entra dans ceux de l'episcopat, l'estime de sa vertu l'ayant fait elire Evesque d'Apamée mesme sa patrie, que S. Marcel son predecesseur venoit d'honorer par le martyre [vers l'an 390,] & il parut sous Arcade entre les Evesques, ce qu'il avoit auparavant esté entre les moines. Il se chargeoit le corps de 50 livres de fer, dont il laissa, comme nous avons dit, Eusebe heritier, [soit par sa promotion à l'episcopat, soit par sa mort.] Nous avons dans S. Chrystome trois lettres adressées à un Agapet : mais il paroist que c'estoit un laïque, & non un Evesque.

Thdrt. l. 4. c. 25.
p. 700. a. l. 5. c. 27.
p. 741. d.
a l. 5. c. 26. p. 741.
d) v. P. c. 3. p. 786.
c. d.

v. P. c. 3. p. 793. b.

Chry. t. 4. ep. 10.
73. 175. p. 691.
721. 794.

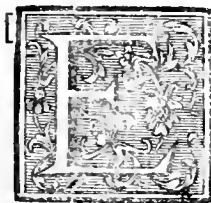
v. S. Symeon
Stylite note
2.

v. Theodo-
se l. 558. 59.



S. B E S A R I O N

SOLITAIRE DE SCETÉ.



N T R E tous les peres des deserts, il y en a peu dont on raporte plus de choses extraordinaires que du saint Abbé 'Besarion,]' dont l'Eglise greque [& le martyrologe Romain] honorent la memoire le 17 de juin. Il vivoit vers le temps que l'on abatit les temples des idoles:

Mena 1, p. 130.

Vit. P. l. c. 12. §
3. p. 613. 2.

["ce qui se fit à Alexandrie & dans toute l'Egypte en 389.]
'Les nouveaux Grecs disent qu'ayant renoncé au monde des son premier age, il se retira en Sceté.^b Il paroist en effet qu'il passa quelque temps en Sceté. Mais selon ce que les mesmes Grecs & d'autres en disent sur le raport de ses disciples, il n'avoit point de demeure fixe, mais alloit errant de costé & d'autre, mesme tantost parmi les precipices, tantost dans ces plaines de sable inhabitées qui sont comme des mers [dans la Libye.] Il entroit aussi quelquefois dans les villes, [mais sans s'y arrêter,]' ne voulant jamais prendre aucun couvert, & demeurant

Mena 1, 17. jun.
p. 130.
b Cotel. g. t. 1. p.
405. b. c.
c p. 407. 40.]
Mena 3, p. 130.

Cotel. g. p. 405.
b.
d p. 407. a. b.

autrement
Besarion &
Bisarion.

v. Theodo-
se l. 553. 57.

toujours exposé aux injures de l'air, sans se mettre en peine de tout ce qui pouvoit regarder son corps. Car tant qu'il vécut il ne s'en inquietoit pas plus que les oiseaux & les bestes. Il se mettoit ainsi au dessus de toutes sortes de troubles, aussi bien qu'au dessus de tous les sentimens de la chair, [non par une insensibilité stoïcienne, mais] par une foy tres ferme en Dieu, & par l'esperance des biens eternels.

Cotel.g.p.407.

c.

p.408.a.

b.

'Quand il se rencontroit dans les pays habitez, où il y avoit des monasteres, il se tenoit à la porte, pleurant comme un homme qui a tout perdu par un naufrage: & si quelqu'un des freres sortoit pour voir ce que c'estoit, & le prioit d'entrer comme un pauvre, afin de recevoir tout le secours que la maison pourroit luy donner, il répondoit qu'il ne pouvoit se refondre à entrer nullepart jusqu'à ce qu'il eust recouvré les grands biens qu'il avoit perdus, & l'état heureux où il s'estoit vu autrefois, [ce qu'il entendoit sans doute de la felicité que nous avons perdue dans Adam.] Ainsi il se falloit contenter de luy apporter quelque morceau de pain, qu'il ne recevoit mesme qu'en jettant de grands cris, comme un homme qui après tant d'autres malheurs, se voyoit encore tous les jours en danger de perdre la vie.

p.406.s.

b.

'Il avouoit luy mesme qu'il avoit passé 40 jours & 40 nuits de fuite parmi des épines tout debout, & sans dormir, & qu'il avoit vécu 40 ans sans se coucher jamais sur le costé, ne dormant qu'assis ou mesme debout.

p.407.b.

Vit.P.l.3.c.116.

F.772.

'Il estoit ou nud, [ou presque nud:]^a car il n'avoit pour tous habits qu'une tunique & un petit manteau. Il ne possédoit quoy que ce fust hors ses vétemens dont il ne pouvoit pas se passer, & un livre des Evangiles qu'il avoit toujours sous son bras, sans doute pour s'y examiner luy mesme, & y voir s'il obeïssoit exactement à tous les commandemens de Dieu, ou bien ce qui est encore plus veritable, voulant toujours porter la regle qu'il pratiquoit si parfaitement. Car tout le cours de sa vie a esté si admirable, & si exempt de toutes sortes de defauts [qui parussent aux yeux des hommes,] que quand il auroit esté, dir un ancien, un Ange du Ciel, il n'auroit pas vécu plus parfaitement sur la terre.

superhumane.

e.

'Son extreme pauvreté ne l'empeschoit pas de pratiquer la charité, pour laquelle il avoit beaucoup d'amour. Arrivant un jour dans un village, il vit dans la place publique un pauvre qui estoit mort & tout nud. Aussitost il quitta son petit man-

teau , & l'en couvrit. Estant passé un peu plus avant, il rencontra un pauvre qui n'avoit rien dutout pour se couvrir : Surquoy s'estant arrêté , il commença à deliberer & à raisonner ainsi en
 " soy mesme : Est-il juste qu'ayant renoncé au monde , je sois vé-
 " tu , & que mon frere soit transi de froid ? Et ne serai-je pas
 " cause de la mort de mon prochain , si je le laisse mourir de la
 " sorte ? Que ferai-je donc ? depouillerai-je ma tunique pour la
 " diviser en deux , & luy en donner une partie ; ou la donnerai-je
 " toute entiere à celui que Dieu a créé à son image ? Mais si je la
 " divise , de quoy nous pourra servir à luy & à moy de n'en avoir
 " chacun qu'une partie ?

" Après avoir ainsi un peu pensé en luy mesme , il ajouta : Mais
 " quel mal me pourra-t-il arriver , si je fais quelque chose au delà
 " de ce qui m'est commandé ? Alors ce genereux soldat de J. C.
 appelle le pauvre sous un porche , où avec un esprit plein de
 joie , il le revêtit de l'unique vêtement qu'il eust : & ainsi de-
 meurant nud , il s'assit en se couvrant de ses mains , & en se croi-
 sant les genoux , sans qu'il restast autre chose que cette divine
 parole qui enrichit ceux qui la pratiquent , laquelle il tenoit
 sous son bras. 'La providence de celui de qui elle procede , fit

Irenarcha.

" qu'un prevoist passant par là , reconnut le saint vieillard , & dit
 " à un de ceux qui l'accompagnoient : N'est-ce pas là le bon pere
 " Besarion ? & comme il luy eut répondu qu'oui , ce prevoist des-
 " cendit de cheval , & dit au Saint : Qui vous a ainsi depouillé ,
 " mon pere ? C'est celui-ci , repartit Besarion en luy montrant
 le saint Evangile. Soudain le prevoist quittant son manteau , le
 mit sur les epaules de ce fidele serviteur de J. C. , qui s'en alla
 en un autre endroit pour fuir la louange de celui qui estoit té-
 moin de l'action qu'il venoit de faire , parcequ'il n'en vouloit
 avoir d'autre recompense que celle que Dieu luy donneroit en
 secret , lorsqu'il se cacheroit aux yeux des hommes.

'Après avoir observé de la sorte tous les preceptes de l'Evan-
 gile , & avoir purgé son esprit de toutes les pensées du siecle , il
 chercha encore un nouveau moyen d'obeir à Dieu plus parfai-
 tement. Ainsi ayant rencontré un pauvre en passant , auquel il
 n'avoit rien à donner , il courut dans la place publique , où il
 vendit son livre des Evangiles , afin de luy faire la charité : Et
 peu de jours après , son disciple nommé Dulas , luy demandant
 ce qu'il avoit fait de son petit livre , il luy dit avec un visage
 " gay : Ne vous fachez point , mon frere , si dans l'esperance
 " d'obtenir une plus grande gloire dans le Ciel , & pour obeir à

ces paroles de J. C: Vend tout ce que tu as, & le donne aux pauvres, j'ay vendu le livre mesme qui me repetoit toujours ce commandement. Socrate sur l'autorité d'Evagre, rapporte cette histoire en peu de mots, sans dire néanmoins de qui elle est: [& il y en a qui l'attribuent à Serapion le Sindonite.

NOTE.

Comme Besarion renonçoit à tout pour estre tout à Dieu seul, aussi on peut dire que Dieu se donnoit tout à luy, avec le pouvoir qu'il a sur les creatures.] L'Abbé Dulas son disciple, rapportoit que marchant un jour ensemble le long de la mer, il se sentit tellement alteré, qu'il fut contraint de dire à Besarion: Mon pere, je n'en puis plus de soif. Le Saint se mit en priere, & puis luy dit de prendre de l'eau dans la mer, & de boire. Il en prit, & la trouva extrêmement douce. Mais le Saint s'apercevant ensuite qu'il en remplissoit une bouteille, il luy demanda pourquoy il le faisoit. Dulas luy dit qu'il avoit peur d'avoir encore soif, & le Saint luy répondit: Je prie Dieu, mon fils, de vous le pardonner. Celui qui est ici est partout, & il vous peut donner partout de l'eau douce. [Cela se verifia en effet par l'histoire que nous allons bientôt rapporter.]

Le mesme Saint ayant une fois besoin de passer une riviere appellée Chrysofoas, il se mit en priere, & puis la passa à pié comme si c'eust esté de la terre. Dulas qui l'accompagnoit, extrêmement surpris, luy demanda après la prostration ordinaire, comment cela s'estoit fait; & il luy dit qu'il sentoit l'eau jusqu'à la cheville du pié, mais qu'au-dessous elle estoit solide, & le soutenoit. Strabon marque une riviere de Chrysoforrhoas, qui commence à Damas en Syrie. [Ferrarius n'en marque point en Egypte.

Mais voici un prodige encore plus extraordinaire.] Comme luy & Dulas alloient encore un jour ensemble voir un vieillard, le soleil estant pres de se coucher, Besarion pria Dieu que le soleil s'arrestast jusqu'à ce qu'il fust arrivé, & Dieu luy accorda un miracle si surprenant. [Ainsi c'est apparemment S. Besarion que vouloit marquer] un solitaire nommé Elie, devant qui quelques personnes louant la vertu d'Agathon, il répondit: Il est bon pour son temps: & comme on le pressoit de s'expliquer, il ajouta: Il est bon, vous dis-je, pour son temps: Car pour les anciens, j'en ay vu un en Sceté qui pouvoit faire arrester le soleil comme Josué. Cela est rapporté dans les Vies des Peres immediatement après les miracles de S. Besarion.

Un seculier possédé du malin esprit, ayant un jour esté amené

en

Socr. l. 4. c. 23 p.
236 b. Vit. P. l. 5.
c. 6. § 5 p. 582. l.

Cotel. g. t. l. p.
403. Vit. P. l. 3. c.
215. p. 532.

Cotel. g. t. l. p.
403.

Strab. l. 16. p. 755.
c.

Cotel. g. t. l. p.
404. a.

p. 447. b. c.

Vit. P. l. 6. c. 2. §
5. p. 649.

§ 4. 649 | l. 3. c. 121.
p. 518. l. | l. 7. c. 14.
§ 2. p. 671 | Cotel.
p. 405.

en Sceté, & tous les freres s'estant mis en prieres dans l'eglise, sans le pouvoir delivrer, les Ecclesiastiques de ce lieu dirent " entre eux: Que ferons nous? Personne sans doute n'est capable " de chasser le demon du corps de cet homme que l'Abbé Besa- " rion. Mais si nous luy en parlons, il ne voudra pas seulement " venir à l'eglise. Neanmoins voici ce qui se peut faire. Il a ac- " coutumé de se trouver à l'eglise tout le premier, & il ne man- " quera point d'estre ici [demain] des le matin. Il faut donc faire " asseoir ce possédé à sa place, & lorsque Besarion entrera, nous " nous leverons pour prier, & nous luy dirons qu'il reveille le " possédé. Ayant pris cette resolution, lorsqu'ils virent venir le " saint vieillard, ils se tinrent tous debout pour faire oraison: [& " comme le possédé demuroit assis,] ils dirent au Saint : Mon " pere, reveillé ce frere qui dort. Le Saint dit donc à ce posse- " dé : Levez vous, & sortez dehors : Soudain le demon sortit de son corps, & il fut entierement delivré. On raporte encore de luy un miracle presque semblable en faveur d'un enfant para- lyrique, que son pere ayant mis à la porte de sa cellule, & s'en estant allé, le Saint qui l'entendit pleurer, & ne savoit pas son mal, luy dit de s'en aller chercher son pere; ce qu'il fit à l'heure

Vit. P. 1. 3. c. 122.
P. 518.

V. S. Macai-
re d'Egypte.

mesme: mais d'autres attribuent cette merveille à S. Macaire. " Dulas [qui estoit allé quelquepart,] estant revenu, & entrant dans la cellule du Saint, [l'age l'ayant peuteestre obligé enfin d'en prendre une, & d'avoir une demeure plus fixe,] il le trouva debout en prieres, les mains étendues vers le ciel; & il demeura en cet état durant quatorze jours, après lesquels il appella son " disciple, & luy dit: Suivez moy. Nous sortisines donc, dit Dulas, & nous nous en allasmes dans le desert, où me trouvant fort al- " teré, je luy dis: Mon pere, j'ay soif. Il s'eloigna de moy environ d'un jet de pierre, & après avoir fait oraison, il revint, & m'apporta sa peau de brebis toute pleine d'eau. Nous conti- " nuasmes nostre chemin, & nous nous en allasmes à Lyque [ou Lycople,] où nous visitasmes l'Abbé Jean, [ce celebre prophete de Theodose.] Nous le saluasmes, nous fismes la priere, & puis nous estant assis, ces deux Abbez s'entretinrent de la vision que Besarion avoit eue, & Besarion prononça cette parole: Dieu a ordonné que les temples [des idoles] soient détruits. Cela arriva de la sorte, & les temples furent demolis [en 389.] Il y en a qui " disent que S. Jean avoit aussi eu une vision sur ce sujet.

1. 6. c. 2. § 7. p. 649.
2.
a Cotel. g. t. 1. p.
404. a. b.

p 505. a.

Vit. P. 1. 5. c. 12.
53. p. 613.

'Dans ce mesme voyage, avant que d'arriver à Lyque, ils " rencontrerent une caverne, où estant entrez, ils y trouverent

1. 3. c. 194. p. 528 ll.
6. c. 2. § 1. p. 651 l.
7. c. 34. § 3. p. 620.

un frere assis & faisant une natte avec des feuilles de palmier, qui ne les salua point, ne leur dit rien, & ne les regarda seulement pas. Besarion dit donc à Dulas: Allons nous en: Assurément ce frere seroit bien aisé de ne nous pas parler. Ainsi ils fortirent, & s'en allerent voir l'Abbé Jean. Au retour, comme ils passoient encore auprès de la mesme caverne, le vieillard dit à son disciple: Entrons & voyons ce frere, peutestre que Dieu luy aura revelé de nous dire quelque chose. Ils entrerent donc, & trouverent que ce frere s'estoit endormi en paix. Sur cela Besarion dit à Dulas, Venez, mon frere, ensevelissons son corps: Dieu nous a envoyé ici pour le mettre en terre. Mais ils furent bien surpris de voir en l'ensevelissant que c'estoit une femme; & le vieillard s'écria: Que la misericorde de Dieu est grande! Les femmes mesmes combattent contre les demons dans le desert; & nous, nous faisons honte à nostre sexe par la maniere dont nous vivons dans les villes. Ils s'en revinrent en suite chez eux en rendant gloire à Dieu qui protege ceux qui l'aiment; & publierent partout [cette merveille de la grace.

La maniere dont nous avons vu qu'il avoit delivré un demoniaque à Scteté, fait juger qu'il n'estoit pas moins grand en humilité que dans les autres vertus. On le voit encore dans ce qu'on raporte] sur une faute qu'un frere avoit faite. Le Prestre luy commanda en punition de sortir de l'eglise. Aussitost Besarion se leva, & sortit avec luy en disant: Je suis aussi un pecheur. On dit en general que cet illustre Pere [des solitaires] a fait voir en beaucoup d'autres rencontres quelle estoit la vertu & la sainteté de son ame.

On raporte qu'un moine qui demouroit avec d'autres, luy demandant avis de ce qu'il feroit, parceque ses pensées le troublent, il luy fit cette excellente réponse: Tenez vous en repos, & ne vous mesurez point sur ce que font les grands [& les principaux des Peres,] mais conservez vostre cœur dans la tranquillité & dans le silence.

Il disoit encore: Lorsque nous sommes en paix sans sentir de combat, [ni de tentation,] c'est alors que nous devons nous humilier davantage, de peur qu'une joie qui ne vient point de Dieu, ne nous enfle, & que nous ne soyons livrez au tentateur. Car quand Dieu nous met dans la paix, c'est souvent à cause de nostre foiblesse, & parceque la tentation nous emporteroit. [On ne sçait point de circonstance de sa mort, sinon] qu'il dit cette parole en mourant: Un moine doit estre tout œil, s'il

Cotel.g.t.1.p.
406.a.

Vit.P.18.c.116.
p.772.2.

app.652.p.999.1]
Cotel.p.406.c]
611.b.

Cotel.g.t.1.p.
406.b.c.

6.

» faut ainsi dire, comme les Cherubins & les Seraphins.

&c.

'On raporte quelques sentences de l'Abbé Dulas, où l'on voit qu'il avoit un grand amour pour le repos [de la solitude & du silence.]



L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.



ARTICLE PREMIER.

Origine des Priscillianistes: Leurs dogmes sur la divinité.



NOTE I.

'HERESIE des Priscillianistes, qu'un ancien appelle le dernier rejetton des impietez de Simon le magicien, eut pour auteur un nommé Marc né à Memphis en Egypte, tres habile magicien, & disciple de Manichée, c'est à dire de la secte. Ce Marc estant venu d'Egypte en

Vinc. L. c. 34. p. 364.
Sulp. l. 2. p. 170.
Isid. H. scrip. c. 2. p. 161. 2. c.
4 Bar. 381. 5 12 S.
6 Sulp. p. 170.

Espagne, y eut pour disciple & pour auditeurs une femme de qualité nommée Agape, & Elpide rhetoricien, lequel se laissa entrainer dans le precipice par cette malheureuse femme; & c'est apparemment le mesme Elpide laïque qui fut condanné, comme nous verrons, en 380, par le Concile de Caragoce. Priscillien qui rendit cette secte celebre à la fin du IV. siecle, & luy donna son nom, fut le successeur d'Agape & d'Elpide qui l'avoient instruit.

Hier. ad Cte. p. 253. a.
Sulp. p. 170.

[Pour expliquer d'abord quels estoient les dogmes des Priscillianistes,] c'estoit une confusion horrible de toutes sortes d'impieteze qui s'estoient ramassées dans cette secte comme dans un cloaque. Il n'y avoit rien de si abominable dans toutes les opinions les plus impies, qu'elle n'eust adopté pour elle. Elle faisoit un composé monstrueux de toutes les erreurs les plus grossieres & les plus fales, & ramassoit en elle seule toutes les ordures qui estoient dispersées dans les autres heresies. Non

Aug. h. ar. 70 p. 13. 1. b.
Leo ep. 93. p. 164. 2. c.
e] 165. 1. a.

seulement il n'y avoit presque aucune heresie dont celle là n'eust tiré quelque impieté, mais elle y méloit encore les folies du paganisme, & mesme les curiositez sacrileges de la magie, & les rêveries des astrologues. Elle s'attachoit néanmoins particulièrement aux dogmes des Manichéens,^a des Gnostiques^b ou des Basilidiens : car c'estoit la mesme chose.

^c Ils suivoient les Sabelliens sur la Trinité, enseignant que le Père, le Fils, & le Saint Esprit n'estoient qu'une seule personne ;^d & ainsi ils disoient que le Fils n'estoit point né.^e Ils sembloient d'autre part suivre les Ariens, en voulant que Dieu eust produit dans le temps certaines vertus qui luy estoient consubstantielles, & que néanmoins il n'avoit pas toujours eues.^f Je ne sçay si ce sont ces noms de divinité qu'ils mettoient hors la Trinité, comme les Gnostiques, selon le Concile de Brague.^g Ils pretendoient de cette sorte [avec les Manichéens,] que l'ame estoit de la nature de la substance divine,^h & ils disoient la mesme chose des Anges.

ⁱ Ils vouloient avec Paul de Samosates & Photin, que J. C. n'eust point esté avant que d'estre né de la Vierge,^k & qu'il ne fust Fils unique de Dieu, que parcequ'il estoit seul né d'une Vierge.^l Mais cette naissance mesme qu'ils luy attribuoient, n'estoit qu'en apparence. Car ils ne vouloient pas non plus que Marcion & Manichée, qu'il eust pris véritablement une nature humaine ;^m & ils estoient ennemis de la Croix & de la resurrection de J. C.ⁿ C'est pourquoi les Evesques d'Espagne établissoient particulièrement contre eux la verité de la nature humaine, de la mort, & de la resurrection de J. C.

ARTICLE II.

Erreurs des Priscillianistes sur le monde, sur l'ame &c. Leurs livres apocryphes.

Les Priscillianistes disoient encore que Dieu n'avoit point fait le diable, mais qu'il estoit sorti du caos & des tenebres éternelles, c'est à dire qu'il ne tenoit son origine de personne, qu'il n'avoit jamais esté bon, mais qu'il estoit le principe & la substance du mal. [Et c'est peutestre en cette maniere] qu'ils reconnoissoient deux principes.^o Ils croyoient que le demon avoit fait diverses creatures dans le monde, qu'il estoit le maistre absolu des tonnerres, des foudres, des tempestes, des secheresses, & mesme qu'il avoit fait le monde.

Aug. har. 70. p. 13. 1. b. | Hier. ad Cte. p. 252. c. | Leo, ep. 93. c. 7. p. 166. 1. d. | 16. p. 167. 2. e. | Sulp. p. 170 | Aug. har. 70 | Hier. ad Cte. p. 252. c. | Hier. ad Cte. p. 252. c. | ep. 25. p. 196. c. | v. ill. c. 121. p. 302. c. | Aug. har. 70 | ad Or. p. 267. 1. b. | Leo, ep. 93. c. 1. p. 165. 1. e. | Conc. B. t. 1. p. 742. 1. e. f. | Leo, ep. 93. c. 2. p. 165. 2. a. b. | Conc. B. t. 4. p. 419. e. f. | Aug. har. 70 | ad Conc. c. 5. p. 15. 2. d. | Leo, ep. 93. c. 5. p. 166. 1. a. | Conc. B. t. 4. p. 420. a. | p. 419. f. | Leo, ep. 93. c. 3. p. 165. 1. b. | c. 4. p. 165. 2. d. | Conc. B. t. 4. p. 419. f. | Leo, ep. 93. c. 4. p. 165. 2. e. | Conc. B. t. 1. p. 741. c. d.

Leo, ep. 97. c. 6. p. 166. 1. e. | Conc. B. t. 4. p. 420. 1. b. | Aug. ad Or. p. 267. 2. a. | Conc. B. t. 1. p. 742. 1. e. | ot. 4. p. 420. b. | Aug. har. 70. p. 17. 1. c. | Leo, ep. 93. c. 14. p. 167. 2. a.

'Ils disoient, comme nous avons vu, que les ames estoient de la nature divine :^a & néanmoins ils supposoient qu'elles avoient peché dans le ciel, & qu'à cause de cela elles estoient tombées sur la terre entre les mains de divers princes & de diverses puissances de l'air & des astres, les unes plus moderées, les autres plus rudes, qui les avoient enfermées dans des corps; & que la difference qui se rencontre dans la condition & la vie des hommes, vient de la difference des pechez qu'ils ont commis dans le ciel. [Saint Augustin & Orose ne disent point que selon eux les ames eussent peché dans le ciel;]' mais qu'avant que d'être unies au corps, elles avoient esté dans un état saint & heureux, [dans]' je ne sçay quel reservoir, [duquel sortant ensuite,] elles promettoient à Dieu qu'elles combatroient, ¹ à quoy les Anges les exhortoient; qu'après cela elles descendoient par certains cerceles, c'est à dire par sept cieus & par certaines principautez qu'elles rencontroient l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées en terre pour le combat auquel elles s'estoient engagées volontairement. [Cette opinion ne regardoit peutestre que leurs Elus,]' qu'ils appelloient les enfans de la promesse, [& qu'ils distinguoient tellement des autres,] que voulant bien qu'ils fussent nez des femmes, ils soutenoient néanmoins [quelquefois] qu'ils estoient conçus du Saint Esprit.

'Ils ne laissoient pas de dire que ces ames mesmes qui descendoient du ciel pour combatre, tomboient entre les mains des princes malins, & du prince createur du monde, qui les distribuoit comme il vouloit dans les corps. Ces princes estoient les demons mesmes. C'est à eux qu'ils attribuoient la formation de l'homme, [d'où vient] qu'ils abhorroient la naissance des enfans, & l'usage du mariage, ^b qu'ils défendoient de manger de la chair des animaux comme d'une chose impure, ^c & mesme qu'ils ne vouloient pas croire la resurrection de la chair.

^d Et quand ils disoient que les enfans de la promesse estoient conçus du Saint Esprit, c'estoit de peur de faire Dieu auteur des corps qui naissent par la voie de la generation ordinaire.

^e Ils ajoutoient que le demon en enfermant les ames dans les corps, leur avoit imprimé son caractere, que J.C. avoit depuis effacé & attaché à sa croix. C'est à cause de ce caractere ^f qu'ils vouloient soumettre les corps & les ames des hommes à des

Aug. hær. 70.
& c.
^a Leo, ep. 93. c.
10. p. 166. 2. c.]
Conc. B. t. 4. p.
420. 1.

Aug. ad Ren. l. 2.
c. 7. p. 496. 1. c.

ad Or. p. 267. 1. c.

hær. 70. p. 13. 1. c.]
Præd. hær. 70. p.
67.

Leo, ep. 93. c. 9. p.
166. 2. a.

Aug. hær. 70. p.
13. 1. c. ad Or. p.
267. 1. c.

Leo, ep. 93. c. 7. 8.
p. 166. 1. c.] Conc.
B. t. 4. p. 420. c.]
Aug. hær. 70. p.
13. 1. d.

^b Aug. hær. 70. p.
13. 1. c.] Conc. t. 5.
p. 31. 1. c.] 838. d.

^c Leo, ep. 93. c. 8.
p. 166. 1. c.] Conc.
B. t. 4. p. 420. c.

^d Leo, ep. 93. c. 9.
p. 166. 2. a. b.
^e Aug. ad Or. p.
267. 1. d.

^f hær. 70. p. 13. 1.
c.] Leo, ep. 93. c. 11.
p. 167. 1. 2.] Conc.
B. t. 4. p. 420. b. d.
^g Aug. ad Or. 1507.
c. 1.

statum bonum & meritum bonum.

1.

1. 8 Nous suivons la leçon que les Benedictins ont trouvée dans des manuscrits, *instrui adhortatu Angelorum*: les anciens impriment *ori adoratu*.

étoiles fatales ; ce qui les engageoit non seulement aux horoscopes & aux autres folies des astrologues ,^a mais encore à toutes les superstitions de l'idolatrie.

^a Ils pretendoient encore que nostre corps estoit composé par rapport aux douze signes du zodiaque , attribuant le signe du belier à la teste , & les autres de mesme. Et ils divisoient aussi l'ame en autant de parties , à chacune desquelles ils attribuoient un conducteur & une vertu ,^b pretendant que ces douze vertus , à qui ils donnoient les noms de Ruben , de Juda , & des autres Patriarches de l'ancien Testament , operoient la reformation de l'homme interieur par le combat & l'opposition qu'elles avoient avec les douze astres qui presidoient au corps. ^c C'est à cela qu'ils appliquoient toute l'écriture.

^c Car ils recevoient toutes les Écritures canoniques , non qu'ils eussent plus de foy que les Manichéens qui en rejettoient une partie , mais par une malice plus adroite que la leur , & qui ne servoit qu'à les rendre plus miserables & plus criminels. Car ils corrompoient par de fausses allegories tous les endroits de ces livres saints qui les combattoient ,^d & mesme ils en alteroient souvent le texte par des falsifications visibles.

^d Ils ajoutoient encore , & preferoient mesme aux veritables livres de l'Écriture , divers écrits apocryphes ,^e communs à eux & à d'autres heretiques , qui en tiroient chacun leurs erreurs , tantost conformes , tantost opposées l'une à l'autre. Ces livres composez sans doute par Manichée ou par ses disciples ,^f sous le nom des Apostres , avoient mesme quelque apparence de pieté , mais ils trompoient les peuples par l'attrait de leurs fables , & leurs faisoient boire le venin de l'erreur sous pretexte de leur apprendre des miracles & des prodiges extraordinaires. On marque entre autres les actes de S. Thomas , ceux de S. André , ceux de S. Jean faits par un malheureux Leuce.

Mais le plus rempli de blasphemes & le plus impertinent de tous , estoit celui qu'ils appelloient La memoire des Apostres , dont Orose raporte un endroit qui est également impie & ridicule. Ils y introduisoient J. C. qui détruisoit toute la loy de l'ancien Testament , & tout ce que Moysé a écrit par l'inspiration de Dieu sur la creation du monde , sans parler des autres impietez de ce livre. S. Augustin raporte aussi quelques paroles d'une hymne fort obscure qu'ils avoient dans leurs livres apocryphes , & qu'ils pretendoient estre celle que J. C. a dite après la dernière Cene.

V les Manichéens § 11

Gr. in Ev h. 10.
p. 1372. c.
" Leo, ep. 93. c.
11. p. 167. 1. a.

Aug. h. er. 7. p.
13. 1. c.

Leo, ep. 93. c. 12.
p. 167. 1. b.

blc. 13. p. 167. 1. d]
Aug. ad Or. p.
267. 2. a.

Leo, ep. 93. c. 12.
p. 167. 1. b. c. 14. p.
167. 2. a] Aug.
h. er. 70. p. 13. 1. c.
b Leo, ep. 93. c. 13.
14. p. 167. 1. 2.

c Aug. h. er. 70. p.
13. 1. d] ep. 253. p.
348. 2. c.
d ad Or. p. 267. 1.
c.

e h. er. 70. p. 13. 1.
d] ep. 253. p. 348.
2. c.

f Leo, ep. 93. c. 15.
p. 167. 2. b.
g bl Aug. h. er. 70.
p. 13. 1. d] ep. 253.
p. 348. 2. d] Bas.
447. 1. f.

h Aug. ep. 253. p.
348. 2. a.

i Bar. 47. § 6.
k Leo, ep. 93. c. 13.
p. 167. 2. b. c.

Bar. 447. § 6.

Aug. ad Or. p.
267. 2. a.
l Bar. 447. § 6.

Aug. ep. 253. p.
348. 349.

'Le cours qu'ils donnoient à ces écrits, faisoit qu'on n'entendoit plus parler dans l'Espagne que [des livres] de l'Ascension d'Isaïe, que de l'Apocalypse d'Elie, que d'Armagil, de Babilon, d'Abraxas, de Balsame, du Thresor [de Manichée,] du ridicule Leufiboras, & de tous ces autres noms, ou plutoft de ces monstres qu'ils se vantoient de tirer de l'hebreu, & qu'ils inventoient à plaisir, pour soulever les femmes & les ignorans, & effrayer par ces noms barbares les plus grossiers qui admirent tout ce qu'ils n'entendent pas.

Hier.in 11.64 p. 640.b.

cl.p.29 p.196.c.



ARTICLE III.

Mœurs des Priscillianistes & de Priscillien : Ils cachent leurs sentimens.

POUR ce qui est de leurs mœurs, on remarque que Priscillien rémoignoit dans son visage & dans tout son extérieur une humilité & une modestie qui le faisoit honorer & respecter de tout le monde. [Il y a apparence que ceux de sa secte l'imitoient en cela,] puisque l'on faisoit passer pour Priscillianistes les personnes les plus saintes qui aimoient la lecture, ou qui mortifioient leurs corps par les jeûnes, & que jugeant de la foy par les yeux, on traitoit d'heretiques non ceux qui suivoient les dogmes de Priscillien, mais ceux qui en avoient la pasture & les habits. [Il semble donc qu'ils fissent profession audehors de l'état monastique : d'où peut venir] la défense que le Concile de Caragoce fait aux Clercs de quitter leurs degrez ecclesiastiques sous pretexte de se faire moines, & ce que dit un panegyriste payen, qu'Eueroicie femme de cette secte, estoit coupable d'avoir eu trop de religion, & d'avoir honoré la divinité avec plus de soin que les autres.

Sulp.l.2.p.171.

p.176.

dial.3.e 15.p. 320.

Conc.B.t.1 p. 684.1.c.

Pacat.p.268.

[Mais le fond ne répondoit guere à cette apparence extérieure.] Car Priscillien fut non seulement soupçonné d'avoir corrompu des dames de qualité, mais convaincu de malefice, d'avoir étudié des sciences honteuses, d'avoir tenu durant la nuit des assemblées de femmes de mauvaise reputation, & d'avoir accoutumé de prier nud. S. Augustin l'appelle un impie, un detestable, condanné pour des excès & des crimes horribles.

Sulp.l.2.p.173. p.176.

Aug.ad Conc.c.3. p.15.1.d.

'Les mœurs de ces heretiques montroient donc que s'ils abhorroient le mariage & la generation des enfans, ce n'estoit

Leo,ep.93.c 7.p. 166.1.d.e.

obscenas.

pas tant parcequ'ils le croyoient venir d'un mauvais principe, que parcequ'il donnoit quelques bornes aux voluptez & aux dereglement de la chair.¹ Ainsi ils rompoient les mariages autant qu'il leur estoit possible, ostant les maris aux femmes, & les femmes aux maris, malgré qu'ils en eussent; mais c'estoit pour avoir avec eux ces memes femmes sous le titre de [sœurs] adoptives. Ils les menoient publiquement dans leurs voyages, & puis s'enfermant seuls avec elles, on peut s'imaginer de quoy ils estoient capables.

Leurs mysteres aussi estoient pareils, & non moins infames que ceux des Manichéens, [qui passoient beaucoup tout ce que l'on ose concevoir.] C'est donc avec sujet que S. Sulpice les appelle la secte infame des Gnostiques, & une superstition execrable qui souilloit l'Eglise.

Plus leur secte estoit honteuse, plus ils avoient soin de se cacher.² C'est pour cela qu'ils venoient à l'Eglise avec les Catholiques,³ & y recevoient l'Eucaristie, mais ne la consommoient pas.

C'estoit encore pour cacher leurs infamies & leurs souillures,⁴ qu'ils avoient pour une de leurs principales maximes, & qu'ils établissoient avec plus de soin, qu'il suffisoit de retenir la verité dans le cœur, & qu'il n'y avoit point de peché à dire à ceux qui n'estoient pas de nostre religion, le contraire de ce qu'on pensoit,⁵ & mesme de l'afflurer par de faux sermens,⁶ ayant ce vers celebre à la bouche, Jure, pajure toy, mais garde le secret.⁷ C'est pourquoy quand ils estoient avec ceux à qui ils ne se fioient pas, ils ne disoient rien que de Catholique; & si les explications qu'ils donnoient à leurs livres apocryphes n'estoient pas toujours fort naturelles, au moins elles n'estoient pas contraires à la vraie foy. Ils ne se soucioient pas pour se cacher, d'anathematizer Priscillien mesme, & tout ce qu'ils reveroient le plus dans leur secte, cachant une perfidie par une autre, & niant [sans honte] les choses mesmes qu'ils enseignoient presque publiquement. S. Augustin dit qu'à cause de cette maxime ils estoient pires que les autres heretiques, n'y ayant peutestre qu'eux seuls qui fissent une regle de cacher ce qu'ils croyoient estre la verité, ce qui est un crime egal à l'adultere, & peutestre mesme plus grand.⁸ On decouvrit ce mystere d'iniquité par ceux que la misericorde de Dieu delivra des erreurs de cette secte.

1. *Fura, perjura, secretum prodere noli.*

Aug. h. er. 70. p. 13. l. d.

Conc. B. t. 4. p. 420 c.

Sulp. l. 2. p. 173.

Plen. ad Cre. l. 2. p. 212 e.

Leo, ep. 93. c. 16. p. 167. 168.

Sulp. l. 2. p. 170.

p. 170 | Leo, ep. 93. p. 167. 168.

a Leo, ep. 93. c.

16. p. 167. 2 d.

b Bar. 381. § 121.

Aug. h. er. 70. p.

13. l. b. c | ep. 253.

p. 348. 2. c. d.

c ad Con. c. 2. p.

14. l. 2.

retr. l. 2. c. 60.

d h. er. 70. p. 13. l. 1.

b. c | ep. 253. p. 348.

2. d.

e ep. 253. p. 348.

2. c.

a | Con. c. 5. p. 16.

1. c.

Bar. 447. § 5.

Aug. ad Con. c. 2.

p. 14. 2. a | ep. 253.

p. 348. c. d.

ad Con. c. 21. p.

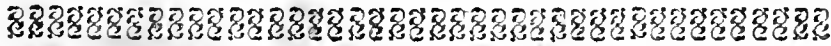
24. 2. c.

f ep. 253. p. 348. 2.

d.

Ils avoient encore quelques pratiques que l'Eglise a esté obligée d'anathematizer, comme de jeûner le dimanche & le jour de Noel, ^a & de rompre le jeûne du jeudi saint des neuf heures en disant des Messes des morts. ^b C'estoit sans doute pour cela qu'ils ne venoient point à l'Eglise au temps de Noel & durant le Carefme, mais se retiroient à la campagne ou dans des trous & des montagnes, où ils renoient leurs assemblées à part. Il semble qu'ils observoient dans ce temps là de marcher nuds piez.

Conc. B. t. 4. p. 419. 420. Leo, ep. 93. c. 4. p. 155. 2. c. a Conc. t. 4. p. 421. c. b Bar. 381. § 120. 121.



ARTICLE IV.

Quel estoit Priscilien : Il gagne quelques Evêques : Hygin & Idace s'opposent à luy.

PRISCILLIEN qui a donné le nom à cette secte, estoit d'une naissance considerable : Il avoit de fort grands biens : Il estoit prompt, vif, toujours en action, eloquent. Il avoit beaucoup de lecture, beaucoup de facilité à s'expliquer & à disputer. En un mot, il eust esté heureux s'il n'eust pas corrompu un genie aussi excellent que le sien par l'attache à son heresie. Il avoit [comme un autre Catilina] beaucoup de bonnes qualitez de corps & d'esprit. Il dormoit peu, supportoit aisément la faim & la soif, n'estoit point dutout attaché à l'argent, & depensoit fort peu pour luy mesme. Mais il estoit extrêmement vain, & la connoissance qu'il avoit des sciences humaines & profanes luy avoit fort enflé le cœur. On a mesme cru qu'il s'estoit exercé des sa jeunesse à la magie. Et S. Jerome le qualifie un magicien, tres grand disciple de Zoroastre. Ce Pere ajoute qu'il avoit avec luy une Galla ou Gauloise de nom & non de naissance, laquelle avoit laissé sa sœur qui couroit de tous costez, heritiere d'une heresie differente de la sienne, mais qui ne s'en eloignoit pas beaucoup. [Je ne sçay ce que c'est que cela.]

Sulp. l. 2. p. 170.

Hier. ad Cte. p. 253. a.

Cet homme s'estant donc laissé surprendre à la detestable doctrine [de Marc & d'Elpide,] y en attira bientost beaucoup d'autres par la force de ses persuasions, & par ses caresses artificieuses, tant des personnes de qualité que du peuple. Les femmes surtout qui aiment naturellement la nouveauté, dont la foy est assez changeante, & qui sont curieuses de savoir tout, couroient comme en troupes à ce nouveau docteur. Les fem-

Sulp. p. 170. 171.

Hier. in 1664. p. 240. b. c.

inquiries.

mes d'Espagne & de Portugal, du nombre de celles que S. Paul dit estre chargées de pechez, & possédées de diverses passions, lesquelles apprennent toujours, & qui n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la verité; ces femmes, dis-je, se laissoient abuser par les nouvelles écritures qu'on leur produisoit sous des noms specieux, & recevoient avec joie des fables mêlées des charmes de la volupté.

Sulp.p.171.

Conc. B. t. i. p.
741. t. c.
a p. 742. t. f.
b Sulp. p. 171.

'Ainsi presque toutes les parties de l'Espagne se trouverent infectées de cette peste, & mesme quelques Evêques s'y laisserent emporter. On remarque un nommé Vegetin^a & Symphose dont nous parlerons dans la suite.^b Mais les plus celebres furent Instance & Salvien, dont les eveschez n'estoient pas loin de Cordoue. Ces deux non seulement suivoient les sentimens de Priscillien, mais ils avoient fait avec luy une espece de conjuration & de ligue inviolable.

[Ce feu peut avoir commencé à eclater l'an 379, auquel Saint Prosper met dans sa chronique que Priscillien forma en ce temps là une heresie de son nom tirée des dogmes des Manichéens & des Gnostiques. [Il est certain au moins par la suite que ce ne fut pas plustard.]' Le premier qui s'opposa ouvertement à cette heresie fut Igin, [Hygin] ou Adygin Evêque de Cordoue, [qui est apparemment]' cet Hygin d'Andalousie dont les Luciferiens se plaignoient, parcequ'il avoit persecuté Vincent prestre de leur secte, & qu'ils disent assez clairement avoir signé le Concile de Rimini, [de sorte qu'on a grande raison de croire qu'il avoit succédé au grand Osius.]

p. 172.

p. 171] Mar. & F.
p. 63.

Mar. & F. p. 64.

'Ce Prelat qui estoit voisin [d'Instance & de Salvien,] ayant esté informé de la conjuration qu'ils avoient faite avec Priscillien, en donna avis à Idace 'ou Hylace; car S. Jerome semble l'appeller ainsi. [Il faut extremement prendre garde à ne pas confondre ces noms qui sont assez semblables; & nous allons encore voir un Ithace.

Sulp. p. 172.

Hier. v. ill. c. 121.
p. 302. c.

Idace estoit apparemment Evêque^u de Merida, & metropolitain de la Lusitanie, province beaucoup plus étendue que n'est aujourd'hui le Portugal.] Il entreprit la cause de l'Eglise avec un grand zele, mais non avec autant de sagesse qu'il eust esté à desirer: de sorte qu'au lieu d'appaiser cẽ feu naissant, il l'augmenta encore davantage en poussant Instance & les autres sans aucune moderation, & il aigrit le mal plustost qu'il ne l'arresta. 'Hygin de Cordoue au contraire après s'estre rendu le premier denonciateur contre ces heretiques, s'estoit depuis tellement

Sulp. p. 171.

p. 172.

laissé surprendre à leurs artifices, qu'il les avoit reccus à sa communion, [d'où nous tirons qu'il les en avoit separez auparavant.]



ARTICLE V.

Le Concile de Caragoce condamne les Priscillianistes : Ithace est chargé de les poursuivre.

A PRES beaucoup de disputes & de combats memorables Sulp.l.2.p.171. qui se firent entre Idace & les Priscillianistes, l'affaire fut portée devant le Concile de Caragoce, où les Evêques d'Aquitaine se trouverent avec [ceux d'Espagne.] Le Concile tint plusieurs sessions, ^a dont il nous en reste encore une datée du 4^e Conc.t.2.p. 1230.a. a p.1009.c. b a. d'octobre ^b l'an 418 de l'ere d'Espagne, [qui commence 38 ans avant nostre ere commune, & ainsi ce Concile est de l'année 380.]

NOTE 3.

Les Evêques qui souscrivent ce que nous avons de ce Concile, ne sont qu'au nombre de douze. ^{p.1010.d.e. Bar.381.5 117.} Baronius croit avec beaucoup d'apparence qu'ils estoient davantage, mais que les noms des autres sont perdus, comme ceux qui restent sont fort corrompus. [Le premier nommé Fitade est assez probablement le celebre ^{v.les Ariens 572} S. Phebade d'Agen, à qui son antiquité, sa science, & sa vertu pouvoient avoir fait deferer le premier rang.] ^{§ 117.} On ne doute pas que S. Delphin qui le suit, ne soit l'Evêque de Bordeaux, [que l'Eglise honore le 24 de decembre, & dont nous pourrons parler plus amplement sur S. Paulin, qui reçut le batesme de luy, & l'a toujours honoré comme son pere.]

v.les Ariens 572

^{3.} Ithace qui est le settieme, ^c est appellé Itace par S. Isidore de Seville, & surnommé Clarus, c'est à dire illustre. Ce Prelat, [dont nous parlerons souvent dans la suite,] estoit un Evêque Conc.t.2.p. 1010.c. c Isid.H.v.ill.c. 2.p.161.

NOTE 4.

d'Espagne, [^a & apparemment de Silves dans les Algarves.] Il estoit illustre pour son eloquence, dont il a laissé des marques dans les livres qu'il a composez; [^b & il avoit sans doute beaucoup d'ardeur pour ce qu'il entreprenoit.] ^{Sulp.l.2.p.175.} Mais du reste c'estoit un homme ^a entreprenant, grand causeur, impudent, de grande depense, & qui donnoit beaucoup aux plaisirs du goust & de la bouche. Il ne consideroit quoy que ce fust, & il n'y avoit rien de saint ni d'inviolable pour luy.

ndax.

1. L'edition de Miræus a Idace, p.80, ce qui le confondroit avec celui de Merida. Il est visible que Isidore mai que celui que S. Sulpice appelle Ithace de Sossube.

Conc. t. 2. p.
1010. c.

Valere qui est le 9^e dans le Concile de Caragoce, estoit, à ce qu'on croit Evêque de Caragoce. [Car celui qui l'estoit au commencement du IV. siècle, & sous lequel Saint Vincent estoit Diacre, n'empesche pas qu'il n'y en ait eu un autre en 380,]

Prud. de M. 4. p.
59.

Prudence témoignant qu'il y avoit eu plusieurs Valeres Evêques : mais il semble dire qu'ils estoient aussi Martyrs, [ce qui ne conviendrait guere à celui dont nous parlons.

Symphose qui est après Valere, ne peut estre le mesme que Symphose qui avoit suivi le parti de Priscillien, & qui fut apparemment condanné par ce Concile mesme, comme nous verrons bientôt.

Bar. 405. 559.
Hier. ep. 83. t. 2. p.
419. b.
a b | 25. a.

Batonius à apparemment mieux rencontré,] lorsqu'il a dit que Cartere qui suit Symphose, est le mesme que Cartere ancien Evêque d'Espagne dont parle S. Jerome, & à qui, dit ce Pere ; ses envieux ne pouvoient reprocher autre chose ; sinon qu'il avoit eu une premiere femme avant le baptesme, & une depuis ; [Sirice & l'Eglise après luy ayant cru que ces sortes de personnes ne devoient point estre admises à l'episcopat, contre ce que soutient S. Jerome.

Idace qui est le dernier des Prelats nommez au Concile de Caragoce, est sans doute celui qui avoit poussé si chaudement les Priscillianistes des l'année precedente. Mais le rang qu'on luy donne ne convient ni à un ancien Evêque, ni à un Archevêque de Merida.

Le faux Dexter marque encore les evêchez de quelques autres Prelats. Mais il ne merite pas qu'on s'arreste à luy. Il pretend que S. Martin y estoit : ce que Saint Sulpice n'auroit pas oublié, ou au moins il n'auroit pas dit seulement que ceux d'Aquitaine y vinrent. Car Tours estoit de la Celtique.

Sulp. l. 2. p. 171.

On ne sçait pas le detail de ce qui se passa dans le Concile.]

Bar. 405. 549.

Les heretiques n'osèrent se commettre ni se presenter au jugement [des Evêques.] Symphose l'un d'entre eux y fut present un jour seulement, & après cela il meprisa de s'y trouver, pour éviter la condannation. [Ainsi ce ne peut estre luy qui signe les

Sulp. l. 1. p. 171.

Canons du Concile.] L'absence des heretiques n'empescha pas les Peres de rendre jugement contre eux. Ils condannèrent

Conc. t. 2. p. 1231.
a.

Instance & Salvien Evêques, Priscillien & Elpide laïques. On ne prononça rien en particulier contre Vegetin : [mais il est

Sulp. p. 171.

difficile de croire que Symphose n'y ait pas esté condanné nommément, quoique S. Sulpice n'en dise rien.] On ordonna que si quelqu'un recevoit à la communion des personnes condannées,

on prononceroit contre luy la meſme ſentence ; & en effet le Concile excommunia Hygin [de Cordoue,] parcequ'il avoit receu ces heretiques contre leſquels il s'eſtoit declaré tout le premier. Ithace eut commiſſion de publier partout le decret des Evesques, & d'en pourſuivre l'exécution tant contre Hygin [que contre tous les Priscillianiſtes.

Le Concile en condannant les Priscillianiſtes, avoit ſans doute anathematizé leurs erreurs.] Ce furent ces anathemes qui furent relus le 4 octobre dans la ſacriſtie de l'eglise de Caragoce, [ce qui peut faire juger que cette ſeſſion fut la derniere & la conclusion du Concile.] Ces anathemes ſe raportent viſiblement aux Priscillianiſtes: de ſorte qu'il n'y a aucune raiſon de douter, comme quelques uns ont fait, que ce Concile ne ſoit celui meſme dont parle Sulpice Severe.

in ſecretario.

Conc. t. 2. p. 1009. C.

Bar. 381. § 116. 121.



ARTICLE VI.

Priscillien fait Evesque d'Avila; est chassé d'Espagne avec ses sectateurs: Seduit Eucrocie & Procule; est rejetté de Damase & de S. Ambroise.

APRÈS le Concile, Instance & Salvien qui y avoient esté condannez, au lieu de se ſoumettre à ſon autorité, chercherent les moyens de se fortifier [contre l'Eglise,] & croyant que leur parti en ſeroit beaucoup plus puissant s'ils armoient de l'autorité pontificale un homme auſſi hardi & auſſi adroit que Priscillien qui n'eſtoit encore que laïque, mais qui eſtoit l'auteur de tout le mal; ils l'établirent Evesque d'Avila, qui eſt encore aujourd'hui un evesché dans la vieille Caſtille; mais qui eſtoit autrefois de la Galice, d'où vient que Saint Proſper appelle Priscillien Evesque de Galice.

Sulp. l. 2. p. 172.

Sanſon.

Cette nouvelle entrepriſe anima encore le zele d'Idace & d'Ithace. Ils crurent que le mal ſe pourroit étoufer ſi on y remedioit de bonne heure. Mais ils le firent avec beaucoup de chaleur; & par un conſeil peu ſalutaire, dit Saint Sulpice, ils s'adreſſerent aux juges ſeculiers pour faire chasser les heretiques par leur autorité, des villes qu'ils occupoient. Ainſi après beaucoup de pourſuites honteuſes, Gratien donna un reſcrit

Sulp. l. 2. p. 172.

poſt multa & ſcda.

NOTE 5. ſur la requête d'Idace, par lequel il ordonnoit que les hereti-

1. Sulpice Severe p. 172, lit in *Labilenſi Oppido*, S. Jerome v. ill. p. 302. c. *Abila episcopus*, & l' chronique d'Idace ſui l'an 385, *Abila*, que quelques uns liſent auſſi dans S. Jerome.

ques fussent chassés non seulement de leurs Eglises & de leurs villes, mais généralement de toutes les terres [d'Espagne.]

p.172.

Idat.an.385.

Sulp.l.2.p.172.
173.

p.173.

'La terreur de cet edict dissipa de costé & d'autre ceux qui estoient les moins considerables. Leurs Evesques n'osant se défendre en justice, quitterent d'eux mesmes leurs Eglises.' Et Priscillien qui avoit déjà esté oui en quelques Synodes, dit Idace le chronologiste, s'en alla en Italie & à Rome, 'Instance & Salvien l'y accompagnerent pour se justifier, disoient-ils, devant Damase alors Evesque de Rome, de ce qu'on leur imputoit; mais en effet pour surprendre, s'ils pouvoient, ou ce Pape, ou S. Ambroise de Milan, qui estoient alors les deux Evesques les plus illustres, & qui avoient le plus d'autorité. Ils passerent par l'Aquitaine, où ayant esté receus magnifiquement par les ignorans, ils y repandirent les semences de leur erreur, & corrompirent principalement par leur mauvaise doctrine la ville d'Eause, [metropole, à ce qu'on croit, de la troisieme Aquitaine,] dont le peuple estoit alors fort religieux & fort affectionné à la pieté.

p.173.

Pacat.p.268.

Prosop.chr.
4 Hier.chr.

Sulp.p.173.

Idat.an.385.

Sulp.l.2.p.173.

p.173]Idat.chr.

'S. Delphin^{us} les empescha d'entrer à Bordeaux: mais ayant passé quelque temps dans les terres d'Eucrocie, ils y infecterent quelques personnes, & Eucrocie mesme, qui estoit veuve d'un illustre poete, c'est à dire de l'orateur Delphide, qui professoit avec beaucoup de reputation à Bordeaux vers l'an 370, & qui heureusement pour luy mourut assez jeune pour ne pas voir le supplice de sa femme, dont nous parlerons dans la suite, & la faute de son fils ou [pluost de sa fille] Procule, qui se laissa tellement seduire avec sa mere Eucrocie, que le bruit courut qu'elle estoit devenue grosse de Priscillien, & avoit étouffé son fruit par des medicamens.

V. Constan-
ce § 65.

'S. Martin & divers autres Evesques de France témoignerent aussi, soit en cette occasion, soit en quelque autre, qu'ils ne pouvoient regarder Priscillien que comme un heretique, & ils le firent ce semble par quelque jugement solennel.

'Priscillien partit enfin de chez Eucrocie avec sa compagnie pour continuer son voyage de Rome, mais d'une maniere honteuse & scandaleuse; car il menoit avec luy une troupe de femmes, dont les unes estoient avec leurs maris, & les autres les avoient abandonnez, [ou n'en avoient point,] & Eucrocie mesme & sa fille estoient de ce nombre. Estant arrivez à Rome, pour faire connoistre, [disoient-ils, à Damase la justice de leur cause, ils ne purent seulement obtenir de luy qu'il les voulust

voir. 'Salvien mourut durant qu'ils estoient à Rome, [& les autres voyant qu'ils n'y gaignoient rien,]' s'en retournerent sur leurs pas, & vinrent à Milan, où S. Ambroise ne témoigna pas moins d'horreur pour eux.

Sulp.p.173.
p.173. | Idat. chr.



ARTICLE VII.

Les Priscillianistes sont rétablis, & Ithace contraint de se cacher.

LA fermeté de ces deux grands Prelats leur ostant l'esperance de tromper la vigilance de l'Eglise, ils prirent une autre resolution, qui fut de tascher à force de presens & de sollicitations, de tirer de l'Empereur [Gratien] quelque rescrit en leur faveur. Ce prince avoit alors, [c'est à dire après le mois de mars 381, selon le Code,]' pour grand Maistre du palais, [qui estoit une des premieres dignitez de l'Empire,]* un nommé Macedone, [† qui par le mepris qu'il faisoit de S. Ambroise, témoignoit assez combien il avoit peu de religion & de pieté.] 'Cet homme se laissa donc corrompre par les Priscillianistes, & leur fit obtenir un rescrit tout contraire au precedent, par lequel il estoit ordonné qu'ils seroient rétablis dans leurs Eglises. Ainsi Instance & Priscillien estant revenus en Espagne, y rentrerent sans peine en possession de leurs eveschez, 'ayant outre l'autorité de leur rescrit, la protection du Proconsul Volvence, qu'ils avoient aussi corrompu.

Sulp.l.2.p.173.

Amb.vit.

Sulp.l.2.p.173.

p.174.

Idat.an.399.

Conc.t.p.
1231.d.

[On avoit sans doute mis des Evesques en leur place lorsqu'ils furent deposez, & il ne faut pas douter qu'en y rentrant ils n'aient persecuté ces Evesques, & ne les aient peutestre fait bannir. C'est ainsi que nous expliquons ce qui est dit] 'd'Ortige, qui ayant esté ordonné Evesque de Celenes, avoit esté banni pour la foy Catholique par les poursuites des Priscillianistes, [qui ce semble n'eurent jamais ce credit qu'en ce temps-ci.] 'Ortige ne fut néanmoins rétabli en la possession de son Eglise que par le Concile de Toledé en l'an 400. [Que si cela est veritable, 'il semble qu'il doit avoir esté mis à la place d'Instance : au moins il est certain que ce n'estoit ni à celle de Priscillien qui estoit Evesque d'Avila, ni à celle de Symphose ou de Vegetin, à qui le Concile de Toledé laissoit leurs Eglises.

Pour le temps où ceci se passa, si le rescrit qui rétablissoit les Priscillianistes a esté obtenu dans les Gaules,]' comme Idace le chronologiste donne quelque lieu de le croire, [nous ne voyons

Idat.an.385.

Magister
officiorum.
* V. Gratien
§ 13.
† V. S. Am-
broise § 32.

NOTE 6.

par les afflictions temporelles & la mort cruelle que ce prince souffrit bientoſt après.] Car lorsque ce que nous venons de dire arriva, le bruit commençoit déjà à se repandre que Maxime avoit pris la pourpre en Angleterre, [ce qu'il fit en 383,] & qu'il alloit descendre bientoſt en France. Ainsi Ithace se resolut d'attendre ce qui arriveroit de ce ſoulevement, & cependant de demeurer en repos. [Il n'eut pas beaucoup à attendre pour cela. Car Maxime eſtant entré en France, Gratien fut défait à Paris, & tué à Lion le 25 aouſt 383.]

V. Gratien § 18.

Sulp. l. 2. p. 174.

Après que les troubles furent appeſez, & apparemment vers le commencement de l'an 384, Maxime eſtant entré victorieux à Treves, Ithace luy presenta une requête, où il luy expoſoit avec beaucoup de vehemence les crimes de Priscillien & de ceux de ſa ſecte. Ce prince [qui témoignoit beaucoup de zele pour la foy & la diſcipline de l'Egliſe, touché de ces deſordres,] envoya des ordres au Prefet des Gaules & au Vicaire d'Espagne, pour faire conduire à Bordeaux tous ceux qui eſtoient infectez de ce venin, [afin qu'ils y fuſſent jugez] par le Concile, [qui ſ'y devoit bientoſt aſſembler. On pretend que le P. Vignier de l'Oratoire avoit les actes de ce Concile, & qu'ils ont paſſé enſuite entre les mains de M^r Faure grand Vicaire de Reims: mais le public n'en a rien autre choſe que ce que S. Sulpice & la chronique de S. Proſper nous en ont conſervé.]

NOTE 8.

P. 174. 175.

Instance & Priscillien y furent amenez; & Instance ayant eu ordre de parler pour ſa défenſe, ſe juſtifa ſi peu, que le Concile le declara indigne de l'epiſcopat. Priscillien jugeant bien

P. 175.

NOTE 9.

Proſp. chr.

"qu'il ſeroit traité de la meſme maniere, en appella à l'Empereur, pour eviter de répondre devant les Eveſques. Constantin avoit autrefois regardé avec indignation un appel ſemblable à celui là, & néanmoins les Prelats du Concile de Bordeaux eurent aſſez de foibleſſe pour y deſerer, au lieu qu'ils euſſent dû prononcer contre Priscillien malgré ſon oppoſition, ou ſ'ils eſtoient ſuſpects, reſerver la cauſe à d'autres Prelats, ſans remettre au jugement de l'Empereur des crimes auſſi certains & auſſi manifeſtes que ceux là.

Proſp. chr. Idat]
Sulp. p. 175.
a Sulp. . 75.
b Opt. l. 1. p. 44.
Sulp. p. 175.

V les Donatistes § 23.

Priscillien & ceux qui eſtoient accuſez avec luy furent donc conduits à Maxime, ſuivis d'Idace & d'Ithace leurs accuſateurs, dont l'ardeur à pourſuivre les heretiques euſt ſans doute eſté louable, ſi le deſir de vaincre ne les euſt portez juſqu'à l'excès, [& à s'engager à une affaire qui alloit à repandre le ſang des accuſez.] Ce fut en ce temps là que S. Martin ſe rencontra

P. 175.

P. 176.

a Treves, [comme on le peut voir dans son histoire.] Il ne cessoit point de reprendre fortement Ithace, & de le presser de se desister de son accusation. Mais ce Prelat, [qui, comme nous avons dit,] n'avoit ni moderation, ni pudeur, au lieu de profiter de cet avis, eut l'impudence de dire publiquement que Martin cet homme digne d'estre comparé aux Apostres, estoit un heretique & un Priscillianiste. Et Ithace estoit assez fou pour accuser generalement tous ceux qui avoient de l'amour pour la lecture [& pour la retraite,] ou qui combatoient leurs corps par les jeûnes, d'estre compagnons ou disciples de Priscillien.

p.175.176.

p.176.

'S. Martin [ne pouvant rien gagner sur luy,] s'adressa à Maxime, & le supplia de s'abstenir de repandre le sang de ces malheureux : Il luy representa que c'estoit bien assez qu'ils fussent declarez heretiques par le juste jugement des Evesques, & chassiez de leurs Eglises; mais que c'estoit un crime inoui & sans exemple, qu'une cause ecclesiastique fust soumise à un juge seculier. Ses remontrances furent assez fortes pour faire differer l'affaire tant qu'il demeura à Treves, & lorsqu'il fut pres d'en partir, il obligea Maxime par l'autorité apostolique dont il usoit envers luy, à luy promettre qu'on n'osteroit point la vie aux accusez. Mais après qu'il fut parti, Maxime qui estoit bon de luy mesme, se laissa emporter par les mauvais conseils des Evesques Magnus & Rufe, [dont le dernier est, à ce qu'on croit, ce] Rufe Evesque d'Espagne, qui fut depuis depose pour avoir adoré un imposteur qui se faisoit passer premiere-ment pour Elie, & puis pour J. C. mesme, abusant le monde par des miracles & des prodiges [apparens.]

dial. 3. c. 15. p. 319.

l. 2. p. 176.

v. Mart. c. 25. p. p. 214.



ARTICLE IX.

Maxime à la poursuite d'Ithace fait executer à mort Priscillien, Eucrocie, & d'autres de la mesme secte : Ecrits de quelques uns d'eux.

Sulp. l. 2. p. 176.

v. Mart. c. 23. p. 208.

c. l. 2. p. 176.

e Prof. chr. e Sulp. p. 176.

Bar. 387. § 65. 66.

'M A X I M E ayant donc quitté, à la persuasion de ces deux Evesques, la resoûtion qu'il avoit prise de traiter avec douceur l'affaire de Priscillien, en commit l'instruction à Evode Prefet du Pretoire, qui estoit un homme extremement juste, mais severe & vehement. Evode examina à Treves la cause de Priscillien en deux audiences; & il le convainquit tellement de diverses infamies, que ce miserable n'osa les defavouer. gem: no judicio.

'L'Empereur Maxime assure que les crimes des Manichéens,

(c'est à dire des Priscillianistes,) avoient esté certifiez par la confession qu'ils avoient faite eux mesmes dans le jugement de leur affaire. Il y eut aussi quelques uns de leurs complices qui avouerent d'eux mesmes les crimes dont eux & leurs compagnons estoient coupables. Sulp. l. 1. p. 177.

'Evode donc après l'examen prononça que Priscillien estoit coupable, & le fit garder en prison jusqu'à ce qu'il eust fait son raport à l'Empereur, qui apres avoir vu le procès, fut d'avis qu'il falloit condanner à mort Priscillien & ses complices. Il semble, selon Pacatus, que l'on ait employé les tourmens & la question pour examiner cette affaire, & que cela se soit fait en presence mesme des Evesques accusateurs. [Et il paroist en effet que jusques ici ils avoient assisté comme accusateurs à toutes les procedures.] Neanmoins comme il falloit encore examiner l'affaire de nouveau [en presence de Maxime,] Ithace considerant combien il se rendroit odieux à tous les Evesques, s'il persistoit à estre present jusqu'à la derniere extremité à un jugement criminel, ne voulut point paroistre à l'examen. Mais il estoit bien tard de se retirer d'un crime lorsqu'il estoit déjà comme executé. P. 176. Pacat. p. 268. Sulp. p. 177.

'Au lieu de luy, Maxime commit pour accusateur un Patrice avocat fiscal, à la poursuite duquel, & suivant l'arrest prononcé par Maxime, on trancha la teste [l'an 385] à Priscillien, à Felicissime & à Armence deux Ecclesiastiques qui avoient depuis peu abandonné les Catholiques pour suivre Priscillien; à Latronien qui estoit laïque, & à Eucrocie dont nous avons parlé auparavant. ^a S. Jerome marque les mesmes personnes, si ce n'est qu'au lieu d'Armence il met Julien, [qui pouvoit s'appeller Julien Armence.] Il dit qu'ils furent executez à Treves par la faction d'Hylace & d'Ithace. [Cet Hylace est apparemment le mesme qu'Idace, dont neanmoins S. Sulpice ne parle plus depuis qu'il fut venu à Treves après le Concile de Bordeaux.] P. 177. Prosp. chr. Sulp. p. 177. Idat. a Prosp. chr. Sulp. p. 176. b Hier. v. ill. c. 122. p. 302. c. c. c. 121. p. 302. c.

'L'Evesque Instance qui avoit esté condamné au Concile de Bordeaux, fut banni en l'isle de Syline audelà de l'Angleterre. [On croit que c'est un assemblage de plusieurs isles à l'occident de la pointe de Cornouaille, qu'on a appellées autrefois les Cassiterides, (peutestre parcequ'on y tire du plomb,) & aujourd'hui les Sorlingues.] Sulp. p. 177.

'On continua encore la poursuite des Priscillianistes, & par divers jugemens rendus contre eux, on condanna à mort Asavin & Aurele Diacre; on relegua Tiberien dans l'isle Syline P. 177.

après luy avoir osté ses biens; & on défendit à Tertulle, Potame, & Jean, de sortir des Gaules durant quelque temps, ceux-ci ayant esté moins punis parcequ'ils estoient moins considerables, & que sans attendre la question, ils avoient avoué leur crime & celui de leurs complices.' Il y eut en mesme temps à Bordeaux une femme nommée Urbique, qui fut assommée à coups de pierres par le peuple dans une sedition, parcequ'elle estoit disciple de Priscillien & obstinée dans son impieté: 'Aulone fait l'épitaphe d'une Pomponia Urbica son alliée, & femme d'un Julien le Censeur; [mais il n'y dit rien de cette mort tragique:]' Aussi son commentateur croit que ce sont deux personnes différentes.

Prosper. chr.

Auf. par. 30. p.
135.

P. 135. a.

Hier. v. ill. c. 127.
P. 70. c.

Aug. ad Or. p.
167. 1. 2.
& Vinc. L. c. 35. p.
305.

'S. Jerome témoigne que Priscillien avoit écrit beaucoup de petits ouvrages; & il semble dire qu'il en avoit vu quelques uns. 'Orose raporte divers endroits d'une de ses lettres également impies & ridicules. 'On a remarqué que ses écrits aussi bien que ceux de beaucoup d'autres heretiques, estoient pleins de passages, de citations, & d'exemples des livres saints, dont il abusoit pour défendre son heresie.

Hier. v. ill. c. 122.
P. 302. c.

c. 123. p. 302. c. d.

'S. Jerome appelle Matronien celui que S. Sulpice, Idace le chronologiste, & S. Prosper appellent Latronien. Il estoit Espagnol, homme fort eloquent, & mesme comparable aux anciens pour la poesie, dont il a laissé après sa mort diverses pieces qui témoignoiient la beauté de son genie. Tiberien estoit de la Betique. Il écrivit une apologie d'un style nombreux & fort enflé sur l'heresie qu'on l'accusoit de soutenir. Il se lassâ en fin de son exil, & quitta le parti qu'il avoit embrassé. Mais tombant dans une nouvelle faute, [pour montrer qu'il n'estoit plus Priscillianiste,] il maria sa fille qui avoit consacré sa virginité à J. C.

ARTICLE X.

Lettre de Maxime sur les Priscillianistes : Ithace auteur de leur mort en est condamné par les payens mesmes.

Bar. 387. § 65.

[CE fut apparemment aussitost après l'execution des Priscillianistes,] que Maxime écrivit au Pape Sirice une lettre que nous avons encore, où il parle en ces termes: Nous vous protestons qu'un de nos plus ardents desirs est de voir la foy Catholique demeurer pure & inviolable, toutes les divisions bannies, & tous les Prelats servir Dieu dans un mesme esprit

» & dans une union parfaite. Et nous l'avons déjà assez témoi-
 » gné, puisqu'ayant trouvé à nostre avnement à l'Empire, que
 » les choses estoient tellement corrompues par la malice de
 » quelques scelerats, qu'on estoit sur le point de voir naistre quel-
 » que grand malheur & une division tres dangereuse, nous nous
 » sommes hastez d'y apporter le remede, & d'arrester par le se-
 » cours du Dieu souverain, un mal qui sans cela fust bientost de-
 » venu irremediable. Car pour ce que nous venons de decouvrir
 » tout nouvellement des crimes que commettent les Mani-
 » chéens, & qui ont esté certifiez en jugement, non par des con-
 » jectures ou des soupçons [qui sont toujours] douteux & incer-
 » tains, mais par l'aveu qu'ils en ont fait eux mesmes, j'aime
 » mieux que vostre sainteté l'apprenne des actes mesmes, que de
 » nostre bouche, ne pouvant proferer sans rougir des crimes qui
 » sont egaleement honteux à faire & à dire.

argumentis

[Il est difficile de juger si cet endroit marque deux affaires
 différentes, ou si ce n'en est qu'une seule. Mais comme nous ne
 savons point qu'il y en ait eu alors aucune autre de consequen-
 ce que celle des Priscillianistes, nous y raportons tout ce que
 dit Maxime.] Baronius a déjà remarqué que les Manichéens ^{566.}
 dont il parle sont les Priscillianistes mesmes. [Et cela nous peut
 servir à montrer que Maxime les a entrepris des le commence-
 ment de son regne. Neanmoins comme il fait quelque distinc-
 tion, on peut rapporter ce qu'il dit du schisme dont on estoit
 menacé, au rétablissement des Priscillianistes dans l'Espagne ;
 à quoy sans doute le Concile de Bordeaux que nous mettons
 des l'an 384, apporta quelque remede,

Maxime croyoit donc avoir fait une action fort utile à l'Eglise
 en punissant si severement les heretiques, & cependant il ne fit
 que la troubler davantage, & se rendre luy mesme odieux. Car
 entre les crimes que Pacatus reproche dans le panegyrique
 de Theodose qu'il prononça à Rome l'an 389, en presence de
 Theodose mesme & du Senat, environ un an après la mort de
 Maxime, il exagere celui-ci avec une vehemence toute parti-
 » culiere.] Pourquoi, dit-il, m'arrestai-je à parler de la mort de ^{Pacat. p. 263.}
 » tant d'hommes? Je me souviens que la cruauté est allée jusqu'à
 » repandre le sang des femmes, & qu'on a exercé les dernieres
 » rigueurs contre un sexe qu'on epargne dans les guerres mes-
 » mes? Et quelles estoient les raisons importantes de cette barba-
 » rie? Quels estoient les crimes atroces de cette dame veuve d'un
 » illustre poete, qui meritoient qu'on la trainast au supplice avec

un croc? On ne l'accusoit que d'estre trop religieuse : on ne luy reprochoit que d'estre trop appliquée au culte de la divinité. [C'est un payen qui parle, & qui ne s'arreste qu'à la profession exterieure que faisoient les Priscillianistes, d'une vie plus austere & plus retirée.]

p. 268.

Mais passant au crime des Evesques qui avoient poursuivi la mort de ces miserables, il continue en ces termes : Et qu'est-ce que des Evesques accusateurs pouvoient objecter de plus criminel? Car on vit alors, oui on vit de cette nouvelle espece de delateurs, Evesques de nom, soldats & boureaux en effet, qui non contens d'avoir depouillé ces pauvres malheureux des biens de leurs ancestres, cherchoient encore des pretextes pour repandre leur sang, & qui ostoyent la vie à des personnes qu'ils rendoient coupables comme ils les avoient déjà rendu ^{reorum jam} pauvres. Mais bien plus ; après avoir assisté à ces jugemens ^{pauperum.} criminels, après s'estre repu les yeux de leurs tourmens, & les oreilles de leurs gemissemens & de leurs cris, après avoir manié les armes des licteurs & rempé leurs mains dans le sang des suppliciez, ils alloient avec leurs mains toutes sanglantes offrir le sacrifice, & souilloient ainsi mesme exterieurement des ceremonies que leur seule disposition interieure avoit déjà souillées. 1.



ARTICLE XI.

S. Martin se separe des Ithaciens, quoiqu'absous par un Concile : Il leur cede un moment, & en est repris par un Ange.

Hier. ad Cte. t. 2.
p. 252. c.Aug. ad Con. c. 5.
p. 16. d. c.

[CERTES si un payen avoit horreur de voir des Evesques poursuivre la mort de leurs freres, & porter à l'autel des mains ou au moins des langues toutes sanglantes, l'Eglise ne pouvoit pas en avoir moins d'aversion.] Il est vray que Saint Jerome dit simplement, que Priscillien avoit esté condanné par l'autorité de toute la terre, & puni par l'épée seculiere qui luy avoit osté la vie : & S. Augustin semble ne point desapprouver qu'on donnast de grandes louanges aux Evesques Catholiques par qui cette heresie avoit esté combatue & terrassée ; [mais il est visible qu'ils ne font ni l'un ni l'autre attention sur ceux qui avoient poursuivi la mort de ces heretiques, parcequ'il n'en estoit pas question, & S. Augustin ne le savoit peuteestre

z. damnatorum frana tractassent, il faut apparemment finera.

pas.] Il est toujours certain que ce Saint n'a jamais approuvé qu'on fît mourir les heretiques, & que luy & les autres Evêques d'Afrique aimoient mieux souffrir routes les violences des Donatistes, que de s'en plaindre aux magistrats seculiers, lorsqu'ils voyoient qu'on les eust condannez à mort. S. Leon semble plus formel pour autoriser la procedure qu'on tint contre les Priscillianistes. Neanmoins il ne parle que de l'Empereur, [dont la cause est assurément bien différente de celle des Evêques,] & il recommande plustost l'utilité que l'Eglise avoit tirée de sa severité, que sa severité mesme. [Encore verrons nous que cette severité fit en effet plus de mal que de bien à la verité & à la foy.

q. ev. l. r. c. 12. t. 4
p. 157. 158. & al.
4 ep. 127. p. 244.
2. a.

Leo, ep. 93. p. 165.
1. b. c.

Mais pour bien juger de cette action, nous allons rapporter de quelle maniere elle fut receue par S. Martin, par S. Ambroise, & par le Pape Sirice, & mesme par les Conciles de ce temps là.]

L'autorité de la justice, l'apparence du bien public, & l'appuide de l'Empereur Maxime qui soutenoit Ithace & ceux de son parti, empescherent d'abord qu'on ne les traitast comme on devoit faire des Evêques qui avoient procuré la mort à des personnes quoique criminelles; [& cela fit recevoir aisément l'excuse d'Ithace,] qui pretendoit ce semblen'avoir point contribué à la mort de Priscillien. De sorte qu'il n'y eut d'abord que le seul Theogniste, ou Theoniste, qui eut assez de generosité pour se separer de leur communion par une sentence publique. [On ne dit point d'où il estoit Evêque.] Il se tint mesme alors une assemblée d'Evêques qui declara qu'Ithace n'estoit point coupable. [Ces Evêques estoient sans doute ceux] qui estoient venus à Treves pour l'ordination de Felix, & qui communiquoient tous les jours avec Ithace : de sorte que sa cause leur estoit devenue commune avec luy. Baronius met ceci en 386. [On le peut mettre aussi des l'an 385, & cela s'accordera mieux avec l'histoire de S. Martin.]

Sulp. l. 2. p. 177.
dial. 3. c. 15. p.
319.

l. 2. p. 177.
dial. 3. c. 15. p.
322.
c Fort. v. Mart. l.
4. bib. P. r. 8. p. 769.
2. c.
d Sulp. dial. 3. c.
15. p. 322. 323.
c p 323.

p. 323.
p. 320.
Bar. 386. § 25.

Durant que ces Evêques estoient assemblez à Treves, S. Martin y arriva aussi, ayant esté obligé de venir à la Cour dans le fort de cette tempeste, pour interceder en faveur de quelques officiers de Gratien, & pour d'autres affaires pressantes. [Le detail de ce qui se passa alors, appartient à l'histoire de ce Saint; mais nous ne pouvons omettre ici] que les Evêques Ithaciens se trouverent fort embaraslez à la nouvelle de sa venue, craignant beaucoup qu'il ne se separast de leur communion, & que l'autorité d'un si grand exemple ne fust suivie de bien des

Sulp. dial. 3. c. 15.
p. 320 321.

p.310.

personnes. Outre leurs autres fautes, ils avoient persuadé deux jours auparavant à Maxime, qu'il falloit envoyer des Tribuns en Espagne pour informer avec une autorité souveraine contre les heretiques, & oster les biens & la vie à ceux qui se trouveroient coupables: ce qui estoit pour causer un grand trouble à tous les gents de bien, que l'on confondoit alors avec les Priscillianistes.

p.320.321.

'Ils voulurent empescher le Saint d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promist de communiquer avec eux; & il eluda ce piege en répondant qu'il garderoit la paix de J. C. de tout son cœur. La veneration qu'on avoit pour sa personne le garantit de la violence de ces Prelats de sang, qui ne rougissoient pas de se jeter aux piez de Maxime, pour demander avec larmes qu'un S. Martin fust traité comme un heretique & un Priscillianiste. Mais quand il vit que Maxime ne luy vouloit rien accorder s'il ne communiquoit avec les Ithaciens; qu'il avoit déjà envoyé en Espagne pour informer & proceder contre les Priscillianistes; qu'il avoit mesme donné l'ordre d'executer ceux pour qui il venoit demander grace; Dieu permit que sa constance fut ebranlée, [& que son amour pour les hommes luy fit oublier un moment celui qu'il devoit à Dieu & à l'Eglise.] Ainsi il consentit a se trouver à l'ordination de Felix, sans en vouloir néanmoins signer l'acte, quelque instance qu'on luy en fist.

p.323.

'Des le lendemain il quitta Treves & la Cour, plein de douleur de s'estre uni un moment à une communion criminelle.

p.324.

'Et un Ange que Dieu luy envoya pour l'exhorter à ne se laisser pas abatre dans sa douleur, luy declara néanmoins en mesme temps qu'elle estoit juste. Aussi depuis ce temps là il evita avec soin d'avoir jamais aucune communion avec les Ithaciens. Il ne voulut plus mesme se trouver à aucune assemblée d'Evesques: & quoique sa faute temblast estre réparée, il avouoit néanmoins en pleurant qu'elle estoit cause qu'il se sentoit moins de grace & de vertu pour les miracles.

ARTICLE XII.

S. Ambroise condamne les Ithaciens: De S. Felix de Treves.

Bar. 286. c. 29.
Amb. ep. 56 p.
321. a.

'SAIN T Ambroise eut plus de force que S. Martin à l'égard des mesmes Ithaciens. Car Valentinien l'ayant envoyé en ambassade à Maxime [l'an 387 après Pasque,] il s'abstint de
V. S. Ambroise 360.
la

la communion des Evesques qui communiquoient avec luy ou qui poursuivoient à mort des heretiques. Et ces Evesques [n'ayant pas plus de respect pour luy que pour S. Martin,] porterent Maxime à luy faire commandement de partir de Treves sans differer. Il quitta cette Cour avec joie, mais il eut en mesme temps un sensible deplaisir de voir mener en exil un Evesque nommé Hygin, si agé qu'il ne luy restoit plus que le dernier soupir, sans qu'on luy donnast ni habits, ni aucune des choses dont une personne de son age avoit besoin. Il parla aux Seigneurs de la Cour pour obtenir qu'au moins on pourvust cet Evesque des choses necessaires; mais on le chassa luy mesme. 'Cet Hygin, comme nous avons dit, est apparemment celui de Cordoue, que le Concile de Caragoce avoit depose comme prevaricateur, parcequ'il favorisoit les Priscillianistes après les avoir condannez.

a. b.

Bar. 387. s. 54.

Sulp. l. 2. p. 171.

172.

[S. Ambroise soutint par ses écrits l'eloignement qu'il avoit témoigné dans ses actions pour la cruauté des Ithaciens.] 'Car il les compare à ces Pharisiens qui sous pretexte de maintenir l'autorité des loix, avoient deferé à J. C. la femme adultere pour la luy faire condamner. Il dit que le pardon accordé à cette femme avoit toujours esté fort celebre, mais particulièrement depuis que des Evesques avoient commencé à accuser devant les tribunaux civils des personnes coupables de crimes capitaux; que d'autres les avoient poursuivis jusques à la mort & au dernier supplice, & que d'autres avoient approuvé ces accusations & ces triumphes sanglans des Evesques. Leur cause, dit-il, n'est differente de celle des Pharisiens, qu'en ce qu'elle est plus odieuse, les uns n'ayant accusé qu'une femme, & les autres ayant voulu faire mourir un grand nombre de personnes.

Amb ep. 52. p.

315. f.

p. 311. g.

'Felix à l'ordination duquel S. Martin communiqua avec les Ithaciens, est sans doute celui que marque le Concile de Turin, lorsqu'il parle des deputez des Evesques des Gaules qui communiquoient avec l'Evesque Felix. Et le Concile ajoute, que suivant les lettres de S. Ambroise & du Pape, ceux qui voudront se separer de sa communion, seront receus dans celle de l'Eglise. Comme il fut ordonné à Treves, on croit que ce fut pour estre [successeur de S. Britton] Evesque de cette mesme ville, [qui estoit alors la principale des Gaules; & il y a des auteurs posterieurs qui le disent expressément.]

Bar. 386. s. 38.

'Cela n'empesche pas qu'on ne croie encore que c'est le mesme Felix qui est marqué comme un saint Evesque de Treves le 26

Boll. 26. mars, p.
621. 81.
a Sulp dial. 3. c.
15. p. 323.

Bar. 386. § 38.

Boll. 26. mars, p.
623. § 6.

§ 9.

Conc. t. 2. p. 1257.
c.

Trev. an. p. 270.
§ 202.

Boll. 26. mars, p.
623-625.

p. 621. f. 625. e.
Trev. an. p. 274.
§ 211.

Boll. p. 623. e.

c.

de mars' dans divers martyrologes, mesme dans le Romain, & qui est encore honoré en cette qualité par son Eglise. S. Sulpice Severe est témoin de sa pieté, en disant que c'estoit un homme tres saint & tres digne d'estre fait Evesque en un temps moins fascheux que celui là. Et pour le vice de son ordination & de sa communion avec les Ithaciens, on presume qu'il l'a enfin purgé par la penitence.

Bollandus nous en a en effet donné une vie qui n'est écrite qu'après les ravages des Normans, c'est à dire après l'an 882, & l'inscription mesme qu'elle rapporte comme trouvée par miracle, n'est que de ce temps là. [Ainsi tout ce qu'elle dit de la vertu & des miracles de ce Prelat, ne peut pas estre beaucoup autorisé par cette piece. Mais elle ne peut pas avoir inventé une chose qu'elle rapporte, & qui peut avoir esté la cause de la sanctification de Felix,] s'avoit qu'il renonça volontairement à l'episcopat, & passa le reste de ses jours dans la solitude d'un monastere qu'il avoit établi à Treves. Elle porte que ce fut après douze années de son episcopat, [ce qui peut estre en y ajoutant quelques mois, s'il est vray que S. Martin soit mort en novembre 397, comme nous croyons. Car du temps du Concile de Turin, tenu le 22 de septembre après la mort de S. Martin, & ainsi en 398 au plustost;] il estoit encore Evesque de Treves, & hors la communion de ce Concile & des Evesques de Rome & de Milan: au moins Browerus demeure d'accord que c'est le mesme Felix dont ce Concile dit que ceux qui s'en separeront seront receus dans la communion de l'Eglise. [On peut donc juger que Felix aima mieux ceder que d'estre plus longtemps cause de la division de l'Eglise; & purgea par ce moyen le defaut de son entrée.]

Il vécut peu depuis ce temps là, selon sa vie, & fut enterré le 26 de mars dans une eglise magnifique qu'on pretend qu'il avoit fait bastir sous le nom de la Vierge & des Martyrs Thebéens, & où il avoit mis le corps de S. Paulin de Treves, dont cette eglise porte maintenant le nom. Son corps y est élevé hors de terre dans une chaste, & exposé à la veneration publique. On rapporte une inscription de son tombeau, [que le titre d'Archevesque fait juger n'estre pas ancienne.] Elle marque aussi bien que la vie de ce Saint, qu'il fit rapporter de Phrygie le corps de Saint Paulin, [ce qui estoit assez difficile à un Evesque separé de la communion de Rome, & de ses confreres. Mais il est encore plus ridicule de dire,] qu'il ait employé à cela toutes les forces du royaume.



ARTICLE XIII.

*Les Ithaciens condamnés par le Pape Sirice & le Concile de Turin :
Ithace déposé & banni.*

[**M**AXIME estant mort au plustard le 27 d'août 388, & les Evesques Ithace & Urface, dit S. Prosper sur l'an 389, furent privez de la communion de l'Eglise à cause de la mort de Priscillien dont ils avoient esté les accusateurs.] Ithace, comme nous avons dit, pretendoit n'avoir point sollicité la mort de Priscillien : neanmoins il l'avoit assez ordinairement dans les disputes, [menaçant peuteestre ceux qui s'opposoient à luy, de les traiter comme Priscillien.] Enfin il en fut convaincu [publiquement,] réduit à dire pour s'excuser, qu'il ne l'avoit fait que par l'ordre & par le conseil d'autrui : [on ne marque pas qui il vouloit dire.] Mais il n'y eut que luy, dit S. Sulpice, qui fut déposé de l'episcopat pour ce sujet. Il ne fut pas seulement excommunié, mais encore envoyé en exil, où il mourut sous Theodose I, & Valentinien [lequel fut tué le 15 may 392.] Il fit un livre sous le titre d'Apologie, où il décrivait tous les dogmes, les malefices, & les infamies de Priscillien.

Sulp. l. 2. p. 177.

p. 177. 178.

p. 178.

Isid. H. v. ill. c. 2.

p. 161. 2. c.

c.

Quelques uns font cet Ithace auteur du livre contre Varimond Diacre Arien. Il y a diverses raisons qui en font douter. [Et veritablement le nom & la secte de ce Varimond donnent lieu de croire que ce traité est du temps que l'Espagne estoit pleine de barbares & d'Ariens, & par conséquent de quelque auteur du V. siecle.

Lab. scri. t. 1. p.

495. 496.

S. Prosper qui dit qu'avec Ithace on excommunia encore l'Evesque Urface comme coupable de la mesme faute, a esté suivi en cela par S. Isidore. [Mais il les faut tous deux expliquer ou corriger par Sulpice Severe témoin de tout ce qui se passa en cette affaire,] lequel nous assure qu'Ithace seul fut déposé, & que [Urface appelé aussi] Nardace renonça de luy mesme à l'episcopat, quoiqu'il fust moins coupable [qu'Ithace.] On eust eu sujet, ajoute S. Sulpice, d'estimer beaucoup une action qui paroistroit si sage & si humble, si cet Evesque n'eust tasché depuis de rentrer dans le degré qu'il avoit quitté.

Prof. chr. | Isid.

H. v. ill. c. 2. p.

161. 2. c.

Sulp. l. 2. p. 178.

p. 178.

[Comme dans ce qu'on écrit de la punition des Ithaciens, on ne parle point de celle d'Idace, nous avons quelque lieu de

NOTE II.

croire qu'il estoit mort avant l'exécution de Priscillien. Car, comme nous avons déjà remarqué, on n'en trouve plus rien depuis le Concile de Bordeaux.

Amb ep. 59. p.
223.

Lorsque le bruit du meurtre de Theffalonique vint à Milan, c'est à dire vers le mois d'avril 390,] on y tenoit un synode^à à cause de l'arrivée des Prelats des Gaules. [Ils venoient peut-estre faire confirmer aux Evêques d'Italie ce qu'ils avoient fait l'année precedente contre les Ithaciens, & ils n'eurent pas apparemment beaucoup de peine à l'obtenir.

V. S. Am-
broise § 68.

Ibid. 573.

Sulp. l. 2. p. 178.

La condamnation d'Ithace ne donna pas encore la paix à l'Eglise de France, soit que Felix de Treves ne voulust point consentir à sa condamnation, soit pour quelque autre sujet. S. Sulpice Severe parlant des suites funestes de la condamnation irreguliere des Priscillianistes, dit que jusques à l'an 400 qu'il écrivoit, les Orthodoxes estoient diviséz entre eux par une guerre & une discorde continuelle, qui produisoit des accidens tres fascheux, sans qu'on pust trouver moyen de l'éteindre; Que toutes choses estoient troublées & confondues par les dissensions des Evêques qui regloient ou plutost qui perdoient tout, en suivant, [au lieu de la justice,] leur haine ou leur affection particuliere, ou des mouvemens de crainte, d'inconstance, d'envie, de faction, de fantaisie, d'avarice, d'arrogance, de negligence, de paresse; Qu'on en voyoit le plus grand nombre resister aux bons avis des autres, poursuivre leurs folles imaginations par une pure opiniatreté; & que cependant le peuple de Dieu & les personnes les plus vertueuses servoient de jouet à la malice & à l'insolence des autres.

Amb. div. h. 2. t. 5.
p. 109 a.

ep. 57. p. 321. d.

Conc. B. t. 1. p.
702. 2. b. c.

S. Ambroise dit aussi en l'an 392, qu'il s'estoit souvent excusé de venir en France à cause des frequentes divisions des Evêques, parmi lesquels neanmoins il y en avoit plusieurs de Saints. Il ne laissa pas d'écrire une lettre, [pour declarer] que les Evêques qui voudroient se separer de la communion de Felix [de Treves,] seroient recuus dans celle de l'Eglise. L'Evêque de Rome, [c'est sans doute Sirice,] fit la mesme chose, & leurs lettres furent lues & suivies dans le Concile de Turin, [tenu l'an 398, ou peu après.]

V. le Pape
Zosime § 1.

Conc. 1. 2. p.
1569. c.

Le Pape Zosime se plaint fort en l'an 417, de ce qu'on avoit fait Evêque dans les Gaules un nommé Juence coupable de diverses fautes, & qui avoit mesme autrefois esté convaincu d'estre tombé dans la superstition de Priscillien. Il en avoit obtenu le pardon du saint Siege par une indulgence presque sans exemple.

Ibid. 57.



ARTICLE XIV.

L'herésie de Priscillien se fortifie dans la Galice : De Symphose & de Diétine : Ecrits du dernier.

[QUAND la mort de Priscillien n'auroit point fait d'autre tort à l'Eglise que le trouble qu'elle causa dans la France au sujet des Ithaciens, c'en estoit assez pour dire qu'elle ne luy avoit point esté utile, & pour faire voir combien dangereuse estoit la racine qui avoit produit ces fruits de mort.] Mais au lieu mesme d'éteindre l'herésie des Priscillianistes, comme on avoit pretendu, elle ne fit que l'établir davantage & la repandre plus loin. Ces heretiques qui avoient auparavant honoré Priscillien comme un homme saint, luy rendirent depuis sa mort le culte qu'on rend aux Martyrs. On raporta son corps en Espagne avec ceux des autres qui avoient esté exécutez avec luy : on fit leurs funerailles avec des solennitez extraordinaires : & le serment le plus inviolable de cette secte estoit de jurer par Priscillien. On voit que dans une Eglise d'Espagne, les Ecclesiastiques sans attendre mesme que personne leur en demandast leur sentiment, s'écrierent que Priscillien estoit Catholique & un saint Martyr. Herenas leur Evesque approuva leur sentiment, & soutint toujours que Priscillien estoit Catholique, & avoit esté persecuté [injustement] par les Evesques. S. Augustin parle aussi des faux Martyrs des Priscillianistes.

Sulp. l. 2. p. 178.

Conc. t. 2. p. 1230. c.

Aug. ad Conc. 5. p. 16. l. c.

Sulp. n.

P. de N. l. i. c. 89.

125. p. 2. v. 2. 223.

l.

Hier. v. ill. c.

121. p. 302. s.

ad Cte. t. 2. p. 152.

153. a.

l. ep. 82. t. 2. p. 218.

c.

ep. 29. t. 1. p. 196.

c.

in 11. o p. 240.

l. c.

d ep. 29. p. 110. c.

'Les notes sur S. Sulpice Severe remarquent mesme qu'il y a encore des martyrologes où on trouve entre les Martyrs le nom de Priscillien. Pierre des Noels a encore donné ce titre à luy & à Latrocinien (ou Latronien,) fondé à ce qu'il pretend sur S. Jerome. ^a Et il est vray que ce Pere écrit [en 392,] que Priscillien avoit esté executé par la faction d'Ithace, & que quelques uns l'accusoient de suivre l'herésie des Gnostiques, c'est à dire de Basilide & de Marcion, quoique d'autres le défendissent, & soutinssent qu'il n'avoit pas eu les mauvais sentimens dont on l'accusoit. Mais depuis écrivant contre les Pelagiens, il le condamne hautement comme un homme abominable. ^b Il se plaint autrepars des heresies que les Priscillianistes enseignoient en Espagne sur l'ame. Il qu'il dise encore leur doctrine du nom de peste & de contagion, ^c & il l'appelle l'herésie infame de Basilide. ^d Il dit qu'elle ravageoit toutes les provinces qui sont entre

les Pyrenées & l'Océan: & c'est pourquoy il admire que Lucine d'Andalousie eust toujours conservé malgré cette corruption, la pureté de la foy de l'Eglise, & n'eust point voulu écouter ce jugement de sang, comme il l'appelle.

- c. 'La Galice [surtout] dont cette heresie s'empara, selon les termes d'Idace le chronologiste, après la mort de Priscillien, 'en estoit tellement infectée, que presque tous les peuples de cette province, [beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui,] s'y estoient laissé aller, & le Pape Innocent I. voulant marquer les Priscillianistes qui s'estoient réunis à l'Eglise, les appelle ceux de la Galice. 'Le progrès de l'erreur dans cette province, donna la hardiesse à Symphose Evêque Priscillianiste, dont nous avons déjà parlé, d'ordonner des Evêques de sa faction en diverses Eglises qui estoient vacantes. [Il paroist que ce Symphose avoit une fort grande autorité parmi les Priscillianistes;] & il est marqué comme le chef de leur communion: de sorte qu'il semble avoir esté métropolitain de la Galice. Neanmoins il est certain qu'il n'estoit pas Evêque de Brague, qu'on voit avoir esté métropole de cette province durant le regne des Sueves. 'Comase qui estoit son Prestre, dit en presence du Concile de Toledé, qu'il ne prefere que Dieu seul à la sagesse de ce vieillard, & ce mesme Concile en acceptant l'abjuration qu'il fit enfin, l'appelle un vieillard religieux.
- r. 'Dictine l'un de ceux qu'il fit Evêque estant encore dans l'heresie, l'appelle dans le mesme Concile son seigneur, son pere, "celui dont il avoit receu la naissance & tout ce qu'il avoit de lumiere, [ce qui marque ce me semble qu'il estoit son fils par la naissance aussibien que par l'ordination.] 'Ce Dictine composa plusieurs écrits pour défendre la doctrine des Priscillianistes; & ces heretiques les lisoient avec beaucoup de respect. 'Il y enseignoit entre autres erreurs que Dieu & l'homme avoient une mesme nature.
- i. b. 'S. Augustin le fait auteur "de l'ouvrage appellé la Livre, parce qu'il contenoit douze questions, comme la livre romaine estoit composée de douze onces. 'On avoit ramassé dans cet ouvrage un grand nombre d'exemples des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des Anges, & de J. C. mesme, pour tâcher de montrer qu'il estoit permis de mentir pour cacher sa foy & sa religion aux autres. Il contenoit encore d'autres blasphemés; & [c'est pour cela] que les Priscillianistes l'estimoient extraordinairement.

genitorum & doctorem.

NOTE 12.

Conc B. t. 1. p. 743. 1. c.

L. t. 2. p. 1288. a.

B. t. 1. p. 743. 1. b. c.

p. 742. b. c.

p. 743. a.

i. b.

p. 742. 2. d.

r. d. e. | 743. 1. b. |
Leo, ep. 93. c. 16.
p. 167. d.

à Leo, p. 167. d.

Conc B. t. 1. p. 742. 2. d.

Aug. ad Con. c. 3. p. 15. 1. d. | 2. a.

c. 2. p. 14. 2. d. | c. 18. p. 23. 1. b.

c. 3. p. 15. 2. a.



ARTICLE XV.

S. Ambroise écrit pour la réunion des Priscillianistes : Ils se presentent au Concile de Toledé.

IL semble que Dictine ait écrit pour sa secte estant encore jeune, & avant que d'estre Evêque. Ce qui est certain, c'est que lorsqu'il n'estoit encore que Prestre, luy & Symphose allerent trouver S. Ambroise, [le priant de les faire recevoir dans l'Eglise] aux conditions qu'ils luy proposerent. S. Ambroise écrivit donc aux Evêques d'Espagne [pour demander] qu'ils fussent receus à la paix, pourvu qu'ils condamnassent ce qu'ils avoient fait de mal, & qu'ils accomplissent les conditions qu'il marquoit dans sa lettre, & qu'ils s'estoient eux mesmes imposées en sa presence. Il consentoit aussi pour le bien de la paix, que Dictine gardast le rang de Prestre [que Symphose luy avoit sans doute conferé depuis son heresie,] mais qu'on ne pourroit point l'elever à un degré plus honorable. Il semble que le Pape Sirice ait fait la mesme chose que S. Ambroise. [Nous ne savons point en quel temps ceci arriva, sinon] que ce fut depuis le Concile de Caragoce.

Conc. B. r. t. p.
742. f. c.
2. f. | 743. 1. a.

p. 743. f. b.

a.

p. 742. 2. f.

Symphose cessa après cela de reciter les noms de Priscillien & des autres au rang des Martyrs, & ne se servit plus des livres apocryphes & des ouvrages de Priscillien : mais néanmoins ayant depuis esté trompé & forcé par d'autres, il fit diverses choses autrement qu'il ne devoit, & ayant esté appelé par les Evêques d'Espagne à un Concile qu'ils avoient indiqué à Toledé, il evita de s'y trouver. [Nous n'avons rien de ce Concile, & nous n'avons pas mesme d'autre assurance qu'il se soit tenu.]

p. 743. al Bar.
405. § 49.

Outre cela il eleva encore Dictine à l'episcopat contre l'ordre de S. Ambroise. Il s'excusoit sur ce que le peuple l'y avoit contraint : [mais il ne pouvoit se servir de cette excuse] pour les Evêques qu'il avoit établis avec Dictine en diverses Eglises qui estoient vacantes, s'appuyant, comme nous avons dit, sur ce qu'ils avoient pour eux presque tous les peuples de la Galice. Paterne Evêque de Brague, & apparemment Ibone, furent du nombre de ceux qu'ils ordonnerent de la sorte. Pour Dictine, Baronius dit qu'il est constant qu'il estoit Evêque d'Astorga. La vie de S. Turibe d'Astorga dit qu'il succeda à Dictine.

Conc. L. r. t. p.
1230 c.

a.

Bar. 405. § 56.

Boll. 1. 6. apr p.
435. § 6.

[Enfin néanmoins Symphose se lassa de soutenir une cause

NOTE 13.

S. Leon.

Bar. 405. § 56.

aussi honteuse que celle des Priscillianistes, & chercha les moyens de revenir à l'Eglise.] Il y a quelque apparence que ce fut ensuite d'un Concile qu'il avoit tenu avec les autres Evêques de Galice qui estoient de sa communion. [Il sembloit que ni luy ni Dictine ne méritassent plus d'estre reccus de l'Eglise;]

§ 49. 50.

'& les Evêques d'Espagne eurent de la peine à les écouter. Neanmoins on leur permit de se venir présenter au Concile,

§ 43.

Conc. B. t. 1. p.
742. l. C.

'qui fut tenu à Toledo [l'an 399, comme nous lisons dans la chronique d'Idace, 'ou plustost l'ere 438, comme il est marqué dans les fragmens qui nous restent de ce Concile, c'est à dire l'an 400 de J. C. NOTE 14.

t. 2. L. p. 1280. a.
Idat. chr.

[Il semble que les Evêques de la Betique & de la province de Carthagene, ne s'y soient pas trouvez;] 'puisqu'ils s'opposèrent aux decrets qui y furent faits. Neanmoins Toledo mesme est dans la Carthaginoise.

Conc. B. t. 1. p.
737-740.

'Si les dixneuf Evêques marquez par les Canons appartenoient à ce Concile, de quoy nous parlerons en un autre endroit, Patruin ou Patron qui est toujours mis le premier, seroit sans doute celui de Merida auquel Gregoire succeda peu de temps après. Il y avoit assurément un Rufin, & des deputez d'un Evêque Jean.

t. 2. L. p. 1241. a.]
1281. 1282.p. 1280 1281.
a p. 1281.

ARTICLE XVI.

*Decret memorable du Concile de Toledo sur la reception
des Priscillianistes.*

Bar. 405. § 43.

Idat. chr.

Bar. 405. § 43.

§ 44.

LE Concile commença le [samedi] premier de septembre, [ce qui semble se pouvoir rapporter] à quelques Canons que fit ce Concile pour la discipline de l'Eglise. Le [lundi] troisieme on parla de diverses affaires, & le [lundi] sixieme du mesme mois, 'Dictine pria les Evêques de corriger tout ce qu'ils voudroient [en luy, & dans les autres qui demandoient misericorde;] & d'user des clefs de l'Eglise qu'ils avoient recenes pour leur ouvrir la porte du ciel, & non pas celle de l'enfer. Il condanna ce qu'il avoit dit, que Dieu & l'homme n'avoient qu'une mesme nature, & en general tout ce que sa presumption luy avoit fait mettre dans ses écrits [contre la verité;] Qu'il rejettoit de tout son cœur, & qu'il anathematizoit tout [ce qu'il avoit écrit contre l'Eglise,] à la reserve du nom de Dieu; Qu'il condannoit tout ce qui se trouvoit contre la foy [dans les livres de Priscilien,]

lien,] & celuy qui en estoit l'auteur. On avoit lu un papier [de Priscillien] qui contenoit quelques unes de ses erreurs. Symphose protesta qu'il en condannoit & les erreurs, & la doctrine & la secte, & il lut un écrit par lequel il declaroit qu'il condannoit tous les livres heretiques, principalement la doctrine de Priscillien avec son auteur.

'Comase Prestre de Symphose, dit qu'il condannoit tout ce qui avoit esté condanné par son Evesque, voulant suivre tous ses sentimens, & ne preferant rien à sa sagesse que Dieu seul. Voilà ce que nous avons de ce qui se passa ce jour là, mais à diverses fois.

'Le lendemain, selon Baronius, ou le [mardi] onzieme de septembre, comme il est dans le Concile, Comase repeta qu'il suivoit l'autorité de Symphose son Evesque, & qu'il ne se separeroit point d'un si sage vieillard, & lut ensuite dans un papier, que Priscillien ayant dit que le Fils de Dieu n'est point né, & cela estant contre la foy Catholique de Nicée, que nous suivons tous, dit-il, il condannoit Priscillien & ses méchans livres. Symphose dit que si Priscillien avoit fait quelques méchans livres, il condannoit & les livres & l'auteur. Dictine declara qu'il suivoit le sentiment de Symphose son pere & son docteur, qu'il anathematizoit avec Saint Paul tous ceux qui suivoient une doctrine différente de celle de l'Evangile; & que pour cette raison il condannoit & Priscillien & tout ce qu'il avoit écrit ou enseigné contre la verité. Ainsi Symphose & Dictine condannerent par une profession signée de leur main l'heresie impie de Priscillien avec son auteur. Ils signerent apparemment la formule de foy que le Concile témoigne avoir dressée. Symphose s'excusa comme il put des fautes particulieres dont il estoit coupable.

'Outre ces deux, il y avoit encore au Concile divers Evesques de Galice qui suivoient ou qui avoient suivi Priscillien. Paterne fait, comme nous avons dit, Evesque de Brague par Symphose, declara tout le premier avec serment, qu'il avoit esté engagé dans la secte de Priscillien; mais que depuis qu'il estoit Evesque il en avoit esté detrompé par la lecture des ouvrages de Saint Ambroise. Il ne declara qu'il avoit esté depuis peu bapuzé & fait Evesque par Symphose, & qu'il suivoit la profession que Symphose avoit faite dans le Concile. Vegetin qui estoit Evesque des devant le Concile de Caragoce, avoit aussi condanné Priscillien & ses livres; & il donna une profession [de sa foy]

post aliquanta & iter aliquanta eodem tempore acta.

§ 53. qui fut acceptée du Concile. Il y a encore un Antere joint à Diétine, comme estant à peu pres dans la mesme cause. [Je ne sçay si ce ne seroit point le mesme qu'Isone, dont on ne trouve rien dans la sentence du Concile.]

§ 51. 'Herene au contraire, Donat, Acure, & Emile, persisterent toujours à vouloir soutenir Priscillien, & ne voulurent point suivre Symphose: & de plus, Herene estoit coupable d'avoir nié avec parjure une chose dont il estoit convaincu par la deposition de trois Evêques & de beaucoup de Prestres & de Diacres.

Ibid. 'Après donc que toutes choses furent discutées, le Concile ordonna [le 7 ou 11 de septembre,] qu'Herene avec son Clergé & les autres Evêques qui persistoient comme luy dans l'erreur, seroient deposez du sacerdoce; 'Que Vegetin contre qui on n'avoit point prononcé nommément, seroit receu dans la communion de l'Eglise; 'Que Paterne [quoique promu contre

§ 53. l'ordre,] conserveroit néanmoins son evêché, & que Vegetin

§ 52. pourroit communiquer avec luy; mais il ne seroit receu à la communion des autres que quand on en auroit eu l'avis & les

§ 53. lettres du Siege apostolique, de S. Simplicien de Milan, & des autres Evêques, [comme la suite le montre;] 'Que Symphose,

§ 52. Diétine, Antere, demeureroient de mesme dans leurs Eglises, en attendant qu'ils fussent receus dans la communion de l'Eglise par [l'Italie,] dont ils avoient des auparavant esperé de recevoir la paix. 'Que le Concile enverroit, (s'il ne l'avoit déjà fait,) une formule de foy aux autres Evêques de la Galice qui

s'estoient trouvez au Concile [assemblé par Symphose,] & qui estoient toujours demeurez dans la communion de ce Prelat: 'Que s'ils y sousscrivoient, ils seroient receus à esperer la paix divine [de l'Eglise,] attendant néanmoins comme les autres ce

que le Pape, Anastase [alors seant, Simplicien de Milan, & les autres Evêques ordonneroient sur leur sujet. 'Que s'ils refusoient de signer la formule envoyée par le Concile, ils ne pourroient demeurer dans leurs Eglises, & que les Evêques mesmes que le

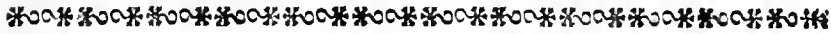
Concile rétablissoit à cause des professions de foy qu'ils avoient donnés, (c'est à dire Symphose & les autres,) ne pourroient

§ 53. communiquer avec eux, & que tous ceux que le Concile renvoyoit ainsi & remettoit dans leurs sieges, à condition que la

paix leur seroit rendue par le Pape, & par l'Evêque Simplicien, ne pourroient ordonner avant que d'avoir obtenu cette paix,

ni Evêques, ni Prestres, ni Diacres; afin qu'on voie, disent les Peres, s'ils ont appris à rendre le respect qu'ils doivent aux sen-

tences des Conciles. Le Concile avertit encore les Evêques qu'ils doivent veiller soigneusement pour empêcher que les personnes excommuniées ne tiennent des assemblées particulières, & que les Fideles ne s'engagent dans la communion & dans le supplice des heretiques en lisant leurs livres apocryphes. Il conclut sa sentence par le rétablissement de l'Evêque Ortyge dans les Eglises dont il avoit esté chassé par les Priscillianistes, c'est à dire dans l'evêché de Celenes; & il communiqua dans ce Concile avec les autres Evêques.



ARTICLE XVII.

Dictine & d'autres Evêques Priscillianistes sont réunis à la communion de l'Eglise.

[CETTE sentence du Concile eut sans doute son effet; & on ne peut douter que Symphose & les autres n'aient persisté dans le dessein de se réunir à l'Eglise, & n'aient esté entièrement receus à sa communion par le consentement] que l'on attendoit de Rome & de Milan; puisque nous voyons que le Pape Innocent approuve la grace qu'on leur avoit accordée comme juste & utile à l'Eglise, & condanne de schisme les Evêques de la Betique & de la Carthagene qui s'opposoient à cette grace, & se separoient mesme pour ce sujet de la communion de leurs confreres, [de quoy nous parlerons en un autre endroit.] L'extrait que nous avons du Concile de Toledé, [fait, comme nous croyons, en l'an 447,] qualifie Symphose & Dictine Evêques de sainte memoire. S. Leon dit aussi que Dictine repara sa faure, se retira du mauvais parti qu'il avoit choisi, & se corrigea des erreurs qu'il avoit enseignées. S. Augustin assure qu'on croyoit qu'il estoit revenu de son erreur, & avoit esté Catholique.

'Baronius dir mesme qu'il est constant qu'il s'est rendu celebre par son eminente sainteté, & qu'on honore tous les ans sa memoire en Espagne le jour de sa feste. Ferrandus le met le 2 de juin. D'autre le 24 de juillet, auquel on pretend qu'il mourut en l'an 420, selon son epitaphe. La vie de S. Turibe, qu'on dit avoir esté son successeur, le traite de Saint. [Mais je ne sçay si tout cela ne doit point paroistre un peu suspect. Dictine avoit assurément besoin d'une vertu tres eclatante pour rendre son nom venerable à l'Eglise après les livres qu'il avoit écrits, & la

V. Innocent
l. 5. 1.

§ 53] Idat. chr.
Idat. chr.

Bar. 405. § 43.
Conc. t. 2. p. 1179.
1280.

B. t. 1. p. 742. 1. c.

Leo, ep. 93. c. 16.
P. 167. 2. d.

Aug. ad Con. c. 3.
P. 16. 1. d.

Bar. 405. § 56.

Boll. 16. apr. p.
42. 9. 3.
p. 426. § 6.

maniere dont il estoit entre dans l'episcopat. Idace Espagnol qui estoit Eveſque en Espagne des l'an 428, ou environ, parle de luy ſans aucun eloge, & ſans donner aucun indice que l'Eglise d'Espagne l'honorast comme un Saint. S. Augustin & S. Leon font la meſme choſe, ſinon que le premier parle de ſa conversion avec quelque doute. Mais on voit par l'un & par l'autre que les Priscillianiſtes t  moignoient toujours beaucoup d'estime & de veneration pour ſes ecrits & meſme pour ſa perſonne : de forte qu'il eſt    craindre que l'honneur qu'on luy rend aujourd'hui dans l'Espagne, ne ſoit plutost venu par la tradition des Priscillianiſtes que par celle des Catholiques. Sa perſonne eſt fort differente de celle de Priscilien & de Latronien ; mais je ne ſ  ay ſi ſa feſte n'eſt point du genre de celle de ces faux martyrs.] On cite meſme d'Idace qu'il fut depoſe de l'episcopat avec pluſieurs autres Eveſques de ſa ſecte,    cause qu'il faiſoit profeſſion de l'heresie de Priscilien : [ce qui obligeroit    dire qu'il ſeroit encore retomb   dans l'erreur apr  s le Concile de Toledo. Mais je n'ay jamais pu trouver cet endroit.

Leo, t. 2. p. 831. l.

Idat. chr.

Conc. B. t. t. p.

757. 742.

p. 738. l. a. b.

G. t. t. p. 41.

Le Concile de Toledo fit, comme nous avons dit, une formule de foy pour eſtre ſign  e par les Priscillianiſtes,] & quelques ordonnances pour regler la discipline de l'Eglise. Nous avons une confeſſion de foy de vingt Canons qui ſont attribuez    ce Concile,    la teſte deſquels eſt le decret, qu'on ſuivra entierement les Canons de Nic  e, que le Pape Innocent ſemble avoir voulu marquer en   crivant au Concile de Toledo. [Neanmoins il y a bien des raiſons pour croire que tout cela appartient    un autre Concile de Toledo tenu du temps de S. Leon en 447, ou peu apr  s.]

NOTE 15.

L. t. t. p. 1231. l.

'On joint aux actes du premier un grand nombre de decrets citez par des auteurs modernes du Concile de Toledo en general. Il paroist qu'on ne donne pas grande autorit      ces decrets : [& il y en a au moins pluſieurs qui ſont bien poſterieurs    l'an 400.]

ARTICLE XVIII.

Les Priscillianiſtes continuent    troubler l'Espagne : Ecrits de Saint Augustin, & loix des Empereurs contre eux.

[L'INDULGENCE & la ſageſſe dont le Concile de Toledo uſa l'an 400, ne fut pas capable d'  touffer entierement

l'heresie des Priscillianistes:] & quelques années après, Orose se plaignoit à S. Augustin que les barbares qui estoient entrez dans l'Espagne, y faisoient moins de ravages que ces faux docteurs. Diverses personnes quittoient meime le pays à cause de cette confusion. Aug. ad Or. p. 267. l. c. 2. b.

[Mais ce qui estoit le plus étrange dans cette heresie, c'est que la pluspart des remedes qu'on employoit pour l'éteindre, ne seroient qu'à faire à l'Eglise de nouvelles plaies. Nous avons vu les maux qui avoient suivi les executions sanglantes de Priscilien & de ses complices. La voie de la doctrine & de la tradition des anciens estoit plus propre & plus naturelle.]
 'Mais une personne ayant apporté en Espagne à ce dessein les ouvrages d'Origene, ils ne corrigerent les erreurs de Priscilien que par de nouvelles erreurs. Et ce fut ce qui obligea S. Augustin d'écrire le livre que nous avons encore contre les Priscillianistes & les Origenistes. b. c. retr. l. 2. c. 44.

'Le zele qu'avoient d'autres Catholiques de decouvrir ceux qui suivoient les dogmes de Priscilien, les engagea eux memes dans l'erreur la plus criminelle de ces heretiques, qui est qu'on pouvoit cacher ses veritables sentimens en matiere de religion, & mesme faire semblant d'en avoir de tout contraires, croyant faire une action de grand merite de decouvrir par ce moyen ces heretiques, c'est à dire de combattre pour la verité en violant la verité, & de s'opposer au mensonge par le mensonge. c. 60. ad Con. c. 1. p. 14. l. c.

'Confence écrivit amplement sur ce sujet à S. Augustin, selon ce qu'il en avoit appris d'un serviteur de Dieu nommé Fronton. Ce Saint après avoir attendu un an à luy répondre, le fit enfin avec la chaleur que son amour pour la verité luy inspiroit, & s'éleva fortement contre cette fausse pieté qui alloit à ruiner non pas les Priscillianistes, mais toute la religion Chrétienne. Il loue l'éloquence de Confence, son esprit, la connoissance qu'il avoit des Ecritures, la douceur & l'indignation qu'il témoignoit pour la negligence des Catholiques, & le zele ardent qui luy faisoit souhaiter de decouvrir les heretiques qui se cachotent. Il dit que Dieu luy a donné assez de capacité pour les refuter; & il l'exhorte de le faire, dit-il, que ces écrits salutaires qui détruiront les folles impietez de ces heretiques, estant connus de tout le monde & repandus de tous costez, soit par les Evêques Catholiques qui ont à instruire leurs peuples, soit par d'autres personnes habi-

les & pleines du zele de Dieu, ce soient comme de sacrez filets qui ne serviront pas à decouvrir les coupables par des fourberies & des mensonges, mais qui les prendront pour leur faire connoistre & embrasser la verité. Car quand ils seront pris de la sorte, ils confesseront d'eux mesmes le mal où ils auront esté, & ils corrigeront avec charité ceux qu'ils avoient eus pour compagnons dans le mal, ou [s'ils sont trop endurcis,] ils les decouvriront aux autres par le mesme esprit de misericorde & de charité. Et quand mesme quelques uns auroient honte de confesser les desordres qu'ils avoient longtems cachez par la dissimulation [naturelle au crime,] la main de Dieu les en pourra toujours guerir dans le secret [de leur cœur.] S. Augustin veut que Confence refute avant toutes choses la doctrine de ces heretiques sur le mensonge. [Mais c'eust esté prendre une peine bien inutile, après ce que S. Augustin luy disoit à luy mesme sur cette matiere dans sa réponse qui est toute contre le mensonge, selon le titre qu'il a voulu donner à son livre.]

c. 11. p. 20. 1. c. [c.
21. p. 24. 2. d.

Cod. Th. 16. t. 5. l.
40 p. 160.

'L'Empereur Honoré joignit son autorité à celle de l'Eglise. Car il ordonna le 22 fevrier de l'an 407, que les Manichéens, les Cataphryges, & les Priscillianistes seroient privez de tous les droits civils, que leurs biens seroient donnez à leurs plus proches, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, rien vendre, rien acheter, rien laisser par testament, non pas mesme à leurs enfans qui seroient de leur secte, s'ils ne la quittoient; Que les lieux où ils s'assembleroient seroient confisquez, & les maistres, ou les receveurs, ou les fermiers, severement punis; que mesme leurs esclaves pourroient les denoncer, & les quitter pour se donner à l'Eglise. Il confirma cette loy le 15 de novembre 408. [Elle regarde sans doute particulièrement les Priscillianistes, d'où vient] qu'elle est adressee à Senateur Prefet [des Gaules & d'Espagne. Ils méritoient bien d'estre traitez de Manichéens:] & quelques uns croient que la loy leur applique aussi le nom de Phrygiens [ou Cataphryges. On ne voit pas bien quel rapport il y avoit entre cette secte & la leur,] si ce n'est que quelques uns aient cru que leur nom venoit de la Priscille des Montanistes. [Mais aussi je ne croy point qu'on trouve qu'il y eust alors de Motanistes dans l'Occident.]

V. Honoré
526.

l. 43. p. 164.

l. 40. p. 160.

p. 161. 1.

l. 48. p. 168.

'Theodose le jeune declara le 21 de fevrier 410, qu'encore que la loy du 22 de fevrier 407, semblast exclure ces heretiques de tout le commerce des hommes, elle ne les exemptoit pas

neanmoins des charges & des vacations onereuses qu'ils devoient à leurs villes par leur naissance. Le mesme prince les

NOTE 16. comprend encore tant dans celle du 9 avril 423, où il confirme les constitutions generales faites contre divers heretiques, que dans celle du 30 may 428, où il renouvelle toutes les peines ordonnées par les loix precedentes, & y en ajoute de nouvelles.

[Les Priscillianistes exercerent encore le zele & la patience de l'Eglise du temps de S. Leon, & mesme dans le VI. siecle, où l'on assambla le Concile de Brague contre eux. Mais nous aimons mieux reserver ce qui se passa alors pour l'histoire des Saints de ce temps là.]



LES MESSALIENS

O U

MASSALIENS, HERETIQUES.



SAINTE Epiphane distingue deux sortes de personnes qui portoient le nom de Messaliens, dont les uns plus anciens estoient payens, & n'avoient rien de commun ni avec les Chrétiens, ni avec les Samaritains, ni avec les Juifs;

& les autres plus nouveaux portoient le nom de Chrétiens. Les premiers reconnoissoient plusieurs dieux, & néanmoins n'en adoroient qu'un, qu'ils appelloient le Tout-puissant. L'Abbé de Billy croit avec assez d'apparence que ce sont ces Hypsistaires, dans la secte desquels avoit esté Gregoire Evêque de Nazianze, pere du Theologien, avant que d'embrasser la religion Chrétienne. Ceux de Beryte, dont parle Theophane sur l'an 349, qui de Chrétiens estoient presque revenus au paganisme, [y ont aussi quelque rapport : mais ils sont moins anciens que les Hypsistaires. Ce peuvent bien estre encore les Celicoles, qui troublèrent l'Afrique sous Honoré.]

Ces Messaliens s'assembloient dans des places decouvertes, comme dans des cours semblables aux oratoires que les Juifs & les Samaritains avoient autrefois, & dont S. Epiphane dit

V. S. Gre-
goire de
Naz. 4.

V. Constan-
ce § 13.

V. Saint Au-
gustin § 121.

Epiph. p. 15.

Epist. 80. c. 1. p.
1067. c. d.

c. 2. p. 1068. b.
c. 1 p. 1067. d.

Naz. n. p. 70. c.

Th. plin. p. 32 b.

Epist. 80. c. 1. p.
1067. 10. c. 8.

c.2.p.1068.b.

qu'il y en avoit encore une de son temps auprès de Sichem.¹ Ils avoient donc de ces sortes d'oratoires, ou en quelques endroits, des eglises à peu pres comme les nostres; & là après avoir allumé quantité de lampes & de flambeaux, ils recitoient certains cantiques composez par les habiles de leur secte: [& c'est sans doute ce qui leur a fait donner le nom de Messaliens, comme l'écrit Theodoret, (& le P. Petau pretend que c'est le meilleur,) ou Massaliens selon S. Epiphane, ce qui est la mesme chose, ¹ ce nom marquant, [selon l'hebreu,] ceux qui s'adonnent à la priere.² Celui d'Euphemites qu'on leur donne encore, [ne signifie que la mesme chose, selon le grec.]

c.1.p.1067.c]
Thdr. h. l. 4. c. 11.
t. 4. p. 292.
a Epi. p. 1067. d.
Epi. 80. c. 2. p.
1068. c. d.

¹ Quelques officiers en firent mourir plusieurs, mais cette rigueur ne produisit qu'un nouveau mal. Car ils firent des oratoires sur les corps de ceux que l'on avoit executez, où ils recommencerent leurs ceremonies, & prirent ensuite le nom de Martyriens, à cause de ces pretendus martyrs des idoles. Saint Epiphane croit que le General Lupicien fut de ceux qui les persecutoient. [C'est apparemment] ¹ Lupicin que Jovien fit General de la cavalerie dans l'Orient l'an 363, qui fut continué dans cette charge par Valens, [& qui fut Consul avec Jovin en 367.]

Amml. l. 26. p.
316. 325.

Epi. 80. c. 3. p.
1059. a.

¹ Cette secte produisit celle des Sataniens, qui prenoient ce nom à cause du culte & de l'adoration qu'ils rendoient à Satan. Car voyant les maux que le demon faisoit aux hommes, ils s'imaginerent qu'ils s'en exempteroient en se soumettant à sa domination, & en l'appaissant par leurs respects.

b.

¹ Pour les autres Messaliens, qui ne prenoient le nom de Chrétiens que pour deshonorer davantage J. C, ils n'avoient ni commencement, ni fin, ni chef, ni dogme constant & assuré.

Thdr. l. 4. c. 10.
p. 672. c.
b Phot. c. 52. p. 37.

¹ Leurs premiers auteurs estoient Dadoes, Sabas, Adelphe, Herme, Simeon, & quelques autres.^b Adelphe n'estoit ni moine ni Clerc, mais un laïque: Sabas avoit pris l'habit de solitaire, & on le surnommoit l'eunuque, à cause qu'il s'estoit mutilé luy mesme. Photius y ajoute un second Sabas; & au lieu d'Herme, il met un Eustathe le venerable.

Thdr. h. l. 4. c.
11. p. 293. b] Nil. ad
Mag. c. 21. p. 280.
c Phot. c. 52. p. 37.
d Cotel. g. t. 3. p.
400. c.
e Thdr. l. 4. c. 10.
p. 672. b] Vit. P. l.
5. c. 12. § 9. p. 613.
2.

¹ Adelphe qui estoit de Mesopotamie, passoit ce semble pour le chef des autres; ^c & aussi ces herétiques sont quelquefois nommez Adelpiens.^d On les appelle aussi Eustathiens, [à cause d'Eustathe.] ^e Le nom d'Euchires dont on les appelle encore, est le mesme en grec que celui des Messaliens en hebreu, ^f & celui de Psalliens en latin, que Saint Augustin leur donne.^g Je

^f Aug. hær. 57. p. 11. 2. d. ^g Hier. ad Cr. p. 260. c.

n'entens

n'entens pas bien ce que dit Saint Jerome, lorsqu'il parle des heretiques de presque toute la Syrie, que les peuples appelloient en leur langue Abin & Pannin, c'est à dire méchans & Massiliens. On les appella aussi Enthoufiastes, & Corcutes [ou danseurs,] à cause des agitations que le demon leur caufoit, & qu'ils prenoient pour des operations du Saint Esprit.^a Mais pour eux ils prenoient le nom^b de Spirituels.

Thdr. l. 4. c. 10.
p. 672. c. [Cot. l. g.
t. 2. p. 400. c.
a Thdr. h. l. 4. c.
11. t. 4. p. 243. a.

^cS. Epiphane fait commencer ces heretiques des le regne de Constance, quoique Theodoret ne les mette que du temps de Valentinien, [sous lequel ils commencerent peutestre à eclater davantage.] Il semble selon S. Epiphane, qu'ils soient venus de Mesopotamie, & de là se soient repandus jusqu'à Antioche [des l'année 376, qui paroist estre celle où ce Saint en parloit.]

Epi. 80. c. 1. p.
1067. c.
b Thdr. l. 4. c. 10.
t. 3. p. 672. b.
Epi 80. c. 3. p.
1070. a.

Ils faisoient profession de renoncer au monde, & d'abandonner tous leurs biens : & sous l'habit de moines ils enseignoient les impietez des Manichéens, & d'autres encore plus detestables, ^dce qui semble confirmer ce que dit S. Augustin^e sur le rapport du bruit commun, que les Messaliens faisoient profession de l'état monastique ; & Baronius le suppose comme une chose constante. [Il y avoit assurément plusieurs moines parmi eux : Mais ni S. Epiphane, ni Theodoret dans son histoire où il en parle à dessein, n'ont point dit qu'ils fissent generalement profession de cet état.] Au contraire S. Epiphane remarque qu'ils avoient des femmes avec eux. ^fPhotius, comme nous venons de voir, ne marque qu'un de leurs chefs qui fust moine, & dit qu'Adelphé le principal d'entre eux, n'estoit ni moine ni Clerc, mais simple laïque.

p. 1069. d.
Thdr. v. Pat. c.
3. t. 3. p. 792. a.
c Basilic. t. 1. p.
551.
d Aug. har. 57. p.
12. t. 2.
e Bar. 361. § 34.
35.

Le principe de leur erreur estoit que chacun tiroit de ses ancestres un demon, qui possedoit son ame depuis le moment de sa naissance, & le portoit toujours au mal ; Que le battesine coupoit bien comme un rasoir les branches exterieures des pechez, mais ne pouvoit otter de l'ame le demon qui en estoit la racine, & qu'ainsi il estoit inutile de le recevoir : ^gQue l'assiduité à la priere pouvoit seule chasser ce demon, & qu'il sortoit par les excremens du nez & de la bouche, ^hou d'une maniere encore plus ridicule, que marque Saint Augustin : ⁱQue quand ce demon estoit hors de l'ame, le Saint Esprit y descendoit, donnoit des marques sensibles & visibles de sa presence, & delivroit entierement le corps de tous les mouvemens des passions, & l'ame de l'inclination qu'elle a pour le mal ; de sorte qu'on n'avoit plus besoin de se mortifier le corps par des

Epi. 80. c. 3. p.
1069. c. 1070. a.
f Phot. c. 52. p.
40.

Thdr. h. l. 4. c.
11. p. 242. d.

Thdr. h. p. 242.
c] h. l. 4. c. 10. p.
673. c.
g h. p. 242. d.
h Aug. har. 57. t.
6. p. 12. a.
i Thdr. p. 673. c.
d.

jeûnes, ni de retenir la concupiscence par les preceptes de l'Évangile.

[Outre ce dogme capital de leur secte, on leur attribue des erreurs grossières contre les premiers principes de la religion, dans lesquelles le démon ne les a peut-être précipitez que peu à peu.] 'Car on les accuse d'avoir dit que la divinité se changeoit en différentes manières pour s'unir à leurs âmes, en sorte que les trois hypostases s'unissoient [quelquefois] en une seule. 'Ils disoient au contraire que l'âme de l'homme spirituel estoit changée en la nature divine. [C'est peut-être pour cela que] 'quoy qu'on pût demander à un homme de cette secte, il disoit toujours qu'il estoit Patriarche, Prophete, Ange, J.C. mesme. 'Ils pretendoient aussi que le corps de J.C. estoit infini comme la nature divine, tantost corps, & tantost esprit, & ils ne rougissoient pas de dire que le corps qu'il avoit d'abord estoit plein de démon, mais que le Verbe avant que de s'en revêtir, les en avoit chassés.

[S'imaginant estre changez en la nature divine, on ne doit pas estre surpris] s'ils se vantoient de connoître clairement l'état des âmes après la mort, le fond des cœurs, les dispositions les plus intérieures de l'homme, les secrets de l'avenir, & enfin la Trinité divine, qu'ils pretendoient mesme voir des yeux du corps. 'Ils estoient du nombre de ceux qui assuroient que l'homme pouvoit monter à la perfection de la vertu & de la science, & non seulement ressembler, mais egaler la divinité en ces deux points, & qui pretendoient arriver à une vertu assez consommée pour ne plus commettre un seul peché, mesme d'ignorance ou de pensée. [Ainsi c'est avec raison] qu'on a accusé les Pelagiens de suivre leurs egaremens.

[Il est aisé de voir quel usage ils pouvoient faire de ces principes ordinaires des Illuminez.] 'Ils ne savoient ce que c'estoit que de jeûner : A quelque heure qu'ils eussent faim, des huit & neuf heures du matin, & quelquefois des la nuit, ils buvoient & mangeoient sans aucune moderation. 'Ils couchoient pêle melle hommes & femmes au milieu des grandes rues, lorsqu'il faisoit chaud ; ce qui suffit pour faire juger du reste qu'on ne sçait pas, ou que la pudeur empesche de dire. 'Quelques uns disent seulement que pour se donner cette liberté, ils vouloient qu'on eust passé trois ans dans les exercices de la mortification.

[Le point le plus celebre de leur discipline,] c'est qu'ils con-

Cotel. g. t. 3. p.
402 b.

p. 403. b.

Epi 80. c. 3. p.
1069. d.

Cotel g. t. 3. p.
402 b. c.

p. 405. a.

Th. lit. l. 4. c. 10.
p. 673. d. | h. l. 4. c.
11. p. 2. 3. a.
a Hierad Cte.
p. 1. 2. p. 26. c.

Conc. t. 3. p. 741.
b.

Epi 80. c. 2. p.
1069. 1070.

p. 1070 c. 1070.
a.

Maxim. Dio p.
87 c.

Th. det. l. 4. c. 10.
p. 67. c. | h. l. 4. c.
11. p. 243. a. | Aug.
h. 1. 57. p. 12. 1. a.

329

dannoient le travail des mains comme mauvais, croyant qu'il estoit indigne de gens spirituels comme eux, de faire quelque chose; aimant mieux mendier leur pain sous pretexte de pauvreté.^a Toute leur occupation, à ce qu'ils pretendoient, estoit la priere,^b & S. Augustin a cru qu'ils s'y occupoient effectivement: mais en effet ils passioient la meilleure partie du jour à dormir, & puis debitoient leurs songes pour des revelations & des propheties, dont l'evenement neanmoins faisoit bientoit voir la fausseté. Ils sembloient quelquefois tomber tout à fait dans la frenesie; car ils se mettoient tout d'un coup à sauter, disant qu'ils sautoient sur le diable. Ils faisoient toutes les postures d'un homme qui veut tirer d'un arc, & ils disoient qu'ils tiroient sur le diable. Ils faisoient cent autres folies de cette nature; & c'est ce qui les faisoient appeller Enthouasiastes.

[Non seulement ils mendoient quand ils n'avoient rien,] mais ils pretendoient qu'on ne devoit donner qu'à eux, comme estant les vrais pauvres d'esprit, & non à tout autre dans quelque necessité qu'il püst estre.

Quelques uns ont écrit qu'une heresie si ridicule estoit une branche de celle des Manichéens.^d Neanmoins S. Epiphane en attribue la cause à la trop grande simplicité de quelques Orthodoxes, c'est à dire des solitaires de Mesopotamie,^e qui d'une part étendoient ce semble trop loin le commandement que fait J.C. de vendre son bien [& de prier sans cesse,] & de l'autre negligeoient le travail des mains, sur lequel S. Epiphane fait des reflexions considerables. Il reprend encore ces solitaires non seulement de ce qu'ils se rasoient la barbe contre les Constitutions apostoliques, & portoient de longs cheveux contre le commandement de S. Paul, mais encore de ce qu'ils affectoient de paroistre en public revêtus de sacs & de cilices: cette profession extérieure d'une vie austere & penitente ne paroissant pas assez conforme à la simplicité des enfans de l'Eglise qui servent Dieu dans le secret, & qui n'attendent point leur recompense de l'estime & des louanges des hommes.

S. Jean de Damas remarque encore d'autres opinions extravagantes de ces heretiques, [que nous omettons en partie, parcequ'il y en a quelques unes que nous ne voyons pas moyen d'accommoder avec ce qu'en raportent les meilleurs auteurs: & des fanatiques de profession peuvent bien avoir eu selon les temps des folies differentes & mesme contraires:] Car ce Saint dit qu'il a tiré de leurs livres ce qu'il en dit. On peut voir aussi

Epi. 80. c. 3 p.
1065. c.
a d. Thdr. h. p.
243. a.
b Aug. hær. 57. p.
12. a. a.
c Thdr. h. p. 243.
a hif. p. 67. c.
h. p. 243. c. d.

Cotel. 3. t. 3. p.
404. c.

Basilic. l. 9. c. 18.
p. 551. a.
d Epi. 80. c. 4. p.
1070. a.
c. 6. p. 1073. a.
e c. 4. p. 1070.
1071.

c. 6. 7. p. 1073. b.
c.

Jo. D. de hær. p.
466.

p. 466. b.
Basilic. l. 1. c. p.
551. a.

ce qu'en dit Harmenopule dans les Basiliques de Leunclavius. Il remarque qu'ils avoient la Croix en horreur, qu'ils n'honoroient point la S^{te} Vierge, ni S. Jean Baptiste, ni aucun des Saints, hormis les Martyrs; qu'ils prenoient la liberté de se mutiler quand ils vouloient, qu'ils rompoient les mariages, qu'ils juroient & se pa. juroient sans peine. On remarque encore qu'ils établissoient des femmes pour maistresses de leurs sectes, pour instruire & pour gouverner non seulement les hommes, mais les prestres mesmes, deshonorant ainsi J. C, qui [seul] est le veritable chef de l'homme.

Cotel.g.13.p.
403.a.

[Quoique les Messaliens fussent contraires en tant de points à la foy de l'Eglise,] ils ne se separoient pas néanmoins de la communion, mais c'estoit parcequ'ils regardoient la participation du Corps & du Sang de J.C. comme une chose indifferente qui ne faisoit ni bien ni mal, de quelque maniere & en quelque disposition qu'on s'en approchast. Car ils ne la recevoient point dutout comme un mystere qui nous sanctifie, & dont il faut s'approcher avec crainte & avec foy, parceque nous croyons & que c'est effectivement [la chair] vivifiante du Verbe incarné. [Ils recevoient encore apparemment l'Eucaristie dans le dessein de se cacher & de passer pour Catholiques.] Car c'estoit un de leurs artifices. Et ils ne craignoient point pour ce sujet de nier impudemment leurs opinions lors mesme qu'on les interrogeoit; & après qu'on les en avoit convaincus, ils prononçoient anatheme contre tous ceux qui croyoient routes les choses dont ils estoient eux mesmes persuadez, leurs maistres leur ayant appris que ni les parjures, ni les anathemes ne leur pouvoient plus faire aucun tort, quand ils estoient une fois arrivez à la perfection, ou, comme ils disoient, à l'impas-sibilité.

Thdrt.l.4.c.10.
p.672.c.d.

Cotel.p.403.
404.

Thdrt l.4.c.10.
p.772.c.d.
a.c.d.

Cotel.p.403.b.c.

Phot.c.52.p.40.

Il paroist qu'il y a eu un jugement rendu contre les Messaliens, [dont on ne sçait autre chose, sinon que] quelques uns d'eux y furent anathematizez, & que ce fut avant le Concile d'Antioche, où ils furent aussi condannez par Flavien, [qui fut fait Eveque d'Antioche sur la fin de l'an 381. Voici ce que l'histoire nous apprend de ce second jugement.]

Thdrt l.4.c.10.
p.673.a.

h.l.4.c.11.p.243.
b.
l'hist.p.673.a.
c.b.p.243.b.

Flavien ayant appris qu'ils infest. estoient de leur venin la ville d'Edesse [en Mesopotamie,] y envoya une compagnie de moines qui les amenerent à Antioche, avec leur chef nommé Adelphe, qui estoit alors extremement agé, pour y estre examinez. Ils denierent tout, & protesterent que les crimes dont on les accusoit, estoient de pures calomnies.

'Mais Flavien les prit par une autre voie. Il fit semblant de se
 fâcher contre les denonciateurs & les témoins, comme s'ils
 eussent esté des calomniateurs; & appellant Adelphe avec dou-
 ceur, il le fit asséoir auprès de luy. Il luy dit ensuite que ses de-
 nonciateurs, qui estoient des gents grossiers, encore tous jeu-
 nes & sans experience, n'entendoient rien dans ces matieres
 spirituelles. Mais nous, ajouta-t-il, qui avons vécu longtems,
 nous savons bien quelle est la nature de l'homme: nous con-
 noissons aussi par quels artifices les demons nous font la guer-
 re, & nous avons mesme éprouvé quels sont les effets de la gra-
 ce. Dites moy donc en verité comment vous tenez que le de-
 mon se retire, & que la grace du Saint Esprit vient devant nous.

'Adelphe flaté par ce discours, ^a crut avoir trouvé une per-
 sonne toute preste à recevoir sa doctrine. Il avoua toutes les
 choses dont on l'avoit accusé, & vomit tout le venin qu'il te-
 noit caché dans son ame. Flavien le laissa dire: mais quand
 Adelphe eut achevé de decouvrir cette source de puanteur &
 d'ordure: Miserable, s'écria Flavien, qui a vieilli dans le crime,
 c'est ta bouche mesme qui te condanne, & non pas moy: tes
 levres ont porté témoignage contre toy mesme. Leur perfidie
 ayant donc esté reconnue, ils furent condannez par Flavien &
 par ceux qui estoient avec luy, sçavoir Byze de Seleucie, qui est
 nommé dans le Concile de Constantinople en 394, ^b Same dont
 l'evesché n'est point marqué, & S. Maruchas pasteur de la na-
 tion des Suphareniens, dit Photius. Car le Synode assemblé
 par Flavien, (ce sont les termes de Photius,) estoit composé de
 ces trois Prelats, [qui apparemment s'estoient rencontrés à
 Antioche,] & de trente Prestres ou Diacres.

'Adelphe [voyant qu'il estoit convaincu par sa propre con-
 fession,] & les autres avec luy, demanderent qu'on les admist
 comme penitens; mais le Synode le refusa, voyant bien que
 leur penitence n'estoit qu'une feinte, puisqu'ils communi-
 quoient par écrit, comme on les en convainquit, avec ceux
 mesmes qu'ils avoient anathematizez comme Messaliens; [c
 qui nous a fait dire qu'il y en avoit déjà eu quelques uns de con-
 dannez.] Ainsi ils furent fouettez & anathematizez, & chasséz
 de la Syrie, ^d & de tout l'Orient par Flavien, ^c qui manda à ceux
 de l'Osrhoene (où est Edesse,) tout ce qui s'estoit passé en cette
 rencontre; & les Evesques de cette province luy écrivirent
 pour l'en remercier & approuver ce qu'il avoit fait.

[Nous n'avons rien qui nous determine l'année où tout cela

b] hif. p. 672. 2.

b.

h. p. 243.

hif. p. 673. b.

b.

h. p. 243. c.

hif. p. 673. c.

d. 674. a.

Phot. c. 52. p. 37.

Conc. t. 2. p. 1151.

c.

b Phot. c. 52. p.

37.

p. 37.

p. 40.

Thdr. l. 4. c. 10.

p. 674. a.

d] h. l. 4. c. 11. p.

243. c.

e Phot. c. 52. p.

40.

Conc. t. 2. p. 1151.
b. c.

s'est passé, si l'on ne veut dire que ç'a esté à peu pres vers l'an 390.] 'Flavien d'Antioche, & Byze de Seleucie ayant assisté auslibien que S. Amphiloque au Concile de Constantinople le 29 de septembre 394, [& S. Maruthas ayant particulierement paru dans le V. siecle jusque vers l'an 412. Flavien ne fit sans doute chasser de Syrie que les Messaliens convaincus en personnes dans ce jugement; & il ne faut pas l'étendre à tous les autres de la mesme secte,] 'puisque S. Jerome après la mort de Flavien, appelle les Massiliens les heretiques de presque toute la Syrie: [ce qui marque assez qu'ils y estoient fort repandus.]

Hier. ad Cte. pr.
p. 260. c.

Thdr. l. 4. c. 10.
p. 674. a.
a p. 673. a.

'Ceux donc qui furent chassés se retirerent dans la Pamphylie, où ils repandirent le poison de leur doctrine. La Lycaonie mesme en fut infectée. Mais elle avoit S. Amphiloque pour conducteur & pour metropolitain, lequel s'eleva contre eux, & purgea son troupeau de la peste qu'ils y avoient apportée.

Phot. c. 52. p. 37.

[Il les poursuivit jusque dans la Pamphylie,] & presida dans le Concile qui se tint contre eux à Side [metropole de cette province,] où il se trouva 25 Evêques, qui manderent à Flavien d'Antioche par une epistre synodique, ce qui s'estoit passé dans leur assemblée. S. Amphiloque fit aussi des livres contre eux, où il les refuta plus exactement que personne, inserant dans ses écrits les propres termes dont ces heretiques se servoient, lesquels faisoient voir clairement combien ils estoient contraires à la foy.

NOTE 2.

hi. l. 4. c. 10. p.
672. d.
b Phot. c. 52. p.
40.

'Cette heresie se repandit encore dans la petite Armenie, où elle infecta beaucoup de monasteres, & trouva mesme quelque protection dans un Evêque. Flavien d'Antioche luy en écrivit par deux fois; & à la seconde il luy fit quelque plainte de ce support qu'il donnoit aux heretiques. Letoïus qui gouvernoit alors avec beaucoup de reputation l'Eglise de Melitine en la mesme province, écrivit à Flavien pour s'informer de ce que c'estoit que cette heresie, & on luy envoya la condamnation que le Synode [d'Antioche en avoit faite. Ayant donc secu la verité des choses,] comme il estoit plein du zele de Dieu, il mit le feu aux monasteres, ou plutost aux ranieres de ces heretiques, & par ce moyen chassa les loups de sa bergerie.

p. 40 | Cotel. g. t.
3. p. 401. a.

V. S. Gre-
goire de
Nyffe.

Thdr. l. 4. c. 10.
p. 672. d.

h. l. 4. c. 11. p. 243.
d.

c Ephr. test. p.
603. 1. d.
d Thdr. v. Pat. c.
3. p. 792. a.
Vit. P. l. v. c. 12.
59. p. 613. 2.

'Il publia aussi des lettres contre eux.

'S. Ephrem si celebre dans l'Eglise, leur donna sa malediction devant que de rendre l'esprit, apparemment en 379. S. Marcien qui estoit un illustre solitaire de l'Orient, avoit horreur de ces faux moines. On voit dans le vies des Peres com-

V. S. Ephrem
§ 16.

ment ils furent confondus par un saint solitaire d'Alexandrie, avec leur fausse maniere de prier toujours sans travailler.

'S. Nil dit qu'il faut beaucoup distinguer l'application continuelle des Saints à Dieu, de la paresse d'Adelphe, qui au lieu de porter les jeunes gents à abatre par plusieurs travaux les forces d'un corps plein de feu & de vigueur, leur a fait une loy de ne rien faire, sous pretexte de les faire prier toujours, & les a voulu porter à un repos qui n'est propre qu'à soulever leurs passions, & à donner à leur esprit la liberté de s'y entretenir, jusqu'à ce que cette priere imaginaire se perde elle mesme & s'évanouisse entierement. Il joint à Adelphe, "Alexandre [auteur de l'Institut des Acemetes, dont nous parlerons en un autre endroit. Il est certain qu'il fut persecuté pour ce sujet à Constantinople, & à Antioche par l'Evesque Theodote, qui gouverna depuis l'an 416 jusqu'en 428,] & qu'on marque avoir écrit contre les Messaliens.

Nil ad Mag. c. 21.
p. 260.

Cotel. g. t. 3. p.
400. c.

'Nous apprenons de Phorius qu' Atrique de Constantinople, Sisinne son successeur avec son Concile, & Jean d'Antioche, ont écrit des lettres contre eux, & ils les écrivoient principalement à la province de Pamphytie, [ce qui marque qu'elle en estoit plus infectée que les autres,] & cela dura jusqu'au temps de Marcien.^a On met encore S. Cyrille d'Alexandrie entre ceux qui ont combatu les Messaliens. [Ils furent aussi condannez par le Concile œcumenique d'Ephese,] & tres severement par la loy du 30 may 428.^b Archelaüs qui a fait 24 anathematismes contre leurs écrits, estoit Evesque de Cesarée en Cappadoce avant Alype, [c'est à dire avant l'an 458. Et il seroit difficile de le placer autrepart qu'entre Pharetre qui persecutoit S. Chrysostome en 404, & Firme qui assista en 431 au Concile d'Eph. se.]

Phot. c. 52. p. 40.
m. f.

Jo. D. de her. p.
467. c. d.
Cotel. g. t. 3. p.
400. c.

Cod. Th. 16. t. 5.
l. 5. p. 187.
Phot. c. 52. p.
40. f.
p. 1. a.

'Alype eleva à la prestrie un nommé Lampece, [qui servit ensuite sous Hormizé] Evesque de Comane [dans le Pont,] & fut accusé de divers crimes, & de plusieurs choses ordinaires aux Messaliens. On remarque entre autres qu'il se moquoit de ceux qui chantoient les heures de l'office divin, leur reprochant qu'ils estoient encore sous la loy. Alype en ayant receu beaucoup de plaintes de Geronce Prestre & Abbé des moines de Glitide, manda à Hormize d'examiner cette affaire. Hormize le fit, & Lampece convaincu partie par les témoins, partie par sa propre confession, fut deposé du sacerdoce par l'avis de tous ses juges, qui fut ensuite confirmé par Alype. Alphée f.

m.

a.

m.

f.

v. son titre.

&c.

v. S. Cyrille
d'Alexan-
drie § 89.

νεφελις.

Evesque de Rhinocorures [en Egypte,] fit néanmoins un écrit pour le défendre: mais quoique cet écrit n'eust rien de mauvais en luy mesme, Alphée ne laissa pas d'estre deposé comme coupable des mesmes erreurs, avec un autre Alphée Prestre son disciple, comme on l'apprenoit d'une relation écrite par Prolemée fait Evesque de Rhinocorures [à la place d'Alphée,] & adressée à Timothée d'Alexandrie, [qui pouvoit estre le Salofacial, élu en 460 après que Timothée Elure eut esté chassé.]

Phot. c. 52. p. 41.
a
m. f.

Cotel. g. t. 3. p.
400 c. Max. in
Dio. p. 88. c.
b Ibid.

Greg. 1. 5. ep. 15.
p. 658. c.

ep. 14. p. 657. c.

Max. in Dio. p.
88. c. d.

Phot. c. 52. p. 41.
m.

Basil. t. 1. l. 9. c.
18. p. 551. m.

p. 552. a.

'On remarque que Lampece est le premier Messalien qui ait violé le sacerdoce [de l'Eglise.]^a Il fit un écrit intitulé Testament, où il repandit diverses marques de son impieté, & qui fut refuté par Severe alors Prestre, & depuis usurpateur du siege d'Antioche. On a quelquefois donné le nom de Lampeciens aux Messaliens.

^b On leur donna depuis le nom de Marcianistes, à cause d'un Marcien banquier, qui vivoit, dit-on, du temps de Justinien & de Justin II. S. Gregoire le grand parle d'un Prestre nommé Jean, accusé de l'heresie des Marcianistes, laquelle ce Saint ne connoissoit point; & il dit que les accusateurs de Jean avouèrent en justice qu'ils ne la connoissoient pas non plus. Il semble néanmoins qu'on parla dans cette affaire d'Adelphe, de Savas [ou Sabas,] & des autres [Messaliens] condannez par le Concile d'Ephese.

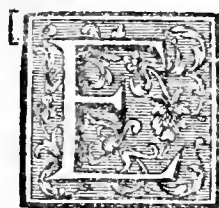
'S. Maxime Abbé & Confesseur parle des Messaliens comme subsistans encore au VII. siecle, & pratiquant les infamies les plus detestables. Photius témoigne que leur secte se renouvelloit de son temps dans la Cappadoce, avec son ancienne corruption, dont il avoit retiré quelques personnes. Harmenopule marque qu'un Eleuthere de Paphlagonie y avoit encore ajouté de nouveaux crimes, & que c'est en partie de là qu'est venue la secte des Bogomiles, celebre dans la decadence de l'Empire Grec.





SAINT PACIEN,

EVESQUE DE BARCELONE.



NTRE les plus illustres peronnages que l'Espagne ait donnez à l'Eglise dans le IV. siecle, elle met avec raison S. Pacien qui estoit grand dans le monde, puisqu'il laissa un fils Prefet du Pretoire, l'grand parmi les savans par son eloquence, grand dans l'Eglise par la

Hier.v.ill.c.106.
p.299.a.

qualité d'Evesque de Barcelone, & grand devant Dieu par sa chasteté & par la sainteté de sa vie. [S. Jerome s'est contenté de nous en donner cette haute idée, sans nous rien apprendre en particulier de ses actions, & sans nous en dire autre chose,] sinon qu'il mourut sous Theodose, [avant l'an 392,] dans une extreme vieillesse.

' Il parle un peu plus distinctement de ses livres, entre lesquels il marque son ouvrage contre les Novatiens. Dieu l'a conservé jusques à nous pour estre un des plus beaux monumens de la doctrine de l'Eglise, aussi bien que de l'erudition & de la pieté de son auteur. Le sujet en vint d'un nommé Sympronien qui demouroit ce semble dans une ville proche de Barcelone, où il suivoit seul la doctrine des Novatiens, tous les autres estant Catholiques. Quoiqu'il ne fust pas connu de S. Pacien, ^a il luy écrivit neanmoins par un de ses domestiques, ^b pour le prier de luy rendre raison de la foy Catholique que le Saint soutenoit; & il condannoit en mesme temps la penitence, sans s'expliquer autrement de son sentiment. De sorte que le Saint jugea que c'estoit un Montaniste. Il trouvoit mauvais que l'Eglise prist le nom de Catholique, & se vançoit de n'avoir rencontré per-

a.
Du Pin, p.310.
311.

Paci.l.3.bib.p.1.
3.p.68.c]l...p.
56.b.

l.1 p.49.d.
2 p.53.c.
5 p.49.d]l.1.p.54,
d.

l.1.p.50.d.

p.51.b.

a.

' S. Pacien luy témoigna par sa réponse, que s'il desiroit estre instruit sur ces difficultez, il devoit luy faire connoistre plus particulièrement de quel sentiment il estoit; mais que s'il cherchoit à disputer plustost qu'à connoistre la verité, il n'avoit rien

l.1.p.49.50.

p.51.a.b.

f. 51. 72.
p. 52. 53.

à luy dire. Il fait voir ensuite que l'Eglise avoit droit & de prendre le nom de Catholique, & d'accorder aux penitens la remission des pechez.

l. 2. p. 54. d.
p. 56. c.
a p. 54. c.

S. Pacien avoit fait cette lettre dans un esprit de paix & de douceur, sans dessein de blesser celui à qui il écrivoit. Neanmoins Sympronien s'en offensa, & en luy récrivant, après luy avoir dit qu'il avoit esté fort rejoui de sa lettre, il se plaignoit aussitost qu'il l'avoit écrite avec aigreur, & en protestant qu'il l'aimoit, il l'accusoit d'estre en colere. Il y témoignoit de l'estime pour S. Cyprien; & en mesme temps, il donnoit à son peuple des noms injurieux dont personne n'avoit entendu parler, & blasmoit S. Pacien de l'estime qu'il avoit témoignée pour les ouvrages de ce saint Martyr. Il reprenoit le Saint d'avoir employé un demi vers de Virgile qu'il avoit appris estant enfant, & il parloit luy mesme des inufes comme eust pu faire un payen & un disciple d'Hesiodé.

p. 56. c.
p. 54. c.
p. 56. d. | l. 1. p. 51.
d.
b l. 2. p. 55.

d.
p. 55. a. b.
p. 56. d. e.
p. 55. 56.

Il nous accorderoit le nom de Catholique, quoiqu'en soutenant qu'il appartenoit encore à d'autres plus qu'à nous, [c'est à dire apparemment aux Novatiens.] Car il s'avouoit enfin pour estre de cette secte, quoiqu'avec peine & avec obscurité; & c'est pour ce sujet qu'il vouloit preferer Novatien à S. Cyprien, & soutenoit qu'il avoit esté martyrizé avant luy. Il se plaignoit aussi de ce que les Princes perfecutoient ceux de cette secte, ce qu'il rejettoit sur les plantes que les Catholiques avoient faites contre eux, quoique cela ne fust venu que du zele que les Empereurs avoient d'eux mesmes pour la religion qu'ils professoient. [L'histoire ne marque pas mesme de loix faites en ce temps-ci contre les Novatiens, qu'entant qu'ils estoient compris dans celles qui estoient publiées contre les heretiques en general: & on n'exécutoit pas mesme ces loix contre eux.]

p. 54-57.
p. 54. b. c.

S. Pacien répondit à toutes ces choses de la maniere qu'on le peut voir dans sa seconde lettre, où il dit qu'il veut prendre en bonne part tout ce qu'avoit dit Sympronien, aimant mieux paroistre avoir moins d'esprit & d'intelligence, que trop de subtilité & de finesse: Que s'il parle quelquefois un peu fortement, il fait comme l'abeille qui défend son miel avec l'aiguillon: Qu'au reste il ne pretendoit pas s'amuser à des disputes; qu'il estoit assez occupé aux affaires de l'Eglise.

p. 54. c. | 57. e.
ep. 2. 3. p. 57. c. d.

Sympronien outre la lettre qu'il écrivoit à S. Pacien, luy envoya encore un traité des Novatiens, rempli d'un grand nombre de propositions & de textes de l'Ecriture, pour mon-

v. les Nova
tiens § 5.

trer qu'il n'est plus permis de faire penitence après le baptesme, que l'Eglise ne peut point pardonner un peché mortel, ou plutoft qu'elle perit elle mefme en recevant les pecheurs. C'est à quoy S. Pacien répond par fa troisieme lettre, où il explique tous les passages que les Novatiens avoient alleguez contre la remission des pechez. Cette lettre qui est beaucoup plus longue que les autres, merite bien le nom d'un traité, & S. Pacien le luy donne. Il y parle amplement de l'origine du schisme des Novatiens, & il est visible qu'il avoit bien lu les lettres de S. Cyprien dont il en cite plusieurs. Il cite aussi le livre de Tertullien sur la penitence, qu'il avoit fait, dit-il, estant Catholique.

Il fit cet ouvrage avec sa seconde lettre dans l'espace de 40 jours. Il y traite partout Sympronien de frere & de seigneur.

Il luy promet un autre écrit, non pour refuter les heretiques, mais pour luy proposer la doctrine orthodoxe. [Nous n'avons pas cette piece, qui sans doute aura esté la plus belle.

On ne peut pas douter qu'il ne fust Evêque en ce temps là,] & il le marque quelque fois expressément: Et mefme puisqu'il met déjà les Apollinaristes au nombre des heretiques, [il ne peut avoir écrit qu'après l'an 377, cette heresie n'ayant point esté condamnée jusques alors sous le nom d'Apollinaire.

Outre cet ouvrage qui est le plus considerable de ceux qui nous restent de S. Pacien,] il composa divers opuscules, entre lesquels S. Jerome remarque celui qu'il appelle Je ne sçay si c'est pour ou si pour quelque raison particuliere il a micux aimé mettre en lettres greques, que *ceruum*. Mais toujours il est assez visible que c'est ce que Saint Pacien appelle luy mefme *ceruum*, un petit cerf, qui estoit quelque folie mêlée peute estre d'infamie, contre laquelle il marque qu'il avoit fait un écrit: mais que plus il avoit pris de peine à la combattre, plus on s'estoit efforcé de la maintenir & de la rendre encore plus achevée.

On voit aussi par S. Ambroise que le peuple faisoit quelques folies au commencement de l'année avec un cerf. Un Canon d'Auxerre, & un ancien penitentiel marquent la mefme folie qui se faisoit le premier de janvier: & S. Nil en parle de mefme dans l'Orient. On croit que c'est le mefme desordre que les anciens ont marqué, lorsqu'ils se plaignent qu'on se deguisoit ce jour là en bestes, & cette conjecture paroist assez probable,] quoique le meilleur soit de ne rien assurer en ces matie-

p. 613. 614.

tes sujettes à diverses conjectures. Petrus Aurelius raporte de divers auteurs les folies que l'on commettoit autrefois au premier jour de l'an.

Paci. le pœni. p. 69. d.

p. 73. d.

[Nous n'avons plus l'écrit de S. Pacien sur ce petit cerf, mais il en parle dans son Exhortation a la penitence, qui est une excellente piece, aussi pleine de pieté que d'eloquence, & qui a beaucoup de rapport à l'air de S. Cyprien.] Il avoit parlé plusieurs fois à son peuple sur ce sujet, mais il se resolut de luy en laisser mesme quelque chose par écrit; ce qu'il fait par cette piece qui est comme une lettre pastorale qu'il luy adresse. Il témoigne que les richesses de sa ville estoient mediocres, ce qui l'empeschoit de tomber dans les excés des grandes; mais il y en avoit encore assez pour exercer son zele & sa charité episcopale qui paroist tout à fait dans ce traité.

p. 75.

Du Pin, p. 309.

'Nous avons encore un discours de luy aux catecumesnes, [duquel Bellarmin ne croit pas qu'il y ait sujet de douter;] & M^r du Pin le reçoit sans aucune difficulté. [Il ne semble pas neanmoins avoir la beauté du style des deux autres pieces, peut-estre parceque c'est un discours prononcé sur le champ, & non composé à loisir,

Hier. v. ill. c. 106. p. 299. a.

c. 135. p. 303. b.
a Boll. 9. mars, p. 4.
b Pauli. ep. 45. p. 400.

Voilà tout ce que nous trouvons touchant la vie & les écrits de ce Saint.] Il mourut, comme nous avons dit, sous Theodose, avant que S. Jerome fît son traité Des écrivains ecclesiastiques, c'est à dire avant l'an 392. ^aL'Eglise honore sa memoire le 9^e de mars, auquel elle est celebrée avec solennité dans l'Eglise de Barcelone. ^bLampius qui ordonna S. Paulin Prestre à Barcelone [le jour de Noel à la fin de l'an 393, pouvoit estre son successeur.]

Hier. v. ill. c. 132. p. 303. a. b.
c p. 261 in Ruf. l. 2. p. 123. 1. Bar. 9. mars.

'S. Pacien laissa un fils nommé Dexter, grand dans le siecle, & amateur de la foy de J. C. Et on ne doute pas que ce ne soit le mesme Dexter Prefet du Pretoire, à qui S. Jerome dont il estoit ami, adresse son livre des auteurs ecclesiastiques, l'ayant composé à sa priere en la 14^e année de Theodose, [qui est l'an 392.]

Col. Th. t. 6. p. 357. 2.
d Hier. v. ill. c. 132. p. 303. b.

'On voit par diverses loix qu'il estoit Intendant du domaine en 387 sous Theodose, & Prefet d'Italie en 395 sous Honoré. ^dSaint Jerome dit qu'on croyoit que ce Dexter avoit composé une histoire mêlée de routes sortes de choses, & que mesme il la luy adressoit, mais qu'il ne l'avoit point encore lue. [Les Espagnols

Comes rei
privati.Aug. 7. ap. 129. p. 23. a.
a L. 30. p. 35. a.
b L. 12. c. c.
c L. 21. p. 67. 2. a.

1. Un sermon attribué à S. Augustin parle de ceux qui *ceroulum facientes, in sermo se vellent habere commutari*, & dans un autre, *ceroulum sine pœnitentiâ, aut alia quolibet pœnitentiâ, sed in sermo h. b. uti, & cetero aut ex pœnitentiâ, sicut dicitur, sicut in pœnitentiâ de hincula v. l. ceroulum. x. v. v.*

nous ont donné une chronique qui luy est attribuée. Ils le nomment L. Flavius Dexter. Mais Miræus & Bollandus, quoy que sujets des Espagnols, & tous les favans avec eux, demeurent d'accord que cet ouvrage est une supposition toute pure.]



S. PHILASTRE,
EVESQUE DE BRESSE,
ET CONFESSEUR.



NOUS n'avons rien à dire sur le pays & la famille de S. Philastre.] Il quitta, comme Abraham, sa patrie, sa parenté, & la maison de son pere, & se depouilla de tous les empeschemens du siecle pour suivre le Verbe de Dieu. Il s'exerça dans une continence tres exacte, passa les

Sur. 18. juL p. 211,

§ 2.

§ 3.

nuits à étudier les saintes Escritures, & chercha avec ardeur la sagesse de Dieu, en prenant J. C. pour son partage. S'estant par ce moyen rempli de tous les thresors de la science celeste qui sont cachez en J. C. il fut ordonné Prestre, & établi dispensateur de la parole divine.

Il ne laissa pas cette grace inutile; & rempli du S. Esprit, il parcourut, à l'imitation de S. Paul, presque toutes les provinces de l'Empire, allant mesme par les villages & les maisons de la campagne pour y prescher la verité, & y combattre non seulement le paganisme & le Judaïsme, mais encore toutes les heresies, & principalement celle des Ariens, dont la fureur se rendoit alors redoutable à toute l'Eglise. [Et c'est peuteestre ce qui l'empeschoit de demeurer fixe en un mesme lieu.] Mais il s'acquitoit de cet emploi avec une foy si fervente & si genereuse, qu'il endura mesme le fouet, & s'estima heureux de porter imprimées sur son corps les marques de J. C.

§ 3.

Il fut à Milan un fidele gardien du troupeau de J. C. avant que S. Ambroise en eust esté fait Evesque, & il s'opposa vigoureusement à Auxence Arien, [qui occupa cette Eglise depuis l'an 355 jusques en l'an 374.] Baronius dit que ce fut luy qui fit fouetter S. Philastre: [mais on n'en voit pas de preuve, non plus

Bar. 369. § 27.

Ferr. p. 445.

Sur. 18. jul. p. 211.

§ 3.

que de] beaucoup d'autres choses que les modernes disent de luy. Il demeura aussi à Rome un temps considerable, & il y convertit beaucoup de personnes par les discours qu'il faisoit tant en public qu'en particulier.

§ 4.

p. 212. § 1.

§ 4.

Ugh. t. 4. p. 729. c.

a Hil. tr. 1. p. 20.

Boll. 1. feb. p.

886. § 2 | Ugh. t. 4.

p. 729.

b Ibid.

'Ce fut après avoir esté en tant d'endroits pour sauver les ames, que la ville de Bresse le posseda enfin. Rampert qui remplissoit son siege l'an 838, dit qu'il fut le fertieme Evesque de Bresse, 'quoiqu'on le fasse aujourd'hui le dixieme. ^a Entre ses predecesseurs nous connoissons Urface qui assista en 347 au Concile de Sardique: D'autres l'appellent Urficin: Il est honoré ^b comme &c: Saint le premier jour de decembre. ^b On met entre luy & Saint Philastre, Faustin qui est aussi honoré ^c comme Saint le 15 & 16 &c: de fevrier. Il n'y a que les nouveaux qui en parlent; & ils en disent peu de choses. On pretend que ses reliques ont esté honorées depuis l'an 1107 qu'elles furent decouvertes.

Boll. § 4. 5.

Sur. 18 jul. p. 211.

§ 4.

[Mais quoy qu'il en soit de ces Saints,] S. Gaudence assure que la ville de Bresse estoit comme toute sauvage lorsque Saint Philastre son predecesseur en fut fait Evesque. Elle souhaitoit néanmoins d'estre cultivée: & si elle estoit dans l'ignorance de la science spirituelle, elle meritoit cet eloge qu'elle desiroit beaucoup d'en estre instruite. S. Philastre commença donc à y travailler, pour faire quelque fruit dans cette ville aussibien que dans les autres. Comme un bon laboureur il arracha d'abord par la racine une horrible forest de diverses erreurs: & prenant en main la charue de la doctrine [du salut,] il rourna avec de grands efforts cette terre inculte. [Dieu benit] l'assiduité avec laquelle il la cultiva, & [luy fit la grace de] changer cette terre en friche en une terre fertile, où il jetta abondamment la semence des preceptes vivifiants [de Dieu.

§ 5.

§ 4.

Ce que S. Gaudence dit de ses vertus, est digne d'un Saint qui décrit la vie d'un Saint. Il a secu, dit-il, allier une douceur admirable dans sa conduite avec l'ardente ferveur [dont son ame bruloit pour Dieu.] La sublimité de sa science estoit merveilleusement relevée par sa profonde humilité. Avec une connoissance parfaite des choses du ciel, il demouroit dans une ignorance presque entiere des choses de la terre. Insensible à la gloire qui vient des hommes, il veilloit uniquement à faire rendre à Dieu l'honneur qui luy est dû. Deraché de ses propres interests il ne recherchoit que ceux de J. C. Il ne se mettoit nullement en peine ni des bonnes graces ni de la faveur du monde. Toujours appliqué au service de Dieu, lorsqu'il parloit aux

p. 212. § 6.

hommes, il ne travailloit qu'à les luy gagner. On voyoit aisément où estoit son thresor en voyant où se portoit son cœur. Et qui peut assez admirer une pratique de ce saint Evesque ? Il n'avoit que du mepris pour tout ce qui s'estime dans le monde comme rare & precieux : mais il se plaisoit par une charitable ambition à enrichir les pauvres marchands qui trafiquent des choses les plus communes, en le leur payant avec prodigalité. C'est ainsi qu'il conçoit pour peu de ne faire l'aumosne qu'à ceux qui font profession de mendier. Il étouffoit tout mouvement de colere dans sa naissance : il estoit toujours prest à pardonner les injures. Il excelloit en patience : il gaignoit les cœurs par sa douceur. Il estoit fort embarrassé quand il s'agissoit de chastier : mais il ne deliberoit point quand il falloit pardonner. Il avoit des manieres tout à fait aisées. Il se communiquoit avec une bonté surprenante à toutes sortes de personnes, de tout age, de tout sexe, de toute condition ; & il ne distinguoit par une amitié particuliere que les personnes les plus viles & les plus meprisables en apparence. Quoiqu'il fust vêtu d'habits tres communs, il estoit fort propre dans sa simplicité. Il plaisoit, mais sans artifice : il estoit negligé, mais sans affectation : enfin dans un exterieur nullement étudié il decouvroit la pureté interieure de son ame.

Le mesme Saint loue autrepars la voix si savante de Saint Philastre, qui se faisant entendre de tous costez dans l'Eglise de Bresse, l'avoit fondée par la grace du Saint Esprit dans la foy de la Trinité adorable, l'avoit établie dans une vraie esperance, l'avoit affermie dans une parfaite charité, l'avoit elevée aux vertus [du Christianisme,] & l'avoit laissée dans la paix [de J. C.

Gaud. h. 16. p. 58. d. e.

1. Saint Gaudence fut luy mesme une preuve de la vertu de ce Saint, qu'il appelle son pere, à la sollicitude duquel il dit qu'il a eu part. Il eut encore pour disciple Benevole officier de Valentinien, qui n'estant pas mesme encore battizé, aima mieux perdre sa charge que de dicter un rescrit contre l'Eglise Catholique, par ordre de l'Imperatrice Justine. Il fit voir par cette constance à défendre la foy, qu'il avoit esté instruit par la doctrine admirable de Philastre cet homme qui se rendoit en toutes choses l'imitateur des Apostres.

d. e. Sur. 18. jul. p. 211. 55. b Gaud. pr. p. 1.

[Il a encore laissé à l'Eglise un autre monument de sa pieté & de sa science,] dans le livre qu'il a écrit de toutes les heresies

Bib. P. t. 4. 1. p. 1.

V. S. Ambroise § 50.

Aug. h. p. 3. 2. 2.

Phila. c. 105. p.
29. a.
c. 111. p. 32. d.

c. 84. p. 21. a. b.

Aug. h. æt. t. 6. p.
5. 2. c. & alibi.
b. p. 3. 2.
b.h. 53 p. 11. 2. c. 58.
p. 12. 1. c. & alibi.
c. Greg. I 6. ep. 4.
p. 704. d.
d. ep. 15. p. 715. c.
e. Boll. 15. feb. p.
806. c.Ugh. t. 4. p. 726.
b.Boll. 24. may, p.
274. 2.Amb. con. Aq. t.
5.
f. Bar. 384. § 26.
Aug. h. æt. p. 3. 2.Sur. 18. jul. p. 272.
§ 7.

Bar. 18. jul. g.

Gaud. h. 16. p. 58.
b.

g. Ugh. t. 4. p. 729.

qui avoient paru jusques à son temps. S. Augustin qui en parle, dit qu'il y contoit 28 heresies qui avoient paru dans le Judaïsme avant J. C. & 128 qui estoient venues depuis. Il n'y en a que 121 depuis J. C. dans l'edition de la bibliothèque des Peres: [mais cela n'est pas fort considerable. Nous ne nous arrestons pas non plus à ce qui est dit dans ce traité,] qu'il y avoit déjà 400 ans passez depuis la naissance de J. C. & dans un autre endroit, qu'il y en avoit 430. [Car il est certain, comme nous dirons, qu'il est mort avant l'an 397, mais il n'est pas difficile qu'il ait conté davantage sur quelque mauvais calcul. Si les heretiques qu'il nomme Abstiniens [font les Priscillianistes, comme il y a assez d'apparence, il n'a écrit qu'après l'an 380, auquel cette heresie commença à eclater dans l'Espagne.]

S. Augustin trouve que S. Epiphane, dont neanmoins il n'avoit vu que l'abregé, a mieux écrit des heresies que Saint Philastre, & qu'il est beaucoup plus docte & plus habile. Il semble reconnoître que S. Philastre mer au nombre des heresies diverses choses qui ne le sont pas. Il ne laisse pas neanmoins de se servir de son ouvrage. S. Gregoire Pape le met entre les principaux de ceux qui avoient écrit contre les heresies, & cite un endroit de son ouvrage. Il y en a qui font S. Philastre auteur des actes de S. Faustine & S. Jovite, que l'Eglise de Bresse honore comme ses fondateurs; mais le style & la maniere d'écrire toute differente de son livre des heresies, fait voir que ces actes ne sont point de luy; [sans parler des autres raisons qu'on y pourroit ajourer.] Quelques uns luy attribuent aussi les actes de S^{te} Afre Vierge & Martyre à Bresse, où on l'honore le 24 de may. Mais ces actes ne sont que les leçons de l'ancien breviaire, composées des actes de S. Faustine & de quelques additions encore plus nouvelles & moins probables: en sorte que les Italiens mesmes d'aujourd'hui ne les citent qu'en tremblant sans ofer s'y assurer.

S. Philastre assista avec S. Ambroise & divers autres Saints au Concile tenu à Aquilée l'an 381. S. Augustin qui vint à Milan l'an 384, [& y demeura jusques en 387,] écrit qu'il y avoit vu S. Philastre.

Ce Saint quitta enfin la terre, & s'en alla à celui qu'il avoit toujours aimé, le 18 de juillet, auquel sa feste est marquée dans le martyrologe Romain. On n'en sçait pas l'année, mais ce fut toujours du vivant de S. Ambroise, qui établit S. Gaudence successeur de S. Philastre, [& ainsi avant l'an 357.] On pretend qu'il

qu'il n'a gouverné que huit ans, & on tient qu'il fut inhumé dans une eglise de S. André. Il semble que son chef ait esté enterré separement de son corps. Il fut mis sous un autel dédié sous son nom, sur lequel tous les Evsques ses successeurs celebrerent les prieres de la Messe. Le jour de sa mort fut festé des le temps de S. Gaudence. Ses successeurs observerent la mesme chose, & défendirent toujours au peuple de travailler ce jour là, ce fut autorisé par quelques miracles.

Sur. 18. jul p. 212.

§ 4.

§ 7.

§ 1.

p. 216. § 13. 14.

p. 212. § 7.

S. Gaudence ne manquoit point en cette feste là de faire ressouvenir le peuple des vertus de son pasteur ; & après en avoir dit beaucoup de choses, il en trouvoit toujours davantage qu'il n'avoit point dites. De tous ces sermons, il ne nous reste que celui qu'il fit la quatorzieme année [de son episcopat, & c'est de ce sermon que nous avons tiré la plus grande partie de ce que nous avons dit.] Il est cité par Rampert, qui ajoute qu'on attribuoit encore à S. Gaudence une hymne en rythme qu'on chantoit à la louange de S. Philastre. [Ce pouvoit estre des rythmes des Latins qui n'estoient qu'une prose plus nombree ; car pour les vers rimez, comme les Leonins, ils sont beaucoup plus nouveaux que S. Gaudence, & que Rampert mesme.

p. 213. § 7. 11.

z § 12.

Ce fut ce mesme Rampert 32^e Evsque de Bresse depuis Saint Philastre, qui trouvant que le corps de ce Saint n'estoit pas assez honoré au lieu où il repositoit, le tira de terre le 8 d'avril 838, avec beaucoup de crainte, accompagné des Prestres de la pieté desquels il se tenoit assuré, après en avoir consulté tout son Clergé, & s'y estre préparé par les jeûnes & par les prieres. Le lendemain il le transporta à l'autel de la Vierge dans la cathedrale d'hiver ; & le 12 de may, il l'y enterra dans un tombeau de marbre après les jeûnes & les prieres. Il raporte divers miracles qui se firent à cette translation, & ensuite par l'intercession du Saint. On l'honore encore aujourd'hui comme un des patrons de la ville, & on garde son corps dans la cathedrale, qui porte le nom de la S^{te} Vierge.

§ 1.

§ 2.

Ugh. t. 4. p. 729.

d.

b p. 722. d | 723. c.

sacerdotibus
meis.





S A I N T J U S T

E V E S Q U E D E L I O N ,

E T S O L I T A I R E .

Sur. 2. sept. p. 11.
51.



SAINT Just est le plus illustre Evesque qu'ait eu l'Eglise de Lion depuis S. Irenée jusques à S. Euchér.] Sa vie paroist écrite assez longtemps *quondam.* après sa mort, [d'où vient peuteestre qu'elle contient plus d'eloges generaux que de faits particuliers : mais son stile grave, saint, majestueux, & plein d'elegance, peut faire juger qu'elle est ou de Constance celebre Prestre de Lion, qui écrivit celle de Saint Germain d'Auxerre sur la fin du V. siecle, ou de quelque autre aussi ancien au moins. On voit qu'elle a esté connue & suivie par Florus, Adon, & d'autres martyrologes ; Et des personnes *M. le Maistre* aussi habiles que judicieuses, ont cru qu'elle meritoit d'estre traduite toute entiere.]

52.

'Selon cette histoire, S. Just fut quelque temps Diacre de Vienne, & fut fait ensuite Evesque de Lion, [qui apparemment estoit alors la métropole non seulement de ce qui fait aujourd'hui l'archevesché de Lion, mais encore de ce qui est compris dans ceux de Rouen, de Tours, de Sens, de Paris, & de Besançon, c'est à dire de tout ce qui portoit le nom de Gaule Celtique ou Lionnoise.] Selon tous les catalogues des Evesques de Lion, il en a esté le treizieme Evesque, & a succédé à Verissime, qui assista [en l'an 347] au Concile de Sardique. [On ne dit point quand S. Just fut fait Evesque,] mais seulement qu'il le fut durant beaucoup d'années jusques en 381. [Ainsi ce peut estre l'Evesque Juste] qui se trouva l'an 374 au Concile de Valence.

Paul. ill. p. 82.
Hil. fr. 1. p. o.

Sur. 2. sept. p. 11.
52.

Conc. t. 2. p. 906.
b.

Amb. in Exod. t.
1. p. 459. d.

[S. Ambroise fut fait Evesque à la fin de la mesme année. Nous avons deux lettres de luy à un Evesque du nom de nostre Saint ; & je ne voy rien qui empesche de croire que c'est luy mesme à qui elles sont adresées.] Une de ces lettres est sur un endroit de l'Exode dont Just luy avoit demandé l'explication,

Saint Ambroise le qualifie son frere; [ce qui convient à un Eveſque,] & il témoigne que Juſt luy avoit demandé qu'ils quittaffent les diſcours ordinaires dont on remplit les lettres, pour ne les employer qu'à ſ'entretenir des Écritures. [Cela marque une grande pieté dans S. Juſt, & une grande union avec S. Ambroise.] S. Ambroise écrit l'autre lettre pour mon-
ep. 10. p. 121.

'La vie de S. Juſt nous aſſure qu'il gouverna ſon Eglise avec
 beaucoup de pureté, d'integrité, de modeſtie, de patience, § 2.
 qu'il prit un grand ſoin des pauvres, qu'il observa les com-
 mandemens de Dieu avec une fidelité tres exacte, qu'il s'ap- § 4.
 pliqua avec ſoin aux fonctions de ſa charge, & à l'avancement
 de ſon peuple; & qu'en un mot il ſurpaſſoit par la ſplendeur § 2.
 de toutes fortes de vertus ceux meſmes qui eſtoient illuſtres
 entre les Pontifes du Seigneur. Il fit neanmoins une faute, § 3.
 ou plutot il crut l'avoir faite, [& Dieu le permit ainſi,] afin § 4.
 qu'après avoir eſté grand dans les fonctions de l'epiſcopat, il
 devint encore plus grand par l'abandonnement volontaire
 qu'il en fit. [Voici donc quel fut le ſujet de ſa retraite.]

'Un homme attaqué par un accès de fureur, [peuteſtre dans § 3.
 quelque fièvre chaude,] ſortit de chez luy l'épée à la main, &
 en perça diverſes perſonnes qu'il rencontra devant luy. Cela
 fit un grand bruit, & le peuple commença à courir en foule
 après luy pour l'arreſter. Il ſe défendit avec ſon épée; & com-
 me ſon accès commençoit à diminuer, il ſ'enfuit dans l'église
 dont il ferma les portes ſur luy. Le reſpect de ce lieu ſaint le
 garantit durant quelque temps contre la fureur du peuple;
 mais cela n'empêcha pas que la ſedition n'augmentaſt, juſque
 là qu'on menaçoit de mettre le feu à l'église. S. Juſt ne croyant
 donc pas la pouvoir défendre, ſe contenta de la parole qu'un
 des plus qualifiez luy donna avec ſerment, qu'on ne feroit au-
 cun mal au meurtrier, & qu'on le tiendroit ſeulement quelque
 temps en priſon afin d'appaiſer le peuple; & ſur cette parole
 il mit le meurtrier hors de l'église. Mais le peuple des qu'il eut
 en ſon pouvoir, luy mit une corde au pié, & le traîna par la
 ville juſques à ce qu'il euſt rendu le dernier ſoupir. Le ſaint
 Eveſque fut extremement touché de cet événement, ſe croyant
 coupable du crime que le peuple avoit commis: & ſa douleur
 fut ſi violente, qu'il ſe reſolut de renoncer à l'epiſcopat pour § 4.
 ſ'aller cacher dans quelque pays étranger.

54.

Th. R. t. 8. p. 71.

1.

4 Conc. t. 1. p.
979 a. b. | Amb. : c.

Aq. p. 10.

6 Amb. p. 178. a.

'Il executa cette resolution au retour d'un Concile où il avoit esté appellé en Italic, c'est à dire sans doute du grand Concile d'Aquilée, où il assista au mois de septembre l'an 381, en qualité de député de la Gaule [Celtique,]^b & où il condanna des premiers Pallade Evêque Arien. [Ainsi on a quelque sujet de croire qu'il communiqua avec S. Ambroise, & les autres saints Evêques de ce Concile, le dessein qu'il executa aussitost après.]

V. S. Am-
broise : 27.
* NOT 3.

Sur. 2. sept. p. 11.

54.

'Car après estre revenu du Concile, il ne voulut pas mesme rentrer dans Lion, de peur que l'amour que tout le peuple avoit pour sa vertu, ne l'y retint malgré luy: mais [y ayant fait savoir qu'il renonçoit à l'episcopat,] il s'arresta en un lieu nommé Torrente pour y recevoir ses amis qui voudroient luy venir dire adieu. Il s'y vit néanmoins environné d'une grande foule de peuples, qui en pleurant le conjuroient de ne les point abandonner: de sorte que craignant qu'ils ne l'arrestassent, il se retira secrettement sans en avoir averti personne, & sans estre accompagné de qui que ce fust. Néanmoins un jeune Lecteur de son Eglise nommé Viateur, courut après luy, & l'atteignit à Marseille où il estoit prest de faire voile sur un vaisseau qui alloit à Alexandrie. Le Saint fut surpris de le voir, & ne put luy refuser de le recevoir en sa compagnie. Ils s'embarquerent donc ensemble, & il semble que durant le voyage le Saint ait esté réduit à recevoir sa nourriture de quelques Egyptiens idolatres qui estoient sur le vaisseau. [Ainsi il faut qu'il n'eust emporté aucun argent,] ne voulant avoir uniquement que Dieu pour appui, comme le dit l'auteur de sa vie.

12

55.

'Quand il fut arrivé en Egypte, il s'y retira parmi les saints ermites, à qui il cacha & sa dignité & son nom mesme, pour se pouvoir humilier davantage, & se rabaisser audessous de tous les autres. Cet artifice de son humilité luy réussit longtemps: mais enfin une personne des Gaules estant allé visiter les solitaires, l'y reconnut dans une grande assemblée de ces moines, & s'estant jetté à ses genoux, déclara aux autres qui il estoit. Ils admirerent une si grande humilité, & furent ravis de pouvoir effacer par les honneurs qu'ils luy rendirent depuis, la faute innocente qu'ils avoient faite de traiter un Evêque comme un laïque.

56.

[Quand on eut appris à Lion le lieu de sa retraite,] Antioque Prestre de cette Eglise, qu'il aimoit beaucoup, fit exprès le

1. Theophile Raynaud t. 8. p. 70. 2. semble vouloit que ce soit Tournon [qui est à pres de vingt lieux de Lion: C'est un peu loin pour cette foule de personnes qui y vinrent.]

voyage d'Egypte pour le visiter. On tient que le Saint le con-
 nut par l'Esprit de Dieu, qu'il marquoit meisme quelquefois les
 lieux où il logeoit dans sa route, & qu'il prophetiza le jour
 qu'il devoit arriver auprès de luy. [Antioque s'en retourna de-
 puis à Lion,] dont il fut enfin fait Evesque, ayant esté jugé digne
 d'estre le successeur de S. Just. L'Eglise l'honore en effet au
 nombre des Saints le 15^e jour d'octobre, auquel il est marqué
 par Usuard & Adon, qui le louent de s'estre acquité de ses
 fonctions avec beaucoup de vigilance, & Adon a remarqué la
 visite qu'il avoit rendue à Saint Just. On loue particulièrement
 l'austerité de sa vie. Il fut enterré dans l'eglise des Macabées.

56.
 Ado, 15. oct.

S. Just passa donc plusieurs années dans le desert à mener une
 vie qui approchoit de celle des Anges, dans la compagnie de
 Saint Macaire & de S. Paphnuce, dit un auteur du IX. siecle.
 [C'estoient les plus illustres Peres de la solitude de Sceté.] Il
 trouvoit là toute sa joie dans les jeûnes & dans les prieres, aus-
 quelles il employoit aussibien la nuit que lejour. Il ne cessoit
 point d'interceder auprès de Dieu pour les Fideles de Lion,
 qu'il n'avoit quittez que de corps, & avec lesquels il estoit tou-
 jours par son affection & par ses prieres. Il sembloit n'avoir
 cherché la solitude que parcequ'il pouvoit s'y occuper de Dieu
 seul, & y donner une entiere liberté à ses larmes, afin d'obtenir
 plus aisément ce qu'il luy demanderoit pour eux.

Sur. 2. Sept. p. 12.
 § 6.
 Flor. 2. sept.

Sur. 55.

Il arriva ainsi au temps qui devoit finir ses grands travaux,
 & le faire passer dans le Ciel. Le jeune Viateur estoit toujours
 auprès de luy, & comme il luy demandoit dans l'affliction dont
 il estoit pressé, à qui il le laissoit [pour avoir soin de son ame,] le

56.

» Saint luy répondit : Ne vous troublez point, mon fils, comme
 » si vous estiez abandonné de secours ; vous me suivrez dans peu
 » de temps. Cela arriva en effet [au bout de huit jours.] Car on

Ado.

4. marque la feste de la mort de S. Just le 14 d'octobre, & celle de
 S. Viateur le 21 du mesme mois. Quelques uns tirent aussi d'un
 calendrier de l'Eglise de Lion, que le 14 d'octobre est le jour
 auquel Saint Just quitta l'episcopat pour s'aller cacher dans le
 desert. Il y a aussi des martyrologes anciens qui marquent ce
 jour là une translation de son corps.

Ado. Usuard.
 Litt. chr. t. 1. p.
 319.

Flor. p. 917. 919.

Ceux de Lion témoignèrent après la mort du Saint combien
 ils l'avoient aimé. Car ils allerent jusque dans les solitudes de
 l'Egypte pour chercher son corps. Ils le rapporterent avec joie,
 & le receurent avec des larmes de tendresse. On rapporta en
 mesme temps le corps de S. Viateur, & on les mit avec bien du

Sur. 2. sept. p. 12.
 57.

Ado, 2. sept.

respect dans l'église des saints Martyrs Macabées le 2 de septembre, auquel la feste de S. Just est encore marquée par Adon. Elle l'est le mesme jour par Florus, Ufuard, Vandelbert, & plusieurs autres. [Cette ceremonie se fit peutestre conjointement avec la dedicace de l'église où on mit son corps.] Car de tres anciens martyrologes mettent ce jour là^a la feste de S. Just, & plusieurs autres marquent le 4 d'oult la reception de son corps à Lion lorsqu'on l'apporta du desert: 'Et il paroist qu'on en fait quelque memoire dans le breviaire de Lion.^a S. Sidoine parle de la feste de S. Just qui se faisoit tous les ans [vers le milieu du V. siecle,] au tombeau de ce Saint dans une fort grande eglise, 'au commencement de l'autonne: ^bL'Evesque s'y trouvoit, & tout le peuple y celebrait les vigiles des devant le jour: ^dLe clergé & les moines y chantoient l'office alternativement.

[Nous avons encore un illustre monument de la feste de S. Just, dans la Conference que les Catholiques eurent avec les Ariens sous Gondebaud Roy de Bourgogne, vers l'an 500.] Les Catholiques voulant s'assembler sans qu'il parust que ce fust à dessein, Estienne [Evesque de Lion] prit l'occasion de la feste de S. Just, à laquelle il se faisoit toujours un grand concours de peuple, à cause des frequens miracles que ce Saint operoit alors. Estienne écrivit donc à beaucoup d'Evesques pour les inviter à cette solennité; & quand ils furent arrivez, ils allerent trouver Gondebaud, qui leur accorda la Conference pour le lendemain qui estoit le jour mesme de S. Just, quoiqu'ils eussent mieux aimé ne la faire que le jour d'après cette solennité. Ils passerent la nuit au tombeau du Saint, pour obtenir de Dieu par son intercession l'effet de leurs desirs, dont le principal estoit la conversion du Roy mesme. Mais les leçons qu'on lut cette nuit là seion la coutume, tirées de Moyse, par lequel on commença; des Prophetes qu'on lut après avoir chanté des pseaumes; de l'Evangile après encore d'autres pseaumes, & enfin de S. Paul, toutes ces leçons, dis-je, leur firent connoistre que Dieu avoit endurci le cœur de ce prince. Cela n'empescha pas qu'ils n'emportassent une victoire illustre sur l'heresie, dont ils allerent aussitost rendre graces à Dieu dans l'église de S. Just.

'La Conference recommença le lendemain avec le mesme succès, & les Ariens demurerent absolument sans réponse. S. Avit de Vienne qui estoit le chef des Catholiques, voyant que les heretiques ne pouvoient répondre, & ne vouloient pas se

Flor. p. 302.

Bed. t. 3. p. 324]

Flor. p. 722.

Liri. chr. t. 1. p.

319.

Sid. l. 5. ep. 17. p.

148.

p. 149.

p. 151.

p. 148.

p. 148.

Conc. t. 4. p.

1318. b. c.

p. 1319. d. e.

p. 1320.

p. 1321.

rendre à la vérité, propofa de prendre S. Just mefme pour juge; qu'ils iroient les uns & les autres à fon tombeau, qu'ils luy demanderoient chacun de quel costé eftoit la vraie foy, & qu'il ne doutoit point que Dieu ne fift un miracle pour la leur faire connoître par la bouche de fon serviteur. Mais les Ariens rejeterent cette proposition. Le Roy ebranlé par la confusion de ceux de fa secte, ne put néanmoins venir au Fils, [selon les termes du Fils mefme,] parceque le Pere ne l'avoit pas entraîné. Mais beaucoup d'autres Ariens se convertirent, & Dieu glorifia la vraie foy en presence de tout le monde par l'intercession de S. Just.

'On voit par cette histoire mefme que l'eglise où eftoit le corps du Saint portoit alors fon nom. Elle eftoit sur la montagne hors la ville; & ayant esté ruinée par les heretiques, elle a esté rebastie dans la ville. M^{rs} de S^{te} Marthe en raportent une epitaphe en vers [toute conforme à sa vie:] & puisqu'elle n'est pas de ces derniers siecles, [elle est assez bien faite pour estre du IV. ou du V.]

'Notker attribue au Saint un commentaire sur les Cantiques. On croit qu'il confond celui de Lion avec Juste d'Urgel, qui en a veritablement fait un.

'S. Antioque dont nous avons parlé ci-dessus, ne fut pas le successeur immediat de S. Just. On met entre deux Alpin &

NOTES 5. 'Martin, [dont le premier peut luy avoir succédé des l'an 381, aussitost après sa demission. On marque qu'il a basti l'eglise & le baptistere de S. Estienne: mais on ne convient pass'il a esté enterré dans cette eglise, ou dans celle de S. Just. Baronius l'a mis sous le nom d'Albin dans son martyrologe au 15 septembre, sur l'autorité de celui qui est attribué à Bede, & de quelques autres modernes.

DU CONCILE DE VALENCE.

[Puisque nous croyons avec beaucoup d'autres, que S. Just a assisté au Concile de Valence, nous pouvons parler ici de ce Concile, & des Saints qui s'y trouverent.] Il fut tenu le 12 de juillet, sous le troisieme Consulat de Gratien & d'Equice, [c'est

à dire en l'an 374.] Nous avons les noms de 22 Evêques qui y assisterent, & un manuscrit porte qu'il y en eut jusqu'à 30. On croit qu'ils estoient la pluspart de la Gaule Narbonnoise, mais qu'il y en avoit aussi quelques uns des autres: [de sorte que c'estoit comme un Concile general de toutes les Gaules.]

Qu'il soit qu'il aient esté assés sur quelque division, dont
 terminés heureusement, divers Preiats proposerent de reme-
 dier à quelques desordres trop crâins pour estre soufferts
 par l'Eglise, mais trop communs pour estre condannez avec la
 severité qu'ils meritoient.

p. 205. a. b.

'L'un de ces points regardoit ceux qui ayant esté mariez deux
 fois, ou qui ayant epousé des veuves, estoient elevez à l'état
 ecclesiastique. Le Concile declare que cela n'est jamais permis,
 non pas mesme quand ces mariages auroient esté faits avant le
 baptesme; mais il ne depose point ceux qui estoient elus de cette
 sorte, s'ils n'avoient fait quelque autre faute qui les rendist in-
 dignes de leur ministere.

b. c.

'Le second Canon ne veut pas mesme qu'on accorde aisément
 la penitence aux jeunes femmes qui après s'estre consacrées à
 Dieu, estoient passées volontairement à l'état du mariage.

c. d.

'Le troisieme se fonde sur le Concile de Nicée, pour accorder
 à ceux qui estoient tombez dans l'idolatrie après le baptesme,
 ou qui s'estoient fait rebaptizer, la grace de pouvoir satisfaire
 [à l'Eglise par la penitence canonique.] Ils avoient peute estre en
 vue le XIII. Canon de Nicée: mais au lieu que le XI. du mesme
 Concile accorde la communion aux apostats au bout de douze
 ans de penitence, les Peres de Valence étendent leur penitence
 jusqu'au dernier jour de la vie, [& encore n'est-il pas clair s'ils
 leur accordent la communion à la mort. Aussi c'estoit un bien
 plus grand crime d'abandonner la foy victorieuse & triom-
 phante, que de ceder à la crainte de la persecution.

Le quatrieme Canon est remarquable. Tous ceux qui ont
 connu les obligations de l'état ecclesiastique, ont toujours
 beaucoup apprehendé de se charger d'un fardeau si pesant & si
 dangereux.] Il s'en trouvoit alors qui pour l'éviter, se decla-
 roient faussement coupables de quelque peché mortel qui les
 en excluoit selon les Canons. Les Peres de Valence louoient
 leur modestie & leur frayeur religieuse, [à la vue des dignitez
 ecclesiastiques,] qui sont, disent-ils, des marques de sainteté:
 mais ils voyoient avec regret que cet aveu qu'ils faisoient con-
 tre eux mesmes d'un crime supposé, laissoit de mauvaises im-
 pressions dans l'esprit des peuples, toujours portez à croire le
 mal; outre qu'ils ne pouvoient pas sans peché se calomnier eux
 mesmes non plus que les autres, ni se rendre homicides de leur

d. c. 1906.

conc. t. 1. p. 808. d.

1. C'est le sens que le Pere Sirmond donne à ces paroles du Canon, *et el inc-sta la vatione.*

propre

propre reputation. Ainsi ils ordonnerent que ces personnes seroient crues à leur parole, & excluses du sacerdoce, comme coupables ou du crime dont ils s'accusent, ou de mensonge contre eux mesmes.

'Ils infererent ces quatre Canons dans une lettre qu'ils écrivirent à tous les Prelats des Gaules, & à ceux des cinq provinces qui composoient, selon quelques uns, la Gaule Narbonnoise, ou, selon Godefroy, l'Aquitaine & la Lionnoise, [ou allez probablement] l'Aquitaine qui ne faisoit encore que deux provinces, & la Narbonnoise [qui pouvoit bien n'estre encore divisée qu'en trois. Car le Concile tenu dans la Narbonnoise, ne pouvoit manquer de s'adresser à ceux de la mesme province qui n'estoient pas venus à l'assemblée; & la Lionnoise est proprement ce qu'on appelloit les Gaules.]

p.904.d.

p.1807.d.e.

Cod.Th.t.6.p.282.

'On cite encore quelques autres decrets du Concile de Valence: [mais ils sont moins autorisez.]

Conc.t.2.p.907.a.b.

Les Peres eurent bientost occasion de pratiquer ce qu'ils venoient d'ordonner touchant ceux qui s'accusoient eux mesmes.] 'Car l'Eglise de Frejus ayant élu tout d'une voix pour son Evêque une personne de cette sorte nommé Accepte; & Concorde l'un des Evêques du Concile en ayant rendu un tres bon témoignage à l'assemblée, les Peres ne crurent pas néanmoins devoir violer le Canon qu'ils venoient d'établir, & en écrivirent une lettre à l'Eglise de Frejus pour luy rendre raison de son ordonnance. 'On marque que c'est la premiere occasion où l'histoire de l'Eglise parle de Frejus. 'On en peut tirer avec beaucoup de probabilité qu'elle avoit déjà eu des Evêques avant l'élection d'Accepte; mais on ne les connoist point. 'Quelques uns croient que Quillene ou Cyllene dont il est parlé dans la retractation de Leporius, peut avoir esté élu au lieu d'Accepte.

i.c.d.e.]

Antel.for.p.43.

p.47.

p.51.

[La qualité des lettres du Concile de Valence adressées aux Eglises des Gaules, font bien voir que ce Concile n'a pas esté tenu à Valence en Espagne, mais à Valence en Daupiné.]

On ne peut pas tirer la mesme chose avec certitude des Prelats qui le composerent, d'autant que nous n'avons que leurs noms, sans qu'on marque d'où ils estoient Evêques,] hormis de Florent mis à la teste de tous les autres dans les souscriptions, & qualifié Evêque de Vienne dans un manuscrit; ce qui est d'autant plus probable, que le Concile se tenoit dans la province de Vienne.] Nous savons bien qu'Adon met Florent un

Conc.t.2.p.906.

2.

Ado,chr.an.247.p.128.

Gall. chr. t. 1. p.
792. 2. b.

Boll. 3. jan. p.
127.

Conc. t. 2. p.
1807. d. ex Sir.

Bas. ep. 62. p. 92.
d.

Gall. chr. t. 2. p.
70.

Antel. for. p. 44.

Boll. 20. apr. p.
752. d.

Gall. chr. t. 3. p.
360. I.

t. 2. p. 271. c.

t. 1 p. 403.
a Boll. 1. feb. p. 93.
c.

Gall. chr. t. 3. p.
845. 2. d.

a.

siècle entier^a avant ce temps-ci : mais son autorité n'a pas em-
pesché M^{rs} de S^{te} Marthe de dire qu'il a presidé au Concile de
Valence. L'Eglise l'honore le 3^e de janvier comme un saint
Confesseur : [& il pouvoit avoir acquis ce titre sous Constance
ou sous Julien.]

'On peut aussi presumer que Fœgadius qui est nommé le pre-
mier dans l'inscription des lettres du Concile, est S. Phebade
ou Fegade d'Agen, [à qui le respect de son age, de sa pieté, & de
sa science aura acquis un rang entre ses confreres, que la digni-
té de son siege ne luy eust pas pu donner,] comme S. Basile
dit que cela estoit arrivé à Musone de Neocesarée dans le Pont.
[Et nous ne voyons point d'autre raison qui ait pu faire presi-
der Osius à tous les Occidentaux dans le grand Concile de Sar-
dique.]

'On ne fait pas non plus difficulté de reconnoître que Fitade
qui est nommé le premier dans le Concile de Caragoce en 381,
est le mesme S. Phebade ; & que c'est luy encore à qui S. Am-
broise écrit conjointement avec Delphin Evêque de Bordeaux
qui est nommé après S. Phebade, quoiqu'il fust son metropoli-
tain.

'Emilien qui suit S. Florent dans les souscriptions, estoit,
selon quelques uns, Evêque de Die. [M^{rs} de S^{te} Marthe ne
marquent en ce temps-ci aucun Emilien à Die :] & on croit
que c'est plustost Emilien Evêque de Valence mesme, qui avec
S. Eusebe de Verceil^b avoit ordonné S. Marcellin d'Embrun en-
viron dix ans auparavant.

'Emeré ou Eumere peut si nous voulons estre Evemere, qu'on
fait le quatrieme Evêque de Nantes, & successeur de S. Si-
milin.]

'On croit qu'Arteme est le second Evêque d'Embrun, qui
avoit succédé [depuis peu] à S. Marcellin. On dit qu'il fit battir
une eglise de la S^{te} Vierge, & qu'il y mit des reliques de Saint
Nazaire & S. Celse, qu'il avoit obtenues de S. Ambroise après
que ce Saint eut trouvé leurs corps [en 395.]

'On met vers ce temps là Paul Evêque de Paris :^c mais il y a
apparence que celui qui assista au Concile de Valence est [plu-
tost] celui qui a donné le nom à la ville de Saint Paul Tricastin.
[pres du Rhone, à quelques lieues audeffous de Valence dans
le Daupiné.] Il est honoré comme le patron de la cathedrale
& de toute la ville, qui celebre sa feste le premier jour de fe-
vrier. On n'a rien de luy que dans le breviaire de son Eglise, où

v. S. Eusebe
de Verceil 5
17.

NOT 5 ?

on dit qu'il vivoit dans le temps des persecutions, & que lorsqu'il fut fait Evêque, il renferma sa femme dans le monastere des Religieuses d'Arles, [quoiqu'il soit peutestre assez difficile de trouver en Occident des monasteres de vierges en ce temps-ci mesme après les persecutions.] Il y a outre cela quelques miracles assez difficiles à croire. Le corps de ce Saint a esté gardé dans la cathedrale de Tricastin, jusqu'à ce qu'il fut brulé par les Huguenots le 24 decembre 1561. Usuard dit que ce Saint a esté celebre durant sa vie par ses vertus, & après sa mort par ses miracles.

c.d.

b.

d|346.1.a.

'On fait succeder ce Saint à S. Torquat honoré le 31 de janvier à Tricastin & à Viviers, parceque son corps a reposé dans le monastere de Cruas au diocese de Viviers, sur le bord du Rhone, jusqu'à ce qu'il y ait aussi esté brulé par les Huguenots. On ne dit rien du tout de ses actions.

Gall chr. t. 3. p.

845. 1. d.

a d| Boll. 1. feb. p.

93. e. f.

'On apprend des monumens de l'Eglise de Tricastin, que S. Restitut succeda à S. Paul, & on n'en dit rien non plus, sinon que son corps a esté longtemps honoré dans une paroisse pres de Tricastin, où il faisoit divers miracles. Sa feste est marquée dans un ancien martyrologe le 7 de novembre.

Gall. chr. t. 3. p.

846. a. b.

Sauss. p. 1250.

'Pour revenir aux Evêques du Concile de Valence, Simplicie pourroit estre celui d'Aulun, [dont nous parlerons en particulier.] On met aussi vers ce mesme temps un Evêque de Sens nommé Simplicie, dont tout ce qu'on dit, c'est qu'il est enterré dans le cimetièrre de S. Savinien.

Gall. chr. t. 1. p.

615. 1. d.

'C'est après Simplicie que suit Just: que nous croyons, comme beaucoup d'autres, estre celui de Lion, [& d'autant plus, que ayant esté Diacre de Vienne, il devoit prendre un interest particulier à ce qui se passoit dans cette province.]

Conc. t. 2. p. 1807.

d.

'Il paroist aussi qu'on a cru communément qu'Eortius est l'Evêque d'Orleans, celebre parmi nous sous le nom de S. Euvert.

p. 907. d.

'Sa feste est marquée le 7 de septembre dans Raban, Usuard,

Flor p. 313. 316.

[Vandelbert,] le faux Bede, & plusieurs autres martyrologes.

[Nous en avons une histoire assez ample & assez particularisée, & nous voudrions qu'elle fust aussi authentique qu'elle est celebre.] Mais elle se trouve au contraire embarassée de tant de difficultez, que le plus seur, aussi bien que le plus court, est de l'abandonner absolument. Si l'on veut recevoir ce qu'on y lit,

que le Saint mourut le dimanche 7 de septembre, après avoir esté 20 ans Evêque, [il peut avoir esté ordonné en 365 ou 371, & estre mort en 385, ou 391. Sa veneration se conserve princi-

Sur. 7. sept p. 25.

594.

Gall. chr. t. 2. p.
234. 2. c. 235. 1. c.

palement dans la ville d'Orleans dont il a esté Evesque,]' & où il y a une abbaye de Chanoines reguliers qui porte son nom. C'est là que son corps a esté enterré.

t. 1. p. 716. 1. d.

' Britton est le nom de celui qui estoit alors Evesque de Treves ; & aussi on pretend que c'est luy qui assista au Concile de Valence. [Son nom extraordinaire favorise ce sentiment ; & la seule difficulté que nous y trouvions , c'est qu'il semble qu'il auroit dû estre le chef du Concile. Car la ville de Treves estoit alors regardée comme la capitale de toutes les Gaules , & mesme de l'Espagne & de l'Angleterre , parceque c'estoit le siege du Prefet de tous ces pays. Valentinien qui regnoit alors , & les autres Empereurs y renoient ordinairement leur Cour quand ils estoient dans les Gaules. Aussi sans parler de Saint Maximin qu'on voit avoir eu une tres grande autorité sous Constant , & dont les merites aussi bien que ceux de S. Paulin pouvoient avoir encore contribué à relever la dignité de ce siege , il paroist que Britton mesme dont nous parlons estoit considéré comme l'un des principaux Evesques de l'Occident.]

Thdt. l. 5. c. 9. p.
714. c.

' Car les Orientaux écrivant au grand Concile tenu à Rome à la fin de l'an 382, mettent un Britton après le Pape Damase & S. Ambroise, avant les Evesques d'Aquilée, de Thessalonique, & de Sirmich : ' & les plus habiles de ce temps reconnoissent que ce Britton est l'Evesque de Treves ;^a & on l'a mis dans les leçons de son office.^b Blondel l'appelle le chef du diocese des Gaules.^c On ne peut douter raisonnablement que ce ne soit le mesme que^d l'Evesque Pritannus [ou Britannus,] qui en la mesme année 382, [ou la suivante,] défendit Ithace Evesque d'Espagne caché à Treves, & poursuivi par les intrigues des Priscillianistes qui avoient gagné les officiers de la justice. ' Britton est marqué comme un saint Confesseur dans quelques martyrologes au 5 de may , & l'Eglise de Treves en fait ce jour là la feste. ' Il mourut vers l'an 386, auquel Felix fut fait Evesque de Treves.

Trev. an. p. 261. §
165 [Blond. prim.
p. 228.

^a Boll. 5. may, p.
11. c.

^b Blond. prim. p.
228.

^c Trev. an. p. 261.
§ 169.

^d Sulp. l. 2. p. 174.
Boll. 5. may, p. 11.

Trev. an. p. 269. §
201.

Conc. t. 2. p. 906.
d [1809. a.

Gall. chr. t. 1. p.
33. 2.

' Concorde qui parla dans le Concile de Valence en faveur d'Accepte, est selon les plus habiles l'Evesque d'Arles, dont on voit encore l'epitaphe en vers dans l'Eglise de S. Honorat. ' Cette epitaphe porte qu'il avoit servi dans l'Eglise des ses plus tendres années , & qu'il estoit mort agé seulement de 50 ans. Elle loue son integrité , sa pieré , & la pureté qu'il avoit toujours gardée dans le corps & dans l'esprit. ' On luy donne le titre de Saint , [& on ne dit pas néanmoins que l'Eglise d'Arles

² Sauff. p. 122 [1]
Anal. t. 3 p. 437.

l'honore ou l'ait jamais honoré en aucun jour particulier. Ferrarius n'en parle point. On le fait sur succeder à Saturnin, ^a qui estoit¹¹ déposé comme Arien des le temps du Concile de Paris, [c'est à dire peuteestre des l'an 360: mais il n'est pas nécessaire que les Catholiques aient eu aussitost le pouvoir de mettre un autre Evesque en sa place. Les anciennes diptyques de l'Eglise d'Arles ne mettent point Saturnin non plus que Marcien à cause de leur heresie,] & font succeder S. Concorde à un S. Crescent [qui n'est point dans le Gallia christiana, non plus que] Gratus, Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jerome ajouté d'une autre main, & Savin que ces diptyques mettent entre S. Concorde & Eros. [Au lieu de ces sept Evesques,] le Gallia christiana ne met que le seul Constance député au Concile d'Aquilée. ^b Mais ce Constance y est qualifié Evesque d'Orange, ce que le Gallia christiana suit en un autre endroit. [Quand Conconde n'auroit esté fait Evesque qu'en l'an 374, ce seroit assez pour montrer qu'il n'a pas pu estre] moine de Lerins, comme quelques uns le pretendent.

^d On trouve un Nicet Evesque de Mayence, qui selon l'ordre où on le met, peut avoir esté Evesque vers ce temps-ci. ^c Quelques un croient que Vincent est celui que l'Eglise de Digne honore comme son second Evesque. [Mais il est difficile de croire qu'il le fust des temps-ci.] On honore à Dax en Gascogne un S. Vincent comme le premier Evesque, l'Apostre, & le patron de la ville & du diocèse. On n'en sçait point le temps; mais on le fait Martyr: [& ainsi il est du temps des persecutions, si l'on ne veut dire qu'il a esté tué par quelque emotion des payens, ou dans les ravages que les barbares firent dans les Gaules en 407, & depuis.] L'Eglise de Dax l'honore le premier de septembre, quoique Ferrarius & M^r du Saussay le mettent le 19 d'avril. Il y a plusieurs eglises de son nom dans la Gascogne, & une au fobourg de Dax, où on pretend avoir [une partie de] ses reliques, le reste estant perdu.

[Nous ne trouvons rien des autres Evesques marquez dans les souscriptions du Concile de Valence, qui sont Evode, Rhodane, Chrest, Neotere, Urbain, & Verain. Car pour Rhodane de Toulouse il estoit mort avant l'an 362. Nous ne savons point non plus qui est Felix nommé à la teste des deux lettres du Concile avec Constance.] Nous avons un Felix qu'on fait second successeur de S. Marcel de Paris: [mais on peut tirer de là qu'il n'est pas apparemment si ancien.

Gall. chr. t. 1. p.

33.

^a Hil. fr. 2. p. 4.

Anal. t. 3. p. 432.

Gall. chr. t. 1. p.

33. 2. d.

^b Amb. ac. Aq. p.

180. i. k.

^c Gall. chr. t. 2. p.

198. 2.

Liri. chr. t. 2. p.

149.

^d Gall. chr. t. 1. p.

346. 2. a.

et. 2. p. 557. 4. b.

p. 188. 2. Sauss. p.

1108.

Gall. chr. t. 1. p.

403. 2. 2.

Amb.ac.Aq.p.
180.
a p.187.I.
b Gall.chr.t.2.p.
198.2.

Nous ne voyons rien au contraire qui nous empesche de croire que Constance]est l'Evesque d'Orange^a qui assista en v.S.Ambroise 526. 381 au Concile d'Aquilée, & vers l'an 390 à celui de Milan contre Jovinien.^bL'Eglise d'Orange ne connoist point aujourd'hui d'Evesque avant luy, [quoiqu'elle en eust sans doute des l'an 314 au moins, puisqu'elle deputa au Concile d'Arles : & elle ne connoist point non plus ceux qui luy ont succédé jusqu'à S. Eutrope qui gouvernoit en 467.]



D I O D O R E

EVESQUE DE TARSE,

ET CONFESSEUR.

Hier.v.ill.c.119.
p.301.b.
c Thdr.t.1.4.c.22.
p.697.2.

Phot.c.223.p.
661.
d Fac.l.4.c.2.p.
164.
e Thdr.t.1.4.c.22.
p.697.a.
fl.2.c.19.p.621.c]
Fac.l.4.c.2.p.
155|Chry.de Di.
p.233.
Suid.d.p.739.d.
Soer.l.6.c.4.p.
302.b|n.p.78.2.a.
Bas.ep.82.p.151.
b.



DIODORE celebre Evesque de Tarse, & plus celebre Prestre d'Antioche, estoit d'une famille illustre [& apparemment de la ville d'Antioche, où il semble avoir toujours vécu jusqu'à son episcopat.] C'estoit un esprit appliqué qui aimoit le travail & l'étude. Il avoit étudié les belles lettres à Athenes. Mais ne voulant plus avoir d'autre noblesse [ni d'autre science]^f que les travaux de la pieté, il embrassa l'état des Ascetes pour vivre dans la pauvreté. & c. & dans la penitence la plus rigoureuse, occupé sans cesse à la priere & à la défense ou à la predication de la parole de Dieu, selon que son état le luy permettoit. On luy donne le titre de moine ou de solitaire : & on marque que vers l'an 370 il gouvernoit un monastere qui estoit ou dans Antioche mesme, ou tout auprès. S. Basile nous assure qu'il a esté nourri & élevé par le bienheureux Silvain, [c'est à dire par celui de Tarse si celebre sous Constance & sous Valens, qui peut avoir esté Prestre à Antioche avant que d'estre élevé à l'episcopat.]

Diodore fut du nombre des orthodoxes d'Antioche qui crurent devoir se soumettre à Paulin & aux autres Evesques que les Ariens substituerent à S. Eustathe, qu'ils avoient déposé en 331, & Dieu le permit afin que sa force soutinst dans la vraie

foy un grand nombre de personnes qui avoient embrassé le

v. les Ariens § 117. mesme parti. On peut voir "en un autre endroit] ce qu'il fit en Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. 622.

Ibid. § 65. cette occasion avec Flavien depuis Evêque d'Antioche, quoiqu'ils ne fussent tous deux encore que laïques, "comment ils défendirent hautement la divinité de J.C, comment ils apprirent au peuple à chanter ses louanges à deux chœurs, comment ils obligerent Leonce vers la fin de l'an 350, à déposer Acee du diaconat où il l'avoit élevé.

v. S. Melece § 23. [Ils furent sans doute des premiers à demander S. Melece pour Evêque, "à se rejouir de l'avoir obtenu au commencement de l'an 361, & à se separer enfin des Ariens pour demeurer unis avec luy, lorsqu'on l'eut déposé pour mettre Euzoïus à sa place.

Diodore qui avoit défendu si genereusement la foy Catholique contre les Ariens,] défendit encore la religion Chrétienne contre les payens avec tant d'esprit & tant d'avantage, qu'il merita les injures de Julien l'apostat. Car ce prince écrivant à l'heresiarque Photin, appelle Diodore un magicien du Nazaréen, un sophiste raffiné de la religion champestre des Chrétiens, qui avoit armé sa miserable langue contre les dieux du paganisme, qui avoit employé contre eux les sciences qu'Athenes luy avoit apprises, & qui s'estoit malheureusement rempli de toute la theologie des pescheurs: & il attribue à la vengeance de ses dieux ce qui estoit l'effet de sa vie sainte & austere.

'Dans la persecution de Valens, & lorsque Saint Melece eut esté banni] pour la troisieme fois en 370 ou 371, Diodore & Flavien continuerent ce qu'ils avoient commencé à faire du temps de Constance.] "Ils parurent à la teste des Catholiques pour leur donner la nourriture de l'ame, & pour les défendre comme des rochers contre tous les efforts des heretiques. [Mais ils le firent avec d'autant plus de grace,] qu'ils tenoient alors le rang de Prestres, [dont S. Melece avoit sans doute recompensé leur merite des qu'il avoit esté en état de le faire.] Flavien fournissoit les pensées & les passages de l'Ecriture: & Diodore qui

v. les Ariens § 117. [avoit l'humilité de vouloir] estre formé par luy comme son disciple, employoit avec autant de courage que de sagesse les armes qu'il luy fournissoit, avec lesquelles il renversoit les blasphemés des heretiques. Ce fut alors qu'il enseigna la verité à toute la ville audelà de la riviere [d'Oronte,] comme Saint Jean dans les deserts d'andela du Jourdain, parceque Valens ne souffroit point que les Catholiques s'assemblassent dans la

Fac. l. 4 c. 2. p. 163. 164.

Thdrt. l. 4. c. 22. p. 696. 697] Fac. l. 4. c. 2. p. 156. 157.

Thdrt. v. P. c. 2. 3. p. 780. d] 815. d.

hif. l. 4. c. 22. p. 697. a.

p. 696. d] Chry. de Di. p. 234.

Thdr. l. 5. c. 4. p.
708. d.
4 c. 27. p. 741. 742.]
37. p. 754. d. Socf.
16. c. 2. p. 302. b.]
Soz. l. 8. c. 2. p. 757.
a] Fac. l. 8. c. 5. p.
339.

Chry. de Di. p.
229-231.

Chry. de Di. p.
234.

Fac. l. 4. c. 2. p.
156. 157.

Baf. ep. 187. p.
201. a.
6 ep. 81. p. 151. b. c.

p. 150. e.

p. 150. b. c.

ep. 197. p. 213.

can. 2. c. 23. p. 30.
c.
ep. 81. p. 150. 151.

ville. En un mot il sauva du naufrage le vaisseau de l'Eglise d'Antioche au milieu de cette tempeste si furieuse.^a Il avoit soin aussi des principales ecoles de pieté qui estoient dans Antioche, & il y elevoit alors des personnes qui devoient un jour estre tres celebres dans l'Eglise, quoiqu'en differentes manieres, savoir le grand S. Chryostome, Theodore de Mopsueste, & Maxime Evêque de Seleucie en Isaurie. Aussi S. Chryostome l'appelle son pere, & se glorifie d'estre aimé de luy comme son fils.

'La force avec laquelle il défendoit la verité devenant insupportable aux heretiques, ils le chasserent enfin. [Mais il ne laissoit pas de revenir,] puisque S. Chryostome dit qu'ils le chasserent plusieurs fois. Ils s'efforcèrent encore souvent de luy faire perdre la teste & la vie; & il y estoit tout disposé de sa part: mais quoiqu'on luy dressast une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toujours. C'est pour ce sujet aussi bien que pour la mortification & l'austerité continuelle de sa vie, que S. Chryostome l'appelle un Martyr vivant: [& on ne peut au moins luy refuser le titre de Confesseur.

Dans les temps où il estoit contraint de quitter Antioche, il alloit trouver S. Melece banni en Armenie:] & il se trouva auprès de luy lorsque S. Basile vint voir ce Saint [en 372.]^b Saint Basile avoit toujours aimé Diodore comme disciple de Silvain; & lorsqu'il le connut davanrage, il le cherit & l'estima aussi davanrage à cause de la grace de la parole dont Dieu l'avoit enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient un grand profit pour leur ame. L'union qu'il avoit avec luy estoit assez grande pour servir de matiere à ses calomniateurs, [quoiqu'on n'en voie pas le pretexte.] Mais il ne se défend de ce pretendu crime qu'en l'avouant, & en disant qu'il aime Diodore, parcequ'il merite d'estre aimé. Il se plaint néanmoins à luy d'une lettre qu'on pretendoit qu'il avoit écrite pour approuver & pour autoriser la passion d'un homme qui vouloit epouser sa belleœur. Il luy écrivit donc pour luy demander si cette lettre estoit de luy, ce qu'il ne pouvoit se persuader, parcequ'elle n'estoit digne que d'un imposteur qui avoit voulu se faire honneur de son nom pour justifier un inceste. [Diodore se purgea sans doute de cette faute dont on vouloit qu'il fust coupable,]^c puisque ceci se passoit avant l'an 375. Et c'est en 376^c que Saint Basile se faisoit honneur de son v. s Basile s amitié. [Nous mettons ici quantité de choses qui seroient fort honorables

honorables à Diodore, si elles se rapportoient à luy, comme l'a cru Facundus. Mais puisqu'elles se rapportent à un Diodore qui estoit Evêque des l'an 373 au moins, elles appartiennent à Diodore de Tyr, & non à celui de Tarse, qui n'estoit encore que Prestre lorsque S. Basile parloit si avantageusement de luy [en 376,] & qui ne fut fait Evêque qu'après la mort de Valens [en 378 ou 379.] Ce fut Saint Melece qui l'eleva sur le siege de Tarse, & qui l'établit pour le chef & metropolitain de toute la Cilicie, comme Dominus d'Antioche nous en assure avec tout son Concile, aussibien que Theodoret.

Nous avons remarqué après Saint Jerome, qu'il avoit esté moins illustre estant Evêque qu'estant Prestre. [Mais il s'estoit signalé dans la prestrie d'une maniere qui n'avoit presque point d'exemple; & son episcopat se rencontra sous le regne du grand Theodose qui estoit un temps de paix pour l'Eglise, & non dans un temps de guerre & de combat.] Il assista au grand Concile d'Antioche [à la fin de l'an 379,] & au second Concile œcumenique en 381, où il fut établi avec S. Pelage de Laodicée, comme le centre de la communion Catholique dans tout le diocèse d'Orient. Il y eut part à l'ordination de Nectaire de Constantinople; & s'il en faut croire Sozomene, il en fut la principale cause, [d'une maniere qui ne pourroit pas luy estre fort honorable: mais la narration de cette histoire est bien suspecte.] Le mesme Sozomene attribue à luy & à Acace de Berée l'election de Flavien d'Antioche, & il dit que l'Occident demeura longtemps pour ce sujet separé de leur communion.

NOTE 3. [Il vint à Antioche lorsque S. Chrysofome estoit déjà Prestre, & ainsi en 386 au plustost;] & quoiqu'il eust esté malade, il monta en chaire pour instruire le peuple, & commença par un grand eloge de S. Chrysofome. Quelques jours après, ce Saint ayant aussi à prescher, répondit avec une extreme humilité aux louanges qu'on luy avoit données, & fit un eloge magnifique de Diodore, qui devoit parler le mesme jour après luy. Nous avons déjà quelques fragmens de ce discours dans Facundus, [& on nous l'a donné tout entier depuis quelque temps dans sa langue & dans sa beauté originale:] Facundus nous a aussi conservé quelques endroits d'un autre discours que S. Chrysofome fit encore à la louange de Diodore, qui apparemment estoit present. Et il eust puy ajouter, dit-il,

p. 150. c.

Theod. l. 5. c. 1. p. 708. d. | Fac. l. 3. c. 5. p. 339. c.

Hier. v. ill. c. 119. p. 301. b.

Coll. r. t. 1. p. 177. Conc. t. 2. p. 956. a.

Fac. l. 3. c. 5. p. 339. a | Soz. l. 7. c. 3. p. 713.

c. 11. p. 717. c.

Chry. de Di. p. 229.

p. 231-235.

p. 234.

Fac. l. 4. c. 2. p. 154-156.

p. 156. 157.

p. 157. 5.

1. M^r Bigot avec la vie de S. Chrysofome par Pallade, p. 229.

beaucoup d'autres paroles de ce Saint à l'avantage du mesme Evesque, s'il n'eust eu peur d'estre trop long.

Conc. t. 2. p. 1151.

Fac. l. 4. c. 2. p.
161. b. | Leont.
sect. 4. p. 507. c.
Merc. n. t. 2. p.
319. 1. f.

Thdrt. h. l. 1. c.
26. p. 215. a.
æ dial. 1. p. 32. d.
6 p. 33. a.

Leont. sect. 4. p.
508. a.

Fac. l. 8. c. 5. p.
339.

c. 1. p. 318.

Bas. ep. 177. p.
188. a. b.

a.

p. 187. a.

[Diodore estoit mort des l'an 394.] auquel Phalere est nommé dans un Concile de Constantinople comme Evesque de Tarfe, [& peuteestre mesme des l'an 392.] Il mourut* en un age avancé, dans la paix de l'Eglise, honoré des eloges des plus grands Saints, & comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant sa vie, l'a suivi jusqu'après sa mort. Theodoret n'en parle jamais qu'avec de fort grands eloges; [& outre ce que nous en avons déjà rapporté,] il l'appelle un excellent défenseur de la vraie foy, pour laquelle il a souvent combatu & triomphé. Il dit encore qu'ayant tiré sa doctrine des sources de la science divine, il avoit servi luy mesme de canal au Saint Esprit pour la repandre sur les autres. Saint Cyrille d'Alexandrie luy a donné divers eloges; Domnus qui gouvernoit l'Eglise d'Antioche quelque temps après sa mort, n'en parle pas moins honorablement que les autres avoient fait durant sa vie. Il rapporte l'estime que S. Basile & S. Melece d'Antioche avoient faite de sa vertu, & l'appelle le grand & tres sacré Diodore, le fort athlete de la pieté, & la colonne & le défenseur de la verité, pour laquelle il avoit combatu dans Antioche contre toutes les heresies. Jean predecesseur de Domnus, & tout le Concile d'Orient, le nomment entre les plus eclatantes lumieres de l'Eglise.

[Il a défendu la verité non seulement par ses actions & par ses paroles, mais encore par sa plume & par ses écrits. Il semble, comme nous avons remarqué, que des le temps de Julien il eust fait quelque écrit contre les payens: & l'on en trouve mesme plusieurs contre eux dans la liste de ses ouvrages.] Il semble neanmoins que S. Basile estoit déjà Evesque, [ce qu'il ne fut que l'an 370,] lorsque Diodore luy envoya deux livres qu'il avoit faits contre les heretiques: [qu'on a quelque lieu de croire estre de ses premiers ouvrages.] Car S. Basile luy donnant quelques avis sur la maniere d'écrire, ajoute que ces avis estoient principalement pour les livres qu'il composeroit à l'avenir, jugeant bien qu'ayant tant de capacité pour écrire, & tant de sujets que les heretiques luy en donnoient tous les jours, il ne demeureroit pas dans le silence.

'De ces deux livres que Diodore avoit envoyez à S. Basile, ce Saint en loue beaucoup le second, & il en voulut avoir copie. Il l'estimoit à cause qu'il n'estoit pas si long que l'autre, ce qui

NOTE 4.
* plenus die-
rum.

V. Basile 5
137.

estoit quelque chose pour luy, mais principalement parcequ'il estoit judicieux dans les objections & dans les réponses, "plein de sens & de pensées, simple & sans affectation dans les paroles, ce qui convient tout à fait, dit-il, au dessein que doit avoir un Chrétien, qui est d'écrire pour l'utilité des autres, & non pour faire montre[de sa science.]

πικρὸν τῶν ὁμοίων.

' Il ne fut pas si content du premier qui estoit en forme de dialogue. Outre sa longueur, il estoit trop fleuri & trop abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mêlé de plusieurs digressions pour louer les uns & blasmer les autres. Il donnoit par là quelque agrément à son ouvrage, mais les raisonnemens en devenoient plus obscurs & plus difficiles à suivre, parcequ'ils estoient interrompus; & il detournoit ailleurs l'attention du lecteur. 'S. Basile luy donne cette regle que dans un dialogue il ne faut jamais blasmer ni louer ceux qui y parlent quand ils sont feints ou peu connus, ni mesme s'arrester à eux, puisque nous n'écrivons que pour profiter aux autres; mais que quand c'est une personne extrêmement décriée, on peut en marquer quelque chose, si neanmoins, ajoute-t-il, c'est une chose qui nous convienne de quitter le fond de la dispute pour investiver contre les personnes.

b.c.

d.e.

πλὴν πλείστον

[Diodore profita sans doute de cette lettre:] 'Car S. Jerome qui dit qu'il a particulierement suivi le style populaire & declamateur, & la methode literale d'Eusebe d'Emese; remarque qu'il en a imité les pensées, mais non l'eloquence. ' Il croit que c'est qu'il n'avoit pas étudié les lettres humaines: 'mais c'estoit plutoit pour suivre l'avis de S. Basile que par incapacité, puisqu'il n'avoit d'abord que trop d'ornemens des lettres humaines & trop d'eloquence: 'Outre Theodoret qui compare ses discours à un fleuve d'une eau claire & tres pure, S. Chrysostome dit que sa langue estoit comme un ruisseau de lait & de miel, que ses paroles estoient pleines de douceur & d'agrémens, & que ses pensées vives & pressantes renversoient comme les trompettes de Josué, tout ce que les heretiques pouvoient opposer de plus fort. 'Photius dit aussi que la phrase de Diodore est pure, & bien choisie; que quelques uns de ses raisonnemens ne sont pas tout à fait justes; mais que cela ne luy peut faire de tort à cause de la force & de la solidité des autres: 'Et certainement après les reproches si honorables que luy fait Julien, [il est difficile de croire qu'il ignorast les lettres humaines.]

Hier.v.ill.c.119. p.301.b|91.p.296 d.

c.119 p.301.b. Socr.n.p.75.2.c. d.

Thdrt.l.4.c.22. p 697.a. & Chry.de Di.p. 234.235.

Phot.c.223.p. 704.m. b p.661.

Fac.l.4.c.2.p. 163.164.

μενός.

Socr. n. p. 75. 2. c.]
 Hier. v. ill. c. 119.
 a Socr. l. 6. c. 3. p.
 302. b. c.] Soz. l. 8.
 c. 2. p. 757. a.

'Il exploite l'Écriture comme Eusebe de d'Emese, s'attachant beaucoup à la lettre sans s'arrester aux allegories, [en quoy il a esté imité par S. Chrysostome & Theodore de Mopsueste ses disciples.]

Suid. d. p. 739. c.]
 Thdr. L. fr. p.
 569.

'Suidas qui semble le citer de Theodore le Lecteur, dit qu'il a expliqué tout l'ancien Testament: Il marque en particulier la Genese, l'Exode, & les livres suivans, les Pseaumes, les quatre livres des Rois, les difficultez des Paralipomenes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, les Cantiques, & les Prophetes. On y ajoute des commentaires sur les quatre Evangelistes, sur les Actes, sur l'epistre de S. Jean, & sur S. Paul, [que Suidas oublie,] & que Saint Jerome marque en particulier, se contentant d'ajouter que Diodore avoit encore fait beaucoup d'autres ouvrages. Il cite un endroit de luy sur l'explication des paroles de S. Paul: Nous ressusciterons tous &c.^b & un autre sur ceux qui se trouveront vivans quand J. C. viendra au dernier jour.

Hier. v. ill. c. 119.

ep. 152. t. 3. p. 140.
 c.
 b p. 193. a. b.

Gen. dog. c. 8. p.
 280. 2. c.
 c Hier. ep. 152. p.
 p. 190. c.
 d Merc. n. t. 2. p.
 317. l.
 e Suid. d. p. 739. c.

'Genhade cite aussi son sentiment sur ce point, & y reprend quelque chose.^c Il n'expliquoit pas generalement tout le texte.^d On trouve divers passages de ses commentaires dans les chaines sur l'Écriture. [On peut rapporter encore à ses commentaires]^e l'ouvrage qu'il avoit fait sur la difference de l'allegorie, & de la theorie.

f.

'Il avoit encore fait plusieurs ouvrages sur diverses matieres differentes, comme sur la resurrection des morts, sur l'ame & sur les diverses opinions qu'on en a formées, beaucoup d'écrits sur l'astrologie, pour en faire voir la folie & pour combattre &c. le destin, sur la providence contre Placon, une chronique où il pretendoit corriger les fautes de celles d'Eusebe. Photius nous a donné un abrégé & un extrait de son ouvrage contre le destin, divisé en 53 chapitres qui faisoient huit livres;^f & quoi-qu'il y remarque quelques fautes, il en parle néanmoins fort avantageusement. Les Orientaux ont une liturgie qu'ils attribuent à Diodore.

e.

Phot. c. 223. p.
 661-704.

p. 704.
 f p. 651.

Bona. lit. l. 1. c. 9.
 p. 64.

Suid. d. p. 739. f.
 g p. 740. a.

[Nous avons dit qu'il avoit écrit contre les payens; & l'on peut rapporter à cela une partie des ouvrages dont nous venons de parler, avec] ceux qu'on intitule De Dieu & des dieux,^g De Dieu & des egaremens des payens sur la matiere; Que les natures invisibles ne sont point formées des elemens, mais tirées avec eux du neant; Contre Aristote; Sur le corps celeste; Contre le philosophe Euphrone; Contre ceux qui disent que le ciel est un animal: Comment le Createur a toujours esté,

quoique cela soit faux des creatures; Comment Dieu estant
 eternal veut & ne veut pas, contre l'opinion de Porphyre; Des
 animaux & des sacrifices. [On ne dit point le sujet] des Chapi-
 tres adressez à Gracien, [ni si ce Gracien estoit l'Empereur.] p. 739. f.

σ. τ. ε. ι. α. σ.

Il a aussi écrit contre les Juifs, mais plus encore contre les
 heretiques. L'écrit Qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois per-
 sonnes, [estoit sans doute contre les Ariens.] Il a fait un écrit
 contre les Melchisedeciens, & a combattu les Manichéens en
 25 livres. On cite encore de luy divers argumens sur le Saint
 Esprit, [contre les Macedoniens sans doute.] Il paroist qu'il a
 combattu Apollinaire de vive voix pour reprendre son impieté.
 On ajoute qu'il a aussi fait un ouvrage contre luy & contre
 ceux de sa secte, divisé en deux livres au moins, & intitulé
 Contre les Sunoufiastes, [c'est à dire contre ceux qui confon-
 dent les deux natures de J. C. en une.] On en raporte quelques
 passages. Quelques uns de ces passages sont attribuez par Mer-
 cator à Theodore de Mopsueste, à qui le V. Concile donne
 en effet l'ouvrage contre les Sunoufiastes ou Apollinaristes: &
 il semble le faire sur l'autorité de S. Cyrille. Neanmoins on
 pretend que l'ouvrage est vraiment de Diodore, [quoiqu'on
 ne le fonde que sur Leonce de Byzance postérieur aux deux
 autres.]

Phot. c. 85. p.
 204 b | Thdr. b.
 l. 1. c. 26. p. 215.
 a Phot. c. 102. p.
 276. f.
 b Fac. l. 8. c. 5. p.
 339 a.
 c Merc. n. t. 2. p.
 317. 2. | 318. 2.
 Leont. in N. & E.
 l. 3. p. 1022.
 Merc. t. 2. p. 263.
 1.
 d Conc. t. 5. p.
 445. a.
 Merc. n. t. 2. p.
 317. 2.

Jusques ici nous n'avons rien vu que d'avantageux & de
 glorieux à Diodore. Mais il faut avouer que sa gloire n'est pas
 pure dans l'Eglise, & qu'elle est mesme obscurcie par des nua-
 ges assez fascheux. Nous ne mettons point en ce rang les inju-
 res de Julien, qui peuvent passer pour des eloges, ni tout ce
 qu'Apollinaire a pu dire contre luy. Car cet heresiarque ar-
 ma sa langue contre Diodore, parcequ'il avoit employé la
 sienne pour reprendre les impietez de son nouveau dogme.

Fac. l. 8. c. 5. p.
 339.

[Mais en l'an 345,] quelques personnes ayant pretendu au-
 toriser la doctrine de Nestorius par des passages de divers au-
 teurs, particulièrement de Diodore & de Theodore de Mop-
 sueste son disciple, [cela donna une fort mauvaise impression
 de l'un & de l'autre.] De sorte que Theodoret qui les regardoit
 tous deux comme ses saints & bienheureux Peres, n'osa nean-
 moins les citer pour témoins de la foy de l'Eglise & de la sienne
 propre, parceque ses adversaires les tenoient pour coupables
 aussi bien que luy, & leur avoient déclaré une guerre irrecon-
 ciliable.

Liber. c. 10. p. 44.
 Thdr. ep. 16. p.
 910 d.
 e p. 910. 911 | dial.
 1. p. 32. 33.

S. Cyrille d'Alexandrie ayant lu sur cela les ouvrages de ces

Cyr. ep. 52. p.
 198 4.

deux Evêques sur l'Incarnation, crut y trouver que leur opinion estoit tout à fait impie, & qu'ils estoient les véritables auteurs des erreurs de Nestorius. C'est pourquoy il en refuta divers passages, & fit contre eux un écrit qui n'est pas venu jusques à nous. [Quelques uns ont prétendu que cet ouvrage n'estoit pas de luy : mais c'est avec peu de fondement. Et ses lettres suffisoient pour nous marquer combien il estoit persuadé que Diodore mesme avoit esté dans l'erreur.] Dans une de ces lettres il écrit qu'un certain Diodore qui estoit, disoit-on, de la secte des Macedoniens, après avoir quitté son heresie pour se réunir à l'Eglise, estoit tombé dans une autre erreur, ayant enseigné que le Fils de Dieu & le fils de Marie estoient deux fils. Et il ajoute que Nestorius avoit esté son disciple. [Il ne faut pas nous effrayer de ce qu'il traite Diodore de Macedonien. Outre qu'il n'en parle que comme d'un bruit peu assuré, cela ne signifie autre chose sinon qu'il estoit demeuré dans la communion des Ariens jusqu'à l'exil de S. Melece, comme presque tous les Orthodoxes de l'Orient.]

v. S. Cyrille
d'Alexan-
drie § 146.

Liber. c. 10. p.
47.
4 Cyr. ep. 52. p.
198. a.

ep. 38. p. 135. d. c.

Fac. l. 8. c. 5. p.
339.
6 Thdr. dial. 1. p.
33. a.
6 Soct. l. 6. c. 3. p.
302. b. c. | Soz. l. 8.
6. 1. p. 757. a.

Leont. in N. &
E. l. 3. p. 1005. d |
1009. c
d p. 1022.

Eccl. 4. p. 508. a.

Phot. c. 102. p.
276.

6. 18. p. 14.

Eutyche des le commencement de son heresie, anathematiza Diodore & Theodore. [Et c'estoient ses disciples,] qui avoient juré une guerre immortelle à l'un & à l'autre. Socrate & Sozomenes [qui écrivoient vers le mesme temps,] disent que Diodore s'attachant uniquement à la lettre des Ecritures en avoit rejetté le sens allegorique.

Leonce de Byzance l'accuse d'avoir esté l'auteur, le maistre, & le pere des fautes & de l'impieté de Theodore. Il raporte quelques passages de deux de ses livres contre les Sunoufistes, c'est à dire les Apollinaristes, où il y a des expressions dures ; & entre autres que le Verbe n'est pas fils de David : ce qu'il avoue néanmoins ensuite qu'on peut dire, mais en un sens moins propre. Dans un autre ouvrage il dit que Diodore en expliquant l'Ecriture, ne s'estoit pas tenu dans les bornes de la verité ; mais avoit divisé J. C. comme s'il eust eu deux hypostases & deux personnes.

Phorius pretend que ses écrits sur le Saint Esprit faisoient juger qu'il avoit esté dans l'heresie Nestorienne avant Nestorius mesme. Il ajoute qu'il fut anathematizé par le V. Concile avec Theodore de Mopsueste ; [en quoy il y a apparence qu'il a confondu la cause du maistre avec celle du disciple, comme faisoient les Eutychiens qui demandoient également la condamnation de l'un & de l'autre ; au lieu qu'il ne se trouve rien

dans le V. Concile contre Diodore : [& Facundus qui écrivoit dans le plus grand feu de la dispute des trois Chapitres,] dit nettement que les Orientaux qui vouloient condamner Theodore, ne touchoient point à la memoire de Diodore : d'où il prend mesme sujet de dire qu'ayant autant ou plus de raison de condamner Diodore que Theodore, ils ne s'attachent à la condamnation du dernier que pour décrier le Concile de Calcedoine, dans lequel on avoit parlé de Theodore comme d'un Evefque orthodoxe.

Fac. l. 4. c. 2. p. 146.

' Pour Diodore, il montre qu'on ne le peut condamner, vû l'estime que les plus grands hommes ont fait de sa vertu, & mesme de la pureté de sa doctrine; parcequ'il est mort glorieusement dans la paix & la communion de l'Eglise; parceque S. Epiphane & S. Jerome si zelez & si exacts dans les choses de la foy, n'ont jamais rien trouvé à reprendre dans ses sentimens.

p. 148.

' Et il est remarquable, dit-il, que Julien l'apostat luy reproche la mesme verité qu'on pretend qu'il a combatue, qui est qu'il n'y a qu'une seule personne en J. C. Ce que Facundus dit de

p. 165.

S. Jerome paroist encore moins dans son traité des hommes illustres qu'il cite seul, que dans son epistre 152, où après avoir cité Diodore avec Origene, Eusebe de Cesarée, Apollinaire, & quelques autres, il fait quelque sorte d'excuse d'avoir cité ces derniers, & mesme Origene, parcequ'ils avoient erré dans la verité des dogmes: mais il ne dit rien de semblable de Diodore, quoiqu'il fust aussi zelé pour Paulin, que Diodore l'estoit pour le parti contraire. [De sorte qu'on peut assurer qu'il n'y avoit pas alors le moindre soupçon contre la doctrine de Diodore.] Leonce dit en effet que personne ne le combatit de son

p. 162.

vivant, & c'estoit, dit-il, qu'on estoit occupé à combattre de plus grandes heresies. [Ainsi on ne prit garde aux siennes qu'après qu'on eut vu paroistre celles de Nestorius,] & qu'on

Leont. in N. & E. l. 3. p. 1011. b.

l'appuyoit sur l'autorité de Diodore. [Mais je ne sçay si l'on ne pourroit pas dire avec plus de raison, que la juste horreur qu'on avoit des erreurs de Nestorius faisoit trouver criminelles dans les autres expressions qui y pouvoient estre ou excusables, ou mesme innocentes. Facundus n'est pas en effet le seul qui ait défendu Diodore.] Theodoret a fait un ouvrage pour le

Conc. ap. p. 901. a.

défendre contre Saint Cyrille. Domnus d'Antioche & tout le Concile d'Orient entreprirent sa défense devant l'Empereur

Thdt. ep. 16. p. 911. b.

Theodose II, contre les anathemes d'Eutyche. Liberat dit aussi qu'il établissoit tellement les deux natures en J. C, qu'il

Liber c. 10. p. 44.

Bib. P. t. 4. 2. p.
1022.

Merc. t. 2. p. 263.
1] Conc. t. 5. p.
445. a.

Phot. c. 223. p.
661.

n'y reconnoissoit néanmoins qu'une personne, ce que Nestorius ne faisoit pas. [Ce qui est bien favorable pour luy,] c'est que Leonce voulant donner des preuves de ses erreurs, les tire toutes du livre contre les Dunouliastes: [Et nous avons vu que] Marius Mercator & le V. Concile citent cet ouvrage, & les paroles mesmes qu'en raporte Leonce, comme estant de Theodore de Mopsueste.] Photius qui luy est si peu favorable, remarque que dans son ouvrage contre le destin il estoit tout à fait pur sur le dogme, & ne tomboit point dans l'opinion de Nestorius. [Il parloit donc de l'Incarnation dans cet ouvrage, & en parloit d'une maniere toute Catholique.

Leont. sect. 4. p.
607. c.

Nous ne pouvons estre les juges de cette grande difficulté, puisque nous n'avons plus les écrits de Diodore, qu'il faudroit pour cela examiner avec un grand soin, sans nous arrester à quelques passages écarterez. Ainsi il semble que la piété & la charité nous permettent & nous obligent peutestre de ne point abandonner au demon & à l'heresie un homme dont le bien est tres certain, & le mal assez douteux,] qu'on a toujours loué & estimé durant sa vie, lorsqu'on pouvoit le mieux connoistre, & qu'on n'a commencé à blasmer que lorsqu'il n'a plus esté en état de se défendre; qu'on a attaqué moins par la vue de ses erreurs, que par la necessité de répondre aux Nestoriens, qui pretendoient se couvrir de ses expressions, comme ses plus grands adversaires le reconnoissent. Il a esté tant qu'il a vécu l'un des plus grands défenseurs de l'Eglise contre une heresie triomphante: Il l'a honorée par ses écrits; il l'a honorée par ses souffrances; il l'a honorée par la vie la plus Chrétienne & la plus sainte. Si les fautes de Theodore son disciple luy ont fait quelque tort, que la vertu si eclarante du grand Chrysostome soit son apologie & sa justification.]





P I O R ,
DISCIPLE DE S. ANTOINE,
PRESTRE DE NITRIE,
ET SOLITAIRE DES CELLULES.



PIOR un des plus anciens Peres des deserts, estoit originaire d'Egypte. Il embrassa la vie solitaire des sa jeunesse ; & en sortant de la maison de son pere, il promit à Dieu par un transport extraordinaire de l'amour qu'il avoit pour luy, qu'il ne verroit jamais aucun de ses proches. Ce fut S. Antoine qui le forma tout jeune qu'il estoit, aux saints exercices de la solitude ; & ce fut ce semble des l'an 305, qui estoit le temps que S. Antoine commençoit à avoir des disciples.]

Vit. P. l. 3. c. 31. p. 503. 2.
a Lauf. c. 87. p. 1013. d] Soz l. 6. c. 29. p. 683. b.
b Lauf. p. 1013. d] Soz. p. 684. a.

Vit. P. p. 503. 2.

NOTES.

Il demeura peu d'années avec S. Antoine. Estant agé de 25 ans, il se retira pour vivre seul en un desert plus reculé avec l'agrément & mesme par la volonté de ce Saint, qui luy dit en partant : Allez Pior, demeurez où vous voudrez ; & lorsque Dieu vous l'aura ordonné, en vous en faisant naistre quelque occasion raisonnable, vous reviendrez me trouver. Comme il ne se presenta point d'occasion de cette nature [durant peut-estre 40 ans,] il passa tout ce temps sans venir voir S. Antoine ; & il n'y vint mesme alors que parceque le Saint le manda, pour le sujet que nous allons bientost dire.

p. 504. 1.

[Ce fut ce semble dans cet entretemps, & lorsqu'il estoit encore dans la vigueur de sa jeunesse, qu'arriva ce qu'on rapporte de luy.] Il estoit allé faire l'aoust chez un laboureur ; & après l'avoir achevé il luy demanda sa recompense : mais le laboureur le remit à un autre temps. Pior s'en retourna dans sa cellule ; & l'année suivante il revint travailler pour le mesme laboureur. Il le fit de tout son courage : mais il fut aussi obligé de s'en retourner sans argent. La mesme chose arriva encore la

Cotel g. 2. p. 643. c.

p. 604 a.

troisième année. Mais enfin le laboureur [qui apparemment manquoit plus d'argent que de bonne volonté,] se trouvant un peu plus à son aise, vint chercher le Saint pour le payer. Il le chercha longtemps parmi les différentes habitations des solitaires, & l'ayant enfin trouvé, il se jeta à ses pieds, & luy presenta l'argent qu'il luy devoit. Le Saint ne voulut pas néanmoins le recevoir, & luy dit d'aller à l'église le porter au Prestre. [Il semble par cette histoire que Pior fust alors à Nitrie, où il y avoit un Prestre, une église, & plusieurs habitations ou monasteres differens:] & nous trouvons en effet qu'il y demouroit en l'an 355, mais il estoit Prestre alors.

Boll 14. may, g.
p. 70. e. f.

Lauf. c. 87. p.
1013. d.

Vit. P. l. 3. c. 31. p.
504. 1.

Lauf. p. 1013. d.]
Soz. l. 6. c. 19. p.
684. b.

Vit. P. p. 504. 1.
a Lauf. p. 1013. d.
b Vit. P. p. 504. 1.

'Nous avons dit que lorsqu'il quitta la maison de son pere, il avoit promis à Dieu de ne revoir jamais aucun de ses proches. [Il fut si religieux à observer cette promesse,] que mesme lorsqu'il apprit la mort de son pere & de sa mere, on ne put pas luy persuader d'aller visiter & consoler ses parens. Enfin au bout de cinquante ans, [& vers l'an 355,] une sœur qu'il avoit, alors fortagée, & veuve, apprit de quelqu'un qu'il estoit encore au monde. Ne pouvant pas aller elle mesme dans le desert, elle y envoya deux enfans qu'elle avoit, pour le chercher partout. Ils coururent tous les monasteres: & l'ayant enfin trouvé avec beaucoup de peine, ils luy dirent qui ils estoient. Ils luy representèrent que leur mere la sœur avoit un extreme desir de le voir avant que de mourir, & le supplierent de ne luy point refuser cette grace.

Lauf. p. 1013. c.

'Ils ne purent néanmoins l'obtenir; ce qui les obligea de recourir à S. Antoine. Ils allerent le trouver, & luy exposerent ce qu'ils souhaitoient. Le Saint manda aussitost Pior; & quand il fut venu, il luy dit: D'où vient, mon frere, que vous ne m'estes point venu voir depuis si longtemps? C'est, mon Pere, répondit Pior, que vous ne m'avez dit d'y venir que quand Dieu me l'auroit commandé par quelque rencontre particuliere; ce qui n'est pas arrivé jusques à present. Alors le bienheureux Antoine luy dit d'aller donner à sa sœur la consolation de le voir.

d] Soz. p. 684. b.

[Il ne luy faisoit peuestre pas ce commandement de luy mesme, mais par le respect qu'il avoit pour la puissance episcopale.] Car la sœur de Pior qui avoit une telle passion de le voir, qu'elle estoit en danger de perdre l'esprit si on luy eust refusé cette satisfaction, s'adressa à l'Evêque du lieu où il demouroit, comme Sozomene semble dire, (ce pouvoit estre Dragonce de Hermopole,) & l'obligea par la compassion qu'il eut de ses lar-

mes, de mander aux Superieurs des monasteres d'envoyer Pior chez sa sœur, afin qu'elle le vist. Ainsi se trouvant forcé par la violence que luy firent les Saints Peres, & ne pouvant plus resister au commandement qu'ils luy faisoient de s'en aller, (car les solitaires, surtout ceux d'Egypte, ne croient pas, dit Sozomene, qu'il leur soit permis de desobeir à ce qu'on leur commande,) il prit un frere avec luy, & s'en alla en son pays.

Soz. p. 584. b.

^a Lorsqu'il fut arrivé auprès de la maison de sa sœur, il luy fit dire qu'il estoit venu & qu'il l'attendoit dehors. Quand il entendit qu'elle ouvroit la porte pour venir audevant de luy, il luy cria en fermant les yeux: Ma sœur, je suis Pior vostre frere; me voici; regardez moy & considerez moy tant que vous voudrez. Sa sœur ne pouvant douter que ce ne fust luy, se jetta à ses piez, & rendit graces à Dieu de la consolation qu'elle avoit de le voir: Mais quelques efforts qu'elle fit, elle ne put jamais obtenir de luy qu'il entrast dans sa maison. Ainsi après avoir fait sa priere à la porte, il retourna dans la solitude que sa vertu luy faisoit regarder comme sa veritable patrie, pour y continuer ses saints exercices, & ses austeritez ordinaires. Il se conduisit de la sorte pour l'instruction des autres solitaires, afin d'empescher qu'on ne leur permist d'aller visiter leurs parens & leurs proches toutes les fois qu'ils en auroient envie.

b. c] Lauf. p. 1013.
1014] Vit. P. p.
504. 1.
a Ibid.

Vit. P. p. 504. 2.

¹ Il estoit à Nitrie en l'an 355, & encore quelque temps après: Il y estoit considéré comme l'un des plus admirables d'entre les saints habitans de cette montagne: On l'y reveroit comme un vray serviteur de Dieu qui luy avoit accordé le don de guerir les malades; & il y exerçoit mesme les fonctions du sacerdoce. [Mais depuis] il se retira en un lieu extremement affreux, & privé de toutes les consolations humaines, entre Nitrie & le desert de Sceté, [c'est à dire apparemment dans le desert des Cellules,] & il y demeura trente ans. Il y creusa un puits, avec resolution de se contenter de l'eau qu'il y trouveroit, quelle qu'elle pût estre: & Dieu pour augmenter ses merites, & faire voir en luy un miracle de patience, permit qu'elle se trouva si amere & si salée, ^b que ceux qui le venoient voir en apportoint d'autre avec eux. Mais cela ne l'empescha pas de demeurer en ce lieu tant qu'il vécut, & de se contenter toujours de cette eau.

Poll 14. may, g.
p. 70. c] 71. c.

p. 70. f.

Lauf. p. 1014. b.

Vit. P. p. 503. 2.

2.

Lauf. p. 1014. 2.

a] Vit. P. p. 503. 2]

Soz. p. 684. c.

b Vit. P. l. 3 c. 31.

p. 503. 2.

c Lauf. p. 1014. a]

Soz. p. 684. c.

d Vit. P. p. 503. 2.

^d Les freres luy vouloient quelquefois persuader de changer de lieu pour eviter une si grande incommodité. Mais il leur répondit: Si nous fuyons l'amertume & le travail de l'abstinence, & que nous voulions avoir nostre repos en ce monde,

Soz. p. 684. c. d. nous ne recevrons point au sortir de cette vie les biens éternels dans lesquels seuls on trouve le véritable plaisir, & nous ne jouirons point des bienheureuses délices du paradis. L'austerité qu'il pratiquoit en cela parut encore plus grande après sa mort, qu'elle n'avoit fait durant sa vie. Car plusieurs d'entre les solitaires, & de ceux dont la vertu estoit la plus éprouvée, s'estant efforcez à l'envie l'un de l'autre de demeurer dans sa cellule, ils ne purent jamais y subsister une année entière à cause du lieu où elle estoit située, & de l'extreme amertume de l'eau.

c. f. Laus. p. 1014. b. [Il estoit sans doute ravi de rassasier pleinement, & de s'engraisser, s'il faut ainsi dire, du plaisir qu'il trouvoit à une si grande mortification:] car s'il n'eust esté bien aise de la souffrir, il eust pu facilement [non seulement changer de lieu, mais mesme] changer par sesoraisons cette eau amere en une eau douce & agreable, puisqu'il put bien en faire venir où il n'y en avoit point du tout. Un saint solitaire nommé Moyse qui estoit de Libye, en racontoit ainsi l'histoire à Pallade. Comme j'estois encore fort jeune dans le monastere, nous nous mismes durant trois jours jusqu'au nombre de 80 à creuser un puits de vingt piez de large. Mais ayant passé d'une coudée la veine d'eau que nous suivions, & que nous voyions auparavant, nous nous trouvasmes à sec: ce qui nous ayant extremement affligez, nous estions en deliberation d'abandonner cet ouvrage, lorsque dans le plus fort de la chaleur du midi, nous apperceusmes le saint vieillard Pior, venir du fond du desert couvert d'une peau de brebi à son ordinaire, lequel après nous avoir saluez, nous dit: O gens de petite foy, perdez vous donc ainsi courage? Car je voy que depuis hier vous n'en avez plus. Après ces paroles il prit une échelle & descendit dans le puits, où après avoir fait oraison avec nous, il prit un pic dont il frapa trois coups, & dit: Mon Dieu qui estes le Dieu des saints Patriarches, ne permettez pas que le travail de vos serviteurs soit inutile, mais donnez leur l'eau dont ils ont besoin. A peine eut-il achevé ces paroles, que l'eau sortit avec tant de violence, qu'elle rejaillit sur nous tous. Puis ayant encore fait oraison, il s'en alla. Nous le conjurasmes de vouloir manger, mais il le refusa toujours, en nous disant: J'ay accompli ce pour quoi j'ay esté envoyé, & je ne l'ay pas esté pour manger ici.

Vit. P. p. 503. i. [Son austerité dans le manger répondoit à celle qu'il pratiquoit pour le boire.] Car on dit qu'il ne prenoit par jour que

cinq olives, & un de ces biscuits ordinaires aux solitaires, qui ne pesoient que six onces, & il le mangeoit en se promenant, » de quoy une personne luy demandant la raison : C'est, dit-il, » que je ne veux pas faire exprés, mais seulement en passant, » une chose aussi peu considerable que de manger : & un autre luy demandant la mesme chose, il luy répondit : C'est que je ne » veux pas que mon ame ait aucune satisfaction sensuelle, mesme en mangeant.

Casn.n.
Vit.P.p.503.r.
l.5.c.14.534.p.
570.2|Socr.4.c.
23.p.233.g.

'On remarque que ce bienheureux solitaire, allant une fois visiter S. Pambon, porta du pain avec luy. Pambon luy témoigna qu'il en estoit surpris : sur quoy Pior luy dit que c'estoit de peur de l'incommoder. Pambon le laissa aller sans luy rien dire d'avantage [sur ce sujet.] Mais quelque temps après, l'ayant esté voir, il porta du pain trempé dans l'eau, & quand Pior luy demanda pourquoi il l'avoit ainsi trempé, il luy dit qu'il avoit aussi eu peur de l'incommoder.

Lauf.p.913.d.c.

'Dans une assemblée qui se tenoit en Scteté, où Pior se trouva, après la congregation [du sacrifice,] les Peres s'entretenant ensemble, parloient de diverses choses, des actions de plusieurs personnes, & [particulierement] d'un frere qui estoit tombé dans une faute. Pior ne disoit mot durant tout cela, & enfin estant sorti, il prit un sac qu'il emplit de fable, & le mit sur ses epaules derriere son dos. Il prit ensuite un petit panier qu'il emplit aussi de fable, & le porta devant soy. Les autres luy demandèrent ce qu'il vouloit faire, & il leur dit : Ce sac où il y a tant de fable, ce sont mes pechez qui sont en grand nombre; & à cause de cela je les ay mis derriere mon dos pour ne les point voir, & n'estre point obligé de m'en attrister, & de les pleurer : Cette petite corbeille sont les pechez de ce frere que j'ay mis devant moy; & je les voy toujours pour juger & pour condanner mon frere, sous pretexte de m'en affliger. Cependant ce n'est pas ce qu'il faut faire; & il vaudroit bien mieux que je misse mes pechez devant moy, pour y penser sans cesse, & prier Dieu de me les pardonner. Tous les Peres [furent touchés] de ce discours, & dirent : En verité, c'est là le chemin pour se sauver.

Vit.P.c.136.p.
520.1|l.5.c.9.59.
p.595.2.

'Voilà quelles ont esté les actions merueilleuses de Pior, que l'on peut nommer une colonne de patience, & d'une patience admirable & toute extraordinaire. Voilà les vertus dans lesquelles il a consommé sa vie. Et au lieu de l'amertume de cette fontaine qui l'a fait si longtemps souffrir sur la terre, son ame,

Lauf.p.1014.c.

dit un saint Evesque, gouste maintenant dans le ciel la douceur d'une source eternelle de delices. [Selon ce que nous avons dit, il doit estre mort vers l'an 390, agé d'environ cent ans.] V. la note.



S. MACAIRE

D'EGYPTE,

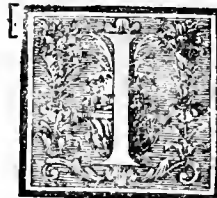
INSTITUTEUR DES SOLITAIRES DE SCETÉ,

ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

De divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte.



L'n'y a point de nom plus illustre entre les solitaires d'Egypte, après S. Antoine qui en a esté le chef, que celui de Macaire, qui n'a pas esté particulier à un seul de ces Saints, mais commun à plusieurs des plus celebres, comme la signification de ce nom estoit commune à

tous ces bienheureux Peres.

Le plus anciens de rous, est celui qui après avoir esté disciple de S. Antoine dans son monastere de Pispir, dont il semble qu'il eust l'intendance, fut depuis le compagnon inseparable de ce Saint dans les quinze dernieres années de sa vie, depuis l'an 340 ou 341, jusqu'en 356, & eut le bonheur d'estre depositaire de ses dernieres paroles, & d'enterrer son saint corps. V. S. Antoin-
ne 516.

Boll. 14. may. g.
p. 45. c.
4 p. 67. c. c.

Nous en connoissons deux] dans la Congregation de Tabenne, l'un Superieur du monastere de Pacnum en 349, & l'autre frere de l'Abbé S. Theodore.

Lausc. 17. p. 918.
2] Soz. l. 6. c. 29. p.
681. c. d.

Il y en a un autre que Pallade trouva [en l'an 391] dans le desert de Sceté, selon Sozomene, où il demouroit depuis 28 ans au plus, s'y estant retiré [en 364] agé de 18 ans, pour eviter la punition d'un meurtre qu'il avoit commis par malheur, en se jouant le long du lac de Marie [qui est entre Nitrie & Alexandrie.]

1. Macaire en grec signifie heureux.

v. la note 1.

'Lorsque cela arriva, il avoit soin de quelques animaux, [c'est à dire qu'il conduisoit des chameaux, si c'est le mesme Macaire, comme il y a assez d'apparence,] dont on raporte que quand on le venoit trouver avec respect pour recevoir de luy quelque instruction, comme d'un homme dont on reveroit la sainteté, il estoit impossible d'en tirer une seule parole : mais quand on luy disoit comme avec mepris : Abbé Macaire, quand vous meniez des chameaux, vos maistres ne vous battoient-ils point lorsque vous derobiez du salpêtre, & qu'ils vous y surprénoient? Alors il répondoit avec joie à toutes les questions qu'on luy faisoit. Pallade & Sozomene marquent quelques autres particularitez de ce jeune Macaire : mais pour ce qu'ajoute Sozomene, qu'il fut enfin fait Prestre des Cellules, [il y a bien de l'apparence qu'il le confond avec S. Macaire d'Alexandrie, dont nous allons bientost parler.]

Lauf. p. 918. a.

Vit. P. l. 7. c. 12. § 2. p. 669. 2. | Cotcl. g. t. 1. p. 541. b.

Soz. p. 681. c.

'Pallade parle avec beaucoup d'honneur d'un troisieme Macaire Prestre d'Alexandrie, & directeur de l'hospital des incurables de cette ville, qu'il dit avoir vécu jusqu'à cent ans. Il témoigne avoir demeuré avec luy; & il en raporte une histoire fort agreable qui a été traduite dans le traité de l'Aumosne Chrétienne. [Il y a bien de l'apparence que c'est le mesme Macaire] dont parle Cassien, quoiqu'il luy attribue le soin des étrangers [& non des malades.] Il l'appelle un homme d'une douceur & d'une patience extraordinaire, qui se conduisit de telle sorte dans l'administration de l'hospital d'Alexandrie, qu'il n'estoit pas inferieur en merite à ceux qui habitoient les deserts les plus reculez.

Lauf. p. 917. 2.

c.

p. 906-908.

Casn. coll. 14. c. 4. p. 591.

p. 211.

[Outre ces cinq Macaires,] il y en a encore deux autres qui ont paru dans la solitude comme deux astres eclatans.

Ruf. v. P. c. 28. p. 479. 2.

'Le premier estoit originaire de la haute Egypte, & le second de la ville d'Alexandrie, dont il estoit bourgeois. [Et c'est à cause de cela qu'on appelle l'un S. Macaire d'Egypte, & l'autre S. Macaire d'Alexandrie,] ou le bourgeois. [On pourroit encore l'appeller le jeune, & celui d'Egypte l'ancien,] car il estoit le plus agé.

2] Lauf. p. 920. e. f.]

Socr. l. 4. c. 23. p.

234. c. | Soz. l. 3. c.

14. p. 511. d.

a] Lauf. p. 920. c.

d.

b c. 20. p. 924. d.]

Soz. p. 515. d.

c b] Lauf. c. 19. p.

920. e.

d] Lauf. c. 20. p.

924. d.

e c. 19 p. 920. e.

'Celui d'Egypte est encore surnommé le Grand par Pallade, pour le distinguer de l'autre. [On peut croire que c'est seulement à cause de l'age:] puisque Pallade dit que celui d'Alexandrie excelloit encore sur l'autre pour l'esprit & la vertu monastique; & il le qualifie presque toujours le grand Macaire, [Mais je ne sçay s'il ne suivoit point en cela l'idée particuliere

c. 20 p. 925. e. &

ἀπὸ τῆς πόλεως
ἡγίου.

qu'il avoit de la vertu de ce Saint, dont il avoit esté disciple durant trois ans, plutost que l'idée & l'opinion commune.]

Cotel.g.t.1.p.
537.b] Vit.P.l.6.
c.3. p.15.p.656.

'Au moins on voit que le titre de Grand est demeuré à celui d'Egypte, & que c'est par là qu'on le distingue de celui d'Alexandrie, comme Pallade mesme n'a pu s'empescher de le faire.

Ruf.v.P.c.28.p.
479.a.

[Mais quoique l'un püst avoir quelque avantage sur l'autre,] on n'a pas laissé de dire avec verité, qu'il n'y avoit pas moins de raport entre les vertus spirituelles & les graces si miraculeuses dont Dieu les favorisoit, qu'il y en avoit entre leurs noms. L'un & l'autre excelloit dans les exercices de la vie penitente, dans les perfections de l'ame, dans la la connoissance des secrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de se rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes fortes de prodiges: L'un & l'autre, selon la signification de leur nom, estoit veritablement heureux & ce bonheur a esté jusqu'à souffrir ensemble l'exil pour la divinité de J.C.

Socr.p.234.c.d]
Soz.p.516.a.

Ruf.v.P.c.28.p.
479.2.
hisl.2.c.4.p.
178.179.

Lauf.c.19.p.920.
d.e.

Les combats si grands & si nombreux que ces saints & incomparables Peres, ces athletes genereux & invincibles ont soutenus pour la vertu, ont paru à Pallade si fort audeffus de la portée ordinaire des hommes, qu'il a jugé qu'ils pourroient paroistre incroyables à ceux qui ont peu de foy, & qu'il a cru devoir faire une protestation toute nouvelle de la fidelité du recit qu'il en alloit faire. Bollandus raporte une vie de Saint Macaire d'Egypte, tirée de la bibliotheque du Roy, mais ce n'est presque qu'un recueil de ce qui s'en trouve dans les livres des actions & des paroles remarquables des Peres des deserts. Elle pourra toujours servir à distinguer avec quelque probabilité ce qui le regarde de ce qui appartient à celui d'Alexandrie, aussibien que le recueil grec des paroles des Peres, que l'on nous a donné depuis peu, distingué par les personnes à qui elles sont attribuées.

Boll.15.jan.p.
1006-510.

Cotel.g.t.1.p.
524.571.

NOTES



ARTICLE II.

Saint Macaire d'Egypte se retire à la campagne, & puis au desert de Sceté.

Boll.15.jan.p.
1007.

p.1011.529]
Cotel.g.t.1.p.
546.b.

'SAINT Macaire d'Egypte, selon ce que nous dirons du temps de sa mort, est né des le commencement du IV. siecle vers l'an 300. Sa vie raporte qu'estant encore enfant, & menant paistre quelques bœufs avec d'autres enfans, ils allerent

v.la note 7.

rent

rent ensemble voler des figues, dont il en mangea une : Et il disoit que toutes les fois qu'il se ressouvenoit depuis de cette action, il la pleuroit encore [comme une faute considerable.]

'Estant encore jeune il se retira d'abord dans une cellule auprès d'un village d'Egypte, [comme S. Antoine avoit fait.]

'Et Bollandus croit [avec beaucoup d'apparence,] que cette retraite preceda mesme celle qu'il fit à l'age de 30 ans, comme nous dirons bientost. [Mais la vertu qu'il faisoit déjà paroistre, estoit digne d'un solitaire tres avancé dans la pieté.]

'Estant un jour sorti de sa cellule dans le temps qu'il estoit en Egypte, il trouva au retour un homme qui le voloit, & qui mettoit sur son chameau tout ce qu'il avoit. Il s'approcha de luy comme si c'eust esté un étranger, l'aida mesme à charger son chameau. Mais quand le chameau fut chargé, le voleur luy ayant donné un coup de fouet pour le faire aller, il ne put seulement le faire lever; [car les chameaux se baissent pour recevoir leur charge.] Macaire voyant cela rentra dans sa cellule,

αγαθὸν.

où ayant encore trouvé une petite besche, il l'apporta, en disant au voleur : Mon frere, voilà ce que vostre chameau attendoit; & l'ayant mise avec le reste, il donna un coup de pié au chameau; & luy dit de se lever. Il se leva pour obeir au Saint, & marcha quelque espace de chemin, durant laquelle le Saint conduisit le voleur, disant en luy mesme avec beaucoup de paix & de tranquillité : Nous n'avons rien apporté en ce monde, & nous n'en saurions rien emporter : Dieu me l'avoit donné, & Dieu me l'oste : Il n'est arrivé que ce qu'il luy a plu : Qu'il soit beni en toutes choses. Le chameau ayant marché quelque temps, se rassit de nouveau, & il fut impossible de le faire avancer davantage, jusqu'à ce qu'on l'eut dechargé : & des qu'on luy eut osté tout ce qui appartenoit au Saint, il se leva, & marcha fort bien.

[Mais voici une autre marque de la patience du Saint encore plus admirable, & qui fut la cause de son entiere retraite : Et c'est luy mesme qui la raportoit en ces termes:] Lorsque j'estois encore jeune, retiré en Egypte dans ma cellule, on me vint enlever, & on m'ordonna Clerc dans un village. Mais ne pouvant accepter cette charge, je m'enfuis dans un autre village, où il se trouva un seculier homme de bien, qui venoit prendre les ouvrages que j'avois faits, & me fournissoit ce qui m'estoit necessaire. Il arriva qu'une fille du mesme lieu tomba dans la fornication par la tentation du diable, & comme on luy de-

Cotel.p.525.a.

Boll.15.jan.p.
1013.b.c.

Cotel.p.558.c]
Vit P.l.3 c.73.p.
512|1.5.c.16.56.p.
630.1|1.7.c.3.51.
p.666.2.

Cotel.p.536.

p.549.a b.

p.525|Vit.P.l.3.
c.99 p 515.2|15.
c.15.5 24.p.623.
2.

manda lorsqu'on s'aperceut de sa grossesse, avec qui elle avoit « commis ce peché, elle dit en me marquant, que c'estoit avec « cet anacorete. Alors ses parens vinrent me prendre, me pen- « dirent au cou des pots de terre, des anses de cruches, & d'au- « tres choses semblables, & me menant par toutes les rues du « village en me batrant jusqu'à rendre l'ame, ils crioient : Voilà « le beau moine qui a violé nostre fille : il faut le faire mourir. « Un vieillard qui se rencontra là, leur dit: Battriez vous toujours « ce pauvre étranger ? [mais il ne put les faire cesser.] Celui qui « prenoit soin de moy suivoit derriere, plein de confusion & de « honte; & on se moquoit de luy mesme, en luy disant avec in- « sulte : Voilà ce qu'a fait ce solitaire, dont tu nous faisois tant « de cas.

Ibid.

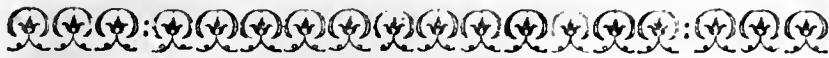
'On ne cessoit point cependant de me battre, & les parens « de la fille disoient qu'ils ne me laisseroient point aller que je « ne trouvasse quelqu'un qui leur répondist pour moy des ali- « mens de leur fille. Je fis donc signe à mon ami, & il s'engagea « aussitost pour moy. Ainsi estant retourné en ma cellule, je luy « donnai tout ce que j'avois de corbeilles, en le priant de les « vendre, & de fournir à l'entretien de ma femme; & je me disois « à moy mesme : Hé bien, Macaire, tu as trouvé une femme : il « faut travailler plus qu'auparavant pour avoir de quoy la nour- « rir. Et en effet je travaillois jour & nuit, & je luy envoyois ce « que je pouvois gagner.

Ibid.

'Le terme de cette miserable estant arrivé, elle passa plusieurs « jours dans d'extremes douleurs, sans pouvoir mettre son en- « fant au monde. Comme on s'en étonnoit, & qu'on recherchoit « ce qui la pouvoit mettre en cet état : Je le voy bien, dit-elle, « c'est que j'ay accusé faussement ce moine du crime dont un tel « jeune homme nostre voisin est le veritable coupable. Mon ami « entendit ceci, & il accourut aussitost à moy, & me dit tout « ravi de joie : Cette fille n'a pu accoucher, jusqu'à ce qu'elle a « avoué que vous estiez innocent du crime dont elle vous avoit « chargé; & maintenant voici tous les habitans qui veulent ve- « nir vous trouver, & vous demander hautement pardon du « mauvais traitement qu'ils vous ont fait pour ce sujet. Mais, « dit Macaire, je ne voulus pas les attendre, & pour éviter la « peine que cela m'eust fait, je quittai ce lieu pour venir ici, & « c'est la premiere cause qui m'a amené en cette solitude.

Cotel. g. t. 1. p.
526. b.
7 Laus. c. 19. p.
921. a.

'Cette solitude est le desert de Sceté, [qui est apparemment] « ce desert où il se retira à l'age de 30 ans, [vers l'an 330,] & où il « passa les 60 années qu'il vécut depuis.



ARTICLE III.

Du desert de Sceté habité premierement par S. Macaire.

v. S. Amon
55.
à 30 milles.
NOTE 2.

NOUS avons vu^a autrepart que la montagne de Nitric estoit environ à 16 lieues d'Alexandrie, [entre le couchant & le midi.] Le desert de Sceté estoit encore^b à plus de 30 lieues audelà, ^a & il falloit^c marcher un jour & une nuit pour aller de l'un à l'autre. ^b Il y en a qui croient que ce desert est ce que les autres appellent la Libye; & assurément il est visible que Sceté estoit consideré comme hors de l'Egypte. [Il estoit borné d'un costé par le mont de Pheriné,] montagne d'Egypte habitée d'un grand nombre de solitaires, laquelle conduisoit au desert de Sceté, ^c ou qui estoit mesme dans Sceté.

^d Ce lieu de Sceté estoit une tres vaste solitude; & il n'y avoit pas le moindre sentier qui y conduisist, ni aucune remarque qu'on pust faire pour y arriver: on n'y alloit qu'en observant le cours des astres, & ainsi avec un extreme danger de se perdre, si l'on s'egaroit tant soit peu. Il n'y avoit en ce lieu aucune consolation humaine. On n'y trouvoit mesme de l'eau que rarement: & lorsqu'on y en rencontroit, elle estoit de tres mauvaise odeur, & sentoit comme le bitume, quoique le goust n'en fust pas desagreable. On parle souvent d'un marécage qui y estoit, ^e & qui sans doute estoit l'endroit le plus agreable ou le plus commode de ce desert. ^f Il estoit néanmoins plein de mouches & de cousins gros comme des guespes, & qui avoient des aiguillons si forts, qu'ils perçoient mesme la peau des sangliers. Il semble qu'on tiroit du nitre de ce marais. ^g Il estoit du costé de l'Egypte. ^h C'estoit en cet endroit qu'estoient les eglises de Sceté. Il y avoit quelques sources. ⁱ Il semble aussi qu'il y avoit une riviere assez pres de Sceté, & un village où S. Macaire eust pu trouver, s'il eust voulu, diverses commoditez: mais il ne le vouloit pas.

L'endroit le plus reculé de Sceté s'appelloit Petra; [& il sem- ble que ce soit la mesme chose^a que ce qu'on appelloit Calame & Porphyriion,] qui estoit, dit Cassien, des solitudes eloignées de sept ou huit journées de tous les pays habitez: de sorte que ceux qui y demeuroient ne pouvant pas avoir le debit des corbeilles qui faisoient presque tout le travail & le profit des autres solitaires, s'occupoient à l'agriculture & au jardinage.

v. S. Moyse.

Vit. P. l. 2. c. 21. p. 471. 2.

Casn. col. 6. c. 1.

P. 389.

^a Vit. P. l. 2. c. 29.

p. 481. 1. 1. 6. c. 3. 5

15. p. 656.

^b Boll. 17. jan. p.

108. 53.

Lauf. c. 23. p. 936.

c.

^c Soz. l. 6. c. 29. p.

683. b.

^d Vit. P. l. 2. c. 29.

P. 481. 1.

l. 6. c. 3. § 15. p.

656. 2.

Ruf. v. P. c. 29. p.

481. 1.

Lauf. c. 20. p. 926.

a. b. & alii.

^e Cotel. g. t. 1. p.

531. b.

^f Lauf. p. 926. b.

Cotel. g. t. 1. p.

518. a.

^g p. 552. b. c.

^h p. 517. a.

ⁱ P. p. 541. a.

p. 538. b.

Casn. col. 24. c. 4.

p. 802. inf. l. 10. c.

24. p. 217

Cotel.g.t.i.p.
677.a.b.

afin d'avoir de quoy vivre. Mais il faut remarquer qu'il y avoit encore un lieu de [Calame ou] Calamon furnommé l'Arfinoite, [parcequ'il estoit dans le diocese d'Arfinoé sur la rive orientale du Nil, & sans doute bien moins éloigné des pays habitez, que n'estoit pas le Calame de Sceté. Aîlez pres de Sceté estoit le lieu appellé Terenuti, dont il est quelquefois parlé dans les vies des Peres.

Boll.15.jan.p.
109.514.k.

Vit.P.l.2.c.29.p.
481.1.
a l.6.c.3.515.p.
696.2.
b 2||.2.c.29.p.
481.1.

'Il y a eu dans le desert de Sceté des solitaires d'une eminente perfection :^a on peut dire mesme qu'il n'y en avoit pas d'autre ;^b & un lieu si epouvantable & si affreux ne pouvoit estre habité que par des hommes qui embrassassent une vie parfaite, & dont le courage & la constance fust à l'epreuve de toutes choses. 'On pretend que pour l'ordinaire ils passoient les semaines entieres sans manger ;^c mais apparemment cela ne se faisoit que dans des occasions particulieres.^d Ils surpassoient en vertu & en science tous ceux des autres monasteres d'Egypte.^e Ils estoient tres affectionnez à exercer la charité, non seulement entre eux, mais encore envers tous les autres, s'il arrivoit par hazard que quelqu'un allast en ce lieu. 'Ils avoient un soin tout particulier d'animer & d'encourager ceux qui estoient combatus par quelque passion ; & ils n'épargnoient aucun travail pour se servir les uns les autres.

l.5.c.10.5109.p.
607.608.
c c.13.54.p.615.
1.

d Casn.col.10.c.
2.p.503.
e Vit.P.l.2.c.29.
p.481.1.

l.5.c.11.515.p.
609.2.

Cotel.g.t.i.p.
516.a.

p.672.b.

p.491.b|Casn.
col.10.c.2.p.503.

'Quand une femme y venoit voir son frere ou quelque autre de ses proches, la coutume estoit qu'ils ne se parlaient que de loin. 'Des l'an 356 ce desert commençoit tellement à se peupler, que ceux qui aimoient une entiere solitude, l'alloient chercher autrepars. 'On y bastit jusques à quatre eglises qui avoient chacune leurs Prestres, ce qui y faisoit quatre congregations differentes.

Lau.c.19.p.921.
b|Vit.P.l.5.c.15.
525.p.624.
f Soz.l.3.c.13.p.
515.516.
g Casn.col.15.c.
13.p.607.

'S. Macaire d'Egypte n'a pas seulement esté l'un des habitans de ce desert,^f mais il en a aussi esté l'un des principaux chefs. On croit mesme que c'est luy qui ya demeuré le premier,^g d'autant que Cassien dit que celui qui a trouvé^h le premier cette solitude, est S. Macaire qui ressuscita un mort pour convaincre un heretique : [ce qui est attribué, comme nous verrons, à celui d'Egypte. Et en effet ce Saint s'estant retiré en Sceté, lorsqu'il estoit encore jeune, comme nous avons déjà dit, il y a peu d'apparence que l'autre S. Macaire, qui estoit plus jeune que luy, s'y fust déjà retiré, & mesme il n'y faisoit pas sa residence ordinaire.]

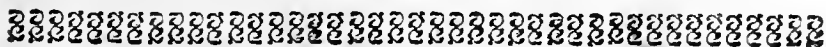
Vit.P.l.5.c.61.p.
510.1|l.5.c.18.59.
p.627.1||7.c.1.3
8.p.665.2.

'Quelque reculé que fust ce desert, S. Macaire vouloit en-

core y demeurer seul [au milieu des solitaires que sa reputation y attirabientost:] & comme plusieurs d'entre eux demeuroient en un endroit, il en choisit un autre plus haut entierement desert, où il vivoit sans avoir une seule personne avec luy. Les vies des Peres le disent en general de l'Abbé Macaire.]

'Celle de celui d'Egypte dit positivement que c'estoit luy. On marque neanmoins qu'il avoit un disciple qui demouroit avec luy, [à quoy il se peut faire que son age & les visites qu'il recevoit l'aient enfin obligé.]

Boll 15. jan. p. 1007. 3 | Cotel. g. r. 1. p. 128. 4 Lauf. c. 19. p. 921. b.



ARTICLE IV.

S. Macaire va voir S. Antoine : Est élevé au sacerdoce.

NO S T R E Saint s'estant retiré [au desert de Sceté] à l'age de 30 ans, dans la force & l'imperuosité de sa jeunesse, il s'appliqua durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuse, avec une telle ardeur & une telle patience, qu'il acquit en un degré eminent le don de la discretion & de la sagesse, en sorte qu'on l'appelloit le jeune vieillard, pour montrer qu'il avoit fait un progrès dans la vertu qui passoit son age. [Ce fut apparemment des ce temps là qu'il alla à quinze journées de là visiter S. Antoine; ce qui l'a fait quelquefois regarder comme le disciple de ce Saint.]

Lauf c. 19. p. 921. a | 30z. l. 3. c. 14. p. 516. a.

NOTE 4.

'Estant donc venu trouver Saint Antoine sur sa montagne, & ayant frappé à la porte de sa cellule, Saint Antoine sortit, & luy demanda qui il estoit. Il répondit qu'il estoit Macaire, & aussitost le Saint rentra, ferma sa porte sur luy, & le laissa dehors, jusqu'à ce que voyant sa patience, il luy ouvrit, l'embrassa avec beaucoup d'amitié, & luy dit : Il y a longtemps que je fouhaite de vous voir, ayant appris de quelle maniere vous vivez : Et comme il le voyoit fort las, il exerça envers luy tous les devoirs ordinaires de l'hospitalité. Lorsque le soir fut venu, Antoine trempa quelques feuilles de palmier [pour faire des nattes,] & Macaire luy en ayant demandé, en trempa encore plus que luy, Ainsi ils s'assirent, & en s'entretenant de ce qui regarde le salut de l'ame, ils travailloient à leurs nattes, qui descendoient par une fenestre dans la caverne [où demouroit S. Antoine.] Ce Saint y estant entré le lendemain matin, & voyant la quantité de nattes que S. Macaire avoit faites, il luy baïsa les mains, en luy disant : Voilà des mains où il y a bien de la vertu.

Cotel g. r. 1. p. 530. c | Vit. P. l. 5. c. 7. 5 y. p. 585.

Cotel g.t.1.p.
540.a.

'Lorsque S. Macaire fut revenu de chez S. Antoine, [soit dans ce premier voyage, soit dans quelque autre qu'il aura fait aussi en 340 au plus tard,] les solitaires qui demeuroient déjà à Sceté, vinrent audevant de luy. Il leur dit qu'il avoit parlé à S. Antoine de ce qu'ils n'avoient point d'oblation [du Sacrifice] dans leur desert. Mais le discours s'estant tourné sur d'autres matieres, ils ne luy demanderent point ce que S. Antoine luy avoit répondu sur cela, & luy aussi ne crut pas le leur devoir dire. Car c'estoit une pratique de ces Saints, que quand ils voyoient que leurs disciples ne leur faisoient point de questions sur des choses qui leur pouvoient estre utiles, ils taschoient de faire naistre l'occasion de leur en dire quelque mot : Que si on ne les pressoit pas d'en dire davantage, ils en demeuroient là, de peur [que Dieu ne les accusast] de prodiguer la verité, s'ils parloient sans qu'on les y obligeast. [Il n'y avoit point encore alors d'eglise en Sceté, puisqu'on n'y offroit point le Sacrifice : mais il y en avoit sans doute une bastie ou preste à bastir, lorsque S. Macaire d'Egypte fut fait Prestre vers l'an 340.] Car ayant fait, comme nous avons dit, un extreme progrès dans les dix premieres années de sa retraite, Dieu luy donna des l'age de 40 ans le pouvoir de commander aux demons, la grace de guerir les maladies, & l'esprit de prophetie ; & il l'eleva mesme à la dignité du sacerdoce, qu'il reçeut aussi à l'age de 40 ans, selon Sozomene.^a Les Grecs disent qu'il fut contraint d'accepter le sacerdoce par les pressantes instances que luy en fit l'Evesque, qui ne vouloit pas que cette lampe demeurast cachée sous le boisseau, & qui esperoit se sanctifier luy mesme en luy imposant les mains. Ils ajoutent que cette nouvelle dignité l'obligea aussi à chercher des austeritez toutes nouvelles.

Lanf.c.19.p.921.
a.b.Soz.l.3.c.14.p.
516.a.
^a Menæa, 15 jan.
p.335.

ARTICLE V.

*Vie austere de Saint Macaire.*Lanf.c.19.p.921.
d.e.

IL est inutile, dit Pallade, de parler de l'abstinence de Macaire pour le boire & pour le manger, puisque mesme les moines les plus relaschez, & qui sont les plus proches des lieux habitez, ne sont pas sujets à la gourmandise ; & ce vice est encore bien plus inconnu parmi ceux qui sont dans le fond du desert, tant pour la rarété de routes choses, que pour le zele divin qui les enflamme, & les anime à se surpasser tous les uns.

les autres par les différentes austeritez qu'ils pratiquent.

'Il ne faut pas néanmoins oublier ce que Socrate rapporte de Evagre qui fut disciple de S. Macaire, [vers l'an 385.]^a J'estois un jour dit Evagre, en la compagnie du saint Pere Macaire, à l'heure mesme de midi, (il avoit parlé auparavant de celui d'Egypte,) & comme je me sentoie brulé d'une extreme soif, je luy demandai la permission de boire de l'eau. Mais il me dit : Contentez vous d'estre à l'ombre: car il y a presentement beaucoup de personnes qui voyageant à la campagne ou sur la mer, sont mesme privez de ce soulagement que vous avez. Et comme je m'entretenois avec luy sur la mortification; continue Evagre: Prenez courage, mon fils, me dit-il: j'ay passé 20 ans entiers sans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'eusse voulu. Car je ne mangeois qu'une certaine quantité de pain que je pesois; je mesurois mon eau; & m'appuyant seulement contre une muraille, je prenois comme à la derobée le peu de sommeil dont je ne pouvois me passer. Sa regle ordinaire estoit de ne manger qu'une fois la semaine.

Socr. l. 4. c. 23. p.
234. d.
p. 235. a.

'Son visage & tout son corps [attenué,] faisoit assez voir quelle estoit la grandeur de son abstinence, quoique ses jeûnes ne fussent pas la seule cause de la secheresse de son corps. Car c'estoit aussi l'effet de la crainte de Dieu, dont son ame estoit toute penetrée, & qui dessechoit & confumoit en quelque sorte tout son corps.

Boll. 15. jan. p.
1009. § 22.

'Des solitaires estant venus une fois voir l'Abbé Macaire en Sceté, ils ne trouverent rien dans sa cellule que de l'eau puante. Ils voulurent le mener en un village pour le rétablir, [& le fournir des choses necessaires.] Mais il leur fit bien connoistre qu'il aimoit cette necessité, & que s'il eust voulu avoir ses commoditez, il savoit bien où les trouver, sans avoir besoin de leur secours.

Menæa, 19. jan. p.
335.
b Cotel. g. t. r. p.
534. § 12. Vit. P. l.
5. c. 3. § 8. p. 565.

'Il travailloit à scier des blez. On voit encore & l'austerité & l'humilité de S. Macaire d'Egypte, en ce qu'il portoit luy mesme de Sceté les paniers qu'il avoit faits [pour les vendre.] Il se trouva une fois si abatu sous ce fardeau, qu'il fut contraint de s'asseoir à terre. Estant encore fort éloigné de la riviere, il s'adressa à Dieu en luy disant: Seigneur, vous savez que je n'en puis plus; & aussitost il se trouva sur le bord du fleuve.

Corel. p. 541. §
30.

58.
c 5 15 Vit. P. l. 3.
c. 212. p. 532. 11 l. 6.
c. 2. § 6. p. 649
Cotel. p. 535. c.

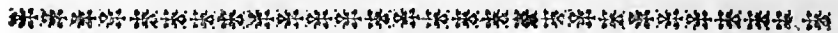
'On remarque encore de l'Abbé Macaire, que quand il mangeoit avec les solitaires, & qu'il s'y rencontroit du vin, il buvoit ce qu'on luy presentoit, mais qu'ensuite il passoit autant de

Boll. § 6. p. 1007.
Boll. p. 1008. § 11
Vit. P. l. 3. p.
508. c. 1. § 26.
p. 569.

jours sans boire d'eau qu'il avoit bu de verres de vin. Ainsi les freres estant bien aises de luy en presenter, parcequ'ils pensoient par là soutenir ses forces, il estoit encore plus aise d'en recevoir, pour avoir ensuite occasion de se mortifier. Mais enfin son disciple s'estant apperceu de la maniere dont il en usoit, conjura les autres de ne luy plus donner de vin, parcequ'en pensant luy faire du bien, on luy causoit un nouveau tourment : & depuis cela on ne luy en presenta plus.

Casn. inst. l. 5. c.
41. p. 132.

'Cassien estoit ne pouvoir mieux finir le cinquieme livre de ses Institutions, que par cet avis que S. Macaire donnoit : Il faut, « disoit-il, qu'un solitaire s'applique au jeûne, comme s'il estoit « assuré d'avoir encore cent ans à vivre ; & qu'il reprime au con- « traire les passions de son ame, oublie les injures, resiste à la « tristesse, & supporte les pertes & les douleurs, comme s'il de- « voit mourir le jour mesme. Cette premiere pensée rendra le « solitaire sage & prudent, & luy fera garder une severe unifor- « mité dans son abstinence, sans luy permettre de se relâcher « sous pretexte de l'infirmité de son corps : & l'objet d'une mort « prochaine luy inspirera une magnanimité Chrétienne, qui non « seulement luy fera mépriser tout ce qui paroist de plus heureux « & de plus agreable dans ce monde, mais qui le rendra encore « ferme & inébranlable dans les maux, parcequ'il les méprisera « comme legers & de nulle importance, & qu'il aura toujours « son cœur & ses yeux attachez au lieu où il croit à tous momens « qu'il doit bientôt estre appelé. «



ARTICLE VI.

Amour du Saint pour la priere & pour la solitude.

Lauf. c. 19. p. 921.
c.

TOUTES les austeritez du corps estoient peu de chose pour cet homme celeste, qui estoit, à ce qu'on en raportoit, ravi sans cesse hors de luy mesme, & qui s'entretenoit plus souvent avec Dieu [dans la priere,] qu'il ne pensoit à tout ce qui est sous le ciel. Quelques solitaires demandant à S. Macaire en quelle maniere ils devoient prier, il leur répondit :^a Il n'est pas « besoin d'user de quantité de paroles, mais il suffit d'entendre les « mains vers le ciel, & de dire : Seigneur, faites moy misericorde « en la maniere & par les moyens qu'il vous plaira. Et lorsque « nous nous sentons combatus & pressez de quelque tentation, il « faut dire : Secourez moy, mon Dieu. Car il sçait bien ce qui nous « est «

Boll. 15. jan. p.
1009. 520.
a Vit. P. l. 3. c.
107. p. 531 | l. 5. c.
12 p. 614. | Col. 1.
g. t. 1. p. 537. a.

» est nécessaire, & il ne manquera pas de nous assister. Il disoit
 » quelquefois: Si nous nous souvenons des maux que les hommes
 » nous ont faits, nous nous osons le pouvoir de nous souvenir
 » de Dieu: mais autant que nous nous souviendrons de la perfe-
 » cution que le demon nous fait, rien ne nous pourra tirer de la
 » presence de Dieu. [C'est apparemment un abrégé de l'entretien
 qu'il eut avec Evagre, comme nous le dirons dans la suite.

On voit une grande marque de son amour pour le silence & pour la priere dans ce que nous allons rapporter. Comme sa reputation luy attiroit beaucoup de visites, il trouva moyen de s'en debarasser en creusant luy mesme en beaucoup de temps un chemin sous terre depuis sa cellule jusques à une caverne fort creuse qui en estoit éloignée de la moitié d'une stade. Ainsi quand il se trouvoit importuné de monde, il s'en alloit secrettement de sa cellule dans le fond de cette caverne, sans qu'on pust savoir où il estoit. Et un de ses disciples a raporté depuis, que dans l'espace de ce chemin il faisoit 24 oraisons en allant, & autant en revenant.

[C'est par ce mesme esprit de retraite,] qu'après avoir une fois renvoyé l'assemblée des freres de Sceté^a ensuite des Messes de l'Eglise, il leur dit: Fuyez, mes freres; & l'un d'eux luy ayant répondu: Et où pouvons nous fuir? ya t-il quelque lieu plus reculé que ce desert? Alors mettant le doigt sur sa bouche: C'est là, dit-il, qu'il faut s'enfuir: Et aussitost il s'en alla dans sa cellule, ferma la porte, & demeura seul.

L'Abbé Isaac ou Aio ayant une fois prié l'Abbé Macaire de luy dire quelque parole [d'instruction], il ne luy dit que ce mot: Fuyez les hommes: & Isaac luy demandant ce que c'estoit que fuir les hommes, il luy répondit: C'est demeurer assis dans sa cellule, pleurer ses fautes, haïr l'inclination que les hommes ont à parler, & ce qui est la premiere de toutes les vertus, re- primer également sa langue & son ventre.

Un Abbé Moyse vint trouver S. Macaire à Sceté, pour luy dire qu'il vouloit vivre dans la solitude & dans le silence; mais que les [visites des] freres l'en empeschoient. Et il avoit en effet une modestie naturelle qui l'empeschoit de pouvoir refuser ceux qui demandoient à le voir. Le Saint luy conseilla donc de se retirer en un desert encore plus reculé nommé Petra: Moyse le fit, & y trouva le repos qu'il souhaitoit. Il paroist que cet Abbé Moyse est ce celebre chef de voleurs, encore plus celebre par sa conversion & sa penitence. [Ainsi c'est à S. Macaire

Cotel. p. 546.
 § 36 [Vit. P. l. 5.
 c. 10. § 34. p. 599.

Lauf. p. 925. a. b.

Cotel. p. 536.
 § 16.
 § 16 [Vit. P. l. 5.
 c. 4. § 27. p. 570.

Boll. 16. jan. p.
 1010. § 27. 43.
 p. 1011. [Vit. P. l.
 3. § 139. p. 568. l.

Cotel. p. 511. p.
 538. b.

p. 553. 554.

que l'Eglise doit l'edification qu'elle en a receue.

Dieu confirma encore davantage S. Macaire d'Egypte dans l'amour de la retraite, par une rencontre] qu'il rapporta luy mesme, une fois qu'il vint de Sceté à Nitric pour assister au Sacrifice que S. Pambon y offroit, ou que l'on y offroit à cause de la mort de S. Pambon, [qui arriva vers l'an 386.] D'autres lisent seulement qu'il venoit au monastere de Pambon, un jour que l'on devoit offrir le Sacrifice. Les plus anciens du lieu l'ayant donc prié de leur dire quelque parole d'edification, il leur répondit : Je ne merite pas encore de porter le nom de solitaire, mais j'en ay vu qui l'estoient veritablement. Comme j'estois en Sceté dans ma cellule, il me venoit sans cesse une pensée en l'esprit qui me pressoit d'aller plus avant dans le desert, pour y considerer ce que j'y verrois ; à quoy je resistai durant cinq ans, de crainte que ce ne fust une tentation du demon. Mais cette pensée ne me quittant point, enfin j'alla dans le desert, où je trouvai un étang au milieu duquel estoit une isle. Je vis ensuite divers animaux qui venoient boire à cet étang, & parmi eux deux hommes tout nuds, ce qui me fit trembler de crainte, dans la croyance que c'estoient des esprits. Ces hommes s'estant aperceus de ma frayeur, me dirent : N'avez point de peur, nous sommes hommes comme vous. Alors je leur demandai d'où ils estoient, & ce qui les avoit amenez dans ce desert. Ils me répondirent : L'un de nous est né en Egypte, & l'autre en Libye: nous estions tous deux solitaires, & nous sortis du monastere d'un commun consentement pour vivre dans le desert, où il y a dix ans que nous demeurons. Ils me demanderent ensuite de quelle sorte alloit le monde, si le Nil debordoit comme de coutume, & si la terre continuoit à estre fertile. A quoy leur ayant répondu, je leur demandai ce que je devois faire pour estre un vray solitaire ; & ils me dirent : On ne sauroit l'estre sans renoncer generalement à tout ce qui est dans le monde. Mais je suis foible, leur repartis je, & je ne saurois faire ce que vous faites. Si vous ne le pouvez, repliquerent-ils, demeurez en repos, & pleurez vos pechez dans vostre cellule. Leur ayant demandé ensuite s'ils ne sentoient point durant l'hiver la rigueur du froid, & s'ils n'estoient point brulez en été par l'extreme chaleur du soleil, ils me répondirent que Dieu leur faisoit la grace de les garantir de ces deux incommoditez. Vous voyez donc, mes freres, ajouta le Saint, si j'ay raison de vous dire que je ne merite pas encore de porter le nom de solitaire. C'est pourquoy

Boll. 15 jan. p.
1. 07. § 2. Cotel.
p. 526. c.

Vit. P. l. 6. c. 3.
§ 4. p. 653. l.

1) Boll. 15 jan. p.
1007. § 2.

„ dispensez moy, s'il vous plait, d'entreprendre de vous instruire
 „ de ce qu'il faut faire pour se rendre parfait dans une profession
 „ si sainte. Cette histoire est rapportée dans une lettre attribuée à
 S. Ephrem : & il y admire l'humilité de cet homme divin, qui
 dans une perfection aussi éminente qu'estoit la sienne, croyoit
 qu'il y avoit encore des choses au-dessus de sa vertu & de ses
 forces.

Ephr. or. 3. t. 2. p.
 225. l. 2.
 a. 2. a. b.

'Ce fut pour consoler ses freres, [& les confirmer dans l'amour
 de la solitude, en leur faisant voir combien le demon la crai-
 gnoit,] qu'il leur rapporta qu'une mere ayant amené à sa cellule
 un enfant possédé du demon, cet enfant disoit à sa mere: Levez
 vous, & allons nous-en; & comme elle disoit qu'elle ne pou-
 voit marcher, il luy répondit: Hé bien je vous porterai: en
 quoy j'admirai, dit le Saint, avec quelle adresse le demon taf-
 choit de les chasser d'ici.

Boll. p. 1008. c. 71
 Vit. P. l. 5. c. 18.
 518. p. 638. l.

'Voulant combattre la tentation qu'ont quelque fois les reli-
 gieux de quitter leur repos pour prescher aux autres sous pre-
 texte de faire plus de profit, il les comparoit à un barbier, qui
 epargnant peu de chose chaque jour, parcequ'on donnoit peu
 où il estoit pour se faire faire le poil, s'en alla en un autre lieu
 où l'on donnoit beaucoup davantage. Mais il se trouva que les
 vivres y estant aussi beaucoup plus chers, il gaignoit à peine de
 quoy vivre, & n'amassoit rien du tout.

Casn. coll. 24. c.
 13. p. 810. 811.

ARTICLE VII:

Charité du Saint envers ses freres.

'SOCRATE dit que la vertu des deux Saints Macaires estant
 extrêmement semblable, on y remarquoit pourtant cette
 difference, que celui d'Egypte estoit grave, & en quelque sorte
 severe avec ceux qui le venoient voir: au lieu que celui d'Ale-
 xandrie estoit fort gay & fort agreable dans la conversation, &
 que par ce moyen il estoit plus propre à attirer les jeunes gents
 à la solitude. [L'amour extreme qu'avoit celui d'Egypte pour
 le silence, pouvoit bien le rendre moins ouvert & plus réservé
 à parler. Mais assurément il ne témoignoit pas moins de bonté
 pour ceux avec qui il avoit affaire:] & si sa charité estoit plus
 sérieuse, elle n'estoit pas pour cela moins douce ni moins com-
 patissante. On disoit mesme de luy qu'il estoit comme un Dieu
 sur la terre, parceque comme Dieu couvre tout le monde par

Socr. l. 4. c. 23. p.
 234. c. d.

Cotei. g. t. l. p.
 541. l. 32. Vit. P.
 app. 6197. p.
 1000.

sa protection, & supporte les pechez des hommes, de mesme ce Saint couvroit les pechez & les uefaults de ses freres. On ajoute qu'il les voyoit comme s'il ne les eust point vus, & qu'il ecou-
toit ce qu'on luy en disoit comme s'il ne l'eust point entendu.

Boll. p. 1009, § 21 |
Cotel. p. 537.

'On dit qu'il arriva une fois que deux solitaires de Sceté estant accusez d'avoir commis une faute, S. Macaire d'Alexandrie les excommunia; ce qui les porta à prendre le dessein de s'en retourner dans le monde. Mais celui d'Egypte ayant appris leur état, les envoya querir; & ils l'assurerent qu'ils n'avoient point fait la chose dont on les avoit accusez. [Le Saint voulant donc corriger celui d'Alexandrie de cette faute,] parqu'il l'aimoit, dit que ce n'estoient pas ces solitaires qui estoient separez de la communion, mais que c'estoit celui mesme qui les en avoit separez. Saint Macaire d'Alexandrie apprenant donc que celui d'Egypte l'avoit excommunié, s'enfuit de douleur dans le marais [de Sceté,] où il fut tout percé par les cousins [tels que nous les avons décrits.] Celui d'Egypte allant à ce marais, l'y rencontra en cet état. Il le loua de ce que les autres ayant esté tentez de quitter la solitude, luy au contraire s'y estoit retiré encore plus qu' auparavant: mais il l'avertit de prendre garde à ne se pas laisser tromper une autre fois par le demon, & de faire penitence de la faute qu'il avoit commise de traiter si rigoureusement ces deux freres, sans estre assuré par luy mesme d'une faute qu'ils foutenoient n'avoir pas faite. L'autre Macaire le pria de luy vouloir prescrire la penitence qu'il devoit faire; & le Saint voyant la tranquillité [avec laquelle il avoit receu sa correction,] luy en donna seulement de passer trois semaines à ne manger qu'une fois la semaine; ce qui n'estoit pour luy que son ordinaire, comme nous l'avons déjà remarqué.

Boll. 15. jan. p.
1009. § 22.

Boll. § 18 | Cotel.
p. 536. b | Vit. P. 1.
§. c. 4. § 28. p. 570.
1 | l. 3. c 87. p. 513.
2.

'C'est du grand Macaire de Sceté qu'on raporte cette parole si belle pour la douceur: Celui là est veritablement solitaire qui se surmonte en toutes choses. Que si en voulant reprendre nostre frere, vous vous mettez vous mesme en colere, vous satisfaites plustost vostre propre passion, que vous n'exercez la charité. Gardez vous donc de ce defaut, car il ne faut pas se perdre pour sauver un autre.

Boll. § 10 | Cotel.
p. 533. c.

'Il se gouvernoit à l'égard de tous les freres avec tant de simplicité, qu'on luy en faisoit mesmes des reproches: mais au lieu de changer pour cela, il répondoit: C'est une grace que j'ay demandée à Dieu durant douze ans par des prieres & des services continuels: Et pourquoy faut-il que tout le monde veuille m'y faire renoncer?

'L'Abbé Macaire eut l'humilité, y estant poullé par l'Esprit de Dieu, de vouloit apprendre d'un jeune solitaire de Scté Cotel.g.t.1.p: 443.a.

v.S. Moyse
le volcur.

"nommé Zacarie, quel est le devoir d'un moine: & Zacarie luy répondit que c'estoit de se faire violence en tout.

[Comme la loy souveraine du Christianisme est la charité,] 'on raporte de S. Macaire qu'estant une fois venu voir un ermite qu'il trouva malade, & qui n'avoit quoy que ce soit dans sa cellule, il luy demanda ce qu'il souhaitoit de manger; & ce frere luy ayant dit qu'il eust bien voulu avoir de petits gâteaux, ce Saint vraiment genereux, courut aussitost à Alexandrie, & luy en apporta. L'auteur ajoute que personne n'eut [longtemps] connoissance de ce miracle. [Je ne sçay en quel sens il veut dire que cette action estoit un miracle.] Boll.59.

pastillos.

'On raporte au sujet de la douceur de S. Macaire, qu'allant une fois de Scté à la montagne de Nitrie, il commanda à son disciple de marcher un peu devant luy. Le disciple allant donc devant, rencontra un prestre idolatre qui portoit un gros baston, & qui couroit extremement fort. Il commença à luy crier: Où cours tu ainsi demon. Ce qui mit ce prestre en telle colere, qu'il luy donna mille coups, & le laissa à demi mort. L'idolatre ayant ensuite recommencé à courir, il rencontra assez pres de là Saint Macaire, qui luy dit: Bon jour, bon jour, vous prenez beaucoup de peine: je vous souhaite le salut. Cet homme s'étonnant de cette salutation, luy répondit: Qu'avez vous remarqué de bon en moy qui vous oblige à me saluer de la sorte: Le vieillard luy repliqua: C'est parceque j'ay vu que vous estiez lassé de travail, & que vous couriez sans savoir où vous alliez. Alors ce prestre luy dit: Vostre salutation m'a fait connoistre que vous estiez un grand serviteur de Dieu, & m'a touché tres sensiblement, au lieu qu'un autre malheureux solitaire que j'ay rencontré, m'a dit des injures, dont je l'ay payé sur le champ en luy donnant quantité de coups. Puis embrassant les piez du Saint, il ajouta: Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez fait solitaire. Après cela ils s'en allerent ensemble au lieu où ce frere estoit étendu tout meurtri de coups; & parcequ'il ne pouvoit marcher, ils le porterent à l'Eglise de la montagne. Les freres furent extremement surpris de voir S. Macaire mener ainsi avec luy ce prestre idolatre, auquel ils donnerent l'habit de solitaire; & plusieurs payens à son imitation embrasserent le Christianisme. Cette rencontre faisoit dire à S. Macaire, que les paroles insolentes & pleines d'orgueil font que les bons mes-

§ 41 | Cotel.p.
547.c | Vit.P.l.3i
c.127.p.519.

mes deviennent méchans : & qu'au contraire les paroles humbles & douces changent mesme les méchans en bons.



ARTICLE VIII.

Diverses actions & paroles remarquables de S. Macaire.

Boll. 15. jan. p.
100, § 13 | Vit. P.
1. §. c. 3. p. 565. § 6.
2.

NOUS avons déjà touché] ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte, que la crainte de Dieu qui purifioit son ame, consumoit tellement son corps, que soit qu'il jeûnast, soit qu'il mangeast, il paroïssoit toujours également sec.

Cotel. p. 137 |
Vit. P. l. 7. c. 38.

'S. Macaire dit un jour à une personne : Je puis vous dire en vérité que si vous recevez les mepris comme les louanges, la pauvreté comme les richesses, la faim & la nécessité comme l'abondance & les festins, le peché ne vous fera jamais mourir. Il est impossible que celui qui a une veritable foy, & qui rend à Dieu le culte qu'il luy doit, par les bonnes œuvres, tombe dans les passions impures, & soit abusé par le demon.

Vit. P. § 9. p. 984.
985 | Boll. p.
1009, § 24.

'Un jeune homme estant une fois venu trouver S. Macaire d'Egypte, pour recevoir de luy l'instruction de ce qu'il avoit à pratiquer dans la vie solitaire qu'il avoit dessein d'embrasser, il luy dit d'aller en un lieu où il y avoit beaucoup de morts, de leur dire des injures, de leur faire des outrages, & mesme de leur jeter des pierres, afin de les irriter contre luy. Il y alla, fit tout ce qu'on luy avoit dit, & estant revenu, quand S. Macaire luy demanda ce que ces morts luy avoient répondu, il dit qu'ils ne luy avoient pas dit un seul mot. Il luy renvoya le lendemain pour leur donner des benedictions & des louanges ; & comme il n'en tira pas plus de réponse, le Saint luy dit de prendre exemple sur cette insensibilité des morts, qui ne pouvoient estre touchez ni des injures, ni des louanges ; qu'il devoit de mesme ne s'irriter jamais, quelque mauvais traitement qu'on luy fist, & ne s'enfler point non plus de toute l'estime & de toutes les louanges, mais imiter toujours JESUS CHRIST, qui avoit pratiqué si excellemment l'un & l'autre.

Casn. col. §. c. 32.
2. 378.

'Un anacorete se plaignant une fois à S. Macaire de ce que tous les jours des neuf heures du matin il sentoit dans sa solitude une faim étrange, au lieu que quand il estoit dans le monastere, il n'avoit point de peine à passer quelquefois les semaines entieres sans manger ; il luy répondit agreablement : C'est, mon fils, que dans le desert vous n'avez personne qui soit témoin de vos

„ jeûnes , & qui vous soutienne & vous nourrisse de ses louanges:
 „ au lieu que la vaine gloire estoit vostre nourriture dans le mo-
 „ nasterre , & le plaisir d'estre signalé entre les autres par vostre
 „ abstinence , vous valoit un bon repas.

'Paphnuce disciple de S.Macaire, luy ayant un jour demandé
 „ quelque instruction , il luy dit ces paroles : Ne faites tort à per- Cotel.p.540.
528.
 „ sonne : ne jugez personne. Si vous pratiquez cette regle , vous
 „ ferez sauvé. Il dit à un autre : Ne couchez jamais chez un frere
 „ qui n'a pas bonne reputation.

'Un jour qu'il estoit en Egypte , il entendit en passant un en- § 241
 fant qui disoit à sa mere : Je hay ce riche qui m'aime , & j'aime
 ce pauvre qui me hait. Le Saint témoigna admirer cette parole,
 „ & comme ses disciples luy en demandoient le sujet: C'est, dit-il,
 „ qu'elle nous marque ce que nous faisons: Dieu qui est souverai-
 „ nement riche nous aime , & nous ne voulons pas l'ecouter : le
 „ demon au contraire qui n'est que pauvreté & que misere , nous
 „ porte une haine irreconciliable , & nous nous portons avec ar-
 „ deur à tout ce qu'il nous suggere pour nous corrompre.' On Poss.asc.p.243-
247-418.
 trouve encore plusieurs instructions que le grand Macaire don-
 noit à ses disciples, dans un recueil donné depuis peu au public:
 & il y en a de tres edifiantes. [Mais elles seroient trop longues
 à rapporter.] On remarque que les deux Macaires estoient pres- Casn.col.19.c.5.
p.709.
 que les seuls à qui Dieu eust accordé la grace d'acquérir egale-
 ment toutes les vertus des cœnobites & des anacorettes , & de
 n'exceller pas moins dans le renoncement & le denuement
 absolu de toutes les choses de la terre , qui se pratique dans les
 monasteres, que dans la contemplation & la pureté de cœur qui
 ne se rencontre presque pas hors des deserts où l'on vit separé
 de tous les hommes.

'Un jour comme ces deux grands serviteurs de Dieu allant Lauf.c.20.p.924.
925/Vit P.l.2.c.
29.p.482.1.
 ensemble visiter un des freres , estoient montez dans un grand
 bateau qui seroit d'ordinaire à passer le Nil , il s'y rencontra
 des Colonels de grande consideration , & qui avoient avec eux
 des chariots , & quantité de serviteurs , de chevaux , & d'equi-
 page. Ces Colonels voyant au bout du bateau les deux Saints
 couchez par terre , pauvrement vétus , & preparez sans rien
 craindre à toutes sortes d'evenemens , s'entretenoient ensen-
 ble du bonheur de ce genre de vie qui paroissoit si meprisable ;
 „ & enfin l'un d'eux leur dit : Que vous estes heureux de vous
 „ jouer ainsi du monde , & de n'y pretendre autre chose qu'un
 „ habit tres pauvre & une nourriture tres simple ! Vous estes Lauf.p.925.a.

2]Ruf.v.P.c.29.
p.482.

quasi prophete, repartit S. Macaire d'Alexandrie, de nous appeller heureux, puisque nous portons tous deux le nom de Macaire, c'est à dire heureux. Mais si vous avez grande raison de dire que ceux qui se consacrent entierement au service de Dieu se jouent du monde, nous avons au contraire grand sujet de vous plaindre de ce que le monde se joue de vous. Ces paroles toucherent si fort ce Colonel, qu'il ne fut pas plustost arrivé chez luy, que distribuant une partie de son bien aux pauvres, & abandonnant le reste, il suivit la voix de Dieu qui l'appelloit, & changeant d'habits, il se hastia d'aller trouver des solitaires pour vivre comme eux.

ARTICLE IX.

Virtu de deux jeunes solitaires, & de deux femmes mariées.

Cotel.g.t.p.
541.533]Vit.P.
l.3.c.195.p.528.
529l.6.c.3.52.
p.651.652.

DEUX jeunes étrangers [qui ce semble estoient freres,] virent un jour en Sceté. L'un qui estoit le plus agé, estoit déjà tres s'avant [dans la vie spirituelle,] & l'autre qui n'avoit presque pas encore de barbe, commençoit à s'y avancer. Ils s'adresserent à S. Macaire sans le connoître, & le prièrent de leur dire où estoit la cellule de l'Abbé Macaire. Il leur demanda ce qu'ils vouloient à ce Pere, & ils répondirent qu'ayant oui parler de luy & du desert de Sceté, ils souhaitoient de le voir. Il leur dit donc que c'estoit luy mesme; & alors s'estant jettez à ses piez, ils le supplierent de trouver bon qu'ils demeurassent avec luy. Comme ils paroissoient estre fort delicats, & avoir esté elevez dans l'abondance, le Saint croyant qu'ils ne pourroient supporter les austeritez du desert, leur dit: Mes freres, vous ne sauriez demeurer ici. Ils luy répondirent: Que ferons nous donc, mon pere, si nous ne pouvons estre avec vous?

Cotel.p.542.b.

Le Saint pensant alors en luy mesme que s'il les renvoyoit, ils s'en scandalizeroient, il leur dit: Bastillez donc, si vous le pouvez, une cellule pour vous loger. Ce qu'ayant accepté fort volontiers, ils le prièrent de leur dire seulement le lieu où ils pourroient la bastir. Il sortit avec eux, & leur montrant une roche fort dure, il leur dit, dans la pensée que cette proposition feroit qu'ils se retireroient à l'heure mesme: Taillez une place dans cette roche, allez querir du bois dans le marais pour la couvrir, & vous y logez. S'y estant resolu aussitost, ils luy dirent: A quel ouvrage vous plaist-il, mon pere, que nous nous exercions

• exercices ici? Faites des corbeilles, leur dit-il, que vous don-
 » nerez aux gardiens de l'église: ils les vendront, & vous appor-
 » teront du pain. Et pour leur apprendre à faire de ces corbeil-
 les, il prit quelques feuilles de palmier qu'il avoit apportées du
 marais, dont il commença devant eux de leur faire une natte,
 & leur montra comment il falloit coudre ces nattes ensemble.
 Il leur donna une coignée, du sel, une corbeille pleine de pain,
 & puis les laissa, & s'en alla.

Ilsexecuterent avec une extreme patience tout ce qu'il leur
 avoit ordonné, & passerent ensuite trois ans entiers sans le p.547.a.
 venir voir. Le saint vieillard voyoit [avec joie qu'ils venoient
 souvent à l'église, où ils recevoient l'oblation, & qu'ils y de-
 meuroient longtemps en oraison dans un grand silence; mais
 il s'étonnoit d'autre part de ce qu'estant si proches de luy, ils
 ne venoient consulter ni luy, ni aucun autre des anciens sur
 leurs pensées, quoique d'autres qui demeuroient beaucoup
 plus loin, le vinsent voir pour ce sujet: cela luy fit desirer de
 savoir au vray quelles estoient leurs occupations. Ayant donc
 jeûné toute une semaine, il pria Dieu qu'il luy plust de les luy
 faire connoistre, & puis il les alla trouver. Il frapa à la porte
 de leur cellule ou plustost de leur caverne, qu'ils luy ouvrirent;
 & connoissant que c'estoit l'homme de Dieu qui venoit les visi-
 ter, ils se prosternerent en terre pour le saluer, sans rien dire.

Après avoir fait oraison selon la coutume, & s'estre assis,
 l'aîné fit signe au plus jeune, qui sortit aussitost, & luy en con-
 tinuant de travailler à son ouvrage, demeura toujours assis
 sans dire une seule parole. A l'heure de None son frere revint,
 frapa à la porte, & entra avec quelque chose qu'il avoit fait
 cuire pour manger: & le plus âgé luy ayant fait un autre signe,
 il apporta une petite table, sur laquelle il mit trois petits bif-
 cuits, (qui estoient les pains ordinaires des solitaires d'Egypte,)
 & se tint debout sans dire mot. Ce que S. Macaire voyant, il
 » dit: Levez vous & mangeons. Ainsi ils mangerent & burent
 » ensemble. Lorsque le soir fut venu, ils dirent au Saint: Mon.
 » pere, vous en retournerez vous aujourd'hui? Non, leur répon-
 » dit-il, mais je passerai la nuit avec vous. Aussitost ils mirent
 pour luy dans un des coins de la cellule une natte de jonc, &
 ayant défait leur ceinture & quelque autre habillement, ils se
 couchèrent aussi sur une natte dans un autre coin, comme
 pour se reposer & pour dormir.

Alors Saint Macaire adressa sa priere à Dieu, afin qu'il luy p.548.a.

plust de luy faire connoître plus particulièrement quelle estoit leur maniere de vivre. Aussitost le dessus de la cellule s'estant comme ouvert, une lumiere aussi claire qu'elle pourroit estre en plein midi, remplit toute la cellule sans que les deux freres s'en apperceussent. Quand ils crurent que le saint vieillard dormoit, le plus grand poussa un peu l'autre, & aussitost ils se leverent, prirent leur ceinture, & ne voyant pas le Saint, quoiqu'il les vist fort bien, ils se mirent en oraison, en étendant les mains vers le ciel. Saint Macaire les considerant attentivement, apperçut les demons qui venoient ainsi que des mouches pour s'asseoir sur la bouche & sur les yeux du plus jeune, & un Ange du Seigneur qui avec une épée trenchante des deux costez, les en empêchoit & les chassoit. Mais quant à l'autre, ils ne pouvoient en aucune sorte approcher de luy.

p.544.c.

Lorsque le point du jour commença, ils se jetterent tous deux sur leur natte: & lorsque S. Macaire se leva, comme s'il n'eust fait que de s'evveiller, ils se leverent aussi comme s'ils fussent fortis d'un long sommeil. Le plus agé s'approchant de luy, luy dit: Aurez vous agreable, mon Pere, que nous chantions douze pseumes? A quoy ayant répondu qu'oui, le plus jeune chanta cinq pseumes, joignant à chacun six versets [de quelque autre endroit de l'Écriture,] avec un alleluia; & le vieillard s'appercevoit qu'à chaque verset qu'il disoit, il sortoit de sa bouche comme une flamme qui s'elevoit vers le ciel. De mesme aussi lorsque l'autre ouvroit la bouche pour chanter, il voyoit comme une chaine de feu qui alloit depuis ses levres jusques au ciel. Après avoir fait aussi de son costé quelques prieres, & que les matines furent achevées, il les conjura de vouloir prier Dieu pour luy. Surquoi sans luy rien répondre, ils se jetterent à ses piez pour luy demander pardon, & se recommander à ses prieres. Ainsi le Saint reconnut que le plus agé estoit parfait dans la crainte de Dieu, & que les demons faisoient encore la guerre au plus jeune. Peu de jours après, le premier des deux freres quitta les travaux de la terre pour le repos du ciel, & l'autre ne le survéquit que de trois jours. Et lorsque quelques uns des Peres venoient visiter S. Macaire, il les menoit comme par rareté à leur cellule, qu'il appelloit la chapelle des Martyrs.

Vit. P. l. 3 c. 97.
p. 515. l. a. l. 6. c. 3.
5 17. p. 557. l.

S. Macaire d'Égypte estant un jour en oraison, il entendit une voix qui luy disoit: Macaire, tu n'es pas encore arrivé à une aussi grande vertu qu'est celle de ces deux femmes qui de-

» meurent ensemble dans une telle ville la plus proche d'ici. Le
 » vieillard prit son baston de palmier à l'heure mesme, & s'en
 » alla en cette ville, où ayant demandé la maison de ces deux
 » femmes, il frapa à la porte. L'une luy vint ouvrir, & le receut
 » avec une extreme joie. Le Saint demanda aussi à parler à l'autre,
 » & quand elle fut venue, & qu'il se fut assis avec elles, il
 » leur dit: C'est pour vous que je suis venu du desert en cette
 » ville, & que j'ay fait un si long & si penible chemin. C'est,
 » dis-je, pour sçavoir ce que vous faites; & je vous prie de m'en
 » informer. Elles luy répondirent: Permettez nous, mon tres
 » saint Pere, de vous dire comme la pure verité, que cette nuit
 » mesme nous ne nous sommes pas abstenues de nos maris. Et
 » après cela quelles bonnes œuvres pretendez vous que nous
 » puissions faire? Il continuoit toujours néanmoins à vouloir
 » sçavoir de quelle maniere elles vivoient: & ainsi elles furent
 » enfin contraintes de luy dire: Nous ne sommes pas liées ensemble
 » par aucune parenté; mais il s'est rencontré que nous avons
 » épousé deux freres. Depuis cela, c'est à dire depuis 15 ans, nous
 » avons toujours demeuré ensemble sans nous dire, autant que
 » nous nous pouvons souvenir, une seule parole licencieuse, ni
 » avoir la moindre dispute, mais vivant toujours dans une tres
 » grande union. Nous avons fait ce que nous avons pu d'un com-
 » mun accord pour nous separer de nos maris, afin de nous reti-
 » rer dans une assemblée de vierges religieuses, & nous le leur
 » avons demandé avec beaucoup d'instance; mais eux n'y ayant
 » point voulu consentir, nous nous sommes promis l'une à l'autre
 » en la presence de Dieu, de ne dire jamais aucune parole
 » seculiere tant que nous vivrons. S. Macaire ayant entendu ce
 » discours, s'écria: Qu'il est vray que Dieu ne regarde point si
 » l'on est vierge ou femme mariée, si c'est un moine ou un secu-
 » lier! Il ne considere que la disposition du cœur, & il donne
 » également l'Esprit saint & l'Esprit de vie[à tous ceux qui veu-
 » lent le servir, de quelque condition qu'ils soient.]



ARTICLE X.

Predictions & visions de S. Macaire.

NOUS avons dit ci-dessus que Dieu avoit donné à Saint Lanſc. 19. p. 923.
 Macaire d'Egypte des l'age de 40 ans, le pouvoir de a. b.
 commander aux demons, la grace de guerir les maladies, &c.

l'esprit de prophetie. Il est aisé de rapporter des preuves de toutes ces choses.

p. 921.

'Le Saint avoit deux disciples en Sceté, dont l'un vivoit en retraite dans une cellule particuliere, & l'autre nommé Jean demouroit auprès de luy pour le servir, & rendre les devoirs necessaires à ceux qui le venoient voir. Il y avoit déjà longtemps qu'ils vivoient ensemble, lorsqu'un jour S. Macaire qui voyoit par la lumiere de son ame ce qui estoit caché aux autres, parla à Jean en ces termes : Ecoutez moy, mon frere, & souffrez que je vous donne un avis qui pourra vous estre utile : " Vous estes tenté ; le demon de l'avarice vous tente ; car je l'ay vu : mais si vous recevez bien l'avertissement que je vous fais, vous accomplirez avec perfection l'œuvre de Dieu en ce lieu-ci, vous deviendrez glorieux, & les chastimens de Dieu n'approcheront point de vous. Que si vous ne m'écoutez pas, vous tomberez enfin dans l'état de Giezi, dont vous avez la maladie. Cela arriva de la sorte. Car après la mort de S. Macaire, Jean ayant esté fait Prestre en sa place, oublia ce que le Saint luy avoit dit, & suivit au lieu de ses avis les suggestions de celui qui avoit porté Judas à s'étrangler en punition du crime qu'il avoit commis par avarice. Il prit pour luy ce qui appartenoit aux pauvres, & enfin 15 ou 20 ans après [la mort du Saint], il se trouva si couvert de lepre, qu'on ne trouvoit pas en tout son corps la largeur d'un doigt qui n'en fust gasté.

p. 911. a. d.

'Pallade rapporte ceci comme une preuve de l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donnée, [auquel on peut attribuer encore, aussibien qu'à son amour pour la pauvreté & la penitence,] ce que S. Macaire disoit à ses freres : Quand vous verrez bastir une cellule auprès du marais, sachez que la desolation de Sceté approche : quand vous y verrez planter des arbres, dites qu'elle est à la porte : mais quand vous y verrez des enfans ou des serviteurs, prenez vos peaux de brebis, & vous en allez. 'Ce desert fut en effet ravagé peu de temps ce semble après la mort de Saint Macaire, & les solitaires contraints de s'enfuir par les incursions des Maziques barbares de ces quartiers là.

V. S. Pemen
& S. Moysé.

[Il semble qu'on peut encore rapporter à l'esprit de prophetie, les diverses visions qu'on lit dans la vie de S. Macaire d'Egypte.]
'S. Macaire regardant un soir vers le chemin qui conduisoit de la solitude où il demouroit tout seul à celle où demouroient les autres moines, il vit le demon qui venoit vers luy sous la figure

Boll. 15 jan. c. 34.
p. 1007. 1008 | Vit.
P. 1. 3. c. 61. p. 510 |
l. 5 c. 18. 59. p. 637
638. | l. 7. c. 1. 58
p. 665. 666.
a Coicl. p. 528.

d'un homme couvert d'un habit de lin tout percé de trous, & à chaque trou il y avoit une fiole. Le Saint vieillard le voyant, » luy demanda: Où vas tu, malin esprit? Je vas répliqua le démon, reveiller les freres. Et que veulent dire toutes tes fioles? » Ce font des potions que je leur porte. Quoy tout cela? Oui, dit » le démon; afin que s'il y a quelqu'un qui ne veuille pas de l'une, » je luy en presente une autre. S'il ne veut pas encore de celle-ci, » je luy en donne une troisieme. Il faudra bien enfin qu'il y en » ait quelqu'une qui luy plaise: Et après cela il s'en alla.

Le Saint continua de regarder sur le chemin en attendant » qu'il revinst; & le voyant: Ha, bon jour, luy dit-il: Comment » bon jour, repartit le démon? Et qu'est-ce que c'est, dit Macaire? » Ce que c'est? Tous vos moines sont devenus intraitables; ils » ne me témoignent que de la dureté, & je n'en trouve pas un qui » veuille me suivre. Quoy, dit le Saint, tu n'a pas là un seul ami? » Il y en a encore un qui me croit; & des qu'il me voit il se tourne » comme le vent. Hé bien, dit le Saint, comment appelles tu celui » là? C'est Theopempte, dit le démon, & après cela ils s'en alla.

Macaire partit aussitost pour aller trouver les freres, qui » sachant sa venue, vinrent audevant de luy avec des branches » de palmiers, & preparerent chacun leur cellule dans l'esperance » qu'il y logeroit. Il demanda Theopempte, & l'ayant trouvé, » il alla loger dans sa cellule. Theopempte le receut avec joie, & » quand ils furent seuls, il luy demanda: Hé bien, mon frere, » comment estes vous? Fort bien par le moyen de vos prieres, dit » Theopempte. Mais vos pensées ne vous font-elles point de » peine? Non pas à present, dit le solitaire, qui avoit honte d'a- » vouer la verité. Pour moy, dit le Saint, qui ay déjà passé tant » d'années dans cette vie austere, & que tout le monde honore » [comme si j'estois quelque chose,] je ne laisse pas à l'age que » vous voyez, d'estre tourmentez par l'esprit de fornication. He- » las! mon pere, repartit Theopempte, il faut que je vous avoue » qu'il me fait aussi de la peine. Macaire témoigna de mesme estre » tenté par les autres passions; & après avoir ainsi obligé Theo- » pempte à luy decouvrir tout l'état de son ame, & avoir sceu » qu'il ne jeûnoit que jusques à trois heures, il luy dit: Jeûnez » jusques au soir: exercez vous [dans le travail,] meditez toujours » quelque passage de l'Evangile ou de quelque autre livre de » l'Ecriture, & quand il vous viendra quelque [mauvaise] pensée, » regardez toujours en haut, & jamais en bas: Dieu vous secou-

1. D'autres lisent Theocliste.

sera bientôt. Il luy donna ensuite les autres avis dont il avoit besoin, & puis s'en retourna dans son desert.

p. 520. 2.

'Il vit une seconde fois le mesme demon qui passoit, & luy ayant demandé où il alloit, il répondit comme auparavant, qu'il alloit encore reveiller les freres; & quand il repassa, le Saint luy demanda: Comment se portent les freres? Mal, répondit le demon. Et d'où vient cela? Ils sont tous les plus durs & les plus sauvages du monde; & ce qui est encore pis, celui mesme qui estoit mon ami, & qui m'obeissoit auparavant, est, je ne sçay pourquoi, tout renversé & tout changé: il ne m'écoute pas plus que les autres, & il est mesme plus revefche & plus intraitable que pas un: & j'ay bien promis que je n'y revien- drois pas de longtemps. Il s'en alla après avoir dit ces paroles, & laissa le Saint qui s'en retourna dans sa cellule. Dorothée rapporte presque toute cette histoire, & y fait des reflexions.

Dor. l. 5. t. 11. p. 780. 781.

Eck. reg. p. 80. 81.

'Un autre auteur ancien la rapporte encore, mais avec d'autres circonstances.

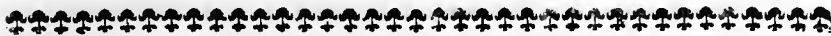
Boll. 15. jan. c. 14. p. 1009] Vit. P. l. 5. c. 7. § 10. p. 585. 2.

[On raconte aussi une autre histoire qui montre combien il estoit maistre des demons.] Il vint une fois de Sceté à Terenute, & entra dans un temple ou dans un sepulchre pour y passer la nuit & y dormir. Il y avoit en ce lieu plusieurs corps morts de payens, dont il en prit un pour luy servir de chevet, comme si c'eust esté une botte de joncs: Les demons fachez de le voir si assuré, voulurent luy faire peur. Ils firent donc semblant d'appeller ce mort: Une telle, disoient-ils, venez au bain avec nous: & un autre demon répondoit de dessous le Saint, comme si c'eust esté le mort mesme: Je n'y saurois alier, parceque j'ay un certain étranger qui est sur moy. Macaire bien loinde s'effrayer pour cela, donnoit de grands coups à ce corps, en luy disant: Leve toy, si tu peux, & vas-t-en dans tes tenebres. Alors les demons jetterent un grand cry, en disant: Tu nous a vaincus; & ils s'enfuirent pleins de confusion & de honte.

Boll. 15. jan. c. 12. p. 1009] Vit. P. l. 3. § 124. p. 118. 2] l. 5. c. 15. § 26. p. 624] l. 7. c. 13. § 6. p. 670. 2.

'Un jour que l'Abbé Macaire revenoit de fort grand matin en sa cellule, chargé de feuilles de palmier qu'il venoit de querir au marais [de Sceté,] le diable vint audevant de luy avec une faux à la main extrêmement trenchante, dont il s'efforça de le fraper; & ne le pouvant, il s'écria: O Macaire, tu me fais souffrir une grande violence, lorsqu'ayant dessein de te nuire, je trouve que je n'en ay pas la force, encore que j'accomplisse plus parfaitement que toy toutes les choses que tu fais. Car tu jeûnes quelquefois, il est vray; mais moy je ne mange jamais.

„ Tu veilles quelquefois, mais jamais le sommeil ne me ferme
 „ les paupieres. Il n'y a qu'une seule chose en laquelle je confesse
 „ que tu me surmontes. Surquoi S. Macaire luy demandant ce
 „ que c'estoit, il luy répondit: C'est ton humilité, & c'est elle
 „ qui fait que je ne puis rien contre toy. Ayant achevé ces paroles,
 „ & le Saint étendant ses mains pour prier, il s'évanouit.



ARTICLE XI.

Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.

[CETTE humilité du Saint a sans doute derobé aux hommes
 une grande partie des merveilles que Dieu a faites par
 son moyen: Et nous ignorons mesme plusieurs de celles qu'elle
 n'a pu leur cacher.] Car les historiens protestent qu'ils n'ont
 pas écrit toutes celles qu'ils savoient, y en ayant une si grande
 quantité qu'il en eust fallu faire des livres exprés: [& néanmoins
 ils en remarquent encore un assez grand nombre, & de tres
 considerables. Celle qu'on peut dire estre la plus illustre de
 toutes, moins à cause du miracle en luy mesme, que pour l'im-
 portance du sujet qui le luy fit faire, est celle par laquelle il fit
 parler un mort pour convaincre un heretique, & conserver la
 foy dans tout un peuple.

Ruf. v. P. c. 28. p.
 480. 2.
 Socr. l. 4. c. 23.
 p. 234. c.

Il y a eu dans l'Égypte certains heretiques, qui outre leurs
 autres erreurs nioient la resurrection des corps. On les appelle
 Hieracites, du nom d'Hierax leur chef qui vivoit en Égypte
 vers le temps de Dioeletien. L'un de ces heretiques vint un
 jour dans le desert où estoit S. Macaire d'Égypte, & ayant par
 ses paroles artificieuses jetté du trouble dans l'ame de plusieurs
 solitaires, il eut mesme la hardiesse de soutenir en presence du
 Saint sa pernicieuse croyance. A quoy le Saint resistant, &
 contestant contre luy, il eludoit par des argumens captieux
 ses paroles simples & sans artifice. Le serviteur de Dieu voyant
 que les solitaires estoient en danger de chanceler dans la foy:
 „ Qu'est-il besoin, dit-il, de tant de paroles inutiles, & qui ne
 „ font que du tort à ceux qui nous ecoutent disputer? Allons au
 „ tombeau des freres qui sont partis avant nous pour aller au
 „ ciel, & que chacun sache que celui auquel Dieu fera la grace
 „ de ressusciter quelqu'un d'entre eux, est celui dont il approuve
 „ la foy & autorise la croyance. Ce discours ayant fort plu à tous
 les assistans, ils allerent aux sepulcres; & là S. Macaire pressa

v. les Hieracites.

Ruf. p. 480. 2.

fort l'Hieracite de ressusciter un mort au nom du Seigneur. A quoy ayant répondu que c'estoit à luy d'en ressusciter un le premier, puisqu'il avoit fait la proposition; le Saint se prosterna en terre, fit sa priere, & après l'avoir achevée, il dit en levant les yeux au ciel: Faites connoistre, Seigneur, en ressuscitant ce mort, lequel de nous deux fait profession de la veritable foy. Ces paroles achevées, il appella par son nom un solitaire qui avoit esté enterré quelque temps auparavant. Le mort luy répondit du fond du tombeau; & alors les freres s'approchant, osterent tout ce qui estoit sur luy, délierent tous les linges dont il estoit envelopé, & le retirerent vivant du sepulcre. L'Hieracite epouventé de ce miracle, s'enfuit aussitost; & tous les freres courant après luy, le chasserent de la contrée.

Soz. l. 3. c. 14 p.
516. a.] Lauf. c. 19.
p. 913. b.

Casn col. 15. c. 3.
p. 617.

p. 617.

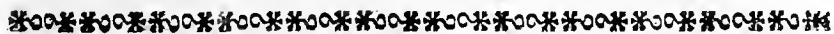
[Voilà comme Rufin conte ce miracle:] Pallade & Sozomene le marquent en un mot, disant que ce Saint avoit, à ce qu'on tenoit, ressuscité un mort, pour persuader à un heretique que les morts ressusciteront tous un jour. Cassien le rapporte d'une maniere assez differente, car il dit que cet heretique estoit un Eunomien: [& comme les Hieracites avoient aussi quelques erreurs sur la Trinité, on a pu aisément prendre une secte pour l'autre.] Il ajoute que ce fut S. Macaire qui le vint trouver à la priere des Catholiques d'Egypte, & que la proposition de ressusciter un mort ayant esté remise au lendemain, l'heretique n'osa pas s'y trouver, & s'enfuit de toute l'Egypte. S. Macaire l'attendit avec tout le peuple jusqu'à trois heures après midi, & quand il vit qu'il ne venoit pas, il s'en alla au lieu où les Egyptiens avoient accoutumé de mettre leurs morts sans les enterrer: & en ayant trouvé un qui estoit mort depuis fort longtemps, il luy parla de cette sorte: O homme, luy dit-il, si cet heretique, si cet enfant de perdition fust venu ici avec moy, & que je t'eusse appelé en sa presence en invoquant le nom de mon Seigneur J. C, dis nous si tu te fusse levé devant tout ce monde, qui a presque esté seduit par cet imposteur. Ce mort se leva aussitost, & fit un signe par lequel il témoigna qu'il l'eust fait. Macaire luy demanda encore qui il estoit lorsqu'il estoit en vie, en quel temps il avoit vécu, & s'il avoit eu quelque connoissance de J. C. Il répondit qu'il avoit vécu sous les plus anciens Rois, & qu'il n'avoit pas seulement oui parler alors du nom de J. C. Dormez maintenant en paix, luy dit l'Abbé Macaire, & attendez que J. C. vous ressuscite à vostre rang dans la fin des siecles.

Cassien

'Cassien avoit allegué cette histoire pour montrer que les Saints n'ont jamais affecté de faire des miracles, & que lorsque le Saint Esprit leur en avoit donné la grace, ils n'ont jamais voulu s'en servir que dans une extreme & inevitable necessité. 'Et après l'avoir rapportée, il ajoute : Ainsi S. Macaire auroit peutestre toujours tenu cachée par son humilité la puissance qu'il avoit receue de faire des miracles, si le besoin de toute une province qui se trouvoit dans un si grand danger, & son amour sincere envers J. C. ne l'eust forcé de ressusciter ce mort. Ce ne fut point l'amour de la gloire ni une vaine ostentation qui l'y porta ; mais sa charité pour son Sauveur, & sa compassion pour tout un peuple.

c.2.p.616.

c.3.p.617.



ARTICLE XII.

Le Saint fait encore parler divers morts.

CE ne fut pas la seule fois que S. Macaire fit des miracles de cette sorte. En voici encore d'autres du mesme genre. qu'il fit pour secourir des pauvres accablez par la calomnie.] 'Une personne ayant esté tuée dans un lieu voisin, un homme qui estoit innocent de ce meurtre fut accusé de l'avoir fait. Il s'enfuit dans la cellule de S. Macaire d'Egypte, où ceux qui le poursuivoient arriverent aussitost, & dirent qu'eux mesmes estoient en danger s'ils n'emmenoiert ce meurtrier pour en faire faire la justice. Au contraire ce pauvre accusé soutenoit avec serment qu'il n'estoit point coupable du sang de cet homme. Cette contestation ayant duré fort longtemps, le Saint demanda où l'on avoit enterré le mort ; & quand on luy eut enseigné le lieu, il s'y en alla avec ceux qui pressoiert si fort pour emmener l'accusé. Ayant mis les genoux en terre, & invoqué le nom de J. C, il leur dit : Le Seigneur fera connoistre maintenant si cet homme est coupable du crime dont vous l'accusez. Alors elevant sa voix, il appella le mort par son nom, lequel luy ayant répondu du fond du sepulcre, il luy dit : Je vous conjure par J. C. de declarer si c'est cet homme qui vous a osté la vie : A quoy le mort répondit d'une voix intelligible que ce n'estoit pas luy qui l'avoit tué. Tous les assistans epouventez d'un si grand miracle, se jetterent à ses piez, & le supplierent de demander au mort qui estoit donc celui qui avoit commis ce meurtre. C'est ce que je n'ay garde de faire, leur dit

Vit. P. l. 2. c. 28. p. 479. 480 | l. 3. c. 41. p. 507.

p. 507.2.

le Saint : il me suffit de delivrer l'innocent sans faire connoistre le coupable : peutestre qu'il sera touché de regret de la faute qu'il a commise, qu'il en fera penitence, & qu'il sauvera son ame.

l. 6. c. 2. § 8 p. 649.
650 | Cotel. g. p.
532.

[On raconte encore de luy une autre action presque semblable, rapportée par l'Abbé Sifois.] Lors, disoit ce Pere, que j'estois en Scete avec l'Abbe Macaire, nous nous en allasmes sept de compagnie pour scier des blez. Il y avoit dans le champ où nous travaillions une veuve qui glannoit, & pleuroit continuellement. Le Saint la voyant si affligée, demanda à celui qui estoit le maistre du champ ce qu'elle avoit ; & d'où venoit qu'elle ne cessoit point de pleurer. A quoy cet homme répondit : Son mari avoit un depost, & il est mort subitement sans luy dire où est ce depost ; de sorte que celui à qui il appartient veut l'avoir elle & ses enfans pour esclaves. Le Saint dit à cet homme : Dites luy de nous venir trouver lortque nous nous reposerons à cause de la chaleur. Elle y vint & ayant raconté elle mesme au Saint quelle estoit la cause de ses larmes, il luy dit de luy montrer où son mari estoit enterré ; & il s'y en alla avec elle accompagné de ses freres. Quand elle luy eut montre l'endroit, il la renvoya chez elle : & s'estant mis en priere avec les autres, il appella le mort à haute voix, & luy demanda où il avoit mis le depost qu'on luy avoit confié. Le mort répondit en disant qu'il estoit caché dans sa maison au pié du lit, & le Saint ajouta : Dormez donc encore jusqu'au jour de la resurrection. Tous les freres qui estoient presens, tomberent de peur à ses piez : mais il leur dit : Ce n'est pas pour moy que Dieu a fait cette merveille ; car je ne suis rien : c'est pour assister cette pauvre femme & ses enfans orfelins... Il alla ensuite trouver cette veuve pour luy dire où estoit son depost ; & elle l'ayant trouvé, le rendit à son creancier, & degagea ainsi ses enfans. Tous ceux qui entendirent parler de ce miracle en glorifierent Dieu.

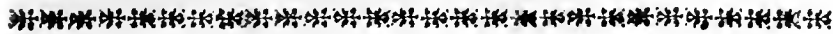
Vit. P. l. 6. c. 3. §
16. p. 656. 657 | l. 3.
§ 172. p. 526 |
Boll. 15. jan. p.
1011. 1012 | Jo. D.
de def. p. 352. d. e.

Boll. 15. jan. p.
1011 | Vit. P. l. 6. c.
3. § 1. p. 656.
657 | l. 3. § 172. p.
526.
a Vit. P. p. 535. 1.

On raporte encore du mesme Saint, qu'ayant accoutumé d'offrir à Dieu ses prieres pour ceux qui estoient fortis de ce monde, il souhaitoit de savoir s'ils en tiroient quelque utilité. Et ce fut, dit-on, pour l'en éclaircir que Dieu permit que le crane d'un prestre idolatre qu'il trouva en son chemin dans le desert, luy parla. L'histoire en est tres celebre, & exerce fort les scolastiques. Mais elle est si extraordinaire, que nous nous contentons de l'indiquer, sans nous arrester à la rapporter ici.

^a Au lieu de cette histoire il y en a qui en mettent une autre.

S. Macaire, disent-ils, trouvant sur la terre un homme mort, mit son baston dessus luy, & luy commanda au nom de J.C. de se lever. Le mort se leva à cette parole, & se jettant à ses piez, il luy dit avec de grands cris, qu'il estoit déjà conduit au lieu des tourmens [eternels,] mais qu'à sa priere les Ethiopiens & les anges de satan qui le tenoient l'avoient relasché.



ARTICLE XIII.

Divers autres miracles du Saint.

[I]l faut maintenant passer aux autres miracles du Saint.] Il y avoit une femme de qualité fort chaste & fort fidele à son mari, qui estoit aimée par un Egyptien. Cet homme s'estant efforcé de la rendre complice de son incontinence, & n'ayant pu venir à bout, s'en alla trouver un magicien, & luy donna une somme d'argent, afin qu'il portast cette femme à consentir à sa passion, ou qu'il fist en sorte que son mari l'abandonnast. Le magicien employa toute la force de son art : mais ne pouvant ebranler la chasteté de cette femme, il fit que tous ceux qui la voyoient, s'imaginoient voir une cavalle. Son mari la voyant en cet état, fit venir chez luy les Prestres du village, qui ne purent non plus que luy concevoir ce que c'estoit. Cette pauvre femme passa ainsi trois jours sans manger, jusqu'à ce qu'enfin son mari s'avisa de la mener dans le desert à S. Macaire d'Egypte. Rufin dit que c'estoit une fille vierge, & que ce furent ses patens qui l'amenerent au Saint.

Lausc. 19. p. 911.

Vit. P. l. 2. c. 18. p. 480. 1.

Lorsqu'elle y arriva il y avoit auprès de la cellule de l'homme de Dieu quelques solitaires, qui se mirent à rebuter le mari de cette femme, en luy disant : Pourquoi nous amenez vous ici cette cavalle. Il dit que c'estoit afin que le juste (il appelloit ainsi S. Macaire) en eust pitié ; & comme ils luy demandoient ce qu'elle avoit, il leur répondit : Celle que vous voyez, & qui paroist estre une cavalle, estoit ma femme ; & je ne sçay par quel malheur elle est tombée dans cet accident. Il y a aujourd'hui trois jours qu'elle n'a rien mangé dutout. Dieu cependant avoit revelé au Saint la venue de cette femme, & ainsi quand les solitaires vinrent luy en parler, ils le trouverent dans sa cellule qui prioit déjà pour elle, & demandoit à Dieu de luy faire connoistre la cause de ce qui luy estoit arrivé : & Dieu luy en donna la connoissance. Lors donc que les freres

Lausc. 19. p. 911.

luy eurent dit qu'il y avoit là un homme qui amenoit une cavalle, il leur répondit [en riant :] Vous estes des chevaux vous mesmes, & vous n'avez que des yeux de chevaux : car c'est une femme que Dieu a creée femme, & qui n'est point dutout changée. Il n'y a que vos yeux qui se trompent, & qui s'imaginent voir une cavalle au lieu d'une femme.

Vit. P. l. 1. c. 28. p.
480. 2.

'Ceux qui la conduisoient l'amenerent [ensuite] au Saint, & luy dirent : Cette cavalle que vous voyez, estoit une femme : mais des scelerats l'ont changée par leurs enchantemens & par leurs charmes en cet animal : ce qui nous fait recourir à vous, pour vous conjurer de prier Dieu afin qu'il luy plaise de la remettre au mesme état qu'elle estoit auparavant. Il leur répondit : Je voy cette femme dont vous me parlez ; mais je ne voy rien en elle qui ressemble à une beste. Car ce que vous dites n'est pas en elle, mais dans les yeux des personnes qui la regardent, parceque c'est une illusion du demon qui n'a rien de veritable. Leur ayant parlé de la sorte, il la mena avec eux dans sa cellule, & s'estant mis à genoux pour prier Dieu, il leur commanda de joindre leurs prieres avec les siennes : puis ayant repandu de l'huile sur elle au nom du Seigneur, toute cette illusion cessa, & elle ne parut plus que ce qu'elle estoit effectivement. 'Pallade au lieu d'huile dit que le Saint luy versa de l'eau qu'il avoit benie, & qu'il pria sur sa teste. Il commanda aussi qu'on luy apportast à manger, & il la fit manger aussitost. Ainsi il la rendit à son mari parfaitement guerie ; & l'un & l'autre rendit graces à Dieu de cette faveur. L'homme de Dieu dit en mesme temps à cette femme : Ne manquez jamais de vous trouver à l'eglise, & d'y recevoir les Mysteres de J. C. : car vous estes tombée dans cet accident, parceque vous avez esté cinq semaines sans approcher des sacrez Mysteres.

Lauf. c. 19. p. 922.
c.
a. c. | 923. a.

Vit. P. l. 1. c. 28.
p. 480.

'On amena une autre fois à S. Macaire d'Egypte une jeune fille qui avoit le bas du ventre tellement pourri, que les vers en fortoient continuellement : & personne n'osoit approcher d'elle à cause de la puanteur de cette plaie. Le Saint la voyant couchée par terre, fut touché de pitié des douleurs qu'elle enduroit, & luy dit : Prenez courage, ma fille, Dieu vous a envoyé ces maux pour vostre salut, & non pas pour vous faire mourir. Il faut seulement prendre garde que la santé qu'il vous donnera ne vous expose pas au peril [de vostre salut.] Il pria ensuite pour elle avec beaucoup de ferveur durant sept jours, & repandit sur ses membres de l'huile qu'il avoit benie, en

invoquant le nom du Seigneur. Il la guerit parfaitement par ce moyen, mais en sorte qu'elle n'avoit plus le visage ni l'apparence d'une fille, & qu'ainsi elle pouvoit converser avec les hommes sans leur donner aucun sujet de tentation.

'Un autre jour une mere toute fondante en larmes, amena au mesme Saint son fils possédé du demon, conduit par deux hommes qui le tenoient lié chacun de son costé. Ce demon faisoit qu'il mangeoit jusqu'à trois boisseaux de pain, & buvoit une cruchée d'eau extremement grande : & puis tout cela se resolvoit en fumée qu'on voyoit sortir de son estomac. Quand sa mere n'avoit pas de quoy fournir à un appetit si desordonné, il se remplissoit des choses les plus sales & les plus horribles. Sa mere supplia donc le Saint avec des instances pareilles à sa douleur, de vouloir guerir une maladie si extraordinaire & si affligeante ; & ses larmes ayant touché le cœur du Saint, cet athlete invincible de J. C. prit le garçon, pria Dieu pour luy ; & un jour ou deux après, voyant que l'operation de ce demon de gourmandise estoit cessée, il demanda à la mere combien elle vouloit que son fils mangeast, elle répondit qu'elle voudroit qu'il ne mangeast que dix livres, de quoy le Saint l'ayant reprise, comme en demandant beaucoup trop, il pria encore & jeûna durant sept jours pour ce jeune homme, il chassa enfin le demon de son corps, & le regla à ne manger que trois livres de pain, & à les gagner en travaillant.

'Un grand solitaire nommé Moyse, (c'estoit peuteestre celui qui avoit esté autrefois chef de voleurs,) s'estant une fois emporté en quelques paroles aigres contre l'Abbé Macaire, pour soutenir un sentiment dont il estoit prevenu, fut aussitost possédé par un demon si cruel, qu'il luy faisoit jeter ses excremens par la bouche : Mais Macaire s'estant jetté à terre pour prier pour luy, obtint à l'heure mesme sa delivrance.

[Il faisoit mesme quelquefois des miracles sans le vouloir.]
 'Car un homme d'Égypte qui avoit un enfant paralytique, l'apporta à la cellule de S. Macaire, où l'ayant laissé à la porte, il se retira assez loin. L'enfant voyant son pere qui s'en alloit, se mit à pleurer, & le vieillard ayant regardé ce que c'estoit, & ne voyant que l'enfant, luy demanda qui l'avoit amené là :
 „ Mon pere, dit l'enfant, m'a jetté ici, & s'en est allé. Levez vous,
 „ dit le vieillard, & l'allez trouver. L'enfant fut guerit à l'heure mesme ; il se leva, & atteignit son pere, & ainsi ils s'en retournerent chez eux. D'autres rapportent la mesme chose de l'Abbé Befarion.

Lauf. c. 19. p. 923.

Casn. col. 7. c. 27. p. 430.

Vit. P. 1. 6. c. 2. § 7. p. 649. 2. | Boll. 15. jan. c. 16. p. 1009.

Vit. P. 1. 3. c. 122. § 18. 1.



ARTICLE XIV.

*Les solitaires d'Egypte défenseurs de la Consubstantialité ;
sont persecutez par Valens.*

[JUSQU'ES ici nous n'avons representé Saint Macaire que comme un solitaire particulier que Dieu tenoit caché dans l'ombre de son tabernacle. Nous l'allons voir maintenant comme un illustre soldat de J.C, qui a acquis le titre de Confesseur en défendant à la vue toute la terre le point le plus essentiel de la foy Chrétienne.

Comme Dieu avoit permis que l'heresie Arienne qui attaquoit la divinité de son Verbe, prist naissance dans l'Egypte, c'estoit aussi dans l'Egypte qu'il luy avoit opposé ses plus invincibles ennemis. On sçait les travaux que souffrit S. Alexandre dans un age fort avancé, pour éteindre ce feu dans son origine. S. Athanase ne luy succeda pas moins dans son zele que dans son throne ; & il soutint durant plus de quarante-six ans tous les efforts de l'enfer appuyé par la malice des particuliers, par les cabales des eunuques, & des dames de la Cour, par les intrigues des mauvais Evesques, par la foiblesse & la credulité de Constantin, enfin par toute la majesté & l'autorité imperiale de Constance & de Valens. Les Evesques d'Egypte seconderent avec beaucoup de vigueur le courage de leur saint Archevesque.]

Soz. l. 2. c. 13. p.
515. c.

l. 6. c. 20. p. 662.
e. d.

a. 27. p. 677. a. b. ;
c. 20. p. 662. c.

a. 27. p. 677. c.

'Mais l'histoire remarque que ceux qui témoignoient le plus de zele pour la foy de Nicée, estoient les solitaires repandus dans l'Egypte & dans l'Orient, entre lesquels on confideroit comme les peres & comme les chefs des autres les deux Macaires, Pambon, Heraclide, & les autres disciples de S. Antoine, qui ne conservoient pas seulement pour eux mesmes la pureté de la foy avec une fermeté inviolable, mais qui la maintenoient par l'autorité de leur vie dans l'esprit des peuples : car les simples ne pouvant ni ne voulant examiner & discuter par eux mesmes les dogmes de la foy, suivoient avec confiance l'autorité & le témoignage de ces Saints, persuadez que la verité se trouvoit parmi les hommes qui faisoient voir leur vertu par leurs œuvres & par leurs miracles. Ainsi ils abhorroient ceux qui tenoient une croyance differente de la leur, comme des personnes qui s'eloignoient de la croyance orthodoxe. Et c'est,

ajoute t-on, par cette raison que les Fideles d'Egypte, suivant les sentimens des moines de cette proviace, ont toujours eu une extreme aversion de l'Arianisme.

[Il ne faut donc pas s'étonner si l'horreur de leurs deserts n'a pu les garantir de la persecution des heretiques, qui ayant commencé par fouetter les vierges sacrées, devoient finir par bannir & tuer ceux qui faisoient profession aussibien qu'elles, de pureté, d'abstinence, & de retraite. Toutes leurs penitences eussent esté moins agreables à Dieu, si elles n'eussent esté sanctifiées par la persecution des hommes, afin qu'on pust dire d'eux] comme de S. Eusebe de Verceil, que l'austerité de leurs monasteres estoit une preparation à souffrir toutes choses pour J. C. [Il falloit que les hommes se joignissent aux demons pour achever de les purifier, & leur faire acquerir une entiere victoire sur tous les ennemis de Dieu.

Amb. ep. 25. p.
247. i.

Nous ne voyons pas néanmoins qu'ils aient souffert aucune persecution considerable sous Constance. L'autorité de Saint Athanase que l'Empereur Valens n'osoit attaquer, les maintint eux & toute l'Egypte dans la tranquillité durant les premieres années de son regne. Mais ce Saint estant allé recevoir de Dieu en l'an 373, la recompense de ses longs travaux, Pierre qui fut choisi pour luy succeder par tout le peuple Catholique, & mesme par les suffrages des moines qui avoient quitté leurs deserts pour le porter sur le throne, se vit aussitost chassé par la violence des Ariens, & son siege occupé par un nommé Luce. Cet usurpateur qui avoit & le nom & la cruauté d'un loup, se trouvant appuyé de toute l'autorité imperiale, commit des cruautez tout à fait étranges & contre le Clergé & le peuple d'Alexandrie, & contre tous les Evêques d'Egypte.

Thdr. l. 1. c. 17. p.
684. d.

'Aprés donc que ce tyran eut chassé & banni les uns, & qu'il en eut tué une infinité d'autres par l'épée, par les tourmens, par les flammes, enfin il tourna les armes de sa fureur contre les monasteres, ravagea les deserts, & declara la guerre à ceux qui ne cherchoient que le repos.

Ruf. l. 2. c. 3. p.
253.

'Baronius a cru que cela s'estoit fait tout de suite avec le reste de la persecution que Luce declara aux Catholiques des son entrée, & aussitost après la mort de S. Athanase. Néanmoins S. Jerome dans sa chronique, met à la fin de 375, après la mort de Valentinien, arrivée [le 17 de novembre] 375, qu'il y eut beaucoup de moines tuez à Nitrie par les tribuns & les soldats: 'Et Orose dit que Valens ne persecuta les solitaires d'Egypte,

Bar. 372. § 32. 33.
84.

Oros. l. 7. c. 32. p.
219. i. c.

que lorsqu'après la mort de son frere, n'ayant plus personne devant qui il püst rougir, il lascha absolument la bride à sa passion. [Ces autoritez nous obligent de ne mettre cette perfection qu'après la mort de Valentinien, & de dire qu'elle a commencé dans les derniers jours de l'an 375, qu'elle a continué en 376, & qu'elle a fini au plustard au commencement de 378, lorsque les ravages des Gots obligèrent Valens de rendre à l'Eglise la paix qu'il luy avoit ostée, & qui ne fut néanmoins pleinement affermie que par sa mort funeste¹¹ arrivée le neuvième d'aoust de la mesme année. Nous pourrons montrer ailleurs¹³⁴ trepart que l'histoire de Melanie & de Rufin n'est point contraire à cette supputation.]

ARTICLE XV.

Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ses soldats.

Bar. 375-511.

IL semble que Valens avoit voulu donner quelque attaque au¹¹ repos des solitaires des le premier janvier 373. Car nous avons une loy datée de ce jour, par laquelle il dit que quelques personnes ayant quitté les fonctions qu'ils devoient aux villes par l'engagement de leur naissance pour se retirer dans les deserts & les solitudes, & se joindre aux troupes des moines, en couvrant leur paresse sous une fausse apparence de pieté; il ordonne que toutes les personnes de cette nature qu'on trouvera dans l'Egypte, seront retirez de leurs antres par le Comte d'Orient, & obligez de subir les fonctions qu'ils doivent à leur patrie, ou qu'ils perdront la possession de leurs biens, qui seront attribuez à ceux qui doivent faire ces mesmes fonctions [en leur place.

Cette loy, dis-je, vu la mauvaise volonté de Valens, peut avoir esté faite dans le dessein de troubler le repos des solitaires: & néanmoins comme elle a en soy mesme quelque chose de juste, qu'elle s'accorde avec la profession que faisoient les solitaires de quitter tout pour J.C, & qu'elle ne faisoit qu'ordonner pour les solitaires¹¹ ce que d'autres loix des Princes les plus Catholiques ordonnoient touchant les Ecclesiastiques, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait esté inserée dans le Code de Theodose & dans celui de Justinien.

Si Valens par cette loy exposoit les solitaires à la calomnie de leurs ennemis, il se declara tout ouvertement par¹¹ celle qu'il publi

Hier. chi | Oro. l.
7. c. 33. p. 279. l. e]
Thdr. l. 4. c. 18. p. 685. c.

v. S. Damas.
c. 55.

NOTE 6.

publia aussitost que la mort de son frere l'eut laissé dans l'entiere liberte de faire paroistre sa mauvaise volonte, pour faire enroler dans ses armées tous les moines; c'est à dire ceux qui ayant quitté la multiplicite des actions & des soins des choses du siecle, pour se reduire à l'unique action de la foy, & imiter sur la terre la vie des Anges, remplissoient alors ces vastes solitudes de l'Egypte, & rendoient feconds en fruits divins & en vertus ces deserts qui estoient arides & steriles en toute autre sorte de productions, à cause des sables dont ils sont remplis. Cette incommodité faisoit que les autres hommes n'osoient y aborder pour les importuner, à cause que la disette d'eau & de toutes sortes de vivres, & quantité de serpens qui s'y rencontrent, rendent ce voyage tres dangereux. Mais rien de cela ne put empescher qu'on n'y vist arriver des tribuns & des soldats, qui sous un nouveau pretexte renouvelerent contre ces veritables soldats de J. C. l'horreur des anciennes persecutions.

'Luce qui avoit déjà appris dans Alexandrie à persecuter J. C. en la personne de ses membres les plus precieux, je veux dire de ceux qui vivoient en solitude [dans certe grande ville, ne manqua pas une occasion si favorable qu'il avoit sans doute procurée luy mesme pour servir de pretexte à sa cruauté.] Et il avoit obtenu de Valens un ordre general au Gouverneur d'Egypte, de chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte tous les sectateurs de la foy de Nicée que Luce luy marqueroit. [Ce Gouverneur ou Prefet d'Egypte estoit alors Tatiens,] puisqu'on trouve qu'il l'a esté pour la seconde fois en 374, 376, & 377, & que sous luy Valens envoya en exil après la mort de S. Athanase des Evésques, des Prestres, des Diacres & des moines.

'Luce se resolut donc d'attaquer par les armes ces saints habitans des deserts, dont [en qualité d'Evesque] il pretendoit estre le pere, afin d'attirer plus aisément dans son impieté les peuples des villes, s'il pouvoit y faire tomber ceux dont l'autorité les soutenoit dans la foy plus que tout le reste: Et comme il se tenoit assuré qu'il n'en pourroit pas venir à bout par ses persuasions, il voulut essayer de le faire par la force & la violence. Ainsi il envoya à cette nouvelle espeece de guerre des troupes de cavalerie & d'infanterie, [ou plustost] il les conduisit luy mesme. Il choisit des tribuns, des colonels, des generaux, comme s'il fust allé combattre contre les barbares; & partit d'Alexandrie en cet equipage, accompagné du General (ou Duc) de toutes les troupes d'Egypte, & de trois mille soldats qui avoient

Thdr. l. 4. c. 19.
P. 693. a.

Socr. l. 4. c. 22. p.
231. b. c. | Soz. l. 5.
c. 19. p. 602 a.

Idem. app. p. 84.
Suid. c. 8. p. 347.
d. e.

Ruf. l. 2. c. 3. p.
253.

Soz. l. 6. c. 20. p.
662. b. c.

Ruf. p. 253.

Socr. l. 4. c. 24. p.
239. a. | Soz. p. 662.
c.

a Ruf. p. 253.

b Socr. p. 239 a |

Soz. p. 662. b.

c Suid. c. 8. p. 347.
f.

ordre de piller & de tuer les serviteurs du Dieu vivant.

Μακαριος ο ερη-
της.

Socr.p.239.a.b.

'Ils arriverent dans ces deserts, & ils y trouverent des ermites occupez à leurs ouvrages ordinaires, c'est à dire à prier, à guerir des malades, & à chasser les demons, [mais des demons moins méchans que ceux qui possedoient l'ame de Luce. Ils y trouve-

Soz.p.662.d.

Socr.c.22.p.231.

c.

Rufl.1.c.3.p.

253.

'mais des Saints bien resolu à donner leur sang plustost que de trahir leur foy.' Ils y trouverent des anacorettes tout nuds, qui n'étoient pas seulement la main pour detourner les coups qu'on leur donnoit, qui tendoient le cou pour recevoir la mort, & qui ne disoient autre chose sinon : Mon ami, que venez vous faire ?

Socr.c.24.p.239.

b.

'Mais ni la douceur, ni les miracles ne furent capables de flechir les executeurs [d'une sentence episcopale.] Ils leur défendirent d'abord de continuer à faire leurs prieres dans leurs eglises, dont ils leur interdirent l'entrée ; & puis passant plus avant, ils employerent le fer & les armes, & firent dans ces solitudes des maux & des violences qui ne sont pas imaginables, à quoy néanmoins Luce prit encore plus de part que les soldats : & on écrit qu'il surpassa tout ce qui s'estoit vu dans la persecution des payens.

c.22.p.231.c.

c.24.p.239.a.

Suid.c.8.p.347.

f.

Socr.p.239.b.c.

'On vit renouveler en eux ce que l'Apostre dit des anciens justes, ils souffroient les moqueries, les fouets, la nudité, les chaines, les prisons. Ils estoient lapidez ; ils mouroient par le trenchant de l'épée ; ils estoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, abandonnez, affligez, persecutez, eux dont le monde n'estoit pas digne, & ils passioient leur vie, errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre. Cependant c'estoient ceux à qui tout le monde rendoit un témoignage si avantageux, à cause de leur foy, de leurs œuvres, & des miracles que la grace de J. C. faisoit par leurs mains. Mais la providence divine ne permettoit qu'ils souffrissent toutes ces choses que pour le bien des autres Fideles, à qui l'exemple de leur patience devoit estre utile.

Hier.chr|Oro.

l.7.c.33.p.219.1.

c.

'S. Jerome & Orose nous assurent que des troupes entieres de moines repandirent leur sang à Nitrie par la fureur des soldats : [mais Dieu n'a pas permis que nous en secussions les noms.]





ARTICLE XVI.

Les SS. Macaires & trois autres sont bannis en une isle, qu'ils convertissent, & sont rappellez.

LUCE se lassant enfin, [non pas de tourmenter les Saints,] mais de les voir triompher par leur generosité de toutes ses violences, conseilla au General de bannir ceux qui estoient les pere des autres, savoir les deux Macaires, ^aIsidore, ^bHeracleide, & Pambon. Ces Saints [dont nous parlons autrepart en particulier,] demeuroient pour la pluspart à Nitrie, où ils conversoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes, & où ils estoient considerez comme les chefs des autres, autant par le privilege de leur vertu, que par le droit de l'antiquité. C'estoient eux qui conduisoient les troupes du Seigneur, armées non de lances & de traits, mais de leur foy & de leur pieté, qui ne vouloient vaincre qu'en mourant, & qui souhaitoient de repandre tout leur sang pour entrer en triomphe dans le ciel à la suite de J. C.

Ces Saints estoient encore dans leurs cellules, & attendoient en priere les soldats qu'on disoit estre prests d'arriver pour les egorger, lorsqu'on leur apporta un homme dont tous les membres estoient dessechez depuis longtemps, & les piez surtout estoient en si mauvais état qu'il ne pouvoit se soutenir. Les Saints le froterent d'huile, & luy commanderent au nom de J. C. que Luce persecutoit, de se lever, de se tenir debout sur ses piez; & de s'en retourner chez luy: Et aussitost cet homme se trouva gueri, se leva, & sautant de joie benit Dieu de luy avoir rendu la santé; montrant par sa guerison que l'Esprit de Dieu, & la verité, estoit certainement dans ceux que Luce persecutoit.

Mais ni ce miracle, ni les autres si ordinaires à ces Saints, ne furent pas capables de faire rougir leurs persecuteurs, ni de leur inspirer quelque respect. Ils en devinrent au contraire plus animez, & Luce voulant arracher ces saints Peres de leur troupeau, & les faire sortir de leurs cavernes, ^bil les fit enlever secretement ^c durant la nuit, ^d suivis seulement de deux ^e personnes, qui apparemment avoient accoutumé de leur rendre quelque service. ^e Ils furent menez en une isle d'Egypte environnée de marais, où il n'y avoit pas un seul habitant qui fust Chrétien, ^f afin qu'ils n'y pussent recevoir aucune consola-

H h h h ij

Soer. l. 4. c. 24. p. 239. d.

Thdr. l. 4. c. 18. p. 685. d. ^a Ruf. l. 2. c. 4. p. 253.

p. 253 [Soz. l. 5. c. 20. p. 663. a.]

Ruf. l. 2. c. 4. p. 254.

Thdr. l. 4. c. 18. p. 685. d. ^b Ruf. p. 254. ^c Soz. p. 663. b. ^d Ruf. p. 254. ^e p. 254. ^f Soz. p. 693. b. Thdr. p. 685. d. Soer. l. 2. c. 24. p. 239. d. ^f Ruf. p. 254.

redisequis.

tion, ni y pratiquer leurs exercices ordinaires.

p. 154 | Thdr. p.
655.666 | So. 1. p.
239. d | Soz p. 663.
b.

'Il y avoit dans cette isle un temple de demons tres ancien, & pour lequel les habitans avoient une extreme veneration; & c'estoit ce qui les maintenoit dans l'idolatrie: Mais des que le batteau où l'on conduisoit les Saints approcha de terre, tous ces demons se trouverent dans le trouble & dans la terreur, & l'un d'eux entrant dans le corps de la fille de leur prestre, que les idolatres ne reveroient pas moins que leur dieu mesme, l'agita tout d'un coup par des mouvemens si violens, que tout le monde accourut à ce deplorable spectacle. Car elle jettoit des cris qui alloient jusques au ciel: elle couroit partout au milieu du peuple, elle se rouloit par terre, grinçoit les dents, jettoit l'écume par la bouche, & faisoit des contorsions tout à fait étranges. Enfin estant enlevée en l'air, elle fut portée jusqu'au lieu où l'on avoit abordé les Saints, suivie de tout ce peuple qui vouloit voir ce qu'elle deviendroit.

Ibid.

'Alors se jettant aux piez des solitaires, & le demon parlant par sa bouche, elle s'écria comme la Pythonisse de la ville de Philippes dans les Actes: Ha, serviteurs de J. C. que vostre puissance est terrible! Faut-il, serviteurs du grand Dieu, que vous veniez nous chasser d'un lieu où nous demeurons depuis si longtemps? Nous nous y estions cachez après avoir esté chassés de toute la terre, après que vous nous avez bannis des villes & des bourgades, des montagnes & des collines, & des lieux mesmes qui jusques à vous n'avoient point eu d'habitans: Nous esperions estre à couvert de tous vos traits dans cette petite isle, où nous laissions tout le monde en repos, demeurant inconnus à cause des marais d'alentour, & maintenant nous perdons mesme ce dernier refuge. Ceux qui vous persecutent, ne vous ont pas envoyez ici pour vous tourmenter, mais pour nous en chasser par vostre moyen. Nous quittons donc cette isle, puisque vous nous y contraignez par la force de vostre vertu: Prenez les terres & les peuples que vous pretendez vous appartenir.

Ibid.

'Durant que le demon disoit ces choses & d'autres semblables, les solitaires employant la puissance que Dieu leur avoit donnée, le conjuroient de sortir. Ainsi il fut contraint de s'enfuir, laissant la fille couchée sur la terre [comme morte:] & les Saints ayant prié pour elle, la releverent, & la rendirent à son pere parfaitement saine de corps & d'esprit.

Ibid.

'Ils prirent de là occasion de prescher la foy de J. C. à ces

peuples, qu'une si grande merveille avoit disposé à la recevoir. Ainsi on vit en un moment un changement prodigieux dans cette isle. La fille qui avoit esté guérie, son pere, & tous ses parens se prosternerent les premiers aux piez de ces nouveaux Apostres, pour leur demander ce qu'ils devoient faire pour se sauver. Leur exemple fut suivi de ceux qui avoient esté témoins du miracle, & de tous les habitans de l'isle, dont la conversion fut si prompte & si ardente, qu'à l'heure mesme ils demolirent ce temple qu'ils avoient si fort reveré, & bastirent une eglise de J. C. Ils receurent le baptesme, & apprirent avec joie tout ce qui regarde les devoirs du Christianisme, n'ayant eu besoin d'aucun delai pour se refondre à embrasser une religion qu'ils voyoient prouvée si invinciblement, non par des paroles, mais par des miracles. C'est ainsi que ces hommes admirables qu'on chassoit de leur demeure pour la défense de la Consubstantialité, devenoient plus illustres par leur persecution, savoient non seulement leurs ames, mais encore celles des autres, & établissoient par ces merveilles la mesme foy qu'on vouloit détruire en les bannissant.

Socr. p. 240. b.

'La nouvelle de cette victoire de J. C. estant apportée à Alexandrie, ne donna pas peu d'affliction à Luce; car il craignoit de voir soulever contre luy ceux mesmes de son parti, & qu'on ne se plainst avec sujet [qu'en attaquant ces grands Saints,] il declaroit ouvertement la guerre, non aux hommes, mais à Dieu mesme. [Et ce ne fut pas une simple crainte.] Car tout le peuple se souleva effectivement, & luy donna des maledictions, en disant que Dieu les fraperoit sans doute de quelque plaie, si on ne laissoit les Saints en liberté. Ainsi craignant les suites dangereuses de cette sedition, il fut contraint d'ordonner qu'on les fist revenir secrettement, & qu'on les laissast retourner dans leurs deserts & dans leurs cavernes.

Soz. p. 663. d.

d[Ruf. p. 254.]

Thdrt. l. 4. c. 18.

p. 686. c.

d[Ruf. p. 254.]

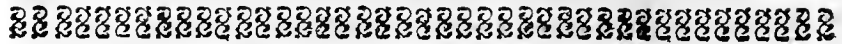
Soz. p. 663. d.

[Voilà quelle fut la persecution de ces Saints si glorieuse & à eux & à l'Eglise.] Rufin dit qu'il la raporte sur ce qu'il en a vu luy mesme, ayant eu l'honneur d'avoir eu part aux souffrances de ceux dont il parle. [Il semble supposer que tout ce qu'il dit se raporte également à tous les solitaires qu'il avoit nommez d'abord: & nous l'avons suivi en cela. Ce n'est pas néanmoins une consequence absolument necessaire,] & il semble que Pallade nous oblige de reconnoistre que Saint Pambon fut banni à Diocesarée en Palestine.

Ruf. p. 254.

Lau. c. 117. p.

1032.



ARTICLE XVII.

Persecution de Rufin & des autres solitaires : Evagre est disciple de S. Macaire.

Ruf. l. 2. c. 4. p.
254.
à ad An. t. 4. p.
201. b.

Hier. in Ruf. l. 2.
t. 2. p. 212. d.

Socr. l. 4. c. 24. p.
239. b.
6 Vit. P. n. p.
442. 2.

Casn. col. 18. c. 7.
p. 687.

Hier. ep. 41. t. 1.
p. 213. d.
ed. Casn. col. 18.
c. 7. p. 687.
d. Pall. dial. c. 117.
p. 442.

Lauf. c. 117. p.
105. l. 2.

RUFIN, comme nous avons dit, assure qu'il a esté le compagnon des souffrances de ces Saints.^a Il dit autrepert que lorsqu'il demouroit à Alexandrie du temps de la persecution des heretiques, il avoit rendu preuve de sa foy dans les emprisonnemens & les exils qu'on faisoit souffrir aux Orthodoxes. S. Jerome l'accuse en cela de mensonge, & luy demande les preuves & les actes de ce qu'il a souffert. Neanmoins sa raison prouve peu, puisque nous ne savons pas ce que Rufin eust pu répondre, outre qu'il y a beaucoup d'apparence que les Ariens ne faisoient pas des actes de toutes les violences qu'ils exerçoient, & qu'ils n'attendoient pas toujours des sentences juridiques pour emprisonner, pour chasser, & mesme pour tuer ceux qu'ils vouloient. La chose depend donc de savoir si l'on doit ajouter plus de foy à ce que Rufin dit de luy mesme dans des écrits publics, & dans la dispute & hors la dispute; ou à l'autorité de S. Jerome qui le nie dans la chaleur de la dispute. Socrate a cru effectivement que Rufin avoit souffert quelque chose en cette persecution,^b & Rosweide ne croit pas que l'autorité de S. Jerome nous doive empescher de le suivre.

[Il est toujours certain que les cinq solitaires dont nous avons parlé, ne furent pas les seuls qui souffrirent de la cruauté des Ariens. Outre ce que nous en avons dit en general sur l'autorité de Socrate, d'Orose, & de Saint Jerome mesme, qui disent que cela alla jusques au carnage,] Cassien témoigne que sous l'empire de Valens, & du temps que Luce estoit Evêque des Ariens,^c divers freres d'Egypte & de Thebaïde furent releguez V. les Ariens. à cause de leur perseverance dans la foy Catholique, jusque^d 131. dans le Pont & dans l'Armenie, pour y travailler aux mines, 'ce que l'on confirme par S. Jerome;^e & le peuple fidele avoit soin de leur envoyer divers rafraichissemens, dont d'autres solitaires se chargeoient [tres volontiers.]^f Toute la ville d'Alexandrie sçavoit aussi qu'Ammon & ses trois freres [Euthyme, Eusebe, & Dioscore qui fut depuis] Evêque [de la petite Hermopole,] furent aussi chargez de chaines sous Valens, & envoyez en exil [à Diocésarée sans doute,] où l'histoire Lausaque

v. les Ariens 5 125. dit qu'Ammoné surnommé Monot, [qui est le mesme,] avoit esté relegué avec divers autres.

'On croit aussi qu'il faut entendre des moines d'Egypte ce que 'S. Paulin dit de l'ancienne Melanie, que durant la persecution de Valens, non seulement elle assista tellement tous ceux qui estoient persecutez, qu'elle merita d'estre mise en justice pour ce sujet, mais mesme qu'elle nourrit durant trois jours cinq mille moines qu'elle avoit cachez, malgré les défenses des magistrats. Vit. P. p. 442. 2. Paul. ep. 10. p. 127. p. 128.

[Les saints solitaires dont Dieu avoit éprouvé la foy par cette persecution, reprirent sans doute leurs exercices ordinaires des qu'ils en eurent la liberté, & occuperent ce qui leur resta de vie à reconnoistre la grace qu'ils avoient recue, non seulement de croire en J. C, mais encore de souffrir pour luy, en s'efforçant de croistre autant en humilité & en merites devant Dieu, qu'ils avoient augmenté en honneur & en gloire devant les hommes.

Ce fut depuis cela que] le celebre Evagre de Pont, qui estoit Diacre, après avoir demeuré quelque temps à Constantinople ensuite du Concile œcumenique qui s'y tint [l'an 381,] & passé plus de six mois à Jerusalem, vint se retirer à Nitrie [apparemment en 382.] Il y demeura deux ans, au bout desquels il passa

en l'an 384. "dans le desert des Cellules, [où] il eut pour maistres les deux Macaires." Lauf. c. 86. p. 1010. 1012.
 "Rufin dit seulement qu'il fut longtemps conduit par le bienheureux Macaire, que tout le monde, dit-il, sçait avoir esté tres fameux par les effets que la grace operoit en luy, & tres illustre par les prodiges & les miracles qu'il faisoit: [Et cet eloge semble se devoir rapporter à S. Macaire d'Alexandrie, qui estoit Prestre des Cellules.] Neanmoins Evagre rapporte luy mesme des entretiens qu'il eut avec le saint vieillard Macaire d'Egypte, qu'il appelle un vaisseau d'election. Socr. l. 4. c. 23. p. 234. d. 4 Vit. P. c. 27. p. 479. 2. Socr. l. 4. c. 23. p. 235. d.

" Il me demanda un jour, dit-il, d'où venoit que le souvenir du mal que les hommes nous ont fait, nous faisoit perdre le souvenir de Dieu, & que cela ne nous arrivoit pas de mesme à l'égard des demons? Surquoi luy ayant avoué mon ignorance, & l'ayant prié de répondre luy mesme à cette question: C'est, me dit-il, que la colere que nous avons contre les demons est dans l'ordre de la nature, au lieu que celle que nous avons contre les hommes est contraire à cet ordre. Ainsi cette derniere [nous trouble,] & nous fait perdre le souvenir de Dieu, & l'autre au contraire est sans trouble, [parcequ'elle est juste

d' Cotel. g. t. 1. p. 546. § 30. Vit. P. l. c. c. 10. § 34. p. 599. 2. l. 7. c. 37. § 4. p. 681. 1.

& raisonnable.] Car nous savons que Dieu au commencement " n'a rien créé que de bon : mais le diable ensuite a semé le mal : " Et c'est de là qu'est venue la perte d'une infinité de personnes. " Il ajouta ensuite : Un moine est coupable , si ayant reçu quel- " que tort de ses freres, il ne va pas les trouver le premier avec " un cœur purgé par la charité [des moindres froideurs.] Car " comme la Sunamite n'eust pas mérité de recevoir chez elle le " prophete Elisée , si elle eust eu "quelque attache ou quelque " aversion pour personne , de mesme l'ame ne merite pas de re- " cevoir en elle le Saint Esprit , si elle n'est entierement pure , & " degagée de tous les troubles du siecle. Car la colere qu'on laisse " vieillir aveugle les yeux du corps , & empesche l'ame de prier. " 'Socrate ne raporte que le commencement de ce discours , au- quel il en joint un autre que le saint Pere Macaire avoit aussi fait à Evagre. [C'est pourquoi nous avons aussi attribué ci-des- sus ce dernier à S. Macaire d'Egypte.]

e]682.a]l.6.c.1.p.
645.57.

Socr.l.4.c.22.p.
235.236.

" causam.
" affectum.



ARTICLE XVIII.

Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses disciples.

Cotel.g.t.r.p.
545.534|Vit.P.
l.5.c.3.19.p.566.

'COMME ON jugea [par la vieillesse] de S. Macaire qu'il ap- prochoit de sa fin , les anciens de la montagne [de Nitrie] envoyerent luy dire que toute la multitude des solitaires sou- haitoit beaucoup de le voir encore avant qu'il quittast la terre ; & que comme il estoit difficile qu'ils allassent tous le trouver à Sceté , ils le prioient de venir luy mesme les visiter. Il ne vou- lut pas le leur refuser ; & tous les freres s'estant assemblez au- près de luy , les anciens le prierent de leur vouloir dire quelque parole d'instruction. Il leur dit donc celle-ci : Pleurons , mes " freres , & que nos yeux versent [sans cesse] des larmes avant que " nous allions en ce lieu , où nos larmes ne pourront qu'enflam- " mer le feu qui brulera nos corps. Tout le monde se mit alors à " pleurer & à se prosterner contre terre , en demandant au Saint qu'il priaist pour eux comme leur pere.

[On peut juger par là quelle estoit sa componction , & com- bien il estoit éloigné de s'élever de tant de graces & interieures & exterieures qu'il avoit receues de Dieu. On voit de mesme dans ce qu'il dit à l'Abbé Pemen , combien il estimoit peu tout ce que luy & ses disciples faisoient de plus grand.] Car ce Saint luy demandant avec une grande abondance de larmes qu'il luy dist

Cotel.p.539.
525.

» dist quelque chose pour son salut, il luy répondit : Vous cherchez ce qui ne se trouve plus parmi les moines.

'Voilà ce que nous trouvons des actions de S. Macaire d'Egypte, qui après avoir vécu 90 ans, & en avoir passé 60 dans le desert, s'endormit [du sommeil des justes,] & son ame immortelle alla recevoir avec les Anges [la couronne qu'il s'estoit acquise] par les combats qu'il avoit soutenus contre les passions & les desirs de la chair. Il mourut un an avant que Pallade ar-

Lausc. 19. p. 921.
a.
p. 924. a.

NOTE 7. rivaist dans le desert [des Cellules, c'est à dire en 390.]

'L'Eglise greque celebre sa feste le 19 de janvier, auquel elle en fait un grand office. Le martyrologe Romain la met le 15 du mesme mois : & Ufuard, Adon, Notker, & plusieurs autres marquent ce jour là S. Macaire Abbé en Egypte : mais ils le font disciple de S. Antoine ; [ce qui convient mieux à celui d'Alexandrie.

Menæa, p. 329-339.
Boll. 15 jan. p. 1005 § 5.

V. la note 4.

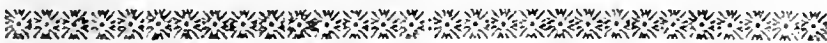
Celui d'Egypte ayant esté le premier habitant de la solitude de Sceté, on peut dire que tous les saints habitans de ce desert estoient ses enfans & ses disciples : mais entre ceux à qui on donne particulièrement ce titre, on remarque nommément Evagre dont nous venons de parler, & Jean qui ayant esté ordonné Prestre en sa place, tomba dans le peché & dans la punition de Giezi. Sa vie donne encore cette qualité à Paphnuce : [« & il y a plusieurs Paphnuces entre les plus illustres solitaires ; mais nous ne voyons pas si celui-ci est de ce nombre. »] S'il est si celebre dans la vie des Peres, a aussi demeuré quelque temps en Sceté avec S. Macaire.

Lausc. 19. p. 921.
Boll. 15 jan. p. 10. 0. § 25.
Vit. P. L. t. c. 2. p. 649. 2. 6. 8.

V. Saint Paphnuce.

'Entre les solitaires de Sceté qui estoient celebres du vivant de S. Athanase, on nomme trois freres, Paese, Paul, & Pfois, Isaie, Pefyre, Isaac, & un autre Paul.

Boll. 14. may. g. 71.



ARTICLE XIX.

Des écrits de S. Macaire.

[SAINTE Macaire n'a pas seulement esté l'un des plus illustres habitans des deserts : on le peut encore considerer comme le pere, le docteur, & le legislateur de cette vie, qui semble n'estre pas moins relevée au dessus de la vie commune des bons Chrétiens, que ceux-ci sont relevés au dessus des regles & de la morale du paganisme.] Car quelques uns croient que c'est luy dont parle Gennade, lorsqu'il dit que Macaire, ce moine

Genn. 2. ille. c. 10. n. p. 5. Boll. 15. jan. c. 16. p. 1007. Genn. 2. ille. c. 10.

Hist. Eccl. Tom. VIII.

III

celebré d'Égypte si illustre par ses miracles & ses prodiges, avoit écrit une épître à ceux qui estoient entrez depuis peu dans cette profession, dans laquelle il enseignoit que pour pouvoir servir Dieu avec perfection, il falloit connoître l'état & la condition en laquelle nous vivons en ce monde, pour se porter avec affection à tous les travaux, qu'il falloit combatre contre toutes les douceurs & tous les attraits de cette vie, & implorer le secours de Dieu pour les surmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état où Dieu nous a créés, & obtenir la palme de la continence que la justice exige de nostre nature.

n p. 45.

Cod. reg. t. 1. p.

24.

* Du Pin, p. 211.

Cod. reg. t. 1. p.

27.

'Miræus croit que cette lettre est ce qu'on appelle la regle de S. Macaire, imprimée avec les autres regles des moines d'Orient dans le recueil de S. Benoist d'Agnane, & citée des auparavant dans la vie de S. Philbert d'Agnane.

'Il y a ensuite de cette regle dans le mesme recueil, une lettre attribuée aussi à S. Macaire, adressée aux moines. Elle est toute par sentences comme le livre des Proverbes. [Mais il est peut-estre aussi probable, ou mesme encore plus, que ces deux pieces appartiennent à S. Macaire d'Alexandrie.]

p. 12.

'On trouve une autre regle dans le mesme S. Benoist d'Agnane, composée par une assemblée de 38 Peres du desert, dont les quatre premiers qui sont seuls nommez, & qui en font chacun quelques articles, sont Serapion, Macaire, Paphnuce, & un autre Macaire.

Bult. ori p. 130.

'Les deux Macaires sont sans doute les deux celebres Peres de ce nom. Pour Serapion qui y tient le premier rang, & qui ainsi paroist avoir esté plus ancien dans la solitude que S. Macaire d'Égypte mesme, il faut que ce soit celui que Pallade & Sozomene qualifient le grand Serapion, qui estoit du nombre de ceux qui avoient esté contemporains de S. Antoine, & l'un des chefs & des plus anciens Peres de Nitrie, où Pallade le trouva encore l'an 390, comme l'ancienne Melanie avoit fait [en 387,] & S^{te} Paule [en 386. Ce pourroit estre] ce celebre anacorete que les anciens martyrologes marquent à Alexandrie le 21 de mars. [Car je ne croy point qu'il soit necessaire de dire que ce soit un Martyr.] § Baronius en a fait S. Serapion de Thmuis. [Nous trouvons encore divers autres Serapions, dont nous parlerons sur S. Paphnuce, où nous marquerons aussi les diverses actions & paroles remarquables qu'on raporte en general de l'Abbé Serapion.

Paphnuce qui est nommé le troisieme dans la regle dont nous

Soz. l. 2. c. 14. p.

516 b | Lauf. c.

117. p. 1031. c.

6 Soz. l. 6. c. 30. p.

685. b.

c | Lauf. c. 7. p.

908. c.

d Lauf. c. 117. p.

1031. c.

e Hier ep. 27. p.

175. a.

f Boll. 21. mars,

p. 259.

g Bar. 21. mars.

avons parlé, est sans doute celui] qui est mis par Sozomene avec le grand Serapion entre les anciens Peres de Nitrie, que Melanie trouva à Nitrie, auquel Pallade donne le titre de Saint comme son epithete particuliere, & qui acquit ce semble le titre de Confesseur [l'an 376,] durant la persecution de Valens. [Pallade qui vint à Nitrie en 390,] témoigne qu'il l'avoit vu. [C'est assez vraisemblablement] celui mesme dont parle Cassien, qu'il dit avoir esté surnommé Bubale, & dont il raporte de fort belles choses. Et peut estre encore le mesme que Paphnuce Cephale celebre dans Pallade, [& qui avoit receu un fort beau témoignage de S. Antoine.]

Gennade dit que S. Macaire n'a rien écrit que l'epistre dont nous avons parlé: neanmoins on luy attribue aujourd'hui 50 homelies. Mais aussi il y en a qui croient qu'elles peuvent estre de celui d'Alexandrie, ou mesme de celui de Pispir. Bellarmin ne fait aucune difficulté de les attribuer à un Macaire disciple de S. Antoine. [On peut dire generalement parlant qu'elles ne sont pas indignes du nom qu'elles portent,] pour la pieté & les instructions excellentes qu'elles contiennent. Ce que l'auteur y dit de la sublimité de la contemplation qu'il avoit luy mesme eprouvée, [convient fort bien à ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte,] qu'il estoit presque toujours ravi en Dieu. [L'endroit meriteroit d'estre raporté ici tout entier, s'il n'estoit trop long.] L'auteur raconte la chute de divers solitaires, dont l'un qui demouroit avec luy, estoit fort élevé dans la priere, & avoit mesme receu le don de guerir les maladies. Il témoigne en un endroit avoir vu divers Confesseurs de ceux qui avoient souffert durant la persecution, [ce qui ne peut convenir qu'à un auteur du IV. siecle.] L'opinion qu'il suit touchant les demons & les ames, ne se trouve guere non plus que dans des auteurs tres anciens. Il confesse la Trinité consubstantielle & la nature divine du Saint Esprit.

Le style en est simple, & l'on voit sans peine que c'est un solitaire qui parle du cœur, sans affectation, sans ornement, & quelquefois aussi sans ordre. Ce ne sont point des homelies & des discours prononcez devant un peuple, mais des exhortations d'un Abbé à ses Religieux, qui luy proposoient les difficultés dont ils desiroient d'estre éclaircis: [C'est pourquoy il y en a qui ne font pas tant des discours suivis que comme des entretiens & des dialogues.]

L'auteur témoigne quelquefois que ceux à qui il parloit

v. Saint Paphnuce.

NOTE 9.

NOTE 10.

Soz. l. 3. c. 14. p. 516. b.

Lauf. c. 117. p. 1031. c. # p. p. 1032. a.

b. Casn. col. 3. c. 1. p. 332 [l. 18. c. 15. p. 694. 695. & c. b Lauf. c. 91. p. 1015.

Genn. v. ill. c. 10. n. p. 45.

Boll. 15. jan. p. 1007. § 16. c Poff. ase. pr. d Bel. p. 97.

Lab. de scri. t. 2. P. 41. c Macar. h. c. 8. p. 47. 48.

Lauf. c. 19. p. 921. c.

Macar. h. c. 17. p. 116. a [c. 27. p. 163. a. b. f c. 27. p. 163. b. c. g c. 27. p. 163. a. b.

Du Pin, p. 103.

Macar. h. c. 17. p. 116. d. h c. 24. p. 238 a. i Du Pin, p. 211.

p. 103.

Macar. h. c. 19. § 92. 2

c.15.p.143.b.

estoyent tous assis avec luy.' Il paroist mesme dans la 25^e faire une exhortation particuliere à une fille.

Poss. asc p.19.

pr.p.10.11.

'Le P. Possin Jesuite nous a donné depuis peu sept opuscules à Toulouse en 1634. 'attribuez dans son manuscrit au grand Macaire, qu'il croit neanmoins n'estre pas composez par luy mesme, mais par quelqu'un de ses disciples, qui mettoit en abregé les exhortations que ce Saint faisoit de vive voix. Le premier de ces opuscules ne paroist estre qu'un abregé ou un extrait des six autres.' On trouve une entiere conformité entre ces opuscules & les 50 homelies de S. Macaire : de sorte qu'on ne doute pas qu'elles ne soient du mesme auteur. [Nous attendons qu'on l'ait davantage examiné.]

p.14|Du Pin,p.210.



C R O N E
DISCIPLE DE S. ANTOINE,
E T I S A A C
PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE,
A V E C H I E R A X
AUSSI DISCIPLE DE SAINT ANTOINE.

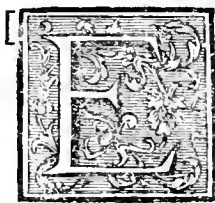
Lauſc 89.p.

1015.a.

z c.26.p.941.a.

b.

é c.25.p.937.b.c.



ENTRE les disciples de S. Antoine, l'un de ceux qui paroist avoir vécu davantage, a esté Crone.] Il estoit d'un village proche de la solitude [de Nitrie] nommé Phenice.^a Il apprit le grec & l'egyptien.^b Il se mit d'abord dans un monastere sous un Abbé, où s'estant une fois

c.d.

laissé vaincre par l'ennui, il s'enfuit, & allant de costé & d'autre, il se trouva à la montagne où demuroit S. Antoine.' Il attendit cinq jours au monastere de Pispir pour luy parler, & quand le Saint y fut venu, Crone fut témoin de l'histoire admirable d'Euloge avocat d'Alexandrie, & d'un estropié dont cet

Euloge prenoit soin depuis plusieurs années. 'Il servit même d'interprete en cette rencontre, S. Antoine ne sachant pas le grec, ni Euloge l'egyptien. 'Il entendit encore d'autres choses de la bouche de S. Antoine, & il y apprit l'histoire de S. Paule le simple.

'Il passa ainsi quelque temps dans la Thebaïde. De là il s'en vint voir les monasteres d'Alexandrie, où il trouva qu'on faisoit le service du quarantieme jour pour Euloge, & du troisieme pour l'estropié. L'un & l'autre estoient morts peu après leur retour, comme S. Antoine leur avoit predit. Crone raconta aux freres ce qui s'estoit passé en cette rencontre, faisant serment sur les Evangiles que ce qu'il disoit estoit veritable.

[Nous ne savons pas s'il retourna encore passer quelque temps auprès de S. Antoine, pour meriter davantage le titre de disciple de ce Saint,] que luy donnent Rufin & Pallade dans la vie de S. Chrysofome. *Car le terme dont se sert l'histoire Lausique, peut signifier seulement qu'il estoit connu de luy, ^b comme Sozomene dit seulement qu'il avoit esté de son temps. [Quoy qu'il en soit, des devant que ce Saint mourust, & vers l'an 330,] *Crone mesura depuis le village de Phenice dont il estoit, quinze mille pas de chemin vers le desert; & s'estant mis en priere en cet endroit, il y creusa un puits profond de sept brasses, dont l'eau se trouva excellente. Il y bastit une petite maison. Et des le mesme jour qu'il s'établit en ce lieu pour y demeurer, il pria Dieu qu'il luy fist la grace de ne retourner jamais en ceux qui sont habitez. 'On remarque en effet comme une particularité b. singuliere de sa vertu, que durant plus de 60 ans qu'il vécut depuis, il ne sortit jamais du desert, & ne mangea jamais un morceau de pain qu'il ne l'eust gagné par le travail de ses mains.

'Peu d'années après qu'il se fut établi en ce lieu, il fut jugé digne d'estre élevé au sacerdoce, ^d qu'il exerça durant 60 ans; & environ deux-cents solitaires se rassemblèrent autour de luy, & se soumirent à sa conduite.

'Nous avons quelques paroles de l'Abbé Crone, entre lesquelles on peut remarquer celle-ci: ^c Que l'homme arrive à l'humilité par la crainte de Dieu, & qu'il obtient la crainte de Dieu en se desoccupant de toutes sortes d'affaires, pour s'occuper autant qu'il luy est possible de la pensée de la mort & du jugement de Dieu, en y joignant le travail & la mortification du corps.

'On remarque encore de luy que mesme dans sa plus grande

c 26. p. 941. a. b.

c. 27. p. 941. c. d.

c. 28. p. 941. e.

c. 26. p. 941. a.

Ruf. v. P. c. 25. p.

479. i. | Pall. dial.

c. 17. p. 45. 46.

a Laus. c. 90. p.

1015. c.

b Soz. l. 6. c. 30. p.

685. b.

c Laus. c. 89. p.

1015. a.

Inclus.

Exclus.

b | Pall. dial. c. 17.

p. 45. c.

d Laus. c. 89. p.

1015. b.

Cotel. g. t. i. p.

513.

e p. 514. b. c.

p. 490. a.

vieillesse, & quoique tout le corps luy tremblast, jamais neanmoins il ne faisoit rien faire à ses disciples [pour son service,] faisant tout luy mesme, & estant le premier à leur servir à boire.

Lauf.c.25.p.937.
b.

Vit.P.l.2.c.25.p.
494.1.

'Le desert où il vivoit estoit apparemment celui de Nitrie, si c'est luy, comme nous le croyons, qui est appelé Prestre de Nitrie. Rufin dit avoir vu dans les cellules qui n'estoient pas loin de Nitrie, un nommé Crone qui conservoit encore une fort grande vigueur dans une extreme vieillesse, estant agé de cent-dix ans. Il dit que c'estoit un des disciples de S. Antoine qui estoient encore en vie; & entre ses autres vertus, il remarque en luy une tres profonde humilité. [Je ne voy pas de fondement pour dire que c'en soit un autre que celui dont parle Pallade. Car Rufin^{ou} plustost S. Petrone au nom de qui il parle, visita les solitaires vers l'an 391.* & Pallade vint à Nitrie en 390, me § 125. * V. Pallade 53. & l'année d'après dans les Cellules.] Pallade vit Crone^a en la compagnie d'Evagre & d'Albin, c'est à dire ce semble depuis qu'il fut venu dans les Cellules en 391.

Lauf.c.25.p.937.
b.

c.91.p.1015.d.

c.90.91.p.1015.
c.d.

'Il le rencontra avec Jacque le boiteux qui demouroit auprès de luy, & Paphnuce Cephalé, tous deux fort illustres entre les Peres du desert.

Vit.P.l.7.c.19.
§ 6.p.675.2.

'Luy & Hierax aussibien que d'autres Peres, racontoient cette parole de quelqu'un qu'on ne nomme point: Si un moine sçait un Abbé sous la conduite duquel il peut profiter beaucoup, & qu'il n'aille pas demeurer avec luy, parcequ'il n'y trouve qu'avec peine ce qui est necessaire pour la vie, ce moine là ne croit pas qu'il y ait un Dieu. C'est de Crone & d'Hierax que Pallade dir qu'il a appris ce qu'il raporte de S. Paul le simple.^b Cet Hierax est sans doute celui qui ayant demeuré longtemps avec S. Antoine, fut contraint [vers l'an 400,] par les violences de Theophile, de quitter sa solitude, & d'aller nonobstant son age de 90 ans, jusqu'à Constantinople implorer le secours de Saint Chrysostome, & de l'Empereur Arcade. C'estoit le plus vieux de tous les solitaires que Theophile persecuta.

Lauf.c.28.p.941.
c.

b Pall.dial.g.17.
p.44.d.

p.45.d.c.

'Mais il faut remarquer que parmi eux il y avoit encore un second Hierax dont Pallade fait un grand eloge. C'est luy à qui les demons disoient pour le decourager, qu'il avoit encore 50 ans à vivre. Il les mit en fuite en leur répondant: Vous m'affligez de me dire que ma course doit finir sifost. Je croyois avoir deux-cents ans à vivre dans le desert, & je m'estois préparé à cet espace de temps. Il retourna dans le desert après la mort d'Ammon [en 403,] & il semble qu'il y fust encore lorsque Pal-

c.

lade écrivoit la vie de S. Chrysofome [en l'an 408.] On cite cette parole de l'Abbé Hierax, qu'il n'avoit jamais parlé des affaires du siecle, ni ecouté ceux qui en parloient.

Cotel.g.t.1.p.
499.a.

'Crone en mourant eut pour successeur Isaac son disciple qui estoit aussi Prestre, & tres habile dans la science des Ecritures.

Pall.dial.c.7.p.
45.45.

' Il avoit esté disciple de Crone dans sa jeunesse, & ensuite de Theodore de Phermé. On disoit de luy qu'il prenoit les cendres de l'encensoir dont on se servoit à l'autel, & qu'il les mangeoit avec son pain. [C'est peurestre le plus ancien monument de l'Eglise où nous trouvions l'encens employé pour l'autel & pour le culte de Dieu.]

Cotel.g.t.1.p.
489.490.
a p.491.b.

' Isaac avoit entre autres vertus une charité extreme, & presque excessive pour les étrangers : ce qui l'obligea d'établir un hospital dans le desert, pour assister les solitaires qui estoient malades, & pour recevoir les hostes qui venoient en foule pour visiter les saints Peres. Il avoit encore une bonté exemte de toute sorte de fiel & de colere. Il avoit sous sa conduite deux-cents dix Religieux, entre lesquels Theophile en choisit plusieurs pour les faire Evsques : mais cela n'empescha pas que le desir de se venger d'Isidore l'ayant porté à persecuter les principaux des solitaires de Nitrie, il ne mist Isaac de ce nombre, & ne l'obligeast [vers l'an 400] à quitter le desert, où il demouroit depuis trente ans.

Pall.dial.p.163.

' Il estoit Prestre des Cellules, & ainsi c'est luy qui raportoit avec eloge l'exatitute d'un frere qu'il connoissoit, lequel ayant envie de manger quelques grains de blé en faisant la moisson dans un champ, en demanda auparavant permission au maistre, qui surpris de cette demande, luy dit : Tout le champ est à vous, mon Pere, & vous me demandez pour un epi?

Cotel.g.t.1.p.
489.b.
b p.491.a.] Vit.P.
1.5.c.4.5 21.p.
569.

' On raportoit du mesme Isaac qu'un frere estant venu à l'assemblée avec un petit capuce [un peu mieux fait que les autres,] il luy dit : Il n'y a que des moines qui vivent ici, & vous estes un seculier, ainsi vous n'y sauriez demeurer ; & il le fit sortir de l'eglise.

c.6.58.p.583.1.

' On cite encore de luy cette parole : Je ne suis jamais entré dans ma cellule ayant quelque chose sur le cœur contre aucun des freres, & je n'ay jamais aussi souffert qu'aucun autre soit entré dans la sienne mecontent de moy. L'Abbé Abraham qui demouroit avec luy, entrant un jour dans sa cellule, le trouva fondant en larmes. Il luy en demanda le sujet, & Isaac luy dit : Helas comment ne pleurerois-je pas ? Ce que nous gagnions

Cotel.g.t.1.p.
492.a.

p.490.c.

autrefois suffisoit à peine pour les voyages que nous faisons pour aller consulter nos anciens ; & les voilà tous morts : nous demeurons orfelins, & qui pouvons nous aller consulter ?

p. 492. c.

'Mais nonobstant sa douleur il travailloit constamment à observer les commandemens du Seigneur, & les maximes des anciens, & persevera jusques à la mort, comme si ceux dont il pleuroit la mort eussent encore esté avec luy.

b.

[Il revint apparemment dans la solitude aussibien que Hierax après la persecution de Theophile ;] & l'on remarque qu'estant tombé dans une maladie longue & fascheuse, on voulut un jour l'obliger de prendre un peu de lentilles cuites, où l'on avoit mis quelques pruneaux propres à purger. Mais il le refusa, & *μὴ θέλει* comme on luy dit que cela estoit bon pour sa maladie, il fit cette réponse : Je passerois volontiers trente ans toujours malade

c.

comme je suis. Comme il estoit pres de mourir, les anciens assemblés auprès de luy, luy demanderent ce qu'ils feroient quand il seroit mort, & il leur répondit : Considérez de quelle maniere j'ay vécu avec vous. Si vous voulez pratiquer comme moy ce que Dieu vous ordonne, il vous enverra sa grace, & conservera ce lieu. Que si vous ne le faites pas, vous ne subsisterez pas ici.

p. 491. b.

'Quelques uns citent ces paroles d'Isaac des Cellules : Ne m'amenez point ici d'enfans : C'est à cause d'eux que les quatre eglises de Sceté sont devenues toutes desertes. Mais d'autres les citent d'Isaac le Thebéen ; & on pourroit croire sur cela que celui des Cellules estoit natif de la Thebaïde, si l'on ne faisoit deux titres differens, l'un de luy, & l'autre du Thebéen.

Vit. P. l. 5. c. 10. § 32. p. 599.

Cotel. g. t. l. p. 489.

a p. 507.

b p. 507. a. Vit. P.

l. 3. c. 137. p. 120. l.

5. c. 9. § 3. p. 594.

3.

'On raporte de ce Thebéen qu'estant venu une fois à l'assemblée des freres, & y ayant trouvé un frere negligent qui avoit fait quelque faute, il le condanna, & ordonna qu'on le fist sortir du monastere [comme un homme dont il n'y avoit rien à esperer :] Estant ensuite retourné dans le desert où il demouroit, & voulant entrer dans sa cellule, il vit un Ange à la porte, qui luy dit qu'il ne le laisseroit point entrer. Il luy en demanda le sujet, & le pria de luy dire s'il avoit fait quelque faute. L'Ange luy répondit : Dieu m'envoie ici pour vous demander où vous voulez qu'il mette ce solitaire que vous venez de condamner. Isaac se jeta aussitost à genoux devant l'Ange, en luy disant : J'ay peché, & j'en demande pardon. Levez vous, luy répondit l'Ange, Dieu vous pardonne. Mais prenez garde une autre fois de ne condamner personne avant que Dieu l'ait condamné. Les hommes, dit le Seigneur, prennent eux mesmes le droit de ju-

ger, & ne me laissent pas cette autorité. On tient, ajoute l'auteur, que quand ces hommes parfaits estoient tombez dans quelque faute, quelque petite qu'elle fust, Dieu la leur faisoit aussitost connoistre, [afin qu'ils l'effaçassent par la penitence.]

'Dorothee rapporte quelque chose de semblable de l'écrit qu'il appelle "le livre des Vieillars, [& qui apparemment n'est pas différent de ce que nous appellons le cinquieme livre des Vies des Peres. Nous ne voyons point que ce livre contienne rien qui passe beaucoup l'an 450. D'où l'on peut juger que cet Isaac le Thebéen est différent de] 'celui que Jean Mosc dit avoir vu à Lyque, [& qui ainsi n'a vécu que dans le VI. siecle.]

'On parle encore d'un Isaac disciple de l'Abbé Apollon, [qui pourroit estre "l'Apollon des Cellules.] Ce qu'on dit de particulier de cet Isaac, c'est qu'en allant à l'église, il ne vouloit jamais parler à personne, & lorsqu'il en sorroit, il couroit à sa cellule aussi viste que si on l'eust poursuivi avec le feu, se privant volontairement du pain & du verre de vin qu'on donnoit souvent aux freres après l'office. Une fois qu'il estoit malade, on luy demanda pourquoi il fuyoit ainsi les freres, & il répondit: Je ne les suis point, mais je suis la malignité du demon: Une
 » lampe qui demeure exposée au vent s'éteint bientost, & nous
 » perdons aussi bientost la lumiere [& la chaleur] que nous avons
 » reçue de la sainte oblation, si nous tardons hors de nos cellules: J'honore la compagnie & la benediction de mes freres;
 » mais chaque chose a son temps; & je tasche de conserver la
 » paix & le repos de la communion.

[On verra sur Saint Macaire d'Alexandrie ce qui regarde Isaac de Sceté son disciple.]



Dor. l. 6. p. 785.
d.e.

Mosc, c. 161. p. 511
1026. a. b.

Cotel. g. t. 1. p.
507. 508.

242917137.

V. S. Apollon.



S. MACAIRE
D'ALEXANDRIE,
PRESTRE DES CELLULES,
ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

S. Macaire est quelque temps disciple de S. Antoine.



Lauf.c.20.p.924.
 a|Vir.P.l.2.c.28.
 p.479.2.

Lauf.c.19.p.920.
 c.
 a|Vir.P.l.2.c.29.
 p.420.2.

Soz.l.6.c.29.p.
 683.a.
 b|3.c.13.p.515.
 d|Soz.l.3.c.23.
 p.234.c.
 c|Lauf.c.19.p.
 920.c.
 d|c.20.p.924.d|
 Soz.l.3.c.13.p.
 515.d
 e|Lauf.c.19.p.
 920.c.
 f|Eckel.reg.p.
 123.

QUELQUE saint & quelque illustre qu'ait esté le grand Macaire d'Egypte, l'Pallade n'a point craint de dire que celui d'Alexandrie luy a esté non seulement égal & semblable dans les œuvres de la foy, aussi bien que dans le nom, mais mesme qu'estant le second pour l'age, il estoit le premier pour la perfection de la vie monastique. Ru-^a fin qui est le plus ancien auteur que nous ayons aujourd'hui pour l'histoire des solitaires, dit cependant que d'autres avoient déjà écrit avant luy les miracles tout extraordinaires de ce Saint, & que leur travail pouvant suffire pour faire connoistre ses eminentes vertus, il se contente d'en tracer un abrégé, [qui est encore plus long que ce qu'il dit de presque tous les autres solitaires. Pour ceux qu'il dit en avoir écrit avant luy, il pourroit bien marquer Timothée Patriarche d'Alexandrie, qui mourut en 385,] & qui avoit écrit la vie de plusieurs solitaires.

^bCe Saint estoit originaire^c & bourgeois^d d'Alexandrie, & il en a retenu le surnom d'Alexandrin, ou de^e bourgeois. Il fut d'abord marchand* de dragées, de fruits, & d'autres petites choses semblables. Si c'est luy, comme il y a assez d'apparence, que l'on a appelé proprement disciple de S. Antoine, il peut l'avoir eu pour maistre & pour conducteur dans les premières années de sa retraite, & nous ne voyons rien qui empesche de luy attribuer^f ce qu'on lit dans le martyrologe des Cophtes,

V.S. Macaire d'Egypte § 1.

V. les Ariens § 137.

NOTE. I
 πολ. π. 95
 α. 95.
 * εραζιναλι.
 V.S. Macaire d'Egypte note 4.

que S. Antoine donna l'habit monastique à Saint Macaire, le consola, & luy predict ce qui luy devoit arriver dans la suite de sa vie. 'On raporte encore que S. Antoine disoit avoir vu descendre le Saint Esprit sur l'Abbé Macaire, lequel avoit receu la grace de guerir des maladies, & qu'en mourant il luy avoit laissé son baston. [Nous ne raportons pas ici les raisons de ce que nous disons qu'il a esté formé dans la pieté par S. Antoine, croyant l'avoir suffisamment fait sur S. Macaire d'Egypte, où l'on trouvera aussi toutes les autres choses que l'on peut attribuer à l'un & à l'autre; & ce sont generalement toutes celles que nous y avons mises seulement ious le nom de S. Macaire, sans dire positivement qu'elles estoient de ceui d'Egypte. Nous y renvoyerons encore pour toutes les choses où l'un & l'autre ont eu part, nous contentant de les marquer ici en un mot.

Celui d'Alexandrie a esté apparemment postérieur à celui d'Egypte, aussibien pour l'entrée dans la solitude, que pour la naissance, puisqu'on le met toujours après l'autre, qui est né vers l'an 300, & s'est retiré en 330. Nous pouvons neanmoins assurer qu'il l'a suivi d'assez pres dans sa retraite:] 'Car estant certain qu'il a passé au moins 60 ans dans la solitude, [& qu'il est mort en 395, ou au commencement de l'an 396, comme nous le verrons dans la suite, il faut qu'il se soit retiré au plus tard vers l'an 335: & nous verrons que des l'an 348,] il estoit déjà avancé en age & en pieté, & qu'il estoit mesme celebre dans la Thebaïde depuis plusieurs années.

'Pallade raporte de luy qu'ayant vu chez S. Antoine de parfaitement beaux rameaux de paliniers dont ce Saint faisoit des nattes, il le pria de luy en donner quelques uns: Surquoi Saint Antoine luy ayant répondu, il est écrit: Vous ne desirerez point le bien de vostre prochain; il n'eut pas plustost achevé ces paroles, que les rameaux devinrent aussi secs que si le feu y eust passé. Ce que S. Antoine voyant, il luy dit: Il paroist que le Saint Esprit repose sur vous, & je vous considererai désormais comme l'heritier & le successeur de toutes les graces que Dieu m'a faites.

'Quelque temps après, le diable le voyant dans sa solitude extrêmement affoibli & attenué, luy dit: Puisque tu as receu la grace d'Antoine, pourquoi n'uses tu pas de ton pouvoir, & ne demandes tu pas à Dieu de la nourriture & des forces pour marcher dans le chemin que tu as à faire? Il luy répondit: Le Seigneur est toute ma force, le Seigneur est toute ma gloire: Et

quant à toy, n'entreprends point de tenter son serviteur. Le diable luy fit voir ensuite un fantosme sous la figure d'un chameau qui alloit par le desert, & estoit chargé de toutes choses nécessaires pour la vie. Cet animal s'arresta auprès du Saint, qui se doutant, comme il estoit veritable, que ce n'estoit qu'un fantosme, se mit en priere, & aussitost la terre s'ouvrit, & engloutit le chameau.

Cotel.g.t.1.p.
573.b.

[Il faut apparemment rapporter aux premieres années de la erraite de S. Macaire, ce qu'on dit de luy,]¹ que durant quatre mois il alla tous les jours chez un solitaire sans luy pouvoir parler, parcequ'il le trouvoit toujours en oraison : [mais au lieu de s'en fascher,] il admira ce solitaire, & le regarda comme un Ange [que Dieu avoit envoyé] sur la terre.

ARTICLE II.

S. Macaire est fait Prestre des Cellules : Il condamne un solitaire qui avoit laissé de l'argent.

Boll.14.may.g.
p.71.e.
a Vit.P.1.1.c.29.
p.481.e.
b l.6.c.3.5 15.p.
656.
c Ruf.1.2.c.8.p.
181.2.

Cotel.g.t.1.p.
528.53.
d Ruf.p.181.2.
e Lauf.c.20.p.
930.d.

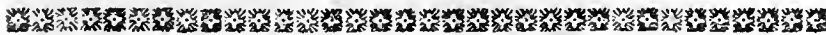
[Il ne s'arresta pas toujours dans la Thebaïde où demouroit Saint Antoine.]¹ Car des avant l'an 373 il estoit un des plus considerables des Peres de la montagne de Nitrie.^a Rufin met sa demeure ordinaire à Sceté :^b & quelques uns pretendent qu'il a demouré le premier dans ce desert, ou qu'au moins il y a formé le premier un monastere :^c En un autre endroit il dit qu'il avoit vu [vers l'an 374,] un des Macaires dans le desert d'en haut, & l'autre dans celui d'en bas, [ce qui se peut entendre de Sceté,] où S. Macaire d'Egypte demouroit dans un lieu plus elevé que les autres solitaires,^d & neanmoins Rufin semble distinguer ces deux deserts de ceux de Sceté, des Cellules, & de Nitrie.^e On remarque qu'il avoit des cellules en divers endroits, l'une en Sceté dans le fond du desert, une autre dans la Libye au lieu appellé les Cellules, & une troisieme sur la montagne de Nitrie.

p.924.b.
f Sez.1.3.c.14.p.
516.b.
g Lauf.p.924.b.

[Il paroist neanmoins qu'il s'attacha proprement aux Cellules,] puisqu'on le qualifie Prestre de ce lieu :^f Car il fut elevé au sacerdoce aussibien que S. Macaire d'Egypte, mais après luy, [c'est à dire après l'an 340.]^g Pallade dit qu'il a demouré trois ans avec luy dans les Cellules. [Comme ce lieu n'estoit qu'à trois ou quatre lieues de Nitrie, au lieu de Sceté où S. Macaire d'Egypte paroist estre toujours demouré, en estoit éloigné de plus de trente, c'est sans doute à celui d'Alexandrie qu'on doit

raporter ce que dit S. Jerome,] qu'il avoit enfin appris [vers Hier.ep.41.t.t.
l'an 375,] que Rufin estoit à Nitrie, & estoit allé trouver le bien- P.213.b.
heureux Macaire, & ce qu'il écrit depuis, que S^{te} Paule venant ep.27.p.175.a.
à Nitrie [en 383,] y trouva les Macaires, les Serapions, & les
autres colonnes de J.C. 'Et en effet, la celule que nostre Saint Lauf.p.930.d.c.
avoit à Nitrie estoit celle où il venoit parler à ceux qui le de-
mandoient; & pour cette raison elle estoit plus grande que les
autres: [d'où l'on peut juger qu'il y venoit assez souvent. [Ainsi
c'est avec raison] qu'on attribue au mesme Saint la regle des Cotel.reg.t.1.p.
solitaires que S. Benoist d'Agane dit estre de S. Macaire Abbé 24.
de Nitrie. [Car quoique tous les deux Macaires fussent sans
doute fort respectez des solitaires de Nitrie,] dont Sozomene Soz. p.515.d.
dit qu'ils estoient l'un & l'autre les chefs & les conducteurs,
[neanmoins il estoit bien plus aisé à ceux de Nitrie d'avoir
communication avec celui d'Alexandrie qu'avec l'autre.

C'est ce qui nous oblige encore à entendre de celui d'Alexan-
drie cette histoire si edifiante que nous apprenons de S. Jerome.]
'Il arriva, dit-il, une fois à Nitrie qu'un frere plustost menager Hier.ep.22.t.t.
qu'avare, mais qui ne se souvenoit pas assez que J.C. avoit esté P.146 d|Vit.P.1.
vendu pour trente pieces d'argent, laissa en mourant une som- 3c.219.p.533.
me de cent écus qu'il avoit amassée à faire de la toile. Les soli-
taires s'estant assemblez pour deliberer ce qu'ils feroient de cet
argent, les uns disoient qu'il le falloit distribuer aux pauvres,
d'autres qu'il le falloit donner à l'Eglise, & quelques uns qu'il
le falloit rendre aux parens du mort. Mais Macaire, Pambon,
Isidore, & les autres qu'ils appelloient les Peres, estant inspirez
du Saint Esprit, ordonnerent qu'on enterreroit ces cent écus
avec le mort, & qu'on diroit ces paroles sur le corps: Que ton
argent perisse avec toy. Et l'evenement fit voir combien cette
severité estoit juste & sainte. Car elle repandit une telle ter-
reur parmi tous les moines d'Egypte, qu'ils regardoient com-
me un crime de laisser seulement un écu après leur mort.



ARTICLE III.

Extremes austeritez de S. Macaire: il va à Tabenne.

L'AMOUR que S. Macaire d'Alexandrie avoit pour la
penitence, fit qu'il en eprouva presque de routes sortes.
Il imitoit tout ce qu'il savoit que les autres pratiquoient; &
inventa encore luy mesme diverses austeritez. Ainsi il se desle-

K k k k iij

Soz. l.3 c.14.p.
516.b|Lauf.c.20.
p.225 c.

Lauf p.931.cj
Soz.p.516.b.

630 SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.
cha tellement par ses travaux qu'il n'eut presque pas de barbe,
& on luy en voyoit seulement quelques poils sur les levres & à
l'extrémité du menton.

Cotel.g.t.i.p.
572.c.

'Il alla une fois couper des branches de palmier avec d'autres
solitaires, qui le prièrent de vouloir manger avec eux; & il le
fit le premier jour. Mais comme ils l'en prièrent encore le len-
demain, il leur dit: Pour vous, mes enfans, vous avez besoin
de manger, parceque vous estes encore [un peu] charnels; mais
pour moy, je suis bien aise de ne le pas faire aujourd'hui.

Lauf.c.20.p.925.
c.

'Ayant oui dire que durant tout le Carefme les solitaires de
Tabenne ne mangeoient rien qui eust esté cuit, il resolut de
faire la mesme chose durant sept ans; & l'ayant pratiqué
exactement, en ne mangeant que des herbes crues lorsqu'il en
pouvoit rencontrer, ou quelques legumes trempées dans de

p.928.b.c.

l'eau, il n'y trouva pas grande difficulté. Mais voulant con-

noître plus particulièrement la vie excellente & si parfaite
dont on disoit que les solitaires de Tabenne faisoient profes-
sion, il quitta son habit, & prit celui d'un seculier qui gagne sa
vie de son travail. Puis ayant marché à travers les deserts du-
rant quinze jours, il arriva dans la Thebaïde au monastere de
Tabenne, où il demanda l'Abbé, qui estoit S. Pacome' homme
d'une admirable vertu, & qui avoit le don de prophetie: mais
Dieu ne luy avoit rien revelé sur le sujet de S. Macaire. Lors-
qu'il fut venu, il luy dit: Je vous supplie de me recevoir dans
vostre maison pour y estre solitaire. Cela ne se peut, luy répon-
dit S. Pacome, parceque vous estes trop avancé en age pour sup-
porter les grandes austeritez auxquelles les freres qui sont dans
ce monastere s'exercent des leur jeunesse, & qu'ainsi ne pou-
vant resister aux tentations qui se rencontrent dans ces tra-
vaux, ils vous donneroient sujet de murmurer, de nous quitter
avec mecontentement, & de nous décrier devant les autres.
L'ayant refusé de la sorte sept jours de suite durant lesquels il
ne mangea chose quelconque, il ne se rebuta pas néanmoins,
mais il dit à S. Pacome: Mon pere recevez moy, je vous prie, &
si je ne jeûne & ne fais les mesmes choses que les solitaires, je
consens que vous me chassiez. S. Pacome voyant sa perseveran-
ce, persuada aux freres, qui selon Pallade estoient au nombre
de 1400 dans ce monastere, de le recevoir.

d.

d.

d.

'Quelque temps après, le Carefme estant venu, S. Macaire
remarqua qu'ils s'estoient proposé de le passer en différentes
manieres, les uns en ne mangeant que le soir, les autres en de-

SAINTE MACAIRE D'ALEXANDRIE. 631

meurant deux jours sans manger, les autres en demeurant cinq, & les autres en passant la nuit tout debout, & demeurant assis durant le jour pour travailler à quelque ouvrage. Pour luy, il prit beaucoup de feuilles de palmier qu'il fit tremper, & se tint debout dans un coin durant tout le Carême, & jusques au jour de Pasque, sans se mettre à genoux, sans s'asseoir, sans s'appuyer sur quoy que ce soit, sans manger un seul morceau de pain, & sans boire une seule goutte d'eau : mais il prenoit seulement le dimanche quelques feuilles de choux toutes crues, afin de faire voir qu'il mangeoit, & de n'entrer pas dans une opinion presomptueuse de luy mesme. Que si quelquefois il estoit contraint de sortir, il retournoit aussitost à son ouvrage, & continuoit à demeurer debout en silence, sans seulement ouvrir la bouche ; son cœur estant occupé à prier durant que ses mains travailloient avec ces feuilles de palmier. p. 529. a.

'Les plus austeres du monastere voyant cela, commencerent à murmurer contre leur Abbé, & luy dirent : D'où vous avez vous amené cet homme, qui vit comme s'il estoit un pur esprit sans chair & sans os, & qui semble n'estre venu ici que pour nostre condamnation ? Faites le sortir, ou bien nous sortirons tous des aujourd'hui. Saint Pacome s'enquit sur cela de quelle maniere avoit vécu celui dont ils faisoient tant de plaintes ; & l'ayant appris, il pria Dieu de luy faire savoir qui il estoit. Ayant eu revelation que c'estoit Macaire le solitaire, il le prit par la main, & l'ayant mené dans la chapelle où estoit l'autel du monastere, il l'embrassa, & luy dit : Est-ce donc vous, ô venerable vicillard ? Vous estes Macaire, & vous n'avez pas voulu me le dire. Il y a si longtems qu'ayant entendu parler de vous, je desirois de vous voir. Je vous rends grace de ce que vous avez humilié mes enfans, en leur ostant tout sujet de s'élever de vanité, & d'avoir des pensées trop avantageuses d'eux mesmes à cause de leurs austeritez. Vous nous avez assez edifiez par vostre presence. Je vous supplie de retourner dans vostre cellule ordinaire, & là de prier pour nous. Ainsi à la priere de S. Pacome & de tous les freres il se retira.

[Cela ne peut estre arrivé plustard qu'en l'an 348, S. Pacome estant mort cette année là mesme un peu après Pasque. Ainsi quoique S. Macaire eust déjà beaucoup de reputation, il ne pouvoit néanmoins avoir encore qu'environ quarante-cinq ans. C'est en quoy on doit admirer davantage l'humilité de S. Pacome, qui paroissant beaucoup audeffus de luy pour toutes

Corel.g.t.1.p.
572.a.b.

choses, sinon qu'il n'estoit pas Prestre, j'le consulta avant que de le laisser aller, lorsqu'il eut sceu qui il estoit, pour savoir παιδ'ιστοι.
s'il devoit punir les Religieux quand ils n'estoient pas reglez. S. Macaire luy répondit qu'il le devoit faire suivant les regles de la justice; mais qu'il feroit mieux de ne juger & de ne condamner jamais ceux qui n'estoient pas soumis à la discipline.

ARTICLE IV.

Autres austeritez de S. Macaire.

Lauf.c.10.p.925.
d.

'C'ET admitable solitaire ayant appris qu'un autre ne mangeoit qu'une livre de pain par jour, cela luy donna la pensée de rompre le pain qu'il mangeoit en plusieurs morceaux, & de les mettre dans une bouteille de terre, avec resolution de n'en manger qu'autant qu'il en pourroit prendre avec les doigts: ce qui estoit une grande austerité. Car comme il disoit de fort bonne grace, (& on remarque qu'il estoit fort gay & fort agreable dans la conversation.)^a J'en prenois bien plusieurs morceaux, mais l'entrée de la bouteille estoit si étroite que je ne pouvois les en tirer: & néanmoins il falloit bien en avoir quelques uns: car mon sergent (il veut dire de son corps) ne me permettoit pas de ne point manger dutout. Il pratiqua durant trois ans cette abstinence si rigoureuse, ne mangeant que quatre ou cinq onces de pain par jour, buvant de l'eau à proportion, & ne consumant durant toute une année qu'une petite cruche d'huile.

Socr.l.4.c.23.p.
234.d.
* Lauf.p.925.d.
c.

p.930.d.

'Il y avoit quelques unes de ses cellules qui n'avoient point de fenestres, & l'on disoit qu'il y passoit le Carefme assis sans voir aucune lumiere. Il y en avoit une aussi si petite, qu'il ne pouvoit pas seulement s'y étendre tout de son long.

p.925.926.

'Voici un autre des exercices de cet homme infatigable. Il se resolut de combattre le sommeil, de voir s'il le pourroit vaincre, ainsi que luy mesme le conta depuis à Pallade, en luy disant: Ayant resolu de vaincre le sommeil, je passai vingt jours & vingt nuits à decouvert, brulé durant le jour par la chaleur, & transi durant la nuit par le froid. Que si au bout de ce temps je ne me fusse jetté promptement dans ma cellule & ne me fusse endormi, je serois tombé en défaillance, tant mon cerveau s'estoit desséché. Ainsi quant à ce qui me regarde, j'ay surmonté le sommeil, mais quant à ce qui regarde la nature
luy

luy ay cédé lorsque j'ay reconnu en avoir besoin.

Il arriva une fois qu'estant assis le matin dans sa cellule, un cousin se mit sous son pié & le piqua. Comme cela luy faisoit beaucoup de douleur, il y porta la main, & trouvant ce moucheron encore tout rempli de son sang, il l'écrasa. Il fit aussitost une reflexion serieuse sur une chose qui paroissoit si peu importante, & pour se punir de ce qu'il s'estoit vengé luy mesme de cet infecte, il se condanna à passer six mois tout nud dans le marais de Sceté, où ces mouchérons ne sont pas moins grands que des guespes, & ont des aiguillons si penetrans, que la peau mesme des sangliers n'est pas à l'épreuve de leurs piquures. Aussi ils mirent tout son corps en tel etat, & le couvrirent d'un si grand nombre de pustules & d'ampoules que quelques uns crurent qu'il avoit la lepre; & lorsqu'au bout de ce temps il revint à sa cellule, on ne pouvoit le reconnoistre qu'à la voix.

Il y a quelques traductions de Pallade, qui disent que Saint Macaire voulut souffrir cette peine pour éteindre la guerre que luy faisoit l'esprit de fornication. [On a peutestre eu peur que la mort d'un moucheron ne parust pas assez proportionnée à une peine si rigoureuse.] La vie de S. Macaire d'Egypte dit qu'il alla s'exposer dans le marais aux piquures des cousins, parcequ'ayant excommunié deux Religieux de Sceté sans s'estre assez assuré s'ils estoient coupables, S. Macaire d'Egypte avoit dit tout haut qu'il se separeroit de sa communion: "& il le condanna encore, parcequ'il l'aimoit, à passer trois semaines sans manger que le dimanche.

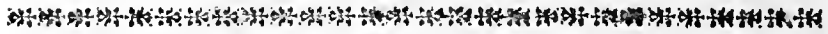
Pallade remarque des le commencement de l'histoire de ce Saint, qu'ayant eu une fois envie de manger une grape de raisin, on luy en apporta une qu'on venoit de cueillir. Mais pour pratiquer l'abstinence, & faire voir que la charité recherchoit non pas ce qui luy est utile, mais ce qui le peut estre aux autres, il la fit porter à un frere qu'il croyoit en avoir plus besoin que luy, parcequ'il estoit incommodé. Ce frere souhaitoit aussi beaucoup d'avoir du raisin, & il rémoigna bien de la joie en le recevant: mais ce n'estoit que pour mieux cacher sa sobriété.

Car rendant graces à Dieu de la bonté du Saint, mais ayant comme luy plus de soin de son prochain que de soy mesme, il porta la grape de raisin à un autre, comme s'il n'eust eu aucune envie d'en manger. Celui-ci qui n'en avoit pas moins d'envie que luy, [mais qui n'avoit pas aussi moins de charité,] la porta encore à un autre, & cet autre à un autre; de sorte qu'elle fit le

Lauf. p. 925. b.

tour de toutes les cellules qui estoient dispersées dans le desert, & fort cloignées les unes des autres, 'ou au moins d'un assez grand nombre, sans que pas un y voulust toucher, jusqu'à ce qu'enfin le dernier qui la receur, l'envoya à S. Macaire comme un present qui luy feroit agreable. Il reconnut que c'estoit la mesme grappe, & s'enestant encore assuré davantage, il en receut une extreme joie, & rendit graces à Dieu de voir une telle sobriété, & une si grande charité dans tous les freres. Il ne voulut pas encore manger cette grappe, & s'excita par cette rencontre à pratiquer plus que jamais les exercices de la vie spirituelle.

Vit. P. p. 481. 2.



ARTICLE V.

S. Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.

Vit. P. l. 2. c. 29. p. 480. 2.

p. 481. 1. | Lauf. c. 20. p. 926. b.

Lauf. p. 926. b. c.

ON remarque de nostre Saint qu'il aimoit la solitude plus que nul autre, & qu'il avoit passé pour cela jusque dans les lieux les plus reculez & les plus inaccessibles du desert. 'Ce fut de cette maniere qu'il alla jusques à un jardin fort agreable, 'où estoit le tombeau de Jannés & Jambrés (ou Mambrés selon la vulgate latine,) ces deux freres si celebres pour la magie du temps de Pharaon [& de Moÿse,] & qui s'estoient acquis par là un entier credit sur leur Prince. Il raconta luy mesme à Pallade l'histoire de ce voyage, [où il y a des choses assez surprenantes.]

c.

' Il desira d'aller en ce lieu soit simplement pour le voir, soit pour eprouver aussi quels estoient les demons qui l'ont en garde. Car on tenoit qu'il y en avoit plusieurs & de tres cruels, que ces magiciens avoient comme attachez en ce lieu là, par la puissance de leur art criminel. On disoit que c'estoient ces magiciens qui se trouvant fort riches & fort puissans avoient fait bastir de pierres de taille ce superbe monument pour leur servir de sepulture; ' qu'ils avoient fait enterrer une grande quantité d'or, fait planter un parc rempli de toutes sortes d'arbres d'excellens fruits, & de tout ce qui le pouvoit rendre plus agreable; ' fait faire un tres grand puits, (car il y a de l'eau en cet endroit,) tout cela dans l'imagination qu'après leur mort ils passeroient en ce jardin une vie delicieuse ainsi que dans un paradis terrestre.

d.

Vit. P. l. 2. c. 29. p. 481. 1. | Lauf. p. 926. d.

e.

' Or comme le serviteur de Dieu ne savoit pas le chemin pour y aller, il traversa tout le desert de mesme que les pilotes traversent les mers en suivant le cours des astres; & prenant quel-

ques roseaux, il en plantoit un à chaque mille qu'il faisoit, afin qu'ils luy pussent servir de marques pour retourner par où il estoit allé. Ayant ainsi passé en neuf jours toute cette vaste solitude, & se trouvant à l'entrée de la nuit à un mille du jardin ou environ, il dormit un peu. Alors le demon cet ennemi irreconciliable de ceux qui combattent sous les enseignes de J. C, ne s'endormant pas, rassembla tous les roseaux dont il avoit marqué son chemin, les mit liez ensemble auprès de la teste du Saint durant qu'il dormoit, & s'en alla. Le Saint les aperceut à son reveil, & Dieu le permit peutestre pour eprouver davantage sa foy, afin qu'au lieu de mettre son esperance en ces roseaux, il ne la mist qu'en sa seule grace, qui durant quarante ans entiers a conduit les enfans d'Israel dans cette terrible solitude avec une colonne de nuée.

'Des qu'il approcha seulement du jardin, il en sortit jusques à 70 demons sous differentes figures. Les uns crioient, les autres fautoient, les autres grinçoient les dents avec un grand bruit, & quelques uns en volant ainsi que des corbeaux, venoient comme pour luy déchirer le visage, & luy disoient: A qui en veux tu, Macaire? Pourquoi tentes tu les moines, [& les portes tu à entreprendre toujours de nouvelles choses?] Pourquoi viens tu ici nous chercher? Avons nous fait tort à quelques uns de tes freres? Tu occupes déjà avec tes semblables les deserts qui nous appartenoient, & tu en as chassé nos compagnons. Qu'avons nous de commun avec toy? Pourquoi entreprends tu sur ce qui nous appartient? Puisque tu fais profession d'estre solitaire, contente toy de ta solitude. Ceux qui ont basti ce lieu-ci, nous en ont mis en possession: Quel droit as tu donc d'y habiter? Pourquoi veux tu entrer en un lieu où jamais homme vivant n'est entré depuis que nous y avons fait les funerailles des deux freres qui l'ont basti?

'Les demons ayant fait plusieurs semblables efforts pour troubler le Saint, il leur répondit: Je ne veux qu'entrer & voir ce lieu-ci, & puis je m'en retournerai. Promets-le nous donc en ta conscience, luy dirent-ils. Le Saint leur répondit: Je ferai ce que je vous ay dit; & ils disparurent à l'heure mesme. Quelques editions latines ajoutent, que comme il entroit dans le jardin, le diable avec une épée nue à la main, vint à sa rencontre, & le menaça; sur quoi le bienheureux Macaire luy dit: Tu viens contre moy avec l'épée, & moy j'entrerai en lice contre toy au nom du Seigneur des armées, pour combatre en qualité:

Vit. P. l. 3. c. 10.
722. 2. app. p. 985.

Lauf. p. 927. c.

de soldat du Dieu d'Israel. Estant entré, il considéra toutes choses, & vit entre autres un seau de cuivre que le temps avoit à demi mangé, pendu au puits avec une chaîne de fer, des grenades qui estoient creuses dedans, parcequ'elles avoient esté desflechées par le soleil, & plusieurs vaisseaux d'or qui avoient esté consacrez aux demons.

Vit P p. 722. 2]
936. 1.

l. 2. c. 29. 481. 1.

[C'est sans doute ce mesme lieu de delices dont parle Rufin,] puisqu'il dit qu'on tenoit qu'il avoit esté planté par les mesmes magiciens: & neanmoins il dit que S. Macaire y trouva deux solitaires, [ce qui ne s'accorde pas avec ce que les demons disoient, selon Pallade, que peronne n'y estoit encore entré.] Rufin ajoute que S. Macaire ayant prié ces deux solitaires de trouver bon qu'il en amenast d'autres pour habiter en ce lieu là, d'autant qu'il estoit fort agreable & fort abundant en toutes les choses necessaires à la vie; ils luy répondirent qu'il n'estoit pas à propos d'y en amener beaucoup, de crainte qu'en traversant le desert ils ne fussent trompez par les demons qui y estoient en grand nombre, ou attaquez des monstrés & des bestes farouches, dont il estoit tres difficile à ceux qui n'y estoient pas accoutumez, de surmonter les artifices & les efforts.

Lauf. p. 927. 928.

'Le Saint sortit de ce lieu sans aucune crainte, & s'en retourna dans sa cellule, où il n'arriva qu'au bout de vingt jours. Le pain & l'eau qu'il avoit porté luy ayant manqué en chemin, il se trouva réduit à une grande necessité. Car durant un si long espace de temps, qu'il estoit obligé de marcher dans le desert, il ne mangea presque point. Il fut mesme tenté d'impatience, comme la suite fit voir. Mais comme il estoit pres de tomber [ou de foiblesse ou dans quelque impatience,] il apperçut une personne qui paroissoit estre une fille vêtue d'une robe de lin fort delié, laquelle tenoit en ses mains un vase dont il decouloit de l'eau. Il raportoit luy mesme que cette personne ne luy paroissoit éloignée que d'environ la longueur d'une stade (ou 125 pas,) & que neanmoins durant trois jours qu'il marcha pour l'atteindre, il ne put l'approcher, & la vit toujours dans la mesme distance, comme dans les ceremonies où l'on marche d'un pas egal;] & cependant il sembloit qu'elle ne bougeoit, & l'invitoit mesme à boire. Après avoir supporté courageusement un si grand travail par l'esperance de desalterer sa soif, il vit une grande troupe de vaches sauvages, (car il y en avoit quantité en ces lieux là,) dont une qui avoit un petit, & de qui le pis degouttoit de lait, s'arresta vis à vis de luy. Il s'en approcha, &

se rassasia de son lait, & quelques editions latines disent qu'il entendit une voix qui le luy commanda. Je fatisfis ainsi à mon besoin, disoit le Saint, & Dieu pour augmenter encore ses fa- veurs, & faire encore mieux connoistre à un homme foible & miserable comme je suis, la confiance que l'on doit avoir en son secours, commanda à cette beste de me suivre jusqu'en ma cellule ; à quoy elle obeit, & me nourrit toujours de son lait, sans permettre à son petit de la tetter.

Vit. P. l. 3. c. 20.
P. 723 | app. P.
986. 2.
Lauf. p. 928. a;

Le Saint, dit Rufin, estant retourné vers ses freres, & leur ayant raporté quelles estoient les commoditez du lieu qu'il avoit vu, plusieurs des jeunes desiroient avec ardeur de s'y en aller avec luy. Mais les autres Peres les en detournerent par un conseil plus salutaire, en leur disant : S'il est vray, comme c'est la plus commune opinion, que ce lieu a esté fait par Jannés & Mambrés, nous n'en devons croire autre chose sinon que c'est un ouvrage du demon, lequel s'en veut servir pour nous tromper & pour nous perdre. Car s'il est aussi fertile en toutes choses, & aussi delicieux comme on nous l'assure, que devons nous esperer dans les siecles à venir, si nous jouissons des ici bas de tant de commoditez & de plaisirs. Par ces paroles & autres semblables, ils reprimerent l'ardeur de ces jeunes solitaires.

Vit. P. l. 2. c. 29. P. 481. 1.

ARTICLE VI.

S. Macaire surmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.

COMME S. Macaire avoit reçu de Dieu une grace tres particuliere pour chasser les esprits impurs des corps qu'ils possedoient, il se trouva un jour inquieté par des pensées de vanité, qui tendoient à le faire sortir de sa cellule, & le por- toient sous un honneste pretexte & par des raisons specieuses, à aller à Rome pour y exercer la charité envers les malades qui avoient besoin de son secours. Après avoir resisté longtems à cette tentation, comme il vit qu'elle ne s'appaisoit point, & qu'au contraire son esprit estoit toujours agité de plus en plus par ces pensées qui le pressoient de quitter sa solitude ; alors se couchant par terre sur le seuil de la porte de sa cellule, il étendit ses piez en dehors, disant aux demons de vanité qui le tourmen- toient : Entrainez moy & arrachez moy d'ici, si vous pouvez :

Lauf. c. 10. p. 931. b. c.

car j'en partirai point de moy mesme. Que si vous pouvez m'entraîner, j'irai où vous voulez me persuader d'aller. Mais je vous proteste que je demeurerai jusqu'au soir en l'état où je suis, si vous ne m'enlevez par force; & si vous ne pouvez le faire, je n'écouterai point toutes vos suggestions. Il demeura ainsi jusques après le soleil couché, sans que les demons le pussent faire branler, & alors il se leva.

d. 'Lorsque la nuit fut venue, les demons recommencerent à le tenter avec beaucoup de violence: & alors il prit un panier qui contenoit deux boisseaux, & l'emplit de sable, puis l'ayant chargé sur ses epaules, il marcha en cet état tout au travers du desert. Theosebe surnommé Cosmetor, qui estoit originaire d'Antioche, l'ayant rencontré, luy dit: Que portez vous là, mon Pere? dechargez vous sur moy de ce fardeau, & ne vous tourmentez pas davantage. Il luy répondit: Je tourmente celui qui me tourmente, & qui me voyant si lasche & si paresseux, me veut persuader d'entreprendre de longs voyages. Ayant donc ainsi marché longtemps, & son corps estant tout brisé & tout froissé, il s'en retourna dans sa cellule.

c. 4. p. 937. a.

'Il employoit son temps partie à la priere qu'il renouvelloit cent fois le jour, partie à travailler de ses mains pour avoir de quoy vivre, & partie à donner à ceux qui le venoient voir les avis & les instructions qu'il leur devoit. Il trouvoit la paix de sa conscience dans cette maniere de vivre: & s'il en voyoit d'autres qui fissent quelque chose de plus, comme il y en avoit qui faisoient trois-cents & mesme sept-cents oraisons par jour, cela ne luy causoit aucun mouvement de trouble ni de jalousie. [Et en effet, si les autres sembloient le surpasser par le nombre de leurs oraisons, la ferveur des siennes recompensoit bien ce défaut.]

c. 20. p. 929. c. d.
c.

'Pallade raporte que cet homme qui sembloit estre impassible luy avoit dit une fois: Après avoir exactement accompli toutes les pratiques de la vie solitaire & religieuse que j'avois voulu entreprendre, il me vint un autre desir purement spirituel, qui fut de mettre seulement durant cinq jours mon esprit en telle assiette que rien ne le pust separer de Dieu, & qu'il n'eust point d'autre pensée que de luy seul: Je fermai ensuite ma cellule & la closture qui estoit devant, afin de n'estre point obligé de répondre à qui que ce fust, & me tenant debout, je commençai sur les huit heures du matin à dire à mon ame: Prends garde à ne descendre point du ciel: Tu as les Anges, les Arcanges, les

piens courans donc deçà & delà , faisoient diverses malices à tous ceux qui estoient assis. Ils fermoient les paupieres de quelques uns , & ils s'endormoient aussitost : Ils mettoient les doigts dans la bouche de quelques autres ; & ils les faisoient bailler : Et lors mesme que le pscäume estant achevé ces solitaires se prosternoient en terre pour faire oraison , ils ne laissoient pas de courir à l'entour d'eux , paroissant à l'un sous la figure d'une femme , à un autre comme bastissant quelque maison , à un autre comme portant quelque chose , & ainsi à d'autres en d'autres manieres : ce qui faisoit que ces solitaires durant leurs prieres rouloient dans leurs imaginations & dans leurs pensées tout ce que les demons leur representoient comme en se jouant. Il y en avoit neanmoins quelques uns qui comme par je ne sçay quelle force superieure , les repoussoit de telle sorte lorsqu'ils les vouloient ainsi tromper , qu'ils tomboient par terre , & ne pouvoient après cela ni demeurer debout , ni seulement passer auprès d'eux , au lieu qu'au contraire ils marchaient sur la teste & sur le dos de quelques autres des freres , & se moquoient d'eux parcequ'ils n'estoient pas attentifs à leur oraison.

Ibid.

'S. Macaire ayant vu cela jetta de profonds soupirs , & fondant en larmes en la presence de Dieu , il luy dit : Regardez , Seigneur , de quelle sorte le demon nous tend des pieges. Parlez , s'il vous plaist , d'une voix tonnante , & faites luy sentir les effets de vostre juste colere. Levez vous , mon Dieu , afin que vos ennemis soient dissipés & s'enfuient devant vostre face , puis que vous voyez comment ils remplissent nos ames d'illusions.

Ibid.

p. 482. l.

'Lorsque la priere fut finie , le Saint pour approfondir davantage ce qu'il avoit vu , fit appeller en particulier l'un après l'autre tous ceux des freres à qui il avoit remarqué que le demon s'estoit apparu sous diverses formes & en diverses manieres pour les tromper & pour les surprendre ; & il leur demanda si durant leur oraison ils avoient eu quelque pensée ou de bastiment , ou de voyage , ou d'autres choses , selon ce qu'il avoit reconnu que les demons les leur avoient representées. Chacun d'eux luy avouant que cela s'estoit passé de la sorte , il connut que toutes ces pensées vaines & inutiles que l'on a durant l'office & dans la priere , arrivent par l'illusion des demons , & que ces Ethiopiens si affreux & si difformes sont repoussés par ceux qui veillent avec grand soin sur eux mesmes , parcequ'une ame unie à Dieu , qui dans le temps de l'oraison a une attention particuliere vers luy , ne peut souffrir que rien d'étranger

tranger ni rien d'inutile entre dans elle , pour la distraire & la troubler.

'Le Saint ajoutoit une autre chose encore plus étrange, & c'estoit sans doute dans la mesme occasion,] qui est que lorsque les solitaires approchoient de la sainte communion, & étendoient la main pour la recevoir, les demons sous la figure de ces petits Ethiopiens prevenoient le Prestre, & donnoient à quelques uns des charbons au lieu du Corps [de nostre Seigneur,] qui paroissant aux assistans estre receu par eux des mains du Prestre, s'en retournoit à l'autel : & qu'au contraire il y en avoit d'autres qui estant soutenus par leurs bonnes actions, lorsqu'ils tendoient la main vers l'autel pour recevoir ce sacrement, mettoient en fuite les demons, qui s'en alloient avec grande crainte, parcequ'un Ange du ciel qui assistoit le Prestre à l'autel, mettoit sa main sur la sienne lorsqu'il administroit ce sacrement. Depuis ce temps Dieu continua toujours à favoriser le Saint de la grace de connoistre quand les freres faisoient la priere de la nuit, ou lorsqu'ils chantoient des pseumes, ou dans le temps de leur oraison, les distractions qui leur arrivoient par l'illusion des demons, & l'indignité ou le merite de ceux qui s'approchoient de l'autel. Il contoit particulierement que

NOTE 2.

"lorsqu'il administroit la sainte communion, il avoit remarqué que ce n'estoit jamais luy qui donnoit l'hostie sacrée à un solitaire tres parfait nommé Marc, mais que c'estoit toujours un Ange dont il voyoit seulement le poignet & la main qui la prenoit à l'autel & la luy donnoit. [Nous avons vu autrepars la rencontre des deux Macaires avec deux capitaines, dont l'un se convertit sur une parole de celui d'Alexandrie.]

Lauf.c 20. p. 632.
d) Soz. l. 6. c. 29. p. 681. c.

v. S. Macaire d'Egypte p. 8.



ARTICLE VIII.

Des miracles de S. Macaire : il agit & souffre pour la verité.

'L'HISTOIRE ecclesiastique nous assure que les deux SS. Macaires n'estoient pas moins egaux pour les œuvres de la foy, & pour les graces miraculeuses dont Dieu les favorisoit, que pour les autres dons qui ont rendu leur nom si celebre; qu'ils excelloient l'un & l'autre dans la connoissance des secrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de se rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes sortes de prodiges. [Ainsi puisque les miracles les plus ordinai-

Lauf.c 94. a.
Vit. Pl. 2. c. 28. p. 479. 2.
Soz. l. 4. c. 23. p. 234. c) Soz. l. 3. c. 14. p. 516. a.

642 SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

res de celui d'Egypte estoient de faire parler les morts, il est aisé de juger que ce que nous avons aujourd'hui de miracles de celui d'Alexandrie, n'est rien au prix des merveilles que Dieu a opérées par luy.]

Lautic 10.p.931.

c.

p.930.c.

Vit P.1.2.c.23.p.482.2.

On luy attribue surtout une vertu extraordinaire pour delivrer les possédez; & ce fut, comme nous avons dit, ce qui donna matiere au demon de le tenter d'aller à Rome. On pretend que le nombre de ceux qu'il delivra estoit si grand, qu'il estoit fort difficile de le conter. [Presque tout ce que nous savons de ses miracles est du temps que Pallade demouroit avec luy, c'est à dire des trois dernieres années de sa vie; & nous ne dirons presentement que ce que Rufin en marque dans son histoire ecclesiastique, comme arrivé avant la persecution que Valens fit à luy & aux autres solitaires en l'an 376. Il y parle en general de S. Macaire sans dire duquel:] Mais dans son histoire des solitaires, après avoir parlé de celui d'Alexandrie, il dit que l'on en raportoit encore beaucoup d'autres merveilles, dont il y en avoit quelques unes d'insérées dans l'onzieme livre de l'histoire ecclesiastique, [l'outre que l'un des miracles qu'il raporte se trouve attribué par d'autres à Saint Macaire d'Alexandrie, quoique peuteestre il ne soit d'aucun des Macaires.]

NOTA

Rufin 2.c.4.p.254.

Ce Saint, dit Rufin, avoit sa cellule auprès de la caverne d'une lionne, d'où cette beste estant un jour sortie avec ses petits lionceaux, elle les apporta aux piez du Saint. Il reconnut qu'ils estoient aveugles, & que la lionne les luy amenoit afin qu'il leur rendist la vue. Il se mit en priere pour demander à Dieu cette grace, & l'ayant obtenue, la lionne s'en retourna à sa caverne suivie de ses lionceaux. Elle revint avec eux peu de temps après, apportant au Saint comme pour reconnoissance de la grace qu'elle avoit receue, les toisons de plusieurs brebis qu'elle avoit egorgées; & après avoir mis ses toisons à la porte du saint vieillard, elle s'en alla. On raporte ou la mesme histoire, ou une semblable d'un autre solitaire nommé Marc, & on ajoute qu'une peau de brebi apportée à ce Saint par la beste, ayant esté donnée à S. Athanase, elle passa de luy à Saint Macaire; & qu'il en fit present à Melanie l'ayeule, [qui vint visiter les solitaires d'Egypte en l'an 367, Nous avons dit que] Rufin vint aussi voir S. Macaire [en l'an 374.]

Lautic.10.p.931.932.

Hier.ep.41 p.213.b [Rufin.2.c.8.p.181.2.2 Rufin.4.p.178.

Peu de temps avant la persecution que Valens fit aux soli-

taires[en l'an 376,]un homme qui estoit aveugle pria qu'on le menast à la cellule du Saint, qui estoit trois journées avant dans le desert : [cela semble marquer le desert de Sceté.] On l'y conduisit avec beaucoup de peine & de fatigue ; & quand il y fut arrivé, il se trouva que le Saint n'y estoit pas. Sa douleur fut extreme, & il estoit inconsolable d'avoir pris tant de peine & de ne pouvoir recevoir la guerison qu'il desiroit si ardemment. Enfin neanmoins animé par la ferveur de sa foy, il dit à ceux qui l'avoient amené : Mettez moy, je vous prie, contre l'endroit de la muraille où le saint vieillard a accoutumé de coucher. Quand on l'y eut conduit, il prit un peu de la terre dont la muraille estoit enduite ; il demanda de l'eau du puits dont le Saint buvoit, & delayant cette terre avec cette eau dans le creux de sa main, il en fit un mortier dont il frota ses yeux, & puis il les nettoya avec la mesme eau, & aussitost il recouvra la vue, & s'en retourna en sa maison, sans avoir besoin de personne pour le conduire. Mais il ne voulut pas faire comme ces lepreux dont J.C. blasme l'ingratitude dans l'Evangile. Il revint avec toute sa famille [trouver le Saint,] rendit graces à Dieu, & raconta tout ce qui s'estoit passé.

p.179.1.

Peu de temps donc après ce miracle, [& comme nous croyons,] à la fin de 375, ou en 376, les deux Macaires & quelques autres solitaires, furent bannis à la sollicitation de Luce Evêque d'Alexandrie pour les Ariens, en une isle de payens, qui ayant aussitost esté convertis par les instructions & par les miracles de ces Saints, furent cause qu'on les rappella.

p.178.179.

Ce fut vers ce mesme temps, & sur la fin de 376, qu'Apollinaire fit schisme ouvertement contre l'Eglise ; ce qui causa beaucoup de trouble. Les moines de Nitrie firent paroistre leur zele en cette rencontre, s'il n'y a faute dans Facundus, & ils écrivirent contre Apollinaire aux Evêques d'Egypte bannis en Palestine par Valens.

Fac.1.4.c.3.p. 160.



ARTICLE IX.

Pallade est disciple de S. Macaire, & témoin de divers miracles.

L'AN 391, Pallade depuis Evêque d'Helenople en Bithynie, étant passé du desert de Nitrie dans les Cellules, y demeura trois ans sous la conduite de nostre Saint, qui estoit alors Prestre de ce lieu, où il vivoit dans le repos [de sa solitude.] Ce

Laus. 220. p. 534. b.

Mmm ij,

V. S. Macaire d'Egypte 516.

V. les Apollinariens 510.

V. S. Macaire d'Egypte 518.

fut là que Pallade s'instruisit des merveilles de sa vie, partie par ce qu'il en vit luy mesme, partie par ce qu'il en apprit de ceux qui avoient toujours vécu avec le Saint, ou de divers autres, [partie de ce que le Saint mesme luy en conta : Et nous voyons que presque tout ce qu'il en rapporte, c'est ce qu'il avoit vu, ou ce que S. Macaire luy avoit dit.]

p.930.a.b.

'Estant, dit-il, un jour allé voir cet homme si spirituel, je trouvai hors de sa cellule un Prestre d'un bourg qui avoit toute la teste tellement mangée d'un cancer, qu'on luy voyoit déjà tout le crane decouvert. Il venoit pour estre gueri; mais le Saint n'avoit pas seulement voulu luy parler. Surquoi je luy dis: Ayez compassion de ce miserable, & au moins rendez luy une réponse: Il est indigne d'estre gueri de ce mal, me répondit-il, & Dieu le luy a envoyé pour le punir. Que si vous desirez qu'il soit gueri, faites le donc refoudre à s'abstenir toute sa vie de la celebration des Mysteres. Pourquoi, je vous prie, luy repartis-je? Parce, me repliqua-t-il, qu'il celebre après estre tombé en fornication, & c'est pour cela que Dieu le chastie. Mais si par la crainte de l'offenser il s'abstient d'une fonction qu'il n'auroit pas eu la hardiesse de faire [en cet état] s'il n'eust meprisé sa justice, Dieu le guerira.

b.

'Pallade rapporta cette réponse à ce pauvre malheureux, qui luy promit avec serment de ne faire de sa vie aucune des fonctions du sacerdoce. Alors le Saint le receut, & luy dit: Croyez vous qu'il y ait un Dieu auquel rien ne peut estre caché? Je le croy, mon Pere, répondit-il: Vous voyez, ajouta le Saint, qu'il n'a pas esté en vostre pouvoir de le tromper: Je l'avoue, repliqua-t-il: Si vous connoissez donc la grandeur de vostre peché, continua ce bienheureux homme, & que c'est par un juste chastiment que Dieu vous a envoyé cette maladie, corrigez vous donc à l'avenir. Ensuite de ces paroles le Prestre confessa son peché, & promit de n'y retomber jamais, & de ne dire jamais la Messe, mais de vivre comme un laïque. Le Saint le voyant en cette disposition, luy imposa les mains, & peu de jours après il fut gueri, les cheveux luy revinrent, & il retourna en sa maison en glorifiant Dieu, & en rendant de grandes actions de graces à son serviteur.

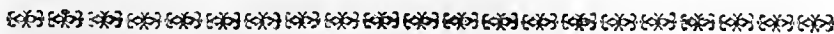
p.931.c.

'Un jour que Pallade estoit avec le Saint, on luy amena de la ville de Thessalonique en Macedoine, une fille de fort bonne maison & fort riche, qui depuis plusieurs années estoit malade d'une grande paralysie. Estant touché de compassion de la voir

étendue par terre devant sa cellule, il l'oignit durant vingt jours de ses propres mains avec de l'huile benie, & pria sans cesse pour elle dans son cœur, puis la renvoya parfaitement guerie en sa maison, où elle retourna à pié, & fit ensuite de grandes aumônes aux solitaires.

'On luy amena encore en ma preséce, dit Pallade, un enfant tourmenté du malin esprit. Il luy mit la main droite sur la teste & la gauche sur le cœur, & ne cessa point de prier jusqu'à ce qu'il le vit élevé en l'air, aussi enflé que seroit une peau de bouc, tout en feu, & extraordinairement pesant. Alors tout d'un coup l'enfant faisant un grand cri, jetta de l'eau par tous les organes des sens, & revint au mesme état qu'il estoit auparavant. Il le frota ensuite avec de l'huile sainte, versa sur luy de l'eau benie; & l'ayant ainsi guéri, il le remit entre les mains de son pere, & luy ordonna de ne luy point l'aïsser manger de viande ni boire de vin durant quarante jours entiers.

'Un jour comme cet excellent homme travailloit à faire un puits pour le soulagement des freres, en un lieu où il y avoit des joncs & des brouissailles, il fut mordu par un aspic, dont chacun sçait combien le venin est penetrant & mortel. Alors prenant avec ses deux mains les deux costez du gozier de cet animal, il le déchira en pieces en luy disant: Mon Dieu ne t'ayant point envoyé, comment as tu la hardiesse de venir à moy?



ARTICLE X.

Pallade & Paul consultant S. Macaire: Illusion de Valens.

'PALLADE se trouvant une fois dans une grande peine d'esprit, alla trouver ce Saint, & luy dit: Que dois-je faire, mon Pere, dans l'accablement où je me rencontre de ces fasteuses pensées qui me disent: Tu n'avance point dans la vertu, retire toy. Il luy répondit: Dites à ces mauvaises pensées: Je garde les murailles de ma cellule pour l'amour de J.C, [& je m'en contente.]

'Il y avoit alors parmi les solitaires un nommé Valens, Palestien de nation & Corinthien d'esprit, puisque S. Paul attribue à ceux de Corinthe le vice de la presomption. Ce Valens estant venu dans la solitude, demeura quelques années avec nous, dit Pallade, & pratiqua les plus grandes austeritez. Mais

ce comble de vertus auquel il sembloit estre arrivé, fit que tombant dans les pieges du demon de la vanité, il monta jus- qu'au comble de l'orgueil. Il se laissa enfler peu à peu par cette passion si pernicieuse; & se trompant luy mesme, il s'accoutuma à entrer dans des sentimens aussi elevez & aussi presomp- tueux, que s'il eust conversé avec les Anges, comme il se l'ima- ginoit, & qu'ils luy eussent rendu toutes sortes de services. Un jour, à ce que nous racontotent ceux qui conversoient le plus ordinairement avec luy, lorsqu'il travailloit fort tard sans lu- miere, il perdit l'éguille dont il cousoit ses corbeilles, & ne pouvant la trouver, le demon luy fit un flambeau, avec lequel il la trouva: Ce qui ayant augmenté sa vanité, il entra dans une si haute opinion de luy mesme, qu'il ne tenoit conte de participer aux Mysteres de J. C.

p. 249. a.

[Notre Seigneur prenant compassion de luy, fit que l'état deplorable où il estoit, fut bientost connu de tous les freres.]
 a. 'Car un jour quelques survenans leur ayant apporté des fruits secs dans l'église, & S. Macaire nostre Prestre, dit Pallade, les ayant receus, & en ayant envoyé une poignée à chacun dans sa cellule [comme une espeece de benediction,] Valens à qui il en envoya comme aux autres, outragea & battit celui qui les luy appertoit, en luy disant: Va-t-en, & dis à Macaire que je ne suis pas moindre que luy, pour recevoir sa benediction. S. Macaire ayant ainsi connu combien il estoit trompé par le demon, l'alla voir le lendemain pour l'exhorter à sortir de ce malheur, & luy dit: Mon frere Valens, le demon vous trompe, changez de conduite, & implorez le secours de Dieu. De quoy Valens ne se mettant guere en peine, S. Macaire se retira fort triste & fort affligé de sa perte.

b.

b. 'Le demon connoissant que Valens ajoutoit une entiere foy à ses illusions, se presenta à luy de nuit sous la forme de nostre Sauveur, faisant marcher en fantosmes devant luy une tres grande quantité de demons transformez en anges qui tenoient des flambeaux allumez en leurs mains, dont l'un precedant les autres, vint dire à Valens: J. C. est satisfait de vostre conduite, de vostre courage, & de vostre confiance en luy: ce qui fait qu'il vient vous visiter: sortez donc de vostre cellule, & lorsque vous l'apprecevrez de loin au milieu de tous les anges, ne faites autre chose que de l'adorer en vous prosternant, & puis rentrez en vostre cellule. Valens sortit donc de sa cellule, & voyant cette grande suite de flambeaux, & le veritable

c.

Antechrist au milieu d'un cercle de feu, environ à une stade de distance, il adora cet ennemi de J. C, qu'il croyoit estre J. C. mesme. Le lendemain il entra dans un tel transport d'esprit, qu'estant allé à l'eglise où tous les freres estoient assemblez, il commença à dire tout haut: Je n'ay point besoin de communier, puisqu'aujourd'hui j'ay vu J. C. Les Peres voyant cela, le firent lier, & luy mirent les fers aux piez durant un an, puis travaillerent par leurs prieres, & en le reduisant à une vie commune & seculiere sans austerité & sans travail, à luy oster cette presomption & cette vaine estime qu'il avoit auparavant de luy mesme, parceque, comme on dit ordinairement, on remédie aux contraires par des contraires.

'Pallade nous apprend qu'il y avoit une montagne dans l'Egypte appellée Phermé, laquelle conduisoit au desert de Sceté, ou qui estoit mesme dans Sceté.^a Elle estoit habitée de 500

Lauf.c.23.p.936

c.

Soz.l.6.c.29.p.

683.b.

a Lauf.p.936.c

NOTA 4. solitaires, entre lesquels on remarque un nommé "Paul, qui estoit un homme excellent. Il ne faisoit néanmoins aucun ouvrage, [ce qui estoit contre la regle ordinaire des solitaires d'Egypte.] Mais aussi il ne recevoit jamais rien de personne que ce qu'il luy falloit pour vivre durant un jour, & il ne se mêloit d'aucune affaire. Tout son ouvrage & son exercice consistoit donc à prier sans cesse. Il faisoit chaque jour trois-cents oraisons réglées, & portoit sur luy pour cela trois-cents petites pierres, dont il en mettoit une à part à chaque oraison qu'il faisoit.

'Sozomene dit qu'il estoit mesme Superieur des 500

Soz.p.683.b.

NOTA 5. solitaires de cette montagne. ["Mais c'est apparemment une faute.]

'Ce saint homme vint donc trouver un jour Saint Macaire

Lauf.p.936.937.

d'Alexandrie, pour recevoir quelque consolation de luy, & luy dit: Mon Pere, je suis extrêmement affligé. Le Saint l'ayant contraint de luy en declarer la cause, il luy parla de la sorte: Il y a dans un village une fille qui sert Dieu depuis trente ans, dont plusieurs m'ont raporté qu'elle ne mange que le samedi & le dimanche, & qu'elle fait chaque jour sept-cents oraisons: Ce qui m'oblige à me condanner moy mesme, de ce qu'estant un homme, & ayant beaucoup plus de force qu'elle, je n'ay pu jusques ici en faire que trois-cents par jour. S. Macaire luy répondit que pour luy depuis 60 ans, il n'en faisoit que cent, & que néanmoins sa conscience ne l'accusoit point d'estre negligent. Que si la vostre, ajouta-t-il, vous reproche quelque chose, encore que vous en fassiez trois-cents, il est visible, ou

ἐὶν πολιτικῶν.

que vous ne priez pas avec assez de pureté, ou que vous en pouvez faire davantage. [Il est aisé d'inferer de cet endroit, que S. Macaire a passé pour le moins 60 ans dans la retraite & la solitude.]



ARTICLE XI.

Mort de S. Macaire : D'Isaac son disciple.

Lauf.c.20.p.931.
d.

p.924.b.

Boll.15.feb.p.
1007.§ 14.

§ 2] Menæa, p.
336.337 | Ugh.
t.6.p.1093.
Flor.p.219 |
Boll.2.jan.p.84.

Lauf.c.20.p.
932.b.c.

Pall dial.p.162.
167.

VOILA ce que Pallade a remarqué entre le grand nombre des merveilles extraordinaires & des combats admirables de Macaire, cet homme dont la vertu estoit si eminente, & la reputation si étendue & si glorieuse. Il mourut trois ans¹ depuis que Pallade fut venu dans le desert des Cellules en 391, comme Pallade mesme le dit trop clairement [pour y trouver aucune difficulté,] quoique Bollandus l'ait pris d'une autre maniere; [de quoy il est difficile de concevoir la raison. Ainsi il faut mettre sa mort en 394 ou 395, si elle est arrivée] le 2 de janvier, auquel le martyrologe Romain marque sa feste, ou le 19 auquel elle est celebrée par les Grecs.² Les martyrologes de Saint Jerome, & beaucoup d'autres ensuite, marquent le 2 de janvier un Saint Macaire Abbé, sans s'expliquer davantage. Pallade qui le connoissoit parfaitement, ayant demeuré si longtems avec luy, a cru devoir remarquer qu'il estoit assez petit, & avoit peu de cheveux & de barbe, son austerité, comme nous avons dit, ayant empesché qu'il ne luy en vinst davantage.

[Nous avons remarqué sur S. Macaire d'Egypte, qu'on attribue à celui d'Alexandrie une lettre en forme de regle pour les solitaires de Nitrie, & quelques articles d'une autre regle.

Comme nous croyons que c'est celui d'Alexandrie plustost que l'autre, qui a esté disciple de S. Antoine, c'est à luy que nous raportons ce que dit Pallade auteur de la vie de S. Chrysofome;] Qu'Isaac Prestre & Superieur de 150 moines, estoit disciple du grand Macaire qui avoit eu S. Antoine pour maistre. Il entra [sous sa conduite] dans le desert, agé seulement de sept ans. Il vit jusqu'à sept ou huit de ses disciples elevez à l'episcopat par Theophile d'Alexandrie: & neanmoins le mesme Theophile le contraignit de sortir du desert avec Ammone & les autres, pour aller chercher quelque secours dans la pieté de S. Chrysofome & de S^{te} Olympiade. Il y avoit alors 40 [ou 43] ans

43]ans qu'Isaac vivoit dans la solitude, & il estoit agé de 50 ans. [Ainsi si cette expulsion est arrivée en 401, comme nous l'avons montré autrepert, Isaac est né en 351, & est entré dans le desert en 358. On remarque de cet Isaac qu'il avoit un amour extremepour la solitude, qu'il savoit toute l'Écriture par cœur, qu'il avoit toujours vécu dans une pureté toute entiere, & qu'il manioit sans danger les serpens les plus venimeux. Pallade qui écrivoit après la mort de S. Chrysofome, [& ainsi en 408 au plustost,] en parle comme d'un homme qui vivoit encore. [Cassien qui estoit en Sceté vers l'an 398,] y parla à l'Abbé Isaac, "à qui il attribue la neuvieme & la dixieme de ses confessions; & il le trouva fort opposé à l'erreur des Anthropomorphites.

P. 45. e.

1. p. 1 a.

17. p. 45. e.

Cass. coll. 9. c. 1.

P. 47. o.

col. 10. c. 5. p. 506.

V. Saint Paphnuce.

NOTE 6.

["C'est luy assez probablement dont on raporte cette histoire si edificante :] Les plus anciens d'entre les Peres, & tous les solitaires qui demeuroient dans le desert de Sceté, s'estant assemblez, resolurent de faire ordonner Prestre de l'eglise qui est dans ce mesme desert, le Père Isaac : & ayant pris jour pour ce sujet, ils s'y trouverent tous en grand nombre. Ce saint homme en ayant eu avis, & se jugeant indigne d'un aussi grand ministere qu'est celui du sacerdoce, s'enfuit en Egypte, où il se cacha dans un champ derriere un buisson. Plusieurs freres l'ayant suivi pour l'arrester, arriverent sur le soir auprès de ce champ, surpris par la nuit & fort las, ils demurerent en ce lieu pour se reposer, & debriderent l'asne qui leur portoit quelques vivres, afin de le laisser paistre : & cet asne en paissant s'en alla dans l'endroit où le vieillard estoit caché ; de sorte que lorsque le jour fut venu, ces solitaires en cherchant leur asne, trouverent le Saint : & admirant la conduite de Dieu, ils l'arresterent. Ils le vouloient lier pour l'amener par force : ce qu'il les pria de ne pas faire, en leur disant : Je ne puis maintenant vous resister de crainte de resister à Dieu, qui veut peutestre que je sois Prestre, encore que j'en sois indigne.

Vit. P. l. 3. c. 22. p.

499. 500.

V. la note 6.

["C'est encore à luy apparemment qu'il faut attribuer] cette parole de l'Abbé Isaac à ses Religieux : "L'Abbé Pambon & nos autres Peres n'estoient couverts que de vieux habits tout pleins de pieces; & il vous faut aujourd'hui des habits de prix. Allez vous-en, car c'est vous qui avez rendu ce lieu tout desert. Et lorsqu'ils sortoient pour aller faire la moisson, il leur disoit : Je ne veux plus desormais vous donner de regle pour vostre conduite, puisque vous n'observez pas ce que je vous dis. [Le desert

Cotel. g. t. r. p.

491. c.

459. p. 583. 1.

650 SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.
de Sceté fut ravagé par les barbares, lorsqu'ils y tuerent Saint
Moysé vers l'an 395, & c'est sans doute ce qu'Isaac vouloit mar-
quer.]

Vit. P. I. 3. c. 89.
P. 512. 2. || l. 5. c. 4. §
22. p. 569. 1.

Quelques uns raportent de l'Abbé Isaac ce que d'autres at-
tribuent avec plus d'apparence à Saint Isidore de Sceté, que
comme on luy demandoit pourquoy les demons le craignoient
si fort, il répondit que c'estoit parceque depuis qu'il estoit
moine, il n'avoit jamais permis à la colere de passer jusqu'à sa
langue. [Les Vies des Peres raportent encore diverses choses
de l'Abbé Isaac : mais nous croyons qu'elles appartiennent
plustost à quelque autre solitaire de mesme nom, comme au
disciple de S. Crone, ou à celui de Thebaide.]



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS
SUR LE HUITTIEME VOLUME DES MEMOIRES
pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR SAINT ATHANASE.

NOTE I.

De quels parens il parle en 361.

QUAND S. Athanase dit dans une lettre latine qu'il ne pouvoit voir ses parens, *parentes*, [si nous entendons ce terme selon la pureté de la langue latine, il faudra dire que son pere & sa mere ont vécu jusque vers l'an 361.] Cela est difficile à croire, & l'on en auroit sans doute parlé davantage dans l'histoire du Saint. [Ainsi il vaut mieux prendre ce mot pour les parens & les proches, selon l'usage qui commença au plustard dans le IV. siecle.]

NOTE II.

Sur l'histoire du baptesme donné par Saint Athanase enfant.

Rufin, & Sozomene après luy, disent qu'un jour qu'on faisoit la feste de S. Pierre Eve sque d'Alexandrie & Martyr, S. Alexandre qui estoit alors Eve sque de la mesme ville, attendant après l'office divin ses Ecclesiastiques qui devoient manger avec luy, & regardant par une fenestre, vit quelques enfans qui se jouoient sur le bord de la mer, & imitoient ce qui se faisoit dans l'Eglise. Il s'arresta à considerer ce qu'ils faisoient ; & quand il s'apperceut qu'ils passoient jusques aux mysteres les plus secrets, le trou-

ble qu'il en ressentit luy fit appeller quelques Ecclesiastiques, pour leur montrer ce que faisoient ces enfans ; & ensuite il leur dit d'aller arrester ces enfans, & de les luy amener. Il leur demanda ce que c'estoit que leur jeu, & tout ce qu'ils avoient fait : & d'abord cette demande les ayant epouventez, ils firent ce qu'ont accoutumé les enfans, & dirent qu'ils n'avoient rien fait. Mais ensuite ils avouerent qu'Athanase l'un d'entre eux, avoit esté le chef de la troupe, & avoit fait la fonction d'Evesque, & qu'en cette qualité il en avoit baptesmé quelques uns d'eux qui ne l'estoient pas encore. Saint Alexandre s'informa exactement de ce que leur avoit dit cet Evesque enfant, ce qu'il avoit fait dans ce jeu, quelles réponses ils luy avoient faites, & quelle instruction ils avoient receues de luy. Surquoi ayant reconnu que tout ce qui se pratique dans l'administration du baptesme avoit esté observé en cette rencontre, il approuva ce baptesme par le conseil des Prestres qui estoient auprès de luy, défendit de rebaptizer ces enfans qui venoient de recevoir la grace de Dieu dans une grande simplicité, & se contenta d'achever en eux les autres mysteres qui ne se donnoient que par des personnes consacrées. Et quant à Athanase & aux autres enfans qui avoient fait en cette

N n n n ij

Pour la page
251.

Bib. P. t. 9. p.
115. d.

Boll. 2. may. p.
188. d.

Pour la page
151.

Ruf. l. 7. c. 14.
p. 24. | Soz. l. 2.
c. 17. p. 466.
467.

rencontre l'office de Prestres ou de Diacres, il les remit entre les mains de leurs parens, en leur recommandant en la presence de Dieu qu'il prit à témoin, de les faire instruire comme des personnes destinées au ministère de l'Eglise, & qui devoient s'acquitter un jour effectivement des mesmes choses qu'ils venoient de pratiquer dans le jeu.

Ruf. l. 1. c. 14.
P. 244.

Socr. l. 1. c. 15.
P. 24. c. 5 | Socr. l.
2. c. 7. p. 466.
407.

Ath. v. 2. c. 2.
P. 7. d.

Rufin dit qu'il a appris cette histoire de ceux mesmes qui avoient vécu avec S. Athanase. Mais quoiqu'il l'ait persuadée à Socrate & à Sozomene, qui neanmoins n'en parlent qu'avec quelque doute, [& à beaucoup d'autres ensuite, tout cela n'empêche point que beaucoup de personnes ne la tiennent aujourd'hui pour suspecte. Le jugement que S. Alexandre porta de ce bapteme donné en jouant par des enfans, est si extraordinaire, qu'il peut passer pour tout à fait improbable.] La vie de S. Athanase qui est à la fin de ses œuvres, semble dire que S. Alexandre les fit rebaptizer : [mais cela est contre la foy des auteurs de cette histoire ; & mesme si l'on y prend garde, ce n'est pas le sens de la vie.

Socr. l. 1. c. 15.
P. 44. d.
Bar. 311. § 63.

Boll. 2. may, p.
188 § 20.

Il n'est pas moins difficile de l'accorder avec l'age de S. Athanase. Car on ne peut pas douter qu'il ne fust encore alors tout enfant.] Socrate le dit expressément, & Baronius croit faire beaucoup de dire qu'il pouvoit avoir douze ans. Papebrok qui veut soutenir cette histoire, ne veut pas qu'il pust avoir plus de huit ou dix ans : [& cependant S. Pierre d'Alexandrie n'estant mort que le 25 ou 26 novembre de l'an 311, on ne peut pas mettre cette histoire avant la fin de l'an 312 : & ainsi S. Athanase n'ayant alors que 12 ans au plus, aura esté fait Evêque à 25 ans en l'an 326, après avoir extraordinairement paru, & s'estre rendu redoutable aux Ariens

dans le Concile de Nicée,] & avoir eu des auparavant la qualité d'Archidiaque. Il est vray que Theodoret remarque qu'il estoit encore jeune : [mais un homme de 30 ou 35 ans & plus passoit alors pour estre bien jeune lorsqu'il le falloit elever à l'episcopat.

Th. l. 1. c.
25. p. 176. b.

Cette feste mesme de S. Pierre, & les Ecclesiastiques qui mangent ensemble avec leur Evêque, marquent tout à fait un temps de paix, & ne conviennent point à la persecution, laquelle duroit encore en 312 au mois de novembre. Je ne sçay aussi si depuis dix ans qu'elle duroit, & qu'il falloit celebrer en secret tous les mysteres, les enfans avoient souvent vu donner le bapteme, pour en savoir si bien toutes les ceremonies.]

Henschenius a bien vu qu'il estoit fort difficile d'accorder que S. Athanase fust encore enfant, mesme en 311, & il se contente de proposer la question sans la resoudre. Les Benedictins rejettent cette histoire sur les mesmes raisons que nous alleguons ici. Papebrok pour soutenir Rufin, a esté réduit à dire que S. Pierre d'Alexandrie avoit souffert le martyre des l'an 303. [Mais c'est ce qu'il est impossible de luy accorder, parcequ'Eusebe y est absolument contraire, comme nous l'avons montré sur l'histoire de ce Saint. Il seroit plus aisé de prendre l'autre solution qu'il donne,] que cela ne s'est point passé sous Saint Alexandre, mais sous Saint Pierre mesme. [C'est neanmoins abandonner déjà une bonne partie de la narration de Rufin ; & s'il s'est trompé dans la feste de Saint Pierre, & dans ce qu'il dit de S. Alexandre, il vaut presque autant abandonner toute l'histoire, puisque Rufin n'est pas d'ailleurs un auteur fort exact dans ce qui regarde mesme S. Athanase, comme l'avoue Papebrok. Aussi bien le commencement de son histoire ne se rapportera plus avec la fin qui ne peut

Boll. 2. feb. p.
66. c.

Ath. vit. B. p. j.
i. d. c.

Boll. 2. may, p.
189. § 21. 22.

§ 23.

s'entendre que de S. Alexandre : & la difficulté de l'approbation donnée à un baptesme que des enfans adminiftrèrent en fe jouant , fubfifte toujours.

Il est bon de remarquer en general que Papebrok n'est pas le seul qui regarde Rufin comme un auteur peu exact.] M^r Valois le regarde de mefme comme un hiftorien dont l'autorité est fort mediocre , parcequ'il a écrit avec beaucoup de negligence , non fur des memoires authentiques , mais fur tout ce qu'il avoit oui dire , bon & mauvais.

qui a demeuré longremps auprès de luy , & qui luy verfoit de l'eau sur les mains : [ce qui est fort different de ce qu'écrivit Baronius.] A la verité les Benedictins affürent que presque toutes les anciennes editions , & les manuscrits de la traduction d'Evagre , portent , *frequentere eum visuavi , & qua ab eo didici , qui ad prabendam ei aquam non paululum temporis cum eo feci* &c. [Ce dernier mot forme le sens de Baronius , qui a pu se servir de cette traduction :] & les Benedictins soutiennent qu'on le doit lire ainsi , & non pas *fecit* , comme Rosweide & Bollandus ont fait imprimer sans appuyer cette correction , disent les Benedictins , sur aucun manuscrit latin , mais seulement pour suivre le grec de nos anciennes editions , *η ε μαθην ηδ υνηθη παρ τω ακολουθησαντος αυτω ρηγον ηκ ολιγον η επηλεαντος &c.* en quoy les Benedictins pretendent qu'il y a alteration. Ainsi ont-ils fait imprimer sur b. l'autorité de quatre manuscrits , *η ε μαθην ηδ υνηθη παρ αυτω , ακολουθησας αυτω ρηγον ηκ ολιγον η επηλεων &c.* Mais ils ne disconviennent pas qu'il n'y ait aussi de tres bons manuscrits conformes à nos anciens imprimez. [Ainsi la difficulté est de savoir lesquels on doit preferer : & on ne la peut decider plus seurement qu'en examinant ce qui convient mieux & à l'endroit & à l'hiltoire.

Ath. B. t. i. p. 724. n. f.

NOTE III.

S'il a étudié la religion sous quelque Martyr.

S. Athanase dans son ouvrage contre les Gentils , dit qu'il a appris la doctrine qu'il y enseigne d'hommes inspirez de Dieu , & qui ont esté les Martyrs de la divinité de J. C. *ημεις δε παρ τω αυταις εντυχηόντων διοτρεύσαν διδασκαλων , οι η μαρτυρες τω χειρε δείτητε ρηγονε μαθητες.* Les Benedictins croient qu'il peut marquer par là Saint Pierre d'Alexandrie. [Peutestre marque-t-il plustost les Prophetes , les Apostres & les Evangelistes , dans les ouvrages desquels il avoit puisé les veritez qu'il preschoit.]

NOTE IV.

Comment il a esté Ascete.

Baronius croit que S. Athanase ne demeura pas toujours avec S. Alexandre , mais qu'ils'en alla dans le desert , & s'attacha à Saint Antoine : & il cite pour témoin S. Athanase mefme dans la vie qu'il a écrite de ce Saint. Mais S. Athanase , selon nos anciens imprimez , ne dit autre chose sinon qu'il a vu souvent S. Antoine , & qu'il raporte ce qu'il en a connu par luy mefme , & ce qu'il en a appris d'une personne

Il semble que *ρηγον ηκ ολιγον* marque ici l'espace de quelques années , & je doute qu'on puisse trouver le temps de cette retraite dans la jeunesse de S. Athanase.] Rufin dit que S. Alexandre tira S. Athanase d'entre les mains de ses parens , qu'il prit soin de son education , qu'il l'eleva auprès de luy comme un autre Samuel dans le temple du Seigneur. S. Gregoire de Nazianze écrit que la divine providence l'eleva bientost à la cleicature ; qu'il y passa par tous les degrez ; Il

Ruf. l. i. c. 143 P 244.

Naz. or. 21 p. 370. d.

Ath. ap. p. 75.

Socr. n. p. 14. 16.

Pour la page 4. 5. 1.

Ath. in gent. l. 4. p. 109. 110.

v. c. B. p. 1. 2. 3.

Pour la page 4. 5. 1.

Bar. 311. § 61.

Ath. v. Ant. p. 451. d.

estoit Diacre des l'an 319, & employé dans les plus grandes affaires de l'Eglise. [Où peut-on donc placer l'intervalle considerable pour la durée de cette retraite auprès de S. Antoine ? D'ailleurs S. Athanase ne marque dans aucun endroit de la vie de ce Saint, ni le temps auquel il est venu demeurer auprès de luy, ni ce qu'il luy a vu faire alors.] Il n'oublie pas de mesme de remarquer qu'il estoit présent à la guerison d'une fille à la porte d'Alexandrie, où il reconduisoit ce Saint qui estoit venu confondre les Ariens, & rendre un témoignage public de sa foy.

[Pour examiner l'endroit en luy mesme, si S. Athanase avoit demeuré longtemps avec S. Antoine, diroit-il en mesme temps pour se concilier une plus grande croyance, qu'il l'a vu plusieurs fois ? Mais on n'en peut mieux juger qu'en comparant les deux leçons : Je vous écris ce que j'ay connu de ce Saint, (car je l'ay vu plusieurs fois,) & ce que j'ay appris de luy, ayant demeuré auprès de luy durant un temps considerable, & luy ayant versé de l'eau sur les mains. C'est ainsi qu'il faudroit lire selon les Benedictins. Mais n'est-il pas bien plus naturel de lire dans nos anciennes editions ? Je vous marque & ce que j'en sçay par moy mesme, (car je l'ay vu plusieurs fois,) & ce que j'en ay appris d'une personne qui a demeuré longtemps auprès de luy &c.

On pourroit peutestre appuyer l'autre leçon sur ce que le peuple demandant S. Athanase pour Evêque,]dit que c'estoit l'un des Ascetes ou Religieux, & un vray Evêque. [Mais cette qualité qui marque fort bien la vie sainte, austere, & retirée que le Saint avoit menée jusques alors, n'oblige point à dire qu'il ait vécu hors des villes dans un desert.] On peut dire encore qu'on luy donnoit le titre de

Ascete comme celui d'Evêque, parcequ'il avoit toutes les vertus de ces deux états. On le trouve qualifié Abbé dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine, où il est dit que ce Saint avoit vu descendre l'Esprit de Dieu sur trois personnes en qui il en avoit paru des effets merveilleux; que l'Abbé Athanase en estoit un ; & qu'il avoit receu le patriarcat [d'Alexandrie. Mais comme ce recueil est traduit de l'arabe, il faudroit voir si le mot qui répond dans cette langue à celui d'Abbé est particulier aux moines, & s'il ne se donne point aussi aux Ecclesiastiques & aux Evêques. Nous n'avons donc rien qui nous empêche de croire que depuis que S. Athanase se fut donné à S. Alexandre, il a toujours esté nourri dans le sein de l'Eglise auprès de ce saint Evêque.]

NOTE V.

Pour la page 652.

Faux dialogue attribué à S. Athanase entre luy & Arius.

'Nous avons parmi les œuvres de S. Athanase, un dialogue dont le titre porte que c'est une conference faite au Concile de Nicée en 310, entre luy & Arius. La fausseté de ce titre est manifeste par le dialogue mesme, où l'on voit qu'il ne s'est point fait dans le Concile de Nicée, mais en quelque autre endroit, & que ce n'est point Arius qui y parle, mais un de ses sectateurs. Bellarmin ne veut point juger si c'est S. Athanase mesme ou quelque autre qui a composé ce dialogue. L'auteur semble avoir voulu faire croire qu'il écrivait du vivant de Constantin, mais il fait Constance Auguste en mesme temps que son pere, [ce qui est une faute indigne de S. Athanase & de tout autre auteur contemporain. Pour le style il est aisé de juger qu'il est moins grave, & beaucoup moins pur que celui de S. Athanase.] Les Benedictins le rejettent.

v. Ant. p. 492. b. c.

Ath. ap. 2. p. 726. d.

Bell. 2. may. p. 29. f.

Ath. t. 1. p. 1112.

Ath. t. 1. p. 103.

Ath. p. 111. cl. 112. d.

Bell. p. 104.

Ath. p. 126. b. c.

vit. B. p. 9. 1. cl. 12. p. 205.

tent comme indubitablement faux, & reconnu univérſellement pour tel.

dination de S. Athanaſe, pretendirent qu'il eſtoit indigne de l'epiſcopat, & établi par des perſonnes qui n'en eſtoient pas capables, *ex uſurpatione.*

Pour la page 753.

NOTE VI.

Fauſſe narration de Saint Epiphane ſur l'election de S. Athanaſe.

Epi. 69. c. 11. p. 731. d.

'S. Epiphane dit que S. Alexandre eſtant mort, & S. Athanaſe abſent [ou caché,] comme l'Egliſe d'Alexandrie ne pouvoit demeurer ſans paſteur de peur des diſſiſions & des troubles, on fut contraint d'elire Achilles.' Les Meleciens prirent en meſme temps certe occaſion pour ſe donner un Eveſque qui fut Theonas. Mais l'un & l'autre n'ayant duré que trois mois, S. Athanaſe qui revint un peu après la mort de Theonas, fut établi par un grand nombre de Prelats. [Outre la bizarrerie de cette narration, & le peu d'autorité qu'a S. Epiphane dans l'hiſtoire, ſurtout en ce qui regarde les Meleciens, tous les hiſtoriens demeurent d'accord qu' Achilles a eſté le predeceſſeur & non le ſucceſſeur de S. Alexandre. Pour Theonas, perſonne n'en met aucun entre les Eveſques d'Alexandrie, que celui qui avoit precedé S. Pierre ſur la fin du III. ſiecle. S'il y a quelque choſe de vray dans ce que S. Epiphane en dit, on pourroit croire que ce ſeroit Theonas de Marmarique depoſé avec Arius, dont les Ariens auront voulu faire leur Eveſque. Mais s'ils l'ont fait, l'hiſtoire ne nous en a encore rien appris. Melece euſt mieux aimé uſurper le ſiege d'Alexandrie pour luy meſme, que de le faire donner à un de ſes ſectateurs.] Bollandus ne veut point qu'on ait égard à cet endroit de S. Epiphane.' Les Benedictins ne le rejettent pas.

'Pour colorer davantage leur impoſture, ils publierent que 54 Eveſques d'Egypte tant du parti d'Alexandre que de celui de Melece, s'eſtant aſſemblez pour donner un ſucceſſeur à S. Alexandre, & ayant tous juré de n'en point établir que d'un commun conſentement, & après qu'ils auroient pacifié les diſſerens qu'ils avoient enſemble, il y en eut néanmoins ſix ou ſept qui violerent leur ſerment en faveur d'Athanaſe, auquel peu de perſonnes ſon-geoient, & l'ordonnerent en cachette, contre la volonté de tout le monde, & nonobſtant les divers reproches que le peuple faiſoit contre luy, ^bce qui, diſoient-ils, avoit obligé beaucoup de perſonnes tant ſeculieres qu'eccleſiaſtiques à fuir ſa communion.

Soz. l. 2. c. 19. p. 466. b.

c. 25. p. 480. 2.

c. 17. p. 465. c.

Ath. ap. 2. p. 726. b.

Soz. l. 1. c. 17.

p. 465. c.

^a Ath. ap. 2. p.

- 6. c.

^b Soz. l. 2. c. 17.

p. 465. c. 25.

p. 480. a.

[Mais comme la nature des fables eſt de croiſtre toujours, auſſi bien que l'impudence des heretiques, Philoſorge encherit de beaucoup ſur tout ceci.] Car il dit que pendant que les diſſerens avis faiſoient diſſerer l'election, Athanaſe s'eſtant faiſi un ſoir fort tard de l'eglise de S. Denys, & en ayant fait fermer les portes par ceux de ſa faction, il contraignit deux Eveſques qu'il y trouva de l'ordonner malgré eux. Il ajoute qu'il fut anathematizé pour ce ſujet par tous les autres Prelats, mais que s'eſtant rendu le plus fort, il manda au nom de toute la ville ſon election à l'Empereur, & en obtint par ce moyen la confirmation de ſa dignité. [Voilà juſqu'où s'eſt portée la calomnie pour décrier] une election qui ſelon le témoignage univerſel n'avoit rien que de ſaint & de canonique.

Phiſ. g. l. 2. c. 9. p. 116.

Ath. ap. 2. p. 727. d.

[La pluspart de ces choſes n'ont apparemment eſté inventées que dans la ſuite du temps; puis que le Concile d'Alexandrie en l'an 339, ne les reſute

Boll. l. 2. may. p. 192. § 41.

Ath. vit. B. p. 121. d.

Pour la page 853.

NOTE VII.

Colomnies des Ariens ſur l'ordination de S. Athanaſe.

Soz. l. 1. c. 23. p. 576.

'Les Eufebiens voulant décrier l'or-

Poll. l. 1. m. 17,
E. P. 61. f.

point. Il ne parle point non plus de ce qu'on voit dans la vie S. Pacome,] que quelques uns se plaignoient que Saint Athanase estoit encore trop jeune. [Cela fait voir apparemment que cette plainte fit peu de bruit; & qu'ainsi elle avoit peu de fondement.]

Pour la page
17. § 7.

NOTE VIII.

Qu' Arius est retourné à Alexandrie pour y estre receu dans l'Eglise par S. Athanase.

Socr. l. 1. c. 17.
P. 61. d. n. P. 5.
1. b.

M^r Valois ne peut se persuader que Arius soit venu à Alexandrie, comme le dit Socrate, pour y estre admis à la communion par S. Athanase. [Mais il n'allegue aucune raison pour en douter.] Il est certain que Constantin vouloit que le Saint receust Arius & ses disciples, *τὸς μετ' Αἰρίου*, & Arius en particulier, comme l'écrivoit Eusebe. [Il estoit donc tres naturel qu'Arius vinst pour estre receu: & mesme il est assez difficile que cela se soit fait autrement. Car Constantin ne demandoit pas que S. Athanase promist par une lettre de le recevoir, mais qu'il le receust, *λάβουι*, ou selon les propres termes de Constantin,] qu'il luy donast une libre entrée dans l'Eglise, ce qui ne se peut entendre que de personnes presentes.]

Ath. ap. 2. p.
7. § 2.

b.

Pour la page
17. § 7.

NOTE IX.

Que la lettre menaçante de Constantin à S. Athanase en faveur d'Arius, n'est point un effet des calomnies des Meleciens.

Soz. l. 2. c. 22.
P. 473. b. c.

'Sozomene veut que la lettre fulminante de Constantin à Saint Athanase pour Arius, ait esté precedée par de frequens voyages que les Eveques & les Ecclesiastiques du parti de Jean le Meleicien faisoient à la Cour, où ils se faisoient passer pour Catholiques, & où pour confirmer les calomnies des

Eusebiens contre S. Athanase, ils accusoient ce Saint & les Prelats de sa communion, de tuer, d'emprisonner, de blesser, de battre; & mesme de bruler les eglises. Il dit que S. Athanase de son costé informa Constantin des ordinations illegitimes & des entreprises que ceux du parti de Jean faisoient contre les reglemens de Nicée, qu'il les accusa de corrompre la foy, d'exciter des seditions, & d'user de beaucoup de violence contre les Orthodoxes: & qu'alors Constantin enuoyé de se voir tres souvent importuné par tant d'accusations contraires, dont il ne savoit que juger, écrivit à S. Athanase la lettre dont parle ce Saint.

[Ces particularitez sont condamnées non seulement par le silence de S. Athanase, mais aussi par ce qu'il dit,] qu'après la lettre de Constantin, Eusebe manda aux Meleiciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer estoit arrivé, & qu'il falloit trouver quelque pretexte de persecuter Saint Athanase, comme ils avoient fait les trois derniers predecesseurs. [Il est aisé de juger par là qu'ils n'avoient encore rien fait de considerable contre luy.]

c. d.

Ath. ap. 2. p.
778. c.

NOTE X.

Pour la page
19. § 8.

Fautes de Theodoret sur les calomnies des Meleiciens contre S. Athanase.

'Theodoret dit que les ennemis de S. Athanase gagnerent quelques soldats pour le faire accuser devant Constantin d'avoir envoyé de l'argent à un revolté, & qu'ils ajouterent que cet argent venoit d'un tribut qu'Athanase avoit imposé sur l'Egypte. [Ce dernier point ne vient que de ce que Theodoret confond deux accusations differentes; & pour le premier Saint Athanase y est visiblement contraire, si Theodoret pretend que ces soldats parurent seuls dans cette denonciation: & il semble que c'est son sens;] puisqu'il

Thdr. l. 1. c.
25. P. 476. c.

puisqu'il dit qu'on employa ces soldats afin que l'accusation ne fust pas suspecte. Ainsi M^r Valois a eu raison de croire qu'au lieu de πόν στρατιωτῶν, il falloit lire en cet endroit, πόν αὐτῶν στρατιωτῶν, comme on le trouve dans quelques manuscrits. [On pourroit croire aussi que les Meleciens parurent comme accusateurs,] puisque S. Athanase le dit fort nettement, [& qu'ils produisirent les soldats comme témoins dans une affaire où des soldats devoient naturellement avoir eu part.]

tin depuis la défaite de Licinius, ni plusieurs Césars sous Constance. Ainsi il faut que cette lettre ait esté obtenue des Eusebiens des le temps de Constantin :] & en effet Isquyras ne prentendoit encore alors qu'estre Prestre, [& non Evesque.] Néanmoins la nouvelle édition ne marque là-dessus aucune différence des anciennes.

n.p.17.a.b.

Ath.ap.2.p. 778.779.

Ath.ap.2.p. 803.2.

t.1.B.p.201.b.

Pour la page 22.9 10.

NOTE XI.

A qui & par qui est adressé l'ordre de bastir une eglise pour Isquyras.

' La lettre del'Empereur pour faire bastir une eglise à Isquyras, estoit adressée à Colluthus, κολούθω, selon ce que nous lisons dans le texte de Saint Athanase. Mais comme en un autre endroit il y a deux fois καθολικῶς pour κοινῶς, il n'est guere moins visible qu'en celui-ci au lieu de κοινῶς, il faut καθολικῶς, c'est à dire au Tresorier general. Car S. Athanase rapporte aussitost après l'ordre expedie par Himere le Tresorier general, τῷ καθολικῶ, sur cette lettre de l'Empereur.

NOTE XII.

Qu' Arfene estoit Evesque.

' S. Athanase donne souvent à Arfene la qualité d'Evesque, & jamais d'autre. ' Le Concile de Sardique^a & les Ariens disent aussi qu'Athanase estoit accusé d'avoir tué un Evesque. ' Cela suffit pour condamner quelques autres historiens qui le font Prestre ou Lecteur, ' & par consequent pour rejeter l'histoire qu'en raporte Rufin, & qu'il a persuadée à Sozomene, [puisqu'elle ne peut subsister avec la qualité d'Evesque, non plus qu'avec celle de Meleciens,] qu' Arfene reconnoist luy mesme.

Pour la page 24.9 11.

Ath.ap.2.p. 781.d.

n.78.b. ^a Bar.347.986.

332.9 5.

Ruf.1.7.c.7. p.234.572.1.1. c.23.p.475.a.

Ath.27.1.p. 801.c.d.

p.794.d.

p.835.a.

Ath.ap.2.p. 786.c.

Pour la page 25.9 11.

t.1.B.p.200.f.

Euf.n.p.227. 2.d.

Ath.t.7.B.p. 201.b.f.

Ath.27.1.p. 803.a.

Euf.n.p.227. 2.d.

' Aussi les Benedictins nous assurent que tous les manuscrits ont καθολικῶς. Himere se qualifie dans le titre Prefet de la Mareote, & ne marque point à qui il adresse son ordre: ce qui est étrange. Ainsi il faut dire ἐξάρχου, & non ἐξάρχου, & dire avec M^r Valois, qu' l'ordre est adressé au Prefet de la Mareote: ou plustost au receveur ἐξικνεί, comme les Benedictins nous le marquent sur l'autorité d'un manuscrit de la Bibliothegue du Roy.

NOTE XIII.

Que Jean l'accusateur de S. Athanase, estoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.

' Jean [le Meleciens] qui se declaroit denonciateur contre S. Athanase dans l'affaire d'Arfene, estoit un moine selon Sozomene. Un Prestre Meleciens en luy écrivant, le qualifie son cher frere dans l'inscription, & pere dans le corps de la lettre. Baronius croit que c'est celui mesme qui estoit le premier Evesque des Meleciens, [c'est à dire ce] Jean que Melece avoit établi en sa place, selon Sozomene mesme. ' En effet, S. Athanase reconnoist assez clairement que Jean chef des calomnies des Meleciens, estoit aussi chef de leur secte. Il dit qu'il estoit entré dans la communion de l'Eglise & dans la sienne, & Constantin usc des memes termes, [qui conviennent beaucoup

Soz.1.2.c.23 p. 476.c.

Ath.ap.2.p. 784.b.

d.

Bar.332.9 7.

Soz.1.2.c.23 p. 476.c.

Ath.ap.2.p. 786.a b.

p.

mieux à un Evêque lequel est chef de la communion de son Eglise, qu'à un Prestre ou à un moine particulier. C'est pourquoy nous suivons le sentiment de Baronius,]'qui est aussi celui des Benedictins.

vit. B. p. 19. l. b.

Pour la page 27. § 12.

NOTE XIV.

Qu' Arsene fut decouvert avant le Concile de Tyr.

Socr. l. 1. c. 29. p. 66. b. c.

Ruf. l. 1. c. 17. p. 245. Soz. l. 2. c. 55. p. 281. c. Th. l. 1. c. 2. p. 579. d. 4. coll. 2. may. p. 125. § 67.

Vth. ap. 2. p. 783. a. b. vit. B. p. 92. c.

Pour la page 27. § 14.

NOTE XV.

• *Qu' Arsene dans sa lettre à S. Athanase ne marque point une réunion generale des Meleciens.*

Ath. ap. 2. p. 787. a.

p. 789.

'Arsene en demandant la communion de S. Athanase, dit qu'il suivra les regles ou les Canons déjà établis, comme les Evêques Ammonien, Tyrann, Plusien, & les autres. [Il est assez naturel de croire que ces Evêques estoient les Meleciens réunis à l'Eglise suivant l'ordonnance du Concile de Nicée.] Neanmoins les trois qu'il nomme ne se trouvent point dans la liste que Melece donna alors de tous les Evêques de sa communion. [Ainsi nous ne voyons pas qu' Arsene ait pu vouloir marquer autre chose, sinon qu'il vouloit estre soumis à S. Athanase comme l'estoient les Evêques Catholiques d'Egypte, entre lesquels les trois qu'il nomme pouvoient estre les plus proches de luy.

Il y a néanmoins quelque lieu de douter si on ne pourroit point dire que ces trois Evêques estoient Meleciens, mais ordonnez après la réunion de Melece, & le renouvellement du schisme.] Car Arsene commence sa lettre en disant qu'il veut aussi embrasser la paix & l'union, & n'usis. Et il faut remarquer que Constantin fit un grand edit en ce temps là, c'est à dire vers 331 ou 332, pour obliger tous les heretiques & les schismatiques de se réunir à l'Eglise. V. Constantin § 69. [Il se pourroit donc bien faire que les Meleciens auroient obéi, au moins en apparence, à cet edit, mesme Arsene & Jean leur chef, quoiqu'après les autres.] Car il est certain que Jean se réunit aussi.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 6. § 66. p. 15. 0

Ath. ap. 2. p. 787. c.

[Il peut y avoir quelque difficulté d'accorder cela avec l'histoire. Car la persécution de S. Athanase n'ayant commencé, selon Socrate, qu'après la deposition de S. Eustache, c'est à dire en 331, la réunion d' Arsene ne peut se mettre plustost qu'à la fin de 332; & Eusebe met l'edit contre les heretiques immédiatement après la deposition de S. Eustache & les troubles qui la suivirent. Mais on peut remarquer, 1°. Que ces troubles vont jusques à l'election d'Euphrone, fait Evêque d'Antioche sur le refus d'Eusebe de Cesarée, ce qu'on ne peut guere mettre moins d'un an après la deposition de S. Eustache. Ainsi l'edit pourra bien n'avoir esté fait qu'en 332. 2°. Il peut avoir esté fait des 331, & n'avoir esté executé par les Meleciens qu'en 332 ou 333, surtout par Arsene & Jean qui peuvent y avoir obéi les derniers: & on peut assurer mesme que beaucoup d'autres heretiques n'y obéirent point dutout. 3°. L'autorité de Socrate qui nous a fait commencer la persécution de S. Athanase en 331, n'est pas si considerable que nous ne soyons tout prests à l'abandonner des que nous trouverons quelque chose de plus certain.

Mais ce qui fait que nous n'osons point dire qu'il y ait eu en ce temps-ci une réunion generale des Meleciens, c'est que nous ne voyons point que S. Athanase parle jamais d'une chose qui auroit esté si considerable. Il marque les réunions d'Arzene & de Jean comme des faits particuliers, & non comme des suites d'une réunion generale.]

'Constantin ne dit rien non plus qui la puisse marquer dans la lettre qu'il écrit à Jean sur sa réunion : au contraire il en témoigne une joie qui donne lieu de croire que ce n'estoit point une chose commune, & il n'auroit point sans doute pretendu accorder à tous les heretiques, ni seulement à tous les Meleciens, ce qu'il accorde à Jean pour ce sujet. [S. Athanase auroit dû marquer aussi comment les Meleciens après cette réunion seroient encore retournés au schisme : car je ne croy pas que personne ose dire qu'ils fussent dans la communion Catholique au temps du Concile de Tyr.] Une des raisons par lesquelles on rejettoit ceux qui accusent S. Athanase, c'est que c'estoient des Meleciens ; & cette raison eust-elle eu quelque force, s'ils n'estoient plus alors Meleciens, mais Catholiques? Le Concile d'Alexandrie dit que c'estoient des gens indignes de toute croyance, parcequ'ils estoient & avoient esté depuis long temps des schismatiques & des ennemis de l'Eglise.

[Nous n'osons donc pas nous servir de l'edit de Constantin pour fixer le temps des calomnies formées par les Meleciens contre S. Athanase, quoique nous souhaitassions beaucoup d'y trouver plus d'epoque que nous n'en avons. Et pour le temps de la réunion d'Arzene & de Jean, nous sommes obligés de nous contenter de dire que la fuite de S. Athanase nous la doit faire mettre avant le Concile de Tyr. En effet depuis ce Concile jusqu'après celui de Sardique, S. Athanase n'a pas

esté en un état qui ait beaucoup fait rechercher sa communion par les Meleciens. Cela est indubitable pour Jean, puisque Constantin luy écrivit sur sa réunion avec le Saint ; ce qu'il ne fit pas sans doute après le Concile de Tyr :] & il est marqué expressément qu'il seroit encore les Eusebiens [à Tyr,] en soutenant les mesmes calomnies dont il avoit témoigné se repentir. Pour Arzene, outre que S. Athanase met sa réunion avant celle de Jean, les Evesques du Concile d'Alexandrie disent assez clairement qu'il estoit avec eux dans le temps du Concile de Tyr : [ce que l'on ne peut raisonnablement expliquer, qu'en disant que non seulement il vivoit parmi eux, mais encore qu'il leur estoit uni de communion.]

NOTE XVI.

Temps de la visite que S. Athanase fit de son patriarcat.

Pour la page 30. § 14.

'S. Athanase estoit encore dans les commencemens de son episcopat, lorsqu'il fit la visite de la Thebaïde dont parle la vie de S. Pacome. Ce ne fut que depuis cela, selon la mesme vie, qu'il souffrit pour la foy [les grandes persecutions que luy firent les Ariens.] Il avoit néanmoins déjà eu plusieurs attaques à soutenir pour le mesme sujet ; [ce qui se peut fort bien rapporter aux calomnies que les Meleciens avoient inventées contre luy, qui l'avoient déjà obligé de faire des voyages à la Cour, & qui l'avoient exposé au danger de subir le jugement de Dalmace.] C'est ce qui nous fait croire que les Benedictins avancent trop cette visite lorsqu'ils la mettent sur l'an 327. [Il semble donc qu'on ne peut mieux mettre cette visite que durant la treve que luy donnerent ses calomnieurs vers l'année 333, qui estoit la cinquieme, ou au plus la septieme de son episcopat : & ainsi ce n'en estoit que le commencement, eu égard à sa longue

Poll. v. m. p. y, § 30. c.

Ath. vit. B. p. 114.

durée de 46 ans. S. Pacome pouvoit être des lors assez considerable dans l'Eglise, puisqu'il n'y a rien qui empêche de mettre sa retraite 20 ans auparavant, des l'an 313, & que sa mort arrivée des l'année 349, semble nous y obliger.] Bollandus ne met cependant cette visite qu'après que S. Athanase fut revenu des Gaules en l'an 338, [qui estoit le 16 ou le 18 de son episcopat. Et je ne voy pas comment la vie de S. Pacome supposeroit qu'il n'avoit pas alors encore souffert, puisqu'il avoit déjà esté deposé & banni.

La vie de S. Pacome que nous citons ici, est celle que Bollandus nous a donnée en grec, & qui est beaucoup plus particularisée que celle que nous avons dans les Vies des Peres de Rosweide, & dans Surius. Celle-ci ne nous donne aucun caractère pour connoître ni le temps de la mort de S. Pacome, ni celui de la visite de S. Athanase. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si ceux qui n'avoient point celle de Bollandus, ont cru pouvoir differer cette visite jusques au regne de Valens.]

NOTE XVII.

Temps du Concile de Cesarée contre S. Athanase.

Sozomene dit que S. Athanase differa 30 mois à venir au Concile de Cesarée; [ce qui doit marquer au moins qu'il y eut deux ans & demi entre ce Concile & celui de Tyr, auquel S. Athanase fut obligé de se trouver. Les Eusebiens peuvent s'accorder à cela,] lorsqu'ils disent en 347, que le Saint n'ayant pas voulu venir au Concile de Cesarée, on assembla celui de Tyr, *post alterum annum*. [Car cette expression peut marquer assez indifferemment ou un ou deux ans après.] Aussi les Benedictins se fondent là-dessus pour mettre le Concile en 333. [Cependant il paroît que Constantin fit tenir celui de Tyr sur ce que S. Athanase avoit refusé de

venir à Cesarée;] & Theodoret le dit positivement: [de sorte qu'il y a peu d'apparence à mettre deux ans & demi entre ces Conciles.] Et en effet les Eusebiens du Concile de Tyr, disent au rapport mesme de Sozomene, que Constantin avoit fait assembler celui de Cesarée l'année precedente. Les Evêques d'Egypte disent dans le mesme Concile, qu'on savoit assez pourquoi Eusebe de Cesarée estoit ennemi de S. Athanase depuis un an, *ὅτι τὸ μέγιστον*, [& l'on ne peut douter que cela ne se rapporte au Concile de Cesarée dont Eusebe estoit Evêque. Ainsi Baronius a eu sans doute raison de le mettre en 334, celui de Tyr ayant esté certainement tenu en 335.]

NOTE XVIII.

Theophile mis apparemment au lieu de Theodore d'Heraclee dans le Concile de Tyr. Macedone qui y assista est l'Evêque de Mopsueste.

Les Evêques d'Egypte dans leur acte adressé au Concile de Tyr, selon les anciennes éditions, mettent un Theophile entre les chefs de la faction des Eusebiens. Baronius ne le nomme point dans le denombrement qu'il en fait: [Et je ne voy point en effet qu'on en parle jamais dans l'histoire. Il faut assurément lire Theodore,] qu'on trouve dans un autre acte des Evêques d'Egypte fait aussi dans le Concile de Tyr, où il nomme les mesmes Eusebiens, sinon qu'ils ajoutent Placille d'Antioche, & mettent Theodore au lieu de Theophile. Les Benedictins ont aussi mis Theodore dans leur édition, & l'ont ainsi trouvée dans un manuscrit de la Bibliotheque du Roy. [On sçait que Theodore de Heraclee fut un des Commissaires envoyez par le Concile de Tyr dans la Marcote.] Philostorge parle assez souvent d'un Theophile l'apostre des Ariens; mais il ne fut fait Evêque que sous Constance.

Pour la page 359. 16.

Ath. ap. 2. p. 795. c.

Bar. 347. § 3.

Ath. ap. 2. p. 797. c.

t. r. p. 193. d.

Philog. l. 3. c. 4. p. 27.

rs. m. 2y. p. 306.
dl. may. p.
207. cl. 607c.

Pour la page 359. 16.

Soz. l. 1. c. 25. p. 479. c.

Bar. 347. § 87.

Ath. vit. B. p. 19. 1. c.

[Macedone qui fut aussi un de ces Commissaires de la Mareote, n'est pas celui de Constantinople qui s'est depuis déclaré heresiarque contre le Saint Esprit,] quoique Baronius l'ait cru. Car il est visible que Macedone qui estoit au Concile de Tyr, y estoit comme Evêque, [au lieu que l'heresiarque ne l'a esté qu'en 342.] Blondel & les Benedictins l'entendent sans difficulté de Macedone Evêque de Mopsueste, qui se trouve dans les souscriptions du Concile de Nicée, & dans celles du Concile d'Antioche en 341.

NOTE XIX.

Sur l'apostasie d'Eusebe de Cesarée.

M^r Valois pour justifier Eusebe de Cesarée sur l'apostasie dont S. Potamon l'a accusé, dit que s'il en eust esté coupable, il n'auroit pas esté élevé à l'episcopat, & que le peuple d'Antioche ne l'auroit pas demandé pour Evêque. [Ce raisonnement est tres juste, si son apostasie avoit esté publique, mais elle peut avoir esté secrette & peu connue des Chrétiens. Les persecuteurs ne demandoient pas toujours à faire eclater la honte de ceux qui abandonnoient la foy. Dans la persecution de Dece ils donnoient des attestations à ceux mesmes qui declaroient ne pouvoir pas renoncer. Ils ont pu se contenter aussi de quelque declaration, ou de quelque promesse d'Eusebe en faveur de l'idolatrie, & l'avoir laissé aller sur cela, soit de la prison, soit des minieres où l'on envoyoit alors la plupart des Chrétiens, & Eusebe a pu se cacher ensuite jusqu'au temps qu'on delivra les Confesseurs.]

Que si l'on demande pourquoi Saint Potamon a attendu si longtems à reprocher cette faute à Eusebe, ce n'est pas à nous à rendre raison de ces sortes de choses. Saint Potamon n'a peut-

estre point sceu ce qu'Eusebe estoit devenu, qu'après qu'il eut esté fait Evêque de Cesarée; & on ne s'engage pas aisément à entreprendre de faire deposer un Evêque. Quoy qu'il en soit, il est certain non seulement par Saint Epiphane, mais encore par le Concile d'Alexandrie en 339, qu'il a esté accusé par des Confesseurs d'avoir sacrifié; & il s'en est tres mal défendu s'il ne l'a fait que par des injures, au lieu d'éclaircir un fait si important à sa reputation. Le silence qu'il garde dans son histoire au sujet de sa prison, dont il devoit naturellement parler en faisant l'histoire de celle de S. Pamphile, est assurément une grande presumption qu'il n'en estoit pas sorti comme il devoit, & avec l'honneur d'une confession glorieuse. Les fautes qu'il a commises depuis & dans ses écrits & dans sa conduite, donnent sujet de croire qu'il avoit attiré sur luy la colere de Dieu par quelque faute considerable.]

NOTE XX.

Sur ce que dit Sozomene de Maxime de Jerusalem.

Sozomene met seulement après la condamnation de S. Athanase, que S. Paphnuce fit fortir du Concile de Tyr S. Maxime de Jerusalem; [ce qui est peu probable, puisque Saint Maxime ne pouvoit plus ignorer alors la cabale formée contre Saint Athanase, dont Rufin dit que Saint Paphnuce l'instruisit en mesme temps: outre qu'il y a bien de l'apparence qu'après la retraite de Saint Athanase, les Evêques d'Egypte ne prirent plus de part à ce qui se faisoit dans le Concile. Pour ce que ajoute Rufin, que S. Maxime demeura toujours dans la communion de Saint Athanase, ce qui n'est pas sans difficulté, nous en avons parlé sur les Ariens § 17] note 15.

O o o o iij

Bar. 140. § 16.
Ath. ap. 2. p.
790. d. & c.

Blond. prim.
p. 48. d. Ach. vit.
B. p. 211. c.

Conc. B. t. 1. p.
148. 2. c.
6 p. 103.

Pour la page
42. § 19.

Euf. pt. p. 20.
b. c.

Ath. ap. 2. p.
726. c.

Pour la page
42. § 19.

Soz. l. 2. c. 25.
p. 482. d. Ach.
vit. B. p. 25. 2.
b. c.

Ruf. l. 1. c. 17.
p. 245.

Pour la page
42. § 20.

NOTE XXI.

*Que S. Athanase recusa les Eusebiens des
son entrée dans le Concile de Tyr.*

Socr. l. 1. c. 31.
p. 67. c.

Ath. ap. 2. p.
285. c.

p. 78. c.

Pour la page
43. § 20.

NOTE XXII.

*Sur l'ordre de ce qui se traita dans le
Concile de Tyr.*

[Il est plus aisé de savoir ce qui se passa dans le Concile de Tyr , que de savoir l'ordre de ce qui s'y fit , les auteurs ne s'accordant point entre eux. La plus grande difficulté est de savoir laquelle des deux accusations fut examinée la première , celle du meurtre d'Arfene , ou celle d'Isquyras & du calice rompu par Macaire. Il est indubitable , selon Rufin & Theodoret , que Saint Athanase se retira aussitôt après qu'il eut fait paroître Arfene ; & qu'ainsi cette accusation suivit celle d'Isquyras contre Macaire , & par conséquent la deputation de Theognis & des autres dans la Mareote.]

Socr. l. 1. c. 30.
p. 67.

c. 1. p. 68. a.

Ath. ap. 2. p.
287. d.

Socrate au contraire dit que cette dernière accusation suivit celle d'Arfene , & que S. Athanase se retira sur ce que l'on ne luy rendoit aucune justice sur les plaintes qu'il faisoit de la deputation de Theognis. S. Athanase le favorise beaucoup ; car il témoigne assez clairement que les Eusebiens

n'envoyèrent à la Mareote qu'après qu'ils eurent esté confondus sur le fait d'Arfene : [& après avoir raporté les protestations & les efforts que les Evêques d'Egypte avoient fait pour empêcher la deputation ,] il dit que P. 79. c. ensuite de cela , voyant que les Eusebiens ne suivoient point d'autre regle que leur volonté , il se separa d'eux comme d'une assemblée de prevaricateurs & d'impies. [Il semble en effet assez difficile de croire que les Evêques d'Egypte , ni par conséquent S. Athanase , aient encore voulu paroître dans le Concile après en avoir appelé à l'Empereur ,] comme on sçait P. 78. a. b. qu'ils firent sur la deputation de Theognis.

[D'autre part , outre l'autorité de Rufin & de Theodoret , si S. Athanase a quitté Tyr en mesme temps que Theognis & les autres furent deputez pour aller informer dans la Mareote , qu'aura fait le Concile durant tout le temps de leur voyage , qui ce semble ne peut guere avoir duré moins d'un mois ? Les Evêques ne demeureroient point si longtemps assembles sans avoir rien qui les occupast. Lorsqu'ils furent allez de Tyr à Jerusalem , ils y receurent les Ariens à la communion , & condannerent Marcel d'Ancyre. Pourquoi ne l'avoient - ils pas fait des Tyr , où ils en avoient eu le loisir , & ils n'avoient pas non plus manqué de volonté ? On voit bien qu'ils ne vouloient recevoir les Ariens membres de l'Eglise d'Alexandrie , que après avoir depôsé l'Evêque.] Mais Socrate assure que des que S. Athanase se fut retiré , on le condanna comme ayant fait défaut , & abandonné sa cause. [Outre cela , les Evêques après avoir demeuré environ un mois à Tyr depuis que le Saint se fut retiré pour porter ses plaintes à Constantin , allerent faire la dedicace de l'Eglise de Jerusalem , receurent les

Socr. l. 1. c. 32.
p. 68. b.

Ariens, condannerent Marcel, ce qui semble ne demander encore guere moins d'un mois : & ce fut après tout cela qu'ils reçurent les lettres de Constantin sur les plaintes de Saint Athanase. Falloit-il deux mois de temps pour aller de Tyr à Constantinople, & de Constantinople à Jerusalem ?

Nous ne voyons pas bien que répondre à ces difficultez ; mais celles de l'autre costé ne nous paroissent pas moins grandes ; & ainsi tout considéré, nous avons cru qu'il valoit mieux s'arrester à ce qui paroist le plus appuyé sur S. Athanase, dont l'autorité est incomparablement plus considerable que Rufin & Theodoret, & mettre l'accusation d'Isquyras la dernière de celles qui furent traitées à Tyr. Les Benedictins croient que pour accorder tous les auteurs, on peut dire qu'on examina d'abord l'accusation d'Isquyras ; que n'y ayant pas de preuve, on passa à celle du meurtre d'Arfene ; que celle-ci ayant esté détruite par la presence de ce prétendu mort, on reprit celle du calice rompu, & qu'on deputa alors à la Mareoté pour tâcher d'en avoir des preuves.

[Peutestre que les Evesques crurent devoir attendre à aller à Jerusalem, que l'Empereur leur fist mander que tout y estoit prest pour la dedicace. Ils peuvent bien n'avoir osé recevoir les Ariens, & agir comme si Alexandrie n'eust point eu d'Evesque, qu'après avoir déposé S. Athanase par un jugement définitif. Il peut aussi y avoir eu quelque raison de différer l'affaire de Marcel d'Ancyre. Pour les deux mois dont nous avons parlé, il n'est peutestre pas nécessaire d'en mettre tout à fait autant, outre que S. Athanase paroist avoir pris la route de la mer qui n'a point de regle ; & il n'obtint pas sans peine de Constantin qu'il mandast ses adversaires.]

NOTE XXIII.

Pour la page
45. § 21.

Sur le renouvellement de l'histoire d'Arfene dans le Concile de Tyr.

[Les historiens supposent qu'Arfene avoit esté dans l'union & dans l'intrigue des Eusebiens jusqu'au Concile de Tyr. Nous avons marqué dans la note 13, les raisons qui nous obligent de dire qu'il s'estoit reconcilié des auparavant avec S. Athanase : & il n'y a aucune apparence à dire que nonobstant cette reconciliation, il estoit rentré dans le parti de ses ennemis. Car personne ne dit qu'après estre entré dans la communion de S. Athanase, il en soit jamais sorti pour se réunir aux Meleciens, ni qu'il les ait quitez de nouveau pour rentrer une seconde fois dans l'Eglise,] où il est certain qu'il estoit en 339 & 341.^a Et mesme ces paroles, ζῶντα καὶ μετὰ τῆς κείνου ἰεραρχίας, καὶ ὅτε συνήσαν, καὶ ἀρχιεπίσκοπον ὄντα, marquent assez clairement qu'il estoit uni avec Saint Athanase dans le temps mesme de ce Concile.

[Ce qui brouille beaucoup cette histoire, c'est que nous ne voyons pas qu'aucun des anciens historiens ait reconnu qu'il avoit esté trouvé des devant le Concile de Tyr ; & c'est peutestre parcequ'on n'a pas pu concevoir que si cela eust esté, les Ariens eussent jamais eu l'impudence d'accuser Saint Athanase de sa mort. C'est ce qui nous oblige à rejeter une partie de leur narration, pour retenir seulement ce qui se peut accorder avec S. Athanase.]

NOTE XXIV.

Pour la page
47. § 21.

Fable débitée par les Ariens pour excuser leur fourberie du meurtre d'Arfene.

[Sozomene dit que les ennemis de S. Athanase pour couvrir un peu leur honte, changerent de langage quand ils virent devant eux Arfene qu'ils

l'accusoient d'avoir tué ; & qu'estant contraints d'avouer qu'Arſene vivoit ,]'ils dirent qu'ils avoient eu raiſon de le croire mort , parcequ'un Eveſque du parti d'Athanase nommé Pluſien , avoit eſté par ſon ordre mettre le feu à la maiſon d'Arſene , l'avoit attaché luy meſme à une colonne , l'avoit fouetté à coups d'eſcourgées , & l'avoit enfermé dans une petite chambre : mais qu'Arſene s'eſtant ſauvé par une fenestre[ſans qu'on le ſeuſt ,] & s'eſtant ſi bien caché qu'on ne l'avoit jamais pu trouver , queſque ſoin qu'on eult longtems piſ de le chercher , ils avoient eu raiſon de croire qu'on l'avoit tué ; & que comme c'eſtoit un homme conſiderable & un Confeſſeur , les Eveſques de ſon parti n'avoient pu moins faire dans l'affectation qu'ils avoient pour luy , que de porter leurs plaintes aux magiſtrats.

Soz. l. 2. c. 25.
p. 481 b. c.

Boll. 2. may. p.
197. c.

Ath. ap. l. p.
787. d.

p. 710. d.

Bar. 347-586.

Pour la page
479 21.

NOTE XXV.

*Que S. Athanase plutost que Jean Arcaph
seretira après la manifestation d'Arſene.*

Socr. l. 1. c. 30.
p. 67. b.

'Socrate écrit que dans la confusion

& le bruit qui se fit à la vue d'Arſene , Jean Acab[ou plutost Arcaph ,]accuſateur de Saint Athanase , ſortit de l'aſſemblée ſans qu'on s'en apperceuſt , & s'enfuit.[Mais il eſtoit trop bien appuyé pour eſtre reduit à la fuite. Au moins la fuite donne lieu de croire que s'il s'enfuit alors , il revint bientoſt après. Sozomene ne parle pas du trouble arrivé en ce jour là ;]'mais il dit qu'après diverſes ſeances du Concile , l'aſſemblée ſe trouva une fois pleine de confusion & de tumulte ; que les accuſateurs du Saint & le peuple meſme , demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminast ; & qu'alors ceux d. qui eſtoient établis pour maintenir l'ordre dans le Concile , craignant que ces furieux ne le tuassent à l'heure meſme , le firent ſortir ſecrettement de l'aſſemblée ; & que le Saint voyant qu'il n'eſtoit pas en ſureté à Tyr , s'enfuit à Conſtantinople.[Le recit de Sozomene approche au moins plus pres de la verité ,]'puisque la retraite de S. Athanase paroist avoir eſté l'effet de l'accuſation d'iſquyras.[Ainsi Archeſtaüs peut avoir arraché S. Athanase des mains de ſes ennemis , que la confusion de voir Arſene vivant avoit mis en fureur ; mais il ne l'envoya pas alors à Conſtantinople.]

Soz. l. 2. c. 25.
481. c.

Athap. l. p.
787. d.

NOTE XXVI.

Pour la page
529 24.

*Sur l'eloge que S. Gregoire de Nazianze
fait de Philagre Prefet d'Egypte.*

[Aprés la maniere dont S. Athanase parle de Philagre Prefet d'Egypte , ou plutost après les violences qu'il a faites contre l'Eglise , & contre l'ordre de la justice en 335 & 341, il y a aſſurément lieu d'eſtre ſurpris de voir que]'Saint Gregoire de Nazianze parle de cet apoſtat avec des marques d'honneur & d'eſtime. Il dit qu'il eſtoit extrêmement aimé , que la ville [d'Alexandrie]deputa à Conſtance pour de-
mander

Naz. or. 21. p.
390. 371.

mander qu'il le fist une seconde fois Prefet d'Égypte, & qu'elle le receut avec des honneurs proportionnez à l'amour extreme qu'on avoit pour luy, & avec une affluence de peuple si extraordinaire, qu'on n'en eust pas fait autant à Constance mesme, & qu'on ne trouvoit rien à comparer à cette entrée que celle que l'on avoit faite auparavant à Saint Athanase. [Philagre pouvoit avoir quelques bonnes qualitez, selon le jugement des hommes : mais assurément Saint Gregoire n'en eust point parlé comme il fait, s'il l'eust connu pour un apostat & pour un protecteur aussi cruel qu'aveugle de l'Arianisme.]

L'ordre des temps nous oblige à distinguer ce Philagre Prefet d'Égypte des l'an 335, de celui qu'on marque avoir esté Comte d'Orient en l'an 382, sous Theodose. Aussi on trouve que ce dernier estoit de la petite Armenie, & l'autre estoit de Cappadoce.

NOTE XXVII.

Que Saint Athanase se retira de Tyr avant le retour des Commissaires de la Mareote.

'S. Epiphane semble dire que Saint Athanase ne se retira de Tyr qu'après le retour des Commissaires de la Mareote, & avant qu'on luy representast les fourberies qu'ils avoient inventées : [cela est fort difficile à croire ; & c'eust esté trahir sa cause.] Les Eusebiens publierent qu'il avoit esté condanné luy present, & le persuaderent à Constance qui l'objecta à Libere ; mais ce Pape luy dit positivement que cela estoit tout à fait faux. [Ainsi il n'y a pas de difficulté à dire] qu'il se retira avant le retour des Commissaires, comme on le voit dans Socrate. [& apparemment mesme fort peu après l'appel qu'il avoit interjetté à Constantin.]

Hist. Eccl. Tom. VIII.

NOTE XXVIII.

Que Saint Athanase n'alla pas de Tyr en Égypte, mais droit à Constantinople.

[Tout le monde demeure d'accord que Saint Athanase au sortir de Tyr s'en alla à Constantinople. Il faudra neanmoins dire qu'il a fait auparavant un tour en Égypte, si nous recevons comme ancien & veritable un titre] qui se trouve dans sa seconde apologie en ces termes : Comment le Pape Athanase Evêque d'Alexandrie s'en alla de Tyr en Égypte. [Ces termes mesmes montrent que ce titre n'est pas de S. Athanase, & ce qui est encore certain, c'est que dans le texte du Saint qui suit, il n'y a pas un mot de l'Égypte. Ainsi c'est sans doute une faulle note de quelqu'un, qui voyant que le Saint dit qu'il s'en alla de Tyr, sans marquer où, a cru qu'il s'en estoit retourné en Égypte.]

Bollandus qui croit qu'il vint effectivement de Tyr en Égypte, n'allegue pas neanmoins cet endroit, mais il pretend le prouver par l'acte des Ecclesiastiques d'Alexandrie adressé aux Commissaires de la Mareote, où ils se plaignent, dit-il, quòd nec Macarius ab eis esset adductus, nec Episcopus suus Athanasius ad judicium receptus. Il croit donc sur ces paroles, que S. Athanase vint, après les Commissaires, de Tyr à la Mareote, & que voyant qu'ils ne vouloient point qu'il fust present à leur information, il s'en alla à Constantinople. [Mais Bollandus eust bien fait de corriger cet endroit sur le grec, comme il dit qu'il l'a fait en plusieurs autres : car le grec porte, Puisqu' Athanase n'est point entré avec vous, εἰσῆλθε, c'est à dire n'est pas venu. Ainsi cet endroit mesme est une preuve que Saint Athanase n'estoit point alors en Égypte ; & jamais personne ne se plaint que les Commissaires ne l'aient pas voulu

P P P P

Pour la page
60 § 27.

Athanas. p.
202.

Bolland. may. p.
202.

Athanas. p.
202.

Bollandus,
p. 202.

Cod. Th. r. 6.

Naz. or. 21. p.
390. c. Ath.
orth. p. 49. b.

Pour la page
17. § 27.

Epi. 68. c. 8. p.
72. d.

Hil. fr. 1. p. 11.

Th. l. 1. c. 2. p.
13. p. 607. d.

Socr. l. 1. c. 32.
p. 68. b.

souffrir à leur information. Il pouvoit au plus y estre sans se decouvrir : mais cela a peu d'apparence & nul fondement.]

Pour la page 61. § 27.

NOTE XXIX.

Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanase ne fut pas condamné à Tyr.

Ath. ap. 1. p. 74. d.

[Il y a quelque lieu d'estre surpris de ce que dit le Pape Jule,] que Saint Athanase n'a point esté condamné à Tyr, ^{μαρτυροῦσθαι}. [Comme c'est une chose incontestable qu'il a esté condamné à Tyr, & que Jule le suppose toujours dans sa lettre,] quoiqu'il ne veuille pas donner à cette condamnation le titre de jugement, il faut apparemment expliquer le mot de ^{κατακρίθη} pour *convaincu ou condamné dans les formes*. [quoique ce sens soit moins dans l'usage:] & Jule s'en sert encore en un autre endroit, où l'on voit qu'il ne signifie pas une simple condamnation, mais celle qui est faite dans les formes de l'Eglise. Baronius croit qu'il dit que S. Athanase ne fut pas condamné à Tyr, parcequ'il ne le fut pas par la plus grande & par la plus saine partie des Evêques. [Nous demeurons volontiers d'accord qu'il ne le fut pas par la plus saine; mais nous ne voyons pas moyen de soutenir qu'il ne le fust pas par la plus grande & la plus nombreuse.]

p. 74.

61. B. p. 41. c.

ap. 1. p. 48. c. d.

Bar. 33. § 38.

Pour la page 61. § 27.

NOTE XXX.

Qu'Arse ne fut point receu comme Evêque dans le Concile de Tyr.

Socr. l. 1. c. 32. p. 68. b. c.

'Socrate dit qu'Arse mesme fut receu dans le Concile de Tyr comme Evêque d'Hypsele, & qu'il signa en cette qualité la condamnation de Saint Athanase. [Mais outre que par là les Eusebiens se fussent condamnez eux mesmes trop visiblement, & que Saint Athanase, ni le Concile d'Alexandrie ne leur reprochent point une si étran-

ge absurdité, nous croyons qu'il est bien plus probable qu'Arse ne s'est jamais separé de la communion & de l'intereff de S. Athanase, depuis qu'il s'y fut une fois attaché.]

NOTE XXXI.

Pour la page 62. § 28.

Faute de Socrate sur Adamance, Anubion &c. Evêques d'Egypte.

'Socrate, & Baronius ensuite, disent que les Eusebiens produisirent devant Constantin pour témoins de leur calomnie contre S. Athanase, les Evêques Adamance, Anubion, Athethion, & Pierre. [Cela n'est fondé que sur l'ambiguité des paroles de la seconde apologie de S. Athanase,] qu'il f. ut expliquer par celles du Concile d'Alexandrie, où l'on voit tres nettement que ces Evêques sont citez comme témoins de ce qui se passa alors dans la chambre de Constantin.

Socr. l. 1. c. 36. p. 71. b. Bar. 33. § 39. 10.

Ath. ap. 1. p. 80. b. p. 72. d.

vic. B. p. 27. d.

NOTE XXXII.

Pour la page 61. § 29.

Quand & comment les Evêques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanase.

'Ce que dit S. Hilaire, que les Evêques d'Egypte écrivirent à Jule pour le prier de rendre la communion à S. Athanase banni, semble se devoir rapporter au temps qu'il estoit banni dans les Gaules; & il est assez peu probable que depuis qu'il fut revenu des Gaules à Alexandrie en 338, Jule soit demeuré separé de sa communion. Mais quoique le mot de *banni* favorise beaucoup ce sens, il est neanmoins fort difficile de l'accorder avec ce que les Evêques d'Egypte disent eux mesmes,] qu'ils n'avoient rien fait pour défendre l'innocence de S. Athanase durant son bannissement; & c'est sans doute ce qui a porté Blondel à entendre l'endroit de S. Hilaire du Concile d'Alexandrie, tenu, comme nous verions, en 339. [En

Hil. fr. l. 1. p. 2.

Ath. ap. 1. p. 72. b.

101. xim. p. 80.

de sens il faut avouer que le mot de *banni* est une faute dans S. Hilaire, & que rendre la communion n'est pas seulement communiquer de nouveau avec un Evêque, mais le déclarer hautement estre dans la communion de l'Eglise. Le Concile d'Alexandrie en 339, ne parle pas directement de cela; mais c'estoit le faire que de justifier comme il fait S. Athanase, & prouver pleinement son innocence contre les calomnies de ceux qui l'avoient déposé. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Pape Jule ni les autres Evêques Catholiques, se fussent jamais séparés actuellement de sa communion, quoiqu'ils aient pu en suspendre les actes; & ils avoient peutestre assez peu d'occasion d'en faire.]

jour considerable que durant son bannissement. C'est donc sans doute à ce temps là qu'il faut rapporter la reception honorable que luy fit S. Maximin selon S. Jerome;] & c'est aussi ce qu'ont cru Baronius, Bollandus, Browerus, & plusieurs autres.

NOTE XXXIV.

Sur le symbole attribué à S. Athanase, & dont on ne sçait point l'auteur.

Baronius pretend que S. Athanase pour estre receu par le Pape & par les Evêques en l'an 341 dans le Concile de Rome, fut obligé de faire publiquement profession de sa foy, & qu'il composa pour cela le symbole qui porte encore aujourd'hui son nom. [Vossius a fait un traité sur ce sujet, où il montre que l'Eglise evitoit en ce temps là de faire de nouveaux symboles;] & S. Athanase surtout, luy qui s'attachoit si fort au symbole de Nicée, & qui se plaint partout des variations des Ariens qui s'en écartoient. Il n'avoit pas mesme d'occasion qui l'obligeast à faire de declaration particuliere de sa doctrine, qu'isqu'on ne demande ces professions de foy qu'à ceux qui ont donné lieu de les soupçonner par des paroles qui ont troublés les Fideles; [au lieu que S. Athanase n'estoit accusé que sur des crimes personnels, & non sur la foy.] Et en effet, le Pape Jule qui remarque que Marcel d'Ancyre fut obligé de faire une declaration de sa foy, [ne le dit point d'out de S. Athanase.] Quand il auroit cru en devoir faire une, il n'y auroit point sans doute omis le mot de *Consubstantiel*.

Vossius ajoute que ce symbole ne se trouve presque dans aucun manuscrit de S. Athanase. (Il y en a néanmoins de fort anciens qui le luy attribuent,) & que ce Saint n'en parle jamais dans aucun des ouvrages qu'il a faits pour sa défense. Ni S. Cyrille, Theodoret, &

Bar. 336. § 21
Boll. 1. may. p.
20. f. Broz. c.
1. p. 226. § 361
Ath vit. B. p.
2. 8. d.
Pour la page
67. § 10.

Bar. 340. § 11.

Ante. sym. p.
10.

E. 1. 7. c. 1. 4.
p.

Ath. ap. 1. p.
710. b. c.

Ante. p. 11.

Vossius.

Ath. 2. 2. §. 2.
741.

Ante. 2. 1. 1. 1. 1.

Pour la page
65. § 30.

NOTE XXXIII.

En quel temps S. Maximin Evêque de Treves y reçeut honorablement S. Athanase.

[On ne peut guere douter que lorsque S. Athanase vint à Treves, Saint Maximin n'en fust Evêque, puisque sa vie & tous les monumens qui en parlent, le font succeder immédiatement à S. Agrece, qui assista au Concile d'Arles en l'an 314.] Sa vie porte qu'il fut fait Evêque en la 24^e année de Constantin; [& si cette piece a quelque autorité, ce fut au plustard au commencement de l'an 333. V. son titre note 2. On peut encore moins douter que s'il estoit alors Evêque, il n'ait receu S. Athanase d'une manière digne du zele qu'il a toujours fait paroistre pour les défenseurs de la vraie foy: S. Jerome le dit effectivement; mais il le met sur l'an 343, lors, dit-il, que Constance cherchoit S. Athanase & vouloit luy oster la vie. Neanmoins l'histoire de ce Saint ne permet guere de dire qu'il soit venu à Treves en l'an 343, ni qu'il y ait jamais fait aucun se-

Boll. 25. may.
p. 23. 2.

les autres Grecs, ni S. Celestin, Cassien, S. Leon, & les autres Latins, ne l'ont jamais allegué soit contre Nestorius, soit contre Eutyche. / Quoique le symbole exprime assurément sa foy, on trouve néanmoins que ce ne sont point ses expressions & ses tours. Il ne faisoit point difficulté de dire que le Fils est moindre que le Pere selon sa divinité même, parcequ'il la reçoit de luy. / On pourroit alleguer encore qu'il n'est pas moins formel contre Nestorius & Eutyche, que contre Arius; & ainsi il ne paroît pas écrit du temps de Saint Athanase.]

Vossius fait fort sur ce qu'il paroît écrit originairement en latin, au lieu que Saint Athanase estoit Grec. [Il est néanmoins difficile de croire qu'en quatre ans qu'il avoit demeuré à Treves & à Rome il n'eust pas appris le latin.] Mais il n'est pas moins difficile de se persuader qu'il eust pu écrire d'un latin aussi naturel qu'est celui-ci. [Que si quelqu'un vouloit dire que le grec que nous en avons aujourd'hui dans S. Athanase, vient originairement de luy, on pourroit luy objecter] que le mot d'hypostase qui s'y lit pour la personne, [n'estoit pas propre pour satisfaire les Latins qui prenoient ce mot pour substance; & ne convenoit pas à S. Athanase,] qui l'entendoit aussi dans le même sens.

Vossius dit encote qu'aucun auteur n'a allegué ce symbole jusques à Abbon de Fleuri qui vivoit au dixieme siecle, lequel semble le citer, quoiqu'il y ait encore de la difficulté dans son témoignage que depuis ce temps là même on ne s'en est jamais servi contre les Grecs dans la dispute touchant le Saint Esprit où il est formel, jusques au temps de Gregoire IX; que quelques uns de ceux qui en ont parlé les premiers luy ont donné le nom d'Athanase. / Mais il est assurément bien plus ancien qu'Abbon. Car il se trou-

ve cité tres clairement dans le IX. siecle par Hinemar, dans les instructions qu'il donna à ses Prestres, & en plusieurs autres endroits, par Ahiton Evêque de Basle, & même contre les Grecs par Ratramne moine de Corbie, & par Enée Evêque de Paris, qui tous le citent sous le nom de S. Athanase. / Les plus habiles de ce temps raportent même au temps de S. Leger & à l'an 670 ou environ, le Canon du Concile d'Autun qui ordonne à tous les Ecclesiastiques de s'avoit par cœur le symbole que les Apostres ont laissé à l'Eglise, & la foy de S. Athanase, sous peine d'estre condannez par leurs Evêques; ce qui marque assez que c'estoit une piece déjà ancienne & autorisée dans l'Eglise. / Aussi on croit que le IV. & le VI. Concile de Toledo en 633, & en 638, & la vie de S. Amator vers le même temps, en ont emprunté diverses expressions. / On le lit en effet ou tout entier ou en partie dans trois manuscrits qu'on pretend estre écrits sur la fin du VI. siecle. Il est intitulé dans l'un *Fides Catholica*, & est sans inscription dans les deux autres, dont l'un qui n'en contient que la fin, porte qu'il a esté copié sur un autre manuscrit trouvé à Treves, & déchiré en partie. / On trouve même ce symbole cité dans S. Augustin sur le pseaume 120, & sous le nom de S. Athanase. Mais les Docteurs de Louvain & les Benedictins soutiennent que c'est une addition faite au texte, qui ne se lit dans aucun ancien manuscrit.

Aussi quoique ce symbole soit tres ancien, les raisons que nous avons dites suffisent pour montrer qu'il n'est point de S. Athanase, & presque toutes les personnes habiles en conviennent aujourd'hui. / Le A. Quesnel croit qu'il peut avoir esté composé sous son nom à la fin du V. siecle par Vigile de Tapse; & on peut voir sur cela la dissertation qu'il en a faite, approuvée

p. 39.

Leo, n. p. 731. 5
11.

Voss.

Ante. p. 7. 9.

Ath. t. 2. p. 32.
a. c.

ad Af. p. 934 d.

Voss.

Ante. p. 191
Ath. t. 2. p. 720.
720.

Ante. p. 19. 20.

Conc. t. 6. p.
116. c. d.

Leo, n. p. 731. 5

§ 31. Ante. p. 20.

Ante. p. 21. 24.

p. 16.

Leo, n. p. 730.
b.p. 729-731. Ath.
t. 2. B. p. 721.
723. Oudin, p.

Ante. p. 32.

Eoll. 2. m. 7, p. 767-760. par beaucoup de personnes habiles, & que Bollandus a adoptée. D'autres avoient déjà eu la mesme pensée; que le Pere Chifflet devoit naturellement suivre & appuyer en donnant les œuvres de Vigile. Il ne le fait pas néanmoins: & le P. Labbe rejette mesme ce sentiment, quoiqu'il n'en rende point de raison particuliere.
 Ante. sym. p. 31. Mais M^r Antelmi qui a fait un ouvrage considerable sur ce sujet pretend ruiner tous les fondemens sur lesquels le P. Quesnel appuie sa conjecture. Ces fondemens sont, 1^o. Que le symbole a esté fait à peu pres dans le temps de Vigile, après Saint Leon, puisqu'il ne le cite point contre les Eutychiens, & assez longtemps avant le Concile d'Autun. 2^o. Que le symbole a toujours porté le nom de Saint Athanase: & il est certain que Vigile avoit accoutumé d'attribuer ses ouvrages aux anciens Peres, mais surtout à S. Athanase. 3^o. Que le symbole a beaucoup de rapport avec l'écrit de Vigile contre Marivade ou Varimade.
 Ante. p. 3; 40. M^r Antelmi soutient donc que le traité contre Marivade n'est point apparemment de Vigile; que le symbole a d'abord paru sans nom d'auteur, comme on le trouve dans deux manuscrits d'onze-cents ans; & que S. Leon n'a dû citer contre les Eutychiens que des écrits celebres, capables de faire autorité, & non point une piece dont l'auteur estoit ou inconnu ou trop peu autorisé pour estre objecté aux heretiques.
 p. 17. 30. Il revient donc à l'ancien sentiment, que ce symbole a esté fait dans les Gaules, puisque c'est là particulièrement qu'il a esté celebre; & que le plus ancien monument que l'on en ait, est copié sur un manuscrit trouvé à Treves.
 p. 25. Il croit que ce manuscrit de Treves doit avoir esté écrit des l'année 450 ou environ; & ainsi avant Vigile de Tapfe. Et comme Vincent de Lerins

dans son Memoire témoigne avoir quelque pensée de faire un écrit sur la foy, il pretend que cet écrit est le symbole mesme dont nous parlons. Il ajoute à cela diverses raisons, dont celles qui nous paroissent les meilleures sont que Vincent pouvoit aisément avoir commerce à Treves, puisqu'il estoit de cette ville ou des environs, qu'il luy estoit ordinaire de se cacher dans ses ouvrages, & qu'on trouve dans son Memoire diverses choses qui ont raport au symbole.

[Mais pour ce qui est de ces rapports, il vaut mieux s'en tenir] à la remarque judicieuse du P. Quesnel, que cet écrit est trop court pour en chercher l'auteur par le style, & par le raport qu'il peut avoir avec d'autres ouvrages. [Il ne fait qu'expliquer avec simplicité la foy de l'Eglise: & il est bien difficile que ceux qui l'ont voulu expliquer aussi, ne soient quelquefois tombez dans les mesmes expressions.

Vincent s'est caché dans son Memoire, mais sous le faux nom de Peregrin: mais M^r Antelmi veut que le symbole ait d'abord paru sans nom. Que s'il se trompe en cela, la conjecture du P. Quesnel pourra bien se trouver la mieux fondée. Au moins le nom de Peregrin qu'a pris Vincent de Lerins dans un ouvrage, ne nous donne point sujet de croire qu'il ait voulu prendre dans un autre celui de Saint Athanase. Car il y a bien de la difference entre se cacher sous un nom inconnu qui ne marque personne, & prendre le nom d'un Pere aussi illustre que S. Athanase, ce qu'il est difficile d'excuser du crime de supposition.

Pour le commerce de Vincent de Lerins à Treves, M^r Antelmi ne le soutient qu'en supposant que c'est Vincent frere de S. Loup Evêque de Troies, qui estoit natif de Toul dans la province de Treves. [Mais il est au moins tres incertain que ce Vincent

soit celui de Lerins. *V. Vincent de Lerins*. Et quand ce le seroit, nous n'avons point de preuve que de Lerins il ait eu aucun commerce à Treves.

Vinc. L. c. 11.
P. 160.

Je ne sçay aussi s'il est aisé de reduire à un écrit aussi court qu'est le symbole,] la promesse que fait Vincent de donner un ouvrage sur la foy : *aliàs*, dit-il, *si Deo placuerit, uberius tractanda & explicanda*. Au moins l'endroit où il fait cette promesse n'est guere moins long que le symbole mesme. M^r Antelmi remarque luy mesme qu'il y a des choses dans le symbole traitées non pas avec plus d'étendue, *uberius*, mais d'une maniere plus serrée, *pressius*, que dans le Memoire.

Ante. p. 69.

Nous ne voyons rien qui empesche qu'on n'ait copié vers l'an 600 un manuscrit fait cinquante ans auparavant. Ainsi le manuscrit de Treves aura pu estre fait en 550, & avoir mesme déjà esté déchiré, s'il est besoin de le dire.

Leo. n. 7. 731. 6
5.

Je ne sçay mesme si l'on peut assurer qu'il soit certain que le symbole ait commencé à estre celebre dans les Gaules. Car si les Conciles de Toledo en 630 & 633, s'en sont servis, ç'a esté assez longtemps avant qu'il paroisse dans les Conciles de France.] Et le P. Quesnel soutient mesme que l'on n'a point de preuve bien constante que le Concile d'Autun qui en parle soit du temps de S. Leger.] Pour le manuscrit de Treves, il est aisé qu'il y en ait eu d'aussi anciens en Espagne.]

Ante. p. 70.

On trouve assez communément dans ceux qui ont demeuré à Lerins, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, comme on le lit dans le symbole : Mais on le trouve aussi dans bien d'autres.

p. 71.

On voudroit presque dire que Gennade marque ce symbole, lorsqu'il dit que Fauste a écrit sur le S. Esprit, *ex traditione symboli occasione accepta* ; ce qui prouveroit qu'il a esté écrit au plustard vers le milieu du V. siecle.] Mais

p. 72.

on reconnoist qu'on ne doit point faire fond sur un endroit qui peut marquer le symbole de Constantinople, [ou tout autre] autant que celui dont nous parlons.] Je pense que le vray sens de Gennade est que Fauste ayant eu à donner, à faire apprendre, & à expliquer le symbole des Apotres à des competens, prit de là occasion d'écrire sur le Saint Esprit.

Nous ne voyons donc rien qui empesche de croire que le symbole *Quicumque &c.* ne soit de Vigile. Mais il est vray qu'il ne nous paroist point qu'il y ait aucune raison bien particuliere pour le luy attribuer plustost qu'à un autre. Nous croyons pouvoir dire la mesme chose de Vincent de Lerins, sinon que nonobstant] tout ce que M^r

p. 46.

Antelmi dit des Apollinaristes, dont les erreurs approchoient assez de celles d'Eutyche,] il est bien difficile de ne pas croire avec le P. Quesnel, que le symbole a esté fait expressément contre les Ariens, les Nestoriens, & les Eutychiens, après le Concile de Calcedoine, & par consequent après la mort de Vincent de Lerins,] arrivée

Genn. c. 43.

sous le regne du jeune Theodose, comme Gennade nous en assure,] c'est à dire avant l'an 450.] M^r Antelmi tasche de répondre à cette difficulté, en disant que Vincent peut avoir écrit le symbole après la condamnation de Eutyche : & ainsi dans les derniers jours de sa vie.] C'est prendre les choses de bien pres : & d'ailleurs ce ne fera plus l'écrit sur la foy que Vincent promettoit dans son Memoire des l'an 434.

Ante. p. 45. 46.

Ce n'est pas aussi sans sujet] que M^r Antelmi prend tant de peine à empescher qu'on ne croie que le symbole ne doit point s'attribuer à Vincent de Lerins, puisque Gennade qui estoit si pres de luy & pour le temps & pour le lieu, ne le luy attribue point. Ce silence n'est point une preuve absolue

p. 74. 77.

& decisive : mais ce ne laiffé pas d'estre une difficulté considerable, surtout s'il est vray qu'on ait porté ce symbole jusqu'à Treves des l'an 450.] Plus on releve ce symbole, [plus Gennade le devoit connoistre & le marquer. S'il estoit sans nom d'auteur, Gennade avoit bien sceu decouvrir Vincent caché, mesme sous le faux nom de Peregrin.

Il vaut donc mieux nous tenir dans les tenebres de nostre ignorance : & je ne sçay s'il ne faut point encore ajouter qu'il vaudroit mieux ne point perdre le temps à former tant de conjectures sur des choses de ce genre là. Il peut estre de quelque utilité de savoir le veritable auteur d'une piece. Mais quand on n'en peut savoir rien de certain, à quoy sert-il de savoir que c'est peuteestre un tel ou un tel ? Cela est plus propre à former des contestations qu'à établir ou éclaircir aucune verité. Contentons nous donc d'estre assurez que ce symbole n'est point de S. Athanase, mais qu'il est ancien & du VI. siecle au plus-tard.] La partie qu'on en trouve dans le manuscrit de Treves, avec des differences considerables, peut donner lieu de juger qu'il n'a esté reduit que peu à peu en l'erat où nous l'avons aujourd'hui, & qu'on l'a appellé le Symbole ou la foy de S. Athanase, soit par une faulx conjecture, [soit parceque la principale partie en est employée à expliquer la foy que ce Saint a si solidement établie, & si glorieusement soutenue.]

NOTE XXXV.

Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.

[S'il y avoit des preuves bien constantes que le monastere de S. Maximin à Treves, fust du temps du Saint dont il porte le nom,] & du regne de Constantin, comme on le pretend ; [on pourroit croire qu'il devoit son

origine aux instructions de S. Athanase. [Bollandus ne juge pas improbable que c'est pour ce monastere qu'il a fait un petit écrit latin intitulé Exhortation aux moines, qui se trouve dans le second tome de ses ouvrages p. 619, & qu'Holstenius nous a encore donné dans son recueil des regles, fait au IX. siecle par S. Benoist d'Agname, qui l'y a inferé sous le nom de S. Athanase d'Alexandrie.] On trouve ensuite dans le mesme recueil une exhortation plus longue à une vierge, attribuée aussi à Saint Athanase. Et Bollandus croit qu'elle peut encore avoir esté faite à Treves. Ces deux écrits ne sont point indignes de Saint Athanase. [Mais nous laissons à d'autres à examiner] si le style n'en est point trop naturel pour croire que ce soit une traduction, ou s'il y a apparence que Saint Athanase sceust assez bien la langue latine pour composer des ouvrages tels que ceux-ci. Sculcet met l'exhortation aux moines entre les écrits qu'il pretend estre certainement supposés, & reconnus mesme pour tels par les Catholiques. Rivet cite pour cela Possévin ; [mais je ne voy pas qu'il ait eu raison de le faire.] L'exhortation à une vierge loue un decret fait depuis peu par l'Eglise Romaine, qui accordoit à peine la penitence aux vierges qui avoient violé leur vœu. [Je ne sçay si l'on connoissoit alors communément à Treves ce qui se faisoit à Rome. Ainsi supposé que ce traité soit de S. Athanase, il y auroit plus d'apparence qu'il le fit dans le temps qu'il passa à Rome vers l'an 340, ou depuis.]

NOTE XXXVI.

Que S. Athanase n'a joni de son rappel par Constantin qu'en 338.

[La lettre que le jeune Constantin écrivit aux Fideles d'Alexandrie en

p. 72.

p. 27.

p. 28.

p. 29.

Pour la page 67. 330.

Boll. t. m. p. 103. c.

Cod. reg. app. p. 3.

s.

oll. t. m. p. 103. c.

O. din. p. 39.

Boll. t. m. p. 103. c.

Ath. t. 2. p. 708 d.

Sculcet p. 482. Ath. t. 1. p. 708.

Riv. cri. t. 2. p. 217. Cod. red. app. p. 20.

Pour la page 68. 311.

Ath. app. p. 103.

leur renvoyant S. Athanase, est datée de Treves le 17 de Juin. L'année n'est pas exprimée. Et M^r Valois veut que ç'ait esté en 337, parceque Constantin y prend le titre de Cesar & non d'Auguste. Ainsi ce ne seroit qu'environ trois semaines depuis la mort de Constantin, dont on pouvoit à peine avoir encore la nouvelle à Treves. [On avouera sans doute qu'il y a peu d'apparence à cela, surtout si la volonté que Constantin le pere avoit eue de rappeler Saint Athanase, estoit comme on le croit, marquée dans son testament, qui ne fut rendu à Constance que quand il fut arrivé à Constantinople après la mort de son pere. Mais cette precipitation peu ordinaire à de jeunes Princes qui ne sont pas encore établis dans leurs Etats, est formellement contredite par Theodoret,] qui dit que Saint Athanase demeura deux ans & quatre mois à Treves, [où n'ayant esté envoyé qu'à la fin de l'an 335 au plustost, il n'en peut estre parti que bien avant dans l'année 338.] C'est ce que Baronius, Bollandus, & les Benedictins ont suivi. [Et il n'y a point d'apparence que la simple omission du titre d'Auguste nous doive faire abandonner leur sentiment. Nous savons d'ailleurs que Constance vint conferer avec ses freres en Pannonie en 338. V. Constance note 3: ce qui se rapporte fort bien avec ce que dit Saint Athanase,] qu'il avoit vu ce prince à Viminac en Pannonie, & que son rappel fut autorisé par les trois Empereurs.

Euf. n. p. 254. 2. Socr. n. p. 173. b. c.

Schel. ant. p. 5. 6.

Thdr. l. 2. c. p. 183. c.

Far 338 § 11 Bolland. ay. p. 209. Ath. vic. B. p. 103.

Ath ap. 1. p. 676 d. 6. fol. p. 314. c. d.

Pour la page 69. 5. 31.

NOTE XXXVII.

Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene sur les ordinations ou depositions faites par S. Athanase.

Bar. 347. § 88. 'Ce que les Ariens reprochent à S. Athanase dans leur faux Concile de Sardique, qu'il avoit ordonné des

Evesques hors de sa jurisdiction, Socrate & Sozomene le mettent après ce Concile. [En changeant τὸ πρῶτον en τὸ δεύτερον, il sera aisé d'accorder Sozomene avec les Ariens, dont les paroles ne se peuvent pas rapporter à un autre temps. On ne peut pas de mesme accorder Socrate avec eux :] mais comme il dit que ce fut un des plus grands sujets de plaintes qu'on fit contre le Saint à Constance [vers l'an 355,] & que Saint Athanase ne se justifie point du tout sur cela dans sa premiere apologie, on ne peut pas douter qu'il ne se trompe au moins pour l'ordre des choses.]

Socr. l. 2. c. 27. p. 119. b. Socr. l. 3. c. 2. p. 124. c.

Socr. l. 2. c. 27. d. p. 119. b. 116.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 75. 5. 33.

Qu'il faut mettre en l'an 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.

'Le Concile d'Alexandrie qui a écrit pour la justification de S. Athanase, n'a esté tenu qu'après la deputation & les lettres des Eusebiens aux trois Empereurs & au Pape Jule, dont on y voit le contenu; [& ces lettres n'ont pu estre écrites que quelque temps après le retour de S. Athanase,] sur lequel elles estoient en partie fondées. [Ainsi S. Athanase n'estant revenu que sur la fin de l'an 338, le Concile ne peut pas avoir esté tenu avant l'an 339.] On voit aussi qu'Eusebe s'estoit déjà emparé du siege de Constantinople; [ce qu'il ne paroist pas avoir pu faire avant la fin de l'an 338.

Ath ap. 2. p. 724. c.

p. 724. c.

p. 727. c.

D'autre part aussi il seroit difficile de mettre ce Concile plustard qu'en l'an 339. Car il semble avoir esté tenu avant que le Pape eust écrit à S. Athanase pour se trouver au Concile de Rome, puisqu'il n'y est point parlé d'une chose si importante. On voit mesme que le Pape avoit receu beaucoup de témoignages en faveur de S. Athanase avant que de convoquer le Concile de Rome; [ce qui semble ne se pouvoir mieux expliquer que des

p. 724. d.

cent

cent Evêques de celui d'Alexandrie. Il est aisé de juger que Saint Athanase estoit encore à Alexandrie, (d'où il paroist estre parti pour Rome des l'an 339.) & que les Ariens n'avoient fait jusques alors que des tentatives pour troubler la paix de l'Eglise,] (puis qu'ils s'efforçoient encore de bannir le Saint une seconde fois, & que les Peres du Concile prient Dieu de leur conserver la paix & la joie qu'il leur avoit donnée par son retour, en ne permettant pas aux Eusebiens de la troubler. [C'est une preuve indubitable que] l'Evêque des Ariens dont ils parlent à la fin, [n'est pas Gregoire, dont aussi ils parleroient bien d'une autre maniere. Ce qui est certain,] c'est que le Concile s'est tenu avant celui qui se tint à Rome [vers le milieu de l'an 341. Et supposé que Saint Athanase fust encore alors à Alexandrie, je ne voy pas qu'on le puist mettre plustard qu'en l'an 339.]

Pendant les Benedictins le different jusq'en 340, parce, disent-ils, qu'il n'y a pas autrement assez de temps pour tout ce qui s'est passé depuis le retour de S. Athanase jusq'à ce Concile : [mais nous croyons que d'autres y en trouveront assez, surtout si on retranche un Concile à Antioche dont ils grossissent le nombre des affaires, mais dont les auteurs ne parlent point.] Pour la raison qu'ils ajoutent, tirée de ce que S. Athanase dans sa lettre aux Orthodoxes écrite en 341, dit que ses deputez avoient demandé l'année dernière un Concile, elle ne subsiste que sur cette conjecture sans fondement, que cette demande a esté faite dans l'année mesme que le Concile d'Alexandrie s'est tenu ; [& elle tombe tout à fait si l'on dit que le Concile s'estant tenu sur la fin de l'an 339, les deputez qui s'en allerent ensuite à Rome, y arriverent & y firent leur demande en 340.]

Hist. Eccl. Tom. VIII.

NOTE XXXIX.

Pour la page 673.

Si Jule a suspendu la communion avec S. Athanase.

[Ce qui peut donner quelque lieu de croire que le Pape Jule a suspendu quelque temps la communion avec S. Athanase, est ce que S. Hilaire dit,] qu'on avoit écrit d'Egypte à Jule, *de reddenda exulanti Athanasio communicatio.* Nous ne voyons pas moyen de croire que les Evêques aient écrit à Rome en faveur de Saint Athanase durant qu'il estoit dans les Gaules, ni en aucune autre occasion que dans le Concile d'Alexandrie en 339, comme nous l'avons déjà remarqué dans la note 32, ou dans quelque autre rencontre de l'année d'après. Et ainsi c'est une faute à S. Hilaire d'avoir cru que S. Athanase estoit alors en exil. Mais cette faute est peu importante : au lieu que c'en seroit une tres considerable à Saint Hilaire d'avoir cru que S. Athanase avoit esté séparé de la communion du Pape, si cela n'avoit jamais esté. Les Eusebiens qui accusent Jule, *quod primus sceleratis atque damnatis januum communionis aperuit*, [auroient eu moins de pretexte de le dire s'il eust toujours esté uni de communion avec S. Athanase, Marcel, & Aselepas.] Jule mesme dit qu'il n'avoit pu manquer de recevoir le Saint, après les preuves qu'il avoit données de son innocence. [On ne reçoit pas proprement ce qu'on a déjà. Je croy qu'on trouvera plusieurs autres expressions semblables dans l'histoire.]

Nous ne voyons pas néanmoins que ces preuves soient assez fortes pour assurer un fait de cette importance. Car declarer qu'on n'a point dû separer un homme de la communion, c'est en un sens luy rendre la communion. S. Hilaire dit qu'Osias, Maximin, & Jule, l'ont rendue à Saint Athanase. Il veut sans doute marquer le Concile

p. 713. a.

p. 714. a.

p. 718. b.

p. 720. b.

v. B p. 132. c. d.

Hist. p. 31.

p. 116.

Ath ap. 2 p. 743. b.

Hist. p. 116.

2. p. 21. v. b.
2. p. 21. v. c.
Soz. l. 1. c. 11. p.
712. a.

Soz. l. 1. c. 11. p.
712. a.

b.

..8. p. 308. b.

Ath. ap. 1. p.
748. d. 750. c.

de la dique aussi bien que celui d' Rome.] Le neanmoins celui de Sardique receut tout d'abord S. Athanasie en qualite d'Evesque. Socrate qui le remarque, ne laisse pas de dire aussitost apres, que ce Concile luy rendit sa dignite, *την τον* Sozomene dit mesme que les Occidentaux qui estoient à Sardique, repondirent aux Eusebiens, que pour eux ils ne s'estoient jamais separez ou abstenus, *απιστην*, de la communion de S. Athanasie & des autres. [Il semble que cela doit comprendre l'Eglise Romaine aussi bien que les autres de l'Occident, puisqu'elle avoit ses legats à Sardique: & on ne peut pas dire mesme qu'il le faut entendre d'une separation entiere, & non d'une simple suspension provisionnelle jusqu'au jugement de l'affaire, puisque c'est de cette derniere qu'il s'agissoit alors, & non de l'autre.] Dans l'endroit mesme où Jule dit qu'il avoit receu le Saint, il ajoute qu'il avoit esté obligé [non de l'absoudre, mais] de ne le pas condanner, *εχει αυτον επισκεπει ωσπερ κειρομαχου*, [ce qui naturellement signifie qu'il l'avoit toujours traité comme Evesque devant & apres sa sentence.] Sozomene dit mesme positivement que les Eusebiens, [avant que d'avoir pu savoir le resultat du Concile de Rome,] faisoient un crime au Pape Jule de ce qu'il avoit receu Saint Athanasie & les autres à la communion: [& si cela est, la chose est absolument hors de doute. Mais il y a lieu de craindre que Sozomene ne l'ait tiré] de quelques paroles de Jule qui peuvent donner lieu de le croire, & qui neanmoins ne le prouvent pas absolument, [ou des plaintes generales que faisoient les Orientaux de ce que Jule sembloit vouloir prendre contre eux la protection du Saint.

C'est assurément une question qui meriteroit que des personnes habiles

l'examinassent avec soin.] Baronius suppose que Jule n'a receu S. Athanasie à la communion qu'en 341 dans le Concile de Rome. M^r Valois au contraire soutient que cela est faux, & tout à fait contre la raison, n'y ayant aucune apparence que le Pape ait souffert le Saint à Rome durant 18 mois sans communiquer avec luy. Il ajoute que c'eust esté une injustice, & faire un trop grand prejudice à sa cause, que de luy refuser la communion avant que d'avoir jugé s'il estoit coupable. Il se fonde sur ce que S. Athanasie ne dit pas que le Concile de Rome luy ait rendu la communion; mais qu'il confirma avec luy la communion & la charité. Il allegue encore une expression du mesme Saint, qu'il croit assez semblable à celle là, *ημωσδε εδενεπισκεπειτε, κητωσπερ εημωσ κωνομεν ηδωμων*. Il ajoute encore ce que dit le Saint, qu'il se trouvoit fort souvent à Rome aux assemblées de l'Eglise. [Mais comme il parle en cet endroit de tout le temps qu'il passa à Rome devant & apres le Concile, il n'est pas necessaire que ce qui est vray d'une partie de ce temps, le soit aussi de l'autre.]

2. p. 147.

Soz. l. 1. p. 177.

Ath. ap. 1. p.
748. c.

NOTE XL.

Sur les dixhuit mois que S. Athanasie passa à Rome.

Pour la page
766. 54.

Les dixhuit mois que S. Athanasie passa à Rome à attendre ses adversaires, comme nous l'apprenons du Pape Jule, [forment une difficulté.] Ce Pape les allegue comme une des preuves de son innocence, & une des raisons qui avoient porté le Concile de Rome à l'absoudre. [Ils doivent donc se terminer au temps de ce Concilè tenu vers le mois de juin 341. V. S. Jule Pape note 4: & ainsi S. Athanasie sera venu à Rome sur la fin de l'an 339. Que si l'on veut étendre ces dixhuit mois jusqu'au temps que Jule écrivoit sa

Ath. ap. 1. p.
748. b.

lettre, c'est à dire tout au plus jusque sur la fin de l'an 341, il faudra toujours dire que S. Athanase estoit à Rome des le milieu de l'an 340. Cependant on voit par l'histoire de l'entrée de Gregoire en 341, un peu avant Pasque, qu'il estoit en ce temps là dans Alexandrie. Il faut donc dire avec Baronius, que sur le bruit que le Concile d'Antioche vouloit mettre un Evêque en sa place, il revint de Rome à Alexandrie. [Il est certain d'ailleurs qu'il s'en alla à Rome après l'entrée de Gregoire. Ainsi cette interruption de deux ou trois mois n'aura point empêché Jule de dire qu'il avoit passé 18 mois à Rome. On peut néanmoins mettre son premier voyage à Rome deux ou trois mois plustost, en sorte qu'il y ait esté 18 mois, mais non pas de suite. Il pourroit mesme y estre venu des le milieu de l'an 339, & y estre demeuré 18 mois avant que de retourner à Alexandrie; mais on ne voit pas pourquoi Jule n'auroit pas aussi conté le temps qu'il avoit passé à Rome depuis son retour.

Ce double voyage de S. Athanase à Rome, qui n'a rien en soy que de facile, est encore favorable pour accorder Jule, qui dit que le Saint n'y estoit venu que sur ce qu'il l'avoit mandé, & non de luy mesme, avec ce que disent plusieurs autres, que l'usurpation de Gregoire l'y fit aller.

M^r Valois, que les Benedictins suivent, combat néanmoins cette opinion que S. Athanase soit revenu de Rome à Alexandrie avant l'entrée de Gregoire, & soit retourné à Rome aussitost après, ne voulant point qu'il y soit allé qu'après l'ordination de Gregoire. Il dit que le Saint ne parle jamais de ce double voyage; mais c'est que cela ne seroit de rien pour ce qu'il vouloit prouver. Il ne dit non plus jamais qu'il ait esté 18 mois à Rome à attendre ses adversaires, & nous

ne l'apprenons que du Pape Jule. M^r Valois demande où sont les lettres de Constance qui luy permettoient de revenir à Alexandrie. Mais Constance n'ayant encore rien fait alors pour l'en exclure, quel besoin le Saint avoit-il de sa permission pour retourner à son diocèse? Il en eust plustost eu besoin pour en sortir & aller à Rome; & le Pape Jule a soin en effet de le justifier sur cela, & de declarer qu'il ne l'avoit point fait de luy mesme; mais il se contente de dire que c'estoit luy qui l'avoit mandé, & n'ajoute point qu'il eust eu aucune permission de l'Empereur. Il faut faire plus d'attention sur ce que M^r Valois allegue, que Saint Athanase dit qu'il estoit venu à Rome sur le bruit de l'entrée de Gregoire; car c'est ainsi qu'il explique ces paroles du Saint, *ὡς ἂν ἀκούσας*.

[Cela peut assurément faire quelque difficulté,] puis que le Saint ajoute ensuite que le Pape écrit aux Eusebiens pour les appeler à son Concile. [On pourroit répondre qu'il n'est pas nécessaire que les choses se soient passées dans le mesme ordre qu'il les rapporte. Je croy néanmoins qu'il vaut mieux dire qu'il n'est point nécessaire de rapporter précisément à Gregoire ce *ὡς ἂν ἀκούσας*, & qu'on peut l'entendre généralement du bruit qui pouvoit courir des l'an 339, qu'on vouloit mettre un autre Evêque en sa place, & obliger les peuples par la violence à luy obeïr. Il est certain par l'epistre aux Orthodoxes, qu'il fut luy mesme témoin d'une partie des violences que Gregoire fit à Alexandrie. Que s'il n'estoit sorti d'Alexandrie qu'à l'entrée de Gregoire, c'est à dire après le 19 d'avril 341, comme il est certain d'ailleurs qu'il a passé 18 mois à Rome avant le Concile, il faudroit remettre ce Concile jusqu'à l'automne de l'an 342, comme fait Schelstrat, ou plustost jusqu'au mois de decembre; & c'est

Ecc. 141. § 49.

Ath. ap. 2. p. 748. b.

Schelstr. de Art. P. 15.

Socr. n. p. 177. 178. Ath. v. 1. p. 119.

P. 178. 1.

P. 178. 1.

Ath. ap. 2. p. 748. b.

Socr. n. p. 173.

Ath. ap. 2. p. 748. b. c.

Socr. n. p. 177. 178. Ath. v. 1. p. 119. 2.

ce que nous croyons ne le pouvoir pas soutenir. *V. S. Jule Papezote 4.*

Pour la page
77-5 36.

NOTE XLI.

Quel Gregoire S. Gregoire de Nazianze accuse de s'estre elevé contre S. Athanase qui l'avoit bien traité.

Naz. oc. 21. p.
38. c. adn. p.
788. c. koll. 2.
maz. p. 207. c.

Nicetas & les autres entendent de Gregoire faux Evêque d'Alexandrie, ce que dit S. Gregoire de Nazianze d'un homme de son nom & de son pays qui avoit esté tres bien receu à Alexandrie par Saint Athanase, & qui neanmoins avoit contribué à accuser ce Saint du meurtre d'Arfene. Bollandus cependant ne veut pas que cela s'entende de luy; & en effet, S. Gregoire en parle avec quelque sorte de respect & d'amitié, ce que Gregoire l'usurpateur ne meritoit nullement. [Mais S. Gregoire pouvoit ne le pas connoistre assez: & il ne parle en effet jamais de son intrusion, ni des maux qu'il fit en Egypte durant sept ou huit ans.] On voit de mesme qu'il n'a point connu Philagre pour ce qu'il estoit, & il luy donne des eloges dont il estoit fort indigne.

Naz. oc. 21. p.
390. 391.

[Bollandus auroit pu alleguer encore que Saint Athanase ne reproche jamais à Gregoire son ingratitude, ni qu'il eust pris part à la fable d'Arfene. Mais je croy qu'on pourroit aussi répondre à cela que Saint Athanase ne parle guere de Gregoire avec étendue que dans son epistre aux Orthodoxes écrites aussitost après son intrusion, & il pouvoit ne pas savoir encore alors qu'il eust eu part dans l'affaire d'Arfene. Il seroit plus difficile de croire qu'il ne savoit pas non plus que c'estoit ce mesme Gregoire qu'il avoit autrefois receu & traité en ami; & je ne sçay si le nom de Gregoire fort commun parmi les Cappadociens, suffiroit pour rendre cette ignorance probable, ou si l'on peut dire que S.

Athanase negigeoit volontairement ce petit avantage qu'il pouvoit prendre sur son usurpateur, parcequ'il ne regardoit que sa personne, & non la cause publique de l'Eglise.

Quoy qu'il en soit, quand il faudroit avouer que celui dont parle S. Gregoire de Nazianze seroit different de l'usurpateur, je ne voudrois point du tout dire, comme fait Bollandus, que c'est S. Gregoire de Nyssé, & deshonorer le nom d'un Saint par une tache tres honteuse, sur une conjecture aussi foible que celle là. Nous esperons mesme montrer que ce Saint n'estoit au plus qu'un enfant lorsque l'affaire d'Arfene arriva vers l'an 333.]

NOTE XLII.

Pour la page
79. 5 36.

Qu'il faut mettre en l'an 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.

[Au lieu que nous mettons la venue de Gregoire à Alexandrie durant le Careme de l'an 341,] Baronius la differe jusques à l'année suivante. [Mais nous ne voyons pas moyen de le suivre. Car le Concile d'Antioche ayant esté tenu en 341, indiction 14, & par consequent avant le mois de septembre 341, & Gregoire n'estant venu à Alexandrie que le Careme,] comme Baronius en convient sur l'autorité de la lettre de S. Athanase aux Orthodoxes, [il n'y a aucune raison qui nous puisse persuader qu'il a esté sept mois sans venir. C'estoit ce que les Eusebiens souhaitoient le plus que de voir à Alexandrie un Evêque de leur cabale. Ces sortes d'entreprises demandent une prompte execution. Celle-ci pouvoit avoir quelque couleur aussitost après le Concile d'Antioche, & elle eust paru encore plus odieuse après la justification de Saint Athanase par le Concile de Rome. Mais ce qui paroist ne recevoir aucune réponse,] c'est qu'on n'avoit point encore en-

Bar. 142. 5 2.

Arch. orth. p.
644. b.

tendu parler de l'ordination de Gregoire lorsqu'on afficha à Alexandrie qu'il venoit : & il paroist qu'il suivit aussitost après.

[De plus, la lettre des Eusebiens au Pape,] que Baronius reconnoist avoir esté écrite par le Concile asséssemblé à Antioche pour la Dedicace, [& par conséquent avant le mois de septembre 341, est écrite après l'entrée de Gregoire, comme on le tire tant de ce que] le Pape dit dans sa réponse, que les legats qui avoient apporté la lettre des Eusebiens, estoient revenus tout tristes de ce qu'ils avoient vu en ce pays là ; que de ce qu'après avoir parlé des maux que l'entrée de Gregoire avoit causez dans Alexandrie, il s'en sert pour se moquer des Eusebiens, qui luy écrivoient que toutes choses estoient tout à fait tranquilles dans cette ville & dans l'Egypte. [Aussi dans la réponse qu'il leur fit, il parle non seulement de l'entrée de Gregoire,] mais encore des deputez qu'il luy avoit envoyez, & des violences qu'il avoit faites par toute l'Egypte, ce qui n'arriva que quelque temps après son entrée. [Il n'y a donc pas moyen d'accorder toutes ces choses, à moins que de mettre l'entrée de Gregoire en l'an 341,] comme fait Bollandus, [aussitost après qu'il fut élu, & sans attendre la fin du Concile d'Antioche, & cela satisfait à la seule raison] qu'allegue Baronius pour la differer jusqu'en 342: Que le Concile d'Antioche a duré plusieurs mois, [& n'estoit pas fini à Pasque en 341.

Nous nous fondons principalement sur l'indiction 14 finie en septembre 341. Mais quand on voudroit dire sans aucun fondement que le Concile ayant commencé dans l'indiction 14, il a esté continué dans la 15, & mesme jusqu'en l'an 342, (car il faudroit aller jusque là,) cela ne suffiroit pas encore, puisque] Socrate assure que la deposi-

tion de S. Athanase fut la premiere affaire traitée dans le Concile : [& nous n'avons aucune raison de le demer.]

NOTE XLIII.

Pour la page
72. § 36.

Que dans la lettre aux Orthodoxes selon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piste au lieu de Gregoire.

[Comme c'est principalement de la lettre de S. Athanase aux Orthodoxes que nous tirons l'histoire de l'entrée de Gregoire, il faut montrer ici avec Baronius,] qu'elle se raporte à Gregoire, & non à George dont le nom s'y est glissé dans les imprimez. [La raison la plus forte & la plus decisive, c'est que selon cette lettre,] Saint Athanase paroistoit encore dans Alexandrie après le vendredi saint, au lieu que quand George arriva, il en estoit sorti des le 9 de fevrier, [comme nous le dirons alors.]

C'est Philagre qui est nommé Prefet d'Egypte dans la lettre aux Orthodoxes, & il est constant qu'il en fut fait Prefet pour la seconde fois exprés pour établir Gregoire, & que ce fut Cataphrone qui établit George. [Et afin qu'on ne dise pas que Philagre est le mesme que Cataphrone, (ce qui par soy mesme est sans apparence,) & qu'il estoit alors Prefet d'Egypte pour la troisieme fois, il suffit que S. Athanase ne parle jamais d'une affectation aussi remarquable & aussi extraordinaire qu'eust esté celle là,] luy qui n'oublie pas de reprocher plusieurs fois aux Ariens cette seconde Prefecture, [particulierement en un endroit où distinguant l'envoi de Gregoire & celui de George, il dit que Constance ne suivoit pas les sentimens de son pere, ni en faisant Philagre Prefet pour la seconde fois, ni en faisant ce qu'il venoit de faire. Il n'eust jamais manqué

Bar. 341. § 58.

Ath. 2p. 1. p.
740. b.

p. 749. c. d.

p. 741. b.

p. 741. c.

fol. p. 816. c.

Boll. 17. jan. p.
110 § 17.

Bar. 342. § 2.

Socr. 1. 2. c. 9.
p. 87. d.

Ath. orth. p. 546. d. 1947. ad

fol. p. 857.

orth. p. 941. b.

fol. p. 815. c.

p. 847. b.

p. 815. c. 1844. d.

Naz. or. 11. p.
390. c. d.

de remarquer la troisieme Prefecture de Philagre si elle eust esté veritable,] non plus que S. Gregoire de Nazianze, qui taschant de relever Philagre autant qu'il peut, se contente de dire qu'il fut deux fois Prefet.

Ath. orth. p.
344. c.

Il est visible aussi que S. Athanase marquant les persecutions que les Ariens luy avoient faites, ne se fut jamais contenté en 356, de dire comme il fait dans la lettre aux Orthodoxes, qu'ils l'avoient fait bannir dans les Gaules.

p. 350. a.

[L'examen des circonstances nous en pourra faire remarquer d'autres qui ne peuvent convenir à l'entrée de George. Mais nous ne pouvons omettre ce qui est dit à la fin de cette lettre,] quel'année precedente les freres de Rome avoient écrit pour assembler un Concile, afin de corriger les desordres que l'on avoit déjà commis, & que pour en prevenir les effets, les Evesques Eusebiens s'estoient hastez de troubler l'Eglise. [Cela a autant de rapport avec l'entrée de Gregoire, qu'il en a peu avec celle de George en 356. Car on sçait assez qu'en 355 l'Eglise Romaine n'estoit pas en état de songer à assembler un Concile pour la défense de Saint Athanase & la punition des Eusebiens.

p. 348. 349.

Il y a néanmoins une grande difficulté à refoudre. Car S. Athanase dit dans cette lettre à tous les Evesques orthodoxes,] que les Eusebiens voyant Gregoire qu'ils avoient auparavant ἐπιεσεν, donné pour Evesque aux Ariens, anathematizé & excommunié par tous les Prelats Catholiques, sur ce que l'on avoit écrit pour faire voir son impieté, ils avoient alors donné George aux mesmes Ariens; & que pour empescher qu'il ne tombast dans le malheur de l'autre [d'estre excommunié comme Ariens,] si S. Athanase écrivoit encore contre luy; ils avoient usé de violence contre ce Saint mes-

me, afin de se rendre maistres des eglises, & d'eviter par là de passer pour Ariens [C'est assurément ce passage qui a fait mettre le nom de George dans tout ce traité; & il semble en effet qu'il n'y ait rien de plus clair. Mais comme aussi nous ne voyons pas de réponse aux raisons que nous avons raportées contre cela, nous proposons la solution que nous trouverons la plus facile.]

Baronius fondé sur la traduction latine, tire de ce passage que Saint Athanase ayant appris l'élection de Gregoire, & avant qu'il vint à Alexandrie, en écrivit à tous les Evesques, qui l'excommunierent aussitost. Si c'est là le sens, il n'y a pas de difficulté. Mais il est vray que je ne sçay pas ce que veut dire la traduction en cet endroit, & que je ne saurois ditout trouver le sens de Batonius dans le grec: outre que selon ce sens, il faudroit que l'élection de Gregoire eust esté celebre des devant son arrivée à Alexandrie; & c'est ce que je ne voy pas comment accorder avec S. Athanase.

Bat. 341. § 44.

Ath. orth. p.
344. bl. 345. a.

[Il faut donc tascher de trouver quelque autre sens, & reconnoistre premierement que cet endroit marque en effet deux personnes que les Eusebiens avoient fait Evesques des Ariens, dont le premier avoit esté anathematizé de tous les Evesques à cause de son impieté, c'est à dire de l'heresie Arienne, sur ce que S. Athanase, ou les autres Evesques d'Egypte avoient écrit contre luy; & le second pour eviter cet anatheme general, s'estoit emparé des eglises, afin que les tenants toutes, il parust estre le legitime Evesque d'Alexandrie, & non le chef d'un corps aussi monstrueux que celui des Ariens. Ce qui est dit de ce second, convient fort bien à George, & ne convient pas moins à Gregoire; mais nous ne voyons pas que ce qui est dit

du premier puisse convenir à Gregoire. Car il ne s'estoit pas moins empare par force des eglises qu'a fait George : & ainsi on ne peut pas dire que George ait fait pour eviter un inconvenient, une chose qui n'en avoit pu garantir son predecesseur.

Au contraire ce raisonnement fera tres juste, si par le dernier nous entendons Gregoire, & si pour le dernier nous changeons le nom de Gregoire en celui de Pisté, que Saint Athanase pouvoit avoir marqué sans le nommer. Cela paroistra un peu étrange :] 'mais nous avons montré autrepart que les Eusebiens avoient fait ce Pisté Evêque des Ariens, qu'ils avoient agi à Rome pour obtenir que le Pape luy écrivist, que le Concile d'Alexandrie avoit écrit contre luy en 339, quoique sans le nommer dans sa lettre circulaire, & que le Pape l'ayant connu pour ce qu'il estoit par le moyen des Presbres de S. Athanase, luy avoit refusé sa communion, & l'avoit traité d'Arien & d'excommunié. [Il y a bien de l'apparence que les autres Evêques le traitèrent de mesme, & il est tres certain que jamais il ne posseda les eglises d'Alexandrie.

Comme donc ce Pisté est demeuré fort inconnu, en sorte qu'il semble que Baronius mesme n'ait pas remarqué qu'il avoit esté fait Evêque d'Alexandrie avant Gregoire,]'il n'a pas esté difficile à ceux qui ne connoissoient point d'autres Evêques opposez à S. Athanase que Gregoire & George, de mettre à la marge ou dans le texte le nom de Gregoire pour celui qu'ils voyoient marqué le premier, [ou mesme de changer le nom de Pisté comme une faute, si S. Athanase l'avoit mis, en celui de Gregoire; ce qui ayant ensuite obligé de changer dans cet endroit le nom de Gregoire en celui de George, il l'a fallu par conséquent changer dans tout le reste du traité; &

c'est ce qui y a produit la confusion & l'embaras que nous y voyons. [Voilà ce que nous pouvons dire sur un endroit que l'on ne peut nier avoir esté alteré. On l'a déjà proposé dans la vie de S. Athanase,]' & Bollandus l'a suivi sans difficulté. M^r Valois au contraire a combattu cette correction de George en Gregoire, qu'il n'avoit encore vue que dans Baronius. il n'allègue rien de considerable pour son sentiment, que l'endroit que nous croyons avoir esté corrompu; & il ne s'objecte que tres imparfaitement les raisons invincibles qui nous obligent de changer George en Gregoire. Mais les Benedictins confirment ces changemens par l'autorité des plus anciens manuscrits, où ils ont trouvé toutes les mesmes corrections que la suite de l'histoire nous avoit fait juger necessaires.

NOTE XLIV.

Que Saint Athanase s'est apparemment retiré directement à Rome après les violences de Gregoire.

'Baronius croit qu'on peut rapporter au temps de l'entrée de Gregoire à Alexandrie ce que disent Socrate & Sozomene, quoiqu'ils semblent le mettre en un autre temps, savoir que le Saint se cacha dans quelque lieu inconnu, & que Jule l'ayant sceu, luy écrivit & le fit venir à Rome. Neanmoins puisque S. Athanase estoit encore dans Alexandrie à Pasque, [c'est à dire le 19 d'avril, & qu'on ne peut douter qu'il ne se soit trouvé au Concile de Rome au mois de juin, on ne peut pas pretendre qu'il ait attendu que Jule sur la nouvelle de sa retraite luy ait mandé de venir. Ainsi il vaut mieux laisser ce fait au nombre des fautes de ces auteurs, qui brouillent tellement toute cette histoire, qu'il est difficile de s'y reconnoistre & d'y rien fonder.]

Epi. 69. c.

Ach. ap. 1. p. 743.

p. 738. b.

p. 743.

Boll. t. 1137. p. 210. a.

1. 109. c.

Boll. t. 1137. p. 209. cl. 10. a. 4. Sect. n. p. 79.

Ach. B. 7. r. p. 109. 110.

Pour la page 81. § 12.

Par. 142. § 371
Socr. l. 2. c. 17.
p. 94. cl. Soz. l. 1.
c. 10. p. 110. a.

Ath. orth. p. 247. c.

Pour la page
86. § 39.

NOTE XLV.

Si la Synopsis de l'Ecriture est de Saint Athanase.

Ign. prol. c. 6.
p. 1. Ath. t. 1.
B. p. 124.

'Ussérius & quelques autres témoignent douter si la Synopsis de l'Ecriture que nous avons dans S. Athanase t. 2. p. 55-133, est véritablement de luy : & il est vray que ce qui suit le catalogue des écrits apocryphes, & ce catalogue mesme, contiennent des choses assez étranges pour croire que c'est une addition de quelques Grecs. Mais cela ne touche pas le reste de cet écrit, où nous ne voyons rien qui le puisse rendre suspect, sinon qu'il ne parle point que l'on doutast ni de l'Apocalypse, ni de divers autres livres du nouveau Testament qui estoient alors contestez. Nous avons un fragment d'une lettre pascale du Saint où il fait la mesme chose. [Et je douterois que ce fust une raison suffisante de contester l'une & l'autre.] Le Pere Petau rejette l'addition de la synopsis. M^e du Pin dans sa dissertation préliminaire p. 72, semble vouloir défendre mesme cette addition; & il ajoute que pour l'épître pascale, on ne doute presque point de sa vérité. Scultet p. 724. 779, met aussi la synopsis entre les ouvrages qui sont certainement de Saint Athanase.

Ath. t. 2. p. 39.

Epi. n. p. 400.

Pour la page
89. § 41.

NOTE XLVI.

Que S. Athanase fut mandé en l'an 345 à Milan par Constant.

Ath. ap. p.
670. a.

'Nous apprenons de S. Athanase mesme qu'après qu'il eut passé trois ans à Rome, Constant qui avoit déjà écrit pour le Concile de Sardique, luy manda dans la quatrième année de le venir trouver à Milan. [Nous croyons que S. Athanase vint d'abord à Rome à la fin de l'an 339, d'où ayant esté faire un tour en Egypte en 341, il y revint la mesme année avant le mois de juin. Il vint

donc à Milan en 343, si nous contons de sa première arrivée à Rome; & si nous contons de la seconde, ce sera en l'an 344 ou en 345. Nous ne voyons point qu'il soit impossible que Constant soit venu à Milan en 343 après le 30 de juin.] 'auquel il estoit encore à Treves. [Mais ce sera bien longtemps avant le Concile de Sardique, qui ne se tint qu'en 347.] 'Ainsi il vaut mieux conter de la seconde arrivée du Saint à Rome, comme a fait Baronius, [& différer mesme son voyage de Milan jusqu'en 345, auquel Constant,] ' qui estoit encore à Treves le 15 de may selon la date d'une loy, peut estre venu aussitost après en Italie. [Ce qui nous fait différer jusque là,] ' c'est que le Pape Libere dans une lettre écrite au commencement de l'an 354, dit que huit ans auparavant quatre Evêques Eusebiens estoient venus au Concile de Milan &c. ' Et nous trouvons d'ailleurs que les mesmes Eusebiens apporterent en Italie leur long formulaire, trois ans après celui de 342, & qu'ils furent rejetez par les Evêques d'Occident. [Ils vinrent donc en 345, trois ou quatre ans depuis que S. Athanase fut retourné à Rome en 341, & huit ou neuf avant la lettre de Libere. Toutes ces choses s'accordent assez bien ensemble pour suivre cette lumiere, en attendant que nous trouvions quelque chose de plus assuré.]

Cod. Th. chr.
p. 441.

Bar. 46. § 3.

Cod. Th. chr.
p. 45.

Bar. 354. § 14

Hil. fr. 2. p. 41
32.

Ath. de syn. p.
81. c. di Socil
502.

NOTE XLVII.

Passage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.

Pour la page
91. § 42.

'La raison par laquelle Baronius veut montrer que Constance & Constant écrivirent au Concile de Sardique, est tirée de cet endroit de Saint Hilaire : *'Damas quoque (Constanti) & substantia nomen, quo re & Sardicensi synodo & Sirmiensis pium esse Occidentalibus mentiebaris.* [Neanmoins il semble que le sens de ce passage n'est pas que Constance

Bar. 37. § 48.

Hil. in Conf. l.
1. p. 116. 2. b.

stance ait voulu paroître orthodoxe devant les Occidentaux qui faisoient les Conciles de Sardique & de Sirmich, puisqu'il faudroit que S. Hilaire considerast le Concile de Sirmich de l'an 351, duquel seul cet endroit se peut entendre, comme un Concile d'Occidentaux; au lieu qu'il en fait un Concile d'Orientaux, selon la remarque du P. Petau sur les synodes de Sirmich,] & selon le titre qu'il donne à la confession de foy de ce Concile. [Il y a donc apparence que S. Hilaire attribuant à Constance ce qu'avoient fait les Eusebiens, dit qu'il a affecté de paroître orthodoxe aux Occidentaux, en se servant du mot de substance dans le Concile de Sirmich de l'an 351, & dans le faux Concile de Sardique, c'est à dire dans la confession de foy que les Eusebiens firent à Philippople, & qu'ils daterent de Sardique:] en quoy S. Hilaire les a suivis.

ravant, font 344 [ou 347] Evesques. [Mais S. Athanase ne dit pas que tous ces Evesques aient assisté au Concile de Sardique,] & il marque mesme plustost le contraire. [Il y a en effet bien de l'apparence que ceux d'Egypte, de Cypre, & de Palestine, ne le signerent que lorsqu'il fut rétabli en l'an 349, deux ans après le Concile.] Et aussi ceux de Palestine sont les mesmes que ceux du Concile de Jerusalem en 349, hors Macrin oublié dans les souscriptions de Sardique. Saint Athanase mesme ne conte en un autre endroit qu'environ 170 Evesques d'Orient & d'Occident, [dont ostant 76 Eusebiens qui ne voulurent pas se joindre aux autres, il ne resteroit que 94 Evesques dans le Concile; ce qui est bien peu, & ne répond pas] à ce grand nombre d'Evesques qui y accoururent de tous costez, selon l'expression de S. Athanase, [non plus qu'à la maniere si forte & si vigoureuse dont ils traiterent ces 76 Evesques d'Orient.]

Un auteur nouveau ne trouve point d'autre solution à cette difficulté, que de dire qu'il y a faute dans le nombre de 170, qu'il change en 376, mais sans autorité. Baronius tire de cet endroit mesme qu'il y en avoit pres de 300: [mais il faut qu'il l'ait lu d'une autre maniere que nous, ou qu'il ait confondu cet endroit avec celui de la page 857. b,] qui parle du Concile de Nicée. [Saint Hilaire ne nous éclaircit pas davantage,] puisque dans les souscriptions de la lettre du Pape Jule, il ne met que 59 Evesques, [en passant plusieurs que nous savons y avoir esté.] Et on assure que ces 59 Evesques ne sont que de vingt provinces, au lieu que le Concile estoit composé de plus de 35, selon S. Athanase, qui l'entend certainement du Concile Catholique qui le declara innocent. Il y en a 25 nommées à la teste de la lettre circu-

NOTE XLVIII.

Sur le nombre des Evesques Catholiques du Concile de Sardique.

[Il n'est pas aisé de savoir le nombre des Evesques qui se trouverent au Concile de Sardique.] Socrate & Sozomene en mettent environ 300 d'Occident sur l'autorité de S. Athanase, & 76 d'Orient suivant Sabin. [On ne doute pas en effet du nombre des Orientaux, c'est à dire de ceux qui suivoient les Eusebiens,] puisqu'ils déclarent eux mesmes qu'ils estoient 80 [ou environ;] & le nombre de leurs souscriptions se monte à 73, [ausquels, comme nous dirons dans la note 51, il en faut ajouter trois.] Pour les autres, Saint Athanase conte aussi plus de 300 Prelats qui avoient souscrit ce que le Concile avoit déterminé en sa faveur. Il en nomme autrepars environ 284, qui joints avec 63 autres qui avoient écrit en sa faveur des aupa-

Hist. Eccl. Tom. VIII.

R r r r

de syn. p. 130. r. b.

p. 129 l. c.

Pour la page 53. § 42.

Socr. l. 2, c. 20. p. 101. d. Soz. l. 3, c. 12, p. 514. b.

Hil. fr. 1. p. 7.

p. 18-33.

Ath. ap. 1. p. 720 b.

p. 767-768. d.

p. 768. a.

c. d. 77, c. d. David, p. 471.

Ath. sol. p. 818. b.

ap. 1. p. 764. c.

David, p. 480.

Bar. 347. § 4.

David, p. 4-8.

Hil. fr. 1. p. 18-20.

David, p. 471.

Ath. sol. p. 818. d.

p. 764. a. b.

laire du Concile, en ne contant que pour trois les Gaules, l'Espagne, & l'Afrique. Que si on lit dans S. Hilaire *Episcopi omnes unus de sexaginta*, cela n'est qu'à la fin de cette liste, [& ainsi ce peut bien estre une remarque de quelque copiste. Je pense en effet qu'il n'y a personne qui voulust reduire les Evesques Catholiques du Concile à un si petit nombre, qui eust esté opprimé par celui des Eusebiens.] Les souscriptions qui sont dans les Conciles après les Canons, sont les mesmes que celles de Saint Hilaire. Une ancienne edition des Conciles dit que celui-ci fut signé par 121 Evesques. Le Synodique n'en met que 76, *ο κ, σ'*, [le copiste ayant peutestre oublié le *τ'* qui feroit les 376 de Socrate.] Theodoret sans rien distinguer en met 250, comme on le trouve, dit-il, dans les anciens monumens. [Il ne faut donc pas esperer de savoir assurément le nombre des Evesques qui ont composé ce Concile. On peut dire seulement qu'il y a bien de l'apparence que les 163 Evesques d'Occident que S. Athanase nomme tous entre ceux qui l'avoient signé, n'eurent point d'occasion de le signer que dans le Concile mesme. Il y faut encore ajouter Euphrate de Cologne que Saint Athanase a oublié, J'ce qui marque qu'il en peut encore avoir oublié d'autres. Et on en trouve encore quatre dans les souscriptions de la lettre à Jule, que S. Hilaire nous a conservée, savoir Evagre d'Heracleanople en Macedoine, Cochras d'Acacie, & deux Eutheres [qui ne sont point dans S. Athanase, non plus qu'Olymple à la priere duquel on fit le 17^e Canon; c'estoit peutestre celui d'Enos. On y peut encore ajouter Saint Athanase, Marcel, & Asclepas; ce qui fera 172 Evesques dans le Concile des Catholiques.]



NOTE XLIX.

Pour la page 93. § 42.

Des Evesques qu'on dit avoir esté legats du Pape au Concile de Sardique.

Hincmar donne pour presidens au Concile de Sardique, Osius de Cordoue, Vincent de Capoue, & Calepode de Naple, & il les fait tous trois legats du Pape. [Cependant on voit par ce que nous avons dit dans le texte,] que s'il y a eu un second president dans le Concile avec Osius, il faut dire que c'estoit Protogene de Sardique.

Pour le titre de Legat, Gratien le donne aussi à Vincent de Capoue, & à Calepode de Naple: mais au lieu d'Osius, il met Janvier de Benevent. Cela se trouve confirmé par un manuscrit où Vincent, Janvier, & Calepode, signent en cette qualité, & les premiers après Osius. Les signatures des Canons leur donnent le mesme rang, quoique sans qualité de legats, & changent pour cela l'ordre de S. Hilaire, où ils sont mis après beaucoup d'autres. [M^r de Marca ne dit rien d'autre de cette legation qu'on leur attribue,] & Baronius s'en moque, parce que S. Athanase qui n'a point oublié les signatures de ces trois Evesques, dit neanmoins que Jule signa par ses Prestres Archidame & Philoxene qu'il met avant eux. Le Concile mesme laissé à ses deux Prestres, & au Diacre Leon, sans parler d'aucun Evesque, le soin d'informer Jule de ce qui s'estoit passé. Lupus qui a remarqué le passage d'Hincmar, rejette aussi cette legation des trois Evesques.

Baronius ajoute que s'il faut dire qu'il y a eu dans le Concile un Evesque legat, c'a esté Osius qui y faisoit les fonctions de president. [Il n'a pas osé parler plus affirmativement, ne se trouvant aucune autorité positive de cette legation, hors Hincmar qui vivoit au IX. siecle:] & M^r de Marca

Marc. con. l. 5. c. 4. § 1. n. p. 17.

Hil. fr. t. p. 10.

Conc. t. 2. p. 658. 659.

p. 659. c. Socr. n. p. 25. l. d.

Conc. t. 2. p. 50. d.

Theod. l. 2. c. 6. p. 188. b.

David, p. 476.

Hil. fr. t. p. 19. 20. —

Ninc. ep. 3. c. 2. l. 2. p. 474. 475.

Soc. l. 3. c. 72. p. 53. 54. Hil. fr. t. p. 17. 19.

Conc. t. 2. p. 659. c. d.

p. 658. c.

p. 662. c. 663. 2.

Bar. 347. § 10.

Hil. fr. t. p. 19. 16.

Lup. t. 1. p. 188.

Bar. 347. § 10.

qui a pretendu l'établir, a été réduit à des raisonnemens, [qui ne prouvent jamais guere en maniere de faits. C'est la moindre chose qu'on puisse dire de ceux qu'il employe.] C'est même une chose fort considerable, que le Pape Adrien I. après avoir attribué à Osius les Canons de Sardique, pretend qu'il avoit esté legat du siége apostolique à Nicée, & ne dit point qu'il l'eust esté de même à Sardique.

[On peut remarquer encore contre ce qu'on dit de trois Evêques legats,] que Calepode est simplement qualifié Evêque de Campanie dans S. Hilaire, & non de Naple, où l'on ne connoît point de Calepode Evêque que par ces signatures du Concile de Sardique. Nous trouvons au contraire que les Ariens du faux Concile de Sardique, adressent leur lettre à Fortunat, Evêque de Naple dans la Campanie; & Jean Diacre [auteur du IX. siecle,] conte en effet Fortunat pour neuvieme Evêque de cette Eglise. Ughellus pour accorder les choses, veut que Calepode soit mort aussitôt après le Concile de Sardique, & que Fortunat luy ait succédé en mesme temps.] Mais il n'y a pas moyen de mettre assez de temps pour cela entre le vray & le faux Concile de Sardique. Ce Fortunat doit estre mort avant l'an 355, auquel Saint Maxime estoit Evêque de Naple. *V. les Ariens § 60.* On croit que c'est celui qui estoit autrefois honoré comme Saint le 14 de juin, & qui l'est aujourd'hui le 9^e, quoique quelques uns pretendent que c'est un autre Fortunat qui vivoit du temps de S. Gregoire. On marque qu'il y a eu autrefois une eglise de son nom auprès de Naple, & que son corps est aujourd'hui dans celle de S. Euphebe où sont les Capucins.

Ce Saint Euphebe à qui on donne plusieurs autres noms, est honoré le 23 de may comme un ancien Evêque

de Naple. Jean Diacre le met le 8, [& nisi il aura precedé immédiatement saint Fortunat,] quoiqu'Ughellus en mette trois entre deux, [mais sans preuve.] On n'a rien dit tout de sa vie, & on rapporte seulement trois mitres arrivés longtems après sa mort, & [qui n'ont rien d'edifiant.] Son corps a esté trouvé en l'an 1589, avec ceux de S. Fortunat & de Saint Maxime. On l'honore aussi en quelques Eglises voisines de Naple.

NOTE L.

Pour la page 54-5 41.

Evêques qui se trouvent avoir assisté au Concile de Sardique.

[Nous n'avons pas voulu embarasser le texte des noms de beaucoup d'Evêques peu connus qui ont assisté au Concile de Sardique, & qu'on ne sera peutestre pas fâché de trouver ici. Nous suivons à peu pres l'ordre que S. Athanase & S. Hilaire ont gardé dans les souscriptions.] Il y avoit donc d'Espagne le grand Osius de Cordoue, Pretextat de Barcelone, Florent ou Florentin de Meride, Domitien ou Donunien d'Astorga, Casté de Caragoce, & Annien de Castulone [ville autre fois fort celebre dans les peuples d'Espagne appelez Oretani.]

D'Italie, S. Protas de Milan, Severé de Ravenne, Ursace de Bresse, Lucille ou Luce de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capoue, Stercore de Canosé dans l'Apouille [ou terre de Bari,] Fortunace ou Fortunatien d'Aquilée, Maxime de Luque.

De la Dace, outre Protogene de Sardique, il y avoit Gaudence de Naïsse [ville alors tres considerable dans la haute Dace.] Le texte de S. Hilaire porte *ab Achaia de Naïssô*, où l'on voit aussibien que dans d'autres, que les copistes ont mis *ab Achaia*

Alex. t. 8. p. 476-477.

Hil. fr. 1. p. 20.

Ugh. t. 6. p. 41. 42.

p. 46. d.

p. 42. b.

p. 43. b.

p. 44. d.

Ferr. o. 352.

Ugh. t. 6. p. 44. d.

p. 16.

Boll. 23. may. p. 236. 2.

Ugh. t. 6. p. 40-41.

oll. 23. may. p. 236. 2. p. 26-28.

p. 238-240.

p. 236. d.

Hil. fr. 1. p. 18.

p. 1^o Conc. t. 2. p. 60. d. Hil. fr. 1. p. 18.

p. 201 Ath. ap.

1. p. 676. c.

6 Hil. fr. 1. p.

10.

d. 191 Ath. ap.

1. p. 676. c.

6 Hil. fr. 1. p.

10.

7. 191 Ath. fol.

p. 2. a.

8 Hil. fr. 1. p.

10.

10. p. 19.

11 p. 19.

- pour à *Dacia*. Il y avoit encore Vital d'Aqs, *ab Aquis*, Chalbis ou *Calvus* à *Castro Martis*, tous deux de la Dace inferieure, Valens de Scio ou Scythople dans la mesme province, [où l'on ne trouve néanmoins ni l'une ni l'autre.]
- ¹De Dardanie, Macedone d'Ulpiane, & Paregoire de Scupi.
- ²De la Macedoine, Acee de Thessalonique, Pallade de Dio [sur la mer vers la Thessalie,] Geronce de Brevi, que l'on prend pour Berée dans l'Emathie, ou pour Dobre sur la riviere d'Erigon; ³Porphyre de Philippes, Jonas de Particople ou Paræcope, Zosime ou Denys de Lignedon, [c'est Lychnide;] Bassè de Diocletiane ou Diocletianople dans la Macedoine, qu'on met quelquefois dans la Dardanie, [si ce ne sont deux villes différentes.]
- ¹De Thessalie, Alexandre de Larisse, Hymenée d'Oparate. [Je ne la trouve point; d'autres lisent de Cyphere [dans la Thessaliotide]; ²Mosc ou Moysè de Thebes [Phthiotiques] dans la Thessalie. [C'est peutestre à cette province qu'appartient] S. Regin Evêque de Scopele, que les Grecs disent avoir assisté au Concile de Sardique. *V. les Ariens § 29.*
- ¹De l'Acacie, il y avoit Entyque, dont la ville n'est pas marquée; Athenodore de Platée [dans la Beocie,] Tryphon de Maccroce, c'est à dire de Marathon dans l'Attique, Alexandre de More ou Maronée. [Je ne sçay ce que c'est.]
- ¹Jule ou Julien de Thebes [en Beocie,] Alype de Megare dans l'Attique, Plutarque de Patres, Denys d'Elide. Il y avoit alors Denys de Lodi [en Italie, & il n'est pas marqué s'il vint au Concile;] Irenée [ou Lerene] de Secore. [Je ne sçay ce que c'est.] ²Martyre de Naples en Acacie: on croit qu'il faut lire en Macedoine, & que c'est Naples auprès de Philippes.
- ¹De Thrace, il y avoit Luce ou Lucille de Cenople, qu'on ne trouve point; d'autres lisent d'Andrinople, dont il est vray que Saint Luce estoit alors Evêque; Socrate & Sozomene témoignent qu'il assistoit au Concile. Il y avoit encore Heliodore de Nicople. [On ne dit pas si c'est de Thrace ou d'Epire.] ¹Dioscore de Thrace dont on ne marque point la ville; d'autres lisent de Therapie, [qui est l'une des isles Sporades.] ²Il y avoit aussi Diodore de Tenedo, Marc de Fiscie, [peutestre de Phocée] dans l'Asie [proprement dite;] Eutyque ou Tyque de Methone en Asie, peutestre en Acacie, qui comprenoit le Peloponnesè où est Methone dans la Messenie, aujourd'hui Modon.]
- ¹Les noms de tous ces Evêques se lisent dans la liste de S. Athanase sans distinction de provinces. On y trouve aussi Arius & Astere, [qui sont peutestre les deux Evêques qui se separerent des Orientaux pour venir au Concile, comme on le voit dans le texte.] Le catalogue de Saint Hilaire ajoute les trois Prelats accusez, Saint Athanase, Marcel d'Ancyre, & Asclepe de Gaza, & encore Euthere à *Procia de Caindo*, ou d'autres lisent de Prochyla, [qui est une isle sur la coste de la terre de Labour;] Evagre de Heraclialineo ou Heraclianople en Macedoine. [Je ne sçay si ce seroit *Heraclia Lincestis*;] Euthere de Pannonie, *Cochras ab Acacia de Apofebis*: [il y a faute.] Il y avoit encore dans le Concile un Denys d'Edique en Acacie, [je ne sçay si ce seroit celui d'Elide;] & un Olympe, à la requeste duquel on fit le XVII. Canon. [Je ne sçay si c'est celui d'Enos.] Il faut peutestre y ajouter encore l'Evêque de Syracuse dont le nom n'est pas marqué. Pour Theodule de Trajanople, on ne croit pas qu'il y ait assisté. *V. les Ariens note 27.*

Hil.fr.1.p.19.

Conc.t.2.p. 613.c.

Soz.1.2.c.23
p.114.102.1.
7.102.p.4.1.b
Hil.fr.1.p.20.

p.19.

Conc.t.2.p.
613.d.
Hil.fr.1.p.17.
p.20.p.201Conc.t.
2.p.619.b.Ath.ap.2.p.
707.768.

p.767.b.c.

Hil.fr.1.p.17.

Conc.t.2.p.
618.d.

Hil.fr.1.p.

Hil.fr.1.p.20.

fr.2.p.20.

Conc.t.2.p.
176.11.p.52.f.

Hil.fr.2.p.9.

Ath.B.1.c.1.p.
613.134.c.

Ath. ap. 1. p. 767. c. d.
 Hil. fr. 1. p. 10.
 Ath. col. p. 822. a.
 Hil. fr. 2. p. 25. 26.
 Ath. ap. 1. p. 767.
 p. 757. Conc. p. 615 c. d.
 Conc. 1. p. 715 c.
 p. 632. c.

'S. Athanase fait ensuite une liste de 54 Evêques des Gaules qui avoient signé les decrets du Concile, dont S. Hilaire ne reconnoist que Verissime de Lion. [On ne peut pas neanmoins douter qu'il n'y en ait eu plusieurs autres, comme Euphrate de Cologne, qui ne se trouve pas mesme entre les 47 marquez par S. Athanase: ce qui fait voir, comme nous l'avons deja remarqué, que tous ces catalogues ne sont pas complets. On ne peut pas non plus douter raisonnablement que Saint Maximin de Treves n'y ait été, quand on n'en jugeroit] que par les anathemes que les Ariens lancerent contre luy. S. Athanase le marque sous le nom de Maximien. [Pour les autres, quoique nous ne soyons pas assurez qu'ils ont esté au Concile, nous marquerons neanmoins ceux dont le Concile de Cologne daté de l'an 346, nous apprend les evêchez, en cas que les actes de ce Concile soient de quelque autorité. V. les Ariens note 37.] C'estoient Valentin d'Arles, Donatien de Challon, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerien d'Auxerre, S. Simplicie d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basse, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, Dyscole de Reims, Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, Nerviorum, Mercure de Soissons, & Eusebe de Rouen.

Entre ceux d'Afrique, Gratus de Carthage témoigne assez clairement avoir assisté au Concile de Sardique. Il est parlé dans le Concile mesme d'un Evêque d'Afrique de ce nom, & d'une maniere qui convient fort bien à un Evêque de Carthage. [Pour ce qui est des autres Evêques d'Egypte, de Cypre, de Palestine, marquez par S. Athanase, je n'en voy point qui se trouvent assurément avoir assisté

au Concile.] Il semble que le fameux Arsene Evêque d'Hyplele en fust un.

'Saint Athanase met 15 Evêques in *Canalio Italiae*, comme une province particuliere; [de quoy je ne trouve point d'explication. Car je ne voy pas que cela puillè avoir de raport à ce qui est dans le XX. Canon des Evêques qui estoient in *Canalio*, où ce'a ne paroist signifier autre chose que ceux dont les villes estoient sur les grands chemins.

NOTE LI.

Qui estoit Evêque de Thessalonique au temps du Concile de Sardique.

Il semble par la lettre des Orientaux du faux Concile de Sardique, que Jean fust alors Evêque de Thessalonique, & assistast au Concile: *Quia sepe Thessalonicensis*, disent-ils, *Protogeni frequenter probra multa criminaque objecit... cui communicare numquam voluit; nunc verò in amicitiam receptus, quasi pejorum consortio expurgatus, apud ipsos habetur ut justus.* Cependant les signatures du Concile de Sardique tant dans Saint Hilaire que dans les Conciles, portent expressement le nom d'Acce Evêque de Thessalonique dans la Macedoine. [Il faut donc ou qu'il y ait faute dans l'un des deux endroits, ou que ce Jean fust aussi appellé Acce. Ce dernier est apparemment le plus veritable, puisque Saint Athanase ne marque aucun Jean dans les souscriptions du Concile que l'on puillè presumer estre Jean de Thessalonique: ou bien il faut expliquer en ce sens les paroles des Eusebiens, que quoique Jean tant qu'il avoit vécu, n'eust jamais voulu communiquer avec Protogene à cause de ses crimes, le Concile de Sardique n'avoit pas laillé de recevoir Protogene comme innocent. Ainsi Acce pourra avoir esté successeur de Jean,] quoique peuteestre non

Conc. 1. p. 10.
 p. 768. c.
 Pat. 347. 5. 55.
 P ur la p. 137 2. 2. 41.
 Hil. fr. 2. p. 101 L. p. 61. p. 182.
 Conc. 1. p. 715 c.
 Conc. 1. p. 715 c.
 Conc. 1. p. 715 c.
 Conc. 1. p. 715 c.

immédiat, selon le Canon 18 & 19 de Sardique, [& Jean d'Alexandre qui assista au Concile de Tyr.] On voit dans le seizieme Canon de Sardique qu'Acce y parle de l'Eglise de Thessalonique avec clogé.

p. 40. c.

Pour la page
26. 27.

NOTE LII.

Sur divers Evêques du conciliabule de Philippople.

[Dans les souscriptions de la lettre du faux Concile de Sardique, la plupart des noms sont alterez. On en peut corriger une partie par l'histoire; mais il y en a beaucoup où l'on ne sauroit deviner ce que c'est.] Il y a mesme un Thelaphe qualifié Evêque de Calcedoine, [quoique tout le monde sache que Maris en estoit alors Evêque, & qu'il vivoit encore sous Julien l'apostat. Il estoit mesme à Sardique avec les autres,] puisque tous les deputez de la Mareote y estoient à l'exception d'un seul, [qui selon ce que nous avons dit autrepart, estoit Theognis de Nicée. V. les Ariens § 38. Ainsi il faut lire Calcide en cet endroit au lieu de Calcedoine, ou dire qu'on a fauté du nom de Thelaphe à l'evêché de Maris.] On trouve encore dans ces souscriptions deux Evêques de Troade, Pison & Nicome, & mesme un Eusebe & un Eufeme, tous deux de Pergame, quoiqu'on ne connoisse qu'une seule ville de Troade; car pour Pergame, outre celle qui est celebre en Asie, on en met une seconde en Thrace.

Hil. fr. 1. p. 29.

p. 18.

p. 30. 31.

Baudran.

Hil. fr. 2. p. 17.

p. 28. 33.

' Ces Evêques disent dans leur lettre qu'ils estoient venus 80 à Sardique, & leurs signatures se montent à 73, [ce qui n'en est pas fort different, & il y faut encore ajouter Maris, comme nous venons de dire, avec Macedone de Mopsueste par la mesme raison que Maris, si nous ne voulons dire que c'est l'un des deux Macedones

' qui sont dans les souscriptions, à qui on donne des evêchez inconnus tous differens de Mopsueste. [On y devroit aussi trouver Urface de Sirgidon, quoique Evêque d'Occident;] puisque on y trouve Valens de Murse; [car ils estoient tous deux des deputez de la Mareote;] & le Concile assure positivement qu'ils estoient venus à Sardique. [Ainsi nous trouverons 76 Eusebiens à Sardique;] & c'est justement le nombre qu'ils estoient, selon Sabin d'Heraclée cité par Socrate.

23

p. 31.

Ach. ap. 1. p.
705. 2.Socr. 1. 2. c. 20.
1101. d.Dov. p. 408.
& c.

Hil. fr. 2. p. 18.

31.

p. 71 de syn. p.
129. 1. 2.

' M^r David a pretendu que ces 76 Orientaux n'estoient que ceux du comté d'Orient, c'est à dire du patriarchat d'Antioche. [Mais il n'avoit pas sans doute pris garde à leurs souscriptions,] où il en auroit trouvé 18 qui certainement n'estoient point du comté d'Orient, outre Maris & Urface, la plupart illustres par eux memes ou par leurs sieges. Je n'en trouve que 15 ou 16 avec Macedone qu'on puisse assurer avec quelque fondement avoir esté du comté d'Orient. [Ainsi ces Orientaux sont ceux de l'Empire d'Orient, auxquels on joint par surcroist Urface & Valens toujours liguez avec eux, comme on n'y met pas Arius & Atere qui se joignirent au Concile, ni les Evêques persecutez.] Dans l'inscription de leur lettre ils nomment 23 provinces, ou davantage mesme, dont ils disent que leur synode estoit composé; & de ces 23 il n'y en a que sept qui fussent du comté d'Orient.

NOTE LIII.

Pour la page
97. 43.

Que S. Paul de Constantinople n'assistait point apparemment au Concile de Sardique.

' Socrate & Sozomene disent que S. Paul deposé du siege de Constantinople se trouva au Concile, qu'il y fut

Socr. 1. 2. c. 18.
p. 10. 2. b. d. Soz.
1. 1. c. 11. p. 512.

receu tout d'abord comme Eveſque, & déclaré innocent par les Peres, & qu'il fut rétabli quelque temps après par l'autorité des lettres du meſme Concile. Theodoret dit au contraire qu'il y voulut venir, mais que le peuple de Conſtantinople ne le voulut pas permettre, craignant ce que les Eufebiens luy pourroient faire en chemin. [Nous croyons avoir montré ſur l'hiſtoire de ce Saint, que ſelon toutes les apparences il eſtoit alors priſonnier en Syrie. Mais quoiqu'il ne fuſt pas au Concile, & qu'il ne ſoit jamais parlé de luy dans tous les actes qui nous en reſtent, nous n'oſons pas cependant aſſurer qu'on n'y ait pas juſtifié ſon innocence,] ſiſque les Eufebiens ſe plainent de ceux qui eſtoient venus de Conſtantinople à Sardique, & qu'ils le déchirent autant qu'ils peuvent par leurs medifances, en recommandant avec grand ſoin qu'on n'eufſt point de communion avec luy. [Il eſt meſme difficile de ne pas reconnoiſtre qu'il fut rétabli en 348 ou 349. *V. S. Paul de Conſtantinople note 5.*]

NOTE LIV.

Sur un paſſage obſcur du Concile d'Ancyre en 358.

[Ce que nous diſons, que les Occidentaux interrogerent les Eufebiens à Sardique ſur leur doctrine, eſt fondé] ſur un endroit du Concile d'Ancyre en 358, où nous ne voyons aucun ſens, ſi au lieu de *εἰ μὴ καὶ λογισμαῖς*, on ne lit *εἰ μὴ*, (ou *μετὰ*) *καὶ λογισμῶς*. Le ſens que nous y donnons ſ'y trouve, ſi on lit dans la ſuite, *παρὰ τῶν ἐν Συρδίῃ*, au lieu de *μετὰ*. Le Pere Petau laiſſe *μετὰ*, qui forme ce ſens, que Baſile d'Ancyre, ou d'autres des Semiariens avoient fait un écrit ſur les articles de la foy pour répondre à des perſonnes qui les avoient interrogez ſur la diſiſion qui avoit eſté à Sardique entre

les Orientaux & les Occidentaux.

NOTE LV.

Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.

Baronius voulant montrer que l'écrit ſur la foy que Theodoret joint à la lettre circulaire du Concile de Sardique, ne peut eſtre de ce Concile, remarque que cet écrit attribue à Urſace & à Valens des ſentimens de Sabelliens tout à fait contraires aux Ariens, tels qu'eſtoient ces deux Eveſques. [Mais comme il n'y a pas lieu de dire que cet écrit ſoit autre que celui dont parle] le Concile d'Alexandrie, & qui avoit eſté fait par quelques particuliers qui le propoſèrent dans le Concile de Sardique meſme, il n'y a pas d'apparence qu'on y ait commis une faute ſi groſſiere; & qu'ainſi quand il y eſt dit qu'Urſace & Valens diſoient que le Verbe & l'Esprit avoit eſté crucifié, il ne faut pas l'entendre de la perſonne du Saint Esprit, mais de ce qu'il y avoit de plus ſpirituel dans J.C, c'eſt à dire le Verbe meſme; ce qui eſtoit un blaſpheme fort convenable aux Ariens. Et ce qui fait voir que c'eſt le ſens, c'eſt que les mots qui ſuivent après le Verbe & l'Esprit ſont au ſingulier, pour montrer que ces deux termes ne ſignifient qu'une meſme choſe, & non deux différentes perſonnes, *καὶ ὅτι ὁ λόγος καὶ ὅτι τὸ πνεῦμα καὶ ἐσαυδάθη ὁ ἁγ. ἁ.* S. Athanaſe ſe ſert auſſi du mot d'Esprit pour marquer la nature divine de J.C. Et il ne faut pas trouver étrange que les Ariens ſoient tombez dans ce blaſpheme, de croire que J.C. avoit ſouffert en ſa divinité, ſiſqu'on voit par divers endroits qu'ils ont eſté les premiers auteurs de l'heréſie d'Apollinaire qui ne reconnoiſſoit point d'ame en J.C, mais vouloit que la divinité en tiſt la place, & en fiſt les fonctions.

Soer. l. 2. c. 23. p. 107. b.

Thdr. l. 2. c. 4. p. 187. a. b.

Ell. fr. 2. 119.

Pour la page 102. § 46.

Epi. 73 c. 2. p. 246. c.

Pour la page 104 § 47.

Bar. 34. § 46.

Act. de Art. 7. § 76. c. d.

Thdr. l. 2. p. 187. c. 4. Ath. de Inc. c. 1. p. 193. c. & alibi.

NOTE LVI.

Pour la page
105. § 47.

*Si avec S. Athanase, Marcel, & Asele-
pasily a eu d'autres Evêques jugez &
absous par le Concile de Sardique.*

Ath. ap. 2. p.
7. c. 2.

Le Concile de Sardique declare innocens Athanase, Marcel, Aselepas, *καὶ τὸς οὐ ἀποτὶς συλλειτουργήτας τῶν κρείων.* [Cela donne grand sujet de croire qu'outre ces trois Evêques, il y a eu d'autres Prelats jugez & absous avec eux.] Socrate & Sozomene le disent en effet de Saint Paul de Constantinople, & de S. Luce d'Andrinople. Mais si cela est, il est difficile de juger pourquoi le Concile qui parle si souvent d'Athanase, de Marcel, & d'Aselepas, ne dit jamais un mot des autres. [Il est plus aisé de croire que ces mots *οὐ ἀποτὶς &c.* marquent des Prestres ou quelques autres personnes inferieures dont l'absolution suivait celle des Prelats, comme les quatre Prestres d'Alexandrie dont nous avons parlé dans le texte: ou bien que s'il y avoit dans le Concile d'autres Evêques chassés par les Ariens, & qui n'eussent pas encore été rétablis, le Concile le receut sans autre forme sur le seul défaut de leurs accusateurs, parce peutestre qu'ils n'avoient pas été deposez solennellement par le jugement d'un Concile, mais par violence, & sur le seul ordre de Constance. Nous avons déjà traité ce qui regarde S. Paul, & nous n'en avons osé rien assurer. Pour S. Luce, quoiqu'il soit assez probable qu'il a assisté au Concile de Sardique, néanmoins il n'y a pas de preuve bien forte qu'il fust alors depossédé de son siege;] & au contraire la suite de S. Athanase semble demander qu'il en fust actuellement en possession.

Socr. l. 2. c. 20.
p. 10. c. 13.
p. 11. d. Soz. l.
3. c. 13 p. 115. c.
Bar. 347. § 10.

Ath. sol. p. 82.
2.



NOTE LVII.

Pour la page
106. § 48.

*Que Maris, Ursace, & Valens n'ont
point demandé pardon dans le Concile
de Sardique.*

C'est le Pape Libere qui dans la confession qu'il eut avec Constance, dit que Maris, Ursace, & Valens, presenterent des requestes au Concile de Sardique, par lesquelles ils demandoient pardon de la faulx information qu'ils avoient faite à la Mareote contre S. Athanase. [Mais comme il dit cela dans la suite d'un discours fait sur le champ, il est à craindre que sa memoire ne luy ait manqué en ce point. Car outre que toutes les pieces les plus authentiques ne nous apprennent rien sur ce sujet, sinon l'excommunication d'Ursace & de Valens, ce qui n'a aucun rapport avec cette requeste; & outre qu'on ne voit point qu'ils aient été rétablis dans la communion de l'Eglise qu'en l'an 349, qu'ils presenterent une requeste semblable au Pape Jule, personne ne dit que Maris se soit jamais retracté.] Valens se trouve mesme avoir signé à Philippople la lettre des Eusebiens en mesme temps qu'il auroit dû demander pardon à Sardique.

Thdr. l. 2. c.
13. p. 608. a.

Hil. fr. 2 p. 33.

NOTE LVIII.

Pour la page
110. § 10.

Sur le III. Canon de Sardique.

Le troisieme Canon de Sardique dans Denys le Petit, ordonne selon l'edition de Justel, & selon celle de Mayence, qu'un Evêque qui a un procès avec un autre, appelle un Evêque d'une autre province pour les juger. [Cette ordonnance paroist un peu étrange, & elle n'est nullement conforme au titre que Denys donne à ce Canon,] qui porte, *Ut inter discor-* *des Episcopos comprovinciales Antistites audiatur*, & elle est visiblement faulx selon le titre 57 de Ferrandus. Aussi

Conc. t. 2. p.
645. b.

p. 643. c.

au

p.645.b.

au lieu d'unus qui fait ce sens, le Pere Labbe soutient que beaucoup de manuscrits ont *ne unus*, ce qui fait un sens tout contraire, mais fort conforme au texte grec; [& c'est ce qu'on a suivi dans les dernieres editions des Conciles.] L'edition d'Isidore a aussi *ne unus*.

p.649.a.

p.652.c.

Pour la page 112. § 51.

NOTE LIX.

De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.

Conc. t. 2. p. 633. d.

' Il semble que dans le IX. Canon de Sardique, au lieu de *ὁ πρεσβυτερος*, & *ὁ υἱος ἐκείνου*, il faut *πρεσβυτερος*, & *υἱος ἐκείνου*, & ôter *ἐκείνου* qui est au commencement.

p.647.b.

' Denys le Petit favorise tout à fait cette correction; & Zonare qui ne la suit pas, a esté contraint de prendre un autre sens qui ne paroist pas si raisonnable.

[Ce Canon ne dit point à quel metropolitain il faut d'abord qu'un Eveque adresse le Diacre qu'il veut envoyer en Cour. Zonare l'entend du metropolitain de la province où est l'Empereur, & cela convient assez avec ce qui est dit de Rome dans la suite de ce Canon. Mais d'autre part les Empereurs estoient ordinairement dans les villes dont les Eveques estoient metropolitains, & ainſi il avoient que faire d'écrire aux Eveques qui estoient en Cour, comme le Concile l'ordonne. Il semble donc plus naturel, & fort conforme à la discipline de l'Eglise de l'entendre du metropolitain de l'Eveque mesme qui envoie en Cour.]

Pour la page 113. § 52.

NOTE LX.

Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zosime comme de Nicée.

Conc. t. 2. p. 649. c. § 191. c.

' Le XVII. Canon de Sardique selon Denys le Petit, fut allegué par Zosime sous le nom mesme du Concile de Sardique, selon qu'on le lit dans le *Hist. Eccl. Tom. VIII.*

texte latin du VI. Concile de Carthage: Mais cela n'est point dans le grec: & les Eveques d'Afrique témoignent, selon le latin, [aussi bien que selon le grec,] qu'on leur avoit voulu faire passer ce Canon sous le nom du Concile de Nicée. C'est pourquoy Baronius & Binius ont raison de croire que ces mots, *ex Sardicensi Concilio*, ont esté ajoutez au texte.

p.1048.a.

p.1592.o.b) 672.b.

p.1602.c) Bar. 429. § 62.

NOTE LXI.

Pour la page 115. § 52.

Savoir si le Concile de Sardique est œcumenique.

' Baronius donne au Concile de Sardique le nom & l'autorité d'œcumenique, sur ce qu'il a esté convoqué de toutes les Eglises, sur ce que Saint Athanase luy donne le titre de grand Concile, & sur ce que le jugement du Pape y a esté examiné de nouveau.

Bar. 147. § 71

§ 7. Ath. ap. 2. p. 720. l. 1. d. 10. § 1. 718. d. Bar. 147. § 9.

[Ces deux dernieres raisons sont peu considerables, puisqu'elles se rencontrent aussi dans le Concile d'Arles, que l'on reconnoist n'estre pas œcumenique. La premiere l'est davantage; & quoiqu'elle n'ait pas empêché l'Eglise de rejeter le second Concile d'Ephese en 449, ce fut à cause des fautes visibles de cette assemblée, au lieu que celui de Sardique n'a rien fait que de saint, de juste, & de legitime, mesme dans l'absolution de Marcel d'Ancyre, comme le soutient S. Hilaire. *V. Marcel.*]

' M^r de Marca qui accorde que ce Concile a esté convoqué pour estre œcumenique, pretend que le refus que firent les Orientaux de s'y joindre aux Occidentaux, luy a fait perdre ce privilege. On répond que les Orientaux ont eu tort en cela; que par cette separation mesme ils se sont rendus coupables de schisme, & que d'ailleurs ils estoient ou Ariens ou fauteurs d'Ariens. [On pourroit douter s'il faut tout à fait traiter comme fau-

Mar. conc. 1. 7. c. 5. § 1. 718.

Alex. t. 8. p. 481.

teurs d'Ariens, ceux qui n'estoient engagez dans le parti des Eusebiens que par foiblesse & par crainte. Il est certain encore que quoiqu'ils aient eu tort de se separer des Occidentaux, on ne les a pas néanmoins retranchez pour cela de l'Eglise comme schismatiques. Tous ceux qui vinrent à Sardique estoient dans la communion de l'Eglise, à l'exception peutestre de Basile d'Ancyre, & d'un ou de deux autres : & le Concile n'en retrancha que huit ou dix. Ainsi tous les autres demeurèrent membres de l'Eglise, & elle les toleroit dans sa communion & dans l'episcopat, quelque foibles, quelque imparfaits, quelque corrompus mesme, si l'on veut, qu'ils fussent. Je ne sçay donc si l'on peut dire que l'Eglise universelle parloit par le Concile de Sardique, lorsque pres de 70 Evêques de presque toutes les provinces d'Orient, ne prenoient point de part à ces decrets, ou s'y oppo-
soient mesme formellement. On dit que les Evêques de Thrace, de Palestine, d'Arabie, & d'Egypte, demeurèrent à Sardique avec le Concile. Il y en eut en effet quelques uns ; mais on ne craint point d'assurer qu'ils estoient en fort petit nombre ; & il seroit difficile de pretendre qu'ils pussent représenter le corps de leurs provinces, bien loin de pouvoir parler pour toutes les autres de l'Orient.

Tout ce qu'on peut dire ce me semble, c'est que l'approbation generale que l'Eglise a depuis faite de ce Concile, a suppléé à ce défaut, & luy a pu donner l'autorité d'un Concile œcuménique. Car il fut approuvé & signé deux ans après par divers Evêques d'Orient. Néanmoins cette signature n'estoit que pour la lettre circulaire, & ainsi n'autorisoit que la justification des Evêques condannez, & non les Canons. On opposa l'autorité du Concile de Sardique aux Canons de

Antioche dans l'affaire de S. Chrysofome : & le Concile de Calcedoine parle aussi avec respect du jugement qu'il a rendu contre les restes des Ariens. [Mais ces passages ne regardent point encore les Canons dont les historiens grecs du mesme temps n'ont rien dit non plus. C'est pourquoi cela ne ruine pas la pretention de M^r de Marca,] qui soutient qu'ils ne devoient estre considerez que comme des statuts des Occidentaux.

[Mais il ne semble pas mesme qu'on puisse pretendre qu'il a toujours esté receu par les Occidentaux. Car quoique Gratus de Carthage y eust assisté, néanmoins l'on voit qu'il n'estoit point connu en Afrique du temps de S. Augustin : Cresconius Donatiste, & Fortune Evêque de ce mesme parti, ayant objecté à ce Pere que le Concile de Sardique avoit écrit à Donat de Carthage, [ce qui est vray du Concile des Eusebiens,] ce Pere répond seulement sur la lettre qu'ils en produisoient, que c'estoit un Concile d'Ariens, ce qu'il prouve parceque ce Concile avoit condanné S. Athanase & le Pape Jule, il ne dit jamais qu'il y en avoit eu un autre de Catholiques où l'Evêque Catholique de Carthage avoit assisté. On voit aussi que dans l'affaire d'Apiarius, Zosime cita deux Canons de Sardique sous le nom du Concile de Nicée ; & les Evêques d'Afrique ne les receurent point comme étant du Concile de Sardique ; mais se contenterent de verifier qu'ils n'estoient pas de celui de Nicée,] & les rejetterent absolument. V. S. Augustin § 324. L'affaire de Cresconius Evêque de Villa-regia fait voir qu'à l'égard des Evêques qui changeoient de siege, l'on se contentoit d'observer en Afrique le Canon de Nicée, & non ceux de Sardique qui estoient bien plus rigoureux.

[A Rome mesme où l'on ne pouvoit

Corc. 7. 4. p. 316. c.

Marc. conc. 1. 7. c. 3. § 5. l. 2. § 1.

c. 16. § 1. p. 253. l. 1. c. 47. § 79.

Aug. in crete. l. 3. c. 34. l. 1. p. 186. § 11. 4. c. 44. p. 206. l. 2. § 1. l. 1. p. 163. p. 173. l. a. b.

Marc. con. 1. 7. c. 15. § 4. p. 252.

Cor. c. 1. 4. p. 1076. d.

P. 42.

Pall. v. Chry. p. 81 Conc. 1. 2. p. 130. c.

pas manquer de connoître les Canons de Sardique, & où on les a souvent employez, il senble qu'on ne connoissoit que peu ou point le Concile qui les avoit faits.] Car les Papes les citent peutestre toujours sous le nom du Concile de Nicée. Et comme on ne peut pas presumer que Saint Leon & d'autres Papes dont l'Eglise honore la sainteté, l'aient fait de mauvaise foy pour tromper leurs freres, il y a toute apparence que dans le Code dont ils se servoient, on les avoit mis tout de suite après ceux de Nicée sans les en distinguer, & sans marquer qu'ils fussent d'un Concile de Sardique. C'est ce qui s'est enfin verifié par le Code de l'Eglise Romaine trouvé par le P. Quesnel, & donné au public dans son édition de S. Leon.

[La dispute qui arriva entre Saint Hilaire d'Arles & S. Leon, peut aussi donner quelque lieu de douter si les Canons de Sardique, qui permettoient aux Evêques d'appeller au Pape, estoient alors connus ou receus dans les Gaules. Il faudroit néanmoins examiner si Saint Hilaire contesloit absolument au Pape le droit de faire revoir les jugemens des Evêques, ce que le Concile de Sardique luy accorde, ou s'il se plaignoit seulement que S. Leon eust fait plus que ce que le Concile n'avoit ordonné.] Le premier paroist néanmoins plus probable, [& ainsi ce sera une preuve que les Canons de Sardique n'estoient point alors receus en France non plus qu'en Afrique.

Les choses changerent dans le VI. siecle, au commencement duquel Denys le Petit mit les Canons de Sardique comme de Sardique dans son Code, qui fut ensuite receu de tout l'Occident. Fulgentius Ferrandus Diacre d'Afrique les a mis aussi dans sa collection. Les Grecs mesmes les ont receus par le deuxieme Canon du Concile in Trullo, ce qui a esté suivi

par beaucoup d'autres. Ils estoient dans le Code dont ils se servoient ordinairement, & encore dans une collection de Canons reduits sous 50 titres, que quelques uns attribuent à Theodoret, & que d'autres disent estre de Jean Patriarche de Constantinople sous Justinien. [Et cela s'accorde avec ce qu'on remarque,] que Justinien donne le titre d'œcumenique à ce Concile.

[On peut donc dire avec quelque verité, que le Concile de Sardique a esté receu de toute l'Eglise aussitost après sa victoire sur l'Arrianisme, dans le point qui regardoit la justification de Saint Athanase; & qu'il l'a esté de mesme à l'égard des Canons des devant la fin du VI. siecle. Il y auroit peutestre lieu de douter si elle l'a receu comme œcumenique, ou seulement comme plusieurs Conciles particuliers dont elle emploie les Canons. Mais quoy qu'il en soit, un Concile convoqué pour représenter toute l'Eglise, où ce qu'il y avoit de plus saint dans l'Eglise s'est trouvé réuni, & qui a enfin esté receu par toute l'Eglise, approche au moins de bien pres de l'autorité d'un Concile œcumenique. On n'a commencé qu'au Concile de Calcedoine à recevoir comme œcumenique celui de Constantinople en 381, qui ne l'estoit point par sa convocation comme celui de Sardique.

On peut demander pourquoi donc on ne donne point de rang à celui ci entre les Conciles œcumeniques, celui de Constantinople qui ne devoit estre que le troisieme, ayant toujours esté conté pour le second.] On répond ordinairement que celui de Sardique n'est qu'une suite & comme une addition du Concile de Nicée, qui n'ajoute aucun nouvel éclaircissement à la foy, & où il ne s'agissoit proprement que des personnes. [Je ne sçay néanmoins si cette réponse est assez solide, & il

Dav. p. 43. 47.

Leo Q. t. p. 23. 28.

Hist. c. 14. p. 485.

Marc. conc. c. 4. 7. p. 152.

17. c. 15. 5. p. 255.

Zon. p. 131. 2.

Eus. t. 1. p. 218.

Marc. conc. l. 2. c. 15. 9. p. 122.

1. c. 3. 58 p. 162
Lup. t. 1. p. 216. 2. 8.

David, p. 484.

Alex. t. 8. p. 482.

feroit peutestre aisé de montrer que ces mesmes raisons auroient dû empêcher de mettre le V. Concile au nombre des œcumeniques. Mais en reconnoissant que ce Concile est demeuré presque inconnu, au moins pour les Canons, jusques au VI. siècle, lorsque les quatre premiers Conciles avoient déjà esté receus dans toute leur autorité; on verra qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que supposé mesme qu'on le reconnust alors pour œcumenique, on n'ait point voulu le mettre ni le second, ce qui eust brouillé l'ordre déjà receu dans l'Eglise; ni le cinquieme, parcequ'il estoit plus ancien que trois des autres.

On dira peutestre que par la mesme raison on n'auroit point dû conter le Concile de Constantinople en 381, puisqu'il n'a esté reconnu qu'après celui d'Ephese. Mais ce n'est proprement qu'après le Concile de Calcedoine qu'on a commencé à nombrer les Conciles œcumeniques; & quoique celui de Constantinople n'ait pas d'abord esté receu pour tel, il estoit néanmoins toujours extremement considéré dans l'Eglise de Constantinople, à qui il estoit fort avantageux. On voit dans le Concile de Calcedoine que c'est elle qui le releve, qui le cite, qui le met avant celui d'Ephese, & l'on peut dire que c'est proprement elle qui l'a fait recevoir au nombre des œcumeniques.

Quelques-uns pretendent que celui de Sardique ne peut estre tel, parcequ'il n'y avoit, disent-ils, que 90 Evêques. C'est une chose fort incertaine que le nombre des Evêques qui s'y trouverent. Et d'ailleurs ce qui fait un Concile œcumenique n'est pas le nombre des Evêques, mais les raisons qu'on a de croire qu'ils parlent au nom de toute l'Eglise, & qu'elle les autorise comme sa voix & son origine.]

Marc. conc. l.
7. c. 3. § 5. p. 218.

'M^r de Marca objecte que S. Hilaire,

& S. Epiphane *b. 71. c. 1. p. 229. a.*, appellent le Concile de Sardique un Concile Occidental ou des Occidentaux. On répond que S. Epiphane l'appelle ainsi pour le distinguer du Concile Oriental des Eusebiens; parcequ'il se tenoit dans une ville de l'Occident, & qu'il estoit presque tout composé d'Occidentaux. [Il y a mesme assez d'apparence que S. Epiphane prend en cet endroit le Concile de Sardique pour celui de Sirmich ou de Milan. *V. les Ariens note 40.*] Le seul endroit de S. Hilaire que j'ai trouvé avoir quelque rapport à ce qu'en tire M^r de Marca, ne le favorise point du tout, selon le sens que nous luy avons donné dans la note 47.

David, p. 483.

Hil. in Conf. l.
1. p. 116. a. b.

[Voilà ce que nous pouvons dire de part & d'autre sur cette difficulté, dont nous laissons la decision à des personnes plus habiles dans l'histoire de l'Eglise, & dans les principes de sa doctrine.]

NOTE LXII.

Pour la page
118. § 14.

Que Constant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de S. Athanase.

'Au lieu que Theodoret ne marque qu'une lettre de Constant par laquelle il prioit son frere de rétablir Saint Athanase, & le menaçoit en cas qu'il ne le fist pas; Socrate & Sozomene en font deux lettres différentes, & disent que Constant menaça son frere lorsqu'il vit que ses prieres avoient esté inutiles, & que Constance différoit toujours. [Mais le recit de Theodoret paroist plus naturel dans les circonstances du temps,] estant certain que les Evêques Vincent & Euphrate deputez de Constant & du Concile, estoient à Antioche l'an 348 avant Pâque, & qu'ils obtinrent de Constance le rappel des Evêques deposez.

Theod. l. 2. c. 6.
p. 527. 528.

Socr. l. 1. c. 22.
p. 106. c. disoz.
l. 3. c. 20. p. 432.
a.

Ath. sol. p. 812.
b.

'D'ailleurs la seconde lettre pretendue de Constant, que Socrate rémoi-

Socr. p. 106. d.
n. p. 26. 2. c.

gne rapporter en ses propres termes, ne peut manquer d'estre fort suspecte, tant par elle mesme que par ce qu'elle suppose que Saint Paul de Constantinople estoit alors auprès de Constant; ce que nous avons fait voir sur Saint Paul de Constantinople *note 5*, estre au moins tres difficile; [& ce qui ne peut estre fort probable, puisque Theodoret n'en dit rien dutout.] Philostorge en rapporte une autre du mesme sens, & en termes encore plus durs; mais il n'y est point parlé de S. Paul. [Il y a quelque apparence que l'un & l'autre ou ont feint cette lettre, ou ont ajusté la veritable comme ils ont voulu.

Saint Athanase ne parle point de ces menaces de Constant; mais Lucifer de Caillieri les marque assez, J'en faisant dire à Constance qu'il n'avoit consenti au retour de S. Athanase que par la crainte d'avoir sur ce sujet la guerre contre Constant. Constance mesme dans l'edit qu'il fit contre S. Athanase en l'an 356, dit qu'il n'avoit souffert son rappel que pour conserver l'amitié de son frere; & dans le dialogue qu'il eut avec Libere, il se plaint que le Saint avoit aigri son frere contre luy, ajoutant que la douceur dont il avoit usé envers Constant & Athanase, avoit seule arresté les suites de ces aigreurs. Saint Athanase répondant à cette mesme plainte, se contente de montrer qu'il n'a jamais parlé à Constant au desavantage de son frere: mais il ne dit point que Constant ne luy ait pas écrit en la maniere que le rapportent les historiens: il reconnoist au contraire qu'il luy avoit écrit en sa faveur.

NOTE LXIII.

En quel temps Constance écrit à Saint Athanase pour le rappeler.

S. Athanase après avoir rapporté ce qui arriva à Euphrate l'an 348, à Pasque lorsqu'il vint à Antioche de la part de

Constant & du Concile de Sardique, dit qu'environ dix mois après, Gregoire estant mort, Constance luy écrivit pour le rappeler. [Ces dix mois se doivent conter naturellement depuis cet accident d'Euphrate; & nous ne voyons aucune autre chose à laquelle on le puisse rapporter.] C'est le sens que Baronius & Bollandus ont suivi. [Ce qui porte encore à le prendre,] c'est que Constance attendit S. Athanase une année entiere, [& il ne peut l'avoir attendu que depuis qu'il eut accordé son retour à la legation d'Euphrate.

Baronius & Bollandus mettent la mort de Gregoire au bout de ces dix mois. On pourroit la mettre un peu auparavant, mais cela n'est pas de consequence. Nous mettons la mort de Balac immediatement avant celle de Gregoire, parceque Nestor estoit alors Prefet d'Egypte; & il l'estoit encore lorsque S. Athanase revint à Alexandrie.

NOTE LXIV.

Temps du retour de S. Athanase, & du Concile de Jerusalem.

Baronius met le Concile de Jerusalem sous Saint Maxime en 350, [& par consequent après la mort de Constant tué des le mois de janvier;] & il y met de mesme le retour de S. Athanase à Alexandrie, qui fut precedé par ce Concile. Mais il demeure luy mesme d'accord qu'il fut suivi de la retractation d'Ursace & de Valens, & que cette retractation fut faite avant la mort de Constant. [Il n'y a pas moyen de douter de toutes ces choses, ni par consequent qu'il ne faille mettre le retour du Saint quelque temps avant la fin de l'an 349. Je ne voy point que Baronius allegue aucune raison pour le differer en l'an 350.] Le Concile mesme de Jerusalem exhorte à prier pour les Empereurs qui avoient ac-

§ lll iij

Philog. l. 3. c. 12.
p. 45.

Luci de Ath. l.
1. lib. P. t. 9. p.
977. b.

Ath. fol. p. 843.
d.

Thdr. l. 2. c. 13.
p. 609 a.

Ath. ap. p.
674. 76.

p. 677. c.

Pour la page
121. § 56.

Ath. fol. p. 822.
b.

Baronius & Bollandus
149. p. 100. l. 2.
may. p. 211. c.

Ath. fol. p. 843.
a.

p. 157. 774. 1.
b.

Pour la page
128. § 52.

Bar. 350. § 11. 16.

§ 18.

Ath. ap. p.
775. b.

Roll. 2. may. p.
217. f.

coi dé le retour du Saint. Il est donc visible que c'estoit du vivant de Constant, après la mort duquel l'Orient ne reconnoissoit plus qu'un seul Empereur, jusques en l'an 351 que Gallus fut fait Cesar.

Pour la page
231. § 62.

NOTE LXV.

Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Urface & de Valens.

Ath. ap. 2. p.
75. d. fol. p.
826. a.

[On ne peut pas dire que la retractation d'Urface & de Valens soit arrivée avant le rétablissement de S. Athanase en 349;] puis que la suite de la narration de ce Saint, est une preuve trop evidente du contraire: [outre qu'Urface & Valens qui n'agissoit pas par conscience, mais par politique, n'eussent eu garde d'appuyer son innocence par leur témoignage, s'ils ne l'eussent vu reconrue de tout le monde, particulièrement des deux Empereurs; & tout à fait audeffus de leurs attaques. On ne peut pas aussi differer leur retractation jusques à l'année suivante, puis que cela arriva sous Constant, comme on le voit par ce que les Eusebiens ne trouverent aucun autre moyen d'affoiblir l'autorité de cette retractation,] qu'en disant quelle avoit esté fait par la crainte de ce prince: & il fut tué en l'an 350 des le mois de janvier. *V. Constance § 16.* [Ainsi on ne la peut mettre qu'à la fin de l'an 349.]

fol. p. 817. d.
819. d.

1. Hist. Chr. Al. p.
472.

Pour la page
231. § 61.

NOTE LXVI.

Qu'Urface & Valens ne furent point absous dans le Concile de Milan en l'an 347.

Mil. fr. 2. p. 141
A. h. de 351. p.
277. d.

'Le Concile de Rimini dit qu'Urface & Valens demanderent pardon au Concile de Milan, & mesme qu'ils l'obtinrent. [Mais il semble que ce Concile ait confondu ce qui se fit à Milan en l'an 347, avec ce qui se fit à Rome en 349. Car si Urface & Valens

demanderent pardon en 347, & obtinrent grace, ce qui ne pouvoit manquer d'estre suivi de la communion de l'Eglise, pourquoi demanderent-ils de nouveau le pardon & la communion de l'Eglise, comme l'on convient qu'ils firent en 349? Saint Athanase ne remarque pas mesme qu'ils eussent fait aucune retractation avant 349, luy qui estant en Occident en 347, ne pouvoit pas ignorer ce qui s'y passoit. Il semble donc nécessaire d'avouer qu'Urface & Valens signerent seulement à Milan en 347 la condamnation de l'Arianisme,] comme ils disent eux mesmes qu'ils avoient fait, [sans parler de communiquer avec Saint Athanase, ni de retracter ce qu'ils avoient écrit contre luy: ce que le Concile n'ayant pas jugé recevable, ils demeurèrent en cet état jusques en l'an 349, auquel voyant S. Athanase pleinement rétabli dans son siege, ils resolurent de se soumettre à tout ce que l'on demandoit d'eux pour obtenir à quelque prix que ce fust la communion de l'Eglise, parce qu'elle estoit alors entierement audeffus de l'Arianisme.

Hist. fr. 1. p. 238

On pourroit peuteestre croire qu'entre le Concile de Milan qui condamna Phorin en l'an 347, il s'en tint un autre au mesme lieu en 349. auquel Urface & Valens furent absous.]'est à peu près le sentiment de Baronius. [Mais s'il est veritable, il est fort étrange que ni S. Athanase, ni Osius, ni S. Hilaire, ne parlent point de ce Concile, quoique cela püst beaucoup contribuer à rendre cette retractation plus celebre & plus authentique. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi cette affaire estant commencée par le Concile de Milan, au. oit esté terminée par le Pape. Il y a peu de personnes qui soient capables de s'imaginer avec Baronius.] que le Concile n'eust pas le pouvoir de la juger, mais qu'il fallust la renvoyer

Ber. 350. § 19.
20.

§ 232

au Pape, [Et en ce cas il sera toujours faux qu'ils aient esté d'eux mesmes à Rome,] comme le dit Osius, puisqu'ils auront esté envoyez par un Concile. Et la lettre de paix qu'ils avoient écrite à S. Athanase selon le mesme Osius avant que d'aller à Rome, n'a pas esté écrite de Milan, mais d'Aquilée.

nouvelle édition sur l'autorité d'un ancien manuscrit de la bibliothèque du Roy. Quelques uns croient que ces fourbes faisoient semblant de craindre que S. Athanase ne les voulust poursuivre, afin de jeter quelque semence de division entre le Pape & luy, interesser mesme le Pape en leur cause, & le commettre avec le Saint.

Ath. fol. p. 839.
c.

d.

ap. 2 p. 776.
777.

Blond. prim.
p. 103.

Pour la page
533 & 61.

NOTE LXVII.

Quelques difficultez dans la retractation d'Ursace & de Valens.

Hil. fr. 1. p. 24.

Ursace & Valens témoignent dans leur retractation, qu'ils avoient esté sommez par le Pape de justifier ce qu'ils avoient avancé contre le Saint. [On le peut raporter à la lettre que Jule avoit écrite aux Eusebiens pour les appeller au Concile de Rome en l'an 340.] Et c'est sans doute ce qu'entend Blondel, lorsqu'il dit qu'Ursace & Valens avoient écrit en l'an 339 à Jule contre Saint Athanase [avec les autres Eusebiens,] en s'offrant de prouver ce qu'ils avoient avancé contre luy, & que Jule les avoit sommez de satisfaire à leur parole. Il est vray qu'ils ne font pas nommez entre ceux à qui Jule adresse sa grande lettre en 341, [mais tous ceux à qui elle s'adresse n'y sont pas nommez,] & il est mesme certain d'ailleurs qu'Ursace & Valens furent de ceux qui écrivirent à Jule contre S. Athanase en l'an 339.

Blond. prim.
p. 107. 108.

Ath. ap. 2 p.
777. d.

Hil. fr. p. 81
Tnd r. l. 2. c. 6.
p. 959.

Hil. fr. 1. p. 25.

Il est plus difficile d'expliquer la promesse qu'ils font, que si les Orientaux, ou S. Athanase mesme, les veulent appeller malicieusement en justice sur cet acte, jils n'iront point sans le consentement du Pape. Au lieu de Athanase qu'on lit dans S. Hilaire & dans Sozomene, il y a Eusebe dans S. Athanase mesme. [Mais cela ne nous éclaircit point, puisque les deux Eusebes chefs des Ariens, estoient morts longtems avant ceci.] Et les Benedictins ont mis Athanase dans leur

Soz. l. 3. c. 23. p.
516 c.
a Ath. ap. 2. p.
776. c.

c. 1. B. p. 176. d.

NOTE LXVIII.

Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanase.

Pour la page
537 & 54.

[Il paroist fort étrange que jamais ni l'eunuque Eusebe, ni Constance, n'aient représenté à Libere qu'il s'estoit séparé de la communion de Saint Athanase des le commencement de son episcopat, comme nous l'apprenons par sa propre lettre que nous avons dans les fragmens de S. Hilaire, fr. 1. p. 36. Cependant ils ne luy pouvoient rien dire de plus fort, lorsqu'ils l'ont voulu porter à condamner de nouveau le mesme Saint. Quoiqu'il se fust promptement relevé de cette faute, c'estoit toujours une assez ample matiere à ses ennemis de luy insulter, pour l'obliger à faire avec toute la terre ce qu'il avoit fait de luy mesme le premier, & à ses amis de se plaindre de ce procédé.] Il ne faut donc pas s'étonner si Baronius, & les Benedictins après luy dans leurs dernieres editions de S. Hilaire & de S. Athanase, ont cru avoir raison de soutenir que la lettre qui nous apprend ces choses, n'estoit pas de Libere, mais inserée dans S. Hilaire par quelque Arien. Cependant comme d'autre part cette falsification est une chose qui a peu de probabilité, & qu'on ne l'a pu persuader à des personnes tres habiles tant Catholiques que Calvinistes, il semble qu'on se puisse reduire à ce que nous avons proposé dans le texte, que la lettre de Libere n'avoit pas esté envoyée, mais estoit demeurée

Bif. 352. 6 120
20. Hil. B. p.
132. Ath. v. c.
p. 51. 10

secrète ; & n'avoit esté donnée par Libere que depuis sa chute. Que si nous ne trouvons pas que S. Athanase en ait jamais parlé depuis, on sçait assez quelle estoit sa moderation envers ceux qui ayant autrefois esté ses amis, l'avoient abandonné plus par foiblesse que par malice.

Il y auroit plus de lieu de s'étonner du silence de S. Hilaire, si nous ne voyions la confusion de ses fragmens, dont nous n'avons que des lambeaux, souvent sans ordre & sans suite. Nous le voyons par le lieu mesme où il rapporte cette lettre de Libere. Car elle est mise justement en l'endroit où devoit estre la lettre du Concile de Sardique à Constance, comme il est visible par ce qui la precede immédiatement. Et un peu après, au lieu de la lettre du Concile d'Egypte à Libere que S. Hilaire promet, nous en trouvons une de Libere aux Evêques d'Italie, écrite après la mort de Constance sur un sujet tout different. Il y a mesme toute sorte de sujet de croire que ce qui suit la lettre de Libere aux Orientaux, suivoit la lettre du Concile de Sardique. Car quelle apparence que S. Hilaire ait approuvé la conduite de Libere en ces termes :] *Quid in his litteris non sanctitatis ? quid non ex metu Dei eveniens est ?* [De quoy eust-elle pu servir aussi à la défense soit de Libere, soit de Fortunatien, dont il paroist qu'il traitoit en cet endroit ?]

Ell. fr. p. 35.

Pour la page
142 & 65.

Boll. & Jan. p.
10.

NOTE LXIX.

Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Ariens.

[Dans la note 8 sur S. Antoine, nous avons remarqué que] Bollandus met vers l'an 330 le voyage que S. Antoine fit à Alexandrie contre les Ariens, [& que son sentiment paroist assez conforme à la suite de l'histoire que S. Athanase fait de la vie de ce Saint.] Mais

nous y avons aussi remarqué que] Theodoret nous assure que ce fut sous Constance, [& que l'âge de Didyme, qui estoit déjà un homme celebre, nous oblige de le reculer autant que nous le pouvons, & de le mettre plutôt en 335 qu'au paravant.] Les Benedicteins le mettent vers 334 ou 335. [suivant à peu pres Bollandus. Mais les raisons que nous avons alleguées contre luy, subsistent contre eux.] Et pour ce qu'ils disent que S. Antoine s'estant déclaré souvent pour S. Athanase avant ce temps-ci, ne laissoit aucun lieu aux Ariens de le mettre de leur parti, [ils ne considerent pas quelle est l'impudence des heretiques & des calomnieurs de profession, que leur passion porte souvent à avancer les choses les plus improbables, & qui n'ont pas le moindre fondement.]

Thdr. l. 4. c.
14. p. 50. c.

Ath. vit. E. p.
10. l. c. d.

NOTE LXX.

Pour la page
144 & 6.

Sur S. Serapion de Thmuis.

Baronius qui croit que S. Serapion de Thmuis est celui qui, estant encore jeune, vers l'an 333, porta à Alexandre de Thessalonique une lettre de S. Athanase. Il croit encore que c'est le mesme Serapion que S. Athanase dit avoir esté fait Evêque après avoir esté solitaire, & maître de plusieurs solitaires. Et néanmoins celui de Thmuis a esté fait Evêque des devant l'an 333, selon ce qu'en dit Sozomene : [de sorte que s'il avoit auparavant esté solitaire & Abbé, il est difficile qu'il pust estre encore jeune en 333. Alexandre n'en parle point comme d'un solitaire. Les qualitez d'esprit & d'eloquence que S. Jerome & Sozomene remarquent dans ce lui de Thmuis, ne sont point celles qu'on loue d'ordinaire dans les solitaires, & ces auteurs ne disent en effet jamais qu'il l'ait esté, quoiqu'ils parlent de luy en divers endroits. Il peut aisément y avoir eu plusieurs Serapions Evêques d'Egypte

Bar. 21 mars
Ath. 7 p. 2. f.
78). c. d.

Ath. ad Drae.
p. 90. c. d. Bar.
360 § 25. l. 1.
ma. s. l. c. z.

Soz. l. 4. c. 9. p.
147. c.

Ach. ap. 2. p. 768. b.

te en même temps :] & nous en trouvons deux qui fignerent le Concile de Sardique [en 349.]

ad Dra. p. 59. c.

S. Athanase parle en un même endroit de l'Evesque Serapion qui avoit esté Abbé, & de Serapion qui estoit en voyage, [& qui estoit sans doute Evesque, puisqu'il luy donne un Evesque pour compagnon, & comme pour second. Mais il ne dit point que ce Serapion soit le même que l'autre. Ainsi cela n'empesche pas que ce voyage ne soit celui que] S. Serapion de Thmuis fit en Occident, selon Sozomene, comme député de Saint Athanase vers Constance.

d.

Soz. l. 4. c. 9. p. 547. c. d.

Pour la page 66. 576.

NOTE LXXI.

Si par τὰς ἀρτους il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux solitaires.

Ach. col. 7. 9. c.

Saint Athanase voulant représenter le comble de la barbarie des Ariens, dit que ἀρτῶν ἡδὴ τρεῖς τελευκώτην τὰς ἀρτους .. διήρπασται. [Comme ἀρτος selon le grec ne signifie que du pain, on ne voit pas que cet endroit puisse marquer autre chose, sinon qu'ils pilloient le pain que les Maures avoient laissé. Mais comme ce n'est pas une cruauté fort extraordinaire de piller le pain de ceux qui sont morts, en des personnes accoutumées à repandre le sang des vivans, & que l'on trouve quelquefois des mots latins dans S. Athanase, on peut prendre en cet endroit ἀρτους pour artus, & entendre que ces bestes déchiroient & arrachoiem les membres tant des vivans que des morts. Le latin l'a pris de cette sorte.]

Pour la page 871. 579.

NOTE LXXII.

De divers Evesques d'Egypte bannis ou persecutez, sous George.

Ath. ap. 1. p. 60. cl. 15. b. c. col. p. 818. c. d.

Des seize Evesques d'Egypte bannis dans la persecution de George, ² Am-
Hist. Eccl. Tom. VIII.

none, Muis, Pfenofris, Nilammon. Plene, Marc, & Athenodore estoient Evesques des le temps de S. Alexandre. Les neuf autres estoient Caius, ^{de fug. p. 705} Philon, Herme, Agathe ou Agape, ^{b.} Anagamphé, Ammone, Marc, Dragonce, [qui est sans doute celui d'Hermopole,] & Adephe. Les noms d'Am- ^{ap. 2. p. 797. b.} mone ou Ammon, Caius, & Muis, se ^{c.} trouvent entre ceux qui défendirent l'innocence de S. Athanase l'an 335 au Concile de Tyr, & outre ceux-ci, Pfenofris, ² Nilammon, ³ Caius, ⁴ Philon, ⁵ Herme ou Hermie, & ⁶ Anagamphé, sont nommez dans les signatures du Concile de Sardique, selon l'ordre que leurs chiffres marquent ici. Une ^{de Ant. p. 807} partie de ces Evesques se trouve enco- ^{b. c.} re avoir signé le Concile d'Alexandrie, qui se tint en l'an 362, à la fin de cette persecution. Caius y est nommé Evesque de Paretoine, [port de mer] dans la Libye voisine de l'Egypte, [qui est la Marmarique.] Agathe de Phragonée dans la [seconde Egypte,] & d'une partie du canton appelée Elearque; ¹ Ammone de Pacnemune & du reste de l'Elearque; ⁷ Dragonce de la petite Hermopole [dans la premiere Egypte;] ⁸ Adelphe d'Onuphis surnommée τῆς ἁγίας. [dans la même province;] ⁴ Herme ou Hermion de Tanis [dans la premiere Augustannique;] ² Marc de Zygres dans la Libye Marmarique, & un autre ⁶ Marc de Philes [dans la seconde Thebaïde.] Ammone d'Elearque vivoit encore vers l'an 367. ¹ Il avoit une connoissance particuliere des plus illustres Peres des deserts. On voit par la lettre à Dragonce, que Muis estoit Evesque dans la haute The- ^{1011. 14 may,} ^{8. p. 71. c.} ^{4. c. c.} baïde.

¹ Apollon qui avoit esté pere de beau- ^{d.} coup de moines, & qui a part aux loges de Saint Athanase, fut du nombre de ceux qui furent obligés de s'enfuir pour éviter la fureur des Ariens. S. Athanase nomme avec luy Ammone,

col. p. 818. a. 2.

Ath. ad Dra. p. 567. d.

Agathe, Agathodemon, Apollone, Euloge, Paphnuce, Caius, & Flave, qui estoient, dit-il, anciens Evêques; & il y ajoute Dioscore, un autre Ammone, Heraclide, & Pfaïs, aussi Evêques. Les noms d'Apollon, Apollone, Paphnuce, Dioscore, Heraclide, & Pfaïs, sont parmi ceux qui estoient avec Saint Athanase au Concile de Tyr. Ils sont aussi dans les souscriptions du Concile de Sardique, avec encore ceux de Caius, de Flave [ou Flavien.] Dans le Concile d'Alexandrie en l'an 362, nous trouvons Paphnuce Evêque de Saïs dans la premiere Egypte, & Agathodemon de Squedie & Menelaïte dans la mesme province. Il y a plus d'apparence que Paphnuce dont nous parlons est celui-ci, que non pas qu'il soit cet illustre Confesseur qui avoit tant paru à Nicée & à Tyr, dont on fait l'onzieme de septembre. Car Saint Athanase n'auroit pas manqué de le remarquer, comme il fait autrepart de S. Potamon & de Sarapanmon; s'outre qu'il est difficile de croire que le grand Paphnuce ait vécu jusques à ce temps-ci. Que si Baronius dit qu'il assista ou plutost qu'il souscrivit au Concile de Sardique; [il le dit sans en alleguer de preuve.] Les noms d'Euloge, Adelphe, & Ammone, se trouvent encore parmi ceux qui furent bannis par Valens à Diocesarée en Palestine.

NOTE LXXIII.

Que S. Athanase n'avoit pas sans doute ignoré jusques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.

[Il est allèz étrange que S. Athanase mette parmi ce qu'il avoit appris en 356 vers Pasque, des choses arrivées partie dans le Concile d'Arles des l'an 353, ou au commencement de l'an 354, partie dans celui de Milan, n'estant nullement croyable qu'il les eust igno-

rées jusques alors,] luy particuliere-
ment qui avoit grand soin de s'informer de ces sortes d'evenemens. [Mais il a pu joindre toutes ces choses ensemble à l'occasion de l'exil de Libere qu'il pouvoit n'avoir pas seen plutost, & de la persecution d'Osius, qu'il met aussi entre les bannis, quoique celane fust pas.]

NOTE LXXIV.

Pour la page
181. § 8j.

Que S. Athanase n'est point demeuré six ans retiré chez une vierge à Alexandrie.

Ce qu'on voit dans le texte de la retraite de Saint Athanase dans le desert, fondé sur luy mesme & sur S. Gregoire de Nazianze, ruine absolument une histoire qui d'elle mesme n'a déjà que trop d'apparence de fausseté. C'est celle qui est rapportée par Pallade & par Sozomene, d'une vierge agée d'environ vingt ans, & parfaitement belle, chez qui ces auteurs pretendent que Saint Athanase se retira dans Alexandrie mesme, & qu'il y demeura six ans, n'y ayant qu'elle qui le sceust & qui luy rendist tous les services nécessaires.

Cette narration a sans doute moins l'apparence d'une veritable histoire que d'une fable inventée par les Ariens pour décrier le Saint, & receue trop facilement par les Catholiques à la faveur des circonstances qu'on y avoit ajoutées pour la rendre plus honneste & moins odieuse. Il est vray que Pallade dit avoir connu cette vierge mesme, & avoir appris ce qu'il en dit par le témoignage de tout le Clergé. Mais tout ce qu'on luy peut accorder, c'est que Saint Athanase dans le premier trouble de l'irruption de Syrien, ne sachant encore où se retirer, se cacha d'abord dans la maison de cette fille, par un ordre particulier de Dieu, si nous voulons, jusques à ce qu'il eust donné ordre à ses affaires, & qu'il se fust retiré dans le desert, comme nous

op. 2. p. 797. b. c.

p. 768. a. b.

ad Ant p 180 b. c.

Boll 21. may, p. 30 §. 0.

Bar. 347 § 11.

Epi. 71. c. 11. p. 842. d.

Pour la page
181. § 8j.

Bar. 356. § 86.

Lauf. c. 116. p. 1039. 1040. 1041. 1042. l. 5. c. 6. p. 602.

Bar. 356. § 87.

Lauf. c. 136. p. 1039. c.

Bar. 356. § 88. Ath. vit. E. p. 65. c. d.

Ath. de Dion. t. 1. p. 148. d.

avons vus par luy mesme qu'il fit aussitost après. Il faut mesme que cette vierge eust alors pres de quarante ans, s'il est vray, comme le dit Pallade, qu'elle en eust 70 lorsqu'il la connut à Alexandrie où il vint en l'an 388. [& où il ne demeura que trois ans.]

Eustathe, d'avec les autres Ariens, & sembloit mesme les reconnoistre pour Catholiques. Il devoit encore moins les charger de ces reproches depuis le commencement de 360 qu'ils furent persecutez, deposez & bannis par les autres; ou au moins il ne devoit pas écrire qu'Eustathe estoit alors à Sebaste.

NOTE LXXV.

En quelle année S. Athanase a écrit sa lettre circulaire aux Evêques d'Egypte.

Mais à quoy il y a moins de réponse à faire, c'est touchant Cecrops, qu'il met au nombre des vivans: [*ζωειντιν* b. v. v. *επισημων* & c.] & néanmoins il est constant que Cecrops fut envelopé dans le tremblement de terre qui ruina Nicomédie le 24 aoust 358. Il faut donc que ce traité ait esté fait avant ce temps là.

Nous pouvons encore fortifier ces raisons par ce que S. Athanase s'assure ici que les Ariens n'oseroient blasmer ouvertement ni Saint Alexandre, ni le Concile de Nicée. [Or il dit luy mesme que dans le Concile de Seleucie au mois de septembre 359, les Acaciens qui furent les maîtres du Concile de Constantinople,] avoient condanné nettement le Concile de Nicée & sa doctrine. [Et il n'y a aucune apparence que depuis la seconde Confession de Sirmich en l'an 357, les purs Ariens en aient fait aucune difficulté.]

Il est dit encore dans ce traité, que la pluspart des Evêques de la province où estoit le Saint, ayant connu la fermeté des Evêques d'Egypte, & les mauvais desseins de ceux qui les vouloient faire signer, estoient résolus de s'y opposer, mesme aux dépens de leur vie. [Or c'est ce qui n'a nullement paru à l'égard du formulaire de Constantinople, lequel le Saint Gregoire de Nazionze, fut signé de tout le monde par une lâcheté presque universelle.]

Cette lettre remarque bien qu'Acace & Patrophile avoient esté deposez dans le Concile de Sardique, qu'on ne croit pas que cela ne soit pas vray du dernier; & elle

Baruf. p. 1039. c.

Pour la page 186. § 86.

Bar. 361. § 18.

Ath. in At. or. 1. p. 56.

p. 187. d.

p. 190. c.

b;

Baronius veut que Saint Athanase n'ait écrit qu'en l'an 361, son epistre circulaire aux Evêques d'Egypte & de Libye. Et il en allegue une preuve qui assurément est tres forte, savoir que S. Athanase y dit en termes formels qu'il l'écrivoit 36 ans après le Concile de Nicée. Ce qui y est dit d'une confession de foy qu'on vouloit faire signer partout, [se rapporte fort bien dans cette opinion au formulaire de Rimini, reçu par le Concile de Constantinople en 360, & confirmé, si nous voulons, l'année suivante à Antioche. Ce que S. Athanase en dit se rapporteroit mieux néanmoins à l'année 360, [mais cela n'est pas de consequence.]

Ce qui nous arreste bien davantage, c'est qu'il y est parlé de George comme prest d'estre envoyé en Egypte, & déjà acheté pour cela. Le Saint l'y appelle un certain George. Il y décrit ses inclinations, son naturel, ses qualitez, comme supposant qu'il estoit moins connu dans l'Egypte que dans les provinces où il estoit. [Et où pouvoit-il estre si bien connu en l'an 361 que dans l'Egypte?]

Il est parlé dans ce traité d'Eustathe de Sebaste & de Basile d'Ancyre, comme d'Evêques possesseurs de leurs Eglises, & unis sans distinction avec les autres Ariens. [Or nous verrons que des l'an 359 Saint Athanase distinguoit fort Basile & les siens, dont estoit

ne remarque point qu'eux, Eudoxe, & George, l'avoient esté dans celui de Seleucie.

Böll. 2. may, p. 631. f. Toutes ces choses semblent nous contraindre de reconnoître qu'il y a faute dans le nombre de 36 ans marqué entre le Concile de Nicée & cet écrit. La mort de Cecrops nous oblige de le mettre avant le mois d'aoust 338.]

Ath. in Ari. or. 6. p. 291. b. & comme il est parlé avec éloge d'Osirus & de Libere, [qui avoient signé l'année précédente en 337, il le faudra mettre encore avant leur chute. En un mot, ne voyant point de bonne explication à donner au passage de George, nous ne trouvons rien de plus probable que de dire que S. Athanase fit cet écrit avant la venue de George, qui arriva le Carefme de l'an 336, & néanmoins lorsqu'il estoit déjà sorti d'Alexandrie, c'est à dire après le 9 de fevrier.]

p. 287. d. 303. c. Car il marque bien clairement qu'il n'estoit pas mesme alors en Egypte: [ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'il témoigne dans sa premiere apologie *p. 192. a. b.*] qu'après s'estre fauvé d'Alexandrie, & s'estre retiré dans le desert, il en sortit pour aller trouver Constance. [Ainsi il pouvoit estre alors dans la Palestine, & écrire de là en Egypte.] On voit mesme qu'il menage l'esprit de Constance, & ne parle de luy qu'avec honneur: [ce qu'il n'a pas fait après l'an 337.

Ce sentiment ne laisse pas aussi d'avoir ses difficultez. Car on peut demander quel est ce Concile qui avoit fait alors une nouvelle Confession de foy, qu'il vouloit faire signer. Il est certain que nous n'en trouvons pas. Car nous nous ne voyons point de Confession de foy faite depuis la premiere de Sirmich en l'an 331, jusques à la seconde en 337, on n'en a faite une dans le Concile de Milan en 335, mais on ne voit pas qu'elle ait eu aucun succès, & S. Athanase en avoit appris la nouvelle des Alexandrie. De plus, il

paroist que ce que l'on fit à Milan estoit manifestement criminel; au lieu que] celle-ci n'avoit rien de mauvais à l'exterieur, de la maniere dont en parle S. Athanase; & il dit mesme qu'on n'y auroit dû trouver aucune difficulté, si elle fust venue de personnes non suspectes.

[Mais quoique l'histoire ne nous marque point qu'on ait voulu faire signer alors aucune confession de foy, non plus que beaucoup d'autres choses.] elle nous apprend néanmoins qu'il se tint alors un Concile de trente Evêques à Antioche pour envoyer George à Alexandrie. [Il n'est pas difficile que ces mesmes Evêques aient aussi entrepris de faire signer quelque formulaire, & que par la resistance que les provinces voisines faisoient à cette nouvelle servitude, ce formulaire n'ait pas eu d'autre suite, & ainsi ait esté ou ignoré ou negligé par les historiens.]

Nous voyons mesme par le Prestre Marcellin, que l'ordinaire des Ariens, surtout en Egypte, estoit de faire signer leur impieté aux Evêques, & puis de les traiter comme laïques, & les obliger à recevoir d'eux une nouvelle ordination.

On pourroit encore objecter que Saint Athanase dans ce traité se plaint que l'on venoit enfin de bannir les Evêques & les Prestres qui ne vouloient pas communiquer avec les Ariens; qu'on leur avoit osté les eglises par violence, & qu'on les avoit livrées entre les mains de ces heretiques. [Ce passage montre au moins que ce traité n'est pas fait fort longtems après les violences de l'an 336, & que ainsi il ne peut pas estre de l'an 361, mais il ne peut montrer qu'il n'ait pas esté fait des le mois de mars 336, puisque pour les eglises l'ordre de les donner aux Ariens estoit venu des avant l'arrivée de George, & peutestre mesme des le commencement de l'année.]

comme nous l'avons remarqué ; & pour le bannissement des Evêques, celui de S. Athanase suffisoit pour le vérifier, outre qu'il estoit difficile que l'on n'en eust pas chassé d'autres aussitôt après : & l'on peut ajouter que ce qui ne s'estoit pas encore fait en Egypte, s'estoit fait l'année precedente dans l'Italie & les autres provinces de l'Occident.

Il y a une difficulté sur l'episcopat d'Eustathe de Sebaste, dont l'examen depend de la vie de S. Basile, où nous verrons, § 11, que rien n'empêche qu'il n'ait esté Evêque des l'an 356.

Voilà ce que nous croyons de plus probable pour le temps où a esté écrit ce traité, étant difficile d'en rien dire de certain, sinon qu'il a esté fait avant la mort de Cecrops en 358,] ou au moins avant celle de Constance en 361, & après l'intrusion d'Auxence dans l'Eglise de Milan en 355. Le P. Petau le met en 356, aussibien que Bollandus 2. may. p. 231, 232, & les Benedictins *Ath. B. t. 1. p. 269.*

NOTE LXXVI.

Que cette lettre circulaire n'a aucun rapport aux quatre discours contre les Ariens.

[L'epistre circulaire dont nous avons parlé dans la note precedente, est mise dans les imprimez à la teste des discours ou *oraisons* contre les Ariens, & est mesme intitulée la premiere de ces oraisons, ce qui fait que l'on en met cinq. Il est vray que Photius conte cinq livres contre les Ariens. [Mais quoiqu'une partie de ce traité soit employée à refuter les Ariens, cela luy est commun avec beaucoup d'autres ; & nous ne voyons point qu'il ait aucun rapport particulier avec les quatre oraisons qui le suivent, & qui sont toutes liées ensemble & en un mesme corps, comme il paroist principalement, par ce-

qu'il n'y a que la dernière qui finisse par la glorification ordinaire ; au lieu que le traité dont nous parlons, a sa glorification propre, & ne demande rien pour estre achevé. L'oraison qui le suit commence de mesme comme un discours tout nouveau qui n'a raport à aucun autre qui le doit preceder.]

S. Cyrille d'Alexandrie cite un passage du troisieme livre de l'ouvrage sur la Trinité, qui se trouve dans l'oraison que l'imprimé conte pour la quatrième. Facundus fait la mesme chose, l. 3. c. 3. p. 109. a] *not.* & Justinien cite un endroit du second discours contre les Ariens, qui se trouve dans la troisième. Le VII. Concile en cite un du quatrième livre contre les Ariens, [qui se trouve effectivement dans le quatrième des imprimés p. 457. d. Ainsi ou la confusion qui est aujourd'hui dans nos livres, estoit aussi dans ceux de ce temps là, ou ils divisoient ce grand ouvrage d'une autre maniere que nous.] Et en effet cette quatrième oraison commençoit autrement que la nostre. [C'est peutestre de là que viennent les cinq livres de Photius contre les Ariens.] Les Benedictins ont entierement separé cette lettre, & font de cette separation le principal sujet de leur avertissement sur ces quatre discours. Ils en traitent encore ailleurs.

Conc. B. t. 1. p. 3. a. b.

Ath. in Ari. ori. 4. p. 485. b.

Conc. B. t. 4. p. 1. 5. f.

Ath. in Ari. ori. 3. p. 160. c.

4. Conc. t. 7. p. 764. b.

Ath. t. 1. B. p. 401. 404.

p. 269] p. p. 36.

Phot. c. 140 p. 316.

Ath. B. t. 1. p. 269.

Phot. c. 140 p. 316.

Ath. B. t. 1. p. 269.

NOTE LXXVII.

Sur le livre de la virginité attribué à S. Athanase.

[Nous sommes assûrez par S. Jerome que Saint Athanase a fait un livre De la virginité : & ce titre donne lieu de croire que c'est l'ouvrage De la virgi-

Conc. B. t. 1. p. 3. a. b.

Ath. in Ari. ori. 4. p. 485. b.

Conc. B. t. 4. p. 1. 5. f.

Ath. in Ari. ori. 3. p. 160. c.

4. Conc. t. 7. p. 764. b.

Ath. t. 1. B. p. 401. 404.

p. 269] p. p. 36.

Phot. c. 140 p. 316.

Ath. B. t. 1. p. 269.

p. 269. b.

Pour la page 186. 986.

Phot. c. 140 p. 316.

Ath. B. t. 1. p. 269.

Conc. B. t. 1. p. 3. a. b.

Ath. in Ari. ori. 4. p. 485. b.

Conc. B. t. 4. p. 1. 5. f.

Ath. in Ari. ori. 3. p. 160. c.

4. Conc. t. 7. p. 764. b.

b.

Ath. t. 1. B. p. 401. 404.

p. 269] p. p. 36.

Pour la page 186. 986.

nité que nous avons encore parmi les
 œuvres de Saint Athanase, *t. 1. p. 1043*,
 plutost que l'écrit adressé aux vierges
 dont nous avons un passage dans Theo-
 doret *l. 2. c. 11. p. 604. c.* Car celui-ci, se-
 lon ce qu'en dit Theodoret, estoit moins
 pour instruire les vierges sur les de-
 voirs de leur état, que pour les consoler
 & les fortifier dans les tourmens qu'on
 leur faisoit endurer. Il se peut faire
 néanmoins qu'il traitast l'un & l'autre
 point, & qu'ainsi ce soit celui qui est
 marqué par S. Jerome. Nous disons
 cela parcequ'il n'est pas constant si ce-
 lui que nous avons est véritablement
 de S. Athanase. Au moins Erasme sem-
 ble en avoir douté, à cause que le style
 en est assez bas: [ce qui ne semble pas
 néanmoins fort considerable. Les Be-
 nedictins le regardent aussi comme
 fort douteux pour la mesme raison, &
 parcequ'il ne se trouve pas dans les an-
 ciennes collections des ouvrages de S.
 Athanase. Rivet & Cocus le rejettent
 absolument tant à cause de quelques
 regles peu importantes, [ce qui ne
 prouve rien,] que parceque l'auteur
 dit, que ceux qui observeront ce qu'il
 prescric, seront mis dans le troisieme
 ordre des Anges. On peut remarquer
 encore qu'il reconnoist trois hypostas-
 ses, qu'il dit que toutes les viandes
 non animées sont pures, & qu'il veut
 que les vierges lavent les piez des hom-
 mes saints qui entrent chez elles. [Tout
 cela n'empesche pas que les personnes
 tres habiles & fort judicieuses ne re-
 gardent ce traité comme un ouvrage
 de S. Athanase. Ils disent que ce Saint
 ayant receu l'expression des trois hy-
 postases dans le Concile d'Alexandrie,
 il n'est point étonnant qu'il s'en soit
 servi quelquefois, selon les personnes
 avec qui il avoit à parler. C'est nean-
 moins ce que nous avons peine à croi-
 re. Cette variation dans les expressions
 eust pu causer du trouble, & avoir de
 dangereuses suites. *V. la note 104.* Ils

ajoutent que pour le lavement des piez
 des hommes, c'est ce que S. Paul exi-
 geoit des veuves à qui il ne demandoit
 pas une moindre pureté dans leur
 continence qu'aux vierges dans leur
 integrité.] Bollandus trouve cette
 piece excellente, & il ne croit pas
 néanmoins qu'elle soit de S. Athanase,
 tant à cause du style qui luy paroist tout
 different de celui du Saint, que parce-
 que l'auteur la qualifie *un livre*, au lieu
 que S. Athanase soit par modestie, [soit
 par un usage assez commun en ce temps
 là,] ne donne à ses plus longs écrits que
 le nom de lettres. Le Pere Alexandre
 la soutient; mais il ne répond qu'aux
 objections des heretiques, & foible-
 ment à quelques unes.

Boll. t. may. p.
214. c.

Alex. t. 7. p.
414.

Pour la page
189. § 67.

NOTE LXXVIII.

*En quel temps S. Athanase a écrit son
apologie sur sa fuite.*

Bollandus soutient que ce qui est
 dit de la chute d'Osus dans l'apologie
 de S. Athanase sur sa fuite, *p. 704. a.*,
 y a esté ajouté depuis par le Saint me-
 me. Il est certain que la fuite est au
 moins aussi bonne en ostant cet endroit
 de la chute d'Osus. [Et nous savons
 que S. Athanase ajoutoit ainsi quel-
 quefois des endroits aux ouvrages
 qu'il avoit composez assez longtemps
 auparavant.] Bollandus pretend qu'il
 n'y a pas eu de temps considerable en-
 tre la chute d'Osus & la mort de Leon-
 ce d'Antioche, que cet écrit suppose
 encore vivant, *p. 701.* [Je ne voy rien
 néanmoins qui empesche de mettre la
 chute d'Osus des le milieu de l'an 357,
 & de differer la mort de Leonce jus-
 qu'au commencement de l'an 358. Ainsi
 l'écrit de Saint Athanase pourra avoir
 esté fait à la fin de l'an 357.] C'est le
 sentiment des Benedictins qui le met-
 tent ou à la fin de 357 ou au commen-
 cement de 358. [Mais je ne comprends
 pas ce que dit Bollandus,] que Saint

Boll. t. may. p.
211. c.

Ath. t. 1. B. p.
119. d. c.

Boll. p. 231. b.

Riv. cri. l. 3. c.
4. p. 200.

Ath. t. 1. B. p.
110.

Riv. p. 161
Coc. p. 891
Boll. p. 121.
126.

Ath. virg. t.
16. p. c.

p. 103. c.

p. 104. a.

p. 108. c. d.

Athanase fit cet écrit sitost après sa retraite du 9 de fevrier, qu'il semble n'avoir pas encore sceu les cruaucez commises le mesme jour par Syrien. Son unique preuve est que S. Athanase n'en parle pas, p. 717, dans un endroit où il ne s'agilloit que de ce qu'il avoit fait luy mesme. Mais dans un autre, p. 704. 725, il parle des cruaucez qui se firent par Sebastien successeur de Syrien jusqu'après la Pentecoste, & il y parle encore du bannissement de plusieurs Evêques d'Egypte. [De sorte que si cet écrit a esté fait en 356, ç'a plutost esté néanmoins sur la fin de l'année qu'au commencement.]

se trouve dans l'oraison troisieme de S. Athanase contre les Ariens, ou dans la quatrieme selon les imprimez, p. 485. b, le cite de l'ouvrage qu'il avoit fait sur la sainte & consubstantielle Trinité. [Il ne faut pas néanmoins inferer de là que ce fust le titre de l'ouvrage de S. Athanase contre les Ariens] Car Facundus cite un passage du troisieme livre contre les Ariens qui s'y trouve encore; & immédiatement après il en cite un autre du livre de la Trinité. On trouve aussi dans la troisieme oraison selon les imprimez, p. 441. a, ce que le Concile de Calcedoine cite de l'ouvrage de S. Athanase contre les heresies.

Fac. l. 3. c. 1. 7.
109. al. 6. ol
not.

p. 109. b. c.

Conc. t. 4. p.
8. o. b.

Pour la page
191. § 83.

NOTE LXXIX.

Si les quatre discours contre les Ariens sont la premiere partie de l'ouvrage adressé aux solitaires.

Quoique la pensée de Bollandus, que les quatre oraisons contre les Ariens ne sont que la premiere partie de l'ouvrage adressé aux solitaires, paroisse assez bien fondée, comme on l'a vu dans le texte, on peut néanmoins objecter que ces quatre oraisons estoient partagées à peu pres comme nous les avons aujourd'hui non seulement du temps de Phorius, mais presque aussitost après la mort de S. Athanase. C'est ce qu'on voit dans S. Cyrille d'Alexandrie, & par l'Empereur Justinien, qui citent des passages de la deuxieme & de la troisieme. Facundus en cite encore un de la troisieme, l. 3. c. 3. p. 109. a. b. | 116. b. | not.

Boll. l. may,
p. 187. § 9.

Conc. t. 4. p.
8. o. b. | 116. b. |
356. f.

Ath. t. 1. B. 7.
377.

Boll. l. may,
p. 187. § 8.

Conc. t. 3. p. 216.

Ces quatre oraisons sont aussi par elles mesmes un ouvrage extrêmement long : de sorte qu'il paroist difficile de croire que ce ne fust encore qu'une partie d'un autre ouvrage, quoy que Bollandus puisse dire pour rendre probable une chose qui l'est assez peu.

[Il est remarquable] que S. Cyrille d'Alexandrie en citant un passage qui

NOTE LXXX.

Pour la page
191. § 88.

Quand S. Athanase a écrit son epistre aux solitaires.

Ammien parle sur l'année 360, du mariage d'Olympiade avec Arsace Roy d'Armenie; & il donne quelque lieu de croire que ce mariage ne se fit qu'en ce temps là, [ce qui obligeroit de ne mettre l'epistre de Saint Athanase aux solitaires qu'après l'an 360, parce qu'elle parle du mesme mariage : mais on ne peut donner ce sens à Ammien sans l'accuser de s'estre trompé, puisque personne n'oseroit dire que Saint Athanase n'ait pas appris la mort de Leonce avant l'an 360, après les troubles qui s'exciterent en 358 au sujet d'Eudoxe qui avoit usurpé sa place :] & de plus il paroist que Para fils de Arsace estoit déjà en age de gouverner son Etat en 367, lorsque son pere fut pris par les Perles : [& on ne peut douter qu'il ne fust né d'Olympiade. Valens § 8, 12 | note 12.

Amm. l. 20. p.
72.

l. 27. p. 354.

NOTE LXXXI.

Pour la page
194. § 89.

Quand S. Athanase a écrit sa seconde apologie.

Bollandus a cru d'abord que la se-

Boll. l. may,
p. 188. a.

conde apologie de Saint Athanase, à qui il oste ce titre pour luy donner celui de recueil, a esté écrite vers l'an 342, & que S. Athanase y a seulement ajouté depuis ce qui y est dit de Libere, d'Osius, & de la retractation d'Ursace & de Valens. [Il semble n'avoir songé lorsqu'il écrivoit cela, qu'à la fin de cette piece, où l'on voit la lettre de Constantin le jeune pour le rappel du Saint. Mais depuis il a sans doute pris garde qu'on y trouve des lettres du Concile de Sardique, & beaucoup d'autres pieces postérieures à l'an 342, & qui vont jusqu'en 349.] C'est pourquoy il veut dans la suite qu'elle n'ait esté composée que vers l'an 350. [Il vaut mieux la différer encore de quelques années,] puisqu'il l'écrivit lorsqu'on pretendoit faire un nouvel examen de sa cause, à quoy on ne songea apparemment que lorsque Constance fut devenu le maître paisible de tout l'Empire en 353. Ainsi cela se pourroit rapporter au temps du Concile d'Arles en 353, ou à celui de Milan en 355. Il semble néanmoins que des l'an 352, le Pape Libere poussé par les Ariens, ait prétendu examiner de nouveau sa cause. Mais il est visible par la conclusion de cet écrit, que Libere & Osius estoient alors bannis, [ce qui n'arriva qu'en 355. Nous serions donc assez portez à croire que la seconde apologie a esté écrite des ce temps là. Car il semble que depuis l'an 355, Constance n'ait songé qu'à employer la violence contre Saint Athanase sans se mettre en peine ni d'examen ni de formes.] Mais comme Saint Athanase n'apprit l'exil de Libere & d'Osius qu'après sa retraite d'Alexandrie. [je ne voy pas le moyen de dire que cet écrit ait esté fait avant l'an 356.] Il paroist en effet que tous les Evêques d'Egypte avoient déjà esté éprouvez par la persecution, [ce qui n'arriva qu'assez avant dans la mesme année.

Il faudra mesme différer cet écrit usques à la fin de l'an 357 au moins, si nous avons égard] à ce qui y est dit de la chute d'Osius & de Libere. [Mais cela est enfermé dans deux parentheses qui peuvent bien avoir esté ajoutées depuis par S. Athanase mesme, comme nous ne pouvons douter qu'il n'ait fait de semblables additions dans son traité des synodes: & il estoit comme necessaire qu'il ajoutast ici ces deux endroits pour répondre aux chicaneries que ses ennemis eussent pu faire sur l'avantage qu'il tiroit de la fermeté de ces deux Evêques qui ne persevererent pas. Et en effet le sens subsiste fort bien sans ces deux parentheses. La seconde embarrassé mesme le discours, & n'est pas dans son lieu naturel, parce que la suite du texte ne permettoit pas qu'on la mist mieux. C'est ce qui nous porte à croire qu'elle a esté ajoutée, & qu'ainsi l'écrit a esté fait avant la fin de l'an 357, mais non avant le milieu de l'an 356, selon ce que nous avons dit auparavant.] Car pour dire avec Bollandus que Saint Athanase y a ajouté d'abord toute la fin, [depuis ces paroles, *πὸ τῶν συνήκων ὁ c. p. 306. c.* ou au moins depuis ces autres, *διὰ τὸ τὸ δὲ καίως καὶ ἐκκλησιαστικῶς ὁ c. p. 306. d.* en quoy les Benedictins le suivent, & qu'il y a encore ajouté depuis ce qui regarde la chute d'Osius & de Libere;] c'est ce que nous n'oserions pas faire sans de grandes preuves, & nous aimons mieux croire que durant que Constance le persecutoit par une violence ouverte, le supposant coupable, quelques Eusebiens encore plus méchans & plus malicieux, s'efforçoient de montrer qu'il l'estoit effectivement, & de justifier l'injustice avec laquelle on le traitoit.]



p. 211. a. b.

Ath. ap. 1. p. 710. a. d.

p. 806. 807.

ap. 1. p. 652. a.

ap. 1. p. 807. a.

Roll. 1. m. 7. p. 188 a. b.

Ath. B. t. 1. p. 810. a. c. a. Roll. p. 188. b.

Pour la page
194.5.90.

NOTE LXXXII.

Si S. Athanase estoit à Seleucie durant le Concile.

Foll. 2. may,
p. 32. d. Arch.
vit. B. p. 75. c.
f.

Bollandus suivi par les Benedictins ne peut se persuader que S. Athanase ait eu la hardiesse de se trouver à Seleucie durant le Concile, parcequ'il n'eust pas pu y estre caché : & comme S. Athanase dans le traité qu'il a fait de ce Concile & de celui de Rimini, dit, *p. 869. c.* qu'il raporte les choses qu'il a vues & sceues tres exactement, Bollandus veut qu'on l'entende des actes de ces Conciles. [Cette explication n'est nullement naturelle, & S. Athanase ajoute qu'il veut faire luy mesme cette histoire, de peur qu'en l'apprenant des autres, on ne la sceust pas d'une maniere si assurée. Il n'y a qu'un témoin oculaire qui puisse parler ainsi: car il y en avoit assez d'autres qui pouvoient avoir vu les actes. Quelque danger qu'il y eust à S. Athanase d'estre connu à Seleucie, il peut néanmoins y avoir esté caché, & les Evêques Catholiques d'Egypte qui y estoient, ne pouvoient pas manquer de le servir en cela de tout leur pouvoir.]

Ce qui peut faire quelque difficulté, c'est que S. Athanase témoigne avoir vu tout ce qu'il raporte du Concile tenu à Rimini & à Seleucie; & il s'étend mesme particulièrement sur ce qui se passa à Rimini. De sorte qu'il semble nécessaire de dire qu'il a esté à tous les deux Conciles, ou au moins à celui de Rimini. Ni l'un ni l'autre n'est pas assurément aisé à croire : & néanmoins il n'y a rien qui soit absolument impossible. Il peut avoir esté à Rimini jusques à l'envoi des deputez, & estre ensuite venu à Seleucie. Mais comme il est assez ordinaire de dire du tout ce qui n'est vray que d'une partie, nous aimons mieux dire seulement qu'il vint à Seleucie; & parmi tant de choses difficiles à croire, prendre celle

Hist. Eccl. Tom. V III.

qui l'est le moins. Nous ne voudrions pas mesme assurer qu'il a esté à Seleucie : mais nous avouons que nous ne voyons point d'autre sens qu'on puisse donner raisonnablement à ses paroles.]

NOTE LXXXIII.

Pour la page
194.6.50.

Qu'il écrivoit son livre Des synodes de Rimini & de Seleucie, dans le temps mesme qu'ils se tenoient.

S. Athanase ne conduit l'histoire du Concile de Rimini que jusqu'à la nomination des premiers deputez envoyez à Constance, ce qu'il met mesme comme la fin & la conclusion du synode : & à la fin de son écrit, il y ajoute la lettre de Constance au Concile, avec la réponse genereuse des Evêques; ce qu'il n'avoit, dit-il, appris qu'après avoir écrit tout le reste. [Aussi il parle toujours de ce Concile comme d'une chose encore presente:] *'Ce Concile*, dit-il, *qui fait maintenant tant de bruit. Les 400 Evêques & plus qui sont maintenant assemblez à Rimini.* *'Les synodes qu'ils assemblent presentement. Ils disputent maintenant de la foy.* Et il marque mesme assez clairement qu'il écrivoit sous les mesmes Consuls par lesquels la troisieme confession de Sirmich estoit datée, qui sont ceux de l'an 359, auquel se tint le Concile. [En un mot tout cet écrit paroist composé dans le mesme temps que les choses qu'il raporte se passoient.]

C'est pourquoy il ne parle jamais de ce Concile qu'avec eloge, & bien differemment de ce qu'il en dit dans sa lettre aux Evêques d'Afrique. [Il n'y dit quoy que ce soit ni de ce qui se fit à Nicé, ni de la chute des Evêques du Concile, ni de rien de semblable. Ce seroit faire une grande injure à sa sincerité de croire que sachant toutes ces choses, il les cachoit volontairement, & qu'il ait parlé si avantageusement d'un Concile dont il savoit que

V V V

la conclusion avoit esté si honteuse. Et après tout, ce deguiffement luy auroit esté bien inutile, puisqu'il n'y avoit point de desert si reculé où les Ariens n'eussent repandu le bruit du crime qu'ils avoient fait commettre aux autres, principalement lorsqu'ils entreprirent de faire signer partout le formulaire de Rimini.

On voit de mesme à l'égard du Concile de Seleucie, qu'il ne dit rien du tout de ce qui se passa aussitost après à Constantinople, quoiqu'assurément il en eust bien du sujet. Il est encore visible qu'il n'écrivit pas ce traité à Alexandrie,]'parcequ'il témoigne y manquer de plusieurs pieces mesme importantes. [On peut donc tenir pour assuré que le traité des synodes a esté écrit aussitost après le Concile de Seleucie, & lorsque la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Nicé le 10 d'octobre 359, n'estoit pas encore arrivée jusques à S. Athanase.

Nous savons bien l'objection qu'il y a à faire sur cela, qui est]'qu'il y parle en un endroit du Concile de Constantinople tenu au commencement de l'année 360, & mesme de la mort de Constance [arrivée en 361.] Mais ce que nous avons dit nous paroist trop certain pour ne pas croire que cet endroit depuis ces mots, ταύτην ἡμεῖς ἐν τῇ Ἰουλιᾷ, jusqu'à ceux-ci, πῶς ἔβη ἐν ἄξει τέτρα φθάνοντες &c. a esté ajouté ou par d'autres pour achever l'histoire des formulaires des Ariens, ou par S. Athanase mesme en revoyant depuis cet ouvrage, & lorsqu'il n'avoit pas la memoire des choses tout à fait presente,]'puisqu'on y trouve des fautes contre l'exacte verité. [L'on peut aussi remarquer que ces paroles, πῶς ἔβη ἐν ἄξει τέτρα φθάνοντες, & le reste, n'ont aucune liaison avec ce qui les precede; au lieu que si l'on oste cet endroit que nous avons dit, elles suivront le formulaire que les Acaciens

furent à Seleucie, & marqueront que ceux qui en ont esté les auteurs, furent aussitost deposez; ce qui est tres veritable.] Il repete encore ensuite cette condamnation des Acaciens, & en tire avantage, & fait la mesme chose de celle de George d'Alexandrie en particulier,]'ce qu'il n'eust pu faire après le Concile de Constantinople qui renversa entierement ce qu'avoit fait celui de Seleucie.]

NOTE LXXXIV.

Four la page 197. § 91.

Que le traité du Saint Esprit que nous avons dans Saint Athanase, est véritablement de luy.

'Erasme, Scultet, & Rivet ensuite, ont voulu rejeter le traité du Saint Esprit adressé à Serapion, qui est dans le premier tome des œuvres de Saint Athanase, p. 174. Ils n'en donnent aucune preuve particuliere, & se contentent de dire en general que c'est l'ouvrage d'un homme sans esprit, & qui n'avoit rien à faire &c. [Je doute fort qu'on s'en raporte à leur jugement.] Ils ajoutent que c'est quelqu'un qui a voulu imiter le livre de S. Athanase à Serapion. [Je ne scay pas quel autre livre ils entendent. Nous avons deux lettres à Serapion sur le Saint Esprit dans le second tome, p. 10. 16, mais beaucoup plus courtes que l'écrit dont nous parlons.] La premiere de ces lettres suppose mesme un plus long ouvrage dont elle est l'abregé, [& autorise ainsi celui que l'on conteste. Il convient d'ailleurs parfaitement à l'esprit & au temps de S. Athanase:] de sorte que nous ne voyons aucune raison d'en douter.

[Il est bon de remarquer sur la lettre à Serapion qui fait l'abregé du traité sur le Saint Esprit, que cette lettre fait partie du traité du premier tome, p. 166, intitulé, *Contre ceux qui disent que le Fils est creature.* Il marque à la teste

Scultet, p. 481 Riv. cri. l. 5. c. 5. p. 167.

Riv. p. 267.

Ath. de Spi. 2. p. 101. c.

Alex. t. 7. p. 460 Ath. B. C. t. p. 645. 646.

p. 887. c. 197. d.

p. 505. c.

p. 507. b. Ath. B. C. t. p. 74.

de syn. p. 905. c. p. 907. a.

p. 905. c.

p. 907. a.

de ce dernier traité, qu'il l'écrivit pour abteger celui qu'il avoit fait contre les ennemis du Saint Esprit ; & ne parle ensuite que du Fils. Cela ne se peut expliquer que par la suite de la mesme piece mise dans le second tome, où il dit qu'on peut estre surpris qu'ayant abrégé sa lettre sur le Saint Esprit, il a refusé ceux qui disent que le Fils est creature, mais qu'il l'a fait à dessein, parceque la connoissance de la nature du Fils sert à connoistre celle du Saint Esprit.

NOTE LXXXVI.

Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Eusebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.

Pour la page
205. § 95.

Rufin écrit en un endroit que Lucifer ayant refusé à S. Eusebe d'aller avec luy à Alexandrie, & y ayant envoyé son Diacre, s'en alla en diligence à Antioche ; & un peu après il suppose que Saint Eusebe estoit allé à Antioche avec luy, & qu'il avoit promis en partant de cette ville qu'il feroit en sorte dans le Concile d'Alexandrie, qu'on ordonneroit un Evêque que tous les deux partis seroient bien aises de recevoir, & mesme qu'il en estoit demeuré d'accord avec Lucifer. [Outre que ces choses s'accordent assez mal ensemble, ce qui fait mesme que] Sozomene a mal pris le sens de Rufin, [il n'est pas bien croyable que ceux qui avoient témoigné un si grand amour pour S. Melece, consentissent à l'abandonner.]

Ruf. l. i. c. 27.
p. 248.

c. 30. p. 249.

Scz. l. 1. c. 12.
p. 612. b.

NOTE LXXXV.

Pourquoi Diodore rasoit les enfans.

Quelques uns ont pretendu que quand Ammien dit que les payens tuèrent le Comte Diodore, *quod cirros puerorum licentiis detondebat*, il a voulu marquer que Diodore faisoit ces enfans Lecteurs. M^r Valois suit d'abord ce sens ; mais il l'abandonne aussitost, parceque Diodore n'estoit pas un Evêque, mais un laïque & un Comte. [Les payens ne se fussent pas formalisez qu'il eust fait tant de Lecteurs qu'il eust voulu, puisqu'il ne pouvoit pas prendre leurs enfans pour cela, mais seulement ceux des Chrétiens. Il est visible aussi que ce sens qui peut paroistre d'abord assez naturel, n'est point durout celui d'Ammien,] qui ajoute : *Id quoque ad deorum cultum excitans pertinere*. [Il faut donc recourir à un usage des payens, qui laissoient croistre les cheveux de leurs enfans jusqu'à un certain age où ils les coupoient pour la premiere fois, & les offroient ou à Venus, ou à Apollon, ou, selon les lieux, à quelque autre divinité. Ainsi Diodore ne pouvant souffrir cette superstition publique, les coupoit de son autorité privée.]

Ath. de Spl. 2.
p. 10.

Pour la page
202. § 94.

Bar. 362. § 81
Amm. l. 22. p.
224. a.

Amm. n. p.
230.

Bar. p. 224. a.

NOTE LXXXVII.

Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie est adressée à Saint Eusebe & à S. Astere.

Pour la page
209. § 97.

[Je ne sçay pourquoi] S. Eusebe de Verceil, & Saint Astere de Petra sont nommez non seulement entre ceux qui écrivent la lettre du Concile d'Alexandrie à Lucifer & à quelques autres touchant l'Eglise d'Antioche, mais encore entre ceux à qui cette lettre est écrite, quoiqu'il soit visible par la lettre mesme qu'ils estoient à Alexandrie lorsqu'elle fut écrite, & qu'elle y fut signée par eux. Il faut donc dire ou que c'est une faute de les mettre parmi ceux à qui elle est adressée, comme a cru Baronius, ou plutost qu'elle leur est adressée, parceque c'estoit l'instruction de leur legation au Concile d'Antioche où ils devoient assister.

Ath. de Ant.
c. 4. bl. c. o. a.

p. 175. b. c. 5. 9.

p. 380. c. d.

Bar. 362. § 215.

Ath. t. r. B. p.
770. c.



Pour la page
218. § 101.

NOTE LXXXVIII.

Si S. Athanase demeura caché à Alexandrie jusqu'à la mort de Julien.

Ruf. l. 1. c. 37.
P. 175. a.

Lauf. c. 1. t. 13.
P. 95. a.

Boll. 14. may.
P. 71. § 23.

Rufin & ceux qui le suivent, disent que S. Athanase après avoir evité sur le Nil celui qui le cherchoit par ordre de Julien pour le tuer, revint à Alexandrie, & y demeura caché jusqu'à la fin de la persecution. Pallade paroît aussi supposer qu'il y estoit dans le même temps que Julien fut tué. Cependant Ammon Evêque d'Egypte assure avoir appris de la propre bouche de Saint Athanase, qu'il estoit dans ce temps là vers Antinoë. [Ainsi pour accorder les choses, il semble nécessaire de dire que Julien sceut enfin que S. Athanase estoit caché dans Alexandrie, & qu'immediatement avant que de partir pour la Perse, il envoya de nouveaux ordres, qui obligerent le Saint de se retirer.]

Pour la page
219. § 102.

NOTE LXXXIX.

Que nous avons la lettre de S. Athanase & du Concile à Jovien.

Ath. t. 1. p. 245.
Théod. l. 4. c. 3.
P. 601.
Scult. p. 433.

Ath. t. 1. B. p.
778.

[Nous ne voyons aucun moyen de douter de la verité de] la lettre à Jovien que nous avons dans S. Athanase & dans l'histoire de Theodoret. Sculpter la met entre les pieces indubitables. Les Benedictins n'en marquent pas le moindre doute. [Que si quelques savans ont témoigné en douter, cela ne vient apparemment que de ce qu'ils la confondent avec une autre] lettre à Jovien qui est dans le second tome de S. Athanase, p. 34, & qui ne paroît estre qu'un fragment de quelque plus grand ouvrage. L'auteur y traite de la foy, & principalement de l'Incarnation, après laquelle il ne veut reconnoître en J. C. qu'une nature & une hypostase incarnée, [ce qui a excité bien des disputes.] S. Ephrém d'Antioche cite cette lettre & la reçoit comme de Saint Athanase,

Phot. c. 129. p.
§ 13. b. c.

quoique le nom de Julien se soit glissé en cet endroit au lieu de celui de Jovien. Un ancien auteur cite la même doctrine d'une lettre d'Apollinaire à Jovien, que les Eutychiens attribuoient à S. Athanase; mais les paroles qu'il en rapporte sont dans un autre petit traité sur l'Incarnation qui est aussi parmi les œuvres de nostre Saint, t. 2. p. 30. b. | V. les Apollinaristes § 18. Les Benedictins la mettent parmi les pieces supposées, comme étant d'un style tout différent de celui de S. Athanase, & à cause de la question des deux hypostases.

Hib. P. t. 4. 2. p.
110. a. b.

Ath. t. 2. B. p.
241.

NOTE XC.

Pour la page
221. § 103.

Que l'écrit contre la lettre du Concile d'Antioche n'est point de S. Athanase.

Nous avons dans S. Athanase un petit écrit qui est visiblement contre la lettre du Concile d'Antioche sous Saint Melece en 363. Cet écrit après avoir fort bien prouvé que le terme de semblable en substance est insuffisant, mais non pas qu'il soit mauvais, rapporte ensuite toute la lettre à ce terme, & par ce moyen donne un mauvais sens aux expressions les plus Catholiques; ce qui fait voir quelque subtilité dans l'auteur de cette piece, mais peu d'équité. Le corps en est encore moins injurieux que le titre, conceu en ces termes: Refutation de l'hypocrisie de Melece, d'Ensebe de Samosates, & d'autres heretodoxes. Mais quoique cet écrit soit dans S. Athanase, les plus habiles ne croient pas qu'il soit de luy; & Blondel juge avec beaucoup d'apparence qu'il est de Paulin même, ou de quelqu'un des siens.

Ath. t. 1. p. 171.

Ad. B. t. 2.
Blond prin.
p. 121. Alex. t.
7. P. 443.

NOTE XCI.

Pour la page
226. § 105.

Que S. Athanase n'oblige point à mettre la mort de S. Theodore plus tard que 367.

Bollandus met la mort de S. Theodore de Tabenne en 368, parce que S.

Boll. 14. may.
P. 291. f.

Athanasé écrivant à ses Religieux, leur mande qu'il avoit célébré avec joie les festes de Pasque & de la Pentecoste. D'où Bollandus infere qu'il n'avoit pu les avoir passées l'année precedente avec la mesme joie, sans doute à cause de la persecution que luy fit Valens en 367. [Mais nous ne voyons point la necessité de cette consequence.] S. Athanasé recommande à ces moines de prier Dieu qu'il augmente de plus en plus la paix des Eglises: car maintenant mesme, dit-il, nous venons de célébrer avec joie les festes de Pasque & de la Pentecoste, & nous nous rejouissons des graces qu'il plaist à Dieu de nous faire. [Je ne voy point qu'on puisse tirer de là qu'il eust esté dans le trouble & l'affliction l'année precedente. Au contraire si l'Eglise d'Egypte eust esté seule dans la paix, & toutes les autres dans la persecution, il n'auroit point parlé comme il fait, d'une maniere qui donne sujet de croire que toutes les Eglises estoient alors dans le calme ausibien que la sienne. Ainsi il y a plus d'apparence que cette lettre est écrite avant que Valens se declarast ouvertement pour les Ariens, & en 367 au plustard. On peut voir dans la note 7 sur S. Theodore, pourquoi nous croyons aussi que ce n'a pas esté plustost.]

B. P. 112.

Pour la page
217. § 166.

NOTE XCII.

Que la vie que nous avons de S. Antoine n'est point supposée.

[Personne ne doute que S. Athanasé n'ait écrit la vie de Saint Antoine, & qu'Evagre ne l'ait traduite en latin presque aussitost qu'elle parut en grec.] Nous avons aujourd'hui une vie de S. Antoine en grec sous le nom de Saint Athanasé, & une en latin qu'on croit estre la traduction d'Evagre, & l'on y trouve en effet tout ce que les anciens ont jamais cité de cette vie écrite

par Saint Athanasé. On ne peut douter d'ailleurs que ces pieces n'aient toutes les marques possibles de verité, comme la preface, la conclusion, & quelques endroits de l'histoire le montrent clairement; & néanmoins il s'est trouvé quelques uns des derniers heretiques qui ont pretendu que c'estoit un ouvrage tout different de celui de S. Athanasé. Mais au lieu des preuves incontestables qui seroient necessaires pour nous persuader ce paradoxe, ils sont reduits à nous dire que Saint Antoine avoit employé à ensevelir S. Paul, le manteau que S. Athanasé luy avoit donné, & ainsi ne pouvoit pas ordonner à sa mort qu'on le luy rendist, [comme si S. Athanasé ne luy en eust jamais pu donner deux.] Ils remarquent qu'il ne s'y trouve rien de l'histoire de S. Paul ermite; & ils oublient quel'auteur declare qu'il ne met qu'une partie de ce qu'on pouvoit dire de ce Saint, & que Saint Jerome n'a écrit cette histoire que parceque aucun autre ne l'avoit fait avant luy, *quia res ommissa fuit.* [Pour ce qu'ils y reprennent touchant la doctrine, & le mepris avec lequel ils parlent de cette excellente piece, ils ne pretendent pas sans doute que nous les en prenions pour juges. Nous avons détruit par avance ce qu'ils y objectent de Saint Gregoire de Nazianze & de l'histoire de Balac.

Riv. cri. l. 3. c. 4. p. 263.

p. 263.

Ath. v. Ant. p. 411.

Hier. v. Paul. p. 27. a.

Mais pour ce qu'ils disent sans en citer l'auteur, que S. Antoine a esté avocat, au lieu que sa vie porte qu'il n'avoit pas étudié, il est étonnant que Rivet ait produit cette chimere après que Rosweide en a decouvert la source, & montré qu'ils l'ont pris de Suidas, que l'on ne peut dire parler du grand S. Antoine sans faire un grand prejudice à la reputation de ce Saint, outre qu'il y a des choses qui assurément ne luy peuvent convenir; & qu'il est visible que cet endroit est d'un

Vit. P. p. 3. b.

Suid. a. p. 116.

Alex. t. r. p. 46. Ath. b. t. p. 786-791.

payen qui prie les dieux de recompenfer cet Antoine à cause des liberalitez qu'il luy avoit faites, maintenant qu'il vit avec eux dans les isles Fortunées. [Quand cette remarque ne seroit pas aussi indubitable qu'elle l'est,] Rivet est obligé de reconnoître que S. Augustin est absolument contraire à ce titre d'avocat, & s'accorde fort bien avec ce que sa vie dit, qu'il n'avoit pas esté instruit dans les lettres. S. Augustin marque mesme expressément qu'il ne savoit pas lire, au lieu que selon sa vie on pourroit croire qu'il ignoroit absolument les lettres humaines & la langue greque. [Pour la maniere dont Rivet se tire de cet endroit de S. Augustin, en disant qu'il n'avoit pas pris de S. Athanase ce qu'il en dit, parcequ'il ajoute ensuite : *At si hæc quisquam falsa arbitretur, non ago pugnaciter* ; c'est bien peu connoître l'esprit de ce Saint, qui pour rettan-cher les disputes inutiles, abandonne fort volontiers ces sortes de faits fondez sur l'autorité humaine, & qui pouvoient estre contestez par des opinia-tres, quelque forte que püst estre cette autorité. Sans en chercher d'autre exemple, il n'y a qu'à remarquer que ces paroles : *At si ac quisquam &c.* ne se raportent pas seulement à S. Antoine, mais encore à une autre histoire qu'il dit avoir apprise de personnes tres graves & dignes d'une croyance toute entiere.

Jacque Basnage Calviniste a entrepris depuis peu de prouver que cette vie n'est point de Saint Athanase, ou qu'elle a esté extrêmement corrompue. Il ne rapporte aucune nouvelle raison qui soit tant soit peu considerable, & tout ce qu'il a de particulier, ce sont des railleries froides & sottes, [pout ne pas dire impies, sur des choses tres saintes & tres dignes de Dieu.]

NOTE XCIII.

En quel temps la vie de S. Antoine a esté écrite, & à qui elle a esté adressée.

Quelques uns ont pretendu que la vie de S. Antoine avoit esté écrite du vivant de ce Saint. Mais la vie mesme refuse entierement cette pretention, & le passage sur lequel on pretend l'appuyer ne le dit point. L'auteur de la vie de S. Pacome dit positivement que celle de Saint Antoine avoit esté écrite après sa mort par S. Athanase.

Elle est adressée à des solitaires d'une province où il n'y en avoit pas encore eu, qui estoit hors l'Egypte, & où il falloit aller par eau. [Ainsi ce ne peut estre le desert de Sceté où on n'alloit point par mer ni par le Nil, & qui n'estoit pas plus hors d'Egypte, & peutestre encore moins, que la Thebaïde où demouroit S. Antoine : & le titre qui porte *αὐτῶν τῶν ἐν τῇ ἐρημῶν*, ou *ἐν τῇ ἐρήμῳ*, comme elle est citée dans la vie de S. Pacome, [marque seulement que c'estoient des solitaires d'une province étrangere, sans avoir aucun rapport] avec les solitaires étrangers que l'on pretend avoir esté en Sceté ; [ce qui de soy mesme & sans autre preuve n'a point d'apparence.] Bollandus croit que leur monastere mesme qui n'estoit pas éloigné de l'Egypte, s'appelloit Xené. [Nous n'en connoissons point de ce nom : & nous ne voyons pas de raison pour dire que ces moines fussent peu ou beaucoup éloignez de l'Egypte.] Les Benedictins croient que c'estoient plustost les Occidentaux.

NOTE XCIV.

Si la vie de Sainte Synclétique est de S. Athanase.

La vie de Sainte Synclétique est attribuée à S. Athanase par Nicephore, qui est autorisé en cela par quelques manuscrits : [& son opinion a esté em-

Pour la page
227. § 100.

Bar. 340. § 71
Boll. 17. jan.
p. 113. § 33.
Boll. § 33. 34.

14. may. §. p.
26. a.

Ath. v. Ant. r.
p. 451. a.

p. 410. d.

p. 451. c. d.

Boll. 14. may,
§. p. 41. c.

Boll. 17. jan. p.
108 § 3.

1. may. p. 245.
c.

Ath. t. r. p.
705.

Pour la page
229. § 107.

Nphr. l. 8. c.
40. p. 624. c.

Hollin. mart.
p. 351. Corcl. g.
l. 1. p. 754. a.

Riv. crit. l. 3. c.
4. p. 162.

Aug. do. ch. l.
1. p. r. l. 3. p. 3. 2.
b.
2. Boll. 17. jan.
p. 113. § 33. 34.

Aug. do. ch. l.
1. p. r. l. 3. p. 3. 2.
b.

Basn. p. 135.
144.

brassée comme certaine par des personnes tres habiles & les plus judicieuses de nostre siecle, qui pour ce sujet ont appellé cette Sainte la mere des Religieuses, & la premiere fondatrice des monasteres de filles, comme Saint Antoine a fondé ceux des solitaires. Le discours qui fait la principale partie de cette vie, semble nous représenter celui qui est dans la vie de S. Antoine:]

‘& M^r Cotelier juge que cet ouvrage n’a rien d’indigne de la pieté & de la doctrine de S. Athanase. La preface fait voir au moins qu’elle a esté écrite par un auteur original qui avoit connu cette Sainte : & il est certain que la Sainte, ou sa vie mesme est tres ancienne, puisqu’on en trouve plusieurs paroles citées dans les Vies des Peres faites peutestre des la fin du V. siecle. Neanmoins tous les manuscrits ne s’accordent pas à l’attribuer à Saint Athanase. Quelques uns n’en marquent point dutout l’auteur : d’autres la donnent à un Polycarpe qualifié Ascete : & quelques uns semblent dire qu’elle est d’un Arsene de Pegades. Il y a des personnes qui trouvent que l’histoire n’en est pas aussi naturelle que celle de S. Antoine, & qu’elle ne contient pas assez de faits historiques. [Je douterois fort que ce qu’il peut y avoir en cela de veritable, fust une raison de croire qu’elle n’est pas de S. Athanase. Mais il est vray que le style en paroist plus affecté, plus obscur, moins naturel, & moins simple que n’est celui de ce Saint.] Quelques uns remarquent aussi que les comparaisons y sont beaucoup plus frequentes qu’elles ne sont dans S. Athanase. Bollandus l’a donnée d’abord sous le nom de ce Saint, *s. jan. p. 242*, mais ses continuateurs ne veulent point dutout qu’elle en soit. C’est aussi le sentiment des Benedictins.



NOTE XCV.

Pour la page 229. § 107.

En quel temps on peut mettre cette Sainte.

[Il n’y a rien dans la vie de Sainte Syncretique qui puisse marquer le temps où elle a vécu. Supposé que la vie soit de Saint Athanase, il faut qu’elle soit morte au plustard vers l’an 365. Mais quand mesme la vie seroit d’un autre, il semble qu’on ne la doit pas mettre beaucoup plustard, puisque les Vies des Peres qui la citent souvent, ne parlent guere que de ceux qui sont morts avant le milieu du V. siecle.] Ainsi estant morte agée de 83 ou 84 ans, [elle sera toujours née sous l’episcopat de Saint Athanase. Que si les auteurs des Vies des Peres ont suivi l’auteur de sa vie, comme il y a bien de l’apparence, elle sera encore plus ancienne.]

NOTE XCVI.

Pour la page 231. § 109.

Quand Valens commença à persecuter S. Athanase.

[Il y auroit quelque lieu de mettre en l’an 370 la persecution de Saint Athanase par Valens, puisque] Socrate & Sozomene la raportent immediatement avant que de parler de la mort d’Eudoxe arrivée cette année là. Mais d’autre part Sozomene met l’edit de Valens contre les Evesques bannis sous Constance, qui fut la cause de cette persecution, comme une suite de l’indiction du Concile de Tarfe, [faite pour le primtemps de l’an 367:] & il joint entierement ces deux choses. [C’est ce qui nous oblige de mettre la persecution de S. Athanase des ce temps là, si nous voulons nous attacher à cet auteur. Il paroist en effet que la persecution commença des l’an 367 à estre assez violente: *V. les Ariens § III*: & elle devoit naturellement commencer par Saint Athanase. Il paroist aussi que Saint Athanase vécut encore quelque temps depuis que Valens le

Socr. l. 4. c. 11.
14. p. 235. 22. 1.
Soz. l. 6. c. 12.
15. p. 654. 655.
Soz. l. 6. c. 12.
p. 653. 2.

Cotel. g. t. 1. p. 714. G.

p. 101. 102.

p. 754.

Boll. 2. may, p. 245. f.

f. 246. a.

Oudin.

Boll. may, t. 1. p. 7 12. may, p. 245. 246.

Ath. t. 1. B. p. 680.

voulut chasser d'Alexandrie. Et si on le met en 370, ce ne fera que quelques mois avant sa mort, au moins s'il est mort en l'an 371.] Bollandus met sa persécution par Valens en l'an 367, auquel on trouve que Tatien estoit Prefet d'Egypte : & ce fut luy qui persecuta S. Athanase sous Valens, selon Metaphraste & une autre vie du Saint. [Mais cette preuve ne conclut pas absolument,] parcequ'on pretend qu'il fut quatre ans Prefet : ainsi il peut l'avoir encore esté en l'an 370. Les Benedictins mettent aussi cette dernière persécution de S. Athanase vers l'an 367, pour s'accorder au calcul de Theophane.

NOTE XCVII.

Que la lettre aux Evêques d'Egypte, de Syrie &c. est apparemment écrite en l'an 367, ou depuis.

Le soin que prend S. Athanase dans sa lettre aux Evêques d'Egypte, de Syrie &c. de recommander tres particulièrement la divinité du S. Esprit, [fait voir que cette lettre n'est pas écrite avant l'herésie des Macedoniens, ni par consequent avant l'an 336.] Ce pendant il estoit libre alors pendant que les autres Evêques estoient persécutés, & il paroissoit publiquement ; puisqu'il écrit avec plusieurs Evêques, & qu'il dit que ceux de la Cilicie, de l'Arabie, & de la Sytie, luy peuvent écrire, & consulter avec luy sur les affaires de l'Eglise. [Ainsi cette lettre convient tout à fait à l'année 367, & aux suivantes ; lorsque Valens qui persécutoit les autres Eglises, se trouvoit obligé de laisser en paix celle d'Egypte. Il y parle en effet avec une autorité qu'il ne prend point, ce me semble, dans les écrits faits sous Constance.] Il y dit aussi qu'il combat l'herésie Arienne depuis longtemps. [Je ne la trouve point dans la nouvelle édition des Benedictins.]

NOTE XCVIII.

Que Diodore à qui S. Athanase écrit, est l'Evêque de Tyr, nom de Tarse.

La lettre de S. Athanase à Diodore, estoit pour Diodore de Tarse selon Facundus qui la raporte ; & cela est expressément dans le titre. [Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne s'adresse à un Evêque : car S. Athanase l'appelle *Confacerothem*, c'est à dire que le grec avoit *συμμετορος*. Et je ne pense pas qu'il se trouve qu'un Evêque écrivant à un Prestre, luy ait jamais donné ce titre. Il est certain qu'ils mettoient ordinairement *Compresbytero*, comme on le voit par les lettres de S. Athanase à Jean & à Pallade, t. 1. p. 951. 952. Que si cela est, la lettre ne s'adresse point à Diodore de Tarse. Car je ne croy pas que l'on puissè répondre aux preuves par lesquelles nous esperons montrer qu'il n'a point esté Evêque avant l'an 376, trois ans au moins après la mort de S. Athanase. V. son titre note 2.

Il faut par consequent que ces mots *Episcopi Tarsi* aient esté ajoutez au titre de la lettre, soit par Facundus, soit par quelque autre avant luy, pour expliquer à quel Diodore S. Athanase écrivoit. Et cela est d'autant plus vraisemblable, que comme le remarque S. Augustin, & comme on le voit par quantité d'exemples, ce n'estoit pas l'ordinaire de marquer l'evêché de ceux à qui l'on écrivoit. Dans les autres lettres raportées par Facundus au mesme endroit, Timothée & S. Epiphane qualifient Diodore Evêque, sans en ajouter le lieu. On voit la mesme chose dans les lettres de S. Athanase à Rufinien, t. 2. p. 40, à S. Serapion, t. 1. p. 670. Je doute aussi qu'on trouve souvent cette phrase, *Confacerothi Episcopo Tarsi, Confacerothi & Episcopo* estant à peu près la mesme chose, & l'un rendant l'autre inutile.

Si Diodore à qui S. Athanase écrit, n'est

Pour la page
238. § 1.0.

Fac. 1. 4. c. 1. p.
148.

Boll. 14. may,
P. 291. f.

Cod. Th. chr.
P. 72.
a. th. v. p. 90.
d. th. r. c. 153.
P. 449.

Cod. Th. chr.
P. 80. r.

Ath. vit. p. 85.
2. b. c. d.

Pour la page
237. § 110.

Ath. cath. t. 1.
P. 572. cl. 571. c.
d.

P. 370. b.

P. 571. a.

P. 570 d. 571. a.

n'est pas celui de Tarse, il est bien aisé de juger que c'est celui de Tyr,] qui avoit esté fait Evêque sur le témoignage que S. Athanase mesme en avoit rendu, comme nous l'apprenons de Rufin: [& cela convient fort bien] au titre de fils que le Saint luy donne, & encore plus au bien qu'il dit s'estre fait à Tyr par luy & par sa perseverance. [Il y auroit au contraire lieu de s'étonner de voir un Evêque de Tarse travailler à Tyr, séparée de Tarse par toute l'étendue de la Syrie. Quoique l'on voie par l'histoire de S. Basile, que S. Athanase qui ne communiquoit pas avec Saint Melece & les Meleciens d'Antioche, ne laissoit pas de s'unir avec les Evêques qui estoient dans la communion de S. Melece; il y a neanmoins peu d'apparence qu'il eust avec eux autant de liaison & de familiarité qu'il en paroist dans cette lettre, surtout avec Diodore de Tarse, qui avoit toujours esté le chef des Meleciens d'Antioche, & qui l'estoit encore alors, s'il n'a pas esté Evêque avant l'an 376.]

'Facundus rapporte au mesme Diodore la lettre de Saint Athanase, celle des Evêques d'Egypte, & celle de S. Epiphane. [Il est en effet assez visible que ces lettres regardent le mesme Diodore. Mais nous verrons dans la note suivante, que celle des Evêques d'Egypte ne peut convenir à celui de Tarse :] & l'ouvrage que S. Epiphane promet à Diodore, porte en teste qu'il a esté adressé à Diodore Evêque de Tyr. [Au reste il n'est pas étonnant que Facundus ait esté trompé par l'équivoque du nom de Diodore. On sçait que cela luy est encore arrivé à l'égard de Theodore de Mopsueste, qu'il a confondu avec Theodore de Tyanes.

Nous ne voyons point qu'on puisse rien objecter contre cela, sinon qu'il est difficile de pretendre que Diodore à qui Saint Athanase a écrit, soit autre que] celui à qui écrit Timothée d'A-

lexandrie comme à un Evêque de sa communion, & qu'il estimoit beaucoup, particulièrement à cause du témoignage que luy avoit rendu Saint Athanase. [Que si ce Diodore est celui de Tyr, il faudra donc que Timothée] qui dans le Concile de Constantinople avoit communiqué avec Zenon fait Evêque de Tyr par les Meleciens au préjudice de Diodore, [communi- quast en mesme temps avec les deux partis opposez. Cette objection paroist considerable d'abord. Cependant il est indubitable d'une part que Timothée assista au Concile de Constantinople presque tout composé de ceux de la communion de S. Melece; & il n'est pas moins indubitable de l'autre qu'il a toujours soutenu la communion de Paulin dont estoit Diodore de Tyr, contre celle des Meleciens. Il n'est point necessaire de déterminer comment cela se faisoit. Il nous suffit de voir que ces faits estant constants comme ils le sont, il n'y a point de difficulté particuliere à l'égard des deux Evêques de Tyr Diodore & Zenon.]

NOTE XCIX.

Pour la page
228-9 1.0.

*Que la lettre des Evêques d'Egypte
relevez à Diocésarée, s'adresse
à Diodore de Tyr.*

'Diodore marqué dans la lettre des Evêques d'Egypte relevez à Diocésarée par Valens, est nettement qualifié Evêque de Tarse dans Facundus. [Mais ce mot est sans doute ajouté dans cet endroit aussi bien que dans la lettre de Saint Athanase dont nous venons de parler.] Car Apollinaire menaçoit ce Diodore de le déposer s'il ne s'abstenoit de la communion de Paulin; [& il est tres certain que Diodore de Tarse n'a jamais eu à se séparer de la communion de Paulin, parcequ'il n'y est jamais entré. Je ne

X x x x

Ruf. l. 2. c. 21.
p. 86. 2aFac. l. 4. c. 2. p.
148. 149.

p. 158. 160.

Epi. de gém. p.
125. 2aFac. l. 4. c. 2. p.
158Conc. t. 2. p.
915. c. l. Ruf. l. 2.
c. 21. p. 186. 19Fac. l. 4. c. 2. p.
160 C.

croÿ point aussi que cette phrase, *Sanc-
tissimum Tarsensem*, soit du IV. siecle, ni
mesme du VI. auquel vivoit Facundus.]
Ce Diodore est relevé par la commu-
nion de S. Athanase; [& ce Saint n'a ja-
mais communiqué avec les Meleciens,
dont Diodore de Tarse estoit comme
le second chef, au moins jusqu'à son
episcopat, c'est à dire jusques après la
mort de Saint Athanase.] Les Evesques
d'Egypte appellent Diodore *nostrum
ipsorum Episcopum*. [Cela pourroit por-
ter à croire qu'il estoit Evesque de Dio-
cesarée.] Mais il est joint avec S. Basile,
S. Epiphane, & Paulin d'Antioche; [ce
qui peut faire juger que c'estoit aussi
un Evesque des premiers sieges de l'O-
rient; & sans doute c'estoit Diodore de
Tyr. Il faut donc dire que ceux d'Egypte
l'appellent leur Evesque, parceque Dio-
cesarée estoit dans la Phenicie dont il
estoit metropolitain, ou que cet en-
droit est mal traduit, & a dû signifier
dans le grec que Diodore avoit esté
dans la communion de S. Athanase, &
estoit encore dans la leur : *κοινωνόν Α'θανα-
σίου και ημών αυτών, ἐπίσκοπον Διόδωρον*]

p. 150. b. l. c.

Pour la page
240. § 111.

Boll. 2 may,
p. 245. d. c.

Bell. de scri. in
Ash.

NOTE C.

*Sur deux Confessions de foy attribuées à
Libere & à S. Athanase.*

'Bollandus reçoit comme legitimes
la lettre de Libere à S. Athanase, où il
fait une confession de sa foy & luy en
demande aussi une de sa part, & la ré-
ponse de ce Saint qui le satisfait sur ce
sujct. Neanmoins le Cardinal Bellar-
min croit que ces deux pieces ne con-
viennent ni à l'un ni à l'autre de ceux
dont elles portent le nom. Il ne sauroit
se persuader que Libere ait jamais dou-
té de la foy de S. Athanase, & ait pre-
tendu luy donner des loix sur cela. Il
remarque aussi que la réponse de Saint
Athanase non seulement n'est pas une
lettre entiere, mais qu'elle se sert mes-
me de termes assez impropres, au lieu

que S. Athanase a accoutumé de parler
des mysteres dans les termes les plus
propres & les plus exacts. [Il paroist
assurément difficile de croire que Saint
Athanase ait dit,] 'que c'est la chair
prise par le Verbe qui a esté attachée
à la croix, qui a esté mise dans le tom-
beau, & qui a souffert les autres choses
propres à l'homme, mais non le Verbe.
'Theodoret à qui ces expressions euf-
sent esté fort favorables, ne les cite
pas neanmoins, & il en ramasse plu-
sieurs autres qui sont moins formelles
pour luy. 'Rivet suit en ce point le ju-
gement de Bellarmin. ^a Le P. Petau sou-
tient de mesme que toutes ces deux let-
tres sont supposées. ^b C'est aussi le senti-
ment des Benedictins. [Nous en avons
déjà parlé dans la note 61 sur les Ariens.]

Act. ad Lib. p.
244. d.

Thdr. dial. 3.
p. 152-162.

Riv. cri. l. 3. c.
7. p. 279.
4 Pet. dog. t. 1.
l. 1. c. 14. § 3. p.
174.
6 Act. t. 2. B.
p. 667. c.

NOTE CI.

Pour la page
241. § 111.

*A quels Evesques la lettre aux Africains
est adressée.*

'Baronius croit que la lettre de Saint
Athanase aux Africains s'adressé aux
Evesques de la Libye Cyrenaique, &
non à ceux de la primacie de Cartha-
ge, [qui est ce que nous appellons pro-
prement l'Eglise d'Afrique. Mais cette
opinion qu'il n'appuie sur quoy que ce
soit,] 'est visiblement fausse, puisque
les Evesques de la Cyrenaique estoient
du patriarcat d'Alexandrie, & ainsi
faisoient partie de ceux de Libye qui
écrivoyent cette lettre. [Outre que le
nom d'Afrique ne se trouvera point
donné en ce temps là à la Libye Cyre-
naique; si ce n'est peuteestre lorsqu'on
la joint avec tout le reste de ce conti-
nent pour en faire la troisieme partie
du monde. Et je ne croy pas mesme
qu'on trouve aisément que les auteurs
de ce temps là aient donné le nom de
Libye à ce qui est du costé de Carthage.
Ce nom marquoit alors les provinces
voisines de l'Egypte qui dependent du
patriarcat d'Alexandrie & de l'Empire

Bar. 169. § 35.

Act. t. 1. B. p.
890.

ad Afr. p. 914
b. 940. d.

d'Orient avec la Libye Tripolitaine. Le reste de ce qui reconnoissoit l'Evêque de Carthage & l'Empire d'Occident, retenoit le nom d'Afrique.]

NOTE CII.

Que l'écrit De l'apparition du Verbe est de S. Athanase.

[L'écrit de l'apparition du Verbe incarné que nous avons dans Saint Athanase *t. 1. p. 595*, est fait, selon que porte le titre, contre les Ariens & Apollinaire : mais il est mal intitulé. Car il est fait pour prouver la divinité & la consubstantialité des trois personnes ; & un des moyens dont il se sert, c'est de rapporter à l'Incarnation toutes les paroles qui marquent quelque infériorité dans le Fils.] Aussi il est cité par Theodoret sous le titre de Tome ou écrit contre les Ariens. Et les Benedictins qui dans leur nouvelle édition de Saint Athanase ont aussi retranché *καὶ Ἀπολλιναιῶν*, s'autorisent des meilleurs manuscrits.

[Je ne voy donc rien dans ce traité qu'on puisse dire estre contre Apollinaire : au contraire il y a diverses choses qui semble le favoriser,] & J. C. y est appellé *un Dieu qui porte une chair*, qui est une phrase que les Apollinaristes affectoient. Cette remarque jointe avec la reconnoissance des trois hypostases dont nous parlerons dans la note 104, donneroit quelque sujet de douter si dans le titre au lieu de *καὶ Ἀπολλιναιῶν*, il ne faudroit pas simplement *Ἀπολλιναιῶν*, qui marqueroit que ce traité est d'Apollinaire, qui a écrit sur le mesme sujet.

Mais il faut remarquer que le Concile de Latran sous S. Martin Pape, cite un traité d'Apollinaire intitulé comme celui-ci, De l'apparition de Dieu incarné : [qui en est néanmoins fort différent,] quoique l'un & l'autre cite ces paroles de l'Evangile, *Pater si*

possibile est &c. Car dans S. Athanase ces paroles sont citées pour prouver la foy Catholique des deux volontez en J. C. & dans le Concile, Apollinaire se les objecte, pour répondre qu'elles ne prouvent point les deux volontez. [Cela n'empêche pas absolument que l'un & l'autre traité ne puisse estre d'Apollinaire, puisqu'on trouvoit des choses toutes contraires dans les écrits ; mais néanmoins on a plus sujet de croire que ce seroit la conformité des titres qui auroit fait mettre dans Saint Athanase que ce traité est d'Apollinaire, quand mesme on trouveroit des manuscrits qui retrancheroient le *καὶ* qui forme un sens contraire. Mais puisque ce *καὶ* se trouve partout où *Ἀπολλιναιῶν* est ajouté, & que l'on ne trouve point ces deux mots dans d'excellens manuscrits, nous aimons mieux suivre le sentiment des Benedictins,] qui croient que cet ouvrage est certainement de S. Athanase.

NOTE CIII.

Si l'écrit sur l'Incarnation en forme de confession de foy, est de S. Athanase.

L'histoire remarque que les Eutychiens [ou les Apollinaristes,] ont fait passer divers traités d'Apollinaire sous le nom des Peres, & nominément de S. Athanase, pour s'en servir plus avantageusement contre l'Eglise. Leonce de Byzance le soutient particulièrement d'un petit écrit sur l'Incarnation, dont on cite ces paroles celebres, *Que nous n'adorons en J. C. qu'une seule nature incarnée.* La raison qu'il allegue pour montrer que ce traité n'est pas de Saint Athanase, c'est qu'il n'estoit pas seulement de deux feuilles, au lieu que tout le monde sçait, dit-il, que les ouvrages de ce Saint sont tous fort longs. Les paroles qu'il en cite se trouvent dans un traité sur l'Incarnation, que nous avons dans

Pour la page 244. § 113.

Thdr. dial. 3. p. 52. d. 3. p. 16. a. Ath. B. t. 1. p. 870. a.

p. 600. b.

Naz. or. 14. p. 748. b. Ath. t. 1. p. 601. d.

Conc. t. 6. p. 113. d. c.

cl. Ath. t. 1. p. 612. d.

Ath. B. t. 1. p. 870.

Pour la page 244. § 113.

Eva. l. 3. c. 11. p. 62. d.

Leont. sec. 8. p. 57. b.

le second tome de S. Athanase p. 30, & qui effectivement ne fait pas deux pages d'impression : [de sorte qu'on ne peut douter que ce ne soit celui que Leonce soutient n'estre point de Saint Athanase.]

Sup. p. 1031. a.

'Le mesme Leonce a fait un traité exprés pour montrer que les Eutychiens avoient attribué à S. Athanase & à d'autres divers écrits d'Apollinaire, ce qui avoit trompé beaucoup de personnes. Entre plusieurs oraisons ou expositions sur l'Incarnation, supposées de cette sorte à S. Athanase, il marque en particulier celle qui portoit pour titre, Exposition qui convient avec l'Exposition des 318 Peres:

Per dog t. 4. l. 4. c. 6. § 6. p. 329.
Cone. t. 4. p. 1766. b.

'& c'est le titre que porte dans quelques manuscrits le petit traité dont nous parlons. Les Severiens ayant cité l'autorité de Saint Athanase dans la conférence de l'an 533, & ayant avancé que ce Saint ne mettoit en J. C. après l'Incarnation, que la seule nature du Verbe, les Catholiques leur soutinrent par la bouche d'Hypace Evêque d'Ephefe, que toutes les pieces qu'ils pouvoient alleguer sur cela, estoient fausses, & supposées par les Apollinaristes. On juge mesme que celle-ci, quelque courte qu'elle soit, ne laissè pas de marquer un style assez different de celui de S. Athanase.

p. 757. a.
Pct. p. 330.

[Il faut ajouter à cela que S. Athanase a toujours esté ennemi des nouvelles confessions de foy, & il n'en a pas mesme voulu faire pour rejeter la nouvelle heresie des Macedoniens, parcequ'il vouloit que l'on se contentast du symbole de Nicée. Il faudroit donc qu'il eust eu de pressantes raisons pour faire celle-ci; & on ne voit point durout quelles elles pouvoient estre.] Il ne propose que le symbole de Nicée dans sa lettre à Jovien, [dont nous avons parlé sur l'an 363. La seule chose qu'on peut dire, c'est que ce n'est qu'un fragment d'un plus grand

Ath. ad Jov. t. 2. p. 147.

ouvrage, où l'on ne doit point trouver étrange que S. Athanase expliquast sa doctrine & celle de l'Eglise. Mais des le temps de Leonce, c'est à dire il y a pres d'onze-cents ans, elle ne se trouvoit qu'en l'état où nous l'avons, qui a tout à fait l'air d'une simple confession de foy.

Cependant cette piece qui a tant de marques de fausseté, j'est inserée presque toute entiere par S. Cyrille dans le discours qu'il adressa aux Imperatrices. Il en raporte encore un grand endroit dans la défense de son huitieme anathematisme, & il cite tout cela des ouvrages de S. Athanase sur l'Incarnation. On remarque encore qu'il la citoit dans un écrit contre Theodore de Mopsueste qui est perdu. Il l'y citoit pour autoriser l'expression d'une seule nature. S. Ephrem d'Antioche, S. Euloge d'Alexandrie, & d'autres moins considerables, ont cru aussi que cette expression venoit de S. Athanase. Basile de Seleucie a dit avant eux des l'an 448, qu'on tenoit qu'elle estoit de luy.

Cone. t. 1. p. 116.

f. 85. 816.

t. 4. p. 1767. a.
Leont. ec. 8. t. 11. p. 127. c.

Per. t. 4. p. 3. § 4.

Cone. t. 4. p. 138. d.

[Si donc nous voulons continuer à soutenir que la piece dont nous parlons, & sur laquelle on a particulièrement appuyé l'expression d'une nature incarnée, n'est point de S. Athanase, il faut avouer ou que S. Cyrille a esté surpris par ceux qui l'avoient déjà supposée à Saint Athanase, ou que les écrits où il la cite ont esté alterez par les heretiques. Le premier peut paroistre assez vraisemblable, puisque sans cela on ne voit pas d'où Saint Cyrille a pris son expression d'une seule nature incarnée qui l'a fait soupçonner d'Apollinarisme, & qui a embarassé l'Eglise.] D'ailleurs il est certain par Basile de Seleucie, que certain ans seulement après sa mort on attribuoit cette expression à Saint Athanase, & que cependant Hypace aima mieux soutenir contre les Severiens, que les écrits

p. 1767. b1
Leont. p. 127. d.

de S. Cyrille avoient esté corrompus, & Leonce de Byzance a depuis embrassé la mesme réponse, ajoutant que Dioscore son successeur pouvoit les avoir corrompus. Ils l'ont fondée sur ce que Saint Cyrille n'a point employé cette confession de foy attribuée à S. Athanase, en beaucoup d'occasions où il l'eust pu faire, & sur ce que Theodoret en répondant à son écrit contre Theodore, luy demande où il a pris son expression d'une seule nature, puisqu'elle n'estoit d'aucun Pere. Il n'avoit donc pas vu dans l'écrit qu'il refutoit, [ni dans la défense des anathematismes faite proprement contre luy,] que S. Cyrille l'attribuoit à Saint Athanase: & en effet répondant à l'autorité des autres Peres alleguez par S. Cyrille, il ne répond point sur celui-ci qui estoit le plus illustre de tous. [Les Severiens témoignèrent se satisfaire de cette solution dans la conference; au moins ils n'y repliquerent pas. Saint Ephrem & S. Euloge n'ont pas besoin de réponse particuliere, puisqu'apparemment ils n'ont voulu que suivre S. Cyrille.

Il faut avouer que quelque parti que l'on prenne dans cette difficulté, il y a partout beaucoup d'embaras.] Neanmoins le P. Petau a cru qu'on pouvoit suivre Leonce de Byzance, qu'il appelle un auteur tres grave & tres savant, & que nonobstant l'autorité de S. Cyrille, ou plustost de ses écrits corrompus par Dioscore, il valoit mieux soutenir que l'écrit dont nous parlons est d'Apollinaire, & non de S. Athanase. On l'avoit mis des auparavant dans quelques editions de ce Saint entre les écrits supposés. Il croit qu'il est mesme fait tort à l'Eglise dans le temps de Saint Athanase à cause des Apollinartistes. S. Maxime qui a beaucoup soutenu la proposition d'une nature incarnée, ne l'a néanmoins jamais défendue par l'autorité de ce Saint.

Le P. Lupus veut néanmoins soutenir qu'elle en est, & que les écrits de S. Cyrille n'ont point esté corrompus en ce point. Mais il n'allegue rien de considerable à quoy le P. Petau n'ait répondu. Tout ce qu'il dit des clameurs de Dioscore & d'Eustathe de Beryte dans le Concile de Calcedoine p. 174. d. e, prouve qu'on attribuoit alors la proposition d'une nature incarnée à Saint Athanase, ce que les paroles de Basile de Seleucie montrent encore mieux; & que les endroits contestez se lisoient dans Saint Cyrille, ce qui n'est pas étonnant si c'est Dioscore qui les y a mis.

Un Anonyme dont Turrien nous a donné quelques recueils contre les Severiens & les Acephales, cite d'une lettre pretendue de Saint Athanase à l'Empereur Jovien, l'opinion d'une nature incarnée, dans les termes qui se trouvent dans la confession de foy que nous examinons ici. Il soutient que cette piece ne peut estre de S. Athanase, parcequ'elle est contraire à sa doctrine: [ce qui est une preuve indubitable pourvu qu'elle soit claire: mais je ne voy pas qu'on puisse repliquer au mesme Anonyme,] qui dit que Timothée dans sa table des écrits d'Apollinaire, luy attribue celui-ci.

[Nous n'avons pas néanmoins osé nous servir de cette raison contre la confession de foy, parcequ'on peut craindre que l'Anonyme ne l'ait confondue avec un autre écrit encore plus court que nous avons aussi dans le second tome de Saint Athanase p. 34. qui est adressé à Jovien, & où l'on trouve aussi la doctrine d'une seule nature incarnée, mais non dans les termes de l'Anonyme.] S. Ephrem d'Antioche, (s'il ne se brouille pas aussi,) cite cette lettre, & la reçoit comme de Saint Athanase, quoique le nom de Julien se soit glissé en cet endroit pour celui de Jovien. [Soit donc que l'Anonyme

X x x iij

Conc. p. 146.
c d. e. LEONT.
p. 127. 128.

Pet. t. 1. l. 4. c.
6. 3. 7. v. 3. 0.

P. 3. 8. 5. 6.

64.

P. 33. 5. 57.

Lup. epi. n. p.
395.

p. 395. 397.

lib. p. c. 4. 2. p.
107.

p. 110. 3. b.

Phot. c. 129. p.
81; b. c.

parle de cette lettre, soit qu'il parle de la confession de foy, on voit que l'une de ces deux pieces est constamment d'Apollinaire: & cela est certain de l'une, il est bien aisé de le croire de l'autre.] Le Pere Petau les rejette absolument toutes deux.³ Les Benedictins rejettent aussi la lettre à Jovien, & doutent fort de la confession de foy.

Pet. dog. t. 4. l. 6. c. 12. § 4. p. 57.
Arth. B. t. 2. p. 64. l. p. f. 1.

Pour la page 746 § 11.

NOTE CIV.

Si les traitéz intitulez Que J. C. est un; De l'apparition du Verbe &c. sont de S. Athanase.

[Nous ne savons point que personne ait contesté à S. Athanase le traité intitulé, *Que JESUS CHRIST est un*, avant le P. Perau,] qui dans son traité sur Photin p. 46, & dans ses dogmes, trouve que le style en est plus fleuri, plus long, & plus affecté que celui de S. Athanase, à qui son elegance simple, coulante & naturelle donne une beauté inimitable à l'art des autres. [Ce n'est pas la seule difficulté qu'on peut former contre cet écrit. Car quoiqu'il puisse estre vray que Saint Athanase a enfin reconnu des erreurs dans Marcel d'Ancyre, & qu'il s'est mesme separé de sa communion, neanmoins il n'est pas aisé de croire qu'il eust voulu nettement le mettre au nombre des heretiques] comme fait l'auteur de cet écrit.

Conc. t. 1. p. 739. ubi et dog. t. 2. l. 1. c. 13. § 5. p. 741. l. 4. c. 11. § 2. p. 55.

Ath. t. 1. p. 66. c. 2.

p. 66. d.
p. 934. r.

[Ce qui est encore plus important, c'est que] le mot d'hypostase y est employé pour signifier la personne; au lieu que Saint Athanase dans son epistre aux Africains, & en d'autres endroits, prend hypostase & substance pour la mesme chose. [Je ne sçay s'il suffiroit de répondre que Saint Athanase écrivant aux Occidentaux sa lettre aux Africains, il a voulu suivre leur maniere de parler, puisqu'il ne se contente pas de se servir du mot

d'hypostase dans le sens de substance; mais il dit expressément que c'est toute la mesme chose, & qu'il n'a point d'autre sens: & il le repete plus d'une fois. Ainsi nous ne ferions nulle difficulté sur ces trois raisons, de rejeter absolument ce traité, si nous n'estions arrestez par l'autorité de] Pierre Dia-

Fulg. p. 175.

cre & des autres Orientaux, qui écrivant à S. Fulgence, citent expressément ce livre comme de S. Athanase, & en rapportent un assez grand nombre de passages. [Cette difficulté sur le mot d'hypostase ne se rencontre pas dans le seul traité *Que J. C. est un*, mais encore dans quelques autres,] comme dans celui qui est intitulé, *De l'apparition du Verbe incarné*, lequel établit aussi les trois hypostases, & est neanmoins cité plusieurs fois par Theodoret comme de S. Athanase. Le traité sur ces paroles, *Omnia mihi tradita sunt*, qui semble fait avant l'an 342, reconnoît aussi les trois hypostases. De sorte que si Saint Athanase n'a jamais pris le mot d'hypostase pour la personne, comme l'a cru le P. Petau, il faut rejeter ces trois traitéz, & dire que Theodoret mesme n'a pas sceu distinguer les veritables ouvrages de Saint Athanase de ceux qui portoient fausement son nom. Cela paroît dur: mais d'un autre costé aussi est-il probable que S. Athanase ait pris le terme d'hypostase tantost d'une façon, tantost d'une autre, selon les personnes à qui il parloit? Cette condescendance eust esté capable de brouiller beaucoup l'Eglise. Il eust dû au moins joindre d'autres termes à celui d'hypostase, qui empeschassent qu'on n'en abusast, & qu'on ne le prist en un mauvais sens, & nous ne voyons point qu'il le fasse dans les trois traitéz dont nous parlons. Si mesme on peut dire que Saint Athanase s'est voulu accommoder aux Occidentaux dans la lettre aux

Ath. t. 1. p. 598.

u. 601. d.

Theod. dial. 2. §. 2. d. 151. a.

Ath. t. 1. p. 149.

c.

p. 154. 155.

P. r. dog. t. 1. §. 4. c. 1. §. 8. p. 316.

Africains, nous ne voyons pas qu'on puisse dire la même chose de la 5^e oraison contre les Ariens, & du livre Des synodes, où il prend aussi l'hypostase pour la substance.

[Nous laisserons donc ces traitez entre les douteux, n'osant ni les rejeter absolument à cause de l'autorité de Theodoret & de Pierre Diacre, ni aussi nous assurer qu'ils soient de Saint Athanase, à cause de la difficulté que nous venons de marquer, & qui même n'est pas seule dans le traité De l'apparition du Verbe incarné, non plus que dans celui que J. C. est un.] Le P. Garnier soutient absolument après le P. Petau, que ce dernier est un écrit supposé. Les Benedictins aiment mieux croire aussi qu'il n'est pas de S. Athanase, & qu'il n'a été fait qu'au V. siècle: Mais nous voudrions qu'ils se fussent objecté la citation de Pierre Diacre, & qu'ils y eussent répondu.

cement de S. Athanase son successeur, parceque tout cela depend beaucoup de la mort de S. Athanase, dont nous ne voyons pas lieu de determiner le temps. Et je ne sçay si nous pourrons encore le faire ici.

La difficulté consiste en ce que] Socrate d'une part, dit que S. Athanase mourut sous les Consuls Gratien & Probe, [qui sont ceux de l'an 371; & que de l'autre S. Protere qui gouvernoit l'Eglise d'Alexandrie en 454.] écrit que S. Athanase vivoit encore lorsqu'on celebra Pasque le dernier de mars, l'an 89 de Diocletien, ce qui marque certainement l'an 373.

On estime extremement les dates des Consuls, mais surtout dans Socrate, & on ne remarque guere qu'il s'y trompe. Il est d'ailleurs fort appuyé par la durée de l'episcopat de Saint Athanase, que Socrate borne à 46 ans.

S. Cyrille d'Alexandrie dit de même qu'il a orné le throne d'Alexandrie durant 46 ans entiers. Il le dit en voulant faire son eloge: de sorte qu'il y a tout lieu de croire qu'il n'a point passé les 46 ans: car pour peu qu'il fust entré dans la 47^e année, Saint Cyrille auroit dû naturellement luy donner 47 ans. Ainsi il confirme tout à fait l'expression de Rufin, qui dit qu'il mourut *quadragesimo & sexto anno sacerdotii sui.* Baronius pretend que Rufin estoit en Egypte avec S^{te} Melanie lorsque Saint Athanase mourut: [& au moins il y vint peu d'années après. Nous ne saurions d'ailleurs mettre la mort de S. Alexandre plus tard que le 18 avril 326. Ainsi si Saint Athanase n'a pas gouverné plus de 46 ans, il faudra mettre sa mort en 371 ou 372 au plus tard. S'il est mort le 13 octobre ou le 18 janvier, il faut que ç'ait été en 371, comme nous le dirons dans la note suivante.

Mais si l'autorité des dates de Socrate est grande, il semble qu'on n'en

Socr. l. 4. c. 103. p. 250. b.

Euch. de cycl. p. 84.

Secr. l. 1. c. 10. p. 250. b. Cyr. ep. 1. p. 1. c.

Ruf. l. 1. c. 14. p. 173. 1.

Bar. 372. § 62.

S. 7. P. 315.

Merc. l. 2. p. 12. 1.

Art. B. G. 2. p. 49.

Pour la page 247. § 114.

NOTE CV.

Méprise de Baronius sur un passage de S. Basile.

[Le traducteur de Saint Basile ayant rendu ces mots grecs,] *καὶ τῶν τῶν δόγματος κοινῶν καὶ παρῆχθῶν τῶν τε τῆς Μακεδονίας καὶ τῶν τῆς Ἀχαΐας ἐπισκόπων πάντας*, par ces mots latins, *& dogmatis hujus consortes ille mihi omnes cum Macedonia tum Achaia episcopus allegasset*: Baronius n'a pas decouvert l'ambiguité du mot *allegasset*, qui en cet endroit signifie citer & alleguer, & a cru sans fondement que S. Athanase avoit commis à S. Basile la visite de la Macedoine & de l'Acaïe.

Bas. ep. 71. p. 131. d.

Bar. 371. § 43.

Pour la page 251. § 116.

NOTE CVI.

Année de la mort de S. Athanase.

[Dans la note 9 sur Saint Alexandre, nous n'avons point osé fixer le jour de la mort de ce Saint, ni le commen-

puisse pas donner une moindre à Saint Protère successeur du siege mesme de Saint Athanase. Il est tout à fait appuyé par la chronique Orientale des Cophtes, qui met *p. 117*, la mort de S. Athanase le jeudi 2 de may. Car cela se rencontre en l'an 373. La suite de la mesme chronique se raporte fort bien à cela. S. Jerome dans sa chronique ne met l'ordination de Pierre successeur de S. Athanase qu'en l'an 373. Et quelques fautes qu'il fasse d'ailleurs, il est difficile qu'il se soit trompé de deux ans en celle-ci, luy qui vint en 373 demeurer en Syrie, & qui estoit de la communion de Paulin d'Antioche, dont le principal appui estoit la communion de S. Athanase & de l'Eglise d'Alexandrie. Il termine sa chronique cinq ans après.]'On marque que selon Theophane il faut aussi mettre la mort de Saint Athanase en 373. M^r Hermant a taché dans l'histoire de S. Basile de reduire en moins d'un an de temps tout ce qui s'est passé entre S. Athanase & luy. [Mais il faut avouer que cela est bien ferré, & que c'est mettre bien des choses dans un si petit espace. Nous ne voyons pas mesme que cela se puisse qu'en mettant l'ordination de S. Basile des le mois de juin; & il faut apparemment la differer de quelques mois. *V. S. Basile note 31*. Le temps qu'on donne à Pierre successeur de S. Athanase, porte à ne le faire commencer qu'en l'an 373. Car il n'est mort que vers le commencement de l'an 381; & la chronique Orientale *p. 117*, dit qu'il gouverna 5 ans & 288 jours. La chronique de Nicephore luy donne 7 ans, en en contant cinq pour Luce. Eutyque *p. 491*, le fait gouverner six ans. Pour Theophane, on n'y comprend rien.

L'unique réponse qu'on puisse faire ce me semble à l'autorité de S. Protère, c'est qu'il a supposé que S. Athanase vivoit encore en l'an 373 à Pasque,

parcequ'il avoit trouvé dans les archives de son Eglise que ce Saint avoit réglé la Pasque de l'an 373, & & avoit ordonné qu'elle se fist le 29 de mars, & non le 24, ce qu'il pouvoit avoir réglé des l'an 371, & mesme plustost. C'est, dis-je, la meilleure réponse qu'on puisse donner à S. Protère, & elle vaut sans doute beaucoup mieux que] 'les autres que Bollandus y cherche. [Cependant il faut avouer qu'elle est violente. Mais d'autre part aussi nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Athanase n'ait pas gouverné plus de 46 ans, s'il n'est mort qu'en 373. Et Saint Cyrille peut-il souffrir qu'on le dise? Car pour Rufin, il seroit aisé de répondre que son caractère est de n'estre pas exact. La chronique Orientale *p. 117*, donne à S. Athanase 46 ans & 15 jours. Mais cela n'est rien, & l'on voit qu'elle conte du jour de la mort de S. Alexandre, qu'elle met un an trop tard.]

Bollandus pretend mesme qu'en c. suivant S. Protère, il faudra donner plus de 47 ans à Saint Athanase. [Mais cela n'est pas. Nous ne sommes point obligés de mettre comme luy la mort de S. Alexandre le 18 de janvier 326. On la peut differer jusqu'au 18 d'avril. S. Athanase estoit alors absent selon les historiens: & S. Epiphane dit mesme qu'il estoit à la Cour de l'Empereur. *V. le texte § 3*. Ainsi il ne fut ordonné que quelque temps après la mort de Saint Alexandre, au mois de may, ou mesme plustard: de sorte qu'estant mort le 2 de may 373, il n'aura gouverné que 46 ans & quelques mois.] 'C'est le sentiment que les Benedictins ont suivi.

[Voilà ce que des personnes habiles jugent le plus probable dans l'extreme difficulté qu'il y a d'accorder S. Cyrille d'une part soutenu par Socrate, & Rufin; & Saint Protère de l'autre, appuyé par S. Jerome & par la chronique

Foll. 1. may,
p. 148 d.

Ath. vit. B. p.
12. 2. c. d. 188.
89.

diz. 47. c.

nique Orientale.] Bollandus dit que le P. Labbe veut qu'on suive l'époque de S. Protere comme indubitable. [Je ne sçay où c'est : car dans sa chronologie p. 218, il laisse la chose indecise. Bucherius p. 84, Oudin p. 30, M^r du Pin p. 492, & les Benedictins sont pour l'an 373; & le Pere Quesnel dans ses notes sur l'épistre de S. Protere, après avoir examiné les raisons de part & d'autre, sans mesme avoir sceu ce que porte la chronique Orientale, veut qu'on suive S. Jerome & S. Protere. Bollandus se tient à l'an 371. [Mais comme nous le trouvons seul entre ceux qui ont examiné ces choses avec quelque soin, nous aimons mieux suivre le sentiment qui nous paroît aussi bien appuyé par la raison, & plus autorisé par le nombre, jusqu'à ce que nous trouvions quelque lumiere plus claire & plus sûre.

Ico. Q. 2. p. 500. i.

Boll. an. 371, p. 248.

Avant que de quitter ce point, nous sommes obligés de dire que comme l'histoire de S. Basile nous fournit une forte preuve pour ne pas mettre la mort de S. Athanase de l'an 371, aussi elle en fournit une autre qui ne semble pas moins forte pour ne la pas différer jusqu'en 373, ou plutôt pour la mettre des l'an 371.] S. Sabbas ayant esté martyrisé dans le pays des Gots le 12 avril 372, comme on le lit dans ses actes originaux, fut tiré de l'eau où on l'avoit noyé, & laissé quelque temps sans sepulture. Enfin les Fideles le retirerent, & l'enterrerent, ἀνετίθη. Le Duc de Scythie ayant sceu ce qui s'estoit passé, envoya des hommes seurs qui transporterent le corps de S. Sabbas sur les terres des Romains, & il l'envoya ensuite en Cappadoce avec le consentement des Prestres, [c'est à dire ce semble des Prestres de la Gothie :] & en effet l'Eglise de la Gothie écrivit en mesme temps à celle de Cappadoce pour luy apprendre l'histoire du martyre du Saint. [Tout cela donne

B. m. ats. p. 368. d.

p. 265. c.

Hist. Eccl. Tom. V. III,

l'idée que le corps de Saint Sabbas fut transporté en Cappadoce aussitost après sa mort, des l'an 372, & c'est ce qui fait une partie de la difficulté.

L'autre partie consiste en quelques lettres de S. Basile à Ascole de Thesalonique. Il le remercie par la 338 & la 339, de luy avoir envoyé le corps d'un Martyr de Gothie, & il est comme impossible de ne pas croire que ce Martyr est S. Sabbas, que le Duc de Scythie aura envoyé à S. Basile par le moyen d'Ascole. Ainsi ces deux lettres à Ascole setont de l'an 372. Or nous ne saurions douter que ces deux lettres ne soient posterieures à la 337, qu'on voit estre la premiere écrite par S. Basile à Ascole; & dans cette lettre 337, p. 329. c, S. Basile loue Ascole du zele qu'il avoit pour le tres heureux Athanase, μακαριώτατου, terme qui se met ordinairement pour les morts. Ainsi il faudra dire que S. Athanase estoit déjà mort en 372, ou plutôt des l'an 371, puisque cette lettre doit estre des premiers mois de l'an 372; & que si la nouvelle de la mort de S. Athanase eust esté alors toute recente, S. Basile l'auroit sans doute marqué d'une autre maniere.

Mais il faudroit peutestre bien examiner si le mot de μακαριώτατου ne se diroit point des vivans aussibien que des morts, non seulement dans d'autres constructions, ce qui est indubitable, mais dans celle-ci mesme. Nous en trouvons peutestre un exemple dans Saint Basile mesme, si le bienheureux Silvain dont il parle dans l'épistre 50, p. 78. c, est celui de Tarfe, comme il y a toute apparence, & si l'Evesque de Tarfe, après la mort duquel il écrivit l'épistre 5, p. 48, est Silvain. Car autant qu'on en peut juger par l'histoire de S. Basile, l'épistre 50 est écrite en 371, & la cinquieme en 373.] Valenti-

Thdr. l. 4. c. 7. p. 667. c.

nien I. parlant des Evesques d'Illyrie qui venoient de tenir un Concile, se
Y y y y

fert de ces termes, *οὐ νοσημαγεωώτατοι ἐπισημασμένοι ἀπὲρ δεκάτων ἔτους*.

[D'ailleurs quelque vraisemblance qu'il puisse y avoir que le corps de S. Sabbas a esté transporté en Cappadoce aussitost après sa mort, il n'y a rien néanmoins qui oblige de le dire. Ayant une fois esté mis dans le tombeau, il est assez indifferent qu'on l'en ait tiré un mois ou un an après : & il estoit mesme plus aisé de le transporter lorsqu'il n'en restoit plus que les os, que lorsque la chair n'estoit pas encore entierement consumée. Le Duc de Scythie peut n'avoir songé à demander son corps que longtemps après son martyre, & sur la lettre 241 de Saint Basile qui luy est apparemment adressée,] & où il le prie de luy envoyer des reliques de ceux qui souffroient alors pour J.C, comme cet officier mesme le luy avoit mandé. M^r du Pin ne met mesme les lettres à Ascole qu'en 376, [quoique nous ne voyons pas pourquoi il les differe jusque là.

Quelques uns pourront peuteeste demander encore s'il est certain que le corps envoyé à S. Basile par Ascole fust celui de S. Sabbas. Mais quoique S. Basile ne nomme point ce Martyr, néanmoins ce qu'il en dit sur les lettres d'Ascole est si conforme à l'histoire de S. Sabbas, que nous ne voyons pas le moyen de douter que ce ne soit luy.]

Baronius a un sentiment qui luy est particulier. Car après avoir mis la mort de S. Athanase en 371, sur l'autorité de Socrate, il se corrige, & la met en 372, parceque Saint Cyrille dit qu'il a gouverné 46 ans entiers. [Socrate ne le dit guere moins formellement : & nous aurions pu nous servir de ce raisonnement s'il estoit solide, pour appuyer la chronologie de Saint Protère. Car si S. Athanase a gouverné 46 ans entiers, on ne peut point met-

tre sa mort en 371, comme Baronius le soutient avec raison; & ainsi l'autorité de Socrate ne nous tient plus. Il n'y a aucun ancien qui la mette en 372; de sorte qu'il faudra necessairement se tenir à l'an 373, en ajoutant quelques mois aux 46 ans entiers que marquent S. Cyrille & Socrate.] Mais la verité est que cette expression de S. Cyrille, *ἑφ' ὄλως ἑταύτων ἔτους*, celle de Socrate, *δυσάντων ἐτη* &c. ne prouve point que les années marquées soient entierement completes. [Nous l'avons déjà vu en d'autres endroits, & on le pourroit justifier par plusieurs exemples d'Ensebe.]

NOTE CVII.

En quel jour il est mort.

Bollandus remarque qu'il n'y a guere lieu de douter que S. Athanase ne soit mort le 2 de may, comme le dit la chronique Orientale p.117, puisque c'est le jour auquel il est honoré par les Egyptiens, par les Latins, & par les Grecs. Il raporte plusieurs monumens de l'Eglise d'Egypte qui en marquent la feste ce jour là, & non en aucun autre jour, hors un qui la met encore le 18 de janvier, comme nous le dirons des Grecs. Entre les Latins, Bede est le plus ancien que nous trouvions avoir marqué S. Athanase le 2 de may. Il a esté suivi en cela par Florus, Raban, Notker, & par tous les autres. [Cette union des trois Eglises est sans doute bien forte pour croire que S. Athanase est mort ce jour là, surtout puisque la chronique Orientale des Evêques d'Alexandrie le dit positivement.

La chose n'est pas néanmoins sans difficulté.] Car les Grecs marquent quelquefois qu'ils honorent le 2 de may la translation de ses reliques, & ils en font une autre feste le 18 de janvier. L'auteur grec qui a recueilli des

Bas. ep. 241. p. 244. 2.

Du Pin, p. 108.

Bas. 372. § 61.

Boll. 2 may, p. 248. c.

Pour la page 251 § 116.

Boll. 2. may, p. 249. a.

Men. 2. may, p. 12 Flor. p. 916. 2. Menaz. p. 317.

Ath. vit. p. 69. b.

anciens historiens l'histoire de Saint Athanase, dit positivement que ce fut le jour de sa mort. Les anciens martyrologes latins qui portent le nom de S. Jerome, ne parlent point de luy ni ce jour là, ni le 2 de may : mais le 13 d'octobre ils mettent à Alexandrie un S. Athanase ou Anastase Evesque, ce que Raban & Notker ont suivi, & quelques exemplaires le qualifient Confesseur. [Il y a peu de lieu de douter que ce ne soit le grand Athanase.] & Florentinius ti. e de là qu'il est mort effectivement le 13 d'octobre, ou qu'estant mort le 18 de janvier, les Latins qui celebrent ce jour là la mort de la St^e Vierge, ou la chaire de S. Pierre, ont transféré S. Athanase au 13 d'octobre. [Il est aussi aisé de croire que quelques Latins en ont fait la feste le 13 d'octobre pour quelque raison particuliere qui nous est inconnue ; (& nous voyons que les mesmes martyrologes de S. Jerome marquent le 6 de mars la feste de S. Theodoret Pref-tre d'Antioche, quoiqu'il soit mort le 23 d'octobre. *V. la persecution de Julien note 30.*) mais que d'autres en faisoient le 2 de may. Car ce n'est point par hazard que Bede l'a mis ce jour là, & je douterois fort qu'il sceust que c'est le jour auquel les Grecs & les Egyptiens en faisoient. Pour les Grecs, ils pouvoient honorer sa mort le 2 de may, & en faire la feste encore plus solennelle à cause de la translation de ses reliques à Constantinople, quand mesme cette translation ne seroit pas arrivée ce jour là, ce que nous ne savons point ; & ils en ont fait une seconde feste le 18 de janvier par quelque devotion particuliere.] En effet cette derniere feste est commune à S. Athanase & à S. Cyrille le plus illustre de ses successeurs ; ce qui marque assez quelque devotion arbitraire : Bollandus croit qu'elle est plus nouvelle que l'autre, & elle est qualifiée *Memoire* dans le

menologe de Basile, & celle du 2 may, *αίματις*, c'est à dire que c'est le jour de sa mort. [Nous verrons aussi en son lieu que S. Cyrille n'est point mort le 18 de janvier, mais le 27 de juin. L'auteur de la vie de Saint Athanase est un moderne, qui voyant qu'on parloit de sa translation le 2 de may, a pu croire sans autre raison que la feste du 18 janvier estoit pour le jour de sa mort. Quand mesme l'Eglise latine & la greque nous laisseroient dans l'incertitude, il suffit que celle d'Egypte qui doit servir de regle en ce point, n'honore S. Athanase que le 2 de may.

S'il est mort le 18 de janvier, ou le 13 d'octobre, il faudra dire que ç'a esté en 371, eomme le dit Socrate. Car il seroit difficile de differer sa mort jusqu'au 13 d'octobre 373, sans avouer que c'estoit dans la 48^e année de son episcopat, & si l'on prend le 18 de janvier, il faudra la differer encore contre l'autorité de S. Jerome jusqu'en 374, puisqu'il vivoit l'an 373 à Pasque, selon S. Proteré.]

NOTE CVIII.

Sur le recueil des passages pour la consubstantialité des trois Personnes.

[Nannius & Cocus rejettent le recueil que nous avons dans Saint Athanase, *t. 1. p. 209*, des passages qui peuvent prouver la consubstantialité des trois Personnes.] Cocus qui cite Nannius, n'en cite aucune raison pour fonder cette censure, & il n'en donne point non plus. Rivet après Scultet *p. 482*, qu'il copie sans le dire, dit qu'il y a des choses transcrites mot à mot des Questions à Antiochus qui sont certainement supposées ; [ce qui ne prouve rien, puisque l'auteur de ces questions peut avoir voulu transcrire un endroit de S. Athanase.] Halloix rapporte diverses raisons pour montrer que ce traité est d'un homme igno-

Yyy ij

Flot. p. 917.

P. 916.

P. 917.

P. 916.

Poll. 1. may, P. 39. C.

P. 20. d'Ugh. P. 6. p. 1191. d.

Pour la page 218. § 119.

Cocus, p. 891.

Riv. cit. l. 3. p. 482.

Alex. t. 7.

Hall. v. Or. l. 4. c. 1. p. 303. 304.

rant, qui ne savoit rien ni en philosophie ni en théologie. Les Benedictins le regardent comme fort douteux. [Ce qui peut estre considerable,] c'est qu'Origene y est assez maltraité, au lieu que Saint Athanase en parle avec honneur, & travaille mesme à le justifier dans le traité Des decrets du Concile de Nicée, & dans celui qui est fait sur ces paroles : Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme ; & ces deux traitez sont certainement de luy. Simcon qui receut J.C. entre ses bras, y est qualifié Prestre. [Et S. Athanase auroit-il avancé ce fait qui n'est point fondé sur l'Evangile ?]

NOTE CIX.

Si S. Athanase est auteur de l'Exposition de la foy qui est parmi ses œuvres.

[Bellarmin p.99, doute d'une exposition de la foy que nous avons dans le premier tome de S. Athanase p.240, parcequ'il y est dit que nous ne reconnoissons point en Dieu trois subsistances distinguées l'une de l'autre, au lieu que le symbole de ce Saint reconnoist la distinction des personnes, subsistances, ou hypostases. Cette raison, comme la pose Bellarmin, combat le symbole, & favorise l'exposition de la foy,] puisque Saint Athanase prenoit le mot d'hypostase pour nature, comme les Latins. Mais dans la verité, cette exposition ne nie point trois hypostases distinctes: Elle ne nie que trois hypostases separées entre elles comme le sont les corps des hommes, parceque ce seroit une pluralité de Dieux ; & ainsi elle ne touche point la difficulté des hypostases, quoiqu'elle puisse favoriser davantage le sens des Grecs, qui n'estoit pas celui de S. Athanase.

JESUS CHRIST y est appelé plus d'une fois *Homo Dominicus*, qui est une phrase plus usitée, à ce qu'on pretend, parmi les Apollinaristes que par-

mi les Catholiques. *V. les Apollinaristes*

note 2. Saint Augustin à qui elle est echapée quelquefois, s'en est retracté. Neanmoins non seulement quelques Peres s'en sont servis, mais on la trouve aussi dans des ouvrages que Rufin, Theodoret, & d'autres anciens, attribuent à S. Athanase. Baronius la cite du traité De l'avenement salutaire de J. C. [que nous croyons estre de ce Saint : Mais le grec a, p.536.b.c, *υιου*, & non pas *υειου*.] L'expression de *Homo Dominicus*, n'empesche donc point que cette exposition de la foy ne soit de S. Athanase. Mais je ne sçay si l'on voit quelquefois que ce Saint cite les diverses versions de l'Escriture, comme on voit celle d'Aquila citée dans cette exposition. [Leonce de Byzance l'auroit rejettée à cause de sa breveté,] puisqu'il dit que tous les veritables ouvrages de S. Athanase sont fort longs.

Neanmoins Facundus en cite deux endroits comme d'un ouvrage fait pour l'exposition du symbole ; de sorte que ce pourroit bien n'estre pas un formulaire de foy, mais un fragment de quelque plus grand ouvrage, ce qui répondroit à ce qu'on peut alleguer, que Saint Athanase ne vouloit point de nouvelle confession de foy, & à ce que dit Leonce, que tous les écrits de ce Saint estoient assez longs. Je croy neanmoins qu'on trouve que Facundus s'est quelquefois trompé dans ses citations ; & peu de lignes après il attribue à S. Athanase l'ouvrage de S. Serapion contre les Manichéens. [Il est certain au moins que de son temps l'on attribuoit à ce Saint plusieurs ouvrages qui n'en estoient pas.] Le Pere Petau qui croit que cette exposition de la foy est de S. Athanase, se sert de ce que Theodoret en cite un ouvrage intitulé Le grand discours sur la foy ; ce qui marque qu'il y en avoit un plus court : & il pretend que c'est celui-ci.

Ath. B. c. 2 p.
c. 1.
cest. p. 236. b.
dec. N. p. 277.
a. b. quic. 295.
b.

cest. p. 230 a.

Pour la p. 230
263. 119.

Ath ad Afr. p.
914. 935.

Pet. dog. t. 4. l.
7. c. 12. § 8. p.
688.

Ath. t. 1. p. 24.
b.

2142. c. 3.

Alex. t. 7. p.
414. 415.

Aug. retr. l. 1.
c. 19. p. 142. d.

Pet. dog. t. 4.
p. 678. 679.

Bar. 173. § 246

Ath. t. 1. p. 242
a. b.

Leont. sec. 8. c.
11. p. 527. c.

Fac. l. 11. c. 2. p.
471. 472.

p. 471. c. 1062.

Pet. t. 4. p. 680.

Theod. dial. 1.
p. 39. a. b. 192.
c. 160. 161.

Ath. R. t. 1. p. 97. 98.

'Les Benedictins soutiennent aussi que cet écrit est de S. Athanase.

après ce traité mesme, qui la suit, au de Spi. p. 173. lieu qu'il devoit la preceder.

Pour la page 253 § 119.

NOTE CX.

Sur tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez.

[Nous sommes bien aises pour nous mesmes, si cela ne sert aux autres, de faire ici le denombrement de tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez, en renvoyant au texte ceux dont nous y avons parlé, & marquant en peu de mots ce qu'il y a à dire sur les autres. Nous suivrons l'ordre de l'edition faite à Paris en l'an 1627.]

'On met ensuite un recueil des passages de l'Ecriture, qui prouvent que les trois Personnes divines n'ont qu'une mesme nature, & que ce qu'une fait, toutes les trois le font. Il y a aussi quelquefois du discours melé parmi les passages. Sa matiere peut faire juger qu'il est postérieur à l'an 361, & à la naissance de l'heresie des Macedoniens. [Mais diverses personnes soutiennent qu'il n'est pas de Saint Athanase;] ce que nous avons examiné dans la note 108.

Ath. t. 1. p. 12

'Le livre contre les Gentils, fait peut-estre des l'an 346. *V. le sixte § 118.*

[Nous avons fait la note 109 sur la confession de foy qui suit ce recueil,]

P. 63.

'Sur l'Incarnation, qui est la suite du precedent. *V. § 118.*

laquelle est rejeetée par quelques uns, & soutenue par d'autres tant Catholiques qu'heretiques.

P. 111.

[Je croy que l'on convient assez que] la dispute entre S. Athanase & Arius faite dans le Concile de Nicée, s'il en faut croire le titre, ne peut estre de S. Athanase. [Nous en avons raporté autrepars quelques raisons. *V. la note 5.*

La lettre du Pape Libere à S. Athanase, & la réponse du Saint, sont des pieces qui paroissent supposées. *V. § 111.*

Alex. t. 7. p. 426. Scult. p. 481.

'L'ouvrage sur ces paroles; *Toutes choses m'ont esté données par mon Pere,* est mis entre ceux qui sont indubitablement de S. Athanase, [& je ne voy point que personne en doute.] Il paroist mesme fait du vivant d'Eusebe de Nicomedie, [c'est à dire avant l'an 342.] Cependant il y établit nettement les trois hypostases, prenant ce mot pour la personne, & l'opposant à celui de nature. *V. la note 102.* Il paroist par les premieres paroles, que c'est une suite d'un plus grand ouvrage.

Mais celle de S. Athanase à Jovien où il luy envoie le symbole de Nicée, paroist tout à fait certaine. Elle est écrite en l'an 363. *V. § 101.*

Ath. t. 1. p. 149. C.

'La lettre à Adelphe écrite après l'an 362, est receue comme indubitable. *V. § 79.*

Bollandus veut que le traité des decrets de Nicée, ait esté fait devant le Concile de Sardique. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ç'a esté après l'an 338 ou 342, & avant l'an 361. *V. § 117.*

P. 154. 155.

'Celle au philosophe Maxime, peut estre de l'an 361. *V. § 118.*

[Après cet ouvrage, suivent] la lettre écrite aux Eveques d'Egypte en l'an 356. *V. § 86,*

P. 149. b2

'La lettre à Serapion où il abrege son traité du Saint Esprit, peut aussi avoir esté écrite en l'an 361, un peu

Les quatre grands discours contre les Ariens, faits vers l'an 358. *V. § 88,*

P. 156.

'Ni sur l'écrit contre S. Melece, que nous ne croyons point estre de nostre

Et l'écrit où il défend Saint Denys d'Alexandrie contre ceux qui le vouloient faire Arien. *V. § 118.*

P. 162.

'Ni sur l'écrit contre S. Melece, que nous ne croyons point estre de nostre

[Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit] sur l'epistre circulaire écrite vers l'an 368. *V. § 109;*

ad Serap. t. 1. p. 166.

l'écrit contre S. Melece, que nous ne croyons point estre de nostre

- P. 574. 'Ni sur l'excellente lettre à Lucifer touchant l'Eglise d'Antioche, écrite en l'an 362. *V.* § 99.
- P. 582. 'Ni sur celle à Epictete vers 369, qui a esté canonizée par l'Eglise. *V.* § 112.
- P. 591. 'Ni sur le traité de l'Incarnation du Verbe contre Paul de Samosates. *V.* § 118.
- P. 595. [Nous avons remarqué que le traité] 'De l'apparition du Verbe incarné, n'avoit pas la mesme certitude que le precedent. *V.* § 113.
- P. 594. 'Non plus que celui de l'Incarnation contre Apollinaire. *V.* § 113.
- P. 593. [Quelques uns rejettent, mais sans fondement, celui] 'De l'avenement salutaire de J. C, autorisé par Leonce. *V.* § 113.
- P. 608 & 401. 'Scultet met l'écrit pour prouver contre les Sabelliens, que le Fils & le Saint Esprit sont de toute eternité, parmi ceux qui ne sont contestez de personne. Les Benedictins le rejettent neanmoins à cause du style different de celui de S. Athanase, & de la trop grande conformité qu'il a avec l'homelie 27 de Saint Basile. Cependant ils avouent qu'on le trouve dans les plus anciennes collections des ouvrages de S. Athanase.
- Ath. t. 2. B. p. 362.
- T. 1. p. 664. [Le P. Petau rejette le traité intitulé] 'Que J. C. est un. *V.* § 113.
- P. 670. [Mais tout le monde reçoit] la lettre à Serapion sur la mort d'Arius, écrite vers l'an 360. *V.* § 92.
- P. 673. 'Aussi bien que l'apologie qu'il adresse à Constance l'an 356. *V.* § 86.
- P. 701. 'Celle par laquelle il justifie sa retraite, lorsque Syrien le cherchoit pour le tuer, en la mesme année. *V.* § 87.
- P. 719. 'L'écrit qu'on appelle sa seconde apologie. *V.* § 89.
- P. 808. 'Son epistre aux solitaires. *V.* § 89.
- P. 869. 'Son traité Des synodes de Rimini & de Seleucie. *V.* § 90.
- P. 931. 'Sa lettre aux Evêques d'Afrique vers l'an 368. *V.* § 111.
- P. 942. 'Celle qu'il adressa en l'an 341, à
- tous les Orthodoxes. *V.* § 39.
- [Je ne pense pas non plus que personne conteste] les deux petites lettres à Jean & à Pallade, écrites vers l'an 372. *V.* § 114.
- 'Ni celle à Dragonce, que nous avons mise vers l'an 354. *V.* § 67.
- 'Nous avons ensuite la lettre à Marcellin sur les Pseaumes, dont le traité sur ces paroles: *Quicumque dixerit verbum contra filium hominis &c.* paroist estre la suite. *V.* § 119.
- [Ce dernier est precedé par celui] qu'on intitule *Des Sabbats & de la Circoncision*, sur un passage de l'Exode.
- 'On le met au nombre de ceux qui ne sont point contestez. Les Benedictins n'y trouvent aucun caractere de vrai ni de faux. Il y est dit que le but du Sabbat ordonné aux Juifs, n'estoit pas le repos du corps, mais la connoissance du Createur; & que la consecration de ce jour a passé à celui du dimanche, parceque le Sabbat estoit la fin de la creation du premier monde, auquel a succédé le monde nouveau & spirituel commencé par la resurrection de J. C, qui s'est faite au dimanche.
- 'Nannius rejette le traité sur ces paroles, *Professi in pagani &c.* & Erasme semble estre de son sentiment en disant qu'il croit que c'est un fragment d'un autre ouvrage, & qu'il force les passages de l'Ecriture comme en se jouant, contre la coutume de S. Athanase: ce que Scultet a copié. Les Benedictins en portent le mesme jugement.
- 'Ils parlent tous de la mesme maniere du discours sur la Passion; & Erasme ajoute qu'il n'a pas le style de Saint Athanase. Rivet confirme encore davantage ce jugement, montrant qu'il y a des choses indignes de ce Saint. Il remarque aussi que ce traité condamne absolument tous les sermens, au lieu que S. Athanase n'a pas fait difficulté luy mesme de jurer [dans des occasions nécessaires & importantes].
- Scult. p. 424. 479. Ath. B. t. 2. p. 144.
- Coccus, p. 881. Ath. p. 581.
- Scult. p. 482; Ath. B. t. 2. p. 71.
- Scult. p. 481. Coccus, p. 50. Ath. p. 991. t. 2. b. p. 80.
- Riv. cit. l. 1. c. 6. p. 267. 268. Alex. t. 7. p. 450.

Ath. p. 1028.
Bar. 48. § 191
15 Aug al
Alex. t. 7. p.
45. Coccus, p.
89. Riv. t.
p. 263-271
Ath. t. 2. B. p.
90.
a Oudin, p. 32.

'Pour le sermon sur l'Annonciation de la Vierge, Baronius, Bellarmin, & tous les doctes, conviennent qu'il n'est point de S. Athanase, & qu'il a plutost esté écrit dans le VI. siecle, que dans le quatrieme. Que si quelques modernes l'ont voulu soutenir, ce sont de [faux] devots, dit le P. Oudin, à qui leurs extases ont osté le goust, & qui approuvent sans discernement tout ce qui revient à leurs pensées; au lieu que ceux qui ont de la lumiere & une piété solide en jugent tout autrement &c.

[Beaucoup de personnes croient aussi que le livre] De la virginité n'est point de S. Athanase. V. § 80 | note 76.

'Quelques heretiques rejettent l'homelie sur la semence: les raisons qu'ils en apportent sont néanmoins peu considerables. Les Benedictins la regardent comme douteuse, quoiqu'ils y trouvent de bonnes choses.

'Le discours contre toutes les heresies paroist fait par un Egyptien contemporain d'Apollinaire, qui en effet y est refuté le dernier. Mais il y est refuté sous son nom; [ce qu'on ne trouve jamais dans les ouvrages certains de S. Athanase.] Aussi celui-ci est mis entre ceux que l'on soutient n'estre point de luy, parcequ'il ne refute que fort legerement les heretiques qu'il attaque.

'On trouve dans un manuscrit une annotation greque qui marque que le style en est trop bas pour estre du grand Athanase &c.

'Quelques uns doutent aussi du sermon de l'Ascension, par lequel commence le second tome de S. Athanase.

[La raison qu'ils alleguent de leur doute, c'est que le style en est plus fleuri que celui du Saint, mais qu'il a moins de vigueur, de justesse, & de gravité.]

'L'histoire de Melchisedec est une fable trop ridicule pour estre attribuée à nostre Saint. Il paroist par la fin, *καίς καίς*, qu'elle est faite long-

temps après le Concile de Nicée.

[Nous avons dit autrepart que] la lettre à Serapion qui suit, est la seconde partie de celle qui est dans le premier tome, & que celle d'après fut écrite vers l'an 360. V. § 91 | note 84.

'Le Discours abrégé contre les Ariens, est un extrait de la premiere oraison contre les Ariens, [selon les imprimez,] c'est à dire de l'epistre circulaire aux Evêques d'Egypte, qui est dans le premier tome, p. 283, & cet endroit se trouve à la page 296.

[Nous avons raporté en son lieu] ce qui se passa contre Jovien & les Ariens en l'an 363. V. § 102, 103.

[Nous avons encore assez parlé] du petit discours sur l'Incarnation. V. § 113 | note 103.

'Du symbole *Quicumque vult salvus esse*. V. la note 34.

'Et d'une seconde lettre à Jovien, qui n'est pas aussi asûrée que celle qu'on lit dans le tome I. V. la note 89.

'Sculter a voulu douter de l'epistre à Ammon, p. 35, mais Rivet mesme se moque de la raison qu'il en allegue.

'Cet Ammon estoit un ancien solitaire, pere de plusieurs troupes de moines: [de sorte que ce pourroit estre le grand Amon de Nitrie, V. son titre § 3, mort vers l'an 345. *Id.* note 4.

'L'epistre pascale peut estre de l'an 365. V. § 119.

'On ne conteste point celle à Rufinien, [quoiqu'on ne puisse pas dire quand elle a esté écrite, sinon que ç'a esté quelque temps après le Concile tenu à Alexandrie l'an 362. V. § 96.

'Bellarmin demcure d'accord que le traité Des définitions, p. 42, n'est pas de S. Athanase, tant parqu'il cite S. Gregoire de Nyssé, que pour quelques autres raisons. Le Pere Labbe ajoute que ce n'est presque qu'un extrait de Anastase Sinaïte, il est aussi parmi les œuvres de S. Maxime.

'La Synopsis ou l'abregé de l'Ecri-

Ath. p. 1043.

Coccus, p. 91
Riv. l. 3. c. 4. p.
260 | Scult. p.
480.
b Ath. p. 1060.
c t. 2. B. p. 60.

p. 1077. c. d.

Scult. p. 481
Coccus, p. 88.

1b | Ath. t. 2. B.
p. 2. 0.

Rivet, p. 261
Scult. p. 480
Ath. t. 2. B. p.
454.
a Ath. t. 2. p. 1.

p. 7 | Scult. p.
48 | Ath. t. 2.
B. p. 28.
Ath. t. 2. p. 10.
2.

p. 10. t. 1. p. 1662
t. 2. p. 160

p. 22 | t. 2. B. p.
283. b. f.

t. 2. p. 27.

p. 10.

p. 11.

p. 34.

Scult. p. 481
Riv. l. 3. c. 4. p.
261.

Ath. t. 2. p. 36.
c.
p. 37. c.

p. 38.

p. 40 | Scult. p.
414.

Bell. t. 1. p. 48
c. 1. p. 48
Alex. t. 7. p.
45.
b Ath. t. 2. p.
48 2.

Lab. t. 1. p.
117.

Oudin, p. 11.

Ath. t. 2. p. 55
Scult. p. 424.
479.

rure, fait vers l'an 342, est mis par quelques uns entre les ouvrages indubitables, [hormis ce qui suit l'abregé de l'Apocalypse.] D'autres en doutent. *V. la note 43.*

Riv. l. 1. c. 5. p. 276. 277.

'Rivet assure que les sept dialogues sur la Trinité, & tout ce qui suit jusques aux Questions à Antiochus, est de Saint Maxime qui vivoit au VII. siecle. Les sept dialogues luy sont en effet attribuez par beaucoup de manuscrits; & c'est pourquoy le Pere Combefis les a fait imprimer parmi les œuvres de ce Saint. Le P. Garnier les a attribuez à Theodoret, mais il l'a fait sans autorité, & sur des raisons qu'on trouve tres foibles.

Oudin, p. 341
Lab. f. tit. 1.
p. 281. Alex. t.
7. p. 430. Ath. t.
2. p. 471.
472. 540.

Ath. t. 2. p. 491.
330.

Lab. f. tit. 1.
p. 471.

Phot. c. 46. p.
32. 33.
Oudin, p. 34.
35. 1801. 2. may
P. 234. b.

ell p. 104
Riv. l. 1. c. 5. p.
276. 277. Alex.
t. 7. p. 4. Ath.
t. 2. B. p. 271.
281.
b Ath. t. 2. p.
33. b.
c Scult. p. 48.
Oudin, p. 33.

Ath. t. 2. B. p.
306. 30.

p. 232. 268.

rell. p. 104
Riv. p. 74.
c. 5. p. 471. a.

'Il y a ensuite dix huit petits traitez qui apparemment ne sont tous qu'un corps. Le P. Labbe veut qu'ils soient de Theodoret, [& il semble qu'il n'y ait pas moyen d'en douter, puisque] Photius y est formel. ^a Cependant on croit qu'ils sont d'Eurhere Eveque de Tyanes, grand défenseur de Nestorius, parceque Marius Mercator qui vivoit du mesme temps, en cite un endroit sous son nom.

'Pour ce qui est des 136 Questions à Antiochus, personne n'oseroit aujourd'hui les attribuer à Saint Athanase, b puisque on y voit citer S. Epiphane & d'autres Peres qui luy sont posterieurs. c On ajoute que S. Athanase mesme y est cité: [ce n'est pas neanmoins] dans la question 23^e, ni dans la 33^e, comme on le marque. Les Benedictins y ajoutent 36 petites questions sur les Evangiles, avec leurs réponses fort courtes qu'ils ont trouvées à la fin des 136 questions dans un manuscrit de la bibliotheque du Roy. Ils nous ont donné encore deux autres traitez aussi adressez à Antiochus, & aussi visiblement supposés.

'Les 133 Questions sur des Paraboles sont encore moins de luy, d puisque il y est parlé des Romains & des François,

'dont on [ne] peut [pas] dire que le nom ait esté inferé après coup. ^a Ainsi cet ouvrage ne peut venir que des Grecs des derniers temps, qui confondent tous les Latins sous le nom de François. Il y a un S. Gregoire cité.

'Les 20 autres Questions qui suivent paroissent estre aussi d'un des derniers Grecs, puisqu'il y est dit que le Saint Esprit procede seulement du Pere. Les Benedictins les traitent de pures bagatelles. b Ils nous donnent un extrait d'un discours contre les Latins attribué à Saint Athanase, mais qu'ils jugent n'avoir esté écrit au plustost que du temps de Photius.

[Aprés tant d'écrits tout à fait indignes de S. Athanase, on a mis] la vie de S. Antoine, [qu'on peut dire estre le plus certain de tous ses ouvrages, quoy qu'en puissent objecter quelques heretiques, pour tascher d'en diminuer l'autorité. *V. § 106.*]

'On y a joint un sermon sur le vendredi saint, ou l'on trouve quelque elegance, mais qui n'est point naturelle, [comme l'est celle de Saint Athanase.] C'est pourquoy les Benedictins le mettent au rang des ouvrages supposés, quoiqu'ils en aient vu des manuscrits fort anciens.

'Les onze livres de la Trinité adressez à Theophile, que nous n'avons qu'en latin dans S. Athanase, ne sont ni de luy ni d'aucun auteur grec, mais écrits originaiement en latin, selon le sentiment de Bellarmin, [qui est suivi generalement de tout le monde.] Les Benedictins soutiennent neanmoins que le dernier, hors la profession de foy par où il commence, a tant de conformité avec les autres ouvrages de S. Athanase, qu'on ne peut douter qu'il n'en soit, & qu'il paroist assez que c'est une traduction. Ils le croient écrit vers l'an 365, en mesme temps que le livre De l'apparition du Verbe incarné. Le Pere Chifflet qui n'a pas remarqué

Ath. t. 2. B. p.
311.
a Bell. p. 104.

Ath. t. 2. p. 419.
c.

p. 438. d. Riv. l.
1. c. 6. p. 274.

Ath. t. 2. B. p.
311.
b P. 356.

Ath. t. 2. p.
410.

p. 106 [6. 2. B. p.]
447.

p. 510.

Bell. p. 107.
108.

Ath. vit. p. 34.
2. Ath. t. B. p.
369. t. 2. p. 603.

Vig. p. 158 [In]
p. 67-69 [Alex]
t. 7. p. 419.

remarqué la différence de cette dernière partie, soutient que ces onze livres qu'il divise en douze, & qu'il change en beaucoup d'endroits sur l'autorité des manuscrits, sont de Vigile Evêque de Tapse en Afrique, qui vivoit à la fin du V. siècle, & qui avoit accoutumé de faire des ouvrages sous le nom des anciens Peres. [Bellarmin ne conte que sept de ces livres, peut-estre parcequ'on les a quelquefois partagés ainsi.

On a encore plus de fondement de soutenir que] la conférence prétendue de Saint Athanase avec Arius, tenue à Laodicée en Syrie, & dont Probe estoit le juge, est un ouvrage du même Vigile, qui le reconnoît luy même. Il l'augmenta dans la suite en y faisant venir Sabellius & Photin pour disputer contre S. Athanase, & y ajoutant la sentence rendue par Probe en faveur de la doctrine de l'Eglise que ce Saint avoit soutenue. Elle ne se trouve aussi qu'en latin.

L'exhortation aux moines qui n'est aussi que latine, doit au moins estre mise entre les ouvrages douteux.

Pour l'épître au Pape Marc, & sa réponse, chacun convient que ce sont des pièces toutes supposées.

Baronius & Bellarmin abandonnent aussi^a l'histoire du miracle de Beryte, quoique citée par le VII. Concile, & ils demeurent d'accord qu'elle ne peut estre de S. Athanase.^b Le Pere Combefis a prétendu la soutenir : [mais je ne pense pas que beaucoup de personnes soient persuadées de ses raisons ;]

& on n'a pas laissé après luy de continuer à mettre cette narration entre celles qui sont supposées à Saint Athanase. Le P. Alexandre refute expressément sur cela son confrere. [Baronius & Bellarmin n'abandonnent point des pièces de cette nature sans nécessité.

On a ensuite en latin deux petits

Hist. Eccl. Tom. VIII.

discours,] l'un sur un endroit du Levitique, & contre Paul de Samofates, l'autre sur l'observation du Sabbat. Il faudroit voir si ce ne seroient point des fragmens des pièces que nous avons en grec sur les mêmes sujets.

Nous avons enfin sept homélies grecques & latines données par Holstenius. Elles portent toutes le nom de Saint Athanase dans les manuscrits dont on les a tirées, quoiqu'elles n'en soient pas toutes. Holstenius ne le dit que de la troisième, de la quatrième qu'il trouve avoir tout à fait le style de Saint Athanase, & de la cinquième qu'il juge la plus belle & la plus excellente de toutes. Il remarque dans la première des choses tout à fait indignes de S. Athanase, & il assure que les deux dernières n'ont rien de ce Saint. Il croit que la septième est faite du temps des Iconoclastes, qu'elle combat fort mal. D'autres soutiennent que même la quatrième n'a point d'autre le style de S. Athanase ; que la troisième est du même auteur que la seconde, & qu'elles n'ont rien qui soit digne de ce Saint. La cinquième est attribuée dans des manuscrits à Basile de Seleucie, [dont le style & les pensées sont bien différentes de Saint Athanase.] Aussi les Benedictins soutiennent qu'elle n'en est point.

[Voilà ce que nous avons de S. Athanase ou sous son nom dans les deux volumes de ses œuvres. Il y faut ajouter] deux lettres à Lucifer, & une aux solitaires que nous avons en latin parmi les œuvres de Lucifer ; deux lettres à Orfise Abbé de Tabenne, qui sont en grec dans l'histoire de S. Pacome ; & une autre en latin dans Facundus à Diodore de Tyr.

Le VII. Concile nous assure que S. Athanase a fait un livre de commentaires sur les psaumes, à la teste duquel il avoit mis son épître à Marcelin. On trouve en effet beaucoup de

Ath. t. 2. p. 601 t. 2. p. 63. Vig. p. 84. Hist. p. 3. - 331. Alex. t. 7. p. 428.

Ath. t. 2. p. 619.

p. 623, 624.

Riv. p. 277 - 278. Cell. p. 106. Cocus. p. 93-94. Ath. t. 2. p. 62. Conc. t. 7. p. 743. Bib. P. Auct. a. p. 661.

Oudin. p. 381. Ath. t. 2. B. T. 343-344.

Alex. t. 7. p. 451.

Ath. t. 2. p. 677.

p. 640.

p. 645.

t. 2. p. 401-426.

t. 2. B. p. 450.

Lab. scri. t. 7. p. 701. Ath. t. 2. p. 444. Ath. t. 2. p. 455.

Lib. p. 121.

Ath. t. 2. B. p. 454.

Bib. P. t. 9 p. 113-114-117.

Coll. 2. may. g. p. 9. 110.

Fac. l. 4. c. 1. p. 148-149.

Conc. t. 7. p. 678. b.

Ath. t. 2. p. 456. 137.

passages de S. Athanase citez dans la Chaine de Nicetas sur cette partie de l'Ecriture. Il y en a quelques uns sur les titres des Pseaumes, selon ce que nous avons dit après S. Jerome. Saint Germain de Constantinople cite de S. Athanase l'explication d'un endroit du pseaume 79; & le Pere Combesis en a encore donné un sur le 74.^a Quelques uns croient que cet ouvrage se trouve encore aujourd'hui dans quelques bibliothèques; [& Holstenius semble l'avoir vu,] puisqu'il dit qu'il le regarde comme le chef d'œuvre de Saint Athanase. [C'est apparemment la même chose que] l'Explication des Pseaumes que les Benedictins viennent de nous donner, [& dont nous avons parlé dans l'article 119.] On n'y trouve point le passage cité par Saint Germain: mais on croit que les copistes l'auront retranché comme plusieurs autres.

On trouve encore divers passages de ce Saint dans la Chaine des Peres grecs sur Job. Les Benedictins nous les ont donnez un peu plus amples & plus corrects.

Theodoret en cite plusieurs du traité qu'il intitule, Le grand discours sur la foy, & le Pape Gelase en met quelques uns dans son ouvrage des deux natures.

[Nous avons parlé de celui que Theodoret cite De la consolation aux vierges.]

La 14^e action du VI. Concile finit par un grand passage de S. Athanase, tiré d'un traité ou d'une homelie sur ces paroles de J. C. dans S. Jean: *Mon ame est maintenant troublée.* Il paroît que ce discours estoit fait contre les Ariens, qui abusoient des mêmes paroles.

La Chaine sur S. Luc cite un endroit d'un discours, de S. Athanase sur ces paroles de l'Evangile, *Ayant dit ceci, il rendit l'esprit,* & un autre sous

1 Her. v. lib. c. 87.

Conc. t. 1. p. 781. c.

L. b. f. c. t. 1. p. 70. a. Ath. t. 2. p. 147. b.

g. 2. p. r. f.

Ath. B. t. 1. p. 1009.

p. 1004.

L. 2. p. 312. 540.

L. 1. p. p. 126.

Thdr. dial. 1. p. 39. a. b. 12. p. 92. c. 1. p. 100. 101. Ath. t. 2. p. 147.

Conc. t. 6. p. 880. 950.

Ath. t. 2. p. 146. c.

a. b.

son nom, sans marquer d'où il est pris.

Nous en avons un d'une lettre à Euphyque Prestre de Cesarée, V. § 113; citée dans le VII. Concile.

Et plusieurs d'une autre à ceux de Antioche, conservez par Facundus.

S. Cyrille cite un endroit d'un discours de S. Athanase sur la Trinité: & Facundus en raporte aussi quelques paroles comme d'un ouvrage différent des quatre oraisons contre les Ariens, [à qui on a quelquefois donné ce titre.] Leonce & Saint Euloge dans Photius, citent des endroits d'un écrit contre Apollinaire. Theodoret cite son second discours contre les heresies.

Une ancienne scolie de Nicetas raporte au quatrieme discours de Saint Athanase contre les heresies, & contre les Ariens, ce que dit S. Gregoire de Nazianze, Qu'un autre avoit donné avant luy une explication tres belle & tres élevée à la glorification des Seraphins, en l'appliquant à la verité d'un seul Dieu & d'un seul Seigneur en trois personnes. [Cette explication se trouve plusieurs fois dans Saint Athanase; mais je doute qu'elle soit dans la quatrieme ni dans la cinquieme de nos oraisons contre les Ariens.]

S. Jerome allegue S. Athanase pour montrer que dans l'epistre à Tite, il faut lire comme dans le latin, *Post unam & alteram correptionem.*

S. Cyrille cite quelques passages de Saint Athanase sans marquer d'où ils sont pris: Cassien en cite deux qu'on dit se trouver dans le traité De l'Incarnation du Verbe. Theodoret cite aussi contre les Eutychiens quelques unes de ses paroles. Le Pape Gelase cite en general ces écrits contre les Ariens & contre les heretiques. [Nous marquons tous ces passages en faveur de ceux qui sont plus versez dans les ouvrages de S. Athanase, & qui voudront se donner la peine de verifier

Conc. t. 7. p. 819. d. c.

Fac. l. 11. c. 2. p. 468. 471.

Conc. t. 3. p. 880. b.

Fac. l. 5. c. 1. p. 1081. 11. c. 4. p. 480. c.

Leon. sec. 9. r. 11. p. 129. 130. Phot. c. 130. p. 87. c. Thdr. dial. 2. p. 91. d.

Naz. ot. 38. p. 67. a. 10. p. 992. d.

Hier. in Tit. p. 216. d.

Conc. t. 3. p. 87. b. 1885. c.

Casn. de Inc. l. 7. c. 29. p. 1052. 1063. Thdr. ep. 144. p. 1020. c.

Ath. t. 2. p. 147. 148.

s'ils font dans ceux que nous avons.

Nous avons encore perdu divers ouvrages de Saint Athanase, dont l'histoire ne nous a conservé que les titres.]'S. Jerome parle d'un écrit particulier fait contre Ursace & Valens.

Hier.v.ill.c.
87.

Epi.anc.pt.p.
2.c.

'Saint Epiphane nous apprend qu'il avoit écrit une lettre à l'Eglise de Suedres en Pamphylie, & qu'il y avoit converti par ce moyen beaucoup de personnes trompées par les heretiques.

Socr.l.1.c.13.
P.43.b.

'Socrate en cite un ouvrage appellé Synodique, où estoient les noms de tous les Evêques du Concile de Nicée, & d'où ils estoient Evêques.

Phot.c.139.p.
316.

'Photius avoit lu un memoire, comme il l'appelle, sur l'Ecclesiaste & sur les Cantiques.

Ath.t.2.p.149.

'On remarque que S. Thomas dans son ouvrage contre les erreurs des Grecs, cite un ouvrage de S. Athanase sur S. Jean.

Phot.c.129.p.
809 b.
Ath.t.2.p.
149.

'S. Ephrem d'Antioche citoit son discours sur la foy :^a & on pretend qu'à Vienne en Autriche on conserve encore un livre de luy, intitulé, *De la foy Catholique*. Ceux qui l'ont peuvent voir si les endroits citez par Theodoret s'y trouvent.

Epi.66.c.21.p.
638.c.

'S. Epiphane le met avec S. Serapion de Thmuis, entre ceux qui ont écrit contre les Manichéens. Facundus rapporte mesme le commencement, & un endroit de l'ouvrage qu'il avoit écrit, dit-il, contre cette heresie. [Mais on voit parcequ'il en cite, qu'il attribue à Saint Athanase l'écrit de Saint Serapion.

Fac l.4.2.p.
472.1not.

Il y a sujet de croire que S. Athanase n'est point le veritable auteur]'ni de la vie de Ste Syncretique, dont le style paroist different du sien,

Cotel g.t.1.p.
20 Ath.t.2.B.
P.680.

Cod.reg.app.
p.3 Ath.t.2.B.
P.708.

'Ni de l'Exhortation à une vierge, qu'on trouve dans le recueil des regles fait par S. Benoist d'Agname.

Lab.fci.t.1.p.
225.

'On demeure aussi d'accord que les commentaires sur S. Paul, qu'on a au-

trefois attribuez à S. Athanase, sont ceux de Theophylacte.

'On trouve dans le XI. tome de la bibliotheque des Peres, deux Expositions sur l'Incarnation, qui portent le nom de Saint Athanase, mais qui ne peuvent estre de luy, dit le P. Labbe. [La derniere est celle où l'on trouve une seule nature incarnée, & dont nous avons parlé dans la note 108.

Le Pere Combefis dans son premier tome de l'*Auctuarium* de la bibliotheque des Peres, a donné quatre oraisons sous le nom de S. Athanase. La premiere qui est sur la feste de la Purification, ne peut estre de luy,]'puis- que Nestorius & Eutyche y sont nommez parmi les heretiques, & le Pere Combefis s'efforce en vain de répondre à cette difficulté. [Ses raisonnemens sont fort foibles, & quand ils seroient bons, ils ne prouveroient encore rien, puisque le style de cette piece est infiniment éloigné de la gravité & de la simplicité de S. Athanase. Les trois autres qui sont sur Pasque & sur l'Ascension, sont beaucoup plus graves : mais elles ne le paroissent pas encore assez pour S. Athanase. La seconde sur Pasque est la plus belle de toutes.]' Le P. Garnier pretend qu'elle est de Nestorius. La suivante faite le samedi d'après Pasque, est la cinquieme & la meilleure des sept données par Holstenius : [& elle est assurément fort belle, quoiqu'il y ait quelque chose qui paroisse d'un jeune homme.]' Il y a des manuscrits qui l'attribuent à Basile de Seleucie, aulibien que celle d'après, [qui est néanmoins tout à fait d'un jeune homme ou d'un declamateur.]' Le P. Garnier croit qu'elle peut estre aussi de Nestorius. Il s'y trouve quelques endroits bien semblables à la seconde du P. Combefis sur la feste de Pasque. Celle-ci est sur la feste de l'Ascension; [& nous l'avions déjà à la teste du second volume de S. Athanase.]

Auct t.p.17.
d.

F.562.663 Ath.
t.2.B.p.416.

Merc.n.c.2.p.
524.11.

Ath t.2.p.675.
Auct.t.2.p.665.
b.

Auct.c.1.p.
559.6170.B.
Lab.fci.t.1.
P.125.

Merc.n.c.2.p.
524.11.

Auct.t.2.p.665.
666.670.2.

Ath. t. 1. p. 148.
149.

S. Jean de Damas cite un discours de S. Athanase sur les morts, intitulé *L'harmonie parfaite*. [Cet titre seul, & ce qu'il en rapporte, nous donne grand sujet de croire que si cet écrit est d'un Athanase, ce n'est pas de celui] qu'il appelle [avec quelque sujet] le foudement de l'Eglise.

ad mona.

Un Alleman nommé Arnoud a fait imprimer à Paris en 1685, chez Boudot, un écrit attribué à S. Athanase, fait, selon le titre, pour l'instruction des moines, & generalement de tous les Chrétiens ecclesiastiques & laïques. Il est tiré d'un manuscrit de Vossius ancien de cinq ou six-cents ans: & l'on voit que l'ouvrage est reconnu par quelques nouveaux Grecs pour estre de S. Athanase. Vossius ne trouve pas qu'il y ait sujet d'en douter. [A considerer l'ouvrage en luy mesme, la discipline qu'on y voit est ancienne;] & il y avoit encore alors des Marcionites: [mais il s'arreste à bien de petites choses: le grec en est fort barbare,] & tout le discours fort confus, ce qui est bien éloigné du caractere de S. Athanase. On trouve qu'il a assez de raport au traité De la virginité que nous avons dans le premier volume du Saint. Les Benedictins le rejettent comme supposé. [Arnoud & un autre Protestant nommé Jacque Bafnage, se font écrit diverses lettres, l'un pour défendre, l'autre pour combatre cet écrit. Bafnage les a fait imprimer à Utrecht en 1687. Mais il nous seroit difficile de convenir d'une grande partie des raisons de l'un & de l'autre. Bafnage rapporte p. 106, le sentiment de M' Bigot, que ce livre est d'un auteur ancien, mais autre que S. Athanase.]

p. r. f.

p. 10.

Bafn. p. 114.

Ath ad mona.
p. 10.e. 2. B. p. 360.
364.Ath. t. 1. p.
1266.

Les Benedictins nous ont donné plusieurs fragmens de lettres ou d'ouvrages sur divers sujets. Il y en a sur les Evangiles. Ils doutent néanmoins sion peut tirer de là que Saint Athanase les ait commentez, parcequ'on en trouve quelques uns tirez des ouvra-

ges que nous avons. [On peut voir dans le second tome de leur edition diverses pieces nouvelles qu'ils nous ont données, parcequ'elles portent le nom de Saint, & le jugement qu'ils en portent pour en faire voir la supposition. Le catalogue des ouvrages qui est à la teste du volume, montre tout d'un coup ce qu'il y a de nouveau.]

ORDRE DES OUVRAGES de S. Athanase selon les matieres.

[La confusion des ouvrages de Saint Athanase estoit étrange dans les anciennes editions, comme on le peut voir par ce que nous venons de dire. Les Benedictins les ont voulu ranger par l'ordre chronologique dans leur edition. Mais il y en a tres peu dont on sache certainement le temps:] & mesme les Benedictins se font cru obligez de ne le pas suivre en quelques rencontres, & de transposer des ouvrages hors de leur lieu. [Ainsi il semble qu'on eust mieux fait de leur donner un ordre de matieres. En voici un que ceux principalement qui n'ont pas la nouvelle edition de S. Athanase, ne seront p. e. pas fachez de voir ici. Il servira au moins à trouver plus aisément les endroits où nous en avons traité. Nous y avons marqué ceux mesmes qui sont perdus, afin d'en conserver la memoire, & ce que les Benedictins nous ont donné de nouveau.]

Ouvrages dogmatiques.

Les deux livres contre les Gentils, Ath. t. 1. p. 145. peutestre vers l'an 337. V. § 113.

Fragmens du second discours contre les heresies. Thdr. dial. 2. p. 19. d.

Fragmens du grand discours sur la foy. p. 39. a. b) 92. c) 160. 161.

Contre les Ariens sur le Verbe.

Les quatre oraisons contre les Ariens, si elles ne font pas partie de l'epistre aux solitaires, faites vers l'an 358. V. § 88] note 79. Ath. t. 1. p. 306-348.

- p. 671. 'Le traité sur ces paroles, *Tout m'a été donné par mon Pere.* V. la note 110.
- p. 55. 'Lettre à Adelphe, depuis l'an 362. V. § 79.
- p. 62. 'Lettre à Maxime, peutestre vers l'an 361. V. § 118.
- p. 110. 'Exposition de la foy. V. la note 107.
- p. 148. 'Du sentiment de S. Denys d'Alexandrie. V. § 119.
- p. 191. 'De l'apparition du Verbe incarné. V. § 113.
- t. 2. p. 22. 'Discours abrégé contre les Ariens. V. la note 110.
- Corc. t. 6. p. 966. 'Fragment sur ces paroles, *Mon ame est maintenant troublée.*
- Fac. l. 3. c. 3 p. 119. 'Ouvrage sur la Trinité.
- p. 2. c. 'Lettre à l'Eglise de Suedres, perdue.
- Contre les Macedoniens sur le S. Esprit.*
- 'Ath. t. 1. p. 173. 'Lettre à Serapion sur la divinité du S. Esprit, en l'an 360 ou 361. V. § 91 | note 84.
- p. 166 t. 2. p. 0. 'Abregé du traité precedent. V. § 91.
- t. 2. p. 16. 'Refutation des réponses des Macedoniens. V. § 91.
- Contre Apollinaire & sur l'Incarnation.*
- t. 1. p. 381. 'Lettre à Epictete, vers l'an 369. V. § 112.
- p. 64. 'De l'Incarnation. V. § 113.
- p. 63. 'De l'avenement salutaire de J. C. V. § 113.
- Fac. t. 1. c. 2. p. 438-471. 'Fragmens de la lettre à ceux d'Antioche. V. § 113.
- Conc. t. 9. p. 859. 860. 'Fragmens de la lettre à Euphyque. V. § 113.
- Ep. 66. c. 21. p. 618 c. 'Contre les Manichéens, perdu.
- b Ath. t. 1. p. 610. 'De l'existence éternelle du Fils & du Saint Esprit contre les Sabelliens. V. la note 110.
- p. 191. 'De l'Incarnation contre Paul de Samosate. V. § 119.
- t. 2. p. 637. 'Sur un endroit du Levitique contre le même, en latin. V. la note 110.
- Apologétiques & historiques.*
- t. 1. p. 248. 'Des decrets de Nicée pour l'an 325, fait peutestre en 350 & 354. V. § 118.
- 'Le Synodique, perdu.
- 'Sur la mort d'Arius pour l'an 336, fait vers l'an 360. V. § 92.
- 'L'epistre aux Orthodoxes, en l'an 341. V. § 39.
- 'L'epistre circulaire aux Evêques d'Egypte, en l'an 356 vers le mois de mars. V. § 86.
- 'Premiere apologie à Constance, en l'an 356 vers juin. V. § 86.
- 'Consolation aux vierges, perdue; vers le même temps. V. § 86.
- 'Lettre à son peuple sur leur expulsion des eglises; vers le même temps. V. § 86.
- 'Apologie sur sa fuite, à la fin de l'an 357, ou en 358. V. § 87.
- 'Seconde apologie où les Benedictins ajoutent deux nouvelles lettres, apparemment à la fin de l'an 356. V. § 89.
- 'Epistre aux solitaires, à la fin de l'an 357 au plus tard. V. § 88, 89.
- 'Des synodes de Rimini & de Seleucie, en l'an 359 vers octobre. V. § 90.
- 'Lettre de Potame à S. Athanase, peu après. V. § 90.
- 'Deux lettres à Lucifer, apparemment en l'an 360. V. § 90.
- 'Petite lettre aux solitaires; vers le même temps. V. § 90.
- 'Lettre à Lucifer &c. sur l'Eglise d'Antioche, en l'an 362. V. § 97.
- 'Lettre à Rufinien, quelque temps après. V. § 96.
- 'Lettre de Jovien à S. Athanase, en l'an 363. V. § 102.
- 'Réponse du Saint à Jovien, en l'an 363. V. § 102 | note 89.
- 'Requestes des Ariens à Jovien, en l'an 363. V. § 103.
- 'Lettre à S. Orfise de Tabenne, vers l'an 364. V. § 105.
- 'Lettre à S. Orfise & à ses Religieux, en l'an 367 au plus tard. V. § 105.
- 'Les Benedictins ajoutent à ces deux lettres, un petit recit de la fuite de S.

- Athanasé sous Julien, fait sur ce que ce Saint en avoit raconté. *V. § 111.*
- t. 1. p. 170. 'Lettre circulaire aux Evêques de Syrie &c. vers l'an 368. *V. § 110.*
- p. 211. 'Lettre aux Africains; de mesme. *V. § 111.*
- Fac. l. 4. c. 1. p. 150. 'Lettre à Diodore de Tyr. *V. § 110.*
- d. 1. 2. 1. p. 910. 'Lettre à Jean & à Antioque, en l'an 370, ou peu après. *V. § 114.*
- p. 551. 'Lettre à Pallade; de mesme. *V. § 114.*
- Hier. v. III. c. 87. 'Contre Ursace & Valens, perdu,
- Sur l'écriture.*
- Ath. t. 2. p. 55. 'La Synopse de l'écriture. *V. § 59 | note 45.*
- t. 1. p. p. 1006-1008. 'Sur les Cantiques de Moysé & de Marie; manuscrits à Milan.
- t. 2. p. 38. 'Epistre pascale, peutestre en l'an 365. *V. § 119.*
- p. 8. 40. 'Fragmens sur Job. *V. la note 110.*
- p. 11. 41. 'Fragmens sur les Pseaumes. *V. § 119.*
- Hier. v. III. c. 87. 'Sur les inscriptions des Pseaumes, perdu. *V. § 119.*
- Ath. t. 1. 2. p. 1009. 'Explications des Pseaumes. *V. § 119.*
- b. 2. p. 915. 'Lettre à Marcellin sur les Pseaumes &c. *V. § 119.*
- p. 270. 'Sur *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme*. C'est la suite de l'autre. *V. § 119.*
- I. hoc. c. 139. p. 310. 'Sur l'Ecclesiaste. *V. la note 110.*
- d. 1. 2. 1. p. 1206-1274. 'Sur les Cantiques. *V. la note 110.*
- 'Sur S. Matthieu, S. Luc, l'epistre aux Hebreux. *V. la note 110.*
- Sur la morale.*
- t. 1. p. 933. 'Lettre à Dragonce. *V. § 67.*
- t. 1. 2. p. 1272. a. 'Fragment sur l'état honorable du mariage. *V. la note 110.*
- t. 1. p. 964. l. 2. p. 620. 'Sur le Sabbat. *V. la note 110.*
- d. 1. 2. p. 351. p. 452. 'Lettre à Ammon. *V. la note 110.*
- p. 195. 'La vie de S. Antoine. *V. § 106.*
- 'Sermon sur le vendredi saint, en latin. *V. la note 110.*
- t. 1. 2. p. 1274-4291. 'Plusieurs fragmens sur divers sujets. *V. la note 110.*
- Ouvrages fort douteux & contestez.*
- t. 1. p. 209. 'Recueil de passages pour la Con-
- substantialité des trois Personnes. *V. les notes 103, 110.*
- 'Confession de foy sur l'Incarnation. t. 2. p. 303. *V. § 113 | note 103.*
- 'Lettre à Jovien. *V. § 113 | note 103.* p. 34.
- 'Que J. C. est un. *V. § 113 | note 104.* t. 1. p. 664.
- 'Sur la semence. *V. la note 110.* 7. 1060.
- 'Sur *Professi in pagum*. *V. la note 110.* p. 583.
- 'Lettre de Libere, & la réponse du Saint. *V. § 111.* p. 243.
- 'Sur l'Ascension. *V. la note 110.* t. 2. p. 11.
- 'Sur la virginité. *V. § 86 | note 77.* t. 1. p. 1043.
- 'Vie de S^ce Syncletique. *V. § 107.* Corel. g. t. 1. p. 201.
- 'Les 3, 4, & 5, homelies d'Holstenius. *V. la note 110.* d. Ath. t. 2. p. 663.
- 'Exhortation aux moines, en latin. p. 619.
- V. la note 110.*
- 'Exhortation à une vierge, en latin. Cod. reg. 2. p. 5.
- V. la note 110.*
- Ouvrages reconnus pour supposés à S. Athanasé.*
- 'Dispute contre Arius à Nicée. *V. Ath. t. 1. p. 111.*
- les notes 5, 110.*
- 'Sur la Passion. *V. la note 110.* p. 992.
- 'Contre l'hypocrisie de Melece &c. p. 572.
- fait vers l'an 364. *V. la note 110.*
- 'Sur l'Annonciation. *V. la note 110.* p. 1028.
- 'Contre toutes les heresies. *V. la note 110.* p. 1077.
- 'Sur Melchisedec. *V. la note 110.* t. 2. p. 70.
- 'Le symbole *Quiconque*, apparemment de Vigile de Tapse. *V. § 30 | note 34.* p. 31.
- 'Les définitions. *V. la note 110.* p. 42.
- 'Sept dialogues sur la Trinité, de S. Maxime. *V. la note 110.* p. 118-297.
- 'Dix huit petits traitez sur l'Incarnation, d'Euthere de Tyanes. *V. la note 110.* p. 291-350.
- 'Les 136 Questions à Antiochus. *V. la note 110.* p. 31-393.
- 'Les 135 Questions sur les Paraboles, & les vingt suivantes. *V. la note 110.* p. 393-450.
- 'Les onze ou douze livres sur la Trinité, (hors peutestre la fin de l'onzieme) de Vigile de Tapse. *V. la note 110.* p. 350.
- 'Conference avec Arius à Laodicée, du mesme. *V. la note 110.* p. 604.

- 619.624. 'Lettre à S. Marc Pape, & sa réponse. *V. la note 110.*
- p. 67. 'Sur le Crucifix de Beryte. *V. la note 110.*
- p. 115. 'La 1, 2, 6, & 7, des sept homelies données par Holstenius. *V. la note 110.*

- 'La premiere des quatre homelies données par le P. Combefis. *V. la note 110.*
- 'Discours sur les morts, cité par S. Ad. *V. la note 110.*
- Jean de Damas. *V. la note 110.*
- Instruction pour les moines, donnée par Arnouden l'an 1685. *V. la note 110.*



NOTES SUR SAINT EPHREM.

NOTE I.

Sur l'eloge de S. Ephrem par S. Gregoire de Nyffe.

Pour la page 260.9.1.

Ann. p. 146.

IL y a eu des personnes tres habiles qui ont rejeité l'homelie de Saint Gregoire de Nyffe sur S. Ephrem, & qui ont écrit qu'on pouvoit juger par plusieurs raisons solides que cette piece n'estoit pas de Saint Gregoire, mais plustost de quelqu'un de ces Grecs qui sont venus depuis, & qui ont debité des romans au lieu d'histoires; n'ayant manqué ni d'invention ni de hardiesse pour supposer des contes ingenieux & des miracles ornez de quelques circonstances vraisemblables, au lieu de la verité. Rivet en parle avec doute.

Riv. ch. l. 3. c. 21. p. 340.

[Le style semble en effet un peu plus rude & moins pur que celui de Saint Gregoire de Nyffe. On peut aussi s'étonner comment un Evêque considerable] appelle partout un simple Diacre son pere, & son maistre; & cela d'une telle maniere, qu'il semble veritablement avoir esté son disciple d'une façon qui luy estoit particuliere, [quoiqu'il soit difficile ou plustost impossible de croire cela de S. Gregoire.]

Nyff. de Ephr. p. 50. d. 6. d. p. 505. 906. 601. c. 1616. b.

p. 529. c.

b.

p. 608. d.

p. 604. e.

'D'ailleurs, il témoigne estre assuré de sa foy par ses écrits & par l'estime que l'Eglise faisoit de luy, & il proteste que tout ce qu'il dit de luy, il ne l'a appris que de ses écrits, hormis une histoire particuliere qui est venue jusqu'à nous, dit-il, sans avoir esté écrite. Il dit que S. Ephrem fit telle & telle

chose, comme on le raporte; *ὡς ἰστέ-
νται.* [Cela semble ne pas bien convenir à un auteur contemporain comme S. Gregoire, qui pouvoit savoir la vie de S. Ephrem, sinon par luy mesme, au moins par les personnes qui avoient vécu avec ce Saint. Cette histoire mesme qu'il dit n'avoir pas lue, ne paroist digne ni de S. Ephrem, ni de S. Gregoire; & c'est peutestre ce qui a le plus choqué les personnes intelligentes.]

Neanmoins d'autres ne croient pas que ce soit un sujet suffisant pour condamner cette piece, non plus que ce que dit l'auteur, qu'il avoit appris tout le reste dans les écrits de S. Ephrem; cette voie d'apprendre les actions des Saints estant assurément plus sure que de s'en raporter à ceux mesmes qui les ont vus; puisque le defaut de memoire & diverses autres causes nous font souvent alterer la verité, & prendre les choses d'un autre biais qu'il ne faudroit. Pour ce qui est du titre de pere & de maistre, cela n'est pas éloigné de l'humilité de S. Gregoire, qui traite de la mesme maniere non seulement S. Basile son frere, mais encore sa sœur S.^{te} Macrine.]

'L'estime extraordinaire qu'il témoigne de S. Basile en l'appellant la bouche de l'Eglise, & une trompette d'or par laquelle Dieu a fait entendre la doctrine de la foy, & en disant que S. Ephrem n'estoit inconnu qu'à ceux à qui le grand Basile ce flambeau de l'Eglise estoit inconnu; [ces eloges,

p. 601. 2.

p. 597. 6.

p. 611. 612.

de Fac. p. 484.
ccc.de Mcl. p. 691.
c.

dis-je, qui sembleroient peu seants dans la bouche d'un frere, sont néanmoins tres ordinaires à S. Gregoire de Nyssé.]'La comparaïson que l'on y voit de Saint Ephrem avec les plus illustres des Patriarches, [semble avoir beaucoup de raport]'à celle que Saint Gregoire de Nyssé fait de Saint Basile avec les mesmes Saints. On voit encore quelque chose de semblable dans l'oraison funebre de S. Melece, qu'il prononça dans le Concile de Constantinople.

[Puis donc qu'il semble y avoir autant de raison d'attribuer cette piece à S. Gregoire, que de la luy oster, nous aimons mieux la laisser dans l'estime qu'elle a eu jusqu'à present dans l'Eglise, & la recevoir comme legitime, jusqu'à ce que nous trouvions d'autres lumieres.]'Blondel la cite sous le nom de S. Gregoire de Nyssé. ^a M^r du Pin la met aussi entre les veritables écrits de S. Gregoire, sans marquer seulement que personne en doute ; & il s'en fert pour l'histoire & les écrits de S. Ephrem comme d'une preuve incontestable.

[Quand certe piece ne seroit pas de luy, il semble au moins qu'on doit reconnoître qu'elle est d'un ancien auteur ;]'les actions de Saint Ephrem estant encore alors si fort connues de tout le monde, qu'elles l'estoient plus par elles mesmes que par tout ce qu'on en pouvoit dire, & que les discours les plus eloquens sembloient plutost les obscurcir que leur donner un nouvel eclat.

N^o de Ephr.
p. 615. b.Pour la page
261. 5.

NOTE II.

Sur l'autorité du Testament de S. Ephrem.

[Entre les écrits de S. Ephrem dont S. Gregoire de Nyssé s'est servi, on peut juger que son Testament en a esté un des principaux, puisqu'on y trouve une grande partie de ce que ce Pere rapporte :]'Et il marque même expres-

N^o de Ephr.
p. 614. b.

sément cette piece, qu'il appelle le dernier discours de S. Ephrem. [Nous ne pouvons donc pas douter qu'elle ne soit legitime, puisqu'il est certain que nous attribuons à S. Gregoire ne seroit pas de luy, on ne peut guere douter néanmoins qu'elle ne soit ancienne.]'Sozomene semble aussi avoir reconnu le Testament de S. Ephrem, & en avoit tiré la connoissance & les noms de ses disciples.

Soz. l. 3. c. 16. p.
625. d.

'Pour ce qu'on objecte qu'il y est parlé du Saint en troisieme personne, [il est bien aisé de juger que ce n'est pas le Saint même qui a mis par écrit les dernieres paroles qu'il disoit en mourant, mais d'autres qui les écrivoient.]'C'est pourquoi à l'endroit où Vossius a traduit *Hæc porrò me adhuc loquens...* *ipse autem dixi &c.* ^a Cocus remarque qu'il y a dans [les anciennes éditions de] Surius, *Cum adhuc ea ipse loqueretur*, & tout le reste de cette histoire à la troisieme personne ; & c'est ce que le grec porte selon Bollandus..

Cocus, p. 118.

Ephr. test. p.
600. 2. d.c.
^a Coc. p. 118.: off. 1. feb. p.
63. c.

NOTE III.

Pour la page
261. 5.*Sur la Confession de S. Ephrem.*

'Rivet soutient qu'il faut rejeter ou le Testament de S. Ephrem, ou un écrit important du même Saint où il fait la confession de ses fautes, avec une autre piece qui contient l'histoire de son emprisonnement & de sa conversion, parcequ'il se rencontre dans ces écrits des contrarietez qui ne se peuvent pas accorder. On lit en effet ces paroles dans le Testament du Saint :

Riv. crit. l. 3. c.
21. p. 30.

'J'ay conservé fermement & inviolablement la foy Catholique que j'ay receue des ma plus tendre enfance... Ma confiance & la consolation que j'espère devant le Seigneur, pour l'amour que je luy porte, sont fondées sur ce que je n'ay jamais mal parlé contre le Seigneur, & que mes levres n'ont point proféré des discours in-

ce Ephr. test. p.
603. 2. b. c.

sensez.

p. 199. r. c. d. » sensez. . . Je ne me suis jamais écarté
 » en aucune chose de la foy orthodoxe :
 » jamais je ne me suis séparé de l'Eglise
 » Catholique & Apostolique : jamais je
 » n'ay douté de la puissance de Dieu....
 p. 193. r. d. » Dans tout le cours de ma vie je n'ay
 » dit d'injures à personne, & je n'ay
 » jamais eu de differend avec aucun
 » Fidele.

[Cette idée que Saint Ephrem nous donne de sa jeunesse dans son Testament, & que S. Gregoire de Nyssé a suivie, paroît étrangement différente de celle que nous donne la Confession de ses fautes, & l'histoire de sa conversion.] Je voudrois bien, dit le
 » Saint selon cette Confession, ne point
 » rapporter ce que j'ay fait dans mon en-
 » fance, pour ne vous pas faire voir en
 » moy un objet d'abomination des ma-
 » jeunesse. J'ay fait profession d'estre
 » Chrétien. Mais dans ces premières
 » années j'ay esté un ennemi outragieux,
 » un violent, un seditieux, envieux, &
 » toujours en dispute avec mes voisins,
 » inhumain envers les étrangers, dur à
 » l'égard de mes amis, cruel aux pau-
 » vres, impatient, & toujours prest à
 » m'emporter pour les moindres cho-
 » ses, occupé de mauvaises & de sales
 » pensées, & mesme hors les temps où
 » la tentation les fait naistre. Il rapporte
 encore qu'il avoit chassé [à coups de
 pierres] par malice la vache d'un pau-
 vre, du lieu où elle estoit couchée la
 nuit, en sorte que le froid l'ayant faisie,
 elle avoit esté mangée par les bestes : &
 l'histoire de sa conversion fait trouver
 cette rencontre encore plus criminelle.
 Outre ces fautes pour les mœurs,
 il s'accuse d'avoir douté de la providence,
 lorsqu'il estoit encore jeune & dans le monde,
 & d'avoir esté presque persuadé que tout ce qui arrive dans
 la vie, se fait par l'incertitude du hazard
 & de la fortune.

[Il est certainement difficile d'accorder tout cela avec ce que son ex-
Hist. Eccl. Tom. VIII,

trême humilité ne l'a pas empêché d'avouer dans son Testament, surtout pour la pureté de sa foy.] Une erreur qui va à nier la divinité, comme il le dit, peut-elle passer pour une faute de peu de consequence, & qui n'empêche pas de dire] que l'on ne s'est jamais écarté en la moindre chose de la vérité Catholique, & qu'on n'a jamais douté de la puissance de Dieu? [On ne peut pas dire non plus que ç'ait esté seulement un doute passager; ni comme je croy, que cela soit arrivé avant son baptesme,] puisqu'il dit qu'il avoit déjà connu J. C. lorsqu'il s'occupoit dans ces pensées, & qu'il avoit déjà esté participant de la grace, [ce qui selon le langage de l'Eglise signifie le baptesme;] puisqu'il craint que cette faute ne luy fasse souffrir la mort éternelle; puisqu'il doute si Dieu avoit accepté la penitence qu'il en avoit faite; puisqu'il a peur que ses larmes ne soient rejetées comme celles d'Esau.

[Je voudrois que M^r du Pin qui recitoit la Confession de Saint Ephrem & l'histoire de sa conversion, p. 443. 444. comme des pieces legitimes, aussi bien que son Testament, se fust arresté à examiner cette difficulté, & à concilier des choses qui paroissent si opposées. S'il n'y avoit que l'histoire de sa conversion qui fist de la peine,] ce n'est qu'un recit que d'autres ont fait d'un discours du Saint, [& où par consequent il est aisé que les choses ne soient pas rapportées si exactement. Mais sa confession est en son nom; elle contient un grand nombre de particularitez pour son histoire; & elle a ce semble tout le caractere de son esprit & de son style : de sorte que nous n'osons point la rejeter. Son Testament d'autre part paroît aussi fort autorisé, comme nous l'avons vu dans la note 2.

Ce que nous pouvons dire sur cela, c'est que les fautes de mœurs dont le

Soz. l. 1. c. 16. p.
17. a.

Ephr. conf. p.
49. 2. b.

Toll. l. 1. c. 16. p.
40. c.

Saint s'accuse, n'estoient apparemment que des fautes de jeunesse, & mesme d'enfance, souvent peuteestre de simples mouvemens que sa pieté luy faisoit paroistre tres mauvais, quoiqu'elle l'empeschast d'y consentir. Sozomene mesme marque peuteestre cet endroit de sa Confession,] lorsqu'il dit que l'on tenoit qu'avant que d'embrasser la vie monastique il estoit sujet à la colere. [Quoy qu'il en soit,] S. Ephrem mesme dit que toutes ses fautes ne l'inquietoient pas, parcequ'il savoit, dit-il, qu'elles luy avoient esté pardonnées au tribunal, ou plutost dans le baptesme. Il y a dans le grec *ἐπι ἐπιμαρτος*, au lieu de quoy Bollandus croit qu'il faut *ἐπι βωματος* par abbreviation, pour *βαπτισματ*, & cela est bien probable.

Nous n'osons pas mettre de mesme avant son baptesme ce qu'il dit de cette vache, & de ce qui regarde la providence. Mais le premier a pu estre une simple faillie de jeunesse, & une envie de se divertir à faire courir un animal, sans songer à ce qui en arriveroit ; ce qui n'est nullement innocent, mais ne se doit pas aussi regarder comme un grand crime. Les pensées qu'il a eues contre la providence, pouvoient bien n'estre aussi que de simples pensées, auxquelles il ne consentoit pas, quoiqu'il ne les rejetast pas avec la promittitude & la force qu'il devoit.

Comme il avoit besoin d'un grand contrepoids d'humilité pour balancer tant de graces qu'il receut depuis, Dieu pouvoit luy donner durant sa vie un vif sentiment de ces fautes, qui quelque petites qu'elles nous paroissent, sont bien grandes quand on les compare à la pureté infinie de Dieu, & qu'on voit dans sa lumiere quelle est la sainteté que le Christianisme demande de nous. Au contraire comme à la mort il avoit besoin de se fortifier dans l'esperance & la confiance, Dieu

pouvoit luy oster ce grand ressentiment, & peuteestre la vue & la memoire de ces anciennes fautes, & luy faire envisager davantage ce qu'il avoit fait de bien par sa grace, afin qu'il exhortast les autres à l'imiter, comme il avoit imité J. C. Toutes ces choses s'estoient passées avant qu'il eust embrassé la vie monastique ; & il pouvoit bien n'envisager dans son Testament que l'état où il s'estoit trouvé depuis qu'il s'estoit entierement consacré à Dieu, le reste estant en quelque sorte d'un autre homme, dont les fautes avoient esté lavées par toute la suite de sa vie.

On peut remarquer encore, tant pour cette difficulté, que pour beaucoup d'autres qui se peuvent rencontrer dans les écrits de S. Ephrem, que nous ne les avons presque tous qu'en latin, traduits sur le grec, qui n'est encore qu'une traduction du syriaque. Et comme les traductions ne representent jamais tout à fait leur original, il est aisé de juger combien une traduction d'une traduction en peut estre differente ; & que ce qui fait de grandes difficultez dans le latin, pourroit n'en faire aucune dans le syriaque.]

NOTE IV.

Pour la page
262. § 2.

Sur ce que dit S. Gregoire de Nyffe de la famille du Saint.

S. Gregoire de Nyffe dit que Saint Ephrem trouvoit beaucoup de sujets de se glorifier selon le monde, dans sa race, dans sa patrie, dans la splendeur de ses ancestres, dans la reputation de ceux qui luy avoient donné la vie, dans sa naissance, dans la maniere dont il avoit esté nourri & élevé, dans l'adresse & les qualitez avantageuses de son corps, *ἐπι τῆς ἐξωτερικῆς*, dans sa condition, dans son emploi, & dans tous les autres dons extérieurs, qui servent de matiere aux panegyriques qu'on fait des gents du monde, mais qu'on

Nyf. de Ephr.
p. 197. d.

p. 198. a. b.

ne peut pas louer dans un Saint qui a méprisé toute la noblesse de la terre pour acquérir le titre d'enfant de Dieu, & qui a foulé aux piez toutes les affections & les inclinations charnelles. [Nous avons esté obligé d'omettre tout cela, parceque nous ne voyons pas qu'on les puisse accommoder avec] ce que le Saint dit luy mesme de la bassesse de son extraction. [Mais il y a encore plus de sujet de s'étonner de ce que Saint Gregoire ne dit point] que son pere & sa mere fussent du nombre des Confesseurs, comme on le lit dans sa Confession. [Il faut qu'il n'ait pas connu cette piece.]

Ephr. conf. p.
469.2.2.

i.e.

Pour la page
262.5.2.

NOTE V.

Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.

[Comme il est impossible de marquer en peu de lettres les titres de la plupart des opuscules de Saint Ephrem, nous sommes obligé de leur donner un nombre pour les citer. Dans ceux du premier tome de l'edition de Vossius, imprimée à Anvers en lan 1619, dont nous nous servons, nous suivons les nombres qu'il y a mis dans sa table, & qui vont jusqu'à 89. Nous continuons ce nombre dans les tomes suivans, contant pour l'opuscule 90 la vie du Saint par Metaphraste; pour le 91, le recueil de ses sentences; pour le 92, celui où l'on fait l'histoire de sa conversion; & les autres ensuite, chacun sous leur nombre. Mais nous ne contons que pour un opuscule ce qui nous a paru ne composer qu'un mesme corps divisé en divers chapitres; quoique Vossius en ait fait de tous ces chapitres autant de titres differens, à qui il a donné chacun leur nombre; de sorte qu'au lieu de 95 titres que Vossius met dans son second tome, nous n'en contons que 18, commençant le troisieme tome par le nombre 109. Cette division n'est pas bien juste, puisque

dans le premier tome Vossius marque comme des traitez separez les differens chapitres d'un seul ouvrage, & que dans le second il a mêlé dans le corps des 48 exhortations, des pieces qui font un corps à part. Mais cela n'est pas d'une grande consequence pour les citations, & il suffit d'avoir marqué la regle que nous y gardons, afin qu'on les puisse entendre, & savoir à quoy elles se raportent. Nous ne marquons point la distinction des trois romes de Vossius, parcequ'elle ne nous serviroit de rien, le chiffre des pages continuant toujours sans distinction de tome.]

NOTE VI.

Pour la page
264.5.3.

Des deux histoires de l'emprisonnement de S. Ephrem.

[L'histoire de l'emprisonnement de S. Ephrem est raportée dans le traité intitulé de sa Confession, p. 465, & dans un autre qui porte pour titre, Recit que S. Ephrem fit aux moines sur sa conversion, p. 216. Ces deux traitez ne s'accordent pas toujours dans les circonstances particulieres. Mais le premier paroist un écrit composé par Saint Ephrem mesme; & le second est le recit qu'un autre fait de ce que S. Ephrem avoit dit: *Sanctus Abbas Ephrem accedentibus ad ipsum fratribus, de seipso utilitatis causa enarravit dicens &c.* [Ce dernier a donc assurément moins d'autorité que l'autre: & ainsi nous nous en servons pour éclaircir le premier: mais quand il se rencontre des choses où l'on ne peut pas les accorder, nous abandonnons sans difficulté celui où l'on fait parler S. Ephrem, pour nous attacher à celui où ce Saint parle luy mesme. Nous ne laisserons pas de marquer ici les endroits de ce recit de la conversion du Saint, que nous n'avons pas pu accorder avec ce qu'on lit dans sa Confession, & que l'on pourra voir dans le texte.]

Ephr. op. 92. p.
216 1. b.

E. d. 117. 1. b. 12.
d. c.

P. 216. 1. d.

P. 217. 1. c.
c.P. 218. 1. a. c.
c.

1. 2.

2. b.

6. c. d.

4. c.

2.

Ce recit porte donc que S. Ephrem trouva la vache d'un pauvre homme qui païssoit; qu'il la poursuivit jusques au soir, & jusqu'à ce que cette beste presté à veëller, tomba par terre, & mourut en sa presence au milieu de la forest, où la nuit elle fut mangée des bestes. Ayant esté mis en prison un mois après, il y demeura quarante jours avant que d'avoir sa premiere vision, ou mesme pres de deux mois. Il comparut le lendemain de cette vision avec les deux autres premiers prisonniers, qui furent renvoyez absous, & luy remis en prison; où après qu'il eut demeuré seul quarante jours, on y amena trois personnes, avec lesquels il y passa encore trente jours. A la fin de ce temps là, il leur demanda ce qu'ils avoient fait, comme il luy avoit esté ordonné dans une nouvelle apparition: Ils luy dirent qu'ils estoient innocens de l'adultere & des homicides dont ils estoient accusez, mais non pas de toutes les autres fautes; deux ayant privé leur sœur de son partage sur une calomnie qu'ils luy avoient suscitée, & le troisieme ayant jetté un homme dans la riviere & l'ayant noyé ensuite d'une querelle qu'ils avoient eue sur un pont: & comme Ephrem leur raporta ce que Dieu luy avoit auparavant fait connoistre sur ce sujet, ils entrerent dans une extreme crainte, admirant la justice de ses jugemens, & ils se mirent tous quatre à pleurer. Le lendemain ils comparurent tous devant le juge, chargez de chaines, à la vue de toute la ville. Les tourmens firent avouer aux trois autres les crimes dont on les accusoit, & les autres mesme dont ils estoient encore coupables: Et ainsi ils furent condannez à estre pendus, *in furcam*, après avoir eu le poing coupé, & mesme tous les deux pour le troisieme. Après que cette sentence fut rendue, on deponilla Ephrem pour le mettre aussi à la ques-

tion, pendant qu'il prioit Dieu en son cœur & par ses larmes, de le delivrer de ce danger, afin qu'il se fist moine & se consacra à son service. Le Gouverneur avoit déjà commandé de l'étrendre par les piez & par les mains, & de le fouetter à coups de nerf de bœuf, lorsque l'Assesseur luy dit qu'il valoit mieux le reserver à une autre fois, parcequ'il estoit temps de disner. Il fut donc remené en prison, & il y passa encore 25 jours tout seul, jusqu'à ce qu'enfin il fut delivré; [ayant passé dans la prison selon ce conte, non pas 70 jours, comme porte sa Confession, mais quatre mois & demi pour le moins.]

NOTE VII.

Pour la page
277. 68.

Que Sozomene a confondu deux Juliens solitaires.

Sozomene parlant de S. Julien dont S. Ephrem a écrit l'histoire, dit qu'il vivoit avec une telle austerité, qu'il sembloit n'avoir pas un corps de chair & d'os comme les autres; & il luy attribue beaucoup de miracles: [ce qui convient fort bien à Saint Julien Sabbas; au lieu que Saint Ephrem ne remarque point d'austerité fort extraordinaire, ni aucun miracle de l'autre S. Julien: & c'est ce qui donne sujet de croire que Sozomene a confondu ces deux Saints.]

Soz. l. 1. c. 144
P. 120.

Je croy qu'il faut aussi rapporter à S. Julien Sabbas ce que dit Sozomene, [que celui dont il parle demuroit autour d'Edesse. Car de la maniere dont S. Ephrem parle de luy mesme lorsqu'il demuroit avec S. Julien, il y a tout lieu de croire qu'il estoit simple Religieux dans le monastere. Et puisque S. Gregoire dit que Dieu luy fit quitter son pays, [qui estoit Nisibe,] & l'amena à Edesse, parcequ'il n'estoit pas juste que ce soleil demurast plus longtemps caché sous la terre, [nous avons sujet de croire que ce fut à Ni-

P. 520. b.

Ephr. op. 138.
P. 182. 183.Nyc. de Ephr.
P. 604. e.

sibe plutoft qu'à Edesse qu'il vécut ainsi en simple Religieux. Ainsi il y a apparence que ce S. Julien a vécu à Nisibe ou aux environs, des les premiers temps de la retraite de S. Ephrem, & sous le regne de Constantin & de Constance.]

ont pris cet endroit de Saint Ephrem mesme ? Y a t-il quelque chose qui l'empesche ? Si donc cette difficulté fait que nous n'osons pas dire absolument que l'écrit dont nous parlons soit de S. Ephrem, nous ne voyons pas aussi qu'elle soit telle, qu'elle doive faire dire absolument qu'il n'en est pas.

NOTE VIII.

Difficultez sur la lettre de S. Ephrem à Jean.

[Ce qui peut faire douter si la lettre à Jean est du grand S. Ephrem, dont elle porte le nom,] c'est que l'histoire du grand S. Macaire [d'Égypte] y est rapportée dans les mesmes termes qu'on la trouve dans les Vies des Peres, [quoique Saint Macaire ne soit mort qu'en l'an 390, plus de dix ans après Saint Ephrem. Ainsi encore que cette lettre ne soit point indigne de S. Ephrem,] & qu'on puisse assurer qu'elle a esté écrite dans la Mesopotamie où il vivoit, il paroist difficile de croire qu'elle soit de luy.

On pourroit objecter encore que cet écrit parle des Pastres comme de ja anciens, au lieu que Sozomene dit que cette espee de vie avoit commencé depuis peu. [Mais ce depuis peu ne se doit pas entendre du temps de Sozomene. Il est visible qu'il le raporte au temps de Barthee & des autres dont il parle en cet endroit, qu'il suppose, selon sa fuite, avoir vécu du temps de Valens. Et quand il dit qu'ils avoient commencé depuis peu la vie ou la philosophie des Pastres, cela n'empesche pas qu'ils n'eussent commencé 40 ou 50 ans auparavant.] Ce que Theodoret dit de Saint Jacque de Nisibe, [peut mesme donner sujet de croire que ce genre de vie avoit commencé plustost. Car Sozomene n'est point dutout un oracle.]

Pour la page 291. § 15.

Ephr. op. 94. P. 125.

Vie. P. l. 6. c. 3. § 4. P. 611. 1.

Ephr. op. 94. P. 125. C.

Soz. l. 6. c. 29. P. 680 a.

Ephr. op. 94. P. 125. d. 2. Soz. l. 6. c. 34. P. 680. d.

Theod. v. P. 6. P. 7. 4. 765.

NOTE IX.

Sur l'opuscule 16 de S. Ephrem.

Neanmoins puisque Timothée, fait Evesque d'Alexandrie [en 381,] a écrit l'histoire de plusieurs solitaires, comme nous l'apprenons de Sozomene, s'il peut bien n'y avoir pas oublié celle de S. Macaire, qui n'est mort qu'après luy, mais qui a esté celebre bien longtemps avant sa mort. Sozomene ne dit point que Timothée ait écrit estant Evesque. Il peut l'avoir fait longtemps auparavant, & son histoire peut avoir esté traduite en syriaque lorsque Saint Ephrem vivoit encore. Ne peut-on pas dire mesme que Saint Ephrem avoit appris de quelque moine venu d'Égypte, ce qu'il raporte de S. Macaire ? Car si la conformité de ses termes avec ceux des Vies des Peres, donne sujet de croire que l'un & l'autre a suivi le mesme auteur plus ancien que rous les deux, ne peut-on pas croire aussi que les Vies des Peres

Photius parle de l'écrit adressé par S. Ephrem aux moines Metebains plus en detail [que d'aucun autre ; & ce qu'il en dit fait juger qu'il marque] le discours intitulé dans Vossius, *Des vertus & des vices*, adressé à des moines qui estoient venus de fort loin pour recevoir ses instructions. [Il est vray que les articles ne sont pas dans le mesme ordre, & qu'il y en a onze dans S. Ephrem, au lieu que Photius n'en conte que neuf. Mais pour l'ordre, il paroist tout à fait arbitraire ; & pour le nombre, c'est qu'au lieu de quatre articles sur la patience, Photius n'en met que trois ; & au lieu d'un sur l'en-

Pour la page 299. § 19.

Phot. c. 196. P. 63. f.

Ephr. op. 16. 27. P. 36-46.

vie, & d'un autre sur les injures, il ne met que le premier, n'ayant peutestre pas assez distingué ce qui estoit d'une matiere toute semblable : Et il le marque bien clairement en joignant dans un mesme article ceux qui estoient sujets à l'envie, & ceux qui l'estoient à dire des injures.

Ce traité qui ne devoit faire qu'un ritre dans Vossius, y en fait douze, depuis le 16 jusqu'au 27.]

Pour la page
301. § 20.

NOTE X.

*Sur l'histoire des livres d'Apollinaire
collez par S. Ephrem.*

[Nous n'avons pas osé mettre dans le texte une histoire que S. Gregoire de Nyssé raporte touchant S. Ephrem & Apollinaire; mais nous ne pouvons pas nous dispenser de la mettre ici, de la mesme maniere qu'on la trouve dans ce Pere.]

Ms. de
Ephrem. 208.
d.

p. 609. a.

b.

» Apollinaire, dit-il, ce novateur qui
» a produit de sa cervelle tant d'imagi-
» nations, avoit fait un écrit contre la
» foy, divisé en deux tomes, & il les
» avoit donnez en garde à une femme,
» qu'on pretendoit avoir soin de satis-
» faire ses plaisirs. Ephrem ayant oui
» parler de l'ouvrage, s'en va trouver
» cette femme pour luy apporter, disoit-
» il, la benediction de quelque solitaire
» de sa connoissance, ou sous quelque
» autre pretexte; & faisant semblant
» d'estre comme elle dans la doctrine
» d'Apollinaire, il la pria de luy prester
» ses deux tomes pour s'en servir à re-
» futer les heretiques, par où elle enten-
» doit les Orthodoxes. Elle sans se dou-
» ter de rien, & persuadée que c'estoit
» un homme du parti d'Apollinaire, luy
» preste les livres, en le priant de les luy
» renvoyer promptement. Quand il les
» eut entre les mains, il en frota tous
» les feuillets avec de la colle de pois-
» son, en sorte que toutes les pages te-
» nant l'une avec l'autre, il n'y avoit pas

moyen de les ouvrir, sans qu'il en pa-
rust rien audehors. Il les renvoyea en-
suite à la femme, qui voyant la cou-
verture en bon état, les receut, & n'y
prit pas garde davantage.

'Peu de jours après, Ephrem per-
suada à quelque Catholique d'engager
Apollinaire à une dispute. Il ne le re-
fusa point, & se confiant sur ses livres,
il se trouva au jour designé: mais il
pria qu'on l'excusast de parler luy
mesme à cause de son extreme vieil-
lesse, & qu'on luy permist de produi-
re ses livres, où l'on trouveroit toutes
les réponses & toutes les objections
qu'il avoit à faire. Ses disciples appor-
tent donc les livres comme en triom-
phe: Mais Apollinaire en ayant pris
un pour l'ouvrir, il n'en put venir à
bout ni au commencement, ni au mi-
lieu, ni à la fin. Il prit l'autre, & il y
réussit aussi peu qu'au premier. Ainsi
il sortit de l'assemblée plein de confu-
sion & de honte; & le déplaisir qu'il
en eut, le fit presque tomber malade à
la mort, [ou bien mesme le fit mourir;
car le grec est embarassé: ἀδύρια καὶ
νόσω, καὶ τέλει θανάτου προσήγισε.] Me-
taphraste a entendu qu'il en estoit
mort.

'Cette histoire qui paroist peu digne
de la gravité & de la sincerité Chré-
tienne, ne fait pas assurément d'hon-
neur ni à celui qui la raporte comme
une belle action, ni à celui à qui elle
est attribuée: & c'est peutestre, com-
me nous l'avons déjà dit, ce qui a fait
croire à des personnes tres judicieuses
que la piece où elle est, estoit indigne
de S. Gregoire de Nyssé. Je ne voy pas
en effet ce qu'on peut dire pour l'ex-
cuser, sinon peutestre qu'il a cru que
cette action estoit sainte, parcequ'il
l'a cru estre d'un Saint. D'ailleurs le
mensonge officieux est une des choses
que l'on trouve à redire dans beau-
coup de Grecs, & que l'on reproche
surtout à ceux qui avoient quelque

Boll. 1. feb. 25.
72. c.

affection pour Origene, comme Saint Gregoire de Nyffe. Il est certain aussi qu'il y a d'autres fautes dans des ouvrages qu'on ne peut pas douter estre de ce Pere.

Pour S. Ephrem, il est plus aisé de l'excuser.]'Car cette histoire n'est fondée que sur ce que l'on en disoit, & elle n'estoit écrite nullepart. [Or ces sortes de rapports sont extremement sujets à estre faux, ou en tout ou en partie. Et en effet, je ne voy pas bien comment on peut soutenir]'ce qui est dit dans celui-ci, qu'Apollinaire s'excusa de parler sur la vieillese qui le consommoit, *ἡλικία*, [puisqu'il ne se declara contre l'Eglise que vers l'an 376, deux ans seulement avant la mort de S. Ephrem, & qu'il le survéquit au moins de quatre ans.]'Car pour Batoni-
 nus qui ne repugne pas à croire que cette histoire regarde Apollinaire le pere, [cela est encore plus difficile, personne, hors Socrate, ne rendant le pere participant de l'heresie du fils, & n'y ayant aucune apparence qu'il ait vécu jusqu'à l'an 376, auquel son fils se declara contre l'Eglise, puisque son fils professoit déjà les lettres humaines sous Theodote de Laodicée, c'est à dire avant l'an 335. *V. les Apollinartistes § 4.*]

Blondel cite comme une autorité cette histoire du livre d'Apollinaire collé par S. Ephrem, sans y faire de difficulté. *Basnage s'en moque. p. 77. 78.*

NOTE XI.

Si c'est de S. Ephrem & en sa presence que S. Gregoire de Nyffe parle dans un de ses discours.

Il y a une oraison dans S. Gregoire de Nyffe, où voulant montrer que Dieu faisoit encore alors des miracles par ses serviteurs, il allegue l'exemple de quelques personnes de Mesopotamie là presentes, dont il fait un fort bel eloge. [Et cet eloge convient tout

à fait bien à Saint Ephrem. Car quoi-
 qu'on ne raporte pas de miracles de luy, hormis celui qu'il fit à sa mort,]
 'neanmoins le mesme Saint Gregoire assure qu'il en faisoit :² Et S. Ephrem semble dire luy mesme qu'estant une fois malade, il avoit obtenu de Dieu sa guerison par ses prieres. [Si c'est S. Ephrem dont parle S. Gregoire, il ne vint à Cesarée qu'après qu'Eustathe de Sebaste se fut ouvertement separé de l'Eglise, c'est à dire au plustost l'été de l'an 373. *V. S. Basile § 105.*] Mais puisque S. Gregoire se depeint dans cette oraison comme un homme déjà fort agé, [il y a plus d'apparence qu'il faut raporter cette piece au temps que S. Ephrem estoit déjà mort. *V. Saint Gregoire de Nyffe note 4.*]

NOTE XII.

Que S. Ephrem n'a point sceu le grec, & n'a point esté Prestre.

'La vie de S. Basile qui porte le nom de S. Amphiloque, raconte ce qui se passa entre Saint Ephrem & S. Basile, [d'une maniere toute differente de ce que nous en trouvons dans S. Ephrem mesme, & dans S. Gregoire de Nyffe. Et cela suffit pour rejeter ce qu'elle en dit, quand elle ne seroit pas déjà décriée comme elle l'est. Il n'y a point d'apparence aussi que S. Gregoire de Nyffe eust manqué à dire que son frere, qu'il n'oublie pas de relever autant qu'il peut, avoit obtenu à Saint Ephrem, qui ne l'autoit pas non plus omis, le don d'entendre & de parler la langue greque,]'contre ce que nous lisons dans Theodoret & dans Sozomene, qu'il ne savoit pas le grec. 'C'est pourquoi Baronius a raison de rejeter ce miracle.

'Pour son ordination, (car cette vie porte encore que S. Basile le fit Diacre & Prestre,)'le P. Combefis vou-

de Ephr. p. 612
 2.
 3. E. h. op. 87.
 4. 5. p. 354. 1. d.
 c.

Nyff. t. 2. p. 40.
 d.

Pour la page
 305. § 23.

Amph. p. 202.
 106.

Thdr. l. 4. c.
 26. p. 700. d.
 Soz. l. 3. c. 116. p.
 126. b.

Bar. 370 § 1.
 Riv. l. 3. c. 21.
 p. 347.

Amph. p. 206.

p. 275.

Nyff. de Ephr.
 p. 608. d.

p. 609. c.

Bar. 373. § 27.

Blond. prim.
 p. 126.

Pour la page
 307. § 23.

Nyff. t. 2. p. 44.
 c. d.

pas Diacre, [parcequ'en effet il n'y a pas moyen, quoy qu'il en dise, d'accorder cela avec les meilleurs auteurs, qui le qualifient Diacre d'Edesse:] mais les paroles sont trop claires pour y trouver d'autre sens.

[Il est encore moins probable qu'il l'ait fait Prestre : car si cela est, il est contre toute apparence de dire que cela n'ait pas été connu.] Et cependant il faut reconnoître que S. Jerome, Pallade, Theodoret, & Gennade qui le qualifient Diacre, n'ont pas sceu qu'il ait jamais été Prestre. Sozomene dit même positivement qu'il n'a été élevé que jusques au diaconat. D'ailleurs, la raison que Baronius allegue contre son sacerdoce, est tres considerable, sinon en ce qu'il estoit de Syrie, au moins en ce qu'il estoit Diacre de l'Eglise d'Edesse; ce qui ostoit à S. Basile le droit de l'ordonner. Car pour l'ordination de S. Jerome que l'on allegue, [ce Saint n'estoit point Diacre d'une autre Eglise lorsqu'il fut ordonné Prestre à Antioche.] Que si les nouveaux Grecs, Vincent de Beauvais, & Tritheme ont eru qu'il avoit été fait Prestre par S. Basile, [ce n'est pas d'eux que nous apprendrons ce que S. Jerome, Theodoret, & Sozomene ont ignoré:] & pour le Prædestinatus du Pere Sirmond, [il faut mettre cette faute parmi les autres qui y sont presque en aussi grand nombre qu'il y a de lignes.]

Metaphrasste ne fait que copier S. Gregoire de Nyssé, tant dans cet endroit, que presque dans tout ce qui regarde S. Ephrem.

NOTE XIII.

Sur l'elogé de S. Basile par S. Ephrem.

Rivet soutient que l'elogé de Saint Basile attribué à S. Ephrem, ne peut pas estre de luy, à cause que par une allusion propre à la langue grecque, S.

Basile y est appellé la base des vertus; d'où il inferé que cette oraison a esté écrite originairement en grec. [On peut voir ce qu'Origene répond à Jule Africain sur une difficulté toute semblable & encore plus forte, qui n'a pas empesché l'Eglise de recevoir l'histoire de Susanne. Aussi celle-ci n'a pas empesché M^r Cotelier de nous donner le texte grec de cet elogé, comme d'un veritable ouvrage de S. Ephrem. On y voit même un certain caractere assez different des écrivains grecs.]

NOTE XIV.

Du temps de la mort de S. Ephrem.

S. Ephrem dans l'elogé qu'il fait de Saint Basile, parle de ce Saint comme d'un homme déjà mort. Bollandus; neanmoins ne s'arreste pas à cela, croyant que cela ne vient que du defaut de la traduction; ce qui est aisé à croire, quoique cela se trouve aussi dans le grec: & il pretend que Saint Ephrem est mort quelques mois avant S. Basile, à cause de ce que dit Saint Jerome, qu'il est mort sous Valens, & Saint Basile sous Gratien. [Nous ne voyons pas lieu de douter que Saint Basile ne soit mort en effet le premier janvier 379, lorsque Gratien regnoit en Orient aussibien qu'en Occident. V. S. Basile note 30. Mais la maniere forte dont Saint Ephrem parle contre Valens, en le nommant dans le même elogé de Saint Basile, fait que nous avons bien de la peine à croire qu'il l'ait prononcé avant la mort de ce prince.] Et en effet, au lieu que le latin de S. Jerome porte qu'il mourut sous Valens, il y a dans la traduction greque de Sophrone que ce fut sous Gratien, [soit que Sophrone ait lu de cette sorte dans sa copie, soit qu'il l'ait corrigé comme une faute.] Le menologe de Basile dit qu'il a vécu jusqu'à Valens: ceux qui sont encore plus nouveaux

p. 174

Boll. feb. p. 51. § 211 Genn. c. 3.

Soz. l. 3 c. 16. p. 1. 8. b.

Bar. 372. § 15.

Boll. feb. p. 52. § 324.

§ 2124.

§ 274

C. 1. feb. p. 8. 10.

Pour la page 309. § 23.

Riv. crit. l. c. 21. p. 371 Cotel g. t. 3. p. 14. c.

Cotel g. t. 3. p. 54. 6. 5.

Pour la page 309. § 23.

Boll. feb. p. 51. § 17.

Hier. v. ill. e. 1. §. 116. p. 207. a.

c. 115. p. 101. 3.

Boll. feb. p. 50. c.

vieux

veaux disent qu'il a fleuri sous Theodose : [mais ce ne sont pas des autoritez : Et je ne sçay s'il faut aussi avoir égard] à ce qu'on lit sur un manuscrit de S. Ephrem, tresancien, dit Vossius, Que ce Saint pratiqua la vie monastique des le temps de Constantin, & jusques à Valens, sous le regne duquel il mourut.

[C'est donc proprement S. Jerome qui nous retient, & qui fait que nous n'oserions étendre la vie de S. Ephrem audelà de Gratien, c'est à dire du temps que Gratien a regné en Orient. Il n'y regna que depuis le 9 aoust 378, que mourut Valens, jusqu'au 19 de janvier 379, qu'il laissa à Theodose cette partie de l'Empire. C'est donc dans ce temps là qu'il faut mettre la mort de S. Ephrem, pour ne nous pas éloigner de S. Jerome : Et ainsi il semble qu'on ne la peut mettre ni le 28 de Janvier, auquel les Grecs la celebrent, ni le premier de fevrier, auquel la font les Latins. Neanmoins cela ne nous arretteroit pas, puisqu'apparemment on ne savoit pas encore à Edesse le 28 de janvier, la promotion de Theodose, qui s'estoit faite neuf jours seulement auparavant à Sirmich en Illyrie ; & on pouvoit mesme la savoir, & ignorer encore que Gratien luy eust cédé l'Orient ; de sorte que les actes se passoient sans doute encore sous le nom de Gratien.

Mais ce qui fait douter davantage du jour de sa mort, c'est que] Pallade dit qu'après estre sorti de sa cellule pour assister les pauvres durant la famine, & avoir employé un an à cet exercice de charité, lorsque l'abondance du blé fut revenue, & que les pauvres qu'il avoit amassez pour les faire subsister, furent retournez chez eux, il retourna aussi dans sa cellule, & y mourut au bout d'un mois. Cela oblige donc à dire qu'il mourut non pas dans l'hiver, mais au plustard vers

le commencement de l'autonne, [& qu'on en a mis la feste en un autre temps pour quelque raison que nous ne connoissons pas.

Son oraison sur S. Basile nous oblige donc de croire qu'il vivoit & preschoit encore un mois entier pour le moins après la mort de Valens, c'est à dire après le 9 aoust 378. Pour l'histoire d'une femme dont il est parlé dans la vie pretendue de S. Basile par S. Amphiloque, & qui nous obligeroit à dire, si elle estoit vraie, que S. Ephrem vivoit encore lorsque Saint Basile mourut, ou au moins fort peu de jours auparavant, ce n'est pas ce qui nous peut arretter, & nous n'en parlons que pour dire qu'elle ne merite pas que l'on en parle.]

NOTE XV.

Comment le Testament de S. Ephrem a esté écrit.

La vie de S. Ephrem porte qu'ayant prévu sa mort, *prescius*, il composa son Testament, après quoy il tomba dans une maladie qui l'emporta en peu de jours. Le Saint mesme dans un endroit de ses ouvrages assez obscur, semble demander à Dieu de pouvoir exposer une partie de ses crimes dans son Testament, pour commencer par là à les expier. [Mais quand il auroit effectivement composé par avance le commencement de cette piece, cela ne se peut dire de la fin avec aucune vraisemblance ; & il est bien plus probable, ou plustost il est visible que ce sont les veritables paroles qu'il dit en mourant, & qui furent recueillies & écrites mor à mor par quelqu'un des assistants.] Il y a des endroits où Vossius dans sa traduction fait parler le Saint, *Hæc me loquente &c.* & où neanmoins c'est un autre qui parle de luy selon le grec : ταῦτα δὲ ἀπὸ τῆς λέγουστος &c.

Pour la page 314 & 25.

Foll. i. feb. p. 75 & 8.

Ephr. op. c. 111. 2. 2.

Ephr. p. 63. 6.

Ephr. p. 619.

Laus. c. 101. p. 102. d.

Foll. i. feb. p. 50. 3.

Pour la page
118. § 28.

NOTE XVI.

*Sur les écrits de S. Ephrem en general
& en particulier.*

Riv. ed. l. 3. c.
c. 1. p. 337-340.

Rivet rejette generalement tous les écrits qui portent le nom de Saint Ephrem; 1^o, A cause du peu de croyance qu'on doit avoir aux traducteurs tant grecs que latins; 2^o, Parceque dans la plupart on ne trouve pas cette sublimité d'esprit que S. Jerome y remarque, & que mesme il y a quelquefois des fautes insupportables; 3^o, A cause de la diversité qui se rencontre entre les differentes traductions, & quelquefois entre les pieces mesmes; 4^o, Parcequ'il y en a qui paroissent écrits originaiement en grec. [Il suffit assurément de savoir que ces ouvrages sont traduits sur une traduction, & que nous n'avons ni le grec ni le syriaque, pour ne leur pas donner une autorité entiere, au moins dans les matieres contestées, quand on supposeroit que les traducteurs ont eu toute la fidelité & toute la capacité possible: & assurément il est aisé de remarquer bien des fautes dans la traduction de Vossius.] On y trouve, à ce qu'assure Rivet, divers endroits qui ne sont point dans celle d'Ambroise Camaldule, qui avoit traduit avant luy plusieurs ouvrages de Saint Ephrem. [Vossius reconnoist qu'il en a retranché d'autres mis par Ambroise, parcequ'ils ne se trouvoient pas dans le grec. Mais je ne sçay pas comment excuser] ce qu'il avoue luy mesme avoir fait, de demembrer des pieces qui sont jointes dans des manuscrits, & d'avoir mis une partie d'un costé, & l'autre d'un autre, [sans dire seulement qu'il y ait apparence que ce ne sont pas des membres d'un mesme corps.] Il dit quelquefois que ce qui est ordinairement joint, se trouve avec un titre propre dans un manuscrit:

p. 335.

p. 336.

Ephr. op. 78.
p. 180. l. 6. op.
100. p. 33. l. 4.
b.

p. 78. p. 80.
2. c.

[comme s'il n'estoit pas ordinaire de donner differens titres aux differentes parties d'un ouvrage. Je ne sçay si c'est de ce demembrement que nous viennent plusieurs traitez qui ne sont que de veritables fragmens & des bouts de sermons, dont on ne sçait où prendre ni le commencement ni la fin. Assurément Bollandus a raison] de souhaiter qu'il nous eust donné le texte grec qu'il avoit entre les mains, & il est difficile de comprendre qu'il ait eu quelque bonne raison de ne pas faire une chose qui luy eust esté si honorable, & si avantageuse à l'Eglise. Cependant M^r Bourgeois Abbé de la Merci-Dieu, Docteur tres pieux & tres digne de foy, m'a assuré qu'on luy avoit refusé à Rome le texte grec, quoiqu'il le demandast au nom des Evêques de France, qui le vouloient faire imprimer. Le celebre Imprimeur Antoine Vittré, a fait voir autrefois à M^r Hermant Chanoine de l'Eglise de Beauvais, un essai qu'il avoit imprimé du grec de S. Ephrem, sur un manuscrit que le Cardinal Barberin avoit envoyé à M^r Aubert Principal du College de Lân, qui nous a donné S. Cyrille d'Alexandrie: mais on ne croit point que cette premiere feuille ait eu de suite.

Boll. 1. feb. p.
53. § 28.

Cependant si ces écrits ne sont pas en un état qu'on les puisse produire comme une autorité incontestable dans les disputes qui regardent les dogmes de l'Eglise, ce n'est pas à dire qu'il faille les rejeter avec le mepris qu'en fait Rivet. [Siles Protestans rejettent tout ce qui est donné par les Catholiques, & les Catholiques tout ce qui est donné par les Protestans, parcequ'il peut y avoir del'ignorance de part & d'autre, & mesme si l'on veut, de la mauvaise foy, nous nous priverons volontairement de bien des lumieres qui nous peuvent estre tres utiles.]

Du Fin, p. 456.

Les autres raisons de Rivet ne regardent que quelques traitez en parti-

culier & en petit nombre. Mais s'il y en a dont ont ait de justes sujets de douter, il y en a d'autres dont l'autorité se peut dire indubitable, comme celui de la perle cité par Leonce de Byzance, son Testament, la vie de S. Julien. Il y en a aussi plusieurs où il se nomme.

On peut dire en general que presque tout ce qu'on attribue à Saint Ephrem, a ce caractère d'humilité, de piété, de componction, & de crainte de Dieu, qui a assurément esté celui de ce Pere. [Mais dans la lecture que nous en avons faite, il nous a paru qu'entre ceux qui ont ce caractère, il y en a qui paroissent assez peu dignes du feu & de l'elevation de S. Ephrem, & qu'entre ceux qu'on peut dire estre dignes de luy, les uns qui font le plus grand nombre, ont plus de facilité & de netteté, & les autres au contraire ont des raisonnemens forts & profonds, souvent obscurs & difficiles. Nous croyons que ces derniers peuvent passer pour les plus certains, parcequ'ils reviennent le mieux à ce que

Soz. l. 1. c. 16. p. 62. a. b.

Sozomene dit de son style : & en effet, celui De la perle est de ce nombre : Ceux qui sont elevez & faciles, ont aussi pour eux Sozomene, qui reconnoist de la facilité dans Saint Ephrem, aussibien que de la profondeur & de la force. Nous ne voudrions pas mesme rejeter sur cela seul ceux qui ont plus de simplicité, puisque les plus grands genies se rabaisissent quelquefois, ou se lassent de se soutenir, sans parler des defauts d'une double traduction.

Nous allons maintenant faire le denombrement de tous ces écrits, pour marquer ce qu'il y a à en dire de particulier, & le jugement qu'il nous semble qu'on en peut faire, lorsque nous verrons lieu d'en faire quelqu'un, en attendant que des personnes plus judicieuses & plus habiles se soient ap-

pliquées à cette critique.] Car M^r du Pin s'est attaché à marquer ce qui est traité dans ces ouvrages, sans en juger d'aucun presque en particulier, se contentant d'avoir établi en general qu'il y a bien de l'apparence que la plupart sont de Saint Ephrem. [Nous marquerons avec soin ceux que nous trouverons autorisez par des témoignages de l'antiquité, & par Photius, ne doutant pas que les personnes equitables ne jugent que quand cette preuve ne seroit pas demonstrative, elle suffit néanmoins pour nous donner quelque respect pour ces ouvrages, & les rendre capables au moins d'edifier la pieté, & de donner quelque lumiere à l'histoire. Nous suivrons pour cela l'ordre de Vossius, sans pourtant nous y attacher tout à fait.

Le premier discours de S. Ephrem qui regarde la dignité du sacerdoce, & fait voir combien sont coupables ceux qui l'exercent indignement, [est du nombre de ceux que nous avons dit avoir de la facilité, mais en mesme temps de la grandeur, du feu, & de l'elevation, & que nous appellerons pour abreger, beaux & faciles. Il peut estre marqué par Saint Gregoire de Nyssé,] qui dit que le Saint a conduit à la perfection les ministres de l'autel, en prescrivants les loix du sacerdoce, & que comme Elie, il a fait voir publiquement la honte des Prestres infames & dereglez. [Cette expression semble pourtant marquer quelque chose de plus fort que l'écrit dont nous parlons.]

Le second, adressé à un moine, qui ce semble estoit Prestre, & vouloit néanmoins se marier après ses vœux, [pourroit estre compris dans] les traittez qu'il a fait sur la virginité, selon S. Gregoire, [si une matiere si vague & si commune pouvoit marquer quelque chose en particulier : Il y a encore assez d'autres traittez dans S. Ephrem,

sur la virginité & la chasteté; & celui-ci n'a rien qui nous paroisse bien digne de luy.]

Phot. c. 196. p. 53.

Ephr. op. 3. p. 53.

Photius luy attribue un discours pour montrer que la punition d'Heli a esté juste, adressé à une personne qui en doutoit. C'est le sujet du troisieme opuscule dans Vossius: & il est beau sur le zele qu'on doit avoir pour Dieu, quoiqu'il paroisse peu vif pour Saint Ephrem.

op. 4. p. 25.

Celui d'après est une fort belle exhortation à tout le peuple sur la maniere dont on doit aller à l'eglise, s'approcher des sacremens, & celeb. er les festes des Saints: ce n'est cependant qu'un fragment.

Phot. c. 196. p.

53.
Nysse de Ephr.
p. 3. d.

Ephr. op. 5. p. 26.

op. 8. p. 60.

op. 21. p. 33.

p. 34. 2. d.

Photius attribue encore à S. Ephrem un discours sur la charité; & S. Gregoire de Nyse semble dire mesme qu'il y en avoit plusieurs. Nous en avons trois sous ce titre; l'un est sur le pardon des injures: l'autre qui est la conclusion d'un sermon fait sur le soir [en quelque jour de jeûne,] regarde l'aumosne & la charité envers les pauvres: & le dernier est sur la charité & l'amour que nous devons à nos freres. On y voit l'humilité ordinaire de S. Ephrem. [Je ne voy rien dans les deux autres qui le marque particulièrement:] & mesme dans le premier, S. Jean est surnommé par deux fois le Theologien, comme si c'eust esté déjà son titre ordinaire. [Cependant je doute que cela soit commun dans les Peres du IV. siecle, & mesme dans les ouvrages de S. Ephrem qui peuvent passer pour estre les plus assurez. Pourroit-on dire que le traducteur grec auroit suivi l'usage de son temps? Je ne trouve dans aucun de ces trois traittez] ce que Leonce dans son second livre contre Nestorius & Eutyche, cite de l'oraison de Saint Ephrem sur la charité.

Eph. p. r. 4. 2. p. 1001. c.

Ephr. op. 6. p. 28. 2.

Le sixieme des opuscules de Vossius, est la fin d'un discours sur la cha-

rité, d'où il passe au jugement dernier, à la penitence, & aux autres bonnes œuvres qui nous y peuvent preparer, entre lesquelles il s'étend sur le chant des pseumes &c. On voit que cette matiere de la penitence & du jugement, avoit esté le principal sujet de son sermon, & il dit que c'est ce qu'on doit toujours mediter. [C'est ce que S. Ephrem traitoit le plus volontiers: & aussi ce discours a allié de son feu & de son zele.]

Le settieme & le neuvieme n'ont rien que de commun & de facile. Le dixieme paroist avoir encore quelque chose audeffous. L'onzieme est facile aussi, mais deplore avec beaucoup de pieté & de vivacité les miseres de la vie presente, pour laquelle nous faisons tout, sans penser à l'eternelle. Le douzieme montre fort bien qu'il n'y a point de milieu entre le ciel & l'enfer. Le 13^e qui est peuteestre la continuation du 12^e, a un air commun & facile, mais bon. Le 14^e est peu de chose; mais le 15^e paroist digne de Saint Ephrem. [C'est apparemment une de ses poesies,] puisqu'on l'intitule une ode. Il l'écrit à une personne pour l'exciter à la penitence.

op. 5. p. 54.

Nous avons parlé dans le § 19, du discours adressé aux moines de Metebe, pour les instruire de diverses vertus & de divers vices opposez les uns aux autres, qui paroist tout à fait digne de Saint Ephrem, quand il ne seroit pas autorisé par le témoignage de Photius, c. 196. p. 53. Il comprend dans Vossius depuis le nombre 16 jusques au 27^e.

Le 28^e qui est fort beau, & digne de S. Ephrem, est divisé en 91 articles qui sont autant de sentences de pieté. Il faut dire la mesme chose du 29^e,] qui est une lettre adressée à un nouveau Religieux nommé Amoc. Vossius la divise aussi en 96 articles: [mais il semble qu'il le faut terminer au 40^e,] qui

Ephr. op. 19. p. 51. 2. c.

p. 55. 2.

paroît véritablement estre la conclusion d'une lettre ; & le 41^e commence une histoire sans aucune liaison avec ce qui a précédé. [Il y a mesme dans les articles suivans, comme dans le 47^e, le 76^e, des avis qui ne conviennent guere à un solitaire & à un Religieux. On peut dire qu'ils sont tous bons, & assez dignes de Saint Ephrem : Ainsi il importe peu de quel ouvrage ils fassent partie.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur le 30^e opuscule de Vossius. Le 31^e sur les distractions est beau. Le 32^e est une priere tres belle, & tres digne de S. Ephrem.] Il s'y adresse ensuite à ses freres d'une maniere qui donne sujet de croire que ce n'est que la suite d'un plus long discours.

Saint Ephrem se nomme luy mesme dans le 33^e, [& dans divers autres que nous marquerons en leur rang. Ainsi à moins que d'avoir de fortes raisons pour dire qu'ils sont de quelque autre Ephrem, ou que ce sont des pieces absolument supposées, on a grand sujet de croire qu'ils sont de luy. Ce 33^e en est d'ailleurs tout à fait digne, estant tres vif, tres humble, & tres plein de pieté.]

Photius parle d'un traité où Saint Ephrem deploroit la maniere dont il avoit vécu : [C'est assez la matiere du 34^e, où il expose avec gemissement ce qu'il trouvoit à condamner dans sa vie ; & ce traité est d'ailleurs digne de luy. Neanmoins il y pleure plustost l'état où il se trouvoit encore par la loy du peché qu'il sentoit en luy, sans particulariser aucun fait, que les fautes qu'il pouvoit avoir fait autrefois, selon les termes de Photius, *ὡς ἐβίβη*. Ces termes pourroient donc marquer plus aisément l'opuscule 113^e.] que l'on intitule sa Confession, de mesme que celui-ci, & où il rapporte l'histoire de son emprisonnement dans sa jeunesse. [Mais nous ne voyons pas que l'on puisse rapporter

ni au precedent, ni moins encore à celui-ci, ce qu'ajoute Photius,] que celui dont il parle estoit comme le prologue des exhortations qui estoient ensuite au nombre de 48.

[Le 35^e de Vossius, qui apprend avec quel esprit il faut embrasser la vie monastique, paroît tres digne de Saint Ephrem. Le suivant est aussi tres bon & tres saint. Le 37^e a du feu, du genie, de l'humilité, & de bonnes choses : mais il semble qu'il y ait aussi bien des paroles pour un esprit aussi solide que celui de S. Ephrem.] C'est une réponse sur quelques questions que l'on avoit faites à l'auteur.

[Le 38^e sur la foy & la confiance de Dieu, est aussi tres bon, mais moins animé, & bien egal pour le feu de S. Ephrem. Le 39 & le 40^e qui n'en doivent faire qu'un, sont pour montrer contre les payens que les tremblemens & les autres evenemens semblables, sont des effets de la puissance & de la justice de Dieu. Nous en avons tiré] la mort de Domnus, & la conversion de Macedone : [& neanmoins il faut avouer que nous n'y voyons rien qui marque particulièrement S. Ephrem.

Nous pouvons le dire encore du 41^e, fait, selon le titre, pour ruiner l'orgueil,] & adressé à une personne qui s'estoit l'aissé aller à quelques pensées de vanité. S. Gregoire de Nyse marque que S. Ephrem a fait un discours de l'humilité. Mais il ajoute aussitost : Qui pourra le lire sans haïr en mesme temps toute l'enflure de l'orgueil, sans se croire le dernier de tous les hommes ? [Je doute que cela se puisse appliquer à celui dont nous parlons.] Aussi Phorius nous apprend que S. Ephrem avoit fait un ouvrage sur l'humilité. [mais bien different de celui-ci,] puisqu'il estoit divisé en cent chapitres ; & l'on y voyoit toute la beauté & la force de S. Ephrem.

[Cet ouvrage important manque
B B b b b iij

Phot. c. 26. p. 512.

Ephr. op. 37. p. 742.

op. 32. p. 64. 2. b.

op. 33. p. 64. 2. b.

Phot. c. 196. p. 512.

op. 40. p. 75.

op. 41. p. 31. 2. c.

Nyse de Ephr. p. 601. c.

Phot. c. 135. p. 513. m.

Ephr. conf. p. 456.

Ephr op. 1. 1.
p. 57. 1. c.

p. 34. 2. b. c.

c. p. 207. 1. d. e.

c.

op. 100. 1. p.
30. 1. 2.op. 107. 1. 39. 1.
c.Theol. 1. 1. 6. p.
1. 1. 1. 1.Ephr op. 4. 1. p.
92. 1. 2.

donc dans l'edition de Vossius.] Car pour celui qu'on y trouve, dont le titre porte que c'est un ouvrage divisé en cent chapitres, fait pour enseigner la maniere d'acquérir l'humilité, le premier chapitre en parle effectivement : [mais tout le reste est une instruction generale pour la vie d'un moine ; & il n'y est parlé de l'humilité que fort legerement, & bien moins que de plusieurs autres vertus. Je n'y voy rien mesme qui réponde particulièrement au caractère de S. Ephrem. Je croirois volontiers que le premier article & le titre, non comme l'a mis Vossius,] mais comme il l'avoit trouvé dans les manuscrits, [font du traité marqué par Photius, & que le reste est d'un autre ouvrage tout différent.] Et en effet, Vossius reconnoît qu'il est divisé dans les manuscrits en plus de cent chapitres, [contre ce que dit Photius.]

Nous avons un petit traité de l'humilité qui ne tient pas seulement une demie page, & Vossius en fait un article ou un chapitre de l'ouvrage des Pareneses.

[L'opuscule 42^e est tres digne de l'esprit, de l'humilité, & du zele de S. Ephrem. Il est fait sur les defauts des moines, & particulièrement sur ceux qui ne vouloient point se soumettre les uns aux autres. Le 43^e qui regarde la medifance, est beau, mais extrêmement diffus.] Ce qui est depuis ces paroles, *Nam Esau primogenitus &c.* ne paroît guere lié avec ce qui precede ; & je ne sçay si ce ne seroit point quelque fraginent d'une autre piece.

Le traité intitulé, Qu'il ne faut pas s'amuser à rire & à se divertir, mais qu'il faut gémir & pleurer, est marqué par Photius. [C'est un sermon tres beau & tres digne de l'humilité de Saint Ephrem. Il parle de la componction & de la mort,] dont la crainte le fait crier vers Dieu ; [ce qui est tout à fait

dans son air.] Cependant il y cite une parole d'un Saint, qui est attribuée dans les mesmes termes à Agathon, qui vivoit dans l'Egypte [un peu après S. Ephrem. V. son titre. Scroît-ce que Agathon l'autoit apprise de quelque autre plus ancien ?] Vossius dit qu'il a retranché de ce traité diverses choses de cette nature, qui estoient dans une autre edition latine, & qu'il n'avoit point trouvée dans le grec.

Le traité suivant, intitulé, Qu'un Chrétien doit s'abstenir des jeux & des divertissemens, a quelque rapport à celui-ci pour le sujet. [Il est plein de feu, & tres beau.] Mais S. Jean y est surnommé le Theologien. Il y a aussi diverses choses, p. 94, qui se trouvent presque en mesmes termes dans le 6^e, p. 28. On voit l'humilité de S. Ephrem dans le 46^e, mais ce n'est presque qu'un extrait de l'Ecriture. Il semble combattre les dereglemens des Messaliens, pour preserver de leurs pieges un neophyte à qui il adresse cet écrit, & n'estre pas condamné de Dieu, s'il luy avoit caché la verité. On voit encore l'humilité & la charité de S. Ephrem dans l'opuscule 47^e, adressé à un solitaire qui vouloit retourner au siecle & se marier.

[Nous ne remarquons rien de particulier dans le 48^e, qui apprend à fuir les compagnies qui nous peuvent estre dangereuses, & à s'entretenir de bonnes pensées pour eviter les mauvaises, dont il nous avertit mesme qu'il faut peu parler.

Le 49^e n'a rien d'autout de S. Ephrem: Et en effet, c'est presque mot à mot la premiere partie de l'homelie, *Rursus furit Herodias &c.* dans le sixieme volume de Saint Chrysostome, *hom. 26. p. 235.*

Le 50^e n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage.] S. Ephrem s'y nomme, selon un manuscrit. L'eloge de la chasteté qui fait le 51^e, est bon.

p. 91. 1. 1. b.
Vit. P. 1. c. 10
§ 8 r. 96. 2.Ephr. n. p. 93. 1.
c.

op. 46. p. 93. 26

p. 94. 1. c.

op. 46. p. 98. 2. 1.
c. 199. 1. b.p. 96. 2. b. 97. 2. 1.
2.p. 96. 1. 2. 1. 2. 1.
c.op. 47. p. 100.
1. 2. 1. d.op. 107. 1. 39. 1.
2. d.

Le 52 est pour exhorter un moine à conserver la mesme vertu.

^{op. 53. p. 110.} Le traité Des passions qui est une priere que l'ame qui gemit dans ses imperfections, adresse à Dieu, [est tres beau, & tres digne de Saint Ephrem: mais ce n'est pas] celui qu'il avoit fait pour montrer qu'il faut fuir les passions, & que Photius met le 30^e dans le corps de ses exhortations. [Le Saint s'y plaint de luy mesme & de la maladie de sa volonté, craint le jugement de Dieu, s'anime à la penitence, demande misericorde, & espere en la puissance de la grace.

^{Phot. c. 195. p. 512.} Vossius met ensuit quatre sermons sur la componction sous le seul nombre 54. Ils sont tous dignes de Saint Ephrem, particulièrement les trois premiers. [Il se nomme dans le dernier; ^a & le premier est fait par une personne qui demeroit à Edesse. [Il s'y humilie profondément dans la vue de ses pechez, & dans la crainte de l'enfer. Dans le second qui peut estre une suite du premier, il continue à se plaindre de luy mesme, s'anime à l'esperance, & donne de belles regles de morale. Il fait voir dans le troisieme que cette vie merite non qu'on l'aime, mais qu'on la pleure, & qu'il faut recevoir la mort avec joie: & dans le quatrieme il s'anime luy & les autres aux larmes de la penitence par l'exemple de David.]

^{Ny f. de Ephr. c. 405. a.} Saint Gregoire de Nyffe témoigne qu'il a écrit sur la penitence. ^b Nous avons quatre sermons sur ce sujet dans le premier tome, ^c & un fort long traité dans le troisieme. [Les quatre sermons, dont Vossius a joint les deux premiers sous le seul chiffre 55, paroissent dignes de luy, ayant son air elevé & vif, aussibien que son humilité. Je ne sçay pourquoi dans le premier il parle tantost comme à une seule personne, tantost comme à plusieurs: & cela n'est pas rare dans les ouvrages

de S. Ephrem. J'ay peur que cela ne vienne souvent de la faute des traducteurs. Le second sermon est pour porter à embrasser la penitence, & à ne se point decourager de ses fautes; & le troisieme pour esperer de la toute-puissance de Dieu le pardon & la guerison de nos pechez.] Mais ce n'est qu'un fragment d'un plus long discours. [Le quatrieme traite de la patience, aussibien que de la penitence. Le grand traité sur la penitence paroist digne aussi de S. Ephrem,] qui y combat la dureré des Novatiens, & mesme les folies des Millenaires.

^{op. 56. p. 124. 126.} L'opuscule 58 de Vossius sur la patience est bon: mais il semble qu'il a peu le style de S. Ephrem. [Son humilité paroist davantage dans le 59, qui est une exhortation generale à embrasser la vertu avec courage, & à lire l'Ecriture pour y trouver les remedes de tous nos maux.

^{Ny f. de Ephr. p. 603. 604.} S. Gregoire de Nyffe releve ce que S. Ephrem a fait sur le jugement dernier, & le second avenement de J. C, dont il nous donne, dir-il, une idée si vive, qu'on croit déjà y estre present &c. Nous avons beaucoup d'écrits sur ce sujet, comme le 60^e de Vossius, qui est intitulé De la patience, de la consommation du siecle &c. Vossius dit que quelques uns l'attribuent à Saint Chrysostome, [dont le style est pourtant bien aisé à discerner de celui de S. Ephrem. Il m'a paru aussibien qu'à Vossius, avoir l'air de S. Ephrem, & en estre digne.] Dans une suite de diverses demandes auxquelles ce Saint répond, il passe tout d'un coup à cette matiere sans aucune liaison avec ce qui precede; [& il est bien difficile de croire qu'il n'y ait pas de la brouillerie.]

^{op. 71. p. 122. 150-151.} Il y a ensuite deux autres traités, qui neanmoins n'en font qu'un, sur les diverses peines de l'enfer. [Ils paroissent bien dignes de Saint Ephrem:

^{E hr. op. 51. c.}
^{a. p. 118. 124.}
^{c. c. 1. p. 112. 1. c.}

^{Ny f. de Ephr.}
^{c. 405. a.}
^{b. Ephr. op. 55-}
^{57. c. 1. p. 19-}
^{124.}
^{c. op. 1. 1. t. 3. p.}
^{437.}

^{op. 56. p. 124. 126.}

^{op. 117. p. 452.}
^{453.}

^{p. 448. 449.}

^{op. 52. p. 137.}

^{Ny f. de Ephr.}
^{p. 603. 604.}

^{Ephr. op. 60. 71.}
^{52.}

^{p. 366. 1. c.}

^{op. 70. p. 148.}

^{20.}

Mais je ne sçay ce qu'il faut dire de ce que] le 42 & le 43^e Canon des Apostres y sont citez comme estant veritablement des Apostres. La Vierge y est appelée *Domina Dei Genitrix*, [ce qui n'est rien.] Mais le *propre & verè Deipara*, [est bien fort pour croire que cela n'a esté écrit que depuis que Nestorius a voulu contester ce terme. Il faut dire au moins que c'est une addition du traducteur grec.] Rivet se moque de l'adieu que l'auteur y fait donner aux Saints par les dannez; *Valete Apostoli &c.* [Mais s'il n'y avoit que cela, pourquoy un auteur tout pathetique comme S. Ephrem, n'aura-t-il pas pu exprimer en cette maniere la separation eternelle des dannez d'avec les Saints?] Au lieu de *valete*, Rivet lit *salvete*; & sur cela se plaint que l'on fait louer Dieu dans ses Saints par les dannez, contre l'autorité de l'Ecriture. [Cela est pitoyable, & bien indigne d'un homme d'honneur qui a un peu d'esprit & de science.

Les discours qui suivent le 72^e jusques au 85^e, sont encore sur la mort & le jugement.] Le 73 est une lettre, [où je ne voy rien de S. Ephrem.] Le 74 & le 82^e, sont de S. Basile, b c'est à dire le 11 & le 14^e de ceux que Metaphraste a tirez de divers endroits de ce Pere. La priere humble qu'on lit dans le 75, peut avoir quelque chose de Saint Ephrem. Le 76^e qui est contre ceux qui nient la resurrection, la prouve par ce que les Fideles en participant au Corps de J.C, s'écrient, *Fateans la resurrection des morts, & la vie du siecle futur*, [qui sont les propres termes du symbole de Constantinople:] & Vossius ne doute pas que Saint Ephrem ne fassé allusion à ce symbole. [Cependant il n'a esté receu qu'en l'an 381, deux ou trois ans après la mort de S. Ephrem. Il pouvoit avoir esté fait avant sa mort par quelques particuliers: mais on le suppose ici dans un

usage public, & en la bouche de tous les Fideles: & je ne sçay pas mesme si on a commencé sitost après le Concile de Constantinople à s'en servir dans la celebration du Sacrifice. Si ce traité avoit plus l'air de Saint Ephrem, on pourroit peuteestre dire que ce qu'on a mis depuis dans le symbole, se chantoit des auparavant dans l'Eglise d'Edesse. Il faut prendre garde encore que la derniere moitié de ce traité depuis ces paroles, *Cernitis quomodo quis convertitur retrorsum &c.* n'a guere de liaison ni de raport à la premiere, mais semble estre la suite d'un autre discours.

Dans le discours suivant, le Saint se nomme, a de mesme que dans le 79^e & le 80, [qui est tres humble, tres vif, tres saint, & ainsi tres digne de Saint Ephrem. Les deux autres le paroissent moins.] On croit qu'il faut rapporter à ce 80^e, ou au 106^e, p. 378, celui où Photius dit que S. Ephrem represente le jugement dernier, & exhorte les hommes à la penitence. [Ce 106^e peut estre en effet de S. Ephrem,] quoique S. Jean y soit surnommé le Theologien. [Le 77^e est suivi de trois poemes, que Vossius a mis sous le mesme nombre, & dont le troisieme n'est que la suite du second. Je n'y voy rien qui marque bien le caractère de S. Ephrem, ni qui en soit bien digne. Il y a mesme des choses dans les deux derniers, qui ne sont pas capables de luy faire beaucoup d'honneur.

L'opuscule 78^e de Vossius n'a rien non plus qui oblige de l'attribuer à Saint Ephrem.] S. Jean y est encore surnommé le Theologien, & mesme marqué absolument sous ce titre. On voit par le commencement que l'auteur venoit de parler de la Croix: & en effet, Vossius l'a remis en un autre endroit, comme la suite d'un sermon sur la Croix. [Nous ne voyons rien aussi de bien particulier dans les opuscules 81, 83, 84, & 85^e. L'opuscule 114^e, p. 478, est.

p. 150. r. dl. 12. 1. a.

p. 151. r. 2.

p. 152. r. d.

p. 153. r. a. Riv. p. 153. r. c. 11. p. 157.

Riv. p. 157.

Ephr. op. 73. p. 167. r. c. c. n. p. 154. 165. r. o. 2. b. b. 155. r. 3. p. 151. 155.

Ephr. op. 75. 1. 167. 2.

op. 76. p. 169. 1. c. 170. 2. c.

n. p. 171. 2. c.

p. 170. 1. c.

op. 77. 1. 17. 1. 2.

op. 79. p. 182. 1. a. op. 80. p. 182. 2. a.

Phot. c. 196. p. 155. 2.

Ephr. op. 106. p. 179. 1. c.

op. 78. p. 180. 1. 2. b. c.

p. 179. 1. 2.

op. 128. p. 1583. 1. d.

est encore sur le jugement dernier. Le style en est humble, pieux, facile, & clair: mais je doute qu'il ait assez de feu pour S. Ephrem.

op. 6. p. 137. Pour reprendre ceux que nous avons passés,] le 61^e intitulé *Les beatitudes de Saint Ephrem*, [& qui est digne de luy, comprend un grand nombre de sentences, où il donne diverses regles de pieté. Elles sont toutes courtes, hors la dernière, où l'on voit son humilité & son zele. Le 62^e comprend encore diverses beatitudes, courtes comme les premières, & suivies aussi d'un assez long discours. Je pense que ce pourroit estre une suite du précédent, & le 63^e encore, où il marque aussi en diverses sentences le bonheur de ceux qui pratiquent la vertu, & le malheur de ceux qui s'abandonnent au péché.

Les opuscules suivans jusqu'au 72^e, sont des demandes & des réponses sur divers sujets. Nous venons de parler des trois derniers, & nous ne voyons rien de considerable dans les autres. Ainsi il suffit d'avertir que Vossius s'est brouillé en faisant les titres 64 & 65 d'une seule interrogation, qui ne fait pas une colonne.

L'opuscule 86^e n'a rien de particulier, sinon qu'on y peut remarquer des endroits qui ne se suivent pas. Le 87^e n'est qu'un fragment du 60^e. Le 88^e est une tres belle priere pour demander à Dieu la consolation de sa grace, & l'esprit de componction. Vossius a composé le nombre 89 de diverses prieres, qui sont presque toutes tirées des autres ouvrages de S. Ephrem; & il finit par là son premier tome.

op. 97. p. 214. Dans le second après la vie du Saint par Metaphraste,] il met un recueil de sentences tirées des ouvrages de Saint Ephrem, de sa vie, & de ce qui est cité de luy dans les Vies des Peres. Il marque en particulier d'où quelques unes de ces sentences ont esté tirées, & il ne le marque pas des autres, parcequ'il

Hist. Eccl. Tom. VIII.

n'a pas fait luy mesme ce recueil, mais l'a trouvé dans des manuscrits. Il met ensuite l'histoire de la conversion du Saint, écrite non par le Saint mesme, mais par un autre qui l'avoit apprise de luy, comme nous l'avons marqué dans la note 3. On trouve après cela un cantique spirituel de Saint Ephrem traduit depuis peu du syriaque. Il ne marque point quelle preuve on a qu'il soit de luy; car il ne se trouve point en grec. [Nous avons parlé de la lettre à l'Abbé Jean dans la note 8. Nous la contons pour le 94^e des opuscules de S. Ephrem.

Le 95^e est une instruction generale sur la pieté à un nouveau Religieux, où l'on voit en divers endroits l'humilité ordinaire à S. Ephrem, ce qui peut donner sujet de croire qu'il en est auteur. Le 96^e est un discours divisé en quatre exhortations, adressées à un novice selon le titre: & néanmoins il semble par la preface que ce soit plustost à un Supérieur de quelque monastere, où il y avoit eu du trouble peu de temps auparavant. [Nous n'y remarquons rien de particulier qui doive le faire attribuer à S. Ephrem.]

Le 97^e intitulé De la vertu, & divisé en dix chapitres, semble estre une suite du précédent, & adressé à la mesme personne. La preface marque bien l'humilité de S. Ephrem, & cette vue du dernier jour qui le faisoit toujours trembler. Rivet le rejette néanmoins, d'autant que dans le 8^e chapitre il y a un long passage de S. Irenée cité, & encore, dit-il, dans ses propres termes. [C'est à dire que Rivet a des preuves que S. Irenée n'a jamais esté traduit en syriaque, parcequ'assurément il ne meritoit pas de l'estre; ou que s'il l'a esté, il a esté défendu à ceux qui traduisoient Saint Ephrem en grec, & en latin, d'aller consulter les ouvrages de S. Irenée que chacun d'eux avoit en sa langue, de peur qu'ils ne missent les

C C C C

propres termes, l'un du texte grec, & l'autre de l'ancienne version latine.]

Riv. p. 336. 337.

Il rejette de mesme l'opuscule 98^e

Ephr. op. 98. c.
104. p. 164. 165.

sur ces paroles, *Prenez garde à vous*; parceque dans l'article 10 il y a des choses tirées de la vie de S. Antoine par Saint Athanase. [Cette vie a esté si celebre dans l'antiquité des qu'elle a paru, qu'il n'y a aucun lieu de s'étonner qu'elle ait esté traduite en syriaque aussibien qu'en latin des devant la mort de S. Ephrem, pour l'instruction de ce grand nombre de moines & de solitaires qui estoient dans la Mesopotamie & dans la Syrie. S'il y a donc quelque sujet de douter de ce traité, c'est que hors] quelques traits d'humilité, [on y voit peu ce me semble le caractère propre de Saint Ephrem.] Il semble aussi que l'auteur ait fait cet écrit de luy mesme, sans aucune occasion particuliere, & sans que personne l'en eust prié; [& je ne sçay si cela conviendroit assez à l'humilité de Saint Ephrem.] Ce traité comprend douze chapitres, qui ont tous leur conclusion & leur glorification particuliere.

c. 6. p. 258. 1. d.
2. d. c. 10. 11. p.
265. 1. b. 1266. 2.
c.
* p. 251.

p. 251. 2. d.

Le second commence par une parabole [qui ne paroist point avoir aucun rapport avec la fin du premier. Et les autres chapitres ont aussi la pluspart assez peu de rapport les uns aux autres, de sorte que ce pourroient estre presque autant d'ouvrages particuliers. Il paroist en effet par les marges de Vossius que quelques uns distinguent ainsi les quatre derniers. Il semble qu'on eust dû joindre à ces douze chapitres l'opuscule 99^e qui le suit,] puisqu'il commence aussi comme la pluspart des autres, par *Attende tibi*.

p. 263.

Phot. c. 196. p.
512. 513.

Photius parle de 49 discours de S. Ephrem, qu'il semble dire estre autant d'exhortations qui composoient un mesme corps; & Vossius met encore aujourd'hui parmi les œuvres de ce Saint pour le centieme opuscule, un corps de 50 discours, pareneses, ou ex-

Ephr. p. 296.

hortations, parmi lesquelles on croit trouver la plus grande partie de celles que Photius a marquées. Elles ont une preface: [mais il n'y pleure point ses fautes, comme dans celle que marque Photius.]

Phot. p. 512
513.
Ephr. op. 103
p. 209.

Le second discours dans Photius, est une exhortation à ceux qui vivent en commun dans un monastere, & le troisieme est une exhortation à la pieté. [Ces matieres sont si communes & si vagues, qu'on n'en sauroit rien conclure pour aucun traité particulier; & je ne sçay pourquoy] on raporte le 3^e au 35^e discours du premier tome, p. 68. Les 4, 5, 6, 7, 8, & 9^e dans Photius, & depuis le 12^e jusques au 23^e sont pour former ceux qui commencent à entrer dans la vie religieuse. [Le premier des 50 dans Vossius p. 270, porte le mesme titre. On y peut encore rapporter les 4, 5, & 6^e, avec les 7, 8, 9, & 10^e qui paroissent n'en faire qu'un, les 11, 12, 13, & 14^e, qu'on pourroit aussi joindre ensemble: Et il seroit aisé d'en trouver beaucoup d'autres du mesme sujet.]

Les 10, 11, & 24^e dans Photius, sont communs [aux novices & aux personnes plus avancées. Presque tous les traittez attribuez à S. Ephrem sont de ce genre.] Le 25^e dans Photius est contre les changemens de lieu. [C'est le sujet & le titre du 26^e des 50 dans Vossius, p. 299. Photius passe le 26 & le 27^e, & dit que le 28^e est pour exhorter à ne pas rejeter celui qui estant sorti du monastere, fait penitence & demande à y rentrer. C'est ce qui est traité dans le 27^e des 50 au commencement, p. 301: car la fin est une exhortation generale.]

p. 512

Dans le 29^e de Photius, le Saint se servoit d'une histoire qui estoit arrivée, pour montrer combien la desobeissance estoit une grande faute, & qu'un Chrétien doit avoir beaucoup de patience, sans se souvenir des injures qu'il a reçues. On raporte cela

p. 512

au 28 & au 32^e des 50, [qu'il faudroit par consequent joindre ensemble; parceque le 28^e rapporte, p. 303, l'histoire d'un Pallade qui se perdit en desobeïssant, & que le 32^e est sur la tolerance & sur l'oubli des injures.]

'Neanmoins il ne contient presque aucune exhortation, & s'il parle de la desobeïssance, il parle de mesme de la negligence & de la presomption. Et en effet, la premiere cause de la perte de Pallade estoit l'amour du gain, qui luy faisoit negliger & la priere & l'obeïssance pour travailler incessamment; & enfin ne voulant point ceder aux remontrances qu'on luy faisoit, il quitta le monastere, & s'en alla dans le desert, où il perdit l'esprit, & mourut miserablement. Mais de plus ce Pallade estant d'Alexandrie, [ce fut plustost dans les monasteres d'Egypte qu'il se retira, que dans la Mesopotamie, d'où il y a peu d'apparence que ses sœurs l'aient envoye querir,] comme elles firent lorsqu'elles eurent sceu sa frenesie, pour le retirer chez elles. [Ainsi ce discours semble estre plustost d'un solitaire d'Egypte que de Saint Ephrem.]

'Celui qui est intitule De la fuite des passions dans Photius, qui le met le 30^e, [n'a guere de rapport ni avec] le 34^e des 50, qui montre par quel artifice le demon nous fait tomber dans le peché, & nous porte ensuite dans le desesperoit; [ni avec le 53^e du premier tome, dont nous avons déjà parle.]

'Le 31^e de Photius, Qu'il faut consoler les foibles, est à ce qu'on croit, le 35^e des 50, qui montre de quelle maniere il faut les consoler & les fortifier contre leur foiblesse. [Nous avons parlé du 32 & du 33^e de Photius, qu'on croit estre le 50 & le 51^e du premier tome. On n'en marque point dans S. Ephrem qui réponde] au 34^e, qui procure le repos, dit Photius, à ceux qui veulent demeurer ensemble. Le 35^e de

Photius est sans doute le 37^e des 50, p. 314. On rapporte le 36^e, Qu'il faut souffrir avec douceur; au 38^e des 50, qui traite le mesme sujet, p. 315. Le 37^e de Photius est aussi le 39^e des 50, p. 317.

'On rapporte de mesme les 38, 39, 40, & 41^e de Photius, aux 40, 41, 42, & 43^e des 50 de Vossius. Neanmoins le titre du 40^e dans Photius, *A un frere tombé*, [sembleroit marquer qu'il s'adresse à une personne particuliere;] & cependant le 42^e des 50 qui porte le mesme titre, est une exhortation generale à eviter les occasions de chute que le demon nous presente, & à nous relever quand il nous a fait tomber.

'Le 42^e de Photius sur la punition d'Heli, [est assez clairement le 3^e du premier tome, dont nous avons déjà parle.] Le 43^e de Photius, est sur la crainte de Dieu. Le 44^e des 50 porte le mesme titre: & neanmoins il ne parle que des tentations qui arrivent aux solitaires, particulièrement pour sortir de leur retraite. Les 44, 45, 46, 47, & 48^e de Photius, sont rapportez aux 45, 46, 47, 48, & 49^e des 50. Le 49^e de Photius est sur le dernier jugement; [de quoy nous avons déjà assez parle.]

'Le 3^e des 50, est une lettre particuliere à des personnes qui luy avoient demandé quelques avis. La fin surtout a bien de l'air de S. Ephrem, [qui paroist moins dans la pluspart des autres parties dont on compose ce corps.] Le 43^e est intitule, Qu'il ne faut point jurer ni blasphemer. [Cela n'est-il pas plustot pour des seculiers que pour des moines?] Saint Ephrem paroist encore assez à la fin de celui-ci. Le 46^e est une lettre particuliere pour répondre à un moine nommé Euloge, qui luy avoit demandé quelque instruction. Il s'y nomme selon un manuscrit. [Le 50^e, p. 344, est plus vis & plus elevé que les autres. Car le 39^e mesme où il est nommé, p. 320. l. a, n'a rien ce me semble qui soit bien digne de luy.]

Ephr. op. 100. c. 21. p. 303. 2. b.

1. 25

p. 15

2. 2.

Phot. c. 196. p. 2.

Ephr. p. 310.

Phot. p. 512.

Ephr. op. 71. p. 111.

Phot. p. 412.

p. 515.

Ephr. p. 266.

Phot. p. 513.

Ephr. p. 32.

Phot. p. 515.

Ephr. op. 100. c. 21. p. 303. 2.

p. 276. 1. a.

c. 45. p. 319. 2.

p. 390. 1. c.

c. 46. p. 344. 2. d.

p. 36. 2. b.

p. 309. l. e.

Theod. v. p. c.
26. p. 88; ol
Theod. L. p. 100.
cl. 57. d. Ev. 1. l.
l. c. 15. p. 269. c.

'Le 30^e parle d'un homme qui vivoit ou avoit vécu sur une colonne. Pendant après ce que Theodoret, Theodore le Lecteur, & Evagre, disent de S. Symeon Stylite, [je ne croy pas que nous puissions douter que ce Saint n'ait esté le premier exemple d'une vie si fort au-dessus de l'homme. Et il ne la commença que vers l'an 423, plus de 40 ans après la mort de Saint Ephrem.

Il y a donc bien de l'apparence que ces 50 pareneses sont un ramas de pieces de divers genres, de divers auteurs, de divers temps, & de divers pays, puisque l'histoire de la chute de Pallade, paroist estre écrite par un solitaire d'Egypte.] Vossius mesme remarque que dans un manuscrit tres ancien, la 25^e est attribuée à un Estienne le jeune, qu'il croit pouvoir estre le celebre Martyr du temps des Iconoclastes.

Theod. p. 299. l. b.

op. 101. p. 346.

bp. 101. p. 360.

op. 101. p. 360. l. e.

'Ces pareneses sont suivies d'un autre recueil de diverses instructions, divisées par Vossius en cent petits chapitres, mais qui ne sont rien moins que les cent chapitres de S. Ephrem sur l'humilité, comme nous l'avons marqué ci-dessus. [Nous n'y voyons rien qui marque beaucoup S. Ephrem, non plus que dans l'opuscule suivant,] intitulé Des moines & de la tourterelle.

[Je ne sçay si l'opuscule 103^e seroit de ceux que nous avons dit avoir un caractère plus fort & plus profond que les autres. Car il est plein de sens, & de sentences courtes & vives, & on y trouve de tres bonnes choses, autant qu'on peut entendre le traducteur, qui souvent ne s'est pas entendu luy mesme.] Il y a des traces de l'humilité de S. Ephrem. [Mais je ne sçay s'il a assez ses autres caracteres. Il est mesme bien peigné & plein d'antitheses. Il y a de bonnes choses aussi dans le 104^e, où il parle des armes qui doivent cou-

vrir un Chrétien, & surtout de la priere : mais je n'y voy point particulièrement Saint Ephrem. On le voit davantage dans le 105^e, qui a assez sa vivacité & sa pieté.] Il recommande d'imiter les Saints Peres. [Mais Saint Jacques de Nisibe & les autres qui estoient morts sous Constance, ne pourroient-ils pas passer pour les peres de ceux qu'il instruisoit sous Valens ? Nous ne voyons ce me semble rien de S. Ephrem dans le suivant, que nous avons mis aussi par erreur sous le nombre 105, & nous sommes contraints de l'y laisser, à cause que tous les suivans sont citez sur ce pié. Nous avons parlé ci-dessus du 106^e comme estant de S. Ephrem.]

'Vossius met ensuite quelques instructions d'un Abbé Ammonas, qu'il croit estre le grand Amon de Nitrie, *V. son titre § 3.* & quelques paroles des anciens Peres des deserts, où il est parlé de S. Benoist.

'Il commença son troisieme tome par une instruction ascetique faite à l'imitation des Proverbes, [qui comprend un grand nombre d'avis & de maximes pour les moines sur toutes sortes de sujets, mêlées sans aucun ordre, & tres souvent repetées. Il y en a de tres belles. Je la croirois aisément de S. Ephrem; & il s'y eleve souvent à Dieu par des prieres tres humbles. Mais ce pourroit estre un recueil de ses instructions fait par quelque autre. Ce que Vossius met comme la preface, n'a rien qui le distingue du corps de l'ouvrage.

Le traité suivant est encore une instruction pour les moines, qui paroist aussi estre digne de S. Ephrem, [quoiqu'il y ait un endroit qui en apparence ne soit pas si favorable à la grace : [mais il seroit aisé de l'expliquer. Nous avons dit dans le texte § 22, que] ce traité pouvoit bien avoir esté fait sous Constance. [Nous avons déjà parlé de celui de la penitence,

op. 105. p. 372. l. c.

op. 107. p. 386. l. c.

op. 108. p. 387. l. d.

op. 109. p. 399.

op. 110. p. 426. l. a. b.

p. 423. l. d.

digne de S. Ephrem, mais du nombre de ceux qui ont plus de profondeur & d'obscurité.] Il y cite des paroles considerables sur la penitence, dites dans l'Eglise de Dieu par l'un des Prophetes. Il y reconnoist S. Jean l'Evangéliste pour auteur de l'Apocalypse; [& ne luy donne point le surnom de Theologien. Le traité suivant au contraire a beaucoup de facilité, aussi bien que beaucoup de pieté. Il est sur la com-
punction.]

Il n'est pas nécessaire de rien ajouter ici à ce que nous avons déjà dit sur le grand traité de la confession de ses fautes, ni de l'homélie sur la perle de l'Evangile, [sinon que ces deux traités, dont le dernier est ce que nous avons de plus beau & de plus assuré dans S. Ephrem, sont l'un & l'autre de ceux où l'on voit un raisonnement serré, fort, & profond, souvent mesme obscur, peutestre par la faute des traducteurs.

L'opuscule 114^e est humble, pieux, facile, & clair. Mais le 115^e est trop humble pour S. Ephrem,]'puisqu'il luy fait dire non seulement qu'il n'y avoit point de vice & de peché dont il ne se fust rendu coupable, mais mesme qu'il avoit souillé & perdu plusieurs ames par ses crimes & par son mauvais exemple; [au lieu que le veritable S. Ephrem, qui aimoit l'humilité parcequ'il aimoit la verité,]'reconnoist dans sa Confession qu'il n'avoit jamais scandalizé ni fait tomber personne dans le peché.

[Le 116^e sur Noé n'est qu'un fragment de quelque autre piece. Les eloges d'Abraham, de Lot, de Joseph, de Daniel, de Jonas, & d'Elie sont tout à fait indignes de S. Ephrem, & ne sauroient faire d'honneur ni à ces Patriarches, ni à l'Eglise, ni à leur auteur.

L'opuscule 124^e, qui suit l'excellente homélie sur la perle,]' & qui est fait

contre ceux qui veulent rechercher avec trop de curiosité quelle est la nature du Fils de Dieu, [pourroit estre] 'de ceux que S. Ephrem a faits, selon Saint Gregoire de Nyssé, contre les Anoméens, [à qui on reproche sur tous les autres heretiques, cette vanité folle & criminelle; supposé neanmoins que cet ouvrage soit de S. Ephrem: car il y a des raisonnemens assez foibles. La fin qui parle de l'Eucharistie, & recommande la simplicité de la foy, est plus belle & plus vive que le reste. Le sermon sur la Transfiguration n'a rien de S. Ephrem, & est visiblement fait après Eutyche. Ainsi il est plustost de S. Ephrem Evêque d'Antioche au VI. siecle, que du Diacre d'Edesse.

Le sermon sur la Passion a un air pieux, humble, & facile: mais avec tout cela c'est peu de chose. Il y a mesme des fictions, & divers endroits indignes de S. Ephrem. La lamentation de la Vierge est encore une plus méchante piece.]'Le sermon sur la Croix, presché le jour de Pasque, [n'a rien qui oblige particulierement à le croire de Saint Ephrem; & je ne sçay s'il y a rien aussi qui l'empesche.]'Ce qui est dit que l'erreur des idoles estoit détruite, [estoit vray en quelque sorte des le temps de S. Ephrem: & peutestre que l'original ne l'exprimoit pas d'une maniere si forte. La fin dont Vossius a fait l'opuscule 78^e, comme nous l'avons marqué ci-dessus, est toute sur le jugement.

L'eloge de la S^{te} Vierge, ni la priere qui luy est adressée, n'ont rien de S. Ephrem.]'L'eloge paroist estre d'un moine de Jerusalem. [Ce qu'on peut dire des deux sermons sur la femme pecheresse & sur le Pharisien, c'est que ce sont deux fort méchantes pieces. Elles sont peutestre d'un mesme auteur, dont le genie estoit bien différent de celui de S. Chrysostome, quoiqu'on luy attribue la seconde.

op. 111. p. 447. e. d. c.

p. 459. 1. d. 2. c.

op. 113. p. 465.

op. 115. p. 481. 1. c.

2. a.

op. 113. p. 473. 2. d.

op. 124. p. 512.

Nyl. de Ephr. p. 600. 2.

E. h. op. 116. p. 37. 1. d.

1. a.

op. 119 p. 542. 1. d.

Nous avons parlé de l'éloge de S. Basile, & de celui des Quarante Martyrs qui en est une suite. Le premier sermon sur les Martyrs est beau;] mais l'allusion du nom de Paul à *παύλι*, [est toute greque; & je ne sçay si l'on peut presumer qu'il y en ait une semblable ou approchante dans le syriaque. Le suivant n'est pas sur les Martyrs en general comme le premier,] mais sur quelques Martyrs particuliers, qui voyant que beaucoup de Chrétiens trembloient durant une persecution tres violente, s'estoient ce semble presentez eux mesmes au martyr, pour ranimer le courrage de leurs freres. Ce second sermon porte expressément le nom de S. Ephrem; [& il paroist digne de luy.] Son nom se lit de mesme & plus d'une fois, dans la vie de Saint Abraham solitaire & Prestre. [Et quand il n'y seroit pas, cette piece est trop belle pour ne pas croire qu'elle est de luy. Nous en traiterons plus amplement sur l'histoire de S. Abraham *note 2.* Nous avons parlé, § 8, de la vie de S. Julien autorisée par Sozomene, & § 15, du bel éloge qu'il a fait des Pasteurs de la Melopotamie. Le discours qui precede ce dernier, paroist aussi fort digne de luy;] & il s'y nomme. [C'est une exhortation fort vive à la penitence. Les deux poemes qui sont après l'éloge des Pasteurs, peuvent estre une suite ou de cet éloge mesme, qui a neanmoins sa fin & sa glorification propre, ou de quelque autre semblable fait sur des Saints qui avoient triomphé glorieusement du demon.

Nous ne voyons rien de particulier à dire sur l'opuscule 143^e, qui est une exhortation à la pieté & à l'attente de la mort,] à l'occasion de la mort de quelques personnes saintes. Le Testament du Saint qui suit ce discours, fait la conclusion de ses ouvrages.

Bollandus se plaint que Vossius n'ait

point mis dans son edition les ouvrages de S. Ephrem qui avoient esté donnez avant luy par Ambroise Camaldule en 1547, & par un Anonyme de Dilingue en 1562. [Si Vossius n'a point dutout donné ces ouvrages, la plainte de Bollandus est juste. Mais M^r du Pin n'a point sceu que nous eussions d'autres ouvrages de S. Ephrem que ceux qui sont dans l'edition de Vossius.] Aussi il semble que Bollandus veut dire seulement qu'il eust dû donner les traductions des autres avec les siennes; [à quoy Vossius n'estoit nullement obligé.]

On remarque que dans la Messe des Maronites, pendant que le Prestre encense l'autel, le chœur chante diverses hymnes que les Maronites disent estre de Saint Ephrem, & tres bien composées en leur langue. Le Cardinal Bona en raporte une en latin. Il paroist en effet par le Testament de S. Ephrem, que l'on offroit alors de l'encens à Dieu dans l'Eglise: [& c'est peutestre le plus ancien monument que nous en ayons. Mais je ne sçay si un homme tout spirituel comme S. Ephrem, peut passer pour auteur d'une hymne telle que celle dont nous parlons, qui s'étend beaucoup à demander des biens temporels, & assez peu sur ce qui regarde l'ame.]

On a imprimé à Rome en 1645, un cantique sur la Vierge & sur les Mages, attribué aussi à Saint Ephrem, & traduit du syriaque par Abraham Eckellensis. L'homelie 22 du 7^e tome de S. Chrysostome de l'edition de Savilius, p. 301, est attribuée à S. Ephrem dans quelques manuscrits. [Ce discours est bon, noble, point trivial, d'un style coupé: mais je n'y voy pas de feu:] & le P. Garnier le donne à Nestorius.

[Comme parmi les ouvrages qui portent le nom de ce Saint, il y en a assurément plusieurs qui ne sont pas de

op. 117, p. 108.
1.66.

op. 117, p. 108.
2. b. c.

p. 108. e.

op. 117, p. 108.
1. c. 3. d. e.

op. 117, p. 108.
2. b.

op. 117, p. 108.
1. c.

op. 117, p. 108.
1. c.

Bona, lit. 1. 1.
c. 9. p. 62.

Labb scri. p.
286. 287. Du
Pin, p. 446.

Chry. S. n. p.
86.

Merc. t. 1. p.
83-85.

luy, il y en manque aussi quelques uns de ceux que les anciens ont marquez,] comme celui que S. Jerome dit avoir lu sur le Saint Esprit. 'S. Gregoire de Nyssé luy attribue des discours tres forts & tout à fait demonstratifs contre les Anoméens. Il parle de mesme de ceux qu'il avoit faits contre les Novatiens: [& nous n'avons que tres peu de chose sur ces deux sujets.] Nous n'avons rien dit que nous sachions de ce qu'il a fait contre Bardesane & son fils Harmonie. [Nous n'avons point non plus, comme nous avons dit, son grand ouvrage sur l'humilité,] 'ni l'écrit qu'il fit sur la courtoisane qu'il rencontra en arrivant à Edeffe. ' Je ne trouve pas non plus ce que Leonce cite d'un de ses discours sur la charité, 'ni l'écrit sur les vertus de S. Abraham, qu'il cite luy mesme dans la vie de ce saint Prestre, 'ni son poeme sur la ruine de Nicomedie, 'ni l'écrit sur la providence dont il parle dans sa Confession: car il paroist marquer quelque chose de different de ce qu'il dit sur ce sujet dans la suite de cette Confession. 'Tritheme met son ouvrage sur le Saint

Esprit, & son poeme sur Nicomedie, entre les ouvrages qui se trouvoient de luy parmi les Latins: mais il n'en marque point le commencement, comme il fait des autres, [ne les ayant vus sans doute que dans S. Jerome & dans Gennade.]

'S. Gregoire de Nyssé dit mesme que Saint Ephrem ne se contentant pas de mediter sans cesse l'Ecriture sainte, l'avoit encore expliquée toute entiere sans en omettre un seul mot, depuis la creation du monde jusques au dernier livre de la grace, [c'est à dire du nouveau Testament,] se servant de l'Esprit [de Dieu] comme d'une lampe pour penetrer la profondeur des sens mysterieux qui y sont cachez, & les decouvrir ensuite aux autres. 'On remarque qu'un Moyse Barcephas, autrefois Evêque des Syriens, cite souvent S. Ephrem sur l'Ecriture, principalement sur la Genese.

'M^r du Pin suppose qu'on trouve encore dans les manuscrits divers ouvrages de ce Pere, que nous n'avons pas mesme en latin, & qu'il y en a aussi quelques uns en syriaque.

Hier v. ill. c.
Nyssé de Ephr.
p. 100 d.

Thdrch l. 1. c.
22. c. 4. p. 225.
2.

Soz. l. 1. c. 15. p.
285 f.

Leont in N &
E. c. 4. 2. p.
1021. c.

Ephr. op. 137.
p. 380. 2. d.

Genn c. 66.
Ephr. conf. p.
466. 2. d.

Trith. p. 171.

Nyssé de Ephr.
p. 100 d.

E. hr. p. 1021
Riv. p. 1021
p. 36.

Du Pin, p. 447

NOTES SUR SAINT EUSEBE.
DE SAMOSATES.

NOTE I.

En quel temps S. Basile luy écrivit sa lettre 251.

Euseb. 250. c.

LE titre de l'epistre 251 de S. Basile, adressée à S. Eusebe de Samosates sur son exil, porte que S. Basile l'écrivit estant Prestre. [Il faudroit donc que S. Eusebe eust esté banni avant l'an 370. Il pourroit en effet l'avoir esté en 364, & rappelé aussitost après, comme nous le croyons de S. Melece: car assurément S. Eusebe n'estoit pas banni lorsqu'il vint favoriser l'election

de S. Melece. Mais il faudroit aussi que dans ce premier exil, S. Eusebe eust esté banni dans la Thrace, de mesme que dans le second en 374.] 'Car Saint Basile écrivit cette lettre à l'occasion d'Euprax qui s'en alloit le trouver: [& Cefarée estoit le chemin de Samosates dans la Thrace: ce qui estant joint avec ce que personne ne remarque que Saint Eusebe ait esté banni deux fois, nous aimons mieux croire que l'addition du titre *επιστολήν αὐτῷ*, est faulse, & du nombre de celles auxquelles M^r du Pin dit, t. 2. p. 506, qu'il ne se faut

pas arrester. Il met en effet cette lettre, p. 493, durant l'episcopat de S. Basile, & non dans le temps de sa presbiterie.]

Pour la page
356-360.

NOTE II.

Qu'il est mort en 380.

[Il est certain que S. Eusebe de Samosates vivoit encore à la fin de l'an 379.]^a auquel il assista au Concile d'Antioche [Il est certain encore qu'il mourut avant le mois de may 381.]^b puis qu'Antioque son successeur, & Maris

Colat. t. p.
12.

Concil. t. p.
634-2.

de Dolique, à l'inhumation duquel il fut tué, assisterent au Concile de Constantinople. Que s'il est mort le 22 de juin, auquel sa feste est solennisée par les Grecs, [il faut que ç'ait esté en l'an 380. Ce ne peut au moins estre plus tard,] si c'est luy, comme le croit Elie de Crete, dont Saint Gregoire de Nazianze marque la mort dans son oraison 25, faite lorsque les Ariens tenoient encore les eglises de Constantinople, [& ainsi avant la fin de l'an 380.]

Naz. n. p. 333.

b.

or. 15. p. 440.

b.

NOTES SUR SAINT MELECE.

NOTE I.

S'il a signé le formulaire des Acaciens dans le Concile de Seleucie.

Pour la page
345-346.

Socrate c. 44.
p. 174.

Epi. t. c. 1.
p. 870. cl
875. c.

Philostorge c. 1.
p. 76.

Théodoret c. 1.
p. 76.

SOCRATE dit que S. Melece se trouva au Concile de Seleucie, & y signa le formulaire des Acaciens, qui estoit tout à fait Arien. V. les Ariens § 86, 87. Je ne sçay s'il a pris ce fait d'autre part que de S. Epiphane, qui met un Melece entre ceux qui suivoient à Seleucie le parti d'Acace, sans dire qui il estoit. Philostorge écrit aussi que pour suivre les inclinations de Constance, il avoit d'abord paru pencher pour l'επερωσιον, c'est à dire pour le dogme des Anoméens. [Que si ce que ces auteurs écrivent estoit veritable, on peut dire que ce seroit l'endroit le plus fâcheux de la vie de Saint Melece. Mais comment l'accorder avec ce que dit Theodorét, que quinze ou seize mois seulement après, les Orthodoxes connoissoient la pureté de la foy & de la doctrine de S. Melece? [Et il est certain qu'il se declara alors hautement contre les dogmes des Ariens. Il n'est pas tout à fait constant qu'il fust Evêque au temps du Concile de Seleucie, comme on le verra dans la note 2. S.

Epiphane ne luy donne point en effet cette qualité, & ne luy attribue aucun siege comme à tous les autres: & il n'y avoit guere que les Evêques qui signassent les formules de foy. Quand mesme il auroit esté Evêque, il y a au moins toute apparence qu'il n'avoit point de peuple ni de siege. V. la note 2. Et ces sortes d'Evêques estoient-ils reçeus dans les Conciles? Eustathe, & les autres Semiariens n'auroient pas manqué de s'en plaindre; & personne ne dit qu'ils l'aient fait, quoiqu'on sache assez le detail de ce qui se passa dans cette assemblée.

Il semble donc qu'il y a quelque sujet de craindre que Saint Epiphane & Socrate ne se soient trompez sur ce point. S. Melece a eu un grand nombre d'ennemis, auxquels S. Epiphane estoit entierement uni: & je ne voy pas le moyen de l'excuser d'erreur en ce même endroit, lorsqu'il mêle aussi Euzoïus dans le Concile de Seleucie, [quoiqu'il ne fust encore que Diacre.] Il l'appelle mesme *Euzoïus d'Antioche*, comme s'il en eust alors esté Evêque: [& cependant il ne le fut qu'en 361, après S. Melece. Pour Philostorge, c'est un ennemi déclaré de

Epi. t. c. 25.
27. p. 870. b1
875. b.

de la verité : & je ne voy pas mefme comment il ne fe contredit pas :]'car il dit au mefme endroit qu'Acace porta S. Melece sur le fiegé d'Antioche , par ce qu'il eftoit défenfeur déclaré de la Conftantialité.' Saint Epiphane dit auffi qu'Acace voulut par là fe feparer un peu de l'impiereté des Ariens, & s'unir aux Orthodoxes.

prend qu'il fit. [Ainsi il pourroit eftre affez probable ou qu'il a esté Evefque de Sebaſte avant Eufathe , comme veut Blondel , *prim. p. 137.* & ainſi avant l'an 356. *V. Saint Baſile § 40.* ou bien qu'il fut mis en ſa place lorsqu'il fut dépoſé par le Concile de Melitene,]'ce que Blondel croit eftre arrivé en 357. [Ce dernier ſentiment , qui fait au moins trouver quelque verité dans ce que difent Socrate & Sozomene , eft encore d'autant plus favorable,]' que Saint Melece eftoit de Melitene mefme. [Et comme il y a bien de l'apparence qu'Eufathe extrêmement jaloux de l'epiſcopat , n'acquieſça pas à cette dépoſition, laquelle certainement n'eut pas de lieu , ce fut peuteftré ce qui cauſa la deſobeiſſance du peuple , qui avoit un grand reſpect pour Eufathe , & ce qui obligea Saint Melece de preferer un repos tranquille à un epiſcopat diſputé, & dans lequel il ne trouvoit que du trouble & du déplaiſir ; ce qui eftoit tout à fait contraire à ſa douceur naturelle. Il ſe peut faire auſſi qu'on ait voulu de nouveau l'obliger à reprendre l'evêché de Sebaſte en l'an 360, ce qui aura donné plus de lieu à l'erreur de Socrate & de Sozomene , & qu'il ne l'ait pas voulu.]

Blond. prim.
P. 140.

Phig. l. 5. c. 15
P. 80.

Blond. prim.
P. 137.

Socr. l. 1. c. 44
P. 157. d.

NOTE II.

Quand Saint Melece fut Eveſque de Sebaſte.

[Tous les hiftoriens conviennent que S. Melece a esté Eveſque de Sebaſte avant que de l'eftre d'Antioche. Mais on ne convient pas du temps où il le fut.]' Socrate & Sozomene ont écrit qu'il en avoit esté établi Eveſque au lieu d'Eufathe dépoſé par le Concile de Conſtantinople [au commencement de l'an 360,]' & Philoſtorge le confirme, lorsqu'il dit qu'on l'envoya querir à Sebaſte pour le faire Eveſque d'Antioche. Blondel ſoutient que cela eſt impoſſible , ſuppoſant qu'il a esté fait Eveſque d'Antioche au mois d'avril de la meſme année. [Cela eſt encore plus impoſſible , ſi l'on pretend,]' comme Socrate ſemble faire , que de Sebaſte il ait esté fait Eveſque de Berée. [Mais il eſt aiſé de voir par l'hiftoire des Ariens § 101, qu'il ne fut fait Eveſque d'Antioche qu'au commencement de l'année ſuivante : & pour ſon epiſcopat de Berée , nous verrons dans la note ſuivante qu'il eſt au moins affez peu fondé.]

Avec tout cela neanmoins il eſt difficile de croire qu'il ait esté ſubſtitué à Eufathe après le Concile de Conſtantinople , puis que huit ou dix mois qu'il auroit gouverné au plus les peuples de Sebaſte , n'auroient pas ſuffi pour luy faire éprouver leur indocilité, & l'obliger à abandonner cette Eglife, comme Theodoret nous ap-

Il faudra dire neceſſairement que S. Melece eſtoit Eveſque des avant le Concile de Conſtantinople , ſ'il eſt vray]' qu'il ſe ſoit trouvé à celui de Seleucie , & qu'il y ait ſouſcrit le formulaire d'Acace, comme le dit Socrate. [Nous avons parlé de cet endroit dans la note precedente , & nous ajouterons ſeulement qu'il ſeroit difficile d'en rien conclure avec certitude pour l'epiſcopat de S. Melece , vu les autres

DD d d d

Phig. l. 5. c. 11.
P. 77. 78.

Epi. 73. c. 18. p.
876. a.

Pour la page
345. § 1.

Socr. l. 2. c. 41.
P. 155. a. Soz. l.
4. c. 25 p. 184.
b.

Phig. l. 5. c. 1.
P. 77.

Blond. prim.
P. 136. 137.

Socr. l. 2. c. 44.
P. 157. d.

Thdr. l. 1. c. 44
27. P. 63. b.

Epi. 73. c. 117.
27. p. 875. c.

fautes de Socrate,] & que S. Epiphane, dont Socrate semble avoir tiré ce qu'il dit, ne parle de Melece que comme il fait d'Euzoïus, qui n'estoit pas néanmoins encore Evêque au temps du Concile de Seleucie.

Theod. nep. 27.
2. c.

M^r Valois qui ne met l'episcopat de S. Melece à Sebaste qu'en 360, dit qu'il l'a prouvé en un endroit par la chronique d'Alexandrie. [Je ne trouve ni l'autre endroit où il nous renvoie, ni rien dans la chronique d'Alexandrie qui puisse prouver ce qu'il veut.]

Pour la page
341. 5. 1.

NOTE III.

Si Saint Melece a esté Evêque de Berée en Syrie.

Socr. l. 2. c. 44.
p. 147. d.

Socrate dit que S. Melece ayant esté fait Evêque de Sebaste, fut transféré de Sebaste à Berée en Syrie; qu'il fut au Concile de Seleucie, d'où s'estant retiré à Berée, il fut porté sur le siege d'Antioche. [Il paroist donc avoir cru que S. Melece a esté fait Evêque de Berée.] Cependant marquant autrement les Evêques qui avoient passé d'un siege en un autre, il n'y oublie pas Saint Melece, qui fut fait, dit-il, Evêque d'Antioche après l'avoir esté de Sebaste. [Mais il ne dit point qu'il l'eust esté de Berée, comme il le devoit naturellement. Je ne sçay si cela ne devroit point faire douter du sens de Socrate, & croire que quand il écrit que Melece fut transporté de Sebaste à Berée, μετενεχθη, il a seulement voulu dire qu'il s'y retira, & non pas qu'il en fut Evêque; ce qui s'accorderoit fort bien avec Theodoret,] qui dit que ne se pouvant faire obeïr du peuple de Sebaste, il s'en alla demeurer en un autre lieu où il vivoit en repos, [c'est à dire visiblement sans fonction & sans charge.] Socrate mesme dit qu'il ne fut fait Evêque de Sebaste qu'après qu'Eustathe eust esté déposé par le Concile de Constantinople [en

L. 7. c. 35. p. 631.
a. b.Theod. l. 1. c. 23.
27. p. 634. b.Socr. l. 2. c. 23.
p. 146. a.

360: & si cela est, il ne peut nullement avoir passé du siege de Sebaste à celui de Berée, & de Berée à Antioche, dont il est certain qu'il fut fait Evêque au commencement de l'an 361. Il est encore plus impossible qu'après avoir passé de Sebaste à Berée, il ait assisté au Concile de Seleucie, qui fut tenu des l'an 359. Ainsi ou cet historien s'est mal expliqué, ou il se contredit; de sorte qu'on ne peut pas faire un grand fond sur son témoignage.

Pour les autres auteurs, aucun d'eux ne dit que S. Melece ait esté Evêque de Berée. S. Jerome dans sa chronique, Rufin l. 1. c. 24. p. 247, Theodoret l. 2. c. 27. p. 634. b, Sozomene l. 4. c. 25. 27. p. 584. b | 587. b, & Philostorge l. 5. c. 1. p. 77, ne disent point qu'il ait esté Evêque d'aucun autre endroit que de Sebaste & d'Antioche. Les termes de S. Jerome sont, *Meletius Sebastia Episcopus.... Antiochiam transfertur*. Rufin dit de mesme qu'il fut transféré de Sebaste à Antioche; ce qui est la mesme chose que ce que dit S. Epiphane,] qu'il fut transféré du pays du Pont, [l'Armenie estant du diocèse du Pont:] & selon Philostorge, Acace le fit venir de Sebaste pour l'inhonorer à Antioche. [Il est visible qu'ils n'ont point sceu, ou qu'ils n'ont point cru qu'il eust esté transféré de Sebaste à Berée avant que de venir à Antioche.] M^r Valois croit qu'il peut s'estre retiré à Berée en quittant Sebaste, mais il ne se peut persuader qu'il en ait jamais esté Evêque. [Il y en aura peutestre qui voudront qu'il ait esté Evêque de Berée avant que d'aller à Sebaste. Mais cet episcopat de Berée estant si peu fondé, il est plus court de l'abandonner tout à fait, comme Baronius semble faire, an. 360. § 48, que de le vouloir soutenir par des conjectures qui ne sont appuyées de rien.]

Epi. 73. c. 114. p.
881. b.Socr. n. p. 147.
b. c.

NOTE IV.

En quoy les Ariens violoient, selon Theodoret, les loix de l'Eglise, en faisant S. Melece Evêque d'Antioche.

Theodoret dit que les Ariens en demandant à Constance que S. Melece fust fait Evêque d'Antioche, ne se mettoient pas en peine s'ils observoient ou non les loix de l'Eglise qu'ils avoient accoutumé de violer, lorsqu'ils le croyoient avantageux à leur parti : [On ne voit pas bien cependant en quoy il met ici ce violement des Canons, si ce n'est peutestre en ce qu'ils rendoient Constance maître des affaires de l'Eglise, ce qui néanmoins estoit couvert ou coloré par le consentement que le peuple & les Evêques joignoient à la volonté de Constance. Le véritable défaut de l'inthronization de S. Melece, c'est que cela s'estoit fait par les Ariens, & dans leur communion. Mais ce n'estoit pas aux Ariens que l'on pouvoit reprocher cette faute : Pour ce que les autres historiens disent, qu'on le transféroit du siege de Sebaste à celui d'Antioche,] en quoy Rufin se plaint qu'on violoit les decretz du Concile [de Nicée,] cela ne regarde point Theodoret, qui nous apprend que S. Melece avoit des auparavant quitté cet evêché, & estoit alors sans emploi, les Canons ne défendant point de donner une Eglise à celui qui en a quitté une autre pour des raisons legitimes, telle qu'est sans doute la desobeissance d'un peuple. Je ne sçay néanmoins si Theodoret voyant qu'on avoit toujours reconnu du défaut dans l'entrée de Saint Melece, & ne le voulant pas mettre dans la part que les Ariens y avoient eue, parcequ'il eust fallu condamner en même temps S. Eusebe de Samosates, & les autres Orthodoxes qui communiquoient avec les Ariens, c'est à dire tout le corps de l'Eglise

d'Antioche ; je ne sçay, dis-je, si cela ne l'auroit point porté à rejeter ce défaut sur son changement de siege, l'Eglise ayant une telle horreur pour ces translations, que celles mêmes qui estoient legitimes, ne laissoient pas d'estre odieuses, comme on le voit par l'inthronization de Saint Gregoire de Nazianze à Constantinople, qui estoit dans le même cas que celle de Saint Melece, & qui ne laissa pas de faire du bruit. Celle de S. Melece eust esté véritablement contre les Canons, s'il eust pris le siege de Sebaste après la seconde deposition d'Eustache en 360. Mais personne ne le dit, & Theodoret moins qu'aucun autre.]

NOTE V.

Pour la page
346.3.

Si S. Melece différera à se déclarer pour la Consubstantialité.

Socrate & Sozomene disent que S. Melece après estre arrivé à Antioche, se contenta d'abord de faire des discours de morale, & puis il se déclara ouvertement, & confessa clairement que le Fils estoit de même substance que le Pere. [Mais cela s'accorde difficilement avec ce que nous raportons dans le texte tiré de Theodoret, de S. Epiphane, & de S. Chrysostome.]

NOTE VI.

Pour la page
348.5.

Difficulté d'accorder S. Epiphane avec S. Chrysostome sur l'exil de S. Melece.

[Il seroit bien difficile d'accorder S. Epiphane,] qui dit que Saint Melece sortit la nuit d'Antioche pour aller en exil, avec ce que nous lisons dans S. Chrysostome, que le Gouverneur qui l'amenoit dans son chariot, pensa estre lapidé par le peuple &c. [si on le raporte à la même occasion.] C'est ce qui a obligé Bollandus à rapporter la narration de Saint Chrysostome à un troisième bannissement de S. Melece,

DD d d d ij

Pour la page
345.9.

Thdr. l. 1. c.
27. p. 634. c.

Ruf. l. 1. c. 24.
p. 247.

Socr. l. 1. c. 44.
p. 118. a. Soz. l. 6.
c. 28. p. 487. c.

Epi. 7. c. 34. p.
821. c.

Chry. or. 41. p.
121. b. c.

Boll. 12. feb.
p. 194. 5. 16.

[On pourroit faire la mesme chose du recit de S. Epiphane. L'un & l'autre parle neanmoins de ce qui arriva à son premier exil sous Constance : Mais il est vray que S. Chrysofome semble ne reconnoistre qu'un exil de S. Melece, au lieu de trois. Et S. Epiphane n'est pas moins confus,]'puisqu'il dit que Saint Melece avoit esté banni par Constance jusques au temps où il écrivoit, [qui estoit en 376, quoiqu'il eust esté rappellé deux fois depuis.]' Saint Chrysofome reconnoist neanmoins en un autre endroit que S. Melece a esté banni plus d'une fois.

Epi. p. 332. c.

Chry. t. 1. or. 41. p. 252. a.

Pour la page 540 § 4.

M. le Maistre.

Pour la page 550 § 5.

Ath. de Ant. t. 1. p. 176. c. 176. b.

NOTE VII.

Sur le jugement desavantageux que fait S. Jerome de la foy de S. Melece.

'C'est avec raison que des personnes tres sages & tres habiles remarquent qu'il ne faut pas s'arrester à ce que S. Jerome dit contre S. Melece dans sa chronique, dans laquelle outre ce que nous en avons raporté dans le texte, il met ce grand Saint au nombre de ceux qui estoient plustost les ennemis que les Eveques de J. C. Saint Jerome avoit esté fait Prestre par Paulin l'antagoniste de S. Melece dans le siege d'Antioche : de forte qu'il faut moins s'étonner s'il a cru aisément ce qu'on disoit contre l'adversaire de celui qu'il consideroit comme son Eveque & comme son pere.

NOTE VIII.

En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en possession de la Palée.

[La chronique d'Alexandrie p. 688, dit que S. Melece estant revenu d'exil, s'empara de l'eglise de la Palée.]'Mais le Concile d'Alexandrie [tenu avant l'ordination de Paulin,] voulant parler de ceux de la communion de S. Melece, ne les designe point autrement

qu'en les appellant ceux qui s'assembloient dans la Palée : & selon S. Gregoire de Nyffe, Socrate, & Sozomene, Saint Melece n'estoit point encore revenu. [Ainsy tout ce qu'on peut accorder à cette chronique, c'est que ceux de la communion de Saint Melece ne commencerent à s'assembler dans la Palée qu'après la mort de Constance, estant en effet assez difficile qu'ils aient pu avoir cette liberté de son vivant.]

NOTE IX.

Evesques moins connus qui composoient le Concile d'Antioche sous Jovien.

[Nous avons marqué dans le texte les principaux des 27 Eveques du Concile d'Antioche en 363.]' Les autres sont un Evagre de Sicile, (σικελός, ou σικελω), que quelques uns neanmoins aiment mieux prendre pour quelque ville d'Orient, mais qu'ils avouent estre inconnue : la Tripartite l. 7. c. 4. p. 94. 2, traduit Siculus :)' Urane d'Apamée, Zoile de Larisse en Syrie, Antipatre de Rhosses, Abraham d'Urimmes' dans la Syrie Euphratesienne, (' qu'on croit estre l'un des deux Abrahams qui écrivirent aux Occidentaux, [en 372,] avec S. Melece & S. Basile ;)' Aristonique de Seleucobe [dans la seconde Syrie,] Barlamene de Pergame, [mis peutestre en la place de Draconce deposé en l'an 360 ;] Urane de Melitene, [predecesseur d'Otrée qui assista en 367 au Concile de Tyanes ;] Magnus de Calcedoine ou [plustost] de Calcide [en Syrie,] comme on lit dans l'histoire Tripartite, p. 94. e, ' car Maris de Calcedoine vivoit encore sous Jovien, selon Philostorge ;' Pierre de Sippes, ou plustost d'Hippes dans la Palestine [audelà de la mer de Galilée ;]' Arabien d'Antre, ' ou plustost d'Adra [dans l'Arabie Petrée ;] Pison d'Adanes [dans la Cilicie,] Sabinien de Zeugma [sur l'Euphrate,] Pison

Nyl. v. Mel. p. 192. a. Socr. l. 3. c. 9. p. 181. a. Soc. l. 1. c. 2. p. 612. b.

Pour la page 517 § 8.

Socr. l. 3. c. 26. p. 204. c. 11. p. 47. a. 2.

l. 3. c. 21. p. 204. c. 1. p. 204. c. 11. p. 47. a. 2.

Geo. sac. p. 309. Bas. ep. 69. p. 108. b. Blond. prim. p. 1211.

Socr. p. 204. c.

Phil. g. l. 8. c. 43. p. 110.

Socr. l. 3. c. 24. p. 204. d. 11. p. 47. a. b. Epi. p. 874. b.

Socr. p. 204. d. 4. Epi. p. 874. d. Socr. n. p. 47. c. 6. Socr. p. 204. d.

Auguste, [peutestre d'Augustophe
qu'on met dans la troisieme Palesti-
ne;] Patrice de Palte, [qui pouvoit
avoir succedé à Cymace;] Theotime
d'Arabie, & Lucien d'Arques [dans la
Phenicie.] De ces Evesques, Zoïle de
Larisse, Pierre d'Hippes, & Arabien
d'Adres, avoient signé le formulaire
des Anoméens au Concile de Seleu-
cie, avec Acace de Cesarée, & Eutyque
d'Eleutherople.

Catholiques, & bannit Saint Melece
afin que tout le monde communiquast
avec Euzoïus. [Ce voyage de Valens
est certainement faux, & la perfec-
tion est fort suspecte; mais peutestre
que le bannissement de S. Melece est
veritable, & que c'est ce qui a donné
occasion à tout le reste. Ce sentiment
paroist assez favorable, parceque la
guerre de Procope a pu faire rappeler
le Saint fort peu après. Car quoique
dans le reste du temps nous trouvions
assez d'occasions où il aura pu estre
banni, nous n'en trouvons point nean-
moins où il ait pu estre rappelé.] Et
d'ailleurs puisque Pallade nous apprend
qu'il a baptizé S. Jean Chrysofome,
& l'a fait Lecteur après l'avoir instruit
durant trois ans au moins, & l'avoir
fait demeurer chez luy durant tout
ce temps là; & puisqu'il faut necessai-
rement mettre ceci avant son dernier
bannissement, [c'est à dire, comme
nous verrons, avant l'an 371, il faut
avouer que son second exil a fini au
moins en 367.

On peut demander comment il aura
pu éviter d'estre banni en 367, lorsque
Valens ordonna de bannir tous ceux
qui avoient esté rappelés sous Julien.
Mais nous ne pouvons pas rendre
raison de toutes les difficultez de l'his-
toire: & neanmoins on peut dire que
comme les Alexandrins pretendoient
que S. Athanase n'estoit pas compris
dans cet edir, quoiqu'il eust esté rap-
pelle par Julien, parcequ'il avoit en-
core esté rappelle depuis par Jovien,
ceux d'Antioche avoient encore plus
de raison de pretendre la mesme chose
en faveur de S. Melece, qui avoit esté
rappelle par Valens mesme.

Il y en aura peutestre qui croiront
pouvoir répondre à l'argument que
nous tirons de la vie de Saint Chry-
sofome, en disant qu'il peut avoir esté
baptizé, & fait Lecteur des l'an 367.]

Mais puisqu'il estoit encore jeune,

n.p. 47.2.bl
Epi. 73. c. 16. p.
274.

Pour la page
359. § 2.

Nyf. v. Mel. 1.
3 p. 191. bl 192.
2.

Bar. 170. § 96.

Chry. or. 45. t.
9. p. 526. a. b.

Socr. l. 4. c. 1.
p. 112. bl 102. l.
6. c. 7. p. 657. c.

NOTE X.

Sur le temps du second exil de S. Melece.

S. Melece a esté banni trois diverses
fois, comme Saint Gregoire de Nyffe
l'assure tres clairement, [quoiqu'au-
cun historien ne l'ait observé. Chacun
tombe d'accord que son premier exil
arriva sous Constance, au commence-
ment de l'an 360, un mois après son
election, & finit sous Julien.] Baïo-
nius met le second sous le mesme Ju-
lien: [& il pourroit estre assez proba-
ble que cet apostat n'a pas plus epar-
gné S. Melece que S. Athanase. On
sçait qu'il passa plusieurs mois à An-
tioche, fort mecontent de la genero-
sité des Chrétiens, à laquelle les exhor-
tations de Saint Melece contribuoi-
ent sans doute beaucoup. Mais S. Chry-
sofome paroist tout à fait contraire à
ce sentiment,] puisqu'il dit que Saint
Melece après son premier exil, de-
meura avec son peuple non pas trente
jours comme auparavant, mais plu-
sieurs mois, une, deux, & plusieurs
années, durant lesquelles son peuple
jouissoit avec joie de la douceur de ses
instructions, & des exemples de sa
vertu &c. [Et cependant Julien n'a
pas regné un an depuis que S. Melece
fut revenu la premiere fois.]

Socrate & Sozomene disent que
Valens estant venu à Antioche [en 365,]
avant la guerre de Procope, y excita
une grande persecution contre les

Pall. v. Chry.
p. 49. 41.

Chry. in 1. q.
l. 1. p. 340. a.

ἐν τῷ μετρηθῆναι, dans le temps de la conspi-
ration de Theodore, [c'est à dire en
374, il vaut mieux approcher autant
qu'il se peut son bannissement de ce temps
là : Outre que si S. Melece a esté banni
en 367, nous ne voyons point, comme
nous avons dit, l'occasion qui aura pu
obliger Valens à le rappeler.]

NOTE XI.

Temps de son troisieme exil.

[Nous ne trouvons rien de bien assuré
pour le temps du troisieme exil de S.
Melece, qui dura jusqu'à la fin de la
persecution, & jusqu'à la mort de Va-
lens en 378. Nous croyons devoir met-
tre en 367, l'edit de Valens pour exiler
de nouveau ceux qui ayant esté bannis
sous Constance, avoient esté rappelés
par Julien. *V. les Ariens § 117.* S. Melece
semble avoir dû estre compris dans cet
edit, mais nous n'en trouvons rien de
positif : & les trois ans durant lesquels
il a instruit S. Chrysofome, ne sem-
blent pas le souffrir, comme nous ve-
nons de le dire dans la note 10, puis-
qu'on ne pourroit plus les trouver en-
tre son second & son troisieme exil, &
qu'il n'y auroit point d'apparence de les
chercher avant le second.] Theodore
joint son bannissement à celui de Saint
Eusebe de Samosate, [mais il est visible
par les lettres de S. Basile, qu'il a esté
banni assez longtemps auparavant.]

S. Basile dans une lettre écrite au
commencement de l'an 371, parle en
general des nouvelles qu'il avoit re-
çues d'Antioche. [Mais on voit que
c'estoit quelque chose d'important,]
puisqu'il envoie un exprès à S. Eusebe
pour luy porter les lettres qu'il en avoit
reçues; quoiqu'il ne doutast pas que
S. Eusebe n'en sceust déjà la nouvelle;
& il luy fait excusé de ne l'avoir pas
fait plustost. [Que s'il ne s'exprime
point & ne s'étend point sur une chose
qui ne pouvoit pas manquer de le tou-

cher beaucoup, on peut juger que c'est
qu'il n'estoit pas seur d'en écrire. Il y a
donc quelque lieu de presumer que
c'estoit touchant le bannissement de S.
Melece, & de le mettre sur cela vers
la fin de l'an 370. Ce n'est qu'une con-
jecture, mais qui s'accorde assez bien
avec l'histoire. La lettre 57 de S. Basile
à S. Melece, p. 85, écrite, comme nous
le croyons, vers le mois de septembre
371, ne donne aucun jour pour dire s'il
estoit déjà banni ou non. Mais il l'estoit
lorsque S. Basile luy écrivit la lettre 273,
avant Pasque de l'an 372,] puisqu'il dit
que le Diacre Dorothee luy appren-
droit ce qui regardoit l'état des affaires
de l'Orient, [c'est à dire d'Antioche,
où par conséquent il est visible qu'il
n'estoit pas alors. Ainsi il faut qu'il ait
esté banni au plustard des le commen-
cement de l'an 372, lorsqu'apparem-
ment Valens n'estoit pas encore arrivé
à Antioche : & les trois ans que Saint
Chrysofome passa avec luy, ne souf-
frent pas qu'il l'ait esté plustost qu'à la
fin de l'an 370.]

NOTE XII.

*Sur sa reception au retour de ce troisieme
exil.*

S. Chrysofome parlant des grands
honneurs avec lesquels S. Melece fut
receu dans Antioche, ὅτε ἐπιστάσθη,
[n'exprime pas si c'estoit à sa premiere
entrée ou lorsqu'il revint d'exil.] Mais
il venoit de parler de ses exils : [& com-
me le temps de Gracien, où les Catho-
liques avoient une liberté entiere, estoit
plus propre pour luy rendre de si grands
honneurs, que celui de Julien ou de
Valens; nous raportons cet endroit au
temps qu'il revint de son troisieme exil
en 378.] Et en effet, S. Chrysofome
passé aussitost à l'histoire de sa mort.
[On ne peut douter d'ailleurs qu'il n'ait
esté receu alors avec toutes les ma-
nieres possibles de joie.]

Pour la page
360. § 2.

Theod. l. 4. c.
5. p. 105. d.

Basile p. 85. p.
42. c.

ep. 273. p. 60.
c.

Pour la page
364. § 11.

Chry. c. 1. or.
41. p. 126. b.

NOTE XIII.

Pour la page
167. § 13.

Que Zenon fut fait Evêque de Tyr du vivant de S. Melece.

Ruf. l. 1. c. 21.
p. 260.

Rufin ne nomme point celui que les Meleciens établirent Evêque de Tyr contre Diodore : & il semble dire que ce ne fut qu'après que S. Melece fut mort, [en l'an 381, ce qui seroit plus favorable à l'honneur de Saint Melece.]

Conc. l. 1. p.
91. c.

'Mais nous trouvons Zenon Evêque de Tyr & en l'an 381 dans le Concile de Constantinople, [& des l'an 379] dans le Concile d'Antioche : [ce qui éclaircit & corrige la narration de Rufin peu exacte à son ordinaire. Pour S. Melece, nous l'honorons dans la vérité, & non pas contre la vérité.]

Coll. t. 1. p.
176.

NOTE XIV.

Comment Flavien répondoit à Paulin sur la communion avec Damase.

Pour la page
370. § 14.

Thdr. l. 1. c. 16.
p. 707. c. d.

Theodoret dit que comme Paulin prétendoit estre dans la foy du Pape Damase, Flavien qui parloit pour Saint Melece, luy objecta qu'il ne tenoit qu'une hypostase, au lieu que Damase en confessoit trois. [Il est difficile de voir comment Flavien pouvoit assurer que Damase confessoit les trois hypostases, quoique cela fust vray dans le sens; mais en cette maniere Paulin le tenoit aussi. C'est pourquoi nous n'avons rien voulu mettre de cela dans le texte.]

NOTE XV.

Sur l'accord fait entre Saint Melece & Paulin.

Pour la page
371. § 16.

[Theodoret ne dit point qu'il se soit jamais fait aucun accord entre S. Melece & Paulin; & je ne me souviens point non plus que S. Gregoire de Nazianze se fonde sur aucun accord lorsqu'il demande qu'on laisse Paulin gouverner après la mort de S. Melece. Ainsi nous nous arresterions peu à tout ce que Socrate & Sozomene disent de cet accord, si nous n'avions affaire qu'à

eux. Mais ils sont formellement appuyez] 'par la lettre du Concile d'Antioche en l'an 381, où les Evêques assurent à Theodose qu'ils luy avoient demandé qu'après la mort de Melece ou de Paulin toutes les eglises demeurassent sous la conduite du survivant, comme les parties en estoient demeurées d'accord, *juxta partium pactum.* 'Car il est visible qu'au lieu de *factum* qui est dans l'imprimé, il faut lire *pactum*. [Il n'y a pas moyen de l'entendre d'un accord proposé & non accepté de toutes les parties:] & les Evêques du Concile disent ensuite que les parties leur avoient demandé leur communion, en consequence mesme de cet accord, & *pacto* (ou plustost *ex pacto*) *quod stare volumus.*

Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que ceux de la communion de S. Melece, dont ce dernier endroit s'entend proprement, avoient écrit aux Occidentaux pour leur demander leur communion, en leur representant que de leur part ils avoient fait tout ce qui se pouvoit pour la paix, & avoient offert à Paulin tout ce qu'on pouvoit raisonnablement demander d'eux; & que les Occidentaux avoient pris leurs paroles comme si ce qu'ils avoient offert avoit aussi esté accepté par Paulin. Ce qui pourroit confirmer cette pensée, c'est que dans la lettre que les mesmes Evêques d'Italie écrivirent à Theodose en l'an 382, ils parlent bien comme dans l'autre de la demande qu'ils avoient faite qu'on ne donnast point de successeur au survivant; [mais ils ne disent plus que les parties en fussent demeurées d'accord, ce qui néanmoins auroit esté bien plus fort que la demande que d'autres en avoient faite. Nous recevrons avec joie les éclaircissements que d'autres nous voudront donner sur cela. Mais en les attendant,] nous avons cru devoir suivre, comme M^r Valois, une autorité positive aussi considerable

Cod. Th. ap. p.
76.

P'ord. n. 234
Thdr. n. p. 410
i. b.

Cod. Th. ap. p.
77.

P. 108

Thdr. n. p. 413

qu'est celle de S. Ambroise & du Concile d'Aquilée.

[La lettre de ce Concile qui est la troisieme dans le S. Ambroise de Paris en 1603, & la douzieme dans la derniere edition des Benedictins, n'a point ces paroles, *juxta partium factum*, qui se lisent seulement dans l'appendix du Code Theodosien donne par le P. Sirmond, p. 76.]' mais elle a les autres, *qui etiam pacto quod stare volumus, communionem nostram rogarunt.*

amb. 7. c. p. 12. alt. 2. B. P. 6 4. 3

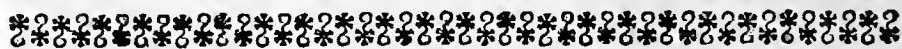
Pour la page 476. 57.

NOTE XVI.

Endroit obscur de S. Gregoire de Nyssse sur S. Melece.

[Ces paroles de Saint Gregoire de

Nyssse dans l'eloge de S. Melece, p. 589. b. c. *ὁ πατήρ τῶν πατριάρχων &c.* sont assez obscures. Il semble neanmoins qu'on les puisse raporter aux Evesques du Concile, qui estoient là presens, dont S. Melece estoit d'autant plus le pere, qu'il l'estoit de Saint Gregoire de Nazianze mesme, le pere & le president du Concile, parcequ'il l'avoit porté sur le throne : ou bien que quelque ancien Evesque que Saint Gregoire de Nyssse monroit, devoit estre consideré comme le pere du Concile, puisqu'il l'estoit de S. Melece, l'ayant peuteestre ordonné Evesque de Sebaste, ou ayant assisté à son inthronization dans le siege d'Antioche.]



NOTES SUR ASCOLE
EVESQUE DE THESSALONIQUE.

NOTE I.

Sur les noms d'Ascole & de Basile qu'on luy donne quelquefois.

[JE ne sçay pourquoi Ascole est nommé Basile dans diverses editions de la chronique de Saint Prosper. M^r de Pontac dans ses notes p. 763, pretend que ce n'est qu'une faute de copiste, & a mis Ascole dans son edition sur l'autorité des autres historiens. Mais il reconnoist en mesme temps que cet article n'est point dans ses manuscrits. Et en effet, le P. Labbe ne l'a point mis dans l'edition qu'il en a fait faire dans sa nouvelle bibliotheque, t. 1. p. 47. Il n'est point non plus dans la chronique de Cassiodore.

Nous le trouvons toujours nommé Ascolé dans les Latins, & Ascole dans les Grecs.]' Neanmoins M^r Valois dit qu'il est appellé Ascole dans un manuscrit grec de Socrate.

Pour la page 58.

Spér. n. p. 19. 2. b.

NOTE II.

A quel Concile les Orientaux l'appellerent.

'Le Concile d'Italie dit que ce n'estoit point faire tort aux Orientaux de vouloir qu'ils prissent l'avis des Evesques d'Italie &c. eux qui *unius Aholii Episcopi ita expectandum esse putaverunt judicium, ut de Occidentibus partibus Constantinopolim evocandum putarent.* [Ascole ou Ascole de Thessalonique estoit au Concile de Rome sur la fin de l'an 382, & il se pourroit faire que les Orientaux l'eussent alors prié de se trouver au Concile qu'ils tinrent la mesme année à Constantinople. Mais s'ils le firent, ils n'attendent pas son jugement : car on ne peut pas pretendre qu'il se soit trouvé cette année là à leur Concile, qui preceda mesme de quelque temps celui de Rome. Il s'estoit trouvé au Concile

Pour la page 380.

Cod. Th. ap. p. 108.

Concile de l'an 381; & l'on peut dire, si l'on veut, que c'estoit au retour de quelque voyage qu'il avoit fait en Occident.] Mais comme les Evesques de Macedoine furent alors mandez tout d'un coup, dit S. Gregoire de Nazianze, après la mort de S. Melece, [il n'auroit pas eu le loisir de revenir d'Occident sur cet appel, & d'arriver avant la fin du Concile. Ainsi je pense qu'il vaut mieux dire tout simplement qu'il fut appelé de l'Occident, parceque la Macedoine qui n'estoit de l'Empire d'Orient que depuis deux ans, estoit encore regardée comme un membre de l'Occident.

Pour ce que dit le Concile d'Italie, qu'on attendit *lesul Ascole*; cela n'empesche point qu'il n'eust esté mandé, & qu'il ne soit venu avec plusieurs Evesques de l'Illyrie, entre lesquels neanmoins on le considéroit singulierement. Ainsi cela se rapportera au Concile de l'an 381.]

NOTE III.

Qu'apparemment il est mort vers le commencement de l'an 384.

[Ascole mourut visiblement en Macedoine,] lorsque la mer n'estoit point navigable, [c'est à dire durant l'hiver.]

C'estoit après le Concile de Rome, [auquel il avoit assisté à la fin de l'an 382, & avant la fin de l'an 384; puisque Damase qui mourut l'onzieme decembre de cette année là,] écrivit à Anyse [son successeur] qui estoit déjà ordonné Evesque. [Ainsi il faut mettre sa mort vers le commencement de l'an 383 ou de l'an 384. Le dernier nous paroist le plus probable, puisque Saint Ambroise qui ne l'avoit apparemment connu que sur la fin de l'an 382, ne se plaint point qu'il luy eust esté ravi aussitost qu'il avoit commencé à le connoistre. Et de plus,] dans le temps qu'il mourut les chemins estoient occupez par les barbares qui ravageoient les provinces: ce qu'on peut aisément rapporter aux pillages qu'ils firent dans la Rhécie sur la fin de l'an 383, ou au commencement de l'an 384, *V. S. Ambroise § 33 | note 19.* [& qui s'étendirent assez probablement dans les provinces voisines; & on trouve qu'en l'an 384, Valentinien remporta quelque victoire sur les Sarmates. *V. Theodose I. § 23.* C'estoit seulement un an & quelques mois après la soumission des Gots à Theodose, selon ce que dit Saint Ambroise,] qu'il alla jouir du repos après l'avoir donné aux autres.

Naz. car. 1 p. 28. d.

Coll. c. 1. p. 46.

Amb. ep. 22. p. 228. m.

Pour la page 381.

Amb. ep. 22. p. 228. m.

p. 229. a

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

NOTE I.

Que toutes les histoires qu'on en a ne valent rien du tout.

BOLLANDUS dit que le plus ancien auteur que nous trouvions avoir écrit la vie de S. Servais, est un nommé Juconde Prestre, qui en a fait un fort long discours; mais où il a mêlé diverses fables qu'il a crues trop legerement sur la foy d'un im-
Hist. Eccl. Tom. VIII.

posteur Armenien. [Je ne sçay si ce seroit une longue histoire de S. Servais dont le Pere Mabillon nous a communiqué un manuscrit. Le prologue commence par ces mots: *Illustrissimi viri vitam Servatii stemmate inclito nati &c.* & l'histoire par ceux-ci: *Trojugenarum metropolis Francorum Tungris &c.* Ce qui suffit pour connoistre la science de l'auteur; & l'histoire de S. Nicolas qui y est citée, peut faire juger

E E c c e

Pour la page 382.

Boll n. may, p. 225. a.

de son antiquité. Il divise son ouvrage en 66 chapitres, dans l'onzième desquels on trouve un endroit sur le Concile de Cologne contre Euphrate,] qu'on a inféré dans les Conciles comme tiré de l'histoire de S. Servais, [mais il est plus ample dans le manuscrit du P. Mabillon.]

Conc. t. 1. p.
677-681.

Toll. 13. may,
P. 218.

b.

Bollandus dit que le meilleur auteur qu'on ait pour Saint Servais est l'Abbé Hariger, qui a écrit à la fin du X. siècle l'histoire des Evêques de Liege. [Cependant un auteur de ce temps là n'est pas pour faire beaucoup de foy.] Il cite une histoire de Saint Servais plus ancienne, ce qui ne suffit pas pour nous assurer qu'elle fust bonne. Il rapporte assez peu de faits de la vie du Saint qui soient un peu circonstanciés. Il ne parle presque que du Concile de Cologne, tenu, si les actes en sont véritables, en l'an 346, & de son voyage à Rome pour demander que les Gaules fussent délivrées des Huns, ce qui est le mettre du temps d'Attila, & en l'an 450, cent ans plus tard qu'il ne faut. Au contraire il ne dit point que S. Servais ait assisté au Concile de Sardique, ni qu'il ait été député par Magnence en Orient, ni qu'il ait été seulement au Concile de Rimini. Ainsi ayant ignoré tout ce qui est de plus vray dans l'histoire de ce Saint, il est à craindre qu'il n'en ait guère sceu que ce qu'il y a de faux.]

p. 216. c.

Gille d'Orval a fait à Hariger diverses additions, qu'on peut voir dans le premier tome de Chapeauville sur les Evêques de Liege, p. 29. & c. Bollandus qui n'y a pas eu beaucoup de foy, dit qu'elles sont prises du Prestre Juconde. [Ce qui est certain, c'est qu'elles sont pleines de nouvelles fautes contre l'histoire.] On trouve encore dans Sigebert diverses choses de S. Servais, que Baronius appelle avec raison des monstres d'histoires. [Ainsi il est visible qu'on ne peut faire aucun

Bar. 13. may.

fond sur tous ces auteurs, & qu'il faut se contenter du peu que S. Athanase, Julpice Severe, & Gregoire de Tours, nous apprennent de ce Saint. Encore y a-t-il bien des choses dans le dernier qu'il est bien difficile de soutenir.] Celui qui a décrit l'elevation du corps du Saint, faite comme on croit, en l'an 726, marque quelques particularitez de sa vie. [Mais le VIII. siècle est déjà bien éloigné du IV., & on n'a pas mesme de preuve que cet auteur ait vécu du temps de cette translation. Il marque plutôt le contraire,] lorsqu'il dit qu'il n'estoit pas encore permis alors de rien mettre sur l'autel. Bollandus ne veut pas recevoir ce qu'il dit de la clef donnée à Saint Servais par Saint Pierre.

Toll. 13. may,
P. 218.

b. c. 216. d. e.

NOTE II.

Pour la page
383.

S'il y a eu deux Servais Evêques de Tongres au IV. & V. siècle.

S. Gregoire de Tours parle beaucoup de S. Servais de Tongres; [mais au lieu de le mettre au milieu du IV. siècle, auquel il a vécu, puisqu'il assista aux Conciles de Sardique & de Rimini,] il met sa mort fort peu avant l'irruption d'Attila; [c'est à dire vers l'an 450.] Quelques uns prétendent que ce n'est pas son sens; [mais nous ne voyons aucun moyen d'en douter. Cela oblige nécessairement à dire ou que ce Saint se trompe, ou qu'il y a eu deux Servais Evêques de Tongres à pres de cent ans l'un de l'autre.]

Gr. T. h. Fr. l. 7.
c. 7. p. 61-64
gl. C. c. 72. p.
488.

Stus. de Serv.
p. 92-101.

Baronius suit le premier sentiment, & veut que S. Servais soit mort dans les irruptions que les barbares firent dans les Gaules plusieurs années avant Attila. [Neanmoins nous n'en trouvons point que l'histoire nous représente comme considérable depuis le Concile de Rimini jusqu'au dernier jour de l'an 406: de sorte que quand S. Servais n'auroit été fait Evêque

Bar. 4. c. § 371
13 may.

qu'en l'an 346, ce qui ne se peut soutenir qu'en abandonnant les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, il auroit toujours esté plus de soixante ans Evêque; & il faudroit qu'à cet âge il eust encore entrepris le voyage de Rome.

M^r Slus suit Baronius, en ce qu'il ne veut qu'un seul Servais qui ait vécu dans le IV. siècle.] Mais ayant abandonné S. Gregoire de Tours, en ce qu'il met la mort de Saint Servais du temps d'Attila, il croit pouvoir l'abandonner encore, en ce qu'il nous représente la mort de ce Saint comme arrivée immédiatement avant la ruine des Gaules qu'il avoit prédite. Et ainsi il ne s'oblige point de le faire vivre jusqu'en l'an 406. [Il peut avoir raison: mais si nous voulons n'abandonner S. Gregoire de Tours que par nécessité, nous ne voyons pas qu'il y en ait de le faire en cette occasion, n'y ayant rien ce me semble qui nous empêche de dire avec M^r Valois, qu'il y a eu un Saint Servais à Tongres en 346 & 359, & un autre encore en l'an 450, ou avec le Pere le Coite, qu'au lieu de *Servatius*, il faut lire dans S. Gregoire de Tours *Aravatus*, comme il est dans un manuscrit, ou *Arvatus*, comme il est dans le livre De la gloire des Confesseurs, auquel S. Gregoire de Tours renvoie pour ce même Saint.^a Et en ce cas Azanaire Evêque de Tongres du temps d'Attila, selon Baronius, seta le même qu'Aravace. [Et il n'est point marqué non plus dans le catalogue des Evêques de Tongres.]

M^r Slus dit qu'un manuscrit de S. Laurent de Liege lit *Servatius* dans le livre De la gloire des Confesseurs. Mais comme il soutient que c'est une pure faute de copiste qu'on y lit *Aravatus* ou *Arvatus*; [il n'est pas moins aisé qu'un copiste ait mis *Servatius* pour *Arvatus* par une pure erreur, ou même par une fautive correction,

parceque de son temps on confondoit déjà ces deux Evêques; quoiqu'après tout il importe peu qu'on mette deux *Servatius*, ou qu'on mette un *Servatius* & un *Aravatus*, ces deux noms qui sont aisez à confondre, ayant pu aisément dans la suite des temps se prendre pour un seul nom & un seul Evêque. C'est pourquoy l'autorité de l'Eglise de Maftrict, & des martyrologes du IX. siècle, qui ne reconnoissent qu'un seul Saint Servais, n'est pas une raison bien considerable pour prouver qu'il n'y en a pas eu deux confondus en un.

Au lieu que S. Gregoire de Tours nous donne tout sujet de croire que la ville de Tongres fut ruinée par les Huns aussitost après la mort de *Servatius* ou *Arvatus*, & que les historiens de S. Servais le disent positivement, ce qui obligeroit nécessairement à dire que ce Servais est différent de celui du Concile de Sardique; M^r Slus entreprend de montrer que Tongres n'a point esté ruinée par Attila.] Cependant son unique fondement, c'est qu'Olais fondé sur les annales des Hongrois, dit qu'Attila passa le Rhein à Strasbourg, qui est bien loin de Tongres. [Mais nous ne savons ce que c'est que ces annales, quelle antiquité, ni quelle autorité elles ont; & nous ne sommes plus accoutumés à nous fier sur le jugement & l'exactitude des auteurs modernes. On verra au contraire sur l'histoire de ce prince, qu'il y a assez sujet de croire qu'il entra dans les Gaules par le pays des François, qui comprenoit déjà Tongres, selon M^r Slus. S'il fust entré par Strasbourg, il ne devoit point tourner du costé de Metz, où il est certain qu'il alla, mais prendre le grand chemin Romain en remontant le Rhein, & suivant ensuite le Doux, la Sône, & le Rhone, pour gagner le Languedoc où estoient les Visigots, puisqu'il pre-

Slus, de serv.
P. 14. 40.

Val. t. Fr. 1. 3. c.

Coint. 450. 54.

Gr. T. gl. C. c.
72. p. 468.

h. Fr. 1. 2. c. 5.
p. 65.
a Coint. 450. 5
4 bar. 451. 37.

Slus, de serv.
P. 02. 03.

P. 50. 57.

tendoit n'en vouloir qu'à eux & non aux Romains.

Nous tafchons de montrer que l'on peut foutenir S. Gregoire de Tours en admettant deux Servais. Mais avec cela nous ne pretendons point combatre la conclusion de M^r Slus, eftant certain qu'il faut abandonner S. Gregoire en bien des rencontres. L'autorité de ce Saint d'un costé, & de l'autre la difficulté d'admettre deux saints Evefques confondus en un, peuvent bien balancer l'esprit des lecteurs, à qui nous aimons mieux laisser la decifion de ce differend, que d'entreprendre peut-estre inutilement de le determiner à l'un des deux partis. Nous avons cru neanmoins devoir plutost favoriser le sentiment general, qui n'en met qu'un, afin de pouvoir rapporter tout ce qui se dit d'un ou de deux SS. Servais. Ceux qui voudront absolument les distinguer, n'auront qu'à appliquer au premier tout ce qui est avant la crainte des Huns, croire avec le P. le Cointe *an. 450. § 16.* que son corps est demeuré à Tongres, & luy rapporter la marque, qu'il est mort le lundi de la Pentecoste 15^e de may : car cela ne se rencontre point vers l'an 451.]

Boll. 15. may.
P. 211. § 13.

Slus, de Serv.
P. 61. 62.

Boll. p. 214 b.

Bollandus suit à peu pres le mesme raisonnement que M^r Slus, sinon qu'il pretend que Tongres peut avoir esté ruinée par les Huns en l'an 384. Mais les passages mesmes qu'il cite, font voir que les Huns n'entrèrent point alors dans les Gaules, comme M^r Slus le prouve invinciblement. Bollandus se sert des sept Evefques que l'on met entre S. Servais & Falco élu du temps de S. Remi, pour montrer

que S. Servais ne peut pas estre mort en l'an 450. [Cela ne prouve pas neanmoins; car il peut y avoir eu huit Evefques en 80 ans de temps, & mesme en 62,] s'il est vray que Falco soit mort en l'an 512, comme le dit le P. le Cointe. Hariger & les autres qui nous nomment ces huit Evefques, (car on ne sçait au plus que leurs noms,) ne sont pas des auteurs dont on ne puisse contester l'autorité : Et ceux qui se croiront obligez d'ajouter à leur catalogue un second Servais, croiront aussi le pouvoir placer où ils jugeront à propos, entre les huit qu'Hariger fait succeder au premier Servais. Le Pere le Cointe le place entre [René qu'on met le quatrieme après S. Servais,] & Sulpice ou Supplice. [Ainsi il ne luy en reste plus que trois jusqu'à Falco.]

Coint. 440. § 3.

ibid.

Boll. 15 may.
P. 218. d.

Nous ne croyons pas non plus que ceux qui voudront admettre deux SS. Servais, puissent tirer un grand avantage de ce] qu'un des martyrologes de S. Jerome donne à celui qu'on honore le 13 de may, le simple titre de Prestre, [qui ne peut convenir à celui du Concile de Rimini, au lieu qu'on pourroit croire que S. Gregoire de Tours se seroit trompé en donnant le titre d'Evefque à celui dont il parle, & auroit ensuite trompé les autres, à quoy l'equivoque de l'autre Servais auroit pu contribuer. L'avantage que l'on pourroit tirer de là, seroit, dis-je, peu fondé, ne l'estant que sur un exemplaire, qui doit sans doute estre corrigé par les autres, où nous trouvons partout que Servais du 13 de may est qualifié Evefque.]





NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

NOTE I.

Pour la page
386.6.1.

Sur la vie de Sainte Irene sa sœur, & si leur pere estoit d'Espagne.

[Les Espagnols qui pretendent sur l'autorité d'Anastase & des Pontificaux, que le Pape Damase & sa famille estoit de leur pays,] nous ont donné une petite histoire de St^e Irene sa sœur, [écrite en un latin fort barbare.] Elle porte que ce fut à elle que Damase adressa les traitez qu'il fit sur la virginité : [& nous ne voyons rien qui nous empêche de le croire. Mais nous ne pouvons pas dire la mesme chose de ce qu'elle ajoute,] que cette Sainte mourut en la douzieme année du pontificat de Damase, [c'est à dire en 379.] Car elle n'avoit pas encore 20 ans lorsqu'elle mourut, comme on le voit par son epitaphe jointe à cette vie, [& qui paroist tout à fait legitime. Or quelle apparence y a t-il que Damase ayant alors plus de 70 ans,] puisqu'il en avoit pres de 80 lorsqu'il mourut [en 384, sa sœur n'en eust encore que 20,] quoique leur pere eust esté Diacre & Prestre, comme on le voit par une inscription ? [Ainsi cette piece peut encore estre mise entre celles qui rendent la foy des Espagnols fort suspecte en maniere d'histoire. Il y a mesme peu d'apparence] que le pere de Damase fust venu d'Espagne à Rome, & encore avec ses enfans, comme cette histoire le semble dire, puisqu'il avoit servi à Rome dans la fonction d'écrivain & de Lecteur, [ce qui semble marquer qu'il y avoit demeuré des son enfance. Mais au moins on ne peut douter que Damase & sa sœur n'y fussent nez.]

Holl. 21. feb. p.
244. c.

p. 245. b.

d.

e.

Hier. v. ill. c.
103. p. 299. a.

Nar. 384. § 16.
2. p.

Holl. 21. feb. p.
245. a.

Bac. 384. § 16.
2. p.

NOTE II.

Pour la page
388.3.1.

Que la basilique de Sicine est apparemment celle de Libere.

[Si ce qu'Ammien l. 27. p. 337, & S. Jerome disent des 137 personnes tuées dans la basilique de Sicine, se raporte aux 160 morts que Marcellin met, p. 7, dans celle de Libere, comme cela paroist assez evident, il faut que la basilique de Sicine soit celle de Libere, & qu'ainsi Rufin, qui est suivi de Socrate, n'ait pas assez distingué les choses, comme cela luy est ordinaire, lorsqu'il écrit qu'Ursin fut ordonné dans la basilique de Sicine, puisque Marcellin assure que ce fut dans celle de Jule. On peut voir la note 83 sur les Ariens.]

NOTE III.

Pour la page
391.5.1.

Quel ordre il faut donner aux deux rescrits pour le rappel d'Ursin.

'Baronius met le rescrit [que nous raportons au rappel d'Ursin, en 367,] comme une suite de celui du 12 juin 368, pretendant qu'il rappelle à Rome, & accorde une entiere liberté à ceux du parti d'Ursin, qu'on voit par l'autre avoir esté releguez depuis peu à cause du tumulte qu'ils avoient excité dans l'Eglise. [Je ne voy pas bien neanmoins que ceux à qui le rescrit du 12 juin avoit déjà accordé la liberté d'aller partout, à l'exclusion de Rome, puissent estre appellez *deportatione damnati*, termes qui marquent ceux qui sont releguez en un certain lieu ; & de plus, Valentinien leur accordant leur grace entiere, devoit ce semble parler de ce qu'il leur avoit accordé des auparavant. On peut dire aussi que ce rescrit estant general, n'excluoit pas Ursin plus que les autres :

Bac. 368. § 1. 49

E E e e iij

Et néanmoins Baronius ne dit pas qu'il soit revenu en vertu de cet edit, comme en effet on ne le peut pas dire. C'est pour cela que nous avons rapporté ce rescrit ou rappel qu'Ursin obtint en 367, ce sentiment nous ayant paru plus facile & plus probable.]

Pour la page
394. § 4.

NOTE IV.

Sur divers rescrits touchant Ursin, donnés par Baronius.

Bar. 368. § 2.

C'est Baronius qui rapporte le rescrit de Valentinien, aussi bien que quelques autres qui regardent l'affaire d'Ursin, tirez, dit-il, d'un ancien manuscrit du Vatican. [Il seroit dangereux de se fier absolument aux pieces de cette nature, que produit Baronius; mais comme aussi il y en a qui paroissent tout à fait légitimes, nous ne craindrons pas de nous en servir, lorsque nous les trouverons conformes à ce qui nous paroitra le mieux fondé.]

Pour la page
354. § 4.

NOTE V.

Sur la date du rescrit à Pretextat en l'an 368.

[Le rescrit à Pretextat, que Baronius nous donne sur l'an 368. § 3, est daté dans le texte *pridie idus jun.* & à la marge *jan.* [Je ne sçay lequel des deux est du manuscrit: mais le 12 de juin convient mieux à l'histoire que le 12 de janvier. Car ce rescrit paroist fait sur des choses arrivées après l'expulsion d'Ursin;] & Ursin ne fut chassé de Rome que le 16 de novembre 367, [d'où il y a bien peu de temps jusques au 12 de janvier, la Cour estant alors à Treves.] Il est vray que Godefroy croit qu'Olybre avoit succédé à Pretextat dès le mois de mars: [mais il n'en a point de preuve considerable. *V. Valentinien I. § 20.*]

Mss. de P.
10.

Cod. Th. de
P. 62.

NOTE VI.

Pour la page
397. §.

Que ce n'estoit apparemment qu'une extension de la loy adressée à Damase, & non une nouvelle loy qui excluist les Ecclesiastiques & les moines de toutes donations.

Le savant auteur de l'Amosne Chrétienne, dit que la loy de Valentinien qui excluist les Ecclesiastiques de la succession des veuves, ne se trouve point dans les Codes, & que Baronius n'en a rien marqué. [Il a donc cru que c'estoit une loy différente de celle que nous avons dans le Code de Theodose, & qui fut lue à Rome le 29 de juillet 370. [En effet, les termes de cette loy n'emportent point une exclusion generale, & on pourroit aisément croire qu'elle fut amplifiée en ce point, aussi bien qu'en d'autres par] la loy du premier decembre 372, dont nous n'avons qu'un fragment. Neanmoins l'Empereur Marcien voulant abroger la loy de cette exclusion, rapporte quelques uns des propres termes qui se trouvent dans la loy du 29 de juillet, *His Clericis, qui sub pretextu religionis hujusmodi seminarum domus adeunt, Ecclesiasticos vel eos, qui continentium se volunt nomine nuncupari*: [de sorte qu'il est peutestre aussi probable qu'il n'y en a pas eu d'autre en ce temps là, mais que l'usage l'a étendue plus loin que les termes ne semblent porter: Au moins il est visible que Baronius a cru qu'elle défendoit absolument toutes donations faites aux Cleres & aux moines;] & Godefroy qui soutient la mesme chose, ne doute pas non plus que ce ne soit celle que Marcien a eu dessein d'abroger.

Aum. p. 576.

Cod. Th. 16. 7.
2. l. 20 p. 48.

l. 22. p. 516.

nov. l. 3. c. 5. § 2.
32. 4.

t. 6. p. 49. 1160.

NOTE VII.

Pour la page
399. § 6.

Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, est le texte original &c.

La lettre du Concile de Rome est rapportée en grec par Theodoret, &

Thid. l. 2. c. 17
p. 617. 618. 502
l. 6. c. 23. p. 607.
668.



Coll. r. t. p. 165-169. par Sozomene; & depuis peu Holstenius en a donné au public un texte latin [fort différent du grec,] & qu'on ne peut guere douter estre l'original, [si l'on en considere le style, & qu'on le compare avec le grec, qui de luy mesme paroist trop barbare & trop forcé, pour ne pas juger que c'est une traduction. C'est pourquoy nous nous arrêtons au latin, hormis pour l'adresse, qui est, selon le latin, *Aux Evêques Catholiques de l'Orient*. Car il y a tout sujet de croire que cette adresse ne regarde que la copie qui en fut portée en Orient par Sabin, comme on l'a dit dans le texte :] 'au lieu que Theodoret & Sozomene disent constamment & dans leur texte, & dans l'inscription de la lettre, qu'elle est écrite aux Evêques d'Illyrie. Et en effet la lettre estant écrite sur les plaintes des Prelats de la Venecie & des Gaules, [il est aisé de croire que les avis qu'ils donnoient, regardoient plustost une province qu'il leur estoit voisine, comme l'Illyrie, que les pays de l'Orient;] 'Et les Prelats qui écrivent cette lettre, ne diroient pas, comme ils font, 'Que les Evêques soit d'Orient, soit d'Occident, qui se reconnoissent Catholiques, se glorifient avec eux de suivre la foy de Nicée, [s'ils écrivoient à tous ceux d'Orient en general.]

NOTE VIII.

Que c'est Saint Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Basile, & à qui ce Saint récrivit sa lettre 324.

'Valerien qui avoit écrit à S. Basile par Sabin, [sur la fin de l'an 371, & à qui Saint Basile récrivit la lettre 324, est nommé dans le titre de cette lettre Evêque d'Illyrie. [Mais comme nous ne trouvons point de Valerien qui parust alors en Illyrie, & que Saint Valerien d'Aquilée qui vivoit en ce

temps là, est un des plus illustres Prelats de ce siecle, il ne semble pas qu'on doive faire difficulté de croire que c'est luy à qui S. Basile écrit, & que ce Saint, on celui qui a extrait les titres de ses lettres, l'a mis par erreur en Illyrie, parceque la ville d'Aquilée en est tres proche. Au moins nous ne pouvons pas douter que ce ne soit celui d'Aquilée,] 'qui est nommé le premier après Damase dans le Concile de Rome.

NOTE IX.

Que S. Chromace succeda immédiatement à S. Valerien.

'Ferrarius pretend que S. Chromace ne succeda pas immédiatement à Saint Valerien d'Aquilée, mais à un Benoist qui gouverna cinq ans entre S. Valerien & luy, comme on le voit, dit-il, par la chronique d'Aquilée. [Nous ne savons ce que c'est que cette chronique, & nonobstant cette remarque,] 'Ughellus n'a pas laissé de faire succeder immédiatement Saint Chromace à S. Valerien, sans parler dutout de Benoist. Florentinius p. 1000. 7, paroist preferer le sentiment d'Ughellus à celui de Ferrarius. [Les cinq ans que cette chronique donne à Benoist, n'est pas une marque d'antiquité, n'y ayant guere que les nouveaux qui aient donné un temps par conjecture ou par fantaisie, à la durée des anciens Evêques. Que si elle donne à ce Benoist le titre de Patriarche, comme fait Ferrarius, c'est encore une marque de nouveauté.]

NOTE X.

Que le Concile de Rome où Damase fut absens, se tint à la fin de l'an 378.

[La lettre du Concile de Rome que le Pere Sirmond nous a donnée dans l'appendix du Code Theodosien, p. 78, est adressée à Gratien & à Valentinien;

Pour la page 401. § 7.

Baf. ep. 324. p. 617. b.

Coll. r. t. p. 165.

Pour la page 401. § 7.

Ferr. an. nov. p. 731.

Ugh. c. 5. p. 7.

Pour la page 410. § 10.

& le rescrit à Aquilin, qui a relation à cette lettre, *p. 90*, porte aussi les memes noms, sans parler de Valens ni de Theodose.] C'est ce qui a obligé Blondel & le Pere Labbe à mettre ce Concile de Rome à la fin de l'an 378, lorsqu'il n'y avoit point d'autres Emperereurs; [& nous avons cru les devoir suivre, parcequ'assurément cette raison est considerable. Neanmoins il faut aussi avouer que l'embaras où estoit Gratien après la mort de Valens, ne luy donnoit guere le loisir d'examiner l'accusation d'Isaac, ni de penser à la consequence de ce que le Concile de Rome luy demandoit. Il faudroit mesme prendre garde si cette époque se peut accorder avec la maniere dont Gratien parle de Simplicie, *p. 91*, l'appellant *Virum clarissimum quondam Vicarium*: car il avoit esté executé à mort en 376. *V. Gratien § 3.*]

Blond. prim.
p. 193 | Conc. r.
2. p. 1006. c.

Bar. 81. § 1.

Cod. Th. ap.
P. 70. 71.

Bar. 91 § 1. 5.

Baronius a mis tout cela en 381, [& nous aurions assez d'inclination pour ce sentiment,] d'autant qu'en l'an 381, Damase estoit ce semble accusé par les partisans d'Ursin de quelque crime honteux; [ce que nous rapporterions aisément à l'affaire d'Isaac; mais cela se peut aussi rapporter à une autre, comme nous le dirons alors: & la difficulté touchant Simplicie subsiste toujours.] Pour la raison qu'a eue Baronius de mettre en l'an 381 le rescrit à Aquilin, (car il n'avoit pas vu la lettre du Concile de Rome,) c'est qu'il y est dit, *p. 92*, que Florent estoit rentré dans Pouzoles 15 ans après sa condamnation; & comme il a cru qu'il avoit esté condamné comme partisan d'Ursin, dont il fait commencer le schisme en 367, il ne pouvoit assurément mettre ce rescrit plustost qu'en 381. Mais quoique la rebellion de Florent ait esté foutenne par celle des Ursiniens, & qu'ils fussent peutestre alors liguez ensemble contre Damase, neanmoins nous n'avons pas de preuve qu'il ait

esté condamné à cause du schisme de Ursin. De plus, la lettre du Concile porte, *p. 83*, que Florent estoit rentré [non 15 ans, mais] six ans après sa deposition: de sorte qu'il y a certainement faute en l'un ou en l'autre endroit, & c'est pourquoy Blondel au lieu de *post quintum decimum*, a cru qu'il falloit lire *post quintum demum*. [Mais, comme nous avons dit, cela n'est d'aucune consequence pour le temps du Concile de Rome.]

Blond. prim.

Le nom du Vicaire Aquilin ne se trouve point dans le Code,] selon lequel Vindicien avoit la dignité de Vicaire le 15 aoust 378: [mais il ne paroist point qu'il le fust de Rome.] Son nom se trouve encore sans titre dans l'adresse d'une loy du 14 de septembre 379, mais dans la mesme année le nom de Vicaire est donné plusieurs fois à Potite devant & après le mois de septembre. On luy donne encore le mesme titre le 14 d'octobre 381, mais on le donne aussi à Antide le 22 juillet de la mesme année. [Ainsi il seroit difficile de mettre le vicariat d'Aquilin en 381, au lieu qu'on ne voit point que d'autres le fussent en 376, ni en 378.]

Cod. Th. chr.
P. 29.

p. 100.

P. 103.

NOTE XI.

Pour la page
410. § 11.

Si c'est de l'Evesque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.

[On a accoutumé de mettre l'Emilie où est la ville de Parme, non dans le vicariat de Rome, mais dans celui d'Italie, qui du temps de Damase n'avoit point d'autre metropole que Milan:] & nous avons en effet une lettre de Saint Ambroise aux Evesques de l'Emilie. Cependant Gratien écrivant à Aquilin, [qu'on ne peut douter avoir esté Vicaire de Rome,] se plaint que c'estoit par la negligence de son predecesseur, que l'Evesque de Parme estoit demeuré dans sa ville. [Parme estoit donc du vicariat, & par consequent

Amb. ep. B. 33
p. 880. c.

Cod. Th. ap. p.
92.

quent de la metropole de Rome, malgré toutes les preuves du contraire, ou il y a faute dans le nom de Parme; & c'est ce qu'on peut appuyer encore par une autre preuve.] Car Gratien se plaint que cet Evefque estoit d'autant plus dangereux, qu'il estoit plus proche de Rome, *magis proximus*: [ce qui semble ne pas convenir à Parme; & de plus, Gratien ne fait point la mesme reflexion sur l'Evefque de Pouzoles, qui est beaucoup plus pres de Rome que Parme: de sorte qu'au lieu de *Parmensis*, il faudroit peutestre *Portuensis*.] Selon Ughellus, Porto avoit vers ce temps-ci Romain pour Evefque, & Parme un Philippe: mais il ne nous apprend rien ni de l'un ni de l'autre.

NOTE XII.

Temps de la mort de Damase.

Il est certain que Damase vivoit encore durant la Prefecture de Symmaque: & il est certain que Symmaque estoit Prefet en 384. Il peut l'avoir esté des la fin de l'an 383. *V. Theodose I. § 24.* Mais l'affaire où Damase écrivit pour luy, ne paroist point estre arrivée dans le commencement de son administration. Ainsi nous ne saurions douter que Damase n'ait vécu jusques en l'année 384; & la chronique de Marcellin se trompe certainement de mettre sa mort des l'an 382.

[Il ne peut pas aussi avoir passé l'an 384, selon le Comte Marcellin, qui dit qu'il mourut dans la 18^e année de son pontificat;] Socrate dit qu'il a gouverné 18 ans. [Pour Nicephore, qui l'oublie tout à fait,] & Theophane qui luy donne 28 ans, en quoy il est suivi par Eutyque, [ils ne nous donnent point de secours, quoique ces 28 ans puissent bien n'estre qu'une faute de chiffre pour 18.] La chronique de Saint Prosper met en 384 l'election de Sirice son successeur; [ce que les 15

Hist. Eccl. Tom. VIII.

ans donnez à Sirice confirment beaucoup:] & la lettre de Sirice à Himere est datée du 11 de fevrier 385. Baroni-
Conc. t. 2. p. 10. 2. c. 4 Bar. 384. § 11.

nus allegue encore une autre raison tirée de l'histoire de S. Jerome, pour montrer que Damase est mort sur la fin de l'an 384.

[Sa 18^e année prise à la rigueur, finissoit au mois d'octobre 384, si la premiere avoit commencé au mesme temps en 366, comme nous l'avons cru. Marcellin met en effet sa mort au mois d'octobre.] Neanmoins on mar-
Doll. prop. p. 58. b.

que que presque tous les Pontificaux ajoutent quelques mois aux 18 ans. La lettre de Sirice du 11 fevrier 385, est pour répondre à celle d'Himere adressée à Damase, mais arrivée lorsque Damase estoit mort, & Sirice déjà en sa place: [& Sirice n'avoit guere esté élu avant la date de sa lettre, puisqu'il y apprend son election à Himere. Ainsi il semble que Damase n'estoit pas mort des le mois d'octobre. Ce qui nous paroist encore plus fort,] c'est que les martyrologes de Saint Jerome mettent sa mort, *depositio*, le 10 de decembre. [Bede,] Uuard, Adon, Raban, Vandelbert, & plusieurs autres, la mettent le 11. Les Pontificaux marquent aussi le 11 decembre comme le jour de sa mort ou de sa sepulture.

On lit au 2 de jain dans quelques martyrologes de Saint Jerome, *Roma Damasi*: mais on croit que c'est une faute, & qu'il faut lire *in cimiterio Damasi*. [Si donc il est mort le 10 ou 11 de decembre 384, & qu'il ait gouverné 18 ans, deux mois, & 10 jours, comme on lit dans Anastase, il aura esté élu le premier ou second d'octobre 366.] & il est certain que g'a esté entre le 24 de septembre & le 25 d'octobre. Eollandus choisit le premier d'octobre, parceque c'estoit le dimanche:

[De tout cela on peut conclure qu'il y a faute non seulement dans la chro-

F f f f f

p. 212.

Ugh. t. 1. p. 150. c.

p. 182. a.

Pour la page 420. § 13.

Sym. 1. 10. ep. 34. p. 417. var. 384. § 11.

Doll. prop. p. 58. a.

Socr. 1. 7. c. 9. p. 36. a.

Conc. t. 2. p. 10. 2. c. 4 Bar. 384. § 11.

Doll. prop. p. 58. b.

Conc. t. 2. p. 10. 7. d. e.

Flor. p. 102. 4.

p. 102. 5. 2.

To larr. t. 1. Anast. c. 38. p. 21.

Doll. prop. p. 57. b.

Mar. & F. p. 54.

Doll. prop. p. 57. b.

nique de Marcellin, qui met la mort de Damase en octobre 382, & dans ceux qui luy donnent 28 ans d'episcopat au lieu de 18, mais encore] dans un Pontifical qui ne luy donne que 17 ans avec deux mois & onze jours, & dans la chronique d'Idace, qui ne met le commencement de Sirice qu'en 386, selon quoy Damase auroit gouverné 20 ans.

Pour la page
421. § 14.

NOTE XIII.

Que Damase rétablit seulement l'église de S. Laurent.

Anast. c. 38 p.
21.

'Anastase dit qu'outre l'église où Damase fut enterré, il en avoit encore basti une autre auprès du theatre de Pompée, sous le nom de S. Laurent, dont il fit un titre [& une paroisse.]

Greg. dial. l. 4.
c. 31. p. 269. c.

'Saint Gregoire le grand dit aussi que l'église de S. Laurent portoit le nom de Damase à cause de son fondateur. [Mais il faut dire qu'il l'avoit seulement rebastie & embellie, si c'est avec raison] qu'on raporte à cette église l'épigramme où Damase mesme dit qu'il avoit rebastie &c. l'église où son pere avoit esté Lecteur & Prestre, & où il avoit servi luy mesme avant son pontificat.

Pour la page
421. § 14.

NOTE XIV.

Sur les actes de Damase.

Bar. 384 § 11.

'Baronius cite diverses fois des actes de Damase, qu'on avoit autrefois accoutumé de reciter dans l'église, c'est à dire un sermon distingué par leçons. Ces actes citent un autre sermon d'un Pierre Diacre de Rome, & se fondent sur les écrits & sur les peintures du titre [ou de l'église] de S. Damase; [ce qui marque au moins que ce n'est pas un auteur original & contemporain. Christianus Lupus, quoiqu'attaché passionnément à Rome,] avoue neanmoins que cette piece est sans aucune autorité.

11. dec.

384. § 11.

Eup. in can. t.
l. p. 74.

'Baronius en raporte divers miracles faits par Damase avant & après la mort: mais ces derniers, qui se faisoient dans l'église que Damase avoit fait rebastir [sous le nom de S. Laurent,] estoient attribuez par quelques uns à S. Damase, & par d'autres à S. Laurent.

Bar. 384. § 11.

14. 19.

§ 11.

NOTE XV.

Pour la page
421. § 14.

Divers decretz attribuez au Pape Damase

'Anastase le bibliothecaire dit que Damase a ordonné que les Evêques, les Prestres, & les moines chantoient des psaumes le jour & la nuit dans toutes les églises. Baronius remarque qu'on ne peut attribuer cette institution à Damase, parcequ'elle a toujours esté dans l'Eglise; & en effet on ne peut douter que l'on n'ait toujours recité les psaumes dans l'office divin. Pour ce qui est de les chanter, S. Augustin semble dire que l'Occident n'avoit reçu cette pratique que de l'Orient, & par l'Eglise de Milan, [où cela ne commença qu'en l'an 386, deux ans après la mort de Damase.]

Anast. c. 38. p.
21.

Bar. 384. § 20.

Aug. conf. l. 9.
c. 7. p. 61. b.
c.

Bar. 384. § 204

'Baronius raporte encore quelques decretz faits par Damase dans un Concile de Rome: Mais ils ne sont fondez que sur l'auteur des actes de ce Pape; [ce qui suffit pour n'y avoir aucun égard: D'ailleurs il seroit fort difficile de montrer le Canon de Nicée qui défend de dire la Messe les festes avant neuf heures, & permet de la dire les autres jours depuis dix heures & demie jusques à trois heures après midi. Les jours où on disoit la Messe hors les festes, n'estoient guere que les jours de jeûne, dans lesquels, au moins dans ceux du Carême, la Messe ne commençoit qu'à trois heures, & duroit jusques au soir; & pour les dimanches, S. Epiphane écrit qu'on la disoit des le matin, ἀπ' ἑωθίν κατὰ τὰς ἀραιὰς, de mesme que dans tout le temps de Palestine. Il est vray aussi que l'on donnoit

Epi. de fid. c.
22. p. 105. c.

a. b.

hxr. 80. c. §. p.
107a. b.

NOTE XVI.

Pour la page 421. § 14.

De l'anagramme sur l'église de Ste Agnès.

Bollandus dit que l'anagramme que nous avons sous le nom de Constantine sur l'église de S^{te} Agnès, est attribuée communément à Damase; mais qu'elle est plutôt de quelques siècles après lui, lorsqu'on ne distinguoit plus les noms de Constantie & de Constantine. [Comme ces vers ne portent point le nom de Damase, nous ne voyons pas de raison pour les lui attribuer. Mais nous ne voyons pas aussi pourquoi ils ne sont pas du temps même de Constantine, autant que de quelques siècles d'après. La raison qu'en donne Bollandus, suppose que c'est une Constantie qui a fait bâtir l'église de S^{te} Agnès, & c'est ce qu'il ne sauroit prouver par de bons auteurs. Nous ne trouvons dans l'histoire qu'une Constantie, qui étoit sœur de Constantin, & qui fut mariée à Licinius des que Constantin fut maître de Rome. Ainsi ce n'est point celle qui a fait bâtir l'église de Sainte Agnès. Mais Constantine fille de Constantin, peut aisément l'avoir fait avant que d'être mariée à Annibalien, ou après la mort de ce prince avant que d'épouser Gallus. Car *Christodicata* dans cette anagramme, peut marquer supplément qu'elle étoit Chrétienne.]

alors des prémices pour la nourriture des Ecclesiastiques, & peutestre aussi des dîmes, ou au moins on exhortoit les peuples à les donner : [mais il n'est pas aisé de croire que l'on y obligeast sur peine d'anathème, comme porte l'un de ces decrets.]

On trouve cinq autres ordonnances dans Gratien & Ive de Chartres, sous le nom de Damase, dont la troisième cite aussi un Canon de Nicée pour défendre aux laïques de s'emparer de ce qui a esté offert dans l'Eglise, ajoutant qu'il n'est permis qu'aux saints Prestres, *sacerdotibus*, de boire & de manger de ces sortes de choses, comme il n'estoit permis qu'aux Prestres Juifs de manger des pains offerts sur l'autel : [c'est à dire qu'il n'est pas permis aux Ecclesiastiques de faire part aux pauvres de ce qu'on leur donne. Cela approche assez de la charité des Manichéens & des Messaliens.] La cinquieme de ces ordonnances suppose que par une ancienne coutume, les metropolitains doivent promettre fidelité au siege Apostolique; qu'ils ne peuvent ordonner d'Evesques sans en avoir reçu le Pallium; & qu'il faut des ordonnances severes pour obliger les Evesques élus à se faire sacret dans cinq mois au plus tard. [Ceux qui ont quelque connoissance de la discipline du IV. siècle, savent combien tout cela en est éloigné.]

Conc. t. 2. p. 887. a. b. c.

p. 886. a.

NOTES SUR SAINT CYRILLE

DE JERUSALEM.

NOTE I.

En quel temps il a fait ses Catecheses.

LORSQUE Saint Cyrille fit ses Catecheses, il y avoit encore des personnes qui avoient vu Manichée; & cet heresiarque avoit commencé,

dit-il, sous Probe, il y avoit 70 ans. [Cette époque ne se peut mieux rapporter qu'à la conférence que Manichée eut avec l'Evesque Archelaüs dans la Mesopotamie. Car c'est la seule fois qu'on sache que Manichée soit venu dans les terres de l'Empire; & il mou-

FF fff ij

Pour la page 428. § 1.

Cyr. cat. 6. p. 16. b.

rut peu de temps après. Ainsi c'est à ce temps là que son heresie commença à l'égard des Romains. Ce temps est effectivement celui de Probe, & l'an 277 de J. C. *V. les Manichéens note 5.* Ainsi S. Cyrille a dû faire ses Catecheses en l'an 347. Cela se rapporte fort bien à] S. Jerome, qui dit qu'il les fit en sa jeunesse; [car il n'est mort au plus tost qu'en l'an 386.

Hier. v. ill. c.
111. p. 300. c.

Thph. p. 35. a.

Cette époque néanmoins se trouvera fautive, si l'on reçoit ce que dit Theophraste,] qu'il les fit pour une infinité de personnes, à qui l'apparition de la Croix, [arrivée certainement en l'an 351,] avoit fait demander le baptesme. [Mais on ne peut pas s'arrester à cette remarque, qui devoit se verifier partout dans ces Catecheses, & qui n'y paroist jamais. Je croy qu'on peut dire que si S. Cyrille avoit fait ses Catecheses depuis l'apparition de la Croix, quand c'eust esté 35 ans après, il n'auroit pu manquer d'y parler d'une merveille si celebre arrivée durant son episcopat. Ainsi il faut qu'il les ait faites au plus tard en l'an 351.

Boll. 18. m. 15,
p. 62. a. b.

Je ne sçay ce que c'est que] la note mise à la teste des Catecheses, selon Bollandus, où on lit qu'elles ont esté prononcées l'an 333 de J. C. [Elle ne peut pas estre fort considerable, puisqu'on n'a guere conté dans les premiers siecles par l'ere de J. C. Cette ere, selon les Grecs, suit la nostre de huit ans: ainsi l'an 333 seroit, selon nous, l'an 341: ce qui s'eloigne peu de nostre conte; & nous suivrions bien mesme cette époque si elle estoit plus autorisée.] Bollandus la suit, mais non en cette maniere, parce, dit-il, que S. Cyrille n'estoit pas mesme alors Eveque, [ce qui est vray, mais ne conclud rien, n'y ayant point de preuve que S. Cyrille les ait faites estant Eveque.] Il veut donc que ç'ait esté 333 ans depuis la mort de J. C. vers l'an 364. [Ce que nous venons de dire contre Theo-

64

phane combat cette opinion.] Il se tire comme il peut de S. Jerome, & tres mal; [mais il ne s'objecte pas seulement l'époque de Manichée.] Pearson les met, comme nous, en l'an 347.

Pearson les
313.

NOTE II.

Pour la page
429. § 1.

Sur son entrée dans l'episcopat, & sur sa foy.

[L'entrée de S. Cyrille dans l'episcopat est si extremement embarallée par les differens rapports des auteurs, qu'il est tres difficile d'en savoir la verité.] Socrate, Sozomene, & Theophraste, disent qu'Acace de Cesarée & Patrophile de Scythople, chasserent S. Maxime pour l'établir en sa place. Saint Jerome qui leur est contraire, en ne le faisant commencer qu'après la mort de S. Maxime, ne luy est pas néanmoins plus favorable. Car il écrit que les Ariens, c'est à dire Cyrille & les autres envahirent l'Eglise de Jerusalem: Que Cyrille avoit esté ordonné Prestre par S. Maxime; mais qu'Acace & les autres Ariens luy ayant promis de le faire Eveque s'il renonçoit à son ordination, il fit dans l'Eglise la fonction de simple Diacre; & que son impiété ayant en effet esté recompensée par le sacerdoce, il persecuta par diverses fraudes Heracle, que Saint Maxime estant pres de mourir avoit établi en sa place, & le rabaisa de l'état d'Evesque à celui de Prestre. S. Epiphane ne met point cet Heracle entre les Evesques de Jerusalem. Socrate & Sozomene en parlent, mais ils le mettent le second de ceux que les Ariens opposerent à S. Cyrille; ce que la chronique de Nicephore a suivi. [Cela ne s'accorde point d'outout avec S. Jerome,] qui peut avoir esté surpris par les ennemis de S. Cyrille.

Socr. l. 2. c. 38.
p. 14. d. Soz. l.
4. c. 20. p. 50.
b. Thph. p.
34. d.

Hier. chr.

Epi. 66. c. 20.
p. 67. d.

Socr. l. 2. c. 45.
p. 160. b. Soz. l.
4. c. 20. p. 50.
d.

Boll. 18. mars,
p. 628. d.

[Ce Saint, comme nous venons de voir, met absolument & définitivement S. Cyrille au nombre des Ariens,

& ne condanne pas moins sa foy que son entrée dans l'episcopat.] Rufin ne parle guere plus avantageusement de luy, lorsqu'il dit qu'ayant receu le sacerdoce après S. Maxime, dans la confusion où les ordinations se trouvoient alors, il varioit quelquefois dans sa foy, & plus souvent dans sa communion. Socrate & Sozomene qui pretendent que les Ariens chasserent S. Maxime pour le mettre à sa place, [ont sans doute cru & ont voulu faire croire aux autres qu'il estoit Arien.] Et en effet il dit que quand il defendoit la Consubstantialité sous Theodose, c'est qu'il avoit changé en *μυστομαχίαις*, & qu'il suivoit auparavant le [dogme] des Macedoniens.

[Nous ne pretendons point juger de toutes ces choses, mais s'agissant d'un homme que toute l'Eglise honore aujourd'hui comme un Saint, nous aimons mieux nous attacher aux témoignages qui luy sont les plus favorables, & qui peuvent bien paroître aussi considerables que ceux qui luy sont contraires : On les verra dans le texte.

La jalousie qui estoit alors entre l'Orient & l'Occident, & l'opposition si grande de la communion de S. Melece dont estoit S. Cyrille, & de celle de Paulin que S. Jerome & Rufin suivoient, a pu donner occasion à de faux bruits, auxquels les plus grands hommes se laissent quelquefois surprendre.] Les écrits que nous avons de S. Cyrille le justifient tout à fait ; mais surtout les derniers mots de la lettre qu'il écrivit à Constance. Que si dans ses Catecheses il ne se sert pas du mot de Consubstantial, il n'estoit pas necessaire de s'en servir en toutes sortes d'occasions, & il fait voir assez par ses autres expressions, [aussi bien que S. Melece,] qu'il suivoit la foy de Nicée. [Il y a seulement deux endroits qui peuvent faire quelque peine,] parcequ'il y pretend

que J. C. a receu de son Pere le sacerdoce de route eternité, & par consequent selon sa nature divine ; à quoy il est difficile de trouver un bon sens. [Mais on avance quelquefois des choses de cette nature, parcequ'on n'en voit pas les consequences que l'on ne voudroit jamais avouer.]

Sa lettre à Constance écrite au commencement de son episcopat, en fixe le temps, puisqu'elle est du mois de may 351, comme on le justifie dans le texte, par Idace, Socrate, Sozomene, Philostorge, & la chronique d'Alexandrie. De sorte qu'y ayant tant d'autoritez qui nous obligent à mettre le commencement de S. Cyrille avant le mois de may 351, il est étonnant que Bollandus l'ait differé jusques en l'an 355, sur des raisons de rien, & sur l'autorité de Theophane, [qui ne peut qu'estre tres foible, lors mesme que rien ne le combat.]

NOTE III.

Temps de l'apparition de la Croix à Jerusalem.

[Il y a faute dans Idace, lorsqu'il dit que] l'apparition de la Croix en l'an 351, arriva le 30 de janvier, le 28 de la lune ; [ces deux termes ne s'accordent pas avec l'an 351.] Saint Cyrille, & la chronique d'Alexandrie p. 678, disent que ce fut le 7 de may, qui est le jour auquel les Orientaux en faisoient la feste, & qui estoit en effet le 28 de la lune en l'an 351. La chronique d'Alexandrie, & Theophane p. 34. d, ajoutent que c'estoit le propre jour de la Pentecoste : [mais il faudroit pour cela que Pasque eust esté le 19 de mars, ce qui ne peut estre.] S. Cyrille dit seulement que c'estoit dans les saints jours de la Pentecoste, [& c'est apparemment ce qui a trompé ces deux auteurs, qui n'ont pas pris garde que cette phrase selon l'usage des anciens, marque seu-

Ruf. l. 1. c. 24
p. 247.

Socr. l. 2. c. 8.
p. 141. d. | Soz. l. 4. c. 20. p. 50.
b.

Socr. l. 1. c. 8.
p. 164. c. | Soz. l. 7. c. 7. p. 71. c.

ad Conf. p.
249. c.

Poll. 18. mars,
p. 60. b.

Pour la page
450. 51.

Bar 351. 5. 28.

Cyr. ad Conf.
p. 250.

Thpln. p. 35 a.
b.

Cyr. cat. c. 11.
p. 87. c. | d. | 93. a.

Cyr. ad Conf.
p. 247. d.

Bar. 351. 5. 28.

Cyr. p. 247. d.

Ruch.cycl.p.
49.
Jond.prim.
p.401Bell.18.
mars,p.632.a.

Not.falt.p.
49.

lement que c'estoit entre Pasque & la Pentecoste,] c'est à dire entre le 31 de mars & le 19 de may: & il est étrange que Blondel & Bollandus semblent avoir ignoré cette signification du nom de Pentecoste. Le Cardinal Norris pour rectifier Idace, diffère l'apparition de la Croix en l'an 352, où le 28 de la lune se trouve au 30 de janvier. [Mais nous ne croyons pas devoir balancer à abandonner la date du mois marquée par Idace, plutôt que les autoritez que nous avons alleguées pour mettre cette apparition le fetieme de may dans la cinquantaine de Pasque.]

Socr.l.2.c.28.
p.20.d.

Socrate dit que Gallus estoit déjà à Antioche lorsque ceci arriva, [ce qui est néanmoins fort difficile, puisqu'il n'avoit esté fait Cesar que le 15 de mars. Nous demanderions aussi un meilleur auteur que Theophane pour croire] ce qu'il dit, que la Croix fut vue par Constant dans le mesme temps qu'elle apparut à Jerusalem.

Thphn.p.35.a.

Thfig.l.3.c.26.
f.5 l.hc.Al.p.
676.

Philostorge, & la chronique d'Alexandrie qui le suit assez souvent, disent que ce miracle fut vu en mesme temps par les deux armées de Constance & de Magnence qui estoient aux mains dans la Pannonie, & qu'il causa la défaite de Magnence, qui estant payen prit l'epouvente à la vue de cette Croix. [Mais les jours de cette apparition & de la bataille de Murse donnée le 28 de septembre, font voir que cela ne peut estre.] Baronius prend mesme que la qualité de l'apparition ne permettoit pas qu'elle se vist en Pannonie. [On pourroit plutôt croire qu'il se feroit fait quelque autre apparition de la Croix durant la bataille de Murse, si ce fait estoit attesté par quelques auteurs originaux: Mais il n'est pas mesme constant que Magnence fust payen, & nous avons quelque preuve du contraire.]

Bar.355 §31.

NOTE IV.

Pour la page
433.9.2.

Sur les Evêques substitués à S. Cyrille dans ses diverses depositions.

Sozomene dit à la fin du regne de Constance, que S. Cyrille ayant esté déposé, comme il l'avoit raporté, Erennie prit possession de l'Eglise de Jerusalem. Cet Erennie ou Erennis comme l'appelle Saint Epiphane, est nommé Arrene dans les editions de Socrate, où néanmoins un manuscrit lit comme dans Sozomene. La chronique de Nicephore l'appelle Arfene, & celle de S. Jerome Irenée ou Irenie: Car il est visible que c'est le mesme nom d'Erennie ou Irenée qui a passé par tous ces differens degrez.

S 12 l.4.c.30.
p.189.d.

Epi.66.c.20.

p.637.d.

Socr.l.2.c.

45.p.160.b.

n.p.38.2.0.

Sozomene avoit marqué deux depositions de S. Cyrille, l'une par le Concile de Constantinople [en 360,] l'autre par Acace [en l'an 357. Ainsi on peut demander si c'est en l'an 357 que Erennie prit la place de S. Cyrille, ou seulement en 360. Sozomene s'estoit étendu sur la premiere deposition de Saint Cyrille beaucoup plus que sur l'autre; & d'ailleurs ni luy, ni Saint Epiphane *bar.66.c.20.p.637.d.* ni Socrate *l.2.c.45.p.160.b.* ni Nicephore, ne marquent aucun Evêque mis à sa place avant Erennie. Néanmoins Sozomene n'avoit parlé de la premiere deposition de S. Cyrille qu'incidemment à l'occasion de la seconde. L'endroit où il parle de la substitution d'Erennie, donne tout lieu de croire qu'elle ne se fit qu'à la fin de Constance en 360 ou 361, & les termes de Socrate *p.160.b.* que Sozomene a suivis, le marquent encore mieux. Cela est tout à fait conforme à la chronique de S. Jerome, qui après S. Cyrille met un Eutyque, puis Saint Cyrille pour la seconde fois, & après cela Irenée. Nous avons parlé de cet Eutyque sur les Ariens § 71.]

Soz.l.4.c.25.

p.183.

Après Erennie, S. Epiphane met un

Epi.66.c.20.
p.637.d.

autre Cyrille. [Mais quoique Baronius l'ait suivi en cela, je ne voy pas que personne fâsse difficulté d'embrasser le sentiment du P. Petau & de Bollandus,] qui soutiennent que c'est toujours un mesme Cyrille, qui comme on le voit par la chronique de Saint Jerome, est remonté quatre differentes fois sur son siege, & succeda ainsi en quelque sorte à Irenée & aux autres mis en sa place. On pourroit dire neanmoins que ce second Cyrille est le mesme qu'Heracle mis par Socrate, Sozomene, & Nicephore après Erennie, & qu'il avoit l'un & l'autre nom, [si ce n'est que comme S. Jerome n'en parle point dutout, on peut douter si ce n'est point un faux nom tiré de celui] d'Hilaire, que Socrate p. 160. b, Sozomene p. 589. d, & la chronique de Nicephore, mettent après luy, comme S. Epiphane p. 637. d, le met après cet autre Cyrille, & S. Jerome après Irenée & le troisieme rétablissement de Saint Cyrille [sous Julien.] Theophane p. 39. b, l'appelle Hilarion aussibien que S. Epiphane, & ne marque que luy des trois que les autres disent avoir occupé le siege de Saint Cyrille. Eutyque p. 483. 488, nomme ces trois Heracle, Arvis [qui est sans doute l'Erennie des autres,] & Hilaire. Il leur donne à tous trois ensemble douze ans d'episcopat, autant que Theophane en donne au seul Hilarion. [Mais si l'on veut conter depuis l'an 360, jusques à l'entier rétablissement de S. Cyrille, c'est à dire jusques à la mort de Valens au moins, il faut conter dixhuit ans & plus.] Theodoret dans la liste qu'il fait des Evesques de Jerusalem, se contente de marquer Saint Cyrille, [regardant sans doute tous ces autres comme des usurpateurs indignes mesme d'estre nommez.]

M^r Valois veut encore mettre un Eutyque dans le siege de Jerusalem après la mort d'Acace, [& ainsi après

l'an 364.] Il se reduit neanmoins enfin à dire que c'est Eutyque d'Eleuthero-
ple. En effet dans l'endroit de Saint Epiphane qu'il cite, il n'est point dit qui estoit cet Eutyque: [Et comme ce Saint a souvent parlé dans le mesme titre d'Eutyque d'Eleutherople, il est aisé de juger que c'est luy qu'il a voulu marquer. Ce qu'il dit qu'il avoit établi un Evesque à Cesarée, ne marque point dutout qu'il fust Evesque de Jerusalem: & il ne dit pas mesme que cela eust esté fait par Eutyque;] mais *ἀπὸ τῶν ἐπι Εὐτυχίου*, [c'est à dire par luy ou par ceux de sa faction.]

NOTE V.

Pour la page
434. 55.

Que S. Cyrille fut rétabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose.

'Sozomene dit en un endroit que S. Cyrille fut rétabli sous Theodose: [ce qu'on peut confirmer par S. Jerome,] qui dit qu'après avoir esté souvent chassé & rétabli dans son Eglise, enfin il la gouverna paisiblement durant huit ans sous le regne de Theodose. [Il semble neanmoins qu'il soit rentré au plustard aussitost après la mort de Valens,] puisque Socrate dit que lorsque Theodose fut élevé à l'Empire, il estoit déjà en possession des eglises de Jerusalem. Sozomene mesme dit dans la suite, que quand Theodose fut fait Empereur, les Ariens tenoient encore les eglises dans l'Orient, hormis dans Jerusalem. [Car il n'y a point d'apparence à entendre cela d'Hilaire, & à dire qu'il passoit pour Catholique, surtout] après la maniere dont en par-
le Saint Epiphane. [Mais n'y ayant que cinq mois entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose, il est aisé que l'on n'ait pas eu égard à un si petit espace de temps, & qu'on ait mis sous Theodose tout ce qui s'estoit commencé après la mort de Valens, & avoit esté achevé sous luy.]

Poll. 18. mars,
p. 628. f.

Thdr. I. 5. c.
39. p. 755.

Soz. n. p. 125. 2.
c.

Soz. l. 4. c. 106
p. 539. d.

Hier. v. ill. c.
112. p. 100. c.

Socr. l. 1. c. 33. p.
260. d.

Soz. l. 7. c. 2. p.
705. c.

Epi. 66. c. 208
p. 677. d.

NOTE VI.

Sur l'authenticité des Catecheses de S. Cyrille.

[Les heretiques qui pour oster à l'Eglise l'avantage qu'elle tire des Catecheses de S. Cyrille, voudroient bien les faire passer pour une piece supposée,] demandent quelle apparence il y a qu'on eust confié l'instruction des catecumenes à un jeune homme? Mais c'est S. Jerome qui le dit, [& sur qui tombe certe faute, si c'en est une; outre qu'ils ne peuvent ignorer qu'un homme passoit encore pour jeune, *adolescens*, à 35 ans. selon la maniere de parler de ce temps là. Pour savoir si les discours qu'un homme de cet age prononçoit sur le champ, comme le titre de ces Catecheses porte qu'elles ont esté prononcées, meritoient que l'on prist la peine de les écrire sous eux, on ne s'en raporterà pas au jugement de ceux qui s'en declarent les ennemis.]

Le titre du manuscrit d'Ausbourg qui les attribue à Jean de Jerusalem, non extremement posterieur à Saint Cyrille, [mais son successeur immediat, n'est pas une autorité fort considerable,] en comparaison de celle de Saint Jerome, de Theodoret, de Leonce, & de divers autres auteurs aussi anciens pour le moins que ce manuscrit, qui les citent sous le nom de S. Cyrille. La citation de Theodoret surtout, est tout à fait considerable, puisqu'elle cite la quatrieme homelie, avec son titre, & le titre mesme de l'article particulier. [Car d'aller dire sans la moindre apparence que c'est un passage ajouté dans Theodoret, c'est dire que l'on veut combattre la verité, & qu'on ne le peut.

Que si l'on examine ces Catecheses par elles mesmes, on voit que tout y convient parfaitement à S. Cyrille.]

Car il est certain qu'elles sont faites dans Jerusalem, dans l'Eglise dont S.

Jacque avoit esté Eveſque, dans le lieu où J. C. est mort; [pour ne point parler des autres preuves qu'elles fournissent pour le lieu.]

Pour ce qui est du temps, on sacrifioit encore alors aux idoles. La persecution [de Diocletien] estoit encore toute recente. On exhortoit encore les Fideles à ne point renoncer J. C. durant la persecution; & néanmoins la Croix estoit déjà repandue par toute la terre. Les restes du Temple de Jerusalem subsistoient encore; & S. Cyrille dit qu'on les demoliroit peutestre dans la vue de rebastir le Temple: [ce qui arriva en effet sous Julien, comme nous avons vu.] L'Eglise jouissoit de la paix. Les plus illustres magistrats & toutes sortes de personnes rendoient aux Martyrs les honneurs qu'ils devoient à leur generosité. Le lieu du saint Sepulcre estoit enrichi par la magnificence des Princes de ce temps là, & nommément de Constantin de heureuse memoire. Les étrangers s'y

assembloient en foule de toutes parts. Il n'y avoit aussi que peu d'années que Bethléem estoit encore tout couvert de bois. Les Romains faisoient alors actuellement la guerre dans la Mesopotamie contre les Perſes: ce qui dura tout le regne de Constance. Les divisions que l'on voyoit déjà entre les Eveſques, entre les Ecclesiastiques, entre les peuples, lesquelles alloient jusqu'à repandre le sang, [representent fort bien les violences que les Ariens commettoient sous le mesme prince.] Il parle de l'heresie de Marcel d'Ancyre (ou au moins qu'on luy attribuoit,) comme d'une chose toute nouvelle.

Enfin il y avoit encore alors des personnes qui avoient vu Manichée; & on ne contoit que 70 ans depuis qu'il avoit paru [dans l'Empire] sous le regne de Probe; [ce qui nous marque au plustard l'année 352, Probe estant mort en l'an 382. Mais puisqu'il

semble

Pour la page
436-96.

Riv. l. 1. c. 8. p.
281.

Hier. v. ill. c.
112. p. 200. c.

Riv. p. 281.

p. 281. Leont.
in N. & E. l. 1.
t. 4. p. 979. b.
Jo. Dama. l. 3.
p. 57. k.

Theod. dia. 1.
p. 106. b. c.

Cyr. cat. 3. p.
18. c. & c.
t. 4. p. 34. cl. 4.
p. 152. d.

4. p. 17. bl. 6. p.
177. 3. b.

4. p. 34. a.

16. p. 178. e.

15. p. 132. c.

4. p. 27. b. c. &
alibi.

15. p. 165. a.

18. p. 212. d.

14. p. 143. b.
147. d.

P. 151. d.

17. p. 199. c.

12. p. 114. a.

15. p. 160. c. d.

p. 161. a. b. 67. 2.

p. 171. c.

6. p. 16. li.

semble par la chronique de S. Jerome, que la deuxieme année de Probe, qui est la 277^e de J. C. ait esté comme l'epoque fixe de cette heresie, il vaut peutestre mieux dire que Saint Cyrille faisoit ses Catecheses des l'an 347. Car quoiqu'il ne fust encore que Prestre en ce temps là, il pouvoit avoir eu de S. Maxime son Evesque la commission d'instruire les catecumenes. Je ne trouve rien dans ses Catecheses qui marque ni qu'il fust Evesque, ni qu'il ne le fust pas.] Car pour ce que l'on voit qu'outre ses Catecheses, il preschoit encore les dimanches dans l'assemblée publique de l'Eglise, [cela n'empesche pas qu'il ne fust simple Prestre.

Comme les Catecheses mystagogiques sont encore plus formelles que les autres pour la croyance de l'Eglise, aussi les heretiques font de plus grands efforts pour les combatre ;] & ils croient le pouvoir faire avec avantage, parcequ'il ne se trouve pas que les anciens les aient citées en particulier ; [comme s'il estoit necessaire que dans un corps d'ouvrage toutes les parties fussent également autorisées, & s'il ne suffisoit pas que l'ouvrage le fust en general. Est-ce que Saint Jerome marquant que Saint Cyrille avoit fait des Catecheses, n'y comprenoit pas également tout ce qui portoit le nom de Catecheses ?]

Aussi ils taschent de demembrer ce corps, & pretendent que ces cinq *mystagogiques* sont un ouvrage à part qui n'a rien de commun avec les 18 premieres Catecheses. Cependant elles sont toutes promises & marquées dans la dernière des 18 & Rivet pretend que cet endroit a esté ajouté, & il dit que cela est plus clair que le jour : [mais il faudroit autre chose que son autorité pour nous le persuader, si ce n'est qu'il pretende que quand deux passages separcz se peuvent unir ensemble, il faut conclure que ce qui les se-

Hist. Eccl. Tom. VIII,

pare doit necessairement estre faux & supposé. Je ne pense pas qu'il ose établir cette maxime, quelque favorable qu'elle soit pour ruiner l'autorité de tous les Peres.]

'Il se plaint qu'elles ne sont pas appuyées sur l'Ecriture comme les autres : [& il ne considere pas que les premieres contiennent les premiers fondemens de la foy, que nous devons puiser dans l'ancien Testament, & que les autres ne contiennent que l'explication des ceremonies de l'Eglise, ou des sacremens instituez par J. C. Outre que ces Catecheses ayant esté faites la semaine de Pasque, la joie de cette solennité ne luy permettoit pas de s'étendre autant qu'il avoit fait dans le jeûne du Careme.

'Pour le passage sur lequel il pretend demonstret que ces Catecheses ont esté corrompues, [il y a en effet apparence qu'il en faut retrancher deux syllabes *ου* & *ου*, dont la première pourroit estre changée en *ου*, & après cela il n'y aura rien de plus clair ni de plus suivi.

'Mais de pretendre, comme fait Rivet, que ceux qui ont donné ces Catecheses au public, les ont corrompues à dessein, [c'est ce qui se peut tousjours, & ne se doit jamais dire, à moins qu'on n'en ait des preuves. Or il n'y a rien de plus foible que toutes celles qu'il allegue sur ce sujet, comme il seroit aisé de le faire voir en particulier, si cela n'estoit trop long. Aussi il ne s'est pas beaucoup appuyé sur cette défaite, & il a eu recours à un autre, taschant de montrer qu'il y a aussi peu de choses dans ces Catecheses contraires à la doctrine de l'Eglise Catholiques ; en quoy néanmoins il y a aussi peu de fondement que dans le reste.]

'Il n'est pas necessaire d'ajouter qu'il faisoit durant le Careme ses 18 premieres Catecheses, [puisque l'on sçait que c'estoit le temps ordinaire pour instruire les catecumenes qu'on devoit

GG 335

10. p. 88. d. 4.
P. 292. b.

Riv l. 1. c. 10.
P. 292.

P. 291.

Cyr. cat. 18 p.
2. c. 1. b. d. P.
P. 297. c. 1. 1.
Riv. p. 291.

P. 292.

Riv. p. 292.
292.

P. 291. c. 3. p.
292.

Cyr. cat. 18. p.
2. c. 1.

14. p. 45. a. b.
163. b.
17. p. 20r.
18. p. 218. c.

battizer à Pasque.] La 14^e est faite un lundi du mois de mars, peu de jours après l'équinoxe. La 17^e fort peu avant Pasque, & la 18^e paroît faite le samedi saint au matin.

Pour la page
438. § 6.

NOTE VII.

Sur un sermon de la Purification attribué à S. Cyrille.

Du P. p. 424.

p. 422.

11. p. 13. p.
213. c.

p. 812. 2.

d.
p. 850 d. c.

p. 850. c.

[On attribue à S. Cyrille de Jerusalem un sermon sur la feste de la Purification ou de la presentation de J. C. au Temple, qui est dans le treizieme tome de la Bibliotheque des Peres de l'edition de Paris, p. 850.] après avoir esté imprimé d'abord à Cologne en l'an 1598. M^r du Pin croit que rien n'empesche de le luy attribuer. Il est remarqué que Bethléem est au midi de Jerusalem, [de mesme que dans les Catecheses; & cette remarque convient assez bien à un homme qui presche dans Jerusalem.] Il y est parlé fort avantageusement de la divinité de J. C. [On peut croire que l'auteur a dessein de combattre Apollinaire, lorsqu'il dit que] J. C. est entierement homme, & qu'il ne luy manque rien ni pour sa chair sur la terre, ni pour sa divinité dans le ciel. [Ainsi si ce discours est de S. Cyrille, il faut que ce soit depuis qu'il fut rétabli sous Theodose. Cependant le style paroît bien d'un jeune homme, pour croire que S. Cyrille ait parlé de la sorte dans un age si avancé. Il semble mesme que generalement tout l'air de cette piece sente peu la gravité & la majesté du IV. siecle; & la doctrine en paroît aussi marquer l'état de l'Eglise victorieuse des heresies de Nestorius & d'Eutyche.] Il y est parlé du Trifagion, mais c'est de celui que nous chantons tous les jours, [& non de celui qui ne fut en usage dans l'Eglise que vers le milieu du V. siecle: de sorte qu'on n'en peut rien conclure. Je ne croy pas non plus que

l'on puisse rien fonder sur le titre de *εὐδοκῆς* donné à Simeon dans l'inscription, parceque ce mot qui ne se trouve point dans les auteurs du IV. siecle, peut aisément avoir esté ajouté par les copistes suivant l'usage de leurs temps.] Il paroît que la ceremonie de porter des cierges à la Chandeleur, estoit usitée des le temps que cette oraison a esté faite: [Et je ne sçay s'il est aisé de la croire si ancienne.] La vie de S. Theodose Abbé porte qu'elle commença à Jerusalem après l'an 450. Le P. Thomassin rejette generalement tous les sermons attribuez aux anciens Peres sur la feste de la Purification, [qui n'a esté établie dans les plus grandes Eglises de l'Orient qu'au VI. siecle. *V. N. S. J. C. § 3.*

p. 814. 2.

All. in Meth.
p. 344.

Thom. fest. l.
2. c. 11. p. 292.
256.

Nous ne parlons point ici d'une méchante lettre attribuée ridiculement à S. Cyrille sur la mort de S. Jerome, qui a survécu Saint Cyrille de plus de trente ans, & qui a bien eu à demêler avec Jean son successeur.]

NOTE VIII.

Pour la page
459. § 7.

Sur l'histoire ecclesiastique de Gelase.

Photius après avoir parlé de l'histoire ecclesiastique écrite par Gelase de Cesarée neveu de S. Cyrille, qui estoit la continuation de celle d'Eusebe, ajoute qu'il avoit lu autrepart que Gelase ni Saint Cyrille n'avoient point composé d'histoire, mais avoient seulement traduit en grec celle de Rufin. Quoique Gelase vécut encore en l'an 392, comme on le voit par les hommes illustres de S. Jerome c. 130, & mesme en l'an 394; il est néanmoins certain qu'il ne vécut pas assez pour traduire ni seulement pour voir l'histoire de Rufin, qui finit en l'an 395 à la mort de Theodose, & qui ne fut composée au plustost qu'en l'an 400, puisque Jean luy avoit succédé des le mois de mars ou d'avril de la mesme année 395, *V. S.*

Phot. c. 89. p.
209.

Zon. in can. p.
126. 8.

Porphyre, & il est encore plus ridicule de pretendre que S. Cyrille qui estoit mort des l'an 386, ait eu part à cette traduction.] Ce que Phorius dit de l'histoire de Gelase n'a rien de commun avec celle de Rufin que le sujet, l'un & l'autre ayant continué celle d'Eusebe, comme Socrate, Sozomene, & Theodoret ont fait depuis.

[Gelase de Cyzic auteur ou compilateur de l'histoire du Concile de Nicée, qui vivoit sur la fin du V. siecle, & que l'on fait aussi Evêque de Cesarée en Palestine, cite souvent l'histoire de Rufin, & en raporte des choses qui ne se trouvent point dans Rufin, & qui ne s'accordent pas avec les bons

historiens, soit que cet autent, qu'il prend pour Rufin, ait eu de mauvais memoires, soit que Gelase mesme altere son texte comme il fait celui d'Eusebe en divers endroits.] Il cite en un endroit Rufin ou Gelase, [par où l'on voit aussibien que par Photius, qu'il y avoit un ouvrage attribué communément à l'un & à l'autre.] Nicephore cite de Gelase Evêque de Cesarée en Cappadoce, que Diocletien & Maximien ayant voulu reprendre l'Empire, furent tuez par arrest du Senat: [ce qui est ridicule.] Theophane où l'on trouve la mesme chose, *p. s. d.*, l'appelle Evêque de Cesarée en Palestine.

Gel. Cyz. l. i. c. 7. p. 22.

Nphr. l. 7. p. 164. a.

~~~~~

## NOTES SUR SAINT ISIDORE

### D E S C E T É.

Pour la page 444.

*Distinction de quatre Isidores.*

[ON pourroit douter si S. Isidore de Sceté ne seroit point le mesme que S. Isidore d'Hermopole, qui auroit esté tiré de sa solitude pour estre élevé à l'episcopat. Mais aucun auteur ne marque que celui de Sceté ait esté Evêque, ni que celui d'Hermopole eust auparavant esté solitaire. On parle souvent d'Isidore Prestre de Sceté, sans y ajouter rien davantage: ce qui marque assez qu'on n'a point sceu qu'il ait esté élevé à une plus haute dignité.] Ammon Evêque d'Egypte, parle d'Isidore Evêque d'Hermopole, & un peu après d'Isidore Prestre des anacorettes; [ ce qui marque assez que ce sont deux personnes différentes. Mais cela montre mesme que le dernier n'estoit que Prestre après l'an 391, (car c'est le temps qu'Ammon écrivoit,) lorsque l'autre estoit certainement Evêque. Et il l'estoit mesme, selon toutes les apparences, des le temps que Melanie

Payeule vint à Nitrie, [c'est à dire des l'an 367. Quand on voudroit dire que le Prestre Isidore d'Ammon n'est pas celui de Sceté,] on voit par Rufin que celui-ci estoit encore dans la solitude en l'an 374, & en 376. On trouve aussi que l'Abbé Isidore fut à Alexandrie, & revint à Sceté sous le Patriarche Theophile; [ & ainsi en l'an 385 au plus tost.]

Bollandus semble croire qu'Isidore, que Rufin dit avoir vu à Sceté &c. est le mesme que celui qui estoit Prestre & Hospitalier d'Alexandrie, & qui devint si celebre par les persecutions de Theophile, lequel veritablement avoit demeuré à Nitrie: mais c'estoit dans sa jeunesse: Et je ne croy pas qu'il soit probable qu'il y fust encore lorsque Rufin y vint, apparemment vers 374, & moins encore qu'il ait jamais souffert pour sa foy, ce que les deux Pallades qui en parlent amplement, & dans l'histoire Lausique, & dans celle de S. Chrysostome, n'auroient pas ce semble oublié. Il faut donc que

Ruf. l. 2. c. 4. 8. p. 178. & 181.

Cetel. g. t. 1. p. 487. a.

Fe'l. 1. c. jan. p. 1015. § 2. & c.

Laus. c. 1. p. 50. b. a. Pall. dial. c. 6 p. 17. c.

Poll. 14. may, 2. 7. b.

Laus. c. 1. 7. p. 103. c.

Laut. c. 71. p.  
400. d.

ce soient deux Isidores ; comme] celui qui gouvernoit en Thebaïde un monastere dont on ne sortoit jamais, [en

est un troisieme , ou un quatrieme en contant l'Evesque d'Hermopole. Vastel p. 534. 2, distingue les 4 Isidores.]

\*\*\*\*\*

## NOTES SUR SAINT PAMBON.

Pout la page  
446.

### NOTE I.

*En quel temps il le faut mettre , & s'il faut distinguer deux Saints Pambons.*

Laut. c. 117. p.  
103. c.

ON voit dans l'histoire de Melanie l'ayeule , qu'elle vint de Rome à Alexandrie au commencement du regne de Valens, [c'est à dire apparemment en 366, vers le commencement de l'hiver. *V. son titre § 3.* Elle y vendit ses meubles , & puis alla voir S. Pambon à Nitrie. Pallade dit sur le raport de Melanie mesme, que ce Saint mourut peu de temps après agé de 70 ans, lorsqu'elle estoit encore dans le desert, & en sa presence : & il dit autrepart qu'elle demeura 6 mois à Nitrie. Il faut donc , selon Pallade, mettre la mort de S. Pambon en 367.

c. 10 p. 912. d.

c. 117. p. 1032.  
2.

[Cependant Rufin , qui ne vint en Egypte que vers l'an 374, *V. S. Jerome note 10,*] y vit encore S. Pambon dans le desert des Cellules. Il le met entre ceux qui furent persecutez par les Ariens avec les deux Saints Macaires, [ce que nous ne croyons pas pouvoir mettre qu'en l'an 376. *V. S. Macaire d'Egypte § 14.*] On remarque mesme qu'il vivoit encore à Sceté lorsque Theophile estoit déjà Evesque d'Alexandrie, [ & il ne le fut qu'après le 20 de juillet 385. *V. les Ariens note 102.* S. Pemen qui n'est mort qu'après 450,] avoit néanmoins vu S. Pambon.

Ruf. l. 2. c. 8. p.  
18. 2.  
c. 4. p. 178. 2.

Vit. P. l. 5. c. 15.  
§ 42. p. 215. 21.  
Cotel. g. t. 1. p.  
463. 4.

Cotel. g. t. 1. p.  
628. c.

[Il est facile de resoudre cette difficulté en mettant deux Pambons, dont l'un sera mort en 367, & l'autre après l'an 385. Le premier aura vécu à Nitrie, & l'autre dans les Cellules lorsque Rufin le vit, & depuis à Sceté. Ce qui favorise encore cette distinction,]

'c'est qu'en 356 il y avoit un Pambon Boll. 13. may;  
8. 70. f.

Prestre de Nitrie. [Il est aisé que celui qui, selon Pallade, mourut en 367, agé de 70 ans, fut Prestre en 356, où il avoit pres de 60 ans. Mais s'il n'est mort qu'en 386, il n'avoit que 40 ans en 356, & c'estoit peu pour un Prestre de Nitrie.

Cependant quoique plusieurs auteurs parlent de Pambon, aucun, comme je croy, n'insinue mesme qu'il y en ait eu deux, en les distinguant par quelque surnom ; ce qu'on ne manque guere de faire en parlant des Macaires, des Moyles, des Theodores &c. Rufin Ruf. l. 2. c. 4. p.  
25 in Hier. l.  
24 p. 223. b. parle de celui qu'il avoit vu comme d'un des plus illustres d'entre les Peres : mais il ne peut avoir ignoré celui que Melanie connoissoit si fort. Pallade qui parle si amplement de celui-ci, n'a pu manquer de connoître un Confesseur de la foy, qui vivoit encore, ou n'estoit mort que depuis peu d'années lorsqu'il vint dans ces deserts. Il en parle en effet immediatement après avoir parlé de celui que Melanie avoit vu à Nitrie, [ & il ne dit rien pour distinguer l'un de l'autre.

Laut. c. 117. p.  
103. 1032.

Il n'est point incroyable que Pambon ait esté Prestre de Nitrie des l'age de 40 ans, comme S. Macaire d'Egypte. Les Cellules n'estant éloignées de Nitrie que de quatre lieues au plus, on a pu aisément les regarder comme un mesme desert : & pour ceux qui mettent S. Pambon à Sceté après l'an 385, ce ne sont point des auteurs originaux. A l'égard de Pallade, ne peut-il point avoir confondu ce que Melanie luy aura dit de deux voyages qu'elle aura faits à Nitrie, l'un en 367 lors

qu'elle présenta de l'argent à S. Pambon, & l'autre en 386, lorsqu'elle assista à sa mort : Car s'il n'y a qu'un Pambon, on ne peut guere étendre sa vie audelà de l'an 386, puis que Pallade qui vint à Nitrie en 390, ne parle jamais de luy que sur le raport des autres : Et il est assez visible qu'il n'a jamais vu le Confesseur. Si on suppose cette confusion, on pourra rapporter à l'an 367, ce que dit Pallade, que Pambon avoit 70 ans quand il mourut.

Dans cette incertitude, nous aimons mieux prendre le parti de ne mettre qu'un Pambon, comme on a toujours fait jusques ici, en attendant que de nouvelles lumieres, ou le sentiment des autres, nous determinent davantage de part ou d'autre.]

## NOTE II.

*Sur Paese & Isaïe: s'il en faut distinguer plusieurs de ce nom.*

Cassien parle d'un Paese qui avoit passé au moins quarante ans dans une solitude tres reculée, où les autres solitaires ne l'importunoient point, & où il ne mangeoit jamais que le soleil ne fust couché. Quelques uns croient que ce Paese de Cassien est celui mesme que Postumien dans S. Sulpice, dit avoir vu dans un monastere d'Egypte proche du Nil, d'où l'on disoit qu'il n'estoit point sorti depuis 40 ans. [Il y a en effet beaucoup de conformité entre ce qu'il dit ici, & ce que Cassien dit de Paese. Neanmoins Cassien dit que Paese demouroit dans un desert fort reculé, où l'on ne l'alloit point voir, *in eremo vastissimâ ubi minimè à fratribus interpellatus agebat*; & celui de S. Sulpice estoit dans un monastere: Et pour son compagnon, qu'on pretend estre celui que Cassien appelle Jean le Vieillard, Saint Sulpice en dit la mesme chose que de l'autre, au lieu que Jean demouroit si peu avec Paese,

qu'il y avoit 40 ans qu'il ne l'avoit vu, & sortoit pour l'aller voir. Il estoit Superieur d'un grand monastere, & celui dont parle S. Sulpice est expressement distingué de l'Abbé. Que si celui que S. Sulpice dit ne manger jamais qu'après le soleil couché, estoit le Paese de Cassien, ce seroit necessairement un autre que Paese frere d'Isaïe, ce Paese estant mort avant S. Pambon, & S. Pambon beaucoup d'années avant que Postumien vinst en Orient vers l'an 402.]

Ammon Evêque d'Egypte à la fin du IV. siecle, dit qu'il avoit connu à Sceté un Paese & un Isaïe qui estoient celebres entre les anacorettes de Sceté des devant la mort de Saint Athanase. [Ainsi ils vivoient dans le mesme temps que les deux freres Paese & Isaïe jugez egaux par Saint Pambon.] Mais ce Paese d'Ammon avoit pour freres Paul & Psôis celebres aussi entre les anacorettes de Sceté; & il paroist au contraire qu'Isaïe n'estoit point son frere. D'ailleurs, selon ce qui est dit des deux freres Paese & Isaïe, il est difficile de croire que celui des deux qui se donnoit tout entier à la charité du prochain, & à l'hospitalité &c. fust un anacorete de Sceté.

## NOTE III.

*Sur le lieu de l'exil de S. Pambon.*

[Il y a de la difficulté sur le lieu où Saint Pambon fut banni sous Valens, aussibien que sur le temps de sa mort.] Rufin le joint avec les deux Macaires que Luce fit releguer en une isle d'Egypte, d'où l'on fut aussitost contraint de les rappeler: & il ne dit point qu'il ait esté banni en quelque autre lieu. Sozomene le suit. [Pallade ne dit rien de son bannissement, lorsqu'il fait son histoire, non plus que de celui de Saint Macaire, ni d'Ammon, ni d'aucun des autres.] Mais dans la suite lorf-

G G g g g iij

Pour la page  
447.

Cass. inst. l. 5.  
c. 27. p. 1201  
Vit. P. l. 5. c. 4.  
§ 24. p. 169.

Vit. P. p. 558. 1  
Supt. dial. l. 1. c.  
6. p. 251.

Eccl. l. 1. p. 57. c.

Lauf. c. 12. p. 517. 29.

Pour la page  
453.

Ruf. l. 1. c. 2.  
p. 10.

Soz. l. 6. c. 19.  
p. 662. d.

Lauf. c. 11. p. 101. c.

qu'il parle de Melanie, il dit qu'elle trouva à Nitrie le bienheureux Pambon, Serapion &c. & puis il ajoute que le Prefet d'Egypte bannit à Diocesarée en Palestine douze Evesques, & divers Ecclesiastiques ou moines, jusques au nombre de 126. Il nomme quelques uns de ces Confesseurs, & entre autres il y met Pambon. [Il est naturel de croire que c'est celui dont il venoit de parler, d'autant plus que son nom ne se trouve point parmi] les onze Evesques nommez par S. Epiphane,<sup>a</sup> & que Pallade met parmi ces Confesseurs, Amnone qui estoit le disciple de S. Pambon.

[Pour Rufin & Sozomene, quoi- qu'ils mettent clairement S. Pambon parmi ceux qui furent bannis en Egypte avec S. Macaire, ce ne sont pas néanmoins des auteurs si exacts, qu'on doive

craindre de dire qu'ils se sont brouil- lez, & qu'ils ont dit que ce Saint avoit esté banni avec S. Macaire, parcequ'il l'avoit esté en mesme temps, quoique dans un autre lieu.

Car pour ce que Pallade met le ban- nissement des solitaires en mesme temps que celui des onze ou douze Evesques qui furent bannis des l'entrée de Luce, c'est à dire en 373 ou 374, il n'est pas étrange qu'on joigne des evenemens semblables, sans distinguer les temps si exactement. Si donc S. Pambon a esté banni en Palestine, nous n'avons point de particula:itez à dire de son exil. Il y en a davantage, s'il a esté banni avec les Saints Macaires: Mais nous ne nous y arrestons pas, parceque nous les avons raportées sur Saint Macaire d'Egypte.]

## NOTE SUR S. BESARION.

Pour la page 48. *Si c'est luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles.*

**C**E que nous lisons dans Pallade, que S. Besarion donna son manteau à un pauvre, puis sa tunique, & enfin son livre des Evangiles, Leonce le raporte dans la vie de S. Jean l'Aumosnier, mais sous le nom de S. Serapion surnommé le Sindonite. *V. Saint Paphnuce.* Les Vies des Peres mettent aussi sous le nom de Serapion ce que Socrate cite d'Evagre en abregé sur la mesme histoire: [De sorte que nous serions fort portez à suivre ce sentiment, & à croire que le nom de Besarion s'est glissé par erreur au lieu de

celui de Serapion, ce qui ne seroit pas improbable, si nous n'y lisions aussi, & dans Pallade, & mesme dans Leonce, le nom de Dulas,] que nous voyons certainement avoir esté le disciple de Saint Besarion. [Peutestre qu'ils ont tous deux fait quelque chose de semblable, ce qui aura donné sujet d'attribuer la mesme histoire à l'un & à l'autre. Il faut néanmoins reconnoistre que cette histoire de Besarion que nous lisons dans le latin ordinaire de Pallade, pourroit bien n'estre pas de cet historien. Au moins n'est-elle pas dans le grec, ni dans la traduction la plus fidele qu'on appelle le Paradis d'Heraclide.]





# NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

## NOTE I.

*Sur Marc de Memphis.*

**P**UISQUE Priscillien qui n'a guere paru avant l'an 380,] a receu son erreur d'Agape instruite par Marc de Memphis, [il est visible que] ce Marc estoit non seulement postérieur à Manichée, selon S. Isidore de Seville qui le cite d'Ithace auteur de la condamnation de Priscillien; [mais mesme qu'il ne peut avoir vécu avant le IV. siecle:] & c'est pourquoy Baronius croit qu'il vint en Espagne lorsque S. Epiphane estoit jeune. [Ce ne peut donc pas estre le mesme que celui dont parle Saint Irenée, & qui forma la secte des Marcosiens un siecle entier avant Manichée,] quoique Saint Jerome paroisse l'avoir cru, [& qu'il ne soit pas impossible qu'une doctrine se soit conservée longtemps dans un pays sans y faire de bruit, & puis y ait paru de nouveau.] Ce qui affoiblit encore en ce point l'autorité de Saint Jerome, c'est qu'il cite de l'ouvrage de Saint Irenée contre les heretiques, que Marc passa des bords du Rhone dans l'Aquitaine, & puis dans l'Espagne. [Et cependant S. Irenée ne dit pas un mot de cela.] Ainsi Baronius qui reconnoit que Marc auteur des Priscillianistes vivoit au IV. siecle, ne devoit pas assurer sur l'autorité de S. Jerome, qu'il avoit premierement infecté les Gaules. [Il est vray que dans le passage qu'il cite sur le chapitre 64 d'Isaïe, S. Jerome ne dit pas tout à fait clairement que ce Marc, qu'il appelle Egyptien, soit celui de S. Irenée. Mais en comparant cet endroit avec l'epistre 29, il est visible que c'est ce qu'il entend.

Nous ne voyons pas non plus assez

de fondement] à la conjecture de Baronius, que Marc de Memphis pouvoit estre l'un de ces 80 Gnostiques que Saint Epiphane qui estoit encore jeune, defera aux Evêques, & qu'il fit chasser d'une ville d'Egypte où ils estoient. [Les impietez des Manichéens & des Gnostiques estoient à peu pres les mesmes; mais c'estoient deux sectes différentes, & Marc de Memphis estoit de celle des Manichéens, selon que S. Isidore le cite d'Ithace.]

## NOTE II.

*Qu'Idace estoit apparemment Evêque de Merida.*

[L'Evêque Idace celebre par le zele peu réglé qu'il fit paroistre contre les Priscillianistes,] est appellé dans Sulpice Severe, *Emerita atatis sacerdos*, un Prelat extremement agé. [Ne faudroit-il point *Emerita civitatis sacerdos*, Evêque de Merida, qui estoit l'un des premiers sieges de l'Espagne?] C'est le sentiment de Drusus & de quelques autres, qui est aussi suivi par Mariana *de reb. Hisp. l. 4.* [Et cela se pourroit confirmer par l'auteur appellé Lucius Dexter, qui dit que le metropolitain de Merida assembla un Concile contre Priscillien, si l'on ne convenoit que cet auteur est supposé, & ne peut faire aucune autorité.]

## NOTE III.

*Sur l'année & les decrets du Concile de Caragoce contre les Priscillianistes.*

Baronius a mis sur l'an 381, le Concile de Caragoce contre les Priscillianistes, sans marquer qu'il se fust tenu en une autre année: & il croit que le trouble où l'heresie des Priscillianistes

Pour la page  
491. § 1.

Supl. l. 2. p.  
170.

11. H. scri. c. 2.  
p. 161. 2. 6.

Bar. § 1. § 113.

Hier. ep. 29. t.  
1. p. 196. clinif.  
c. 64. p. 240. 0.

ep. 29. § 196.  
c.

Bar. § 1. § 113.

§ 114.

Bar. § 1. § 113

Epi. 26. c. 1. 2. 6.  
17. p. 25. 1006

Pour la page  
492. § ..

S. l. l. 2. p.  
171.

n. p.

Pour la page  
499. § 1.

Bar. § 1. § 113

792 NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

mettoit l'Espagne, est la cause de ce qu'on ne trouve point que cette province ait député au Concile tenu à Aquilée en septembre 381. [Ainsi il ne semble mettre le Concile en 381 que sur cette conjecture, & faute de preuve positive, n'ayant point sans doute remarqué, puisqu'il ne se l'objecte point,] qu'il est daté de l'ere 418, qui est l'an 380 de J. C. Mais il est étonnant que Binius qui a reconnu cette date, ait voulu néanmoins suivre le sentiment de Baronius, & mettre le Concile en 381, sur une raison qui est tout à fait nulle, & sur une autre tirée de S. Epiphane qui vaut encore moins.

Conc. t. 2. p. 209. a.

P. 10. 1. a. 2.

P. 10. 0. c.

Bar. 381. §. 17-22.

Pour la page 492. §. 5.

Sulp. l. 2. p. 27.

Conc. t. 2. p. 123. b.

Trin. de l'abr. 2. l. 2. c. 10. p. 45. §. 9.

Pour la page 501. §. 6.

Cod. The. 6. t. 5. l. 2. c. 1. p. 11. 124. 126.

années 381, 382, & 383, tres sevéres contre les heretiques, au nombre desquels sont compris ceux qui se vantant d'une fausse apparence de pieté, se faisoient appeller Encratites ou Continentins, Apotactites, qui renoncent au monde, Hydroparastates, qui ne boivent ou n'offrent que de l'eau, Saccophores, vêtus de sacs. [Cela a assez de rapport aux Priscillianistes. Mais toutes ces loix sont datées de Constantinople; & Gratien estoit devenu favorable aux Priscillianistes, lorsque les deux dernieres ont esté données.]

NOTE VI.

Pour la page 503. §. 7.

*Si Ortige fut fait Evêque de Celenes à la place d'Instance.*

[Ce que nous disons qu'Ortige pouvoit avoir esté fait Evêque de Celenes à la place d'Instance, reçoit néanmoins quelque difficulté.] Car selon Sulpice Severe, Instance avoit son evesché assez pres de Cordoue, au lieu que Celenes estoit une ville municipale de l'audience de Lugo, *conventus Lucensis*, dans la Galice. Pline parle de Cilenes dans l'audience de Lugo sur les confins de celle de Brague. C'est sans doute ce que Sanson appelle *Aqua Calida Cilinorum*, assez peu éloignée de l'embouchure du Minho, qui separe les deux audiences. Dans sa nouvelle Espagne, il met au même endroit la ville de Bayonne, dont le nom même signifie des bains & des eaux chaudes.

Sulp. l. 2. p. 171.

Conc. t. 2. p. 123. b.

Plin. l. 4. c. 10. p. 45. §. 9.

[Si les Canons attribuez au Concile de Toledo en l'an 400, sont effectivement de ce Concile, il faudra reconnoître qu'il y avoit deux Celenes, en Espagne, ou qu'Idace se trompe] de faire Ortige Evêque de Celenes, puisque Exuperance Evêque de Celenes dans la Galice, est l'un des Evêques qui composerent ces Canons, & que ce fut le Concile de l'an 400 qui rendit à Ortige les Eglises dont il avoit esté

dat. an. 599.

Conc. t. 2. p. 123. b.

P. 123. d. l. dat.

NOTE IV.

*Sur l'evêché d'Ithace.*

Ithace si celebre dans l'histoire des Priscillianistes, est appellé dans Sulpice Severe *Episcopus Sossibensis*, [qui est un nom qu'on ne connoist point.] Mariana, & Holstenius *in geo. sac. p. 110*, & d'autres, croient qu'il faut lire *Ossonobensis*, de la ville d'Ossonoba celebre dans la Lusitanie. Sanson la met à peu pres au même endroit que Silves, qui est encore aujourd'hui un evesché dans les Algarves, & on croit que c'est ou Silves, ou un lieu un peu plus meridional nommé Estombar.

NOTE V.

*Si quelques loix de 381, 382, & 383, sont contre les Priscillianistes.*

Nous trouvons diverses loix des

esté

esté chassé. [Mais nous verrons dans la note 15 que ces Canons ne sont faits apparemment qu'en l'an 447, sous Saint Leon.]

NOTE VII.

*Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, doit estre changé en Idace.*

[Au lieu de ce que nous disons que *Idace* ne manquoit point de courage &c. le texte de Sulpice Severe dans l'edition d'Anvers en 1574, p. 174, porte *Trachio*, qui est un nom qu'on ne connoist point : & néanmoins il est visible qu'il a voulu mettre l'un de ceux qui poursuivoient le plus vivement les Priscillianistes, c'est à dire *Idace* ou *Ithace*. Nous avons mieux aimé mettre *Ithace*, parceque Sulpice parle aussitost après d'*Ithace*, & ce semble comme d'une personne différente de l'autre.]

NOTE VIII.

*Temps du Concile de Bordeaux.*

[*Idace* le chronologiste, (s'il parle du Concile de Bordeaux,) & S. Prosper, parlent de ce Concile sur l'an 385. Mais *Ithace* l'ayant ce semble fait assembler le plustost qu'il put après la mort de Gratien, & s'estant passé diverses choses entre le Concile & la mort de Priscillien, qu'il faudra mettre en 385, nous croyons qu'il vaut mieux dire qu'il s'est tenu en 384. Car *Idace* est obscur ou peu exact en cet endroit ; & S. Prosper semble n'avoir mis le Concile de Bordeaux en 385, que parcequ'il en parle conjointement avec la mort de Priscillien.]

NOTE IX.

*Que Priscillien appella à l'Empereur avant le jugement des Evêques.*

Priscillien appella du Concile de Bordeaux à Maxime, pour éviter de  
*Hist. Eccl. Tom. VIII.*

répondre devant les Evêques ; & le Concile défera à son appel. [Il y a donc apparence qu'*Idace* le chronologiste se trompe, lorsqu'il écrivit que Priscillien appella à l'Empereur après avoir esté jugé heretique par S. Martin & par d'autres Evêques, & qu'il a esté déposé de l'episcopat. [Je ne sçay mesme si cet endroit luffit pour croire que S. Martin estoit au Concile de Bordeaux, vu que Saint Sulpice ne le dit point, & il n'auroit pas apparemment parlé comme il fait de ce Concile, si S. Martin, pour lequel il avoit un respect tout particulier, y avoit esté de l'avis des autres : ou s'il n'en avoit pas esté, Sulpice n'auroit pas manqué de le dire. Ce Saint avoit pu témoigner en d'autres rencontres l'horreur qu'il avoit pour Priscillien.]

NOTE X.

*Temps de l'exécution de Priscillien.*

[Saint Prosper met l'exécution de Priscillien sous les Consuls Arcade & Bauton, c'est à dire en 385. Tiro Prosper met aussi en la septieme année du regne de Theodose, commencée en l'an 379,] deux ans avant la descente de Maxime en Italie [en l'an 387,] & trois avant sa mort [en l'an 388:] il met, dis-je, que Maxime ayant decouvert les Manichéens à Treves, les extermina avec beaucoup d'ardeur, [par où il a assurément voulu marquer les Priscillianistes.]

*Idace* le chronologiste met sur l'an 385, toute l'histoire de Priscillien, depuis qu'il fut fait Evêque d'Avila, jusques à ce qu'il appella à Maxime de la condamnation des Evêques ; & néanmoins il ne met sa mort qu'en 387. Mais il est assez peu probable que Maxime songeast à l'affaire des Priscillianistes en 387, où il se preparoit à descendre en Italie, comme il fit l'année mesme ; & il est toujours assez

HH h h h.

Pour la page  
504.57.

Pour la page  
505.58.

Pour la page  
505.58.

Sulp. l. 2. p.  
175.

Pour la page  
507.59.

visible que lorsque Saint Ambroise le vint trouver à Treves en 387, l'exécution des Priscillianistes estoit déjà faite. Et de plus, y ayant toute sorte d'apparence que Maxime & Ithace presserent cette affaire autant qu'ils le purent, il y en a fort peu à la differer jusqu'à la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année de son regne. [Nous voyons aussi que S. Sulpice qui écrivoit l'an 400, sous le [premier] Consulat de Stilicon, dit que ces exécutions estoient arrivées 15 ans auparavant, [& par conséquent en 385. Ainsi nous ne croyons pas qu'il y ait à hésiter sur cette époque.]

Sulp. l. 1. p.  
160.  
p. 117.  
p. 118.

Pour la page  
515. § 13.

## NOTE XI.

Sur la deposition d'Ursace ou Nardace.

11. H. scri. c. 1.  
P. 101. l. c.

Sulp. l. 1. p.  
178.

[S. Prosper *an. 389*,] & S. Isidore de Seville, qui disent qu'Ithace fut privé de la communion avec l'Evesque Ursace à cause de la mort de Priscilien, [paraissent tout à fait contraires à Sulpice Severe,] qui dit que de tous les Evesques de ce parti, Ithace seul fut depouillé de l'episcopat. [Il les faut sans doute accorder par ce qu'ajoute Sulpice,] que Nardace se depouilla lui-même de l'episcopat, [étant aisé que l'on ait confondu une deposition forcée avec une deposition volontaire, ou qu'Ursace privé de la communion des autres Evesques, comme Felix de Treves, se soit ensuite demis volontairement. Il est encore aisé qu'on ait pris les noms de Nardace & d'Ursace l'un pour l'autre; & l'on remarque en effet que dans quelques éditions de S. Sulpice on lit Ursace au lieu de Nardace. Il faut remarquer aussi qu'il y avoit une excommunication ou privation de la communion, qui n'emportoit point la deposition.]

Comme dans toute l'histoire des Priscillianistes & des Ithaciens, il n'est jamais parlé ni d'Ursace, ni de Nardace qu'en ce seul endroit & qu'au con

re on ne voit point après le Concile de Bordeaux ce que devient Idace, qui avoit toujours agi avec Ithace, il y en a qui au lieu de *Nardacius*, veulent qu'on lise *Nam Idacius*. Cela auroit plus d'apparence si d'autres ne lisoient en cet endroit *Ursacius*, qui est est encore plus éloigné de *Nam Idacius*, outre que je ne sçay si on auroit dit d'Idace ce qu'on dit d'Ursace, qu'il estoit moins coupable qu'Idace. [Il y a donc apparence que cet Ursace ou Nardace estoit un Evesque du parti d'Ithace, mais qui s'estoit moins signalé que luy.]

p. 78.

## NOTE XII.

Pour la page  
518. § 14.

Dictum mis pour Dictinii dans les anciennes éditions de S. Augustin.

S. Augustin parlant d'un livre des Priscillianistes, dit *dictum librum*, [& néanmoins il n'en a point dutout parlé.] Aussi des personnes ont déjà remarqué qu'au lieu de *dictum*, il faut lire *Dictinii*, [qui sont presque les mêmes caracteres.] Et quelques lignes auparavant il y avoit *& d. d. um Episcopi & c.* [ce qui ne fait aucun sens; au lieu qu'il est tres clair en lisant *& Dictinii Episcopi*; & ce que S. Augustin dit ensuite de cet Evesque, convient tout à fait bien à Dictine. Mais ce nom estant peu connu, on a cru que c'estoit une faute, & pour en oster une imagine, on en a fait une veritable.] Les Benedictins ont trouvé en effet dans leurs manuscrits cette correction que le sens avoit déjà fait faire à d'autres, & l'ont mise dans leur édition.

Aug. ad Con.  
c. 3. p. 15. 2. a.

M. Arnauld.

Aug. p. 15. 1. d.

t. C. B. p. 451. b.  
8.

## NOTE XIII.

Pour la page  
519. § 15.

Sur ce que dit le Concile de Toledo, que le Pape Sirice a parlé en faveur de Symphose.

Le Concile de Toledo en parlant de ce que S. Ambroise avoit écrit en faveur de Symphose, ajouté en paren-

Conc. t. 1. p.  
1230. b.



these, *Adde qua sancta memoria Siricius Papa suasisset*, [ce qui a assez peu de liaison avec le reste, pour croire que c'est une addition qui n'est pas du texte. Que si ces paroles sont legitimes, elles doivent signifier que Sirice avoit aussi écrit aux Evêques d'Espagne, pour leur conseiller de recevoir Symphose & Dictine. Mais il est un peu surprenant] qu'on ait entendu par là que S. Ambroise n'avoit agi que par le conseil de Sirice, pour en tirer ensuite que S. Ambroise & Simplicien son successeur avoient esté legats du Pape.

l'an 420. Il y a mesme bien de l'apparence que cet extrait fut fait dans le grand Concile que S. Leon fit tenir en Espagne l'an 447, selon Baronius. L'ere 438 ne pouvant donc pas convenir au temps de l'extrait, il faut la rapporter au temps du Concile mesme; & il faut par consequent dire la mesme chose des jours qui y sont marquez, quoique cela paroisse assez étrange de la maniere dont cet extrait est couché.] Mais on voit qu'en rapportant la sentence, dont il est visible selon qu'elle est dans les Conciles, qu'on a voulu marquer le jour, il y a *Au jour que dessus*, & ce jour marqué audessus est l'onzieme septembre de l'ere marquée auparavant, & il n'y en a point d'autres que la 438<sup>e</sup>. Il est visible que Baronius l'a pris de la sorte. Bivarus traite ce point assez au long, & distingue cinq differens Conciles de Toledé, dont les actes sont mélez sous le nom du seul Concile premier de Toledé.

Le titre mis à la teste du Concile avant les Canons qu'on luy attribue, porte qu'il a esté tenu le 7 de septembre en l'ere 438, sous le Consulat de Stilicon, [qui est encore l'an 400. Mais nous verrons dans la note suivante que ce titre n'a pas une grande autorité.]

Pour ce qui est des actes mesme du Concile, on voit qu'il a esté tenu après la mort de Sirice arrivée sur la fin de l'an 398, *V. son titre*, & sous l'episcopat de Saint Simplicien de Milan, [ou au moins avant qu'on sceust sa mort en Espagne.]

Le P. Quesnel soupçonne ou d'alteration, ou mesme de supposition, tout ce qui nous reste aujourd'hui du Concile de Toledé de l'an 400. [Mais je ne voy pas que toutes les raisons soient assez considerables pour une chose de cette importance. La principale est un passage d'Idace que j'ay cherché plusieurs fois & dans la chro-

H H h h ij

NOTE XIV.

*Sur le temps & les actes du Concile de Toledé, où Symphose se presenta.*

Ce que nous avons du premier Concile de Toledé, consiste en quelques fragmens qui ne sont qu'un extrait tiré des actes entiers du Concile [ & fait peutestre dans quelque Concile posterieur. ] C'est à la teste de cet extrait que nous trouvons la date de l'ere 438, avec celle du premier, du 3, & du 6 de septembre: il peut sembler d'abord assez probable que ces dates regardent le temps que l'extrait a esté fait plustost que celui du Concile de Toledé. Et en effet, Idace met ce Concile en l'an 399, au lieu que l'ere 438 est l'an 400. Cela s'accorderoit mieux avec le temps de S. Simplicien, qui est mort au plustard vers le mois de may de l'an 400, *V. son titre*, & qui est neanmoins supposé vivant dans les decrets de ce Concile, faits le 11 de septembre.

[Nous mettrions donc sans hesiter le Concile de Toledé en 399, si nous pouvions dire que l'extrait que nous en avons, a esté fait l'année d'après. Mais c'est ce qui ne se peut dire, puisqu'il y a Symphose & Dictine y sont appelez *sancta memoria*, [c'est à dire qu'ils estoient morts. Et il y a des preuves que Dictine n'est mort au plustost qu'en

Bar. 405. § 54.

Pour la page 120. § 11.

Conc. t. 1. p. 122. & c.

p. 123. c.

p. 120. a.

p. 122. d.

p. 122. e.

Bar. 405. § 40.

D. t. n. p. 409.

412.

Conc. t. 1. p.

122. b. c.

p. 120. b.

p. 123. b.

Leo. t. 1. p. 831.

832.

nique, & dans les fastes qui portent son nom, sans l'avoir jamais pu trouver.] Et il m'a écrit luy mesme avec une sincerité & une humilité digne de sa vertu & de son amour pour la verité, que c'estoit une pure surprise, sans qu'il puisse dire comment cela luy estoit arrivé. [Tous les hommes sont des fautes : mais heureux ceux qui les reconnoissent avec la mesme simplicité qu'il fait celle-ci.] Il la declare luy mesme au public dans la seconde edition de son S. Leon, p. 449.2.4, où il dit neanmoins avoir trouvé ce passage quelque part sans pouvoir se souvenir de quel auteur il est : [ainsi nous ne pouvons pas y avoir égard.]

Lugo en Galice.] Or nous avons vu que le Concile de Toledo de l'an 400, avoit rétabli Ortige dans son evesché, qui estoit celui de Celenes selon Idace, & l'avoit admis au Concile. [Il faut donc ou qu'Idace se trompe, ou qu'il y eust deux eveschez de Celenes en Espagne, ou que les Canons ne soient point faits par le Concile de l'an 400.]

Et puisque Baronius croit que du temps de S. Leon, pendant que les Evesques d'Espagne tenoient leur Concile à Toledo, ceux de Galice qui ne pouvoient s'assembler avec eux parcequ'ils estoient sous un autre Roy, tenoient le leur dans leur province ; [il est tres probable que comme le Concile de Toledo envoya ses définitions au Concile de Galice, aussi les Evesques de Galice avoient député Exuperance pour assister au Concile de Toledo. Et c'est apparemment pour cela que les autres Evesques y étant seulement marquez par leur nom, Exuperance seul y est mis avec le nom de son evesché, de son audience, & de sa province.] L'edition de Gaspar lit d'une autre maniere, [mais je ne sçay pas si l'on y peut trouver du sens.] Il est toujours visible qu'il conte vingt Evesques, quoiqu'il n'y en doive avoir que dixneuf.

[Ce que l'on peut objecter contre cette conjecture, n'est pas] qu'il y a dans les signatures un Ortige, un Patruin, & un Hilaire, qui peuvent estre ceux dont parlent Idace & le Pape Innocent dans sa lettre au Concile de Toledo, [étant bien aisé qu'il y ait eu des Evesques de mesme nom en l'an 400, & en l'an 447,] mais c'est qu'à la teste des Canons il y a ces termes dans l'edition de Binus p. 737, qui en font comme le titre, *Constitution du Concile des Evesques tenu à Toledo le septieme de septembre, ere 438, sous le Consulat de Stilicon, du temps d'Arcade & d'Honoré.*

Cette époque convient parfaitement à la sentence prononcée sur le sujet de

Pour la page  
524.9.17.

## NOTE XV.

*Sur la confession de foy attribuée au Concile de Toledo.*

On ne doute point que la confession de foy attribuée au Concile de Toledo en l'an 400, ne soit celle d'un autre Concile tenu aussi à Toledo sous Saint Leon [vers l'an 447,] & envoyée à Balcone Evesque de Brague, selon le Concile de Brague en 553, d'autant que le titre de cette confession le porte en termes exprés. Ce titre ajoute que les mesmes Evesques qui ont fait la confession de foy, ont aussi fait les vingt Canons dans le Concile de Toledo. [Et en effet, entre les 19 Evesques qui ont fait les Canons, on ne trouve point Rufin,] qui, comme nous l'apprenons du Pape Innocent, demanda pardon dans le Concile de Toledo [en l'an 400,] de ce qu'il avoit fait contre la paix de l'Eglise. [On n'y voit point non plus] les deputés de l'Evesque Jean, qui consentirent de sa part à la reception de Symphose & des autres.

On y trouve au contraire un Exuperance de Galice, *Lucensis conventus municipii Celaunis*, [c'est à dire sans doute Evesque de Celenes dans l'audience de

Bar. 447. § 16.  
17 & alibi  
Conc. t. 5. p.  
837. 2.

Conc. t. 5. p.  
127. b. c.

p. 1280. 1281.

p. 1281. b.

p. 1281. b.

Bar. 447. § 16.

Conc. B. t. 1. p.  
737. 2. c.

L. t. 1. p. 1279.  
612. 2. a.

Bar. 405. § 47.

Symphose & des autres, selon que lit Baronijs, *sub diem septimum iduum septembrium*. [Et il se pourroit bien faire, qu'on l'auroit prise de cet endroit pour l'appliquer à un autre. Cela se pourroit croire, d'autant plus aisément, qu'il semble que les Canons du Concile de Toledé en l'an 400, aient esté faits le premier de septembre,] auquel il est dit que la premiere seance du Concile fut tenue, [plustost que le settieme qui fut assez occupé par l'affaire de Symphose. Que si l'on dit que certe affaire fut terminée l'onzieme de septembre, comme on le lit dans les Conciles, *sub diem septimum iduum septembrium*, il faut qu'il n'y ait pas eu de seance le settieme, puisqu'elle auroit esté marquée aussi bien que celles du premier & du troisieme,

Mais quoy qu'il en soit pour cela, il est difficile que ce titre soit fort considerable; certe expression, *Du temps d'Arcade & d'Honoré*, sans y ajouter seulement la qualité d'Auguste, fait assez voir que ce titre n'est pas de l'original du Concile. Il n'est point dans l'edition de Garstas, & le P. Sirmond l'a aussi omis, quoiqu'il suive l'edition communé. Le titre du Concile dans l'edition du P. Labbe p. 1222. b. c. ajoute qu'il fut tenu du temps [du Pape] Anastase, l'an 400 de J. C. que c'est le premier Concile de Toledé, qu'il estoit composé de 19 Evesques, & que Petrone y presidoit. [Tout cela sent plus la nouveauté que le style des pieces originales.]

NOTE XVI.

*Sur la confusion que les loix font des Phrygiens ou Cataphryges, & des Priscillianistes.*

Dans les loix de Theodose II. du 9 d'avril 423, & du 30 de may 428, les Priscillianistes y sont marquez comme

estant la mesme secte que celle des Cataphryges. [C'est sans doute qu'on ne les connoissoit en Orient que par la loy d'Honoré,] qui joint ensemble ces heretiques, & les Manichéens, mais qui néanmoins ne les confond pas. Ce n'est pas que Godefroy ne croie que dans la loy mesme d'Honoré, les Priscillianistes sont les mesmes que les Phrygiens ou Cataphryges. [Mais le moyen de croire qu'on ait songé à des heretiques qui faisoient alors peu de bruit dans l'Occident, & qui estoient déjà marquez suffisamment par le nom de Phrygiens, plustost qu'à ceux qui infectoient une des principales patries de l'Occident, & contre lesquels les Conciles & les Papes estoient obligés d'employer leur autorité & leur lumiere. Si on vouloit mesme donner aux Cataphryges un nom tiré de celui de Priscille, on les auroit plustost appelez Priscilliens, comme fait S. Epiphane *her. 49. c. 1. p. 417. d.* ou Priscillites, que non pas Priscillianistes. Il est mesme assez rare qu'on leur donne aucun de ces noms: & Godefroy ne cite pour cela que le seul endroit de Saint Epiphane sur les Priscilliens. Tout ce qu'on luy peut accorder, c'est que les Priscillianistes d'Espagne ont pu faire songer aux Priscilliens, & faire donner des loix qui les comprénoient tous sans les distinguer, parceque les officiers de la Cour n'en savoient peutestre pas la distinction. Mais il est difficile de croire que ce ne fussent pas proprement les Priscillianistes d'Espagne qu'ils avoient en vue de reprimer.] Theodose a voulu visiblement condamner ceux qui estoient condannez par Honoré. [Mais il n'est pas étonnant, comme nous avons dit, qu'il ne les distinguast pas des Cataphryges disciples de Priscille & de Montan.

Conc. 62. p. 1128. c.

p. 1129. d.

Pour la page 575. b.

Cod Th. 16. f. 51. r. 65. p. 182. 187.





# NOTES SUR LES MESSALIENS.

Pour la page 629.

## NOTE I.

*Qu'ils ne s'appelloient point Saccophores.*

Bar. 383. §. 5. 37.

**B**ARONIUS pretend que les Messaliens s'appelloient aussi Saccophores, & qu'ils sont condannez sous ce nom par la loy du 25. de juillet 383.

Cod Th. 16. 8. §. 1. 9. P. 124.

Mais on voit par la loy du 31 de may 382, que ces Saccophores estoient une espece de Manichéens, & l'endroit de S. Epiphane, dont il s'appie, parle des moines orthodoxes de Mesopotamie.

Eri 80. c. 6. p. 1073. a. b.

Pour la page 634.

## NOTE II.

*Si le Concile de Side preceda celui d'Antioche contre les Messaliens.*

Phot. c. 52. p. 37.

Photius fait preceder le Concile d'Antioche contre les Messaliens par

celui de Side. [Et l'on peut aussi, si l'on veut, suivre cet ordre, en disant qu'ensuite de la lettre du Concile de Side, Flavien envoya querir Adelphe & les autres Messaliens d'Edesse; & que ceux-ci fournirent la matiere non aux soins de S. Amphiloque & du Concile de Side, mais aux troubles] que cette here-  
sie forma dans la mesme province quelques années depuis, sous un autre Amphiloque Evefque de Side. [Neanmoins il semble assez probable & que les Messaliens ne sont venus en Pamphylie que de Syrie, & qu'ils ont dû estre condannez à Antioche, où ils estoient des devant l'episcopat de Flavien; & que ce Prelat qui paroist avoir esté le centre de la guerre qu'on leur faisoit, la leur avoir declarée le premier.]



# NOTE SUR S. PHILASTRE.

Pour la page 744.

*Sur quelques dates que marque S. Philastre.*

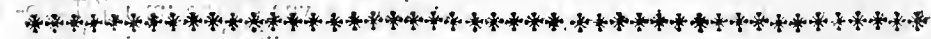
Phila c. 111. lib P. 64. p. 31. d.

**D**ANS l'endroit de S. Philastre où nous lisons qu'il y avoit plus de quatre-cents trente ans que J. C. estoit né, Latinius celebre critique, a cru qu'au lieu de CCCCXXX. il falloit lire CCLXXX. [ & cela paroist d'autant plus vraisemblable, que les Priscillianistes, ] que S. Philastre

Bar. 18. jul.

Phila c. 84. p. 219. b.

semble avoir marqué sous le nom de Abstinens, [commencerent en Espagne vers l'an 380, & firent peu de temps après beaucoup de bruit dans les Gaules & dans la Guienne. Mais quoique cette correction soit ingenieuse, je ne sçay néanmoins si elle est solide, ] vu que dans un autre endroit S. Philastre conte plus de 400 ans, ] quoiqu'il soit mort avant l'an 397. ]



# NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

Pour la page 745.

## NOTE I.

*Erite d'Adon sur le diaconat de S. Just.*

Alo. ch. 1. c.

**A**DON se contredit, en disant d'une part que S. Just avoit esté

instruit par Pascale Evefque de Vienne, & fait Diacre de Claude son successeur, & voulant de l'autre que ce Claude ait assisté au grand Concile d'Arles en l'an 314, [puisque Saint Just qui a vécu

plusieurs années après l'an 381, n'estoit pas en age d'estre Diaere en l'an 314: & nous avons marqué autrepant combien il se faut peu arrester à tout ce qu'on lit des Evefques de Vienne dans la chronique d'Adon. V. S. Irenée note 3.]

deputé devoit estre nommé comme tous les autres deputez le sont. Aussi il est visible qu'il n'est pas mis pour distinguer S. Just du député des Gaules, mais pour le joindre à Constance d'Orange & à Procule de Marseille qui avoient esté qualifiez peu auparavant deputez des Gaules. La dernière edition des Conciles ne met point cet *alius*, & ne donne point la qualité de deputez des Gaules à Constance & à Procule,] quoiqu'ils l'eussent certainement.

NOTE II.

Que S. Just n'a point esté sous la conduite de S. Honorat à Lerins.

Ceux de Lerins chantent & croient que S. Just de Lion a passé quelque temps dans leur isle sous la conduite de S. Honorat. [Ce ne pourroit avoir esté qu'avant son diaconat; & il estoit déjà retiré en Egypte avant que S. Honorat vint à Lerins.] Ceux de Lerins prétendent la mesme chose de plusieurs autres Saints, sans en avoir un grand fondement. Pour la vie de S. Agricole d'Avignon qui le dit de S. Just, & qu'on pretend estre tirée d'un tres ancien manuscrit, il suffit de dire qu'elle parle du Pape Sixte IV. & del'an de J.C. 1480.

NOTE III.

Si c'est le mesme que Just député des Gaules au Concile d'Aquilée

[L'evesché de Just qui assista au Concile d'Aquilée, n'est point marqué dans la dernière edition des Conciles, t. 2. p. 979. a, & il y est seulement qualifié député des Gaules. Dans le S. Ambroise de l'an 1603, t. 5. p. 180. l, il est appellé exprésément Evefque de Lion.] Et puisqu'il est certain que S. Just de Lion quitta l'episcopat au retour d'un Concile où il avoit esté en Italie, [nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que ce ne soit luy qui assista au Concile d'Aquilée. Sans cela nous n'aurions point d'epoque fixe du temps de ce Saint.] Dans S. Ambroise on lit, *Justus Episcopus Lugdunensis alius legatus Gallorum*, [ce qui pourroit peuteestre faire douter s'il estoit député des Gaules. Mais cet autre

NOTE IV.

Sur le jour de la mort de S. Just.

Theophile Raynaud, soutient qu'Adon se trompe de mettre la mort de S. Just le 14 d'octobre, parcequ'elle est arrivée le 2 septembre, comme nous l'apprenons, dit-il, d'Ufuard, qui met ce jour là *natale Sancti Justi*. [Il peut avoir raison dans le fond; car ni Adon ni Ufuard ne sont point dutout infailibles.] Mais pour sa preuve, elle consiste en ce qu'il suppose que *natale* ne peut signifier que le jour de la mort ou celui de la naissance: & il entasse sur cela bien des passages pour prouver qu'on ne solennise point la naissance des Saints; [de quoy il auroit pu se passer. Car la question n'est point sur cela; mais sur ce qu'il pretend que *natale* ne signifie que la naissance ou la mort: & il seroit aisé de luy prouver par bien des exemples, qu'il signifie generalement toutes sortes de festes, sans avoir recours au faux Dexter, ni au chimerique Natalius de Toledé. Ainsi Ufuard ne nous obligeant point dutout de mettre la mort de S. Just le deuxieme de septembre, nous n'avons pas de sujet de contester ce que dit Adon, qu'il est mort le 14 d'octobre.]

NOTE V.

Sur Martin Evefque de Lion.

Theophile Raynaud, M<sup>rs</sup> de Sainte

Pour la page 546.

Let. chr. t. 1. p. 320.

p. 221.

p. 225.

Pour la page 548.

Sur. 2. sept. p. 11. 9. 4.

Amb. ac. Aq. p. 180. 11. t. 2. l. p. 805. f.

Conc. t. p. 291. d.

Pour la page 549.

Th. R. t. 3. p. 71.

Pour la page 551.

Th. R. t. 3. p. 74. 11 Gal. ch. 4. t. 1. p. 293. 11 5aus. p. 1257.

Marthe, & M<sup>r</sup> du Saullay, donnent tous le titre de Saint à Martin Evêque de Lion vers l'an 400, mais pas un ne marque aucun jour où il soit honoré par son Eglise. Theophile Raynaud soutient aussi que ce qu'on dit qu'il avoit esté Abbé de l'Isle-Barbe, est une chose sans fondement. S'il y a eu un Martin sixieme Abbé de cette isle, [il n'est pas nécessaire que ce soit l'Evêque de Lion; & il n'y a pas mesme d'apparence qu'il soit aussi ancien. On ne voit point non plus de preuve de ce qu'on prétend] qu'il estoit disciple de S. Martin de Tours.

Gal. chr. t. 4. p. 521. r. c.

c.

Pour la page 506.

Conc. t. 2. p. 206.

Pour la page 514.

Gal. chr. t. 3. p. 845. r. d.

Roll. t. 1. feb. p. 22 f.

b. c.

7

NOTE VI.

*Quelques Evêques marquez dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, non dans les souscriptions.*

[Il y a quelque sujet de s'étonner de ce que] Fagadius qui est le premier dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, n'est point datout dans les souscriptions. Felix & Constance n'y sont point non plus; & au contraire Verain n'est que dans les souscriptions, & non dans l'inscription des lettres. [L'ordre est aussi fort différent dans ces deux endroits. Nous laissons à de plus habiles à chercher les raisons de toutes ces diversitez.]

NOTE VII.

*D'où estoit Evêque S. Paul honoré le premier de fevrier.*

L'Eglise de S. Paul Tricastin celebre le premier de fevrier la feste de Saint Paul son Evêque & son patron: & elle est marquée ce jour là dans diverses éditions d'Ufuard, & dans plusieurs autres martyrologes. Cependant d'autres martyrologes mettent le mesme jour un Saint Paul Evêque de Troies: car on lit ainsi dans d'autres éditions d'Ufuard, & encore dans Adon, Not-

ker, & le faux martyrologe de Bede: & on pretend à Troies en avoir le corps. On n'y en fait néanmoins aucune memoire: & les historiens mesmes de Troies reconnoissent que cela vient de la ressemblance des noms latins de ces deux villes, *Tricastini*, & *Tricastini*, & comme celle de Troies est bien plus celebre, il ne faut pas s'étonner si son nom s'est glissé dans beaucoup de martyrologes.

NOTE VIII.

Pour la page 555.

*Sur la vie de S. Euvert d'Orleans.*

[Ufuard cite comme une autorité la vie de S. Euvert que nous avons dans Surius, 7. sept. p. 83. [ce qui peut faire juger qu'elle est au moins du VIII. siecle; mais du reste elle n'a rien de recommandable, & est mesme embarrassée par bien des difficultez. Sans parler ni de l'élection si extraordinaire du Saint, (de laquelle cependant S. Gregoire de Tours ne dit rien, ce qui est une grande presumption qu'il ne l'a point connue,) ni de beaucoup d'autres histoires miraculeuses, & par consequent suspectes; il est difficile de se persuader] que le siege d'Orleans ait vaqué durant deux ans après la mort d'un saint Evêque, à cause des dissensions du peuple; ni que les contentions touchant l'élection, ayent produit des meurtres & du carnage: [ce qui n'estoit pas ordinaire dans le IV. siecle, mesme dans les principales Eglises où l'ambition a plus de matiere.]

Sur. 7. sept. p. 83. r. d.

11.

Il n'est pas étrange que l'Empereur pour appaiser ces contentions, ait envoyé un officier, mais il est étrange] qu'il ait envoyé le Prefet de Rome, [dont la charge ne s'étendoit nullement sur les Gaules,] qu'il l'ait envoyé à *suo latere*; [ce qui n'est pas une phrase du IV. siecle;] & que ce Gouverneur après s'estre bien informé de toutes choses,

choses,

choses, se resolut par un sage conseil d'appeller les Evesques pour faire cette election; [comme si ce n'estoit pas l'ordre commun de l'Eglise que ces sortes d'elections se fissent en presence des Evesques de la province, sans qu'ils y fussent appelez par un officier de l'Empereur.]

Je doute fort que ç'ait jamais esté la coutume en France] de laver les piez aux hostes. [Cela est bon pour l'Egypte & les autres pays chauds.]

On trouvera aussi peu d'exemples dans ces premiers siecles,] qu'avant que de faire un Soudiacre Evesque, on l'ait ordonné Diacre & Prestre.

[Il est peu croyable] qu'un Evesque ayant trouvé un tresor à Orleans, ait envoyé son Archidiacre le porter à Rome à l'Empereur, & que cet Archidiacre l'ait raporté de Rome à Orleans; ni qu'un Empereur ait pris de si loin la peine de marquer combien il vouloit que l'Eglise d'Orleans enst de piez en longueur & en largeur: [mais il faut tout à fait ignorer la discipline de ce siecle,] pour luy faire dire qu'il vouloit qu'il y eust trois autels dans une eglise.

Je ne sçay si l'on trouveroit beaucoup d'exemples de cette remise des tributs pour trois ans, afin de bastir une eglise, & qu'on eust le loisir de prier Dieu; ni si l'on avoit commencé des le IV. siecle à celebrer l'Invention de la Croix le troisieme de may. On peut trouver encore assez étrange que une apparition qui n'avoit pour témoins qu'un Evesque, un Soudiacre, un penitent, & une Religieuse, ait converti sept mille payens en trois jours.

[Mais ce qu'il y a de moins soutenable dans toute cette piece, est la chronologie.] Car elle veut que Saint Euvert ait esté fait Evesque sous Constant, & sous le pontificat de Saint Silvestre; qu'il ait gouverné vingt ans, & qu'il ait eu Saint Agnan pour

successeur. [Ainsi il aura esté fait Evesque au plus tard en l'an 335, il sera mort en 355, & S. Agnan aura esté environ cent ans Evesque, puisqu'il vivoit encore, selon le consentement de tout le monde, lorsqu'Attila vint assieger Orleans en l'an 451.]

Pour sauver cet inconvenient, il faut lire, dit-on, Constance au lieu de Constantin: [Cela est supportable; mais que deviendra l'epoque du Pape Silvestre? Et ne craint-on point qu'en attribuant à S. Euvert tant de faveur auprès de Constance, on ne dise qu'il l'avoit acquise par les moyens par lesquels S. Hilaire dit qu'il eust pu l'acquiescer s'il eust voulu, c'est à dire en abandonnant la foy, & en trahissant sa conscience? Il estoit difficile d'avoir la faveur de Constance par d'autres voies.]

Il seroit aussi aisé de lire Constant que Constance, si nous ne considérons que Diopete Evesque d'Orleans estoit en l'an 346 au Concile de Cologne, si l'on veut avoir quelque égard aux actes de ce Concile. Mais au moins son nom qui est assez extraordinaire, se trouve dans les signatures du Concile de Sardique en l'an 347. Après la mort de Diopete il faut laisser quelque temps à l'episcopat de Desinien predecesseur de S. Euvert, & deux ans d'intervalle entre la mort de Desinien & l'election de Saint Euvert. Ainsi ce Saint ne peut pas avoir esté Evesque avant l'an 350, au commencement duquel Constant perdit la vie & l'Empire. Mais l'une & l'autre des opinions tombe encore dans la mesme difficulté que la premiere, puisque quand S. Euvert auroit esté fait Evesque en l'an 357, qui est la seule année que Constance soit venu à Rome, où Constant n'est jamais venu, il faudra toujours donner 73 ans à l'episcopat de Saint Agnan, ce qui ne se peut dire.]

On croit que S. Euvert a assisté au Conc. 41. p. 507. d.



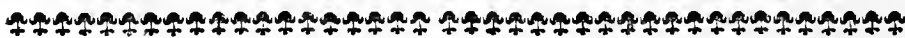
Concile de Valence, où il y a un Eortius ou Evortius nommé entre les Prelats. Ce Concile s'estant tenu en l'an 374, si Saint Euvert est mort le dimanche 7<sup>e</sup> de septembre, comme le disent ses actes, [ce ne peut estre avant l'an 385, auquel M<sup>e</sup> le Maistre marque sa mort, ni plustard qu'en l'an 391, Ainsi il faut qu'il ait esté élu sous Valentinien en l'an 365, ou en 371, & que S. Agnan eust 59 ou 65 ans d'episcopat] lorsqu'il fit le voyage d'Arles pour demander du secours à Aece contre Atrila, [ce qui ne paroist pas fort pro-

bable. C'est pourquoi il vaut mieux avouer que nous n'avons rien d'assuré de S. Euvert, sinon qu'il estoit Evefque d'Orleans vers la fin du IV. siecle, & probablement en l'an 374, n'y ayant rien qui nous empesche de croire que c'est luy mesme qui est nommé dans le Concile de Valence. Mais en ce cas mesmè il sera encore difficile de ne pas abandonner ses actes, ou en ce qu'ils ne luy donnent que vingt ans d'episcopat, ou ce qui est encore plus aisè,] en ce qu'ils font S. Agnan son successeur immediat.

Sur. m. sept. p. 85. § 9. 11.

Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 7. p. 54.

Sur. p. 85. § 10.



NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

NOTE I.

*Que Diodore estoit apparemment d'Antioche.*

[ON peut douter si Diodore estoit de Tarse,] puisque S. Basile dit qu'il avoit esté élevé par le bienheureux Silvain [celebre Evefque de Tarse; ou s'il estoit d'Antioche, puisqu'il y a paru longtems avant que d'estre Evefque, & lors mesme qu'il n'estoit que laïque. Mais il faut sans doute se tenir à ce dernier,] puisque S. Chrysofome dit que l'ardeur avec laquelle il défendoit la foy, l'a fait souvent chasser de sa patrie. [Car il est certain qu'il a extremement soutenu la foy à Antioche, & nous ne voyons point qu'il ait rien fait à Tarse avant son episcopat, durant lequel il n'y a point d'apparence qu'il ait rien souffert, puisque c'estoit sous Theodose. Pour le temps où il a esté disciple de Silvain, nous ne voyons point si c'est qu'ayant esté chassé d'Antioche sous Constance, il se soit retiré à Tarse auprès de luy; ou si c'est que Silvain eust esté Prestre à Antioche avant que d'estre Evefque de Tarse.]

Pour la page 518.

Faf. ep. 82. p. 151. b.

Chry. de Di. p. 234.

NOTE II.

*Quand il fut fait Evefque.*

Theodoret dit que Diodore ne fut fait Evefque de Tarse qu'après la persecution & la mort de Valens, c'est à dire à la fin de l'an 378 au plustost: & néanmoins on raporte une lettre que Saint Athanase, mort en l'an 373, luy écrivit, dit-on, & où il le qualifie déjà Evefque de Tarse: On luy donne le mesme titre dans une lettre écrite par les Evefques d'Egypte bannis à Diospolis, [ & ainsi avant la mort de Valens.

Le passage de S. Athanase s'accorde difficilement avec les monumens les plus certains de l'histoire, puisque nous ne croyons pas pouvoir douter que Diodore n'ait soutenu l'Eglise d'Antioche en qualité de Prestre depuis que Valens y fut venu, ce que nous ne pouvons mettre avant l'an 372.] Theodoret l'assure formellement en plus d'un endroit. Ce que S. Chrysofome raconte de ses combats pour la foy, [a un tel raport avec ce qui se passa sous Valens, que Theodoret semble avoir pris de luy ce qu'il en dit.] Domnus d'Antioche le con-

Pour la page 561.

Thdr. l. 1. c. 42 p. 708. d.

Fac. l. 4. c. 22 p. 148.

p. 160.

Thdr. l. 2. c. 4. p. 708. div. p. c. 2. §. p. 780. d. 185. d. 4. Fac. l. 4. c. 22 p. 155. 157.

l. 8. c. 6. p. 319.



firme encore beaucoup. [Nous ne voyons rien autre chose qui puisse verifier ce que dit S. Jerome,] qu'il fut plus celebre estant Prestre d'Antioche qu'estant Evesque de Tarse. D'ailleurs il semble que ce soit proprement en l'an 371, & dans les années suivantes, que S. Chrysostome ait vécu à Antioche sous sa discipline, depuis le bannissement de S. Melece chez qui il demouroit auparavant.] S. Basile dans une lettre écrite en l'an 373, deplore la perte que l'Eglise avoit faite de la ville de Tarse par l'entreprise de deux ou trois malheureux; [ce qui ne paroist estre autre chose, sinon que Silvain estant mort, les Ariens y avoient mis un Evesque de leur parti : Et l'on ne peut pas mesme dire que les Catholiques y mirent aussitost Diodore de leur part, puisque nous voyons que] S. Basile juge que ce mal est sans remede. Et en effet les deux lettres que nous avons de luy à l'Eglise de Tarse, sont adressées aux Prestres, sans aucune mention d'Evesque, quoique les affaires dont elles parlent luy appartenissent proprement, s'il eust esté Catholique. Mais ce qui ne reçoit point non plus de réponse, c'est que Diodore est qualifié Prestre par S. Basile dans la lettre à Patrophile, laquelle ne peut avoir esté écrite qu'en l'an 376. Le mesme Saint luy donne encore le titre de Prestre en d'autres lettres, [& n'en parle jamais comme d'un Evesque. Ainsi l'on peut dire qu'il demeure Constant que Diodore n'a jamais esté que Prestre du vivant de S. Athanase : & c'est une des raisons qui nous ont obligez de rapporter la lettre de ce Saint à un autre Diodore Evesque de Tyr en ce temps là. V. S. Athanase note 98.

Nous n'avons pas les mesmes preuves pour dire qu'il n'ait pas esté Evesque des l'an 376 ou 377. Car quoiqu'il soit difficile de juger comment] Saint

Melece, qui l'a certainement établi Evesque, [a pu faire cette fonction durant la persecution de Valens lorsqu'il estoit relegué luy mesme en Armenie; il pourroit néanmoins ou estre venu secrettement à Tarse pour l'ordonner en presence des Catholiques, & se retirer aussitost, ou l'avoir ordonné en Armenie pour l'envoyer de là à Tarse : & on pourroit dire encore qu'il est censé l'avoir ordonné, parcequ'il l'avoit nommé & choisi pour Evesque, quoiqu'il ait esté ordonné par d'autres.

Mais ce qui est vray & certain, c'est que nous n'avons point de preuve qu'il ait esté Evesque avant la mort de Valens.] Car pour la lettre des Evesques d'Egypte releguez à Diocesarée, & celle de Pierre d'Alexandrie, qui se plaignent de ce qu'Apollinaire excommunioit le tres saint Evesque Diodore, ce que Facundus entend de celui de Tarse, comme on le lit positivement dans la lettre des Evesques *sanctissimum Tarsensem*. Nous croyons avoir prouvé dans la note 98 sur S. Athanase, que le mot de *Tarsensem* est certainement une faute, & que ce Diodore est encore celui de Tyr.

Facundus rapporte de mesme à Diodore de Tarse une lettre de S. Epiphane à l'Evesque Diodore, & une à Timothée d'Alexandrie, qui releve beaucoup un Evesque de mesme nom. [Mais il n'y a guere lieu de douter que tout cela ne se doive entendre du mesme Diodore de Tyr. V. S. Athanase note 98. Ce qui est certain, c'est que quand ces deux lettres s'adresseroient à Diodore de Tarse, elles ne combatent point l'epoque que Theodoret donne à son episcopat.]

NOTE III.

Que S. Chrysostome n'estoit que Prestre lorsque Diodore fit son elege.

[Il semble qu'on ait quelque sujet de  
I I I I j]

Hier. v. ill. c. 119. p. 301. b.

Raf. ep. 1. p. 48. d. c.

c. ep. 203. 204. p. 222. 223.

ep. 82. p. 110. c.

ep. 87. p. 202. 2.

Fac. l. 8. c. 1. p. 339. Thdré l. 1. c. 6. 4. p. 708. d.

Fac. l. 4. c. 2. p. 150. bliso.

p. 158. p. 151.

Pour la page 851.

croire que Saint Chrysoſtome eſtoit Evêſque lors que Diodore faiſoit publiquement ſon eloge devant le peuple. Car il a toujours eſté ordinaire de louer l'Evêſque du lieu, ſurtout un Evêſque de Conſtantinople, au lieu qu'il peut paroître étrange qu'un homme illuſtre comme Diodore, & un metropolitain de toute la Cilicie, fiſt l'eloge d'un ſimple Preſtre.] Le titre de Pere que S. Chryſoſtome luy donne en répondant à ſon diſcours, [n'eſt point contraire à cela, puis que ayant eſté ſon diſciple, il pouvoit toujours l'honorer de ce titre de reſpect & d'amitié. Mais S. Chryſoſtome ne fut fait Evêſque qu'en 398,] & dans un Concile de l'an 394, Phalere eſt nommé Evêſque de Tarſe, [ce qui oblige de dire que Diodore eſtoit mort des ce temps là, quatre ans avant que Saint Chriſtoſtome fuſt Evêſque. Auſſi on ſçait que l'uſage de l'antiquité eſtoit que quand pluſieurs Evêſques avoient à parler, ou des perſonnes de différens ordres, les inférieures commençoient, & le plus conſiderable parloir après tous les autres. Ainſi ſi S. Chryſoſtome eſtoit Evêſque de Conſtantinople, il devoit parler le dernier:] & l'on voit au contraire par ce diſcours meſme, que Diodore devoit parler après luy. Le P. Garnier

Chry. de Di.  
P. 229. 231.

Conc. 2. p.  
114. b.

P. 234.

Merc. n. t. 2. p.  
317.

reconnoiſt que Diodore eſtoit mort en 394. Mais je ne ſçay pourquoi il met l'eloge de S. Chryſoſtome après l'an 386; [car ce Saint ayant eſté fait Preſtre cette année là au pluſtard, je ne voy pas que nous ayons de preuve que ce diſcours ſoit fait peu ou beaucoup après. Si ce n'eſt peuteſtre que les eloges que Diodore luy donnoit, marquent qu'il avoit déjà acquis beaucoup de reputation par ſes ſermons.]

NOTE IV.

Pour la page  
362.

*Que Diodore eſtoit peuteſtre mort des 392.*

Le P. Garnier croit que Diodore vivoit & travailloit encore à ſon ouvrage contre les Apollinaristes en 392, lors que S. Jerome faiſoit ſon livre des hommes illuſtres, parcequ'il n'y parle point de cet ouvrage important. Mais S. Jerome ne ſpecific qu'un ſeul ouvrage de Diodore, & marque tous les autres en general. [Ainſi je doute fort qu'on puiſſe rien conclure de ſon ſilence. Je croy meſme qu'on peut tirer de cet endroit que Diodore eſtoit déjà mort, puis que S. Jerome ne dit point qu'il vécuſt encore, comme on voit qu'il le dit de pluſieurs autres: & je ne ſçay s'il l'oublie à aucun de ceux que l'on ſçait avoir encore eſté vivans en l'an 392.]

Merc. n. t. 2. p.  
372.

Hier. v. ill. c.  
119. p. 391. b.



NOTE SUR PIOR.

Pour la page *Difficultez ſur le temps de ſa vie & de ſa retraite.*  
169.

Lauf. c. 9. p.  
103; diſoz. 6.  
c. 29. p. 684. b.

Vit. P. 1. 3. c.  
31. p. 594. 1.

SI Pior n'eſt allé voir ſa ſœur que 50 ans depuis qu'il ſe fut fait ſolitaire, comme nous liſons dans Pallade & dans Sozomene, & que ç'ait eſté par l'ordre de Saint Antoine, [il a eſté des premiers diſciples de ce Saint, qui eſtant mort en janvier 356, n'avoit commencé à former des diſciples que

vers l'an 305: & cela fixe abſolument le temps de la retraite de Pior à 305, & celui de la viſite qu'il rendit à ſa ſœur à 355.] Pour ce que la verſion de Pallade, appellée le Paradis d'Heraclide, met 40 au lieu de 50, [cela n'eſt pas conſiderable contre l'autorité du grec, appuyée par Sozomene. Mais les Vies des Peres diſent aſſez clairement que quand il alla voir ſa ſœur, il n'y avoit qu'un peu plus de 30 ans

app. c. 26. p.  
964. 2.

1. c. 31. p. 503;  
504.

qu'il estoit sorti de chez son pere, & qu'après avoir demeuré peu d'années avec S. Antoine, jusqu'à l'age de 25 ans, il en passa 50 entre Nitrie & Sceté, au lieu où il buvoit de l'eau amere; ce qu'il est visible qu'il fit jusqu'à sa mort.

[Cela seroit aisé à accorder, si l'on pouvoit dire que les 50 ans dont parle Pallade, s'entendent de son age, & non de sa retraite, & qu'ainsi il alla voir sa sœur cinq ans avant sa mort, & 25 depuis qu'il eut quitté S. Antoine pour vivre solitaire. Mais je ne croy pas qu'on puissè donner ce sens à Pallade, dont l'autorité est sans doute preferable à celle des Vies des Peres. Les 30 ans aussi que ces Vies disent que vécut Pior entre Nitrie & Sceté, n'obligent point à croire qu'il soit venu en ce lieu immédiatement après avoir quitté S. Antoine, & à borner

ainsi sa vie à 55 ans. Car il peut avoir passé bien des années à Nitrie, où il y avoit en l'an 355 un Pior solitaire & Prestre, & s'estre ensuite retiré au lieu où il acheva les 30 dernieres années de sa vie; & c'est ce que nous avons cru devoir suivre. Car quoique cela nous oblige à dire qu'il a vécu près de cent ans, ce n'est pas une chose rare ni difficile à croire de ces victimes de la penitence. On pourroit dire néanmoins que le lieu où Pior acheva sa vie, n'estoit pas si éloigné de Nitrie, qu'il ne püst estre mis entre les Peres de cette solitude, & qu'il n'y exerçast mesme les fonctions de son sacerdoce. On pourroit dire encore que Pior Prestre de Nitrie, est different de l'autre: mais il paroist plus naturel de croire que celui qui est si fort relevé par Ammon, n'est pas demeuré inconnu à tous ceux qui ont parlé des solitaires.]

Poll. 14 map.  
g. 70. c. f.

## NOTES SUR SAINT MACAIRE

### D' E G Y P T E.

#### NOTE I.

*Sur sa vie donnée par Bollandus.*

[JE pense que ce que] Bollandus nous a donné comme une vie de S. Macaire d'Egypte, n'est pas different de ce qu'on trouve de luy dans le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par M<sup>r</sup> Cotelier. L'article 31 de l'un & de l'autre, parle d'un Macaire qui avoit esté valet d'écurie, καμμίτης. [Cela semble moins convenir à celui d'Egypte, qui selon l'article 39, avoit esté vacher, qu'à celui] qui avoit tué un homme lorsqu'il menoit paistre des animaux, τρεφόμενος, à l'age de 18 ans. Ce qui est dit aussi dans l'article 31, que ce Macaire ne répondoit point quand on luy parloit avec respect, mais seulement

quand on luy disoit des injures, [est bien plus aisé à croire de ce dernier, qu'on ne voit point avoir jamais eu aucune superiorité, que de celui d'Egypte qui estoit Prestre, & qui des l'age de 40 ans estoit honoré comme le pere de plusieurs solitaires.]

Cependant si cet article qui est attribué à S. Macaire d'Egypte, n'est pas de luy, cela nous donne grand sujet de craindre la mesme chose de plusieurs autres. Mais il ne s'agit pas ici d'articles de foy & de morale où il soit perilleux de se tromper. Ainsi on suit sans grand danger ce qui paroist établi sur quelque autorité, & n'a rien qui le combat. Nous taschons néanmoins, autant que la narration le permet, de distinguer ce qui est rapporté sous le nom de S. Macaire d'Egypte,

Li i i i j

806 NOTES SUR SAINT  
ou du grand Macaire, (car c'est le sur-  
nom qu'on luy donne fort souvent,) &  
& ce qui est dit seulement de l'Abbé  
Macaire. On peut dire aussi que ce qui  
est attribué à Macaire de Sceté, ap-  
partient presque toujours à celui d'E-  
gypte, l'autre demeurant moins à  
Sceté que dans les Cellules. Ce qui  
est cité de Pallade pour son histoire,  
est encore plus certainement de luy  
que tout le reste.

Pour la page  
59 § 3.

NOTE II.

*Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene.*

[Sozomene paroist avoir cru que Ni-  
trie, avec les Cellules qui n'en estoient  
au plus qu'à quatre lieues, *V. S. Amon*  
*§ 5*, estoit ce qui faisoit le desert de  
Sceté.] Car il dit que Saint Amon se  
retira dans un lieu desert vers Sceté  
& la montagne de Nitrie, & que les  
solitaires qui apportent la nouvelle  
de sa mort à S. Antoine, venoient de  
Sceté, au lieu que Saint Athanase dit  
qu'ils venoient de Nitrie. Il dit posi-  
tivement en un autre endroit, que Sce-  
té estoit ce qu'on appelloit Nitrie. Et  
après avoir parlé de Nitrie & des Cel-  
lules: Voilà, dit-il, ce qu'on peut dire  
en peu de mots touchant le lieu de  
Sceté, & les solitaires qui y habitent.

Soz. l. 1. c. 14.  
p. 423. d.

p. 424. d.

Ath. v. Ant. p.  
48. b.  
# Soz. l. 6. c. 30.  
31. p. 286. 687.  
c. 31. p. 687. d.

Vit. P. l. 5. c. 3.  
p. 166. § 2. 1.

l. 3. c. 31. p. 103.  
2.

Lan. c. 10. p.  
39. d.

Ruf. v. P. c. 29.  
p. 49. | Vit. P.  
l. 6. c. 3. § 15. p.  
656. 2.

Neanmoins on voit que les solitai-  
res de la montagne de Nitrie envoient  
en Sceté à S. Macaire, pour le prier  
de les venir visiter, & de satisfaire au  
desir extreme qu'ils avoient tous de  
le voir. Il est dit aussi que Pior se retira  
en un lieu qui est entre Nitrie & le  
desert de Sceté, & que Saint Macaire  
d'Alexandrie avoit une cellule à Sceté  
dans le fond le plus reculé du desert,  
une autre dans la Libye au lieu appelé  
les Cellules, & une autre sur la mon-  
tagne de Nitrie. Et enfin Rufin qui  
avoit esté en ces quartiers là, dit que  
Sceté estoit éloigné des monastères  
de Nitrie d'autant de chemin qu'on

MACAIRE D'EGYPTE.

en peut faire en un jour & une nuit :  
[ce qui revient] aux 80 milles ou 32  
lieues que Cassien met entre ces deux  
deserts, & il avoit aussi demeuré à  
Sceté.

Cass. coll. 6. 2.  
1. p. 39.

[Il n'est pas necessaire de remarquer  
ici que le desert de Sceté est appellé  
indifféremment dans les Vies des Pe-  
res, *Scetis, Scetisa, Scetina, Scetiaca,*  
*Scythica, Scythiaca, Scythierica, Scythi,*  
*Scythium,* & de diverses autres manie-  
res approchantes.]

NOTE III.

Pour la page  
58. § 3.

*Quel Macaire a le premier habité Sceté.*

[Au lieu que nous croyons que S.  
Macaire d'Egypte a demeuré le pre-  
mier à Sceté,] on lit dans les Vies des  
Peres que S. Macaire qui estoit de la  
ville, y fit le premier monastere, qui  
*Scythi primus monasterium fecit.* [Il faut  
que ce soit une faute, ou que celui  
d'Egypte y ayant le premier vécu en  
solitude, l'autre y ait le premier assen-  
blé des Religieux, & formé une espece  
de monastere.] Cet endroit est pris  
des Vies des Peres par Rufin c. 29. p.  
481. 1. Mais Rufin y dit seulement que  
le Saint demouroit à Sceté.

Vit. P. l. 6. c. 3.  
§ 15. p. 696.

NOTE IV.

Pour la page  
581. § 4.

*Quel Macaire fut vraiment disciple  
de S. Antoine.*

Rufin & Theodoret attribuent la  
qualité de disciple de Saint Antoine à  
tous les deux Macaires, à celui d'E-  
gypte, & à celui d'Alexandrie. [Il faut  
neanmoins que ce soit une expression  
moins exacte, vraie seulement de l'un  
des deux, ou qu'au moins elle soit  
beaucoup plus vraie de l'un que de  
l'autre, l'un ayant peutestre passé quel-  
que temps sous sa discipline, & l'autre  
ayant seulement pris de luy quelques  
avis.] Car Rufin parlant depuis plus  
distinctement des deux Macaires, dit

Ruf. l. 2. c. 4. p.  
178. 2. | Thdr. l.  
1. c. 18. p. 685.

Vit. P. l. 1. c. 6.  
18. p. 479. 2.

que celui d'Egypte avoit esté disciple de S. Antoine, & qu'estant egaux pour le reste, le seul avantage que l'un des deux avoit sur l'autre, estoit qu'il sembloit avoit herité des graces celestes, & des vertus du bienheureux Saint Antoine. Il distingue encore autrement expressément Macaire disciple de S. Antoine, & un autre Macaire, & il est visible qu'il parle des deux celebres d'Egypte & d'Alexandrie. Le martyrologe des Cophtes dit que S. Antoine donna l'habit monastique à S. Macaire, le consola, & luy predict ce qui luy devoit arriver.

Pallade qui a fait la vie de S. Chrysostome, dit qu'Isaac estoit disciple de ce Macaire, qui avoit eu S. Antoine pour maistre, [comme si cette qualité le distinguoit clairement de tous les autres.

On pourroit dire que ces deux endroits regardent Macaire de Pispir.] Mais en se tenant mesme à Rufin, il est visible que des deux celebres Macaires, il n'y en a qu'un proprement qui ait esté disciple de S. Antoine.

Selon Rufin, ç'a esté celui d'Egypte: Neanmoins Rosweide & Bollandus ne peuvent encore s'en assurer; & ils craignent que Rufin qui generalement parlant est peu exact, ne se soit brouillé, d'autant que ce qu'il dit semble avoir raport à une histoire que Pallade assure appartenir à S. Macaire d'Alexandrie: & il ajoute ensuite que le diable se servit de cette qualité de successeur des vertus de S. Antoine, pour tenter le mesme Saint Macaire d'Alexandrie.

[D'autre part Rufin est soutenu par un ancien auteur raporté par Eckelensius,] qui dit expressément que Saint Macaire d'Egypte estoit disciple de S. Antoine. Les Vies des Peres disent aussi que S. Macaire le grand, *major*, vint un jour trouver S. Antoine, ce qui est raporté à celui d'Egypte par le

collecteur de sa vie, aussibien que tous les autres endroits où l'on trouve *Macarius major*: [& il le faut en effet, si le mot de *major* signifie le plus ancien: car autrement cela se peut aussi bien raporter à celui d'Alexandrie.]

Neanmoins il paroist que par cette phrase l'on a voulu marquer celui de Egypte. [Le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par M<sup>r</sup> Cotelier, & qui est divisé non par les matieres, mais par les personnes des solitaires, suivant à peu pres l'ordre de l'alphabet,] ce recueil, dis-je, attribue clairement le titre de grand à celui d'Egypte, pour le distinguer de celui d'Alexandrie. Il raporte aussi du premier la mesme histoire dont nous parlons; & encore une autre qui parle de son union avec S. Antoine. [Mais dans la verité, ces deux endroits marquent plustost que S. Macaire venoit seulement visiter S. Antoine, après s'estre déjà rendu celebre par sa vertu; & qu'ainsi ce n'est pas celui qui a esté son disciple: Si ce n'est qu'ayant passé quelque temps avec luy, & ayant sans doute beaucoup profité de ses instructions, on ait cru luy faire honneur de l'appeller pour ce sujet le disciple de ce maistre commun des solitaires.

En effet, selon ce qu'on dit de sa conversion, il se retira en Sceté avant que d'avoir pu connoistre S. Antoine: [de sorte qu'il faudroit qu'il eust quitté Sceté pour aller se rendre disciple de ce Saint, & qu'il y fust ensuite retourné; ce qui assurément ne s'accorde guere avec ce qu'on dit de luy.

Il paroist aussi difficile de croire que S. Macaire d'Alexandrie ait esté disciple de S. Antoine, puisque Pallade ne le dit point,] luy qui avoit passé trois ans sous sa conduite, qui avoit appris son histoire de plusieurs personnes, dont quelques uns avoient vécu avec ce Saint, & qui veut mesme le relever

Ruf. in Hier. l. 2. p. 223. b.

Eckel. reg. p. 123.

Pall. dial. 17. p. 61.

Vit. P. l. 2. n. 49. p. 491. 1.

P. 491. 1. Boll. 15. jan. p. 1005. 2.

Lat. c. 20 p. 924. c.

c.

Eck. reg. p. 80.

Vit. P. l. c. 7. § 9. p. 185. c.

Boll. 15. jan. c. 1. p. 1008.

Vit. P. l. c. 3. § 15. p. 456.

Cotel. g. r. 1. p. 537. b.

P. 50. c. p. 540. 2.

P. 515. 1. 264

L'inf. c. 26. § 24. b.

C. 19. p. 920. 2.

audeffus de celui d'Egypte. [Cependant puisque l'un est distingué de l'autre par la qualité de disciple de Saint Antoine ; que ce n'est point simplement pour avoir pris ses avis, ce qui est commun à l'un & à l'autre ; qu'ainsi il faut que ç'ait esté pour avoir passé quelque temps auprès de luy ; que cela ne se peut dire aisément de celui d'Egypte, selon son histoire ; & que rien n'empesche de le croire de celui d'Alexandrie, hors quelques autoritez peu considerables, & le silence de Palade,] qui reconnoist neanmoins qu'il a vu S. Antoine, qu'il a esté estimé de luy, & l'heritier de ses vertus ; [il semble qu'on peut se determiner à ce parti, & croire qu'il a esté formé dans la pieté par S. Antoine.

En supposant ce point, on peut estre assez porté à croire que S. Macaire d'Alexandrie est le mesme que Macaire de Pispir, c'est à dire celui qui demeura quelque temps au monastere qu'avoit Saint Antoine sur le bord du Nil, & qui semble mesme y avoir tenu le premier rang, [qui demeura ensuite auprès de luy les 15 dernieres années de sa vie, *V. S. Antoine § 8.*] & qui l'enterra lorsqu'il fut mort [en 356, après quoy il pourroit avoir quitté la Thebaïde, & estre venu demeurer dans les Cellules. Car si la vie du pretendu Postume fait demeurer ce Macaire à Pispir pour gouverner les disciples de S. Antoine, ce n'est pas une autorité qui nous arreste. *V. S. Pacome note 26.* Mais ce qui rend ce sentiment tout à fait insoutenable, c'est que ce Macaire estoit à Pispir, & le gouvernoit mesme des devant l'an 330, comme on le juge par l'histoire de Crone : & S. Macaire d'Alexandrie estoit bien cloigné d'avoir alors l'age, l'experience, & la maturité necessaire pour cet emploi, puisqu'il n'est entré dans la solitude qu'après l'an 330, âgé d'environ 30 ans. *V. son titre § 1.*

c. 10. p. 924. b. c.

L'aus. c. 25. p. 937. c.

c. 26. p. 939. c. d'isell 15. jan. p. 1005 § 4.

L'aus. c. 25. p. 937. c.

## NOTE V.

Pour la page 608. § 15.

*Temps de la premiere loy de Valens contre les moines.*

La loy adressée au Prefet Modeste contre les moines, est datée du premier janvier, *Valentiniano & Valente, Conss.* [ce qui semble marquer l'an 365, auquel ces deux princes furent Consuls la premiere fois.] Mais estant adressée à Modeste, [qui ne fut Prefet qu'en 370, il est visible qu'il faut lire *IV. Conss.* qui est l'an 373.]

Cod. Th. chr. p. 926. 4. p. 411. 1.

## NOTE VI.

Pour la page 608. § 15.

*Qu'il faut distinguer deux loix de Valens contre les moines.*

Godfrey veut que la loy du premier janvier 373, donnée pour obliger les moines qui avoient quitté les fonctions civiles, à s'acquiescer de ces fonctions, ou à renoncer à leurs biens, il veut, dis-je, que cette loy soit la mesme que celle par laquelle selon Saint Jerome, Orose, S. Prosper, & d'autres, il ordonna que les moines seroient enrolez dans les troupes, quoique ces auteurs disent que celle-ci ne fut donnée qu'après la mort de Valentinien, c'est à dire après le 17 de novembre 375. La plus forte, ou plutost l'unique raison qu'il allegue pour cela, [& dont la foiblesse est visible,] c'est que plusieurs auteurs décrivent la persecution des moines, sans parler de cette loy. Il se demelle comme il peut de la difference qu'il y a entre porter les armes, & faire des fonctions civiles ; & il est neanmoins obligé d'avouer que pour l'ordinaire on oppose ces deux choses l'une à l'autre comme directement contraires, [ce qui suffit pour détruire son opinion. Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner une chose établie par de tres bons auteurs, & suivie ensuite par tous les autres. La réputation de Valens

Cod. Th. chr. p. 413. 1.

lens

NOTES SUR SAINT

lens ne nous paroît nullement assez importante pour donner le dementi à S. Jerome, à Orose, & à S. Prosper.]  
 Il est vray que Godefroy pretend que la chronique attribuée à S. Jerome, n'est point de luy : [mais il se contente d'avancer ce paradoxe en passant, sans en donner la moindre preuve.]

Pour la page  
617. § 18.

NOTE VII.

*En quelle année S. Macaire d'Egypte est mort.*

L'us. c. 1. p.  
901. a.

Pallade arriva à Alexandrie sous le second Consulat de Theodose, [c'est à dire en 388,] & ayant passé trois ans dans les monasteres qui estoient aux environs de cette ville, il vint [en 390 ou 391] à Nitrie, où il demeura une année entiere, & puis passa plus avant dans le desert des Cellules [en 391 ou 392.] S. Macaire mourut un an avant qu'il entrast dans le desert. [Ainsi ce fut ou lorsqu'il arriva à Nitrie, ou l'année d'au paravant.]

c. 7. p. 902. a.

c.

c. 19. 20. p. 2. 4.  
a. b.

Bollandus suit le premier, & met sur cela sa mort en 391. [Mais nous aimerions mieux avancer de deux ans, s'il se pouvoit, la venue de Pallade à Nitrie & dans les Cellules, pour les raisons qu'on en verra sur son titre, que la differer d'un an. C'est ce qui nous oblige de mettre son arrivée à Nitrie des l'an 390, & d'y mettre en mesme temps la mort de S. Macaire, suivant les principes de Bollandus : & c'est sur cela que nous avons réglé la chronologie de sa vie, qu'il faudra avancer d'un an, si l'on veut dire qu'il est mort l'année de devant que Pallade vint à Nitrie.]

Boll 16. jan. p.  
2007. § 14. 15.

Pour la page  
618. § 19.

NOTE VIII.

*Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire.*

Genn. c. 20. n.  
P. 46.

Miræus pretend que la lettre de S. Macaire, écrite, selon Gennade, aux jeunes solitaires, est la regle de ce Saint  
*Hist. Eccl. Tom. VIII.*

MACAIRE D'EGYPTE. 809

que nous avons dans le recueil de S. Benoist d'Agnane p. 24, & qui commence par ces mots, *Milites ergo Christi.* [Il est vray qu'on ne trouve pas dans cette regle ce que Gennade remarque de la lettre de Saint Macaire. Mais le commencement marquant assez que ce n'est qu'un fragment, & non une piece entiere, on peut presumer que le reste de la lettre contenoit ce que dit Gennade. Cette regle est suivie, p. 27, d'une lettre de Saint Macaire aux moines, qui n'est point celle que marque Gennade.]

Miræus ne parle que de la regle qu'il croit estre de Saint Macaire d'Egypte. Neanmoins elle est attribuée dans S. Benoist d'Agnane p. 25, à Saint Macaire qui avoit sous luy cinq mille moines : ce qui paroît se devoir entendre de celui d'Alexandrie, qu'on qualifie Abbé de Nitrie, où il y avoit en effet cinq mille moines. Dans le § 27 de la regle, il est commandé de fouetter ceux qui auront fait certaines fautes :

L'us. c. 7. p.  
904. § 10. 14. p.  
9. §. c.

Et cela se pratiquoit à Nitrie. Aussi le titre de cette regle dans l'edition de Holstenius p. 27, porte qu'elle est de Saint Macaire d'Alexandrie Abbé de Nitrie. M<sup>r</sup> du Pin dit aussi, p. 211, qu'elle luy est attribuée, & il la luy laisse. Il la distingue ainsi de l'ouvrage attribué à S. Macaire par Gennade, qu'il croit estre de celui d'Egypte, parceque Gennade dit qu'il est de Macaire ce celebre moine Egyptien. [Je douterois fort que cette preuve fust bien forte ; mais on peut s'y arrester faute d'autre.]

p. 502. d.

Du Pin, p. 102.

On remarque que dans la regle dont nous parlons, il y a un endroit fort conforme à un autre de la lettre de S. Jerome à Rustique. [Ainsi si la regle est veritablement d'un des anciens Macaires,] S. Jerome en a tiré cet endroit, ou il a esté ajouté dans la regle.

p. consule,  
c. 1. p. 30.

Gennade ajoute que ce Macaire n'avoit écrit que cette lettre, à quoy

Genn. c. 20.

- K K k k k

M<sup>r</sup> du Pin p. 202, & le P. Possin dans la préface de son nouvel Ascétique, p. 12, s'attachent aussi. [Nous voulons bien les suivre en cela, n'y voyant rien de contraire, quoiqu'il soit aisé que Gennade qui vivoit dans les Gaules, ignorast les ouvrages d'un solitaire d'Egypte, mort cent ans avant qu'il écrivist. Mais quand il n'enroit véritablement fait que cet ouvrage, cela n'empêcheroit pas qu'il ne fust l'un des deux Macaires, à qui l'on attribue une autre regle.] M<sup>r</sup> du Pin paroist le dire, p. 211, [ & je pense que c'est le sentiment general.]

NOTE IX.

*Si les 50 homelies sont de S. Macaire d'Egypte.*

Pour la page 619. § 12.

Foll. 10. Jan p. 102. § 10.

Poss. asc. p. 7. 12.

p. 17.

p. 17. 18.

'Jean Pic President aux Enquestes à Paris, qui a donné au public les 50 homelies de S. Macaire, les attribue à celui d'Egypte. [Nous venons de marquer la difficulté qu'on fait sur cela, supposé que ce Saint soit auteur de l'ouvrage dont parle Gennade.] Le P. Possin pretend aussi que ces homelies ne peuvent estre de celui d'Alexandrie, parceque Socrate, Sozomene &c. ne disent point qu'il ait rien écrit. [Par la mesme raison elles ne seront d'aucun des Macaires dont l'histoire parle, puisqu'elle ne dit point qu'ils aient fait aucun ouvrage.] Cependant sur cela le P. Possin conclud qu'elles sont de Macaire de Pispir, un peu plus ancien que les deux autres. Il reconnoist neanmoins que dans un manuscrit fort ancien, dont il a tiré quelques opuscules, qu'on croit estre du mesme auteur, ce Macaire est surnommé *le grand*. Il cherche bien des raisons pour montrer que ce titre peut convenir à celui de Pispir; mais il ne trouve aucun auteur qui le luy ait jamais donné. Il est certain au contraire qu'on l'a donné communément à celui d'Egypte:

& ainsi selon toutes les apparences, c'est luy qu'on a cru auteur de ces opuscules. Ceux qui l'ont cru ont pu se tromper; mais les raisons qu'on tire de Gennade pour combatre ce sentiment, ne sont guere capables de le détruire. On peut dire la mesme chose des 50 homelies. Car M<sup>r</sup> Pic qui les attribue à celui d'Egypte, sans en rendre aucune raison, comme si c'eust esté une chose constante, ne l'a fait sans doute que parceque son manuscrit portoit comme il est dans l'imprimé, Μακαρίου τῆς Αἰγυπτίας Ὁυκίας.

M<sup>r</sup> du Pin p. 202, laissé en doute auquel des Macaires il faut donner les homelies, ajoutant qu'elles luy paroissent anciennes: & dans la suite, p. 211, il luy semble qu'il y a plus d'apparence qu'elles sont d'un moine plus recent que Macaire de Pispir disciple de S. Antoine. Est-ce qu'il trouve une grande différence de temps entre ce Macaire & les deux autres? ou qu'il croie que ces pieces ne sont d'aucun des anciens Macaires?

NOTE X.

Pour la page 619. § 19.

*Sur quelques defauts de ces 50 homelies.*

'M<sup>r</sup> du Pin pretend trouver quelques defauts dans les homelies qui portent le nom de Saint Macaire, [de quoy nous n'entreprenons pas de juger ci.] D'autres remarquent aussi qu'il y a des endroits qui auroient besoin de quelque censure, & le P. Labbe nous avertit que des personnes habiles craignent que quelque Pelagien ne les ait alterées en divers endroits, [y en ayant sur la grace qui sont aussi foibles & aussi difficiles à recevoir un sens Catholique, que d'autres sont forts & precis.] Il condanne plusieurs fois l'impeccabilité des Pelagiens, [qu'on attribue à Evagre disciple de S. Macaire.] On ajoute meime que parmi ces 50 homelies, il y en a quelques unes qui

Du Pin, p. 211.

Labbe, crit. t. 2. p. 41.

c. 8. p. 48. b. c. c. 17. p. 112. b. c. Foll. asc. p. 7. p. 16.

Labbe, crit. t. 2. p. 41.



se trouvent appartenir à d'autres Saints. [Il seroit à souhaiter que cela fust marqué plus particulièrement.] 'M<sup>r</sup> du Pin dit seulement que la 38<sup>e</sup> se trouve toute entiere parmi les écrits de l'ermite Marc. Du Pin, p. 208.

NOTES SUR SAINT MACAIRE

D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

*Que ce n'est pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs.*

PUISQUE S. Macaire d'Alexandrie estoit bourgeois d'Alexandrie, *μαθητῆς*, & marchand, [on ne peut pas presumer que ce soit luy] qui gardant des bœufs, alla voler des figues &c. quoique cela soit rapporté de Saint Macaire qui avoit un Paphnuce pour disciple, & qu'il y ait eu un Paphnuce disciple de Saint Macaire d'Alexandrie, selon le texte grec de Pallade. [Comme le nom de Paphnuce estoit commun en Egypte, S. Macaire d'Egypte, & Saint Macaire d'Alexandrie peuvent avoir eu chacun un disciple de ce nom, & un mesme Paphnuce peut avoir esté disciple de l'un & de l'autre. D'ailleurs, selon le Paradis d'Heraclide, Paphnuce n'estoit pas disciple de Macaire, mais de Marc : & selon le grec mesme, Pallade le cite pour ce qui regarde Marc. [C'est pourquoy nous avons rapporté ce fait à S. Macaire d'Egypte, sous le titre duquel on le lit, § 2.]

NOTE II.

*Que c'est luy qui voyoit donner la communion à Marc.*

Ce que dit Pallade de la communion que S. Macaire d'Alexandrie donnoit à Marc, Sozomene le rapporte à un autre Macaire qui avoit tué par hazard un de ses camarades avant que de se retirer, & qu'il dit avoir esté Prestre des Cellules. [Mais l'autorité

de Sozomene doit assurément ceder à celle de Pallade, qui ne dit point que cet autre Macaire,] qu'il vit à Nitrie, [fust ni Prestre, ni dans aucun degré ecclésiastique.] Lauf. c. 17. p. 118.

NOTE III.

*Que l'histoire de l'hyene appartient plustost à Marc qu'à S. Macaire.*

Ce qui nous fait dire dans le texte que l'histoire d'une lionne qui apporta des peaux de brebis à Saint Macaire &c. selon Rufin, [n'est peuteestre d'aucun des Macaires, c'est la difference qu'il y a sur ce sujet entre Rufin & Pallade.] Car Pallade semble avoir voulu marquer la mesme histoire, quoiqu'avec des circonstances differentes. [Voici ce qui s'en trouve dans la traduction latine de son histoire Lausiaque.] Ruf. l. 2. c. 4. p. 251.

Paphnuce qui estoit un grand serviteur de Dieu, & un excellent disciple de S. Macaire, me contoit un jour que ce saint homme estant assis à l'entrée de sa cellule, & s'entretenant avec Dieu, une hyene qui est un animal tres cruel, luy apporta son petit qui estoit aveugle, puis ayant frappé de sa teste contre la porte, & l'ayant ouverte, elle entra avec son petit, & le jetta à ses piez. Le Saint l'ayant pris, luy cracha sur les yeux, & fit sa priere, & aussitost il vit clair. L'hyene luy donna à tetter, le reprit, & puis s'en alla. Le lendemain elle apporta au Saint une grande peau de brebi; mais des que Macaire la vit, il dit à cette beste :

KK k k k ij

Pour la page 626. § 1.

Lauf. c. 19. p. 20.

Cotel. g. 1. p. 146. § 17.

Lauf. c. 20. p. 91. c.

Vit. P. app. c. 6. p. 948. 1.

Lauf. c. 20. p. 91. c.

Pour la page 641. § 7.

Lauf. c. 20. p. 91. d.

Soz. l. 5. c. 29. p. 681. c.

Pour la page 642. § 8.

Vit. P. l. 9. c. 20. p. 715. 1.

» Comment aurois-tu pu avoir cette  
 » peau, si tu n'avois derobé une brebi  
 » qui appartenoit à quelqu'un ? Je ne  
 » veux pas recevoir de toy un present  
 » que tu ne me ferois pas si tu n'avois  
 » fait tort à personne. Alors l'hyene baif-  
 » fant la teste, & pliant les genoux de-  
 » vant le Saint, continua de luy presen-  
 » ter cette peau : Surquoi il luy dit : Je  
 » te proteste que je ne la recevrai point  
 » si tu ne me promets de ne faire plus à  
 » l'avenir de tort aux pauvres en devo-  
 » rant leurs brebis. A ces paroles elle fit  
 » signe de la teste, comme si elle eust  
 » promis au Saint d'obeir à ce qu'il luy  
 » commandoit ; & alors il accepta cette  
 » peau, que la bienheureuse servante de  
 » J. C, Melanie [l'ayeule,] m'a dit avoir  
 » receue en don de ce grand Saint, & on  
 » la nommoit le present de l'hyene.

[Voilà comment cette histoire est rapportée dans la traduction de Pallade par Gentien Hervet. Mais le grec n'est pas conforme. Car il ne parle point de la reflexion que fit le Saint sur cette peau de brebi, ni de la défense qu'il fit à l'hyene de devorer les brebis des pauvres : & ce qui est de plus embarrassant, c'est qu'il attribue constamment ce miracle, non à S. Macaire, ]'mais à Saint Marc solitaire, dont il n'avoit encore rien dit. [Et cependant on ne peut pas dire que ce soit une faute de copiste.] 'Car il dit que ce Marc avoit vécu cent ans, 'ce qui est encore repeté du mesme solitaire, [& ne se peut dire de S. Macaire, qui estant plus jeune que celui d'Egypte, né certainement vers l'an 300, devoit avoir passé l'an 401, au lieu qu'il n'a pu passer le commencement de l'an 306. Et ce qui est encore plus décisif, ]'c'est qu'il y a dans le texte, τὸ Μακαρίου καὶ ἀσκητικὸν Μάρκου, & ensuite, τὸ ἀγιῶν ἑμάρτυρων Μάρκου. [Or il seroit ridicule de pretendre qu'il y a faute en ces endroits, & qu'il faut lire μακαρίου, Μακαρίου.

Pour démêler cet embarras, il n'y a

qu'à suivre la traduction de Pallade, qui est dans le livre appellé le Paradis ou le Jardin d'Heraclide, laquelle en beaucoup d'autres endroits explique le grec fort fidelement.]' Cette traduction, après avoir rapporté la tentation qu'eut S. Macaire d'aller à Rome, met ce qu'il racontoit luy mesme de la maniere dont il communioit Marc. [Elle y ajoute ce qui suit dans le grec sur l'histoire du mesme Marc, & puis met ce que nous avons rapporté de cette hyene, & tout le reste comme il est dans le grec, jusqu'à la communion de Marc.

Cet ordre est apparemment le veritable, au moins il est sans difficulté, & fort naturel. Il faut seulement remarquer que Pallade n'ayant mis l'histoire de Marc qu'à l'occasion de ce que Saint Macaire en avoit dit, il reprend l'histoire de S. Macaire, (ce qu'il fait encore en d'autres Saints,) à ces paroles, ]'ὡς δὲ τὸ ἄδωδ... Μακαρίου &c. : & il y a en effet des choses dans cette fin 'que Sozomene rapporte distinctement à Saint Macaire d'Alexandrie. [Cette distinction ne paroist pas si clairement dans le Paradis d'Heraclide, où au lieu de mettre *Macarii*, on a mis *hujus*, qu'il faut rapporter à la personne principale du discours, & non à celui dont il a esté parlé le dernier.]' Dans ce qui doit faire la conclusion de l'histoire de S. Macaire, il y a dans le grec, τὸν τὸν σοὶ ἐν ἡγίῳ... ἐμάρτυρος ἀνδρός Μάρκου &c. [Il faut Μακαρίου, ]'comme il est dans Heraclide ; [ & la mesme faute est encore plus visible trois lignes plus haut, ] où il y a que Pallade ayant demandé une chose à S. Macaire, Marc luy répondit.

'Une autre ancienne traduction que Rosweide a mise aussi dans son appendix, suit le mesme ordre que celle de Heraclide : mais elle brouille les noms de Marc & de Macaire ; [& generale-ment cette traduction est peu assurée.]

'Le texte grec des additions de Pallade, donné par M. Cotelier, attribue aussi le

L'auſ.c.10.p. 93. b.

p. 93. b.

c. 21. p. 93. a.

c. 20 p. 93. a.

Vit. P. app. p. 947. 948.

L'auſ.c.10.p. 93. b.

Soz. l. 1. c. 14. p. 116. b.

L'auſ.p. 932. d.

Vit. P. app. p. 948. 1.

app. p. 987. 988.

Corſ. l. 1. c. 1. p. 62. 163.

miracle à Saint Macaire. [Mais nous ne voyons point encore de quelle autorité est ce texte, & il est quelquefois alléz barbare pour croire qu'il vient de quelque Grec des derniers siècles.

Il y a donc toute apparence que c'est à Marc qu'il faut rapporter l'histoire de l'hyene ; & pour Rufin qui semble l'attribuer à Saint Macaire, ou ce sont deux histoires semblables, (ce qui n'est pas difficile à croire ;) & S. Sulpice Severe en rapporte encore une du mesme genre, différente des deux autres, tant par ses circonstances, que par le lieu ; car c'estoit devers Memphis : ) ou Rufin qui est toujours peu exact, aura confondu Macaire d'avec Marc, non seulement à cause de la ressemblance du nom, mais aussi parcequ'il avoit pu voir cette peau de mouton entre les mains de S. Macaire d'Alexandrie. Car au lieu que dans le latin d'Hiraclide, on lit que S. Marc laissa cette peau au saint Evêque Athanase, de qui Sainte Melanie l'avoit receue depuis, (ce qui a servit de fondement à Baronius pour mettre le voyage de Melanie en Egypte avant la mort de S. Athanase ;) le grec porte que Marc la laissa au grand Saint Athanase, & que S<sup>te</sup> Melanie la recut de S. Macaire, [auquel il falloit que S. Athanase l'eust donnée.]

NOTE IV.

*Qu'il faut distinguer Paul de Phermé de Paul d'Oxyrinque.*

Il y avoit 60 ans au moins que S. Macaire vivoit dans la solitude lorsque Paul de Phermé le vint consulter : [c'estoit donc sans doute dans les dernieres années de la vie de ce Saint, qu'on voit estre mort en 395 ou 396. Et ainsi on ne peut pas confondre Paul de Phermé] avec un Paul qui vivoit vers Oxyrinque, du temps de S. Anroine, auquel Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, disoient qu'il estoit egal en austerité,

en ferveur, & en grace ; & que la ville d'Oxyrinque en celebrait la sainte memoire avec beaucoup de devotion des qu'ils écrivoient, c'est à dire avant l'an 388. [Les louanges que les Luciferiens donnaient à ce Paul, sont d'autant plus suspectes, qu'elles sont plus grandes, & elles nous donnent lieu de craindre qu'il n'ait esté engagé dans leur schisme : comme ils nous le veulent faire croire. Il n'est pas néanmoins fort criminel,] s'il n'a fait que se separer de la communion de Theodore son Evêque, qui avoit abandonné S. Athanase pour se faire ordonner une seconde fois par George [vers l'an 356.]

NOTE V.

*Que Paul n'estoit point Superieur des 500 moines de Phermé.*

Paul de Phermé estoit Superieur de 500 moines à Phermé, selon ce que nous lisons dans Sozomene ; & c'est le sens que la Tripartite a suivi, l. 8. c. 1. p. 114. a. Mais en changeant seulement εχον en εχον, le sens fera que Paul demuroit sur la montagne de Phermé habitée de 500 solitaires : Et ce sens est sans doute le veritable, puisque c'est celui de Pallade, [que Sozomene ne fait presque que copier. D'ailleurs cette phrase, περιτροπίας ἀσκητῶν εχον, n'est guere naturelle pour gouverner 500 moines. On lit εχον dans Nicephore l. 11. c. 36. p. 185. a.]

NOTE VI.

*Qu'Isaac decouvert par un asne, estoit apparemment de Scete.*

L'histoire d'Isaac qu'on voulut faire Prestre, & qui fut trouvé par le moyen d'un asne &c. est rapportée dans M<sup>l</sup> Cotelier sous le titre d'Isaac Prestre des Cellules : Mais puisque dans les Vies des Peres, il est dit que c'estoient les solitaires de Scete qui le vouloient

KK kkk ij

Sulp. dial. 1. c. 9. p. 260. 261.

Vit. P. app. p. 948. 1.

Bar. 372. § 32.

Lauf. c. 10. p. 932. a.

Pour la page 647. § 10.

Lauf. c. 24. p. 957. a.

Mar. & F. p. 70.

Pour la page 647. § 10.

Pour la page 601. c. 29. p. 87. b.

n. p. 145. 1. b. 7.

Pour la page 649. § 11.

Cotel. l. 2. c. 2. p. 439.

Vit. P. l. 3. c. 2. p. 492.

Casn. coll. no.  
p. 2. p. 502.

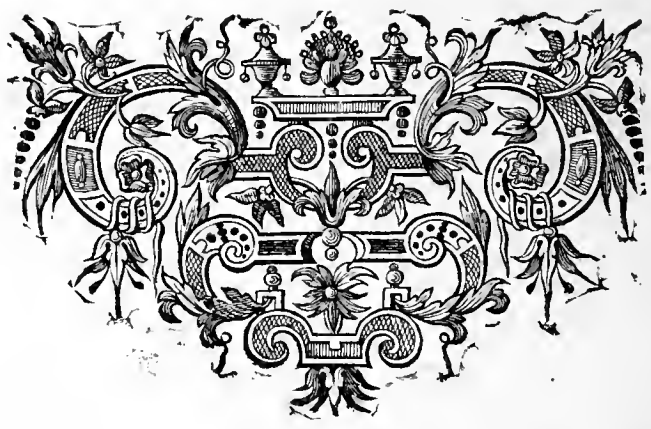
### 814 NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

faire Prestre pour leur Eglise, & qu'on apprend de Cassien qu'il y avoit un Isaac celebre à Sceté, [il y a bien de l'apparence que le recueil de M<sup>r</sup> Cotelier rassemble sous le titre d'Isaac des Cellules, ce qui appartient à differens solitaires de ce nom.

On voit la mesme chose dans le § 7

de ce mesme titre, p. 491. c. Car il appartient à un solitaire d'un lieu qui avoit esté desert, *ἡρημώματα*,] & dans la traduction de Pelage, *desertastis*, [ce qui convient à Sceté ravagé vers l'an 395 par les Maziques : & nous ne lisons point que cela soit arrivé dans les Cellules.]

vic. p. 1, c. 6.  
§ 9. p. 531.





338.

bannis sous Constantin sont rappelés, *p. 68. 671. 672.* Lettre du jeune Constantin sur ce sujet à l'Eglise d'Alexandrie du 17 de juin 338, *p. 68.* S. Athanase voit Constance à Viminac & à Cesarée en Cappadoce, *p. 70.* S. Athanase passe à Constantinople où il trouve S. Paul établi, *p. 69.*

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanase après son retour à Alexandrie, *p. 71.*

339.

Les Eusebiens tâchent en vain de surprendre Constantin & Constant par leurs calomnies contre S. Athanase, *p. 71. 72;* donnent un Evêque nommé Pilte aux Ariens d'Alexandrie, *p. 73.*

Les Eusebiens & S. Athanase députent au Pape Jule: Les premiers luy demandent un Concile: Le Pape l'accepte, & mande S. Athanase, *p. 73.*

Le Concile des Evêques d'Egypte & 63 autres Evêques écrivent au Pape Jule en faveur de S. Athanase, *p. 73-75. 666. 667. 672.*

Vision de S. Antoine qui marquoit la persécution de Gregoire, *p. 75. 76.*

S. Athanase va à Rome après avoir reçu la lettre de Jule, & y demeure dixhuit mois, mais non consecutifs; *p. 75. 76.* Il fait connoître à l'Occident la vie solitaire & les actions de Saint Antoine, *p. 76.*

340.

S. Athanase retourne à Alexandrie au commencement de 341 au plus tard, *p. 78-80. 674. 675.*

S. Macaire d'Egypte est fait Prestre de Secte vers l'an 340, *p. 582,* & quelque temps après, S. Macaire d'Alexandrie Prestre des Cellules, *p. 628.*

Il y eut vers ce temps là de grands troubles à Thessalonique qui s'appaisent par l'ordination d'Acce, *p. 114.*

341.

S. Paul premier ermite est visité par S. Antoine, & meurt au commencement de l'an 341, dans la communion de S. Athanase, *p. 78.*

Les Eusebiens tiennent un Concile à Antioche pour la dedic. de la grande eglise,

au commencement de l'an 341, *p. 77.*

Gregoire de Cappadoce est établi par le Concile à la place de S. Athanase, *p. 77.* Gregoire vient à Alexandrie vers la fin du Carefme, *p. 78. 79. 676. 677.* Violences qu'il exerça à Alexandrie & dans l'Egypte, *p. 80-88.* S. Antoine luy écrit, & au Duc Balac, *p. 88.*

S. Athanase écrit contre luy une lettre circulaire à tous les Orthodoxes, *p. 84. 85.* Il quitte Alexandrie après Pasque & se retire à Rome, *p. 82. 83. 679. 2,* où pendant les trois ans qu'il y demeure, il compose sa Synopse pour Constant, *p. 86. 680. 1.* Isidore depuis Prestre & hospitalier d'Alexandrie, & Ammone Monot, estoient à Rome avec luy, *p. 76.*

Constant à la priere du Pape & de quelques autres Evêques, de mande à Constance la convocation du Concile de Sardique, *p. 89-97.* Il fait venir Saint Athanase à Milan où il estoit, *p. 89. 680.*

Constant fait venir en France Saint Athanase, *p. 91.*

Ce fut peutestre durant le Carefme de cette année, que S. Cyrille de Jerusalem alors Prestre, fit ses Catecheses, *p. 428.*

Assemblée du Concile de Sardique, *p. 92-96.* Osius y preside &c. Les Eusebiens viennent à Sard. pour s'en retourner. *p. 97-103.* Le Concile ne veut rien écrire sur la foy; confirme le jugement de celui de Rome en faveur de S. Ath. de Marcel d'Anc. & d'Asclepas, *p. 104. 105,* condamne & depose les principaux Eusebiens, *p. 106,* & fait divers Canons, *p. 109-115.* Diverses lett. du Concile, *p. 107. 108.*

Les Orientaux retirez à Philippopole, condamnent les principaux Evêques du Concile de Sardique, *p. 116.*

S. Athanase après le Concile de Sardique se retire à Naïsse: d'où il vient à Aquilée par les ordres de Constant, & y demeure deux ans, *p. 116.*

Les Eusebiens bannissent aussi D'odore, Macaire, Astere, Olympe,

341.

345.

347.

347.

Theodule, tous Evêques, & quelques Prestres d'Alexandrie, en 347, ou au commencement de 348, *p. 116.*

Concile de Milan contre Photin, qui n'est pas celui où Demophile, Macedone &c. refuserent de condamner l'heresie d'Arius. Ursace & Valens y font quelque soumission, mais qui n'estoit pas suffisante, *p. 132.*

348.

S. Macaire d'Alexandrie vient passer le Careme à Pabau avec S. Pacome, *p. 630. 631.*

Constant écrit à Constance par les deputez du Concile de Sardique, auxquels il joint les siens, pour le rappel des Evêques bannis : Constance l'accorde, *p. 117. 118.* Les deputez estoient à Pasque à Antioche, où Estienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique : mais elle est decouverte, Estienne deposé, & Leonce mis en sa place : Il gouverne pres de dix ans, *p. 119-121.*

Constance rappelle vers Pasque les Evêques exiliez, & écrit à Alexandrie en faveur de S. Athanase, *p. 127.*

Marcel & Asclepas retournent aussi à leurs Eglises, *p. 127.*

Balac Duc d'Egypte est frapé de Dieu peu avant Gregoire, *p. 122.*

349.

Gregoire est tué par le peuple au mois de Janvier ou de fevrier, après avoir persecuté l'Eglise d'Alexandrie pres de huit ans, *p. 121. 122.*

Constance écrit d'Edesse trois lettres à S. Athanase, pour l'obliger à retourner à Alexandrie, *p. 122. 123.* Ce Saint après avoir salué Constant dans les Gaules & Jule à Rome, retourne à Alexandrie, voit Constance à Antioche qui donne des ordres en sa faveur, *p. 123-125.*

S. Athanase refuse de donner une eglise aux Ariens, *p. 126.* voit Apollinaire à Laodicée, & passe par Jerusalem où S. Maxime assemble un Concile en sa faveur, *p. 127-129.*

349.

S. Athanase assemble à son retour

un Concile des Evêques d'Egypte, où on reçoit tout ce qu'avoient fait en sa faveur les Conciles de Sardique & de Jerusalem, *p. 134. 135.*

S. Orfise second Abbé de Tabenne depute à S. Athanase, *p. 130.*

Ursace & Valens se retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanase, & luy écrivent des lettres de paix sur la fin de cette année, *p. 132.* S. Paulin de Treves envoie cette retractation au Saint, *p. 134.*

Magnence depute à Constance pour la paix : S. Athanase voit ses ambassadeurs à Alexandrie, *p. 137.* On croit que S. Servais Evêque de Tongres en estoit, *p. 383.*

Nisibe assiegée par les Perles, & sauvée miraculeusement par S. Jacques, *p. 278.*

Saint Ephrem vient à Edesse vers l'an 350, après le grand siege de Nisibe, *p. 278-284.*

De la ville d'Edesse & de ses Princes nommez Abgares, *p. 278-280.* Elle embrasse la premiere le Christianisme, *p. 281-283.*

Saint Ephrem y est fait Diacre, & y presche la penitence &c. *p. 285-304.*

Apparition de la Croix sur la ville de Jerusalem le settieme de may 351 : Saint Cyrille en écrit à Constance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p. 429. 430.*

Les Eusebiens taschent de renouveler la persecution, *p. 137.*

Ammon vient à Pabau & prend Pecuse pour pere, *p. 140.*

Libere reçoit les lettres que les Ariens & les Eusebiens avoient adressé à Jule son predecesseur contre Saint Athanase, *p. 139.* Il mande le Saint à Rome, & sur son refus se separe de sa communion : Mais 80 Evêques d'Egypte luy ayant écrit pour la defense du Saint, il rentre en luy mesme avant que de s'estre déclaré, *p. 139.*

140.

349.

350.

351.

352.

352.

S. Athanase envoie peutestre vers ce temps-ci S. Serapion de Thmuis & quelques autres à Constance, *p. 143.* Histoire de cet illustre Confesseur, *p. 143-145.*

Saint Theodore Abbé de Tabenne predit vers le mois d'oult la persecution des Ariens, & en promet aussi la fin &c. *p. 140. 141.*

353.

Les Eusebiens vers le commencement de 353, taschent de faire sortir Saint Athanase d'Alexandrie sur une faulx lettre de luy à Constance, *p. 141. 142.*

On accuse S. Athanase d'avoir écrit à Magnence, *p. 142.*

S. Antoine peut estre venu vers ce temps-ci à Alexandrie pour rendre un témoignage public de sa foy, & confondre les Ariens qui disoient qu'il estoit de leur sentiment: Plusieurs autres solitaires y viennent aussi pour le mesme sujet, *p. 143.*

Histoire de Draconce Evêque de Hermopole; Saint Athanase luy écrit avant Pasque, peutestre en certe année, pour l'obliger d'exercer l'episcopat qu'il avoit receu, *p. 145-147.*

355.

Libere est relegué à Berée, où il est accompagné par Damase Diacre & depuis Evêque de Rome, *p. 387.*

S. Athanase acheve avant l'an 356 la grande eglise d'Alexandrie nommée la Cesarée, commencée par Gregoire: Il y fait l'office à Pasque avant qu'elle fust dediée, *p. 148-150.*

Diogene & Hilaire viennent à Alexandrie pour donner aux Ariens par ordre de Constance le blé destiné pour les Ecclesiastiques; ils taschent de faire sortir S. Athanase, & ils ne le peuvent, *p. 251. 152.*

Saint Athanase fait peutestre vers ce temps-ci sa seconde apologie, *p. 194.*

S. Antoine & S. Pambon viennent à Alexandrie vers 355, *p. 143.*

356.

S. Antoine meurt le 17 de janvier

356, âgé de 105 ans. Sa mort est suivie d'une secheresse de trois ans, *p. 185.* S. Athanase écivit sa vie quelques années après, *p. 227-229.*

Le mesme jour 17 de janvier Syrien Duc d'Egypte jure de laisser S. Athanase en repos jusqu'à ce qu'on eust envoyé à l'Empereur, & receu réponse de luy, *p. 151. 152.* Neanmoins la nuit du 8 au 9 de fevrier, Syrien entre en armes dans l'eglise ou estoit S. Athanase, & y fait de grandes violences; mais Dieu sauve miraculeusement le Saint, *p. 153. 154.* Les Catholiques font deux procès verbaux de cette violence, le dernier adressé à Maxime Prefet d'Egypte est du 12 de fevrier 356, *p. 155-157.*

George est ordonné à Antioche Evêque d'Alexandrie par un Concile de trente Ariens, qui font un nouveau formulaire. Quel estoit ce George, *p. 160. 161.*

Le Comte Heracle vient en Egypte avec une declaration sanglante contre S. Athanase, & en mesme temps Cataphrone en est fait Prefet & Sebastien Duc, *p. 157.* Quel estoit Sebastien, *p. 162.* Cruautez d'Heracle & de Cataphrone contre les Catholiques, *p. 158. 159.*

Saint Athanase veut aller trouver Constance, *p. 180.* Il écrit en chemin une lettre aux Evêques d'Egypte, *p. 186.* Les nouvelles qu'il reçoit l'empeschent de continuer son voyage vers Constance, *p. 181. 182.* Il se retire parmi les solitaires, où les Ariens le vont chercher: Il se rend inconnu à tout le monde, & demene peutestre quelque temps dans une citerne, *p. 183. 184.* Il adresse une apologie à Constance, & fait quelques autres écrits, *p. 187. 188.*

George arrive à Alexandrie durant le Careme, *p. 162. 163.*

Constance écrit au peuple d'Alexan-

356.



356.

drie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanase, *p. 163.*

Cruautez horribles exercées par George après Pasque, & le 2 de juin, *p. 163-170.*

Martyre de Saint Eutyque Sou-diacre, *p. 165.* Persecution generale des Eveſques Catholiques d'Egypte, dont les uns sont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques uns meurent dans les fatigues de l'exil, *p. 170-174.* De ce qui regarde Philon, Adelphæ, Ammone, *p. 172-174.*

Qualitez des Eveſques intrus par les Ariens, *p. 174. 175.* George reor-donne les Eveſques qui se soumettent à luy, *p. 163. 177.* De Theodore & de Heraclide d'Oxyrinque, *p. 177.*

S. Theodore de Tabenne écrit à ceux de Nitrie, & leur promet la fin de la persecution, *p. 177. 178.*

Eustathe de Sebaſte est depofé vers ce temps-ci par le Concile de Melitene. S. Melece peut avoir esté mis en sa place, & s'estre vu obligé peu après de se retirer par la desobeissance du peuple qui aimoit Eustathe : S. Melece se retire à Berée en Syrie, mais il n'en fut pas Eveſque, *p. 343.*

357.

S. Athanase écrit son apologie touchant sa retraite, vers la fin de cette année, & un peu après, son epistre aux solitaires ; s'il ne les avoit pas écrites des l'an 356, *p. 188-193.*

Division entre Acace de Cesarée & S. Cyrille de Jerusalem, qui ayant esté depofé par Acace dans un Concile, se retire à Antioche après la mort de Leonce, & de là à Tarse, où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque est mis à sa place, *p. 431.*

358.

George est chassé d'Alexandrie vers ce temps-ci, & les Catholiques rentrent dans la possession des eglises, mais ils en sont aussitost chassés par le Duc, *p. 179. 180.*

359.

Le Concile de Seleucie commence

le 27 d. septembre 359: Il semble que S. Athanase soit alors venu à Seleucie, *p. 194.*

S. Athanase écrit en ce temps-ci son traité des Synodes, *p. 194.*

Les Acaciens depofent & bannissent entre les Semiariens Macedone, Basile, Eleuse de Cyzic, Eustathe, Eortase de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, *p. 432.*

On établit divers Eveſques à la place des depofez, entre autres Athanase à Ancyre, Eunome à Cyzic, Erennie à Jerusalem ; & peutestre en mesme temps Saint Pelage à Laodicée, *p. 433.*

S. Athanase refute l'heresie de Macedone sur le Saint Esprit, à la priere de S. Serapion, *p. 197. 198.* Il fait divers autres écrits contre les Ariens dont on ne ſçait pas le temps, *p. 199.*

Lucifer fait vers ce temps-ci divers traités qu'il envoie à Constance mesme : S. Athanase qui estoit alors extrêmement retiré, les lit, les estime, & les luy demande, *p. 195. 196.*

S. Athanase exhorte les solitaires à fuir toute communion avec les Ariens, *p. 196.*

Arteme Duc d'Egypte va chercher S. Athanase parmi les moines de Tabenne dans les dernieres années de Constance, *p. 184. 185.*

Constance assemble au commencement de l'an 361, un Concile à Antioche, où S. Melece est élu Eveſque par un consentement general des heretiques & des Catholiques, *p. 320. 343-345.* S. Melece se declare pour la vraie foy, *p. 346.*

S. Melece trente jours après avoir esté reçu à Antioche, est banni à Melitene par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à sa place, *p. 347.*

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, se separent

359.

360.

361.

361.

ies Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent mais en vain de s'unir aux Eustathiens, *p. 349-351.*

S. Eusebe de Samofates ne veut pas rendre l'acte de l'élection de S. Melece qui luy avoit esté confié, *p. 320.*

Diodore peut avoir esté fait Evêque de Tyr en 361 par les Confesseurs, sur le témoignage de Saint Athanase, *p. 238.*

362.

Arteme Duc d'Egypte est decapité à Antioche vers la fin de juillet, *p. 200.* Sa mort est suivie de celle de George à Alexandrie, *p. 200-203*, après laquelle les Ariens prennent Luce pour chef, *p. 203.* S. Athanase revient & tient un Concile tres celebre sur iceux qui avoient signé, sur le Saint Esprit, sur l'Incarnation, sur les hypostases &c. *p. 204-208.*

Durant le Concile d'Alexandrie, Lucifer de Cagliari ayant tasché en vain de réunir les Catholiques d'Antioche, ordonne Evêque Paulin chef du parti des Eustathiens, ce qui augmente le trouble, *p. 354-356.*

S. Melece estoit à Antioche des le mois d'octobre avec Saint Cyrille de Jerusalem, *p. 352*, qui retourne en Palestine & est rétabli dans son siege, *p. 433.*

S. Athanase est obligé par Julien de sortir d'Alexandrie vers le mois de decembre. Il y retourne & y demeure caché jusques à la mort de Julien, *p. 213-217.*

S. Ephrem fait en 362 son homelie sur la perle, *p. 303-304*, la persecution l'oblige de se retirer, *p. 305.*

363.

Les Juifs entreprennent de rebastir le temple au commencement de 363, Dieu les arreste par divers miracles. La Croix paroist en l'air & sur les habits, *p. 433.*

Julien l'apostat est blessé & meurt la nuit du 26 au 27 de juin: S. Athanase apprend à Antinoë cette mort par Saint Theodore de Tabenne & l'Abbé

Pammon, *p. 218.* S. Athanase rentre dans son Eglise, & y est confirmé par une lettre de Jovien, *p. 219.*

Jovien demande à S. Athanase une instruction sur la foy: Le Saint luy répond après avoir assemblé les plus habiles Evêques d'Egypte, *p. 219-220.*

Jovien rejette les demandes des Macedoniens & des autres heretiques & fait venir S. Athanase à Antioche, *p. 221.*

S. Athanase fait signer à Paulin le Concile d'Alexandrie, *p. 212.*

Les Ariens font de nouveaux efforts contre S. Athanase, desquels Jovien se moque. Le Saint s'en retourne à Alexandrie, *p. 221-224.*

Acace s'unit avec S. Melece & signe la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche, *p. 357-358.*

S. Athanase écrit peuteestre vers l'an 364 la vie de S. Antoine, *p. 227.*

S<sup>te</sup> Syncretique vierge estoit celebre à Alexandrie en ce temps-ci ou peu après, *p. 229.*

Macaire de Libye ayant tué par malheur une personne, se retire à Sceté vers 364, âgé de 18 ans, *p. 574.*

S. Athanase visite la Thebaïde & les monasteres de Tabenne vers le commencement de 365, *p. 225-226.* S. Theodore de Tabenne le vient recevoir un peu avant Pasque à la grande Hermopole, *p. 225.*

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet, *p. 306.*

Acace de Cesarée peut s'estre rengagé vers ce temps-ci avec les Ariens, & estre mort peu après. Sa succession est disputée Par Philumene, Cyrille, & Gelase. Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose, *p. 434.*

S. Melece peut avoir esté banni vers ce temps-ci pour la seconde fois, & avoir esté rappelé peu de temps après, *p. 359-765.*

363.

364.

365

366.

Libere meurt le 24 septembre de l'an 366, Damase luy succede vers le commencement d'octobre, & Ursin se fait depuis ordonner contre luy : ce qui remplit Rome de troubles & de meurtres. Juvence Prefet de Rome bannit Ursin, & ses partisans font ruez le 25 octobre dans la basilique de Sicine ou de Libere, *p. 387. 388.*

Melanie l'ayeule quitte Rome & vient en Egypte vers le commencement de l'hiver en 366, comme nous croyons. Elle visite Saint Pambon & luy presente 300 livres d'argent, *p. 452.*

367.

Saint Theodore Abbé de Tabenne meurt le 27 d'avril en 367 au plus tard, *p. 708. 709.*

Valens fait chasser tous les Evêques bannis sous Constance, *p. 548. 549.*

S. Cyrille de Jerusalem peut avoir esté chassé pour ce sujet, & Hilaire mis en place, *p. 433. 434.*

S. Athanase écrit à tous ceux d'Egypte & de Syrie pour les encourager, *p. 237. 712. 713.* Valens le persecute peutestre des cette année, mais il est obligé de le laisser vivre & mourir en repos, *p. 235. 236. 711. 712.*

Valentinien remet au Pape le jugement des Evêques, *p. 392. 393.*

Ursin revient à Rome le 15 de septembre, mais il en est chassé de nouveau avec ses sectateurs le 16 de novembre par Pretextat Gouverneur de Rome, *p. 391. 392.*

368.

Les Ursiniens s'assemblent à Sainte Agnés : Pretextat Prefet de Rome les en chasse avec peine, en bannit quelques uns ; Valentinien leur permet le 12 de juin de demeurer partout hors de Rome, *p. 394. 395. 774. 1.*

369.

Il arrive quelque dispute à Corinthe sur l'Incarnation. L'Evêque Epictete en écrit à S. Athanase, qui luy répond par une lettre en 369 au plus tost, *p. 242. 243.* Il fait divers autres écrits

contre les erreurs d'Apollinaire sans parler de luy : on n'en sçait pas l'année, *p. 244. 245.*

Il faut peutestre mettre en l'an 369 le Concile de Rome, où Ursace & Valens furent condannez ; ensuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Eglise d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p. 240. 241.*

S. Athanase tolere Sidere fait vers ce temps-ci Evêque de Palebisque contre l'ordre des Canons, & mesme le transfere à l'evêché de Ptolemaïde, *p. 234.*

Les Ecclesiastiques & les moines sont exclus des successions par la loy publiée à Rome le 29 de juillet, *p. 396. 398. 774. 2.*

Eusebe Evêque de Cesarée en Capadoce meurt vers le milieu de juin : S. Basile luy succede vers le mois de septembre par le moyen de Saint Eusebe de Samosates, *p. 245. 249. 321. 322.*

S. Athanase excommunie un Gouverneur de Libye en 370 ou depuis, *p. 246.*

S. Chrysofome est fait Lecteur par S. Melece, apparemment en l'an 370, *p. 360.*

S. Melece est banni pour la troisieme fois en Armenie, & apparemment à la fin de 370 ou au commencement de 371, *p. 360. 766.*

Flavien & Diodore Prestres de S. Melece conduisent l'Eglise d'Antioche, *p. 361.*

Paulin demeure à Antioche, *p. 360.*

Valentinien donne vers ce temps-ci liberté à Ursin de se retirer où il voudroit, hormis dans les provinces Suburbicaires, *p. 398.*

Patrice pere de S. Augustin meurt Chrétien, *p. 459.*

S. Basile travaille à achever de réunir les Macedoniens à l'Eglise & à S. Athanase : Il envoie Dorothee Diacre

369.

370.

371.

371.

en Occident sur la fin de l'année, p. 248. 362. Un moine condanne la conduite de S. Basile sur la fin de septembre : S. Athanase le défend, p. 246.

Damase tient un grand Concile de 93 Evêques des Gaules & de l'Italie vers la fin de 371: Auxence y est condanné, p. 398-400.

372.

Saint Eusebe s'exuse de venir à Phargamon; & S. Basile remet à aller en Armenie en un autre temps, p. 323.

S. Basile va à Samosates après le 7 de septembre, & fait connoissance avec Vite Evêque de Carrhes, & S. Ephrem, p. 323, qui le vient voir à Cesarée en 372 ou depuis, p. 307.

373.

S. Basile va au Concile de Nicople en Armenie vers le commencement de 373: Jovin Evêque de Perrhe le vient trouver, p. 323.

S. Athanase meurt le 2 de may 371 ou 373, après avoir gouverné pres de 46 ou 47 ans, p. 249-252. 719-623.

Pierre est établi son successeur, & se cache, écrit à tous les Orthodoxes, & puis se retire à Rome, p. 402.

Valens passe trois mois à Hieraple, aoust, septembre, & octobre, p. 325.

S. Gregoire de Nyssé est persecuté par les Ariens: On a dessein de l'envoyer à Rome, p. 403.

On met un Evêque heretique à Tarfe, p. 324.

Evagre vient de Rome en Orient sur la fin de l'année, & se joint à Paulin, p. 363.

Florent Evêque de Pouzoles est deposé à Rome vers cette année, p. 404.

374.

Saint Eusebe de Samosates est banni en Thrace, p. 326-329. Les Ariens mettent en sa place Eunome, p. 329. 330.

Saint Florent de Vienne, S. Paul de Tricastin, S. Just de Lion, S. Euvert d'Orleans, S. Britton de Treves, S. Concorde d'Arles, S. Simplicie d'Autun. se trouvent au Concile de Valence

En Dauviné le 12 de juillet 374, p. 551-558.

S. Basile va en Pisidie pour rétablir l'Eglise d'Isaurie, & dans le Pont pour y réunir les Evêques à sa communion, p. 363.

Damase reçoit la confession de foy de Vital Apollinariste, & le renvoie à Paulin d'Antioche qu'il favorise contre S. Melece. Il tient un Concile qui répond aux Orientaux, p. 406.

Demosthene Vicairé du Pont tient un Concile d'Ariens à Ancyre, persecute les Catholiques en Cappadoce, chasse Hypsie de Parnassé en Cappadoce, & S. Gregoire de Nyssé vers Noel, p. 331.

Vertu du Clergé d'Aquilée gouverné par S. Valerien, p. 402. 403.

Valens après la mort de Valentinien veut faire enroler les solitaires: persecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, p. 607-616.

Les deux Macaires sont bannis en une isle qu'ils convertissent, & aussitost rappelez, p. 611-613. 643.

Les Ariens mettent Luce à Samosates au lieu d'Eunome sur la fin de 376. Il fait bannir Antioque neveu de Saint Eusebe, & plusieurs autres Ecclesiastiques, p. 332. 333.

S. Ephrem vient passer à Edesse la dernière année de sa vie pour y assister les pauvres durant la famine, p. 309-311.

Saint Melece & S. Eusebe de Samosates sont fort maltraitez à Rome, p. 333.

Urban se joint aux Ariens: il est relegué à Cologne, p. 407. 408.

Saint Melece au retour de son exil offre un accord à Paulin qui le refuse, p. 364.

S. Ephrem fait l'eloge de S. Basile après la mort de Valens, & meurt peu après vers le mois de septembre, p. 309-315.

374.

375.

376.

377.

378.

378.

Damase est accusé par un Juif nommé Isaac, suscité par Ursin, & est absous par Gratien, *p. 408. 409.*

Concile de Rome sur le jugement des Evêques & pour Damase à la fin de 378, comme on croit, *p. 409 - 413. 775.*

Claudien estoit en 378 Evêque des Donatistes à Rome, *p. 411.*

S. Cytille peut estre rentré dans la possession des eglises de Jerusalem des la fin de 378, *p. 434. 783. 2.*

379.

Damase fait Ascole de Thessalonique son Vicaire dans l'Illyrie orientale, *p. 416-418.*

Diodore de Tarse, Acace de Berée, S. Euloge d'Edesse, & plusieurs autres sont faits Evêques vers ce temps-ci, *p. 334. 366. 561. 802. 803.*

Zenon est fait Evêque de Tyr contre Diodore qui estoit de la communion de Paulin, *p. 239. 366.*

Concile d'Antioche de 146 Evêques au mois de septembre ou d'octobre, *p. 367. 368. 434.*

Priscillien forme en Espagne une nouvelle heresie tirée de celle des Manichéens, des Gnostiques, & de toutes les autres, *p. 498.* Dogmes & mœurs de ces heretiques, *p. 491-497.*

380.

Theodose tombe malade & est baptisé par Ascole de Thessalonique, & publie une loy en faveur de l'Eglise le 28 de fevrier, *p. 379. 380.*

S. Gregoire de Nyse visite les Eglises d'Arabie & de Palestine, *p. 435.*

Saint Eusebe de Samosates est martyrisé à Dolique en Syrie, Saint Antioque son neveu luy succede, *p. 335. 336. 760.*

Les Priscillianistes sont condannez par le Concile de Çaragoce, fini le 4 octobre 380, *p. 499. 500.*

S. Philastre de Bressé écrivoit vers ce temps-ci son livre des heresies, *p. 543. 544.*

Saint Pacien Evêque de Barcelone refute vers ce temps-ci Sempronien

de la secte des Novatiens, *p. 537-539.*

380.

S. Publie Abbé pres de Zeugma, meurt en l'an 380, ou peu après, *p. 337-339.* Son monastere est gouverné conjointement par Theotecne & par Aphtone : celui-ci au bout de 40 ans est fait Evêque de Zeugma, *p. 338.*

Les eglises d'Antioche sont données à S. Melece malgré Paulin & Apollinaire, *p. 369. 370.*

S. Melece & Paulin conviennent que le survivant demeurera seul Evêque d'Antioche, *p. 371. 372.*

S. Melece meurt apparemment des le mois de may 381. Son corps est porté à Antioche, & enterré dans l'eglise de S. Babylas qu'il avoit bastie &c. *p. 373-378.*

Au retour du Concile d'Aquilée, Saint Just de Lion quitte l'episcopat & se retire en Egypte dans le desert, *p. 548.*

Damase est inquieté par la faction d'Ursin, & peutestre accusé d'adultere, *p. 414. 415.*

Priscillien fait Evêque d'Avila est chassé d'Espagne : Il va en Italie, où il est rejeté par Damase & par Saint Ambroise : Desordres qu'il commet en passant par l'Aquitaine, *p. 501-503.*

Les Priscillianistes sont retablis par la faveur de Macedone Maistre des offices de Gratien, malgré Gregoire Prefet du Pretoire des Gaules, *p. 503. 504.*

S. Marcien celebre solitaire du diocese de Calcide, est visité vers 382 par Flavien d'Antioche. Il peut avoir vécu jusque vers 387, *p. 482. 483.*

Damase persecute les Luciferiens, & veut faire chasser de Rome Ephese leur Evêque, *p. 419.* Il écrit vers ce temps-ci contre Timothée Apollinariste, *p. 420.*

On écrit que la ville de Maxime qui avoit pris la pourpre en Anglererre fut delivrée du demon par S. Allire. Evêque de Clermont en Auvergne

381.

382.

383.

33.

qui mourut aussitost après, & eut Saint Nepotien pour successeur, p. 425-427.

Ascole Eveſque de Theſſalonique, que les Papes ont fait le premier leur Vicairé en Illyrie, meurt à la fin de 383, ou au commencement de 384, p. 578-579. 769.

34.

On met la mort de Saint Servais de Tongres le 13 de may 384, p. 384.

Maxime fait tenir le Concile de Bordeaux en 384 ou 385, contre Priscillien qui en appelle à l'Empereur, p. 505. 793. 1.

Symmaque accusé de maltraiter les Chrétiens, se justifie par le témoignage du Pape Damase, p. 420.

Le Pape Damase meurt peutestre le 10 ou 11 de decembre, après avoir gouverné 18 ans & peutestre 2 mois & 9 jours, p. 420. 777.

35.

S<sup>te</sup> Monique vient chercher S. Augustin à Milan, p. 466.

Priscillien est executé à Treves en 385, avec plusieurs autres de la secte, p. 557. 508. 793. 794. Maxime écrit peu après au Pape Sirice, p. 508. 509.

Saint Martin se separe des Ithaciens quoiqu'absous par un Concile, p. 511.

Saint Isidore Prestre de Sceté visite Theophile Eveſque d'Alexandrie, & meurt peu après, p. 444.

S. Pambon peut estre mort à Nitrie vers la fin de 385, p. 453. 788. Sainte Melanie l'ayeule se trouve à sa mort, p. 453.

36.

S. Cyrille de Jerusalem meurt cette année peutestre le 18 de mars: Jean luy succede, p. 435. 436.

Saint Augustin se convertit vers le mois d'aoust de cette année, p. 467-469.

Saint Marrin vient vers ce temps-ci une seconde fois à Treves, & y ordonne Felix de Treves avec les Ithaciens absous par un Concile, p. 510-512. 556.

Saint Augustin écrit le livre De la

vie bienheureuse le 13 de novembre, & quelques autres vers le mesme temps: S<sup>te</sup> Monique se trouve aux entretiens qui composent ces livres, p. 470-473.

386.

Diodore Eveſque de Tarſe fait vers ce temps-ci l'eloge de S. Chryſostome: il meurt avant 392, & Phalere luy succede, p. 561. 562.

S. Ambroise ne veut point communiquer avec les Ithaciens, p. 512. 513.

387.

S<sup>te</sup> Monique meurt à Ostie vers le commencement de novembre, p. 473-477.

S. Besarion visite S. Jean solitaire & prophete pres de Lycople en Thebaïde: ils s'entretiennent sur la destruction des temples, que Dieu leur avoit fait connoître n'estre pas éloignée, p. 489. 490.

On croit que S. Valerien d'Aquilée mourut en 388, peutestre le 26 de novembre, & que Saint Chromace luy succeda sur la fin de la mesme année, p. 401.

388.

Ithace est deposé & banni. Ursace est aussi deposé ou se deposé luy mesme, p. 515.

389.

L'heresie des Messaliens repandue dans l'Orient, est condannée vers ce temps-ci par le Concile d'Antioche sous Flavien, par celui de Side sous Saint Amphiloque, & par Letoïus de Melitine, p. 532-535.

390.

Loy severe du 21 de juin sur les Diaconisses & les donations faites aux Ecclesiastiques, p. 398.

Pior disciple de S. Antoine, Prestre de Nitrie, & solitaire des Cellules, meurt vers l'an 390, agé d'environ cent ans, p. 569-574.

S. Philastre estoit Eveſque de Bresse vers ce temps-ci, p. 541-545.

Crone disciple de S. Antoine vivoit encore en 391, p. 622.

391.

S. Macaire d'Alexandrie guerit un Prestre à la charge qu'il n'approcheroit jamais de l'autel, p. 644.

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                    |       |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 392. | Diodore de Tarse peut estre mort cette année, <i>p. 562. 804. 2.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                    | Conference d'Estienne Evesque de Lion contre les Ariens, sous Gondebaud Roy de Bourgogne vers l'an 500,            | 500.  |
| 395. | S. Macaire d'Alexandrie meurt en 394, ou en janvier 395, <i>p. 648.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                 | <i>p. 550.</i>                                                                                                     |       |
| 398. | Les Evesques d'Italie tiennent un Concile à Turin sur les affaires des Gaulés le 22 de septembre 398, ou peu après. Ils rejettent la communion de Felix de Treves qui se demet, & finit ainsi le schisme des Ithaciens, <i>p. 513. 514.</i>                                                                                             | S. Monulphe Evesque de Mastriët en 562, bastit une eglise de S. Servais, <i>p. 385.</i>                            | 562.  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | S. Hubert Evesque de Mastriët, transfere le corps de S. Servais en 726, <i>p. 385.</i>                             | 726.  |
| 400. | Hierax agé de 90 ans, va à Constantinople implorer le secours de Saint Chrysostome contre Theophile d'Alexandrie, <i>p. 622.</i>                                                                                                                                                                                                        | Wando Abbé de Fontenelle au diocese de Rouen, y bastit une eglise de S. Servais, <i>p. 385.</i>                    | 742.  |
|      | Il se tient un Concile à Toledé au commencement de septembre, où Symphose, Dictine, & divers autres Evesques de Galice, abjurent l'heresie de Priscillien, & sont receus dans l'Eglise, sous condition que cela sera agréé par les autres Evesques, nommément par le Pape & par Saint Symplicien de Milan, <i>p. 519-524. 795. 796.</i> | Rampert 32 <sup>e</sup> Evesque de Bresse, transfere le corps de S. Philastre, <i>p. 545.</i>                      | 838.  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Vautier Chanoine regulier d'Arrouaise, dit avoir enlevé le corps de S <sup>c</sup> Monique à Ostie, <i>p. 477.</i> | 1162. |
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Aubert Aicelin Evesque de Clermont en Auvergne, leve le corps de S. Alire, <i>p. 426.</i>                          | 1311. |
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Les Huguenots brulent les corps de S. Paul à Tricastin, & de S. Torquat au diocese de Viviers, <i>p. 555.</i>      | 1561. |



# TABLE DES MATIERES.

## Explication de divers mots abrez.

|       |             |        |                |        |           |
|-------|-------------|--------|----------------|--------|-----------|
| Alex. | Alexandrie  | C.     | Concile        | Pal.   | Palestine |
| Ant.  | Antioche    | CP.    | Constantinople | p.e.   | peuestro  |
| app.  | apparemment | Di.    | Diacre         | Pr.    | Presire   |
| auj.  | aujourd'hui | Eg.    | Egypte         | San.   | Samofates |
| Cap.  | Cappadoce   | Ev.    | Eveique        | Sard.  | Sardique  |
| Cef.  | Cesarée     | Jeruf. | Jerusalem      | folit. | folitaire |

### A

**A** *BB*A, *Albon*, ou *Abbos* folit. de Mesop. p. 295, disciple de S. Ephrem, p. 315.  
*Abd'alée* folit. de Mesopotamie, p. 295.  
*Abgares* princes d'Edesse; abrezé de ce qu'on en fait, p. 277. 280. Le plus celebre embrasse le Christianisme sous Tibere &c. p. 281.  
*Abin* nom Syriaque d'heretiques, p. 529.  
*Ablaze* Prefet du Pretoire, p. 32.  
*Abraham* d'Urimes assiste au C. d'Ant. en 363, p. 764. 2.  
*S. Abraham* folitaire pres d'Edesse, p. 295.  
*Abraham* disciple de S. Ephrem, p. 315.  
*Abraham* folitaire Quartodeciman, converti par S. Marcien, p. 482.  
*Abraxas*, livre apocryphe des Priscillianistes, p. 495.  
*Abutere* reçoit bien S. Athanase à Rome en 339, p. 76.  
*Acace* de Cesarée vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose, p. 106; ordonne Saint Cyrille de Jeruf. p. 149, le depose, p. 451. 782, est luy mesme depose à Seleucie, p. 432, fait elire S. Melece Ev. d'Ant. en 361, 344 fait un discours à son inthronization, p. 346, assiste au C. d'Ant. en 363, p. 357.  
*Acace* fait Ev. de Berée en 379, p. 334, visite S. Marcien, p. 482.  
*Accepte* le deshonore pour n'estre pas fait Ev. p. 553.  
*Achillas* predecesseur, non successeur de Saint Alexandre, p. 655. 1.  
*Achille* Ev. Meleicien accuse S. Athanase dans le C. de Tyr, p. 39.  
*Achride*: le vicariat d'Illyrie y est transferé, p. 418.  
*Achire* Priscillianiste depose en 400, p. 522.  
*Adamance* Ev. de Cynople accompagne S. Athanase à CP. en 335, p. 62 666. 2.  
*Adanes* ville de la Cilicie, p. 764. 2.  
*S. Adauſte* Martyr à Rome, p. 422.  
*Adelph:* d'Onuphis banni en 356, p. 171. 697. 2. Saint Athanase luy écrit, p. 172. Il assiste en

362 au Concile d'Alexandrie, p. 206.  
*Adelph:* un des auteurs des Messalions, p. 528.  
 52 est condanné à Antioche &c. p. 532-535.  
*Adiede* partiſau de l'Antipape Ursin, p. 392.  
*Adra* ville de l'Arabie Petriée, p. 764. 2.  
*Adygi:* V. Hygin.  
*Aece* de Lydde mort p. e. en 331 ou 332, p. 129.  
*Aece* de Theſſalonique assiste au C. de Sard. p. 94. 684. 1. 685. 2, y propose divers Canons, p. 109.  
*Aece* Ev. d'Eleutherople vers 350, p. 129.  
*Aece* l'athée rétabli Di. par George, p. 180.  
*Afrique*: on ne donnoit ce nom qu'à ce qui estoit de l'Empire d'Occident, p. 714. 715.  
*Agape* dame Espagnole seduite par Marc de Memphis, p. 491.  
*Agape* Di. de Lucifer assiste en 362 au C. d'Alex. p. 205.  
*Agaper* disciple de S. Marcien, p. 479. 482, se retire au diocese d'Apamée &c. p. 484, dont il est fait Ev. p. 485.  
*Agathammon* Ev. d'Egypte accompagne en 335 S. Athanase à CP. p. 62.  
*Agathe* Ev. d'Egypte obligé de fuir en 356, p. 698. 1.  
*Agathe* Ev. banni en 356, avoit esté moine, p. 173. 697. 2, assiste en 362 au C. d'Alex. p. 206.  
*Agathodemon* Ev. de Squedie, assiste en 362 au C. d'Alex. p. 206. 698. 1.  
*Agathon* folitaire, p. 488.  
*Agie* Pr. de Nitrie vers 356, p. 178.  
*S. Agnan* Ev. d'Orleans, p. 802. 2.  
*S. Agricolais* Ev. de Mastricht, p. 386.  
*Ahron* Ev. de Baſe, p. 668. 2.  
*Aiclin*. V. Aubert.  
*Alas* folitaire de Mesop. p. 295.  
*Albon*. V. Alpin.  
*S. Alexandre* d'Alex. eleve S. Athanase &c. p. 651 653, qui le soutient contre les sollicitations des Ariens, p. 5. Il le mene au C. de Nicée, p. 6, le deligne son successeur, p. 7.  
*Alexandre* de Theſſalonique récrit à Saint Athanase sur la decouverte d'Arſene, p. 28.



143, assiste au C. de Tyr, p. 3, écrit au Comte Denys pour S. Athanase, .50 cede enfin aux Eusebiens, .52.

Alexandre de Móre ou Maronée assiste au C. de Sard. p. 684.1.

Alexandre de Larisse assiste au C. de Sard. p. 684.1.

Alexandre instituteur des Accemetes, p. 535.

Alleluia; quand on le chantoit, .420.

S. Allier Ev. de Clermont en Auvergne, V. son titre, p. 424.

Alphe Ev. de Rhinocorures & Alhéc Pr. deposed comme Messaliens, p. 535 536.

S. Alpin ou Albin Ev. de Lion, p. 551.

Alupe. V. Apis, .1.

Alupe de Megare assiste au C. de Sard. p. 109. 684.1.

Alupe neveu de S. Marciens, p. 421, fait bastir une chapelle pour la sepulture de ce Saint, .483.

Alupe Ev. de Cef. en Cap. p. 535.

Amanace Di. de Rome elit en 366 l'Antipape Ursin, p. 387 est banni avec luy, p. 389.

Amand de Strasbourg assiste au C. de Sard. p. 685.1.

Amathus. V. Macaire.

S. Ambrose desire rétablir l'union à Ant. p. 355. 356. Son estime pour Ascole de Thessalonique &c. .378-382. Damase luy envoie la requête contre l'autel de la Victoire, .409. Il défend de manger sur les tombeaux des Martyrs, p. 468. se conformoit aux Eglises où il se trouvoit, p. 459, rejette les Priscillianistes, p. 503 condamne les Ithaciens, p. 512, écrit pour la réunion des Priscillianistes, p. 519 écrit à S. Just de Lion, p. 545, à S. Phebadé d'Agen, p. 554.

Ame: erreur des Priscillianistes sur l'ame, p. 493.

Ammon embrasse la vie monastique en 352, p. 140; parle à S. Athanase de divers solitaires, p. 227.

Ammon moine fuit à Rome S. Athanase en 339, p. 76.

Ammon secretaire de Gregoire intrus à Alex. p. 79.

Ammon laïque voyage vers 349, p. 133.

Ammon Ev. d'Egypte voyage avec S. Serapion, p. 143.

Ammon Ev. d'Elarquie, p. 227, banni en 355, p. 171, avoit esté moine &c. p. 173 697, assiste au C. d'Alex. en 302 p. 205.

Ammon disciple de S. Pambon, p. 453. 454.

Ammon Ev. Melecien réuni à l'Eglise, p. 658.1.

Amoc moine à qui S. Ephrem écrit, p. 299.

Ampele Prefet de Rome en 370, 371, &c. 372, p. 595.

S. Amphiloque chasse les Messaliens, p. 534.

Anagamphe Ev. d'Egypte banni en 336, p. 697.2.

Amphiloque Ev. de Side vers 400, p. 798.2.

Anatole de Berée estoit à Ant. en 362, p. 209. 353, y assiste au C. de 363, p. 357.

Anastase Ev. de Thessalonique &c. p. 417.

S. Anastase martyre à Rome, p. 422.

S. André: ses actes livre apocryphe; p. 494.

Annien Ev. de Castulone en 377, p. 683.2.

Antere Ev. Priscillianiste réuni à l'Eglise, p. 522.

Antide Vicaire en 381, p. 776.2.

Antioque Agent du prince en 350, p. 137.

Antioque Pr. écrit à S. Athanase, p. 246.

S. Antioque neveu de S. Eusebe de Sam. p. 319, l'accompagne dans son exil &c. p. 328. 369. S. Basile luy écrit, p. 329. Il est banni en 376, p. 332-333, succede à S. Eusebe en 380 &c. p. 336.

S. Antioque Ev. de Lion, p. 548. 549.

Antipatre de Rhosses assiste au C. d'Ant. en 363, p. 764.2.

S. Antoine voit le S. Esprit descendre sur S. Athanase, p. 4, demande le rappel de ce Saint à Constantin, p. 67. visite S. Paul premier ermite &c. p. 78 envoie Prior au desert, p. 569 luy ordonne d'aller chez sa sœur, p. 570. 571, est visité par S. Macaire d'Egypte, p. 582. 806. 807, forme S. Macaire d'Alex. p. 626. 627, ses avis à Saint Pambon, p. 445. Il voit en esprit les maux que les Ariens devoient faire à l'Eglise en 34, p. 75.

S. Athanase le fait connoistre à Rome, p. 76.

Il predit à Balac sa ruine prochaine, p. 122, écrit à S. Athanase après son retour de Rome, p. 130 vient à Alex. en 353, p. 143 696, meurt le 17 janvier 356, p. 185. S. Athanase écrit sa vie, p. 227. 70. 70.

Antoine Diacre de Rome, pere de S. Damase, p. 36, s'il estoit d'Espagne, .773.1.

Antoine méchant moine de Rome, p. 397.

Flave Antonin Commissaire des vivres & centurier en 335, p. 56.

Ambion Ev. d'Egypte, accompagne S. Athanase à CP. en 335, p. 62. 666. 2.

Anyte Ev. de Thessalonique, Vicaire du Pape dans l'Illyrie orientale, p. 417.

Aone premier solitaire de la Mesop. p. 295.

Apamée ville de Syrie, .863.2.

S. phraa: vient à Edesse, p. 281, se retire à Ant. vers 371, .295. 296

Ankone Pr. d'Alex. banni p. e. en 355, p. 64, reconnu innocent dans le C. de Sard. p. 105.

Asphote Ev. app. de Zeugma, p. 338. 339.

Apis Pr. d'Alex. défend S. Athanase, p. 19.

Apocalypse d'Elie, livre apocryphe des Priscillianistes, p. 495.

Apollinaire zelé pour la foy, puis heresiarque, p. 128, se glorifioit des lettres de divers Saints, p. 144. 145, envoie quelques nommes au C. d'Alex. p. 206. Saint Athanase écrit contre les erreurs sans les nommer, p. 242 245. Il est ana-

thematizé dans le C. d'Ant. en 379, p. 368. On publie plusieurs de ses ouvrages sous le nom des Peres, p. 715. 2. Histoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem, p. 742. 743.

*Apollon* Ev. obligé de fuir en 356, avoit été moine, p. 173. 697. 698.

*Apollone* Ev. Melecién d'Oxyrinque, p. 177.

*Apostres* : Memoire des Apostres, livre apocryphe, p. 494.

*Appellations* : le C. de Sard. permet aux Ev. d'appeller au Pape, p. 110. aux Ecclesiastiques d'appeller au Metropolitan voisin, p. 111. 112. Le C. de Rome en 378, demande l'extenſion du droit de l'appellation des Ev. p. 411. 412.

*Aqs* ville de la Dace inferieure, p. 684. 1.

*Aquila* Vicaire de Rome en 378, p. 410. 412. 776. 1.

*Aquite* Diacre va trouver Saint Athanaſe en 349, de la part de Conſtance, p. 123.

*Arabién* d'Antre ou d'Adra aſſiſte au C. d'Ant. en 363, p. 764. 2.

*Aranod* méchant diſciple de Saint Ephrem, p. 315.

*Aravance* dit Ev. de Tongres, p. 771. 1.

*Arbuthion* Ev. d'Eg. accompagne S. Athanaſe à CP. en 335, p. 62. 666. 2.

*Arcadie* province d'Eg. p. 4.

*Arcadi* V. Jean.

*Archelaüs* gouverneur trouve Arſene & en avertit S. Athanaſe, p. 27, aſſiſte au C. de Tyr, p. 36, où il tire Saint Athanaſe des mains de ſes adverſaires, p. 47.

*Archidiaüs* Ev. de Cef. en Capp. écrit contre les Meſſaliens, p. 535.

*Archidame* Pr. legat du Pape à Sard. p. 93. 682. 2.

*Ariſtonique* de Seleucobe aſſiſte au C. d'Ant. en 363, p. 764. 2.

*Ariſtophane* payen : George le veut faire Pr. p. 180.

*Arius* ne peut ſe faire recevoir par S. Athanaſe, p. 17. 656. 1.

*Arius* Ev. aſſiſte au C. de Sard. p. 684. 2 | 686. 2.

*Armagil* livre apocryphe des Prifcillianiſtes, p. 495.

*Armence* Prifcillianiſte executé en 384, p. 507.

*Arques* ville de Phenicie, p. 765. 1.

*Arrene* & *Arſene* V. Irenée.

*Arſace* unuque accompagne Gregoire intrus à Alex. p. 79.

*Arſene* Ev. Melecién, on accuſe S. Athanaſe de l'avoir tué, p. 25. Il ſe trouve vivant, p. 26. 27. ſe réunit à Saint Athanaſe, p. 29. 638 qui le fait paroître dans le C. de Tyr, p. 45. 47. 663. 2 | 666. Il aſſiſte p. e. au C. de Sard. p. 104. 685. 2.

*Arreme* Duc d'Eg. cherche S. Athanaſe & c. p. 184, a la teſte tranchée en 362, p. 200.

*S. Arme* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 427.

*Arreme* 2<sup>e</sup> Ev. d'Embrun, p. 554.

*Aſceus*, nom qu'on donnoit à ceux qui s'exerçoient dans la vertu, p. 4.

*Aſar* in Prifcillianiſte condamné à mort, p. 705.

*Aſelpas* de Gaza aſſiſte au C. de Tyr, p. 33, & à celui de Sard. p. 95, où il juſtifie ſon innocence, p. 105. Le C. écrit pour luy, p. 108. Conſtance le rétablit, p. 127.

*Aſcole* Ev. de Theſſalonique. 1<sup>r</sup>. ſon titre p. 378.

*S. Aſtere* Martyr à Oſtie, p. 405.

*S. Aſtere* de Petra en Arabie aſſiſte au C. de Sard. p. 98. 99. 684. 2 | 686. 2 aſſiſte en 362, au C. d'Alex. p. 206. 707. 2, dont il fait exécuter les decrets en Orient, p. 203, il va à Antioche appaiſer le ſchiſme, p. 209. 353.

*Aſtere* Duc d'Armenie en 350, p. 135. 137.

*Aſtere* Abbé en 370, p. 213.

*Saint Athanaſe* V. ſon titre p. 1, s'unit aux Eufthathiens, p. 355, & vouloit auſſi s'unir aux Meleciens, p. 359. S. Baſile luy écrit & c. p. 367. 362. Il écrit à Damafce, p. 396.

*Athanaſe* Pr. d'Alex. p. e. banni en 335, p. 64. connu innocent par le C. de Sard. p. 10.

*Athanaſe* Ev. Macedonien rejeté par Saint Melece, p. 35.

*Athenodore* de Platée aſſiſte au C. de Sard. p. 684. 1.

*Aitheodore* Ev. d'Eg. banni en 356, p. 697. 1.

*Athribi* dans la 2<sup>e</sup> Auguſtammique, p. 19.

*Attique* de CP. écrit contre les Meſſaliens, p. 535.

*Albert* Aicelin Ev. de Clermont en Auvergne en 1311, p. 426.

*Auguſtammiques*, provinces d'Eg. p. 19.

*S. Auguſtin* : ce que S<sup>r</sup>e Monique ſa mere fait pour luy & c. p. 461. 696. Il écrit contre les Prifcillianiſtes, p. 525.

*Auguſtole*, ville de la Paleſtine, p. 765. 1.

*Avia* eveſché de Caſtille, autrefois de la Galice, p. 501.

*S. Avit* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 424.

*S. Avit* Ev. de Vienne vers 500, p. 350.

*Avite* ſolitaire de Calcide, p. 480.

*Aurele* Ev. Luciferien à Rome, p. 405.

*Aurele* de Carthage : Damafce ne luy a point écrit, p. 422.

*Aurele* Prifcillianiſte condamné à mort, p. 507.

*Aurilien* Proconſul d'Asie en 355, p. 419.

*Saint Auſtrimoine* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 425.

*Auxane* & *Auxanon* partiſans de l'Antipape Urfin, p. 92.

*Auxene* Ev. Arien intrus à Milan, p. 240. eſt condamné en 371, p. 400, fait, dit-on, fouetter Saint Philaſtre Eveſque de Breſſe, p. 541, meurt

en possession de son siege , p. 241.  
*Azmarre* Ev. de Tongres , p. 771.1.  
*Aziz* solitaire de Mesopotamie , p. 295.  
**B**  
**S**AINTE *Babylas* : S. Melec en bastit une  
 eglise & y est enterré , p. 376.  
*Baluc* Duc d'Fg. accompagne Gregoire dans  
 son invasion du siege d'Alex. &c. p. 79.87, la  
 mort tragique , p. 122.  
*Balcone* Ev. de Bragne en 563 , p. 776.1.  
*Balsme & Barison* , livres apocryphes des  
 Priscillianistes , p. 495.  
*Bar* eratée , contre les constitutions aposto-  
 liques , p. 531.  
*Moyle Baroepha* autrefois Ev. des Syriens , p.  
 75.1.  
*Bardesane* ami d'Abgar Roy d'Edesse , p. 280,  
 dont il estoit originaire , p. 282.  
*Bardion* Comte écrit à S. Athanase en 349 ,  
 p. 122.  
*Bardion* officier de Jovien gagné par les  
 Ariens , p. 224.  
*Barge* solitaire de Mesopotamie , p. 295.  
*Barlamene* de Pergame assiste au C. d'Ant.  
 en 363 , p. 74.2.  
*S. Barge* Ev. d'Edesse , p. 295.  
*Barnu* vient trouver S. Basile en 373 , p. 326.  
*Basile* d'Ancyre vient au C. de Sard. p. 95 qui  
 ne le reconnoist ni Ev. ni Chrétien , p. 101, estoit  
 Semiarrien , p. 137.  
*S. Basile* le grand tres uni avec S. Athanase,  
 qui luy écrit sur la reception des heretiques , p.  
 207. 4. 249. S. Eusebe le fait estre Ev. de Ce-  
 sarée , p. 321. Il transfere Euphrone de Colonic à  
 Nicople , p. 234. S. Ephrem le visite , p. 307. 308  
 & fait son eloge , p. 309. 744. Il va voir S. Eusebe  
 de Sam. &c. p. 322. 324, luy écrit , p. 328. 331. Il  
 ne veut point condamner S. Melec , p. 348 qu'il  
 invite à Sam. p. 360, luy écrit souvent , p. 367  
 363. 766, l'estime & l'honore , p. 77. Alcole luy  
 envoie des reliques &c. p. 71. 721. 2. Il écrit  
 au Pape Damase , p. 399, se plaint de son faste , p.  
 403. Son estime pour Diodore de Tarse , p.  
 550. 561.  
*Basile* disciple de S. Marciens , p. 484.  
*Basse* de Diocletiane assiste au C. de Sard. p.  
 100. 784.1.  
*Basse* Prefet de Rome en 281 , p. 419.  
*Bathée* solitaire de Mesopotamie , p. 295.  
*Battesme* sans foy ce que c'est , p. 252. Juge-  
 ment de l'histoire du batesme donné par Saint  
 Athanase enfant , p. 651. 552.  
*Bayonne* ville , ce nom signifie des bains &c.  
 p. 791. 2.  
*Bernace* de Malle assiste au C. d'Ant. en 379,  
 p. 567.  
*Benevole* officier de Valentinien , disciple de  
 Saint Philastre , p. 543.

*Benoi* dit Ev. d'Aquilée au V. siecle , p. 771. 2.  
*Bericien* Ariens vient trouver Jovien contre  
 S. Athanase &c. p. 222. 224.  
*Berylle* Ev. de Bostres detrompé par Origene ,  
 p. 211.  
*S. Besarion* solitaire de Secte. 17. son titre p. 181.  
*Bigones* incapables d'estre elevés à l'état  
 ecclesiastique , p. 552.  
*Bilym* heretique , persecute les Catholiques  
 d'Alex. p. 158.  
*Bithynique* de Zelone. vient au C. de Sard.  
 p. 95.  
*Bé* Constantin en assigne aux Eglises de  
 Libye &c. p. 72. 75.  
*Bogomiles* heretiques , descendus des Messa-  
 liens , p. 55.  
*Bonheur* ; il ne peut y en avoir en ce monde ,  
 p. 40.  
*S. Bonise* Martyr sous Julien , p. 352.  
*Bragne* metropole de la Galice , p. 118.  
*Brevis* p.e. Berée ou Doberes villes de la Ma-  
 cedoine , p. 87. 2.  
*Britanne* , *Briton* , ou Pritanne Ev. de Treves ,  
 p. 504, mort vers l'an 386 &c. p. 555.  
*Bisuris* ville de la 2<sup>e</sup> Eg. p. 39.  
*172e* Ev. de Selencie condamne les Messaliens ,  
 p. 13, assiste au C. de CP. en 394 , p. 534.

## C

*CAES* Ev. de Parcoine p.e. banni en 356 , p.  
 697. assiste au C. d'Alex. en 362 , p. 206.  
*Cains* Ev. d'Eg. obligé de fuir en 356 , p. 598.1.  
*Cains* de Pannonie anathematizé vers 371 ,  
 p. 400.  
*Calam & Calamon* , extremité du desert de  
 Secte , p. 595. 580.  
*Calade* ville de Syrie , p. 74. 2.  
*Calipode* dit Ev. de Naple & legat du Pape  
 au C. de Sard. p. 682. 2.  
*Calimere* Diacre d'Ant. assiste en 361 au C.  
 d'Alex. p. 203. 52.  
*Callinque* Ev. Melecien de Palestine calomnie  
 S. Athanase en 331 , p. 11. Pacense en 335 à Tyr  
 d'avoir rompu un calice , p. 38, de l'avoir depofé  
 & mal raité &c. p. 3. vient au C. de Sard. p. 75.  
*Callise* Diacre accuse Damase d'adultere , p.  
 414, est chassé de l'Eglise par le C. d'Aquilée ,  
 p. 415.  
*Calvus* ou Chalbis Ev. de la Dace assiste au  
 C. de Sardique , p. 541.  
*Canosé* ville de la Pouille , p. 83. 2.  
*Carison* pere du Pr. Athanase , p. 65.  
*Caracall.* s'empare de l'Osithoene &c. p. 280.  
*Carisme* . comment on le passoit à Tabenne ,  
 p. 60.  
*Carpon* Prestre Ariens deputé à Rome par  
 Gregoire , p. 79. 81.  
*Cartere* Ev. d'Antarade & Confesseur , signe le  
 C. d'Alex. en 362 , p. 11.

- Cartere* Ev. Espagnol assiste au Concile d'aragoce en 380, p. 500.
- Caste* Ev. de Saragoce en 347, p. 683. 2.
- C. Julone* ville d'Espagne, autrefois celebre, p. 683. 2.
- Cutaphrone* Prefet d'Eg. en 356, p. 157 établit *George* Ev. Ariens à Alex. p. 677. 2, persecute les Catholiques, p. 158.
- Caech* Jes de S. Cyrille de Jeruf. p. 436. 437.
- Cauchites* heretiques inconnus, p. 303.
- Celones* ville dans la Galice, p. 792. 2.
- Celucos*, Hypofistaires, ou Messaliens, p. 527.
- Chalbus*. V. Calvus.
- Cheveux* longs aux hommes contre le precepte de S. Paul, p. 531. Les payens les laissoient croistre aux enfans par superstition, p. 707. 1.
- Chrest* Ev. assiste au C. de Valence, p. 537.
- S. Chromace* Pr. puis Ev. d'Aquilée, p. 402, succede d'immédiatement à S. Valerien, p. 775. 2.
- S. Chrisme* Martyr à Rome, p. 422.
- S. Chrysiome* pasteur trois ans auprès de Saint Melece, p. 360, qui le baptize & le fait Lecteur, p. 765. 2, puis Diacre en 380 ou 381, p. 368 Il se forme sous *Diodore*, p. 550 qui le loue vers 386 & c. p. 561. 803. 504.
- Cilenes* ville de l'audience de Brague, p. 792. 2.
- Claude* Ev. de vienne, p. 798. 2.
- Claudian* Ev. Donatiste à Rome en 378, p. 411.
- C'emenne* ambassadeur de Magnence aupres de Constance, p. 137.
- Cleo atride* ville d'Eg. p. 23.
- Clystina* ville de l'Arcadie, p. 172.
- Cochras* Ev. d'Acacie assiste au C. de Sard. p. 682. 1.
- Colere*, ne la laisser pas monter jusqu'à la langue, p. 441.
- Colluth* Prestre entreprend d'ordonner des Prestres & c. p. 21.
- Comafe* Pr. de la Galice Priscillianiste, p. 518, se réunit à l'Eglise, p. 521.
- Conciles*. C. de Cesarée en Pal. tenu en 334 contre S. Athanase, p. 333. 660. C. de Tyr en 335, aussi contre S. Athanase, p. 34-60. 660. 666.
- C. des Ev. d'Eg. en 339 pour S. Athanase, p. 74. 75. 672. 673. C. d'Ant. en 341, où les Ariens sont *Gregoire* Ev. d'Alex. p. 77. C. de Rome en 341, où S. Athanase est déclaré innocent, p. 85. C. de Sard. en 347, p. 89-115. 681-689. S'il est œcuménique, p. 689. 692. C. de Jeruf. en 349, où S. Maxime reçoit S. Athanase, b. 128. 129. 593. 2.
- C. de Seleucie & de Rimini en 359, sur lesquels S. Athanase écrit, p. 194. 705. 760 C. d'Alex. en 362, p. 205-213. 352, 07. 708. C. d'Ant. pour la foy de Nicée en 363, sous *Jovien*, p. 357. 764. 765. Conciles de Rome & d'Alex. en 368 ou 369, p. 240. 241. 396. C. de Rome contre les Ariens en 371, p. 399. 400. C. de Valence en 374, p. 511-558. C. de Rome en 378, où *Damasus* est
- abfous, p. 400-412. 775. 776. C. d'Ant. en 379; p. 357. 368. C. de Saragoce en 380, où les Priscillianistes sont condannez, p. 499-501. 791. 792.
- C. œcuménique à C. P. en 381, p. 373. C. d'Aquilée en 381, p. 414 de Rome en 382, p. 415. 416. 768. 769. C. de Bordeaux en 384, contre les Priscillianistes, p. 505. 506. 793. 1. Conciles d'Ant & de Side contre les Messaliens, p. 532-534. C. de Toledo en 400, sur les Priscillianistes, p. 519. 524. 794. 797.
- Concor. l.* D'acte accuse *Damasus* d'adultere, p. 414, est chassé de l'Eglise par le C. d'Aquilée; p. 415.
- Conorde* Ev. d'Arles vers 370, p. 556. 557. rend témoignage à *Accepte* Ev. de Frejus, p. 553.
- Conseil*: combien les Saints les recherchoient, p. 624.
- Confence* écrit à S. Augustin sur les Priscillianistes, p. 525.
- Constance* Ev. d'Arles, p. 557.
- Constance* Empereur voit S. Athanase en 338, à *Viminac*, p. 69, & à *Celien Capp* p. 70, le condanne à la mort luy & les Prestres, p. 8. Il accorde à *Constant* le C. de Sard. & le convoque, p. 80-94 consent à rappeler S. Athanase, p. 118; luy écrit pour ce sujet, p. 121. 693 le reçoit bien à Antioche, p. 124 ne peut obtenir de luy une eglise à Alex. p. 126, écrit en sa faveur & c. p. 127. 129, l'assure encore de sa protection, p. 135. 136, & puis change tout d'un coup, p. 137. 138, permet au Saint de le venir trouver en Italie, p. 141, renouvelle sa persecution, p. 151, envoie *George* en sa place, p. 162. 163. S. Athanase luy adresse une apologie, p. 186. 187. S. Cyrille de Jeruf. luy mande l'apparition de la Croix, p. 43. Il admire la generosité de S. Eusebe de Sam. p. 320, sur l'acte de l'execution de S. Melece & c. p. 343-345 à l'inthronization duquel il assiste, p. 346. Il le banuit, p. 347. 348.
- Constant* Empereur renvoie S. Athanase à Alex. p. 68, rejette les calommateurs, p. 72 l'engage à écrire sur l'Ecriture, p. 86, veut voir S. Athanase en 345, p. 89. 680, pour qui il demande le C. de Sardique, p. 89. 91. Il le fait venir à Aquilée, p. 116, oblige *Constance* de le rappeler, p. 117. 692. 693, est tué en 350, p. 135.
- Conjuration*: le grand veut faire recevoir Arius par S. Athanase, p. 17. 18, condanne les calommateurs de ce Saint & c. p. 19, fait informer du prétendu meurtre d'Arles, p. 26, fait cesser la poursuite & écrit à S. Athanase, p. 28, congratule *Jean Arcaiph* de sa réunion à S. Athanase, p. 30, accorde les C. de Cef. & de Tyr contre S. Athanase, p. 31-34; reçoit mal les plaintes de ce Saint, p. 61, le banuit à Treves, p. 63; refuse son rappel au peuple d'Alex. & à S. Antoine, p. 66. 67, le rappelle en mourant, p. 68.
- C. n. antin* le jeune reçoit bien S. Athanase

à Treves, p. 65, le renvoye à Alex. & en écrit avec éloge, p. 68-70. 672. 1, rejette les calomnieux, p. 72.

*Constantine* fille de Constantin a p.e. basti l'Eglise de S<sup>te</sup> Agnes, p. 779. 2.

*Corcutus*, nom donné aux Messaliens, p. 529.

*Corinthe* metropole de la Grèce, p. 242.

*Correction*, avec quelle douceur on la doit faire, p. 588.

*Courtisanes*: ce que dit S. Ephrem à quelques unes, p. 283. 284.

*Crainte* de Dieu; moyen de l'obtenir, p. 621.

*Crispin* Ev. de Padoue en 345, p. 90.

*Croix*: le signe de la Croix établi dans S. Athanase, p. 256. Elle apparoit en 351, p. 429. 430. Elle estoit en horreur aux Messaliens, p. 531.

*Crone* disciple de S. Antoine. V. son titre p. 620.

*Cuses* ville de la premiere Thebaïde, p. 39.

*Cillene* Ev. de Fréjus vers 375, p. 553.

*Cymate* de Païre estoit en 362 à Antioche, p. 209. 353. estoit app. mort en 363, p. 765. 1.

*Cynes* ville de la 1<sup>e</sup> Eg. p. 39.

*Cyphere* ville de la Thessaliotide, p. 684. 1.

*Cyriaque* de Naïse Arien, p. 94.

S. Cyrille de Jerus. V. son titre p. 428, emmene un jeune homme d'Ant. &c. p. 352.

*Cyville* Ev. de Philadelphie en Arabie, p. 212.

S. Cyrille d'Alex. écrit à Paul d'Emele &c. p. 243, combat les Messaliens, p. 535. Sur son expression d'une seule nature incarnée, p. 716. 717.

## D

**DADOES** un des auteurs des Messaliens, p. 528.

*Dalmace* Cenfeur frere de Constantin, p. 26, est chargé d'informer du pretendu meurtre d'Arfene, p. 26-28.

S. *Damasie* Pape. V. son titre p. 386, tient un C. à Rome en 368 ou 369, p. 240, mecontente les Orientaux, p. 332, écrit à Paulin d'Ant. sur Vital, p. 355, fait Ascole de Thessalonique son Vicair pour l'Illyrie &c. p. 380, rejette les Priscillianistes, p. 502.

S. *Daniel* solit. pres d'Edesse, p. 296.

S<sup>te</sup> *Darie* Martyre, à Rome, p. 422.

*Datien* Comte écrit à S. Athanase en 349, de la part de Constance, p. 123.

*Delphide* orateur à Bordeaux en 370, p. 502.

S. *Delphin* de Bordeaux assiste au Concile de Saragoce en 380, p. 499, empesche les Priscillianistes d'entrer à Bordeaux, p. 502, écrit à S. Phebade d'Agen, p. 554.

*Demon*: erreurs des Priscillianistes sur le demon, p. 492.

*Demophile* de Berce vient au C. de Sard. p. 95.

*Demosthe* Vicair du Pont persecute l'Eglise en 375, p. 331.

*Denys* V. Zosime.

S. *Denys*: l'Eglise de S. Denis à Alex. brûlée par Gregoire, p. 81. 84.

*Flave Denys* Comte domine dans le C. de Tyr, p. 35, y paroist en vain equitable dans une rencontre, p. 48. 49. Alexandre de Thessalonique luy écrit contre la deputation de la Martecote, p. 50. 51. Saint Athanase se plaint de luy à Constantin, p. 50.

*Denys* Ev. de Lodi en 345, p. 91. 684. 1.

*Denys* Ev. d'Edique ou d'Elide, assiste au C. de Sard. &c. p. 100. 684. 1. 2.

S. *Designat* Ev. de Maltrict, p. 386.

*Desmon* Ev. d'Orleans vers 350, p. 801. 2.

*Devots*, faux devots, geuts sans goust, p. 727. 1.

*Dexter* fils de S. Pacien & Prefet du Pretoire &c. p. 540.

*Dianée* ou Dion de Cef. en Capp. vient au C. de Sard. p. 95.

*Diétme* Ev. Priscillianiste d'Astorga, p. 518. 519, se réunit à l'Eglise dans le C. de Tolde en 400 &c. p. 519-524.

*Didier* Ev. de Langres assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

*Didyme* Pr. d'Alex. se fait Arien, p. 170.

*Dimanche*: l'Eglise défend d'y jeûner, p. 497.

*Dio* ville de la Macedoine, p. 684. 1.

*Diocletiane* ville de la Macedoine, p. 100. 684. 1.

*Diodore* de Tenedo assiste au C. de Sard. p. 684. 2.

*Diolore* Comte massacré à Alex. en 362, p. 202. Pourquoi il raïoit les enfans, p. 707. 1.

*Diodore* Ev. de Tyr & Confesseur: ce qu'on en sçait, p. 238. 239. 366. 712-714.

*Dodore* de Tarfe. V. ou si ro p. 558, défend la foy à Ant. en l'absence de S. Melece, p. 361, est fait Ev. de Tarfe, p. 366, assiste au C. d'Ant. en 379, p. 367.

*Diogene* Secretaire de l'Empereur va donner les eglises d'Alex. aux Ariens, p. 151.

*Diogene* Pr. deposé par Eudoxe, rétabli par S. Melece, p. 349.

*Diopete* Ev. d'Orleans en 347, p. 801. 2.

*Dioscore* Pr. d'Alex. banni par les Ariens, p. 166.

*Dioscore* Ev. de Thrace assiste au C. de Sard. d. 684. 2.

*Dioscore* Ev. d'Hermopole, p. 147, fut disciple de S. Pambon, p. 454.

*Dismes* se donnoient volontairement à l'Eglise sans contrainte, p. 779. 1.

*Dolique* ville de Syrie, p. 95. 335.

*Domtien* ou *Domnien* Ev. d'Astorga en 347, p. 683. 2.

*Domnus* medecin est attaqué de la peste, p. 306.

*Donat* Ev. Priscillianiste deposé en 400, p. 522.

*Donatien* de Challon assiste au C. de Sard. p. 98. 1.

*Dorothee* Di. de S. Melece, p. 248. 362, porte des lettres à Damase &c. p. 399.

*Dorothee* Pr. porte des lettres en Occident &c. p. 325. 320. 40.

*Draconce* moine : S. Athanase l'oblige d'accepter l'episcopat &c. p. 145. 147, est banni sous George, p. 171. 377. 2, assiste en 362, au C. d'Alex. p. 206.

*Draconce* intendant de la monnoie tué à Alex. en 362, p. 202.

*Dulus* disciple de S. Befarion, p. 47-491.

*Dyname* soldat du Duc Sebastien, p. 166.

*Dyscole* de Reims assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

## E

**E** *AUSE* metropole de la 3<sup>e</sup> Aquitaine, p. 502.

*Ecclesiastiques*: Canons du C. de Sard. pour eux, p. 113. 115, Valentinien les exclut des successions, p. 395-398. Le C. de Valence exclut les bigames de l'état ecclesiastique, p. 552, & ceux qui se calomnent eux memes, p. 52. 53.

*Eclice* gouverneur d'Eg. en 362, p. 111.

*Edeffe* metropole de l'Osrhoene &c. p. 278-280, embrasse la premiere le Christianisme &c. p. 2. 1.

*Edique* ou Elide ville du Peloponnese, p. 100.

*Eglises*, temples : S. Athanase fut l'office dans une non dedice, p. 149 : quelle estime il fait des eglises, p. 188, S<sup>te</sup> Monique alloit deux fois le jour à l'eglise, p. 60.

*Eleuthere* ajoute au doute des Messaliens, p. 336.

*Elide* ville de l'Acadie ou du Peloponnese, p. 100-108. 4. 1.

*Ethe*: deux moines de ce nom, cachent Arsene, p. 26.

*Ethe* solitaire loue Befarion, p. 178.

*Elien* Pr. envoyé par Libere à S. Athanase, p. 159.

*Elpide* Diacre porte à Saint Basile une lettre de S. Eusebe, p. 21.

*Elpi* le Pr. d'Ant. puis Ev. de Laodicée &c. p. 73.

*Elpide* rhetoricien Espagnol Priscillianiste, p. 491, condamné par le C. de Saragoce, p. 100.

*Emere*, Eunice, ou Evemere 4<sup>e</sup> Ev. de Nantes, p. 5. 4.

*Emile* Ev. Priscillianiste deposé en 400, p. 522.

*Emilian* Ev. de Valence en 374, p. 4.

*Emese*: ancien usage de la celebration de la messe, p. 6. 17. 8. 2.

*En* Ev. de Paris, p. 188. 2.

*Enuoufantes*, nom donné aux Messaliens, p. 329.

*Ephese* Ev. Luciferien à Rome, p. 405. Damase le poursuit, p. 419.

S. *Ephrem* Di. d'Edesse &c. 1<sup>r</sup>. son titre p. 259. Un autre *Ephrem* a recours à luy, p. 315.

S. *Ephrem* Ev. d'Ant. p. e. Auteur de l'opuscule 124, dans S. Ephrem d'Edesse, p. 757. 2.

*Epictete* Ev. de Corinthe, S. Athanase luy répond, p. 242.

S. *Epiphane* écrit à Diodore de Tyr, p. 239. Il est peu exact pour l'histoire, p. 655. 1.

*Erennie*. V. Irenée.

*Erythres*, ville de la Libye, p. 234.

*Estienne* d'Ant. vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose, p. 106. Sa malice diabolique contre les deputez de Sard. le fait deposer par les siens, p. 119. 20.

*Estienne* Mestre de camp en 350, p. 137.

*Estienne* Ev. Arien en Libye, cruel persecuteur, p. 176.

*Estienne* est fait Ev. de Germanicie en 379, p. 366.

*Estienne* Ev. de Mauritanie : Damase ne luy a point écrit, p. 422.

*Estienne* Ev. de Lion vers 500, p. 550.

S. *Estienne* Martyr sous les Iconoclastes, p. 755. 1.

*Evagre* d'Heracleonople assiste au C. de Sard. p. 82. 1. 58. 4. 2.

*Evagre* Agent du prince en 350, p. 137.

*Evagre* de Sicile assiste au C. d'Ant. en 363, p. 70. 4. 2.

*Evagre* d'Ant. traduit la vie de S. Antoine, p. 22, sert beaucoup le Pape Damase, p. 392, desire la reunion des Catholiques d'Ant. p. 363. 413, y est fait Ev. des Eustathiens vers 338, p. 372.

*Euanistie* chair vivifiante du Verbe incarné, p. 32. Une femme qui negligoit de s'en approcher est punie, p. 604. Isaac s'enfuit après la communion pour en conserver le fruit, p. 625. S. Macaire voit la disposition des communians, p. 641.

S. *Eucher* Ev. de Mafriët, p. 386.

*Euchus* ou Messaliens heretiques, p. 481. 522.

*Eucroie* femme Priscillianiste, p. 495. 502. a la teste tranchée, p. 0.

*Eudemus* Meleicien calomnie S. Athanase, p. 18.

*Eudox* de Germanie vient au C. de Sard. p. 90. Ceux qui rentroient dans l'Eglise, l'anathematizoient, p. 07.

*Eusebes*: idée de l'episcopat de S. Athanase, p. 11. 16. Ses avis à Diodore de Tyr, p. 218. Le fait des Evsques condamné & leur modestie ouée par un payen, p. 100. S. Eusebe de sam. se dequise pour ordonner des ministres Catholiques, p. 100. Le Pape Damase appelle Afcote de Theilonique, sa sainteté, son seigneur,

& honoré frere, p. 380. Le C. de Sard. excommu-  
nie ceux qui changent d'evêché, p. 109. Saint  
Athanasé & S. Basile en transfèrent néanmoins  
quelques uns, p. 234. Le C. de Sard. regle leurs  
absences, p. 111-113, leur permet d'appeller au  
Pape &c. p. 110. 412, à qui Valentinien renvoie  
leurs jugemens, p. 392. Il donne un rescrit sur  
les Evêques deposez, p. 404. Gracien en fait  
aussi un, p. 413. Comment Pacatus traite les Evê-  
ques accusateurs des Priscillianistes, p. 509. 510.

*Eulge* Ev. d'Amiens assiste au C. de Sard. p.  
685.1.

*Eloge* Ev. d'Egypte est obligé de s'enfuir en  
356, p. 698.1.

*S. Euloge* Ev. d'Edesse, p. 295, ordonné par  
S. Eusebe de Samos. p. 334, assiste au C. d'Ant.  
en 379, p. 367.

*Euloge* moine que S. Ephrem instruit, p. 299.

*Euloge* avocat d'Alex. p. 620. 621.

*Euone* intrus & haï à Samosates, se retire,  
p. 329-331.

*Euniques* en l'honneur de Cibeles, supersti-  
tion abolie par Abgare, p. 280.

*Evode* Prefet des Gaules en 384, p. 505, fait  
le procès à Priscillien & à ses sectateurs, p. 507.

*Evod*: Ev. assiste au C. de Valence, p. 557.

*Evolee* Diacre à Samosates, banni à Oasis en  
376, p. 333.

*S. Ephebe* Ev. de Naples, p. 683.

*Euphemites*, les mesmes heretiques que les  
Mellaliens, p. 528.

*Euphrate* de Cologne deputé du C. de Sard.  
&c. p. 117. 685.1, se plaint de la malice diaboli-  
que d'Estienne d'Ant. contre luy &c. p. 119. 120.

*Euphratesienne*, province bordée par l'Euphrate,  
p. 319.

*Euphrone* transféré de Colonie à Nicople, p.  
254.

*Euplus* Ev. Melecien, se plaint au C. de Tyr  
contre S. Athanasé, p. 39.

*Euphraxe* disciple de S. Eusebe de Sam. p. 328.  
759.2.

*Eusyque* Pr. de Cesarée: S. Athanasé luy  
écrit sur l'Incarnation, p. 244. 245.

*Eureme* dit Ev. de Pergame en 247, p. 786.1.

*Eurese* ou *Eurose*, le mesme qu'Ephese Lu-  
ciferien, p. 419.

*Eusebe* de Cef. ennemi de S. Athanasé, qui  
le recuse pour juge, p. 33, se trouve au C. de  
Tyr en 335, p. 35. S. Potamon l'y accuse d'ido-  
latrie, p. 40. 41. 651. S. Athanasé l'y recuse en-  
core pour juge, p. 42. Il irrité Constantin contre  
ce Saint, p. 51. Son nom s'estoit glissé dans quel-  
ques martyrologes, p. 336.

*Eusebe* de Nicomedie: S. Athanasé Diacre  
s'oppose à luy dans le C. de Nicée, p. 6. Eusebe  
veut décider son election, p. 8, le percuté, p. 12,  
se ligue avec les Melecienens contre luy, p. 15, veut

luy faire recevoir Arius, p. 16. 17, luy suscite des  
calomniateurs, p. 18. 19, est envoyé pour le juge-  
ment de l'affaire d'Arzene, p. 26, se trouve en  
334. au C. de Cef. p. 33, à celui de Tyr en 335,  
p. 35. S. Athanasé l'y recuse pour Juge, p. 42. Il  
vient trouver Constantin & l'irrite contre ce  
Saint, p. 61.

*Eusebe* & *Euseme* dits Ev. de Pergame en  
347, p. 686.1.

*Eusebe* Ev. de Rouen, assiste p. e. au C. de  
Sard. p. 685.1.

*Eusebe* Ev. d'Emese estoit né à Edesse, p. 283.

*Eusebe* decurion envoyé à Alex. pour Saint  
Athanasé, p. 125.

*S. Eusebe* de Verceil assiste en 362 au Concile  
d'Alex. p. 205. 352. 707. 2, dont il fait executer  
ies decrets en Occident, p. 207. Il va à Antioche  
pour apaiser le schisme, p. 209, ne le peut, p. 213.

*S. Eusebe* Ev. de Samos. V. son titre p. 319,  
soutient l'election de S. Melece d'Ant. p. 344-  
348, assiste au C. d'Ant. en 363, p. 357, & en  
379, p. 367. On le maltraite à Rome, p. 407.

*Eusebe* solit. de Mesopotamie, p. 205.

*Eusebe* fait Ev. de Calcede en 379, p. 334, a  
visite S. Marcien, p. 482.

*Eusebe* Lecteur, p. e. parent de S. Eusebe de  
Sam. p. 331.

*Eusebe* Diacre d'Aquilée, p. 402.

*Eusebe* disciple de S. Pambon, p. 454.

*Eusebe* disciple de S. Marcien, p. 479. 484.

*Eustache* Pr. de Sardique en 347, p. 102.

*Eustath* de Sebaste Semiarien, p. 431, rompt  
avec S. Basile &c. p. 323. 324. est depose en 317  
& 360, p. 343. On regle quelque chose sur luy,  
p. 362.

*Eustath* un des chefs des Mellaliens, p. 528.

*Eustath* heretiques Mellaliens, p. 528.

*Eustath* Catholiques attachez à S. Eustathe  
d'Ant. p. 343. 344. refusent de s'unir à ceux  
de la communion de S. Melece, p. 350. S. Atha-  
nase s'unir à eux, p. 355.

*Euther* de Prochyla, & *Euthere* de Panno-  
nie, assistent au C. de Sard. p. 682. 1. 684. 2.

*Euthere* de Tyanes: quelques traitez de luy  
dans S. Athanasé, p. 728. 1.

*Euthym* disciple de S. Pambon, p. 454.

*Eutropie* sœur de Constantin, reçoit a Rome  
en 339 S. Athanasé, p. 76.

*Eutrope* de Methone assiste au C. de Sard.  
p. 684. 2.

*Eutrope* Ev. de l'Acadie, est au C. de Sard.  
p. 684. 1.

*Eutrope* de Philippople vient au C. de Sard.  
p. 95.

*S. Eutrope* Soudiacre d'Alex. martyrizé par  
les Ariens en 356, p. 165.

*Eutrope* app. intrus à Jerusalem en 357, p.  
431. 783.

*Eutyque* d'Eleutherople assiste au C. d'Ant. p. 367.

*Eutyque* Diacre porte une lettre de S. Athanasie à Lucifer &c. p. 195. 196.

S. *Euver*: d'Orleans: on n'en a rien d'assuré, p. 555. 556. 800.

*Euzoius* fait Ev. des Ariens à Ant. p. 349, est anathematizé par ceux qui revenoient à l'Eglise, p. 67, menage aux Ariens le credit des eunuques de Jovien &c. p. 224, laisse une eglise à Paulin, p. 356. Valens veut luy faire communiquer tout le monde, p. 359.

*Euzoius* Arien, intrus à Cef. en Pal. p. 434. *Excommunicat.* 0.7 de feu, d'eau, & de couvert, p. 246.

*Exuperance* Ev. de Celenes en 400, p. 792. 796.

## F

**S** A I N T *Falco* Ev. de Maftrict, p. 385. 386.

*Fausin* receveur general d'Egypte en 356, p. 158.

*Fausin* Pr. sectateur d'Ursin est banni &c. p. 395.

S. *Fausin* Ev. de Bresse, p. 542. 544.

*Fautes*, paroissent plus grandes aux plus saints, p. 263.

*Fegade*, app. le mesme que S. Phebade d'Aggen, p. 554, assiste au C. de Valence, p. 800. 1.

*Felicissime* Duc d'Egypte en 350 p. 135. 137.

*Felicissime* Priscillianiste executé en 384, p. 507.

S. *Felix* Martyr à Rome, p. 422.

*Felix* Antipape contre Libere, p. 87.

*Felix* fait Ev. de Treves en 385, p. 11. 512. 556, se sanctifie en quittant l'episcopat, p. 513. 514.

*Felix* Ev. assiste au C. de Valence, p. 557. 800. 1.

*Femmes* mariées, comment elles se doivent conduire, p. 458. 459. Vertu de deux femmes mariées, p. 595. Une femme meurt sous l'habit de solitaire en Sceté, p. 290. Femmes curieuses, inconstantes, amatrices de la nouveauté, p. 497. C'est deshonorer J. C. que des femmes gouvernent des hommes & des Prestres, p. 532. Une femme qui par prestige paroissoit cavale, est guerrie par S. Macaire, p. 603. 604.

*Fille* abusée, calomnie S. Macaire, ne peut accoucher, p. 578. Il en guerit une toute ulcerée, p. 604.

*Fistie* ville p.c. Phocéé, p. 84. 2.

*Fitade*, p.c. S. Phebade d'Aggen, assiste en 380 au C. de Saragocce, p. 499.

*Flaccille*. V. Placille.

*Flave*. V. Antonin. Denys.

*Flave* Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, p. 698. 1.

S. *Flaviend* d'Ant. soutient la foy en l'absence de S. Melece &c. p. 361. 767. 1, qu'il fait Pr.

&c. p. 559. On l'accuse app. à tort d'un parjure, p. 371. 72. Il visite S. Marcién, p. 334. 482, condanne les Messaliens, p. 532. 534.

*Floreat* ou *Florentia* Ev. de Merida en 347, p. 683. 2.

*Florent* Comte écrit à S. Athanasie en 349, de la part de Constance, p. 123.

*Flore*: Ev. de Vienne, preside au Concile de Valence, p. 553. 554.

*Flore*: Ev. de Pouzoles deposé vers 374, p. 404, trouble son Eglise en 378 &c. p. 411.

*Fortunat* Ev. de Naple en 347, p. 683. 1.

*Fortunatien* Ev. d'Aquilée, p. 90, assiste au C. de Sard, p. 94. 683. 2.

*Frejus*: on commence à en parler en 374, p. 553.

S. *Frumence* ordonné Ev. par S. Athanasie pour prescher dans l'Ethiopie, p. 13. Constance le veut faire réordonner par George, p. 163.

## G

**G** *Addane* solit. de Mesopotamie, p. 295.

S. *Gal* Evêque de Clermont en Auvergne, p. 424.

*Galla* sectatrice de Priscillien, p. 497.

*Gallus* fait Cefar en 351, p. 694. 1.

*Gaudence* officier de Constantiën, p. 18.

*Gaudence* de Naïsse assiste au C. de Sard. p. 94. 683. 2, où il propose des Canons, p. 109.

*Gaudence* partisan de l'Antipape Ursin, p. 392.

S. *Gauvienne* Ev. de Bresse vers 400, p. 542, élevé sous S. Philastre, p. 543. dont il faisoit la feste, p. 545.

*Gaugale*, montagne pres d'Edesse, p. 296.

*Gelase* Ev. de Cef. en Pal. p. 434: ce qu'on en scait, p. 438. 439. 786. 787.

*Gelase* de Cyzic, aussi Ev. de Cef. p. 787.

*Genissès*: on s'en servoit à Alex. pour tirer de l'eau, p. 159.

*George* de Laodicée assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanasie le refuse app. pour juge, p. 42. Il n'ose venir au C. de Sard. p. 97, qui le depose, p. 106. Il excommunie Apollinaire, p. 128, traite la fuite de S. Athanasie de lâcheté, p. 189. fait elire S. Melece Ev. d'Ant. p. 344, fait un discours à son inthronization, p. 346.

*George* intrus à Alex. en 356, ordonné à Ant. p. 700. 2. Quel il estoit, p. 160. 161. Etranges violences qu'il commet jusques en 362, p. 162. 180, qu'il est massacré par les payens d'Alex. &c. p. 200. 203.

*Geronce* de Brevi assiste au C. de Sardique, p. 684. 1.

*Geronce* Pr. app. pres de Zeugma, p. 340.

*Geronce* Pr. & Abbé, écrit à Hormize contre Lampece, p. 535.

*Gille* d'Orval auteur plein de fautes, p. 770. 1.

*Gondebaud* Roy de Bourgogne Arien, p.



350, obstiné dans son erreur, p. 551.

*Gorgone* capitaine de ville à Alex. p. 167.

*Grégoire* Empereur rappelle les Ev. exilés par Valens, p. 363. 364, confirme aux Papes le jugement des Ev. p. 393 bannit Ursin à Cologne, p. 408, condamne un calomniateur de Damasc &c p. 409. Le C. d'Aquilée le prie de n'avo r aucun égard aux importunités d'Ursin, p. 414. 415. Il chasse & rappelle les Priscillianistes, p. 501, est tué en 353, p. 505.

*Gratus* de Carthage assiste au C. de Sard. p. 94. 685. 1.

*Gregoire* est fait Ev. d'Alex. par les Ariens en 341 &c. p. 77. 676, y entre en armes, p. 79. 676. 577, y commet d'horribles violences, p. 80. 82, & dans toute l'Ég. p. 86. 88. Le C. de Sard. ne le reconnoît ni Ev. ni Chrétien, p. 105. Il est tué en 349, p. 121. 122.

*Gregoire* de Nazianze fait élire S. Basile Ev. de Cef. p. 321, avoit été Hypsistaire, p. 527.

*S. C. r. e. o. r. e.* de Nazianze écrit à S. Eusebe, p. 327. 329, est établi Ev. de C. P. p. 373. 374.

*S. Grégoire* de Nyse n'a point eu de part à l'affaire d'Arfene, p. 676. 2. est prié d'aller en Occident pour les affaires de l'Eglise, p. 325. 403, d'aller visiter les eglises d'Arabie, p. 368, visite Jerus. en 380, p. 435. S'il est auteur de l'éloge de S. Ephrem &c. p. 735. 736. 743.

*Gregoire* Prefet des Gaules en 383, p. 504.

*Gregoire* Ev. de Merida pen après 400, p. 520.

*Gregoire* Abbé pres de Zeugma en 440, p. 340.

*S. Gregoire* de Tours élevé à Clermont en Auvergne, p. 424 est guéri par S. Allire, p. 425. 426.

*Grégoire* septieme Ev. de Verone, p. 91.

## H

**H** Ariger auteur du X. siecle, p. 770. 1.

*Harmenopolis* écrit sur les Messaliens, p. 531.

*Heliade* Ev. de Zeugma en 431, p. 339.

*Heliodore* de Nicople assiste au C. de Sard. p. 684. 2.

*Heliodore* solit. de Mesopotamie, p. 295.

*Heliodore* Clerc d'Aquilée, puis Ev. d'Altin, p. 402.

*Heracl* Comte envoyé à Alex. pour chasser S. Athanase, p. 257, exerce des cruautés inouies, p. 258. 159.

*Heracl* intrus à Cef en Pal. p. 434.

*Hier* cl. dit Ev. de Jerus. du temps de Saint Cyrille, p. 780. 2.

*Hier* cleanople, ville de la Macedoine, p. 682.

*Heraclée*, ville de la Thrace, p. 166.

*Heraclée*, ville d'Égypte, p. 40.

*Heraclide* Ev. d'Ég. est obligé de fuir en 356, p. 908. 1.

*Lieraclide* Ev. Melecien de Nicie en Ég. p. 23.

*Heraclide* Ev. Luciferien d'Oxyrinque, p. 177.

*Hercule* disciple de S. Pambon, p. 454, est banni pour la foy, p. 511.

*Hermias* Ev. Espagnol Priscillianiste, p. 517, déposé en 400, p. 522.

*Heronie* Diacre de Lucifer, assiste au Concile d'Alex. en 362, p. 205.

*Hermie* ou *Hermie* Ev. d'Ég. banni en 356, p. 697. 2.

*Hermie* un des auteurs des Messaliens, p. 528.

*Hermie* ou *Hermion* Ev. Melecien, se plaint de S. Athanase dans le C. de Tyr, p. 30.

*Hermie* magistrat d'Alex. déchiré par les Ariens, p. 155.

*Hermis* de Thanis assiste en 362 au C. d'Alex. p. 205.

*Hermion* Ev. de Bnabste, p. 227.

*Hermie* officier d'armée accompagne les Ariens au C. de Sard. p. 97.

*Hieracite* confondu par un miracle, p. 599. 600.

*Hierax* heresiarque, p. 599.

*Hierax* Pr. va trouver Draconce de la part de S. Athanase, p. 146, est banni par les Ariens, p. 165. 172.

*Hierax* disciple de S. Antoine: ce qu'on en sçait, p. 622.

*Hilair* secretaire de l'Empereur, va donner les eglises d'Alex. aux Ariens, p. 151.

*Hilaire* ou *Hilarion* intrus à Jerusalem, p. 454. 783. 1.

*S. Hilarion* visite des Ev. bannis, p. 172.

*Hymere* tresorier general d'Alex. p. 657. 1.

*Hmere* Ev. écrit à S. Damase, p. 777. 2.

*Hippe*, ville de Pal. p. 764. 2.

*S. Honorat* n'a point formé S. Just, p. 799.

*Honore* fait des loix contre les Priscillianistes, p. 526.

*Hormize* Ev. de Comane, depose Lampece Pr. p. 535.

*Hosanna*: S. Jerome l'explique à Damase, p. 418.

*S. Hubert* Ev. de Mastriçt transfere le corps de S. Servais en 726, p. 385, & son siége à Liege, p. 386.

*Humilué*: on y arrive par la crainte de Dieu, p. 621.

*S. Hyacinthe* Martyr à Rome, p. 422.

*Hydrax*, bourg d'Erythres en Libye, p. 234.

Une *hyeme* offre une peau à S. Marc solit. p. 226. 311. 2.

*Hygin* Prefet d'Ég. p. 38.

*Hygin*, Igin, ou Adigin Ev. de Cordoue, poursuit les Priscillianistes, p. 498, puis les reconvoit à sa communion, p. 499. Le C. de Saragoc l'excommunie, p. 501. Il est banni &c. p. 515.

*Hylyce*, peutestre le meline qu'Idace, p. 498, 507.

*Hyménée* d'Oparate assiste au C. de Sard. p. 684.1.

*Hypostase* : l'usage de ce mot cause des disputes, p. 210.

*Hypsele*, ville de la premiere Thebaïde, p. 4.

*Ihsus* res ; lecte ni Chrétienne, ni Juive, p. 527.

## I

**S**AINT *Jacque* de Nisibe avoit esté solit. p. 77.

*Jannes* magicien de Pharaon : Saint Macaire vilite son tombeau, p. 634. 637.

*Janvier* de Benevent, dit legat du Pape au C. de Sard. p. 682. 683.

*Jace* ou *Hylace* Ev. p. e. de Merida, p. 497. 791. 2. assiste au C. de Saragoce en 380, p. 500, poursuit les Priscillianistes, p. 498 les fait chasser d'Espagne, p. 551, ne peut empêcher leur rétablissement en 382, p. 504. Ils sont executez par la faction, p. 507. Il estoit p. e. mort auparavant, p. 515. 516.

*S. Jean* Baptiste : ses reliques brulées par les payens, p. 213. Les Messaliens ne l'honoroient point, p. 532.

*S. Jean* l'Evangeliste n'est appelé communément le Theologien qu'après le IV. siecle, f. 748. 1. Est ainsi souvent nommé dans les ouvrages de S. Ephrem, p. 748. 11752. 2. qui le reconnoist pour auteur de l'Apocalypse, p. 757. 1. Actes de S. Jean, livre apocryphe des Priscillianistes, p. 494.

*Jean* Arcaph devient chef des Meleciens par l'ordre de Melece, p. 14, accuse Saint Athanase d'avoir tué Arsene, p. 25. 657. 2. Pinne luy en mande la decouverte, p. 27. Il s'unit à S. Athanase, p. 30. 558, puis se réunit aux Eusebiens, p. 31, qui l'admettent à leur communion dans le C. de Tyr, p. 58. 664. Constantin le bannit, p. 67.

*Jean* de Thessalonique : si c'est le mesme qu'Acce, p. 685. 2, ne communique pas avec l'otogene de Sard. p. 94. 685. 1.

*Jean* Pr. écrit à S. Athanase, p. 346.

*Jean* Abbé du monastere de S. Ephrem, p. 291, qui luy écrit, p. 741.

*Jean* fait Ev. d'Apamée en 379, p. 366.

*Jean* Pr. p. e. à Zeugma, p. 340.

*S. Jean* de Lycople visité par S. Etfarion, p. 489. 490.

*Jean* Priscillianiste arresté dans les Gaules, p. 508.

*Jean* Ev. envoie au C. de Toledo en 400, p. 520.

*Jean* Ev. de Jeruf. succede à S. Cyrille, p. 436.

*Jean* Pr. avare de Sceté devient lepreux, p. 595. 617.

*Jean* Ev. d'Ant. écrit contre les Messaliens, p. 530.

*Jean* Pr. Messalien, p. 556.

*Jean* Patriarche de C. P. sous Justinien, p. 691. 2.

*S. Jerome* voit Paulin d'Ant. en 386, f. 373, l'avoit fait Pr. en 378, p. 334. Damase l'emploie beaucoup, p. 418. 420.

*Jurisdien*, pleine de desordres en 380, p. 435.

*Jusse* de Spine assiste p. e. au C. de Sard. p. 685. 1.

*Jon* : tant non jeûné par les Priscillianistes, p. 497.

*Je nes* gens : reprimer en eux les moindres défauts, p. 455. 457.

*Jm. V.* Hygin.

*Illyrie* orientale, unie par Gratien à l'Empire d'Orient, f. 416.

*I nocent* à qui Evagre adresse la traduction de la vie de S. Antoine, p. 226.

*I nocent* retiré sur le mont des Olives, p. 247.

*S. I jurien* Sénateur d'Auvergne, f. 47.

*Instance* Ev. Priscillianiste, p. 498. 792. 2. condamné en 380 par le C. de Saragoce, f. 500, fait Priscillien Ev. f. 03, va en vain en Italie, p. 502. 503, retourne en Espagne, f. 503, est amené au C. de Bordeaux en 384, p. 505. banni en l'isle de Sylne, p. 507.

*Jonas* de Particople assiste au C. de Sardique, p. 684. 1.

*Jorien* Empereur écrit à S. Athanase & luy demande instruction, p. 219, le mande à Ant. & rejette ses ennemis, p. 221-224, respecloit fort S. Melece, p. 357.

*Jovin* Ev. de Perrhes, disciple de S. Eusebe de Sam. p. 323. S. Antioque rejette l'imposition de ses mains, p. 336.

*Jovin* Archidiacte de S. Valerien d'Aquilée, p. 402.

*S. Jovite* fondateur de l'Eglise de Bresse, p. 544.

*S<sup>te</sup> Jrene* vierge, sœur de S. Damase Pape, p. 386. 773. 1.

*Jrene* ou *Lerene* de Secore assiste au C. de Sard. p. 684. 2.

*I encé* Pr. d'Alex. voyage vers 349, p. 133.

*Jrene*, Erennie, Arrene, ou Arsene, intrus à Jeruf. en 360, p. 433. 782. 2.

*S. Jrene* n de Gaza assiste en 363 au C. d'Ant. p. 357.

*Isaac* de Lete & *Isa* c de Cleoparride Meleciens, p. 23, se plaignent de S. Athanase au C. de Tyr, p. 39.

*Isaac*, *Isaquois*, ou *Josac* Ev. de l'Armenie, assiste au C. d'Ant. p. 357.

*Isaac* Juif apostat accuse Damase & c. p. 409, p. e. auteur d'un ouvrage sur la Trinité, p. 409.

*Isaac* solit. de Sceté, p. 617, p. e. disciple de S. Macaire d'Alex. p. 648. 649, ne peut éviter la prestite, p. 649. 814.

*Isaac* des Cellules, p. 623.

*Isaac* le Thebéen, p. 624.

*Isaac* disciple d'Apollon, p. 625.

*Isaac* solitaire fort vertueux & c. p. 447. 619. 8. S'il en faut distinguer deux, p. 789.

*Ildore* moine, suit S. Athanase à Rome en 341, p. 6.

S. *Ildor*: Ev. d'Hermapole en 371, p. 147.

*Ildore* fait Ev. de Cyr en 379, p. 334, visite S. Marci en, p. 382.

S. *Ildor* Pr. de Sceté, & Confesseur, 1<sup>er</sup> son titre: 440, est banni pour la foy, p. 611.

*Ildore* solit. fort retiré, p. 444.

*Ildore* Pr. & hospitalier à Alex. p. 787-2.

*Ison* Miletien, calomnie S. Athanase, p. 18.

*Ison* Ev. Priscillianiste, p. 519, se réunit à l'Eglise, p. 521.

*Isgyvas* ou *Isgyryon* laïque se pretend Pr. p. 20, est réduit à l'état de laïque, p. 21, accuse S. Athanase d'avoir fait rompre son calice, p. 22, se retracte & demande pardon, p. 23, renouvelle cette accusation dans le C. de Tyr, p. 38, d'où l'on envoie informer avec luy dans la Maceote, p. 48. Il vient au C. de Sard. p. 95.

*Itace* ou *Itace* Ev. de Silves ou Estombar, p. 792-1, assiste au C. de Saragocce en 380, p. 409, est chargé d'en publier le decret, p. 501, fait chasser les Priscillianistes, p. 501 evite la prison, p. 504, les poursuit devant Maxime, p. 505-507, est depose & banni, estoit mort en 392, p. 515.

*Juconde* Prestre, mauvais historien de Saint Servais, p. 759-770.

*Juifs*, veulent en vain rebastir le temple de S. Somon, p. 433.

S. *Jule* Pape reçoit les plaintes des Ariens & la justification de S. Athanase en 339, p. 73. Les Ev. d'Ég. & de Libye luy écrivent pour ce Saint, p. 74, qui le va trouver en 339, p. 76, & est receu dans la communion, p. 673-674. Il porte Constant à demander le C. de Sard. p. 89. Il s'excuse d'y assister, p. 93. Il écrit à l'Eglise d'Alex. pour S. Athanase, p. 124-129, reçoit la retractation d'Urface & de Valens, p. 132, meurt en 352, p. 138.

*Jule* ou *Julien* de Thebes, assiste au C. de Sard. p. 684-1.

*Julien* l'apostat: George le Cappadocien luy prest des livres, p. 161. Il devient maistre de l'Empire en 361, p. 199-200, écrit aux Alexandrins sur le massacre de George, p. 202-203, rappelle Zenon banni par George, p. 179, s'empare des livres de George, p. 203, persecute S. Athanase, p. 213-215 donne ordre de le tuer, p. 216 invective Diodore, p. 559, ne veut point entrer dans Edeffe, p. 281-305.

*Julien* intendant des vivres en 366, p. 389.

S. *Julien* compagnon de S. Ephrem, p. 272. ce qu'on en sçait, p. 276-277-740-2.

*Julie*, Priscillianiste executé en 384, p. 507.

*Julien* Censeur à Bordeaux, p. 508.

S. *Julie* Sabbas solit. à Edeffe, p. 299-740-2.

S. *Justi* Ev. de Lion & solit. 1<sup>er</sup> son titre p. 546.

Saint *Juste* Archidiaire, & S. *Juste* Evesque

de Clermont en Auvergne, p. 426.

*Juste* d'Urgel commente les Cantiques, p. 551.

*Justin* de Basse assiste p. e. au C. de Sard. p. 685-1.

*Julien* Prefet de Rome en 366, p. 389.

## L

*Lampèce* Pr. Messalien depose, p. 535.

*L. L. pius* p. e. successeur de Saint Pacien de Barcelone, p. 540.

*Lamprotaie* reçoit la benediction de Saint Ephrem, p. 314.

*Langue*: importance de la retenir, p. 445-446.

*Larisse* metropole de la Theffalie, p. 94-684-10

*Larisse* ville de Syrie, p. 764-2.

*Larop* ville d'Ég. p. 23.

*Latronien* Priscillianiste executé en 384, p. 507-508, mis dans quelques martyrologes, p. 517.

*Lazare* solit. de Mesopotamie, puis Ev. p. 295.

S. *Lezono* ou *Leogonce* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 424.

*Leon* Diacre, p. e. legat du Pape à Sard. p. 93. 682-2. Estant Pape il fait Anastase son Vicaire en Illyrie & c. p. 417.

*Leonce* Ev. Arien à Ant. p. 125. traite la fuite de S. Athanase de timidité, p. 189.

*Lerene* Ev. de Secore, assiste au C. de Sard. p. 689-1.

*Lise* ville d'Ég. p. 23.

*Litinius* Ev. de Melitine, chasse les Messaliens & c. p. 534.

*Leuce* auteur des actes apocryphes de Saint Jean, p. 494.

*Leusiboras*, livre apocryphe des Priscillianistes, p. 495.

*Libere* est fait Pape en 352, p. 138. est tenté de se separer de S. Athanase, p. 139. Sur la premiere lettre aux Orientaux, p. 139 69. 695. Il confirme le decret du C. d'Alex. p. 207. Professions de foy de luy & de S. Athanase supposées, p. 249-714. Damase Diacre, puis Prestre, & son grand Vicaire, dit-on, luy succede & c. p. 387.

*Libye* Cyrenaique, dependoit du patriarchat d'Alex. p. 714-2.

*Licent* disciple de S. Augustin, p. 473.

*Liege*. le siege episcopal de Matriet & de Tongres y est transferé par S. Hubert, p. 386.

*Li nedo*, ville de la Macedoine, c'est Lychnide, p. 684-1.

*Lion*, metropole de la Gaule Celtique ou Lionnoise, p. 546.

*Litange*: il vaut mieux se taire que de louer, p. 446.

*Loup* Diacre de Rome en 366, elit l'Antipape Ursin, p. 387, est banni avec luy, p. 389.

S. *Luce* d'Andrinople assiste p. e. au C. de Sard. p. 96-684-2 | 688-1.

*Luce* Pr. envoyé par Libere à S. Athanase, p. 139.

*Luce* Arien successeur de George, p. 203, vient trouver Jovien contre S. Athanase &c. p. 222-224, ne peut retourner à Alex. du vivant de S. Athanase, p. 236-237: après la mort duquel il persecute les Catholiques, p. 607. exerce d'horribles cruautés sur les solit. p. 608-615.

*Luce* intrus & hai à Sam. p. 331-332.

*Lucien* d'Arques assiste en 363 au C. d'Ant. p. 765 1.

*Lurfer* de Cagliari; Saint Athanase luy demande les écrits, p. 195. 205, va en 362 à Ant. &c. p. 205. 212, y ot donne Paulin, p. 254. Le C. d'Alex. luy écrit &c. p. 209. Il fait schisme, p. 213 355.

*Lucille* Ev. de Verone assiste au C. de Sard. p. 90. 94. 683. 2: ce qu'on en sçait, p. 97.

*Lucine* d'Andalousie, femme dans la foy, p. 518.

*Lupicien* ou *Lupicin* General & Consul en 367, p. 528.

*Lucus* General sous Trajan, brule Edeffe, p. 280.

*Lychaide*, ville de la Macedoine, p. 684. 1.

M

**M** *Macaire* de Pispir gouvernoit ce monastere avant 330, p. 808. 1.

*Macaire* Pr. d'Alex. defend S. Athanase, p. 19. est accusé d'avoir rompu un calice, & justifié, p. 20-23 on ne voit pas s'il a esté banni, p. 64.

*Macaire* Di. d'Alex. mande de C.P. à Alexandre de Thessalonique la decouverte d'Arfene, p. 28, fut p.e. depuis fait Pr. p. 64.

*Macaire* ou Arius de Petra se joint aux Catholiques du C. de Sard. &c. p. 98. 99.

*Macaire*: divers Saints de ce nom, p. 574-575.

*Macaire* Pr. Luciferien enterré à Ostie ou Pouzoles, p. 404. 405.

*S. Macaire* d'Ég. V. son titre p. 574. S. Just de Lion se retire auprès de luy, p. 549.

*S. Macaire*: d'Alex. Pr. des Cellules. V. son titre p. 626, fut disciple de S. Antoine, p. 228.

*Maceroce* ville, c'est Marathon, p. 684. 1.

*Macedon* Ev. Arien de Mopsueste, p. 16, assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le refuse pour juge, p. 42. Il est député à la Marcote, p. 49, vient au C. de Sard. p. 95. 686. 1.

*Macedone* Ev. d'Ulpiane assiste au C. de Sard. p. 684. 1.

*Macedone* Pr. sous S. Paul de C.P. p. 69, fait un schisme & une heresie sur le S. Esprit p. 197.

*Macedone* medecin se fait solitaire, p. 306.

*Macedone* grand maistre du Palais en 381, p. 502.

*Macrin* Ev. de Palestine en 349, p. 128.

*Magnus* Ev. de Calcide assiste en 363 au C. d'Ant. p. 764. 2.

*Magnus* Ev. poursuit les Priscillianistes devant Maxime, p. 506.

*Mambres* magicien de Pharaon: S. Macaire visite son tombeau, p. 634-637.

*Maquette* Pr. d'Alex. se fait Arien, p. 170.

*Mars*: disciple de S. Ephrem, v. 298. 315.

*Marathon*, vilie de l'Attique, p. 684. 1.

*Marc* auteur des Marcossiens, p. 791. 1.

*Mar* d'Arethuse vient au C. de Sard. p. 95.

*Marc* de Fiscie ou Phocée assiste au C. de Sard. p. 684. 2.

*Marc* fait Ev. de l'eluse par S. Athanase, p. 39.

*Marc* de Zgues & *Marc* de Philes assistent en 362 au C. d'Alex. p. 205. 507. 2.

*S. Marc* solitaire des Cellules, voit S. Athanase p. 226. 811-813.

*Marc* de Memphis, Manichéen, magicien, auteur des Priscillianistes, p. 491. 797.

*Marcel* d'Ancyre assiste au C. de Tyr, p. 35, s'oppose à la condannation de S. Athanase, p. 55. Protogene de Sard. le soutient, p. 94. Il vient au C. de Sard. p. 95, où il est reconnu innocent, p. 105. Le C. écrit pour luy, p. 108. Constance le rétablit, p. 127. Le C. d'Ant. en 379 l'anathematize, p. 388. S. Athanase ne l'a point approuvé d'heretique, p. 718. 1.

*S<sup>te</sup> Marcelle* veut imiter les Saints solitaires, p. 76.

*Marcellin* solitaire: S. Athanase luy écrit sur les pseumes, p. 256.

*Marcellin* Pr. sectateur d'Ursin, banni &c. p. 395.

*S. Marcien* solitaire de Calcide, p. 478.

*Marcie*: banquier Messalien, p. 536.

*Marcien* Empereur rend aux Clercs le pouvoir de succeder, p. 398.

*Mareote*, canton du diocèse d'Alex. p. 20: Les Ariens y vont informer avec violence contre S. Athanase, p. 47. 57.

*S<sup>te</sup> Marie* Vierge Mere de Dieu, les Messaliens ne l'honoreroient point, p. 532.

*S<sup>te</sup> Marie* Majeur eglise de Rome, p. 388.

*Mar*: niece de S. Abraham: S. Ephrem l'a visité & l'instruit, p. 296.

*Mari* vic. d'Espagne en 383, p. 504.

*Maris* Ev. Arien de Calcdoine, p. 6, se joint à Eutebe contre S. Athanase, p. 16, assiste au C. de Tyr, p. 35, & Athanase le refuse pour juge, p. 42. Il est député à la Marcote, p. 49, p.e. venu trouver Constant en suite du jugement de Tyr; p. 61, vient au C. de Sard. p. 95. 686. 1, n'y demande point pardon, p. 688. 2, vivoit encore en 363, p. 764. 2.

*Mars* est fait Ev. de Dolique en 379 ou 380, p. 335.

*Maronée*, ville inconnue en Acaïe p. 684. 1.

*Martin* de Mayence assiste au C. de Langies, p. 685. 1.

**Martin** Ev. de Lion vers 390, p. 551. 800. 1.  
**S. Martin** traite Priscillien d'heretique, p. 502, s'oppose à ce qu'il soit jugé par l'Empereur, p. 505. 506, se sépare des Ithaciens, puis leur cede un moment, p. 510-512.  
**Martyre** de Naple assiste au C. de Sard. p. 684. 1.  
**Martyrs**: on portoit à manger sur leurs tombeaux, p. 460, S. Ambroise le défend à cause de l'abus, p. 468. Les Messaliens n'honoreroient que les Martyrs, p. 532.  
**Martyriens** les mesmes heretiques que les Messaliens, p. 533.  
**S. Maruthas** condamne les Messaliens, p. 533.  
**Massilie**, province inconnue marquée dans le C. de Sard. p. 93.  
**Mastrich**, S. Servais y transfere le siege episcopal de Tongres, p. 382-384.  
**Matines**: des solitaires avoient 12 Pseaumes &c. p. 594.  
**Maronie**, le mesme que Latronien, p. 508.  
**S. Maur** enfant Martyr à Rome, p. 422.  
**Maxime** Ev. de Luque assiste au C. de Sard. p. 683. 2.  
**S. Maxime** de Jerusalem vient au C. de Tyr, p. 35. S. Paphnuce l'en fait sortir, p. 42. 661. 2. Il signe le C. de Sard. p. 108, reçoit en passant S. Athanase dans son Concile, p. 128, ordonne S. Cyrille Pr. p. 428, designe, dit on, Heracle son successeur, p. 780. 2, meurt vers 350, p. 429.  
**S. Maxime** Ev. de Naple en 355, p. 683. 1.  
**Maxime** Prefet d'Ég. en 355, p. 151.  
**Maxime** Di. d'Ant. assiste en 362 au C. d'Alex. p. 205. 352.  
**Maxime** Lecteur est envoyé à Draconce par S. Athanase, p. 145.  
**Maxime** Empereur, sa fille est guerie par S. Allire, p. 425, prend la pourpre en Angleterre en 383, p. 505. S. Martin veut l'empescher de juger les Priscillianistes, p. 505. 505. Il en fait executer & bannir, p. 505. 507, écrit au Pape Sirice, p. 508, oblige S. Martin de communiquer avec les Ithaciens, p. 512.  
**Maxime** philosophe à qui S. Athanase écrit, p. 254, p. ce celui qui se fit ordonner Ev. de CP. p. 413.  
**S. Maxime** Ev. de Verone à la fin du IV. siecle, p. 91.  
**S. Maximilien** Martyr sous Julien, p. 352.  
**S. Maximin** Ev. de Treves reçoit S. Athanase banni, p. 65, porte Constant à demander le C. de Sard. p. 89, est renoin des entretiens de Saint Athanase avec ce prince, p. 90. 91, assiste au C. de Sard. p. 94. 585. 1. Les Eusebiens l'excommunient, p. 115.  
**Maximian** Prefet de Rome tres cruel, depuis 367, jusqu'en 370 &c. p. 394.  
**Megara**, ville de l'Acadie, p. 684. 1.

**Meherdate** Roy des Parthes abandonné par Abgare, p. 279.  
**Melanie** l'ayeule reçoit de S. Athanase une peau de brabi, p. 226. 642. 812. 1, souffre, & assiste les persecutez sous Valens, p. 615, réunit des Macedoniens &c. à l'Eglise, p. 435.  
**Melece** renouvelle le schisme en mourant, p. 14.  
 Les **Melociens** schismatiques s'unissent aux Ariens contre S. Athanase, p. 15. 16, inventent diverses calomnies contre luy, p. 18-40.  
**S. Melece** d'Ant. V. son titre p. 341. Le C. d'Alex. écrit sur le schisme d'Ant. sans parler de ce Saint, p. 209. S. Athanase vouloit, dit-on, communiquer avec luy en 363, p. 221. S. Eusebe de Sam. le fait elire Ev. d'Ant. &c. p. 320. On le maltraite à Rome, p. 407. Il s'unit à S. Cyrille de Jerusalem, p. 433, fait Diodore Pr. p. 559, puis Ev. de Tarfe, p. 561.  
**Melociens** Catholiques unis à S. Melece, p. 350, cherchent à s'unir aux Eustathiens, p. 353.  
**Melitene** dans la petite Arménie, p. 328. 764. 2.  
**Memphis** evêché d'Ég. p. 114.  
**Me. elaine** dans la premiere Ég. p. 608. 1.  
**Me. ophanie** d'Éohefe Arien vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose, p. 106.  
**Mercur** de Soissons assiste p. e. au C. de Sard. p. 685. 1.  
**Mere** Chrétienne dans Sainte Monique, p. 461, &c.  
**Merida**, metropole de la Lusitanie, p. 498.  
**Messaliens** heretiques. V. leur titre p. 527.  
**Messe**: S<sup>te</sup> Monique y assistoit tous les jours, p. 460, à quelle heure on la disoit selon les differens temps p. 778. 2. En participant aux Mysteres les Fideless'écritoient: j'attens la resurrection des morts & la vie au siecle futur, p. 752. 1. La celebration de la Messe rompt le jeûne, p. 497. Un Pr. fornicateur puni pour l'avoir dite, p. 644.  
**Methebe** monastere, p. 748. 2. Saint Ephrem écrit aux moines de celieu, p. 299.  
**Methone**, ville d'Asie ou d'Acadie, p. 684. 2. V.  
**Moines**: exclus des successions, p. 397. 378. Valens les persecute, p. 608. 808. On n'est moine que pour souffrir, p. 443. Un moine doit craindre de sortir de sa cellule, p. 444. 645, de peur que ce ne soit la vanité qui l'en tire, p. 637. 538, est heureux de se jouer du monde, p. 591. Eloigné des ajustemens seculiers, p. 623, il ne doit avoir que des méchans habits, p. 447. 644. On n'est pas moine des qu'on pratique des austerez &c. p. 450. Devoir d'un moine, p. 584. sur le monde, p. 585-587, se faire violence & se surmonter en tout, p. 588. 589, prevenir le freres qui l'ont offensé, p. 616. 623, chercher tous les moyens d'avancer dans la vertu, p. 622. On entre un

folit. avec son argent, p. 629. Une femme meurt en Seceté sous l'haïot d'un folit. p. 490.

S<sup>te</sup> *Monique* mere de S. Augustin. V. son r. 17 p. 455.

*Mio tan* apporte une lettre de Constance à S. Athanase en 313, p. 141.

S. *Mouilphe* Ev. de Mastrichten 562, bastit une eglise de S. Servais, p. 385.

*Mops este*, ville de Cilicie, p. 160.

*More*, ville inconnue en Acaie, p. 684.1.

*M r ifications* de S. Marcien, p. 478, d'Eusebe son disciple, p. 483, de S. Belarion, p. 485.486, de Pior, p. 571, de S. Macaire d'Eg. p. 582-584, de S. Macaire d'Alex. p. 629-634.

*Mors*: On les conservoit sur des lits en Eg. &c. p. 250. S. Ephrem demande qu'on fasse pour luy de frequentes oblations, & qu'on en fasse memoire le 30<sup>e</sup> jour, p. 313. On ne transportoit point un mort par les villes p. 375, cierges, chant des pseaumes aux convois &c. *Ib.* S. Macaire resuscite un mort, p. 599-600, en fait parler d'autres, p. 601-602.

*Mose* de Thebes assiste au C. de Sard. p. 684.1.

*Mouch r n*: S. Macaire le punit rigoureusement d'en avoir tué un, p. 633.

*Moyse* V. Barcepha.

*Moyse* solitaire de Libye, p. 572.

*Moyse* folit. possédé guerri par S. Macaire, p. 605.

*Muis* Ev. banni en 356, avoit esté moine, p. 173-697.2.

*Mursje*, ville de la Pannonie, p. 16.95.

*Mursje* Pr. porte à Saint Athanase une lettre d'Urface & de Valens, p. 132.

*Musone* celebre Ev. de Neocesarée dans le Pont, p. 554.

*Musone*. Comte accompagne les Ariens au C. de Sard. p. 97.

## N

*Nisse*, ville de la Dace, p. 94.116.

*Naples* villes de la Macedoine & de l'Acaie, p. 684.1.

*Narsisse* de Neroniade assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le recuse pour juge, p. 42, ne fut point deputé à la Marcote, p. 49, vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose p. 106. Il traite la fuite de S. Athanase de la cheté, p. 189.

*Nardae* Ithacien se demet de l'episcopat, p. 515.

*Nesta* ve élu en 381 Ev. de CP. p. 414.

*Nem sin* p.c. greffier, p. 223.

*Neotere* Ev. assiste au C. de Valence, p. 557.

S. *Neporien* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 426.

*Nepotien* neveu d'Heliodore élevé à Aquilee, p. 402.

*Nero iade*, ville de Cilicie p. 35

*Neslor* Prefet d'Eg. en 349, p. 122. Consta.

ce luy mande d'abolir tout ce qu'on avoit fait contre S. Athanase, p. 125, luy écrit en sa faveur, p. 135.

*Nices*, Ev. de Mayence vers 375, p. 557.

*Nicie*. ville d'EG. p. 23.

*Nicolas* Pr. & moine près de Zeugma, p. 340.

*Nicople*, ville de Thrace ou d'Epire, p. 684.1.

*Nilammon* Ev. d'Eg. banni en 356, p. 597.2.

*No come* dit Ev. de Troade en 347, p. 685.1.

*Noel*: pourquoy l'Eglise a défendu de jeüner ce jour, p. 497.

## O

*O Beissance* est la grande perfection, p. 450.

*Olybre* Prefet de Rome en 368, p. 774.1.

*Olympe* de Dolique vient au C. de Sard. p. 95.682.1.

*Olympe* d'Enos propose divers Canons au C. de Sard. p. 109.113.684.2.

*Olympiade* mariée à Arface Roy d'Armenie p. 193.703.2.

*Onagra* ministre des iniquitez d'Estienne d'Ant. &c. p. 119-111.

*Onuphis*, dans la premiere Eg. p. 697.2.

*Opria e*, ville inconnue de Thessalie, p. 684.1.

*Opticien* de Troyes assiste au C. de Sard. p. 685.1.

*Orsa*, autrefois Edesse, p. 279.

*Orien* Ev. d'Erythes en Libye, p. 238.

*Orient*: étendue du comté d'Orient, p. 26.

*Origene* disciple de S. Antoine, p. 454.

*Origene* neveu de Draconce d'Hermopole, p. 147, disciple de S. Pambon, p. 453.

*Orsise* Abbé de Tabene deputé à S. Athanase, p. 130, qui luy écrit en 365, p. 226.

*Orsise* Ev. au lieu d'Instance, p. 792.2, est banni par les Priscillianistes, rétabli en 400; p. 503.523.

*Osus* assemble un Concile à Alex. en 314, p. 21, porte Constant à demander celui de Sard.

p. 89, est témoin des entretiens de S. Athanase avec ce prince, p. 91, prefide au C. de Sard. p. 93 101-108.682.683, propose divers Canons, p. 109. Les Eusebiens à Philippople l'excommunient, p. 116.

*Osthoene*: étendue, situation &c. de cette province, p. 279.

*Ossonoba*, ville celebre dans la Lusitanie, p. 792.1.

*Ostie*: l'Evêque d'Ostie ordonnoit celui de Rome, p. 388.

*Othrée* Evêque de Melitene, p. 328.764. p.

## P

*Saint Pacie* Ev. de Barcelone. V. son itre. p. 537.

S. *Pacome*: Dieu luy revele la vertu de Saint Athanase, p. 9, qu'il reverte sans s'oser se presenter luy, p. 30.31. Saint Athanase le fait connoître à l'Occident, p. 76. Il predit le retour de S. Athanase,

nase,

*nase*, p. 117, meurt en l'an 348, p. 130.  
*Paccme* ou *Paquyme* Ev. Melecien se plaint de S. Athanase au C. de Tyr, p. 39.  
*Paese* solit. tres vertueux, p. 447. 617. S'il en faut distinguer deux, p. 789.  
*Paix*: s'humilier dans la paix &c. p. 490.  
*Palestine* bourg de la Libye, p. 234.  
*Palla* le officier: les Ecclesiastiques d'Alex. & de la Mareote luy adressent une protestation contre les deputez du C. de Tyr, p. 50.  
*Pallade* de Dio assiste au C. de Sard. p. 684. 1.  
*Pallade* grand maistre de Palais, p. 136. 137.  
*Pallade* Pr. écrit à S. Athanase &c. p. 246. 247.  
*Pallade* solit. écrit à S. Basile, p. 435.  
*Pallade* Ev. Arien condanné en 381, p. 548.  
*Pallade* disciple de S. Macaire d'Alex. en 391, p. 809. 1, puis Ev. d'Helénople, p. 643, témoin de plusieurs miracles de S. Macaire, p. 644. 645.  
*Pallade* solit. d'Ég. devient fanatique &c. p. 755. 1.  
*Palte*, ville de Syrie, p. 209. 765. 1.  
*Saint Pambon* Pr. Abbé, & Confesseur, 77. 60. 1. p. 445, vient à Alex. p. 143, est banni pour la foy, p. 611, fait enterrer un moine avec son argent, p. 629.  
*Pavmon* Abbé pres d'Antinoé, console Saint Athanase &c. p. 218. 223.  
*Pamm*, nom syriaque des Messaliens, p. 525.  
*Pape*: le jugement des Evêques luy est remis par Valentinien, p. 392. 393. V. Appellations.  
*Paphnuce* nom commun en Ég. p. 811. 1.  
*S. Paphnuce* Ev. & Confesseur fait sortir S. Maxime du C. de Tyr, p. 41. 661. 2, signe le C. de Sardique, p. 108.  
*Paphnuce* moine Melecien de Thebaïde, p. 27.  
*Paphnuce* Ev. d'Ég. obligé de s'enfuir en 356, p. 698. 1.  
*S. Paphnuce* solit. de Sceté, p. 546. 591. 617.  
*S. Paphnuce* solit. de Nitrie, p. 618. 619.  
*Paratoine* port de mer dans la Libye Maritima, p. 697. 2.  
*Parjure* conté pour rien par les Priscillianistes, p. 496, & par les Messaliens, p. 532.  
*Parvople* ou *Paracope*, ville de la Macedoine, p. 684. 1.  
*Pascal* Ev. de Vienne, p. 798. 2.  
*Pascal* en unuque remue en 381 pour l'Antipape Ursin, p. 414.  
*Pasteurs* ou *Pastre*. solitaires de Mesopotamie &c. p. 292. 204.  
*Pateme* Ev. Priscillianiste de Brague, p. 519, se detrompe par les livres de S. Ambroise, p. 521 & est receu dans le C. de Tolde, p. 522.  
*Patience* amour extraordinaire d'une dame pour la patience, p. 232. 233. Exemples de celle de S. Macaire, p. 577. 578. 581.

*Hist. Eccl. Tom. VIII,*

*Patres*, ville de l'Acadie, p. 684. 1.  
*Patrice* de Palte assiste au C. d'Ant. en 363, p. 209. 755. 1.  
*Patre* ce pere de S. Augustin, p. 458. 450.  
*Patrice* accusateur des Priscillianistes, p. 507.  
*Patrophile* de Schyptole, assiste en 335 au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le refuse, p. 42. Il irrité Constantin contre ce Saint, p. 61, a p.e. esté déposé à Sard, p. 106.  
*Patruin* ou *Patron* Ev. de Merida, p. 520.  
*S. Paul* premier ermite meurt dans la communion de S. Athanase en 341, p. 78.  
*Paul* Ev. de Tyr oblige Arsene de se reconnoître, p. 27.  
*S. Paul* de CP. assiste, dit on, au C. de Tyr, p. 58. S. Athanase le voit en 338 rétabli à CP, p. 69. Prorigene de Sardique le soutient, p. 93. Constance le rétablit, p. 127. Il n'assisté point au C. de Sard. p. 686. 688.  
*Paul* Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, p. 64, reconnu innocent par le C. de Sard. p. 105.  
*Paul* Pr. envoyé par Libere à S. Athanase en 352, p. 130.  
*Paul* Pr. de la Persee à Alex. p. 140.  
*Paul* Ev. de Tivoli ordonne Ursin Antipape, p. 387. 388.  
*Paul* Ev. de Paris vers 374, p. 554.  
*S. Paul* Ev. de Tricastin, p. 554. 806.  
*Deux Paul*: solit. de Sceté, p. 617.  
*Paul* de Phermé consulte S. Macaire, p. 647. 813.  
*Paul* d'Oxyrinque solitaire fort austere, p. 813. 2.  
*Paul* Ev. d'Emese partisan de Nestorius, p. 243.  
*Sic Paule* voir Paulin à Ant. en 386, p. 372, estoit à Nitrie en 383, p. 627.  
*S. Paulin* de Tieves envoié à S. Athanase la retraction d'Urface & de Valens, p. 131.  
*Paulin* Prefet d'Ant. envoié deux Diacres au C. d'Alex. en 362, p. 206. 352, est fait Ev. par Lucifer, p. 213. 354, signe le C. d'Alex. p. 212. 221. 359, n'est point banni, p. 360 refuse tout accord avec S. Melece, p. 364. 365, n'en accepte point en 379, p. 368, le rejette encore en 380 &c. p. 370, l'accepte enfin, p. 371. 767. Damase luy écrit, p. 422. Ce qu'on sçait de luy, p. 372.  
*Paulonas* disciple indigne de S. Ephrem, p. 315.  
*Payse* ou *Payson* p.e. le mesme que Paese p. 449.  
*Peché*: nul n'en est exempt ici bas, p. 441. 442. Dieu n'en est point l'auteur, mais l'ordinateur, p. 472. Envisager les siens, non ceux d'autrui, p. 573. Le peché ne tue point ceux qui sont intensibles & indifferens aux biens & aux maux d'ici bas, p. 590.  
*Pederice* Ev. d'Heraclee, p. 33.

OOOO

- S. Pelage* de Laodicée assiste au C. d'Ant. en 363, p. 351, & en 379, p. 367.  
*Pelagiens* sectateurs des Messaliens, p. 530.  
*Peluje*, ville de la première Augustinienne, p. 25.  
*S. Pemon* remarque les vertus de S. Pambon, p. 445.  
*Pensées* mauvaises, ne s'en pas troubler, les cloigner, & prier, p. 441. 442.  
*Pergame*, villes en Asie & en Thrace, p. 686.  
 1 | 765. 2.  
*Perimthe* ou Heraclée, ville de la Thrace, p. 33.  
*Persecution*: les travaux de la fuite plus rudes que la mort &c. p. 183. 189.  
*Pesyre* solitaire de Sceté, p. 617.  
*Petra* extrémité du désert de Sceté, p. 579.  
*Petrone* supérieure de Tabenne mort en 348, p. 130.  
*Phalazia* où Jacob rencontra Rachel, p. 295.  
*Phalere* Ev. de Tarse en 394, p. 562.  
*Pharagamon* dans la petite Arménie, p. 323.  
*S. Phébaide* est p.e. le Firade du C. de Saragocce en 380, p. 499, & le Fégade du C. de Valence, p. 554.  
*Phermé*, montagne habitée de solitaires, p. 579. 647.  
*Philagre* Préfet d'Égypte payen se livre aux Ariens, p. 52. Les Ecclesiastiques de la Marcote lui adressent une protestation contre les communiés, p. 58. Il assiste à l'intrusion de Grégoire à Alex. p. 79, la soutient par d'horribles violences, p. 80-88, apprend à S. Scapion le martyr de S. Paul de CP. p. 145. S. Grégoire de Nazianze le loue sans le connaître, p. 664. 665.  
*S. Philastre* Ev. de Bresse. 1<sup>r</sup>. son titre p. 541.  
*Philes* dans la 2<sup>e</sup> Thebaïde, p. 697. 2.  
*Philippe* Préfet du Prétoire en 350, p. 135.  
*Philippe* Abbé de Jérusalem envoyé à S. Athanase des reliques de S. Jean, p. 213.  
*Philippe* Ev. de Parme vers 380, p. 777. 1.  
*Philon* Ev. d'Ég. banni en 356 &c. p. 171. 172. 697. 2. ordonne Sidere Ev. de Palestine, p. 234.  
*Philostorge* très mauvais historien, p. 44.  
*Phloxene* Pr. légat du Pape à Sard. p. 93. 682. 2.  
*Philumene* rebelle inconnu sous Constantin, p. 10.  
*Philumene* Ev. de Cef. en Pal. p. 434.  
*Phocée*, ville de l'Asie, p. 584. 2.  
*Photin* disciple de Marcel fait condamner son maître, p. 135, est anathématisé par le C. d'Ant. en 379, p. 358.  
*Phragomée* dans la seconde Ég. p. 597. 2.  
*S. Pierre* Ev. d'Alex. a une vision sur les baptisés, p. 252.  
*Pier* Ev. d'Ég. accompagne S. Athanase à CP. en 335, p. 52. 556. 2.
- Pierre* d'Hippes assiste en 363 au C. d'Ant. p. 754. 2.  
*Pierre* Ecclesiastique d'Alex. p. 248.  
*Pierre* Pr. d'Alex. voyage vers 349, p. 133. S. Athanase le désigne son successeur, p. 350. Il écrit à Diodore de Tyr, p. 238, chassé d'Alex. se retire à Rome, p. 402.  
*Pierre* Cardinal envoie un bras de S. Athanase au mont Cassin, p. 251.  
*Pimne* Abbé en Thebaïde cache & fait fuir Arsene, p. 26, mande sa découverte à Jean Archaph, p. 27.  
*Pior* Pr. de Nitrie & solitaire des Cellules, 1<sup>r</sup>. son titre p. 569, visite S. Pambon, p. 447.  
*Pison* dit Ev. de Troade en 347, p. 686. 1.  
*Pison* d'Adanes & *Pison* d'Augustople assistent en 363, au C. d'Ant. p. 764. 1.  
*Piste* est fait Ev. d'Alex. par les Ariens en 339, p. 73.  
*Placille* ou Flaccille d'Antioche assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le refuse pour juge, p. 42.  
*Platée*, ville de la Beocie, p. 684. 1.  
*Pléne* Ev. d'Ég. banni en 356, p. 697. 2.  
*Plusin* Ev. Meleicien réuni à l'Église, p. 658. 1 | 664. 1.  
*Plumarque* de Patres assiste au C. de Sard. p. 684. 1.  
*Plutius* Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, p. 64, reconnu innocent par le C. de Sard. p. 105.  
*Poleme* Comte écrit à S. Athanase en 349 &c. p. 123.  
*Porphyre* de Philippes assiste au C. de Sard. p. 684. 1.  
*Porphyron*, extrémité du désert de Sceté, p. 579.  
*Possed* d'un appetit furieux, p. 605.  
*Pota* écrit à S. Athanase peu après le C. de Rimini, p. 195.  
*Potane* Priscillianiste arrêté dans les Gaules, p. 508.  
*S. Potamon* accusé Eusebe de Cef. dans le C. de Tyr, p. 40. 41. 681, est martyrisé par les Ariens, p. 87.  
*Potite* Vicaire en 379, p. 776. 2.  
*Pratiques*, suivre celles des Églises où l'on se trouve, p. 369.  
*Predication*: comment S. Ephrem s'acquitte de ce ministère p. 285-290.  
*Prefiges*: une femme paroît cavale, p. 603. 604.  
*Présire* fornicateur frappé d'une plaie horrible, p. 644.  
*Prextat* Préfet de Rome en 367, p. 391, & 368, p. 394.  
*Prextat* Ev. de Barcelone en 347, p. 683. 2.  
*Priere*, met le tentateur en fuite, p. 442. S. Macaire est deux jours & demi sans distraction



en priere , p.638.639, voit celles des autres, p. 639.640.

*Priscillien & les Priscillianistes heretiques.* V. leur titre f. 491.

*Britanne.* V. Britanne.

*P. obac.* Chambellan de Jovien, p. 224.

*Procule* fille Priscillianiste, p. 502.

*Prorese* de Sinope vient au C. de Sard. p. 95.

*Properdit* Primat du Numidie, p. 422.

*S. Protas* Ev. de Milan : ce qu'on en dit, p. 91.683.2.

*S. Pote* Martyr à Rome , p. 422.

*Progene* Ev. de Sard. fort celebre en 347; p. 94.101.108.683.2.

*Providence* : comment Dieu l'a fait reconnoître à S. Ephrem , p. 264 271.

*P'fais* Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356 , p. 698.1.

*P'fallions* heretiques Messaliens, p. 528.

*P'sammathie* fobourg de Nicomedie, p. 19.

*P'sarph* Religieux de Tabenne &c p. 184.

*P'se lesris* Ev. d'Eg. banni en 356, p. 697.2.

*P'fois* folit. de Screté, p. 617.

*P'royence* monastere de la Thebaïde, p. 26.

*Ptolemée* Ev. de Rhinocorures vers 400 , p. 536.

*S. Publie* Abbé pres de Zeugma. V. son titre p. 337.

*Purification* de la S<sup>te</sup> Vierge, quand celebrée p. 785.

**Q**uerens moine à qui Saint Chrysostome écrit, p. 339.

*Quallene* Ev. de Frejus vers 375 , p. 553.

*Quintien* usurpateur du siege de Gaza vient au C. de Sard, p. 95 , qui ne le reconnoît ni Ev. ni Chrétien , p. 106.

*S. Qu'ville* Ev. de Maftrict, p. 386.

*Quina* l'Eglise de Quirin à Alex. violences, qui commet Gregoire, p. 80-82.

R

**R**aper Ev. de Bresse en 838, p. 542, transfere le corps de S. Philastre, p. 545.

*Ratramn* moine de Corbie, p. 668.2.

*Regin* de Scopele assiste, dit-on, au C. de Sard. p. 94.684.1.

*Reliquis*. S. Athanase veut qu'on les mette en terre, non dans des urnes, p. 250. On gardoit des habits &c. comme reliques, p. 313 375. Ascole de Thessalonique envoie des corps de Martyrs à S. Basile, p. 379.

*S. Rens* Ev. de Maftrict, p. 386.

*Resitute* Ev. d'Afrique, evite par violence d'estre jugé, p. 411.

*S. R'situte* Ev. de Tricastin, p. 555.

*Rhoas*, ville du Diarbek, autrefois Edesse, p. 279.

*Rhodane* Ev. assiste au C. de Valence , p. 557.

*Romain* Ev. de Porto vers 380, p. 777.1.

*Rome* : on voit dans la lettre du C. de Sard. qu'il est raisonnable de rapporter au siege de S. Pierre ce qui se passe dans les Provinces, p. 109. Il permet aux Ev. d'appeller au Pape, p. 110. &c. V. Appellations.

*Ruse* partisan de l'Antipape Ursin, p. 392.

*Ruse* Ev. Espagnol poursuit les Priscillianistes, p. 505.

*Rusin* receveur general en 350, p. 537.

*Rusin* sectateur de l'Antipape Ursin, p. 392.

*Rusin* d'Aquilée auteur peu exact, p. 653.1, réunit diverses personnes à l'Eglise, p. 435, est persecuté pour la foy, p. 614. visite S. Macaire, p. 642.

*Rusin* assiste en 400 au C. de Toledé, p. 520.

*Rusien* Ev. S. Athanase luy écrit, p. 207.

S

**S**AINT Saba Martyr, dont Ascole envoie le corps à S. Basile &c. p. 379 721.722.

*Saba*, un des auteurs des Messaliens, p. 528.

*Saba* Di. de Milan député en Orient vers 372, p. 399.401.

*Sabnie* de Zeugma assiste au C. d'Ant. en 363, p. 764 2.

*Sais*, dans la premiere Eg. p. 698.1.

*Saitra*, Saitien, ou Saitia General & Consul en 348, p. 118, fait deposer Eulienne d'Aur. p. 120.

*Saitron* Ev. Priscillianiste, p. 498, condamné dans le C. de Saragoce, p. 500, fait Priscillien Ev. p. 501, va en vain en Italie, p. 502.503.

*Saine* Ev. condamne les Messaliens, p. 533.

*Sain edj* jeûné app. à Alex. p. 167, en Afrique, à Rome non à Milan, p. 469.

*Samosa* es ville celebre sur l'Euphrate, p. 319, tres Catholique, p. 330-332.

*Sandissime* Pr. revient en Occident en 373, p. 403.

*Sapor* General donne les eglises aux Catholiques, p. 369.

*Sapammon* Ev. d'Eg. banni par les Ariens, p. 187.

*Saurmin* Ev. d'Arles Arien déposé vers 360, p. 557.

*Sardinie* metropole de la Dace &c. p. 92. Histoire du C. de Sard en 347, p. 92-115.

*Sataniens*, Messaliens adorateurs de Satan, p. 528.

*Savin* d'Arles, p. 557.

*Screté*: description de ce desert, p. 579 580.806.

*Sic* ou *Sey hople*, ville inconnue de la Dace, p. 684.1.

*Sic* ou *Sic* assidue vierge d'Avergne , p. 427. 428.

*Scopele* ville de l'Archipelage, p. 94.

*Scupi*, ville de la Dardanie, p. 684.7.

*Sebasie*, ville de la petite Arménie, p. 345.

*Sebastien* Duc d'Eg. en 356, p. 157, appuie

**P**ercussion de George à Alex. par toutes sortes de violences, p. 162-170.

**S. Second Pr.** de Libye martyrizé par un **Second Ev.** Arica de Ptolemaïde, p. 176.

**Secore**, ville inconnue en Acaïe, p. 684. 1.

**Selencie** ou **Selencobels**, ville de Syrie, p. 484. 764. 2.

**Selencus** premier Roy de Syrie bastit Edesse, p. 299.

**S. Serapion** moine & p.e. Martyr, p. 145.

**Serapion** porte une lettre de Saint Athanase à Alexandre de Theïsalonique, p. 28.

**Serapion** Ev. de Teatyre parle à S. Athanase de S. Pacome, p. 30.

**S. Serapio** de Thmuis signe le C. de Sard. p. 108: ce qu'on en sçait, p. 14. 145. 174. Il engage S. Athanase à écrire contre les Macedoniens, p. 107.

Divers **Serapio's** solitaires, p. 618.

**Serapion** le Sindonite donne, dit-on, jusqu'à son livre de l'Evangile, p. 790. 1.

**Serrin**, village de la Touraine où est le chet de S. Athanase, p. 251.

**S. Servus** Ev. de Tongres. *V. son titre* p. 382 assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

**S. Severe** de Ravenne assiste au C. de Sard. p. 94. 683. 2.

**Severin** de Sens assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

**Severe** Pr. rstiute Lampece Messalien, p. 535.

**Sicale** p.e. ville d'Orient, p. 764. 2.

**Sicine** eglise de Rome, p. 387, app. la basilique de Libere, p. 773. 2, auj. S<sup>te</sup> Marie Majeur, p. 388.

**Silvere** Ev. ordonné par Philon seul, p. 172, est transferé à Ptolemaïde &c. p. 234.

**Sigore** ou **Sigoro** montagne vers Nisine, p. 295.

**Silvain** de Tarse Semarien reçoit S. Cyrille, p. 431.

**S. Similin** 3<sup>e</sup> Ev. de Nantes, p. 554.

**Simplice** d'Autun assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

**Simplice** Vicaire de Rome en 374, p. 404 executé à mort en 376, p. 776. 1.

**Simplice** Ev. d'Autun & **Simplice** Ev. de Sens, p. 555.

**S. Simplicien** de Milan consulté par le C. de Toledo, p. 522.

**Sisgobos**, ville de la Messie, p. 16.

**Sirice** Pape, Maxime Emp. luy écrit sur les Priscillianistes &c. p. 508. 509. 519. 795. Il condanne les Ithacient, p. 516, écrit p.e. pour leur réunion, p. 519, répond à Hymere, p. 777. 2.

**Sisiane** Ev. de CP. écrit contre les Messaliens, p. 535.

**Servus** spirituelles des Ecclesiastiques, v. 306.

**Solutaris**: vertu de deux jeunes solitaires,

On en enterre un avec son argent, p. 629.

**Sopatre** philosophe mis en pieces, v. 62.

**S'phron** méchant moine de Rome, p. 397.

**Sperance** reçoit en 339 S. Athanase à Rome, p. 76.

**S. Spiridion** signe le C. de Sard. p. 108. 135.

**Sque** lie, dans la premiere Eg. p. 698. 1.

**S'ercore** Ev. de Canose assiste au C. de Sard. p. 685. 2.

**S'urbicaires**, provinces sous le Vicaire de Rome, p. 398.

**S. Sulpice** Ev. de Mastricht, p. 386.

**Superior** Ev. de Cambray assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

**Syagre** Ev. de Verone au IV. siecle, p. 91.

**Sylme** île, p.e. les Sorlingues, p. 507.

**Symbote**: S. Athanase n'en a point fait, p. 67.

On ne sçait point l'auteur du **Quicumque**, p. 67. 671.

**Symon** un des auteurs des Messaliens, p. 528.

**Symon** solit. pres d'Edesse, p. 296, disciple de S. Ephrem, p. 315.

**Symon** disciple de S. Marcien, p. 484. 485.

**S. Symon** Stylite commence à paroître vers 443, p. 356. 1.

**Symaque** Prefet de Rome en 384, p. 420.

**Symphose** Ev. Priscillianiste, p. 498, sort du C. de Saragoce en 380, p. 500 son autorité parmi les Priscillianistes &c. p. 518. Il se réunit à l'Eglise, p. 519-523-794-795.

**Symose** Ev. assiste au C. de Saragoce en 380, p. 500.

**Sympronien** Novatien refuté par S. Pacien, p. 537-539.

**Synlece** officier de Constantin, p. 18.

**S<sup>te</sup> Syicle** q e vierge d'Alex. son histoire, p. 229-231-710-711.

**Syrien** Duc d'Egypte vient oster à S. Athanase les eglites &c. p. 151, fait d'horribles violences pour p rendre ce Saint, p. 153-155. Le peuple s'en plaint, p. 156.

## T

**T** **Abone**, S. Pacome y établit un monastere, p. 30.

**Taïs**, ville de la premiere Augustamnique, p. 19.

**Taorge** Ev. ordonne Ephese Ev. Luciferien à Rome, p. 405.

**Tation** heretique estoit d'Edesse, p. 282.

**Tation** Prefet d'Eg. en 367, p. 235.

**Taurus** Comte écrit à S. Athanase de la part de Conitance p. 123.

**Telaphe** dit Ev. de Cal. edoine, p. 686. 1.

**Toledo**, ville de la Thrace, p. 684. 2.

**Tenation**, la plus dangereuse est de suivre son cœur & les pensées, p. 444, combien le demon en met en usage, p. 597.

**Tentyre**, ville de la haute ou 2<sup>e</sup> Thebaïde, p. 30. 39.

*Tertulle* Priscillianiste arresté dans les Gaules p. 508.  
*Thaddée* va à Edesse & y établit la foy, p. 281.  
*Thalasse* Comte écrit à S. Athanase de la part de Constance, p. 123.  
*Thebes*, villes de la Thessalie, & de la Beocie, p. 684.1.  
*Theodore* Ev. Arien d'Heraclée, p. 16, persecute S. Athanase, p. 33, assiste en 335 au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le recule pour juge, p. 42. Il est député à la Marcote, p. 49, vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose, p. 106.  
*S. Theodore* Abbé de Tatenne en 352, p. 140, p. 141, & la paix de l'Eglise, p. 178 Dieu luy releve la mort de Julien, p. 218. S. Athanase le voit en 364, & le loue mort & vivant, p. 225. 226. Il est mort en 367, p. 708. 709.  
*Theodore* d'Oxyrinque reordonné par George &c. p. 177, est receu après 362, p. 207.  
*Theodore* se retire dans le monastere de S. Ephrem, p. 291.  
*Theodore* Ev. de Nicople en 371, p. 362.  
*Theodore* de Phermé illustre solit. p. 450.  
*Theodore* de Mopsueste disciple de Diodore, p. 560, qu'il deshonne par ses erreurs &c. p. 565. 568.  
*Theodosie* I, est baptizé par Ascole de Thessalonique &c. p. 379. 380, donne les eglises aux Catholiques, p. 369. 370, reconnoist S. Melece au C. de C.P. &c. p. 373, fait une loy severe sur les Diaconisses, p. 398, prie Damase de confirmer l'election de Nestaire, p. 414.  
*Theodosie* II, fait des loix contre les Priscillianistes, p. 526. 527.  
*Theodore* fait Ev. d'Hieraple en 379, p. 334, visite S. Marcien, p. 482. Theodote disciple & successeur de Theoteone, p. 339.  
*Theodote* de Trajanople persecuté par les Ariens, p. 95.  
*Theognis* de Nicée Arien combattu par Saint Athanase dans le Concile de Nicée, p. 6, anime Constantin contre ce Saint, p. 17, est envoyé pour le jugement de l'affaire d'Arseme, p. 26, obtient le C. de Cesarée, p. 33, assiste à celui de Tyr en 335, p. 35. S. Athanase le recule pour juge, p. 42. Il est député à la Marcote, p. 49, estoit mort avant le C. de Sard. p. 95.  
*Theoniste* homme admirable, p. 257.  
*Theonas* faux successeur de S. Alexandre, p. 655.1.  
*Theopempte* solit. tenté & secouru par S. Marcien, p. 57.  
*Theophile* assiste au C. de Tyr en 335, p. 35. S. Athanase le recule pour juge, p. 42.  
*Theophile* d'Alex. persecute les solit. p. 622.  
*Theophile* Colmetor originaire d'Ant. p. 638.

*Theoteone* disciple & successeur de S. Public, p. 338.  
*Theoteone* nouveau & successeur de Theodote, p. 340.  
*Theotime* d'Arakie assiste au C. d'Ant. en 363, p. 765.1.  
*Theraste*, une des isles Sporades, p. 184.2.  
*Thessalonique* capitale de la Macedoine, p. 94. 378. Ascole Ion Ev. la preserve des Gots, p. 381. Les Papes luy donnent leur vicariat de l'Illyrie orientale, p. 46. 417.  
*Thimus*, ville d'Ég. signifie boue &c. p. 144.  
*S. Thonas* envoie Thaddée à Edesse, p. 281, y est enterre, p. 282. Ses actes livre apocryphe, p. 494.  
*Thesor* de Maniché, livre apocryphe des Priscillianistes, p. 495.  
*Tiberien* Priscillianiste banni, p. 567. Marie sa fille vierge pour se purger &c. p. 508.  
*Tigise*, ville de la Numidie, p. 11.  
*S. Tigrie* frere de S. Allure, p. 426.  
*Timothé* Pr. d'Alex justifie à S. Athanase &c. p. 44, écrit estant Ev. à Diodore de Tyr, p. 237.  
*Timothée* disciple d'Apollinaire, p. 245, recommandé par S. Athanase, p. 396, est depolé de l'episcopat en 377, p. 420.  
*Timothee* Salofacial Ev. d'Alex. en 460, p. 536.  
*Tite* de Bostres assiste en 363 au C. d'Ant. p. 357.  
*Toledo*, ville de la Carthaginoise, p. 520. Il s'y tient un C. en 400, p. 519. 524.  
*Tongres*, ville ancienne & forte de la seconde Germanie &c. p. 382, peut avoir esté plusieurs fois ruinée &c. p. 384.  
*S. Torquat* Ev. de Tricastin, p. 555.  
*Trejan* receu à Edesse par Augare, p. 280.  
*Travail* des mains rejeté par les Messaliens, p. 530. 531.  
*Troves*, capitale des Gaules, d'Espagne, & d'Angleterre vers 380, p. 556.  
*S. Triphyllé* de Ledres signe le C. de Sard. p. 108. 135.  
*Tryphon* de Marathon assiste au C. de Sard. p. 684.1.  
*Tuence* Ev. dans les Gaules en 417, p. 516.  
*S. Turibe* Ev. d'Astorga, p. 519.  
*Tyr* en Phenicie : il s'y tient un C. en 336 contre S. Athanase, p. 34.  
*Tyrann* Ev. Melecien réuni à l'Eglise, p. 658.

V

*Vaches* : les Egyptiens n'osoient en immoler, p. 150.  
*Valence* en Dauphiné : il s'y tient un C. en 374, p. 551.  
*Valens* Ev. Arien de Murse, p. 16, assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le recule pour juge, p. 42. Il est député à la Marcote, p. 49, invite Constantin contre S. Athanase, p. 61, vient au

C. de Sard. p. 95. 686. 2, qui le depose, p. 106. Il n'y demanda point pardon, p. 688. 2, n'est point absous dans le C. de Milan, p. 694. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanase, p. 131. 133. 695. Il est condamné par le C. de Rome en 368 ou 369, p. 240, & en 371, p. 400.

*Valens* Ev. de Scio assiste au C. de Sard. p. 684. 1.

*Valens* ambassadeur de Magnence auprès de Constance, p. 137.

*Valens* Empereur est obligé de laisser Saint Athanase en repos, p. 235. 236. 711. 712. Il estoit à Hieraple sur la fin de 373, p. 325, banni en 374. S. Eusebe en Thrace, p. 326, chasse deux fois S. Melece d'Ant. p. 359. 360, empesche les Catholiques de s'assembler dans la ville, p. 569, persecute les solitaires depuis 375, p. 607-615.

*Valens* solitaire trompé par le demon, p. 645-647.

*Valentin* d'Arles assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

*Valentinien* I, rappelle Ursin, p. 391, puis le bannit, p. 392, remet au Pape le jugement des Eveques, p. 392. 393, exclut des successions les Cleres & les moines, p. 396. 397, donne quelque liberte à Ursin, p. 398, fait chasser les Ev. deposez, p. 404.

*Valere* assiste en 380 au C. de Saragoce, dont il estoit app. Ev. p. 500.

*Valerien* d'Auxerre assiste au C. de Sard. p. 685. 1.

S. *Valerie* d'Aquilée écrit à S. Basile &c. p. 399. 775. Ce qu'on dit de ce Saint, p. 401.

*Valerius* Prefet de Rome en 381, p. 414.

*Wando* Abbé de Fontenelle y bafut une eglise de S. Servais &c. p. 385.

*Varimond* Di. Arien, p. 515.

*Vautier* Chanoine regulier &c. p. 456, apporte, dit-il, en 1162 le corps de S<sup>te</sup> Monique à Arouaise &c. p. 477.

*Vegetin* Ev. Espagnol Priscillianiste, p. 498, on n'en dit rien au C. de Saragoce, p. 500, est receu en 400 dans le C. de Toledo, p. 521. 522.

S. *Venerand* Ev. de Clermont en Auvergne, p. 426. 427.

*Ver* Pr. de Rome sous Damase, p. 422.

*Veram* Ev. assiste au C. de Valence, p. 557.

*Verissime* Ev. de Lion assiste au C. de Sard. p. 94. 546. 685. 1.

*Veuves*: une veuve d'Alex. exerce la patience d'une dame, p. 233. Modele d'une veuve Chrétienne dans S<sup>te</sup> Monique, p. 462. 464.

S. *Vicarius* Lecteur suit S. Just de Lion dans sa vie & à la mort, p. 548. 540.

*Victor* de Metz, *Victor* de Worms, & *Victorin* de Paris, assistent au C. de Sard. p. 685. 1.

*Vierges* d'Alex. outragées par les deputez du C. de Tyr à la Mareote, p. 57, par Geogire intrus à Alex. p. 80. 82 par Syrien Duc d'Egypte,

p. 151. 153. par le Comte Heracle, p. 258, par le Duc Sebastien, p. 163-170. S. Athanase les console, p. 188. Elles se coupoient les cheveux en Egypte & en Syrie, p. 230. On n'accordoit pas aisément la penitence à celles qui se marioient, p. 552.

*Vigile* de Tapfe p.e. auteur du symbole *Quicumque* p. 67. 668-670.

*Viminac*, ville de la Mesie, p. 69.

*Vincent* Ev. de Capoue, témoin des entretiens de S. Athanase avec Constant, p. 91, assiste au C. de Sard. p. 94. 682. 683, qui depute à Constance &c. p. 117-120.

*Vincent* Pr. Luciferien, p. 408.

*Vincent* Ev. de Digne vers 375, p. 557.

S. *Vicent* Ev. de Dax & Martyr, p. 557.

*Vincent* de Lerins, s'il est auteur du symbole *Quicumque* &c. p. 669-671.

*Vindicien* Vicaire en 378, p. 776. 2.

*Vital* d'Aqs assiste au C. de Sard. p. 684. 1.

*Vital* de Tyr vient au C. de Sard. p. 95.

*Vital* l'Apollinariste receu par S. Melece, p. 349, est fait Ev. des Apollinaristes à Ant. &c. p. 369.

*Vipiane*, ville de la Dardanie, p. 684. 1.

*Voleur*: S. Macaire aide celuy qui le voloit à charger son chameau &c. p. 577.

*Volon*: renoncer à la viande, est la perfection p. 450.

*Volence* Proconsul appuie les Priscillianistes, p. 503. 504.

*Urane* de Melitene & *Urane* d'Apamée assistent au C. d'Ant. en 363, p. 764. 2.

*Urann* Ev. assiste au C. de Valence, p. 557.

*Ursule* femme Priscillianiste lapidée à Bordeaux, p. 508.

S. *Ursace* ou *Ursicin* Ev. de Bresse est au C. de Sard. p. 542. 683. 2.

*Ursace* Ev. Arien de Singidon, p. 16, assiste au C. de Tyr, p. 35. S. Athanase le refuse pour juge, p. 42. Il est depute à la Mareote, p. 49, irrité Constantin contre S. Athanase, p. 61, vient au C. de Sard. p. 95. 686. 2, qui le depose, p. 106. Il n'y demande point pardon, p. 688. 2, n'est point absous dans le C. de Milan, p. 694. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanase, p. 131-133, 695, Il est condamné par le C. de Rome en 368 ou 369, p. 240, & vers 371, p. 400.

*Ursace* Ithacien se demet de l'episcopat, p. 515. 794.

*Urise* partisan de l'Anti pape Ursin, p. 392.

S. *Ursicin* Ev. de Maftrict, p. 386.

*Ursin* ou *Ursin* le fait ordonner Pape contre Damase en 366, p. 387. 388, est banni &c. p. 389, & ses sectateurs aussi, p. 394. 395. Il a quelque liberte en 371, p. 398. 773. 2, est relegué à Cologne en 378 &c. p. 408, fait accuser Damase, p. 408-410, importune Gratien &c. p. 414. 415.

**Z** *Acarie* excellent folit. p. 589, meurt jeune, p. 443.  
*Zelonie*, ville d'Armenie, p. 95.  
*Zenobe* disciple de S. Ephrem, p. 315.  
*S. Zenon* Ev. de Verone, p. 91.  
*Zenon* medecin d'Alex. banni par George, p. 179.  
*Zenon* fait Ev. de Tyr contre Diodore, p. 239.

356.767.1, assiste au C. d'Ant. en 379, p. 367.  
*Zeno* Empereur ruine à Edesse l'ecole Chrétienne, p. 282.  
*Zugma* ville sur l'Euphrate, p. 337.764.2.  
*Zoile* de Larisse assiste au C. d. Ant. en 363, p. 764.2.  
*Zosime* ou Denys de Lignedon est au C. de Sard. p. 684.1.  
*Zygres*, dans la Libye Marmarique, p. 697.24

## A P P R O B A T I O N.

J'AY lu par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, ce huitieme tome des *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, composé par feu M. l'Abbe de Tillemont: dans lequel je n'ay rien trouvé qui ne soit conforme à la doctine de l'Eglise, & aux bonnes mœurs, & que je juge tres digne d'estre imprimé pour l'instruction du public. Fait à Paris ce vintieme decembre 1700.

[G ARSON, Curé de S. Landry.

## P R I V I L E G E D U R O Y.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevoit de Paris, Bailiffs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, nous a tres-humblement fait remontrer qu'il a ci-devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui ont pour titre, *Sermons des Missions*, par le Pere Lortot. *Prieres Chrétiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois consecrations. Vies des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des Reflexions. Consolation interieure ou l'Imitation de Jesus-Christ. Année Chrétienne. Et Reflexions des Saints Peres sur l'Eucharistie. L'Histoire Ecclesiastique du Sieur de Tillemont; Histoires des Empereurs dudit Sieur de Tillemont. Jesus-Christ penitent. Prieres tirés de l'Ecriture*, par le Sieur Treuvé. *Sermons sur les Dimanches. Vie des Riches et des Pauvres. Traité de la Flatte et de la Mendicance. Les Ouvrages de Dom Mabillon*. Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impression desdits Livres, devant bientoit expirer, & qu'estant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit besoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait supplier de luy accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne luy contrefasse. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, d'imprimer ou de faire réimprimer lesdits Livres autant de fois qu'il vouldra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il souhaitera dans tout nostre Royaume, Terres & Seigneuries de nostre obeissance, pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour & date des presentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & à toutes autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de contrefaire ni imprimer leldits Livres sous aucun pretexte que ce soit, en vendre ni distribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, soit dedans & hors nostre Royaume, a peine de confiscation desdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant, & de tous depens, dommages & interets: à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, & que l'impression desdits Livres sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie; & qu'avant de les exposer en

vente, il en sera mis deux exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de nostre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire iouir l'Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun troubles ou empeschemens. Voulons que la copie desdites presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin de chaque Exemplaire desdits Livres, soit tenue pour dument signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, soy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires: C A R tel est nostre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-unieme jour de Mars l'an de grace mil sept cens onze; & de nostre Regne le soixante huitieme. Signé, Par le Roy en son Conseil, LAUTHIER.

*Registré sur le Registre, numero 3, de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 154, numero 163, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13 Aoust 1703. A Paris le 15 Avril 1711. Signé, DE LAUNAY, Syndic.*





**La Bibliothèque  
Université d'Ottawa**

**Echéance**

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

**The Library  
University of Ottawa**

**Date due**

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

---

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|





BQX  
243 Le Main, de Tille-  
.LAM48 mont, L.S.  
713  
Mémoires pour servir  
l'hist. ecclés.

